

# ŒUVRES DE SAINTE THÉRÈSE



TOME SECOND.

ŒUVRES  
TRÈS COMPLÈTES  
**DE SAINTE THÉRÈSE**  
PRÉCÉDÉES

DU PORTRAIT DE LA SAINTE PAR TH. BLANCHARD, DU FAC-SIMILÉ DE SON ÉCRITURE  
PAR BINETEAU, DE SA VIE PAR VILLEFORE, ET DE LA BULLE  
DE SA CANONISATION PAR GRÉGOIRE XV ;  
SUIVIES D'UN GRAND NOMBRE

DE LETTRES INÉDITES,  
LES MÉDITATIONS SUR SES VERTUS PAR LE CARDINAL LAMBRUSCHINI,  
DE SON ÉLOGE PAR BOSSUET ET PAR FRA LOUIS DE LÉON, DU DISCOURS  
SUR LE NON-QUIÉTISME DE LA SAINTE PAR VILLEFORE ;

**DES ŒUVRES COMPLÈTES**  
DE S. PIERRE D'ALCANTARA, DE S. JEAN DE LA CROIX  
ET DU BIENHEUREUX JEAN D'AVILA ;

Formant ainsi un tout bien complet de la plus célèbre École ascétique d'Espagne.

**TRADUITES**

PAR ARNAUD D'ANDILLY, M<sup>lle</sup> DE MAUPEOU, DOM LA TASTE, L'ABBÉ  
CHANUT, VILLEFORE, CHAPPE-DE-LIGNY, F. FÉLICOT, J. A. EMERI, M.  
L'ABBÉ CENAT DE L'HERM,

Et plusieurs autres traducteurs vivants ;

**PUBLIÉES PAR M. L'ABBÉ MIGNE,**  
**ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,**  
OU

des **COURS COMPLETS** sur CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

**TOME SECOND,**

CONTENANT LES PENSÉES SUR L'AMOUR DE DIEU, LES FONDATIONS, LA MANIÈRE  
DE VISITER LES MONASTÈRES, LES LETTRES, LES AVIS ET LA GLOSE DE SAINTE  
THÉRÈSE, UN DISCOURS SUR SON NON-QUIÉTISME, ET SON PANÉGYRIQUE PAR  
BOSSUET.

4 VOLUMES IN-4°. — PRIX : 24 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,  
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMROISE, AU PETIT-  
MONTROUGE,  
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1840

## ***SOMMAIRE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.***

PENSÉES SUR L'AMOUR DE DIEU.

FONDACTIONS FAITES PAR SAINTE THÉRÈSE DE PLUSIEURS  
MONASTÈRES DE CARMÉLITES ET DE CARMES DÉCHAUSSÉS.

LETTRES DE SAINTE THÉRÈSE.

REMARQUES SUR LA DERNIÈRE LETTRE DE CE VOLUME, OU  
RÉFLEXIONS SUR LA VIE DU P. JÉRÔME GRATIEN DE LA  
MÈRE-DE-DIEU.

AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE, DEPUIS SA MORT, AU P. JÉRÔME  
GRATIEN DE LA MÈRE-DE-DIEU, ET À D'AUTRES PERSONNES.

LETTRES INÉDITES.

GLOSE, OU CANTIQUE DE SAINTE THÉRÈSE APRÈS LA  
COMMUNION.

CHANTS ET SONNET.

DISCOURS SUR LE NON-QUIÉTISME DE SAINTE THÉRÈSE.

PANÉGYRIQUE DE SAINTE THÉRÈSE PAR BOSSUET.

IMPRIMERIE MIGNE, AU PETIT-MONTROUGE.

## **PENSÉES SUR L'AMOUR DE DIEU,**

*Qui est comme une explication de quelques paroles du Cantique des cantiques.*

*Ces pensées peuvent passer pour une suite de la septième demeure du Château de l'âme, tant la Sainte y parle d'une manière admirable et élevée de ce qui regarde cette septième demeure.*

### **CHAPITRE PREMIER.**

*Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche.*

*Du respect que l'on doit avoir pour ce qui ne nous paraît pas intelligible dans l'Écriture sainte. Ce qui a porté la Sainte à prendre, la liberté d'expliquer ces paroles du Cantique des cantiques. De quelle sorte se doivent entendre ces mots de baiser et de bouche.*

**DU RESPECT QUE L'ON DOIT AVOIR POUR CE QUI EST OBSCUR DANS L'ÉCRITURE SAINTE.**

En lisant attentivement ces paroles, j'ai remarqué qu'il semble que lame, après avoir parlé en tierce personne, lorsqu'elle dit : *Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche*, adresse la parole à une autre en ajoutant : *Le lait qui coule de vos mamelles est plus délicieux que le vin*. J'avoue n'en comprendre pas la raison, et j'en suis bien aise, parce que nous devons avoir beaucoup plus de respect pour les paroles qui surpassent notre intelligence, que pour celles que nos faibles esprits sont incapables de concevoir. C'est pourquoi, mes filles, lorsqu'en lisant on entend des prédications, ou méditant les mystères de notre sainte foi, il y aura des choses qui vous paraîtront obscures, je vous recommande extrêmement de ne vous point gêner pour en chercher l'explication. Cela n'appartient pas à des femmes, ni même à la plupart des hommes.

Que s'il plaît à Notre-Seigneur de vous en donner l'intelligence, il le fera sans que vous ayez besoin de prendre pour ce sujet aucune peine ; ce que je ne dis que pour les femmes et pour les hommes qui

ne sont pas obligés à soutenir la vérité par leur doctrine. Quant à ceux que Dieu y engage, ils doivent sans doute y travailler de tout leur pouvoir, et ce travail ne leur saurait être que fort utile. Mais pour ce qui est de nous, nous n'avons, sans nous mettre en peine du reste, qu'à recevoir avec simplicité ce qu'il plaît à Dieu de nous donner, et nous réjouir de ce que sa sagesse n'ayant point de bornes, une seule de ses paroles contient tant de mystères, qu'il n'est pas étrange que nous soyons incapables de les comprendre. Car, sans parler du latin, du grec et de l'hébreu, à quoi il n'y a pas sujet de s'étonner que nous n'entendions rien, combien se rencontre-t-il d'endroits dans les psaumes qui ne nous paraissent pas moins obscurs dans l'espagnol que dans le latin ? Gardez-vous donc bien, mes filles, je le répète encore, de vous en tourmenter inutilement. Ce qui ne va point au delà de notre capacité, suffit pour des personnes de notre sexe. Dieu ne nous en demandera pas davantage, et il ne laissera pas de nous favoriser de ses grâces.

Ainsi lorsqu'il lui plaira de nous découvrir ces sens, nous n'y trouverons point de difficulté. Et s'il ne veut pas lever le voile qui nous les couvre, humilions-nous et réjouissons-nous, comme je l'ai dit, de ce que le maître que nous servons est si grand et si admirable, que ces paroles, quoique écrites en notre langue, ne nous sont pas intelligibles.

Notre faiblesse est telle qu'il vous semblera peut-être, mes sœurs, que les paroles de ce cantique auraient pu être plus claires ; et je ne m'en étonne pas, ayant même entendu dire à quelques personnes qu'elles appréhendaient de les lire. « Que notre misère, mon Dieu, est déplorable ! car n'est-ce pas ressembler à ces bêtes venimeuses qui convertissent en poison tout ce qu'elles mangent, que de juger selon notre peu d'amour pour vous, de ces faveurs dont vous nous obligez, pour nous apprendre, par l'avantage que nous tirons de vous aimer, qu'il n'y a rien que nous ne devons faire pour nous rendre dignes de jouir du bonheur de votre compagnie, et répondre, par l'ardeur de notre amour, à celui que vous nous portez ? Hélas ! Seigneur, que nous profitons peu de tant de bien que vous nous

faites ? Il n'y a point de moyens que vous n'employiez pour témoigner votre amour, et nous le reconnaissons si mal, que nos pensées continuent toujours de se tourner vers la terre, au lieu de les porter à admirer les grands mystères qu'enferme ce langage du Saint-Esprit. »

Car qui devrait être plus capable de nous enflammer de l'amour de Dieu, que de penser que ce n'est pas sans sujet qu'il nous parle de la sorte ? Mais l'aveuglement des hommes est si grand, que j'ai vu avec étonnement qu'un religieux ayant fait un sermon admirable sur le sujet des faveurs que Dieu fait à l'âme comme à son épouse, et qui n'était fondé que sur les paroles de ce cantique, il excita la risée de son auditoire, à cause qu'il y parlait d'amour, comme s'il eût pu n'en point parler.

Mais je connais, au contraire, des personnes qui ont tiré tant d'avantage de ces saints discours, qu'ils les ont délivrées de leurs craintes, et portées à rendre des actions infinies de grâces à Dieu d'avoir bien voulu, par un remède si salutaire aux âmes qui l'aiment avec ardeur, leur faire connaître qu'il s'humilie pour elles jusqu'à les considérer comme ses épouses, sans quoi elles ne pourraient cesser de craindre. Et j'en sais une entre autres qui, ayant passé plusieurs années dans ces appréhensions, ne se put rassurer que par certaines paroles de ce cantique, que Dieu permit qui lui furent dites, et qui lui firent connaître, qu'elle était en bon chemin. Ce que je comprends sur cela est, qu'après qu'une âme, par son amour pour son saint époux, a renoncé véritablement à toutes les choses du monde et s'est abandonnée à sa conduite, elle éprouve ces peines, ces défaillances, ces espèces de mort, et en même temps ces plaisirs, ces joies et ces consolations dont j'ai parlé en d'autres traités.

O mes filles, que vous êtes heureuses d'avoir pour Seigneur et pour époux un Dieu à la connaissance duquel rien ne peut se dérober, qui est si bon et si libéral, qu'il vous récompensera des moindres choses que vous ferez pour son service comme si elles étaient fort importantes, parce qu'il ne les considère pas en elles-mêmes, mais les

mesure par l'amour que vous lui portez.

Je finis ceci en vous avertissant encore de ne vous point étonner quand vous rencontrerez dans l'Écriture et dans les mystères de notre foi, des endroits que vous n'entendez pas, et des expressions si vives de l'amour de Notre-Seigneur pour les âmes. Celui qu'il nous a témoigné par des effets, qui allant si fort au delà de toutes paroles, montrent qu'il n'y a point en ceci d'exagération, m'étonne beaucoup davantage, et me met comme hors de moi-même, lorsque je pense que nous ne sommes que de misérables créatures si indignes de recevoir tant de preuves de sa bonté. Je vous conjure, mes filles, de bien peser cet avis et de le repasser par votre esprit ; puisque plus vous considérez ce que l'amour de Notre-Seigneur lui a fait souffrir pour nous, plus vous connaîtrez que bien loin que ces paroles de tendresse, qui vous surprennent d'abord, aient des expressions trop fortes, elles n'approchent point de l'affection que ce divin Sauveur nous a témoignée par toutes les actions de sa vie, et par la mort qu'il a voulu endurer pour nous.

CE QUI A PORTÉ LA SAINTE À OSER EXPLIQUER CES PAROLES DU CANTIQUE.

Pour revenir à ce que j'avais commencé de dire, il faut que ces paroles du cantique que je vous ai proposées comprennent de grands mystères, puisque des personnes savantes, que j'ai priées de m'expliquer le véritable sens que le Saint-Esprit y a renfermé, m'ont répondu que tant de docteurs qui ont écrit sur ce sujet, n'ont pu encore y en trouver dont on soit demeuré satisfait. Ainsi vous auriez sujet de me croire bien présomptueuse si je prétendais d'y en donner un. Ce n'est pas aussi mon intention, et quoique je ne sois pas si humble que je devrais, ma vanité ne va pas jusqu'à me croire capable de réussir dans un tel dessein.

Je prétends seulement de vous dire des choses qui pourront peut-être vous consoler autant que je le suis, lorsqu'il plaît à Notre-Seigneur de me donner quelque petite intelligence de ce que l'on a dit sur ce sujet. Et quand même ce que j'en écrirai ne serait pas à propos,

il ne pourra au moins vous nuire, puisqu'avant que vous le voyez, il sera examiné par des gens savants, et que pourvu que nous ne disions rien de contraire à la créance de l'Église et aux écrits des saints, je crois que Notre-Seigneur nous permet de proposer les pensées qu'il lui plaît de nous donner, de même qu'en méditant attentivement sa passion, nous pouvons nous représenter beaucoup de choses des tourments qu'il y a soufferts, que les évangélistes n'ont point rapportées ; joint que n'agissant pas en cela avec curiosité, mais ne voulant que recevoir les lumières que Dieu nous donne, je ne saurais croire qu'il ait désagréable que nous cherchions de la consolation dans ses actions si admirables et ses paroles si saintes.

Comme un roi, au lieu de trouver mauvais qu'un jeune enfant qui lui plairait fût surpris de la beauté et de la richesse de ses habits, prendrait plaisir à voir l'étonnement qu'il en aurait, Notre-Seigneur n'a pas désagréable que nous autres femmes considérions avec admiration les trésors renfermés dans ses divines paroles, que nous nous flattions de la créance d'y comprendre quelque chose, et que nous fassions part aux autres de nos pensées après qu'elles auront été approuvées par des personnes savantes. Ainsi je ne prétends pas, mes filles, que vous me regardiez en ceci que comme ce prince regarderait cet enfant, ni vous proposer mes pensées qui pourront être mêlées de beaucoup d'impertinences, que comme une consolation que je me donne en les communicant à mes chères filles.

DE QUELLE SORTE SE DOIVENT ENTENDRE CES MOTS DE BAISER ET DE BOUCHE.

Je vais donc commencer, avec l'assistance de ce grand roi et la permission de mon confesseur, à vous faire part de mes pensées, et je prie sa divine Majesté de m'accorder la même grâce de bien rencontrer en quelque chose qu'il m'a faite en d'autres occasions peut-être pour l'amour de vous. Mais quand cela n'arriverait pas, je ne saurais avoir regret au temps que j'emploierai à l'écrire et à m'occuper d'un sujet qui est si divin, que je ne suis pas digne d'en ouïr seulement parler.

Il me semble que par ces paroles, dont j'ai dit au commencement que l'épouse se sert pour parler en tierce personne à celui avec qui elle est, le Saint-Esprit veut nous faire entendre qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, l'une divine et l'autre humaine. Mais je ne m'y arrêterai pas ; mon dessein n'est de traiter que de ce qui peut servir aux personnes d'oraison, quoique tout puisse servir pour encourager et donner de l'admiration aux âmes qui ont un ardent amour pour Notre-Seigneur. Il sait que, encore que j'aie entendu expliquer quelques-unes de ces paroles, ce n'a été que rarement, et que j'ai si peu de mémoire, que je n'ai pu en retenir un seul mot : ainsi je ne saurais dire que ce que Notre-Seigneur m'en a appris, et je suis fort trompée si l'on m'a jamais rien dit touchant ces premières paroles.

« Quelles paroles, ô Seigneur mon Dieu ! Est-il possible qu'un ver de terre ose les adresser à son Créateur ? Soyez-vous béni à jamais, Seigneur, de nous apprendre de quelle sorte nous pouvons parler à vous en tant de diverses manières. Mais, mon roi, qui sera assez hardi pour user envers vous de semblables tenues, si vous ne lui en donnez la permission ? » On ne saurait y penser sans étonnement, et l'on s'étonnera aussi peut-être de m'entendre dire que personne n'use de ces termes.

On pourra s'imaginer que ces mots de baiser et de bouche ayant diverses significations, ce que je viens de dire est une folie, puisqu'ils se peuvent expliquer d'une autre manière, et qu'ainsi il est évident que nous ne devons pas prendre la liberté d'en user en parlant à Dieu, ni d'exposer de semblables termes à la vue des personnes simples et grossières. Je demeure d'accord que ces divines paroles se peuvent expliquer diversement ; mais une âme si embrasée de l'amour de son divin époux, qu'elle est toute hors d'elle-même, ne saurait en employer d'autres, ni leur donner un autre sens que celui qu'elles ont naturellement. « Qu'y a-t-il donc en cela, mon Dieu, qui doit nous étonner ? Et n'y a-t-il pas incomparablement plus de sujet d'admirer que vous voulez bien nous faire cette inconcevable faveur de vous recevoir vous-même dans la sainte Eucharistie, pour devenir

notre nourriture ? »

Il m'est venu dans l'esprit que c'est peut-être ce que l'épouse demandait parées paroles à Jésus-Christ son époux, ou bien qu'il lui plût de s'abaisser jusqu'à vouloir faire cette si étroite union avec la nature humaine, qui le rend tout ensemble Dieu et homme, puisque chacun sait que le baiser est une marque de paix, d'amitié et d'alliance entre deux personnes ; et je prie sa divine Majesté de m'assister pour faire entendre combien il y a de sortes de paix.

Mais avant que de passer outre, j'ai, mes filles, un avis important à vous donner, et la crainte de l'oublier me le fera mettre ici, quoiqu'il fût peut-être plus à propos d'en parler ailleurs. C'est que si ceux qui, étant en péché mortel, osent s'approcher du très-saint Sacrement, dont Dieu veuille que le nombre ne soit pas si grand que je le crois, entendaient une personne comme mourante, par la véhémence de son amour pour Dieu, proférer ces paroles du cantique, ils ne s'en étonneraient pas seulement, mais l'attribueraient à une hardiesse insupportable. Ces censeurs de ce qu'ils n'entendent point, n'ont garde d'user de ces paroles, ni d'autres semblables qui se trouvent aussi dans ces admirables cantiques, parce qu'il n'y a que cet ardent amour de Dieu qu'ils n'ont point qui les fasse proférer. Ils peuvent bien les lire et les relire dans ce divin livre, mais non pas s'en servir. Et comment oseraient-ils les avoir en la bouche, puisqu'on ne saurait seulement les entendre sans être touché de crainte, tant elles sont pleines de majesté ? « Celle que vous avez, Seigneur, dans le très-saint Sacrement, est sans doute merveilleuse ; mais comme la foi de ces personnes n'est qu'une foi morte, il n'y pas sujet de trouver étrange que, ne leur faisant point la faveur de leur parler, parce qu'ils en sont indignes, et vous voyant si humilié sous les espèces sacramentales, ils aient l'audace de faire des jugements si téméraires. »

J'avoue que ces paroles, considérées selon leur simple signification, seraient capables d'étonner les personnes qui les prononcent ; si elles n'étaient point dans le transport qui les leur fait

proférer ; mais elles ne donnent nulle crainte à celles que Notre-Seigneur a comme tirées heureusement hors d'elles-mêmes. « Pardonnez-moi, mon Dieu, si j'ose parler ainsi ; et quelque grande que soit ma hardiesse, vous m'excuseriez sans doute quand j'en dirais encore davantage. Car, puisque le baiser est une marque de paix et d'amitié, pourquoi les âmes que vous aimez ne pourront-elles pas vous demander ? et que peuvent-elles désirer de vous qui leur soit plus avantageux ? Je vous demande donc, mon Sauveur, de me donner cette paix et ce baiser de votre divine bouche, qui est, mes filles, la plus grande faveur que nous puissions recevoir de son infinie bonté, comme vous le verrez dans la suite. »

## CHAPITRE II.

*Sur ces mêmes paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche.*

*Des diverses sortes de paix dont quelques personnes se flattent. Excellents avis de la Sainte sur ce sujet. Exemples qu'elle rapporte. D'autres excellents avis qu'elle y ajoute. Des moyens dont Dieu se sert pour faire amitié avec les âmes, et de l'amour qu'on doit avoir pour le prochain.*

DES DIVERSES SORTES DE PAIX. EXEMPLES QUE LA SAINTE EN RAPPORTE, ET EXCELLENTS AVIS SUR CE SUJET.

Dieu nous garde de tant de diverses sortes de paix dont les gens jouissent, et qui font qu'ils demeurent tranquilles au milieu des plus grands péchés. Car ne peut-on pas leur donner, au lieu du nom de paix, le nom de véritables guerres ?

Vous avez déjà, mes filles, pu voir ailleurs que cette fausse paix est une marque de l'union des âmes avec le démon. Il ne veut point leur faire la guerre durant cette vie, parce qu'elle pourrait les porter à recourir à Dieu pour s'en délivrer, bien qu'elles n'eussent point d'amour pour lui, et que même un tel sentiment ne leur durerait guère, à cause que cet esprit malheureux ne s'en apercevrait pas plus tôt, qu'il les rengagerait dans ses filets, en flattant leurs passions

criminelles, sans qu'elles pussent s'en dégager, jusqu'à ce qu'on leur eût fait comprendre que cette paix, dans laquelle elles s'imaginent d'être, n'est qu'illusion et que mensonge. Je ne m'arrêterai pas d'avantage à parler de ces personnes. Qu'elles jouissent tant qu'il leur plaira de leur faux bonheur ; j'espère de la miséricorde de Dieu qu'il ne se trouvera jamais parmi nous.

Le démon pourra commencer à nous nuire par une autre de ces fausses paix qu'il nous fera trouver dans des choses qui ne semblent point être importantes ; et nous avons toujours, mes filles, tant que nous vivons, sujet de craindre. Lorsqu'une religieuse, après avoir commencé à se relâcher en des sujets peu considérables en apparence, continue d'en user de la même sorte, sans en avoir aucun repentir, cette paix est fausse et dangereuse, et le démon pourra, par ce moyen, lui faire beaucoup de mal. Ces sortes de fautes sont, par exemple, quelque manquement à ce qu'ordonnent nos constitutions, qui, en soi, n'est pas péché, et quelque négligence, quoique sans dessein, à exécuter ce que le supérieur commande, parce que, tenant à notre égard la place de Dieu, nous sommes obligées de lui obéir ; que nous sommes venues pour cela on religion, et qu'il n'y a rien que nous ne devons faire pour lui donner sujet d'être satisfait de notre conduite. Il en est de même de quelques autres petites choses qui ne passent pas pour des péchés, et qui sont des imperfections auxquelles les femmes sont sujettes. Je ne prétends pas que nous n'y tombions jamais, mais je dis que nous devons les connaître, et en avoir du regret, puisque autrement le démon pourrait en profiter, et nous y rendre peu à peu insensibles. Soyez donc bien persuadées, mes filles, qu'il aura beaucoup fait, s'il gagne sur vous de négliger ces petites fautes. Elles peuvent causer un si grand mal dans la suite, que je vous conjure, au nom de Dieu, d'y prendre extrêmement garde. Comme nous avons, dans cette vie, une guerre continuelle à soutenir contre tant d'ennemis, nous ne saurions trop veiller sur notre intérieur et notre extérieur ; car, encore que Dieu nous fasse de grandes grâces dans l'oraison, nous ne laissons pas, au sortir de là, de rencontrer mille petites pierres d'achoppement, telles que sont celles d'omettre,

par négligence, certaines choses ; de n'en pas faire d'autres assez exactement ; de tomber dans quelques troubles extérieurs, et d'avoir des tentations. Je sais que cela n'arrive pas toujours, ni même ordinairement ; et tant s'en faut que je pense que l'on puisse être entièrement exempt de ces tentations et de ces troubles ; je les considère comme de très-grandes faveurs de Dieu, et profitables aux âmes pour les faire avancer dans la vertu, puisque ce serait mal connaître la faiblesse de notre nature, que de nous croire capables d'agir ici comme des anges.

Ainsi je ne m'étonne point que quelques personnes souffrent de très-grandes tentations, parce que je suis assurée que si elles ont de l'amour et de la crainte pour Dieu, elles leur seront fort avantageuses ; mais lorsque j'en vois qui sont toujours dans un grand repos, et ne sentent aucun combat en elles-mêmes : quoiqu'il ne me paraisse pas qu'elles offensent Dieu, j'appréhende beaucoup pour elles, et le démon ne les tentant point, je les tente autant que je puis pour les éprouver, afin qu'elles fassent réflexion sur leurs actions, pour connaître au vrai en quel état elles sont. J'en ai peu rencontré de cette sorte, et il se peut faire que Dieu élève quelques âmes à une si haute contemplation, qu'elles jouissent ordinairement de ce calme et de ce plaisir intérieur ; mais je suis persuadée qu'elles ne le connaissent pas, et ayant tâché de m'en éclaircir, j'ai trouvé qu'elles ont aussi leurs petites guerres, quoique rarement.

Pour moi, après y avoir fait une grande attention, je ne leur porte point d'envie, et je remarque que celles qui se trouvent engagées dans ces grands combats dont j'ai parlé, non seulement ne leur cèdent point en ce qui regarde l'oraison et la perfection, mais s'avancent beaucoup davantage.

Je ne parle point ici des âmes qui, après avoir passé plusieurs années dans une si rude guerre, sont tellement mortifiées, qu'on peut les considérer comme mortes au monde ; je me contente de dire que les autres vont d'ordinaire dans le calme et dans la paix ; mais non pas de telle sorte qu'elles ne connaissent point les fautes qu'elles font,

et n'en aient pas beaucoup de déplaisir. Vous voyez donc, mes filles, que Dieu conduit les âmes par divers chemins ; et je ne saurais m'empêcher de craindre pour celles qui n'ont point de regrets de leurs fautes, puisque, quand ce ne serait qu'un péché véniel, on doit en avoir du déplaisir, ainsi que je ne doute point que Dieu ne vous fasse cette grâce.

Si vous m'aimez, remarquez bien, je vous prie, ceci. N'est-il pas vrai que la moindre piqûre d'une épingle ou d'une épine se fait sentir à une personne vivante ? Si donc nos âmes ne sont point mortes, mais sont animées d'un ardent amour de Dieu, ne nous fait-il pas une grande faveur de nous rendre très-sensibles aux moindres choses qui ne sont pas conformes à notre profession et à nos obligations ? Or ne peut-on pas dire que cette vigilance que nous devons avoir sur nous-mêmes, pour ne rien faire qui ne contente sa divine Majesté, est comme parer une chambre de tant de fleurs, qu'elle ne saurait tôt ou tard n'y point venir pour nous témoigner combien nos soins lui sont agréables ? « Hélas ! Seigneur, pourquoi avons-nous quitté le monde, et nous sommes-nous renfermées dans ces maisons religieuses, si ce n'est pour nous occuper sans cesse à vous préparer dans nos âmes, comme à notre divin époux, un séjour qui vous puisse plaire, et nous acquitter ainsi du vœu que nous avons fait de nous consacrer entièrement à son service ? »

Les personnes scrupuleuses doivent remarquer que ce que je dis ne s'entend pas des fautes où l'on tombe quelquefois sans y penser, et dont après on ne s'aperçoit pas toujours ; mais de celles que l'on commet d'ordinaire, dont on ne tient compte, dont on n'a point de regret, et dont on ne tâche point de se corriger, parce que l'on s'imagine que ce n'est rien, et que l'on s'endort ainsi dans une fausse et très-dangereuse paix.

Que sera-ce donc des religieuses qui vivent dans un grand relâchement de leur règle ? ce que Dieu ne veuille, s'il lui plaît, qui arrive jamais à aucune de nous. Le démon ne manque pas sans doute d'user de toutes suites d'artifices pour les faire tomber dans ce

malheur, Dieu le permettant ainsi, pour punition de leurs péchés, et je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet.

Je viens maintenant à cette paix et ces témoignages d'affection que Dieu commence à donner dans l'oraison. Je vous en dirai ce qu'il lui plaît de m'en faire connaître ; mais il est bon, ce me semble, de vous parler un peu auparavant de cette autre paix que le monde et notre sensualité nous donnent, parce qu'encore qu'il y ait des livres qui l'expliquent mieux que je ne pourrai faire, vous n'avez pas moyen de les acheter, et qu'il ne se trouvera peut-être personne qui vous en fasse une aumône ; au lieu que vous pourrez vous en instruire dans cet écrit.

Il est facile de se tromper en diverses manières dans la paix que donne le monde. J'en rapporterai quelques-unes, pour faire connaître combien nous sommes à plaindre lorsque nous ne faisons pas tous nos efforts pour arriver à ce bonheur inestimable d'être beaucoup aimées de Dieu, mais nous nous contenons de l'être un peu. « Comment pourrions-nous, Seigneur, être si faciles à satisfaire, si nous considérons quel est le prix des faveurs que nous pouvons, même dès cette vie, espérer de vous, lorsque vous nous faites l'honneur de nous tant aimer ? Et combien y a-t-il de personnes qui, pouvant arriver jusqu'au haut de cette montagne sainte, à laquelle l'amour que vous portez se peut comparer, demeurent au pied, faute de courage ? » Je vous ai souvent dit, mes filles, dans quelques petits écrits, et je ne le répète pas seulement ici, mais je vous conjure d'avoir toujours des désirs si généreux, que Dieu en étant touché, il vous fasse la grâce d'y rendre vos œuvres conformes. Cet avis est plus important que vous ne le sauriez croire.

Il y a aussi des personnes qui rentrent dans les bonnes grâces de Dieu par leur repentir et une sincère confession de leurs péchés ; mais à peine deux jours se passent sans qu'elles y retombent ; et ce n'est pas là sans doute cet amour et cette paix que l'épouse demande dans le cantique. Efforcez-vous donc, mes filles, de n'avoir pas à vous accuser toujours dans vos confessions des mêmes fautes ; et

puisque notre infirmité est si grande, que nous ne saurions éviter d'en commettre, tâchez au moins que ce ne soient pas toujours les mêmes, puisqu'elles pourraient jeter de si profondes racines, qu'il serait très-difficile de les arracher, et que ces racines pourraient en produire encore d'autres, ainsi qu'une plante qu'on arrose tous les jours croît de telle sorte, qu'au lieu qu'il serait facile au commencement de l'arracher avec les mains, il faut y employer le fer. Je sais qu'en cela nous pouvons si peu, que le mal irait toujours en augmentant, si nous mettions notre confiance en nos propres forces ; mais il faut beaucoup demander à Dieu de nous assister dans ces occasions, que nous connaissons à l'heure de la mort et de son redoutable jugement être si importantes, principalement pour celles qui ont, comme nous, l'honneur d'avoir pour époux en cette vie celui qui alors sera leur juge.

Quel respect ne doit point nous donner cette suprême grandeur de Dieu ? C'est un roi qui est immortel, c'est le souverain maître de l'univers. Ne pensez, mes filles, qu'à le contenter, et considérez quel est le malheur des âmes qui, après avoir reçu tant de témoignages de son amitié, redeviennent ses mortelles ennemies. Il faut que sa miséricorde soit bien extraordinaire pour oublier de telles offenses ; et se trouve-t-il des amis si patients ? Lorsqu'ils sont une fois brouillés ensemble, ils s'en souviennent toujours, et leur union n'est plus la même. Dieu, au contraire, quoique nous l'offendions si souvent, attend durant des années entières que nous rentrions dans notre devoir ? « Soyez-vous, Seigneur, béni à jamais de nous supporter avec tant de bonté, qu'il semble que vous vouliez oublier quelle est votre grandeur pour n'être pas obligé de punir selon son mérite un aussi étrange crime qu'est celui de vous manquer de respect et de payer d'ingratitude les grâces sans nombre que vous nous faites. » Que les personnes qui se trouvent en cet état sont à plaindre, puisqu'encore que la miséricorde de Dieu soit si grande, on ne laisse pas d'en voir mourir plusieurs sans confession. Je le conjure, par son adorable clémence, de vous préserver d'un si grand malheur. Il y a dans le monde une autre paix moins dangereuse que celle dont je

viens de parler ; c'est la paix de ceux qui ont soin d'éviter les péchés mortels, ce qui encore n'est pas peu, vu la manière dont on vit aujourd'hui. Mais je suis persuadée qu'ils ne laissent pas d'y tomber de temps en temps, par le peu de compte qu'ils tiennent d'en commettre un si grand nombre de véniels, qu'ils approchent fort des mortels. Ces personnes ne craignent point de dire, et je l'ai moi-même entendu diverses fois : Quoi ! des péchés véniels vous semblent-ils si considérables ? Il ne faut que de l'eau bénite pour les effacer, et l'Église, comme une bonne mère, nous donne encore pour ce sujet d'autres remèdes. Qu'y a-t-il, mes filles, de plus déplorable que de voir que des Chrétiens osent tenir de tels discours ? Je vous conjure, par l'amour que vous devez avoir pour Dieu, de prendre bien garde à ne commettre jamais de péchés, quoique véniels, sous prétexte de ces remèdes. Il importe de tout d'avoir toujours une si grande pureté de conscience, que nous puissions prier sans crainte Notre-Seigneur de nous donner la parfaite amitié que l'épouse lui demande. Or cette amitié est incompatible avec une disposition qui nous doit être aussi suspecte que celle qui tend à désirer des consolations qui affaiblissent la vertu, qui portent à la tiédeur, et qui donnent sujet de douter si les péchés que l'on commet en cet état sont véniels ou mortels. Dieu nous délivre, s'il lui plaît, de ces sortes de paix et d'amour de Dieu, qui ne produisent qu'une fausse paix, quand on se contente de ne pas tomber dans ces grands péchés que l'on voit commettre à d'autres. Ce n'est pas être dans une véritable humilité que de condamner les actions de son prochain. Il se peut faire que ceux qui le jugent si coupable le soient plus que lui, parce qu'il est touché d'un véritable repentir et d'un si grand désir de plaire à Dieu, qu'il s'efforce de ne le plus offenser en quoi que ce soit ; au lieu que ceux qui le blâment si hardiment par la confiance qu'ils ont en ce qu'ils ne commettent point de péchés mortels, se laissent aller à prendre leurs plaisirs et leurs divertissements. Ils se contentent pour la plupart de bien réciter des oraisons vocales, et ne prennent pas garde de si près à ce qui peut les avancer dans la piété.

Il y a une autre sorte de paix et de témoignage d'amitié que

Dieu commence de donner à ceux qui ne voudraient pour rien du monde l'offenser, mais qui, encore qu'ils soient assez réglés dans leurs heures d'oraison, et que leur amour pour lui leur fasse répandre des larmes, sont si éloignés de renoncer aux plaisirs de cette vie, qu'ils sont d'autant plus satisfaits de leur état, qu'ils le considèrent comme pouvant les maintenir dans le repos dont ils jouissent. Cet état est si peu assuré, que ce sera beaucoup si ces personnes ne reculent point dans le chemin de la vertu, parce que ne fuyant pas les occasions, et ne se privant point des plaisirs du monde, elles s'affaibliront bientôt dans cette voie du Seigneur, où tant d'ennemis s'efforcent de les empêcher de la suivre. Ce n'est donc pas là, mes filles, l'amitié que ce divin époux demande de vous ni que vous devez désirer d'avoir pour lui ; mais si vous voulez vivre en assurance et croître toujours en vertu, fuyez jusqu'aux moindres occasions qui pourraient vous porter au relâchement. Je ne saurais trop vous dire, afin de vous faire connaître combien il importe, pour se garantir du péril de tomber dans de grandes fautes, de renoncer entièrement et avec une ferme résolution à toutes les affections du monde.

DES MOYENS DONT DIEU SE SERT POUR FAIRE AMITIÉ AVEC LES ÂMES, ET DE L'AMOUR QU'ON DOIT AVOIR POUR LE PROCHAIN.

Les moyens dont Dieu commence à se servir pour contracter amitié avec les âmes sont en si grand nombre, que je n'aurais jamais fait si je voulais rapporter tout ce que j'en sais, quoique je ne sois qu'une femme. Et que ne pourraient donc point dire sur ce sujet les confesseurs et les autres théologiens qui en ont une particulière connaissance ? J'avoue que quelques-uns de ces moyens m'étonnent, parce qu'ils sont tels qu'il semble qu'il ne manque plus rien pour devenir les amis de Dieu, et je vais vous dire ce que je sais d'une femme avec qui j'ai traité depuis peu fort particulièrement. Elle communiait très-souvent, ne parlait jamais mal de personne, avait de grandes tendresses dans l'oraison, demeurait chez elle dans une continuelle solitude, et était de si douce humeur, que quoi qu'on lui pût dire, elle ne se mettait point en colère, ce que je ne compte pas

pour une petite vertu. Elle n'avait point été mariée, et n'était plus en âge de l'être, et elle avait souffert sans murmurer de grandes contradictions. La voyant en cet état sans pouvoir remarquer en elle aucun péché, et apprenant qu'elle veillait fort sur ses actions, je la considérais comme une personne de grande oraison et comme une âme fort élevée. Mais après l'avoir connue plus particulièrement, je trouvai qu'elle n'était dans ce grand calme que lorsqu'il ne s'agissait point de son intérêt, et qu'aussitôt que l'on y touchait, elle n'y était pas moins sensible qu'on l'en croyait détachée ; que dans la patience avec laquelle elle écoutait ce qu'on lui disait, elle ne pouvait souffrir que l'on touchât pour peu que ce fût à son honneur, tant elle était enivrée de l'estime d'elle-même, et qu'elle avait une si grande curiosité de savoir tout ce qui se passait, et prenait tant de plaisir d'être à son aise, que je ne comprenais pas comment il était possible qu'elle pût seulement durant une heure demeurer en solitude. Elle justifiait de telle sorte ses actions, que si on l'en eût voulu croire, on n'aurait pu, sans lui faire tort, en considérer aucune comme un péché, quoiqu'il n'y eût personne, excepté elle, qui ne jugeât que c'en était un, et peut-être ne le connaissait-elle pas. Ainsi, au lieu que presque tout le monde la considérait comme une sainte, elle me faisait une grande compassion, particulièrement lorsque je remarquais que les persécutions qu'elle me disait avoir souffertes lui étaient arrivées en partie par sa faute, et je ne portai point d'envie à sa sainteté. Cette personne et deux autres que j'ai vues comme elle se croire des saintes, m'ont plus fait appréhender que les plus grands pécheurs que j'aie connus.

Priez Dieu, mes filles, de nous donner la lumière qui nous est nécessaire pour ne nous pas tromper de la sorte, et remerciez-le beaucoup d'une aussi grande faveur que celle de vous avoir amenées dans une maison consacrée à son service, où, quelques efforts que le démon fasse pour vous tromper, il ne lui est pas si facile d'y réussir que si vous étiez encore dans le monde. Car, bien qu'entre les personnes qui y sont, il s'en trouve qui, dans le désir qu'elles ont d'être parfaites, croient qu'il ne leur manque rien pour aller au ciel, on

ne sait point si elles sont telles qu'elles se le persuadent. Mais dans les monastères il est facile de le connaître, et je n'y ai jamais eu de peine, parce qu'au lieu de faire ce qu'elles veulent, il faut qu'elles fassent ce qu'on leur commande ; et qu'au contraire, dans le monde, encore qu'elles aient un désir véritable de plaire à Dieu, d'être éclairées dans leur conduite, et de ne se point tromper, elles ne peuvent l'éviter à cause qu'elles ne font que leur propre volonté, ou que si quelquefois elles y résistent, ce n'est pas avec une aussi grande mortification qu'est celle des religieuses. Il faut en exempter quelques personnes à qui Dieu a donné durant plusieurs années des lumières particulières, et qui, bien qu'elles soient savantes, ne laissent pas de se soumettre à un directeur capable de les conduire, parce que la véritable humilité ne permet pas de se beaucoup confier en soi-même.

Il y en a d'autres qui, après que Notre-Seigneur leur a fait la grâce de connaître le néant de toutes choses d'ici-bas, ont renoncé pour l'amour de lui à leurs biens et à leurs plaisirs pour embrasser la pénitence : mais ils aiment tant l'honneur, et sont si discrets et si prudents, qu'ils voudraient aussi ne rien faire qui ne fût agréable aux hommes. Ces deux choses ne s'accordent point, mes filles ; et le mal est qu'ils connaissent si peu leur erreur, qu'ils prennent toujours plutôt le parti du monde que celui de Dieu.

La plupart de ces personnes ne sauraient souffrir, sans se troubler, les moindres choses que l'on dit à leur désavantage, quoiqu'elles sachent en leur conscience qu'elles sont vraies. Cela n'est pas embrasser la croix, c'est la traîner. Et faut-il s'étonner qu'elle leur paraisse pesante ? Au lieu que si on l'aime, on trouve de la facilité non seulement à l'embrasser, mais à la porter. Ce n'est donc pas là non plus cette amitié que l'épouse demande ; et je vous conjure, mes filles, de bien considérer qu'ensuite du vœu que vous avez fait, et dont j'ai parlé au commencement, il ne doit plus y avoir de monde pour vous. Car comment, après avoir renoncé à votre propre volonté, ce qui est de toutes les choses la plus difficile, pourriez-vous conserver encore de l'affection pour cette fausse apparence de

bonheur qui se rencontre dans les biens, les honneurs et les plaisirs ? Qu'appréhendez-vous ? Ne voyez-vous pas que, pour éviter que les gens du monde ne pensent ou ne disent quelque chose à votre désavantage, vous vous trouveriez obligées, pour leur plaire, à prendre des peines incroyables ?

Il y a d'autres personnes, et je finirai par là, dont, lorsque l'on examine les actions, on a sujet de croire qu'elles s'avancent beaucoup, et qui demeurent néanmoins à moitié chemin. Elles ne s'arrêtent point à ce que l'on peut dire d'elles, ni à ce faux point d'honneur, mais elles ne s'exercent pas à la mortification, ni ne renoncent pas à leur propre volonté. Ainsi elles sont toujours attachées au monde, et, quoiqu'elles paraissent disposées à tout souffrir et qu'elles passent pour des saintes, s'il se présente quelque occasion importante qui regarde la gloire de Dieu, elles préfèrent la leur à la sienne. Elles ne s'en aperçoivent pas néanmoins, et s'imaginent, au contraire, qu'elles ne considèrent que Dieu et non pas le monde, lorsqu'elles appréhendent les événements, et craignent qu'une bonne œuvre ne cause un grand mal. Il semble que le démon leur apprenne à prophétiser mille ans auparavant les maux à venir.

Ces personnes ne se jetteraient pas dans la mer comme fit saint Pierre, et n'imiteraient pas tant de saints qui n'ont point appréhendé de perdre leur repos et de hasarder leur vie pour le service de leur prochain. Elles veulent bien aider les âmes à s'approcher de Notre-Seigneur, pourvu que cela ne trouble point la paix dont elles jouissent et ne les engage dans aucun péril. Ainsi leur foi ne produit pas de grands effets, parce qu'elles sont toujours attachées à leurs sentiments. Et j'ai remarqué qu'excepté dans les monastères, il y en a si peu qui n'attendent leur subsistance que de Dieu, que je ne connais que deux personnes qui aient cette entière confiance en lui, au lieu que celles qui ont embrassé la vie religieuse se tiennent assurées qu'il ne les abandonnera pas, et si ce n'est que par le seul mouvement de son amour qu'elles ont renoncé au monde, je ne crois pas même qu'elles pensent à ce qui est de leur subsistance. Mais combien peu y en a-t-il, mes filles, qui n'auraient pas laissé d'abandonner tout,

encore qu'elles ne fussent point assurées d'avoir en le quittant de quoi vivre ? Comme j'ai beaucoup parlé ailleurs de ces âmes lâches, que j'ai représenté le tort qu'elles se font à elles-mêmes, et que j'ai montré que, pour faire de grandes actions, il faut avoir de grands désirs, je n'en dirai pas ici davantage, quoique je ne me lasserais jamais de le répéter. Ceux que Dieu appelle à un état si élevé qu'est celui de renoncer à tout pour se consacrer entièrement à son service dans la vie religieuse, ne doivent donc pas n'envisager que leur cellule, s'ils peuvent servir utilement leur prochain, mais brûler du désir de l'assister. Et les religieuses n'y sont pas moins obligées que les religieux, puisque Dieu permettra peut-être, soit durant leur vie ou après leur mort, que leurs prières seront utiles à plusieurs. Le saint frère Jacques nous en est une grande preuve. Ce n'était qu'un simple frère-lai, qui ne s'occupait qu'à servir ; et tant d'années après sa mort, Dieu le rend célèbre pour nous donner en lui un exemple dont nous devons beaucoup le remercier. Que s'il plaît à Notre-Seigneur, mes filles, de vous mettre dans les dispositions dont j'ai parlé, auxquelles on ne peut arriver que par l'oraison, la pénitence, l'humilité et plusieurs autres vertus, il vous manque peu pour arriver à cet amour et à cette paix que souhaite l'époux, et vous ne sauriez par trop de soupirs et trop de larmes tâcher d'obtenir de la bonté de ce divin époux de vous faire jouir pleinement de cette grâce. Qu'il soit loué à jamais comme étant la source éternelle de toute sorte de biens.

### CHAPITRE III.

*Sur ces mêmes paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa divine bouche.*

*Que ce baiser signifie la paix que l'âme, qui est cette heureuse épouse, demande à Jésus-Christ, son divin époux. Que cette paix, qui est un effet de ce divin baiser, est inséparable de l'amour qu'il a pour elle, et de celui qu'elle a pour lui. Effets admirables de cette paix, et quels sont ceux que la réception de la sainte Eucharistie doit opérer dans les âmes, Paroles excellentes que la Sainte adresse à Jésus-Christ sur ce sujet.*

SUR CES MÊMES PAROLES : QU'IL ME BAISE D'UN' BAISER DE SA

BOUCHE.

Je viens maintenant, ô saint époux, à cette bienheureuse paix que vous demandez à votre épouse, à cette paix que l'âme souhaite avec tant d'ardeur qu'elle ne craint point, pour l'acquérir, de déclarer la guerre à tout ce qu'il y a dans le monde, sans néanmoins que cette ardeur, quelque grande qu'elle soit, lui donne le moindre trouble. Qui peut exprimer quel est le prix de cette faveur ? Elle unit de telle sorte, l'âme à son Dieu, que non seulement ses paroles, mais ses actions montrent qu'elle n'a plus d'autre volonté que la sienne. Il n'y a rien qu'elle n'abandonne pour lui obéir ; elle se moque des raisons que son entendement lui représente au contraire, et des appréhensions qu'il s'efforce de lui donner ; elle méprise ses intérêts particuliers, elle laisse agir pleinement sa foi, et ne trouve de satisfaction et de repos qu'en ce qui peut contenter son saint époux.

Vous vous étonnerez peut-être, mes sœurs, de ce que je viens de dire, parce que c'est une chose louable d'agir avec discrétion en toutes choses ; mais si les effets vous font juger (car de le savoir de certitude, cela ne se peut) que Notre-Seigneur vous a accordé la prière que vous lui avez faite de vous donner ce divin baiser, n'appréhendez point de renoncer à tout, et de vous oublier vous-mêmes pour ne penser qu'à lui plaire.

QUE LA PAIX DE L'ÂME EST UN EFFET DE CE DIVIN BAISER, ET QU'ELLE EN PRODUIT D'ADMIRABLES.

Quand ce saint époux honore une âme d'une si grande faveur, il la lui fait connaître par diverses marques, telles que sont celles d'avoir pour toutes les choses de la terre le mépris qu'elles méritent, de ne chercher de consolation qu'avec les personnes qui ont de l'amour pour lui, et de trouver la vie ennuyeuse, et d'autres dispositions semblables. Leur seule appréhension est de n'être pas dignes qu'il se serve d'elles en des occasions où il y ait beaucoup à souffrir ; et c'est en ces rencontres où je viens de dire que l'amour et la foi agissent, sans écouter ce que l'entendement leur représente, parce que cette bienheureuse épouse a reçu de son divin époux des

connaissances jusqu'auxquelles son esprit ne pouvait atteindre.

Voici une comparaison qui pourra vous le faire comprendre. Un homme se trouve esclave des Maures, et ne peut, à cause de l'extrême pauvreté de son père, espérer de recouvrer sa liberté que par le moyen d'un intime ami qu'il a. Si cet ami, voyant que son bien ne suffit pas pour le racheter, se résout de se rendre esclave au lieu de lui, afin de le délivrer, la discrétion vient aussitôt lui représenter qu'il se doit plutôt à lui-même qu'à son ami ; qu'il n'aurait peut-être pas tant de force que lui pour demeurer ferme dans la foi ; qu'il ne pourrait, sans imprudence, s'engager dans un si grand péril, et d'autres raisons non moins apparentes ; mais la générosité de ce parfait ami est si grande, qu'il ne les écoute point.

Ainsi, ô véritable amour de mon Dieu ! que vous êtes puissant, puisque rien ne vous paraît impossible ! et qu'heureuse est l'âme à qui il donne cette paix qui lui fait mépriser tous les travaux et tous les périls, sans pouvoir être touchée d'aucune autre, crainte que de ne le pas servir comme elle le souhaite, et comme il mérite de l'être !

Vous n'ignorez pas sans doute, mes filles, que saint Paulin, évêque de Nole, touché des larmes d'une veuve dont le fils était prisonnier, se rendit esclave au lieu de lui pour le tirer de captivité. Comme il ne fit cette action ni pour un fils, ni pour un ami, mais par le mouvement d'une charité plus élevée, et qui ne pouvait procéder que de son ardent amour pour Jésus-Christ, il est visible qu'il avait reçu de lui cet amour et cette paix dont j'ai parlé. Ainsi on ne doit pas s'étonner qu'il ait voulu imiter en quelque sorte ce qu'il a plu à ce divin Sauveur de souffrir pour nous, lorsqu'il est venu du ciel sur la terre pour nous affranchir de la servitude du démon ; et chacun sait l'heureux succès qu'eut la charité si extraordinaire de ce grand évêque.

J'ai connu, et vous avez vu ce religieux du même ordre du bienheureux père Pierre d'Alcantara, qui me vint trouver tout fondant en pleurs par le violent désir qu'il avait de délivrer un captif en se mettant à sa place. Nous en conférâmes ensemble, et son général

accorda enfin cette permission à ses instantes prières ; mais, lorsqu'il n'était plus qu'à quatre lieues d'Alger, Dieu le retira à lui, et qui peut douter de la récompense qu'il a reçue ? Néanmoins assez de gens d'entre ceux qui affectent la qualité de discrets, et qui passent pour tels dans le monde, lui disaient qu'il faisait une folie ; et comme nous ne sommes pas encore arrivés jusqu'à un si haut degré d'amour pour Dieu que celui qu'avait ce saint religieux, nous sommes capables de faire un semblable jugement. Mais y a-t-il, au contraire, une plus grande folie que d'attribuer à prudence cette dangereuse discrétion qui nous fait ainsi passer la vie comme dans un profond sommeil ; au lieu que l'amour de Dieu devrait nous réveiller pour travailler sans cesse à lui plaire ? Je le prie de tout mon cœur de nous faire la grâce, non seulement d'entrer dans le ciel, mais d'être du nombre de ceux qui y rentrent après lui avoir donné ici-bas de si grandes preuves de leur amour.

Vous voyez donc, mes filles, que nous ne saurions, sans une assistance toute particulière de Dieu, nous porter à de si grandes actions. C'est pourquoi, si vous me croyez, ne vous laissez jamais de demander à votre divin époux cet amour et cette paix dont j'ai parlé ; c'est le moyen de vous élever de telle sorte au-dessus de ces vaines craintes et de cette fausse prudence du siècle, qui voudraient troubler votre repos, que vous puissiez, sans vous en émouvoir, les fouler aux pieds. Car n'est-il pas évident que, lorsque Dieu témoigne tant d'amour à une âme que l'unir si étroitement à lui, il n'y a point de faveurs dont il ne la gratifie et ne l'enrichisse. La seule chose que nous y pouvons contribuer est de désirer et de lui demander qu'il nous fasse cette grâce. Mais cela même, nous ne le pouvons que par son assistance, à cause que le péché nous a réduits dans un état si déplorable, que nous n'envisageons les vertus que selon la faiblesse de notre nature ; et quel remède, mes filles, à un si grand mal ? Nul autre sans doute que de demander à notre divin époux *qu'il nous baise d'un baiser de sa bouche.*

Si un roi épousait une simple paysanne, et qu'il en eût des enfants, ne seraient-ce pas des princes, nonobstant la bassesse de

l'extraction de leur mère ? Ainsi, lorsque Notre-Seigneur a fait une si grande faveur à une âme que de la prendre pour son épouse, ne sera-ce pas la faute de cette âme, si l'on ne voit naître de ce divin mariage des désirs ardents, des résolutions généreuses, et des actions héroïques ?

CE QUE L'EUCCHARISTIE DEVRAIT OPÉRER DANS NOS ÂMES.

Je suis très-persuadée que si nous nous approchions de l'adorable Eucharistie avec une grande foi et un grand amour, une seule communion nous enrichirait des trésors célestes. À combien plus forte raison tant de communions devraient-elles donc y suffire ! Mais faut-il s'étonner que nous en tirions si peu de fruit, puisqu'il semble que nous ne nous approchions de la sainte table que par cérémonie et par coutume ? Misérable monde, qui nous fermez ainsi les yeux pour nous empêcher de voir le bonheur éternel que nous pourrions acquérir, si nous recevions ce grand sacrement avec un cœur tout brûlant d'amour pour notre Sauveur, et de charité pour notre prochain !

« O Seigneur du ciel et de la terre ! est-il possible que nous soyons capables de recevoir, dans un corps mortel, des preuves si extraordinaires de votre amour ? Est-il possible que le Saint-Esprit le déclare si nettement par ces paroles que j'ai rapportées ? Est-il possible que nous ne voulions pas comprendre quelles sont les faveurs dont ce cantique fait voir qu'un Dieu tout-puissant veut bien honorer les âmes ? O faveurs inconcevables ! ô paroles si douces et si pénétrantes qu'une seule devrait, par la tendresse de notre amour pour vous, mon Sauveur, nous faire tomber dans une sainte défaillance ! Que vous soyez béni à jamais de ce qu'il ne tient pas à vous que nous ne jouissions d'un si grand bonheur. En combien de diverses manières avez-vous voulu et voulez-vous encore tous les jours nous témoigner votre amour ? Vous ne vous contentez pas d'avoir passé dans les travaux continuels tout le temps que vous avez vécu dans le monde, et d'avoir enduré sur la croix la plus cruelle de toutes les morts ; vous souffrez encore tous les jours, et nous pardonnez les

injures que nous vous faisons, et l'excès de votre miséricorde va jusqu'à percer notre cœur par des paroles aussi pénétrantes que sont celles de ce divin cantique, pour nous apprendre ce que nous devons dire ; et quoiqu'elles ne nous fassent pas toute l'impression qu'elles devraient, à cause de la disproportion infinie qu'il y a entre vous et nous, celle qu'elles y font est telle, qu'il nous serait impossible de la supporter, si votre bonté ne venait au secours de notre faiblesse pour nous en donner la force. Je ne vous demande donc, mon Sauveur, autre chose en ce monde, sinon de m'honorer d'un baiser de votre divine bouche, qui produise en moi un tel effet, que je ne puisse, quand je le voudrais, me refroidir dans cet amour, et me ralentir dans cette étroite union que vous voulez bien me faire la grâce que j'aie pour vous et avec vous. Faites, ô souverain maître de ma vie ! que ma volonté soit toujours tellement soumise à la vôtre, que rien n'étant capable de l'en séparer, je puisse vous dire : O mon Dieu. qui êtes toute ma gloire, que *le lait qui coule de vos divines mamelles est plus délicieux que le vin.* »

## CHAPITRE IV.

*Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Le lait qui coule de vos mamelles, ô mon divin époux ! est plus délicieux que le vin, et il en sort une odeur qui surpasse celle des parfums les plus excellents.*

*La Sainte dit qu'elle croit que ces paroles se doivent entendre des faveurs particulière ; que Dieu fait à l'âme dans l'oraison, et en représente les effets d'une manière qui montre combien tout ce que l'on peut s'imaginer de plaisirs et de contentements dans le monde est méprisable en comparaison d'un bonheur si extraordinaire.*

SUR CES PAROLES, LE LAIT QUI COULE DE VOS MAMELLES EST PLUS DÉLICIEUX QUE LE VIN.

Les secrets, mes filles, qui sont renfermés dans ces paroles, sont si grands et si admirables qu'étant comme impossible, de les exprimer, nous devons prier Dieu de nous faire la grâce de les connaître par notre propre expérience. Lorsqu'il plaît à ce saint époux

de faire une si grande faveur à une âme que de lui accorder la demande dont je viens de parler ; il commence à contracter avec elle une amitié qui ne peut être comprise que de ceux qui en ressentent les effets. J'en parlerai peu ici, parce que, dans la créance que cela pourrait vous être utile, j'en ai écrit fort au long en des traités que vous verrez après ma mort, si Notre-Seigneur l'a pour agréable. Je ne saurais assurer d'avoir rapporté précisément les mêmes paroles qu'il lui a plu de me dire sur ce sujet.

Une si grande faveur répand une telle douceur dans le plus intérieur de l'âme, qu'elle lui fait bien sentir que Notre-Seigneur est proche d'elle. Cette douceur ne ressemble point à ces dévotions qui font répandre quantité de larmes lorsque l'on pense à sa passion, ou que l'on pleure ses péchés. Car la tendresse dont ces larmes sont accompagnées n'approche point de celle que l'on ressent pendant l'oraison dont je parle. Je la nomme oraison quiétude, à cause du calme où elle met toutes les puissances, et qui est tel que l'âme croit si assurément posséder Dieu, qu'elle pense n'avoir plus rien à souhaiter. Il arrive néanmoins quelquefois, lorsque l'extase n'est pas si grande, que cela ne passe pas entièrement de la sorte. Mais dans celle dont je traite, tout l'homme extérieur et intérieur se sent pénétré et fortifié comme par une liqueur précieuse et odoriférante, qui, pénétrant jusque dans la moelle de l'âme, si l'on peut user de ce tenue, la remplit toute d'une senteur délicieuse, de même que si l'on entrait dans une chambre pleine de l'odeur de divers parfums, on n'en serait pas moins ravi que surpris, sans toutefois pouvoir dire quels sont ces parfums qui produisent une senteur si admirable. C'est ainsi que cet amour de Notre-Seigneur, plus délicieux que l'on ne saurait se l'imaginer, entre dans une âme avec une douceur si merveilleuse, qu'elle la comble de joie, sans qu'elle puisse comprendre d'où cette divine douceur procède, et c'est, à mon avis, ce que l'épouse veut dire par ces paroles : *Le lait qui coule de vos mamelles est plus délicieux que le vin ; et il en sort une odeur qui surpasse celle des parfums les plus excellents.* Elle ne sait en quelle manière cela se fait, ni comment un si grand bonheur lui arrive, et elle appréhende si fort de

le perdre qu'à peine ose-t-elle respirer, tant elle craint que la moindre chose ne l'en éloigne. Mais par ce que j'ai dit ailleurs de quelle sorte elle se doit conduire dans ces occasions pour en tirer du profit, et que je n'en parle ici qu'en passant ; je me contenterai d'ajouter que Notre-Seigneur témoigne à l'âme, par cette preuve si particulière de son amour, qu'il veut s'unir si intimement à elle, qu'elle ne puisse jamais plus être séparée de lui. Dans la lumière dont l'âme se trouve environnée et si éblouie, qu'elle comprend à peine ce que c'est que cette lumière, ce divin époux lui fait connaître de grandes vérités, et quel est le néant du monde. Elle ne voit point toutefois cet adorable maître qui l'instruit, elle sait seulement de certitude qu'il est avec elle ; elle se trouve si éclairée et si affermie dans les vertus, qu'elle ne se connaît plus elle-même. Elle voudrait ne s'occuper jamais qu'à publier ses louanges ; elle est si plongée, ou, pour mieux dire, si abîmée dans le bonheur dont elle jouit, qu'elle est comme dans une sainte ivresse. Elle ne sait durant ce transport, ni que vouloir ni que demander à Dieu ; elle ne sait ce qu'elle est devenue : et elle n'est pas tellement hors de soi qu'elle ne comprenne quelque chose de ce qui se passe en elle.

Ainsi, quand cet immortel époux veut avec tant de profusion enrichir et comme combler une âme des trésors de ses grâces, il l'unit si étroitement à lui, que, dans l'excès de son bonheur, elle tombe entre ses bras comme évanouie. Tout ce qu'elle peut faire est de s'appuyer sur lui, et de recevoir ce lait si délicieux qui la soutient, qui la nourrit, qui la fortifie, et qui la met en état d'être honorée de nouvelles faveurs qui la rendent capable d'en recevoir encore de plus grandes.

Après que l'âme est revenue, ainsi que d'un profond sommeil, de cette bienheureuse ivresse, elle se trouve si étonnée qu'il me semble que dans ce transport qui paraît tenir quelque chose de la folie, elle peut dire ces paroles : *Le lait qui coule de vos mamelles est plus délicieux que le vin.* Ce transport vient de ce que lorsque l'âme était dans cette ivresse sainte, elle ne croyait pas que son bonheur pût aller plus loin, et que s'étant néanmoins ensuite vue élevée encore

plus haut, et abîmée dans cette immense grandeur de Dieu, elle se sent tellement fortifiée par ce lait céleste dont son divin époux l'a favorisée, que l'on ne doit pas s'étonner qu'elle lui dise qu'il est plus délicieux que le vin. Or, de même qu'un enfant ne sait comment il croit, ni comment il tète, et que sa nourrice lui met souvent le tétin dans la bouche, sans qu'il ait besoin de le chercher, ainsi l'âme ne sait ni d'où ni comment un si grand bonheur lui arrive.

Sachez, mes filles, que quand tous les plaisirs que l'on saurait goûter dans le monde seraient joints ensemble, ils n'approcheraient point de ce plaisir si élevé au-dessus des sens et de la nature. L'âme, comme je l'ai dit, se trouve nourrie sans savoir d'où lui est venue cette nourriture. Elle se trouve instruite de grandes vérités sans avoir vu le maître qui les lui a enseignées. Elle se trouve fortifiée dans les vertus par celui qui seul les peut augmenter, et elle se trouve favorisée de nouvelles grâces par l'auteur de toutes les grâces, par son divin époux qui en est la source, et qui l'aime avec une telle tendresse, que l'on ne peut comparer la joie qu'il a de la combler de tant de faveur, qu'au plaisir que prend une mère de témoigner son affection à un enfant pour lequel elle a une passion tout extraordinaire.

Je prie Dieu, mes filles, de vous faire la grâce de comprendre, ou, pour mieux dire, de goûter, puisqu'on ne saurait le comprendre d'une autre manière, quel est le contentement dont l'âme jouit lorsqu'elle est arrivée à ce bienheureux état. Que ceux qui sont si enchantés des fausses félicités du monde, viennent un peu les comparer à celle-ci. Quand ils pourraient jouir en même temps durant plusieurs siècles de toutes les grandeurs, de tous les honneurs, de tous les biens, de tous les plaisirs, et de toutes les délices qu'ils sauraient souhaiter, sans être jamais traversés par le moindre chagrin et la moindre inquiétude, cela n'approcherait pas d'un instant du bonheur que goûte l'âme à qui Notre-Seigneur fait une si merveilleuse faveur. Saint Paul dit que tous les travaux que l'on peut souffrir en cette vie, ne sauraient mériter la gloire dont on jouira dans le ciel, et j'ose ajouter qu'ils ne sauraient mériter seulement une heure

du plaisir inconcevable dont je viens de parler, parce qu'il n'y a point de proportion entre cette faveur et ces travaux. Ainsi, quelque grands qu'ils soient, ils ne sauraient rendre l'âme digne d'une si intime union avec son divin époux, et de cette effusion de son amour qui lui découvre tant de vérités et lui donne un si grand mépris de toutes les choses du monde. Qu'est-ce donc que ces travaux passagers pour les faire entrer en comparaison avec une telle faveur ? Si ce n'est pas pour l'amour de Dieu qu'on les souffre, ils ne méritent aucune récompense, et si c'est pour l'amour de lui qu'on les endure, la connaissance qu'il a de l'infirmité de notre nature les lui fait proportionner à notre faiblesse.

O chrétiens, ô mes filles, ne nous réveillerons-nous point enfin de ce dangereux assoupissement qui nous fait passer cette vie comme dans un profond sommeil ? Je vous conjure au nom de Dieu d'en sortir et de considérer qu'il ne nous réserve pas seulement en l'autre monde la récompense de l'amour que nous lui portons, mais qu'il commence dès maintenant à nous la donner. « Jésus, mon Sauveur, qui pourra nous faire connaître le merveilleux avantage que c'est à une âme de se jeter entre vos bras, de s'abandonner à votre conduite, et de dire, après s'être entièrement donnée à vous : Je suis toute à mon saint époux, et mon saint époux est tout à moi. Il a soin de tout ce qui me regarde, et je ne pense qu'à lui plaire. Serait-il possible, mes filles, que n'aimant que nous-mêmes, au lieu de n'aimer que lui, nous fussions si malheureuses que d'être, par notre folie, la cause de notre perte ? Je vous prie donc encore, mon Dieu. et vous conjure par le sang que votre Fils a répandu sur la croix, de me faire la grâce de me donner un baiser de votre divine bouche, et de goûter du lait de vos mamelles sacrées. Car que suis-je, Seigneur, si je ne suis assistée de vous ? Que suis-je, si je ne suis unie à vous ? Et que deviendrai-je. pour peu que je m'éloigne de vous ? O mon Sauveur, qui êtes toute mon espérance et tout mon bonheur, que puis-je souhaiter en cette vie qui me soit si avantageux que d'être inséparablement attachée à vous ? pourvu que vous me permettiez d'être toujours en votre compagnie, rien ne me paraîtra jamais difficile ; et que

n'entreprendrai-je point pour votre service lorsque je me verrai si proche de vous ? Mais, hélas ! Seigneur, au lieu d'avoir la joie de vous servir, je n'ai qu'à m'accuser, avec une extrême confusion, de ce que je ne vous sers point, et permettez-moi de vous dire du fond de mon cœur avec saint Augustin : Donnez-moi la grâce d'accomplir ce que vous me commandez, et commandez-moi ce que vous voudrez. Avec cette assistance, mon Dieu, rien ne sera capable de m'ébranler, et je ne tournerai jamais la tête en arrière dans ce qui regarde votre service. »

## CHAPITRE V.

*Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Je me suis assise à l'ombre de celui que j'avais tant désiré de trouver, et rien n'est plus délicieux que le fruit dont il lui a plu de me faire goûter.*

*Explication que la Sainte donne à ces paroles.*

SUR CES PAROLES : JE ME SUIS ASSISE À L'OMBRE DE CELUI QUE JE CHERCHAIS.

Pour connaître si Dieu nous fait une aussi grande faveur qu'est celle dont je viens de parler, demandons à cette bienheureuse épouse qu'il a honorée d'un baiser de sa bouche et fortifiée par ce lait si délicieux, ce que l'on doit sentir, ce que l'on doit faire, et ce que l'on doit dire lorsque l'on est en cet état. Elle nous l'apprend par ces paroles : *Je me suis assise à l'ombre de celui que j'aime, et rien n'est plus délicieux que le fruit dont il lui a plu de me faire goûter. Ce grand roi m'a fait entrer dans ce divin cellier de son vin céleste, et ordonné en moi la charité.* Considérons, mes filles, ces premières paroles : *Je me suis assise à l'ombre de celui que j'avais tant désiré de trouver, et rien n'est plus délicieux que le fruit dont il lui a plu de me faire goûter.*

Mais comment s'accorde ceci ? L'épouse avait auparavant nommé son divin époux un soleil qui par l'ardeur de ses rayons l'avait toute décolorée, et maintenant elle le nomme un arbre dont le fruit est

très-excellent. O vous toutes qui vous exercez à l'oraison, pesez chacune de ces paroles, afin de connaître en combien de diverses manières nous pouvons considérer Notre-Seigneur, et les diverses faveurs dont il nous honore. Il est cette admirable et divine manne qui a tous les goûts que nous saurions désirer. Celle que les enfants d'Israël ramassaient dans le désert n'en était que la figure. Et qui pourrait exprimer les merveilles que Dieu fait voir à l'âme à travers de cette ombre toute céleste ? Cela me fait souvenir de ces paroles de l'ange à la très-sainte Vierge : *La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre*. Qu'une âme est heureuse lorsque Dieu la met dans cette disposition ! Elle n'a plus rien à craindre.

Mais remarquez qu'excepté très-peu de personnes que Dieu, par une faveur tout extraordinaire, telle que celle qu'il fit à saint Paul. élève dans un moment au comble de la contemplation en leur apparaissant et en leur parlant, il n'accorde ces grâces si sublimes qu'à ceux qui ont un grand amour pour lui, qui ont beaucoup travaillé pour son service, qui ne trouvent rien de difficile pour lui plaire, qui ont depuis longtemps un extrême mépris du monde, qui ne cherchent leur consolation, leur plaisir et leur repos, que dans ce qu'ils savent lui être agréable, qui ne veulent point d'autre protection que la sienne, et qui font voir par toute leur conduite et leurs actions, qu'ils ne s'appuient que sur l'éternelle vérité. Nulle prudence n'égale, mes filles, celle de ces âmes qui mettent ainsi leur unique confiance en ce grand roi et ce souverain maître de l'univers. Il accomplira leurs désirs, elles ne seront point trompées dans leur espérance, et lorsqu'il les juge dignes d'être à couvert sous son ombre, elles sont heureuses dans les choses mêmes qui tombent dessous les sens, sans parler de celles que j'ai éprouvées diverses fois, qu'une intelligence beaucoup plus élevée les rend capables de comprendre. Quand l'âme jouit de ce merveilleux plaisir dont j'ai parlé, elle se sent tout environnée, toute couverte, et tout enveloppée d'une ombre qui est comme une nuée de la divinité, d'où tombe sur elle une rosée si délicieuse et accompagnée d'influences si favorables, qu'il n'y a pas sujet de s'étonner qu'elle oublie toutes les peines et tous les dégoûts que les

choses du monde lui ont causés.

Elle jouit en cet état d'un repos si admirable, que même la nécessité de respirer lui est pénible, et ses puissances sont si calmes, que sa volonté, bien loin de chercher des pensées pour s'occuper, désirerait qu'il ne s'en présentât point à elle quoique bonnes, parce que la faveur que lui fait son divin époux est si grande, que ce fruit auquel elle la compare, n'ayant point besoin, comme les autres mets les plus délicieux, d'être préparé, elle n'a qu'à le recevoir pour en goûter la douceur et l'excellence.

C'est avec raison que l'on use des mots d'ombre de la divinité, parce qu'il y a comme une nuée qui nous empêche ici-bas de la voir, et que nous en avons seulement quelque connaissance, si ce n'est lorsqu'il plaît à ce soleil éternel, par un effet de son amour, lancer à travers ces nuages quelques rayons, non pour se montrer à nous à découvert, mais pour nous faire comprendre d'une manière inexplicable qu'il est tout proche de nous, et je suis assurée que ceux qui ont éprouvé ce que je dis, demeureront d'accord que c'est le véritable sens de ces paroles de l'épouse dans ce cantique.

Il me sembla que le Saint-Esprit étant alors médiateur entre ce divin époux et cette bienheureuse épouse, il lui donne cet ardent désir de brûler dans le feu de son amour dont elle est si proche. Qui pourrait exprimer, ô mon Sauveur, jusqu'à quel excès va la faveur que vous lui faites alors ? et soyez-vous béni et loué à jamais d'avoir tant d'affection pour elle. Mon Dieu, mon Créateur, est-il possible qu'il y ait quelqu'un qui, parce qu'il est indigne de vous connaître, ne vous aime pas ? Admirez, mes filles, de quelle sorte cet arbre, qui est Jésus-Christ lui-même, abaisse ses grandeurs infinies qui sont comme ses branches, pour nous donner moyen de cueillir et de goûter les fruits si délicieux de ses grâces, et considérez combien nous sommes obligées au sang qu'il a répandu sur la croix pour arroser cette divine plante, afin de la rendre capable de produire en notre faveur des effets si merveilleux de l'ardent amour qu'il nous porte.

## CHAPITRE VI.

*Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Ce grand roi m'a fait entrer dans son divin cellier, et boire de ce vin si excellent. Il a ordonné en moi la charité.*

*La Sainte, dans l'explication de ces paroles, compare à une sainte ivresse les grands ravissements que l'on a dans l'oraison. Différence qu'il y a entre la volonté et l'amour. Que ces paroles : Il a ordonné en moi la charité, signifient que Dieu règle les mouvements de l'amour de l'âme. État de l'âme dans ces saints transports. Exemples que la Sainte en rapporte ; et effets qu'ils produisent.*

SUR CES PAROLES : CE GRAND ROI M'A FAIT ENTRER DANS SON DIVIN CELLIER, ETC.

L'épouse disait auparavant que son divin époux la nourrissait du lait si délicieux qui coulait de ses mamelles. Elle a dit ensuite que cette divine nourriture l'ayant mise en état de recevoir un aliment plus solide, il lui a fait goûter de ce fruit admirable dont nous venons de parler, afin de la rendre capable de le servir et de souffrir. Il semble qu'après cela elle n'ait plus rien à désirer, sinon que son céleste époux l'honore d'un baiser de sa bouche et la mette sous son ombre, qui sont ces faveurs si sublimes que je n'ai touchées qu'en passant, et que vous trouverez, mes filles, clairement expliquées dans le traité dont j'ai parlé, si Notre-Seigneur permet qu'il voie jamais le jour. Mais lorsque cet adorable époux voit qu'une âme s'oublie de telle sorte elle-même qu'elle le sert purement pour l'amour de lui, il ne cesse point de se communiquer à elle en mille manières qui lui sont inconcevables. Il ajoute à tant de faveurs d'autres faveurs qui surpassent infiniment ses désirs et ses pensées, et qui montrent combien elle perdrait s'il ne lui donnait que ce qu'elle pourrait lui demander.

Voyons maintenant, mes filles, ce que l'épouse dit ensuite : *Ce grand roi m'a fait entrer dans son divin cellier.* Il semble que cette heureuse âme étant en si grand repos, et à l'ombre de son divin époux, il ne lui restait rien à souhaiter que d'y demeurer toujours. Mais si ses désirs sont limités, les libéralités de cet incomparable roi

ne le sont pas ; il a toujours de quoi donner, et il ne cesserait jamais de départir des grâces et des faveurs, s'il trouvait sur qui les répandre. Imprimez, mes filles, si fortement cette vérité dans votre esprit et dans votre cœur, qu'elle ne s'en puisse jamais effacer. J'en parle par expérience, car j'ai vu des personnes qui priant seulement Dieu de leur donner des occasions de mériter en souffrant pour l'amour de lui, proportionnées à leurs forces, il les récompensait en leur envoyant tant de travaux, de persécutions et de maladies, qu'elles ne savaient où elles en étaient, et il redoublait en même temps leur courage pour leur donner la force de les supporter. Cela m'est arrivé à moi-même lorsque j'étais encore assez jeune, et me réduisait quelquefois à lui dire : « En voilà beaucoup, mon Sauveur ; je me contenterais à moins. » Et quand je lui parlais ainsi, il augmentait de telle sorte ma patience, que je ne saurais penser sans étonnement à la manière dont je supportais ces maux. Elle était telle que je n'aurais pas voulu changer mes peines contre tous les trésors qui sont dans le monde.

Considérez, je vous prie, mes filles, dans ces paroles de l'épouse : *Ce grand roi m'a fait entrer dans son divin cellier*, quelle joie ce lui est de penser que son époux est un roi tout-puissant, et que son royaume est éternel. Car lorsque l'âme est arrivée à cet état, il s'en faut peu qu'elle ne connaisse, dans toute son étendue, la grandeur de ce suprême monarque, et je ne crains point d'assurer qu'au moins connaît-elle tout ce qu'elle en peut connaître en cette vie.

Elle dit donc *qu'il la fait entrer dans son divin cellier, et qu'il a ordonné en elle la charité*. Ces paroles montrent combien grande est cette faveur, puisque ainsi que l'on peut donner plus ou moins de vin à boire, il y a des vins qui excellent de beaucoup par dessus les autres, et que tous n'enivrent pas également, il en est de même de ces faveurs de Dieu. Il donne à l'un plus de dévotion, à l'autre moins ; il fait que celle des uns augmente de telle sorte, qu'ils commencent à s'oublier eux-mêmes, et renoncent à tous les plaisirs des sens et à l'affection de toutes les choses créées ; il donne à d'autres une ferveur extraordinaire pour ce qui regarde son service ; il rend les autres transportés de son amour ; et il allume dans le cœur des autres une si

grande charité pour le prochain, que, quelque grands que soient les travaux où ils s'engagent pour la lui témoigner, ils ne les méprisent pas seulement, mais ils y paraissent insensibles. Les paroles de l'épouse que nous venons de rapporter expriment toutes ces choses, puisqu'on disant que son époux la fait entrer dans ce cellier tout rempli d'un vin céleste, elle montre qu'il lui permet d'en boire jusqu'à tomber dans une heureuse et sainte ivresse ; car ce grand roi n'honore pas une âme d'une si extrême faveur pour la lui rendre inutile. Il lui permet de boire autant qu'elle veut de ces vins délicieux, et de s'enivrer de ces joies inconcevables qui la ravissent dans l'admiration de ses grandeurs. Ce saint transport l'élève si fort au-dessus de la faiblesse de la nature, qu'au lieu d'appréhender de perdre la vie en servant son divin époux, elle souhaiterait mourir dans ce paradis de délices. Qu'heureuse, mes filles. serait cette mort qui la ferait jouir d'une vie incomparablement plus excellente et plus désirable que la première ! Il est certain que ce que je viens de dire se passe de la sorte, parce que les merveilles que l'âme voit alors sont si grandes, qu'elle sort comme hors d'elle-même, ainsi que l'épouse le témoigne par ces paroles : *Il a ordonné en moi la charité.* Quelles paroles ! et quelle impression ne doivent-elles point faire dans les âmes que Dieu favorise d'une telle grâce, sans qu'elles puissent jamais la mériter, si lui-même ne les en rend dignes !

L'âme en cet état ne sait pas seulement si elle aime, tant elle est comme endormie et comme enivrée ; mais qu'heureux est ce sommeil ! que souhaitable est cette ivresse ! Son divin époux vient à son secours ; il fait que dans cet endormissement et cette espèce de mort de toutes ses puissances, l'amour qu'elle lui porte est si vivant, qu'encore qu'elle ne comprenne rien à la manière dont il agit, il l'unit si intimement à son époux, qui est l'amour même et son Dieu, qu'elle devient une même chose avec lui, sans que ni les sens, ni l'entendement, ni la mémoire puisse y apporter d'obstacle, et il n'y a que la volonté qui comprenne quelque chose à ce qui se passe.

DIFFÉRENCE QU'IL Y A ENTRE LA VOLONTÉ ET L'AMOUR.

En écrivant ceci, il m'est venu dans la pensée de savoir s'il n'y a point de différence entre la volonté et l'amour, et il me paraît qu'il y en a, en quoi peut-être je me trompe. Il me semble donc qu'un amour dégagé de toutes les choses de la terre, et qui n'a pour objet que Dieu, est comme une flèche que la volonté tire à son Dieu avec tout l'effort dont elle est capable, et que cet époux céleste, étant, comme il est, tout amour, la blessure toute d'amour qu'il reçoit lui est si agréable, qu'il renvoie cette flèche tout embrasée d'un nouvel amour, avec des avantages pour l'âme dont je parlerai dans la suite. J'ai su, de quelques personnes à qui Dieu a fait cette extrême faveur dans l'oraison, que le ravissement dans lequel elle les met est tel, qu'il paraît non seulement en l'extérieur qu'elles sont hors d'elles-mêmes, mais que si on leur demandait ce qu'elles sentaient alors, elles ne le sauraient dire, ni n'ont rien compris à la manière dont l'amour agissait en elles. Elles le connaissent seulement par les merveilleux avantages qu'elles en reçoivent ; leur foi devenant plus vive, leurs vertus plus fermes, et leur mépris du monde encore plus grand. Or, comme l'âme reçoit tous ces avantages de la pure bonté de son époux, sans y rien contribuer, tout ce qu'elle y comprend est l'incroyable douceur qu'elle ressent lorsqu'elle commence d'entrer dans ces ravissements et ces extases. Il est évident que c'est ce que l'épouse prétend dire par les paroles que nous venons de rapporter ; car cette merveilleuse douceur et cette consolation indicible est tout ce qui paraît d'animé en elle, lorsque son divin époux la comble de tant de faveurs, sans qu'elle fasse autre chose que les recevoir.

On peut, sur ce sujet, demander deux choses ; l'une, si quand l'âme est en cet état, et tellement hors d'elle-même qu'il semble que ces puissances ne sauraient agir, elle est capable de mériter ; l'autre, s'il est vraisemblable qu'elle ne profite point d'une faveur si signalée en méritant. Mais les secrets de Dieu seraient-ils impénétrables, si notre esprit était capable de les comprendre ? Et pouvons-nous trop nous humilier et nous anéantir dans la vue de ses grandeurs infinies ? Nous n'avons alors qu'à imiter la conduite de la sainte Vierge, qui, après avoir demandé à l'ange de quelle sorte ce grand mystère qu'il

lui annonçait pourrait s'accomplir, et qu'il lui eut répondu que le Saint-Esprit l'opérerait en elle, et que la vertu du Très-Haut la couvrirait de son ombre, quoique ses lumières fussent si élevées au-dessus des nôtres, elle n'eut pas la curiosité de s'en informer davantage, mais crut que cette réponse suffisait pour dissiper tous ses doutes et toutes ses craintes. Il serait à désirer que certains savants à qui Dieu ne donne pas cette manière d'oraison. et qui n'en ont pas seulement la moindre idée, demeuraient dans une semblable humilité, sans vouloir, comme ils font, juger des choses par leur faible raisonnement, et s'imaginer que leur esprit, tout petit qu'il est. peut, par le moyen de leur science, les rendre capables de comprendre les grandeurs infinies de Dieu.

O reine des anges et des hommes ! c'est par vous que l'on peut connaître ce qui se passe entre ce divin époux et son épouse, et qu'elle exprime en ce cantique, dont une partie est rapportée dans les antiennes et les leçons de l'office que nous récitons toutes les semaines en son honneur. Il vous sera facile, mes filles, avec l'assistance de Dieu, de connaître si vous êtes arrivées jusqu'à recevoir des grâces semblables à celles dont parle l'épouse, quand elle dit : *Il a ordonné en moi la charité.*

EXPLICATION DE CES PAROLES : IL A ORDONNÉ EN MOI LA CHARITÉ.

Il faut voir maintenant de quelle sorte, lorsque l'âme est dans cet heureux sommeil et dans cette ivresse sainte. Dieu ordonne en elle la charité, c'est-à-dire règle les mouvements de son amour. Car il paraît bien qu'elle ne savait où elle était, ni ce qu'elle devait faire pour reconnaître des faveurs aussi éminentes et aussi sublimes que celles qu'elle recevait de son divin époux, puisqu'elle ne l'en remerciait pas. O âmes chéries de Dieu ! que l'ignorance de ce qui s'est passé dans un état aussi heureux qu'est celui où vous vous êtes trouvées ne vous inquiète point par l'appréhension d'avoir manqué à ce que vous lui deviez ; car pouvez-vous croire que votre divin époux permette non seulement que vous le mécontentiez, mais que vous ne

lui soyez pas plus agréables que jamais, dans le temps qu'il vous témoigne tant d'amour et de tendresse, comme il paraît par ces paroles : *Vous êtes toute belle, ma chère épouse*, et autres semblables que l'on peut lire dans ce cantique ? Et pouvez-vous douter qu'il ne se donne entièrement à vous, lorsqu'il voit que vous vous êtes données si absolument à lui, que le transport et la violence de votre amour vous faisant comme sortir hors de vous-mêmes, ne laissent plus votre entendement dans la liberté d'agir ?

Il me semble que l'on peut ici comparer l'âme à de l'or que Dieu, après l'avoir purifié par ses grâces et ses faveurs, prend plaisir d'enrichir de pierres précieuses d'une valeur inestimable, sans que cet or contribue autre chose à cette merveilleuse beauté que de recevoir ces ornements, ni que l'on puisse comprendre par ces paroles de l'épouse : *Il a ordonné en moi la charité*, de quels moyens ce divin artisan se sert pour commencer, continuer et achever un ouvrage si surnaturel et si admirable.

Que si l'âme en cet état fait quelques actes d'amour, elle ne sait ni comment elle les fait, ni quel est l'objet qu'elle aime, parce que l'extrême amour que ce roi éternel lui porte, et qui l'a élevée à un si haut degré de bonheur, a uni de telle sorte l'amour qu'elle a pour lui à celui qu'il a pour elle, que ces deux amours n'en faisant plus qu'un, l'entendement est trop faible et trop borné pour pouvoir comprendre ce qui se passe dans une union si merveilleuse. Elle est tellement au-dessus de lui, qu'il la perd de vue durant ce temps qui ne dure jamais que peu. L'âme ne laisse pas néanmoins alors et encore après d'être très-capable de plaire à sa divine Majesté, et l'entendement le connaît par l'augmentation des vertus dont il l'avait enrichie, comme par autant de perles et de diamants d'un si grand prix, que leur éclat l'éblouit, et qu'il peut dire d'elle cette parole du cantique : *Qui est donc celle-ci, qui ne brille pas de moins de clartés que le soleil ?* L'épouse a donc grande raison, mon Sauveur, de vous nommer le roi véritable et tout-puissant, puisque vous lui êtes si prodigue de vos trésors, et l'enrichissez ainsi en un moment, non de richesses périssables, mais de richesses éternelles, qui lui font dire avec raison

que ce n'est plus elle qui agit, mais que c'est votre amour qui agit en elle.

J'en puis parler avec certitude, parce que j'en ai vu des preuves. Je me souviens d'une personne à qui Notre-Seigneur fit, en trois jours, de telles grâces, que je n'aurais pu le croire, si je n'avais reconnu qu'y ayant déjà quelques années que ce bonheur lui était arrivé, elle s'avançait toujours de plus en plus dans la vertu. J'en connais une autre qui reçut en trois mois ces mêmes grâces, et toutes deux étaient jeunes. J'en sais d'autres aussi à qui Dieu n'a fait cette faveur qu'après un long temps ; et je pourrais rapporter divers exemples de celles qu'il a traitées comme ces deux dont je viens de parler. Je me crois obligée de le remarquer, parce que j'ai dit qu'il y a peu d'âmes à qui Dieu fasse cette grâce, sans qu'elles aient auparavant souffert, durant plusieurs années, de grands tra\au\ . et aussi afin de montrer qu'il peut y avoir de l'exception, à cause qu'il est de la grandeur infinie de Dieu que ses grâces et ses faveurs soient sans bornes et sans mesure.

Il arrive-presque toujours dans ces occasions où, ni les illusions du démon, ni la mélancolie, ni la faiblesse de la nature n'ont point de part, que les vertus s'augmentent, et que l'amour s'enflamme de telle sorte, qu'il ne saurait demeurer caché, mais parait, sans même que l'on y pense, par les effets qu'il produit continuellement pour l'avantage de quelques âmes ; ce qui fait dire à l'épouse *que son divin époux a ordonné en elle la charité.*

Cet amour est si ardent et si bien réglé, qu'il fait que l'âme change en haine celui qu'elle avait auparavant pour le monde ; qu'elle n'aime plus ses parents que dans la vue de Dieu ; que son amour pour son prochain et pour ses ennemis est si grand qu'il faut, pour le croire, l'avoir vu, et que celui qu'elle porte à Dieu est si extrême, et la réduit quelquefois en tel état, que la faiblesse de sa nature n'en pouvant supporter la violence, elle se trouve contrainte de dire : *Soutenez-moi avec des fleurs, et donnez-moi quelque fruit à manger pour me fortifier ; car je tombe dans la défaillance et je meurs*

*d'amour.*

## CHAPITRE VII.

*Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : Soutenez-moi avec des fleurs, et donnez-moi quelque fruit à manger pour me fortifier, car je tombe dans la défaillance, et je meurs d'amour.*

*Que dans les grande ravissements l'âme tombe dans une telle, défaillance, qu'elle parait prête à se séparer du corps ; ce qui lui fait demander qu'on la soutienne avec des fleurs. Que ces fleurs sont les désirs de faire de grandes actions pour le service de Dieu et pour l'avantage du prochain. Que l'action et la contemplation marchent, en cela, de compagnie. Que l'amour désintéressé est représenté par l'arbre céleste, c'est-à-dire la croix, dont il est parlé dans ce cantique ; et que les fruits de ces arbres sont les travaux et les persécutions.*

SUR CES PAROLES DE L'ÉPOUSE LORSQUE L'EXCÈS DE SON BONHEUR LA FAIT TOMBER DANS LA DÉFAILLANCE : SOUTENEZ-MOI AVEC DES FLEURS, ETC.

Oh ! que ces divines paroles montrent bien la vérité de ce que je dis ! Quoi ! sainte épouse, les douceurs et les consolations dont vous jouissez vous font mourir, parce qu'elles sont quelquefois si excessives, et vous réduisent en tel état, qu'il semble qu'il ne vous reste plus de vie, et vous demandez des fleurs. Mais quelles fleurs désirez-vous ? Des fleurs sont-elles donc propres à vous retirer d'une telle extrémité, et ne les demandez-vous point plutôt pour avancer votre mort, puisqu'en l'état où vous êtes on ne désire rien tant que de mourir ? Cela ne s'accorde pas avec ce que vous dites que l'on vous soutienne avec ces fleurs, puisque ce terme de soutenir marque plutôt que vous voulez vivre pour servir ce divin époux à qui vous êtes si obligée, que non pas que vous voulez mourir.

Ne vous imaginez pas, mes filles, qu'il y ait de l'exagération en ce que j'ai dit que l'âme tombe alors dans la défaillance, et parait prête à se séparer de son corps. Je vous assure qu'il n'y a rien de plus véritable ; car l'amour est quelquefois si violent, et domine de telle sorte sur les forces de la nature, que je connais une personne qui,

étant dans cette sublime oraison, entendit un chant si mélodieux, qu'elle croit que, si elle eût continué davantage, l'excès du plaisir qu'elle ressentait lui aurait sans doute fait perdre la vie. Mais Notre-Seigneur le fit cesser ; et cette personne serait morte en cet état, sans dire une seule parole pour l'en prier, parce qu'il lui était absolument impossible de faire aucune action extérieure. Ce n'est pas qu'elle ne connût le péril où elle était ; mais elle ne le connaissait qu'en la même sorte que l'on se trouve en dormant d'un profond sommeil, dans une grande peine dont on désirerait extrêmement de sortir, sans que l'on puisse néanmoins, pour la déclarer, proférer une seule parole, quelque désir que l'on en ait. Il y a toutefois cette différence, qu'ici l'âme ne voudrait pas sortir de cet état, et que son contentement est si grand, qu'au lieu d'appréhender la mort, elle la désire. Qu'heureuse serait cette mort qui ferait qu'une personne, par l'ardeur de son amour pour son Dieu, expirerait entre ses bras ! et cet amour est si violent, que si cette suprême Majesté ne faisait connaître à l'âme qu'il a agréable qu'elle vive encore, la faiblesse de la nature ne pourrait supporter sans mourir une joie si excessive.

QUE CES FLEURS SONT LE DÉSIR DE FAIRE DE GRANDES ACTIONS POUR DIEU ET POUR LE PROCHAIN.

C'est aussi pour modérer cette excessive joie, que l'âme prie qu'on la soutienne avec des fleurs ; et celles qui naissent sur la terre n'ont rien de comparable à l'odeur et à la beauté de ces admirables fleurs, parce que, selon que je le puis comprendre, elles ne sont autre chose que les désirs qu'a l'âme de faire de grandes actions pour le service de Dieu et pour l'avantage du prochain, son amour étant si désintéressé, et sa charité si ardente, qu'elle ne craint point, pour de tels sujets, d'être privée du merveilleux plaisir dont elle jouit. Car, encore que ces fleurs marquent plutôt la vie active que la contemplative, et qu'il semble que l'âme ne peut s'occuper à l'action, sans sortir de la contemplation, Notre-Seigneur ne laisse pas de lui accorder sa demande. Ainsi ces deux choses ne sont pas incompatibles, et Marthe et Magdeleine vont presque toujours alors de compagnie ; car l'intérieur opère dans les œuvres extérieures ; et

quand les actions tirent leur force d'une racine si sainte, on peut les considérer comme des fleurs admirables produites par cette plante toute céleste de l'amour de Dieu, puisqu'elles n'ont point d'autre objet que lui ; que nul intérêt humain ne s'y mêle, et que leur odeur, comme un parfum précieux, se répand si loin, et a tant de vertu, qu'il ne réjouit pas seulement plusieurs autres âmes, mais les fortifie.

Je veux m'expliquer davantage. Un homme prêche avec dessein de profiter à ses auditeurs ; mais il n'est pas si détaché de tout intérêt, qu'il ne désire aussi de leur plaire, et d'acquérir de la réputation et du crédit s'il a quelque bénéfice qu'on lui dispute. Il en est de même de plusieurs autres choses qui se font pour l'avantage du prochain et avec bonne intention, quoiqu'avec beaucoup d'égards à ne se point nuire et à ne mécontenter personne. Que si ce prédicateur est persécuté, il est bien aise de plaire aux rois, aux grands et généralement à tout le monde. Il couvre ces imperfections du nom de discrétion, et Dieu veuille que cette discrétion soit véritable ? Quoique ceux qui sont dans ces dispositions puissent rendre quelque service à Dieu et au prochain, ce ne sont pas là, à mon avis, ces fleurs que demande l'épouse et dont le seul objet est l'honneur et la gloire de Dieu. Les âmes qu'il met dans un état aussi élevé que celui dont nous avons parlé, s'oublent au contraire entièrement elles-mêmes pour ne songer qu'à le servir ; et parce qu'elles savent quel est son amour pour ses créatures et pour ceux qu'il considère comme ses enfants, elles consentent d'être privées des faveurs pour ne penser qu'à leur profiler en les instruisant de ses vérités. Leur avancement dans la vertu est la seule chose qui les touche, et elles donneraient volontiers leur vie pour ce sujet. Cette ardente charité se peut comparer à un vin céleste dont elles sont si enivrées qu'elles oublient tout ce qui les regarde en particulier, et c'est par cet heureux oubli d'elles-mêmes qu'elles se trouvent capables de profiler aux autres.

Cela me fait souvenir de cette sainte Samaritaine, parce qu'il paraît clairement que les paroles de Notre-Seigneur avaient fait une merveilleuse impression dans son cœur, puisqu'elle le quitta lui-même pour rendre ses concitoyens participants de son bonheur, et

que sa charité fut si bien récompensée par l'avantage qu'ils tirèrent d'avoir ajouté foi à ses paroles. Car quelle plus grande consolation pouvons-nous recevoir en cette vie que de servir à l'avancement de quelques âmes ? C'est alors qu'il me semble qu'il distille de ces fleurs un suc si délicieux qu'il n'y a point de fruit dont le goût puisse être plus agréable. Heureux ceux à qui Notre-Seigneur fait de telles grâces, et quelle obligation n'ont-ils point de le servir, puisque vous voyez, mes filles, que cette sainte femme, pour en avoir reçu une semblable, est dans une ivresse toute divine qui la fait courir de rue en rue et de place en place pour publier, avec une voix mêlée de cris, les merveilles qu'elle a entendues. Ce qui m'étonne en ceci est que ses concitoyens l'aient crue, n'ayant point d'apparence qu'allant elle-même quérir de l'eau, elle fût de grande condition. Mais elle avait beaucoup d'humilité, comme il paraît en ce qu'elle ne s'offensa point de ce que Notre-Seigneur lui dit ses fautes, ainsi que l'on s'offense aujourd'hui quand on nous dit nos vérités. Elle lui répondit seulement qu'il fallait qu'il fût un prophète, et elle mérita par cette humilité que plusieurs personnes sortent de la ville sur sa parole pour aller voir Notre-Seigneur. Il en arrive de même, ce me semble, à une personne, lorsqu'après avoir durant plusieurs années parlé à ce divin Sauveur dans l'oraison, sans que ces faveurs et l'extrême plaisir de s'entretenir avec lui l'aient empêchée de le servir avec joie en des occupations pénibles, ses actions qui ne sauraient procéder que de la céleste plante de cet ardent amour dont j'ai parlé, peuvent être considérées comme des fleurs, dont l'admirable odeur dure beaucoup plus longtemps, et produit d'incomparablement plus grands effets que les paroles et les œuvres de ceux qui, n'ayant en vue que leur intérêt, ne disent et ne font rien qui, quelque vertueux qu'il paraisse, ne soit mêlé et infecté par des sentiments d'amour-propre.

QUE CET AMOUR SI DÉSINTÉRESSÉ EST L'ARBRE CÉLESTE, C'EST-À-DIRE LA CROIX, QUI PRODUIT LES FRUITS DONT L'ÉPOUSE PARLE ENSUITE. ET QUE CES FRUITS SONT LES TRAVAUX ET LES PERSÉCUTIONS.

C'est cet amour entièrement désintéressé qui donne la force de

souffrir les persécutions. C'est lui que l'on doit considérer comme cet arbre céleste qui produit les fruits dont l'épouse parle ensuite lorsqu'il dit : *Donnez-moi des fruits dont la nourriture me fortifie*, c'est-à-dire, donnez-moi, Seigneur, des travaux et des persécutions. Car il est certain qu'une âme qu'il a élevée à cet état les désire et en tire de grands avantages, parce qu'elle ne trouve de plaisir qu'à lui plaire et à imiter en quelque sorte la vie si extrêmement pénible qu'il a passée sur la terre. Ainsi il paraît que cet arbre n'est autre chose que la croix. puisque l'époux dit dans un autre endroit de ce cantique : *Ç'a été dessous cet arbre que je vous ai ressuscité*. Quelle consolation ne doit donc point espérer une âme qui souffre de grandes peines, et qui se trouve tout environnée de croix ! elle ne jouit pas pour l'ordinaire du contentement qui se rencontre dans l'oraison : son plaisir est dans la souffrance. Mais cette souffrance ne l'affaiblit point, au lieu que la suspension des puissances dans l'oraison, lorsqu'elle est fréquente, épuise ses forces. L'âme a encore une autre raison de demander de ces fruits qui sont les travaux ; c'est qu'il n'est pas juste qu'elle reçoive toujours des faveurs de son divin époux sans travailler pour lui rendre du service. J'ai remarqué en quelques personnes dont nos péchés font que le nombre en est si petit, que plus elles s'avancent dans cette sublime oraison et reçoivent des faveurs de Notre-Seigneur, plus elles travaillent à servir le prochain, principalement en ce qui regarde le salut, et qu'elles donneraient leur vie avec joie pour tirer une âme de l'état funeste et si déplorable du péché mortel.

Je sais qu'il serait difficile de persuader cette vérité aux personnes que Notre-Seigneur commence, à favoriser de ses grâces qui leur donnent tant de joie ; et elles s'imaginent peut-être que les autres sont à plaindre, parce qu'il leur paraît que nul bonheur n'égale celui de jouir d'une si grande consolation dans la retraite et la solitude. C'est, à mon avis, par une conduite particulière de Dieu que, dans la ferveur où elles sont, elles ne comprennent pas quelle est la perfection de ces autres âmes, puisque, si elles la comprenaient, elles désireraient de sortir des dispositions où elles sont, pour devenir semblables à elles ; ce qui leur serait préjudiciable, à cause que,

n'étant pas encore assez fortes, le besoin qu'elles ont d'être nourries du lait de ces mamelles sacrées dont j'ai parlé, fait qu'elles ne doivent pas s'en éloigner, et Notre-Seigneur saura bien, quand il en sera temps et qu'elles en seront plus capables, les faire passer de l'état où elles se trouvent à un plus parfait. Mais comme vous pourriez, mes filles, voir, très-particulièrement dans le traité que j'ai dit, combien il est dangereux de se trop précipiter et de quelle sorte on se doit conduire dans le véritable désir de servir des âmes, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet. Je n'ai prétendu par cet écrit que de vous faire connaître les consolations que vous pouvez tirer de quelques-unes des paroles de cet admirable cantique, et de vous découvrir une partie des mystères qu'elles cachent sous une obscurité apparente. Ils sont si grands, que je ne pourrais sans témérité m'engager plus avant dans ce discours, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il n'y en ait point eu à dire ce que j'en ait dit, quoique je ne l'aie fait que pour obéir à ceux qui ont pouvoir de me commander. Notre-Seigneur se sert de tout comme il lui plaît, et s'il se rencontre quelque chose de bon dans ce discours, vous pouvez croire hardiment que je n'y ai aucune part, puisque les sœurs qui sont avec moi savent le peu de temps que mes grandes occupations m'ont permis d'y employer. Je demande de tout mon cœur à ce divin époux de nos âmes de me faire connaître par ma propre expérience tout ce que j'ai tâché de vous faire entendre. Celles qui croiront en avoir quelque une doivent beaucoup l'en remercier, et le prier qu'après leur avoir donné une oraison si sublime, il ajoute à cette extrême faveur celle de n'en profiter pas seulement pour elles-mêmes, mais de la rendre utile aux autres par des actions de charité. Je lui demande instamment pour elles cette assistance, et qu'il lui plaise de leur apprendre ce qu'elles doivent faire pour accomplir en toutes choses sa sainte volonté.

Ainsi soit-il.

## **FONDATEURS FAITES PAR SAINTE THÉRÈSE**

*de plusieurs monastères de carmélites et de carmes déchaussés.*

### **Avant-propos de la Sainte.**

Je n'ai pas seulement lu en divers traités, mais j'ai éprouvé aussi combien il importe de pratiquer l'obéissance. C'est par elle que l'on s'avance dans le service de Dieu, que l'on acquiert l'humilité, et que l'on se guérit de l'appréhension que nous devons toujours avoir en cette vie de nous égarer dans le chemin du ciel : car ceux qui ont un véritable dessein de plaire à Dieu entrent, par ce moyen, dans la tranquillité et le repos, à cause qu'étant soumis à leurs confesseurs, s'ils sont séculiers, et à leurs supérieurs s'ils sont religieux, le démon n'ose s'efforcer de jeter dans leur esprit le trouble et l'inquiétude, après avoir éprouvé qu'il y perdrait plus qu'il n'y gagnerait. Cette même vertu de l'obéissance réprime aussi les mouvements impétueux qui nous portent naturellement à préférer notre plaisir à notre devoir et à faire notre volonté, en nous remettant devant les yeux la résolution que nous avons prise de la soumettre absolument à celle de Dieu, en la personne de celui que nous avons choisi pour tenir sa place.

Notre-Seigneur, par sa bonté, m'ayant fait connaître le prix de cette grande vertu, j'ai tâché, tout imparfaite que je suis, de la pratiquer, malgré la répugnance que j'y ai souvent trouvée dans certaines occasions, qui m'ont fait voir quelle est en cela ma faiblesse ; et je le prie de tout mon cœur de me donner la force qui m'est nécessaire pour ne point tomber en de semblables défauts.

Étant dans le monastère de Saint-Joseph d'Avila, en 1562, qui est l'année qu'il fut fondé, le père François Garcia de Tolède, dominicain, m'ordonna d'écrire de quelle sorte cet établissement s'était fait, et plusieurs autres choses que l'on pourra lire dans cette relation, si elle voit jamais le jour.

Onze ans après, en l'année 1573, étant dans le monastère de Salamanque, le père Ripalde, recteur de la compagnie de Jésus, mon confesseur, ayant vu ce traité de la première fondation, crut qu'il serait du service de Dieu d'écrire de même les sept autres, comme aussi le commencement de quelques monastères des pères carmes déchaussés, et me commandant d'y travailler. Mes grandes occupations, tant à écrire des lettres qu'à satisfaire à d'autres choses dont je ne pouvais pas me dispenser, parce qu'elles m'étaient ordonnées par mes supérieurs, jointes à mon peu de santé, me faisant juger cela impossible, je me trouvai dans une grande peine, et je me recommandai beaucoup à Dieu. Alors il me dit : *Ma fille, l'obéissance donne des forces.* Je souhaite que, selon ces divines paroles, il m'ait fait la grâce de bien rapporter, pour sa gloire, les faveurs qu'il a faites à cet ordre dans ces fondations. Au moins peut-on s'assurer de n'y rien trouver qui ne soit très-véritable, puisque nulle considération n'étant capable de me porter à mentir, même dans les choses peu importantes, j'en ferais grande conscience dans un sujet qui regarde le service de Dieu, et je ne croirais pas seulement perdre le temps, mais l'offenser au lieu de le louer, ce qui serait une espèce de trahison que je lui ferais, et tromper ceux qui le liraient. Je prie sa divine majesté de m'empêcher, par son assistance, de tomber dans un tel malheur.

Je parlerai de chaque fondation en particulier, et le plus brièvement que je pourrai, parce que mon style est si long, que, quelque soin que je prenne de ne pas trop m'étendre, j'ai sujet de craindre d'ennuyer les autres et moi-même ; mais cet écrit devant demeurer, après ma mort, entre les mains de mes filles, je sais qu'elles m'aiment assez pour en excuser les défauts. Comme je n'ai en cela d'autre dessein que la gloire de Dieu, et le profit de celles qui le liront, il ne permettra pas, s'il lui plaît, qu'elles m'attribuent rien de ce qu'elles y trouveront de bon. Je les prie de demander à Notre-Seigneur de me pardonner le mauvais usage que j'ai fait de tant de grâces dont il m'a favorisée, et dont elles doivent bien plutôt m'aider à le remercier, que me savoir gré de ce que j'écris.

Mon peu de mémoire, mon peu d'esprit et mon peu de loisir, pourront me faire oublier plusieurs choses importantes, et en rapporter d'autres qu'il serait plus à propos de supprimer ; et, pour obéir à ce que l'on m'a ordonné, je dirai, quand l'occasion s'en offrira, quelque chose de l'oraison et de la tromperie dans laquelle ceux qui s'y exercent peuvent tomber, afin qu'ils y prennent garde. Je me soumetts en tout, mes chères sœurs et mes filles, à la créance de la sainte Église romaine ; et je désire, avant que ce papier tombe entre vos mains, qu'il soit vu par des personnes savantes et spirituelles.— Je commence cet ouvrage le 25<sup>e</sup> jour d'août, de l'année 1573, que l'on célèbre la fête de saint Louis, roi de France ; et je le commence en invoquant le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en implorant l'assistance de la sainte Vierge, sa mère dont j'ai l'honneur, quoique indigne, de porter l'habit, et le secours de mon glorieux père saint Joseph, qui ne m'a jamais manqué, et dans une des maisons duquel je suis, ce monastère des carmélites déchaussées portant son nom. Je demande à chacun de ceux qui liront ceci, de dire pour moi un *Ave Maria*, afin d'aider mon âme à sortir du purgatoire et à jouir de la présence de notre divin Rédempteur, qui vit et règne avec son Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

*Fondation du monastère des carmélites de Médine-du-Champ.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Perfection dans laquelle vivaient les religieuses carmélites du monastère de Saint-Joseph d'Avila. Combien ardent était le désir que Dieu donnait à la Sainte pour le salut des âmes.*

La fondation du monastère de Saint-Joseph d'Avila ayant été achevée, je passai cinq années dans cette maison, et je pense pouvoir dire qu'elles ont été les plus tranquilles de ma vie, n'ayant point goûté, auparavant ni depuis, tant de douceur et tant de repos. Durant ce temps, quelques demoiselles encore fort jeunes, que le monde semblait avoir engagées dans ses filets, tant elles paraissaient vaines et curieuses, vinrent s'y rendre religieuses. Dieu les arracha, par une

espèce de violence, du milieu des vanités du siècle pour les faire entrer dans cette sainte maison consacrée à son service, et les rendit si parfaites, que je ne pouvais voir sans confusion l'avantage qu'elles avaient sur moi. Lorsque le nombre de treize, que nous avions résolu de ne point passer, fut rempli, je sentis une joie extrême de me trouver en la compagnie de ces âmes dont la pureté et la sainteté étaient si grandes, que leur unique soin consistait à servir et à louer Notre-Seigneur. Son adorable providence nous envoyait, sans le demander, ce qui nous était nécessaire ; et quand il nous manquait quelque chose, ce qui arrivait rarement, c'était alors que ces servantes de Dieu étaient les plus satisfaites et les plus contentes. Je ne pouvais me lasser de lui rendre grâce du plaisir qu'il prenait à les combler de tant de vertus, et particulièrement de ce que, méprisant tout le reste, elles ne pensaient qu'à le servir.

Quoique je fusse supérieure, je ne me souviens point de m'être jamais occupée du soin de ces biens temporels, parce que je croyais fermement que rien ne manquerait à celles qui n'avaient d'autre désir que de plaire à Dieu. Que s'il arrivait quelquefois que ce que l'on nous donnait ne suffisait pas pour notre nourriture, j'ordonnais qu'on le distribuât à celles qui pouvaient le moins s'en passer ; mais chacune disant qu'elle n'était pas de ce nombre, on n'y touchait point jusqu'à ce que Dieu nous eût envoyé de quoi en donner assez à toutes.

Quant à l'obéissance, qui est celle des vertus que j'affectionne davantage, quoique je l'aie mal pratiquée, jusqu'à ce que ces saintes filles me l'aient si bien enseignée par leur exemple, que, si j'étais meilleure que je ne suis, je ne pourrais l'ignorer, il me serait facile d'en rapporter plusieurs choses que j'ai remarquées en elles. En voici quelques-unes dont je me souviens : on nous servit un jour au réfectoire des portions de concombre ; celle qui me fut donnée était petite et se trouva pourrie au dedans ; j'appelai une de celles de toutes les sœurs qui avait le plus d'esprit, et lui dis, pour éprouver son obéissance, qu'elle allât planter ce concombre dans un petit jardin que nous avions ; elle me demanda si elle le planterait debout ou tout

plat ; je lui dis de le mettre tout plat, et elle le fit, sans qu'il lui vînt seulement en la pensée qu'étant de la sorte, il sécherait aussitôt ; elle crut au contraire que cela serait fort bien, parce que son désir de plaire à Dieu la faisait renoncer à sa raison pour pratiquer l'obéissance.

Je commandai une autre fois à l'une des sœurs six ou sept choses contraires, elle se mit en devoir de les faire toutes sans répliquer, parce que sa foi et son amour pour l'obéissance lui faisaient croire que cela n'était pas impossible.

Nous avons un puits dont l'eau paraissait mauvaise à ceux qui s'y connaissent, et il semblait impossible de lui donner quelque cours, à cause qu'il était fort profond. Je fis néanmoins venir des ouvriers pour y travailler, et ils se moquèrent de moi, disant que c'était dépenser de l'argent inutilement. Je proposai la chose aux sœurs ; l'une d'elles fut d'avis de l'entreprendre, et une autre ajouta : Dieu ne manquera pas sans doute de susciter quelques personnes qui, nous apporteront de l'eau pour ne pas nous laisser mourir de soif ; mais puisque étant tout-puissant, il ne lui sera pas plus difficile de nous en donner dans cette maison, sans qu'il soit besoin d'en avoir d'ailleurs, je ne doute point qu'il ne le fasse. Une foi si vive me toucha de telle sorte, que, contre l'avis des fontainiers, je fis travailler à cet ouvrage, et Dieu y donna sa bénédiction : on tira de ce puits un filet d'eau fort bonne à boire et qui nous suffit.

Je ne rapporte point ceci comme un miracle dont il y aurait tant de semblables exemples, mais seulement pour faire voir quelle est la foi de ces saintes filles ; mon dessein n'étant pas de les louer, ni celles des autres monastères, de ce que, par l'assistance de Dieu, elles marchent si fidèlement dans ces saintes voies, et je n'aurais jamais fait si je voulais écrire particulièrement tout ce que j'en sais. Cela néanmoins ne serait peut-être pas inutile, parce qu'il arrive souvent que de tels exemples portent d'autres personnes à les imiter. Mais si Dieu veut qu'il soit su, nos supérieures pourront ordonner aux prieurs des monastères, d'écrire les choses les plus remarquables qui seront

venues à leur connaissance.

Ainsi, je me trouvais avec des âmes toutes angéliques ; car, dois-je craindre de leur donner ce nom, puisque ne m'ayant rien caché de ce qui se passait en elles, mais découvert jusqu'aux choses les plus intérieures, je sais combien grandes sont les faveurs qu'elles reçoivent de Dieu, combien ardents sont les désirs qu'il leur donne de le servir, et jusqu'à quel point va leur détachement de toutes les choses de la terre. Elles trouvaient tant de consolation dans la retraite, qu'elles ne se lassaient jamais d'être seules ; elles n'appréhendaient rien tant que les visites, même de leurs propres frères ; et celles-là s'estimaient les plus heureuses qui avaient le plus de loisir de demeurer dans un ermitage. Les voyant si vertueuses, et le courage que Dieu leur donnait de vouloir souffrir pour lui, aller au delà de ce que l'on pouvait attendre de leur sexe, il me venait souvent à l'esprit que c'était pour quelque grand dessein qu'il les favorisait de tant de grâces. Je ne prévoyais rien néanmoins de ce qui arriva dans la suite, parce que je ne pouvais m'imaginer que ce fût une chose possible. Je sentais seulement que plus j'allais en avant, et plus mon désir croissait de contribuer en quelque chose au bien des âmes. Il me semblait que j'étais comme une personne qui, ayant en garde un grand trésor, désirerait d'en faire part à tout le monde, mais à qui on liait les mains pour l'empêcher de le distribuer et d'en faire des largesses ; car mon âme était comme liée de la sorte, et les faveurs que Dieu me faisait alors, et qui étaient fort grandes, demeurant renfermées en moi, me paraissaient mal employées. Tout ce que je pouvais en cet état, et ce que je faisais avec affection, c'était d'offrir à Dieu mes faibles prières, et d'exhorter mes sœurs à faire la même chose, à souhaiter avec ardeur le bien des âmes et l'augmentation de la foi, à ne rien oublier de ce qui dépendait d'elles pour édifier les personnes avec qui elles se trouvaient obligées de traiter.

Environ quatre ans après, le père Alphonse Maldonat, religieux de l'ordre de saint François, vint me voir. C'était un grand serviteur de Dieu, et qui avait la même ardeur que moi pour le bien des âmes, mais avec cette différence, qu'il le témoignait par des effets, au lieu

que je n'avais que des désirs. Il était depuis peu revenu des Indes, et après nous avoir raconté combien de millions d'âmes se perdent dans ce nouveau monde, faute d'être éclairées de la lumière de l'Évangile, il nous fit une excellente exhortation pour nous animer à la pénitence, et se retira ensuite. Je fus touchée d'une si vive douleur de la perte de tant d'âmes, qu'étant comme hors de moi-même, je m'en allai dans un ermitage, où, mêlant mes soupirs avec mes larmes, je demandai instamment à Notre-Seigneur que, puisque les démons entraînaient tant d'âmes dans l'enfer, et que je me trouvais réduite à n'avoir que des prières pour les assister, il lui plût de les exaucer, afin d'en sauver au moins quelqu'une. J'avoue qu'en l'état où j'étais, je portais beaucoup d'envie à ceux qui avaient le bonheur de pouvoir, par leur amour pour Dieu, secourir ces âmes, quand ils auraient même, pour ce sujet, souffert mille morts, s'il était possible ; et Dieu m'a donné une si violente inclination pour ce grand œuvre de charité, que je ne saurais lire les vies des saints qui ont fait de grandes conversions, sans en être plus attendrie et envier davantage leur bonheur que celui de tous les martyrs, parce qu'il me semble que de tous les services que nous pouvons rendre à Dieu, il n'y en a point qu'il estime tant que de lui acquérir des âmes par l'ardeur des prières qu'il nous inspire de lui adresser pour obtenir leur conversion.

Lorsque j'étais pressée de cette peine, étant une nuit en oraison, Notre-Seigneur m'apparut en sa manière accoutumée, et me témoignant beaucoup de tendresse, il me dit, comme pour me consoler : *Ayez un peu de patience, ma fille, et vous verrez de grandes choses.* Ces paroles firent une telle impression dans mon cœur, qu'elles m'étaient toujours présentes, mais quelques efforts que je fisse pour m'imaginer ce qu'elles signifiaient, il me fut impossible d'y rien comprendre. Je demeurai néanmoins fort consolée, et avec une grande certitude que les effets en feraient connaître la vérité ; et six mois après il arriva ce que je vais dire.

## CHAPITRE II.

*Le général de l'ordre des carmes vient en Espagne. Il approuve l'établissement du monastère de Saint-Joseph d'Avila, fondé par la Sainte, et lui donne pouvoir d'en fonder d'autres. Il lui permet ensuite de fonder aussi deux monastères de carmes déchaussés.*

Les généraux de notre ordre demeurant toujours à Rome, et nul n'étant auparavant venu en Espagne, je n'aurais jamais cru d'y en voir quelqu'un ; mais comme tout est possible à Dieu, il voulut que ce qui n'était point encore arrivé, arrivât alors. Cela me fit peine, parce que la maison de Saint-Joseph d'Avila n'étant point sujette à l'ordre, pour les raisons que j'en ai touchées dans la fondation de ce monastère, j'appréhendais deux choses ; l'une, que notre général, ne sachant pas de quelle sorte tout s'était passé, fût avec sujet mécontent de moi ; et l'autre, qu'il me commandât de retourner dans le monastère de l'Incarnation, dont la règle est mitigée, ce qui m'aurait donné une grande affliction, pour diverses causes que je pourrais rapporter ; mais je me contenterai de dire, qu'outre qu'on ne regarde pas dans cette maison, la première rigueur de la règle, il y a cent cinquante religieuses ; ce qui montre assez que l'on n'y peut être avec le même repos et la même tranquillité que dans une maison où il n'y en a que treize. Dieu, par sa bonté, en ordonna mieux que je n'aurais osé l'espérer, car ce général étant fort sage, fort vertueux et fort savant, il trouva qu'il ne s'était rien fait en cela que de louable, et n'en témoigna aucun mécontentement. Il se nommait le père Jean-Baptiste Rubeo de Ravennes, et il était avec sujet très-estimé dans tout l'ordre.

Lorsqu'il vint à Avila, je fis en sorte qu'il allât au monastère de Saint-Joseph, et que l'évêque donnât ordre de l'y recevoir comme on l'aurait reçu lui-même. Je dis avec une entière sincérité tout ce qui s'était passé, et je suis naturellement si portée à en user de la sorte, que, quoi qu'il en puisse arriver, je ne saurais agir autrement envers mes supérieurs et mes confesseurs ; parce que, les considérant comme tenant, à mon égard, la place de Dieu, je n'aurais pas autrement l'esprit en repos. Ainsi, je lui rendis compte de toutes mes

dispositions et presque de toute ma vie, quoique si pleine d'imperfections et de défauts. Il me consola beaucoup ; il m'assura qu'il ne m'obligerait point à sortir de cette maison ; il me témoigna voir avec plaisir, dans la conduite que l'on y tenait, une image, quoique imparfaite, du commencement de notre ordre, par l'exacte observance de notre première règle, qui ne se pratiquait plus en aucun monastère ; et dans la passion qu'il avait pour l'augmentation d'un si grand bien, il me donna des patentes telles que je pouvais les désirer, pour fonder d'autres monastères, avec des défenses expresses au provincial de s'y opposer. Je ne les lui demandai point ; mais il comprit, par ma manière d'oraison, combien j'aurais souhaité de pouvoir servir à l'avancement des âmes.

Quelque grand que fût ce désir, je ne recherchais point les moyens de l'exécuter, parce que je ne pouvais considérer que comme une rêverie, qu'une femme aussi incapable que je l'étais, pût y réussir ; mais quand on est touché de semblables sentiments, on ne saurait les rejeter ; et Dieu qui voit qu'ils ne procèdent que de la passion de le servir et de la confiance que l'on a en son secours, rend possible, par sa grâce, ce qui, à n'en juger qu'humainement, paraît impossible. Ainsi, voyant avec quelle affection notre révérendissime père général se portait à la fondation de ces monastères, je les considérais comme déjà établis ; et me souvenant alors de ce que Notre-Seigneur m'avait dit, je commençai d'entendre le sens des paroles auxquelles je n'avais auparavant rien pu comprendre.

Le retour de ce bon père à Rome, me fut très-sensible, parce que, outre l'extrême affection que je lui portais, je croyais perdre en lui un très-puissant protecteur, ne se pouvant rien ajouter à la bonté qu'il avait pour moi, et aux témoignages que j'en recevais en toutes rencontres. Lorsque ses grandes occupations lui donnaient un peu de relâche, il venait me voir pour m'entretenir de discours de piété ; et Dieu lui faisait de si grandes grâces, que je ne pouvais l'entendre parler sans en recevoir beaucoup de consolation.

Comme monseigneur dom Alvarez de Mendoza, mon évêque,

est très-favorable à tous ceux qu'il voit se porter à servir Dieu avec le plus de perfection, il désira de lui, avant son départ, la permission de fonder dans son évêché, quelques monastères de carmes déchaussés, qui véussent dans l'observance de la première règle ; et d'autres personnes lui demandèrent la même chose. Ce vertueux général était très-disposé à l'accorder ; mais la contradiction qu'il rencontra dans l'ordre l'empêcha pour lors de le faire, de peur de troubler la paix de la province.

Quelques jours après, considérant le besoin qu'il y avait en fondant des monastères de filles, qu'il y eût aussi des religieux qui gardassent la même règle, et voyant qu'il y en avait si peu dans cette province qui en fussent capables, qu'il pourrait bientôt n'y en pas rester un seul, je priai beaucoup pour cette affaire, et écrivis à notre général le mieux que je pus, pour lui représenter que ce serait rendre un grand service à Dieu ; que les difficultés qui s'y rencontreraient ne devaient pas empêcher une si bonne œuvre, et que ce serait aussi une chose très-agréable à la sainte Vierge, pour laquelle il avait une particulière dévotion. Je ne doute point que ce ne fût cette mère de Dieu qui fit réussir l'affaire ; car ce bon père n'eût pas plus tôt reçu ma lettre à Valence, que, touché du désir de procurer la plus grande perfection de l'ordre, il m'envoya un pouvoir de fonder deux monastères de carmes déchaussés ; et pour éviter les oppositions qui pourraient s'y rencontrer, il en remit l'exécution au provincial qui était alors en charge et à celui qui en était sorti. La difficulté d'obtenir leur consentement ne me paraissait pas petite ; mais voyant que le principal était déjà fait, j'espérai que Notre-Seigneur ferait le reste ; et cela arriva de la sorte, par le moyen de monseigneur l'évêque, qui prit cette affaire tellement à cœur, qu'il obtint de ces deux religieux d'y donner leur consentement.

Cette permission me causa beaucoup de joie, et en même temps augmenta ma peine, parce que je ne voyais point dans la province de religieux capable d'exécuter un si bon dessein, ni d'ecclésiastique séculier qui s'y voulût engager ; ainsi, je priais continuellement Notre-Seigneur que s'il voulait que l'affaire réussît, il suscitât

quelqu'un pour y travailler. D'ailleurs, je n'avais point de maison ni de quoi en acheter ; tellement, que tout ce trouvait réduit à une pauvre carmélite déchaussée, chargée de patentes et pleine de bons désirs, mais sans moyen de les exécuter et sans aucune assistance que de Dieu seul. Néanmoins le courage ne me manquait pas, j'espérais toujours que Notre-Seigneur achèverait ce qu'il avait commencé ; tout me paraissait possible, et ainsi je mis la main à l'œuvre.

« O grandeur incompréhensible de mon Dieu ! Que vous montrez bien, Seigneur, que votre puissance n'a point de bornes, lorsque vous donnez tant de hardiesse à une créature, ou pour mieux dire, à une fourmi telle que je suis. Qu'il paraît bien qu'il ne tient pas à vous que ceux qui vous aiment n'exécutent de grandes choses, mais seulement à notre lâcheté et à notre peu de courage. Comme nous n'entreprenons rien qui ne soit mêlé de mille craintes et de considérations humaines, il semble, Seigneur, que nous vous lions les mains pour vous empêcher d'opérer les merveilles que vous êtes disposé de faire en notre faveur ; car, qui prend tant de plaisir que vous à récompenser, avec une libéralité digne de votre grandeur, les services que l'on vous rend lorsque vous trouvez sur qui répandre vos grâces et vos faveurs ? Que je m'estimerais heureuse, si je vous en avais rendu quelqu'un, et si les extrêmes obligations que j'en ai, ne me rendaient pas encore plus coupable par le mauvais usage que j'en ai fait ! »

### CHAPITRE III.

*La Sainte se rend à Médine-du-Champ pour y fonder un monastère de carmélites. Difficultés qu'elle y rencontre, et assistance qu'elle reçoit de quelques personnes de piété. Elle communique à deux religieux son dessein d'établir des monastères de carmes déchaussés, et ils lui promettent d'y entrer.*

Me trouvant dans la peine que j'ai dite, il me vint en l'esprit d'employer les pères de la compagnie de Jésus, qui sont fort aimés à Médine, et avec qui, comme on l'a vu dans la première fondation, j'ai traité durant plusieurs années des affaires de ma conscience, dont je

me suis fort bien trouvée, et je les ai toujours depuis extrêmement affectionnés. Il se rencontra que le père Baltazar Alvarez, maintenant provincial, et durant plusieurs années a été mon confesseur, comme je l'ai rapporté sans l'avoir nommé, était alors recteur. Je lui écrivis et lui mandai ce que notre père général m'avait ordonné. Il me répondit, et les autres pères de cette maison, qu'ils m'assisteraient autant qu'ils le pourraient ; et en effet, ils travaillèrent beaucoup pour obtenir le consentement de la ville et de l'évêque ; et cette négociation dura quelque temps, à cause de la difficulté qui se trouve toujours à l'établissement des monastères qui n'ont point de revenu.

Un prêtre, nommé Julien d'Avila, qui était chapelain du monastère où j'étais, m'aida beaucoup ; car c'était un véritable serviteur de Dieu, très-détaché de toutes les choses de la terre, homme de grande oraison, et à qui Notre-Seigneur donnait les mêmes sentiments qu'à moi. J'avais donc, comme je l'ai dit, la permission de fonder des monastères ; mais point de maison ni d'argent pour en acheter ; et on peut juger quel crédit pouvait avoir une personne qui ne possédait rien dans le monde. Dieu y pourvut ; car les choses étant en ces termes, une demoiselle très-vertueuse qui n'avait pu être reçue dans le monastère de Saint-Joseph, à cause que le nombre des religieuses était rempli, ayant appris que l'on voulait en fonder un autre, vint me prier de lui donner place. Elle n'avait pas assez de bien pour acheter une maison, mais seulement pour en louer une et pour faire les frais de notre voyage, Ainsi, nous partîmes d'Avila sans autre assistance, avec quatre religieuses du monastère de Saint-Joseph, et deux de celui de l'Incarnation, où je demeurais auparavant, et accompagnées de Julien d'Avila, notre chapelain, de qui je viens de parler. *(La suite fait voir que cela doit être ainsi, quoique l'espagnol ne le dise pas.)*

À notre arrivée à Médine, il s'éleva un grand murmure. Les uns disaient que j'étais folle, et les autres attendaient de voir à quoi cette folie se terminerait. L'évêque, à ce qu'il m'a dit depuis, la trouvait fort grande, et ne voulut pas néanmoins me la témoigner de peur de me faire de la peine, à cause qu'il m'affectionnait beaucoup. Mes amis,

au contraire, ne me le dissimulaient pas, mais cela ne me touchait guère, parce que ce qui leur paraissait si difficile me semblait si facile, que je ne pouvais douter qu'il ne me réussît.

J'avais en partant écrit au père Antoine de Heredia, prieur d'un monastère de notre ordre qui est dans Avila, nommé Saint-Anne, pour le prier de m'acheter une maison. Il se rencontra qu'une dame, qui avait beaucoup d'affection pour lui, en avait une en fort belle assiette mais presque entièrement ruinée. Il en traita avec elle sans autre assurance que sa parole, dont elle eut la bonté de se contenter, et sans cela le marché n'aurait pu se faire, parce que nous n'avions point de cautions que nous puissions lui donner ; ce qui montre que Notre-Seigneur disposait ainsi les choses. Ne pouvant donc loger dans cette maison, nous fûmes obligées d'en louer une autre pendant qu'on la réparerait, à quoi il n'y avait pas peu à faire.

Nous ne pûmes, la première journée, arriver que de nuit à Areval, à cause du mauvais chemin et que nous étions extrêmement lasses. Un prêtre de nos amis nous y avait préparé un logement chez des femmes dévotes, et il me dit en secret que nous n'avions point de maison, parce que les Augustins, auprès du monastère desquels on croyait nous en louer une, s'opposaient à notre établissement, qu'ainsi, il faudrait avoir un procès. « Je connus alors, mon Dieu, combien la résistance des hommes est vaine lorsque vous nous soutenez ; car au lieu de m'étonner de cette nouvelle, elle m'encouragea encore davantage ; je considérai ce trouble que le démon suscitait, comme une marque de la fidélité avec laquelle on vous servirait dans cette maison ; » et je priai cet ecclésiastique de n'en point parler, de peur d'étonner mes compagnes, et particulièrement celles qui étaient du monastère de l'Incarnation ; car quant aux autres, il n'y avait point de travaux qui ne leur parussent doux en les supportant avec moi.

L'une de ces deux premières était supérieure de ce monastère de l'Incarnation, d'où elle avait eu grande peine à se résoudre de sortir ; elle était aussi bien que sa compagne, de bonne famille, et

n'avait pas moins qu'elle fait ce voyage à regret, chacun croyant qu'il y avait folie à l'entreprendre, en quoi l'on n'avait que trop de raison ; car lorsque Dieu veut que je travaille à ces fondations, il ne me vient dans l'esprit aucune difficulté qui s'y puisse opposer, et elles ne se présentent en foule à moi, qu'après que j'ai commencé d'en venir à l'exécution, comme on le verra dans la suite.

Étant arrivée à ce logis, j'appris qu'il y avait en ce lieu un religieux de saint Dominique, de très-grande piété, à qui je m'étais confessée lorsque j'étais au monastère de Saint-Joseph d'Avila ; et parce que j'ai beaucoup parlé de sa vertu dans ce que j'ai écrit de cette fondation, je me contenterai de dire ici qu'il se nommait le père Dominique Bagnez. Comme il n'était pas moins prudent que savant, je suivais volontiers ses avis, et il ne croyait pas comme les autres qu'il y eût tant de difficultés à faire réussir mon dessein, d'autant que plus on connaît Dieu, et moins on en trouve dans ce que l'on entreprend pour son service ; outre qu'il n'ignorait pas quelques-unes des grâces que Notre-Seigneur me faisait, et se souvenait de ce qu'il avait vu arriver dans la fondation de Saint-Joseph. Ainsi il me consola beaucoup, et je lui dis en secret l'avis que l'on m'avait donné. Il crut que cela pourrait bientôt s'accommoder ; mais le moindre retardement m'était pénible, à cause des religieuses qui m'accompagnaient, et le bruit de cet obstacle qui se rencontrait dans notre dessein s'étant répandu dans la maison, nous passâmes mal cette nuit.

Le lendemain, dès le matin, le père Antoine, religieux de notre ordre, et prieur du monastère de Médine, me vint trouver, et me dit que la maison que nous avons résolu d'acheter suffirait pour nous loger, et qu'il y avait un portail dont on pourrait faire une chapelle : en l'accommodant avec quelques tapisseries. Nous approuvâmes son avis, et il me parut d'autant meilleur, qu'étant hors de nos monastères, je n'appréhendais rien davantage que les retards, outre qu'il s'était déjà élevé quelque murmure comme au commencement de la fondation de notre première maison ; ce qui me faisait désirer d'en prendre possession avant que l'affaire fût plus divulguée. Le père

Dominique Bagnez fut du même avis ; et ensuite de cette résolution, nous partîmes la veille de l'assomption de la sainte Vierge. Nous arrivâmes à minuit à Médine-du-Champ, et, pour ne point faire de bruit, nous descendîmes au monastère de Sainte-Anne, d'où nous allâmes à pied à ce logis dont j'ai parlé. Dieu qui prend soin de ceux qui désirent de le servir, permit que nous ne rencontrâmes personne en chemin, quoique ceux qui avaient soin de renfermer les taureaux que l'on devait courir le lendemain, fussent alors par les rues pour les assembler ; et nous étions si attentives à l'exécution de notre dessein, que nous ne pensions à autre chose. Étant entrée dans la cour de la maison, les murailles ne me parurent pas si ruinées que je connus le lendemain quand il fut jour qu'elles l'étaient ; et il semblait que Notre-Seigneur eût aveuglé ce bon père, pour ne pas voir qu'il n'y avait point de lieu propre à mettre le très-saint Sacrement.

Il se trouva près du portail quantité de terre à ôter, les murs étaient entrouverts et point enduits ; la nuit était déjà fort avancée, et nous n'avions que trois tapis qui ne suffisaient pas à beaucoup près pour couvrir ce portail. Ainsi je ne voyais point d'apparence d'y dresser un autel, et je ne savais que faire ; mais Notre-Seigneur nous secourut dans ce besoin. Cette dame dont j'ai parlé avait eu la bonté de commander à son maître-d'hôtel de nous assister de tout ce qui serait nécessaire, et il nous offrit quantité de tapisseries et un lit de damas bleu. Nous rendîmes grâces à Dieu, mes compagnes et moi ; et, dans la difficulté d'avoir des clous pour les attacher, à cause qu'il n'était pas heure d'en aller chercher, nous en arrachâmes des murailles, et enfin on trouva du remède à tout, quoique avec beaucoup de peine. Les hommes tendirent le lit et les tapisseries, nous balayâmes la place, et l'on fit tant de diligence, que, dès la pointe du jour, l'autel était déjà dressé. On sonna ensuite une cloche que l'on avait attachée à un corridor, on commença la messe, et cela suffisait pour prendre possession. Mais on fit encore davantage, car on mit le très-saint Sacrement, nous nous plaçâmes vis-à-vis l'autel, derrière une porte, à travers les fentes de laquelle nous voyons célébrer la messe, n'ayant pu trouver un lieu plus commode. Comme

le nombre des églises ne saurait augmenter sans que j'en ressentie beaucoup de joie, ce m'en fut une fort grande de voir ce nouveau monastère consacré à Dieu ; mais elle ne dura guère, car la messe étant achevée, j'aperçus d'une fenêtre qui était sur la cour qu'une partie des murs était par terre, et qu'il fallait plusieurs jours pour les relever.

Quelle douleur ne fut-ce point de voir cette suprême majesté ainsi exposée dans la rue, et dans un temps tel que celui de l'hérésie des luthériens ? Pour surcroît d'affliction, toutes les difficultés qu'il y avait sujet de craindre de la part de ceux qui avaient murmuré de notre dessein, me vinrent aussitôt en l'esprit, et je trouvais qu'ils avaient raison de s'y opposer. Ainsi, au lieu qu'auparavant tout me semblait facile dans une entreprise qui regardait le service de Dieu, il me paraissait alors impossible d'achever de l'exécuter ; et je tombai dans une tentation si violente, que, sans considérer que son pouvoir est infini, et sans me souvenir de tant de grâces qu'il m'avait faites, je n'avais devant mes yeux que ma faiblesse et mon impuissance, et ne voyais plus aucun lieu de bien espérer. Que si j'eusse été seule, je l'aurais souffert plus patiemment ; mais je ne pouvais me consoler de penser que mes compagnes, après être sorties avec tant de répugnance de leur monastère, se trouveraient contraintes d'y retourner avec une mortification si sensible. Je m'imaginai que ce commencement ayant si mal réussi, je n'avais plus lieu de me promettre que Dieu ferait que le reste de ce qui m'avait été dit s'accomplirait, et pour comble de déplaisir, j'entrai dans une très-grande appréhension que le démon ne m'eût trompée, et que-ce que j'avais entendu dans l'oraison ne fût une illusion.

Seigneur, en quel état se trouve réduite une âme que vous voulez laisser dans la peine ! il me semble que quand je me souviens de celle que j'eus alors et des autres que j'ai éprouvées en suite de ces fondations, que les souffrances corporelles ne sont rien en comparaison, quoique j'en aie eu de très-grandes. Voulant épargner mes compagnes, je leur dissimulai ma douleur, et passai ainsi le reste du jour jusqu'au soir, que le père recteur de la compagnie de Jésus,

suivi d'un autre père, me vint voir, me consola et me redonna du courage. Je ne lui dis pas toutes mes peines, mais seulement celle que j'avais de nous voir sur le pavé. Je donnai ordre de chercher, à quelque prix que ce fût, une maison à louer, en attendant que l'on eût réparé la nôtre, et me consolai en voyant le monde aborder chez nous sans qu'on nous blâmât de rien. Ce fut pour nous une grande miséricorde de Dieu, puisque, tout bien considéré, on aurait pu, avec justice, nous ôter le très-saint Sacrement. J'admire maintenant ma simplicité et le peu de réflexion que l'on y fit ; car je crois que si on l'eût ôté, tout aurait été ruiné.

Quelque diligence que l'on fit on ne put dans toute la ville trouver de maison à louer ; et ainsi je passai les jours et les nuits dans une grande tristesse, parce que encore que j'eusse donné ordre qu'il y eût des gens qui veillassent auprès du saint Sacrement, j'appréhendais si fort qu'ils ne s'endormissent, que je me relevais la nuit pour y prendre garde, au clair de la lune, à travers une fenêtre. Pendant ce temps, le monde continuait plus qu'auparavant de venir, et non seulement ne se scandalisait point de voir Notre-Seigneur ainsi exposé dans une rue, mais il était touché de dévotion de ce que son extrême amour pour nous le portait à s'humilier de telle sorte, qu'il voulait bien une seconde fois se trouver presque au même état qu'il avait été dans la crèche de Bethléem, et qu'il semblait qu'il n'en voulût pas sortir.

Huit jours s'étant ainsi écoulés, un marchand qui avait une fort belle maison, voyant la peine où nous étions, nous offrit tout l'appartement d'en haut, pour en disposer comme nous voudrions. Il y avait une grande salle bien dorée dont nous fîmes une église, et une dame très-vertueuse, nommée Hélène de Quiroga, qui logeait auprès de la maison que nous avions achetée, me promit de m'assister pour me faire promptement une chapelle où l'on pût mettre le très-saint Sacrement, et d'accommoder le logis en sorte que nous pussions y être en clôture. D'autres personnes nous donnaient de quoi vivre, mais nul ne nous fit tant de bien qu'elle.

Nous nous trouvâmes assez en repos chez ce charitable marchand ; car nous y étions en clôture, et commençâmes d'y réciter l'office aux heures ordonnées par l'Église. Cependant ce bon prieur travaillait avec un extrême soin à raccommoder notre maison ; mais, avec toute la peine qu'il y prit, elle ne put que deux mois après être en état de nous recevoir ; et nous y passâmes deux années, étant assez raisonnablement logées ; mais depuis, par l'assistance de Notre-Seigneur, elle a été rendue plus habitable et plus commode.

Quoique ce que je viens de dire me donnât beaucoup de consolation, je ne laissais pas d'être en peine touchant les monastères de religieux de notre ordre, dont je désirais avec ardeur la réforme, et je n'avais personne pour m'aider dans ce nouveau dessein. Ainsi, ne sachant que faire, je me résolus de confier ce secret à ce père prieur du monastère de Sainte-Anne, pour voir ce qu'il me conseillera. Il m'en témoigna beaucoup de joie, et me promit d'être le premier qui embrasserait cette réforme. Je crus qu'il se moquait, parce que encore qu'il eût toujours été un bon religieux, recueilli, studieux et ami de la retraite, il me semblait qu'étant d'une complexion délicate et peu accoutumé aux austérités, il n'était pas propre pour jeter les fondements d'une manière de vie si rude. Je lui dis tout franchement ma pensée, et il me rassura en me répondant qu'il y avait déjà bien longtemps que Notre-Seigneur l'appelait à une vie plus laborieuse ; qu'il avait résolu de se faire chartreux ; et qu'on lui avait promis de le recevoir. Cette réponse me donna de la joie, mais ne me rassura pas entièrement ; je le priai de différer l'exécution de son dessein, et de s'exercer cependant dans les austérités auxquelles il voulait s'engager. Il le fit, et il se passa ainsi une année. Il eut durant ce temps tant à souffrir, et même par de faux témoignages, qu'il parut que Dieu voulait l'éprouver. Il endura ces persécutions avec beaucoup de vertu, et s'avança de telle sorte, que j'eus grand sujet d'en remercier Dieu, et de croire qu'il le disposait pour une si sainte entreprise.

Peu de temps après il arriva un jeune religieux de notre ordre, nommé le père Jean de la Croix, qui étudiait à Salamanque, et son

compagnon me dit des particularités si édifiantes de sa manière de vivre, que j'eus aussi beaucoup de sujet d'en louer Dieu. Je lui parlai, et j'appris qu'il voulait, comme le père prieur de Sainte-Aune, se faire chartreux. Je lui communiquai alors mon dessein, elle pria instamment de différer jusqu'à ce que Dieu nous eût donné un monastère, lui représentant que, puisqu'il voulait embrasser une règle si étroite, il lui rendrait un plus grand service de la garder dans son ordre que dans un autre. Il me le promit, pourvu que le retardement ne fût pas grand. Me trouvant ainsi assurée de deux religieux pour commencer cette réforme, il me semblait que tout était déjà fait. Mais comme je n'étais pas entièrement contente du prieur, et que je n'avais point encore de maison pour ce nouvel établissement, je résolus d'attendre quelque temps.

Cependant l'estime et l'affection du peuple de Médine pour nos religieuses augmentaient toujours ; et certes, avec raison, puisqu'elles ne pensaient qu'à s'avancer de plus en plus dans le service de Dieu, eu observant la même règle et les mêmes constitutions que celles de Saint-Joseph d'Avila. Notre-Seigneur commença ensuite d'inspirer à quelques autres de prendre l'habit ; et les grâces qu'il leur faisait étaient si grandes, que je ne les pouvais voir sans étonnement. Qu'il soit béni à jamais de ce qu'il paraît bien que, pour nous aimer, il ne demande autre chose de nous que d'en être aimé.

#### CHAPITRE IV.

*La Sainte parle dans ce chapitre des grâces si particulières que Dieu faisait alors aux monastères de son ordre, et les exhorte à l'exacte observance de leur règle.*

Comme je ne sais combien de temps il me reste encore à vivre, ni quel loisir je pourrai avoir, et que j'en ai un peu maintenant, je crois à propos, avant que de passer outre, de donner ici quelques avis aux prieures touchant l'avancement des âmes soumises à leur conduite, sans m'arrêter à ce qui semblerait les satisfaire davantage.

J'écrivis la fondation du monastère de Saint-Joseph d'Avila aussitôt après qu'elle fût achevée, et celles qui se sont faites depuis et que l'on me commande d'écrire sont au nombre de sept, dont celle d'Albe de Tormés est la dernière. Il s'en serait fait davantage, si nos supérieurs ne m'avaient comme lié les mains en m'occupant à d'autres choses, ainsi qu'on le verra par la suite. Ce que j'ai remarqué dans ces fondations, touchant le spirituel, m'a fait connaître la nécessité de ces avis ; et je prie Dieu qu'ils soient tels, qu'ils puissent remédier aux besoins qui m'obligent de les donner.

Puisque les choses dont j'ai parlé ne sont pas des illusions et des tromperies du diable, il ne faut point s'en épouvanter ; mais comme je l'ai dit en de petits avis que j'ai donnés pour mes sœurs, on doit croire que marchant avec pureté de conscience et pratiquant l'obéissance, Dieu ne permettra jamais que le démon nous puisse tenter en telle sorte, qu'il cause la perte de notre salut, mais qu'au contraire il se trouvera trompé. La connaissance que j'en ai me persuade qu'il ne nous fait pas tant de mal que nous nous en faisons nous-mêmes par nos mauvaises inclinations, et particulièrement s'il y entre de la mélancolie ; car les femmes sont naturellement faibles, et l'amour-propre qui règne en elles se glisse aisément dans leurs actions. Ainsi j'ai connu plusieurs personnes, tant hommes que femmes, et des religieuses de nos maisons, se tromper sans y penser, il se peut faire que le démon s'y mêlait et y contribuait ; mais, parmi ce grand nombre, je n'ai point vu que Dieu en ait abandonné aucune, et il veut peut-être les exercer par ces épreuves, afin de les rendre plus fortes, et leur apprendre à se tenir toujours sur leur garde.

L'état déplorable où nos péchés ont maintenant réduit ce qui regarde l'oraison et la perfection m'oblige à parler de la sorte ; car si, encore que l'on ne voie point de péril à s'engager dans le chemin qui conduit au ciel, on appréhende si fort d'y entrer, que serait-ce si je disais qu'il y a du péril ? Mais n'y en a-t-il pas partout ? et ne devons-nous pas toujours marcher avec crainte, implorer l'assistance de Dieu, et le prier de ne point nous abandonner ? Que si, comme je pense l'avoir dit ailleurs, quelque chose peut nous rassurer, c'est de nous

tenir proches de lui, en le prenant pour l'objet de nos pensées, et en nous efforçant de nous avancer de plus en plus.

« Quoi, mon Sauveur, nous voyons que vous nous délivrez des périls où nous nous précipitons nous-mêmes, contre votre volonté, et nous croirions que vous ne nous délivrerez pas de ceux qui se rencontrent dans les choses où nous n'avons d'autre dessein que de vous servir et de vous plaire ? » Cela ne saurait m'entrer dans l'esprit ; quoi qu'il puisse arriver, par un effet des secrets jugements de Dieu, qu'il permettrait certaines choses qui donneraient sujet de le penser ; mais jamais une bonne cause ne produit du mal.

Que ce que je viens de dire, mes filles, serve donc, non pas à nous étonner, mais à nous faire marcher avec courage et humilité, dans le chemin si âpre et si difficile de cette vie, pour plaire à notre divin époux, pour le trouver plus tôt, et pour arriver enfin, avec son assistance, dans cette ville sainte, cette Jérusalem céleste, où tout ce que nous aurons souffert ici-bas nous paraîtra n'être rien en comparaison du bonheur dont nous jouirons durant toute une éternité.

La très-sainte Vierge commença à faire, connaître son pouvoir dans ce petit nombre de filles assemblées en son nom. Quoique faibles par elles-mêmes, elles étaient fortes dans leurs désirs et leur détachement des choses créées ; ce qui joint à la pureté de la conscience, unit l'âme à son Créateur. Je n'avais pas besoin d'ajouter ces derniers mots, parce que, si ce détachement est véritable, je ne vois pas comment on peut offenser Dieu, puisqu'il est sans apparence qu'il abandonne celles dont les discours et toutes les actions n'ont pour objet que lui seul. C'est l'état où, par sa miséricorde, je vois que sont maintenant nos monastères. Que si celles qui viendront après nous et qui liront ceci, ne se trouvent pas dans ces dispositions, elles ne devront pas l'attribuer au temps, sachant comme elles le savent, que Dieu est toujours prêt à répandre ses faveurs sur ceux qui le servent fidèlement ; mais elles devront s'examiner pour voir s'il ne tient pas à elles, et se corriger de leurs défauts.

J'entends quelquefois des personnes religieuses dire que Dieu

faisait des grâces extraordinaires aux saints fondateurs de leurs ordres, parce que leurs vertus en doivent être comme les fondements, et cela est véritable ; mais ces personnes ne devraient-elles pas considérer que l'exemple qu'elles sont obligées de donner aussi par leur vertu, doit de même servir de fondement à celles qui viendront après elles ? que si nous, qui sommes encore en vie, ne tombions point dans le relâchement, et que celles qui nous succéderont se maintinssent aussi dans l'étroite observance de la règle, cet édifice spirituel ne subsisterait-il pas ? Mais quel avantage puis-je tirer de ce que ces saints qui m'ont précédée l'ont établi et soutenu avec tant de travaux et de courage, si, par ma faute et par mon peu de vertu, je le laisse tomber en ruine ? N'est-il pas visible que ceux qui entrent en religion, au lieu de porter leurs pensées à un souvenir aussi éloigné que celui des fondateurs des ordres, les arrêtent sur les supérieurs et les autres religieux qui leur sont présents ? En vérité, c'est une chose plaisante de rejeter la cause de nos imperfections, sur ce que nous ne nous sommes pas rencontrés dans ces temps passés, au lieu de considérer la différence qu'il y a entre nos défauts et les vertus de ceux à qui Dieu a fait de si grandes grâces.

« O mon Sauveur ! que ces excuses sont vaines et déraisonnables, et n'est-il pas évident que c'est se tromper soi-même ? J'ai honte, mon Dieu, d'être si mauvaise et si inutile pour votre service ; mais je vois bien que je ne dois attribuer qu'à mes imperfections et à mes péchés ce que vous ne m'avez pas favorisée des mêmes grâces que vous avez faites à celles qui étaient avant moi. Je ne puis voir sans douleur que ma vie est différente de la leur, ni en parler sans verser des larmes. Je reconnais qu'au lieu de profiter de leurs travaux, je les ai rendus inutiles par le mauvais usage que j'en ai fait, sans pouvoir m'en prendre qu'à moi-même, et non pas à vous de qui personne ne saurait avoir sujet de se plaindre. Chacun doit seulement, lorsque son ordre se relâche en quelque chose, s'efforcer par sa vertu d'être comme une pierre dont la solidité aide à soutenir ce saint édifice, et ne point douter que vous ne l'assistiez dans une résolution si louable. »

Pour revenir à mon sujet dont je me suis beaucoup éloignée, je me trouve obligée de dire que les grâces que Notre-Seigneur fait à ces nouveaux monastères sont si grandes, qu'il n'y en a point où toutes les religieuses ne méditent. Quelques-unes arrivent même à la contemplation parfaite ; et d'autres, passant plus avant, vont jusqu'à avoir des ravissements. Notre-Seigneur fait à d'autres des faveurs encore plus grandes, en leur donnant des révélations et des visions qui paraissent manifestement venir de lui ; et il n'y a pas présentement un seul de ces monastères, où il n'y ait une ou deux religieuses qui reçoivent des grâces extraordinaires. Je sais que la sainteté ne consiste pas en cela, et je ne le rapporte pas aussi pour les en louer, mais seulement pour faire voir que ce n'est pas sans raison que je veux donner les avis que l'on verra dans la suite.

## CHAPITRE V.

*À quel point de perfection l'obéissance et la charité peuvent élever les âmes. Que ces deux vertus sont préférables aux plus grandes consolations intérieures, aux ravissements, aux visions et aux dons de prophétie, puisque c'est le moyen de rendre, par une admirable union, notre volonté conforme à la volonté de Dieu ; et qu'ainsi il faut quitter la retraite et la solitude, lorsque les occasions de pratiquer ces vertus y obligent. Exemples que la Sainte en rapporte.*

Je ne prétends pas que l'on doive considérer ce que je vais dire comme une règle infaillible, et l'on ne pourrait, sans folie, avoir cette pensée en des choses si difficiles. Comme dans la vie spirituelle il y a plusieurs chemins, il se pourra faire que je dirai quelque chose d'utile touchant l'une de ces différentes voies ; et si quelques-uns n'y comprennent rien, ce sera à cause qu'ils marchent par une autre. Mais quand même ce que je dirai ne servirait à personne, Notre-Seigneur aura, s'il lui plaît, ma bonne volonté agréable, puisqu'il sait que je n'avancerai rien que je n'aie éprouvé en moi-même, ou remarqué en d'autres.

Je commencerai à parler, selon mon peu de capacité, de ce en quoi consiste la perfection de l'oraison, parce que j'ai vu des

personnes qui s'imaginent qu'elle dépend de l'entendement. Ainsi lorsque en faisant de grands efforts, il leur vient beaucoup de pensées de Dieu, elles se croient aussi fort spirituelles, et si on les distrait de leur oraison, quoique pour les occuper à des choses utiles, elles s'affligent et pensent être perdues. Les hommes savants ne tombent pas dans cette erreur, quoique j'en aie rencontré un qui n'en était pas exempt ; mais nous autres femmes avons besoin de recevoir des instructions sur tout. Je ne dis pas que ce ne soit une grâce de Dieu de penser toujours à lui, et de méditer sur les merveilles de ses œuvres, ni qu'il ne soit bon de tâcher de l'acquérir ; je dis seulement que tous les esprits n'y sont pas propres, et qu'au contraire il n'y a personne qui ne soit capable de l'aimer. J'ai écrit ailleurs une partie des causes de l'égarement de notre imagination, étant impossible de les rapporter toutes ; c'est pourquoi je n'en parlerai point ici : je me contenterai de dire que la pensée n'étant pas l'âme, la volonté serait bien malheureuse si elle était conduite par elle ; et qu'ainsi l'avancement de l'âme ne consiste pas à beaucoup penser, mais à beaucoup aimer. Que si l'on me demande ce qu'il faut faire pour acquérir cet amour, je réponds qu'il faut se résoudre d'agir et de souffrir pour Dieu, lorsque les occasions s'en présentent.

Ce n'est pas que la pensée de ce que nous devons à Dieu, de ce qu'il est, et de ce que nous sommes, ne soit d'un grand mérite, ne serve à prendre la résolution que je viens de dire, et ne soit fort utile dans les commencements, pourvu que cela n'empêche pas que l'on ne satisfasse à l'obéissance et à la charité envers le prochain, qui nous obligent à quitter le plaisir si doux de s'entretenir seul à seul avec Dieu, et de recevoir des faveurs de lui. Car se priver de ce contentement pour de tels sujets, c'est demeurer avec lui, c'est agir pour lui, puisque, à l'égard de la charité, il a dit de sa propre bouche : *Je tiendrai comme fait à moi-même ce que vous ferez pour l'un de ces petits qui sont à moi* : et que, pour ce qui est de l'obéissance, il ne veut pas que nous marchions par un autre chemin que celui par lequel il a marché quand il a été obéissant jusqu'à la mort. Que si cela est très-véritable, d'où procède donc la peine que l'on ressent lorsque,

pour satisfaire à l'obéissance ou à la charité, on se voit privé du plaisir de passer une grande partie du jour dans la retraite et dans l'oubli de soi-même, pour ne s'occuper que de Dieu seul ? Elle procède, à mon avis, de deux causes, dont la principale est l'amour-propre, qui est si subtil, qu'il nous empêche de nous apercevoir que nous préférons notre contentement à celui de Dieu ; car il est facile de juger que lorsqu'une âme commence à goûter combien le Seigneur est doux, elle n'a point de si grand contentement que de jouir de ses faveurs, sans en être distraite par des occupations corporelles. Mais peut-on avoir de la charité, aimer Dieu véritablement et connaître ce qu'il désire de nous, et demeurer en repos dans le temps que l'on se voit utile à une âme, soit pour augmenter son amour pour lui, ou la consoler, ou la tirer de quelque péril ? Combien serait dangereux un repos dans lequel on ne considérerait que soi-même ! Et lorsque nous ne pouvons point servir le prochain par des actions, ne devons-nous pas au moins, par la compassion de voir tant d'âmes qui se perdent, demander continuellement à Dieu, par nos prières, d'avoir pitié d'elles, et nous tenir heureuses de renoncer à notre satisfaction particulière, pour faire une chose qui lui est si agréable ?

#### DE L'OBÉISSANCE.

On peut dire la même chose de l'obéissance ;, car serait-il supportable que Dieu nous commandant précisément, par nos supérieurs et nos supérieures, une action importante pour son service, nous ne voulussions pas interrompre notre méditation, parce que nous prendrions plus de plaisir à considérer sa grandeur et les merveilles de ses œuvres, qu'à faire ce qu'ils nous ordonneraient ? Ce serait, en vérité, un plaisant moyen de s'avancer dans son amour, que de vouloir ainsi lui lier les mains, en prétendant qu'il ne peut nous conduire que par le chemin qui nous plaît et nous contente davantage.

Ce que j'ai éprouvé en moi-même et remarqué en quelques personnes, m'a fait connaître cette vérité, lorsque dans la peine que je souffrais de n'avoir presque pas le loisir de méditer, j'avais

compassion de les voir aussi dans une occupation continuelle pour satisfaire à l'obéissance. Je pensais, et je leur disais même quelquefois, que je ne voyais pas comment elles pouvaient devenir fort spirituelles parmi de tels embarras, comme en effet, elles ne l'étaient pas alors beaucoup. « O mon Seigneur et mon Dieu, que vos voies sont différentes de nos pensées ! Vous ne désirez autre chose d'une âme résolue à vous aimer et à vous suivre, sinon son obéissance : et elle n'a pour vous plaire, qu'à s'informer de ce qui importe le plus à votre service, et désirer de l'exécuter ; il lui suffit de n'avoir point d'autre volonté que la vôtre, sans s'informer s'il y a divers chemins pour aller à vous, et vouloir choisir celui qui revient le plus à son humeur ; elle doit s'abandonner à vous pour la conduire en la manière que vous savez lui être la plus avantageuse ; et bien que le supérieur ne pense pas à la mettre dans la voie qui pourrait la rendre plus spirituelle, mais seulement à l'employer à ce qu'il croit le plus utile pour la communauté, vous disposez, mon Dieu, les choses en sorte que, sans que l'on comprenne comme cela s'est pu faire, ces âmes se trouvent si avancées dans la vie spirituelle par le mérite de leur obéissance, qu'on ne saurait le voir sans étonnement. »

J'ai parlé depuis deux jours à une personne la plus affectionnée à l'obéissance que j'ai vue en toute ma vie, et sa conversation est capable d'inspirer l'amour de cette vertu. Elle a passé près de quinze ans dans des occupations continuelles de divers offices, sans avoir pu, durant tout ce temps, avoir une seule journée à elle, quelque désir qu'elle en eût ; et tout ce qu'elle pouvait faire était de dérober quelques moments pour prier et conserver sa conscience toujours pure. Dieu l'en a bien récompensée ; car, sans qu'elle sache comment cela s'est pu faire, elle se trouve dans cette liberté d'esprit si désirable et si précieuse, qui se rencontre dans les plus parfaits. Ainsi ayant tout acquis en ne voulant rien, elle jouit du plus grand bonheur que l'on puisse souhaiter en cette vie. Ces âmes n'appréhendent rien, parce qu'elles ne désirent rien de ce qui est dans le monde ; elles ne fuient point les travaux, ni ne recherchent point les contentements, et rien ne peut troubler leur paix, parce que c'est Dieu qui en est

l'auteur, et qu'on ne saurait les séparer de lui ; ce qui est la seule chose qu'elles sont capables de craindre ; tout le reste ne pouvant ni les réjouir, ni les affliger, parce qu'elles le considèrent comme n'étant point.

Qu'heureuse est donc l'obéissance, et qu'heureuses sont les distractions qu'elle cause, puisque l'on peut arriver par elles à une si grande perfection ! La personne dont je viens de parler n'est pas la seule en qui je l'ai remarquée ; j'en ai aussi connu d'autres à qui, après plusieurs années que je ne les avais vues, ayant demandé à quoi elles s'étaient occupées durant tout ce temps, et su que c'était à des actions d'obéissance et de charité, je les trouvais si spirituelles, que j'en étais étonnée. Apprenez donc, mes filles, qu'il doit vous être indifférent en quelles œuvres l'obéissance vous oblige de vous employer, et que si, par exemple, c'est à la cuisine, Notre-Seigneur ne vous y assistera pas moins qu'ailleurs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Il me souvient qu'un religieux me raconta qu'étant résolu d'obéir ponctuellement à tout ce que son supérieur lui ordonnerait, il arriva qu'après avoir travaillé avec excès, étant déjà tard et n'en pouvant plus, il s'assit pour se reposer un peu ; mais que son supérieur l'ayant rencontré, il lui ordonna de prendre une bêche et d'aller travailler au jardin ; qu'il obéit malgré la répugnance de la nature, et que, traversant un petit passage que j'ai vu plusieurs années depuis, en un voyage que je fis pour aller fonder un monastère en ce lieu-là, Notre-Seigneur lui apparut chargé de sa croix, et réduit en tel état, qu'il n'eut pas de peine à connaître que ce travail qu'on lui avait commandé et qu'il croyait excessif, n'était rien en comparaison d'une si grande souffrance. Je crois que, comme le diable voit que rien n'est si capable que l'obéissance de nous faire bientôt arriver au comble de la perfection, il n'y a point d'efforts qu'il ne fasse, sous divers prétextes, pour nous dégoûter de cette vertu, et nous faire trouver de la difficulté à la pratiquer. Si l'on remarque bien ceci, l'expérience fera connaître que rien n'est plus véritable ; car n'est-il pas évident que la haute perfection ne consiste pas en des consolations

intérieures, en de grands ravissements, en des visions, et au don de prophétie, mais à rendre notre volonté si conforme et si soumise à celle de Dieu, que nous embrassions de tout notre cœur ce qu'il veut, et ne mettions point de différence entre ce qui est amer et ce qui est doux, lorsqu'il nous est présenté de sa main ? J'avoue que c'est une chose très-difficile que de faire non seulement des choses si contraires à notre naturel, mais de les faire avec plaisir ; et c'est aussi en cela que paraît la force de cet amour parfait, qui est seul capable de nous faire oublier ce qui nous contente, pour ne penser qu'à contenter celui qu'il fait régner dans notre cœur ; car il est certain que, quelque grands que soient les travaux, ils nous paraissent doux, lorsque nous considérons qu'ils s'ont agréables à Dieu ; et c'est de cette manière qu'aiment ceux qui sont arrivés jusqu'à ce point de perfection de souffrir avec joie les persécutions, les injustices et les atteintes que l'on donne à leur honneur.

Cela est si constant, qu'il serait inutile de m'y arrêter davantage ; et ce que je prétends est de faire voir que l'obéissance est le meilleur de tous les moyens pour arriver à cet heureux état ; en voici la preuve. Comme nous ne sommes point maîtres de notre volonté, pour l'employer tout entière et sans réserve à accomplir celle de Dieu, jusqu'à ce que nous l'ayons soumise à la raison, nul chemin n'est si court et si sûr pour y arriver que celui de l'obéissance ; et non seulement nous n'y arriverons jamais par nos lumières particulières, mais nous ne le pourrions tenter sans péril, à cause que notre amour-propre ne nous proposant que ce qui le flatte, nous rejetons souvent ce qui est le plus conforme à la raison, par la répugnance qu'il y trouve.

Il y aurait tant de choses à dire sur ce sujet, que je n'aurais jamais fait si j'entreprenais de parler à fond de ce combat qui se passe en nous, et de ce que le démon, le monde et notre sensualité nous représentent pour offusquer de telle sorte notre raison qu'elle nous devienne inutile. Ainsi, au lieu d'entrer plus avant dans ce discours, il vaut mieux venir aux remèdes que l'on peut apporter à un si grand mal. Je n'en vois point de meilleur que de faire comme ceux qui,

après avoir longtemps plaidé et employé inutilement beaucoup d'argent et beaucoup de peine pour voir la fin de leur procès, s'en remettent à des arbitres. Nous devons de même choisir un supérieur ou un confesseur à qui nous rapportions sincèrement cette contestation qui se passe en nous, sans nous en inquiéter davantage, suivant ces paroles de Notre-Seigneur : *Qui vous écoute m'écoute.* Comme c'est le rendre maître du libre arbitre qu'il nous a donné, cette soumission lui est si agréable, que, lorsqu'après avoir soutenu mille combats avant que de nous rendre à ce que l'on nous commande, parce qu'il nous paraissait injuste, nous avons enfin, pour plaire à Dieu, assujéti notre volonté sous la loi de l'obéissance, il nous donne un si grand pouvoir sur nous-mêmes, que nous en devenons les maîtres. Alors il purifie tellement notre volonté, en la rendant conforme à la sienne, que nous pouvons l'employer pour son service d'une manière parfaite, et après avoir travaillé avec tant de peine pour mettre du bois sur l'autel, en renonçant à tout ce qui pouvait déplaire à Notre-Seigneur, le prier de faire descendre le feu du ciel pour consumer le sacrifice que nous lui avons fait de nous-mêmes.

Puisqu'on ne peut donner que ce que l'on a, et que cette soumission de notre volonté à celle de Dieu est un trésor qui ne se trouve que dans l'obéissance, il faut, comme on fouille dans les mines pour en tirer de l'or, et que plus on fouille plus on trouve, s'exercer toujours davantage à cette vertu, afin que plus nous nous assujétissons aux hommes, en les rendant maîtres de notre volonté, nous en devenions nous-mêmes les maîtres, pour la pouvoir conformer à celle de Dieu. Jugez donc, mes sœurs, si vous ne serez pas bien récompensées de la peine d'être privées de la douceur que vous trouviez dans la solitude. Je vous assure que cela ne vous empêchera pas d'arriver à cette véritable union dont j'ai parlé, qui consiste à n'avoir point d'autre volonté que celle de Dieu. C'est là l'union que je souhaite pour moi-même, et que je vous souhaite à toutes, plutôt que ces transports d'esprit si délicieux auxquels on donne le nom d'union, et qui le sont en effet lorsqu'ils sont suivis de l'obéissance dont j'ai parlé..Mais si cela n'est pas, ces âmes ne se

trouveront, à mon avis, unies qu'à leur amour-propre, et non pas à la volonté de Dieu. Je le prie de tout mon cœur de me faire la grâce de rendre en cela mes actions conformes à ma connaissance.

La seconde cause du dégoût dont j'ai parlé vient, à mon avis, de ce que se rencontrant dans la solitude moins d'occasions d'offenser Dieu, quoiqu'il y en ait toujours quelques-unes, puisque les démons y sont et nous-mêmes, l'âme s'y trouve plus pure, et qu'ainsi dans la crainte d'offenser Dieu, ce lui est une très-grande consolation d'y rencontrer moins d'obstacles ; et cette raison me paraît encore plus forte pour nous faire désirer d'être séparées du commun des créatures, que celle du plaisir de recevoir de Dieu des consolations et des faveurs.

C'est dans ces occasions où nous avons besoin de nous tenir toujours sur nos gardes, que nous pouvons beaucoup mieux faire paraître si notre amour pour Dieu est véritable, que dans les recoins d'une solitude, et que, selon mon sens, nous faisons un plus grand progrès dans la vertu, quoique nous commettions plus de fautes et faisons même de petites chutes. Mais il faut remarquer que je suppose toujours que ce n'est que lorsque l'obéissance ou la charité nous y engage ; car, à moins que cela, je demeure d'accord que la solitude vaut mieux ; que nous devons continuellement la désirer, lors même que nous sommes dans l'action, et qu'ainsi les âmes qui aiment véritablement Dieu ne cessent jamais de la souhaiter. Quant à ce que j'ai dit, qu'il y a plus à profiter dans l'action, c'est parce qu'elle nous fait connaître à nous-mêmes et voir jusqu'où va notre vertu, puisque, quelque sainte qu'une personne qui est toujours dans la solitude ait sujet de se croire, elle ne sait ni ne peut savoir si elle a de la patience et de l'humilité, de même que pour savoir si un homme est fort vaillant, il faut l'avoir vu dans les occasions. Saint Pierre témoignait ne rien craindre, et le contraire parut lorsqu'il fallut en venir à l'épreuve, mais il se releva de sa chute, et ne mettant plus sa confiance qu'en Dieu, on vit avec quel courage et quelle générosité il endura le martyre.

Hélas, Seigneur, qu'il nous importe de connaître notre misère ! sans cela nous nous trouvons partout en péril ; et ainsi il nous est avantageux que l'on nous commande des choses qui nous fassent voir notre faiblesse. J'estime pour cette raison que Dieu nous favorise plus en un seul jour, qu'il nous humilie et nous donne la connaissance de nous-mêmes, quoiqu'elle nous coûte de plus grandes peines et de grands travaux, qu'en plusieurs journées d'oraison. Qui doute qu'un ami véritable n'aime en tout temps et en tout lieu son ami, et quelle apparence que l'on ne pût faire oraison que dans le secret de la solitude ? J'avoue que les personnes qui sont dans l'action n'ont pas grand loisir pour prier ; mais, mon Sauveur, quelle force n'a point auprès de vous un soupir qui procède du fond du cœur, par la peine de voir, qu'outre le déplaisir de demeurer dans cet exil, on ne nous donne pas le temps de jouir de la retraite de vos célestes consolations ! Il paraît, Seigneur, par ce que je viens de dire, que nous nous sommes rendues pour l'amour de vous esclaves de l'obéissance, puisqu'elle nous fait en quelque sorte renoncer au plaisir d'être à vous ; et il n'y a pas sujet de s'en étonner, lorsque nous considérons que, par une faveur que nul ressentiment ne peut égaler, elle vous a fait aussi en quelque manière sortir du sein de votre Père éternel, pour vous rendre esclave des hommes.

Mais il faut prendre garde à n'oublier jamais dans l'action, quoique faite par obéissance et par charité, d'élever souvent son esprit à Dieu. Croyez-moi, mes filles, l'âme ne tire point d'avantage des longues oraisons, lorsque l'obéissance et la charité l'appellent ailleurs ; et, au contraire, les bonnes œuvres la rendent en peu de temps beaucoup plus capable d'être embrasée de l'amour de Dieu que plusieurs heures de méditation. C'est de lui seul que nous devons attendre tout notre bonheur. Qu'il soit béni aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

## CHAPITRE VI.

*Avis admirable de la Sainte pour distinguer les faux ravissements d'avec les véritables, et empêcher que l'on ne se laisse aller à ses défaillances, qui ne procèdent que d'une faiblesse de la nature, ou d'imagination, de mélancolie. Exemples que rapporte la Sainte sur ce sujet, et entre autres deux religieuses qui croyaient ne pouvoir sans mourir manquer de communier tous les jours.*

DES FAUX RAVISSEMENTS, QUI NE SONT EN EFFET QUE DES DÉFAILLANCES.

J'ai fait ce que j'ai pu pour connaître d'où procèdent ces grands transports dans l'oraison, que j'ai remarqués en certaines personnes que Notre-Seigneur favorise de ses grâces, lorsqu'elles font ce qu'elles peuvent pour se disposer à les recevoir : mais je ne veux pas traiter maintenant de ces suspensions et de ces ravissements. J'en ai assez parlé ailleurs, et il serait inutile d'en rien dire ici, parce que, s'ils sont véritables, nous ne saurions ne les point avoir, quelques efforts que nous fassions pour y résister. Mais il faut remarquer que cette force qui vient d'en haut, et qui fait que nous ne sommes plus maîtres de nous-mêmes dure, peu, et qu'il arrive souvent qu'ayant commencé par l'oraison de quiétude, qui est comme un sommeil spirituel, l'âme entre dans un transport qui fait que, si elle ignore comment elle s'y doit conduire, elle perd avec un peu de mérite beaucoup de temps, et épuise ses forces par sa faute.

Je voudrais pouvoir bien m'expliquer ; mais cela est si difficile, que je doute d'y réussir. Je tiens pour certain que les âmes qui se trouvent engagées dans cette erreur m'entendront si elles me veulent croire. J'en connais qui demeureraient pendant sept ou huit heures en l'état que je viens de dire, et le prenaient pour un ravissement. Quelque bonne que fut l'occupation à quoi on les employait, elles se laissaient aussitôt aller à une sorte de recueillement qui les tirait comme hors d'elles-mêmes, leur paraissant qu'il ne fallait pas résister à Notre-Seigneur. Ainsi elles auraient pu peu à peu perdre l'esprit ou la vie, si on n'y eût remédié. Ce que je puis dire sur ce sujet est, qu'étant naturellement si portées à aimer ce qui nous contente, Dieu

ne favorise pas plutôt une âme de ces douceurs spirituelles, que la crainte d'en être privée fait qu'elle voudrait ne s'occuper d'autre chose, parce qu'il est vrai qu'il n'y a rien dans le monde qui en approche ; et cela arrive principalement aux personnes faibles, dont l'esprit, ou pour mieux, dire l'imagination, s'attache si fortement à un objet, qu'elles ne voudraient jamais s'en divertir, ainsi que l'on en voit d'autres faire la même chose en des sujets qui ne regardent, point la piété ; et s'il y entre de la mélancolie, elle leur fera prendre pour des vérités des illusions agréables.

Je dirai dans la suite quelque chose de cette humeur mélancolique ; mais quand une personne n'y serait point sujette, ce que je viens de remarquer ne laisserait pas de lui arriver, principalement à celles dont l'esprit s'est affaibli par des pénitences excessives, lorsque leur amour pour Dieu commençant à leur donner un plaisir sensible, elles s'y abandonnent en la manière que je l'ai dit. Comme l'on peut résister à cette sorte d'oraison, j'aimerais donc mieux qu'elles ne s'y laissassent point aller jusqu'à en être, par manière de dire, tout enivrées. Car, ainsi que, lorsqu'une personne de faible complexion tombe en défaillance, elle ne peut ni parler ni se mouvoir, ceux dont l'esprit est naturellement faible, succombent sous l'effort des mouvements d'une dévotion mal réglée, s'ils ne tâchent de les modérer.

On pourra me demander si cette manière d'oraison n'est pas une même chose que le ravissement, puisqu'il semble n'y avoir point de différence. Je réponds qu'il y en a une très-grande, parce que le ravissement ou l'union de toutes les puissances dure peu, illumine l'âme, et produit en elle plusieurs autres grands effets, sans que l'entendement agisse en aucune sorte, Dieu seul opérant dans la volonté ; au lieu qu'ici c'est tout le contraire, parce qu'encore que le corps soit comme lié, la volonté et la mémoire ne le sont pas, mais agissent inconsidérément, et semblent voltiger de çà et de là sans s'arrêter à aucun objet.

J'avoue ne trouver rien de bon dans la peine que donne cette

débilité corporelle, si ce n'est qu'elle vint d'un bon principe ; car pourquoi y consumer tant de temps ? Et ne peut-on pas mériter davantage en l'employant à ce que l'obéissance oblige de faire, sans s'en rendre incapable en se laissant emporter à cette sorte de recueillement qui nous tue ? C'est pourquoi je conseillais aux prieures de travailler de tout leur pouvoir à retrancher ces longues défaillances qui ne servent, à mon avis, qu'à rendre les puissances incapables de satisfaire à l'obéissance, et privent ainsi l'âme de l'avantage qu'elle tirerait de travailler avec soin à contenter Notre-Seigneur. Que si l'on remarque que cela procède de la débilité de la nature, il faut retrancher à ces personnes les jeûnes et les pénitences qui ne sont point d'obligation. Leur faiblesse pourrait même être telle, que l'on devrait les leur retrancher toutes pour les employer en des offices qui les détournent de cette occupation d'esprit qui leur est si préjudiciable.

Mais quand même ces personnes ne tomberaient point en défaillance, si elles occupent trop fortement leur imagination en des sujets d'oraison fort sublimes, il faut se conduire envers elles de la même sorte, parce qu'il arrive souvent qu'elles ne se possèdent plus elles-mêmes, principalement si elles ont reçu de Dieu quelque faveur extraordinaire, ou qu'elles aient eu quelque vision qui leur ait tellement rempli l'esprit, qu'encore qu'elle n'ait duré que peu, elles se l'imaginent toujours présente. Quand on se voit en cet état durant quelques jours, il faut tâcher de détourner son esprit de cet objet, pour s'occuper de quelqu'autre ; en quoi l'on ne saurait faillir, pourvu que ce soit toujours en des choses qui regardent le service de Dieu ; et cela lui est si agréable, qu'il ne prend pas moins de plaisir à voir que l'on arrête en certain temps sa pensée sur les merveilles de ses créatures, et sur le pouvoir de celui de qui elles tiennent l'être, que de les arrêter sur lui-même.

Que déplorable est le malheur où nous sommes tombés par le péché, puisque même dans les choses qui sont bonnes, nous nous trouvons obligés de marcher avec tant de retenue pour ne point hasarder notre salut ! C'est une vérité qu'il importe extrêmement de

considérer, principalement pour ceux dont l'esprit est faible. Ainsi, lorsque notre imagination se sent si frappée de la considération d'un même mystère, soit de la passion, ou de la gloire du ciel, ou de quelqu'autre, qu'elle ne saurait durant plusieurs jours penser à autre chose, elle doit tâcher de s'en distraire. Que si elle ne le sait pas, elle connaîtra avec le temps le mal qui lui en arrivera, et qu'il procède, comme je l'ai dit, ou d'une grande débilité corporelle, ou de ce que l'imagination est blessée ; ce qui serait encore beaucoup plus à craindre, à cause que l'on serait alors semblable à un fou qui, se plaisant dans sa folie, en est si occupé, qu'il ne peut penser à autre chose, ni considérer les raisons qui l'obligent de s'en détourner, parce qu'ayant perdu la raison, il n'est plus maître de lui-même. Que si cette personne est mélancolique, le mal peut aller plus avant ; et je vois d'autant moins d'apparence de la laisser en cet état, qu'outre ce que j'ai déjà dit, Dieu étant infini, une âme peut, en diverses manières, s'employer à son service. Et ne serait-ce pas la tenir captive, et comme enchaînée, que de ne lui permettre de penser qu'à une seule de ses grandeurs ou à un seul de ses mystères, puisqu'ils sont en si grand nombre, que plus on les considère, et plus on trouve qu'il en reste encore à considérer ?

Ce n'est pas qu'en parlant ainsi je prétende que l'on puisse en une heure, ni en un jour, méditer profondément sur plusieurs de ces mystères, puisque ce serait le moyen de n'en bien comprendre aucun, tant ils sont sublimes et élevés ; ainsi il ne faut pas se méprendre, en donnant à mes paroles un sens contraire à ma pensée. Ceci est si important, que je serais fort fâchée que celles qui ne l'entendront pas la première fois, quelque peine que j'aie prise à m'expliquer, ne voulussent pas se donner celle de le relire, principalement les prieures et les maîtresses des novices, qui doivent instruire les sœurs en ce qui est de l'oraison. Que si elles le négligent dans les commencements, elles connaîtront par le long temps dont elles auront besoin pour réparer de semblables défauts, le soin qu'elles devaient prendre d'y remédier dès leur naissance. Si j'écrivais tous les maux que j'ai vus arriver, faute de tenir cette conduite, on ne

s'étonnerait pas que j'insiste tant sur ce point. Je me contenterai d'en rapporter un exemple qui pourra faire juger du reste. Il y a dans l'un de ces monastères une religieuse du chœur et une converse, toutes deux personnes de très-grande oraison, fort mortifiées, fort humbles, fort vertueuses, si favorisées de Notre-Seigneur, qu'il leur donne la connaissance de ses grandeurs, et si détachées de tout et si remplies de son amour, qu'encore qu'il ne se pût rien ajouter au soin que nous prenions de les observer, nous ne remarquions rien en elles en quoi elles manquaient de répondre aux grâces qu'elles recevaient de Dieu ; ce que je rapporte particulièrement, afin que celles qui n'ont pas tant de vertu comprennent mieux le sujet qu'elles ont de craindre. Ces deux religieuses entrèrent dans un si ardent désir de jouir de la présence de Notre-Seigneur, que ne pouvant trouver de soulagement dans la communion, elles n'oubliaient rien pour obtenir des confesseurs la permission d'approcher souvent de la sainte table. Ces dispositions augmentant toujours, elles croyaient ne pouvoir vivre si elles demeuraient un jour sans communier. Cela alla jusqu'à un tel excès, que les confesseurs, dont l'un d'eux était fort spirituel, jugeaient qu'il n'y avait point d'autre remède pour adoucir une peine si excessive. Cette peine passa encore plus avant ; car l'une d'elles se trouvait si extrêmement pressée de ce désir de communier, que, pour ne pas mettre sa vie en danger, il fallait la communier de grand matin ; et il ne pouvait y avoir de fiction, puisque ni l'une ni l'autre de ces deux filles n'aurait voulu, pour tous les biens du monde, dire un mensonge. Je n'étais pas alors dans cette maison ; mais la prieure m'en écrivit et me manda qu'elle ne savait de quelle sorte se conduire, voyant que des hommes si capables croyaient ne pouvoir agir d'une autre manière. Dieu permit que je compris aussitôt le mal qui en pouvait arriver, et je voulus néanmoins n'en rien témoigner que lorsque je serais sur les lieux, tant parce que je craignais de me tromper, qu'à cause qu'il y aurait eu de l'imprudence de blâmer cette conduite, jusqu'à ce que je pusse dire les raisons qui m'empêchaient de l'approuver.

Lorsque je fus arrivée dans ce monastère, celui de ces deux

confesseurs qui n'était pas moins humble qu'habile, entra aussitôt dans mon sentiment ; et l'autre, au contraire, qui n'était pas à beaucoup près si spirituel, ni si capable, ne voulut jamais s'y rendre. Mais je ne m'en mis guère en peine, parce que je n'étais pas obligée de déférer à ses avis. Je parlai à ces filles., et je leur dis des raisons qui me paraissaient assez fortes pour leur persuader que la créance qu'elles avaient de ne pouvoir vivre si elles ne communiaient tous les jours, n'était qu'une imagination. Mais voyant qu'il était impossible de les faire changer de sentiment, je leur dis qu'encore que je ne fusse pas pressée d'un moindre désir qu'elles de recevoir si souvent Notre-Seigneur, je ne communierais jamais néanmoins que quand toutes les sœurs communieraient, afin qu'elles s'en abstinsent aussi, et que, si cela ne se pouvait faire sans mourir, nous mourrions toutes trois ensemble ; n'y trouvant pas tant de péril qu'à souffrir qu'un tel usage s'introduisit dans des maisons où tant de filles qui n'aimaient pas moins Dieu qu'elles l'aimaient, voudraient faire la même chose.

Cette coutume que ces deux religieuses avaient prise de communier tous les jours, et dans laquelle le diable s'était sans doute mêlé, avait déjà fait tant de mal, qu'il semblait que l'on ne pouvait les en empêcher sans les faire mourir ; mais je demeurai inflexible, parce que plus je voyais qu'elles ne se soumettaient point à l'obéissance, à cause qu'elles croyaient ne pouvoir le faire, plus je connaissais évidemment que c'était une tentation. Elles passèrent cette première journée avec beaucoup de peine : elles en eurent un peu moins le lendemain ; et enfin elle diminua de telle sorte, qu'encore que je communiasse, parce qu'on me l'avait commandé, sans quoi ma compassion pour leur faiblesse m'en aurait encore empêchée, elles n'en furent point troublées. Quelque temps après, elles et toutes les autres connurent que ç'avait été une tentation, et combien il était important d'y remédier de bonne heure ; car il arriva certaines choses dans cette maison, dont je pourrai parler en un autre lieu, qui les mirent mal avec leurs supérieurs, sans qu'il y eût de leur faute ; et, s'il y en avait eu, je n'aurais eu garde d'approuver leur conduite, ni de la souffrir.

Combien d'autres exemples ne pourrais-je point alléguer sur ce sujet ! Je me contenterai d'en rapporter encore un qui se passa dans un monastère, non pas de votre ordre, mais de Bernardines. Il y avait une religieuse fort vertueuse, qui jeûnait et se donnait la discipline avec tant d'excès, qu'elle tomba dans une telle faiblesse, que toutes les fois qu'elle communiait ou entraît dans une ferveur encore plus grande qu'à l'ordinaire, elle s'évanouissait et demeurait durant huit ou neuf heures en cet état. Toutes les autres et elle-même croyaient que c'était un ravissement ; et cela arrivait si souvent, qu'il aurait pu causer un fort grand mal, si l'on n'y eût remédié. Le bruit se répandit aussitôt que c'étaient des ravissements ; et je ne pouvais voir sans peine que l'on eût cette créance, parce que Dieu m'avait fait connaître que ce n'en était pas, et que j'en appréhendais les suites. Son confesseur, qui était fort de mes amis, me raconta ce qui se passait, et je lui dis que je croyais que cela ne procédait que de faiblesse ; que je n'y voyais aucune marque de véritables ravissements, et qu'ainsi, au lieu de la laisser en cet état, j'estimais à propos de retrancher ses jeûnes et ses disciplines, et de penser à la distraire. Il l'approuva ; et comme cette religieuse était fort obéissante, elle n'eut point de peine à se soumettre. Ses forces revinrent peu à peu, et elle ne se souvint plus de ses ravissements qu'elle s'était imaginé d'avoir. Que s'ils eussent été véritables, Dieu seul aurait pu les faire cesser, tous les efforts des hommes étant inutiles pour résister à l'impétuosité avec laquelle ils emportent le corps, et le laissent dans une si grande lassitude, qu'ils produisent de grands effets dans l'âme, au lieu que ces ravissements imaginaires passent sans qu'il en reste aucune de ces marques.

On peut connaître, par ce que je viens de dire, que tout ce qui lie l'âme de telle sorte qu'il lui ôte l'usage de la raison, doit être suspect, et que l'on ne saurait jamais arriver, par ce moyen, à la liberté de l'esprit, dont l'un des effets est de trouver Dieu en toutes choses, et de pouvoir en prendre sujet d'élever sa pensée et son cœur vers lui. Le reste est un assujétissement de l'esprit, qui, outre le mal qu'il fait au corps, est un obstacle à l'âme pour s'avancer. C'est

comme si l'on rencontrait dans son chemin un marais ou un borbier, qui empêche d'aller plus avant ; au lieu que l'on a besoin, pour faire un grand progrès dans la piété, non seulement de marcher, mais de voler.

Si l'on me demande ce qu'il faut faire lorsque ces personnes disent et croient en effet ne pouvoir résister à ces mouvements qui les occupent tellement de Dieu que toutes leurs puissances sont suspendues, je réponds qu'il n'y a pas sujet de craindre, pourvu que cela ne dure pas plus de huit jours, parce qu'une personne d'un naturel faible a besoin d'un peu de temps pour revenir de son étonnement ; mais s'il continue davantage, il faut y remédier. Ce qu'il y a de bon en cela, c'est qu'il n'y a point de péché, et qu'on ne laisse pas de mériter. Les inconvénients dont j'ai parlé s'y rencontrent néanmoins, ainsi que beaucoup d'autres, particulièrement en ce qui regarde la communion, et c'en serait un fort grand, si l'ardent désir qu'aurait une personne de recevoir son créateur, et la solitude où elle croirait être, étant privée de ce bonheur, l'empêchait d'obéir à son confesseur ou à sa prieure, lorsqu'ils jugeraient à propos qu'elle s'en abstînt. Ainsi il faut, dans ces rencontres comme en d'autres, mortifier ces personnes, et leur faire comprendre qu'il leur est beaucoup plus avantageux de renoncer à leur volonté, que de rechercher leur consolation.

J'ai éprouvé que l'amour-propre peut aussi avoir grande part à ce que je viens de dire ; car il m'est souvent arrivé, après avoir reçu la sainte hostie et l'ayant encore presque tout entière dans ma bouche. que, voyant communier les autres, j'aurais désiré de n'avoir pas communié, afin de pouvoir la recevoir, et je ne m'apercevais pas alors de mon erreur. Mais j'ai reconnu depuis que cela ne provenait pas tant de l'amour de Dieu, que de ce que je recherchais ma satisfaction, à cause qu'il arrive d'ordinaire qu'en approchant de la sainte table, on sent un plaisir plein de tendresse, qui nous attire ; car si je n'eusse été touchée de ce désir que pour recevoir mon Sauveur, ne l'avais-je pas reçu dans mon âme ? Si ce n'eût été que pour obéir au commandement que l'on m'avait fait de communier, n'avais-je pas

déjà communiqué ? Et si ce n'eût été que pour recevoir les grâces et les faveurs que le très-saint Sacrement nous communique, ne les avais-je pas déjà reçues ? Ainsi je vis clairement que je ne recherchais qu'un plaisir sensible.

J'ai connu, dans un lieu où nous avons un monastère, une femme qui passait pour une grande servante de Dieu, et qui aurait dû l'être, puisqu'elle communiait tous les jours ; mais comme elle choisissait pour ce sujet tantôt une église, tantôt une autre, et n'avait point de confesseur arrêté, j'aurais mieux aimé la voir obéir à un directeur que de la voir communier si souvent. Elle demeurait dans sa maison en particulier, oh je pense qu'elle ne s'occupait que de ce qui lui était le plus agréable ; et parce qu'elle était bonne, je veux croire que tout ce qu'elle faisait était bon. Je le lui disais quelquefois ; elle n'en tenait pas grand compte, et je ne l'en pouvais blâmer, à cause qu'elle était meilleure que moi en tout le reste, quoiqu'il me parût qu'elle avait tort en cela. Le saint père Pierre d'Alcantara arriva alors, et je ne demeurai pas satisfaite de la relation qu'elle lui fit, ce qui venait sans doute de ce que nous sommes si misérables, que nous ne sommes contents que de ceux qui marchent par un même chemin que nous ; car je crois qu'elle avait plus servi Dieu et fait plus de pénitence en un an, que moi en plusieurs années. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, et n'eut point de repos jusqu'à ce que l'on dit la messe chez elle, et qu'on la communiât tous les jours. Comme cette maladie dura longtemps, un prêtre de grande piété, qui lui disait souvent la messe, eut peine de la voir ainsi communier tous les jours chez elle ; et ce fut peut-être une tentation du diable, parce que cela se rencontra au dernier jour de sa vie. Ce bon ecclésiastique ne consacra donc point d'hostie pour elle ; et lorsque la messe étant achevée, elle vit qu'il ne la communiait pas, elle se mit en une telle colère contre lui, qu'il en fut fort scandalisé et me le vint dire. J'en fus aussi extrêmement touchée ; et comme je crois qu'elle mourut incontinent après, je doute qu'elle se soit réconciliée avec ce bon prêtre. Je connus par là combien il est dangereux de faire, en quoi que ce soit, notre volonté, et particulièrement dans les choses

importantes ; car ceux qui ont l'honneur de recevoir si souvent Notre-Seigneur, doivent s'en reconnaître si indignes, que ce ne soit point par eux-mêmes qu'ils l'entreprennent, mais par l'avis de leur directeur, afin que l'obéissance supplée à ce qui leur manque pour être en état de s'approcher de cette suprême majesté. Ce que je viens de raconter était à cette femme dévote une occasion de s'humilier, qui lui aurait peut-être fait mériter davantage que ces communions si fréquentes, en lui faisant voir que ce prêtre n'avait point de tort, et que Dieu, qui connaissait sa misère et son indignité, l'avait ordonné de la sorte. C'est comme en usait une personne que ses confesseurs, par prudence, privaient quelquefois de la communion, parce qu'ils voyaient qu'elle s'y présentait fort souvent ; car encore qu'elle en fût très-sensiblement touchée, l'honneur de Dieu lui était plus cher que sa propre satisfaction ; elle lui rendait grâces de ce qu'il avait fait connaître à son confesseur que la maison de son âme n'était pas une demeure digne d'un si grand Seigneur. Ainsi elle obéissait tranquillement et humblement, quoique la tendresse de son amour pour son Sauveur lui fit souffrir beaucoup de peine, et rien n'aurait été capable de la porter à désobéir à son confesseur.

Quand notre amour pour Dieu n'empêche pas nos passions de nous porter à l'offenser, et que nous rendant incapables d'écouter la raison, elles troublent la tranquillité de notre âme, il est évident, ce me semble, que nous nous recherchions nous-mêmes, et que le diable ne manque pas de se servir de ces occasions pour nuire autant qu'il le peut. C'est pourquoi je ne saurais penser sans frayeur à ce qui arriva à cette femme. Car, bien que je ne veuille pas croire que cela ait causé sa perte, la miséricorde de Dieu étant si grande, je ne saurais m'empêcher de trembler lorsque je pense qu'il arriva dans un temps si dangereux.

J'ai rapporté cet exemple pour faire connaître aux supérieures et aux sœurs le sujet qu'elles ont de craindre, et de bien s'examiner sur les dispositions où elles doivent être pour recevoir ce grand sacrement. Car si leur intention n'est que de plaire à Dieu, ne savent-elles pas que l'obéissance lui est plus agréable que le sacrifice ? Et si

elles méritent davantage en ne communiant point qu'en communiant, quel sujet ont-elles de se troubler ? Ce n'est pas que je trouve étrange que n'étant pas toutes arrivées à une si grande perfection, que de ne rien vouloir que ce que Dieu veut, elles sentent quelque peine dans ces rencontres ; mais je dis que cette peine doit être accompagnée d'humilité. Que si elles étaient entièrement dégagées de tout intérêt et de tout amour-propre elles se réjouiraient même au lieu de s'attrister de rencontrer cette occasion de plaire à Dieu, dans une chose qui leur est si sensible ; elles s'humilieraient et seraient assez contentes de communier spirituellement. Mais parce que ce grand désir de recevoir Notre-Seigneur est, principalement dans les commencements, une grâce qu'il nous fait, je ne saurais, comme je l'ai déjà dit, m'étonner que l'on sente la peine d'en être privé. Je désire seulement que l'on ne s'en trouble point, et que l'on tire de là des sujets de s'humilier. Car, si on s'en inquiète, si on s'en altère et si on s'en émeut contre la prieure ou le confesseur, qui peut douter que ce ne soit une tentation manifeste ? Que si, contre l'ordre du confesseur, quelqu'une avait la hardiesse de communier, je ne voudrais nullement participer au mérite qu'elle prétendrait tirer de sa communion, puisque nous ne devons pas, en de semblables rencontres, être juges de nous-mêmes, cela n'appartenant qu'à ceux qui ont le pouvoir de lier et de délier. Je prie Dieu de tout mon cœur de nous donner la lumière qui nous est nécessaire et de nous assister de son secours, afin que nous n'abusions point de ses faveurs en des occasions si importantes.

## CHAPITRE VII.

*Des effets de la mélancolie, et des moyens dont on peut user pour remédier à un si grand mal et si dangereux dans les monastères.*

### DE LA MANIÈRE DONT IL FAUT TRAITER LES MÉLANCOLIQUES.

Mes sœurs du monastère de Saint-Joseph de Salamanque, où j'écris ceci, m'ont prié avec instance de leur dire quelque chose de la manière dont elles doivent se conduire envers celles qui sont d'un

naturel mélancolique Car, encore que nous évitions avec grand soin d'en recevoir de cette sorte, cette humeur est si subtile, si cachée, et si difficile à découvrir, que nous ne nous en apercevons que lorsque nous ne pouvons plus renvoyer celles qui y sont sujettes. Il me semble que j'en ai dit quelque chose dans un petit traité. Mais quand il se rencontrerait que je le répéterais ici, je n'en devrais pas avoir regret, ni même à le redire cent fois, s'il plaisait à Dieu qu'il fut utile.

Les inventions que cette humeur mélancolique trouve pour porter les personnes à faire leur volonté, sont en si grand nombre, qu'il faut les observer avec un extrême soin, de peur qu'elles ne nuisent aux autres.

On doit remarquer que ces personnes mélancoliques ne donnent pas toutes de la peine. Celles qui sont naturellement humbles, d'humeur douce, et qui ont bon esprit, renferment en elles-mêmes ce qu'elles souffrent, sans nuire aux autres ; et il se trouve aussi du plus ou du moins dans celles qui n'ont pas ces conditions. Je ne doute point que le diable ne fasse tous ses efforts pour les gagner, afin d'en gagner d'autres par leur moyen ; et si elles ne se tiennent sur leurs gardes, il pourra y réussir, parce que l'effet de la mélancolie étant d'obscurcir et de troubler la raison, à quoi ne peut-elle point porter nos passions ! et quelle différence y a-t-il entre perdre la raison et tomber dans la folie ? quant aux personnes dont je parle, elles ne vont pas jusque-là ; et il vaudrait mieux quelles y allassent, n'y ayant rien de plus fâcheux que de se voir obligée de traiter comme des créatures raisonnables celles qui ne le sont pas. Il est vrai que ceux qui ont entièrement perdu l'esprit sont dignes d'une grande compassion ; mais au moins ne nuisent-ils point aux autres, et le meilleur moyen pour on venir à bout est de les tenir dans la crainte.

Quand les autres remèdes ne suffisent pas, il faut aussi user de celui-là envers les personnes qui ne font que commencer d'être frappées de ce mal, puisque encore qu'il ne soit pas si grand, il tire son origine de la même source. Et les supérieurs doivent se servir des pénitences ordonnées par nos constitutions, et traiter ces personnes

de telle sorte, qu'elles perdent toute espérance qu'on leur permette de faire leur volonté en quoi que ce soit, parce que si elles croyaient pouvoir quelquefois obtenir cette liberté par les cris et les témoignages de désespoir que le démon leur inspire pour les perdre, leur mal serait sans remède, et une seule d'elles serait capable de troubler tout un monastère. Comme une personne réduite en un état si déplorable ne trouve point en elle-même de quoi se défendre des artifices du démon, la supérieure doit veiller sur elle avec un extrême soin, non seulement pour ce qui regarde l'extérieur, mais aussi l'intérieur, à cause que plus la raison est faible et obscurcie dans une âme, plus la conduite de la supérieure doit être pleine de force et de lumière, afin d'empêcher que le démon ne se serve de cette dangereuse mélancolie pour se rendre maître de cette âme, comme il y aurait grand sujet de le craindre, parce qu'il y a certains temps dans lesquels cette humeur domine de telle sorte qu'elle étouffe entièrement la raison ; et alors, à quelle extravagance qu'une personne se porte, elle ne pèche point non plus que les fous.

Mais quant à celles dont la raison n'est qu'affaiblie, et qui ont de bons intervalles, il faut bien se garder de leur rien souffrir dans les temps où leur mélancolie paraît davantage, de peur que lorsqu'elles seraient plus raisonnables, elles ne prissent la liberté de se conduire à leur fantaisie ; ce qui est un si grand artifice du diable, que si l'on n'y fait beaucoup d'attention, ces personnes ne pensent qu'à faire leur volonté, à dire tout ce qui leur vient à la bouche, à remarquer les fautes des autres, à cacher les leurs, et à se satisfaire en toutes choses. Ainsi, comme elles ne peuvent pas elles-mêmes se retenir, à cause que leurs passions ne sont point mortifiées, mais vont où leur impétuosité les porte, que serait-ce si on ne leur résistait point ?

Ce que j'ai vu de plusieurs personnes travaillées de ce mal, me fait encore redire que je n'y sais point d'autre remède que de ne négliger aucun moyen pour le dompter. Si les paroles ne suffisent pas, il faut employer les châtimens ; et si les petits châtimens sont inutiles, en venir aux grands ; et au lieu de les tenir un mois en prison, il faut les y tenir quatre, puisqu'on ne saurait leur faire une

plus grande charité que d'user envers elles de cette rigueur. Cet avis est si important, que je ne saurais trop le répéter. Car bien que quelquefois ces personnes ne soient pas maîtresses d'elles-mêmes, néanmoins, parce qu'elles n'ont pas toujours perdu la raison de telle sorte qu'elles ne puissent pécher, elles sont en grand péril, rien ne pouvant les en préserver lorsqu'elles se trouvent étouffées par la folie. Ainsi c'est une grande miséricorde que Dieu fait à celles qui tombent par sa permission dans cette dangereuse maladie, de se soumettre ; à ceux qui les gouvernent, puisque c'est le seul moyen de les garantir du péril où elles sont. Que si quelqu'une d'elles vient à lire ceci, je la conjure au nom de Dieu, qu'il lui importe peut-être de son salut de profiter de cet avis.

Je connais des personnes tellement persécutées de cette malheureuse humeur mélancolique, que peu s'en faut qu'elles ne perdent l'esprit ; mais qui ont tant d'humilité et tant de crainte de Dieu, que, encore que la peine qu'elles souffrent leur fasse répandre des ruisseaux de larmes, elles la supportent avec patience, et obéissent aussi exactement qu'aucune des autres ; ce qui est un si grand martyre, qu'il les élèvera sans doute à un plus haut degré de gloire, et l'on peut croire, ce me semble, que, faisant leur purgatoire en ce monde, elles ne le feront point en l'autre. Que si quelques-unes ne veulent pas se soumettre de leur bon gré, il faut que les supérieurs les y contraignent, sans se laisser toucher d'une compassion indiscreète, qui pourrait être cause de troubler tout le monastère. Car, outre le préjudice qu'en recevrait cette personne, nous sommes naturellement si misérables, que les autres la croyant bonne, parce qu'elles ignoreraient ce qui se passerait en elle, elles se persuaderaient d'être mélancoliques, afin qu'on les supportât aussi, et le démon ferait qu'en effet elles le deviendraient, et causeraient un tel ravage dans toute la communauté, qu'il serait difficile d'y remédier lorsqu'on viendrait à le connaître. Cela est si important, qu'il ne faut en nulle manière le souffrir, et l'on ne saurait y veiller avec trop de soin. Que si la mélancolique résiste à ce qui lui sera ordonné, la supérieure ne lui pardonnera rien, et sans avoir aucun égard à son

infirmité, elle usera de la même rigueur que si elle avait dit quelque mauvaise parole à ses sœurs, et ainsi en tout le reste.

Il pourra paraître à quelques-uns qu'il y a de l'injustice de traiter aussi rudement une personne malade que si elle était saine. Mais si cela était véritable, il y en aurait donc à lier les fous et à les fouetter, et il faudrait leur permettre de battre et d'assommer tout le monde. On me doit croire en ceci, puisque j'en ai fait l'épreuve, et qu'après avoir employé, à mon avis, toutes sortes de remèdes, je n'y en ai point trouvé d'autres.

Que si la supérieure, par une dangereuse compassion, n'use d'abord de cette rigueur envers ces personnes mélancoliques, elles deviendront d'abord insupportables, et auront déjà beaucoup nui aux autres lorsqu'elle voudra y remédier. Mais si, comme je l'ai dit, il y a de la charité et non pas de la cruauté à lier et à châtier les fous, pour empêcher les effets de leur fureur, n'y en a-t-il pas encore davantage à prévenir le mal que ces personnes causeraient aux âmes, si l'on n'usait envers elles de sévérité ; je suis très-persuadée qu'à l'égard de quelques-unes, on en doit plutôt attribuer la faute à ce qu'elles sont d'un naturel libre, indocile, et peu humble, que non pas à la mélancolie, parce que j'ai remarqué qu'elles ont le pouvoir de se retirer en la présence de ceux qu'elles craignent. Et pourquoi ne le feraient-elles donc pas dans la crainte de déplaire à Dieu ! En vérité, j'appréhende fort que le démon, pour gagner plusieurs âmes, ne se serve du prétexte de cette humeur ; car je vois qu'on l'allègue plus que l'on ne faisait, et que l'on nomme mélancolie ce qui n'est en effet que le désir de faire sa propre volonté. Ainsi je crois que l'on ne doit plus souffrir, ni dans nos monastères, ni dans tous les autres, que l'on y nomme seulement ce nom de mélancolie, qui entraîne avec lui une certaine liberté si contraire à la soumission et à l'obéissance que demande la vie religieuse. Il faut donner à cette humeur fâcheuse le nom de maladie, et d'une maladie très-dangereuse, puisqu'elle l'est en effet, et la traiter comme telle. Il est à propos aussi, et même nécessaire de purger de temps en temps ces personnes dans l'infirmierie : et que lorsqu'elles en sortiront pour retourner à la

communauté, elles ne soient pas moins humbles et obéissantes que les autres, sans pouvoir, pour s'en exempter, alléguer leurs indispositions. J'en ai dit les raisons, et je pourrais en ajouter encore d'autres. Mais la supérieure ne doit pas laisser d'avoir pour elles la compassion d'une véritable mère, et d'employer toutes sortes de moyens pour les guérir de cette infirmité.

Il semble que ceci soit contraire à ce que j'avais dit, qu'il les faut traiter avec rigueur. Il ne l'est pas néanmoins, puisque cette rigueur consiste à leur faire connaître qu'elles ne doivent point prétendre qu'on leur permette de se dispenser de l'obéissance pour faire leur volonté, rien n'étant si dangereux que de leur donner sujet de le croire. Mais la prudence oblige la supérieure à ne leur pas commander des choses auxquelles elle jugera qu'elles auraient de la répugnance, et ne pourraient gagner sur elles de se contraindre à les faire. Elle doit au contraire, user de douceur pour les porter, s'il est possible, à obéir par amour. C'est sans doute la meilleure de toutes les voies, et elle réussit d'ordinaire, en faisant connaître à ces personnes, tant par paroles que par actions, que l'on a pour elles beaucoup d'affection et de tendresse. Il faut aussi remarquer que le plus utile de tous les remèdes est de fort occuper ces personnes dans les offices de la maison, afin qu'elles n'aient pas le loisir de s'entretenir de ces imaginations qui sont la cause de leur mal, et qu'encore qu'elles ne s'acquittent pas trop bien de ces emplois, on souffre les fautes qu'elles y feront, pour n'être pas obligé d'en souffrir de plus grandes, si l'esprit leur tournait tout à fait. Je ne sais point de meilleur remède pour cette maladie, que de prendre garde aussi qu'elles n'emploient pas trop de temps à l'oraison, ni même aux prières ordinaires. Cela leur serait très-préjudiciable, parce que la plupart ayant l'esprit fort faible, elles ne s'entretiendraient que d'imaginaires creuses et extravagantes.

Il ne faut point leur laisser manger du poisson que très-rarement, et ne pas tant les faire jeûner que les autres. Que si l'on s'étonne de me voir donner tant d'avis sur ce sujet, et que je ne parle point des autres, quoiqu'il se rencontre un grand nombre de maux en

cette misérable vie, principalement dans un sexe aussi fragile qu'est le nôtre, je le fais pour deux raisons : la première, parce que les personnes frappées de cette maladie de la mélancolie, si contraire à la perfection, et plus dangereuse que celle où il y va de la vie, ne voulant pas en demeurer d'accord lorsqu'on les oblige de garder le lit : bien qu'elles n'aient point de fièvre, il faut, au défaut du médecin que l'on n'oserait appeler, que la supérieure y supplée. La seconde raison est que les autres maladies finissent ou par la santé, ou par la mort ; mais il est très-rare que l'on guérisse, ou que l'on meure de celle-ci, si ce n'est que l'on perde entièrement l'esprit, ce qui est une espèce de mort, puisque l'on meurt par ce moyen à toutes les choses du monde. Ne peut-on pas dire que ces âmes éprouvent aussi une autre espèce de mort par les peines que leur causent leur imagination et leurs scrupules, à qui elles donnent le nom de tentations, et dont elles peuvent tirer beaucoup de mérite, si elles les supportent avec patience ? Que si elles pouvaient connaître que cela ne procède que de cette humeur mélancolique, et qu'ainsi elles ne s'en missent pas trop en peine, elles se trouveraient bientôt fort soulagées. J'avoue qu'elles me font beaucoup de compassion, et chacune de nous considérant que la même chose lui peut arriver, n'en doit pas seulement avoir pitié mais les supporter dans leur infirmité, sans néanmoins le leur témoigner. Dieu veuille que j'aie bien rencontré dans cet avis que j'ai donné pour remédier à une si étrange maladie !

## CHAPITRE VIII.

*Ce chapitre n'est qu'une suite du chapitre précédent, et la Sainte y parle des visions qui peuvent aussi n'être qu'un effet de mélancolie.*

Je sais que le seul nom de visions et de révélations épouvante certaines personnes, et j'avoue ne pas comprendre d'où leur vient cette frayeur, ni pourquoi elles trouvent tant de péril à être conduites de Dieu par ce chemin. Je ne veux point traiter maintenant des marques par lesquelles j'ai appris de personnes fort savantes que l'on peut connaître si ces visions et ces révélations sont bonnes ou

mauvaises. Je me contenterai de dire ce que je crois que doivent faire ceux qui les auront, parce qu'il y a peu de confesseurs qui rassurent ces âmes de leur crainte ; et ils s'étonnent moins qu'on leur dise que le démon a suggéré mille pensées de blasphèmes, et de choses extravagantes et déshonnêtes, que lorsqu'on leur dit qu'un ange s'est présenté à nous, ou nous a parlé, ou que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous a paru crucifié.

Je ne dirai rien aussi des marques qui nous font voir que ces révélations viennent de Dieu, parce qu'on le connaît assez par les bons effets qu'elles produisent dans l'âme. Je parlerai seulement de ces représentations dont le diable se sert pour nous tromper, en prenant la figure de Jésus-Christ ou des saints ; et je suis très-persuadée que Notre-Seigneur ne permettra pas qu'il puisse tromper personne par ce moyen, si on ne se laisse surprendre ; mais qu'au contraire, cet ennemi de notre salut se trouvera lui-même trompé. Ainsi, au lieu de nous épouvanter, nous devons mépriser ses artifices, mettre notre confiance en Dieu, et le louer toujours de plus en plus.

J'ai vu une personne à qui ses confesseurs donnèrent d'étranges peines en une semblable rencontre ; et on connut dans la suite, par les grands effets et les bonnes œuvres que ces visions produisirent en elle, qu'elles venaient véritablement de Dieu. Néanmoins ces confesseurs lui ordonnaient de s'en moquer, et de faire le signe de la croix. Mais depuis, communiquant avec le père Dominique Yvagnées, qui était un homme fort savant, il lui dit qu'il ne fallait jamais en user ainsi, parce que l'on doit respecter l'image de Jésus-Christ, en quelque lieu qu'on la voie, fût-ce même un artifice du démon, à cause que, contre son intention, il nous fait du bien au lieu de nous nuire, quand il nous représente si au naturel un crucifix ou quelque autre objet de notre piété, qu'il demeure imprimé dans notre cœur. Cette raison me toucha fort, parce qu'il est vrai que lorsque nous voyons un excellent portrait, quoique peint par un méchant homme, nous ne laissons pas de le beaucoup estimer ; ce qui se rencontre de défectueux dans le peintre ne diminuant rien de l'excellence de son ouvrage. Ainsi le bien ou le mal n'est pas dans la

vision, mais dans celui qui, la voyant, en fait ou n'en fait pas son profit. Car, s'il en use comme il doit, elle ne lui saurait nuire, encore qu'elle vienne du démon ; ni au contraire lui seoir, quoiqu'elle vienne de Dieu, si, au lieu de s'en humilier, il s'en glorifie, parce que bien loin de faire comme l'abeille qui convertit en miel ce qu'elle tire des fleurs, il imite l'araignée qui le convertit en venin.

Pour m'expliquer davantage, j'ajoute que lorsque Notre-Seigneur, par un effet de sa bonté, se montre à une âme pour se mieux faire connaître à elle, et augmenter l'amour qu'elle lui porte, ou qu'il lui découvre quelqu'un de ses secrets, ou qu'il lui fait quelque autre faveur ; si, au lieu d'être confuse de recevoir une si grande grâce et de s'en juger indigne, elle s'imagine d'être une sainte, et que c'est la récompense des services qu'elle lui rend, il est évident qu'elle convertit en poison, comme l'araignée, l'avantage qu'elle en devait recevoir. Mais quand au contraire c'est le démon qui est l'auteur de ces visions pour faire tomber l'âme dans l'orgueil, si, dans la pensée qu'elle a qu'elles viennent de Dieu, elle s'humilie, si elle reconnaît qu'elle n'a point mérité cette faveur, si elle s'efforce de le servir avec encore plus d'affection, si elle s'estime trop heureuse de ramasser les miettes qui tombent de la table de celles à qui Dieu fait de semblables grâces, si elle fait pénitence, si elle redouble ses prières, si elle veille sur elle-même, de peur d'offenser un Dieu à qui elle est si obligée, et si elle pratique plus parfaitement l'obéissance, je puis assurer hardiment que non seulement cet artifice du démon ne lui nuira point, mais qu'il demeurera confus. Que si dans ces apparitions il lui dit quelque chose de ce qui se passe en elle, ou lui découvre l'avenir, elle doit le rapporter à un confesseur prudent et savant, et se conduire par ses avis. Elle peut aussi en parler à sa supérieure, afin qu'elle lui donne pour confesseur un homme qui ait les qualités que je viens de dire. Mais si, après en avoir usé de la sorte, elle n'obéit pas à ce que lui dira son confesseur, il est évident que ces visions viennent du démon, ou d'une profonde mélancolie, puisque, encore que le confesseur se trompât, elle se tromperait bien davantage en manquant d'exécuter ce qu'il lui ordonne, quand ce serait même un

ange du ciel qui lui eût parlé. Car Notre-Seigneur, ou lui donnera la lumière, ou disposera les choses de telle sorte, qu'elle ne pourra faillir en lui obéissant ; au lieu qu'elle ne saurait manquer à lui obéir, sans s'engager dans un grand péril, au moins en de grands inconvénients.

On doit remarquer que la nature humaine est si faible, particulièrement dans les femmes, et plus qu'en toute autre chose dans l'exercice de l'oraison, qu'il ne faut pas prendre pour des visions tout ce qui se présente à notre imagination ; mais croire que lorsque c'en sont véritablement, il est facile de le connaître ; et, pour peu que ces personnes soient mélancoliques, elles doivent encore beaucoup plus y prendre garde ; car j'ai vu des effets de ces imaginations qui m'ont épouvantée, et fait admirer que ces personnes puissent si fortement se persuader d'avoir vu ce qu'elles n'ont point vu. Un prêtre me dit un jour, comme le croyant véritable, qu'une femme qu'il confessait l'avait assuré que la sainte Vierge la visitait fort souvent ; s'asseyait sur son lit, lui parlait pendant plus d'une heure, lui prédisait l'avenir, et l'instruisait de plusieurs autres choses ; et comme parmi tant de rêveries quelqueune se trouvait conforme à la vérité, elle ajoutait foi à tout le reste. Je connus aussitôt ce que c'était, mais je n'osais le lui dire, parce que nous vivons dans un siècle où la prudence oblige à beaucoup considérer ce que l'on peut penser de nous, afin que nos avis soient bien reçus. Ainsi je me contentai de lui répondre que je croyais qu'il devait attendre à porter jugement de ces visions, jusqu'à ce qu'il eût vu par d'autres effets si ces prophéties se trouveraient véritables, et qu'il se fût informé de la vie de cette personne. Il approuva mon avis, et connut enfin que ce n'était qu'une rêverie. Je pourrais rapporter divers exemples semblables, qui feraient voir que je n'ai pas tort de dire qu'il ne faut pas facilement ajouter foi à ces prétendues visions, mais les bien examiner avant que d'en parler à son confesseur, afin de ne le pas tromper, quoique sans dessein, parce que, quelque savant qu'il soit, il ne comprendra rien à de telles choses, s'il n'en a de l'expérience. Il n'y a pas longtemps qu'un homme en imposa, par de semblables chimères, à des gens fort doctes et fort spirituels. Mais en ayant parlé à une personne qui

recevait véritablement des grâces de Dieu, elle connut aussitôt que ce n'était que folie et illusion. Il se passa néanmoins quelque temps avant que l'on en fût persuadé ; et enfin Notre-Seigneur rendit, la chose si manifeste, que l'on ne put plus en douter.

Il est fort important, pour les raisons que je viens de dire, et d'autres que j'y pourrais ajouter, que chaque religieuse rende un compte exact de son oraison à la supérieure, et que cette supérieure considère avec grand soin le naturel et la vertu de cette sœur, pour en informer le confesseur, afin qu'il puisse mieux, en juger ; et que si le confesseur ordinaire n'est pas intelligent en cela, elle en choisisse un autre qui le soit. Il importe aussi, plus qu'on ne le saurait dire, de ne point parler de semblables choses à des personnes de dehors, quoique l'on soit assuré que ce sont de véritables faveurs de Dieu, et toutes miraculeuses, et de n'en rien dire aussi à son confesseur, s'il n'était pas assez prudent pour les taire. Mais il faut que la supérieure les sache toujours, et les écoute avec grande application, et dans la disposition de louer beaucoup plus celles des sœurs qui surpassent les autres en humilité, en mortification et en obéissance, que non pas celles que Dieu conduit par le chemin d'une oraison surnaturelle, quoiqu'elles aient aussi toutes ces vertus. Car si ces dernières n'agissent que par l'esprit de Dieu, au lieu de s'en attrister, elles s'humilieront et se réjouiront d'être méprisées ; et les autres, pour se consoler de ne pouvoir arriver à ces faveurs extraordinaires que Dieu ne donne qu'à ceux qu'il lui plaît, redoubleront leurs efforts pour s'avancer de plus en plus dans les vertus d'humilité, de mortification et d'obéissance, que nous pouvons, encore qu'elles viennent aussi de lui, contribuer à acquérir, et qui sont d'une utilité merveilleuse dans les monastères. Ce Dieu tout puissant, de qui seul dépend notre bonheur, veuille, s'il lui plaît, nous les accorder ; et il ne nous les refusera pas, sans doute, pourvu que nous les lui demandions par de bonnes œuvres, de ferventes prières, et une ferme confiance en sa bonté et en sa miséricorde.

*Fondation du monastère des carmélites de Malagon.*

## CHAPITRE IX.

*De quelle sorte cette fondation se fit, sans y rencontrer aucune difficulté.*

Je me suis beaucoup éloignée de mon sujet ; mais il se pourra faire que les avis que je viens de donner seront plus utiles que le récit de nos fondations.

Étant donc dans le monastère de Médine-du-Champ, ce m'était une grande consolation de voir que les sœurs marchaient sur les pas de celles de Saint-Joseph d'Avila, par leur amour pour l'observance, leur charité, et leurs dispositions intérieures ; comme aussi de considérer le soin que Notre-Seigneur prenait de cette maison consacrée à son service, tant pour ce qui regardait notre église, que notre subsistance. Il y entra alors quelques filles, qu'il paraissait bien qu'il avait choisies pour affermir cet édifice spirituel. Car ces commencements dépendent de tout, parce que celles qui viennent ensuite n'ont qu'à marcher dans le chemin qu'elles trouvent déjà marqué.

Il y avait à Tolède une sœur du duc de Medina-Celi, auprès de laquelle j'avais demeuré quelque temps, par l'ordre de mes supérieurs, ainsi que je l'ai rapporté fort particulièrement en parlant de la fondation de Saint-Joseph d'Avila. Lorsque cette dame sut que j'avais le pouvoir de fonder des monastères, elle me pressa extrêmement d'en établir un dans une petite ville qui lui appartenait, nommée Malagon. Mais je ne pouvais m'y résoudre, à cause que le lieu était si peu considérable, que pour pouvoir y vivre, on serait contraint d'avoir du revenu, à quoi j'avais une grande répugnance.

J'en communiquai avec des personnes savantes et avec mon confesseur, et ils me dirent que puisque le concile permet d'avoir du revenu, je ferais mal, pour suivre mon sentiment, de refuser d'établir un monastère où Dieu pouvait être bien servi. Cette raison jointe aux pressantes et continuelles instances de cette dame, me contraignirent de me rendre à son désir ; et elle donna un revenu suffisant pour l'entretien de ce monastère ; ce que je croyais nécessaire, parce que je

suis persuadée qu'une maison religieuse doit être dans une entière pauvreté, ou avoir moyen de subsister, afin que les religieuses n'aient pas besoin de rien demander à personne, et ainsi, j'ai toujours fait ce que j'ai pu pour empêcher que, dans ces maisons, aucune religieuse n'eût rien en particulier, et pour y faire garder aussi exactement nos constitutions que dans celles où l'on ne peut rien posséder.

Après que l'on fut convenu de tout ce qui regardait cette nouvelle fondation, j'envoyai chercher des religieuses pour l'établir. Nous allâmes avec cette dame à Malagon, et y demeurâmes plus de huit jours dans une chambre du château, à cause que la maison qui nous était destinée n'était pas encore en état de nous recevoir.

Le dimanche des rameaux de l'année 1568, nous accompagnâmes la procession à l'église, avec nos voiles baissés et nos manteaux blancs ; et en suite de la prédication, on apporta le très-saint Sacrement dans notre monastère ; ce qui donna de la dévotion à tout le peuple.

Quelques jours après, venant de communier, et étant en oraison, Notre-Seigneur me dit : *Qu'il serait bien servi dans ce monastère.* Il me semble que je n'y demeurai pas plus de deux mois, parce que je me trouvais pressée intérieurement d'aller fonder celui de Valladolid pointes raisons que je vais dire.

*Fondation du monastère des carmélites de Valladolid.*

## CHAPITRE X.

*Fondation de ce monastère de Valladolid, faite par la Sainte.*

Quatre ou cinq mois avant la fondation du monastère de Malagon, un gentilhomme fort qualifié me dit que si je voulais en fonder un à Valladolid, il me donnerait une maison où il y avait un grand jardin, fort beau, avec une vigne ; et il me fit cette offre d'une manière si obligeante, qu'il voulait dès l'heure même m'en mettre en possession. Ainsi, quoique je ne fusse pas trop portée à fonder en ce

lieu-là, parce que cette maison était éloignée d'un quart de lieue de Valladolid, je crus ne devoir pas refuser un présent qu'il faisait de si bon cœur, ni le priver du mérite d'une si bonne œuvre, et je pensai qu'après nous être mises en possession, nous pourrions trouver quelque moyen de nous établir dans Valladolid.

Deux mois après, ce gentilhomme tomba, assez loin du lieu où j'étais, dans une maladie subite. Il perdit la parole, et ainsi ne put se confesser ; mais il témoigna par plusieurs signes qu'il demandait pardon à Dieu, et ne vécut ensuite que peu de jours. Notre-Seigneur me dit *qu'il lui avait fait miséricorde en considération du service qu'il avait rendu à sa mère, par le don de cette maison, et qu'il sortirait du purgatoire lorsqu'on y aurait dit la première messe*. Je fus si touchée de la peine que souffrait cette âme, que, quelque désir que j'eusse de faire la fondation de Tolède, je quittai tout pour ne pas perdre un moment à travailler de tout mon pouvoir à celle de Valladolid.

Je ne pus exécuter ce dessein aussi promptement que je le souhaitais, parce que je fus contrainte de m'arrêter durant quelques jours au monastère de Saint-Joseph d'Avila, de la conduite duquel j'étais chargée, et Saint-Joseph de Médine-du-Champ, qui se rencontra sur mon chemin. Y étant un jour en oraison, Notre-Seigneur me dit : *Hâtez-vous ; car cette âme souffre beaucoup*. Ainsi, quoique je manquasse de plusieurs choses, je me mis aussitôt en chemin, et arrivai à Valladolid le jour de saint Laurent. Je fus touchée d'un sensible déplaisir lorsque je vis la maison, parce qu'encore que le jardin en fût très-beau et très-agréable, ce lieu était malsain, à cause qu'il était assis le long de la rivière, et qu'il était impossible de rendre la maison logeable pour des religieuses, sans une grande dépense.

Bien que je fusse fort lasse, il me fallut aller entendre la messe dans un monastère de notre ordre, qui est à l'entrée de la ville, et j'en trouvai le chemin si long, que cela redoubla ma peine. Je n'en témoignai rien à mes compagnes, de peur de les décourager ; car,

quoique faible, ce que Dieu m'avait dit me soutenait ; et ma confiance en lui me faisait espérer qu'il y apporterait du remède. J'envoyai secrètement quérir des ouvriers, et leur fis faire quelques cloisons pour nous loger. Un des deux religieux qui voulaient embrasser la réforme, et Julien d'Avila, ce bon prêtre dont j'ai parlé, étaient avec nous. Le premier s'informait de notre manière de vivre, et l'autre travaillait à obtenir la permission de l'ordinaire pour notre établissement, que l'on ne mettait point en doute avant que nous fussions armées. On ne put l'avoir sitôt, on nous accorda seulement de faire dire la messe dans le lieu dont nous avions fait une chapelle, et je l'y fis dire.

Cela ne me mit pas néanmoins l'esprit en repos touchant cette âme pour qui je la faisais célébrer, parce qu'encore qu'il m'eût été dit qu'elle serait délivrée à la première messe, je croyais que ces paroles s'entendaient de la messe qui se dirait lorsque l'on mettrait le saint Sacrement dans notre chapelle. Mais quand le prêtre, tenant entre ses mains la sainte hostie, vint à moi pour me communier, j'aperçus à côté de lui la figure de ce gentilhomme, qui, les mains jointes, et avec un visage gai et resplendissant, me remerciait de ce que j'avais fait pour le tirer du purgatoire ; et je le vis ensuite monter dans le ciel. J'avoue que la première fois que l'on me dit qu'il était en voie de salut, j'eus de la peine à le croire, à cause qu'il était, entre autres choses, si attaché au monde, qu'il me semblait que la vie qu'il avait menée donnait sujet d'appréhender pour lui une seconde mort. Mais il avait assuré mes compagnes que cette pensée de la mort lui était toujours présente. On voit par un tel exemple combien Notre-Seigneur considère les services que l'on rend à sa sainte Mère, et quelle est sa miséricorde. Qu'il soit béni et loué à jamais de récompenser ainsi par une bonne vie et une gloire éternelle nos bonnes œuvres, qui, étant si peu considérables par elles-mêmes, n'ont d'autre prix que celui qu'il lui plaît de leur donner.

Le 15 d'août de l'année 1568, jour de l'assomption de la sainte Vierge, nous prîmes possession de ce monastère, et n'y demeurâmes pas longtemps, parce que nous y tombâmes presque toutes malades.

Il y avait en ce lieu une dame, nommée madame Marie de Mendoce, femme du commandeur Cobos, et mère du marquis de Camarasa, très-vertueuse et très-charitable, ainsi que ses grandes aumônes le faisaient assez paraître. Comme elle était sœur de l'évêque d'Avila, je l'avais connue dans le monastère que nous y avons. et reçu de grandes preuves de sa bonté pour moi et pour tout notre ordre. Elle la témoigna bien encore alors. Car, voyant qu'il paraissait impossible que nous demeurassions en ce lieu-là, tant à cause qu'il était si malsain, que parce qu'il était trop éloigné de la ville pour y recevoir des aumônes, elle me dit de quitter cette maison, et qu'elle nous en achèterait une autre beaucoup plus commode. Elle l'a exécuté avec tant de libéralité, qu'elle ne nous a jusqu'ici laissé manquer de rien, et elle continuera sans doute toujours à nous assister de la même sorte.

Le jour de saint Blaise, nous allâmes en procession dans cette maison, accompagnées de tout le peuple, qui témoigne toujours d'y avoir une très-grande dévotion, à cause des grâces dont Dieu la favorise. Car Notre-Seigneur y a attiré des âmes si parfaites, que l'on pourra, avec le temps, écrire combien grande est leur sainteté, afin qu'on lui donne les louanges qui lui sont dues, de se servir de moyens si faibles pour faire de si grandes choses, et répandre ses bénédictions sur ses créatures.

## CHAPITRE XI.

*La Sainte ne parle dans ce chapitre que de la vie et de la mort admirable d'une excellente religieuse de ce monastère de Valladolid, nommée Beatrix Ognez.*

Une demoiselle, nommé Béatrix Ognez, prit l'habit dans ce monastère. Sa vertu était si extraordinaire, que l'on ne pouvait voir sans étonnement les grâces dont Dieu la comblait. La prieure et toutes les sœurs assurent que l'on n'a jamais pu remarquer en elle la moindre imperfection. Son humeur était toujours égale. Une joie modeste faisait voir sur son visage le calme et la tranquillité de son âme. Son amour pour le silence était sans affectation, et ne faisait peine à personne. On n'entendait jamais sortir de sa bouche une seule

parole où l'on pût trouver à redire, ni qui témoignât qu'elle eût bonne opinion d'elle-même. Elle ne s'excusait point quand la prieure, pour l'éprouver et la mortifier, selon que nous avons coutume d'en user, la blâmait de quelque chose qu'elle n'avait pas faite. Elle ne se plaignait de quoi que ce fût, ni d'aucune des sœurs. Dans quelques offices qu'on l'occupât, elle ne faisait ni ne disait la moindre chose qui pût déplaire à personne, ou donner lieu à la reprendre de quelque faute, ni même dans le chapitre, quoique les zélatrices soient très-exactes à remarquer jusqu'aux moindres. Son intérieur et son extérieur étaient également si réglés, que rien n'était capable de la troubler ; et tant de vertus jointes ensemble venaient de ce que la pensée de l'éternité, et la fin pour laquelle Dieu nous a créés, lui étaient toujours présentes. Elle avait sans cesse les louanges de Dieu dans la bouche, la reconnaissance de ses faveurs dans le cœur, et son âme élevée vers lui par une oraison continuelle.

Quant à ce qui regarde l'obéissance, non seulement elle n'y manqua jamais, mais elle exécutait tout ce qu'on lui commandait avec joie et avec promptitude, et parfaitement. Sa charité pour le prochain était si grande, qu'elle disait qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût prête d'endurer pour empêcher la perte d'une âme, et la mettre en état de jouir de la présence de Jésus-Christ son frère. C'est ainsi que dans ses travaux elle nommait Notre-Seigneur ; et ces travaux étaient très-grands, comme on le verra dans la suite, parce que ses maladies étaient terribles. Mais elle en supportait les excessives douleurs avec la même joie que donnent aux autres les plaisirs et les délices ; et Dieu seul était capable de la mettre dans une disposition si admirable.

Cette sainte religieuse ayant appris qu'on allait brûler deux hommes pour d'horribles crimes, et qu'ils étaient mal disposés à la mort, elle en fut si vivement touchée, qu'elle pria instamment Notre-Seigneur d'avoir compassion de leurs âmes, et de lui faire éprouver tous les tourments qu'ils avaient mérités et qu'elle pourrait supporter. Cette même nuit elle tomba malade d'une fièvre qui lui dura jusqu'à la mort avec de continuelles souffrances ; et ces deux hommes

finirent leur vie chrétiennement, ce qui fit connaître que Dieu l'avait exaucée. Car, outre la fièvre, un apostume dans les entrailles lui causait des douleurs si violentes, qu'il ne fallait pas, pour les souffrir, moins de patience que celle que Dieu lui donnait. Comme cet apostume était intérieur, on employait inutilement des remèdes pour le guérir ; Dieu permit qu'il perçât, et qu'elle en fût un peu soulagée : mais, entendant un jour un sermon sur le sujet de la croix de Notre-Seigneur, l'extrême désir qu'elle avait de souffrir s'augmenta de telle sorte, qu'après avoir versé des ruisseaux de larmes, elle se jeta sur son lit ; et quand on lui demanda ce qu'elle avait, elle répondit que le plus grand plaisir qu'on lui pouvait faire était de prier Notre-Seigneur de lui envoyer beaucoup de croix.

Sa consolation était de rendre compte à la mère prieure de tout ce qui se passait dans son âme. Durant toute sa maladie, elle ne fit pas la moindre peine à personne, et elle obéissait si ponctuellement à ce que l'infirmière lui disait, qu'elle n'aurait pas voulu boire seulement une goutte d'eau sans sa permission. C'est une chose assez ordinaire de voir des personnes d'oraison désirer des travaux quand elles n'en ont point ; mais il y en a peu qui s'en réjouissent lorsqu'ils les souffrent.

La maladie de cette excellente religieuse croissant toujours, elle ne put durer longtemps. Un autre apostume à la gorge, accompagné de douleurs excessives, la mit en état de ne pouvoir plus rien avaler. La prieure la voulant consoler en présence de quelques-unes des sœurs, et l'exhorter à prendre courage dans une si grande souffrance, elle lui répondit que ces douleurs ne lui donnaient point de peine, et qu'elle ne voudrait pas changer l'état où elle était contre la santé la plus parfaite.

Ce divin Sauveur, pour l'amour duquel elle supportait avec joie tant de douleurs, lui était si présent, qu'il n'y avait rien qu'elle ne s'efforçât de faire pour les cacher ; et ce n'était que lorsque leur violence redoublait, qu'on l'entendait tant soit peu se plaindre. Elle était persuadée qu'il n'y avait pas dans tout le monde une personne

plus imparfaite qu'elle, et son humilité se remarquait jusque dans ses moindres actions. Son plus grand plaisir était de parler des vertus des autres. Ses mortifications étaient extrêmes, et elle évitait avec tant d'adresse tout ce qui pouvait lui donner de la récréation, qu'il fallait y prendre garde bien près pour s'en apercevoir. Elle paraissait ne vivre plus sur la terre, ni parmi les créatures, tant toutes les choses d'ici-bas lui étaient indifférentes. Il n'y avait point d'accidents qu'elle ne supportât avec une si grande paix, que l'on ne voyait jamais son esprit changer d'assiette ; sur quoi une sœur lui dit un jour qu'elle ressemblait à ces personnes qui se piquent tellement d'honneur, qu'elles se laisseraient plutôt mourir de faim que de découvrir aux étrangers leur nécessité. Car ces bonnes filles ne pouvaient croire qu'elle ne sentit certaines choses auxquelles elle paraissait être insensible.

La fin qu'elle se proposait dans tous les offices où on l'employait était si pure, qu'elle ne perdait rien du mérite qu'elle pouvait tirer de ce travail. Elle disait aux sœurs sur ce sujet : Il n'y a point de si petite action qui ne soit d'un très-grand prix, lorsqu'elle se fait dans la vue et pour l'amour de Dieu, et que nous ne devons pas même tourner les yeux que pour lui plaire. Comme elle ne se mêlait jamais de rien, si on ne le lui commandait, elle ne voyait point les fautes des autres, mais seulement les siennes ; et ce lui était une si grande peine d'entendre du bien d'elle, que, pour n'en pas donner une semblable à ses sœurs, elle ne les louait point en leur présence.

Elle ne prenait aucun divertissement, soit en allant au jardin ou autres choses semblables, à cause qu'elle n'en trouvait point dans les créatures. Elle disait ne pas comprendre comment elle aurait pu désirer d'être soulagée des douleurs que Dieu permettait qu'elle souffrît. Ainsi elle ne demandait rien, et se contentait de recevoir ce qu'on lui donnait. Elle ajoutait que, ne cherchant de consolations qu'en Dieu, elle ne considérait les autres que comme des croix. Je puis parler de ceci avec certitude, parce que m'étant informée très-particulièrement de toutes les sœurs de cette maison, de ce qui regardait cette sainte fille, il n'y en a pas eu une seule qui ne m'ait dit

n'avoir rien remarqué en elle qui ne témoignât une grande perfection.

Le terme prescrit de Dieu à la vie mortelle de sa servante étant arrivé, ses douleurs augmentèrent encore. Elle se trouva attaquée de tant de maux joints ensemble, que les sœurs allaient la voir de temps en temps pour louer Dieu de la joie avec laquelle il lui faisait la grâce, de les souffrir. Notre chapelain, qui était aussi notre confesseur et un homme de grande vertu, souhaitait extrêmement de se trouver à sa mort, parce que la connaissance que la confession lui avait donnée de ses plus intimes sentiments la lui faisait considérer comme une sainte. Son désir fut accompli ; car, après qu'elle eut reçu l'extrême-onction et qu'on vit qu'elle s'affaiblissait, on le fit venir, afin, s'il en était besoin, qu'il la réconciliât et l'assistât jusqu'au dernier moment. Un peu avant neuf heures, et un quart-d'heure avant qu'elle rendit l'esprit, toutes les sœurs étant auprès d'elle avec ce bon prêtre, ses douleurs cessèrent entièrement. Elle se trouva dans une très-grande paix. Son visage parut gai et tout éclatant de lumière. Elle leva les yeux comme pour regarder quelque chose qui lui donnait un extrême contentement, et elle sourit deux fois. La joie que le confesseur et toutes ces religieuses en ressentirent fut si grande, qu'ils considéraient cette bienheureuse fille comme étant déjà dans le ciel. Elle expira en cet état pour aller prendre place avec les anges ; car sa foi, jointe à la manière dont elle a passé sa vie, ne nous donne-t-elle pas sujet de croire que Dieu l'a retirée à lui, pour la récompenser, dans un repos éternel, de l'ardent désir qu'elle avait de souffrir, pour lui témoigner son amour lorsqu'elle était sur la terre.

Ce bon prêtre a dit à plusieurs personnes que, lorsqu'il mit le corps dans la sépulture, il en sentit sortir une odeur très-excellente. La sacristine a assuré qu'elle n'avait pas trouvé la moindre diminution aux cierges qui furent allumés à ses funérailles ; et il n'y a rien en cela que la bonté de Dieu ne rende croyable. L'ayant dit depuis à un religieux de la compagnie de Jésus, qui avait été son confesseur durant plusieurs années, il me répondit qu'il ne s'en étonnait point, parce qu'il savait que Dieu lui faisait des grâces très-particulières. Je le prie de tout mon cœur, mes filles, de nous accorder celle de

profiter d'un si grand exemple, et de plusieurs autres semblables qu'il nous propose dans ces maisons consacrées à son service. J'en rapporterai peut-être quelque chose, afin d'exciter à les imiter celles qui sont tièdes, et de nous porter toutes à louer Dieu de ce qu'il lui plaît de faire ainsi éclater sa grandeur et son pouvoir dans un sexe si fragile.

*Fondation du premier monastère des carmes déchaussés.*

## CHAPITRE XII.

*Du commencement de cette fondation.*

Avant que de faire la fondation de Valladolid dont je viens de parler, le père Antoine de Jésus, prieur des carmes de Sainte-Anne de Médine, le père Jean de la Croix et moi, nous avons résolu, comme je l'ai dit, que s'il se faisait un monastère de carmes déchaussés où l'on observât la première règle, ils seraient les premiers qui entreraient. Mais ne voyant point de moyen d'avoir une maison, tout ce que je pouvais faire était de recommander cette affaire à Dieu. J'étais satisfaite de ces deux religieux ; car, quant au père Antoine de Jésus, il avait souffert avec grande patience les peines et les travaux dont il avait été exercé depuis un an. Et à l'égard du père Jean de la Croix, il n'avait pas besoin d'une nouvelle épreuve, parce qu'encore qu'il n'eut fait profession que de l'observance mitigée, il avait toujours vécu fort saintement et dans une grande régularité.

Dieu, qui m'avait déjà accordé le principal en me donnant ces deux religieux pour commencer ce nouvel établissement, pourvut au reste. Un gentilhomme d'Avila, nommé don Raphaël, à qui je n'avais jamais parlé, ayant appris que je voulais fonder un monastère de carmes déchaussés, vint m'offrir une maison qu'il avait dans un hameau d'environ vingt feux, où demeurait un receveur du bien qu'il avait aux environs. Quoique je jugeasse assez quelle pouvait être cette maison, je ne laissai pas d'en louer Dieu et de remercier ce gentilhomme. Il me dit ensuite que, se rencontrant qu'elle était sur le

chemin de Médine-du-Champ, et devant passer par là lorsque j'irais à la fondation de Valladolid, je pourrais la voir. Je le lui promis et je l'exécutai.

Je partis d'Avila de grand matin, au mois de juin, avec une religieuse et le père Julien d'Avila, chapelain de Saint-Joseph, dont j'ai parlé, qui m'accompagnait dans tous mes voyages. Nous nous égarâmes en chemin, parce que le lieu où nous allions était si peu connu, que personne ne pouvait nous l'enseigner, et nous en étions encore fort éloignés, lorsque nous croyions en être proches. Le soleil était d'ailleurs si ardent, qu'il me souviendra toute ma vie de la peine que nous eûmes ce jour-là. Enfin nous arrivâmes un peu avant la nuit, et trouvâmes la maison si sale, à cause de la quantité de gens qui faisaient l'août, que nous ne pûmes nous résoudre d'y coucher. Il y avait un porche assez raisonnable, une chambre retranchée, avec son galetas et une petite cuisine. Voilà en quoi consistait ce bel édifice. Après l'avoir considéré, je crus que l'on pouvait faire du porche une chapelle, un chœur de ce galetas, et un dortoir de la chambre. Mais encore que ma compagne fût beaucoup meilleure que moi et une personne de grande pénitence, elle ne pouvait comprendre que je voulusse faire là un monastère. Elle me dit : En vérité, ma mère, quelque habile que vous soyez, vous ne sauriez en venir à bout. N'y pensez plus, je vous prie. Quant au père Julien, bien qu'il fût du même sentiment, il ne me contredit pas, lorsque je lui eus dit mes raisons. Nous allâmes à l'église et y passâmes la nuit, quoique nous fussions si fatigués, que nous avions beaucoup plus besoin de dormir que de veiller.

Aussitôt que nous fûmes arrivés à Médine, j'informai le père Antoine de l'état des choses ; je lui demandai s'il pourrait se résoudre à passer quelque temps en ce lieu-là, et je lui dis que Dieu lèverait bientôt tous les obstacles. Ce qui me faisait parler si hardiment, c'est que ce que Notre-Seigneur a fait depuis m'était dès lors si présent, que je n'en doutais non plus qu'à cette heure que je le vois de mes yeux. Et il a fait même beaucoup plus, puisque dans le temps que j'écris ceci, il y a déjà, par sa bonté, dix monastères de carmes

déchaussés. J'ajoutai qu'il ne devait pas se persuader que le provincial qui sortait de charge et celui qui y entrait, du consentement desquels nous avons besoin, nous l'accordassent pour quelque bonne maison ; mais qu'ils ne nous refuseraient pas la permission de nous établir dans ce hameau. Joint à cela qu'il ne dépendait pas de nous de trouver un lieu qui nous fût plus propre. Comme Dieu avait donné à ce bon père plus de courage qu'à moi, il me répondit qu'il était prêt non seulement d'y aller, mais, s'il en était besoin, d'y demeurer dans un toit à pourceaux. Le père Jean de la Croix fut du même sentiment. Ainsi il ne nous restait que d'avoir la permission des pères provinciaux dont j'ai parlé ; ce qui était une condition que le père général m'avait imposée ; et comme j'espérais l'obtenir avec l'assistance de Notre-Seigneur, je priai le père Antoine de faire ce qu'il pourrait pour recouvrer quelques aumônes, afin de réparer la maison.

Je m'en allai ensuite avec le frère Jean de la Croix à la fondation de Valladolid ; et comme nous y demeurâmes quelque temps sans clôture, pendant qu'on travaillait à mettre ce monastère en état, j'eus le loisir d'informer ce père de toute notre manière de vivre, tant pour ce qui regarde la mortification et la charité fraternelle, que nos récréations, qui sont réglées de telle sorte et avec une telle discrétion, qu'elles servent à nous faire remarquer les manquements les unes des autres, et à trouver quelque soulagement dans les austérités auxquelles la règle nous oblige. Ce père était si vertueux, que je pouvais beaucoup plus apprendre de lui que de moi. Mais ce n'était pas à quoi je pensais alors, et mon dessein était seulement de l'instruire de tout ce qui se passait parmi nous.

Dieu permit que le père Alphonse Gonzalés, alors notre provincial, et de qui je devais obtenir cette permission, se trouvait là. J'alléguai tant de raisons à ce vieillard, qui était un fort bon homme, et je lui représentai si fortement le compte qu'il aurait à rendre, s'il s'opposait à une si bonne œuvre, que Dieu, qui voulait qu'elle réussît, le préparant en même temps à s'y rendre favorable, je le trouvai assez bien disposé. Madame Marie de Mendoce, qui nous a toujours tant

aimées et tant assistées, et l'évêque d'Avila, son frère, achevèrent de le déterminer, comme aussi le père Ange de Salazar, auparavant provincial, qui était celui que j'appréhendais le plus. Car il se rencontra par bonheur qu'il eut besoin de la faveur de cette dame, et je ne doute point que cette considération ne servît beaucoup à le faire résoudre. Mais quand cela n'aurait pas été, je ne doute point que Dieu ne lui eût touché le cœur, comme il fit au père général, lorsqu'il n'y avait aucun sujet de l'espérer.

Combien de choses ai-je vues dans ces fondations, qui paraissaient impossibles, et que Notre-Seigneur, par sa toute-puissance, a rendues faciles ! et quelle confusion ne dois-je point avoir de n'en être pas devenue meilleure ? J'avoue qu'en écrivant ceci, j'en demeurai épouvantée, et je souhaite que Dieu fasse connaître à tout le monde que la part que les créatures ont eue à ces fondations est si petite, qu'elle ne mérite pas d'être considérée. C'est lui seul qui a tout fait, et par de si faibles commencements, qu'il n'y avait que son pouvoir infini qui fût capable de mettre les choses au point où elles sont aujourd'hui. Qu'il soit béni et loué dans tous les siècles.

## CHAPITRE XIII.

*Suite de la fondation de ce monastère, et de la manière de vivre si austère et si pauvre de ces bons pères.*

Lorsque je me vis assurée de ces deux religieux, il me sembla que tout était fait, et nous résolûmes que le père Jean de la Croix irait dans cette maison pour travailler, le mieux qu'il pourrait, à la rendre logeable. Car je ne voulais point perdre de temps à commencer cette fondation, tant je craignais d'y rencontrer de l'obstacle, comme cela arriva. Le père Antoine, de son côté, avait déjà préparé quelque chose de ce qui était nécessaire, et nous l'aidions en ce que nous pouvions ; mais ce que nous pouvions était peu. Il me vint trouver à Valladolid, et il me dit, avec grande joie, ce qu'il avait fait, que l'on pouvait dire n'être presque rien, puisqu'il ne consistait qu'en cinq

horloges, et je ne laissai pas d'en être bien aise. Il ajouta qu'il avait désiré d'en avoir beaucoup, afin que les heures fussent bien réglées, et je crois qu'il n'avait pas seulement pourvu à avoir de quoi se coucher. Encore que le père Jean de la Croix et lui n'oubliassent rien de ce qui dépendait d'eux, le manque d'argent fit que la maison ne pût être mise sitôt en état. Lorsqu'elle le fut, le père Antoine se démit de sa charge de prieur du monastère de Saint-Anne, fit avec grande ferveur profession de la première règle, sans vouloir l'éprouver auparavant, comme je lui conseillais, et s'en alla avec un extrême contentement dans cette petite maison, où le père Jean de la Croix était déjà. Il m'a dit depuis qu'en y arrivant, il avait senti une très-grande joie, dans la pensée qu'il avait enfin entièrement renoncé au monde, pour finir ses jours dans la solitude.

#### CONTRE LES BEAUX BÂTIMENTS

Le père Jean de la Croix et lui non seulement ne furent point touchés de la pauvreté de cette maison, mais elle leur parut très-agréable, et ils s'y trouvaient parfaitement bien. Seigneur mon Dieu, que les superbes bâtiments et les plaisirs extérieurs sont peu capables de donner de consolations intérieures ! Je vous conjure, mes sœurs, et vous mes pères, par l'amour que vous portez à sa suprême majesté, de demeurer toujours dans un grand détachement à l'égard de ces maisons magnifiques et somptueuses, et d'avoir sans cesse devant les yeux ces saints fondateurs de notre ordre, qui sont nos pères, que nous savons être arrivés, par la pauvreté et l'humilité, à la jouissance éternelle de la présence de Dieu.

J'ai éprouvé que quand le corps a moins ses commodités, l'âme ressent plus de joie. Quel avantage pouvons-nous tirer de ces grands logements, n'ayant l'usage que d'une cellule ? et que nous importe qu'elle soit belle et spacieuse, puisque nous ne devons pas nous occuper en regarder les murailles ? Considérons combien peu de temps il nous reste à demeurer dans ces maisons matérielles. Il faut les quitter avec la vie, qui, quelque longue qu'elle soit, passera si vite. Tout ce qui paraît de plus rude ne doit-il pas nous sembler doux,

lorsque nous pensons que moins nos sens auront eu de contentement ici-bas, plus nos âmes en recevront dans cette heureuse éternité, dont les divers degrés de gloire seront proportionnés à l'amour qui nous aura fait imiter les actions de notre divin époux ? Puisque nous disons que ces commencements ne tendent qu'à rétablir la pureté de la règle de la très-sainte Vierge, notre patronne, témoignons-lui notre respect et aux saints pères, nos fondateurs, en nous conformant à la vie qu'ils ont menée sur la terre. Et si notre faiblesse nous rend incapables de marcher en toutes choses sur leurs pas, faisons au moins qu'elle n'intéresse pas tellement notre santé, qu'il y aille de notre vie. Il ne s'agit que d'un peu de travail et d'un travail agréable, comme il l'était à ces grands saints. La résolution n'en est pas plus tôt prise, que la difficulté que l'on y trouvait s'évanouit et la peine n'est que dans le commencement.

Le premier ou second dimanche de l'Avent, de l'année 1568, car je ne me souviens pas précisément du temps, on dit la première messe dans le porche de cette petite maison, qui ne me paraissait guère différente de la crèche de Bethléem ; et le carême suivant, passant un matin par là pour aller à la fondation de Tolède, je trouvai le père Antoine de Jésus qui balayait devant la porte de la chapelle, avec un visage gai, comme il l'a toujours, et je lui dis : Qu'est-ce que cela, mon père, et qu'est devenu le point d'honneur ? Je ne saurais, me répondit-il en me témoignant sa joie, penser sans horreur au temps que j'en étais touché. Quand je fus entrée dans la chapelle, j'admirai l'esprit de piété que Notre-Seigneur avait répandu sur cette nouvelle maison, et je n'étais pas seule dans ce sentiment, deux marchands de Médine, de mes amis, qui étaient venus avec moi, n'ayant pu voir, sans répandre quantité de larmes, que tout y était plein de croix et de têtes de morts.

Je me souviendrai toute ma vie d'une petite croix de bois qui était proche du bénitier, sur laquelle était collée une image en papier de Jésus-Christ, qui donnait plus de dévotion que si elle eût été fort curieusement travaillée. Le galetas, qui était au milieu du logis, servait de chœur, et l'on pouvait y faire l'office ; mais il fallait se

baisser bien bas pour y entrer et pour entendre la messe. Il y avait, aux deux côtés de la chapelle, deux petits ermitages où l'on ne pouvait demeurer qu'assis ou couché. Il y faisait si froid, qu'il avait fallu y mettre quantité de foin. Le plancher en était si bas, qu'on y touchait presque de la tête, et deux petites fenêtres regardaient sur l'autel. Ces bons pères n'avaient pour chevet que des pierres, au-dessus desquelles étaient des croix et des têtes de morts. Depuis matines jusqu'à prime ils demeuraient en oraison. Dieu leur faisant la grâce de beaucoup s'y occuper, et lorsqu'ils allaient dire prime, leurs habits étaient souvent tout couverts de neige, sans qu'ils s'en aperçussent. Ils récitaient l'office avec un père de l'observance mitigée, qui s'était retiré auprès d'eux, mais sans changer d'habit, à cause qu'il était fort infirme, et avec un jeune frère qui n'avait pas encore pris les ordres, et qui demeurait aussi avec eux.

Ils allaient prêcher dans les lieux circonvoisins qui manquaient d'instruction, et c'était une des raisons qui m'avaient fait désirer l'établissement de cette maison, parce que j'avais su qu'il n'y avait point de monastère proche, d'où ce pauvre peuple pût recevoir de l'assistance ; ce qui me touchait très-sensiblement. Ils acquirent en peu de temps une grande réputation, et je ne pus l'apprendre sans en ressentir beaucoup de joie. Ils allaient jusqu'à deux lieues de là faire ces prédications, marchant les pieds nus sur la neige et sur la glace (car ce ne fut que depuis qu'on les obligea d'avoir des sandales), et après avoir passé presque tout le jour à prêcher et à confesser, ils s'en retournaient sans avoir mangé, et sans que ce travail, quelque extraordinaire qu'il fût, leur parût considérable.

On leur apportait, des lieux d'alentour, de quoi vivre plus qu'ils n'en avaient besoin ; et des gentilshommes qui venaient se confesser à eux, leur offraient des maisons plus commodes et mieux assises. L'un d'eux, nommé dom Louis, seigneur des Cinq-Villes, avait fait bâtir une chapelle, pour y mettre une image de la sainte Vierge, digne de vénération. Son père l'avait envoyée de Flandres à sa mère ou à son aïeule, je ne me souviens pas bien laquelle, et il la révérait tellement, que l'ayant gardée durant plusieurs années, il se la fit

apporter à l'heure de la mort. C'est un tableau si excellent, que je n'ai jamais rien vu de plus beau, et je ne suis pas seule de ce sentiment. Le père Antoine de Jésus ayant été en ce lieu, à la prière de ce gentilhomme, et ayant vu le tableau, il lui donna tant de dévotion, qu'il accepta l'offre d'y transférer le monastère. Ce lieu se nomme Mancera. Il crut y pouvoir demeurer, quoiqu'il n'y eût point de puits, ni d'apparence de pouvoir en faire. Ce gentilhomme leur fit bâtir une petite maison, propre pour la vie que menaient ces religieux, et leur donna des ornements fort honnêtes.

Je ne veux pas passer sous silence la manière dont Notre-Seigneur les pourvut d'eau, et que l'on considéra comme un miracle. Un jour, après souper, le père Antoine, qui était prier, étant dans le cloître avec ses religieux, et parlant du besoin qu'ils avaient d'eau, se leva, marqua une croix avec son bâton dans un endroit de ce cloître, l'y planta, et dit : Fouillez ici. On lui obéit ; et après que l'on eut un peu creusé, il en sortit une si grande quantité d'eau excellente à boire, que l'on a peine à la tarir lorsque l'on veut curer le puits que l'on y a fait. Ayant ensuite enfermé un jardin, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour y trouver de l'eau, et employé même pour cela une machine, mais inutilement, quoiqu'ils y aient assez dépensé.

Après avoir remarqué, dans cette première maison si peu habitable, la dévotion qui y paraissait partout, je fus extrêmement édifiée de leur manière de vivre, de leur mortification, de leur oraison, et du bon exemple qu'ils donnaient. Un gentilhomme et sa femme, que je connaissais tous deux, étant venus me trouver, ne pouvaient se lasser de me parler de leur sainteté, et de l'avantage que ce pays en recevait. Ainsi ne doutant point que ce ne fût le commencement d'un grand bien pour le service de Dieu et pour notre ordre, j'en rendais sans cesse grâce à Notre-Seigneur. Plaise à sa divine Majesté que cela aille toujours croissant, comme il a fait jusqu'à cette heure. Ces marchands dont j'ai parlé disaient qu'ils n'auraient voulu, pour rien au monde, n'avoir point vu ce qu'ils avaient vu ; et l'on peut juger par là quel est le pouvoir de la vertu, puisqu'ils estimaient plus cette pauvreté que leurs richesses.

Lorsque j'eus communiqué avec ces pères de certaines choses, ma faiblesse et mes imperfections m'engagèrent à les prier de modérer la rigueur de leur pénitence, parce qu'ayant demandé à Dieu, avec tant d'ardeur et de prières, de vouloir me donner des personnes capables d'entreprendre ce grand ouvrage, et le voyant si bien commencé, je craignais que le diable, pour empêcher qu'il ne s'achevât, ne les portât à des austérités excessives qui ruineraient entièrement leur santé ; au lieu que si j'avais eu plus de foi, j'aurais dû considérer que, puisque c'était une œuvre de Dieu, il la soutiendrait et la pousserait encore plus avant. Mais comme ces bons pères avaient les vertus qui me manquent, ils considérèrent peu ce que je leur dis. Je pris congé d'eux, et je partis extrêmement consolée. Néanmoins, quelques actions de grâces que je rendisse à Dieu d'une faveur si singulière, ce n'était pas autant que je l'aurais dû et qu'elle le méritait, puisque je voyais bien qu'elle était plus grande que celle qu'il me faisait de fonder des monastères de religieuses. Je le prie de tout mon cœur de me faire la grâce de m'acquitter de quelques-unes de tant d'obligations dont je lui suis si redevable Ainsi soit-il.

*Fondation du monastère des carmélites de Tolède.*

## CHAPITRE XIV.

*La Sainte commence de travailler à la fondation de ce monastère, et de quelle sorte elle obtint du gouverneur de Tolède la permission de s'y établir.*

Il y avait à Tolède un fort honnête marchand, nommé Martin Ramirez, qui n'avait jamais été marié ; c'était un grand homme de bien, et qui menait une vie très-exemplaire ; il était très-véritable, très-fidèle dans son commerce, et ne pensait à augmenter son bien que pour en faire des œuvres agréables à Dieu. Étant tombé malade de la maladie dont il mourut, le père Paul Hernandez, de la compagnie de Jésus, à qui je m'étais confessée lorsque j'étais à Tolède pour y résoudre la fondation de Malagon, désirant extrêmement que l'on en fit aussi une dans cette grande ville, lui représenta le service qu'il rendrait en cela à Dieu, et que l'on pourrait

faire dans ce monastère les mêmes dévotions et célébrer les mêmes fêtes, en l'honneur desquelles il avait résolu de faire des chapelles et d'établir des chapelains dans une paroisse. Le malade était si abattu et si près de sa fin, qu'il ne lui restait pas assez de temps pour exécuter cette proposition ; mais il chargea Alphonse Alvarez Ramirez, son frère, qui était un homme fort raisonnable, fort sincère, fort sage, fort craignant Dieu et fort aumônier, dont je puis rendre témoignage, comme l'ayant vu et traité diverses fois avec lui.

J'étais encore occupée à la fondation de Valladolid lorsque Martin Ramirez mourut ; et le père Hernandez et Alphonse Alvarez Ramirez m'ayant donné avis de ce qui s'était passé, me mandèrent que si je voulais accepter cette fondation, il n'y avait point de temps à perdre. Ainsi je partis aussitôt après que la maison de Valladolid eut été accommodée. J'arrivai à Tolède la veille de l'Annonciation, et descendis chez madame Louise, où j'avais logé en allant à Malagon. Comme elle m'aime beaucoup, elle me reçut avec grande joie et mes deux compagnes, qui étaient du monastère de saint Joseph d'Avila, personnes de grande piété. Elle nous donna ensuite une grande chambre où nous n'étions pas moins retirées que dans un monastère. Je commençai à traiter de l'affaire avec Alphonse Alvarez et son gendre, nommé Jacques Hortis, qui était un homme de bien, et qui avait étudié en théologie, mais beaucoup plus arrêté à ses sentiments que son beau-père. Nous ne pûmes sitôt convenir des conditions, parce qu'il m'en demandait que je ne croyais pas raisonnable d'accorder. Dans le même temps que nous agitions cette affaire, on cherchait partout une maison à louer pour y pouvoir prendre possession. Mais quelque diligence qu'on rapportât, il fut impossible d'en trouver qui nous fût propre. Je ne pouvais aussi obtenir du gouverneur la permission nécessaire pour notre établissement, que c'était à lui de donner, à cause que le siège archiépiscopal vaquait alors, quoique cette dame chez qui je logeais l'en sollicitât extrêmement, et avec elle un gentilhomme, chanoine de cette église, nommé dora Pierre Manriquez, fils du sénéchal de Castille, qui est un homme de si grande, piété, que bien qu'il soit malsain, il ne laissa

pas, quelques années après cette fondation, d'entrer dans la compagnie de Jésus, où il y est encore, et très-consideré pour son mérite et pour sa vertu. Je ne pouvais néanmoins obtenir cette permission, parce que lorsque le gouverneur commençait à se rendre plus favorable, ceux du conseil se trouvaient contraires, que d'un autre côté il n'y avait pas moyen de conclure avec Alphonse Alvarez, à cause de son gendre, pour qui il avait une grande déférence. Enfin nous rompîmes tout, et je me trouvais fort empêchée, à cause que n'étant venue que pour cette seule affaire, il nous aurait été désavantageux de ne pas la terminer. Mais ma plus grande peine était de ne pas avoir la permission, ne doutant point que, pourvu que nous prissions possession, Notre-Seigneur pourvoirait au reste, comme il avait fait en d'autres rencontres. Deux mois s'étant passés de la sorte, et les choses étant toujours en plus mauvais termes, je me résolus de parler au gouverneur, et le fis supplier de me faire la faveur de venir dans une église, proche la maison où je l'attendais. Il y vint, et je lui dis qu'il était étrange que des filles vinssent à Tolède pour y passer leur vie dans une étroite clôture, dans de très-grandes austérités, et d'une manière toute parfaite, et que ceux qui au contraire passaient la leur dans les plaisirs et les délices voulussent s'opposer à un dessein si louable et si agréable à Dieu. J'ajoutai à cela d'autres raisons, et le touchai de telle sorte, par la hardiesse avec laquelle Notre-Seigneur me lui fit parler, qu'il m'accorda la permission à l'heure même. Ainsi je m'en retournai bien contente, et croyais déjà tout fait, quoique l'on pût dire qu'il n'y avait encore rien de fait, puisque tout mon fonds consistait en trois ou quatre ducats. J'en achetai deux tableaux pour mettre sur l'autel, deux paillasses et une couverture. Quant à une maison, on n'en parlait plus depuis que j'avais rompu avec Alphonse Alvarez. Mais un marchand de la ville, nommé Alphonse d'Avilla, fort de mes amis, qui n'est point marié, et ne s'occupe qu'à assister les prisonniers et à d'autres bonnes œuvres, m'avait dit de ne point m'en mettre en peine, qu'il m'en trouverait une, et le malheur voulut qu'il tomba malade.

Le père Martin de la Croix, religieux de l'ordre de saint

François, personne de grande sainteté, était un peu auparavant venu à Tolède et y avait demeuré quelques jours. Un homme assez pauvre, qu'il confessait, nommé Andrade, vint, suivant l'ordre qu'il lui en avait donné en partant, me trouver dans une église où j'entendais la messe, pour s'offrir à me rendre tout le service qui sérail en son pouvoir, qui ne s'étendait qu'à nous assister de sa personne. Je le remerciai ; et mes compagnes et moi trouvâmes assez plaisant que ce saint personnage nous eût envoyé un tel secours, parce que ce jeune homme ne paraissait pas trop propre pour traiter avec des carmélites déchaussées.

Lorsque je me vis avec cette permission, mais sans aucune assistance, ne sachant à quoi me résoudre, je me souvins de ce jeune homme, et je le dis à mes compagnes. Elles ne purent s'empêcher d'en rire, et me répondirent de me bien garder de me servir de lui, que cela ne servirait qu'à découvrir l'affaire. Néanmoins, comme il m'avait été envoyé par un grand serviteur de Dieu, et que je ne pouvais croire qu'il n'y eût quelque chose d'extraordinaire, j'étais si persuadée qu'il nous pourrait être utile, que, sans m'arrêter à ce qu'elles me disaient, je l'envoyai quérir. Après lui avoir extrêmement recommandé le secret, je lui dis l'état de l'affaire, et le priai de nous chercher une maison à louer, dont je donnerais un répondant, et ce répondant était Alphonse d'Avila, que j'ai dit être tombé, malade. Ce jeune homme me promit de faire avec grande joie ce que je désirais, et dès le lendemain au matin il vint me dire dans l'église des Jésuites, où j'entendais la messe, qu'il avait trouvé une maison fort proche de nous, qu'il m'en apportait les clefs, et que nous n'avions qu'à l'aller voir. Nous y fûmes, et la trouvâmes si commode, que nous y demeurâmes près d'un an. Peut-on trop, en cette rencontre, admirer la conduite de Dieu ? Des personnes riches s'étaient mises en peine durant deux ou trois mois de nous chercher une maison, et n'en avaient pu trouver dans tout Tolède. Et ce jeune homme, qui n'avait pour tout bien que sa bonne volonté, nous en trouva une aussitôt. J'en dis de même quand je considère que ce monastère se pouvant établir très-facilement, par le moyen d'Alphonse Alvarez, Dieu permit que

nous ne pûmes tomber d'accord avec lui, afin que cette fondation se fit dans la pauvreté et avec travail.

Comme nous étions satisfaites de la maison, je me résolvais de ne point différer à nous en mettre en possession, de peur qu'il ne s'y rencontrât quelque obstacle. Lorsque Andrade vint me dire qu'on nous la rendrait libre dès le jour même, et que nous n'avions qu'à y faire porter nos meubles, je lui répondis que cela serait bientôt fait, puisqu'ils ne consistaient qu'en une couverture et deux paillasses. Ces paroles auraient dû l'étonner, et mes compagnes ne pouvaient approuver que je lui eusse parlé de la sorte, à cause que nous voyant si pauvres, il pourrait cesser de nous assister ; mais je n'avais pas fait cette réflexion, et ma simplicité ne produisit point cet effet en lui, parce que Dieu, qui lui donnait la volonté de nous servir, n'avait garde de manquer de la lui continuer, jusqu'à ce que son œuvre fût accomplie. Ainsi il ne travailla pas avec moins d'affection qu'au reste à faire venir des ouvriers et à accommoder la maison. Nous empruntâmes des ornements et les autres choses nécessaires pour célébrer la sainte messe ; et à l'entrée de la nuit, étant accompagnées d'un officier, nous fûmes en prendre possession au son d'une de ces clochettes dont on se sert à l'élévation de la sainte hostie, à cause que nous n'avions point de cloche.

Nous employâmes le reste de la nuit à tout accommoder. Mais nous ne trouvions point de lieu propre pour une chapelle, sinon dans une salle où l'on entrait par une petite maison proche de la grande, et qui en dépendait. Elle nous avait aussi été louée, et elle était encore occupée par quelques femmes.

Au point du jour nous ouvrîmes la porte, qui n'était que dans une cloison et répondait sur une petite cour, sans en oser rien dire à ces femmes, de peur qu'elles ne découvrirent l'affaire. Elles sortirent du lit fort effrayées, et nous n'eûmes pas de peine à les apaiser. Mais l'heure de dire la messe étant venue, et leur ayant fait entendre ce qui nous avait obligées d'en user ainsi, elles s'adoucirent, et cela ne passa pas plus avant.

Je connus depuis la faute que la passion d'achever cette œuvre de Dieu nous avait fait faire, de ne pas prévoir les inconvénients. Car la personne à qui le logis appartenait, ayant su que nous y avions fait une chapelle, nous donna beaucoup d'affaires, dans la créance que si nous étions content de l'état où nous avions mis cette maison, nous ne voudrions pas l'acheter ce qu'elle valait. Dieu permit néanmoins qu'elle s'apaisa. D'un autre côté, ceux du conseil ayant appris que j'avais établi le monastère dont ils m'avaient refusé la permission, en furent fort irrités, et le gouverneur était absent. Ils allèrent trouver un des seigneurs ecclésiastiques pour se plaindre de ce qu'une fille avait eu la hardiesse d'entreprendre de faire cette fondation contre leur volonté. Mais il se rencontra que je lui avais dit en confiance ce qui s'était passé. Il ne fit pas semblant de le savoir, et les adoucit le mieux qu'il put, en leur disant que j'avais déjà fait de semblables établissements, et que ce n'avait pas été, sans doute, sans que j'en eusse le pouvoir.

Quelques jours après, ces messieurs nous firent signifier des défenses de continuer à faire dire la messe dans notre monastère, jusqu'à ce que nous eussions représenté les expéditions en vertu desquelles nous l'avions entrepris. Je répondis avec grande douceur que je leur obéirais, quoique je n'y fusse pas obligée ; et je priai aussitôt dom Pierre Manriquez, ce gentilhomme dont j'ai parlé, de leur aller montrer nos patentes. Il y fut, et les apaisa, en leur représentant que c'était une chose déjà faite, sans quoi ils nous auraient donné de la peine.

#### DE L'AMOUR DE LA PAUVRETÉ.

Nous passâmes quelque temps, n'ayant pour tous meubles que notre couverture et nos deux paillasses, et il y eut tel jour que nous n'avions pas seulement autant de bois qu'il en faudrait pour faire rôtir une sardine. Mais Dieu inspira à une personne de jeter un fagot dans notre chapelle, ce qui nous vint bien à propos. Comme le froid était très-grand, nous le sentions fort durant la nuit, et nous y remédiions le mieux que nous pouvions avec cette couverture et nos manteaux

de gros drap, qui nous rendaient souvent ainsi de grands services. On aura sans doute peine à comprendre que cette dame qui m'aimait tant, nous laissât dans une si grande pauvreté. Je n'en sais point d'autre raison, sinon que Dieu le permettait pour nous faire pratiquer cette vertu. Il est vrai aussi que je ne lui demandais rien, parce que je suis naturellement très-éloignée de vouloir être à charge à personne, et qu'il se pouvait faire aussi qu'elle n'y pensait point. Car je lui suis obligée de choses beaucoup plus importantes que celles dont nous avions alors besoin.

Cette pauvreté dans laquelle nous nous trouvions, nous remplissait de tant de consolations et de joie, que je ne saurais m'en souvenir sans admirer les trésors cachés que Dieu renferme dans les vertus ; mais ce contentement dura peu, parce qu'Alphonse Alvarez et d'autres nous donnèrent bientôt après au-delà de nos besoins. Je ne sentis pas moins de peine qu'un avare à qui l'on ravirait quelque chose de grand prix, et celle de mes compagnes n'était pas moindre. Ainsi leur demandant ce qu'elles avaient d'être si tristes, elles me répondirent : Comment ne le serions-nous pas, ma mère, puisqu'il semble que nous ne sommes plus pauvres ? Depuis ce jour, mon amour pour la pauvreté s'augmenta de telle sorte, et je me suis trouvée si élevée au-dessus du désir de toutes les choses temporelles, qu'elles me paraissent indignes d'être considérées, quand je pense que l'avantage d'en être privé met l'âme dans une telle tranquillité, qu'elle n'a besoin de rien.

Lorsque je traitais de la fondation avec Alphonse Alvarez, plusieurs trouvaient à redire qu'il n'était pas d'assez grande condition, quoiqu'il fût d'une bonne famille, d'une aussi grande ville qu'est Tolède, et qu'il ne manquât pas de bien. Mais cela ne me faisait point d'impression, parce que, grâce à Dieu, j'ai toujours plus estimé la vertu que la noblesse. On en avait néanmoins tant rompu la tête au gouverneur, qu'il ne m'accorda la permission qu'à la charge de me conduire dans cette occasion comme j'avais fait dans les autres.

On recommença donc d'agiter l'affaire, et cela m'embarrassait

fort. Toutefois, comme l'établissement était déjà fait, je me proposai de donner la grande chapelle ; et quant au reste du monastère, on le laissa en l'état où il était. Une personne de grande qualité désirait d'avoir cette chapelle ; mais y ayant divers avis sur ce sujet, je ne savais à quoi me résoudre. Notre-Seigneur m'ouvrit les yeux en me disant : *Croyez-vous donc que la noblesse et ces qualités relevées que l'on estime tant dans le monde seront fort considérées au jour du jugement dernier ?* Il me reprit ensuite sévèrement d'avoir écouté des discours qui doivent être méprisés par ceux qui ont renoncé au siècle.

Je demurai toute confuse, et résolu d'achever le traité en abandonnant cette chapelle. Je n'y ai point eu de regret ; car l'on a vu que sans cela il nous aurait été impossible d'acheter la maison où nous sommes maintenant, qui est l'une des plus belles de Tolède. Elle a coûté douze mille ducats ; et la quantité de messes qui s'y disent, nous donne et au peuple une grande consolation. Que si je me fusse arrêtée à ces vains raisonnements, nous n'aurions pu nous établir si commodément, et aurions fait tort à celui qui nous a fait de si bon cœur une si grande charité.

## CHAPITRE XV.

*La Sainte parle dans ce chapitre des excellentes vertus des religieuses de ce nouveau monastère fondé dans Tolède.*

J'ai cru devoir rapporter ici certaines choses faites pour le service de Dieu, par quelques religieuses de ce monastère, afin que celles qui viendront après nous s'efforcent de les imiter.

Une d'elles, nommée Anne de la mère de Dieu, vint y prendre l'habit avant que la maison fût achetée. Elle était alors âgée de quarante ans, et avait employé toute sa vie en bonnes œuvres. Quoiqu'il ne lui manquât rien de toutes les commodités qu'elle pouvait désirer, parce qu'elle était seule et avait du bien, elle résolut d'y renoncer pour embrasser la pauvreté et la soumission de l'esprit qui se rencontrent dans la vie religieuse. Elle me vint voir, et encore

qu'elle eût peu de santé, je la trouvai si bien disposée, et remarquai tant de pureté dans cette âme, que je crus ne pouvoir choisir un meilleur sujet pour commencer cette fondation ; et ainsi je la reçus. Dieu lui donna plus de santé dans les austérités et l'assujétissement auxquels l'obéissance oblige qu'elle n'en avait dans l'aise et la liberté dont elle jouissait auparavant. Je ne le pus voir sans en être fort touchée, et ce qui m'oblige de parler d'elle, est qu'avant de faire profession, elle donna en aumône à cette maison tout son bien, qui était très-considérable. Cela me fit tant de peine, que, ne pouvant me résoudre à l'accepter, je lui représentai que peut-être elle s'en repentirait, parce que, s'il lui arrivait que ne pouvant la recevoir à profession, nous la renvoyassions sans lui rendre ce qu'elle nous aurait donné, ce lui serait une chose bien rude. J'insistai extrêmement sur ce point, pour deux raisons. L'une, afin que ce ne lui fût pas un sujet de tentation, et l'autre pour l'éprouver. Elle me répondit que, quand ce que je lui disais arriverait, elle perdrait de bon cœur tout son bien pour l'amour de Dieu ; et je ne pus lui faire changer de sentiment. Elle a vécu très-contente, et avec beaucoup plus de santé qu'elle n'en avait auparavant.

La mortification et l'obéissance qui se pratiquaient dans cette maison étaient merveilleuses. Et pendant le temps que j'y demeurai, je remarquai que la supérieure devait bien prendre garde à ce qu'elle disait. Car encore que ce fût sans dessein, ces excellentes religieuses l'exécutaient aussitôt. Regardant un jour une petite mare qui était dans le jardin, je dis en jetant les yeux sur une religieuse qui était proche de moi : Que ferait une telle, si je lui disais de se jeter dans cette mare ? À peine avais-je achevé ces paroles, qu'elle était déjà dans l'eau ; et elle fut si trempée, qu'il lui fallut changer d'habit.

Une autre fois, et j'étais présente, lorsque les sœurs allaient à confesse, une d'elles qui attendait qu'une autre eût achevé de se confesser, s'approcha de la supérieure pour lui parler. Sur quoi cette supérieure lui demanda si c'était là une bonne manière de se recueillir, et ajouta qu'elle ferait mieux de mettre la tête dans un puits qui était proche, pour penser à ses péchés. La religieuse prit ces

paroles pour un commandement de se jeter dans le puits, et courut si promptement pour l'exécuter, que, si on ne l'en eût empêchée, elle s'y serait jetée, croyant en cela rendre un grand service à Dieu. J'ai vu dans ces bonnes religieuses tant de semblables exemples de mortification, qu'il a fallu que des personnes doctes les aient instruites des règles que l'on doit observer en ce qui regarde l'obéissance, parce qu'elles la portaient jusqu'à un tel excès, que, si leur intention ne les eût rendues excusables, elles auraient plutôt démérité que mérité en la pratiquant de cette manière. Mais ce n'est pas seulement dans ce monastère, dont je me suis par occasion trouvée obligée de parler, que l'on agit de la sorte. On voit aussi dans les autres tant de choses extraordinaires, que je voudrais n'y avoir point de part, pour pouvoir en rapporter quelques-unes, afin de rendre à Notre-Seigneur les louanges qui lui sont dues des grâces qu'il lui plaît de faire à ses servantes.

Lorsque j'étais encore dans cette maison, une religieuse tomba malade d'une maladie dont elle ne se releva point. Après qu'elle eut reçu le saint viatique et l'extrême-onction, elle se trouva dans un si grand repos, et même dans une telle joie, que nous pouvions lui parler comme si elle eût été en pleine santé, et la prier, quand elle serait dans le ciel, de nous recommander à Dieu et aux saints pour qui nous avons une dévotion particulière. Un peu avant qu'elle expirât, j'allai prier pour elle devant le très-saint Sacrement, et demander à Dieu de l'assister à la mort. Comme j'en revenais, je vis en entrant dans sa chambre Jésus-Christ Notre-Seigneur sur le milieu du chevet de son lit, avec les bras un peu étendus comme pour la soutenir, et il me dit : *Que je m'assurasse qu'il assisterait de la même sorte toutes les religieuses qui mourraient dans ce monastère ; et qu'ainsi elles ne devaient point appréhender en cette dernière heure les tentations du démon.* Ces paroles me consolèrent extrêmement ; je m'approchai de la malade, et elle me dit : O ma mère, que je verrai de grandes choses ! Elle mourut aussitôt après dans une disposition tout angélique.

J'ai remarqué en d'autres, qui sont aussi mortes, qu'elles étaient

dans le même repos et la même tranquillité qu'elles auraient été dans le ravissement ou l'oraison de quiétude, sans faire paraître en nulle manière être tentées ; ce qui me fait espérer que Dieu m'accordera une semblable grâce, par les mérites de son Fils et de la glorieuse Vierge, dont j'ai l'honneur de porter l'habit. C'est pourquoi, mes filles, efforçons-nous de vivre comme de véritables carmélites. Cette vie est courte ; et si nous savions quelles sont les peines que plusieurs souffrent à l'heure de la mort, et les artifices dont le diable se sert pour les tenter, nous ne pourrions trop estimer la grâce que Dieu nous fait de nous assister dans ces moments si redoutables.

Je rapporterai sur ce sujet un autre exemple d'un de mes alliés. C'était un grand joueur, et il avait quelque teinture des lettres. Le diable se servit de ce moyen pour le tenter, en lui faisant croire que le repentir était inutile à l'heure de la mort. Il était si persuadé de cette fausse opinion, qu'encore qu'il témoignât un fort grand regret de ses péchés, on ne pouvait le faire résoudre à se confesser, parce qu'étant damné, disait-il, cela serait inutile. Un savant religieux dominicain, qui était son confesseur, combattait son erreur par plusieurs raisons très-fortes, mais en vain, tant le démon lui inspirait de subtilités pour y répondre. Quelques jours se passèrent de la sorte, durant lesquels ce religieux et d'autres prièrent sans doute beaucoup pour ce pauvre homme, puisque Dieu lui fit miséricorde. Son mal, qui était un mal de côté, le pressant extrêmement, ce confesseur employa pour le convaincre des raisons encore plus fortes que les premières ; mais elles auraient peu servi, si Dieu ne l'eût regardé d'un œil de compassion, et ne lui eût touché le cœur. Alors, ce bon prêtre s'approchant pour lui parler, le malade se leva sur son lit comme s'il eût été en bonne santé, et lui dit : Puisque vous croyez que la confession peut me servir, je suis résolu de me confesser. Il envoya ensuite quérir un notaire, et prit pour témoins ceux qui se trouvèrent présents, qu'il s'engageait par un serment solennel à ne jamais jouer, et à changer de vie, si Dieu voulait la lui prolonger. Il se confessa ensuite très-bien, et reçut les sacrements avec tant de dévotion, qu'il y a sujet de croire qu'il est sauvé.

Dieu veuille, mes sœurs, nous faire la grâce d'observer si parfaitement notre règle, que nous vivions comme de véritables filles de la sainte Vierge, afin de nous rendre dignes de l'effet des promesses qu'il lui a plu de nous faire. Ainsi soit-il.

*Fondation des monastères des carmes déchaussés et des carmélites de Pastrane.*

## CHAPITRE XVI.

*La Sainte fonde ces deux monastères à la prière du prince Ruy-Gomez de Sylva et de la princesse d'Eboly, sa femme, qui étant veuve, se rend religieuse dans celui des carmélites. Elle se retire ensuite d'avec elles, et elles quittent cette maison pour s'aller établir à Ségovie.*

Nous demeurâmes, comme je l'ai dit, près d'un an à Tolède ; et lorsque ce monastère eut été entièrement établi, j'employai quinze jours à faire accommoder l'église, à mettre des grilles, et à d'autres choses nécessaires qui n'étaient pas en petit nombre. Tout fut achevé la veille de la Pentecôte, et j'étais si lasse d'avoir passé ce temps parmi les ouvriers, qu'étant au réfectoire le jour de cette grande fête, je me trouvai si consolée d'être délivrée de ces ennuyeuses occupations, et de pouvoir passer quelques heures dans l'oraison avec Notre-Seigneur, que je ne pouvais presque manger. Mais cette joie ne dura guère. On me vint dire qu'un officier de la princesse d'Eboly, femme du prince Ruy-Gomez de Sylva, me demandait. Je l'allai trouver, et appris que le sujet de son voyage était la fondation d'un monastère à Pastrane, dont cette princesse et moi avions autrefois traité ensemble, mais que je ne croyais pas devoir s'exécuter si promptement. Cela me donna de la peine, parce que le monastère de Tolède ne venant que d'être établi, et avec tant de contradictions, je voyais de grands inconvénients à l'abandonner. Ainsi je résolus de n'y point aller, et m'en excusai. Sur quoi cet officier me répondit que sa maîtresse s'étant déjà rendue à Pastrane pour ce sujet, ce serait lui faire un affront. Cette considération ne me persuada pas ; je lui en représentai les raisons, et lui dis qu'après qu'il aurait diné, j'écrirais à

la princesse. Ma réponse ne put lui plaire ; mais il était si sage, qu'il fut touché de mes raisons.

Comme les religieuses qui ne faisaient que d'être reçues en ce nouveau monastère n'auraient sans doute pu comprendre qu'on l'abandonnât si promptement, j'allai, dans une si fâcheuse rencontre, me prosterner devant le saint Sacrement, pour prier Notre-Seigneur de me faire la grâce d'écrire de telle sorte à la princesse, que je ne la mécontentasse pas ; et il importait de l'éviter, parce que, dans ce commencement d'établissement des monastères des carmes déchaussés, on avait besoin de la ferveur du prince Ruy-Gomez, qui était en très-grand crédit auprès du roi. Je ne saurais dire si cette dernière pensée me vint alors dans l'esprit, mais je sais bien que je ne voulais pas désobliger la princesse. Étant en cet état, il me fut dit dans l'oraison, de la part de Dieu, *que je ne fisse point de difficulté d'aller ; qu'il s'agissait de plus que cette fondation, et que je portasse avec moi la règle et les constitutions*. Quelque raison que j'eusse de ne point aller, ce que je venais d'entendre m'obligea de suivre la conduite que j'avais accoutume de tenir en de semblables occasions, qui était de ne rien faire que par l'avis de mon confesseur. Ainsi je le fis prier de venir ; et sans lui dire ce que j'avais entendu, afin de m'assurer davantage sur l'avis qu'il me donnerait en ne le prévenant pas, je priai Dieu, selon ma coutume, de l'éclairer et de l'inspirer pour me donner un conseil conforme à sa sainte volonté.

Mon confesseur, après avoir tout examiné, fut d'avis que j'y allasse, et je partis de Tolède à la seconde fête de la Pentecôte. En passant par Madrid, qui se rencontrait sur notre chemin, nous logeâmes, mes compagnes et moi, dans un monastère de religieuses de Saint-François, où madame Léonor Mascaregnas, qui avait été gouvernante du roi, et qui est une grande servante de Dieu, s'est retirée. Elle m'y avait déjà reçue avec beaucoup de bonté, lorsque d'autres occasions m'avaient obligée de passer par là.

LE PÈRE MARIAN DE SAINT-BENOÎT

Cette dame me dit qu'elle se réjouissait de ce que j'étais venue

dans une telle conjecture, parce qu'il y avait un bon ermite qui désirait extrêmement de me connaître, et qu'il lui semblait que la vie que lui et ses compagnons menaient avait une grande conformité avec la nôtre. Comme il n'y avait encore que deux religieux qui eussent embrassé notre réforme, cette proposition me parut fort avantageuse, et je la suppliai de me faire parler à cet ermite. Il logeait dans une chambre qu'elle lui avait donnée, et avait avec lui un jeune frère, nommé Jean de la Misère, très-vertueux et fort simple en ce qui regardait les choses du monde. Dans les conférences que nous eûmes ensemble, ce père me dit qu'il avait dessein d'aller à Rome. Mais avant que de passer outre, je veux rapporter ce que je sais de lui. Il se nommait Marian de saint Benoît, et était Italien de nation, docteur, et très-habile. Il avait été intendant de la reine de Pologne, n'avait point voulu se marier, et avait quitté une commanderie de Saint-Jean pour suivre l'inspiration que Dieu lui donnait de ne penser qu'à son salut. On l'accusa d'avoir été complice d'un meurtre dont il était très-innocent, et il demeura deux ans en prison sans vouloir prendre d'avocat pour le défendre, remettant entre les mains de Dieu et des juges la justice de sa cause. De faux témoins, comme ceux qui accusèrent Susanne, soutenaient qu'il les avait engagés à faire cet assassinat. Mais leur ayant été demandé séparément en quel lieu, et comment il leur avait parlé, l'un dit qu'il était alors sur son lit ; l'autre, qu'il était assis sur une fenêtre ; et enfin ils confessèrent que leur déposition était fausse, et le déchargèrent entièrement. Il me dit qu'il lui avait beaucoup coûté pour empêcher qu'ils ne fussent sévèrement punis, et que pouvant perdre son persécuteur, il avait fait tout ce qu'il avait pu pour le sauver.

Comme il était extrêmement vertueux, sincère et chaste, Dieu lui ouvrit l'esprit pour connaître le néant du monde, et lui inspira le goût de la retraite. Il jeta ensuite les yeux sur tous les ordres pour voir dans lequel il s'engagerait ; et il n'en trouvait point où il ne remarquât quelque chose qui n'avait aucun rapport à la disposition où Dieu le mettait. Lorsqu'il était dans ces pensées, il apprit que quelques ermites vivaient en communauté dans le désert de Tardon,

près de Séville, sous la conduite d'un saint homme nommé le père Mathieu ; que leurs cellules étaient séparées ; qu'ils ne disaient point l'office ensemble, mais seulement une oraison après avoir entendu la messe ; et que sans avoir de revenu, ni recevoir d'aumônes, ils vivaient du travail de leurs mains dans une grande pauvreté, et mangeaient séparément ; ce qui me parut un portrait de nos saints pères. Ce bon homme embrassa cette manière de vivre, et la pratiqua durant huit ans. Mais le saint concile de Trente, tenu en ce même temps, ayant obligé les ermites d'entrer dans les ordres de religieux, il voulait aller à Rome pour obtenir la permission de continuer sa manière de vivre. Quand il m'eut raconté ce que je viens de rapporter, je lui montrai notre ancienne règle, et lui dis qu'il pouvait, sans se donner tant de peine, ne rien changer en ce qu'il avait pratiqué jusqu'alors, puisque c'était la même chose, et particulièrement pour ce qui regardait le travail des mains, qui était ce qu'il affectionnait davantage, parce que l'amour du bien, disait-il, est ce qui perd tout le monde et fait mépriser les religieux. Comme j'étais en cela de son sentiment, nous entrâmes en discours sur tout le reste, et lui ayant représenté qu'il pouvait, sans changer d'habit, rendre un grand service à Dieu, il me dit qu'il y penserait la nuit. Je ne doutai point qu'il ne fût presque persuadé de mes raisons, et je compris que c'était ce que Dieu m'avait fait entendre dans l'oraison, que j'allais pour une affaire plus importante que celle de l'établissement d'un monastère de religieuses. Ainsi je ressentis une extrême joie dans la créance que si ce bon père s'engageait dans notre ordre, il pourrait y servir Dieu très-utilement. Notre-Seigneur le toucha de telle sorte durant cette nuit, qu'il me vint dire le lendemain qu'il était entièrement résolu, et qu'il ne pouvait assez s'étonner de ce changement si prompt arrivé en lui, et encore par l'entremise d'une femme, ce qu'il me dit quelquefois, comme si j'en avais été la cause, au lieu que c'est Dieu seul qui remue et change les cœurs. Peut-on trop admirer sa conduite ? Ce saint religieux avait passé plusieurs années sans savoir à quoi se déterminer pour embrasser un état certain et arrêté, celui où il se trouvait ne l'étant pas, puisque lui et ses compagnons ne

faisaient point de vœux, ni ne s'engageaient à rien qui les obligeât pour toujours, mais vivaient seulement dans la retraite ; et tout d'un coup Dieu lui fit connaître le service qu'il pouvait lui rendre en cet autre état pour continuer et confirmer ce qui était déjà commencé, car il a été très-utile à notre ordre, et a souffert pour ce sujet de grands travaux ; il en souffrira sans doute encore jusqu'à ce que tout soit bien affermi, selon qu'on en peut juger par les contradictions qui se rencontrent au rétablissement de notre première règle ; et son esprit, son habileté et sa bonne vie, lui donnent beaucoup de crédit auprès de, plusieurs personnes qui nous favorisent et nous protègent. Il me dit ensuite que le prince Ruy-Gomez, qu'il avait vu à Pastrane, où je m'en allais, lui avait donné en ce lieu-là une place pour y bâtir un ermitage, que son dessein était de le mettre de notre ordre, et qu'il en prendrait l'habit. Je lui en témoignai une grande joie, et en remerciai Notre-Seigneur, parce que des deux monastères d'hommes que notre révérendissime père général m'avait permis d'établir, il n'y en avait encore qu'un qui le fût.

J'envoyai vers le père provincial qui était sorti de charge, et vers celui qui y était entré, pour obtenir leur consentement, sans lequel je ne pouvais rien faire, et j'écrivis à dom Alvarez de Mendoce, évêque d'Avila, qui nous affectionnait beaucoup, pour le supplier de les disposer à nous l'accorder. Dieu permit qu'ils n'en firent point de difficulté, parce qu'ils crurent que ce nouvel établissement, dans un lieu si solitaire, ne leur apporterait point de préjudice ; et le père Marian me donna parole de prendre l'habit aussitôt que ce consentement serait arrivé. Ainsi je continuai mon voyage avec joie, et fus parfaitement bien reçue à Pastrane de la princesse et du prince Ruy-Gomez. Ils nous donnèrent un logement séparé, et nous y demeurâmes plus longtemps que nous ne pensions, à cause que la maison que la princesse nous destinait s'étant trouvée trop petite, elle l'avait fait accroître de beaucoup, sans néanmoins rien abattre des gros murs.

Nous y passâmes trois mois et y souffrîmes assez, parce que la princesse désirait de moi des choses contraires à nos constitutions

que je ne pouvais lui accorder, et que j'aimais mieux m'en retourner sans rien conclure. Mais le prince son mari, qui était très-sage, entra dans mes raisons et la rendit capable de les entendre. Je me relâchai seulement en certains articles, à cause que je désirai beaucoup plus d'établir un monastère religieux qu'une maison de religieuses, parce que j'en connaissais l'importance ; en quoi la suite fit voir que je n'avais pas tort.

Le consentement des pères provinciaux étant arrivé, le père Marian et son compagnon vinrent aussitôt, et le prince et la princesse trouvèrent bon que l'ermitage qu'ils avaient donné fût changé en un monastère de carmes déchaussés. J'envoyai quérir à Mancera le père Antoine de Jésus pour commencer cette fondation ; je travaillais à leurs robes, à leurs manteaux, et tout ce qui pouvait dépendre de moi pour mettre les choses en état qu'ils pussent bientôt prendre l'habit, et comme je n'avais avec moi que deux religieuses, j'en fis venir quelques autres du monastère de Médine-du-Champ ; il s'y rencontra un père carme, nommé Balthazar de Jésus, qui était un fort bon prédicateur, et lorsqu'il apprit le dessein de l'établissement de ce monastère de carmes déchaussés, il vint avec ces religieuses, dans la résolution d'embrasser cet institut, comme il fit ; et j'en louai beaucoup Dieu quand il me le dit. Il donna l'habit de frère convers au père Marian et à son compagnon, m'ayant été impossible de faire résoudre le premier à être du chœur, quelques instances que je lui en fisse, parce que son humilité était si grande, qu'il ne voulait occuper que le dernier lieu. Mais un commandement de notre père général l'obligea depuis à se faire prêtre.

Après que les deux monastères, l'un d'hommes et l'autre de filles, furent fondés, et que le père Antoine de Jésus fut arrivé, on commença ; à recevoir dans le premier des novices, dont les vertus de quelques-uns ont été si éminentes, que si Dieu veut qu'elles soient connues, il suscitera des personnes qui les écriront beaucoup mieux que je ne le pourrais faire, avouant sincèrement que cela passe ma capacité. Quant au monastère de filles, il fut établi avec une grande satisfaction du prince et de la princesse sa femme, et il ne se pouvait

rien ajouter aux témoignages qu'elle leur donna de son affection, jusqu'à la mort de ce prince. Mais le démon, ou peut-être Dieu, pour des raisons qui nous sont cachées, fit changer les choses de face. Elle fut si vivement touchée de sa perte, que sans attendre que le temps modérât sa douleur, elle se rendit religieuse par une résolution précipitée. Alors la clôture et les austérités auxquelles elle n'était point accoutumée, se joignant à son affliction, et les ordonnances du saint concile de Trente ne permettant pas à la supérieure de lui accorder les adoucissements qu'elle désirait, elle se dégoûta de telle sorte, et ensuite de toutes les autres religieuses, que même après avoir quitté l'habit et s'être retirée dans sa maison, elle ne pouvait les souffrir. Ces pauvres filles, de leur côté, ne pouvant plus vivre en repos, il n'y eut rien que je ne fisse auprès de nos supérieurs pour obtenir la permission d'abandonner ce monastère, et en établir un autre à Ségovie. Elles s'y en allèrent, comme on le verra dans la suite, et renoncèrent non seulement à tout ce que la princesse leur avait donné, mais emmenèrent avec elles les religieuses qu'elle avait désiré qu'elles reçussent sans dot. Elles n'emportèrent que les lits et quelques petits meubles qu'elles avaient apportés, et laissèrent les habitants de ce lieu dans un sensible déplaisir de leur retraite. Mais pour moi, j'avais la plus grande joie du monde de les voir délivrées de cette peine, parce que je savais très-certainement qu'elles n'avaient donné aucun sujet à cette princesse d'être mécontente d'elles. Elles la servaient même après qu'elle eût pris l'habit, comme elles faisaient auparavant ; et outre les causes de ce changement que j'ai déjà rapportées, on dit qu'une des femmes qu'elle avait menées avec elle donna lieu à ce désordre. Enfin, Notre-Seigneur le permit, à cause qu'il voyait, sans doute, qu'il n'était pas à propos de fonder un monastère en ce lieu-là, et ses jugements sont grands et impénétrables. Je ne l'aurais aussi jamais entrepris de moi-même, et je n'avais rien fait dans cette affaire que par l'avis de personnes saintes et savantes.

*Fondation du monastère des carmélites de Salamanque.*

## CHAPITRE XVII.

*Avis important que la Sainte donne aux supérieures, touchant la conduite qu'elles doivent tenir envers les religieuses, et particulièrement en ce qui regarde l'obéissance et la mortification.*

En suite de ces deux fondations, je m'en retournai à Tolède, où je demeurai quelques mois pour acheter la maison dont j'ai parlé, et y mettre toutes choses en bon état.

Durant ce temps je reçus une lettre du recteur de la compagnie de Jésus de Salamanque. Il me mandait qu'il croyait fort à propos de fonder un monastère dans cette ville, et il m'en alléguait plusieurs raisons. J'en avais déjà eu la pensée, et n'en avais été retenue que parce que je le voulais fonder pauvrement, et que ce lieu-là est pauvre. Mais considérant qu'encore qu'Avila ne le soit pas moins, nous n'y manquions toutefois de rien ; que Dieu assiste toujours ceux qui le servent ; que nous sommes en très-petit nombre, et que le travail de nos mains nous aide à vivre, je me résolus d'embrasser cette proposition. Ainsi je partis pour aller à Avila demander la permission de l'évêque qui y était alors, et je n'eus point de peine à l'obtenir, à cause que le père recteur l'avait informé de notre manière de vivre, et lui avait fait comprendre qu'il y allait du service de Dieu. Ainsi je regardais ce monastère comme déjà établi, tant la chose me paraissait facile ; et je pensai à louer une maison. Une dame que je connaissais nous en fit avoir une, quoique cela fût assez difficile, parce que le terme n'était pas échu, et que des écoliers y logeaient. Ils promirent d'en sortir quand les personnes pour qui c'était seraient arrivées ; et ils ne savaient qui elles étaient, tant j'avais eu soin de tenir l'affaire secrète, jusqu'à ce que nous eussions pris possession, sachant, par expérience, les efforts que fait le démon pour empêcher que de semblables desseins ne réussissent. Mais Dieu, qui voulait que la fondation se fit, ne lui permit pas alors de la traverser. Néanmoins elle reçut depuis de si grandes oppositions, qu'elles ne sont pas entièrement cessées dans le temps que j'écris ceci, quoiqu'il y ait déjà quelques années que ce monastère est établi. Ces traverses

me font croire que Dieu y sera bien servi, puisque le démon a tant de peine à le souffrir.

Après avoir donc obtenu la permission et m'être assurée d'une maison, je partis sans autre confiance qu'en la seule bonté de Dieu. Car je ne connaissais personne en ce lieu-là qui pût m'assister en tant de choses nécessaires pour mettre ce logis en état ; et pour tenir la chose plus secrète, je ne menai qu'une religieuse, ce qui m'était arrivé à Médiine-du-Champ, me faisant juger à propos d'en user de la sorte, jusqu'à ce que nous eussions pris possession, afin que si je rencontrais de semblables obstacles, j'en souffrisse seule le déplaisir avec cette personne dont je ne pouvais me dispenser de me faire accompagner. Nous arrivâmes la veille de la fête de tous les saints, après avoir passé la moitié de la nuit avec un grand froid, et m'être trouvée fort malade au lieu on nous avions couché.

Je ne rapporte point, en parlant de ces fondations, les grandes incommodités que je souffris par les chemins, soit du soleil, du froid, de la neige qui durait quelquefois tout le jour, de ce que nous nous égarions, de la fièvre, et d'autres maux dont j'étais fort travaillée, parce que, grâce à Dieu, je n'ai jamais guère de santé, et que je ne pouvais douter qu'il ne me donnât de la force. Il se rencontrait même quelquefois dans ces fondations qu'ayant de si grandes douleurs, qu'elles arrachaient des plaintes de ma bouche, et que je ne croyais pas pouvoir demeurer dans ma cellule sans m'appuyer ; lorsque je me plaignais à Notre-Seigneur de ce qu'il me commandait des choses qu'il savait n'être pas en mon pouvoir d'exécuter, il me fortifiait et m'encourageait de telle sorte, que j'oubliais toutes mes peines, bien que je ne laissasse pas de souffrir encore. Ainsi je ne me souviens point que la crainte du travail m'ait jamais empêchée d'entreprendre aucune fondation, quoique j'appréhendasse extrêmement les voyages, principalement quand ils étaient longs ; mais je n'étais pas plus tôt partie que je les comptais pour peu, en considérant celui pour le service duquel je m'y engageais, les louanges qu'on lui donnerait dans ces nouvelles maisons qui lui seraient consacrées, et le bonheur d'y avoir le très-saint Sacrement. Car j'avoue que ce m'est une grande

joie de voir augmenter le nombre des églises ; et quand je pense à la quantité que les hérétiques ruinent, il me semble qu'il n'y a rien que l'on ne doive faire pour procurer un si grand bien, et recevoir une aussi grande consolation que celle d'avoir en plusieurs lieux, sur nos autels, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, tel qu'il est dans le très-saint Sacrement, quoique la plupart du monde n'y fasse point de réflexion.

Je ne puis assez dire quel était mon contentement de voir, quand nous étions au chœur, des âmes si pures donner avec tant de ferveur des louanges à Dieu, et témoigner leur vertu en tant d'autres manières, comme en ce qui regarde l'obéissance, l'amour de la clôture et de la solitude, et l'ardeur avec laquelle elles embrassent les mortifications. Sur quoi j'ai remarqué que plus elles sont grandes, plus elles les acceptent avec tant de joie, que leurs supérieures se lasseraient plutôt de les leur proposer qu'elles de les pratiquer, leurs désirs en cela n'ayant point de bornes.

#### DES MORTIFICATIONS INDISCRÈTES.

Quoique je me sois éloignée de ce qui regarde la fondation dont j'ai commencé de parler, j'ajouterai ici, mes filles, de crainte de l'oublier, des choses qui me viennent à l'esprit, touchant la mortification, qui pourront servir aux supérieures. Comme leurs vertus et leurs talents sont différents, elles veulent d'ordinaire conduire les religieuses qui leur sont soumises par le chemin qu'elles-mêmes tiennent. Celles qui sont fort mortifiées trouvent facile tout ce qu'elles commandent pour assujétir la volonté, à cause qu'il leur semble qu'elles le feraient sans peine, quoique si on le leur ordonnait, elles y seraient peut-être bien empêchées. C'est pourquoi il faut extrêmement prendre garde à ne rien commander aux autres de ce qui leur paraît rude. Car la discrétion est très-importante dans le gouvernement des âmes, et non seulement nécessaire en de semblables rencontres, mais j'ose dire beaucoup plus qu'en d'autres, parce qu'il n'y a point de plus grand compte que celui que nous rendrons des personnes dont nous avons la conduite, tant pour ce qui

regarde l'extérieur que l'intérieur. D'autres supérieures, qui ont l'esprit fort élevé, voudraient que l'on priât sans cesse. Sur quoi, comme j'ai dit que Dieu conduit les âmes par des chemins différents, ces supérieures doivent considérer qu'il ne les a pas établies en autorité pour choisir celui qui leur plaît le plus, mais pour suivre celui qui leur est prescrit par la règle et par nos constitutions, quoiqu'elles voulussent en tenir un autre. Je rencontrai dans l'un de nos monastères une de ces supérieures si affectionnée à la pénitence, qu'elle conduisait toutes les sœurs par cette voie, et obligeait quelquefois la communauté à se donner la discipline durant l'espace de sept psaumes de la pénitence et de quelques oraisons, et de faire d'autres choses semblables. De même, lorsque la prieure à une dévotion extraordinaire pour l'oraison, au lieu de se contenter que les sœurs la fassent à l'heure ordonnée, elle veut qu'elles s'y occupent après matines, quoiqu'elle fit beaucoup mieux de les envoyer dormir. Je le répète encore, si une supérieure est affectionnée à la mortification, elle tourmente ces pauvres filles, et ces innocentes brebis de la sainte Vierge obéissent sans dire mot ; ce qui ne me donne pas moins de confusion que de dévotion, et me cause aussi quelquefois une tentation assez grande de voir que ces bonnes filles sont si occupées de Dieu, qu'elles ne s'aperçoivent pas de la faute de leur supérieure qui me fait craindre pour leur santé. Je voudrais qu'on se contentât qu'elles accomplissent leur règle, en quoi il y a assez à travailler, et que le reste se fit avec douceur, particulièrement en ce qui regarde la mortification. Cela est si important, que je conjure, au nom de Dieu, les supérieures d'y prendre garde. Il n'y a rien en quoi la discrétion et la connaissance des talents de chacune des sœurs soient plus nécessaires ; et si l'on ne se conduit dans ces occasions avec une grande prudence, au lieu de leur profiter et de les faire avancer dans le service de Dieu, on leur nuira beaucoup, et on les jettera dans le trouble et l'inquiétude.

Il faut considérer que ces mortifications ne sont pas d'obligation, ni nécessaires pour élever l'âme à une haute perfection, qui est un ouvrage qui ne s'accomplit que peu à peu, en aidant et en

conduisant les personnes selon la capacité et l'esprit que Dieu leur donne. Et c'est se tromper que de s'imaginer que l'on n'a pas besoin d'esprit pour cela, puisqu'il y en a qui demeurent longtemps avant de pouvoir connaître ce que c'est que la perfection et quel est l'esprit de notre règle. Mais celles-là se trouveront peut-être les plus saintes, parce qu'elles ne sauront pas quand il est permis de s'excuser, et autres petites choses semblables, à quoi elles se porteraient facilement si elles l'entendaient, au lieu que, n'y comprenant rien, il leur paraît qu'il y a de la vertu à ne le pas faire.

Je connais une de ces âmes qui est, à mon avis, l'une de toutes celles de nos monastères qui a le plus d'esprit, et à qui Dieu fait de plus grandes grâces, tant en ce qui regarde la pénitence que l'humilité, et qui néanmoins n'a pu entrer dans certaines choses de nos constitutions, comme, par exemple, d'accuser ses sœurs dans le chapitre des fautes qu'elle a remarquées en elles. Il lui semble que c'est manquer de charité, et elle demande comment il lui serait possible de dire du mal de ses sœurs. Je pourrais rapporter d'autres exemples semblables de quelques-unes de celles qui servent Dieu le plus parfaitement, et qui sont dans le reste les plus éclairées.

Une supérieure ne doit pas aussi se persuader de pouvoir bientôt acquérir la connaissance des âmes ; cela n'appartient qu'à Dieu, qui seul pénètre le fond des cœurs. Il faut qu'elle se contente de le suivre, en travaillant de tout son pouvoir à conduire chacune d'elles dans le chemin où il lui plaît de la mettre, supposé toutefois qu'elle ne manque point à l'obéissance ni aux autres points essentiels de la règle et des constitutions. Celle des onze mille vierges qui se cacha, ne laissa pas d'être sainte et martyre, et souffrit peut-être plus que les autres quand elle se présenta ensuite pour être martyrisée.

Pour revenir à la mortification, lorsqu'une supérieure, pour mortifier une religieuse, lui commande une chose qui, bien que petite en elle-même, lui est fort pénible, si elle voit qu'en l'exécutant elle demeure si inquiétée et si tentée, qu'il lui serait plus avantageux qu'on ne la lui eût point ordonnée, la prudence oblige cette supérieure

à ne pas tenir envers elle une conduite si rude, mais à dissimuler, et se contenter de la faire avancer peu à peu jusqu'à ce que Notre-Seigneur agisse lui-même en elle, afin que ce qu'elle ferait dans le dessein de servir cette âme, qui ne laisserait pas, sans ces actions de mortification, d'être une fort bonne religieuse, ne lui soit pas un sujet de trouble et d'abattement d'esprit, ce qui serait une chose terrible ; mais que cette sœur s'accoutume insensiblement à faire comme les autres, ainsi que je l'ai vu arriver : et quand même elle ne le ferait point, elle ne laisserait pas de se sauver. Je connais une de ces personnes qui a toujours été très-vertueuse, et qui, depuis plusieurs années, sert fidèlement Notre-Seigneur en diverses manières, qui a néanmoins quelques imperfections, et souvent des sentiments quelle ne peut surmonter, quoiqu'elle les connaisse et me témoigne la peine qu'ils lui font souffrir. Je crois que Dieu permet qu'elle tombe dans ces fautes, qui ne sont pas des péchés, afin de l'humilier et de lui faire voir qu'elle n'est pas toute parfaite. Quelques-unes embrassent si volontiers les mortifications, que plus elles sont grandes, plus elles s'en réjouissent, parce que la grâce que Notre-Seigneur leur fait d'assujétir leur volonté leur donne cette force. D'autres, au contraire, ne sauraient supporter de légères mortifications, et leur en ordonner serait comme mettre sur les épaules d'un enfant deux sacs de blé, que non seulement il ne pourrait porter, mais dont le poids l'accablerait. Pardonnez-moi, je vous prie, mes chères sœurs les supérieures, si ce que j'ai remarqué en diverses personnes m'a portée à m'étendre beaucoup sur ce sujet.

#### DE L'OBÉISSANCE.

J'ai aussi un autre avis très-important à vous donner. C'est qu'encore que ce ne soit que pour éprouver l'obéissance, vous n'ordonniez rien qui puisse être un péché, non pas même véniel, car j'en sais qui auraient été mortels, si on les eût accomplis, non pas peut-être à l'égard de celles qui n'auraient fait qu'obéir, parce que leur simplicité les aurait excusées ; mais à l'égard de la supérieure, qui sait qu'elle ne leur commande rien qu'elles n'exécutent ; ce qu'elles ont lu on entendu rapporter des actions extraordinaires des saints

pères du désert, leur persuadant que tout ce qu'on leur commande est juste, et que bien qu'il ne le fût pas, elles ne sauraient faillir en l'accomplissant.

Quant aux religieuses soumises à l'obéissance, si on leur commandait une chose qui, de soi-même, fût un péché mortel, elles ne doivent pas la faire, si ce n'est de ne point entendre la messe, ou d'observer quelques jeûnes de l'Église, ou choses semblables, dont la supérieure aurait des raisons légitimes de les dispenser, telle que serait celle d'une maladie. Mais quant à des commandements extravagants, comme de se jeter dans une mare ou dans un puits, ou autres dont je rapporterai aussi des exemples, elles ne le pourraient faire sans offenser Dieu, parce qu'on ne doit pas se persuader qu'il fera des miracles pour nous préserver, comme il en faisait pour ces grands saints, et je lui rends grâce de ce qu'il y a assez d'autres choses où, l'on peut, sans s'engager en tels périls, pratiquer la parfaite obéissance.

Une religieuse à Malagon ayant demandé la permission de se donner la discipline, la supérieure, à qui d'autres l'avaient, je crois, aussi demandée, lui dit : Laissez-moi ; et cette sœur l'en pressant encore, elle ajouta : Allez vous promener. Elle obéit avec grande simplicité, et se promena durant quelques heures. Une sœur lui demanda d'où venait qu'elle se promenait tant. C'est, dit-elle, que la mère me l'a commandé. Cependant on dit matines ; et la supérieure s'étant informée pourquoi cette sœur n'y avait point assisté, on lui dit ce qui en avait été la cause. Cet exemple fait voir avec combien de circonspection les supérieures doivent agir envers celles qu'elles connaissent être si obéissantes.

Une autre sœur ayant montré un grand ver à la prieure, et lui ayant demandé s'il n'était pas bien joli, elle lui répondit en riant : Oui, mangez-le. Cette sœur alla aussitôt à la cuisine, et le fit frir. La cuisinière lui ayant demandé ce qu'elle en voulait faire : C'est, lui répondit-elle, pour le manger, comme la mère prieure me l'a commandé : et elle l'aurait fait si on ne l'en eût empêchée, quoique

cela lui eût pu causer beaucoup de mal, et que cette supérieure n'eût pas pensé lui ordonner rien de semblable.

Je ne saurais voir, sans m'en réjouir, que ces bonnes filles excèdent ainsi dans l'obéissance, parce que j'ai une dévotion si particulière pour cette vertu, qu'il n'y a rien que je n'aie toujours fait pour tâcher de les y porter. Mais mes soins auraient été fort inutiles, si Dieu, par sa grande miséricorde, ne leur avait fait la grâce de la leur inspirer, et je le prie de tout mon cœur de les y affermir de plus en plus.

## CHAPITRE XVIII.

*Difficultés que la Sainte rencontre dans la fondation de ce monastère de Salamanque, qui n'était pas encore bien affermi lorsqu'elle écrivait ceci.*

J'ai fait une grande digression, parce que je ne saurais me souvenir de quelque chose dont Notre-Seigneur m'a donné l'expérience, sans la proposer pour en tirer le profit que l'on en peut faire.

Prenez toujours conseil, mes filles, de personnes capables et savantes, puisque c'est d'elles que vous pouvez apprendre à marcher dans le chemin de la perfection avec discrétion et vérité. Cet avis est fort important aux supérieures pour bien s'acquitter de leur charge, parce qu'elles pourraient, en pensant bien faire, commettre de grandes fautes, si elles n'avaient pour confesseurs des hommes habiles ; et elles ne doivent pas prendre moins de soins d'en procurer de tels à leurs religieuses.

Pour reprendre donc ma narration, nous arrivâmes à Salamanque sur le midi, la veille de tous les saints, en l'année 1570. Je m'informai aussitôt de l'état des choses d'un homme de bien que j'avais prié de faire en sorte que nous trouvassions la maison libre. Il se nommait Nicolas Guttierrez. C'était une personne de grande vertu, et à qui Dieu, par une grâce extraordinaire, avait fait trouver la paix et la joie au milieu même des plus grands maux ; car de fort riche, il

était devenu fort pauvre, et se trouvait plus content dans sa pauvreté, qu'il ne l'avait été dans ses richesses. Ce bon homme avait beaucoup travaillé pour nous et avec grande piété dans cette nouvelle fondation ; et il me dit qu'il n'avait encore pu faire sortir de la maison ces écoliers. Je lui répondis qu'il nous importait extrêmement d'y entrer avant que l'on sût notre arrivée, parce que j'appréhendais toujours d'y rencontrer quelque obstacle. Il s'adressa ensuite au propriétaire, et pressa tant qu'elle se trouva à l'entrée de la nuit en état de nous recevoir. Ce fut la première dont je pris possession sans que l'on y eût mis le très-saint Sacrement ; et je ne fus pas peu consolée d'apprendre que cela n'était pas nécessaire, à cause que ces écoliers, qui ne sont pas des gens fort propres, l'avaient laissée en si mauvais ordre, qu'il fallut travailler durant toute la nuit à la nettoyer.

Le lendemain matin, on y dit la première messe ; et comme la nuit de cette grande fête nous n'étions encore que ma compagne et moi, j'envoyai chercher des religieuses à Médine-du-Champ. Mais je ne saurais, mes filles, sans avoir envie de rire, me souvenir de la peur qu'eut cette bonne sœur, nommée Marie du Saint-Sacrement, qui était plus âgée que moi, et une excellente religieuse. Cette maison était grande et vaste, et il y avait tant de coins et de recoins, qu'elle ne pouvait s'ôter de l'esprit que quelqu'un de ces écoliers ne s'y fût caché. Nous nous enfermâmes dans une chambre où il y avait de la paille, qui était la première chose dont je faisais provision quand j'allais fonder un monastère, afin d'avoir de quoi nous coucher ; mais nous eûmes après deux couvertures, que des religieuses de Sainte-Elisabeth nous prêtèrent, et nous firent aussi l'aumône avec beaucoup de charité durant tout le temps que nous demeurâmes dans ce logis qui était proche de leur maison ; au lieu qu'on nous avait fait appréhender qu'elles ne fussent pas bien aises de notre établissement. Lorsque nous nous fûmes ainsi enfermées, ma compagne parut n'être plus si inquiète touchant ces écoliers, quoiqu'elle ne laissât pas de regarder continuellement de tous côtés, ce qui témoignait encore sa crainte, et le démon l'augmentait sans doute en lui représentant des périls imaginaires pour me troubler, comme il était facile, à cause de

ce mal de cœur auquel je suis si sujette. Je lui demandai ce qu'elle regardait tant ; et elle me dit : Je pensais, ma mère, si je venais à mourir, ce que vous feriez, étant ici toute seule. Ces paroles me frappèrent l'esprit. Il me sembla que si cela fût arrivé, je me serais trouvée en grande peine, et la réflexion que je fis me donna même de l'appréhension, parce que j'en ai toujours des corps morts, quoique je ne sois pas seule aux lieux où ils sont. Le son des cloches, car c'était la veille des morts, augmenta encore ma crainte ; et le démon ne manque pas de se servir de ces occasions pour nous troubler par de semblables chimères, lorsqu'il voit que nous ne le craignons point. Après y avoir un peu pensé, je répondis à cette bonne religieuse : Ma sœur, quand ce que vous dites arrivera, je verrai ce que j'aurai à faire ; mais pour cette heure, laissez-moi dormir. Et comme nous avions fort mal passé les nuits précédentes, le sommeil nous fit oublier nos craintes ; et les religieuses qui arrivèrent le lendemain nous en délivrèrent entièrement.

Ce logis nous servit de monastère durant trois ou quatre ans, et jusqu'à ce que l'on me commanda de retourner à celui de l'Incarnation d'Avila. Je n'en serais point sortie par mon propre mouvement avant que cette nouvelle maison fût en bon état. Je n'en ai jamais usé d'une autre, manière ; et comme je n'ai point de plus grand plaisir que de voir ces bonnes filles en repos, Dieu me fait la grâce d'être toujours, même dans les moindres choses, la première au travail et à tout ce qui peut procurer leur soulagement. Ainsi, je sentis beaucoup les peines qu'elles souffrirent pendant mon absence, non par le manque de nourriture, j'y avais pourvu, sachant que ce lieu n'était pas propre pour recevoir des aumônes, mais parce que la maison était très-humide et très-froide à cause de sa grandeur, sans que l'on eût le moyen d'y remédier, et surtout, à cause que l'on n'y avait point encore mis le saint Sacrement, ce qui est très-pénible à des personnes qui vivent dans une étroite clôtüre. Quant à elles, elles ne sentaient point ces incommodités, et les supportaient avec tant de joie, qu'il y avait sujet d'en louer Dieu. Quelques-unes m'ont dit qu'il leur semblait que l'on ne pouvait, sans imperfections, désirer une

autre maison, et qu'il ne leur manquait, pour être entièrement contentes, que d'avoir le très-saint Sacrement.

Notre supérieur, voyant leur vertu, fut touché de compassion de leurs peines et me commanda d'aller les trouver. Elles avaient déjà traité d'une maison avec un gentilhomme, à qui elle appartenait par droit d'aînesse. Il nous pria d'y entrer, quoiqu'il n'eût pas encore obtenu du roi la permission de la vendre, et il fallut plus de mille ducats pour la mettre en bon état. Je fis en sorte que le père Julien d'Avila, qui était venu avec moi dans toutes les fondations, m'accompagnât. Nous visitâmes la maison pour voir ce qu'il y avait à faire ; et l'expérience que j'avais de semblables choses, m'y rendait assez intelligente. Nous étions alors au mois d'août, et quelque diligence que l'on fit, nous n'y pûmes entrer qu'à la Saint-Michel, qui est le temps qu'on loue les maisons, et il y manquait encore beaucoup de choses, parce que celui qui avait loué la maison que nous tenions auparavant, nous pressa d'en sortir. L'église n'était pas achevée d'enduire, et ce gentilhomme qui nous avait vendu la maison était absent. Plusieurs personnes qui nous affectionnaient fort, nous blâmaient d'y aller sitôt. Mais dans les nécessités pressantes, les conseils sont inutiles s'ils ne sont accompagnés de remèdes.

Nous y entrâmes donc la veille de saint Michel, un peu avant le jour ; et on avait déjà publié que l'on y mettrait le lendemain le très-saint Sacrement et que l'on y prêcherait. Le soir que nous y allâmes il tomba une pluie si furieuse, que nous n'eûmes pas peu de peine d'y porter ce qui était nécessaire. Comme la chapelle était neuve et n'était pas encore entièrement couverte, il y pleuvait en divers endroits ; et j'avoue, mes filles, que je me trouvais ce jour-là fort imparfaite, parce que la chose étant divulguée, je ne savais à quoi me résoudre. Je m'adressai dans ma douleur à Notre-Seigneur, et lui dis, presque en me plaignant : « Mon Dieu, ne me commandez point, s'il vous plaît, de semblables choses, ou remédiez à nos besoins. » Mais le bon Nicolas Gutierrez, sans s'émouvoir, me disait avec sa douceur et son égalité d'esprit ordinaires, que Dieu pourvoirait à tout, et cela arriva ainsi. Car le jour de saint Michel, à l'heure que le monde devait venir

à la cérémonie, le soleil commença de se montrer. Je ne pus le voir sans être touchée de dévotion, et je connus combien la confiance que ce bon homme avait en Notre-Seigneur était préférable à mon inquiétude.

Un très-grand nombre de peuple vint à notre église. Il y eut musique ; on y posa le saint Sacrement avec beaucoup de solennité ; et comme cette maison était dans un bon quartier, on commença à la connaître et à l'aimer. Madame Marie Pimentel, comtesse de Monteréi, et madame Marianne, femme du principal magistrat de la ville, me témoignaient particulièrement une singulière affection. Mais pour modérer notre joie d'avoir le très-saint Sacrement, le gentilhomme qui nous avait vendu la maison, arriva le lendemain en si mauvaise humeur, que je ne savais comment traiter avec lui. Il ne voulait entendre aucune raison, et je lui représentais inutilement que nous avions satisfait à tout ce que nous avions promis. Quelques personnes lui parlèrent et il s'adoucit un peu ; mais cet adoucissement ne dura guère. Ainsi je me résolvais à lui abandonner sa maison, et cela même ne le contentait pas ; il voulait de l'argent comptant, parce que sa femme, à qui la maison appartenait, ne s'était portée à la vendre que pour marier deux de ses filles, et le prix en avait été consigné entre les mains de celui que son mari avait voulu. Quoique depuis cet embarras plus de trois ans se soient écoulés, cette affaire n'est pas encore terminée, et je doute que le monastère subsiste en ce lieu-là. Ce que je sais assurément, c'est que dans aucun autre monastère, de tous ceux de cette nouvelle réforme, les religieuses n'ont autant souffert. Mais, par la miséricorde de Dieu, elles supportent ces travaux avec grande joie. Je prie sa divine Majesté de les faire avancer de plus en plus dans son service. Il importe peu qu'une maison soit commode ou incommode ; et l'on doit se réjouir de la trouver en état d'être chassé de celles où l'on est, en se souvenant que Notre-Seigneur n'en a point eu lorsqu'il était dans le monde. Il nous est arrivé en d'autres rencontres dans ces fondations, de n'avoir point de maison à nous ; et je puis dire avec vérité, n'avoir vu une seule de nos sœurs en témoigner de la peine. Je prie notre

divin Sauveur de nous établir, par son infinie bonté et sa grande miséricorde, dans une maison éternelle.

*Fondation du monastère des carmélites d'Albe de Tornez.*

## CHAPITRE XIX.

*De quelle manière ce monastère fut fondé par le moyen d'une dame de très-grande vertu, nommée Thérèse de Lays, dont la Sainte rapporte presque toute la vie.*

Il n'y avait pas encore deux mois que j'avais, le jour de la fête de tous les saints, pris possession de la maison de Salamanque, lorsque je fus pressée de la part de l'intendant du duc d'Albe et de la femme de cet intendant, de fonder un monastère dans Albe. Je n'en avais pas grande envie, parce que la ville est si petite, qu'on ne le pouvait sans avoir du revenu, et que j'aurais désiré que nulle de nos maisons n'en eût. Mais le père Dominique Bagnez, mon confesseur, dont j'ai parlé au commencement de ces fondations, et qui se rencontra alors à Salamanque, m'en reprit, et me dit que, puisque le concile permettait d'avoir du revenu, je ne devais pas pour ce sujet refuser de fonder un monastère, et que rien n'empêche des religieuses d'être parfaites, encore qu'elles aient du bien.

Avant que de passer dans le récit de l'établissement de ce monastère d'Albe de Tornez, nommé de l'Annonciation de la sainte Vierge, je veux parler de Thérèse de Lays, sa fondatrice, et dire de quelle sorte cela se passa. Son père et sa mère tiraient leur origine d'une très-ancienne noblesse ; mais parce qu'ils n'étaient pas riches, ils demeuraient dans le village de Tordille, distant de deux lieues d'Albe. Et je ne saurais voir sans compassion que la vanité du monde est si grande, que plutôt que de s'abaisser en la moindre des choses de ce qu'il nomme l'honneur, on aime mieux se retirer ainsi en des lieux où l'on est privé des instructions qui peuvent contribuer au salut. Ce gentilhomme et sa femme avaient déjà quatre filles quand Thérèse naquit, et ils ne purent sans peine en voir augmenter le nombre. Sur quoi ne peut-on pas dire, que dans l'ignorance où sont

les hommes de ce qui leur est avantageux, ils ne comprennent point qu'il leur peut être fort utile d'avoir des filles et fort préjudiciable d'avoir des fils ? Au lieu de se soumettre aux ordres de leur Créateur, ils s'affligent de ce qui devrait les réjouir. Leur foi est si endormie, qu'ils oublient que rien n'arrive sans sa permission ; et ils sont si aveugles, qu'ils ne voient pas que leurs inquiétudes et leurs chagrins leur sont inutiles, et que la seule véritable sagesse est de s'abandonner à sa conduite. « Hélas ! mon Dieu, que cette erreur se connaîtra clairement dans ce grand jour où toutes les vérités seront découvertes ! On verra tant de pères précipités dans l'enfer pour les péchés de leurs fils, et tant de mères jouir de la gloire du ciel pour les bonnes œuvres de leurs filles ! »

Mais il faut revenir à mon sujet. Après que cette enfant eut reçu le saint Baptême, on la négligea de telle sorte, que le troisième jour de sa naissance on l'oublia depuis le matin jusqu'au soir. Une femme qui aurait dû en prendre soin, arrivant alors et le sachant, elle courut avec quelques personnes qui étaient venues visiter la mère, et qui furent témoins de ce que je vais dire, pour voir si l'enfant était mort. Cette femme fondant en larmes, la prit entre ses bras et lui dit : Quoi ! ma fille, n'êtes-vous donc pas chrétienne ? comme pour signifier que l'on ne l'avait pas traitée comme telle. Sur quoi l'enfant levant la tête, répondit : Je le suis ; et ce fut la seule parole qu'elle prononça jusqu'au temps que les enfants ont accoutumé de parler. Tous les assistants demeurèrent épouvantés, et la mère commença de concevoir tant d'affection pour elle, qu'elle disait souvent qu'elle désirait de vivre jusqu'à ce qu'elle pût voir ce que Dieu ferait de cette enfant. Elle l'éleva fort honnêtement avec ses sœurs, et les instruisit toutes avec grand soin de ce qui pouvait les porter à la vertu.

Lorsque la jeune Thérèse fut en âge d'être mariée, elle y témoignait de la répugnance. Mais ayant su que François Velasquez la recherchait, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, elle consentit de l'épouser, et Notre-Seigneur le permit sans doute, afin qu'ils pussent accomplir ensemble une aussi bonne œuvre que celle de fonder une maison religieuse. Il n'était pas seulement fort riche, il était aussi fort

vertueux, et il l'aima tant, qu'il ne la contredit jamais en rien, en quoi il avait grande raison, puisqu'il ne lui manquait aucune des qualités que l'on peut désirer en une très-habile et très-honnête femme. Elle prenait un extrême soin de sa famille, et n'avait pas moins de sagesse que de bonté ; eu voici une preuve. Son mari l'ayant menée à Albe, qui était le lieu de sa naissance, et les fourriers du duc ayant marqué son logis pour un jeune gentilhomme, elle ne put souffrir d'y demeurer davantage, à cause qu'étant fort belle et lui fort bien fait, elle avait remarqué qu'il avait de l'inclination pour elle. Ainsi, sans en rien témoigner à son mari, elle le pria d'aller demeurer ailleurs. Il la mena à Salamanque où ils vivaient fort contents et fort à leur aise, parce qu'outre qu'il y avait beaucoup de bien, sa charge le rendait considérable. Leur seule peine était de n'avoir point d'enfants ; et il n'y avait point de dévotions que cette vertueuse femme ne fit pour en demander à Dieu, afin qu'après sa mort ils continuassent à le louer, sans que jamais, à ce qu'elle m'a dit, elle y ait été poussée par nulle autre cause, et c'est une personne si chrétienne, qui a un si grand désir de plaire à Dieu, et qui fait sans cesse tant de bonnes œuvres, que je ne saurais douter de la vérité de ses paroles.

Après avoir passé plusieurs années dans ce désir d'avoir des enfants, s'être fort recommandée à saint André, que l'on invoque particulièrement pour ce sujet, et fait plusieurs autres dévotions, une nuit étant couchée, elle entendit une voix qui lui dit : Ne désirez point des enfants, ils causeraient votre perte. Ces paroles l'étonnèrent et ne purent néanmoins la faire renoncer à son désir, parce qu'il lui semblait que la fin en était si bonne, qu'il n'y avait point d'apparence que ce lui fût un sujet de condamnation. Ainsi elle continuait toujours à demander Dieu des enfants, et à prendre saint André pour son intercesseur. Un jour, sans qu'elle puisse dire si elle était endormie ou éveillée, mais sachant seulement par les effets que la vision qu'elle eut venait de Dieu, il lui sembla qu'elle était dans une maison où il y avait dans la cour un puits au-dessous d'une galerie, et un pré couvert de fleurs blanches d'une beauté merveilleuse ; que saint André lui apparut auprès de ce puits avec un visage si vénérable

et plein d'une si grande majesté, qu'elle ne pouvait se lasser de le regarder, et il lui dit : Voilà bien d'autres enfants que ceux que vous désirez. Cette vision, qui ne aura qu'un moment, lui donna tant de consolation et de joie, qu'elle aurait souhaité qu'elle eût toujours continué. Alors elle ne put douter que ce fût saint André qui lui était apparu, et que la volonté de Dieu était qu'elle fondât un monastère ; mais ce qui montre clairement que cette vision n'était pas moins intellectuelle que représentative, et qu'elle ne pouvait procéder d'aucune imagination fantastique, ni d'une illusion du diable, c'est que cette dame demeura si persuadée que Dieu demandait cela d'elle, qu'elle n'a jamais désiré depuis d'avoir des enfants, ni ne l'a prié de lui en donner. Elle a seulement pensé aux moyens d'exécuter sa volonté. À quoi l'on peut ajouter que le démon n'aurait eu garde de lui inspirer un désir aussi saint que celui de fonder un monastère où Dieu est servi fidèlement, quand même il aurait su son dessein, ce qui ne pouvait être, puisqu'il ne connaît point l'avenir, et que cette fondation n'a été faite que six ans après.

Lorsque cette dame fut revenue de son étonnement, et eut raconté à son mari ce qui s'était passé, elle lui dit que puisque Dieu ne leur voulait pas donner des enfants, elle croyait qu'ils ne pouvaient mieux faire que de fonder un monastère de religieuses. Comme il était extrêmement bon et l'aimait parfaitement, il approuva sa proposition, et ils commencèrent d'agiter en quel lieu ils le fonderaient. Elle désirait que ce fût en celui où elle était née ; mais il lui fit voir qu'il s'y rencontrait des obstacles qui les obligeaient d'en choisir quelque autre.

Dans le temps qu'il était occupé de cette pensée, la duchesse d'Albe lui ordonna de retourner à Albe pour exercer une charge dans sa maison ; et il ne put la refuser, quoiqu'elle fût de moindre revenu que celle qu'il avait à Salamanque. Sa femme en fut fort fâchée, bien qu'on l'assurât qu'on ne logerait plus personne chez elle, à cause, comme je l'ai dit, qu'elle avait de l'aversion pour ce lieu-là, et se trouvait mieux à Salamanque. Son mari acheta une maison et l'envoya chercher pour y aller. Elle partit, bien qu'à regret, et sa peine

augmenta lorsqu'elle vit la maison, parce qu'encore qu'elle fût en belle assiette et fort spacieuse, elle n'était pas commode. Ainsi elle passa mal la première nuit ; mais le lendemain au matin, étant entrée dans la cour, elle ne fut pas moins consolée que surprise d'y voir le puits et tout le reste, excepté le pré et les fleurs qu'elle se souvenait très-bien que saint André lui avait montrés, et elle résolut aussitôt d'y bâtir un monastère. Son mari et elle achetèrent aussi des maisons proches autant qu'il en fallait pour exécuter leur dessein. La seule peine qui restait à cette sainte femme était de quel ordre elle choisirait ces religieuses, à cause qu'elle désirait qu'elles fussent en petit nombre et dans une étroite clôture. Elle consulta sur ce sujet deux religieux de différents ordres, gens de bien et savants. Ils lui dirent qu'il vaudrait mieux faire quelque bonnes œuvres, parce que la plupart des religieuses étaient mécontentes dans leur profession, Ils y ajoutaient encore d'autres raisons que le démon, qui n'oubliait rien pour traverser un si bon dessein, leur faisait paraître fort considérables, et ils la touchèrent tellement, qu'elle résolut d'abandonner cette entreprise. Elle le dit à son mari, et il crut comme elle que puisque des personnes de piété et éclairées étaient de ce sentiment, ils ne pouvaient manquer de le suivre. Ainsi ils proposèrent de marier un neveu qu'elle avait, qui était jeune, vertueux, et qu'elle aimait beaucoup, avec une nièce de son mari ; de leur donner la plus grande partie de leur bien, et d'employer le reste en des charités, et après y avoir bien pensé, ils s'y résolurent. Mais Dieu en avait ordonné d'une autre manière, car quinze jours n'étaient pas encore passés, que ce neveu fut frappé d'une maladie si violente, qu'elle l'emporta bientôt. Cette dame ne fut pas moins troublée que touchée de cette mort, parce qu'elle en attribuait la cause à ce qu'elle s'était laissé persuader de ne point exécuter le commandement de Dieu. Ce qui arriva au prophète Jonas pour lui avoir désobéi, se représenta à elle, et lui fit considérer comme un châtement de sa faute la perte de ce neveu qui lui était si cher. Dès-lors, ni elle ni son mari ne mirent plus en doute de fonder un monastère, quoi qu'on pût dire pour les en détourner ; mais ils ne savaient comment en venir à

l'exécution, à cause que d'un côté, Dieu mettait dans l'esprit de cette vertueuse femme une idée confuse de ce qu'elle a fait depuis ; et que de l'autre, ceux à qui elle en parlait, et particulièrement à son confesseur, qui était un religieux de Saint-François, savant et fort considéré dans son ordre, croyant qu'elle ne pourrait rencontrer ce qu'elle désirait, se moquaient de son dessein.

Les choses étant en ces termes, ce religieux apprit des nouvelles de nos fondations. Il s'informa de tout le particulier, et dit ensuite à cette dame qu'il avait trouvé ce qu'elle cherchait, qu'elle pouvait sans crainte fonder ce monastère, et pour ce sujet traiter avec moi. Elle me vint voir, et nous eûmes assez de peine à convenir des conditions, parce que j'ai toujours observé dans les monastères fondés avec du revenu, qu'il fût suffisant pour l'entretien des religieuses sans être obligées de rien demander à leurs parents ou à d'autres, ni pour la nourriture, ni pour le vêtement, ni pour les besoins dans les maladies et les autres choses nécessaires, à cause de l'expérience que j'ai des inconvénients qui en arrivent. Mais pour ce qui regarde les maisons qui n'ont point de bien. je les fonde sans aucune crainte, par la ferme confiance que j'ai que Dieu ne les abandonnera pas, au lieu que ne pouvant avoir cette confiance pour les monastères rentés avec peu de revenu, j'aime mieux ne les point fonder. Enfin nous demeurâmes d'accord de tout. Son mari et elle donnèrent un revenu suffisant, outre leur maison que je comptais pour beaucoup, et allèrent demeurer dans une autre qui était en assez mauvais état. Ainsi la fondation fut achevée à l'honneur et à la gloire de Dieu, le jour de la conversion de saint Paul, en l'année 1571, et nous eûmes le très-saint Sacrement. Sa divine Majesté me paraît être fort bien servie dans cette maison, et je la prie de tout mon cœur que ce bonheur aille toujours en augmentant.

J'avais commencé à rapporter certaines particularités de quelques-unes des sœurs de ces monastères, parce que j'ai sujet de croire qu'elles ne seront plus en vie lorsqu'on verra ceci, et qu'il pourra exciter celles qui leur succéderont à continuer d'édifier l'œuvre de Dieu sur de si bons fondements. Mais j'ai pensé depuis

que d'autres pourront l'écrire, et plus exactement que moi, à cause qu'ils ne seront point retenus par la crainte que j'ai toujours que l'on ne s'imagine que j'y ai part, et cette raison me fait omettre beaucoup de choses, qui, étant surnaturelles, ne sauraient ne point passer pour miraculeuses dans l'esprit de ceux qui les ont vues ou apprises. Je n'en ai donc point parlé, ni de ce que l'on a connu évidemment avoir été obtenu de Dieu par les prières de ces bonnes filles. Je puis m'être trompée en quelque chose de ce qui regarde le temps de ces fondations, quoique je fasse tout ce que je puis pour m'en souvenir ; mais cela importe de peu, on pourra le corriger, et la différence ne sera pas grande.

*Fondation du monastère des carmélites de saint-Joseph de Ségovie.*

## CHAPITRE XX.

*La Sainte rapporte en ce chapitre ce qui se passe dans cette fondation.*

J'ai déjà dit qu'après avoir fondé les monastères de Salamanque et d'Albe, et avant que nous eussions dans le premier une maison qui fût à nous, le père Pierre Fernandez, commissaire apostolique, me commanda de retourner pour trois ans en celui de l'Incarnation d'Avila. Et j'ai aussi rapporté que voyant le besoin qu'on avait de moi à Salamanque, il m'ordonna d'y aller, pour faire en sorte que les religieuses pussent y avoir en propre une maison. Lorsque j'étais un jour en oraison, Notre-Seigneur me dit *d'aller faire une fondation à Ségovie*. Cela me parut impossible, parce que je ne le pouvais sans un ordre exprès de ce père de qui je viens de parler, et qu'il m'avait témoigné ne pas vouloir que je fisse davantage de fondations, outre que les trois ans que j'avais à demeurer dans le monastère de l'Incarnation n'étaient pas encore finis. Sur quoi Notre-Seigneur me dit : *que je le fisse savoir à ce père, et qu'il n'y trouverait point de difficulté*. Je lui écrivis ensuite qu'il savait que notre révérendissime général m'avait commandé de ne refuser aucune des fondations que l'on me proposerait ; que l'évêque et la ville de Ségovie me conviaient d'y en faire une ; que, s'il me le commandait, je lui

obéirais, et que ne lui faisant cette proposition que pour la décharge de ma conscience, j'exécuterais avec joie ce qu'il lui plairait de m'ordonner. Je crois que c'étaient presque les mêmes paroles de ma lettre. J'ajoutais seulement qu'il y allait du service de Dieu. Il parut bien que je disais vrai, et qu'il voulait que l'affaire s'achevât, puisque ce père manda aussitôt d'aller travailler à cette fondation ; et comme je me souvenais de ce qu'il m'avait dit auparavant, je n'en fus pas peu étonnée.

Avant que de partir de Salamanque, je donnai ordre qu'on nous louât une maison à Ségovie, parce que les fondations de Tolède et de Valladolid m'avaient fait voir qu'il vaut mieux n'en acheter une qu'après avoir pris possession. El cela pour plusieurs raisons, dont la principale était que je n'avais point d'argent. Mais la fondation étant achevée, Notre-Seigneur y pourvut ; et au lieu de celle que nous avions louée, nous en achetâmes une mieux assise et plus commode.

Il y avait dans Ségovie une dame qui m'était venue voir à Avila, nommée Anne de Ximène, veuve d'un aîné d'une maison, grande servante de Dieu, et qui avait toujours eu vocation pour la religion. Ainsi, lorsque le monastère s'établissait, elle y entra pour être religieuse, et avec elle, sa fille qui était fort sage. Comme ce lui avait été un double déplaisir d'être mariée, et d'avoir ensuite perdu son mari, elle eut une double joie de se voir dans une maison consacrée à Dieu ; et elle et sa fille avaient toujours vécu dans sa crainte et fort retirées. Cette vertueuse femme nous pourvut d'une maison et des choses nécessaires, tant pour l'église que pour tout le reste, en sorte que je n'eus pas grande peine de ce côté-là. Mais afin qu'il n'y eût point de fondation qui ne me fit beaucoup souffrir, outre que mon âme, quand je me mis en chemin, était dans une grande sécheresse et mon esprit dans un grand obscurcissement, j'avais une fièvre assez violente, un grand dégoût, et plusieurs autres maux corporels qui me durèrent trois mois sans relâche, et durant les six mois que je demurai en ce lieu-là, je n'y eus pas un moment de santé.

Le très-saint Sacrement fut mis dans notre maison le jour de Saint Joseph, et quoique j'eusse le consentement de l'évêque et la permission de la ville, je ne voulus y entrer que la veille, et secrètement. Quoiqu'il y eût déjà longtemps que j'avais obtenu cette permission, comme j'étais alors dans le monastère de l'Incarnation, où je dépendais d'un autre supérieur que notre révérend père général, je n'avais pu faire cette fondation. J'avais aussi la permission de l'évêque ; mais il ne l'avait accordée que verbalement à un gentilhomme, nommé André de Ximène, qui l'obtint pour nous, et qui ne crut pas nécessaire, non plus que moi, de l'avoir par écrit, en quoi nous fîmes une grande faute ; car quand le proviseur apprit que le monastère était établi, il vint en colère défendre d'y dire la messe, et voulait même faire mettre en prison le religieux qui l'avait célébrée, qui était un carme déchaussé, lequel était venu avec le père Julien d'Avila et un autre serviteur de Dieu, nommé Antoine Gaytan, qui m'avaient accompagnée.

Ce dernier était un gentilhomme d'Albe, qui, quelques années auparavant, se trouvait fort engagé dans les vanités du siècle. Mais Dieu l'avait tellement touché, qu'il n'avait plus pour elles que du mépris, et ne pensait qu'à s'employer pour son service. Je me crois obligée de le rapporter, parce qu'il nous a extrêmement assistées dans les fondations dont je parlerai, et je n'aurais jamais fini, si je voulais m'étendre particulièrement sur ses vertus. Celle qui revient le plus à mon sujet est une si grande mortification, que nul des serviteurs qui venaient avec nous ne travaillait tant que lui. C'était un homme de grande oraison, et que Dieu favorisait de tant de grâces, qu'il faisait avec joie ce qui aurait donné de la peine à d'autres. Ainsi il paraissait qu'il avait une vocation particulière pour un emploi si charitable, et l'on peut dire la même chose du père Julien d'Avila, qui, dès le commencement, nous a extrêmement assistées ; ce qui montre que Notre-Seigneur voulait que les choses réussissent, puisqu'il me donnait de tels secours. Comme ce saint homme, Antoine Gaytan, ne perdait point d'occasion de bien faire, tout son entretien par le chemin était de parler de Dieu à ceux qui nous accompagnaient, et de

les instruire.

Il est juste, mes filles, que celles qui liront la relation de ces fondations, sachent combien nous sommes obligées à ces deux personnes, qui, par un pur mouvement de charité, ont tant contribué à vous procurer le bien dont vous jouissez, afin que les recommandant à Dieu, ils tirent quelques fruits de vos oraisons. Et avec quelle joie ne vous acquitteriez-vous point de ce devoir, si vous saviez, comme moi, tout ce que les fatigues et les travaux de ces voyages leur ont fait souffrir I

Le proviseur en se retirant laissa un huissier à la porte de notre église, dont je ne saurais rendre d'autre raison, sinon que c'était pour épouvanter le monde. Je ne m'en mis pas beaucoup en peine, parce que toutes mes appréhensions étaient cessées depuis que nous avions pris possession. Je lui fis savoir par des parents d'une de mes compagnes, qui était des plus qualifiées de la ville, que j'avais permission de l'évêque, et il m'a avoué depuis qu'il ne l'ignorait pas. Son mécontentement venait de ce que l'on avait agi sans sa participation ; en quoi je crois que nous n'avions pas trop mal fait. Enfin il se relâcha à nous laisser le monastère, mais il nous ôta le très-saint Sacrement, et il fallut le souffrir. Nous demeurâmes en cet état durant quelques mois, jusqu'à ce que nous eûmes acheté une maison, et avec cette maison des procès, comme nous en avions déjà un autre avec des religieux de Saint-François. Ce dernier ne nous obligea pas seulement à plaider contre des religieux de la Mercy, mais aussi contre le chapitre, à cause d'une censive qu'il prétendait.

O Jésus-Christ, mon Sauveur, quel déplaisir ne nous était-ce point de nous trouver engagées dans tant de contestations ! Quand l'une semblait terminée, il en renaissait une autre ; et il ne suffisait pas pour avoir la paix de donner ce que l'on nous demandait. Cela paraîtra peut-être peu considérable ; et j'avoue néanmoins qu'il ne laissait pas de me donner beaucoup de peine. Un prier, chanoine de cette église et neveu de l'évêque, et le licencié Herrera, qui était un homme de grande piété, nous assistèrent de tout leur pouvoir ; et

enfin nous sortîmes pour de l'argent de cette première affaire, mais il nous restait encore ce procès avec les religieux de la Mercy, et il ne finit qu'après que nous fûmes passées secrètement dans la nouvelle maison, un jour ou deux avant la Saint-Michel. Car alors ils résolurent de s'accorder pour une somme dont nous convînmes. Ma plus grande difficulté dans cet embarras était qu'il ne restait plus que sept ou huit jours des trois années de l'exercice de ma charge de prieure du monastère de l'Incarnation, et qu'ainsi il fallait de nécessité que je m'y rendisse.

Notre-Seigneur permit que tout s'accommodât avant ce temps, sans qu'il nous restât aucun différend avec personne ; et deux ou trois jours après, je m'en allai au monastère de l'Incarnation. Qu'il soit béni à jamais de m'avoir fait tant de grâces, et que toutes les créatures ne cessent point de lui donner les louanges qui sont dues !

*Fondation du monastère des carmélites de Véas.*

## CHAPITRE XXI.

*La Sainte traite dans ce chapitre de la fondation de ce monastère, et des admirables vertus de Catherine de Sandoval, qui s'y rendit religieuse avec sa sœur et y porta tout son bien.*

Après avoir donc, comme je l'ai dit, reçu l'ordre de sortir du monastère de l'Incarnation pour aller à Salamanque, lorsque j'y fus arrivée, on me rendit des lettres d'une dame de Véas, du curé de la ville, de quelques autres personnes qui me priaient d'y aller fonder un monastère, et m'assuraient que je ne trouverais point de difficulté à l'établir, parce qu'ils avaient déjà une maison.

Je m'enquis de celui qui m'apporta ces lettres des particularités du lieu. Il n'y eut point de bien qu'il ne m'en dît, et il avait raison, car le pays est très-agréable et l'air excellent. Mais considérant qu'il était fort éloigné et que l'on ne pourrait s'y établir sans l'ordre du commissaire apostolique, qui, s'il n'était ennemi de ces nouvelles fondations, leur était au moins peu favorable, je crus qu'il n'y avait

point d'apparence d'accepter ces offres, et voulais, sans lui en parler, m'excuser de les recevoir. Comme il était alors à Salamanque et que notre révérendissime père général m'avait commandé de ne refuser aucune fondation, il me sembla, après y avoir beaucoup pensé, que je ne pouvais me dispenser de savoir son sentiment. Je lui envoyai les lettres, et il me manda qu'il était si édifié de la dévotion de ces personnes, qu'il ne jugeait pas à propos de leur donner le déplaisir d'un refus ; qu'ainsi je pouvais leur écrire que lorsqu'ils auraient obtenu la permission de l'ordre pour cette fondation, je satisferais à leur désir ; mais il me fit dire en même temps qu'il était assuré que les commandeurs ne l'accorderaient pas, après l'avoir refusée à d'autres personnes qui les en avaient sollicités durant plusieurs années. Je ne puis me souvenir de cette réponse, sans admirer de quelle sorte Dieu fait réussir les choses contre l'intention des hommes, quand il veut qu'elles se fassent, et se sert même de ceux, qui y sont les plus opposés, comme il arriva à ce commissaire. Car il ne put refuser son consentement, lorsque la permission qu'il avait cru que l'on n'accorderait point fut obtenue.

Voici de quelle manière se passa la fondation de ce monastère de Saint-Joseph de Véas, faite le jour de saint Mathias, en l'année 1574. Un gentilhomme de ce lieu-là, de fort bonne maison et riche, nommé Sancho Rodriguez de Sandoval, eut, entre autres enfants, de madame Catherine Godinez, sa femme, deux filles qui en furent les fondatrices : l'une s'appelait Catherine, comme sa mère, et l'autre Marie. L'aînée, Catherine de Sandoval, n'avait que quatorze ans lorsque Dieu lui inspira de se consacrer à son service, et elle était auparavant si éloignée de renoncer à la vanité du monde, et avait si bonne opinion d'elle-même, que tous les partis que son père lui proposait lui paraissaient indignes d'elle.

Un jour qu'elle était dans une chambre proche de celle de son père, qui n'était pas encore levé, et pensait à un mariage que l'on croyait lui être fort avantageux, elle disait en elle-même que son père était bien facile à contenter, puisqu'un droit d'aînesse lui paraissait une chose si considérable. Mais ayant par hasard jeté les yeux sur un

crucifix, elle n'eut pas plus tôt lu le titre que l'on met d'ordinaire sur la croix, que Dieu lui changea tellement le coeur, qu'elle ne se connaissait plus elle-même. L'aversion qu'elle avait pour le mariage venait de ce qu'elle croyait qu'il y avait de la bassesse à s'assujétir à un homme, sans qu'elle sût ce qui lui causait un si grand orgueil. Dieu, qui savait le moyen de l'en guérir, fit voir alors un effet de son infinie miséricorde, dont on ne peut trop le louer. Car, de même que le soleil ne luit pas plus tôt dans un lieu obscur qu'il l'éclairé de ses rayons, la seule lecture de ce titre répandit tant de lumières dans l'âme si vaine de cette fille, qu'elle connut la vérité. Elle arrêta sa vue sur son Sauveur attaché à la croix, tout couvert de sang ; elle admira jusqu'à quel excès avaient été ses souffrances ; elle considéra combien son extrême humilité était opposée à cet orgueil dont elle était pleine ; et Dieu l'élevant dans ce moment au-dessus d'elle-même, lui donna une si grande connaissance et un si grand sentiment de sa misère, qu'elle aurait voulu que personne ne l'ignorât, et un si violent désir de souffrir pour lui, qu'elle aurait été prête d'endurer tous les tourments qu'ont éprouvés les martyrs. Ces sentiments furent accompagnés d'une si profonde humilité et d'un tel mépris d'elle-même, que si elle l'eût pu sans offenser Dieu, elle aurait été bien aise qu'on eût eu pour elle autant d'horreur que pour les femmes les plus perdues. Ainsi elle commença à concevoir cet ardent désir de faire pénitence, qu'elle exécuta avec tant de ferveur. Elle fit à l'instant vœu de chasteté et de pauvreté. Et au lieu qu'auparavant la sujétion lui paraissait insupportable, elle aurait souhaité qu'on l'eût envoyée dans les terres des Maures, pour y être esclave.

Elle a persévéré de telle sorte dans toutes les vertus, qu'il était visible que Dieu lui faisait des grâces surnaturelles, comme je le dirai dans la suite, afin que l'on en donne à son éternelle majesté les louanges qui lui sont dues. « Que vous soyez béni à jamais, mon Créateur, d'anéantir ainsi une âme dans un moment, pour lui redonner après comme une nouvelle vie. Qu'est-ce que cela, Seigneur ? Je serais tentée de vous faire la même question que vous firent vos apôtres, quand, après que vous eûtes rendu la vue à

l'aveugle-né, ils vous demandèrent si c'était aux péchés de ses parents ou aux siens que l'on devait attribuer qu'il n'eût point, jusqu'à ce jour, vu la lumière. Car qui avait fait mériter à cette fille une grâce si extraordinaire ? Ce ne pouvait être elle-même, puisque lorsque vous l'en favorisâtes, elle était dans des sentiments tout contraires. Mais vous savez bien. Seigneur, ce que vous faites, et je ne sais ce que je dis. Que vos jugements sont impénétrables ! Que vos œuvres sont incompréhensibles ! Que votre pouvoir surpasse infiniment tout ce que nous saurions en imaginer ! et que serait-ce de moi, si cela n'était pas ? C'est peut-être, mon Dieu, qu'étant touché de la piété de la mère de ces deux sœurs, vous voulûtes lui donner la consolation de voir, avant que de mourir, tant de vertus dans ses filles. Car je ne doute point que vous n'accordiez à ceux qui vous aiment d'aussi grandes faveurs que celle de leur donner, par leurs enfants encore plus de moyens de vous servir. »

Lorsque cette heureuse fille était dans les dispositions que je viens de rapporter, il s'éleva un si grand bruit au-dessus de sa chambre, qu'il semblait que l'endroit où elle était allait tomber ; et elle entendit durant-quelque temps de fort grands gémissements. Son père, qui n'était pas encore levé, en fut effrayé jusqu'à trembler, et sans savoir ce qu'il faisait, il prit sa robe de chambre et son épée, entra dans la chambre, et lui demanda ce que c'était. Elle lui répondit qu'elle n'avait rien vu. Il passa ensuite dans une autre chambre, où n'ayant aussi rien trouvé, il lui commanda de se tenir auprès de sa mère, à qui il alla raconter ce qu'il avait entendu. On peut juger, par ce que je viens de dire, quelle est la fureur du démon, quand il voit échapper de ses filets une âme dont il se croyait le maître. Mais comme il ne peut souffrir notre bonheur, je ne m'étonne pas que lorsque Dieu fait en même temps tant de grâces à une personne, il s'en épouvante, et fasse ainsi éclater sa rage, principalement s'il voit, comme dans cette rencontre, que l'abondance des grâces dont cette âme se trouve enrichie, lui en fera perdre encore d'autres qu'il considérait comme étant à lui. Car je suis persuadée que Notre-Seigneur, dans une telle profusion de ses faveurs, veut qu'outre la

personne qui les reçoit, d'autres en profitent aussi. Cette demoiselle ne parla à personne de ce qu'elle avait entendu ; mais elle fut touchée d'un très-grand désir d'être religieuse, et pria instamment son père et sa mère de le lui permettre, sans pouvoir jamais l'obtenir. Après y avoir employé trois ans inutilement, elle dit à sa mère qu'elle n'aurait pas eu peine à gagner, si cela eût dépendu d'elle seule, la résolution qu'elle avait faite, dont elle n'osait parler à son père ; et le jour de saint Joseph, ayant quitté ses habits ordinaires, elle en prit un très-simple et très-modeste, et s'en alla ainsi à l'église, afin que chacun l'ayant vue en cet état, on ne pût le lui faire changer. Elle ne manquait point, durant ces trois ans, d'employer tous les jours quelques heures à l'oraison, et de se mortifier en tout ce qu'elle pouvait, selon que Notre-Seigneur, qui prenait lui-même le soin de sa conduite, le lui inspirait. Et afin qu'on la laissât en repos sur le sujet d'un mariage dont on continuait de la presser, elle se tenait, pour se gâter le teint, dans une cour, durant la plus grande ardeur du soleil, après s'être lavé le visage.

Elle était si éloignée de vouloir prendre autorité sur personne, que lorsque le soin de la conduite de la maison, dont son père et sa mère se reposaient entièrement sur elle, l'obligeait de commander aux servantes, elle prenait le temps qu'elles dormaient pour leur aller baiser les pieds, tant elle avait de honte d'être servie par celles qu'elle croyait meilleures qu'elle. Et quand son père et sa mère l'occupaient durant tout le jour, elle employait presque toute la nuit en oraison. Ainsi elle dormait si peu, qu'elle n'aurait pu y résister sans une grâce surnaturelle. Et ses pénitences et ses disciplines étaient excessives, parce que n'ayant point de directeur de qui elle pût prendre conseil, personne ne les modérait.

Entre autres pénitences qu'elle faisait, elle porta durant tout un carême, une cotte de maille sur sa chair nue. Elle se retirait pour prier dans un lieu à l'écart, où le diable ne manquait pas d'user de divers artifices pour la tromper ; et il arrivait souvent que, se mettant en oraison à dix heures de nuit, elle y demeurait jusqu'au jour. Après qu'elle eut passé près de quatre ans dans des exercices si pénibles,

Notre-Seigneur l'éprouva d'une manière encore plus rude. Elle tomba dans de très-grandes maladies, et fut travaillée, de fièvre, d'hydropisie, de maux de cœur, et d'un cancer, qu'on ne put déraciner qu'avec le fer, sans qu'elle eût à peine quelques jours de relâche, durant dix-sept ans qu'elle fut en cet état.

Son père mourut sur la fin des cinq premières années, un an après qu'elle eut changé d'habit, en la manière que je l'ai dit ; et sa sœur, qui avait alors quatorze ans, et était auparavant fort curieuse, en prit aussi un tout simple, et commença à faire oraison. Leur mère, au lieu de s'y opposer, les secondait et les fortifiait dans leurs bons désirs, et ainsi approuvait qu'elles s'occupassent à un exercice très-louable, quoique très-éloigné de leur condition, qui était d'enseigner le catéchisme à de petites filles, et leur apprendre à prier Dieu, à lire et à travailler. Il y en vint un grand nombre ; et la manière dont elles vivent fait voir l'avantage qu'elles ont tiré d'avoir reçu dans leur enfance de si saintes instructions. Mais une si bonne œuvre ne continua pas longtemps. Le démon ne put le souffrir, et les parents retirèrent leurs filles, disant qu'il leur était honteux qu'on les instruisît pour rien ; joint que les maladies dont je viens de parler augmentèrent encore.

Cinq ans après la mort du père de ces deux sœurs, Dieu disposa aussi de leur mère. Et comme mademoiselle Catherine, qui était l'ainée, avait toujours conservé le dessein que Dieu lui avait donné d'être religieuse, elle ne délibéra pas de l'exécuter. Mais parce qu'il n'y avait point de monastère dans Véas, ses parents lui dirent que puisqu'elle avait assez de bien pour en fonder un, elle ne devait pas choisir un autre lieu. Elle y consentit ; et comme Véas dépend de la commanderie de Saint-Jacques, on avait nécessairement besoin de la permission du conseil des ordres ; on travailla à l'obtenir. Il s'y rencontra tant de difficultés que quatre ans se passèrent dans cette poursuite, avec beaucoup de peine et de dépenses ; et l'on n'en serait jamais venu à bout, si on ne se fût adressé à la propre personne du roi par une requête. Les parents de cette vertueuse fille, voyant tant de difficultés, lui représentèrent qu'il y aurait de la folie à s'y opiniâtrer

davantage, et que ses grandes infirmités l'obligeant à garder presque toujours le lit, il ne se trouverait point de monastère qui voulût la recevoir à profession. Elle leur répondit que si dans un mois Notre-Seigneur lui donnait assez de santé pour pouvoir elle-même aller à la cour solliciter son affaire, ils ne devraient point douter qu'il n'approuvât son dessein. Lorsqu'elle parlait avec tant de confiance en l'assistance de Dieu, il y avait déjà plus de six mois qu'elle ne pouvait sortir du lit, près de huit mois qu'elle ne pouvait se mouvoir, huit ans qu'elle n'était point sans fièvre. et qu'outre la sciatique et une goutte arthritique, elle était étique, phtisique, hydropique, et travaillée d'une si grande ardeur de foie, que sa chemise semblait brûler à travers sa couverture. Comme cela paraît incroyable, j'ai voulu m'en informer du médecin même qui la traitait, et il ne me l'a pas seulement confirmé, mais il m'a avoué que jamais rien ne l'avait tant étonné.

Lorsqu'un samedi, veille de saint Sébastien, elle était en cet état, Notre-Seigneur lui donna une santé si parfaite, qu'elle ne savait comment cacher un tel miracle. Elle dit qu'elle eut un si grand tremblement intérieur, que sa sœur crut qu'elle allait rendre l'esprit ; qu'elle sentit un changement incroyable dans son corps et dans son âme, et qu'elle eut beaucoup plus de joie de se voir en état de pouvoir solliciter l'établissement du monastère que de se trouver délivrée de tant de maux, parce que dans le moment que Notre-Seigneur l'eut touchée, il lui avait donné une telle horreur d'elle-même et un tel désir de souffrir, qu'elle l'avait instamment prié de l'exercer en toutes manières. Il l'exauça ; car, durant les huit ans de ses maladies, on lui fit plus de cinq cents saignées, et on la ventoussa et scarifia un très-grand nombre de fois. Elle en porte encore les marques dans plus de vingt de ces incisions, où l'on fut obligé de jeter du sel pour attirer de son côté un venin qui lui faisait souffrir d'extrêmes douleurs : et ce qui est plus merveilleux encore, c'est que lorsqu'on lui ordonnait des remèdes si violents, elle avait de l'impatience que l'heure de les lui appliquer fût venue, et excitait même les médecins à y ajouter les cautères qu'on lui fit, à cause de ce cancer et de quelques autres de ses maux, parce qu'elle était bien aise d'éprouver, disait-elle, si son

désir d'être martyr était véritable.

Quand elle se vit ainsi rétablie en un moment dans une parfaite santé, elle pria son confesseur et son médecin de la faire transporter ailleurs, afin que l'on pût attribuer sa guérison au changement d'air ; et au lieu de le lui accorder, ils publièrent ce grand miracle dont ils ne pouvaient douter ; parce qu'ils jugeaient son mal entièrement incurable, et croyaient qu'elle vidait ses poumons, à cause du sang corrompu qu'elle jetait par la bouche. Elle demeura trois jours dans le lit sans vouloir se lever, pour empêcher qu'on ne s'aperçût de ce qui lui était arrivé, mais inutilement, sa santé ne pouvant pas plus être cachée que sa maladie.

Elle m'a dit que le mois d'août auparavant, priant Dieu de lui ôter cet ardent désir d'être religieuse et de fonder un monastère, ou de lui donner moyen de l'accomplir, elle fut assurée d'une certitude infaillible qu'elle serait guérie assez tôt pour pouvoir, le carême suivant, aller solliciter la permission, qu'ainsi, encore que ses maladies augmentassent de beaucoup, elle espéra toujours que Notre-Seigneur lui ferait cette grâce, et que, bien qu'elle fût dans une telle extrémité, lorsqu'elle avait auparavant reçu deux fois l'extrême-onction, que le médecin assurait qu'elle expirerait avant que le prêtre pût venir, elle ne perdit jamais la confiance que Dieu lui avait donnée qu'elle mourrait religieuse.

Ses frères et ses autres proches, qui traitaient son dessein de folie, n'osèrent plus s'y opposer, après avoir vu un si grand miracle. Elle demeura trois mois à la cour, sans pouvoir obtenir la permission qu'elle demandait. Mais lorsqu'elle eut présenté son placet au roi, et qu'il sut que c'était pour fonder un monastère de carmélites déchaussées, il commanda qu'on l'expédiât à l'instant même.

Il parut bien que c'était avec Dieu qu'elle avait principalement traité cette affaire, et que ce qu'il veut ne saurait manquer d'arriver, puisqu'encore que cette fondation fût dans un lieu si éloigné et le revenu fort petit, les supérieurs ne laissèrent pas de l'agréer. Ainsi les religieuses se rendirent à Véas au commencement du carême de

l'année 1574. Les habitants de la ville allèrent au devant d'elles en procession, avec grande solennité, et la joie était si générale, qu'il n'y avait pas jusqu'aux enfants qui ne témoignassent, en la manière qu'ils le pouvaient, que c'était un ouvrage agréable à Dieu. Le jour de saint Mathias de cette année, le monastère fut établi, et nommé Saint-Joseph-du-Saint-Sauveur.

Ce même jour les deux sœurs prirent l'habit ; et la santé de l'aînée augmentait toujours. Son humilité, son obéissance, et son désir d'être méprisée du monde, ont bien fait connaître que sa passion de servir Dieu était véritable. Qu'il en soit loué et glorifié à jamais !

Elle m'a dit, entre autres choses, qu'il y a plus de vingt ans, qu'étant allée se coucher, dans le désir de savoir quelle était la plus parfaite de toutes les religions, afin de s'y rendre religieuse, elle avait songé, après s'être endormie, qu'elle marchait dans un chemin fort étroit, au-dessous duquel étaient des précipices, où l'on courait fortune de tomber, et qu'un frère convers, carme déchaussé, qu'elle y rencontra et qu'elle a reconnu depuis à Véas être frère Jean de la Misère, lorsqu'il y vint quand j'y étais, lui dit : Venez avec moi, ma sœur ; qu'il la mena ensuite dans une maison où il y avait un grand nombre de religieuses, qui n'étaient éclairées que des cierges qu'elles portaient en leurs mains ; et que leur ayant demandé de quel ordre elles étaient, elles ne lui répondirent point, mais levèrent leurs voiles en souriant, avec des visages gais et contents, qu'elle m'assura être les mêmes que ceux des sœurs de cette fondation ; que la prieure l'avait prise par la main, et lui avait dit, en lui montrant la règle et les constitutions : Ma fille, c'est pour cela que je vous veux. Après quoi, s'étant éveillée, elle se trouva si contente, qu'il lui semblait être dans le ciel ; qu'elle écrivit tout ce qu'elle se souvenait d'avoir vu dans cette règle ; qu'il se passa longtemps sans qu'elle en dît rien à son confesseur, ni à qui que ce fût, et sans que personne ne pût rien lui apprendre de cette religion.

Quelque temps après, un religieux de la compagnie de Jésus qui savait son dessein étant arrivé, elle lui montra ce qu'elle avait

écrit, et lui dit que si elle pouvait apprendre des nouvelles de cette religion, elle irait à l'heure même s'y rendre. Il se rencontra que ce père avait connaissance de nos fondations ; il lui en parla, et elle m'écrivit aussitôt. Lorsqu'on lui rendit ma réponse, elle était si malade, que son confesseur lui conseilla de ne plus penser à cette affaire, puisque, quand même elle serait entrée en religion, l'état où elle était l'obligerait d'en sortir, et qu'ainsi on n'avait garde de la recevoir. Cela l'affligea beaucoup. Elle eut recours à Dieu, et lui dit : « Seigneur, qui êtes la vie de mon âme, et à qui rien n'est impossible, ôtez-moi ce dessein de l'esprit, ou donnez-moi le moyen de l'exécuter. » Elle proféra ces paroles avec une extrême confiance, et conjura la sainte Vierge, par la douleur qu'elle ressentit à la mort de son Fils, de vouloir intercéder pour elle. Elle entendit ensuite une voix, qui lui dit intérieurement : *Croyez et espérez. Je suis tout-puissant. Je vous guérirai ; et cela m'est plus facile que d'avoir empêché, comme j'ai fait, que tant de maladies, toutes mortelles, ne vous aient ôtée la vie.* Ce qui lui fut dit d'une manière si forte, qu'elle ne put douter de l'effet, quoiqu'elle se trouvât depuis accablée de plusieurs maux encore plus grands, jusqu'au temps que Notre-Seigneur la guérit miraculeusement, comme je l'ai rapporté.

*Cette* histoire paraît si incroyable, qu'étant aussi méchante que je le suis, je n'aurais pu me persuader qu'il n'y eût point d'exagération, si je n'en avais été assurée par le médecin même qui la traita, par les domestiques de la maison, et par plusieurs autres personnes dont je me suis informée avec grand soin. Quoique cette excellente religieuse ne soit pas forte, elle a assez de santé pour garder la règle. On ne la voit jamais que contente ; et son humilité est si grande, qu'elle nous donne à toutes beaucoup de sujet de louer Dieu.

Ces deux sœurs donnèrent tout leur bien à notre ordre, sans aucune condition, en sorte que si on eût voulu les renvoyer, elles n'auraient rien pu en demander. Le détachement que l'aînée, dont j'ai si particulièrement parlé, a de ses parents et du lieu de sa naissance est si grand, qu'elle est dans un continuel désir de s'en éloigner, et en

presse les supérieures. Mais son obéissance est si parfaite, qu'elle ne laisse pas d'être contente, et que, quelque forte que fût sa passion d'être converse, elle n'a pas laissé de se résoudre à être du chœur, sur ce que je lui écrivis pour la reprendre de ce qu'elle ne se rendait pas à la volonté du père provincial, et lui mandai, entre autres choses, avec assez de sévérité, que ce n'était pas le moyen de mériter. Ces répréhensions, qui paraîtraient rudes à une autre, au lieu de la mécontenter, lui donnent de la joie, et lui font faire avec plaisir ce qui est contraire à sa volonté. Enfin je ne vois rien dans cette âme qui ne soit agréable à Notre-Seigneur et à toutes les sœurs. Plaise à sa divine majesté de la tenir toujours de sa main, et d'augmenter les vertus et les grâces dont il la favorise, afin qu'elle puisse encore mieux le servir et le glorifier davantage. Ainsi soit-il.

*Fondation du monastère des carmélites de Séville.*

## CHAPITRE XXII.

*La Sainte ne parle dans ce chapitre que des vertus du P. Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, carme déchaussé.*

Durant que j'attendais à Véas la permission du conseil des ordres pour fonder le monastère de Caravaque, un religieux carme déchaussé, nommé le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, qui, peu d'années auparavant, avait pris l'habit à Alcalá, vint m'y voir. C'était un homme d'esprit, savant, modeste, et qui avait toujours été si vertueux, qu'il paraissait que la sainte Vierge l'avait choisi pour contribuer au rétablissement de l'ancienne règle de son ordre. Lorsqu'il était encore jeune à Alcalá, il ne pensait à rien moins, non seulement qu'à embrasser notre règle, mais qu'à se faire religieux. Son père, qui était secrétaire du roi, avait aussi pour lui un dessein bien différent ; car il voulait qu'il suivit sa profession. Et lui, au contraire, avait un si violent désir d'étudier en théologie, qu'enfin ses prières et ses larmes lui en obtinrent la permission. Il fut prêt d'entrer dans la compagnie des Jésuites, qui lui avaient promis de le recevoir, et lui avaient dit d'attendre quelques jours pour de certaines

considérations. J'ai su de lui-même que le vrai traitement qu'on lui faisait lui était pénible, parce qu'il lui semblait que ce n'était pas le chemin du ciel. Il avait toujours pris quelques heures pour faire oraison ; et son recueillement et son honnêteté étaient extrêmes.

En ce même temps, un de ses amis, nommé le père Jean de Jésus, docteur en théologie, prit l'habit de notre ordre dans le monastère de Pastrane. Je ne sais si ce fut par cette occasion, ou par un livre qu'il avait fait de l'excellence et de l'antiquité de notre ordre, qu'il s'y affectionna. Car il prenait tant de plaisir à lire les choses qui le regardaient et à les prouver par de grandes autorités, qu'il dit qu'il avait souvent du scrupule de ce que, ne s'en pouvant tirer, il quittait ses autres études ; et il y employait même ses heures de récréation. O sagesse et puissance de Dieu ! que vous êtes admirables, et qu'il est impossible aux hommes de ne pas accomplir ce que vous voulez ! Vous saviez, Seigneur, le besoin que ce grand ouvrage que vous aviez commencé dans notre ordre avait besoin de semblables personnes, et je ne saurais assez vous remercier de la grâce que vous nous fîtes en cette rencontre. Car si j'avais eu à choisir entre tous ceux qui étaient les plus capables de servir, dans ces commencements, notre congrégation, je vous aurais, mon Dieu, demandé ce saint religieux. Que vous soyez béni à jamais !

Lorsque ce père n'avait ainsi aucune pensée d'entrer dans notre ordre, il fut prié d'aller à Pastrane pour traiter de la réception d'une religieuse avec la prieure de celui de nos monastères qui subsistait encore en ce lieu-là. Sur quoi je ne saurais assez admirer les moyens dont il plait à Dieu de se servir, puisque s'il y fût allé pour prendre lui-même l'habit de notre réforme, tant de personnes auraient travaillé à l'en détourner, qu'il ne l'aurait peut-être jamais fait. Mais la glorieuse Vierge, voulut le récompenser de son extrême dévotion pour elle ; car je ne puis attribuer qu'à son intercession, qui ne manque jamais à ceux qui ont recours à son assistance, la grâce que Dieu fit à ce bon religieux de l'engager ainsi dans son ordre, afin qu'il pût, par les services qu'il lui rend, lui témoigner l'ardeur de son zèle.

Étant encore fort jeune, à Madrid, il allait souvent prier Dieu devant une image de cette bienheureuse Vierge qu'il nommait sa maîtresse, et je ne doute point que ce ne soit elle qui a obtenu pour lui de Notre-Seigneur cette grande pureté de cœur qu'il a toujours eue. Il m'a dit qu'il lui semblait quelquefois qu'il remarquait dans ses yeux qu'elle avait beaucoup pleuré, à cause de tant d'offenses que l'on commet contre son Fils. Il en conçut des sentiments si vifs pour ce qui regarde la gloire de ce Rédempteur du monde, et de si ardents désirs pour le bien des âmes, qu'il n'y a point de travaux qui ne lui paraissent légers quand il rencontre l'occasion de profiter à quelqu'une, comme je l'ai éprouvé en diverses fois.

Ne semble-t-il donc pas, mes filles, que la sainte Vierge, par une heureuse tromperie, le fit aller à Pastrane pour y prendre lui-même l'habit de notre ordre, lorsqu'il ne pensait qu'à le faire donner à un autre ? « O mon Sauveur ! que les secrets de votre conduite sont impénétrables d'avoir ainsi disposé les choses pour récompenser ce fidèle serviteur de ses bonnes œuvres, du bon exemple qu'il avait toujours donné, et de son extrême affection pour votre glorieuse mère. »

Lorsqu'il fut arrivé à Pastrane, il alla trouver la supérieure pour la prier de recevoir cette fille, sans savoir que Notre-Seigneur l'y conduisait afin d'obtenir par ses prières une semblable grâce pour lui-même. Comme par une faveur particulière de Dieu, sa conversation est si agréable, que l'on ne saurait le voir sans l'aimer, ainsi qu'il l'est de toutes les personnes qu'il gouverne, parce qu'encore que sa passion pour l'avancement des âmes ne lui permette pas de dissimuler aucune faute, il les reprend d'une manière si douce, que l'on ne saurait s'en plaindre ; cette prieure en fut si touchée, qu'elle conçut un très-grand désir de le voir entrer dans notre ordre ; elle représenta ensuite aux sœurs que n'y ayant guère, ou peut-être point de si bon sujet, elles devaient toutes se mettre en prière pour demander à Dieu de ne pas le laisser aller qu'il n'eût pris l'habit. Et comme cette supérieure est une si grande religieuse, que je crois qu'elle aurait été seule capable d'obtenir cette grâce de Dieu, à

combien plus forte raison devait-on l'espérer des prières que tant de bonnes âmes joignirent aux siennes ! Toutes lui promirent de s'y employer de tout leur pouvoir, et elles le firent par des jeûnes, des disciplines et des oraisons continuelles. Leurs vœux furent exaucés, car le père Gratien étant allé au monastère des pères carmes déchaussés, l'extrême régularité qui s'y pratiquait, la ferveur avec laquelle on y servait Dieu, et que cet ordre était consacré à la sainte Vierge, qu'il désirait si ardemment de servir, lui firent une telle impression, qu'il résolut de ne point retourner au monde. Le démon ne manqua pas de lui représenter l'extrême douleur qu'il causerait à son père et à sa mère, qui l'aimaient si tendrement, et qui, dans le grand nombre d'enfants qu'ils avaient, le considéraient comme le seul appui de leur famille. Mais il remit le soin de les assister entre les mains de Dieu, pour l'amour duquel il abandonnait toutes choses et se consacrait à sa sainte mère. Ainsi ces bons pères lui donnèrent l'habit avec une grande joie ; et celle de la prieure et des religieuses fut telle, qu'elles ne pouvaient se lasser de remercier Dieu d'avoir accordé cette grâce à leurs prières.

Il passa l'année de son noviciat avec la même humilité que le moindre des novices, et donna, dans une occasion qui s'en offrit, une preuve signalée de sa vertu ; car, le prieur étant absent, on mit en sa place un jeune père qui n'était ni savant, ni habile, ni assez expérimenté pour exercer cette charge. Il ordonnait des mortifications si excessives, principalement pour de si bons religieux, que si Dieu ne les eût assistés, ils n'auraient pu les pratiquer. On a reconnu depuis que ce père est si mélancolique, que l'on a de la peine à vivre avec lui, lors même que, n'étant point en charge, il n'a qu'à obéir, et à plus forte raison quand il commande, tant cette humeur, qui produit de si dangereux effets, domine en lui. Il est d'ailleurs bon religieux, et Dieu permet quelquefois de semblables choses pour perfectionner l'obéissance de ceux qui l'aiment, ainsi qu'il arriva en cette rencontre.

Ç'a été sans doute par le mérite d'une si parfaite obéissance du père Jérôme Gratien de la mère de Dieu, que Notre-Seigneur a voulu

lui apprendre à conduire ceux qui lui sont soumis, après l'avoir pratiquée lui-même. Et afin qu'il ne lui manquât rien de ce qui était nécessaire, pour bien gouverner, il soutint de très-grandes tentations trois mois avant que de faire profession. Mais comme il devait être un généreux chef de tant de généreux combattants engagés dans le service de la reine des anges, il résista avec tant de courage à ces assauts, que plus cet esprit infernal le pressait de quitter l'habit, plus il se fortifiait dans la résolution de le porter toute sa vie. Il m'a donné un écrit qu'il fit dans le plus fort de ses tentations ; et je l'ai lu avec grande dévotion, parce que l'on y voit clairement de quelle sorte Dieu le soutenait.

On trouvera peut-être étrange que ce saint religieux m'ait communiqué tant de particularités des choses les plus intérieures qui le concernent ; mais je veux croire que Dieu, l'a permis, afin que je les rapportasse ici pour obliger ceux qui les liront d'admirer les faveurs qu'il fait à ses créatures, puisqu'il sait que ce bon père n'en a jamais tant dit à nul autre, ni même à ses confesseurs. Il s'y portait quelquefois à cause que mon âge et ce qu'on lui avait dit de moi lui faisaient croire que j'avais quelque expérience de ces choses ; et d'autres fois, parce que la suite du discours l'engageait à me les confier, aussi bien que d'autres que je ne pourrais écrire sans trop m'étendre ; outre que je me retiens, de peur de lui donner de la peine si ce papier tombait un jour entre ses mains. Mais quand cela arriverait, comme ce ne pourrait être que de longtemps, j'ai cru devoir rendre ce témoignage à l'obligation que lui à notre ordre dans ce renouvellement de notre ancienne règle. Car, encore qu'il n'ait pas été le premier à y travailler, il y a eu des temps où j'aurais eu regret de ce que l'on avait commencé, si je n'eusse mis mon espérance en la miséricorde de Dieu ; en quoi je n'entends parler que des maisons des religieux, celles des religieuses ayant, par son infinie bonté, toujours bien été jusqu'ici. Ce n'est pas que celles des religieux allassent mal ; mais il y avait sujet de craindre qu'elles ne déchussent bientôt, parce que n'ayant point de provincial particulier, ils étaient soumis aux pères de l'observance mitigée, qui ne donnaient point de

pouvoir sur eux au père Antoine de Jésus, qui avait commencé la réforme, et aurait pu les conduire : joint à cela que notre révérendissime père général ne leur avait point donné de constitutions. Ainsi chaque maison se gouvernait comme elle pouvait, et dans ces différentes conduites l'on souffrit beaucoup, jusqu'à ce que le pouvoir passa entre les mains de ceux de la réforme. J'en étais souvent fort affligée ; mais Dieu y remédia par le moyen du père Gratien, de qui je parle, quand il fut établi commissaire apostolique avec une entière autorité sur les carmes déchaussés et sur les carmélites. Il fit alors des constitutions pour ces religieux, et notre révérendissime père général nous en avait déjà données. Dès la première fois qu'il visita ces pères, il établit une si grande union entre eux, qu'il parut que Dieu l'assistait, et que la sainte Vierge l'avait choisi pour le rétablissement de son ordre. Je la prie de tout mon cœur d'obtenir de son divin Fils de continuer à le favoriser de ses grâces, et le faire de plus en plus avancer dans son service. Ainsi soit-il.

## CHAPITRE XXIII.

*La Sainte part pour la fondation du monastère de Séville. Incroyables peines et grands périls qu'elle court en chemin, et difficultés qu'elle rencontre à cet établissement. Mais après quelle eût parlé à l'archevêque, il lui en accorda enfin la permission.*

Lorsque ce bon père Gratien vint me visiter à Véas, nous nous étions seulement écrit, mais nous ne nous étions encore jamais vus. quoique je le souhaitasse extrêmement, à cause du bien que l'on m'avait dit de lui. Son entretien me donna beaucoup de joie, et me fit voir que ceux qui l'avaient tant loué ne connaissaient qu'une partie de ses vertus. Je me sentis, dans nos conférences, soulagée de mes peines. Dieu me fit comprendre, ce me semblait, que je tirerais de grands avantages de sa communication ; et je me trouvais si consolée et si contente, que je ne me connaissais plus moi-même. Sa commission ne s'étendait pas plus loin que l'Andalousie. Mais le

nonce l'ayant envoyé chercher à Véas, il lui donna aussi pouvoir sur les carmes déchaussés et sur les carmélites de la province de Castille ; et j'en eus une telle joie, que je ne pouvais assez à mon gré en remercier Notre-Seigneur.

En ce même temps on m'apporta la permission de fonder un monastère à Caravaque ; mais comme elle n'était pas telle que je la jugeais nécessaire, on fut obligé de la renvoyer à la cour. Il me fâchait fort de m'en retourner en Castille, parce que j'avais écrit aux fondatrices que cet établissement ne pouvait se faire sans une certaine condition qui y manquait, et l'on ne put éviter d'aller à la cour. Comme le père Gratien, en qualité de commissaire de la province d'Andalousie, était supérieur de ce monastère, et qu'ainsi je ne pouvais agir sans son ordre, je lui communiquai l'affaire. Il jugea aussi que si j'abandonnais la fondation de Caravaque, elle serait ruinée, et que ce serait rendre un grand service à Dieu que d'en faire une dans Séville. Elle lui paraissait facile, à cause qu'elle était demandée par des personnes riches, qui pouvaient présentement nous donner une maison, et que, d'un autre côté, l'*archevêque* de cette grande ville avait tant d'affection pour notre ordre. qu'elle lui serait très-agréable. Ainsi nous résolûmes que je mènerais à Séville la prieure et les religieuses que je croyais mener à Caravaque. J'avais toujours auparavant refusé, pour de certaines raisons, de faire des fondations dans l'Andalousie ; et quand j'allais à Véas, si j'eusse su ce qu'il en était, je n'y aurais point été. Mais ce qui me trompa, fut qu'encore que le territoire de cette province ne commence qu'à quatre ou cinq lieues de là, il ne laisse pas d'être de son ressort. Néanmoins je n'eus point de peine à me rendre à la résolution prise par ce sage supérieur, parce que Notre-Seigneur m'a fait la grâce de croire que ceux qu'il élève sur moi en autorité ne font rien que bien à propos.

Nous nous préparâmes aussitôt pour partir, à cause que la chaleur commençait d'être bien grande, et le père Gratien, commissaire apostolique, ayant été mandé par le nonce, nous nous mimes en chemin, accompagnées du père Julien d'Avila et d'un religieux de notre réforme. Nous allions, selon notre coutume, dans

des chariots couverts, et après être arrivés à l'hôtellerie, nous nous mettions tous dans une chambre bonne ou mauvaise, comme elle se rencontrait, et une sœur qui se tenait à la porte recevait ce dont nous avions besoin, sans que ceux qui nous accompagnaient y entrassent. Quelque diligence que nous pussions faire, nous n'arrivâmes à Séville que le jeudi de la semaine de la très-sainte Trinité ; et, bien que nous ne marchassions pas dans la grande chaleur du jour, le soleil était si ardent, que lorsqu'il avait donné sur nos chariots, on était dans une espèce de purgatoire. Cela faisait quelquefois penser ces bonnes sœurs combien les tourments de l'enfer doivent être grands, puisqu'une incommodité infiniment moindre donne tant de peine ; et d'autres fois elles s'entretenaient du plaisir de souffrir pour Dieu. Ainsi elles continuaient leur voyage avec grande joie ; et ces six religieuses étaient telles, qu'il me sembla que je n'appréhenderais point, avec une si sainte compagnie, de me trouver au milieu des Turcs, parce qu'elles auraient la force, ou, pour mieux dire, Dieu la leur donnerait, de souffrir pour son amour, qui était le but de tous leurs désirs et le sujet de tous leurs entretiens, tant elles étaient exercées à l'oraison et à la mortification. Il est vrai que, voyant qu'il fallait les mener si loin, j'avais choisi celles qui me paraissaient les plus propres pour cet établissement, et elles eurent besoin de toute leur vertu pour supporter tant de travaux. Je ne dis rien des plus grands, à cause que quelques personnes pourraient s'en trouver blessées.

La veille de la Pentecôte, Dieu les affligea extrêmement par une fièvre qu'il m'envoya si violente, que je n'en ai jamais eue de semblable, et je ne puis attribuer qu'à leurs prières que le mal ne passa pas plus avant. Je paraissais être en léthargie, et le soleil avait tellement échauffé l'eau que mes compagnes me jetaient pour me faire revenir, que j'en recevais peu de soulagement. En récompense, nous arrivâmes le soir dans un si méchant logis, que tout ce que l'on put faire fut de nous donner une petite chambre sans fenêtres, qui n'avait pour plancher que le toit de la maison, et que le soleil perçait de part en part lorsque l'on ouvrait la porte. mais un soleil

incomparablement plus ardent que celui de Castille. On me mit sur un lit, qui était tel que j'aurais mieux aimé coucher par terre : il était si haut d'un côté et si bas de l'autre, que je ne pouvais m'y tenir, et il semblait n'être fait que de pierres pointues, Tout est supportable avec la santé ; mais, en vérité, c'est une étrange chose que la maladie. Enfin je crus qu'il valait mieux me lever et partir, parce que le soleil de la campagne me paraissait plus supportable que celui de cette chambre. Quel tourment doit donc être celui des damnés qui demeurent durant toute une éternité dans un même état, sans pouvoir jouir du soulagement de changer au moins de peine en passant d'une douleur à une autre, comme il m'arriva une fois lorsque j'en éprouvais une très-grande. Mais, quelque mal que je souffrisse dans cette dernière rencontre, il ne me souvient point d'en avoir été touchée. Mes sœurs l'étaient beaucoup, et il plut à Notre-Seigneur que ces extrêmes douleurs ne continuèrent avec tant de violence que jusqu'à la nuit.

Deux jours auparavant il nous était arrivé un accident qui nous donna une grande appréhension. Ayant à traverser, dans un bac, la rivière de Guadalquivir, les chariots ne purent passer au lieu où le câble était tendu : il fallut prendre plus bas, en se servant néanmoins de ce câble ; et ceux qui le tenaient l'ayant lâché, je ne sais comment le bac dans lequel était notre chariot s'en alla sans rames au fil de l'eau. Dans un si pressant péril, le désespoir du batelier me donnait plus de peine que le danger où nous étions. Nous nous mîmes toutes en prières, et les autres jetaient de grands cris. Un gentilhomme, voyant cela de son château qui en était proche, avait envoyé pour nous secourir, avant qu'on eût lâché le câble que nos religieux et les autres tenaient de toute leur force ; mais la rapidité de l'eau en faisait tomber quelques-uns par terre, et les contraignit tous enfin de le lâcher, comme je l'ai dit. Sur quoi je n'oublierai jamais l'incroyable douleur qu'un fils du batelier, qui n'avait que dix ou onze ans, témoignait avoir de celle de son père. Dieu, qui a pitié des affligés, fit que le bac s'arrêta contre un banc de sable, où l'eau était assez basse d'un côté, ce qui donna moyen de nous secourir ; et la nuit étant

venue, celui qui avait été envoyé du château nous servit de guide pour nous remettre dans notre chemin, sans quoi nous nous serions trouvées dans une nouvelle peine. Ayant tant de choses à dire de ce que nous souffrîmes durant ce voyage, je ne pensais pas rapporter celles-ci, qui sont beaucoup moins importantes, et je me suis sans doute rendue ennuyeuse en m'étendant trop sur ces particularités.

La dernière fête de la Pentecôte, il nous arriva un nouvel accident, qui me fâcha plus que tous les autres. Nous nous étions extrêmement pressées, afin d'arriver à Cordoue assez matin pour y entendre la messe sans être vues dans une église qui est au-delà du pont, où nous croyions trouver peu de monde ; mais les chariots ne pouvant passer ce pont sans une permission du gouverneur, il fallut l'envoyer demander, ce qui nous retarda plus de deux heures, parce qu'il n'était pas encore levé. Cependant quantité de gens s'approchaient de notre chariot pour voir qui était dedans ; mais comme il était bien fermé, cela ne nous donnait pas beaucoup de peine. Lorsque la permission fut venue, la porte du pont se trouva trop étroite pour passer notre chariot : il fallut y travailler, et cela consuma encore du temps. Enfin nous arrivâmes à l'église où le père Julien d'Avila devait dire la messe. Nous la trouvâmes pleine de monde, à cause que l'on y faisait une grande solennité et que l'on devait y prêcher, parce qu'elle porte le nom du Saint-Esprit, ce que nous ne savions pas. J'en fus si fâchée, qu'il me semblait que nous ferions mieux de nous en aller sans entendre la messe, que de nous engager dans une si grande presse. Mais le père Julien ne fut pas de cet avis. et comme il est théologien, nous fûmes obligées de le croire, quoique les autres seraient peut-être entrées dans mon sentiment. Nous descendîmes donc à l'église, sans que l'on put nous voir le visage, parce que nous avons nos voiles baissés ; mais il leur suffisait, pour être surpris, de nous voir avec ces voiles, des manteaux blancs de gros drap, et des sandales. L'émotion que cette rencontre me donna, aussi bien qu'aux autres personnes qui nous accompagnaient, fut si grande, qu'elle fut cause, à mon avis, que la fièvre me quitta. Lorsque nous entrâmes dans l'église, un bon homme

eut la charité d'écarter le peuple pour nous faire place, ; et je le priai de nous mener dans quelque chapelle. Il le fit : il en ferma la porte, et nous y laissa jusqu'à ce qu'il vînt nous en retirer pour nous mener hors de l'église. Peu de jours après il arriva à Séville, et dit à un père de notre ordre qu'il croyait que Dieu, pour le récompenser de cette action, lui avait donné du bien qu'il n'espérait point. Je vous avoue, mes filles, qu'encore que la peine que je souffris ce jour-là ne vous paraisse peut-être pas grande, ce fut pour moi l'une des plus rudes mortifications que j'aie éprouvées en toute ma vie, parce que l'étonnement et l'émotion de tout ce peuple ne furent pas moindres que s'ils eussent vu entrer plusieurs taureaux dans l'église, ce qui me donnait une grande impatience d'en sortir, quoique nous ne sussions où nous retirer durant le reste du jour. Nous le passâmes comme nous pûmes dessous un pont.

Étant arrivées à Séville, nous allâmes loger dans une maison que le père Marian, à qui j'avais donné avis de tout, nous avait louée : et bien que je crusse ne plus rencontrer de difficultés, parce que, comme je l'ai dit, l'*archevêque* affectionnait fort les carmes déchaussés, et m'avait même quelquefois écrit avec beaucoup de bonté, Dieu permit que j'eusse assez de peine, à cause que ce prélat ne pouvait approuver des monastères de filles sans revenu, et avec raison. De là vint notre mal, ou pour mieux dire notre bien. Car si on le lui eût fait savoir avant que je me fusse mise en chemin, je crois certainement qu'il n'y aurait jamais consenti. Mais le père commissaire et le père Marian, croyant qu'il serait bien aise de ma venue, comme en effet il en témoigna de la joie, et qu'ils lui rendraient un grand service, ne voulurent point lui en parler ; et s'ils en eussent usé autrement, ils auraient fait une grande faute en pensant bien faire. Ainsi, quoique dans toutes les autres fondations nous commençons toujours par obtenir la permission de l'ordinaire, selon le saint concile de Trente, nous ne l'avions point demandée pour celle-ci, à cause que nous croyions, comme il était vrai, et que ce prélat l'a reconnu depuis, que cette fondation lui était fort agréable. En quoi il paraît que Dieu ne veut pas qu'aucun de ces

nouveaux monastères s'établisse sans que j'en souffre de grandes peines, d'une manière ou d'une autre.

Lorsque nous fûmes dans la maison, je pensais prendre possession ainsi que j'avais accoutumé, et commencer d'y dire l'office. Mais le père Marian, qui conduisait cette affaire, n'osant, de peur de m'affliger, me dire la difficulté qui s'y rencontrait, m'alléguait des raisons pour différer ; et comme elles étaient assez faibles, je n'eus pas de peine à juger qu'il n'avait pu obtenir la permission. Il me proposa ensuite de fonder le monastère avec du revenu, et quelque autre expédient dont il ne me souvient pas : et enfin il me déclara nettement que ce prélat, quoique fort homme de bien, n'ayant jamais, depuis tant d'années qu'il était *archevêque* de Séville, après avoir été évêque de Cordoue, donné aucune permission pour établir des monastères de religieuses, il n'y avait pas lieu de l'obtenir pour celui-ci, principalement n'ayant point de revenu. Ainsi c'était me dire nettement qu'il ne fallait plus penser à cette affaire, puisque, quand même je l'aurais pu, j'aurais eu une très-grande peine à me résoudre de fonder un monastère avec du revenu, dans une ville telle que Séville, n'en n'ayant jamais établi avec cette condition qu'en des lieux si pauvres que l'on n'aurait su autrement y subsister. À quoi il faut ajouter que ne nous restant rien de l'argent que nous avions apporté pour la dépense de notre voyage, et n'ayant pour toute chose que nos habits, quelques tuniques, quelques coiffes, et ce qui avait servi à couvrir nos chariots, nous fûmes même contraintes d'emprunter d'un ami d'Antoine Gaytan ce qu'il fallait pour le retour de ceux qui nous avaient accompagnées, et le père Marian s'employa pour chercher les moyens d'accommoder le logis. Outre que n'ayant point de maison en propre, je trouvais de l'impossibilité à faire une fondation en ce lieu.

Ensuite de plusieurs importunités de ce père, l'*archevêque* permit qu'on nous dit la messe le jour de la très-sainte Trinité, et défendit en même temps de sonner les cloches, ni seulement d'en attacher ; mais elles étaient déjà attachées. Nous passâmes ainsi plus de quinze jours ou un mois ; je ne saurais dire lequel, tant j'ai

mauvaise mémoire, et j'étais toute résolue, si le père commissaire et le père Marian me l'eussent permis, de m'en retourner à Véas avec mes religieuses pour travailler à la fondation de Caravaque ; ce voyage me paraissant moins fâcheux que d'avoir publié, comme on avait fait, que nous étions venues pour nous établir à Séville. Mais le père Marian ne voulut jamais me permettre d'en écrire à l'*archevêque*. Il jugea plus à propos de tâcher, comme il fit, de gagner peu à peu son esprit, tant par lui-même que par les lettres que le père commissaire lui écrivit de Madrid. Ce qui m'ôtait tout scrupule et me mettait l'esprit en repos, c'était que nous continuions toujours à dire l'office dans le chœur ; que l'on ne nous avait dit la première messe que par la permission de ce prélat, que c'était un des siens qui l'avait dite, et qu'il ne laissait pas d'envoyer quelquefois me visiter et m'assurer qu'il viendrait me voir. Toutes ces circonstances me faisaient croire que je n'avais pas sujet d'être si fort en peine ; et ma peine ne procédait pas aussi de ce qui me regardait ainsi que mes religieuses, mais de celle qu'avait le père commissaire de m'avoir engagée à ce voyage, et de penser à l'affliction que ce lui serait si tout venait à être renversé, comme il n'y avait que trop sujet de l'appréhender.

En ce même temps, les pères carmes mitigés apprirent que cette fondation se faisait. Ils vinrent me voir, et je leur montrai les patentes que j'avais de notre révérendissime père général. Elles leur fermèrent la bouche, et ils ne se seraient pas, à mon avis, si aisément adoucis s'ils eussent été informés de la difficulté que faisait l'*archevêque* ; mais on ne le savait point ; et l'on croyait, au contraire, que cette fondation lui était fort agréable. Dieu permit enfin qu'il vint me voir. Je lui représentai le tort qu'il nous faisait. Il m'accorda tout ce que je pouvais désirer ; et depuis ce jour il n'y a point de faveurs que nous n'ayons reçues de lui en toutes occasions.

## CHAPITRE XXIV.

*Dans les extrêmes difficultés de trouver une maison pour l'établissement de ce monastère, Dieu inspire à la Sainte qu'il y pourvoirait. Assistance qu'elle reçoit d'un de ses frères qui revenait des Indes. Enfin elle achète une maison très-commode, et l'on y porte le très-saint Sacrement avec une très-grande solennité.*

Qui pourrait s'imaginer que dans une ville, aussi grande et aussi riche qu'est Séville, j'eusse trouvé moins d'assistance pour fonder un monastère, qu'en tous les autres lieux où j'en avais établi ? J'y en rencontrai néanmoins si peu, que je crus souvent qu'il valait mieux abandonner ce dessein. Je ne sais si l'air du pays y contribuait. Car j'ai entendu dire que Dieu y donne au démon plus de pouvoir de tenter qu'ailleurs, et il est vrai que je n'avais de ma vie été si lâche qu'alors. Je ne perdais pas toutefois la confiance que j'avais en Dieu ; mais je me trouvais si différente de ce que j'avais toujours été, et si éloignée des dispositions où je m'étais vue en de pareilles rencontres, qu'il me semblait que Notre-Seigneur se retirait en quelque sorte de moi pour me laisser à moi-même, afin de me faire connaître que le courage que j'avais auparavant venait de lui, et non pas de moi.

Nous demeurâmes en cet état dans Séville, depuis le temps que j'ai dit jusque un peu avant le carême, sans avoir moyen d'acheter une maison, ni que personne voulût être notre caution, comme nous en avions trouvé ailleurs, parce que celles qui avaient tant pressé le père commissaire de nous faire venir, ayant su quelle était l'austérité de notre règle, ne se jugèrent pas capables de la supporter. Une seule, dont je parlerai dans la suite, vint avec nous et prit l'habit. Cependant je me voyais pressée de quitter l'Andalousie à cause que d'autres affaires m'appelaient ailleurs, et ce m'était une très-grande peine de laisser ces religieuses sans maison, quoique je connusse que je leur étais inutile, parce que Dieu ne me faisait pas la faveur de me donner, comme dans les provinces de deçà, quelqu'un qui m'assistât en cette entreprise.

Les choses étaient en cet état, lorsque Laurent Zépida, l'un de mes frères, revint des Indes, où il avait passé plus de trente-quatre

ans : il eut encore plus de peine que moi de voir que ces bonnes religieuses n'eussent point de maison en propre. Il nous assista beaucoup, et particulièrement pour nous faire avoir celle où elles sont à présent. De mon côté, je priais instamment Notre-Seigneur, et je le faisais prier par mes sœurs, de ne pas permettre que je partisse sans les laisser dans un logis qui leur appartînt. Nous recourions aussi à l'assistance du glorieux saint Joseph et de la très-sainte Vierge, en l'honneur de laquelle nous faisons plusieurs processions. Voyant donc mon frère si disposé à nous aider, je traitai de l'achat de quelques maisons. Mais lorsque le marché paraissait conclu, il se rompit. M'étant ensuite mise en prières pour demander à Dieu que, puisqu'il honorait ces religieuses de la qualité de ses épouses, et qu'elles avaient un si grand désir de le servir, il lui plût de leur donner une maison, il me dit : *J'ai déjà exaucé votre prière. Laissez-moi faire.* Ces paroles me donnèrent la joie que l'on peut s'imaginer ; je tins la chose pour faite, comme en effet elle se fit. Il nous empêcha ensuite, par son extrême bonté, d'en acheter une, dont chacun approuvait l'acquisition à cause qu'elle était en très-belle assiette, mais si mal bâtie et si vieille, que ce n'était qu'une place, qui ne nous aurait guère moins coûté que la maison tout entière que nous avons maintenant. Aussi n'en étais-je pas contente, parce que cela ne paraissait pas s'accorder avec ce que Dieu m'avait dit dans l'oraison, qu'il nous donnerait une maison très-commode. Il accomplit sa promesse. Car ne restant plus qu'à passer le contrat de celle dont je viens de parler, celui qui nous la vendait à un prix excessif, remit pour quelques considérations, à le signer, dans le temps dont nous étions convenus, et nous dégagea ainsi de notre parole. Je l'attribuai à une singulière faveur de Dieu, à cause qu'il y avait tant à travailler à cette maison, qu'elle n'aurait pu être entièrement rétablie durant la vie des religieuses qui y étaient, quand même elles auraient trouvé moyen de faire une si grande dépense, ce qui leur aurait été fort difficile.

Un ecclésiastique, grand serviteur de Dieu, nommé Garcia Alvarez, très-estimé dans la ville, à cause de ses bonnes œuvres, qui

faisaient toute son occupation, fut principalement cause que nous changeâmes d'avis. Il avait tant de bonté pour nous, que depuis que nous eûmes la permission de faire dire la messe, il ne manquait jamais de venir nous la dire tous les jours, quoique la chaleur fût extrême ; et s'il eût eu plus de bien, rien ne nous aurait manqué. Comme il connaissait fort cette maison, il ne voyait point d'apparence de l'acheter si chèrement, et nous le représenta tant de fois, qu'enfin il nous fit résoudre à n'y plus penser. Lui et mon frère allèrent ensuite voir celle que nous avons aujourd'hui, et en revinrent, avec raison, si satisfaits, Notre-Seigneur le voulant ainsi, que l'affaire fut terminée en deux ou trois jours, et le contrat signé. Mais nous n'eûmes pas peu de peine à y entrer, parce que celui qui l'avait louée ne voulait point en sortir, et que les religieux de Saint-François, qui en étaient proche, nous prièrent instamment de ne nous y point établir. Pour moi, j'y aurais consenti, si le contrat n'eût pas encore été signé, et en eusse remercié Dieu, pour n'être point obligée de payer six mille ducats que nous coûtait la maison, sans pouvoir en jouir présentement. La mère prieure, au contraire, louait Dieu de ce que le marché était fait, à cause qu'elle avait en cela, comme en toute autre chose, plus de foi que moi, et qu'elle est beaucoup meilleure. Après avoir demeuré plus d'un mois en cet état, enfin cette bonne mère, les autres religieuses et moi, allâmes de nuit nous mettre dans la maison, ne voulant pas que ces religieux le sussent avant que nous en eussions pris possession. Mais ce ne fut pas sans crainte que nous toutes, et ceux qui nous accompagnaient, fîmes ce chemin. Autant d'ombres que nous voyions nous paraissaient autant de ces religieux.

Dès le point du jour, Garcia Alvarez, ce bon prêtre qui était venu avec nous, dit la première messe ; et depuis nous n'eûmes plus rien à appréhender. Jésus, mon Sauveur, quelles frayeurs n'ai-je point eues dans ces prises de possession ? Et si l'on en a tant lorsqu'on n'a d'autre dessein que de travailler pour votre service, combien grandes doivent être celles des personnes qui ne pensent qu'à vous offenser et à nuire à leur prochain ? et comment est-il possible qu'ils y trouvent du plaisir et de l'avantage ? Mon frère n'était pas présent, parce qu'il

avait été obligé de se retirer, à cause que la précipitation avec laquelle on avait passé le contrat lui avait fait commettre une erreur qui nous aurait été préjudiciable, et qu'étant notre caution, on voulait pour ce sujet le mettre en prison. Ce qu'il n'avait point d'habitude dans Séville, où il passait pour étranger, nous causa ainsi beaucoup de peine, jusqu'à ce qu'il donnât pour assurance à nos parties des effets dont ils se contentèrent. Ensuite tout alla bien, quoique pour nous faire mériter davantage, nous eûmes durant quelque temps un procès à soutenir.

Nous nous étions renfermées dans un étage bas, et mon frère passait les jours entiers à faire travailler les ouvriers. Il continua aussi à nous nourrir, ainsi qu'il avait commencé de faire quelque temps auparavant, parce que notre maison n'était pas encore considérée comme un monastère, mais comme un logis particulier, excepté par un saint prieur des chartreux de las Cuevas, de la famille des Pantojas d'Avila, à qui Dieu avait, dès notre arrivée, donné tant d'affection pour nous qu'il nous assistait en toutes manières, et continuera sans doute jusqu'à la fin de sa vie. Je rapporte ceci, mes sœurs, à cause qu'étant juste de recommander à Dieu nos bienfaiteurs, tant morts que vivants, je crois devoir engager celles qui liront cette relation, à prier pour ce saint religieux à qui nous sommes si obligées.

Si je m'en souviens bien, il se passa de cette sorte plus d'un mois, durant lequel mon frère travaillait avec tant d'affection à faire de quelques chambres une chapelle, et à tout accommoder, qu'il ne nous laissait rien à faire. Quand cela fut achevé, je désirais fort que le très-saint Sacrement y fût mis sans bruit, parce que j'appréhende toujours de causer de la peine aux autres, lorsqu'on le peut éviter. Je le proposai à Garcia Alvarez, ce bon prêtre ; et il en conféra avec le père prieur des chartreux ; l'un et l'autre n'affectionnant pas moins que nous-mêmes ce qui nous touchait. Ils jugèrent qu'afin de rendre le monastère connu de tout le monde, il fallait que cette action se fit avec grande solennité, et allèrent ensuite trouver l'*archevêque*. Après avoir agité l'affaire, il fut résolu que l'on irait prendre le très-saint Sacrement dans une paroisse, pour le porter en procession dans notre

monastère. Ce prêtre ordonna aussi que le clergé, avec quelques confréries, y assisterait, et que l'on tapisserait les rues.

Le bon Garcia Alvarez para notre cloître par où l'on entra, et orna extrêmement l'église et les autels. Il y avait même une fontaine qui jetait de l'eau de naphthe, sans que nous y eussions aucune part, ni que nous l'eussions désiré. Mais il est vrai que nous ne pûmes voir qu'avec beaucoup de dévotion et de plaisir cette cérémonie se faire avec tant de solennité, les rues si bien tendues, et une si bonne musique de voix et d'instruments, que ce saint prieur des chartreux me dit qu'il n'avait jamais rien vu de semblable à Séville. Ainsi on pouvait juger que c'était un ouvrage de Dieu. Ce bon père, contre sa coutume, assista à la procession. *L'archevêque* posa lui-même le très-saint Sacrement ; et la multitude du peuple qui se trouva à cette fête était incroyable. Vous voyez, mes filles, par ce récit, quels étaient les honneurs que l'on faisait à ces pauvres carmélites, auparavant si méprisées de tout le monde, qu'il ne semblait pas qu'on leur voulût seulement donner un verre d'eau, quoiqu'il n'en manque pas dans la rivière de cette grande ville.

Il arriva une chose que tous ceux qui la virent trouvèrent fort remarquable. Après que la procession fut achevée, on tira tant de coups de canon et tant de fusées, que cela dura presque jusqu'à la nuit ; et il leur prit alors envie d'en tirer encore. Sur quoi le feu s'étant mis à la poudre qu'un homme portait, l'on considéra comme un miracle qu'il n'en fut pas brûlé. Il s'éleva une si grande flamme, qu'elle alla jusqu'au haut de notre cloître, qui était tapissé de taffetas jaune et cramoisi, et personne ne doutait que ce taffetas ne dût être en cendres ; mais il ne parut pas seulement que le feu s'en fût approché, quoique les pierres de ces voûtes en fussent toutes noircies. Nous en remerciâmes Dieu, parce que nous n'avions pas le moyen de payer cette étoffe ; et il y a grande apparence que le démon, à qui cette cérémonie ne plaisait point, non plus que de voir une nouvelle maison consacrée à Dieu, avait voulu s'en venger en quelque manière. Notre-Seigneur ne le permit pas. Qu'il soit béni et glorifié à jamais !

## CHAPITRE XXV.

*La Sainte ne parle presque dans tout ce chapitre que d'une excellente fille qui se rendit religieuse dans ce monastère, nommée Béatrix de la Mère de Dieu.*

Vous pouvez juger, mes sœurs, quelle fut ce jour-là notre joie, et j'avoue que la mienne fut très-grande, de voir que je laissais ces bonnes filles dans une maison bien assise, fort commode, connue de toute la ville, où étaient entrées des filles qui pouvaient en payer la plus grande partie du prix, et que pour peu qu'y apportassent celles qui achèveraient de compléter leur nombre, elle se trouverait entièrement liquidée. Surtout je ressentais une grande consolation de ce que mes travaux n'avaient pas été inutiles. Mais lorsque je pouvais jouir de quelque repos, je fus obligée de partir le lundi d'après le dimanche qui précédait la Pentecôte de l'année 1576, à cause que la chaleur commençait d'être excessive, comme aussi pour tâcher s'il était possible, de ne point marcher le jour de la fête, et de là passera Malagon, où je désirais pouvoir demeurer quelques jours.

Ainsi Dieu ne permit pas que j'eusse la consolation d'entendre au moins une messe dans notre église. Mon départ troubla la joie de ces bonnes religieuses. Elles sentirent vivement cette séparation, à cause que nous avons durant un an souffert ensemble tant de travaux, que ceux que j'ai rapportés ne sont que les moindres. Je n'en ai jamais tant éprouvé dans aucune fondation, si l'on en excepte celle d'Avila, qui les surpassaient encore parce qu'ils étaient intérieurs. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu soit bien servi dans cette maison ; c'est la seule chose qui puisse importer. J'ai sujet de l'espérer, lorsque je vois qu'il y attire de si bonnes âmes, et que les cinq que j'y ai menées avec moi, de la vertu desquelles j'ai parlé, mais beaucoup moins que je ne l'aurais pu faire, y sont demeurées.

BÉATRIX DE LA MÈRE DE DIEU.

Je veux, mes filles, vous dire quelque chose de la première qui prit l'habit dans ce monastère, ne doutant point que vous ne l'appreniez avec plaisir. C'était une jeune demoiselle, fille de parents

très-vertueux qui demeurent dans le haut pays. Elle n'avait encore que sept ans, quand une de ses tantes, qui n'avait point d'enfants, voulut l'avoir auprès d'elle et la prit en affection. Alors trois servantes de cette tante, qui se flattaient auparavant de l'espérance qu'elle leur donnerait tout son bien, ne doutant point qu'elle ne déclarât cette enfant son héritière, conspirèrent ensemble pour la perdre, et inspirées du démon, supposèrent qu'elle voulait faire mourir sa tante, et qu'elle avait pour ce sujet donné de l'argent à l'une d'elles pour acheter de l'arsenic. Celle-là le dit à sa maîtresse, et les deux autres confirmèrent son témoignage. Ainsi la tante le crut ; la mère même de l'enfant en demeura persuadée, et elle retira sa fille, qui passait dans son esprit pour aussi coupable qu'elle était innocente.

Cette fille, dont le nom est Béatrix de la Mère de Dieu, m'a dit que durant plus d'une année, sa mère la faisait coucher sur la terre ; qu'il ne se passait point de jour qu'elle ne lui donnât le fouet pour lui faire confesser le crime dont elle était accusée, et que plus elle assurait qu'elle ne l'avait pas commis, ni ne savait pas seulement ce que c'était que de l'arsenic, plus elle lui paraissait méchante de s'opiniâtrer à le dénier, et la croyait incorrigible. Il lui eût été facile de se délivrer d'un si cruel traitement, en avouant ce qu'on lui imposait ; et il y a sujet de s'étonner qu'elle ne le fit pas. Mais Dieu lui donna la force de soutenir toujours la vérité ; et comme il est le protecteur des innocents, il envoya à deux de ces trois femmes de si cruelles maladies, qu'elles paraissaient avoir la rage. Se voyant en cet état et près de mourir, elles confessèrent leur crime ; et firent demander pardon à l'enfant. La troisième mourut en couche et fit la même déclaration. Ainsi toutes trois expirèrent dans les tourments, pour punition d'une si horrible méchanceté. Je n'ai pas seulement su cela de la fille, mais aussi de la propre bouche de la mère, qui, la voyant religieuse, et ayant peine à se consoler des maux qu'elle lui avait faits, me l'a raconté avec d'autres particularités, qui faisaient voir quelles avaient été ses souffrances, Dieu ayant permis que, encore qu'elle n'eût point d'autre enfant, et qu'elle l'aimât tendrement, elle l'eût traitée d'une manière si horrible, qu'on pouvait dire qu'elle

avait été son bourreau. Et c'est une femme si véritable et si vertueuse, que l'on ne saurait refuser d'ajouter foi à ses paroles.

Lorsque cette fille eut près de douze ans, elle fut touchée, en lisant la vie de sainte Anne, d'une grande dévotion pour les saints du Mont-Carmel, parce qu'elle voyait dans cette vie que la mère de sainte Anne, qui se nommait, ce me semble, Émerantiane, allait souvent les visiter. Ainsi elle s'affectionna de telle sorte à cet ordre de la sainte Vierge, qu'elle résolut de se faire religieuse, et fit vœu de chasteté. Elle passait le plus de temps qu'elle pouvait en solitude et en oraison, et y recevait des grâces très-particulières de Notre-Seigneur, et de sa bienheureuse mère. Mais quelque impatience qu'elle eût d'entrer en religion, elle n'osait s'en déclarer à son père et à sa mère, et ne savait comment apprendre des nouvelles de cet ordre. Sur quoi il est assez remarquable qu'y ayant dans Séville même une maison de la règle mitigée, elle n'en eût point de connaissance, qu'après avoir depuis été informée du nouvel établissement de nos monastères. Elle était restée seule de plusieurs enfants, dont elle était durant leur vie la moins chérie ; et celui de ses frères qui était mort le dernier, avait défendu son innocence, lorsqu'on lui avait supposé ce crime. Aussitôt qu'elle fut en âge d'être mariée, son père et sa mère lui proposèrent un parti si avantageux, qu'ils ne doutaient point qu'elle ne l'acceptât ; mais elle leur répondit qu'elle avait fait vœu de chasteté, et qu'elle mourrait plutôt que de le violer.

Ce refus les irrita de telle sorte, soit par un aveuglement causé par le démon, ou que Dieu le permît, afin de faire souffrir à cette vertueuse fille une espèce de martyre, que s'étant imaginé qu'il fallait qu'elle eût commis quelque grand crime, pour avoir pu se résoudre de faire un si grand affront à celui à qui ils avaient donné leur parole, ils la traitèrent d'une manière si barbare, qu'il lui en aurait coûté la vie, si Dieu ne la lui eût conservée, et elle demeura trois mois au lit sans pouvoir se remuer. Sur quoi elle m'a dit que, dans l'excès de ses tourments, s'étant souvenue de ce que sainte Agnès avait souffert, elle ne les sentit presque plus, tant elle aurait désiré de mourir

martyre comme elle.

Il faut avouer qu'il est bien étrange qu'une fille qui ne quittait jamais sa mère, et était continuellement éclairée par un père si habile, ait pu être soupçonnée par eux d'avoir commis un si étrange péché, elle qui avait toujours vécu saintement, et était si honnête, si sage et si charitable envers les pauvres, qu'elle leur donnait tout ce qu'elle avait : mais lorsque Dieu, par excès de son amour pour une personne, la fait souffrir, il se sert de divers moyens pour lui accorder cette grâce. Quelques années après, ce père et cette mère ayant connu la vertu de leur fille, changèrent en caresses le mauvais traitement qu'ils lui faisaient. Ils ne lui refusaient rien de ce qu'elle désirait d'eux pour faire l'aumône, sans que néanmoins ils pussent se résoudre à consentir qu'elle fût religieuse, ce qui lui donnait, à ce qu'elle m'a dit, beaucoup de peine.

Treize ou quatorze ans avant que le père Gratien allât à Séville, lorsque l'on ne savait encore ce que c'était des carmes déchaussés, cette fille étant avec son père, sa mère et quelques-unes de ses voisines, un religieux très-vénérable et vêtu de gros drap, comme nos pères de la réforme le sont maintenant, entra dans la chambre, et quoiqu'il semblât être fort âgé, et que sa barbe, qui était fort grande, fût aussi blanche que de l'argent, il paraissait beaucoup de fraîcheur sur son visage. Il s'approcha de cette fille, et après lui avoir parlé en une langue que ni elle ni aucun de ceux qui étaient présents n'entendaient point, il fit trois fois le signe de la croix sur elle en disant ces propres mots : Béatrix, Dieu te rende forte, et puis s'en alla. Leur étonnement à tous fut si grand, qu'à peine aucun d'eux ne pouvait respirer tandis qu'il fut là. Quand il fut parti, le père demanda à sa fille qui était ce vénérable vieillard ; elle, de son côté, croyait qu'il le connaissait, et ils se levèrent tous aussitôt pour l'aller chercher, mais inutilement. Cette apparition donna une grande consolation à cette sainte fille ; et tous ceux qui la virent, ne pouvant douter qu'elle ne vînt de Dieu, en furent extrêmement surpris, et conçurent encore une plus grande estime de sa vertu. Durant les quatorze années suivantes elle continua de s'employer à servir Dieu,

et à lui demander qu'il lui plût d'accomplir son dessein sur elle.

Un si long retardement l'ennuyait beaucoup, lorsque allant entendre le sermon dans l'église de Triane, qui est le quartier de Séville où son père demeurerait, sans savoir qui y prêchait, il se trouva que c'était le père Jérôme Gratien : et quand il alla recevoir la bénédiction, elle se ressouvint de celui qui lui était apparu autrefois, vêtu et déchaussé de la même sorte, mais différent de visage, le père Gratien n'ayant pas trente ans. Elle m'a raconté que sa joie fut si grande, qu'elle pensa s'évanouir, parce que, encore qu'elle eût appris que l'on avait établi en ce quartier-là un monastère de religieux, elle ne savait pas que ce fût des carmes déchaussés. Elle fit, dès ce moment, tout ce qu'elle put pour aller à confesse à lui, et ne put qu'avec beaucoup de peine l'obtenir, à cause qu'étant si réservé et si retiré, et la voyant si jeune et fort belle, il évite autant qu'il peut de confesser de semblables personnes. Comme elle était de son côté fort retenue, un jour qu'elle pleurait dans l'église, une femme lui demanda ce qu'elle avait ; elle lui répondit qu'elle aurait désiré de parler au père Gratien, mais qu'elle ne savait comment l'aborder, parce qu'il confessait alors. Cette femme la prit par la main, la mena à ce père, le pria de l'entendre : elle lui fit une confession générale. Il fut également touché et consolé des grâces que Dieu avait répandues dans cette âme, et la consola beaucoup en lui apprenant qu'il pourrait bien venir des carmélites, et qu'étant satisfait de sa vocation, il ferait en sorte qu'elle serait la première qu'elles recevraient. Il lui confirma la même chose après que nous fûmes arrivées, et prit un grand soin d'empêcher que son père et sa mère ne le sussent, parce qu'ils n'auraient pu se résoudre à lui permettre d'entrer. Comme lorsqu'elle allait se confesser au monastère des carmes déchaussés, qui était fort éloigné de son logis, et où elle faisait plusieurs aumônes, sa mère ne la menait point, mais la faisait seulement accompagner par des servantes, cette vertueuse fille leur dit le jour de la fête de la très-sainte Trinité de demeurer, et qu'une femme qui était révérée de tout le monde dans Séville, à cause de son extrême piété et de ses occupations continuelles en de bonnes œuvres, viendrait la prendre ;

ainsi elles ne l'accompagnèrent point, et, selon qu'elle l'avait concerté avec cette femme, elle prit un manteau de gros drap, si pesant, que, sans la joie qu'elle avait de le porter, je ne sais comment elle l'aurait pu. Sa seule crainte était de rencontrer quelqu'un qui la reconnût, et qui, la voyant dans un habit si différent de son habit ordinaire, ne la traversât dans son dessein : car, qu'est-ce qu'un véritable amour pour Dieu ne fait point faire ? Nous lui ouvrîmes la porte, et j'envoyai en donner avis à sa mère. Elle vint aussitôt, et paraissait être hors d'elle-même ; mais après avoir repris ses esprits, au lieu de passer à ces extrémités auxquelles d'autres mères se laissent emporter, elle connut la grâce que Dieu faisait à sa fille, et malgré la résistance de la nature elle se soumit à sa volonté, et nous fit ensuite de grandes aumônes.

Il ne se pouvait rien ajouter à la joie que témoignait cette nouvelle épouse de Jésus-Christ, de jouir du bonheur qu'elle avait si ardemment souhaité. Son humilité était si grande, et elle prenait, tant de plaisir dans le travail, que nous avions peine à lui arracher le balai des mains, les exercices les plus bas et les plus pénibles lui étant les plus agréables, quoiqu'elle eût été élevée avec beaucoup de délicatesse. Le corps se ressentit de la joie de l'âme ; elle reprit aussitôt son embonpoint ; et son père et sa mère la voyant en cet état, en furent si consolés, qu'ils n'auraient pas alors voulu qu'elle n'eût point été avec nous.

Comme il n'était pas raisonnable que cette vertueuse novice jouît d'un si grand bonheur sans qu'il lui en coûtât des souffrances, elle fut extrêmement tentée deux ou trois mois avant sa profession, non pas jusqu'à se résoudre de ne la point faire, mais parce que le démon effaçait de son souvenir tout le temps qu'elle avait soupiré après un tel bien et lui faisant envisager mille difficultés, agitait sans cesse son esprit. Il se trouva néanmoins vaincu au lieu de la vaincre. Elle s'éleva par son courage au-dessus de tant de peines dont il tâchait de l'accabler ; et, malgré tous ses efforts, elle résolut de faire profession. Notre-Seigneur, qui n'attendait pour la couronner que d'éprouver sa constance, lui fit trois jours auparavant des grâces extraordinaires, et mit en fuite cet irréconciliable ennemi des

hommes. Elle se trouva dans une telle consolation, qu'elle en était transportée ; et certes, avec sujet, puisque c'était l'effet d'une preuve si signalée de l'amour que lui portait son divin époux. Peu de jours après, son père étant mort, sa mère prit l'habit, et nous fit une aumône de tout son bien. Il ne se peut rien ajouter au contentement dont elle et sa fille jouissent, et à l'édification qu'elles donnent à toutes les sœurs par la fidélité avec laquelle elles répondent à la faveur que Dieu leur a faite de les appeler à son service.

L'année n'était pas encore passée, qu'une autre demoiselle vint aussi se mettre avec nous, quoique son père et sa mère ne pussent se résoudre à le lui permettre. Ainsi Dieu remplit cette maison d'âmes choisies, qui se consacrent à lui avec tant d'ardeur, qu'il n'y a ni clôture, ni austérités, ni travaux qui soient capables de les étonner, et qu'elles ne surmontent par son assistance. Qu'il soit béni dans tous les siècles !

*Fondation du monastère des carmelites de Saint-Joseph de Caravaque.*

## CHAPITRE XXVI.

*De quelle manière se fit cette fondation. La Sainte exhorte à ne point s'arrêter au bien dans la réception des religieuses. Elle parle ensuite des grands travaux qu'elle a soufferts dans ces fondations, et dit comme on lui rendit tant de mauvais offices auprès du père général, qu'elle reçut des défenses d'en faire davantage ; ce qui, au lieu de l'affliger, lui donna beaucoup de joie.*

Lorsque j'étais sur le point de partir du monastère de Saint-Joseph d'Avila pour aller à la fondation de Véas, dont on était demeuré d'accord de tout, et qu'il ne restait plus que de nous mettre en chemin de l'exécuter, j'appris par un homme, qu'une dame de Caravaque, nommée madame Catherine, m'envoya exprès, que trois demoiselles avaient été si touchées d'un sermon d'un père de la compagnie de Jésus, qu'elles s'étaient retirées chez elles dans la résolution de n'en point sortir, jusqu'à ce que l'on eût fondé en ce lieu-là un monastère. Il y a grande apparence qu'elles s'étaient concertées avec cette dame, et qu'elles les aiderait à faire cette

fondation. Elles étaient filles de deux gentilshommes des plus qualifiés de Caravaque, dont l'un se nommait Rodrigue de Moya, qui était très-vertueux. Toutes ensemble avaient assez de bien pour exécuter ce dessein, et elles avaient appris ce qui s'était passé dans la fondation de nos monastères par les pères de la compagnie de Jésus, qui nous y ont toujours assistées.

L'ardeur avec laquelle ces bonnes filles envoyaient de si loin pour s'engager dans l'ordre de la sainte Vierge, me donna de la dévotion. Je résolus de seconder leurs bonnes intentions, et ayant su que ce lieu était proche de Véas, je menai un plus grand nombre de religieuses que je n'avais accoutumé, parce que les lettres que j'avais reçues me faisant croire que cette affaire ne recevrait point de difficulté, mon dessein était d'aller faire cette fondation aussitôt après que celle de Véas serait achevée.

Mais Dieu en ayant ordonné autrement, mes mesures furent rompues. Car, comme je l'ai rapporté dans la fondation de Séville, la permission du conseil des ordres arriva alors, et m'empêcha d'exécuter ce que j'avais résolu. Il est vrai aussi que j'en fus fort dégoûtée, parce que j'appris, étant à Véas, que le chemin était si mauvais, que les supérieurs de nos monastères ne pourraient, sans beaucoup de peine, y aller faire leurs visites. Toutefois, comme j'avais donné sujet d'espérer que l'affaire s'achèverait, je priai le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan, d'aller sur les lieux pour reconnaître l'état des choses, et me dégager, s'ils le jugeaient à propos. Ils trouvèrent cette grande chaleur assez ralentie, non pas du côté de ces demoiselles, mais de celui de madame Catherine, qui avait la principale part dans ce dessein, et qui les avait logées chez elle dans un appartement séparé, comme dans une espèce de monastère.

Ces bonnes filles demeurèrent néanmoins si fermes dans leur résolution d'être religieuses, et gagnèrent de telle sorte le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan, qu'avant de s'en revenir, ils passèrent tous les actes nécessaires pour la conclusion du traité, et les laissèrent

ainsi comblées de joie. Quant à eux, ils étaient si satisfaits d'elles et de la bonté du pays, qu'ils ne pouvaient se lasser de nous le témoigner ; et ils avouaient en même temps que l'on ne pouvait voir de plus mauvais chemins. Tout étant donc ainsi d'accord, je renvoyai le bon Antoine Gaytan, qui ne trouvait rien de difficile pour m'obliger. Et sans l'affection que le père Julien d'Avila et lui avaient pour cet établissement, et la peine qu'ils prirent pour le faire réussir, il ne se serait jamais fait, tant j'y étais peu portée. Je priai ce bon homme de faire mettre un tour et des grilles aux lieux où l'on devait prendre possession, et loger les religieuses jusqu'à ce qu'elles eussent acheté une maison qui leur fût commode. Ce serviteur de -Dieu y passa plusieurs jours, et nous accommoda un logement dans la maison de Rodriguez de Moya, qui était, comme je l'ai dit, père d'une de ces demoiselles, et qui en donna avec joie une partie pour ce sujet.

Lorsque j'étais prête à me mettre en chemin, je reçus la permission ; mais ayant su qu'il y avait une clause qui rendait les religieuses dépendantes des commandeurs, à quoi je ne pouvais consentir, parce que cela est contraire à nos constitutions, il fallut envoyer demander une nouvelle permission ; et on ne l'aurait jamais obtenue, non plus que celle de Véas, si je n'eusse pris la liberté d'en écrire au roi dom Philippe II, à présent régnant. Il commanda qu'on l'expédiât aussitôt ; car sa majesté affectionne de telle sorte les personnes religieuses qui vivent selon leur profession, qu'ayant su que nous observons, dans nos monastères, la première règle, il nous a toujours favorisées. C'est pourquoi, mes filles, je vous prie de tout mon cœur de ne discontinuer jamais les prières particulières que nous faisons pour ce grand prince.

Comme il fallait donc faire réformer cette permission, je partis par l'ordre du père Jérôme Gratien de la mère de Dieu, alors commissaire et qui l'est encore ; je pris mon chemin par Séville, et je laissai ces pauvres demoiselles dans leur clôture, où elles demeurèrent jusqu'au premier jour de l'année suivante, quoiqu'elles eussent envoyé vers moi à Avila dès le mois de février. La permission fut bientôt expédiée. Mais étant si éloignée d'elles, et si

occupée du sujet de mon voyage, tout ce que je pouvais était de les plaindre beaucoup dans les peines où elles me témoignaient être par leurs lettres, et de désirer extrêmement de les en soulager.

M'étant donc impossible d'y aller, tant à cause de ce grand éloignement que parce que cette fondation n'était pas encore achevée, le père Jérôme Gratien trouva bon que les religieuses, qui avaient été destinées pour commencer cet établissement, et qui étaient demeurées à Saint-Joseph de Malagon, le fissent sans moi.

Je fis en sorte que l'on donna pour prieure une religieuse en la conduite de laquelle j'avais une grande confiance, parce qu'elle est beaucoup meilleure que moi. Elles partirent avec tout ce dont elles avaient besoin, accompagnées de deux pères carmes de notre réforme ; car le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan s'en étaient retournés il y avait déjà quelques jours ; et comme le chemin était long et le temps fâcheux, à cause que c'était sur la fin de décembre, je ne voulus pas leur donner la peine de revenir. Ces religieuses furent reçues à Caravaque avec une grande joie de toute la ville, et avec une très-particulière de ces demoiselles, qui les attendaient dans leur clôture avec tant d'impatience. Elles fondèrent le monastère, et le très-saint Sacrement y fut mis le jour du saint nom de Jésus de l'année 1576. Deux de ces trois filles prirent aussitôt l'habit ; mais la troisième étant d'un caractère trop mélancolique pour vivre dans une clôture si étroite et si austère, elle retourna en sa maison pour y demeurer avec une de ses sœurs. Qu'un tel exemple, mes filles, vous fasse admirer la conduite de Dieu, et combien nous sommes obligées du le servir et de le remercier de la grâce qu'il nous a faite de persévérer jusqu'à faire profession, et de demeurer ainsi dans sa maison durant tout le reste de notre vie en qualité de filles de la sainte Vierge. Il s'est servi du dessein qu'avait cette demoiselle d'être religieuse, et de son bien pour l'établissement de ce monastère, et lorsqu'elle devait jouir du bonheur qu'elle avait si ardemment souhaité, le courage lui a manqué, et elle s'est laissé vaincre par cette humeur mélancolique sur qui nous rejetons si souvent les fautes que nos imperfections et la légèreté de notre esprit nous font commettre.

Plaise à la divine Majesté de nous donner une grâce si abondante, que rien ne soit capable de nous empêcher d'avancer dans son service : et qu'il veuille toujours, s'il lui plaît, être notre protecteur et notre soutien, afin que nous ne perdions pas, par notre lâcheté, un aussi grand bien que celui dont il a commencé de favoriser des créatures aussi faibles et aussi misérables que nous le sommes. Je vous conjure en son nom, mes sœurs et mes filles, de lui faire sans cesse cette prière, et que chacune de celles qui entreront à l'avenir dans ces maisons saintes, se représentent continuellement que ç'a été par une grâce tout extraordinaire que cet ordre de la sainte Vierge est rentré dans la première observance de sa règle ; afin qu'il ne permette pas qu'elle se relâche. Considérez que des choses qui paraissent légères ouvrent la porte à de grands désordres, et font, sans que l'on s'en aperçoive, que l'esprit du monde entre dans ces lieux consacrés à la retraite et au silence. Représentez-vous la pauvreté et les travaux qui vous ont procuré le repos dont vous jouissez, et vous connaîtrez que la plus grande partie de ces monastères ne sont pas l'ouvrage des hommes, mais celui de Dieu, qui prend plaisir à nous accorder de nouvelles grâces, quand nous n'y apportons point d'obstacle. Car d'où pensez-vous qu'une fille aussi faible et aussi imparfaite que je suis, ait tiré de la force pour exécuter de si grandes choses ? une fille soumise à autrui, une fille sans argent et sans secours, celui de mes frères qui m'assista en la fondation de Séville étant encore dans les Indes ? Et comment pourriez-vous douter, mes sœurs, que ce ne soit Dieu qui a tout fait, puisque je ne suis pas d'une naissance assez illustre pour m'attribuer l'honneur que l'on m'a rendu en tant de rencontres ; et que, de quelque côté que l'on considère ce qui s'est passé dans ces fondations, il faut toujours en venir à reconnaître que Dieu seul en a été la source ? Ne serions-nous donc pas bien malheureuses si nous manquions de maintenir en sa perfection un si grand ouvrage, quand il devrait nous en couler pour conserver notre repos, notre bonheur et notre vie ? Mais ces trois choses, au contraire, s'y rencontrent. Car quel repos égale celui dont vous jouissez avec une telle paix et une si grande joie intérieure,

qu'au lieu d'appréhender la pauvreté, vous la désirez ? Quel honneur peut être plus grand que d'être, les épouses d'un Dieu, et quelle vie peut être plus heureuse que celle où l'on n'appréhende point la mort, comme nous en voyons des exemples en celles qui finissent leurs jours parmi nous ? Ainsi si vous demandez sans cesse à Dieu la grâce de vous avancer de plus en plus dans son service ; si vous vous défiez de vous-mêmes pour ne vous confier qu'en lui ; et si vous ne vous découragez jamais ; il ne vous refusera jamais son assistance.

NE POINT S'ARRÊTER AU BIEN DANS LA RÉCEPTION DES RELIGIEUSES.

N'appréhendez donc point que rien vous manque, et, pourvu que vous soyez contentes des dispositions de celles qui se présenteront pour être religieuses, et qu'elles soient riches en vertu, ne craignez point de les recevoir, encore qu'elles soient pauvres des biens du monde. Il suffit qu'elles viennent dans le dessein de servir Dieu le plus parfaitement qu'elles pourront. Il pourvoira à vos besoins par quelque autre voie qui vous sera beaucoup plus avantageuse. J'en parle par expérience ; et il m'est témoin que je n'ai jamais refusé aucune fille faute de bien, quand j'étais contente du reste. Le grand nombre que vous savez que j'en ai reçu purement pour l'amour de Dieu, en est une preuve, et je puis assurer avec vérité que je n'étais pas si aise d'en recevoir de riches que de pauvres, parce que les premières me donnaient quelque crainte, au lieu que les autres touchaient si sensiblement mon cœur, que souvent j'en pleurais de joie. Que si en tenant cette conduite lorsque nous n'avions ni maison, ni argent pour en acheter, Dieu nous a tant assistées, serions-nous excusables de ne pas tenir la même conduite, maintenant que nous avons de quoi vivre ? Croyez-moi, mes filles, vous perdriez en pensant gagner. Si celles qui se présenteront ont du bien qu'elles ne soient point obligées de donner à d'autres qui en auraient besoin, je trouve bon que vous le receviez en aumône, parce qu'il me semble qu'autrement elles vous témoigneraient peu d'affection ; mais prenez toujours garde que celles qui seront reçues ne disposent de leur bien que par l'avis de personnes doctes, et pour la plus grande gloire de

Dieu. Nous ne saurions prétendre d'en recevoir d'elles qu'avec ces conditions, et il nous importe beaucoup plus qu'elles servent Dieu le plus parfaitement qu'elles pourront, puisque ce doit être notre seul désir. Toute misérable que je suis, je puis dire, à son honneur et pour votre consolation, que je n'ai jamais rien fait dans ces fondations que je n'aie cru conforme à sa volonté, dont je n'aurais voulu, pour quoi que ce fût, m'éloigner en la moindre chose, et par l'avis de mes confesseurs, qui depuis que j'ai pris cette résolution, se sont tous trouvés fort savants et des personnes de grande piété.

Peut-être que je me trompe, et que j'ai commis, sans le savoir, un très-grand nombre de fautes. J'en laisse le jugement à Dieu qui pénètre le fond des cœurs, et je dis seulement ce qui me paraît s'être passé en moi-même. Mais je voyais clairement que si je faisais quelque bien, c'était lui qui me le faisait faire, et qu'il se servait de moi pour accomplir son ouvrage. Aussi ne l'ai-je rapporté, mes filles, qu'afin de vous faire encore mieux connaître combien vous lui êtes obligées, et que jusqu'à cette heure, nous n'avons fait tort à qui que ce soit. Qu'il soit béni à jamais d'être la cause de tout notre bonheur, et d'avoir suscité des personnes charitables pour nous assister ! Je le prie de nous faire la grâce de n'être point ingrates de tant de faveurs dont nous lui sommes redevables. Ainsi soit-il.

Vous avez vu, mes filles, une partie des travaux que j'ai soufferts, et qui, à mon avis, ont été les moindres. Je n'aurais pu, sans vous ennuyer, vous les rapporter tous, et vous dire particulièrement combien grandes ont été les fatigues que nous donnaient, dans nos voyages, la pluie, la neige, la peine de nous trouver égarées de notre chemin, et surtout mon peu de santé, m'étant arrivé diverses fois d'avoir une fièvre très-violente, et plusieurs autres maux tant intérieurs qu'extérieurs. Il me souvient, entre autres choses, que le jour que nous partîmes de Malagon pour aller à Véas, je me trouvai réduite en tel état, que considérant la longueur du chemin qui nous restait encore à faire, les paroles du prophète Élie, notre père, quand il fuyait la fureur de Jézabel, me vinrent en l'esprit, et je dis à Dieu, comme lui : « Je vous laisse à juger, Seigneur, si j'ai assez de force

pour tant souffrir. » Sa divine Majesté, voyant ma faiblesse, me délivra comme en un moment de cette fièvre et de tous ces autres maux, tant intérieurs qu'extérieurs ; dont j'attribuai la cause à un saint ecclésiastique qui survint. Lorsque Dieu me donnait ainsi de la santé, je supportais avec joie les travaux corporels ; mais ce ne m'était pas une petite peine que de m'accommoder aux différentes humeurs des personnes des lieux où nous allions, et à me séparer de mes filles et de mes sœurs, quand je me trouvais obligée de les quitter pour aller ailleurs ; la tendresse avec laquelle je les aime étant si grande, que je puis dire avec vérité que ces séparations n'étaient pas les moindres de mes croix, principalement lorsque je pensais que je ne les verrais plus. La douleur qu'elles ressentaient de leur côté leur faisait répandre quantité de larmes, parce que, encore qu'elles soient détachées de tout le reste, Dieu ne leur a pas fait la grâce de l'être de moi, peut-être pour augmenter la peine que me faisait souffrir ce que je ne l'étais pas non plus d'elles. Je faisais tous mes efforts pour ne pas le leur témoigner, et je les reprenais même d'être en cela si imparfaites ; mais leur véritable affection pour moi, dont elles me donnaient des preuves en toutes rencontres, était si grande, que mes remontrances leur servaient de peu.

Vous aurez vu aussi comme j'avais non seulement la permission de notre révérendissime père général de faire ces fondations, mais un ordre particulier d'y travailler, et Dieu lui donnait tant de zèle pour cette bonne œuvre, que je n'en faisais aucune dont il ne me témoignât par ses lettres une extrême joie. J'avoue que rien ne m'a tant soulagée dans mes travaux, parce que je croyais servir Dieu en le contentant, étant, comme il est, mon supérieur, et que j'avais, de plus, une grande affection pour lui.

Enfin, soit que Notre-Seigneur voulût me donner quelque repos, ou que le diable ne pût souffrir l'établissement de tant de maisons consacrées au service de Dieu, le cours de ces fondations fut interrompu, sans que l'on puisse en attribuer la cause à notre révérendissime père général, puisque lui ayant écrit, il n'y avait pas longtemps, pour le prier de ne dispenser de fonder davantage de

monastères, il m'avait répondu que bien loin de me l'accorder, il souhaitait que leur nombre pût égaler Celui de ses cheveux.

Avant que je partisse de Séville, on avait tenu un chapitre général, dans lequel j'avais sujet de croire que l'on considérerait comme un service rendu à l'ordre la fondation de ces nouveaux monastères ; mais au lieu d'envisager cette affaire de la sorte, on m'envoya une défense des définiteurs de faire à l'avenir d'autres fondations, et commandement de me retirer dans celle de nos maisons que je voudrais choisir, avec défense d'en sortir pour quelque cause ou occasion que ce fût ; ce qui était comme me mettre en prison, puisqu'il n'y a point de religieuse qu'un provincial ne puisse envoyer d'un monastère en un autre, lorsque le bien de l'ordre le désire. Mais ce qui était pis que tout le reste, et la seule chose qui m'était sensible, c'est que notre père général était mal satisfait de moi, sur de faux rapports que des personnes passionnées lui avaient faits. Or, pour vous faire voir, mes sœurs, combien grande est la miséricorde de Dieu, et qu'il n'abandonne jamais ceux qui désirent de le servir, je puis assurer avec vérité que non seulement cet ordre du chapitre ne me donna point de peine, mais qu'il me causa tant de joie, que je ne pouvais la dissimuler. Ainsi je ne m'étonne plus de ce que David dansa devant l'arche, puisque, si je l'eusse osé, j'aurais fait la même chose en cette rencontre. Je ne sais à quoi attribuer une joie si excessive, ne m'étant jamais trouvée, en tant d'autres grandes traverses, dans une semblable disposition, quoique l'une des accusations que l'on me supposait fût très-notable. Et pour ce qui était de ne plus fonder de monastères, si on en excepte le déplaisir que me donnait le mécontentement de notre révérend père général, ce m'était un grand soulagement, et j'avais souvent désiré de finir ma vie dans le repos et la retraite. Néanmoins ce n'était pas la pensée de ceux qui me rendaient ces mauvais offices : ils croyaient au contraire extrêmement m'affliger, et peut-être avaient-ils bonne intention. Il est vrai que j'ai quelquefois senti de la joie dans les grandes contradictions que j'ai eues dans ces fondations, et les discours qui se faisaient contre moi par diverses personnes, dont quelques-unes

n'avaient pas de mauvais dessein ; mais je ne me souviens point d'avoir jamais eu, en toute ma vie, un contentement semblable à celui que j'éprouvai en cette rencontre ; et ce qui me touchait principalement était de penser qu'il fallait que mon Créateur fût satisfait de moi, puisque les créatures me récompensaient de la sorte des travaux que je souffrais. Car j'étais très-persuadée que c'est se tromper que de chercher sa consolation dans les choses de la terre et les louanges des hommes. Ils sont aujourd'hui d'un sentiment, demain d'un autre ; ce qui leur plaît le matin, leur déplaît le soir ; et vous seul, mon Dieu, êtes toujours immuable : soyez béni à jamais, vous qui ferez jour, dans le ciel, d'une vie sans fin, ceux, qui vous serviront fidèlement jusqu'à la fin de leur vie. »

Je commençai, comme je l'ai dit, en l'année 1573 à écrire ces fondations, par l'ordre du père Ripalda, religieux de la compagnie de Jésus, alors mon confesseur, et recteur du collège de Salamanque, où je demeurais dans le monastère de Saint-Joseph. Après en avoir écrit quelques-unes, parmi plusieurs occupations, je résolus d'en demeurer là, tant parce que je ne me confessais plus à ce père, qui était allé demeurer ailleurs, qu'à cause que j'avais eu beaucoup de peine à les écrire, ainsi que j'en ai toujours, sans néanmoins que j'y eusse regret, l'ayant fait par obéissance ; mais le père Jérôme Gratien de la mère de Dieu, commissaire apostolique, me commanda de continuer. Comme mon obéissance est fort imparfaite, je lui représentai, pour m'en excuser, mon peu de loisir, et les autres raisons qui me vinrent en l'esprit, tant j'appréhendais d'ajouter cette fatigue à celles que j'avais déjà. Ne l'ayant pu persuader, il m'ordonna d'y travailler quand je le pourrais, et je l'ai fait par soumission, dans le désir que l'on en retranche tout ce que l'on y trouvera de mauvais, qui sera peut-être ce qui paraît le meilleur. J'ai achevé ce traité le quatorzième jour de novembre 1576, veille de saint Eugène, dans le monastère de Saint-Joseph-de-Tolède, où je suis présentement, et par l'ordre de ce père, qui n'est pas seulement commissaire apostolique des carmes déchaussés, et des carmélites qui vivent selon la première règle, mais visiteur de ceux de l'observance mitigée de l'Andalousie. Je prie

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui règne et régnera dans tous les siècles, de faire que cet ouvrage réussisse à son honneur et à sa gloire.

Je conjure mes sœurs qui liront ceci, de vouloir, pour l'amour de Notre-Seigneur, me recommander à lui, afin qu'il me fasse miséricorde, et me délivre des peines du purgatoire que je puis avoir méritées, pour me faire jouir de sa divine présence, et que, n'ayant pas le bonheur de le voir durant ma vie, je reçoive quelque récompense, après ma mort, de la peine que j'ai eue à écrire ceci, et de mon extrême désir qu'il donne quelque consolation à celles à qui on permettra de le lire.

Une veille de Pentecôte, étant dans l'ermitage de Nazareth, du monastère de Saint-Joseph-d'Avila, et pensant à une très-grande grâce que Dieu m'avait faite à pareil jour, il y avait environ vingt ans, j'en fus si touchée, que je tombai en ravissement. Dans cette extase, Notre-Seigneur me commanda de dire de sa part aux pères de notre réforme, qu'elle irait toujours en augmentant, au lieu de se relâcher, pourvu qu'ils travaillassent avec grand soin à observer quatre choses : la première, que les supérieurs s'accordassent dans leurs sentiments ; la seconde, qu'ayant plusieurs maisons, il n'y eut que peu de religieux en chacune ; la troisième, d'avoir peu de commerce avec les séculiers ; et la quatrième, d'enseigner plus par leurs actions que par leurs paroles. Ceci arriva en l'année 1579, et pour témoigner qu'il est très-véritable, je l'ai signé de ma main.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

*Fondation du monastère des carmélites de Villeneuve-de-la-xare*

## CHAPITRE XXVII.

*Persécutions faites aux PP. carmes déchaussés par ceux de l'observance mitigée, soutenus par le nonce apostolique, et qui ne cessèrent qu'après que le roi Philippe II eut donné à ce nonce quatre assesseurs, très-gens de bien, pour juger cette affaire. La Sainte entreprend, par l'ordre de Dieu, de fonder un monastère de carmélites à Villeneuve-de-la-Xare, où neuf demoiselles y vivaient en communauté*

*d'une manière admirable, et souhaitaient avec ardeur d'être carmélites. La Sainte ayant passé pour y aller par un monastère fondé par sainte Catherine de Cardone, elle parle fort au long de la vie et des vertus de cette grande sainte.*

Après que la fondation de Séville fut achevée, on demeura plus de quatre ans sans en faire d'autres, à cause des grandes persécutions qui s'élevèrent tout-à-coup contre les carmes déchaussés et les carmélites. Il y en avait eu d'autres auparavant, mais non pas si rudes que celles-ci, qui pensèrent tout renverser. Le diable fit voir combien de si saints commencements lui étaient insupportables, et Dieu fit connaître que c'était son ouvrage, en le conduisant à sa perfection, malgré les efforts de cet ennemi de toutes les bonnes œuvres. Les pères carmes déchaussés, et particulièrement les supérieurs, eurent beaucoup à souffrir par l'opposition des pères carmes mitigés, et les témoignages si désavantageux, que presque tous ces pères leur rendirent auprès du révérendissime père général. Car encore que ce soit un fort saint religieux, et que tous ces nouveaux monastères de carmes déchaussés n'eussent été fondés que par sa permission, excepté celui de Saint-Joseph-d'Avila, pour lequel le pape l'avait lui-même donnée, ils lui représentèrent tant de choses, et le prévirent de telle sorte, qu'il ne voulait pas qu'on en fondât davantage, et ils l'indisposèrent aussi contre moi, sur ce que j'avais contribué à ceux qui étaient déjà établis. Mais pour ce qui est des nouveaux monastères de religieuses, il leur a toujours été favorable. La peine que je souffris peut passer pour la plus sensible de toutes celles que j'ai éprouvées dans ces fondations, quoique j'en aie eu de très-grandes, à cause que, d'un côté, je ne pouvais me résoudre d'abandonner une entreprise que je voyais clairement regarder la gloire de Dieu et l'avantage de notre ordre, et que mes confesseurs, qui étaient des personnes très-capables, me conseillaient de poursuivre ; et que, d'autre part, ce m'était une mortelle douleur de ne pas déférer à la volonté de mon supérieur, parce que, outre l'obligation que j'avais de le contenter, je l'aimais extrêmement et lui étais fort obligée. Mais quelque désir que j'eusse de le satisfaire, je ne le pouvais, à cause que nous avions des visiteurs apostoliques à qui

nous étions contraintes d'obéir. Un nonce du pape, qui était un homme fort saint, et qui, par son affection pour la vertu, estimait beaucoup les carmes déchaussés, mourut alors ; et Dieu permit, pour exercer ces religieux, que celui qui lui succéda, et qui était un peu parent du pape, leur fût très-contraire. Je veux croire qu'il était homme de bien, mais se trouvant disposé à favoriser en toutes choses les pères de l'observance mitigée, et se laissant persuader de ce qu'ils lui disaient contre les réformés, il se mit dans l'esprit qu'il devait les empêcher de se multiplier davantage, et commença d'agir contre eux avec une rigueur si extrême, qu'il condamnait au bannissement et à la prison ceux qu'il croyait pouvoir s'opposer à son dessein.

Le père Antoine de Jésus, qui avait le premier commencé la réforme, le père Jérôme Gratien, que le nonce précédent avait établi visiteur apostolique des mitigés, contre lequel ce nouveau nonce était principalement aigri, et le père Marian de saint Benoît, desquels j'ai parlé dans les fondations précédentes, furent ceux qui souffrirent le plus. Il imposa des pénitences rigoureuses à d'autres très-bons religieux, et défendit particulièrement à ceux-ci, sous de grandes peines, de ne plus se mêler d'aucune affaire. En quoi il était facile de juger que Dieu ne permettait cet orage que pour faire mieux connaître la vertu de ces excellents religieux, comme la suite le fit voir. Ce même nonce établit pour visiteur de nos monastères, tant de religieux que de religieuses, un père de l'observance mitigée, ce qui nous aurait extrêmement fait souffrir, si les choses eussent été comme ils se l'imaginaient, et ne laissa pas de nous faire beaucoup endurer, ainsi qu'on pourra l'apprendre par ce qu'en écriront ceux qui le pourront mieux rapporter que moi. Je me contente de le toucher seulement en passant, afin de faire voir à celles qui nous succéderont combien elles sont obligées d'aspirer de plus en plus à la perfection, puisqu'elles n'auront qu'à marcher dans un chemin que celles qui les ont précédées ont eu tant de peine à leur aplanir. On disait contre quelques-unes d'elles mille choses fausses, dont j'étais extrêmement touchée. Et quant à celles que l'on publiait contre moi, j'en avais au contraire de la joie, parce que me considérant comme la cause de

cette tempête, j'aurais souhaité que l'on m'eût jeté dans la mer, ainsi que Jonas, afin de la faire cesser. Mais Dieu soit loué à jamais d'avoir protégé la justice. Le roi dom Philippe ayant été informé de la piété et de la manière de vivre des carmes déchaussés, conçu de l'affection pour eux. Ainsi il ne voulut pas que le nonce, fut le seul juge de cette, affaire. Il lui donna quatre assesseurs, tous grands personnages, et dont trois étaient religieux. L'un d'eux se nommait le père Pierre Fernandez, homme de très-grand esprit, très-savant, et d'une fort sainte vie. Comme il avait été visiteur, tant des pères de l'observance mitigée de la province de Castille que des carmes déchaussés, il était très-informé de la manière de vivre des uns et des autres, ce qu'il nous importait de tout qu'il fût bien connu. Ainsi, lorsque je sus que sa Majesté l'avait choisi, je crus notre affaire terminée, comme elle l'est par la grâce de Dieu. Je souhaite que ce soit pour son honneur et pour sa gloire. Il est certain qu'encore que plusieurs évêques et des plus grands seigneurs du royaume s'employassent avec chaleur pour informer ce nonce de la vérité, leurs efforts auraient été inutiles, si Dieu n'eût permis que le roi lui-même eût pris connaissance de l'affaire.

Quelle obligation n'avons-nous donc point, mes sœurs, de prier extrêmement Dieu pour ce grand prince, et pour ceux qui ont favorisé avec lui la cause de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge sa mère ! et je ne saurais trop vous le recommander, puisque vous voyez qu'autrement il aurait été impossible de continuer ces fondations, en quoi tout ce que nous pouvions contribuer, était de demander à Dieu, par des prières et des pénitences continuelles, qu'il lui plût que cette nouvelle réforme non seulement subsistât, mais fit un plus grand progrès, s'il le jugeait être de son service.

Comme je ne vous ai parlé qu'en passant de tant de travaux qu'on eut à souffrir, ils vous paraîtront peut-être peu considérables. Je vous assure néanmoins qu'ils furent fort grands et fort longs.

Lorsqu'en l'année 1576, j'étais à Tolède, après être revenue de la fondation de Séville, un ecclésiastique de Villeneuve-de-la-Xare

m'apporta des lettres du conseil de ce lieu-là, avec ordre de tâcher de me porter à y fonder un monastère, et à y recevoir neuf filles qui s'étaient retirées, il y avait déjà quelques années, dans un hermitage de Sainte-Anne du même lieu. Elles vivaient en communauté dans une si grande retraite et une si grande perfection, que toute la ville, admirant leur vertu, les voulait assister dans leur désir d'être religieuses ; et un curé de ce lieu, nommé Augustin Ervias, fort savant et fort homme de bien, touché du même sentiment, m'écrivit aussi en leur faveur. Je crus ne pouvoir entrer dans cette proposition pour quatre raisons. La première, qu'il était difficile que ce grand nombre de filles pût s'accommoder à notre manière de vivre, après en avoir pratiqué une autre ; la seconde, qu'elles n'avaient pas, à beaucoup près, de quoi subsister, et qu'encore que la ville promît de les nourrir, cela ne me paraissait pas pouvoir continuer et suffire pour vivre d'aumônes, dans un lieu qui n'était guère de plus de mille feux ; la troisième, qu'elles n'avaient point de maison ; la quatrième, que ce lieu était fort éloigné de nos monastères. Et de plus, que ne les ayant jamais vues, je ne pouvais, quoi que l'on me dit de leur vertu, m'assurer qu'elles eussent toutes les qualités nécessaires pour embrasser une vie semblable à la nôtre. Ainsi j'étais résolue à un refus. Mais comme je ne fais rien sans le conseil de personnes savantes et vertueuses, je voulus en parler au docteur Valasquez, mon confesseur, alors chanoine et théologal de Tolède, et maintenant évêque d'Osme, homme de grande capacité et piété. Après qu'il eut lu les lettres et été informé de l'affaire, il me dit que je devais rendre une réponse favorable, à cause que lorsque Dieu unit ainsi dans un même dessein tant de personnes vertueuses, c'est une marque qu'il y va de son service. Je lui obéis. et renvoyai celui qui m'avait été dépêché, sans lui donner un entier refus. On continua ensuite à tant me presser, et on employa tant de personnes pour m'engager dans cette fondation, que cela dura jusqu'en l'an 1580, parce que, d'un côté, il me semblait toujours qu'il n'y avait point d'apparence de s'y résoudre ; et que, de l'autre, mes réponses n'étaient pas si mauvaises qu'elles ne leur laissassent quelque espérance.

Il arriva que le père Antoine de Jésus se retira, durant le temps qui restait de son exil, dans le monastère de Notre-Dame-du-Secours, distant de trois lieues de Villeneuve. Ainsi, il y allait quelquefois prêcher, et le père Gabriel de l'Assomption, prieur de ce monastère, qui est un homme fort sage et de grande piété, l'y accompagnait. Comme ils étaient tous deux amis du docteur Ervias, ils eurent par lui la connaissance de ces saintes filles, et furent si touchés de leur vertu et des instances que ce docteur et toute la ville faisaient en leur faveur, qu'ils embrassèrent cette affaire comme si elle eût été la leur propre ; et il n'y eut rien qu'ils ne fissent par leurs lettres pour tâcher à me persuader d'y entendre. J'étais alors dans le monastère de Saint-Joseph-de-Malagon, éloigné de plus de vingt-six lieues de Villeneuve ; et ce père prieur vint me trouver sur ce sujet. Il m'assura, entre autres choses. que lorsque l'établissement serait fait, le docteur Ervias donnerait à cette maison trois cents ducats de rente, à prendre sur son bénéfice, aussitôt que l'on en aurait obtenu la permission de Rome. Si c'eût été une chose pressante, j'aurais cru que cela, joint avec le peu qu'avaient ces filles, suffirait pour leur subsistance ; mais ne devant se faire qu'après la fondation, je n'y trouvais pas assez de sûreté. Ainsi, pour m'en excuser, je représentai au père prieur diverses raisons qui me paraissaient très-fortes, le priai de bien considérer l'affaire avec le père Antoine de Jésus, et lui dis que je la remettais sur leur conscience, et ne croyais pas qu'elle dût se faire.

Après qu'il fut parti, considérant combien il avait cette affaire à cœur, et qu'il ne manquerait pas sans doute de faire tous ses efforts pour persuader au père Ange de Salazar, maintenant notre supérieur, d'approuver ce dessein, j'écrivis à l'heure même à ce dernier pour le prévenir et le prier de ne point donner cette permission. Je lui en représentai les raisons ; et il m'a mandé depuis qu'il ne l'aurait jamais accordée sans savoir si je l'approuvais.

Six semaines après, ou environ, lorsque je croyais l'affaire rompue, je reçus des lettres du conseil de Villeneuve, par lesquelles il s'obligeait à donner tout ce qui serait nécessaire pour la subsistance de ce monastère. Ces lettres étaient accompagnées de celles du

docteur Ervias qui confirmaient la promesse qu'il avait faite, et d'autres lettres des deux pères dont j'ai parlé, qui continuaient de me représenter avec beaucoup de force combien cette œuvre serait agréable à Dieu. J'appréhendais tant néanmoins de recevoir ce grand nombre de religieuses qui pourraient, comme il arrive souvent, se liguer ensemble contre celles que je leur joindrais, que ne trouvant pas d'ailleurs ce qu'on offrait pour la subsistance de cette maison assez assuré, je ne pouvais me déterminer. J'ai reconnu depuis que c'était le démon qui m'abattait ainsi le courage, et me faisait perdre, par ses artifices, presque toute la confiance que j'avais en Dieu. Mais les prières de ces vertueuses filles triomphèrent enfin de la malice de cet ennemi de notre salut.

Comme dans l'extrême désir que j'ai toujours de voir augmenter le nombre de ceux qui louent et qui servent Dieu, et que la crainte d'empêcher l'avancement de quelques âmes avait été la cause des réponses favorables que j'avais rendues touchant cet affaire, je ne cessais point de la recommander à Notre-Seigneur ; et un jour, après avoir communiqué, il me demanda d'une manière fort sévère *avec quels trésors j'avais donc établi les monastères que j'avais fondés*, et ajouta *que je ne délibérasse point d'accepter celui-là, qu'il y serait très-bien servi, et qu'il serait utile à plusieurs âmes*. La force toute-puissante de ces paroles d'un Dieu qui ne se font pas seulement entendre à l'esprit, mais qui l'éclairent pour le rendre capable de connaître la vérité, et disposent la volonté à agir conformément à cette connaissance, me toucha si vivement, que je ne délibérai plus à accepter cette maison, et reconnus la faute que j'avais faite d'avoir différé si longtemps par des considérations humaines, après avoir vu tant d'effets si extraordinaires de la conduite de Dieu dans l'établissement de ces maisons saintes consacrées à son service. Ne mettant donc plus en doute d'entreprendre cette fondation, je crus, pour diverses raisons, qu'il était nécessaire d'y mener moi-même les religieuses qui devaient y demeurer, quoique je ne le pusse faire sans beaucoup de peine, parce que j'étais arrivée malade à Malagon, et que je l'étais encore ; mais, jugeant qu'il y allait du service de Dieu,

j'en écrivis à notre supérieur, afin de savoir sa volonté. Il m'envoya la permission pour cette fondation, et m'ordonna de l'aller faire, et de mener avec moi telles religieuses que je voudrais. Ce choix ne me mit pas peu en peine, à cause qu'il faudrait qu'elles demeurassent avec ce grand nombre de filles que je m'engageais de recevoir. Après avoir extrêmement recommandé l'affaire à Dieu, je tirai du monastère de Saint-Joseph-de-Tolède une religieuse pour être prieure, et deux de celui de Malagon, dont l'une serait sous-prieure. Comme on avait beaucoup prié pour ce sujet, ce choix réussit très-bien, et je l'attribuai à une faveur particulière de Dieu. Car quant aux fondations où il n'y a que nos religieuses qui les commencent sans se mêler avec d'autres, elles ne sont pas sujettes à rencontrer de grandes difficultés.

Le père Antoine de Jésus et le père Gabriel de l'Assomption, ce bon prieur, nous vinrent chercher avec les ordres que la ville avait donnés pour notre établissement, et nous partîmes de Malagon le treizième jour de février 1580, un samedi avant le carême. Je ne pus voir sans étonnement qu'étant auparavant si malade, je me trouvais dans un moment en un tel état, que je ne me souvenais plus de l'avoir été. On voit par là combien il importe, lorsque Dieu demande quelque chose de nous, de ne point considérer nos infirmités ni les obstacles qui s'y rencontrent, puisqu'il peut, quand il lui plaît, changer la faiblesse en force et la maladie en santé ; et que s'il ne le fait pas, c'est qu'il juge que la souffrance nous est plus avantageuse. Car à quoi notre santé et notre vie peuvent-elles être mieux employées qu'à les sacrifier pour le service d'un si grand roi ? Et ne devons-nous pas nous oublier nous-mêmes, quand il s'agit de son honneur et de sa gloire ? N'appréhendez donc point, mes sœurs, de pouvoir jamais vous égarer en marchant par ce chemin. J'avoue que ma lâcheté et ma faiblesse m'ont souvent fait douter et craindre ; mais il ne me souvient pas que, depuis que je suis carmélite, et même quelques années auparavant, Notre-Seigneur ne m'ait, par sa miséricorde, fait la grâce de surmonter ces tentations pour embrasser ce qui regardait son service, quelques difficultés qui s'y rencontrassent ; car, encore que je connusse clairement que ce que je

pouvais y contribuer n'était rien, et que lui seul faisait tout, je trouvais ma satisfaction dans l'assurance qu'il ne demande de nous qu'une ferme résolution de vouloir absolument tout ce qu'il veut. Qu'il soit béni à jamais. Ainsi soit-il.

Notre chemin se rencontrant par le monastère de Notre-Dame-du-Secours, dont j'ai parlé, nous devons nous y arrêter pour donner avis de notre arrivée à Villeneuve, qui n'en est éloignée que de trois lieues, et cela avait été ainsi résolu par ces pères qui nous conduisaient, et à qui nous étions obligées d'obéir. Ce monastère est assis dans un désert assez agréable. Les religieux vinrent en bon ordre au-devant de leur prieur, et comme ils étaient pieds nus avec de pauvres manteaux de gros drap, ils nous donnèrent à tous de la dévotion. Pour moi j'en fus fort attendrie, m'imaginant de revoir ce temps bienheureux de nos saints pères. Je les considérais en cette solitude comme des fleurs odoriférantes dont la blancheur est une marque de leur pureté, et je les crois tels devant Dieu, parce que je suis persuadée qu'ils le servent très-fidèlement. Ils entrèrent dans l'église en chantant le *Te Deum* d'un ton qui témoignait assez combien ils étaient mortifiés. Cette entrée est sous terre, comme celle d'une caverne, et représente ainsi celle de notre saint père Élie. Tant d'objets de piété me donnaient une telle joie, que quand le chemin que nous avons fait pour venir dans une demeure si dévote aurait été encore beaucoup plus long, le travail m'en aurait paru bien employé. Mais je ne pouvais penser sans douleur que je n'avais pas été digne de trouver encore en vie sainte Catherine de Cardone, dont Dieu s'était servi pour fonder ce monastère, quoique j'eusse tant souhaité de la voir.

Je crois qu'il ne sera pas mal à propos de rapporter ici quelque chose de sa vie, et des moyens dont j'ai appris que Dieu s'est servi par elle pour fonder cette maison, qui a été si utile à plusieurs âmes des lieux d'alentour, afin, mes sœurs, que voyant qu'elle a été la pénitence de cette sainte, et combien nous sommes éloignées de lui ressembler, nous fassions de nouveaux efforts pour plaire à Dieu. Car, comment pourrions-nous nous excuser de faire moins qu'elle,

puisque la grandeur de sa naissance qu'elle tirait des ducs de Cardone, et qui lui donnait tant d'avantage sur nous, l'avait fait élever d'une manière plus délicate que nous ne l'avons été ? Ayant reçu quelques lettres d'elle, j'y ai remarqué qu'au lieu de signer son nom propre, elle signait seulement *la pécheresse*. D'autres écriront les particularités de sa vie, avant et depuis que Dieu lui eut fait tant de grâces. Je me contenterai de rapporter ce que j'en ai appris de plusieurs personnes dignes de foi, qui avaient fort conversé avec elle.

Dès le temps que cette sainte fille vivait dans le monde avec des personnes de sa qualité, elle veillait très-soigneusement sur elle-même, faisait beaucoup d'austérités, et désirait toujours de plus en plus de se retirer en quelque lieu solitaire, pour ne s'occuper que de Dieu seul et à des actions de pénitence, sans qu'on pût l'en détourner. Elle le disait à ses confesseurs, et ils ne l'approuvaient pas, considérant cette pensée comme une folie, parce que le monde est si plein de discrétion, qu'à peine se souvient-on des faveurs si extraordinaires que Dieu a faites aux saints et aux saintes, qui ont tout abandonné pour aller le servir dans les déserts. Mais comme il ne manque jamais de favoriser les véritables désirs qu'on a de lui plaire, il permit que cette bienheureuse fille se confessât à un religieux de Saint-François, nommé le père François de Torrez. Je l'ai connu particulièrement, et le regarde comme un saint. Il y a déjà plusieurs années qu'il est très-fervent dans l'oraison et dans la pénitence, qu'il souffre une grande persécution, et qu'il sait quelles sont les grâces que Dieu fait à ceux qui s'efforcent de s'en rendre dignes ; ainsi il dit à cette dame, qu'au lieu de perdre courage, elle devait répondre à la vocation de Dieu. Je ne sais si ce furent ses propres paroles ; mais on en vit bientôt l'effet par la résolution qu'elle prit.

Elle découvrit son dessein à un ermite d'Alcala, le pria de l'accompagner pour l'exécuter, et le conjura de lui garder un secret inviolable. Ils s'en allèrent ensemble au lieu où est maintenant bâti ce monastère ; et ayant trouvé une caverne si petite, que cette grande servante de Dieu pouvait à peine y tenir, ce bon ermite l'y laissa et

s'en retourna. « Quel devait être, mon Sauveur, l'amour dont cette grande âme brûlait pour vous, puisqu'il lui faisait ainsi oublier le soin de sa nourriture, les périls où elle s'exposait, et le hasard où elle mettait sa réputation, lorsque l'on ne saurait ce qu'elle serait devenue ! Quelle devait être cette sainte ivresse, qui par l'appréhension de rencontrer quelque obstacle qui l'empêchât de jouir sans cesse de la présence de son divin époux, lui faisait ainsi renoncer pour jamais à tous les biens, à tous les plaisirs, et à tous les honneurs du monde ! »

Considérez attentivement, mes sœurs, je vous prie, de quelle sorte cette pure et chaste colombe s'éleva dans un moment au-dessus de toutes les créatures. Car, encore que nous ayons fait la même chose en entrant en religion, et offert à Dieu notre liberté en faisant vœu d'une perpétuelle clôture, je ne sais si nous ne trouvons point dans quelques rencontres, que notre amour-propre est toujours le maître. Je prie Dieu de nous préserver de ce malheur ; et que nous faisant la grâce d'imiter cette sainte, en renonçant comme elle à tout ce qui est du siècle, il lui plaise d'en détacher entièrement notre cœur.

J'ai entendu dire des choses extraordinaires de ces austérités, quoique l'on n'ait sans doute eu connaissance que des moindres, puisqu'ayant passé tant d'années en cette solitude dans un si ardent désir de faire pénitence, et sans que personne pût modérer sa ferveur, il y a sujet de croire qu'elle traitait son corps d'une terrible manière. J'en rapporterai ce que des personnes croyables ont appris de sa propre bouche, et ce qu'elle en dit à nos sœurs de Saint-Joseph-de-Tolède, lorsque les considérant comme si elles eussent été les siennes, elle leur parla, dans la visite qu'elle leur fit, avec cette sincérité et cette ouverture de cœur qui lui étaient naturelles. À quoi je dois ajouter que cette profonde humilité qui lui faisait connaître qu'elle ne pouvait rien par elle-même, la rendait si incapable de vanité, qu'elle ne prenait plaisir à raconter les grâces qu'elle recevait de Dieu, qu'afin qu'on en rapportât à lui seul toute la gloire. Une manière d'agir si franche pourrait être périlleuse à des âmes qui ne seraient pas arrivées à un aussi haut degré de perfection que cette

sainte, parce qu'il se mêlerait peut-être, parmi ces louanges que l'on donnerait à Dieu, quelque sentiment d'amour-propre. Mais je ne doute point que la simplicité avec laquelle cette bienheureuse fille agissait, ne l'ait exemptée de ce défaut, et je n'ai jamais oui dire qu'on l'en ait blâmée.

Elle raconta donc à nos sœurs, qu'après avoir mangé trois pains que l'ermite qui la conduisit dans cette caverne lui avait laissés, elle y passa plus de huit ans sans autre nourriture que des herbes et des racines qui croissaient dans ce désert. Qu'ensuite un petit berger qui la rencontra, lui apportait du pain et de la farine, dont elle faisait de petits tourteaux qu'elle mangeait de trois en trois jours. Une preuve de cette vérité est que des religieux, qui étaient présents lorsqu'elle fonda ce monastère, assurent qu'elle avait tellement perdu le goût, que s'il arrivait qu'on l'obligeât à manger quelque sardine ou quelque autre chose, elle lui faisait plutôt du mal que du bien. Pour ce qui est du vin, elle n'en but jamais que je sache. Les disciplines qu'elle se donnait avec une grande chaîne, duraient souvent une heure et demie et quelquefois deux heures. Et ses cilices étaient si rudes, qu'une femme m'a dit, que revenant avec elle d'un pèlerinage, et ayant la nuit fait semblant de dormir, elle lui vit ôter et nettoyer son cilice qui était tout plein de sang. Mais ce qu'elle souffrait de la part des démons était encore beaucoup plus pénible. Car elle dit à nos sœurs qu'ils lui apparaissaient comme de grands dogues qui lui sautaient sur les épaules, ou comme des couleuvres, sans que, quelques tourments qu'ils lui fissent, elle en eût peur.

Après même avoir fondé le monastère, elle ne laissait pas de coucher dans sa caverne, excepté quand elle allait au divin office. Auparavant qu'il fût bâti, elle entendait la messe aux religieux de la Mercy, à un quart de lieue de là, et faisait quelquefois ce chemin à genoux. Son vêtement, que l'on aurait pris pour celui d'un homme, était de bure, et sa tunique de gros drap.

Quand elle eut passé quelques années dans une si étrange solitude, Dieu permit que le bruit de sa vertu se répandit, et l'on

commença d'avoir tant de vénération pour elle, qu'elle ne pouvait éviter qu'un très-grand nombre de gens la vinsent voir. Ceux qui lui pouvaient parler s'estimaient heureux ; et cela augmentant toujours, elle en était si lasse et si ennuyée, qu'elle disait qu'ils la faisaient mourir. Presque aussitôt que le monastère fut bâti, il y avait des jours que la campagne était couverte de chariots, et ces religieux ne trouvaient autre moyen pour la soulager, que de la faire monter sur un lieu élevé, d'où elle priait Dieu de bénir ce peuple, et s'en délivrait ainsi ; en suite des huit années qu'elle avait passées dans cette caverne, que ceux qui y allaient avaient accrue, elle tomba dans une si grande maladie, qu'il n'y avait point d'apparence qu'elle en revint, sans que néanmoins elle pût se résoudre à sortir d'une si affreuse demeure.

Elle commença alors à être touchée d'un grand désir de fonder proche de ce lieu un monastère de religieux. Mais elle demeura assez longtemps sans savoir de quel ordre elle les choisirait. Étant en oraison devant un crucifix qu'elle portait toujours sur elle, Notre-Seigneur lui fit voir un manteau blanc, et connaître qu'elle devait choisir l'ordre des carmes déchaussés, dont elle n'avait point entendu parler ni ne savait pas seulement qu'il y en eût dans le monde, et il n'y avait encore que ceux de Mancera et de Pastrane ; elle s'en informa, et avant appris qu'il y en avait un à Pastrane, dont la ville appartenait à la princesse d'Eboly, femme du prince Ruy de Gomez de Sylva, son ancienne amie, elle y alla travailler à exécuter sa résolution. Y étant arrivée, elle prit l'habit de la sainte Vierge, dans l'église de Saint-Pierre, mais sans dessein de se faire religieuse, n'y ayant jamais eu d'inclination, parce que Dieu la conduisait par une autre voie, et qu'elle appréhendait qu'on ne l'obligeât, par obéissance, à modérer ses austérités et à abandonner sa solitude. Elle prit ce saint habit en présence de tous les religieux, du nombre desquels était le père Marian dont j'ai parlé ; et il m'a dit qu'étant entré alors dans un ravissement, il eut une vision en laquelle il lui sembla qu'il voyait plusieurs religieux et religieuses, à qui on avait fait souffrir le martyre, dont les uns avaient eu la tête tranchée, et les autres les

jambes et les bras coupés. Et ce n'est pas un homme capable de rien rapporter que de véritable, ni qui soit accoutumé d'avoir des ravissements, Notre-Seigneur ne le conduisant pas par ce chemin. Priez Dieu, mes sœurs, qu'il nous fasse la grâce de mériter d'être du nombre de ces bienheureux martyrs.

Ce fut donc en ce lieu de Pastrane, que cette sainte fille commença à traiter de la fondation de son monastère, et elle alla ensuite pour ce sujet à la cour, qu'elle avait quittée avec tant de joie. Ce ne lui fut pas une petite mortification, parce qu'elle ne sortait pas plus tôt du logis, qu'elle se trouvait environnée d'une grande multitude de gens, dont les uns coupaient des morceaux de son habit, et les autres des morceaux de son manteau. De là elle fut à Tolède, où elle vit nos religieuses ; et toutes m'ont assuré qu'il sortait d'elle une odeur si agréable et si grande, qu'il n'y avait pas jusqu'à son habit et à sa ceinture, qu'elles lui ôtèrent pour lui en donner un autre, qui n'en fussent parfumés ; et que plus on s'approchait d'elle, plus on sentait cette bonne odeur, quoique l'étoffe de ses vêtements et l'extrême chaleur qu'il faisait alors, dussent produire un effet contraire. Cette marque qui paraissait en son corps de la grâce que Dieu répandait dans son âme, leur donna une grande dévotion ; et je suis très-assurée que ces bonnes filles ne voudraient, pour quoi que ce soit, dire un mensonge. Cette sainte obtint à la cour et ailleurs tout ce qu'elle désirait pour l'établissement de ce monastère ; et il fut fondé en suite de la permission qu'elle en eut.

L'église fut bâtie au même lieu où était sa caverne, et on lui en fit une autre assez proche où il y avait un sépulcre. Elle y passait la plus grande partie du jour et de la nuit, durant les cinq ans et demi qu'elle vécut encore. Et l'on a considéré comme une chose surnaturelle, que des austérités aussi extraordinaires qu'étaient les siennes, n'aient pas plus tôt fini ses jours. Elle mourut en l'année 1577, et on l'enterra avec une très-grande solennité, un gentilhomme nommé dom Juan de Léon n'y ayant rien épargné. Son corps est maintenant en dépôt dans une chapelle de la sainte Vierge, pour qui elle avait tant de dévotion, en attendant que l'on construise une église

pour y conserver un si grand trésor. La vénération que l'on a, à cause d'elle, pour ce monastère et pour tous les lieux d'alentour, est si grande, qu'il semble qu'elle ait imprimé des marques de sa sainteté dans cette heureuse solitude, et particulièrement dans cette caverne, où elle a passé tant d'années avant la fondation du monastère. On m'a assuré que cette sainte souffrait avec tant de peine l'incroyable multitude de ceux qui venaient pour la voir, qu'elle voulait s'en aller en quelque autre lieu où elle ne fut connue de personne, et quelle fit chercher l'ermite qui l'avait conduite en ce lieu-là, afin qu'il la menât dans un autre. Mais il était déjà mort, et Notre-Seigneur ne permit pas qu'elle exécutât ce dessein, parce qu'il voulait que l'on consacrat à l'honneur de sa sainte Mère, la maison où on le sert aujourd'hui si fidèlement. Il ne faut que voir ces religieux pour connaître quelle est leur joie d'avoir renoncé au monde ; et principalement le prieur, qui est passé des délices du siècle dans une vie si pénitente. Dieu les a bien récompensés d'avoir ainsi tout abandonné pour l'amour de lui, en les élevant si fort au-dessus de toutes les choses de la terre. Ils nous reçurent avec beaucoup de charité, et nous donnèrent des ornements pour le monastère que nous allions fonder ; le respect et l'affection que l'on a pour la mémoire de la sainte, faisant qu'on leur en donne beaucoup. Je ne vis rien en ce lieu qui ne m'édifiât extrêmement. Mais la satisfaction que j'en avais, était mêlée d'une confusion qui me dure encore, lorsque je pense que cette grande sainte, qui a passé sa vie dans une si âpre pénitence, était une fille comme moi, plus délicatement élevée à cause de sa condition, moins pécheresse sans comparaison que je ne suis, et qui n'a pas reçu de Notre-Seigneur tant de faveurs qu'il m'en a faites en toutes manières, dont celle de ne m'a voir pas précipitée dans l'enfer, comme mes péchés le méritaient, en est une tout extraordinaire. Ma seule consolation est le désir que j'ai de mieux faire à l'avenir ; mais cette consolation est faible, parce que toute ma vie s'est passée dans de semblables désirs, sans y avoir répondu par mes actions. Dieu veuille, s'il lui plaît, m'assister par son infinie miséricorde. J'y ai toujours mis ma confiance, en m'appuyant sur les mérites de son Fils

et sur l'intercession de la sainte Vierge, dont il me fait la grâce de porter l'habit.

Après avoir communiqué dans cette église, j'entrai dans un ravissement, et cette sainte fille, accompagnée de quelques anges, m'apparut d'une manière intellectuelle, telle qu'un corps glorieux. Elle me dit de ne point me lasser de fonder des monastères ; et je compris, quoiqu'elle ne me le dît pas, qu'elle m'assistait auprès de Dieu. Elle ajouta d'autres choses qui ne peuvent s'écrire, dont je demeurai fort consolée, et avec un grand désir de travailler pour le service de Dieu. Ainsi j'espère de sa bonté et des prières de cette sainte, que je pourrai y réussir en quelque sorte.

Vous voyez, mes sœurs, par ce que je viens de rapporter, que les souffrances et les travaux de cette grande servante de Dieu sont finis avec sa vie, mais que la gloire dont elle jouit maintenant ne finira point. Donc, puisque nous pouvons la considérer comme ayant été l'une de nos sœurs, efforçons-nous de l'imiter, et je vous en conjure au nom de Notre-Seigneur. Ayons, pour nos misérables corps, cette sainte horreur qu'elle avait d'elle même ; et n'y ayant rien ici-bas de permanent, achevons ce qui nous reste à passer de la durée si courte de cette vie, comme elle a achevé la sienne.

Nous arrivâmes à Villeneuve-de-la-Xare le premier dimanche de carême de l'année 1580, le jour de la fête de saint Barbacien, et la veille de celle que l'on célèbre en l'honneur de la chaire de saint Pierre. Tout le conseil de la ville et le docteur Ervias, accompagnés de plusieurs autres, vinrent au-devant de nous, et nous allâmes descendre à l'église de la ville, qui est fort éloignée de celle de Sainte-Anne.

Je ne pouvais voir, sans en ressentir une grande consolation, avec quelle joie tout ce peuple recevait des religieuses de l'ordre de la très-sainte Vierge. Nous entendîmes de loin le son des cloches, et aussitôt que nous fumes entrées dans l'église, on chanta le *Te Deum* en musique et au son des orgues. On mit le très-saint Sacrement sur une machine faite pour ce sujet, et l'image de la Vierge sur une autre

moindre. La procession, précédée par plusieurs croix et bannières, commença de marcher avec grande pompe, et nous étions proches du saint Sacrement avec nos voiles baissés et nos manteaux blancs.

Les carmes déchaussés., qui étaient venus en bon nombre de leurs monastères, étaient près de nous ; les religieux de Saint-François du couvent de la ville y assistèrent, et il s'y rencontra un père dominicain, dont je fus fort aise, quoiqu'il fût seul.

Comme l'église d'où nous partions, et celle où nous allions, étaient assez éloignées l'une de l'autre, on avait dressé plusieurs reposoirs sur le chemin. On s'y arrêtait, et l'on y récitait des vers sur le sujet de notre ordre qui me donnaient beaucoup de consolation, parce qu'ils étaient pleins des louanges de ce Dieu tout-puissant qui nous honorait de sa présence, et pour l'amour duquel on faisait tant de cas de sept pauvres carmélites que nous étions. Mais en même temps, ce m'était une grande confusion de me voir parmi ces servantes de Dieu, et de savoir que, si l'on m'eût traitée comme je le méritais, on n'aurait pu me souffrir. Je ne vous ai, mes filles, rapporté si au long cet honneur que l'on rendit à la sainte Vierge, qu'afin que vous en remerciez Notre-Seigneur, et le priez de vouloir rendre cette fondation utile à son service ; car, pour moi, je vous avoue que je ne suis jamais si contente, que lorsque ces établissements se font après beaucoup de persécutions et de travaux, et que ce sont ceux que je vous raconte plus volontiers. Il est vrai néanmoins que ces bonnes filles qui étaient dans cette maison, ont extrêmement souffert, durant les cinq ou six ans qu'il y avait qu'elles s'y étaient enfermées, tant par d'autres travaux que parce que leur pauvreté était si grande, qu'elles avaient beaucoup de peine à gagner de quoi vivre : car elles ne purent jamais se résoudre à demander des aumônes, à cause qu'elles ne croyaient pas devoir le faire. Elles jeûnaient beaucoup, mangeaient peu lorsqu'elles ne jeûnaient pas, étaient fort mal couchées et logées fort étroitement ; mais leur principale peine venait, à ce qu'elles me dirent, de leur extrême désir de se voir revêtues de ce saint habit. Elles ne pensaient, jour et nuit, à autre chose, tant elles appréhendaient de ne l'avoir point. C'était le sujet de leurs prières.

Elles demandaient sans cesse à Dieu, en pleurant en sa présence, de vouloir leur faire cette grâce ; et, dans l'extrême affliction que leur donnaient les obstacles qui s'y rencontraient, elles redoublaient leurs pénitences, et retranchaient de leur nourriture pour épargner sur ce qu'elles gagnaient du travail de leurs mains, afin d'avoir moyen de m'envoyer des messagers, et donner quelque chose à ceux qui pouvaient les assister dans leur dessein. Après avoir communiqué avec elles, et reconnu leur sainteté, je n'ai pu douter que leur réception dans notre ordre ne fût un effet de leurs oraisons et de leurs larmes. Ainsi je crois avoir rencontré en ces âmes un beaucoup plus riche trésor que si elles avaient un grand revenu, et j'espère que cela ira toujours en augmentant.

Lorsque nous entrâmes dans la maison, ces bonnes filles nous reçurent avec les mêmes habits qu'elles y avaient apportés, parce qu'elles n'avaient point voulu prendre celui des dévotes que l'on nomme béates, à cause qu'elles espéraient toujours que Dieu leur ferait la grâce de recevoir le nôtre. Leur état était fort honnête, quoiqu'il fût facile d'y remarquer le peu de soin qu'elles avaient de leurs personnes, et il ne fallait point de meilleure preuve de l'austérité de leur vie et de leurs pénitences que les marques qui en paraissaient sur leurs visages. L'abondance de larmes qu'elles répandirent en nous voyant, et qu'il était facile de juger n'être pas feintes, faisait connaître leur joie ; et cette joie, jointe à leur humilité, à leur obéissance pour la prieure, et à ce qu'il n'y avait rien qu'elles ne fissent pour nous contenter, étaient des témoignages de leur vertu. Leur seule appréhension était que leur pauvreté et la petitesse de leur maison ne nous portassent à nous en retourner. Nulle d'elles n'avait jamais commandé. Chacune travaillait avec grande humilité à ce dont elle était capable. Deux des plus âgées traitaient de leurs affaires lorsqu'il en était besoin, et les autres ne parlaient ni ne voulaient parler à personne. Il n'y avait point de serrure à leur porte, mais seulement un verrou ; et la plus ancienne, qui rendait les réponses, était la seule qui osât s'en approcher. Elles dormaient fort peu, afin d'avoir assez de temps pour travailler à gagner leur vie, et pour prier ; car elles y

employaient plusieurs heures, et les journées entières aux jours de fêtes. Les ouvrages du père Louis de Grenade et du père Pierre d'Alcantara étaient les livres d'où elles tiraient les règles de leur conduite. Elles s'occupaient la plupart du temps à réciter l'office divin, qu'elles lisaient le mieux qu'elles pouvaient, n'y en ayant qu'une seule qui sût bien lire. Leurs bréviaires n'étaient pas semblables, et quelques-uns, qui étaient du vieux style romain, leur avaient été donnés par des prêtres qui ne pouvaient plus s'en servir. Comme à peine elles savaient lire, elles y employaient beaucoup de temps, et le récitaient dans un lieu d'où ceux du dehors ne pouvaient les entendre. Il y a sujet de croire qu'elles y faisaient plusieurs fautes ; mais je ne doute point que Dieu, qui connaissait leur bonne intention, ne les excusât. Lorsque le père Antoine de Jésus commença de communiquer avec elles, il fit qu'elles ne récitèrent plus que l'office de la sainte Vierge. Elles avaient un four où elles faisaient cuire leur pain, et se conduisaient en toutes choses avec autant de régularité que si elles eussent eu une supérieure. Plus je conversais avec elles, plus je louais Dieu des grâces qu'il leur faisait, et me réjouissais d'être venue, n'y ayant point de travaux que je ne voulusse souffrir pour consoler de telles âmes. Celles de mes compagnes destinées pour demeurer avec elles me dirent qu'elles avaient eu quelque peine durant les premiers jours ; mais qu'ayant connu leur vertu, elles avaient conçu tant d'affection pour elles, qu'elles demeureraient avec joie ; et l'on voit par cet exemple quel est le pouvoir de la sainteté. Il est vrai que ces religieuses étaient telles, que quand cela leur eût été fort pénible, elles n'auraient pas laissé de s'y engager volontiers avec l'assistance de Notre-Seigneur, par le désir qu'elles ont de souffrir pour son service. Celles qui ne sentent pas être dans cette disposition, ne doivent point se croire de véritables carmélites, puisque ce n'est pas le repos, mais la souffrance, que nous sommes obligées de rechercher, afin d'imiter en quelque chose notre divin époux. Je le prie de vouloir, par son infinie bonté, nous en faire la grâce.

Je dois maintenant vous dire, mes sœurs. quel a été le.

commencement de cet ermitage de Sainte-Anne. Un prêtre fort vertueux et fort recueilli, nommé Jacques de Guadalajara, natif de Zamore, et qui avait été religieux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ayant une dévotion toute particulière pour la glorieuse sainte Anne, fit bâtir en ce lieu un ermitage tout proche de sa maison, d'où il pouvait entendre la messe. L'ardeur de son zèle lui fit entreprendre le voyage de Rome, et il en rapporta des bulles avec de grandes indulgences pour cette chapelle. En mourant, il ordonna par son testament que cette maison et tout son bien seraient employés pour fonder un monastère de religieuses de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et que si cela ne pouvait s'exécuter, il y aurait un chapelain qui dirait quelques messes toutes les semaines ; mais que cette obligation cesserait aussitôt qu'il y aurait un monastère fondé. Ces lieux demeurèrent ainsi entre les mains d'un chapelain durant vingt ans, pendant lesquels le bien diminua beaucoup ; et ces demoiselles ne jouissaient que de la maison, car le chapelain, qui demeure dans un autre lieu dépendant de la même chapelle, ne veut pas la leur céder, ainsi que ce qui reste du bien. Néanmoins la bonté de Notre-Seigneur est si grande, qu'elle n'abandonnera pas la maison de sa glorieuse aïeule. Plaise à sa divine Majesté qu'il y soit toujours servi, et que toutes ses créatures ne cessent jamais de lui donner les louanges qui lui sont dues. Ainsi soit-il.

*Fondation du monastère des carmélites de Palence.*

## CHAPITRE XXVIII.

*Dans la répugnance qu'avait la Sainte de s'engager à cette fondation, Dieu lui commande de l'entreprendre, et lui ordonne ensuite de s'établir auprès d'une église de la Vierge, quoiqu'elle eut déjà fait le marché d'une autre maison. La Sainte rapporte aussi de quelle manière l'affaire entre les carmes déchaussés et les mitigés fut accommodée, et qu'ils eurent chacun un provincial.*

À mon retour de la fondation de Villeneuve-de-la-Xare, je reçus un ordre de mon supérieur d'aller à Valladolid, pour satisfaire au désir de l'évêque de Palence, Dom Alvarez de Mendoce. C'était ce

prélat qui, étant évêque d'Avila, nous avait permis d'y fonder notre monastère de Saint-Joseph. Et comme on ne peut rien ajouter à son affection pour notre ordre, Dieu lui inspira, lorsqu'il fut passé de cet évêché à celui de Palence, le désir d'y fonder une autre maison.

Je ne fus pas plus tôt arrivée à Valladolid, que je tombai dans une si grande maladie, que l'on ne croyait pas que je pusse m'en relever. J'en revins toutefois, mais avec un tel dégoût, une telle faiblesse, et apparemment si incapable d'agir, que, quelque désir qu'eût la supérieure que cette fondation se fit, et quoiqu'elle me pressât de l'entreprendre, je ne pouvais me persuader d'avoir assez de force pour cela, ni quand même je m'y employerais, d'y réussir, parce que ce monastère devait être fondé sans revenu ; et qu'on me disait que ce lieu était si pauvre, que les religieuses n'y pourraient vivre.

Il y avait déjà près d'un an que je traitais de la fondation de ce monastère et de celui de Burgos, et il ne me paraissait pas y avoir de grandes difficultés. Mais alors il s'en présentait plusieurs à mon esprit, quoique je ne fusse venue à Valladolid que pour ce sujet. Je ne sais si la faiblesse qui me restait de ma maladie en était la cause, ou si c'était que le diable s'efforçait d'empêcher le bien qui en est arrivé. En vérité, je ne puis voir qu'avec étonnement et un sensible déplaisir, ni même sans m'en plaindre souvent à Notre-Seigneur, de quelle sorte notre âme participe tellement aux infirmités de notre corps, qu'il semble qu'elle ne puisse éviter d'entrer dans les sentiments qui le font souffrir. C'est, à mon avis, l'une des plus grandes misères de cette vie, quand l'esprit n'est pas assez fort pour s'élever au-dessus des sens et s'en rendre maître. Car, quelque difficile à supporter que soit la peine de sentir de violentes douleurs, je la trouve peu considérable, lorsque l'âme demeure si attentive à Dieu, qu'elle lui rend grâces de ses maux, qu'elle considère comme venant de sa main. Mais souffrir beaucoup d'un côté, et ne rien faire de l'autre pour lui témoigner notre amour, c'est une chose terrible, principalement à une âme qui s'est rue dans de si grands désirs de ne chercher sur la terre aucun repos intérieur ni extérieur, afin de s'employer tout entière au service de ce divin maître. Ainsi quand cela arrive, je n'y vois d'autre remède

que la patience, la connaissance de notre misère, et la soumission à la volonté de Dieu, qui font que nous nous abandonnons à lui pour se servir de nous en ce qu'il lui plaît, et comme il lui plait. C'est l'état où j'étais alors ; et quoique convalescente, ma faiblesse était telle, que je n'avais plus cette confiance en Dieu dont il me favorisait dans le commencement de ces fondations. Tout me paraissait impossible, et j'avais besoin de rencontrer quelqu'un qui me redonnât du courage. Mais les uns augmentaient mes craintes, au lieu de les diminuer ; et les espérances dont les autres me flattaient me paraissaient si faibles, qu'elles ne suffisaient pas pour me fortifier dans le découragement où je me trouvais.

Le père Ripalda, religieux de la compagnie de Jésus, arriva alors. Et parce que c'était un homme fort savant, de grande piété, et à qui je m'étais longtemps confessée, je lui déclarai l'état où j'étais, et lui parlai comme je parlerais à Dieu. Il fit ce qu'il put pour me fortifier, et il me dit que cette lâcheté était une marque que je vieillissais. Je voyais néanmoins, ce me semblait, que ce n'en était pas la cause, et il paraît que j'avais raison, puisqu'encore que je sois maintenant plus avancée en âge, je n'ai plus cette lâcheté. Mais je crois que ce qui le faisait parler ainsi, n'était que pour me reprendre, parce qu'il n'estimait pas que ce découragement me vint de la part de Dieu.

Les fondations de Palence et de Burgos se traitaient donc en même temps, et il n'y avait rien dont je pusse faire état ni pour l'une ni pour l'autre. Ce n'était pas néanmoins ce qui m'arrêtait, car il m'est ordinaire de commencer de la sorte ; et ce père m'avait dit que je ne devais point abandonner cette entreprise. Un provincial de sa compagnie, nommé le père Balthazar Alvarez, m'avait confirmé la même chose à Tolède ; et comme je me trouvais avoir de la santé, je n'avais point craint de l'entreprendre, au lieu qu'alors, encore que je déférasse beaucoup aux sentiments de ces deux pères, j'avais peine à me résoudre, parce que ma maladie ou le démon me tenaient comme liée ; mais je me trouvais depuis avec plus de force et de santé. La prieure de Valladolid, qui affectionnait si extrêmement la fondation

de Palence, faisait aussi de son côté tout ce qu'elle pouvait pour m'encourager, et aurait fait encore davantage, si ma froideur ne l'eût point un peu refroidie. La suite fit voir que les conseils des hommes, ni même des plus grands serviteurs de Dieu, ne sont pas capables d'échauffer notre cœur. Il faut que cette chaleur vienne d'en haut ; et ainsi quand je fais quelque bien, c'est à Dieu tout puissant qui me fait agir, et non pas à moi, qu'on doit l'attribuer.

Lorsque j'étais dans ces doutes, sans pouvoir me résoudre à entreprendre ces fondations, et que je priais Notre-Seigneur de me donner les lumières nécessaires pour connaître sa volonté (car ma tiédeur n'était pas telle qu'elle pût me faire départir de cette disposition), un jour, après avoir communié, Notre-Seigneur me dit d'une manière sévère : *Qu'appréhendez-vous ? Vous ai-je jamais manqué ? Et ne suis-je pas toujours le même ? Ne craignez point de faire ces fondations.*

« Seigneur mon Dieu, Dieu éternel, que vos paroles sont différentes de celles des hommes ! Je demeurai si animée et si résolue à exécuter votre commandement, que, quand tout le monde ensemble s'y serait opposé, il n'aurait pu me faire changer. » Je commençai aussitôt à travailler à cette affaire, et Notre-Seigneur me donna des moyens pour y réussir. Je pris deux religieuses, avec dessein d'acheter une maison ; et bien que l'on me dît qu'il était impossible de vivre d'aumônes dans Palence, je ne l'écoutais pas seulement, parce que je voyais bien que je n'avais nul lieu d'espérer l'établissement d'un monastère avec du revenu, et que je ne doutais point que puisque Dieu m'avait assuré qu'il se ferait, il y pourvoirait. Ainsi, quoique je n'eusse pas repris toutes mes forces, et que le temps fût fâcheux, je ne laissai pas de partir de Valladolid le jour des Innocents, à cause qu'un gentilhomme, qui était allé s'établir ailleurs, nous prêtait une maison qu'il avait louée jusqu'au terme de la Saint-Jean de l'année suivante. Il y avait dans cette ville un chanoine que je ne connaissais point, mais qu'un de ses amis m'avait dit être un grand serviteur de Dieu ; et comme Notre-Seigneur, qui voit le peu que je puis par moi-même, avait, dans toutes les autres fondations, suscité

quelqu'un pour m'assister, je me persuadai que ce bon ecclésiastique m'aiderait en celle-là. Je lui écrivis pour le prier de travailler à faire sortir un homme qui était demeuré dans cette maison, afin que je la trouvasse libre, sans néanmoins lui en dire la raison, parce que encore que des personnes des plus qualifiées de la ville, et particulièrement l'évêque, témoignassent nous affectionner beaucoup, il importait de tenir l'affaire secrète.

Ce chanoine, nommé Reynoso, ne se contenta pas de nous rendre ce bon office ; il nous fit préparer des lits et plusieurs autres commodités dont nous avons grand besoin, à cause qu'il faisait très-froid, que nous avons marché durant le jour précédent par un brouillard si épais qu'à peine pouvions-nous nous voir, et que nous nous étions fort peu reposées, à cause qu'il nous fallait tout accommoder pour mettre les choses en état d'y pouvoir dire la messe le lendemain, avant que personne ne sût notre arrivée. C'est une chose que j'ai reconnue devoir toujours se faire dans ces fondations, parce que si l'on attend que le bruit s'en répande, le démon y suscite des obstacles qui, bien qu'on les surmonte, ne laissent pas d'inquiéter. Ainsi la messe y fut célébrée dès le lendemain au point du jour par un ecclésiastique fort vertueux, nommé Porras, qui était venu avec nous, et par un autre encore, nommé Augustin de la Victoire, fort ami des carmélites de Valladolid, qui nous avait beaucoup assistées par le chemin, et nous avait prêté de l'argent pour accommoder la maison.

J'avais alors cinq religieuses, dont l'une était une converse que depuis assez longtemps je mène avec moi, à cause que c'est une personne d'une telle piété et si discrète, que j'en tire plus d'assistance que je ne pourrais faire de quelqu'une du chœur. Nous reposâmes peu cette nuit, quoique les eaux qui étaient grandes nous eussent beaucoup fait souffrir par le chemin. Mais je désirais extrêmement que la fondation se fit ce jour-là, parce que l'on faisait l'office de David, ce grand roi et ce grand prophète, pour qui j'ai une dévotion particulière.

Aussitôt que la messe fut achevée, j'envoyai donner avis de

notre arrivée à l'illustrissime évêque, qui ne nous attendait pas encore. Il vint à l'instant nous voir, avec cette grande charité qu'il lui a toujours plu de nous témoigner. Il me promit de nous fournir du pain, et commanda à son maître-d'hôtel d'y ajouter aussi plusieurs autres choses. Les obligations dont notre ordre est redevable à ce prélat sont telles, que celles qui liront ces fondations ne pourraient, sans ingratitude, ne point le recommander à Dieu durant sa vie et après sa mort ; et je les conjure de s'acquitter de ce devoir.

Le contentement que tout le peuple témoignait de notre établissement était si extraordinaire et si général, qu'il n'y avait pas une seule personne qui ne fit paraître de la joie ; et la certitude qu'ils avaient que leur évêque l'avait désiré y contribuait sans doute beaucoup, parce qu'ils ont pour lui une affection très-particulière ; outre que ce peuple a, par lui-même, plus de bonté et de sincérité que je n'en ai remarqué en aucun autre. Ainsi il n'y a point de jour que je ne me réjouisse de l'établissement de ce monastère.

Comme la maison où nous demeurions n'était que d'emprunt, et que, bien qu'elle fût à vendre, l'assiette en était fort incommode, nous pensâmes aussitôt à en acheter une autre, dans l'espérance que les religieuses que nous recevions pourraient nous assister, parce que, encore que ce fut peu, ce peu sérail beaucoup en ce lieu-là. Mais j'aurais pris de fausses mesures sans le secours des amis que Dieu nous donna en la personne de ce bon chanoine Reynoso, et d'un autre chanoine nommé Salinas, homme de grand esprit et de grande charité, qu'il nous acquit aussi pour ami. Ils embrassèrent tous deux nos affaires avec plus de chaleur qu'ils n'auraient fait les leurs propres, et ils ont toujours continué.

Il y a une église en forme d'ermitage, nommée Notre-Dame-du-Chemin, pour laquelle toute la ville et les environs ont tant de dévotion, que l'on y vient de toutes parts. Ces messieurs, et nos autres amis, jugèrent que nous ne pouvions mieux faire que de nous établir auprès de cette église, et d'acheter des maisons qui y louchaient, qui, bien que petites, pourraient nous suffire. Nous nous adressâmes pour

ce sujet au chapitre, et à une confrérie de qui cette église dépendait. Le chapitre nous accorda aussitôt ce que nous lui demandions ; et quoiqu'il y eût quelque peine à obtenir la même grâce des administrateurs de cette confrérie, ils nous la firent aussi, parce que, comme je l'ai dit, je n'ai point vu de peuple si traitable, si honnête et si porté à toutes sortes de bonnes œuvres.

Lorsque ceux à qui ces maisons appartenaient surent que nous en avions envie, ils les surfirent de beaucoup, et il n'y a pas sujet de s'en étonner. Je voulus aller les voir, et elles me déplurent tellement, ainsi qu'à tous ceux qui vinrent avec nous, que je n'aurais voulu pour tout au monde les acheter ; mais on a reconnu depuis que le démon agissait beaucoup en cela, par l'appréhension que nous ne nous y établissions. Les deux chanoines trouvaient aussi, qu'encore qu'elles fussent dans le quartier le plus peuplé de la ville, elles étaient trop éloignées de la grande église ; et ainsi nous résolûmes d'en chercher d'autres. Ces messieurs s'y employèrent avec tant de soin, que je ne pouvais me lasser d'en louer Notre-Seigneur. Enfin ils en trouvèrent une qui appartenait à un nommé Tamaio, qu'ils crurent nous être propre, parce qu'il y avait quelques logements que nous pouvions habiter à l'heure même, et qu'elle était proche de la maison d'un gentilhomme fort qualifié, nommé Suéro de Vega, qui nous affectionne beaucoup, et qui désirait que nous nous y établissions, comme aussi plusieurs autres personnes de ce même quartier. Cette maison n'était pas assez grande pour nous ; et quoiqu'on nous en offrît encore une autre, les deux ensemble ne suffisaient pas pour nous bien loger.

Toutefois, sur le rapport que l'on m'en fit, j'aurais désiré que le marché en eût déjà été arrêté ; mais ces deux messieurs voulaient que je visse auparavant la maison : et j'avais tant de confiance en eux et tant de répugnance d'aller par la ville, que j'avais peine à me résoudre de sortir. Néanmoins je ne pus m'en défendre, et j'allai aussi voir ces deux maisons proche de Notre-Dame-du-Chemin, sans dessein de les acheter, mais seulement pour faire connaître au propriétaire de celle que nous voulions avoir, qu'elle n'était pas la seule dont nous

pouvions traiter. Je ne saurais maintenant assez m'étonner de ce que les deux qui étaient proche de Notre-Dame-du-Chemin me déplurent autant qu'elles avaient fait aux autres. Nous fûmes de là à celle que nous avions envie d'avoir, et nous nous affermâmes dans ce dessein, quoique, outre plusieurs incommodités qui s'y rencontraient, et auxquelles il était difficile de remédier, il fallait, pour y faire une église, même fort petite, abattre tout ce qui se trouvait dans le logis de plus propre à nous y établir. Il faut avouer que c'est une chose étrange que de se mettre fortement une pensée dans l'esprit ; et rien ne me retira de ce mauvais pas que la défiance que j'ai de moi-même, bien que je ne fusse pas, en cela, la seule trompée. Nous résolûmes donc de traiter de cette maison, d'en donner ce qu'on en demandait, quoique le prix fût excessif, et d'en écrire au propriétaire qui était alors dans une autre, proche de la ville.

Vous vous étonnerez peut-être, mes sœurs, de voir que je me sois tant arrêtée sur l'achat d'une maison ; mais vous connaîtrez par la suite les efforts que faisait le démon pour nous empêcher de nous établir auprès de l'église de la sainte Vierge, et je n'y puis penser sans quelque frayeur.

Les choses étant en cet état, j'entrai, au commencement de la messe, dans un grand doute si nous faisons bien, et j'en fus inquiétée durant presque tout le temps qu'on la dit. Lorsque j'allai communier et que je reçus la sainte hostie, j'entendis une voix qui me fit résoudre absolument à ne point acheter cette maison, mais de traiter de celle qui était proche de l'église de la sainte Vierge. Et voici quelles furent ces paroles : *Cette autre ne vous est pas propre*. Comme il me paraissait bien difficile de rompre une affaire déjà conclue et si approuvée par ceux qui l'avaient négociée avec tant de soin, Notre-Seigneur répondit à ma pensée : *Ils ne savent pas combien elle me déplaît. Et l'autre maison me sera agréable*. Il me vint dans l'esprit si ce n'était point une illusion ; j'avais peine à le croire, parce que l'effet que ces paroles opéraient en mon âme me faisait connaître qu'elles venaient de l'esprit de Dieu. Alors Notre-Seigneur me dit : *C'est moi*. Ces deux derniers mots dissipèrent tous mes doutes, et me mirent

dans le calme. Mais je ne savais comment remédier à ce qui était déjà fait, et au dégoût que j'avais donné à mes sœurs de la maison proche de l'église de la sainte Vierge, en leur disant que je n'aurais voulu pour tout au monde n'avoir pas été la voir. Néanmoins ce n'était pas ce qui me donnait le plus de peine, à cause que j'étais assurée qu'elles approuveraient tout ce que je ferais. C'étaient ces autres personnes de nos amies que j'appréhendais, sachant qu'elles se portaient entièrement à acheter l'autre maison, et qu'elles pourraient attribuer à la légèreté ce changement si soudain et si contraire à mon humeur qu'elles verraient en moi. Toutefois, ces diverses pensées n'ébranlaient point ma résolution de choisir la maison de la sainte Vierge ; et j'avais même perdu le souvenir des incommodités que j'y avais remarquées. Car je comptais pour rien tout le reste, quand il ne se serait agi que d'empêcher nos sœurs de faire un péché véniel ; et j'étais persuadée qu'il n'y avait pas une seule d'elles qui n'eût été de mon sentiment, si elle eût su ce que je savais.

Je me confessais alors au chanoine Reynoso, qui était l'un des deux qui nous assistaient avec tant d'affection, et je ne lui avais encore rien dit de ces choses surnaturelles que Dieu opère dans les âmes, à cause qu'il ne s'était point rencontré d'occasion qui m'eût obligée à lui en parler. Néanmoins parce que, pour marcher dans un chemin plus assuré, j'ai toujours accoutumé de suivre les conseils de mon confesseur, je me résolus de lui dire, sous le sceau du secret, que je ne pourrais, sans une très-grande peine, ne pas exécuter ce que j'avais entendu ; que j'étais toutefois prête d'obéir à ce qu'il m'ordonnerait. Mais j'espérais que Notre-Seigneur ferait comme il avait fait en d'autres occasions, qu'encore que mon confesseur fût d'une opinion contraire, il le porterait à suivre sa divine volonté. Avant de lui parler ainsi, je lui avais dit comment Dieu m'avait souvent fait savoir, de la même manière, ses intentions, et que l'on avait connu par les effets que cela procédait de son esprit. Néanmoins je l'assurais toujours que, quelque peine que j'en eusse, je ferais ce qu'il m'ordonnerait. Comme ce vertueux, ecclésiastique, bien qu'il ne soit pas fort âgé, est très-prudent, quoiqu'il jugeât assez

que ce changement donnerait sujet de parler, il ne me défendit point d'obéir à ce que j'avais entendu. Je lui proposai d'attendre le retour de celui que nous avions envoyé vers le propriétaire de la maison dont nous avions traité ; il l'approuva, et j'avais une grande confiance que Dieu remédierait à tout, ainsi qu'il le lit. Car, bien que l'on eût donné au maître de cette maison tout ce qu'il avait voulu et au-delà de ce qu'elle valait, il demanda encore trois cents ducats ; ce qui était d'autant plus extravagant qu'il avait besoin de vendre. Nous connûmes par là que Dieu voulait nous tirer de cette affaire, et nous laissâmes entendre que nous n'y penserions jamais plus, quoique sans le déclarer précisément, parce qu'il semblait qu'il n'aurait pas fallu, pour trois cents ducats, rompre le marché d'une maison qui paraissait nous être si propre pour en faire un monastère. Je dis à mon confesseur que, puisque c'était son consentement, on n'en donnerait pas davantage que ce dont on était convenu, et je le priai de le faire savoir à ce chanoine, son collègue, et que j'étais résolue d'acheter celle de la sainte Vierge, à quelque prix que ce fût. Il le lui dit, et comme il a l'esprit pénétrant, quoiqu'il ne s'en expliquât pas davantage, un changement si soudain lui fit assez comprendre que je ne m'y étais portée que par quelque grande raison. Ainsi il ne me pressa point de penser encore à la maison de ce gentilhomme.

Depuis, nous avons tous vu clairement que nous aurions fait une grande faute de l'acheter, tant nous trouvons de commodités dans celle que nous avons maintenant, sans parler du principal, qui est que Dieu et sa glorieuse Mère y sont bien servis, au lieu que, pendant que c'était un hermitage, il pouvait s'y commettre de grands désordres dans les veilles qui s'y faisaient la nuit ; ce que le démon n'avait pas moins de peine de voir abolir, que nous ressentions de joie de rendre ce service à notre très-sainte patronne. Ainsi nous avons mal fait sans doute de ne nous y être pas plus tôt résolues, sans nous arrêter à tant de vaines considérations ; et il paraît bien que le démon nous aveuglait, puisque nous avons trouvé en cette maison plusieurs avantages qui ne se rencontrent point ailleurs, et que non seulement tout le peuple qui le désirait en témoigne une très-grande joie, mais

que ceux-là même qui avaient tant d'envie que nous prissions l'autre maison, demeurent d'accord aujourd'hui que nous avons beaucoup mieux fait d'acquérir celle-ci. Béni soit à jamais celui qui m'a éclairée dans cette affaire, et qui m'éclaire dans tout ce que je fais de bien, n'y ayant point de jour que je ne voie avec étonnement quelle est mon incapacité en toutes choses. Je ne le dis point par humilité, il n'y a rien de plus véritable. Il me semble que Dieu veuille que je connaisse, et que chacun connaisse aussi de plus en plus, que c'est lui seul qui agit en tout ceci, et que, comme il rendit la vue à l'aveuglé, il éclaire de même mes ténèbres. Elles étaient si grandes dans cette rencontre, que, toutes les fois que je m'en souviens, je voudrais en rendre de nouvelles grâces à Notre-Seigneur, et je n'en ai pas seulement la force. Ainsi je ne sais comment il peut me souffrir ; et je ne saurais trop admirer sa bonté et sa miséricorde.

Ces deux chanoines si affectionnés à la sainte Vierge ne perdirent point de temps pour faire les marchés de ces maisons qui étaient proches de sa chapelle, et ils eurent beaucoup de peine, Dieu permettant que ceux qui nous assistent dans ces fondations en aient toujours, afin d'augmenter leur mérite. Je suis la seule qui ne fait rien, comme je l'ai déjà dit et ne saurais trop le redire, parce que rien n'est plus vrai. Ils travaillèrent aussi beaucoup à accommoder la maison, nous prêtèrent même de l'argent dans le besoin que nous en avons, et répondirent pour nous ; en quoi ils me firent une faveur d'autant plus grande, que j'avais eu mille peines dans les autres fondations à trouver une caution pour des sommes beaucoup moindres : et il n'y a point de sujet de s'en étonner, puisque n'ayant pas un quart d'écu, il fallait que ceux qui répondaient pour nous ne cherchassent d'autre sûreté que leur confiance en Dieu. Mais il ma fait la grâce, dont je ne saurais trop le remercier, qu'ils n'y ont jamais rien perdu. Les propriétaires des maisons ne se contentant pas de la caution de ces deux chanoines, ces messieurs eurent recours à l'économe de l'évêché, qui se nommait, ce me semble, Prudent, et qui a tant de charité pour nous, que nous ne saurions trop la reconnaître. Il leur demanda ce qu'ils désiraient, et lui ayant répondu qu'ils venaient le

prier de vouloir être caution avec eux, et de signer le contrat, il leur repartit en riant : Quoi ! vous voudriez me rendre caution d'une telle somme ? et il signa à l'instant même, ce qui doit passer pour une très-grande obligation. Je voudrais pouvoir rapporter ici et donner toutes les louanges qui sont dues à l'extrême charité que j'ai trouvée à Palence. Je pensais être dans les premiers siècles de l'Église, lorsque je voyais que, n'ayant point de revenu, ces habitants, par une manière d'agir si contraire à celle de ce temps, non seulement ne refusaient pas de nous nourrir, mais considéraient cette action comme une très-grande grâce que Dieu leur faisait. Il est certain que, regardant les choses avec les yeux de la foi, cela était véritable. Car, quand il n'y aurait point eu d'autre raison que ce qu'ils avaient une église de plus où était le très-saint Sacrement, elle suffisait pour leur donner ce sentiment. Qu'il soit béni à jamais.

Il n'y a personne qui ne voie à présent que notre établissement en ce lieu-là a été agréable à Dieu, puisqu'il en a banni les désordres qui s'y commettaient ; tous ceux qui allaient en grand nombre veiller dans cet ermitage, assis en un lieu écarté, n'y allaient pas par dévotion, et l'image de la sainte Vierge n'y était pas tenue avec autant de respect qu'elle aurait dû l'être, au lieu qu'aujourd'hui l'évêque, dom Alvarez de Mendoza, y a fait bâtir une chapelle où il l'a mise, et que l'on embellit toujours en l'honneur et pour la gloire de son divin Fils.

Lorsque la maison fut en état de nous recevoir, l'évêque voulut que cela se fit avec une grande solennité. Ainsi, un jour de l'octave du très-saint Sacrement, il vint exprès de Valladolid, accompagné du chapitre, de tous les ordres, et de presque, tous les habitants, avec une bonne musique ; il commença la cérémonie par une procession à laquelle nous assistâmes toutes, depuis notre maison, avec nos voiles baissés, nos manteaux blancs, et des cierges à la main. On alla premièrement à une paroisse où l'on avait apporté l'image de la sainte Vierge, et, après y avoir pris le très-saint Sacrement, on le porta, en cérémonie et avec grande dévotion, dans notre église. Nous étions en assez bon nombre, parce que, outre les religieuses que j'avais amenées, il en était venu d'autres pour faire la fondation de Sorie. Je

crois que Notre-Seigneur fut beaucoup loué en ce jour, et je souhaite qu'il le soit à jamais de toutes les créatures.

Durant que j'étais en ce lieu de Palence, la séparation des carmes déchaussés et des mitigés se fit, et ils eurent chacun un provincial, qui était tout ce que nous pouvions désirer pour vivre en paix. Ce fut à l'instance de notre roi catholique, dom Philippe, que l'on obtint pour ce sujet un bref de Rome fort ample, et Sa Majesté continue toujours de nous favoriser. On assembla un chapitre dans Alcala, par l'ordre du révérend père Jean de las Cuevas, alors prieur de Talavère, de l'ordre de Saint-Dominique, député du Saint-Siège, et nommé par Sa Majesté, qui était un homme dont la sainteté et la prudence répondaient à un emploi de si grand poids. Le roi paya la dépense faite pour le chapitre, et toute l'université lui fut favorable pour son ordre. Il se tint avec beaucoup de tranquillité dans le collège des carmes déchaussés qui porte le nom de Saint-Cyrille, et le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu fut élu provincial. Comme ces pères ont écrit ce qui se passa dans ce chapitre, il serait inutile d'en parler ici davantage, et ce que j'en rapporte n'est qu'à cause que Notre-Seigneur permit que ce fut dans le temps de la fondation dont il s'agit que se fit une action si importante à sa gloire et à l'honneur de sa très-sainte Mère, notre patronne. La joie que j'en ressentis fut l'une des plus grandes que je pouvais recevoir en cette vie ; car les peines, les persécutions et les travaux que j'avais soufferts durant plus de vingt-cinq ans, et que Dieu seul connaît, avaient été tels que je ne finirais jamais si j'entreprenais de les écrire, et qu'ainsi il faudrait les avoir éprouvés pour comprendre quel fut alors mon contentement. J'aurais souhaité que tout le monde m'eût aidée à en rendre grâces à Notre-Seigneur, et à lui offrir des prières pour notre saint roi. Il me parut visiblement qu'il s'était servi de lui pour terminer cotte grande affaire, malgré les efforts et les artifices du démon, qui l'aurait entièrement renversée si elle n'eût été soutenue par la piété et l'autorité de ce grand prince.

Maintenant qu'ayant plu à Dieu d'exaucer nos prières, nous jouissons tous, tant mitigés que réformés, d'une paix qui lève tous les

obstacles qui pouvaient nous empêcher de bien le servir, je vous conjure, mes frères et mes sœurs, de ne manquer à rien de ce qui peut dépendre de vous pour vous acquitter de ce devoir. Ceux qui sont encore au monde sont témoins des peines et des travaux dont il nous a délivrés, et des grâces qu'il nous a faites ; et ceux qui viendront après nous, et qui trouveront les voies aplanies et toutes les difficultés levées, ne doivent-ils pas s'efforcer de maintenir les choses dans cette perfection ? Je les prie, au nom de Notre-Seigneur, donc pas donner le sujet de dire d'eux ce que l'on dit de quelques ordres, que les commencements en étaient louables. Nous commençons, et ils ne doivent pas seulement s'efforcer d'entretenir ces commencements, il faut qu'ils tâchent de les pousser encore plus avant. Qu'ils considèrent que le diable fait de grandes plaies dans les âmes, par des choses qui ne paraissent que de petites égratignures, et qu'ainsi ils se gardent bien de dire : Cela importe peu et ne mérite pas que l'on s'y arrête. Tout est important, mes filles, pour peu qu'il nous empêche de nous avancer dans le service de Dieu. N'oubliez jamais, je vous prie, avec quelle promptitude tout passe ; combien grande est la grâce que Dieu nous a faite de nous appeler dans ce saint ordre, et quelle sera la punition de ceux qui commenceront d'y introduire le relâchement. Ayons toujours devant les yeux ces saints prophètes qui sont nos pères, comme aussi ce grand nombre d'autres saints qui, après avoir porté l'habit que nous portons, sont à présent dans le ciel, et ne craignons pas de nous assurer, par une louable et sainte présomption, que Dieu nous fera la grâce d'avoir un jour part à leur gloire. Ce combat, mes sœurs, que nous avons à soutenir, durera peu, et il sera suivi d'une, éternité. Méprisons tout ce qui ne subsiste point par soi-même, et ne pensons qu'à aimer et à servir Dieu, afin d'arriver à ce bonheur qui ne finira jamais. Ainsi soit-il.

*Fondation du monastère des carmélites de la très-sainte Trinité de Sorie.*

## CHAPITRE XXIX

*La Sainte parle, dans le récit de cette fondation, des éminentes vertus de l'évêque d'Osme, qui la porta principalement à l'entreprendre.*

Lorsque j'étais encore à Palence pour la fondation dont je viens de parler, on m'apporta une lettre de l'évêque d'Osme, auparavant nommé le docteur Velasquez. J'avais communiqué avec lui lorsqu'il était chanoine et théologal de la grande église de Tolède, parce que, sachant qu'il était fort savant et grand serviteur de Dieu, et ayant toujours quelques craintes, je l'avais tant pressé de prendre soin de ma conduite, qu'encore qu'il fût extrêmement occupé, néanmoins voyant le besoin que j'en avais, il m'avait fait cette charité d'une manière très-obligeante. Ainsi il me confessa durant tout le temps que je demeurai à Tolède, qui fut assez long ; et lui ayant découvert, avec ma sincérité ordinaire, le fond de mon âme, ses conseils me furent si utiles, que ces craintes qui me donnaient tant de peine commencèrent à se dissiper, à cause qu'il me rassurait par des passages de l'Écriture sainte, qui est ce qui me touche le plus, lorsque je sais que celui qui les rapporte est capable et homme de bien. Il m'écrivait cette lettre de Sorie, et me mandait qu'une dame qu'il confessait lui avait parlé de faire une fondation de religieuses de notre ordre ; qu'il avait approuvé son dessein, et lui avait dit qu'il ferait en sorte que j'irais établir ce monastère. Il ajoutait que si j'entrais dans son sentiment, je le lui fisse savoir, afin qu'il m'envoyât chercher. Cette nouvelle me donna de la joie, parce que, outre que cette fondation me paraissait avantageuse, j'avais un si grand respect et une si grande affection pour ce prélat, et je m'étais si bien trouvée de ses avis, que je désirais de le voir pour lui communiquer des choses qui regardaient ma conscience. Cette dame se nommait Béatrix de Veamont de Navarre, à cause qu'elle descendait des rois de Navarre, et elle était fille de François de Veamont, illustre par le rang que lui donnait sa naissance. Après avoir passé quelques années dans le mariage, elle était demeurée veuve sans enfants, et avec beaucoup de bien ; et il y avait déjà longtemps qu'elle désirait fonder un monastère de religieuses. En ayant parlé à ce bon évêque, il lui apprit qu'il y avait des carmélites de l'ordre de la Sainte-Vierge ; et cette religion lui plut tellement, qu'elle le pressa très-instamment de lui donner le moyen d'exécuter promptement son dessein. C'était une

personne de fort douce humeur, généreuse, pénitente, et, pour tout dire en un mot, qui avait beaucoup de piété. Elle avait dans Sorie une maison bien bâtie et en belle assiette. Elle promit de nous la donner, avec ce qui serait nécessaire pour nous y établir ; et non seulement elle l'exécuta, mais elle y ajouta une rente de cinq cents ducats, rachetable au denier vingt. L'évêque, de son côté, offrit de nous donner une assez belle église voûtée, qui était une paroisse proche du logis de cette dame, d'où l'on pourrait y aller aisément, en faisant un petit passage ; et il lui était facile de nous accorder cette grâce, parce que cette paroisse était fort pauvre, et qu'y en ayant plusieurs dans la ville, il pouvait la joindre à quelque autre. Sa lettre portait tout ce que je viens de dire ; et notre père provincial, s'étant rencontré à Palence, je lui en parlai, ainsi qu'à plusieurs de nos amis. Tous jugèrent à propos, puisque la fondation de Palence était achevée, que j'écrivisse que je me tiendrais prête pour partir ; et j'avoue que cette affaire me donna beaucoup de joie, pour les raisons que j'ai dites.

On ne tarda pas de m'envoyer chercher par un homme qui était fort propre pour nous conduire. Et comme cette dame désirait que l'on menât le plus de religieuses possible, j'en fis venir sept, et j'avais aussi ma compagne et une sœur converse. Je menai aussi, ensuite de l'avis que j'en avais donné, deux religieux carmes déchaussés de notre réforme, dont l'un était le père Nicolas de Jésus-Marie, Genevois, qui est une personne très-sage. Il avait, à mon avis, plus de quarante ans lorsqu'il prit l'habit, ou au moins il les a à présent, et il n'y a pas longtemps qu'il l'a pris ; mais il a tant profité en ce peu de temps, qu'il paraît que Dieu l'a choisi pour rendre de grands services à l'ordre. Car il a extrêmement agi durant nos persécutions, lorsque les autres qui en auraient été capables ne le pouvaient ; les uns étant exilés, et les autres prisonniers ; sans que l'on pensât à lui, parce que ne faisant presque que d'entrer dans l'ordre, il n'avait point encore eu de charge ; et Dieu le permettait ainsi, sans doute, afin que ce secours me restât. Il est si discret, qu'étant à Madrid, dans la maison des mitigés, comme pour d'autres affaires, il ne parlait jamais que des nôtres, et ainsi on le laissait en repos. J'étais alors au monastère de

Saint-Joseph-d'Avila. Nous nous écrivions souvent, dans le besoin qu'il y avait de se communiquer l'état des choses, et je lui donnais, ce qu'il disait, beaucoup de consolation. On peut juger par là dans quelle extrémité notre ordre se trouvait réduit, faute de bons sujets qui pussent agir, puisque l'on me comptait pour quelque chose. Je reconnus en tant de rencontres, dans ces temps si fâcheux, la grande vertu et la prudence de ce bon père, que c'est l'un de tous ceux de notre ordre que j'estime et que j'aime le plus en Notre-Seigneur.

Lui et un frère lai nous accompagnèrent dans ce voyage, et nous n'y souffrîmes pas de grandes incommodités, parce que celui que l'évêque avait envoyé pour nous conduire prenait un grand soin de bien nous loger, et qu'il ne nous manquât rien. De plus, ce prélat est tellement aimé dans son diocèse, que pour être bien reçu partout, il suffisait que l'on sût l'affection qu'il nous porte. Le temps était aussi très-favorable, les journées petites ; et je ne pouvais, sans en ressentir une extrême joie, entendre de quelle manière chacun parlait de la sainteté de leur évêque.

Nous arrivâmes à Burgos le mercredi, veille de l'octave du Saint-Sacrement. Nous y communiâmes le lendemain, et nous fûmes contraintes de nous y arrêter le reste du jour, parce qu'il n'en restait pas assez pour pouvoir arriver à Sorie. Comme il n'y avait point de logement, nous passâmes la nuit dans une église ; et cela ne nous fut point pénible. Le lendemain, après avoir entendu la messe, nous continuâmes notre voyage, et nous arrivâmes à Sorie sur les cinq heures du soir. Le logis du saint évêque se rencontrant sur notre chemin, il nous donna sa bénédiction de sa fenêtre, d'où il nous voyait passer, et cette bénédiction venant d'un si excellent prélat, j'en reçus une grande joie.

Notre fondatrice nous attendait à la porte de son logis qu'elle destinait pour la fondation du monastère, et la multitude du peuple était si grande qu'à peine pûmes-nous y entrer. Mais cette incommodité nous est ordinaire, parce, que le monde est si curieux de voir des choses nouvelles, qu'en quelque lieu que nous allions, il

s'assemble tant de gens pour nous regarder, que si nous n'avions pas nos voiles baissés, cela nous serait fort pénible. Cette dame avait très-bien fait préparer une grande salle pour dire la messe, en attendant qu'on eût fait le passage qui nous donnait le moyen d'aller l'entendre à l'église que l'évêque nous avait accordée ; et dès le lendemain, qui était le jour de la fête de notre saint père Élisée, on la dit dans cette salle. Cette même dame avait aussi tellement pourvu à tout ce qui nous était nécessaire, que nous ne manquions de rien ; et elle nous donna un appartement séparé où nous demeurâmes retirées jusqu'à la fête de la Transfiguration, que le passage fut fait. Ce même jour on dit la première messe dans l'église avec beaucoup de solennité. Il y eut un grand concours de peuple, et un père de la compagnie de Jésus y prêcha. L'évêque ne s'y trouva pas, parce que, ne se passant pas un seul jour qu'il n'emploie dans les fonctions de sa charge, il avait été obligé d'aller à Burgos, quoiqu'il ne se portât pas bien, et qu'il vint de perdre un œil. Cet accident me fut très-sensible, considérant combien précieuse est une vue tout employée, comme la sienne, au service de l'Église. Mais ce sont de ces secrets jugements de Dieu qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, par lesquels il augmente le mérite de ses serviteurs, en leur donnant des occasions de conformer leur volonté à la sienne. Ainsi ce saint prélat ne laissait pas de continuer à travailler comme auparavant. Il m'a dit qu'il n'avait pas été plus touché de la perte de cet œil, qu'il l'aurait été d'avoir vu arriver cet accident à un autre, et qu'il pensait quelquefois que quand il serait aveugle il ne s'en affligerait point, parce qu'il se retirerait dans quelque ermitage où rien ne pourrait le détourner de servir Dieu. Il avait une si grande inclination pour cette sorte de vie, qu'avant qu'il fût évêque je le voyais souvent presque résolu de tout quitter pour l'embrasser, et j'en avais de la peine, à cause que le croyant capable de rendre de grands services à l'Église, je le souhaitais dans la dignité où il est aujourd'hui. Néanmoins lorsque j'appris qu'il avait été fait évêque, cette nouvelle me troubla si fort dans la vue de la pesanteur d'une telle charge, que je ne pouvais m'en consoler. Je m'en allai dans le chœur recommander l'affaire à Dieu. Il

rendit le calme à mon esprit, en me disant *qu'il serait très-utilement servi de lui* ; et les effets ont fait connaître la vérité de ces paroles. Cette incommodité de la vue, et d'autres fort pénibles, jointes à un travail continuel et à une très-grande simplicité dans sa nourriture, n'empêchent pas ce saint prélat de jeûner quatre fois la semaine, et d'y ajouter plusieurs pénitences. Il fait ses visites à pied, et va si vite que quelques-uns de ses domestiques m'ont dit ne pouvoir le suivre ; il ne souffre dans sa maison que des personnes vertueuses ; il ne commet guère d'affaires importantes à ses proviseurs, et je crois qu'il n'y en a point dans lesquelles il n'agisse lui-même. Durant les deux premières années de son épiscopat, il s'éleva contre lui de très-grandes persécutions, et je ne pouvais assez m'étonner que l'on osât l'accuser si faussement, sachant avec quelle exactitude il rend la justice. Cet orage est maintenant cessé ; car, encore qu'il n'y ait rien que ses ennemis n'aient dit contre lui, dans les voyages qu'ils ont faits exprès à la cour, sa vertu est si connue dans tout son diocèse, que l'on n'a point eu d'égards à leurs calomnies. Il les a souffertes d'une manière si chrétienne, qu'il les a couverts de confusion en leur rendant le bien pour le mal ; et je ne dois pas oublier que ses occupations continuelles ne l'empêchent pas de prendre toujours du temps pour faire oraison.

Quoiqu'il semble, mes sœurs, que je me sois laissée emporter au plaisir de parler des vertus de ce saint évêque, j'en aurais pu dire, avec vérité, beaucoup plus. Ce que j'en ai rapporté n'est que pour faire connaître quelle a été la principale cause de la fondation du monastère de la Très-Sainte-Trinité, de Sorie, afin que, comme les religieuses qui y sont maintenant en ont de la joie, celles qui leur succéderont en aient aussi. Ce grand prélat, si vertueux en toutes manières, n'a pu donner la rente qu'il nous avait promise, mais il nous a donné notre église, et a inspiré à cette dame le désir de faire cette fondation.

Après avoir pris possession de l'église, et que nous eûmes achevé ce qui était nécessaire pour notre clôture, je me trouvai obligée d'aller en diligence au monastère d'Avila, quoique la chaleur

fût grande, et le chemin fort mauvais pour des chariots. Un prébendier de Palence, nommé Ribéra, qui m'avait extrêmement assistée dans le passage pour aller à l'église, et en d'autres choses, vint avec nous, parce que le père Nicolas de Jésus Maria s'en était retourné aussitôt que tous les actes nécessaires pour la fondation que nous venions de faire furent passés, et que l'on avait ailleurs grand besoin de lui. Ce prébendier avait quelques affaires à Sorie qui furent cause qu'il nous y accompagna. et Dieu lui donna depuis tant d'affection pour nous, qu'elle nous oblige de le mettre au nombre des bienfaiteurs de notre ordre, et de le recommander à sa divine majesté. Je ne voulus être accompagnée, à mon retour que de lui et de ma compagne, parce qu'il est si soigneux que cela me suffisait, et que je ne me trouve jamais mieux dans les voyages que lorsqu'on les fait avec peu de gens, et par conséquent avec peu de bruit. Je payai bien à ce retour la facilité que j'avais trouvée en allant, car encore que celui qui nous conduisait sût assez bien le chemin ordinaire de Ségovie, il ignorait celui des chariots : ainsi il nous menait par des lieux où nous étions souvent contraintes de descendre, et par des précipices où notre chariot était quelquefois comme suspendu en l'air. Que si nous prenions des guides, lorsqu'ils nous avaient conduits jusqu'au lieu dont ils savaient le chemin, pour peu qu'ils en rencontrassent de mauvais, ils nous quittaient en disant qu'ils avaient affaire ailleurs. La chaleur était si violente, que nous avions beaucoup à souffrir avant que d'arriver où nous devons nous arrêter ; et souvent, après avoir bien marché, il nous fallait retourner sur nos pas, parce que nous nous étions égarés. Tant de traverses me donnaient une grande peine pour le bon Ribéra ; mais, quant à lui, il ne me parut jamais en avoir. Je ne pouvais assez m'en étonner, assez louer Dieu de faire voir ainsi en ce vertueux ecclésiastique que lorsque la vertu a jeté de fortes racines dans une âme, elle ne trouve rien de difficile ; ni assez remercier son éternelle majesté de nous avoir tirés de ces mauvais chemins.

Nous arrivâmes, la veille de saint Barthélémy, à Saint-Joseph de Ségovie. où nos sœurs nous attendaient, et étaient en grande peine

de notre retardement. Il ne se peut rien ajouter à la joie avec laquelle elles nous reçurent, Dieu ne me faisant jamais rien souffrir qu'il ne m'en récompense aussitôt. Je m'y reposai plus de huit jours, et cette fondation se fit avec toute la facilité imaginable. Ainsi j'en revins très-contente, parce que Dieu y est bien servi, et qu'il y a sujet d'espérer de son assistance que ce bonheur continuera. Qu'il en soit béni et loué. Ainsi soit-il.

*Fondation du premier monastère de Saint-Joseph-de-Sainte-Anne, à Burgos.*

## CHAPITRE XXX.

*Extrêmes peines qu'eut la Sainte dans cette fondation, par les difficultés continuelles que l'archevêque de Burgos y apportait, quoiqu'il eut témoigné d'abord l'avoir très-agréable, et qu'il n'y eût rien que l'évêque de Palence ne fit pour le presser de tenir la parole qu'il avait donnée. Le monastère, des Carmélites de Saint-Joseph d'Avila se trouvant alors le seul qui ne fût pas soumis à l'ordre, la Sainte obtint de l'évêque de cette ville, à qui il était soumis, qu'il le serait désormais comme les autres.*

Il y avait déjà plus de six ans que quelques religieux de la compagnie de Jésus, des plus anciens, des plus savants et des plus habiles, m'avaient dit qu'il serait avantageux pour le service de Dieu de fonder dans la ville de Burgos un monastère de notre réforme, et m'en avaient allégué des raisons qui m'avaient portée à le désirer ; mais les agitations arrivées dans notre ordre, et tant de fondations que j'avais été obligée de faire, m'avaient empêché d'y travailler.

En l'année 1580, lorsque j'étais à Valladolid, l'*archevêque* des Canaries, nommé depuis à l'archevêché de Burgos, passant par là, je priai dont Alvarez de Mendoce. évêque de Palence, qui, l'étant auparavant d'Avila, avait permis l'établissement du monastère de Saint-Joseph de cette ville, qui était la première de nos fondations, et qui n'affectionne pas moins les affaires de notre ordre que les siennes propres, de vouloir, avec sa bonté ordinaire pour moi, demander à cet *archevêque* la permission d'établir un monastère dans Burgos.

L'archevêque n'ayant pas voulu entrer dans Valladolid, mais s'étant retiré dans un monastère de Saint-Jérôme, l'évêque alla le visiter avec une grande démonstration de joie de son arrivée, dina avec lui, lui donna une ceinture, et je ne sais quelle autre chose, avec une cérémonie qui devait être faite par un évêque, et lui demanda ensuite la permission de fonder ce monastère. Il lui répondit que non seulement il l'accorderait très-volontiers ; mais que, lorsqu'il était encore dans les Canaries, il avait désiré qu'il y en eût un, comme il y en avait dans le lieu de sa naissance ; qu'il savait que nous servions fidèlement Dieu, et que même il me connaissait particulièrement. Ainsi l'évêque me rapporta avec beaucoup de joie que rien ne pouvait m'empêcher de faire cette fondation, puisqu'il suffit d'obtenir le consentement de l'évêque sans que le concile oblige de l'avoir par écrit. J'ai dit, dans la fondation de Palence, la répugnance que j'avais alors à faire des fondations, parce que je n'étais pas encore bien remise d'une maladie dont l'on avait cru que je ne guérirais point, quoique je n'aie pas accoutumé d'avoir si peu de courage quand il s'agit du service de Dieu. Je ne sais d'où pouvait me venir cette lâcheté, puisque si c'était des obstacles qui se rencontraient dans cette fondation, j'en avais trouvé de plus grands en d'autres. Et depuis que j'ai vu qu'elle a si bien réussi, je ne saurais en attribuer la cause qu'au démon ; car il m'arrive d'ordinaire que lorsqu'il y a le plus de difficultés à surmonter dans de semblables entreprises, Dieu qui connaît ma faiblesse m'assiste et me fortifie, soit par des paroles qu'il me fait entendre, ou par des rencontres favorables qu'il fait naître ; au lieu que dans les fondations qui ne sont point traversées, il ne me dit rien. C'est ainsi que voyant les peines que j'aurais à surmonter dans celle-ci, dont je traitais en même temps que de celle de Palence, il m'encouragea par cette sévère répréhension qu'il me fit en me disant : *Que craignez-vous ? Vous ai-je jamais manqué ? Et ne suis-je pas toujours le même ? Que rien ne vous empêche de faire ces deux fondations.* Sur quoi il serait inutile de répéter ce que j'ai dit du courage que ces paroles me donnèrent ; il fut tel, que ma lâcheté s'évanouit, et que je ne craignis point d'entreprendre ces deux

fondations en même temps. Il parut donc que ce n'était ni de ma maladie ni de mon âge que procédait mon découragement ; et il me sembla qu'il était plus à propos de commencer par celle de Palence, tant à cause qu'elle était plus proche, et que la saison commençait d'être très-rude, Burgos étant dans un pays encore plus froid, que pour contenter le bon évêque de Palence. Mais après que cette fondation fut achevée, celle de Sorie m'ayant été proposée, et toutes choses étant préparées pour l'exécuter, je crus qu'il valait mieux terminer cette affaire pour aller ensuite à Burgos. L'évêque de Palence jugea à propos, et je l'en suppliai aussi, d'informer *l'archevêque* de Burgos du sujet de mon retardement ; et lorsque je fus partie pour Sorie, il lui envoya exprès un chanoine, nommé Jean Alphonse. *L'archevêque*, après avoir conféré avec ce chanoine, m'écrivit qu'il désirait de tout son cœur que la fondation se fit, et manda par une autre lettre à l'évêque de Palence qu'il se remettait à lui de la conduite de cette affaire ; qu'il connaissait Burgos ; qu'il était besoin d'avoir le consentement de la ville, et que, lorsque je serais arrivée, je travaillasse à l'obtenir. Que si elle le refusait, elle ne pouvait pas lui lier les mains pour l'empêcher de me donner le sien. Que ce qui le faisait parler ainsi était que, s'étant trouvé à Avila dans le temps de la fondation du premier monastère, et ayant vu les oppositions qui s'y étaient rencontrées et le trouble qu'elles avaient excité, il désirait les prévenir : mais qu'à moins d'avoir ce consentement de la ville, il fallait nécessairement que ce monastère fût renté.

L'évêque de Palence tint alors l'affaire pour faite, et avec raison, puisque *l'archevêque* me mandait d'y aller, et m'avait fait dire que je n'avais point de temps à perdre. Pour moi, il me paraissait que *l'archevêque* n'agissait pas avec assez de fermeté. Je lui écrivis pour le remercier de la faveur qu'il me faisait, et lui mandai que je prenais la liberté de lui dire que mon avis était que, si la ville ne voulait point donner son consentement, il valait mieux faire cette fondation sans le lui demander, que de commettre sa seigneurie avec elle. Il semblait qu'en parlant ainsi, je pressentisse le peu d'appui que nous pouvions

tirer de ce prélat, si l'affaire eût reçu quelque contradiction ; car j'y trouvais de la difficulté, à cause de la diversité de sentiments que l'on rencontre toujours en pareille occasion. J'écrivis aussi à l'évêque de Palence, pour le supplier de trouver bon que, l'été étant si avancé et mes maladies si grandes, je différasse quelque temps d'aller dans un pays si froid ; mais je ne lui parlai point de ce qui m'était passé dans l'esprit touchant l'*archevêque*, tant parce qu'il était déjà assez fâché de voir qu'ayant témoigné d'abord tant de bonne volonté, il alléguait maintenant des difficultés, que parce qu'étant amis, je ne voulais pas causer du refroidissement entre eux. Ainsi, comme je ne pensais plus à me rendre sitôt à Burgos, je partis pour Saint-Joseph d'Avila, où, par de certains événements, ma présence fut plus d'une fois nécessaire.

Il y avait à Burgos une sainte veuve, nommée Catherine de Toloze, qui était de Biscaye. Que n'aurais-je point à dire sur son sujet, si je voulais rapporter toutes ses vertus, tant pour ce qui regarde la pénitence, que l'oraison, l'aumône, la charité et l'excellence de son esprit ? Elle avait, quatre ans auparavant, ce me semble, mis deux de ses filles religieuses dans le monastère de la Conception, qui est de notre ordre, et avait mené les deux autres à Palence, pour y attendre que notre monastère y fût fondé, et elle les y fit aussitôt entrer. Toutes ces quatre sœurs, élevées de la main d'une telle mère, ont si bien réussi, qu'elles me paraissent des anges. Elle les dota très-bien ; car, comme elle est riche et libérale, elle agit aussi très-honorablement dans tout le reste. Lorsque j'étais encore à Palence, et comme je me tenais assurée de la permission de l'*archevêque* de Burgos, je la priai d'y chercher une maison à louer, afin d'en prendre possession, et d'y faire faire un tour et des grilles, dont je lui ferais rendre l'argent, ne prétendant pas que ce fût à ses dépens. Le retardement de cette fondation, qu'elle désirait avec ardeur, lui donnait tant de peine, que, dans le temps que j'étais de retour à Avila et que je n'y pensais pas, la connaissance qu'elle fit que notre établissement dépendait du consentement de la ville, la fit résoudre, sans m'en rien mander, de travailler à l'obtenir. Elle avait pour

voisines et pour amies une mère et une fille, personnes de condition et de grande vertu ; la mère se nommait madame Marie Manriquez, qui avait pour fils dom Alphonse de Saint-Dominique-Manriquez, intendant de la police ; et la fille se nommait madame Catherine. Toutes deux prièrent cet intendant de s'employer à obtenir du conseil de la ville ce consentement. Il en conféra avec Catherine de Toloze, et lui demanda quelle subsistance ce monastère pourrait avoir, parce qu'autrement il n'y avait pas lieu d'espérer que le conseil accordât cette demande. Elle nous répondit qu'elle s'obligeait à nous donner une maison, si nous n'en avions point, et de quoi vivre ; et elle signa la requête qui portait ces conditions. Dom Alphonse s'y employa avec tant d'affection, qu'il obtint ce consentement par écrit, et le porta à l'*archevêque*. Dès que cette vertueuse femme eut commencé à traiter ce que je viens de dire, elle m'en donna avis. Mais je l'avais considéré comme une chimère, à cause que je n'ignore pas la difficulté que l'on fait de recevoir des monastères sans revenus, et que je ne savais ni n'aurais jamais cru qu'elle eût voulu s'employer de la sorte. Néanmoins, recommandant l'affaire à Notre-Seigneur un jour de l'octave de Saint-Martin, je pensais en moi-même ce que je devais faire si j'obtenais ce consentement, parce qu'il me semblait qu'étant travaillée de tant de maux, auxquels le froid, qui était alors très-grand, était si contraire, il n'y avait point d'apparence que, ne faisant que d'arriver d'un si pénible voyage, je m'engageasse dans un autre si grand que celui de Burgos, et que, quand même je le voudrais, le père provincial ne me le permettrait pas, et que l'affaire étant sans difficultés, la prieure de Palence l'achèverait aussi bien que moi. Lorsque j'étais dans ces pensées, et résolue de ne point aller, Notre-Seigneur me dit ces propres paroles, qui me firent connaître que le consentement de la ville était déjà accordé : *Que ce grand froid ne vous mette point en peine ; je suis la chaleur véritable. Le démon fait tous ses efforts pour empêcher cette fondation ; faites tous les vôtres pour la faire réussir, et que rien ne vous arrête : votre voyage sera très-utile.* Ces paroles me firent changer de sentiment, malgré la répugnance de la nature, qui, bien qu'elle résiste

quelquefois quand il s'agit de souffrir, ne saurait ébranler ma résolution de tout endurer pour l'amour de Dieu. Ainsi je lui répondis qu'il pouvait, sans s'arrêter à ma faiblesse, me commander tout ce qu'il voudrait, et qu'avec son assistance, rien ne m'empêcherait de l'exécuter.

Outre que le froid était déjà grand, et la terre couverte de neige, mon peu de santé était ce qui me rendait si paresseuse ; et il me semblait que si je me fusse bien portée, j'aurais méprisé tout le reste. Il est vrai que ce fut cette mauvaise santé qui me donna le plus de peine dans cette fondation ; car pour le froid, j'en ressentis si peu d'incommodité, qu'elle n'aurait pas été moindre à Tolède. Par-là, Notre-Seigneur fit bien connaître que ses promesses sont toujours suivies des effets.

Peu de jours après, je reçus le consentement de la ville, ainsi que des lettres de Catherine de Toloze et de madame Catherine, qui me pressaient extrêmement de me hâter, de peur qu'il n'arrivât quelque traverse, parce que les religieux de Saint-François-de-Paul, des carmes mitigés, et des religieux de Saint-Bazile, étaient venus pour s'établir à Burgos. Cette nouvelle, qui nous était sans doute un obstacle très-considérable, ne me donna pas moins de sujet de m'étonner que tant de divers ordres eussent conçu, comme de concert, un même dessein, plutôt que de louer la charité de cette ville, qui les recevait tous si volontiers dans un temps où elle n'était plus si opulente ; et quoiqu'on m'eût toujours fort exalté sa charité, j'avoue que je ne la croyais pas si grande. Les uns favorisaient un ordre, les autres un autre ; mais *l'archevêque*, considérant les inconvénients qui en pouvaient naître, s'y opposait, parce qu'il lui semblait que c'était faire tort aux autres ordres de mendiants, qui avaient déjà de la peine à subsister. Peut-être que ces pères lui inspièrent ce sentiment, ou le démon, qui voulait ainsi empêcher le grand bien que produisent les monastères dans les lieux où ils s'établissent, et que Dieu peut aussi facilement faire subsister en grand nombre qu'en petit nombre.

Me voyant donc si pressée par ces saintes femmes, je crois que, sans quelques affaires qu'il me fallut terminer, je serais partie à l'heure même, parce que, les voyant agir avec tant d'affection, je me trouvais plus obligée qu'elles à ne point perdre de temps dans une conjoncture si importante ; et qu'encore que je ne pusse douter du succès, puisque Notre-Seigneur m'en avait assurée, je n'avais pas oublié qu'il m'avait dit que le démon ferait tous ses efforts pour traverser cette affaire. Mais je ne pouvais pas m'imaginer d'où viendrait la difficulté, Catherine de Toloze m'ayant mandé que sa maison était prête pour prendre possession, et que l'*archevêque* et la ville avaient accordé leur consentement. Il parut en cette occasion que Dieu lui-même éclaira les supérieurs ; car ayant écrit au père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, notre provincial, pour savoir si je devais m'engager dans ce voyage, que Notre-Seigneur m'avait fait connaître qu'il voulait que je fisse, il me témoigna qu'il l'approuvait, et me demanda si j'avais la permission par écrit de l'*archevêque*. Je lui répondis que l'on m'avait mandé de Burgos que l'affaire avait été résolue avec lui ; que la ville avait donné son consentement ; qu'il avait fait paraître en être bien aise ; et que tout cela, joint à la manière dont il avait toujours parlé, me faisait croire qu'il n'y avait pas lieu de douter.

Ce père voulut venir avec nous, tant à cause qu'ayant achevé de prêcher l'avent, il avait alors plus de loisir, que pour aller visiter le monastère de Sorie, qu'il n'avait point vu depuis son établissement ; comme aussi, parce que me croyant encore bonne à quelque chose, et me voyant vieille, si infirme, et le temps si rude, il désirait prendre soin de ma santé. Je pense que Dieu le permit ; car les chemins étaient si mauvais, et les eaux si grandes : que son assistance et celle de ses compagnons nous furent nécessaires pour nous empêcher de nous égarer, et pour dégager nos chariots des bourniers qu'ils rencontraient à toute heure, surtout depuis Palence jusqu'à Burgos, dont le chemin était tel, qu'il fallait être bien hardi pour l'entreprendre ; mais il est vrai que Notre-Seigneur me dit : *Que nous pouvions aller sans crainte, puisqu'il serait avec nous.* Je ne le dis

point alors au père provincial ; je me contentai d'en tirer ma consolation dans les grands travaux que nous souffrîmes, et les périls que nous courûmes, particulièrement en un lieu proche de Burgos, nommé les Ponts. L'eau répandue dans toute la campagne était si haute, qu'elle la couvrait entièrement, et l'on ne pouvait, sans témérité, tenter ce passage, principalement dans les chariots, parce que, pour peu qu'ils s'écartassent d'un côté ou d'autre, il fallait périr ; et en effet il y en eut un qui courut grand danger. Nous prîmes dans une hôtellerie un guide qui connaissait ce passage, et nos journées se trouvèrent rompues, à cause de ces mauvais chemins, où nos chariots s'enfonçaient de telle sorte, que l'on était obligé, pour les en tirer, de prendre les chevaux de l'un pour les atteler à l'autre ; ce qui donna d'autant plus de peine à nos pères, que nous n'avions que de jeunes charretiers peu soigneux. La présence du père provincial me soulageait beaucoup ; ses soins s'étendaient à tout, et son humeur était si égale et si tranquille, qu'il ne s'inquiétait de rien, et lui faisait trouver aisé ce qui aurait paru très-difficile à un autre. Il ne laissa pas néanmoins de craindre au passage de ces ponts, lorsqu'il se vit au milieu de l'eau, sans savoir le chemin que l'on devait prendre, et sans le secours d'aucun bateau. Je ne fus pas moi-même exempte de crainte, quelque assurance que Notre-Seigneur m'eût donnée de nous assister : on peut juger par là quelle pouvait être l'appréhension de mes compagnes. Nous étions huit, dont deux devaient retourner avec moi, et les cinq autres, y compris une converse, demeurer à Burgos. Un très-grand mal de gorge, qui m'avait prise en chemin en arrivant à Valladolid, et faisait que je ne pouvais manger sans beaucoup de douleur, joint à la fièvre qui ne me quittait point, m'empêchait de ressentir autant les incommodités de notre voyage ; et ces maux me durent encore maintenant que nous sommes au mois de juin, mais avec moins de violence. Mes compagnes oublièrent aisément les fatigues de ce voyage, parce qu'aussitôt que le péril est passé, on en parle avec plaisir, et que souffrir par obéissance est une chose douce et agréable pour ceux qui aiment autant cette vertu que ces bonnes religieuses.

Nous arrivâmes à Burgos le lendemain de la conversion de saint Paul, un vendredi, vingt-sixième jour de janvier, et notre père provincial nous ordonna d'aller à l'église, devant le saint crucifix, tant pour recommander l'affaire à Notre-Seigneur, que pour y attendre l'entrée de la nuit, étant alors encore grand jour. Il avait résolu que nous ne perdriens point de temps pour faire cette fondation, et j'avais apporté plusieurs lettres du chanoine Salinas. dont j'ai parlé dans celle de Palence, et qui n'a pas eu moins de part à celle-ci ; comme aussi d'autres personnes de qualité qui écrivaient avec grande affection à leurs parents et à leurs amis, pour les prier de nous assister. Ils n'y manquèrent pas, et vinrent tous nous voir dès le lendemain. Des députés de la ville vinrent aussi me témoigner leur joie de mon arrivée, et me prier de leur dire en quoi ils pourraient me favoriser. Comme notre appréhension n'était que de ce côté-là, nous ne craignîmes plus alors de rencontrer aucun obstacle, et aussitôt que nous fûmes arrivées chez la bonne Catherine de Toloze, sans que personne en eût connaissance, à cause que nous y allâmes par une très-grande pluie, nous résolûmes de faire savoir l'état des choses à l'*archevêque*, afin qu'il lui plût de donner la permission de faire dire la messe, comme j'avais accoutumé de le pratiquer ; mais le succès ne répondit pas à mon espérance.

N'y ayant point de bons traitements que cette sainte femme ne nous fit, nous nous délassâmes cette nuit, et néanmoins j'eus beaucoup à souffrir, parce qu'ayant fait faire un grand feu pour nous sécher, après avoir été si mouillées, quoique ce fût dans une cheminée, le lendemain je ne pouvais lever la tête, ni parler à ceux qui venaient me voir qu'étant couchée, et au travers d'une petite fenêtre treillissée, sur laquelle on avait tendu un voile ; ce qui me donnait beaucoup de peine, à cause qu'il me fallait nécessairement traiter de nos affaires.

Notre père provincial alla dès le lendemain demander la bénédiction à l'*archevêque*, dans la créance qu'il ne restait plus aucune difficulté ; et il le trouva en aussi mauvaise humeur de ce que j'étais venue sans sa permission, que s'il ne me l'eût point accordée, et

qu'il n'eût jamais entendu parler de l'affaire. Il témoigna à ce père être mécontent de moi, et fut contraint néanmoins de demeurer d'accord qu'il m'avait mandé de venir ; mais il dit qu'il entendait que ce fût seulement pour traiter l'affaire, et non pas avec ce grand nombre de religieuses. Le père provincial lui répondit que nous avions cru qu'il n'y avait plus rien à négocier, et qu'il ne restait qu'à nous établir, puisque nous avons obtenu de la ville le consentement qu'il avait jugé à propos d'avoir, et qu'ayant demandé à l'évêque de Palence s'il serait bon que j'allasse sans le lui faire savoir, il m'avait dit que je n'en devais point faire difficulté, parce que cette fondation lui était très-agréable. Cette réponse le surprit extrêmement, mais ne le fit point changer ; et si Dieu, qui voulait cet établissement, n'eût permis que nous nous fussions conduites de la sorte, il ne se serait point fait ; l'*archevêque* ayant avoué depuis que si nous eussions demandé la permission de venir, il nous l'aurait refusée. La conclusion fut, qu'à moins que d'avoir une maison en propre et du revenu, il ne souffrirait point notre établissement ; que nous n'avions qu'à nous en retourner, et que le temps et les chemins n'étaient plus mauvais. « Seigneur mon Dieu, qu'il paraît bien que l'on ne vous rend point de service, sans en être récompensé par quelque grande peine ; et que cette peine serait agréable à ceux qui vous aiment véritablement, s'ils connaissaient d'abord quel en est le prix ! » Mais nous n'étions pas alors capables de le comprendre, parce qu'il nous paraissait impossible de faire ce que proposait ce prélat, à cause qu'il ne voulait pas que l'achat de la maison et notre revenu se prissent sur ce qu'apporteraient les religieuses que nous recevrons ; et quel moyen dans un temps tel que celui où nous sommes de trouver du remède à une si grande difficulté ? Je ne désespérais néanmoins de rien, tant j'étais persuadée que tout ce qui nous arrivait était pour notre avantage ; que c'étaient des artifices du démon pour traverser une si bonne œuvre, et que Dieu ne manquerait pas de la faire réussir. Comme le père provincial ne s'était point troublé de cette réponse, it me la rapporta avec un visage gai, et Dieu le permit pour m'épargner la peine que j'aurais eue, s'il m'eût témoigné être mal satisfait de ce

que je n'avais pas demandé par écrit la permission de l'*archevêque*, ainsi qu'il me l'avait conseillé.

Le chanoine de Salinas, qui ne s'était pas contenté de nous donner, comme les autres, des lettres de recommandation, mais avait voulu venir avec nous, fut d'avis, lui et ses parents, que nous demandassions permission à l'*archevêque* de faire dire la messe dans la maison où nous étions, parce qu'étant nu-pieds, c'aurait été une chose indécente de nous voir aller ainsi par les rues au milieu des boues, et à cause qu'il se rencontrait y avoir dans cette maison un lieu qui avait, durant plus de dix ans, servi d'église aux pères de la compagnie de Jésus, lorsqu'ils étaient venus s'établir à Burgos ; et que nous aurions pu même, par cette raison, en prendre possession, avant que d'avoir acheté une maison. Mais, quoique deux chanoines fussent allés demander cette permission ; à ce prélat, il ne voulut jamais l'accorder. Tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut que, quand nous aurions un revenu assuré, il consentirait à la fondation, quoique nous n'eussions point encore de maison à nous, pourvu que nous nous obligeassions d'en acheter une, et que nous donnassions pour cela des cautions. Ensuite de cette réponse, les amis du chanoine Salinas s'offrirent de nous cautionner, et Catherine de Toloze promit de nous donner du revenu.

Plus de trois semaines se passèrent dans ces négociations, pendant lesquelles nous n'entendions la messe que les fêtes, de grand matin, et j'étais toujours malade et avec la fièvre : mais il ne se pouvait rien ajouter au bon traitement que nous faisait Catherine de Toloze. Elle nous nourrit durant un mois dans un appartement de sa maison, où nous vivions retirées, et prenait tant de soin de nous, que, quand nous aurions été ses propres filles, elle n'aurait pu nous témoigner plus d'affection. Le père provincial et ses compagnons logeaient chez un de ses amis, avec qui il avait fait connaissance au collège, et qui se nommait le docteur Manso, chanoine et théologal de la grande église : et il était assez ennuyé de ce long retard ; mais il ne pouvait se résoudre à nous quitter.

Ce qui regardait les cautions et le revenu étant résolu, l'*archevêque* nous renvoya au proviseur, pour expédier l'affaire ; mais le démon nous suscita de nouvelles traverses ; car, lorsque nous ne pensions plus qu'il pût y avoir des difficultés, ce proviseur nous manda que l'on ne donnerait point de permission qu'après avoir acheté une maison, parce que l'*archevêque* ne voulait pas que la fondation se fit dans celle où nous étions alors, à cause qu'elle était trop humide et dans une rue trop exposée au bruit, comme aussi parce que la sûreté pour le revenu n'était pas entière, et autres choses semblables. Ainsi il semblait que l'on ne fit que commencer à négocier l'affaire, quoiqu'il y eût plus d'un mois qu'elle se traitât ; et ce proviseur ajoutait qu'il n'y avait point à répliquer, puisqu'il fallait que la maison fût agréable à l'*archevêque*.

Notre père provincial ne put, non plus que nous toutes, entendre sans émotion des propositions si déraisonnables ; car quel temps n'aurait-il point fallu pour acheter une maison propre à y bâtir un monastère ? et il ne pouvait souffrir aussi la peine que ce nous était d'être obligées de sortir pour aller à la messe, quoique l'église ne fût pas fort éloignée, et que nous l'entendissions dans une chapelle où nous n'étions vues de personne. Il fut d'avis, s'il m'en souvient bien, que nous nous en retournassions ; mais me souvenant du commandement que Notre-Seigneur m'avait fait de travailler à cette affaire, je me tenais si assurée qu'elle s'achèverait, que je ne pouvais consentir à ce retour, et ne me tourmentais point de ce retard. J'avais seulement beaucoup de déplaisir de ce que ce bon père était venu avec nous, ne sachant pas combien ses amis pouvaient nous servir, ainsi qu'on le verra dans la suite. Lorsque j'étais dans cette peine, et qu'encore que celle de mes compagnes fût encore plus grande, je la considérais peu, en comparaison de celle du père provincial, Dieu me dit, sans que je fusse en oraison : *Thérèse, c'est maintenant qu'il faut tenir ferme*. J'exhortai alors plus hardiment que jamais le père provincial de partir pour aller prêcher le carême au lieu où il s'était engagé, et Notre-Seigneur le disposa sans doute à s'y résoudre. Avant de partir, il fit en sorte, par le moyen de ses amis, que l'on nous

donnât un petit logement dans l'hôpital de la Conception, où était le très-saint Sacrement, et où nous pouvions tous les jours entendre la messe. Cela le satisfit un peu, mais non pas entièrement ; car une veuve qui avait loué une bonne chambre dans cet hôpital, non seulement ne voulut pas nous la prêter, quoiqu'elle n'y dût aller de six mois, mais elle fut si fâchée de ce que l'on nous avait donné un petit galetas, par où l'on pouvait passer à son quartier, qu'elle ne se contenta pas de fermer ce passage à clef, elle le fit encore clouer par dedans. Dieu permit de plus, pour nous faire mériter davantage par tant de traverses, que les confrères de cet hôpital, s'imaginant que nous avions dessein du nous l'approprier, nous obligèrent, le père provincial et moi, à promettre, par devant notaires, d'en déloger à la première signification qu'ils nous en feraient. Cela me fit plus de peine que tout le reste, parce que cette veuve étant riche et bien apparentée, j'appréhendais qu'à la première fantaisie qui lui prendrait, elle ne nous obligeât à sortir. Le père provincial, qui était plus sage que moi, fut d'avis au contraire de faire tout ce qu'elle désirait, afin d'y entrer plus promptement. On ne nous donna qu'une chambre et une cuisine ; mais l'administrateur de l'hôpital, nommé Ferdinand Matança, qui était un homme de bien, nous en donna encore deux autres, dont l'une nous servait de parloir ; et comme il était très-charitable et grand aumônier, il nous fit, outre cela, beaucoup de bien. François de Cuévas, maître des postes de la ville, qui avait un grand soin de cet hôpital, ne nous en fit pas moins, et il continue de nous assister en toutes rencontres. Je nomme ici ceux à qui nous sommes si obligées, afin que les religieuses qui sont vivantes, et celles qui leur succéderont, se souviennent d'eux dans leurs prières ; et elles doivent avec encore plus de raison s'acquitter de ce devoir envers nos fondatrices. Quoique je ne crusse pas d'abord que Catherine de Toloze serait de ce nombre, sa piété l'a rendue digne devant Dieu d'en être, puisqu'elle s'est conduite de telle sorte dans cette affaire, que l'on ne pourrait l'en exclure sans injustice ; car, outre qu'elle acheta la maison que nous ne pouvions avoir sans elle, on ne saurait croire combien toutes ces difficultés de *l'archevêque* lui

ont donné de peine, par l'extrême affliction où elle était de penser que l'affaire pourrait ne pas réussir ; et elle ne s'est jamais tassée de nous obliger. Bien que cet hôpital fût fort éloigné de son logis, il ne se passait presque point de jour qu'elle ne vînt nous voir, et elle nous envoyait tout ce dont nous avons besoin, quoiqu'on lui en fit sans cesse tant de railleries, qu'à moins que d'avoir autant de bonté et de courage qu'elle en avait, elle nous aurait abandonnées. Ces peines qu'on lui taisaient m'en donnait une très-grande ; car, bien qu'elle s'efforçât de les cacher, elle ne pouvait quelquefois les dissimuler, principalement lorsqu'elles touchaient sa conscience. Elle l'avait si bonne, que, quelque sujet que ces personnes lui donnassent de s'aigrir contre elles, je n'ai jamais entendu sortir de sa bouche une seule parole qui pût offenser Dieu. Ils lui disaient qu'elle se damnait, et qu'ils ne comprenaient pas comment, ayant des enfants, elle croyait pouvoir, sans péché, en user de la sorte ; mais elle ne faisait rien que par les conseils de gens savants et habiles, et encore qu'elle n'eût pas voulu, je n'aurais jamais souffert qu'elle y eût manqué, quand cela aurait empêché la fondation, non seulement de ce monastère, mais de mille monastères. Je ne m'étonne pas néanmoins que la manière dont cette affaire se traitait n'ayant point été suc, on en portât des jugements si désavantageux, ni qu'ils le fussent même encore davantage. Comme c'était une personne extrêmement prudente et discrète, elle leur répondit si sagement, qu'il paraissait que Notre-Seigneur la conduisait, pour la rendre capable de contenter les uns, de souffrir les autres, et de ne se point décourager dans la suite de cette entreprise ; ce qui montre combien, lorsque l'on est véritablement à Dieu, on est plus propre à traiter des affaires importantes que ceux qui ne sont considérables que par la grandeur de leur naissance, quoique cette vertueuse femme dont je parle fût très-bien demoiselle.

Le père provincial nous ayant donc procuré une maison où nous pouvions, sans rompre notre clôture, entendre tous les jours la messe, il reprit courage et s'en alla à Valladolid, où il était obligé de prêcher. Il avait de la peine néanmoins de voir l'*archevêque* peu

disposé à nous accorder la permission qui nous était nécessaire, et il ne pouvait me croire lorsque je tâchais de lui persuader de bien espérer.

Nos amis, qui espéraient encore moins que lui, le fortifiaient dans sa défiance ; et il ne faut pas s'en étonner, vu le sujet qu'ils en avaient. Ainsi son absence me soulagea, parce que, comme je l'ai dit, ma plus grande peine venait de la sienne. Il nous ordonna, en partant, de travailler à acheter une maison ; mais cela n'était pas facile, à cause qu'on n'avait pas encore pu en trouver qui nous fût propre, et que nous eussions moyen d'acquérir. Nos amis, et particulièrement ceux qui restaient des siens, redoublèrent, durant son éloignement, les soins qu'ils avaient de nous, et résolurent de ne point faire parler à l'*archevêque* jusqu'à ce que nous eussions une maison. Ce prélat disait toujours qu'il désirait plus que personne que la fondation se fit ; et il est si homme de bien, que je ne saurais croire qu'il ne dit vrai. Ses actions néanmoins témoignaient le contraire, puisqu'il nous proposait des choses impossibles ; et c'était par un artifice du démon, qu'il agissait de la sorte. « Mais comme vous êtes tout-puissant, mon Dieu, vous fîtes réussir cette affaire par le même moyen dont cet esprit de ténèbres se servait pour la ruiner. Que vous soyez béni à jamais ! »

Nous demeurâmes dans cet hôpital depuis la veille de saint Mathias, jusqu'à la veille de saint Joseph, travaillant toujours à acheter une maison, sans que l'on n'en pût trouver qui nous fût propre. On me donna avis d'une qu'un gentilhomme voulait vendre, et que plusieurs religieux, qui en cherchaient aussi bien que nous avaient vue sans qu'elle leur eut plu. Je crois que Dieu le permit ainsi ; car ils s'en étonnent maintenant, et quelques-uns même s'en repentent. Deux personnes m'en avaient parlé avantageusement ; mais tant d'autres m'en avaient dégoûtée, que je n'y pensais plus du tout. Étant un jour avec le licencié Aguiar, que j'ai dit ailleurs être fort ami de notre père provincial, et qui s'employait pour nous avec un extrême soin, il me dit qu'après en avoir tant cherché, il ne croyait pas possible d'en trouver une qui nous fût propre. Celle de ce

gentilhomme me vînt alors dans l'esprit, et je pensai qu'encore qu'elle fût telle qu'on me l'avait représentée, nous pourrions nous en servir dans un aussi pressant besoin, et ensuite la revendre. Je la lui proposai, et, parce qu'il ne l'avait point encore vue, je le priai d'y aller. Il partit à l'heure même, quoiqu'il fit le plus mauvais temps du monde, et celui qui l'avait louée n'ayant point envie qu'on la vendit, refusa de la lui montrer ; mais l'assiette et tout ce qu'il en put voir le satisfît tellement que, sur son rapport, nous résolûmes de l'acheter. Le gentilhomme à qui elle appartenait était absent ; et il avait donné pouvoir de la vendre à un ecclésiastique fort homme de bien. Dieu inspira à ce bon prêtre le désir d'en traiter avec nous, et il agit fort franchement. On trouva à propos que je la visse ; j'y allai, et je la trouvai si à mon gré, que, quand on aurait voulu la vendre deux fois autant, j'aurais cru l'avoir à bon marché : y a-t-il sujet de s'en étonner, puisque deux ans auparavant ce gentilhomme en avait refusé le prix qu'on en demandait alors ? Le lendemain cet ecclésiastique vint me trouver avec le licencié qui, n'étant pas moins satisfait que moi de la maison, voulait que l'on conclût à l'heure même ; et sur ce que je lui dis que quelques-uns de nos amis croyaient que ce serait l'acheter cinq cents ducats plus qu'elle ne valait, il me répondit qu'il était très-persuadé du contraire ; et mon sentiment était si conforme au sien, qu'il me semblait que c'était l'avoir pour rien ; mais, parce que cette somme devait se payer de l'argent de l'ordre, je marchais avec retenue. Ce fut la veille de la fête du glorieux saint Joseph que nous commençâmes de traiter, avant la messe, et j'avertis ces messieurs qu'aussitôt qu'elle serait dite, nous nous rassemblerions pour terminer cette affaire. Comme le licencié est un homme de fort bon esprit, et qu'il jugeait bien qu'il n'y avait point de temps à perdre, puisque, si la chose se divulguait, il nous en coûterait beaucoup plus, il tira parole de l'ecclésiastique de revenir après la messe. Nous recommandâmes cette affaire à Dieu, et il me dit. *Vous arrêtez-vous à de l'argent ?* me faisant connaître, par ces paroles, que la maison nous était propre. Nos sœurs avaient extrêmement prié saint Joseph pour pouvoir en avoir une au jour de sa fête ; et, lorsqu'il y avait le moins sujet

d'espérer que cela se fit si tôt, il se trouva fait. Le licencié rencontra, au sortir du logis, un notaire, si à propos, qu'il semblait que Notre-Seigneur l'eût envoyé pour ce sujet. Il l'amena, et me dit qu'il fallait conclure à l'heure même. Il fit venir des témoins, ferma la porte de la salle, de peur que quelqu'un n'apprît ce qui se passait, et ce traité s'acheva avec toutes les sûretés nécessaires, par le soin et la diligence d'un si excellent ami.

Personne ne se fût imaginé que l'on eût donné cette maison à si bon marché, et le bruit n'en fut pas plus tôt répandu, que ceux qui avaient envie de l'acheter, dirent que cet ecclésiastique l'avait donnée pour rien, et que le marché étant frauduleux, il fallait le rompre. Ainsi ce bon prêtre eut beaucoup à souffrir. Il en donna avis à ce gentilhomme et à sa femme, qui était aussi de fort bonne maison ; et au lieu d'en être mécontents, ils témoignèrent de la joie de voir leur logis converti en un monastère. Ainsi ils ratifièrent le contrat, et quand ils auraient voulu, ils n'auraient pu le refuser. Le lendemain on acheva de passer les actes nécessaires, on paya le tiers du prix, et l'on demeura d'accord de quelques conditions plus avantageuses pour le vendeur que ne portait le contrat ; mais ce bon ecclésiastique le désira, et on ne put le lui refuser.

Quoiqu'il puisse paraître ridicule de m'être tant arrêtée sur l'achat de cette maison, je crois que, si l'on considère la manière dont cette affaire se passa, on jugera qu'il y a eu du miracle, tant en ce qui regarde le prix, l'ayant eue à si bon marché, qu'en ce qu'il semble que tous ces religieux qui l'avaient vue, aient été aveuglés d'avoir manqué de l'acquérir. Car tous ceux qui la virent ensuite, ne s'en étonnaient pas seulement, mais disaient qu'ils avaient perdu l'esprit. Ainsi, une communauté de religieuses qui cherchait une maison à acheter, deux autres communautés, de l'une desquelles le monastère avait été brûlé, et une personne riche qui en voulait fonder un, ayant tous vu cette maison, pas un n'en voulut, et aujourd'hui tous s'en repentent. Nous connûmes, par le bruit que cela fit dans la ville, que ce bon licencié Aguiar avait eu raison de tenir la chose secrète, et de n'y pas perdre un moment, puisque nous pouvons dire avec vérité, qu'après Dieu

nous lui sommes obligées d'une acquisition qui nous est si avantageuse. Il faut avouer qu'un esprit capable de tout, comme était le sien, joint à une aussi grande affection que celle que Dieu lui avait donnée pour nous, était nécessaire pour faire réussir une telle affaire. Il travailla ensuite plus d'un mois à nous aider à tout accommoder pour nous loger, ce qui se fit avec peu de dépense ; et il paraît que Notre-Seigneur avait jeté les yeux sur cette maison pour l'employer à son service, tant nous y trouvâmes toutes choses si disposées, qu'elles semblaient avoir été faites pour ce dessein. Il me paraissait que c'était un songe de voir, en si peu de temps, tout en état de nous recevoir, et que Dieu nous récompensât ainsi, avec usure, de ce que nous avions souffert, en nous mettant dans un lieu que le jardin, la vue et les eaux, rendaient extrêmement agréable.

*L'archevêque* en eut aussitôt avis, et parut être fort aise de ce que nous avions si bien rencontré, dans la créance que son opiniâtreté en avait été la cause ; en quoi il avait raison. Je lui écrivis pour lui témoigner ma joie de ce qu'il était satisfait, et je l'assurai que je ne perdrais point de temps pour mettre la maison en état de pouvoir l'habiter, afin qu'il lui plût d'achever la faveur qu'il avait commencé de nous faire. Je me hâtai d'autant plus d'exécuter ce que je lui promettais, que je sus que l'on voulait nous retarder, sous prétexte de je ne sais quels autres actes. Ainsi, quoiqu'il se passât quelque temps avant de pouvoir faire sortir un locataire qui y demeurerait, nous ne laissâmes pas d'y aller, et de nous loger dans une autre partie de cette maison. On me dit aussitôt après que *l'archevêque* n'en était pas content. Je l'adoucis le mieux que je pus, et comme il est bon, sa colère passa aisément. Il se fâcha encore lorsqu'il apprit que, sans savoir s'il l'approuvait, nous avions fait mettre des grilles. Je lui écrivis et lui mandai que les religieuses en avaient toujours, mais que je n'avais osé rien faire dans la maison qui marquât que ce fût un monastère, ni seulement, par cette raison, y mettre une croix, et c'était vrai. Cependant, quelque affection qu'il témoignât nous porter, nous ne pouvions obtenir de lui la permission.

Il vint voir notre maison, me dit qu'il en était fort content, et

nous fit paraître beaucoup de bonne volonté, mais sans nous promettre de donner la permission. Il nous la fit seulement espérer, et l'on devait passer certains actes avec Catherine de Toloze, dont l'on appréhendait qu'il ne fût pas satisfait. Le docteur Manso, cet autre ami du père provincial, qui était fort bien auprès de lui, lâchait de prendre le temps à propos pour avoir son consentement, parce qu'il ne pouvait souffrir la peine que ce nous était d'être obligées de sortir pour aller à la messe ; car encore qu'il y eût une chapelle dans la maison, où on la disait avant que nous l'eussions achetée, ce prélat n'avait point voulu permettre que l'on continuât de la dire. Ainsi nous étions contraintes, les dimanches et les fêtes, de l'entendre dans une église, qui se trouva, par bonheur, être assez proche, et cela dura environ un mois depuis le temps que nous entrâmes dans cette maison, jusqu'à l'établissement du monastère. Comme toutes les personnes savantes croyaient qu'il suffisait que l'on eût dit auparavant la messe chez nous pour nous faire accorder la même permission, et que l'*archevêque* était trop habile pour l'ignorer, il ne paraissait point d'autre cause de son refus, sinon que Dieu voulait nous faire souffrir. Je le supportais assez patiemment ; mais une de nos religieuses en avait tant de peine, qu'elle ne mettait pas plus tôt le pied dans la rue, qu'il lui prenait un grand tremblement.

Nous trouvâmes beaucoup de difficulté à achever de passer tous ces actes, parce que tantôt l'*archevêque* se contentait des cautions que nous lui présentions, tantôt il voulait que nous donnassions de l'argent comptant, et il nous faisait ainsi mille peines. Néanmoins il n'y avait pas tant de sa faute que de celle de son proviseur, qui ne se lassait point de nous tourmenter ; et si Dieu ne lui eût enfin changé le cœur, je crois que l'affaire ne se serait jamais achevée. C'est une chose incroyable que ce que souffrit la bonne Catherine de Toloze : Je ne pouvais assez admirer sa patience, et le plaisir qu'elle continuait de prendre à nous assister. Elle ne nous donna pas seulement des lits, elle nous donna aussi les autres meubles qui nous étaient nécessaires, et généralement tout ce dont nous avons besoin pour nous établir ; et quand elle ne l'aurait pas

trouvé chez elle, je ne doute point qu'elle ne l'eût acheté, plutôt que de nous en laisser manquer. D'autres fondatrices de nos monastères nous ont donné beaucoup plus de bien ; mais nulle n'a eu, pour ce sujet, la dixième partie de tant de peine ; et si elle n'eût point eu d'enfants, elle nous aurait sans doute donné tout son bien ; son ardeur pour l'établissement de ce monastère étant si grande, qu'elle croyait même ne rien faire.

Voyant un si long retardement, j'écrivis à l'évêque de Palence, pour le supplier, encore que, par son extrême affection pour nous, il fût mal satisfait de l'*archevêque*, de vouloir bien lui écrire, pour lui représenter que, puisque nous avons une maison, et qu'on avait fait ce qu'il avait voulu, rien ne devait plus l'empêcher d'achever l'affaire. Il m'envoya une lettre ouverte conçue en des termes si forts, que c'aurait été tout perdre que de la rendre. Ainsi le docteur Manso, à qui je me confessais, et sans le conseil duquel je ne faisais rien, ne jugea pas à propos de la donner. Ce n'est pas qu'elle ne fût fort civile ; mais il y avait de certaines vérités qui, de l'humeur dont était l'*archevêque*, auraient été capables de l'irriter, étant déjà aigri par des choses qu'il lui avait mandées, et qui l'avaient porté à me dire que la mort de Notre-Seigneur avait rendu amis ceux qui auparavant étaient ennemis ; mais que d'amis qu'ils étaient, l'évêque de Palence et lui, je les avais rendus ennemis ; à quoi je lui avais répondu que le temps lui ferait connaître la vérité, et qu'il n'y avait point de soin que je ne prisse pour les empêcher d'être mal ensemble. J'écrivis ensuite à l'évêque, pour le supplier de m'envoyer une lettre plus douce, et je lui représentai les raisons qui me faisaient croire qu'il rendrait en cela un service agréable à Dieu. Cette considération jointe au plaisir qu'il prenait à m'obliger, le fit résoudre à me l'accorder, et il m'écrivit en même temps que tout ce qu'il avait jamais fait en faveur de notre ordre, n'était rien en comparaison de ce que lui avait coûté cette lettre. Elle vint si à propos, que l'*archevêque*, après l'avoir reçue par le docteur Manso, nous envoya cette permission, si longtemps poursuivie et attendue, par le bon Ferdinand Matença, qui fut ravi d'en être le porteur. Il se rencontra que ce même jour nos sœurs et la

bonne Catherine de Toloze étaient plus découragées qu'elles ne l'avaient encore été, et que moi-même, qui avais toujours eu tant de confiance, je l'avais perdue la nuit précédente, comme si Notre-Seigneur fût pris plaisir à nous voir dans une plus grande peine que jamais, lorsqu'il était près de nous consoler. Que son saint nom soit loué dans tous les siècles !

*L'archevêque* permit ensuite au docteur Manso de faire dire le lendemain la messe chez nous, et que l'on y mît le très-saint Sacrement. Ce bon docteur dit la première, et le père prieur de Saint-Paul, dominicain, à qui notre ordre est fort obligé, aussi bien qu'aux pères de la compagnie de Jésus, dit la grand'messe. Elle fut chantée avec beaucoup de solennité par des musiciens qu'on n'avait point priés : tous nos amis y assistèrent avec une grande joie, et presque toute la ville, qui n'avait pu voir sans compassion ce que nous avions souffert, et sans blâmer tellement la conduite de *l'archevêque*, que j'étais souvent plus touchée de la manière dont on en parlait, que de ce que nous endurions. Le contentement de la bonne Catherine de Toloze et de nos sœurs était si grand, qu'il me donnait de la dévotion, et je disais à Notre-Seigneur : « Qu'est-ce, mon Dieu, que vos servantes pourraient souhaiter davantage, que d'employer toute leur vie à votre service dans un lieu d'où elles ne sortent jamais, afin de ne s'occuper que de vous ? » Il faut l'avoir éprouvé, pour comprendre quelle était notre joie en ces fondations, quand nous nous trouvions dans quelque clôture où les personnes séculières ne pouvaient entrer, parce qu'encore que nous les aimions beaucoup, nulle consolation n'égale celle que nous avons d'être seules. Il me semble qu'on peut alors nous comparer à des poissons qui rentrent dans l'eau d'où on les avait tirés ; car les âmes nourries dans les eaux vives des faveurs de Dieu, se voyant comme prises en des filets, quand on les engage dans le commerce du monde, peuvent à peine respirer, jusqu'à ce qu'elles rentrent dans leur sainte solitude. Je l'ai remarqué en toutes nos sœurs, et je sais, par expérience, que les religieuses qui désirent sortir pour converser avec des séculiers, ou communiquer beaucoup avec eux, n'ont jamais goûté de cette eau vive dont Notre-Seigneur parla à

la Samaritaine, et que cet époux céleste s'éloigne d'elles avec justice, quand il voit qu'elles ne connaissent pas l'extrême bonheur que ce leur est de demeurer avec lui. J'appréhende que ce malheur ne leur arrive de l'une de ces deux causes, ou de n'avoir pas embrassé purement pour son amour la profession religieuse, ou de ne connaître pas assez la faveur qu'il leur a faite de les appeler à son service, et de les empêcher, par ce moyen, d'être assujetties à un homme qui est souvent cause de leur mort, non seulement temporelle, mais éternelle. « O Jésus-Christ, mon sauveur et mon saint époux, qui êtes tout ensemble véritablement Dieu et véritablement homme, une si grande faveur doit-elle donc être si peu estimée ? » Rendons-lui grâces, mes sœurs, de nous l'avoir faite, et ne cessons point de louer ce puissant roi, qui, pour nous récompenser de quelques petits travaux qui ont si peu duré, et qui ont même été mêlés de diverses consolations, nous prépare un royaume qui n'aura jamais de fin.

Quelques jours après cette fondation, il nous sembla, au père provincial et à moi, que se rencontrant des circonstances dans le revenu que Catherine de Toloze nous avait donné, qui seraient capables de nous causer des procès, et à elle du déplaisir, il valait mieux mettre toute notre confiance en Dieu, que de laisser des sujets de contestation dont elle put recevoir la moindre peine. Ainsi, étant toutes assemblées dans le chapitre, nous renonçâmes, avec la permission de ce père, à tout le bien que nous tenions d'elle, et lui remîmes entre les mains tous les contrats qui en avaient été passés. Cela se fit très-secrètement, de peur que, l'*archevêque* ne le sût, parce qu'il l'aurait trouvé fort mauvais, quoique nous seules en reçussions du préjudice. Car, quand une maison ne possède rien, elle ne peut manquer de rien, à cause que chacun l'assiste ; au lieu que, lorsque l'on croit qu'elle a du revenu, elle court le risque de souffrir beaucoup, ainsi que celle-là fait maintenant ; mais après la mort de Catherine de Toloze, elle ne sera pas en cette peine, parce que deux de ses filles qui avaient en cette même année fait profession dans le monastère de Palence, ayant renoncé à leur bien, cette renonciation a été déclarée nulle, et ordonné qu'elle tournera au profit de celui de

Burgos ; ce qui, joint à ce qu'une troisième de ses filles qui a pris l'habit à Burgos, et qui était en liberté de disposer de ce qui lui appartenait de la succession de son père et de sa mère, a voulu aussi le donner à cette maison, égale le revenu que leur mère nous avait donné. La seule difficulté est que ce monastère n'en jouit pas dès à présent ; mais je ne saurais appréhender que rien lui manque, puisque Dieu, qui fait subsister ceux qui ne vivent que d'aumônes, suscitera sans doute quelqu'un qui assistera ces bonnes religieuses, ou y pourvoira par d'autres voies. Néanmoins, parce que nous n'avions encore fondé aucun monastère qui se trouvât en cet état, je demandais quelquefois à Dieu qu'il lui plût, puisqu'il l'avait permis, de considérer ses besoins, et je n'avais point d'envie de m'en aller que je ne visse des effets de ma prière, par l'entrée de quelque fille qui y aurait apporté du bien. Mais un jour que j'y pensais après avoir communiqué, Notre-Seigneur me dit : *De quoi vous inquiétez-vous ? Cela est déjà fait, et rien ne doit vous empêcher de partir*, me faisant connaître par ces paroles que l'on pourrait y subsister ; car tout se passa de telle sorte, que je n'en fus depuis non plus en peine que si je les eusse laissées avec un revenu suffisant et très-assuré. Ainsi je ne pensai plus qu'à m'en retourner, comme n'ayant plus à faire dans cette maison, qu'à jouir du contentement d'y être, parce qu'elle me plaît fort, au lieu que je pourrais par mes travaux, profiter à d'autres.

La fondation de ce monastère réchauffa l'amitié de l'*archevêque*, et de l'évêque de Palence, et ce premier nous a toujours depuis témoigné beaucoup d'affection. Il a donné l'habit à la fille de Catherine de Toloze et à une autre ; et quelques personnes jusqu'ici nous font sentir des effets de leur charité. Ainsi j'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas que ses épouses souffrent, pourvu qu'elles continuent à le servir, comme elles y sont obligées ; je le prie par son infinie miséricorde, de leur en faire la grâce.

J'ai écrit ailleurs de quelle sorte Saint-Joseph d'Avila, qui a été le premier de nos monastères, fut fondé dans la dépendance de l'ordinaire ; et je crois devoir dire maintenant comment il passa dans celle de notre ordre.

Don Alvarez de Mendoce, maintenant évêque de Palence, l'était d'Avila quand ce monastère y fut fondé. Il ne se pouvait rien ajouter à l'affection dont il nous favorisait ; et lorsque nous lui promîmes obéissance. Notre-Seigneur me dit *que nous ne pouvions mieux faire*. Les suites l'ont bien fait voir, n'y ayant point d'assistance que notre ordre n'ait reçue de lui dans toutes les occasions qui s'en sont présentées. Il voulut être lui-mémo notre visiteur, suis permettre que nul autre s'en mêlât, et il n'ordonnait rien dans notre monastère que sur ce que je lui représentais, et à ma prière. Dix-sept ans, ou environ, car je ne me souviens pas précisément du temps, se passèrent de la sorte : mais, quand il fut fait évêque, Notre-Seigneur me dit, dans le monastère de Palence où j'étais alors, *qu'il fallait que celui de Saint-Joseph fût soumis à l'ordre, et que j'y travaillasse, parce que autrement cette maison pourrait bientôt se relâcher*. Cette contrariété, entre ce que Dieu m'avait dit dans ces divers temps, me mit en peine. J'en parlai à mon confesseur, maintenant évêque d'Osme, très-savant et très-capable. Il me dit que cela ne devait pas m'embarrasser, puisque des choses sont avantageuses en des temps et ne le sont pas en d'autres (ce que j'ai éprouvé en plusieurs rencontres être très-véritable), et qu'il trouvait qu'en effet il était plus à propos que ce monastère fût soumis à l'ordre comme les autres, que d'être le seul qui ne le fût pas. J'allai, pour lui obéir, à Avila traiter de cette affaire avec l'évêque, et je l'y trouvai fort opposé ; mais lui ayant représenté de quelle importance cela était pour les religieuses qu'il avait la bonté de tant affectionner, il considéra mes raisons ; et comme il est très-habile, et que Dieu nous assistait, il lui en vint encore d'autres dans l'esprit qui le firent résoudre à m'accorder ma demande, quoique quelques-uns de ses ecclésiastiques firent tout ce qu'ils purent pour l'en détourner. Le consentement des religieuses étant nécessaire aussi, quelques-unes avaient peine à le donner ; mais, parce qu'elles m'aimaient beaucoup, elles se rendirent à mes raisons, dont celle qui leur fit le plus d'impression, fut que l'évêque, à qui l'ordre était si obligé, et pour qui j'avais tant de respect et d'affection, venant à manquer, elles ne m'auraient plus avec elles.

Ainsi cette importante affaire fut terminée, et l'on a vu clairement depuis qu'il y allait de la conservation de cette maison. Que Notre-Seigneur soit béni et loué à jamais de prendre tant de soin de ses servantes. Ainsi soit-il.

*FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH DE GRENADE,*

*Écrite par la Mère Anne de Jésus, sur l'ordre du Père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu.<sup>1</sup>*

## CHAPITRE XXXI.

Vous m'ordonnez d'écrire la fondation de cette maison de Grenade ; ma tête est si faible, et ma mémoire si infidèle, que je ne sais si je pourrai bien m'en souvenir : néanmoins, je dirai ce que ma mémoire me rappellera.

Il y eut quatre ans au mois d'octobre 1585. que le père Jacques de la Trinité (que Dieu tienne en gloire), alors votre vicaire provincial, vint visiter le monastère de Véas, dont j'avais cessé d'être prieure il y avait trois ou quatre mois. J'étais fort malade, et le père visiteur me voyant en cet état, insista pour me faire partir avec lui pour Grenade, afin d'y fonder un monastère. Il m'allégua les instances que lui faisaient à ce sujet des personnes de haut rang, des dames nobles et riches, et m'assura que d'abondantes aumônes seconderaient nos efforts.

Il me sembla que toutes les espérances que le père Jacques de la Trinité fondait sur l'aide de ces hauts personnages, ne reposaient que sur sa bonne foi et sa crédulité. Je lui dis donc que ces brillantes promesses n'étaient que des paroles flatteuses dont il découvrirait bientôt toute la vanité ; j'ajoutai que l'archevêque de Grenade ne m'autoriserait point à fonder un monastère de pauvres religieuses dans une ville qui contenait tant d'autres couvents dans la détresse, dans une cité dépeuplée, et dont le sol était frappé de stérilité. Le

---

<sup>1</sup> Quoique cette fondation ne soit pas écrite par sainte Thérèse, elle a été tellement l'ouvrage de ses inspirations, qu'elle nous a paru indispensable dans une édition complète de ses œuvres.

père sentait la force de mes objections, mais son extrême désir de voir s'élever ce monastère l'affermissait dans ses espérances. Le licencié Laguno, disait-il, conseiller de la cour de Grenade, lui avait fait les offres les plus rassurantes ; le père Salazar, de la compagnie de Jésus, devait le seconder secrètement, et l'archevêque nous accorderait volontiers l'autorisation.

Je ne voyais dans tout cela rien de bien certain, et j'avais raison de penser ainsi ; mais en considérant la persévérance du père de la Trinité et les peines qu'il se donnait dans cette affaire, je cessai mes observations ; je priai Dieu instamment en sa faveur, et j'enjoignis aux sœurs de demander à Dieu ses lumières sur l'issue de ce projet : sa divine Majesté condescendit à tous nos vœux. Nous vîmes clairement alors que ce n'était point dans les secours humains que nous devions placer notre espoir, mais que les autres maisons ayant été fondées sur la confiance en sa sainte providence, il fallait donner la même base à celle-ci, pour qu'il en prît soin, et qu'il y envoyât de zélés serviteurs de sa gloire.

Cette réflexion me vint après que j'eus communiqué, lorsque déjà depuis trois semaines, le père visiteur pressait vivement la réalisation de son dessein : à peine eus-je achevé de communier, que mes doutes et mes objections firent place à une ferme résolution de le seconder. Je dis à la sœur-portière Béatrix de Saint-Michel, qui avait approché de la sainte table avec moi : « Croyez bien que Dieu veut que cette maison de Grenade se fasse ; c'est pourquoi, faites-moi venir le père Jean de la Croix, pour que je lui apprenne, comme à mon confesseur, ce que la divine Majesté a daigné me faire entendre. »

Je m'en ouvris donc en confession au père Jean de la Croix, qui fut d'avis d'en informer le père visiteur, afin qu'il vous fît connaître ses vues, et obtint votre agrément. Ce jour-là tout fut arrêté, et toutes les démarches nécessaires furent faites, au grand contentement des pères et de tout le couvent, qui sut que cette fondation s'acheminait. Nous écrivîmes à votre Référence, et à notre sainte mère Thérèse de Jésus, demandant quatre religieuses de Castille pour premières

recluses, et notre sainte mère pour fondatrice. Pleins de confiance dans la réussite de notre entreprise, nous envoyâmes en avant le père Jean de la Croix, et Un autre religieux, chargés de porter tout ce qui était nécessaire pour conduire les religieuses. Il partit donc de Véas, et alla trouver à Avila notre sainte mère Thérèse de Jésus ; de là, ils firent partir un messenger pour Salamanque où se trouvait votre Révérence. À peine eûtes-vous lu les lettres, que vous vous rendîtes à toutes nos demandes, remettant à notre sainte mère le choix des religieuses qu'elle devait envoyer, soit d'après son propre jugement, soit sur nos recommandations.

Elle nous envoya deux religieuses de la maison d'Avila. L'une était la mère Marie de Christ, qui avait été cinq ans prieure dans ce monastère ; l'autre était la sœur Antoinette du Saint-Esprit, l'une des quatre premières qui prirent à Saint-Joseph d'Avila l'habit de Déchaussées. De la maison de Tolède nous vint la sœur Béatrix de Jésus, qui était aussi ancienne religieuse, et nièce de notre sainte mère. Celle-ci ne put venir, parce qu'elle était sur le point de partir pour Burgos, où il se fonda un monastère en même temps qu'à Grenade. Notre sainte mère m'avait écrit plusieurs fois qu'elle ne viendrait point à la fondation du couvent de Grenade, si elle avait lieu, parce qu'elle pensait que Dieu m'avait destinée à l'accomplir. Il me semblait que sans elle il était impossible que je pusse réussir à aucune fondation, et je fus vivement affligée, en voyant sans elle ses religieuses arriver à Véas le jour de la Conception. Elle m'écrivait qu'elle eût désiré pouvoir venir pour ma seule satisfaction, mais que Dieu l'appelait ailleurs ; qu'elle était sûre que tout se passerait bien à Grenade, et que le Seigneur nous protégerait : la suite a montré combien ses présages étaient certains. Le père Jacques de la Trinité, vicaire provincial, s'en alla à Grenade pendant que l'on faisait venir les religieuses de Castille. Il venait presser l'exécution des promesses avantageuses auxquelles il ne cessait d'ajouter foi, et devait nous écrire lorsqu'elles se réaliseraient.

Ce saint personnage n'épargna ni peines ni travaux pour obtenir, d'un côté, les secours et la protection dont on l'avait flatté, de

l'autre, l'assentiment de l'archevêque de Grenade. Il ne put jamais réussir à rien ; et néanmoins le bon père nous écrivait, avec sa confiance ordinaire, les propositions avantageuses qu'on lui faisait. Je risais de sa crédulité, dont je l'exhortais à se défaire, le priant seulement de nous trouver à louer quelque maison où nous loger, puisque les sœurs de Castille étaient arrivées ; le saint homme était grandement déconcerté. car il ne pouvait pas même nous répondre affirmativement à ce sujet. Il s'était fait présenter à l'archevêque de Grenade par deux des plus anciens conseillers, Don Louis de Mercado et le licencié Laguno ; tons ensemble ne purent faire agréer notre venue à l'archevêque, qui manifestait sa désapprobation en termes fort durs. Il ne parlait de rien moins que de défaire tous les couvents de religieuses, et qu'il était bien étrange qu'on en amenât encore d'autres dans une aussi mauvaise année, où tout le monde voyait bien que le pays était désolé, et qu'on n'y pouvait vivre.

Les conseillers qui l'entendaient, étaient fort surpris de ce que nous hâtions de tout notre pouvoir la décision de cette affaire, écrivant de Véas qu'il fallait se presser, et qu'il faudrait bien peu de chose pour dix religieuses qui devaient venir à la fois. Le père était secrètement appuyé par ces conseillers, qui décidèrent un échevin de Grenade à lui louer une maison. Il ne l'eut pas plus tôt accordée, que le père nous l'écrivit, bien fâché de ne pouvoir nous apprendre de meilleures nouvelles. Nous étions dans l'attente à Véas, bien décidées à partir au premier mot rassurant que nous recevions ; c'était une résolution arrêtée entre le père Jean de la Croix et les religieuses qui étaient arrivées depuis le 13 janvier. Pleine d'espérance, j'allai prier à l'heure ordinaire de l'oraison du soir, ayant pris pour sujet de méditation ces paroles de l'Évangile qui traitent du baptême de Jésus-Christ : *Il nous convient d'accomplir toute justice.* J'étais dans un profond recueillement, et ne pensais nullement à la fondation de notre monastère de Grenade, lorsque j'entendis des cris épouvantables et des hurlements de rage. Il me parut que tout ce bruit venait des démons, irrités de l'arrivée du messenger, porteur des dépêches qui nous mandaient de partir pour cette ville. Cette idée

m'avait frappée, lorsque le bruit et les gémissements redoublèrent avec tant de violence, que je me sentis défaillir, et cherchai à m'appuyer sur la mère prieure qui se trouvait auprès de moi : celle-ci regardant cet accident comme une faiblesse ordinaire, ordonna que l'on m'apportât quelque aliment ; mais je fis signe que je n'en avais pas besoin, et qu'il fallait aller au tour voir qui appelait : on s'y rendit, et l'on trouva le messenger dont les dépêches allaient décider notre départ.

Soudain la pluie et la grêle tombèrent avec tant de violence, qu'il semblait que le monde entier s'abîmât ; en même temps je fus saisie d'un mal si terrible, que je me sentais près de mourir ; les médecins et tous ceux qui me voyaient, considérant les douleurs horribles elle trouble surnaturel auxquels j'étais en proie, disaient qu'il me serait impossible de me mettre en route. Mes souffrances mêmes affermirent mon courage, et je n'en étais que plus pressée de faire commander les voitures et tout ce qui était nécessaire pour partir le lendemain. Le messenger était arrivé dans la nuit du samedi ; le dimanche il me fut impossible, tant mes douleurs étaient vives, d'entendre la messe, bien que ma cellule fût bâtie contre le chœur.

Le lundi suivant, à trois heures du matin, nous partîmes malgré tous ces contretemps ; mais toutes les sœurs qui faisaient le voyage étaient dans un grand contentement, parce qu'il leur semblait que le service de Dieu y était intéressé. Nous eûmes un assez beau temps, quoique l'orage eût tellement défoncé les chemins, que les mules ne pouvaient s'en tirer. Nous arrivâmes ainsi à Daifontès, nous entretenant avec le père Jean de la Croix et le père Pierre des Anges, qui nous accompagnaient, des moyens d'obtenir de l'archevêque son autorisation et un accueil moins défavorable. Cette nuit-là même, étant à Daifontès, nous entendîmes un terrible coup de tonnerre, et la foudre tomba à Grenade sur le palais même de l'archevêque, près de sa chambre à coucher. Elle brûla une partie de sa bibliothèque, et tua quelques animaux. L'archevêque fut tellement épouvanté, qu'il en tomba malade, et l'on dit que cet accident le rendit plus doux. De mémoire d'homme, la foudre n'était tombée à Grenade dans cette

saison.

Le même jour, l'échevin qui avait loué au père vicaire la maison où nous devions entrer, rompit le marché passé avec Don Louis de Mercado et le licencié Laguno, leur déclarant qu'en acquiesçant à leurs conditions, il ignorait entièrement que l'on destinât sa maison à devenir un monastère, mais qu'étant informé de ce projet, il n'avait garde de la quitter, ni d'en renvoyer les autres locataires. Il réussit dans ses prétentions ; car les messieurs qui nous protégeaient secrètement ne purent jamais le décider à sortir, bien qu'ils lui offrissent une hypothèque de cinquante mille écus. Lorsqu'ils surent que nous étions si proches, que dans deux jours nous devions arriver, leur embarras fut au comble. Don Louis de Mercado avait une sœur, madame Anne de Pegnalos, à qui le père vicaire avait caché ses projets et son entreprise ; Don Louis dit par hasard à cette dame : « Ma sœur, puisque les religieuses sont déjà en chemin, il serait bon de voir si elles ne pourraient pas descendre chez nous ; on leur donnerait un quartier à part, où elles resteraient seules, jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé quelque autre logement. » La bonne dame, qui depuis plusieurs années passait sa vie dans son oratoire à pleurer son veuvage et la mort de sa fille unique, sentit renaître son courage ; elle se mit à préparer et à mettre en ordre sa maison, disposant tout ce qui était nécessaire pour l'église et pour nos besoins particuliers ; ce qui fut exécuté honorablement, quoique la petitesse de la maison obligeât de nous laisser bien à l'étroit.

Nous arrivâmes à Grenade le jour de S. Fabien et S. Sébastien, à trois heures du matin, ayant choisi cette heure pour tenir notre entrée secrète Nous trouvâmes cette sainte dame qui nous attendait à sa porte, et nous reçut à bras ouverts, en versant des larmes de dévotion. Nous en versâmes aussi de notre côté ; nous chantâmes un *Laudate Dominum*, à la vue de l'église que l'on nous avait préparée. Il nous manquait encore l'autorisation de l'archevêque ; je priai donc les pères qui se trouvaient avec le père-vicaire, de faire fermer les portes, de ne point sonner les cloches, ni dire la messe en public ou en secret, jusqu'à ce que nous eussions obtenu cette autorisation, car

j'étais persuadée qu'elle ne se ferait pas attendre.

En même temps j'envoyai le père-vicaire visiter l'archevêque, le prévenir de notre arrivée, et le supplier très-humblement de venir nous donner sa bénédiction, et poser le très-saint Sacrement, parce que nous étions décidées à ne pas entendre de messe, sans sa permission, bien que ce fût un jour de fête. Il répondit avec beaucoup d'affection que nous étions les bien-venues ; qu'il se réjouissait de notre arrivée, et qu'il voudrait pouvoir se lever pour venir nous dire la première messe ; mais qu'étant malade, il nous envoyait son provéditeur pour nous la dire, et le mettait à nos ordres. Lors donc que le provéditeur arriva, à sept heures du matin, je lui demandai qu'il nous dit la messe, nous fit toutes communier, et nous laissât le Très-Saint-Sacrement posé de sa main ; ce qui fut exécuté avec beaucoup de solennité.

Les deux conseillers étaient dans notre église, où vinrent en outre un si grand nombre de personnes, qu'il est inconcevable comment elles avaient pu être informées sitôt de ce qui se passait. En effet, à huit heures, le jour même de notre arrivée, le Saint-Sacrement était déjà mis, et il se disait plusieurs messes, auxquelles tout Grenade accourait, comme s'il se fût agi de gagner un jubilé ; tout le monde nous proclamait saintes, et déclarait que le Seigneur avait, à cause de nous, visité la ville de Grenade. Ce jour même, Don Louis de Mercado et le licencié Laguno allèrent rendre visite à l'archevêque, malade par suite de l'émotion que lui avait causée, deux jours auparavant, la chute du tonnerre sur son palais ; ils le trouvèrent dans une violente colère, à cause de notre arrivée. Ils lui représentèrent que s'il en était si fâché, il fallait d'abord nous refuser l'autorisation ; mais que déjà le monastère était fait.

Il répondit : « Je ne pouvais moins faire ; je me suis fait violence à moi-même, car naturellement je n'aime pas à voir des religieuses ; mais je ne prétends rien leur donner, puisque je ne puis même pas entretenir celles qui sont à ma charge » Ainsi nous commençâmes à jouir de fait de la pauvreté que nous professions.

Madame Anne nous faisait bien l'aumône, mais avec parcimonie ; les autres personnes ne nous assistaient pas, nous voyant logées dans une maison qui était le rendez-vous des pauvres, et dont la maîtresse était si généreuse envers tous les couvents et hôpitaux de la ville. On ne pouvait s'imaginer que dans une telle maison nous eussions quelque privation à supporter, et néanmoins nous en subissions tant, et de si rudes, que souvent nous n'aurions su vivre de ce qu'elle nous donnait, si l'on ne nous eût envoyé du pain et du poisson du couvent des Martyrs, habité par nos pères Déchaussés. Ils en avaient cependant bien peu à leur disposition, victimes, comme tout le monde, de la famine et de la stérilité qui dévoraient toute l'Andalousie. Nous n'avions pas aussi tout ce qu'il nous fallait pour nous coucher ; il nous manquait des couvertures ; nous étions réduites à celles que nous avions apportées, qui pouvaient à peine accommoder deux ou trois d'entre nous ; nous allions tour-à-tour passer la nuit sur les nattes qui se trouvaient dans le chœur. Le contentement que nous éprouvions de ces mortifications était si pur et si doux, que, pour en jouir, nous cachions nos besoins ; nous avions bien soin de les soustraire à tous les yeux, mais surtout à ceux de notre protectrice, que nous craignons d'importuner. En nous voyant si joyeuses, elle nous prenait pour de bonnes pénitentes, et ne s'inquiétait pas si nous avions besoin de plus qu'elle ne nous donnait.

Nous passâmes dans cet état les sept mois que nous restâmes dans sa maison. Nous reçûmes les visites de personnages importants et de religieux de tous les ordres, qui ne nous parlaient que de la témérité qu'ils trouvaient à essayer de fonder un monastère sans nous être assuré aucune ressource, sans avoir consulté les règles de la sagesse humaine. Nous leur répondions que cet oubli des choses humaines nous rendait plus sensible la jouissance des choses divines ; que l'expérience nous avait fait reconnaître combien la providence de Dieu protégeait spécialement nos maisons ; qu'avec cette assurance, non seulement nous ne tremblions pas de commencer, comme nous l'avions fait, mais encore nous ne voudrions pas fonder une seule maison par d'autres moyens, celles

ainsi élevées étant, selon nous, les plus stables. On se moquait de nos discours et du contentement que nous montrions au milieu de notre détresse ; car, pour garder notre clôture, nous étions si contraintes et si gênées, que don Louis de Mercado même, qui demeurait dans la maison, ne nous vit jamais sans voile, et que personne ne nous surprit jamais dévoilées. Il n'y a rien dans cette observation d'extraordinaire, ni d'étranger à nos habitudes ; mais nous la maintenons, parce que dans cette ville on y faisait une attention toute particulière.

Plusieurs personnes de toutes classes venaient nous demander l'habit ; mais, parmi plus de deux cents qui se présentèrent à cet effet, nous n'en trouvâmes pas une admissible aux termes de nos constitutions. C'était le motif pour lequel nous en renvoyions plusieurs sans nous en expliquer même avec elles ; quant aux autres, nous leur faisons entendre qu'il était raisonnable d'étudier d'abord notre manière de vivre, et de nous donner ainsi le temps de nous assurer de la sincérité des désirs qu'elles nous manifestaient ; qu'en outre, nous ne pouvions recevoir personne avant d'avoir trouvé une maison, n'ayant que bien strictement place pour les sœurs venues les premières. Nous cherchions avec empressement une maison à louer ou à acheter, mais toujours en vain.

Pendant tout ce temps, je souffrais une vive douleur de l'abandon où tout ce peuple nous laissait : quand je m'arrêtais à ces réflexions, il me semblait entendre ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres : *Lorsque je vous ai envoyés prêcher sans besace et sans souliers, vous a-t-il manqué quelque chose ?* Mon âme répondait : *Non certes*, avec la conviction bien intime que sa divine Majesté subviendrait à nos besoins tant spirituels que temporels.

Tout nous annonçait le succès ; en effet, nous avions des messes et des sermons par les prêtres et les prédicateurs les plus renommés de la ville. Ils prenaient plaisir à nous entendre en confession et à connaître notre genre de vie. Nous ne recherchions point cette célébrité ; mais la foi et la confiance que Dieu m'avait

inspirées devenaient de jour en jour plus vives, et ma sécurité s'affermisait, encouragée encore par un événement qui m'arriva dès le commencement de mon séjour à Grenade. J'entendis un jour intérieurement, mais d'une manière précise et distincte ce verset : *Scapulis suis obumbrabit tibi, et sub pennis ejus sperabis*. Je fis part de cette communication intérieure à mon confesseur, le père Jean de la Croix, ainsi qu'au père Jean-Baptiste de Ribeira, de la compagnie de Jésus, auquel je faisais connaître, soit en confession, soit autrement, tout ce qui m'arrivait. Tous deux jugèrent que cette promesse était comme les gages ou les arrhes de la future prospérité de cette fondation, comme la suite l'a prouvé, depuis quatre ans que cette maison est établie. Que le saint nom de Dieu en soit béni ! Pendant tout ce temps, les sœurs qui m'avaient accompagnée à Grenade m'assurèrent qu'elles n'avaient jamais été plus vivement occupées de la présence de Dieu, ni senti une communication plus intime avec sa souveraine Majesté.

On pouvait s'en assurer en voyant le progrès journalier qu'elles faisaient dans la piété, et celui que leurs exemples faisaient faire aux autres religieuses de Grenade ; car j'appris par le président Don Pierre de Castro que, depuis notre arrivée, les nombreux monastères de femmes de cette ville, même ceux des autres ordres, s'étaient améliorés sensiblement. Outre ces grâces que nous tenions de Notre-Seigneur, nous jouissions d'une très-grande, celle d'avoir la compagnie de la personne sacrée de notre Sauveur au saint-Sacrement de l'autel. Nous pensions sentir sa présence visible et corporelle, et ce sentiment était si général et si habituel, que nous en parlions familièrement entre nous, en avouant que nous n'avions nulle part ailleurs éprouvé de semblables effets du saint Sacrement. Ce qui est fort remarquable, c'est qu'il nous causa cette consolation du premier moment qu'il fut posé, et que plusieurs en jouissent encore jusqu'à présent, moins sensiblement, il est vrai, que dans les sept premiers mois.

Au bout de ce temps, nous trouvâmes une maison louée pour nous, où vous nous introduisîtes fort secrètement ; car vous étiez

venu exprès de Baesse pour disposer le plus commodément possible ce petit logement. Nous y entrâmes sans que le propriétaire sût quelle destination nous voulions lui donner ; le locataire s'était en allé fort à propos. Nous ne pûmes nous procurer d'autre logement que dix mois après, lorsque Notre-Seigneur inspira à quelques-unes des plus nobles et des plus riches demoiselles de Grenade le désir de prendre secrètement notre habit, par le conseil de leurs confesseurs, et sans l'agrément de leurs parents, qui ne voulurent jamais consentir à leur laisser adopter une règle si sévère.

Nous donnâmes donc dans peu de jours l'habit à six religieuses, avec grande solennité, au vif déplaisir des parents, et même avec quelque bruit dans la ville : on s'effrayait d'entrer dans notre ordre, et les parents gardaient leurs filles avec une extrême vigilance, parce que le père et la mère de la sœur Marianne de Jésus, la première reçue, étant morts peu de temps après son entrée, on fit courir le bruit que le chagrin les avait tués ; mais je vous assure que rien ne put jamais faire soupçonner que cette sœur eût à se repentir de son entrée en religion ; au contraire, elle en témoigne une extrême satisfaction, et en rend chaque jour grâces à Dieu. Elle, ainsi que toutes celles qui furent reçues depuis, ne montrent que du contentement.

Lorsqu'elles firent profession, nous essayâmes d'acheter, au moyen de leurs douaires, une maison convenable ; nous entrâmes en marché pour plusieurs, il y eut même des conventions écrites ; mais toujours sans résultat, jusqu'à ce que nous résolûmes d'acheter celle du duc de Sessa. Tant de difficultés en entravaient la vente, que l'on pouvait regarder comme une folie d'y songer, et tout le monde qui en entendait parler portait le même jugement, bien que cette maison fût la plus convenable et la mieux située de Grenade.

Je résolus d'entreprendre cette acquisition, et je parlai d'acheter cette maison. Il y avait plus de deux ans que la sœur qui me sert de secrétaire (et que je ne vous nomme point, la lettre vous la faisant connaître) m'avait assuré avoir eu trois fois des révélations de Notre-Seigneur à ce sujet ; sa divine Majesté lui avait fait autant de fois

connaître que le couvent serait érigé dans la maison du duc de Sessa. Cette assertion était si positive ; que rien ne pourrait en empêcher l'effet. La prédiction s'est accomplie, comme vous le savez, et nous demeurons dans cette maison.

ANNE DE JÉSUS.

On trouve dans les additions à la Vie du père Louis Bertrand un paragraphe ainsi conçu :

La bienheureuse mère Thérèse de Jésus, fondatrice des Carmes déchaussés et des Carmélites déchaussées, crut devoir le consulter dans les premières années où elle commença à établir la vie retirée et solitaire de son ordre, avec plusieurs personnes pieuses, et particulièrement avec le père Bertrand, auquel elle envoya une lettre pour lui communiquer son projet et les révélations qu'elle avait eues à ce sujet. Le père Louis recommanda à Dieu, en ses oraisons et sacrifices, les bonnes intentions de la consultante, et, trois ou quatre mois après, lui répondit en ces termes :

« Ma mère Thérèse, j'ai reçu votre lettre, et l'affaire sur laquelle vous me demandez mon avis étant du service de Notre-Seigneur, j'ai voulu la lui recommander en mes pauvres oraisons et sacrifices : c'est ce qui m'a fait tant retarder ma réponse. À cette heure, je dis, au nom du même Seigneur, que vous preniez courage dans une si haute entreprise ; car Dieu vous aidera et vous favorisera, et je vous certifie de sa part qu'avant cinquante ans votre religion sera une des plus illustres qui soient en l'Église de Dieu, lequel vous garde, etc. »

DE VALENCE.

## **DE LA MANIÈRE DE VISITER LES MONASTÈRES.**

*(On a imprimé dans l'espagnol, avant ce Traité, une lettre écrite aux Carmélites par leur général, qui ne tend qu'à leur en recommander l'excellence, et qu'ainsi l'on n'a pas jugé nécessaire de traduire.)*

1. Je commence par reconnaître et par avouer que j'ai travaillé avec beaucoup d'imperfection à ce Traité ; j'entends pour ce qui regarde l'obéissance, quoique ce soit celle de toutes les vertus que je désire le plus de pratiquer ; et ce m'a été une grande mortification de l'avoir écrit avec tant de répugnance. Dieu veuille que j'aie bien rencontré en quelque chose. Je ne puis l'espérer que de sa bonté, qui, sans avoir égard à mes défauts, a considéré l'humilité de celui qui m'a commandé d'entreprendre ce petit ouvrage.

2. Quoiqu'il ne semble pas à propos de commencer par le temporel, j'ai cru devoir le faire, parce qu'afin que le spirituel aille toujours de bien en mieux, il est très-important, même dans les monastères pauvres et sans revenus, d'avoir un très-grand soin du temporel.

La prudence oblige un supérieur de prendre extrêmement garde à se conduire de telle sorte envers les religieuses soumises à son autorité, qu'encore qu'il leur témoigne beaucoup de douceur et d'affection, elles voient qu'il leur sera rigoureux et inflexible dans les choses essentielles. Car un supérieur ne doit rien tant appréhender, à mon avis, que de n'être pas craint de ceux sur qui son pouvoir s'étend, et de leur donner ainsi la liberté de traiter avec lui d'égal à égal, principalement si ce sont des femmes, parce que si elles connaissent que son indulgence l'empêche de les corriger, de peur de les attrister, il lui sera très-difficile de bien les gouverner.

3. Il est nécessaire qu'elles sachent qu'elles ont en lui un chef dont la fermeté est inébranlable dans tout ce qui est contraire à l'observance, et un juge incapable de rien faire de contraire au service de Dieu, et à la plus grande perfection, mais qui, d'un autre côté, a pour elles une tendresse de père ; afin qu'autant que sa juste sévérité

le leur fera révéler, autant sa bonté les rassure et les console. Que s'il manque en l'une de ces deux choses, il vaut mieux, sans comparaison, que ce soit en celle d'être trop doux et trop facile, que d'être trop ferme et trop sévère, parce que les visites ne se faisant qu'une fois l'année, pour punir les fautes, avec charité, si les religieuses qui les commettent voient qu'on ne les punit pas, elles n'auront point de soin de s'en corriger ni durant l'année d'après, ni durant celles qui la suivront ; et il arrivera de là un si grand relâchement, qu'il n'y aura plus de moyen d'y remédier quand on le voudra.

Si la faute vient de la prieure, quoique l'on en mette une autre en sa place, le mal ne laissera pas de continuer, tant la coutume a de pouvoir dans une nature aussi corrompue que la nôtre. Des choses qui paraissent n'être point considérables apporteront peu à peu un incroyable dommage à tout l'ordre, et le supérieur qui n'y aura pas remédié de bonne heure en rendra à Dieu un terrible compte.

4. Mais ne dois-je point appréhender, en disant ceci, de faire tort à nos monastères, qui sont ceux de la sainte Vierge, puisque, par la miséricorde de Dieu, ils sont bien éloignés d'avoir besoin qu'on les traite avec rigueur ? Il faut l'attribuer à la crainte que j'ai que le temps n'y apporte du relâchement, faute d'y prendre d'abord bien garde. Je vois que, par l'assistance de Notre-Seigneur, ils vont, au contraire, toujours croissant en vertu. Mais peut-être y en aurait-il quelqu'un où cela n'irait pas de la sorte, si les supérieurs n'eussent été de cette sage sévérité dont j'ai parlé, en corrigeant jusqu'aux moindres imperfections, et en déposant les supérieures qui les négligeaient. C'est principalement en ce point qu'il faut agir avec force et demeurer inflexible, parce que plusieurs religieuses pourront être fort saintes, sans néanmoins être capables de commander, et qu'il n'y a point de temps à perdre lorsqu'il s'agit d'une chose si importante. Que si elles sont aussi mortifiées et aussi humbles qu'elles doivent l'être dans des maisons consacrées à Dieu, où l'on fait une profession plus particulière de mortification et d'humilité, elles ne croiront point avoir sujet de se plaindre de ce qu'on les déposera ; et si, au contraire,

elles en ont de la peine, il paraîtra clairement, par ce désir d'être supérieures, qu'elles n'étaient pas capables de conduire des âmes qui aspirent à une si haute perfection.

5. Le visiteur doit considérer, en la présence de Dieu, combien grandes sont les grâces dont il favorise ces maisons saintes, afin de ne pas être si malheureux qu'elles diminuent par sa faute ; et il ne saurait trop rejeter cette fausse compassion dont le diable est d'ordinaire l'auteur, puisque ce serait la plus grande cruauté dont il pourrait user envers des âmes soumises à sa conduite.

6. Comme il est impossible que toutes celles qu'on établit supérieures aient les qualités nécessaires pour bien s'acquitter d'une telle charge, il ne faut jamais, lorsque l'on voit qu'il leur en manque quelques-unes, les y laisser plus d'un an, parce qu'une seconde année pourrait apporter un grand dommage au monastère, et une troisième causer sa ruine, en y faisant passer en coutume les imperfections et les fautes qu'elles n'auraient pas corrigées. Ceci est extrêmement important, et quelque grande que soit la peine qu'a le supérieur à déposer une prieure, parce qu'elle lui paraît une sainte, et qu'elle n'a que de bonnes intentions, il faut qu'il se fasse violence pour remédier à un si grand mal, et je l'en conjure au nom de Notre-Seigneur.

Si le supérieur remarque dans les élections que celles qui donnent leur voix ont eu quelques prétentions ou quelque affection particulière (ce que Dieu ne veuille permettre), il doit casser l'élection, et leur nommer d'autres monastères d'où elles puissent élire une prieure, parce qu'une élection aussi défectueuse que serait celle-là ne pourrait jamais que mal réussir.

7. Je ne sais si ce que j'ai dit jusqu'ici regarde le spirituel ou le temporel ; mais mon dessein était de commencer par dire que l'on doit voir très-exactement les livres de la dépense, principalement dans les maisons rentées, afin de la proportionner au revenu, et en vivre le mieux qu'on pourra, puisque, grâces à Dieu, toutes celles de nos maisons qui sont rentées en ont suffisamment, pourvu que les choses soient bien réglées. Que si elles commencent à s'endetter,

elles se trouveront peu à peu entièrement ruinées, parce que leurs supérieurs, les voyant dans une grande nécessité, croiront ne pouvoir leur refuser de recourir à leurs parents, ou de chercher d'ailleurs quelque secours, comme on en voit aujourd'hui des exemples en d'autres maisons. J'aimerais mieux, sans comparaison, qu'un monastère fût entièrement détruit, que de le voir en cet état. C'est ce qui m'a fait dire que le temporel peut causer un très-grand préjudice au spirituel, et qu'il est très-important d'y prendre garde.

Quant aux monastères pauvres et sans revenu, ils doivent aussi éviter avec grand soin de s'endetter, et avoir une ferme confiance que, pourvu qu'ils servent Dieu fidèlement et qu'ils se contentent du nécessaire, il ne les en laissera pas manquer. Il faut, dans les uns et dans les autres, c'est-à-dire, rentés ou non, prendre bien garde de quelle sorte les religieuses sont nourries, et comment les malades sont traitées, afin de pourvoir suffisamment à leurs besoins. L'expérience fait voir que Dieu ne le leur refuse jamais, lorsque la supérieure a une grande confiance en lui, et n'a pas moins de vigilance que de foi et de courage.

8. Il faut s'informer dans tous les monastères de ce que les religieuses ont gagné du travail de leurs mains. Cela est utile pour deux raisons : la première, pour les encourager par le gré qu'on leur en sait ; la seconde, afin de le faire savoir aux autres monastères qui n'ont pas tant de soin de travailler, parce qu'ils n'en ont pas tant besoin. Outre le profit temporel qu'apporte ce travail, il console celles qui s'y appliquent, lorsqu'elles pensent qu'il sera connu de leurs supérieures. Car, bien que cela paraisse peu important, il ne laisse pas de l'être par la satisfaction que c'est à des filles qui vivent dans une si étroite clôture de contenter leur supérieur, et à cause, qu'il est juste d'avoir quelquefois de la condescendance pour leurs faiblesses.

Le supérieur doit s'informer s'il ne se fait point de dépenses superflues, principalement dans les maisons rentées, qui sont celles qui y sont le plus sujettes, parce qu'encore que cela semble n'être pas considérable, il cause d'ordinaire la ruine des monastères ; et s'il

arrivait que les supérieures fussent prodigues, leurs libéralités indiscreètes pourraient réduire les religieuses à n'avoir pas de quoi vivre, comme on le voit dans plusieurs maisons. Ainsi il faut avoir soin de mesurer la dépense et les aumônes au revenu, et user de discrétion en toutes choses.

9. Il ne faut point souffrir de somptuosités dans les monastères, ni que l'on s'endette sans une grande nécessité, pour faire de nouveaux ouvrages. Il serait besoin, pour ce sujet, de n'en entreprendre aucun sans en demander avis au supérieur, afin qu'il en accorde ou en refuse la permission, selon qu'il le jugera à propos. Mais cela ne doit pas s'entendre pour les petites choses qui ne peuvent incommoder le monastère, et les religieuses doivent plutôt souffrir d'être dans une maison qui n'est pas telle qu'elles pourraient désirer, que de se mettre tant en peine d'être mieux, de donner mauvaise édification, de s'endetter et de se mettre en état de n'avoir pas de quoi subsister.

10. Il est fort important de visiter souvent toute la maison, pour voir s'il ne manque rien à la clôture et à la retraite qui y doivent être, afin d'ôter toute occasion d'y contrevenir, sans s'arrêter à la sainteté qu'on y remarquera, quelque grande qu'elle soit, puisque personne ne pouvant juger de l'avenir, il faut prendre toutes choses au pis. Il doit y avoir deux grilles aux parloirs, une au dedans et l'autre au dehors, à travers lesquelles on ne puisse passer la main ; ce qui importe beaucoup. Il faut aussi prendre garde que la toile des confessionnaux soit clouée ; que l'ouverture par où l'on donne la sainte communion soit la plus petite qu'il se pourra, et qu'il y ait deux clés à la porte du cloître, dont la portière aura l'une, et la prieure l'autre. Je sais que tout ce que je viens de dire se pratique maintenant ; mais j'en parle afin que l'on, s'en souvienne toujours, parce que ce sont de ces choses qu'il ne faut pas manquer d'observer, et qu'il est bon que les sœurs voient combien on les leur recommande, afin qu'elles ne les négligent jamais.

11. Il faut s'informer de la conduite des confesseurs et du

chapelain, pour savoir si on ne communique avec eux que dans la nécessité, et s'en assurer exactement des religieuses, comme aussi du recueillement où l'on est dans la maison. Que si quelqu'une, par une tentation qui lui ferait trouver du mal où il n'y en aurait point, exagérerait les choses, comme cela arrive quelquefois, il ne faudrait pas laisser d'écouter patiemment ce qu'elle aurait à dire, pour s'en servir à apprendre la vérité de la bouche des autres ; et, lorsqu'on aurait reconnu que ce n'est qu'une imagination, on pourrait reprendre sévèrement cette sœur, l'empêcher de ne plus commettre une semblable faute. Que s'il arrive que quelque autre, prenant des riens pour des manquements, blâme la supérieure de certaines choses où elle n'aurait point failli, il faut la traiter avec rigueur, afin de lui faire connaître son aveuglement, et lui fermer la bouche pour une autre fois.

Quand les choses ne sont pas de conséquence, on doit se contenter d'y remédier, et toujours favoriser la supérieure, parce qu'il importe, au repos des religieuses que la bonne opinion qu'elles ont d'elle les porte à lui rendre avec simplicité une parfaite obéissance, et qu'autrement le démon en pourrait tenter quelques-unes, en leur persuadant qu'elles sont plus éclairées que leur prieure, et leur faire ainsi toujours trouver à redire à des choses de nulle considération ; ce qui causerait beaucoup de mal. C'est à quoi la discrétion du supérieur doit bien prendre garde, pour ne pas empêcher leur avancement spirituel ; et il n'y aura pas peu de peine, si elles sont mélancoliques. Quant à celles-là, il ne les doit pas traiter trop doucement, parce que, s'il leur laisse croire qu'elles ont raison en quelque chose, elles ne cesseront jamais de s'inquiéter ; mais il faut, au contraire, leur donner sujet de craindre d'être rudement traitées, et de croire que l'on sera toujours contre elles pour la prieure.

12. S'il arrive que quelque religieuse témoigne le désir de passer dans un autre monastère, on doit lui répondre de telle sorte que ni elle ni aucune autre ne puisse jamais s'imaginer que ce soit une chose qu'on lui accorde. Car il faut l'avoir vu pour pouvoir croire jusqu'à quel point va le mal que cela est capable de causer, et quelle

porte c'est ouvrir au démon pour tenter les religieuses, que de leur donner lieu d'espérer de pouvoir obtenir cette permission, quelque grandes que soient les raisons qu'elles allèguent : quand même on voudrait les envoyer ailleurs, il se faudrait bien garder de leur laisser croire que ce serait parce qu'elles l'auraient désiré ; mais il faudrait prendre adroitement d'autres prétextes, puisque, si on en usait de la sorte, ces esprits inquiets ne seraient jamais en repos, et feraient grand tort aux autres. On doit, au contraire, leur faire connaître la mauvaise opinion qu'aurait le supérieur de ce qu'elles désireraient changer ainsi de maison ; et que, quand il aurait eu dessein de les envoyer en d'autres, soit pour quelques fondations ou d'autres affaires de l'ordre, ce qu'il saurait qu'elles l'auraient désiré l'en empêcherait. Cela est d'autant plus important, que ces tentations n'arrivent jamais qu'à des personnes mélancoliques, ou qui sont de telle humeur qu'elles ne sont propres à rien, Il serait même bon, avant qu'elles se déclarassent sur ce désir de sortir, de faire venir ce sujet à propos, afin de leur faire connaître, sans témoigner que ce soit à dessein, combien ces sortes de tentations sont dangereuses, d'en dire les raisons, et de laisser doucement entendre qu'aucune religieuse ne sortira du monastère, parce que le besoin de les envoyer ailleurs est cessé.

13. Le supérieur doit s'enquérir si la prieure a une affection particulière pour quelques-unes des sœurs, qui la porte à les mieux traiter que les autres ; ce qui ne serait point une chose fort considérable, si elle ne la portait point à l'excès, puisqu'elle est obligée d'avoir plus de communication et de liaison avec les plus vertueuses et les plus discrètes qu'avec les autres. Mais comme la trop bonne opinion que nous avons naturellement de nous bien connaître, et que chacun se croit plus capable qu'il ne l'est, le démon peut se servir de cette inclination que nous apportons en naissant, pour tenter quelques religieuses. Car, voyant qu'il ne s'offre point de grands sujets au dehors, il profite de ces petites occasions qui se rencontrent dans les monastères, pour y entretenir la guerre ; et l'on mérite en y résistant. Ainsi, s'il y en a qui se persuadent que la

prieure se laisse gouverner par quelques-unes des sœurs, il faut qu'elle se modère en cela, pour n'être pas un sujet de tentation aux faibles ; mais elle ne doit pas cesser de les employer et de s'en servir dans le besoin qu'elle en a pour l'avantage du monastère ; il faut seulement prendre garde de n'avoir pas trop d'attachement pour quelques-unes ; ce qu'il est facile de connaître.

14. Comme il s'en trouve qui s'imaginent d'être si parfaites, qu'elles trouvent à redire à tout ce que font les autres, et qui, quoiqu'elles donnent toujours sujet de les reprendre, rejettent toutes les fautes sur la prieure ou sur quelque autre, et qui pourraient, en surprenant le supérieur, et lui faisant considérer comme un mal ce qui serait un bien, le porter ainsi à faire mal en pensant bien faire ; il ne faut pas s'arrêter au rapport d'une seule, mais s'informer aussi des autres, parce que si le supérieur, dans chaque visite, y établissait de nouveaux ordres, à moins que ce ne fût pour des raisons fort importantes, et après s'être informé avec grand soin de la prieure et des sœurs, du besoin qu'il y a de le faire et de la manière qu'on doit s'y conduire, ce serait charger des personnes qui mènent une vie si austère d'un fardeau si pesant, que, ne le pouvant porter, leur découragement les empêcherait de satisfaire aux principales obligations de la règle.

Le supérieur doit prendre un grand soin de faire observer les constitutions ; et lorsqu'une supérieure se donne la liberté d'y contrevenir, quoiqu'on des choses légères, la prudence l'oblige de considérer cette liberté comme un fort grand mal, ainsi que le temps le fera connaître, quoique d'abord on ne s'en aperçoive pas ; car on tombe de ces petits relâchements dans de plus grands, et ils causent enfin la ruine des monastères.

13. Il faut déclarer à toutes les religieuses en général qu'elles sont obligées d'avertir des fautes qui se commettent dans la maison ; et lorsqu'elles seront découvertes, on doit imposer une pénitence à celles qui, le sachant, n'en ont point donné avis. Comme c'est le moyen de tenir dans le devoir les supérieures mêmes, et de les

obliger à s'acquitter soigneusement de leur charge, il ne faut point différer à remédier aux désordres, de peur de leur causer de la peine, mais leur faire connaître qu'elles n'ont été établies en autorité que pour faire observer la règle. et les constitutions, sans qu'il leur soit permis d'y rien ajouter ni diminuer, et leur faire voir qu'il y aura des personnes qui veilleront sur leur conduite pour en avertir le supérieur.

16. Je ne saurais croire qu'une prieure qui fait des choses qu'elle appréhende que le supérieur sache puisse bien s'acquitter de son devoir, puisque c'est une marque qu'elle ne sert pas Dieu fidèlement, que ses actions soient connues de celui qui tient sa place à son égard.

Le supérieur doit extrêmement prendre garde si l'on agit avec lui sincèrement ; et s'il reconnaît que l'on y manque, en faire des réprimandes très-rudes, afin d'empêcher ce mal de continuer. Il pourra même se servir pour ce sujet de l'entremise de la prieure, des autres qui sont en charge, et de tels autres moyens qu'il jugera les plus propres, parce que, encore que l'on ne dit rien contre la vérité, on pourrait user de dissimulation ; et à cause aussi que le supérieur étant comme le chef qui doit tout maintenir dans l'ordre, il est nécessaire qu'il soit averti de tout ; de même que le corps humain ne peut bien agir s'il n'est conduit par la tête. Je finis cet article en disant que, pourvu que l'on observe les constitutions, on ne manquera jamais d'agir avec une entière sincérité ; et qu'au contraire, si on y contrevient, ainsi qu'à ce qu'ordonne la règle, les visites seront fort inutiles, à moins que l'on ne change la prieure et que l'on disperse les religieuses accoutumées à vivre dans ce désordre en d'autres monastères bien réglés, où elles ne pourraient beaucoup nuire, n'y en mettant qu'une ou deux dans chacun ; et en faisant venir d'autres en leur place, tirées des maisons où la discipline est exactement gardée ; pour renouveler, par ce moyen, tout le monastère où ces abus s'étaient glissés.

17. Il faut remarquer que quelques prieures demanderont la

permission de faire des choses qui ne seront pas conformes aux constitutions ; qu'elles en allégueront des raisons qui, faute de lumière, leur paraîtront bonnes, ou qui s'efforceront, ce que Dieu ne veuille permettre, de les faire recevoir pour telles au supérieur, malgré qu'elles-mêmes n'aient pas sujet d'en être persuadées ; et bien que ce qu'elles demanderont ne soit pas directement contraire aux constitutions, il pourrait être fort dangereux que le supérieur le leur accordât, parce que ne connaissant pas ces choses par lui-même, il n'en saurait juger avec certitude, et que les personnes qui lui en parlent pourraient les lui représenter tout autres qu'elles ne sont en effet, par cette pente naturelle que nous avons à exagérer ce que nous avons à cœur, pour faire approuver nos sentiments. Mais le meilleur sera peut-être de ne pas se rendre facile à écouter de semblables propositions, et d'en demeurer à ce qui se pratique maintenant, puisque l'on voit que, grâce à Dieu, tout va si bien, et qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain. Ainsi le supérieur doit, dans ces rencontres, demeurer ferme à user de ce saint empire que Dieu lui donne, en refusant ce qu'il croit ne pas être raisonnable, sans se mettre en peine s'il mécontente la prieure ou les religieuses, en ne leur accordant pas ce qui pourrait leur beaucoup nuire dans la suite, et qu'il suffit qu'une chose soit nouvelle pour la rejeter.

18. Le supérieur ne doit point donner de permission de recevoir des religieuses, qu'après s'être très-particulièrement informé de leurs véritables dispositions ; et s'il se trouve en lieu où il les puisse connaître par lui-même, il est de sa prudence de n'y pas manquer, parce qu'il peut y avoir des prieures si portées à recevoir des religieuses, qu'elles s'y rendent trop faciles, et que les religieuses approuvent presque toujours ce qu'elles leur voient désirer, quoique peut-être elles se trompent et agissent en cela ou par inclination, ou en faveur de quelque parente ou par d'autres considérations qu'elles s'imaginent être bonnes, encore qu'elles ne le soient pas. L'inconvénient n'est pas si grand quand il s'agit seulement de donner l'habit ; mais il n'y a pas de soin qu'il ne faille prendre pour ce qui regarde la profession, et s'il y a des novices, le supérieur doit, dans

ses visites, s'informer très-exactement de la manière dont elles se conduisent, afin que, selon ce qu'il en apprendra, il accorde ou refuse la permission de les faire professes, lorsque le temps en sera venu ; parce que s'il arrivait que la prieure affectionnât particulièrement ces novices, et s'intéressât dans ce qui les regarde, les religieuses n'oseraient dire avec liberté leur sentiment, au lieu qu'elles ne craindraient point de le déclarer au supérieur. Ainsi il serait bon, s'il se pouvait, de différer la profession jusqu'au temps de la visite, si elle était proche ; et même, si on le jugeait à propos, d'envoyer au supérieur les suffrages des religieuses bien cachetés, comme on le ferait lors de l'élection, parce qu'il est si important à une maison religieuse de ne recevoir personne qui puisse y causer du trouble, que l'on ne saurait y apporter trop de soin.

19. Il faut aussi bien prendre garde à la réception des sœurs converses, parce que presque toutes les prieures se portant à en recevoir beaucoup, les maisons s'en trouvent chargées, et qu'il arrive souvent qu'une partie de ces converses sont de peu de travail. Ainsi on ne doit pas se rendre facile à en recevoir, sans une grande nécessité, et sans être exactement informé du besoin qu'en peut avoir la maison, puisqu'elle a tant d'intérêt que l'on agisse en cela avec beaucoup de prudence.

Il faut tâcher de ne pas remplir le nombre des religieuses du chœur, mais qu'il reste toujours une place, afin que s'il se présente quoique excellent sujet on puisse le recevoir ; au lieu que si le nombre était complet, quelque vertueuse que fût une fille, on serait contraint de la refuser, puisque autrement ce serait ouvrir la porte à l'infraction de l'une de nos principales constitutions ; ce qui n'importe rien moins que la ruine des monastères ; et cette raison fait aussi qu'il vaut mieux manquer à ce qui regarde l'avantage d'une seule personne que de préjudicier à tant d'autres. Mais ce que l'on pourrait faire en cette rencontre serait d'envoyer une des religieuses dans une autre maison dont le nombre ne serait pas rempli, afin de donner lieu à la réception de cette personne si vertueuse qui se présenterait ; et si elle apporte quelque dot ou quelque aumône, l'envoyer avec la religieuse

qui s'en irait pour ne plus revenir. Mais si cela ne se rencontre pas, arrive ce qui pourra plutôt que de faire une chose si préjudiciable à tout l'ordre.

Lorsqu'on demande au supérieur la permission de recevoir une religieuse, il doit s'informer du nombre qu'il y en a dans le monastère sans se rapporter seulement à la prieure d'une chose si importante.

20. Il faut s'informer si les prieures n'ajoutent point quelque chose à l'office ou aux pénitences outre ce qui est d'obligation, parce qu'il pourrait arriver que chacune y ajoutant selon sa dévotion particulière, les religieuses s'en trouveraient si chargées que cela nuirait à leur santé, et leur ôterait le moyen de s'acquitter de leurs obligations : ce qui ne se doit pas entendre des occasions extraordinaires qui ne durent que quelques jours, mais seulement s'il se rencontrait des prieures assez indiscrètes pour le tourner en coutume sans que les religieuses osassent s'en plaindre, à cause qu'il leur paraîtrait que ce serait manquer de discrétion, et qu'elles ne doivent en parler qu'au supérieur.

#### DU CHANT

21. Le supérieur doit prendre garde à la manière dont on dit l'office et dont on chante dans le chœur, et s'informer si l'on observe les pauses et ce ton de voix conforme à notre profession, et qui édifie ; car il se rencontre deux inconvénients à chanter haut : l'un, que la mesure ne s'y gardant pas, cela est désagréable ; l'autre, que cette disconvenance ne s'accorde pas avec l'uniformité de notre manière de vivre ; à quoi si l'on ne remédie pas, on tombera dans des manquements qui feront perdre la dévotion à ceux qui entendent chanter ; au lieu que nos voix doivent être tellement mortifiées, qu'ils connaissent que notre dessein n'est pas de flatter les oreilles : ce qui est aujourd'hui un défaut si général, et tellement passé en coutume, qu'il paraît être sans remède, et fait que l'on ne saurait trop y prendre garde.

22. Lorsque le supérieur commandera des choses qui seront

importantes, il sera fort à propos qu'il ordonne à l'une des sœurs, en présence de la supérieure, de lui écrire si l'on manque à les exécuter, afin que cette supérieure sache qu'elle ne pourrait s'en dispenser. Par ce moyen il sera comme toujours présent, et l'on aura plus de soin de ne pas manquer à ce que l'on doit.

23. Avant que de commencer la visite, il sera fort utile que le supérieur représente très-fortement combien la prieure serait blâmable si elle trouvait mauvais que les sœurs rapportassent les fautes qu'elles auraient remarquées en elle, quoiqu'elles n'en fussent pas bien assurées, puisqu'elles y sont obligées en conscience, et qu'une supérieure ne se doit fâcher de rien de ce qui peut lui donner quelque mortification, parce que ce lui est un moyen de bien s'acquitter de sa charge et de servir Dieu plus parfaitement ; au lieu que si cela lui donne quelque mécontentement des religieuses, c'est une preuve certaine qu'elle n'est pas capable de commander, puisqu'elle leur ôterait la liberté d'en user de même dans une autre rencontre, voyant qu'après le départ du supérieur elles demeureraient exposées au pouvoir de cette supérieure : ce qui pourrait causer un très-grand relâchement. C'est pourquoi, quelque sainteté que le supérieur remarque dans les prieures, il ne doit pas laisser d'avertir les religieuses d'agir de la manière que je viens de dire, à cause que nous sommes naturellement très-faibles, et que le démon, notre ennemi, ne sachant d'ailleurs à quoi s'attacher, pourrait se servir de cette occasion pour leur nuire, et s'acquitter ainsi de ses pertes.

24. Le supérieur doit garder un extrême secret, afin que la prieure ne puisse jamais savoir qui sera celle qui l'aura accusée, à cause, comme je l'ai dit, que nous vivons encore sur la terre ; et quand ce ne serait que pour lui épargner quelque sujet de tentation, ce serait toujours beaucoup ; mais cela pourrait aller encore plus loin.

25. Que si les choses que l'on dira de la prieure ne sont point importantes, ou pourra adroitement les faire tomber à propos, en parlant à elle, sans qu'elle puisse juger qu'on les ait apprises des religieuses, parce que le meilleur est qu'elle ne sache point qu'elles

aient parlé d'elle : mais quand ce sont des choses de conséquence, il faut plutôt penser à y remédier qu'à la contenter.

26. Le supérieur doit aussi s'informer si la prieure a de l'argent sans que la cellérierie le sache ; car il est fort important qu'elle n'en ait jamais, ainsi que le portent nos constitutions ; et la même chose doit s'observer dans les maisons qui ne vivent que d'aumônes. Je pense l'avoir dit ailleurs, et que ce n'est qu'une répétition ; mais comme j'écris ceci à diverses reprises, je ne m'en souviens pas bien, et j'aime mieux le redire que de perdre du temps à chercher si je l'ai dit.

27. Ce n'est pas une petite peine au supérieur de se trouver obligé d'écouter tant de petites choses dont j'ai parlé ; mais ce lui en serait une beaucoup plus grande de voir les désordres qui arriveraient, s'il ne le faisait pas ; car, comme je l'ai déjà dit, quelque saintes que soient des religieuses, rien n'est si important à des filles que d'être bien persuadées qu'elles ont pour chef un supérieur que milles considérations humaines ne peuvent toucher, qui ne pense qu'à observer et faire observer aux autres tous les devoirs de la religion, qu'à punir ceux qui y contreviennent, qu'à prendre un soin particulier de chaque maison, et qui non seulement les visite une fois l'année, mais s'enquiert de ce qui s'y passe en chaque jour, afin d'y augmenter la perfection, parce que les femmes, pour la plupart, aiment leur honneur et sont timides. Ainsi il importe extrêmement que le supérieur ne se relâche point dans ses soins, et que même, en quelque rencontre, il ne se contente pas de reprendre, mais y emploie encore les châtiments, afin que l'exemple d'une seule serve à toutes. Que si par une dangereuse compassion, ou par des respects humains, il manque à sa conduite de la sorte dans les commencements, lorsque le mal est encore presque imperceptible, il sera contraint, dans la suite, d'user d'une bien plus grande rigueur : il connaîtra que sa douceur a été une véritable cruauté, et il en rendra à Dieu un fort grand compte.

28. Il y a des religieuses si simples, qu'elles croiraient faillir en disant de la prieure des choses auxquelles il serait besoin de remédier ; mais il faut les guérir de ce scrupule, et leur apprendre que

lorsqu'elles la voient contrevenir aux constitutions, ou faire d'autres fautes importantes, elles sont obligées de l'en avertir avec humilité. Il pourra néanmoins arriver que la prieure n'aura point failli, et que celles qui trouvent à redire à sa conduite, n'y sont portées que par quelque mécontentement qu'elles ont d'elle : et comme les religieuses sont peu informées de la manière dont on doit agir dans ces visites, il est du devoir du supérieur de les en instruire pour y suppléer par sa prudence.

29. Le supérieur doit s'informer très-exactement, non seulement d'une ou de deux religieuses, mais de toutes, de la manière dont on vit avec les confesseurs, et de l'accès qu'on leur donne ; car, puisque l'on n'a pas jugé à propos qu'ils aient jamais la charge de vicaires, elles ne doivent pas avoir grande communication avec eux, et le moins qu'elles en auront sera le meilleur. On ne saurait aussi trop prendre garde à éviter qu'il y ait entre eux trop de familiarité, et il sera quelquefois assez difficile de l'empêcher.

30. Il faut avertir les supérieures de ne faire aucune dépense superflue, mais d'avoir toujours devant les yeux, que n'étant que les économes et non pas les propriétaires du bien dont elles disposent, elles ne le sauraient trop ménager. Elles y sont obligées en conscience, comme aussi à n'avoir rien plus que les autres, si ce n'est la clé de quelque petite cassette, pour y garder des lettres qui ne doivent point être vues, et particulièrement si elles sont des supérieurs.

31. On doit aussi prendre garde qu'il n'y ait rien dans les habits qui ne soit conforme aux constitutions ; et s'il arrivait jamais, ce que Dieu ne veuille, qu'il s'y rencontrât quelque chose de curieux, et qui ne donnât pas tant d'édification, il faut que le supérieur le fasse brûler en sa présence, afin de jeter l'étonnement dans l'esprit des religieuses qui seront alors vivantes, pour les porter à se corriger, et empêcher celles qui leur succéderont de tomber dans la même faute.

32. Il faut bien prendre garde à la manière de parler : elle doit être simple, religieuse, proportionnée à l'état des personnes retirées,

sans employer des termes affectés et à la mode ; celles qui ont renoncé au monde devant plutôt passer en cela pour rustiques, pour grossières, que pour capables et curieuses.

33. On ne doit point s'engager dans des procès que par une pure nécessité, et espérer que Dieu pourvoira par d'autres moyens à ce qui nous est nécessaire, se souvenant toujours qu'il faut aspirer à ce qu'il y a de plus parfait. Que s'il est absolument impossible de les éviter, il ne faut ni les commencer ni les soutenir, qu'après en avoir donné avis au supérieur, et reçu de lui sur ce sujet un ordre particulier.

34. En recevant des religieuses, il faut beaucoup plus considérer les qualités qui sont en elles, que le bien qu'elles apportent ; et quelque grand qu'il pût être, ou n'en doit recevoir aucune que conformément aux constitutions.

35. Nous ne saurions trop nous représenter ce que font et ce qu'ordonnent maintenant les supérieurs que Dieu nous a donnés. C'est d'eux que j'ai appris une partie de ce que j'écris ici, en lisant les actes de leurs visites, et, entre autres choses, qu'ils ne doivent point avoir de communication plus particulièrement avec quelqu'une des sœurs qu'avec les autres, ni lui parler seul à seul, ni lui écrire ; mais qu'ils doivent leur témoigner à toutes en général l'affection d'un véritable père, parce qu'autrement, quand le supérieur et cette religieuse seraient aussi saints que saint Jérôme et sainte Paule, on ne laisserait pas d'en murmurer, comme on murmurerait contre eux : ce qui ne ferait pas seulement tort à cette maison, mais encore à toutes les autres, où le démon ne manquerait pas de le faire savoir pour en profiter, le monde étant si méchant dans ce siècle corrompu, que cela produirait beaucoup de mal, comme on en voit assez d'exemples. Il arriverait aussi de là que l'affection que toutes ne pourraient manquer d'avoir pour le supérieur lorsqu'il est tel qu'il doit être, et qu'il est si important qu'elles aient, viendrait à diminuer quand elles croiraient que la sienne, au lieu d'être générale pour elles toutes, se porterait entièrement sur l'une d'elles. Mais ceci ne se doit entendre que lorsqu'il y a de l'excès, et en des choses notables, et non pas pour

quelque rencontre particulière et nécessaire, qui peut obliger d'en user d'une autre sorte.

36. Quand le supérieur entre dans le monastère pour visiter la clôture, comme il ne doit jamais y manquer, il faut qu'il voie exactement toute la maison, et que son compagnon, la prieure et quelques religieuses le suivent toujours, sans que jamais il y mange quoi que ce soit le matin, et quelque instance qu'on lui en puisse faire. Cela étant achevé, il faut qu'il sorte, et que, s'il lui reste quelque chose à dire, il le remette au parloir, parce qu'encore qu'il le puisse faire d'une manière à laquelle il n'y aurait rien à reprendre, ce serait introduire une coutume dangereuse pour l'avenir, s'il se rencontrait d'autres supérieurs À qui il ne fût pas à propos de donner tant de liberté. Que s'il y en avait qui voulussent la prendre, je prie Dieu de ne pas permettre qu'on la leur accorde, mais plutôt de les rendre tels qu'il ne se passe rien dans ces occasions qui ne donne de l'édification, et qu'ils ressemblent en tout à ceux que nous avons maintenant. Ainsi soit-il.

37. Le supérieur ne doit point souffrir qu'on lui fasse trop bonne chère dans le temps de sa visite. Il suffit qu'on le traite honnêtement. Et s'il y avait de l'excès, il faut qu'il témoigne de le trouver fort mauvais ; car de semblables soins ne conviennent ni à lui ni aux religieuses, qui doivent se contenter du nécessaire, pour ne point donner une mauvaise édification. Que si l'on manquait à ce que je dis, le supérieur que nous avons aujourd'hui ne s'en apercevrait pas, à moins qu'on l'en avertit, tant il a peu d'application à de semblables choses, et prend peu garde si on lui donne peu ou beaucoup, ni si ce qu'on lui donne est bon ou mauvais. Son soin va à travailler lui-même, autant qu'il peut, aux procès-verbaux de ses visites, afin que nul autre que lui n'ait la connaissance des manquements des religieuses. Cette conduite est excellente pour couvrir les petites fautes qu'elles pourraient commettre, parce que les regardant avec des yeux de père, Dieu, de qui il tient la place, lui donne la lumière pour y remédier et pour empêcher qu'elles n'aient de mauvaises suites ; au lieu que, s'il n'agissait pas de la sorte, il

considérerait peut-être comme des défauts fort importants ce qui n'est rien en effet, et, ne prenant pas le soin de les cacher, il nuirait beaucoup à la réputation d'un monastère, sans qu'il y en eût sujet. Dieu veuille, s'il lui plaît, faire par sa grâce que les supérieurs agissent toujours avec tant de sagesse et de bonté.

38. Le supérieur ne doit jamais témoigner avoir une affection particulière pour la prieure, principalement en présence de la communauté, de peur que les sœurs n'osent lui dire les fautes qu'elles auraient remarquées en elle. Il est nécessaire, au contraire, qu'elles soient persuadées qu'il ne l'excusera point dans ses manquements, mais qu'il y remédiera ; car rien n'afflige plus les âmes zélées pour la gloire de Dieu et pour l'ordre, que de voir la discipline pencher vers sa décadence, et qu'après avoir espéré que le supérieur y remédiera, leur espérance se trouve vaine. Tout ce qu'elles peuvent faire alors est d'avoir recours à Notre-Seigneur, et de se résoudre à se taire, quand bien même tout devrait périr, puisqu'elles s'en tourmenteraient inutilement. En quoi ces pauvres filles sont d'autant plus à plaindre, qu'on ne les entend qu'une seule fois lorsqu'on les appelle pour le scrutin ; et qu'au contraire la prieure a tout loisir de se justifier, et même de faire croire qu'elles ont agi avec passion ; car, encore qu'elle ne sache pas au vrai qui sont celles qui l'ont accusée, certaines conjectures font qu'elle s'en doute ; et comme le supérieur ne juge des choses que sur ce qu'on lui dit, il se persuade aisément d'avoir ajouté foi à ses raisons. Ainsi il ne remédiera à rien ; au lieu que, s'il pouvait voir de ses yeux ce qui se passe, il découvrirait aisément la vérité que la prieure lui déguise, sans en avoir peut-être le dessein, tant l'amour-propre fait que nous avons de peine à nous connaître et à nous condamner nous-mêmes. J'ai souvent vu arriver ce que je dis à des prieures fort vertueuses, en qui j'avais tant de confiance, qu'il me paraissait impossible que les choses allassent autrement qu'elles ne l'assuraient. Néanmoins, après avoir demeuré quelques jours dans ces maisons, je voyais avec étonnement, et quelquefois en des choses importantes, que c'était tout le contraire, quoique presque la moitié de la communauté m'eût assurée, ainsi que la prieure, qu'il y avait de

la passion, au lieu que c'étaient elles qui se trompaient, et le reconnurent ensuite. Comme le démon trouve peu d'occasions de tenter les sœurs, je crois qu'il tente les prieures, en leur donnant d'elles des opinions peu favorables, afin d'éprouver si elles le souffriraient avec patience, et tout cela tourne à la gloire de Dieu. Pour moi, je suis persuadée que le meilleur moyen d'y remédier, est de ne rien croire jusqu'à ce qu'on soit exactement informé de la vérité, et qu'alors il faut la faire connaître à celles qui sont dans l'erreur. Ceci n'arrive pas d'ordinaire en des choses fort importantes ; mais le mal peut augmenter, si on ne se conduit avec prudence. Je ne saurais trop admirer l'adresse dont le diable se sert pour faire croire à chacune d'elles qu'il n'y a rien de plus véritable que ce qu'elles assurent. C'est ce qui m'a fait dire qu'il ne faut pas ajouter une entière foi à la prieure ni à la religieuse, et que, pour être éclairci avec certitude de ce que l'on doit faire, il faut s'informer de la plus grande partie des sœurs, lorsque le sujet le mérite. Dieu veuille, s'il lui plaît, nous donner des supérieurs si prudents et si saints, qu'étant éclairés de sa céleste lumière, ils ne se méprennent point, mais qu'ils connaissent le véritable état de nos âmes, et qu'ainsi leur sage conduite les fasse augmenter de plus en plus en vertu pour son honneur et pour sa gloire.

## **AVIS DE LA SAINTE À SES RELIGIEUSES.**

1. L'esprit de l'homme ressemble à la terre, qui, bien que fertile, ne produit néanmoins que des ronces et des épines, lorsqu'elle n'est pas cultivée.

2. Parlez avantageusement de toutes les personnes de piété, comme des religieux, des prêtres et des ermites.

3. Quand vous serez plusieurs personnes, parlez toujours peu.

4. Conduisez-vous avec une grande modestie dans toutes les choses que vous ferez et dont vous traiterez.

5. Ne contestez jamais beaucoup, principalement en des choses peu importantes.

6. Parlez à tout le monde avec une gaîté modérée.

7. Ne raillez jamais de quoi que ce soit.

8. Ne reprenez jamais personne qu'avec discrétion et humilité, et avec une confusion secrète de vos défauts particuliers.

9. Accommodez-vous toujours à l'humeur des personnes avec qui vous traiterez. Soyez gaies avec ceux qui sont gais, et tristes avec ceux qui sont tristes ; et enfin rendez-vous toutes à tous, pour les gagner tous.

10. Ne dites jamais rien sans y avoir bien pensé auparavant, et sans l'avoir fort recommandé à Notre-Seigneur, afin de ne rien dire qui lui soit désagréable.

II. Ne vous excusez jamais, à moins qu'il n'y ait grande raison de le faire.

12. Ne dites jamais rien de vous-même qui mérite quelque louange, comme de ce qui regarde le savoir, ou les vertus, ou la race, si ce n'est qu'il y ait sujet d'espérer que cela pourra servir à ceux à qui vous le dites ; et alors il faut le faire avec humilité, et considérer que

ce sont des dons que l'on a reçus de la main de Dieu.

13. Ne parlez jamais avec exagération, mais dites simplement et sans chaleur ce que vous pensez.

14. Mêlez toujours quelque chose de spirituel dans vos discours et dans les conversations où vous vous trouverez, pour éviter ainsi les paroles inutiles et les disputes.

15. N'assurez jamais rien sans bien le savoir.

16. Ne vous mêlez jamais de dire votre sentiment sur quoi que ce soit, à moins qu'on ne vous le demande, ou que la charité ne vous y oblige.

17. Lorsque quelqu'un parlera de choses bonnes et spirituelles, écoutez-le avec humilité comme un disciple écoute son maître, et prenez pour vous ce qu'il aura dit de bon.

18. Découvrez à votre supérieure et à votre confesseur toutes vos tentations, vos imperfections et vos peines, afin qu'il vous assiste de ses conseils, et vous donne des remèdes pour les surmonter.

19. Ne demeurez point hors de votre cellule, ni n'en sortez point sans sujet ; et lorsque vous serez obligée d'en sortir, implorez le secours de Dieu, afin qu'il vous garde de l'offenser.

20. Ne mangez ni ne buvez qu'aux heures ordinaires, et rendez alors de grandes actions de grâces à Dieu.

21. Faites toutes choses comme si vous voyiez véritablement Dieu présent devant vous, car l'âme en cette manière fait un grand progrès.

22. N'écoutez jamais ceux qui disent du mal de quelqu'un, et n'en dites jamais aussi, si ce n'est de vous-même ; et lorsque vous prendrez plaisir d'agir de la sorte, vous avancerez beaucoup.

23. Ne faites aucune action sans la rapporter à Dieu, en la lui offrant, et sans lui demander qu'il la fasse réussir à son honneur et à sa gloire.

24. Lorsque vous serez dans la joie, ne vous laissez point emporter à des ris immodérés ; mais que votre joie soit humble, douce, modeste et édifiante.

25. Considérez-vous toujours comme étant servante de toutes les autres, et regardez en chacune d'elles Notre-Seigneur Jésus-Christ ; car, par ce moyen, vous n'aurez nulle peine à les respecter.

26. Soyez toujours aussi disposée à pratiquer l'obéissance que si Jésus-Christ lui-même vous l'ordonnait par la bouche de votre supérieur.

27. En toute action et à toute heure examinez votre conscience, et après avoir remarqué vos fautes, tâchez de vous en corriger avec l'assistance de Dieu. En marchant par ce chemin, vous arriverez à la perfection religieuse.

28. Ne pensez point aux imperfections des autres, mais seulement à leurs vertus, et ne pensez au contraire qu'à vos imperfections.

29. Ayez toujours un grand désir de souffrir pour Jésus-Christ en toutes choses, et dans toutes les occasions qui pourront se présenter.

30. Faites chaque jour cinquante oblations de vous-même à Dieu, et faites-les avec beaucoup de ferveur et un grand désir de le posséder.

31. Ayez présent durant tout le jour ce que vous aurez médité le matin, et faites-le avec un soin particulier, parce que vous en tirerez un grand avantage.

32. Conservez soigneusement les sentiments que Dieu vous inspire, et mettez en pratique les bons désirs qu'il vous donne dans l'oraison.

33. Fuyez toujours la singularité autant qu'il vous sera possible, parce que c'est un mal fort dangereux dans une communauté.

34. Lisez souvent vos statuts et votre règle, et observez-les très-exactement.

35. Considérez la sagesse et la providence de Dieu dans toutes les choses qu'il a créées, et prenez de toutes un sujet de le louer.

36. Détachez votre cœur de toutes choses : cherchez Dieu, et vous le trouverez.

37. Cachez avec soin votre dévotion, et n'en témoignez jamais au dehors de ce que vous en ressentez au dedans.

38. Ne faites point paraître la dévotion que vous avez dans le cœur, si quelque grande nécessité ne vous y engage. Mon secret est pour moi, disaient saint Bernard et saint François.

39. Ne vous plaignez point de votre manger, soit qu'il soit bien ou mal apprêté, vous souvenant du fiel et du vinaigre qu'on présenta à Jésus-Christ.

40. Ne parlez point lorsque vous êtes à table, ni ne levez point les yeux pour regarder qui que ce soit.

41. Représentez-vous la table du ciel, considérez quelle est la viande dont on s'y nourrit, qui est Dieu même ; considérez quels sont les conviés, qui sont les anges ; et levez vos yeux vers cette sainte et céleste table avec un extrême désir d'y avoir place.

42. Puisque vous devez regarder Jésus-Christ en la personne de votre supérieur, ne parlez jamais en sa présence, si la nécessité ne vous y oblige, et parlez alors avec grand respect.

43. Ne faites jamais rien dans ce qui regarde les mœurs qui ne se pût faire devant tout le monde.

44. Ne faites jamais de comparaison entre les personnes, parce que les comparaisons sont odieuses.

45. Lorsque l'on vous fera quelque répréhension, recevez-la avec une humilité intérieure et extérieure, et priez Dieu pour celui qui vous reprend.

46. Quand un supérieur vous commande quelque chose, ne dites pas qu'un autre commande le contraire, mais croyez que tous deux ont de saintes intentions, et obéissez à ce qui vous est commandé.

47. Fuyez la curiosité dans les choses qui ne vous regardent point ; n'en parlez point, et ne vous en informez point.

48. Remettez-vous devant les yeux votre vie passée, pour la pleurer, et songez à votre tiédeur présente et aux vertus qui vous manquent pour gagner le ciel, afin d'être toujours dans la crainte. Cette conduite produit d'excellents effets.

49. Lorsque ceux de la maison vous diront de faire quelque chose, ne manquez jamais de le faire, pourvu qu'il n'y ait rien en cela de contraire à l'obéissance, et répondez toujours avec douceur et humilité.

50. Ne demandez jamais rien de particulier ni pour votre vivre, ni pour votre vêtement, si ce n'est pour quelque grande nécessité.

51. Ne cessez jamais de vous humilier et de vous mortifier en toutes choses, jusqu'à la mort.

52. Accoutumez-vous de faire à toute heure plusieurs actes d'amour, parce qu'ils enflamment et attendrissent le cœur.

53. Faites aussi des actes de toutes les autres vertus.

54. Offrez toutes choses au Père éternel, en vous unissant avec les mérites de son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

55. Soyez douces envers les autres, et rigoureuses à vous-mêmes.

56. Aux jours des fêtes des saints, considérez quelles ont été leurs vertus, et priez Notre-Seigneur de vous les donner.

57. Ayez un grand soin d'examiner tous les soirs votre conscience.

58. Aux jours que vous communierez, employez votre oraison du matin à considérer qu'étant aussi misérable que vous l'êtes, vous allez néanmoins recevoir un Dieu, et employez celle du soir à penser que vous avez eu le bonheur de le recevoir.

59. Quand vous serez supérieure, ne reprenez jamais personne pendant que vous serez en colère, mais attendez que vous ne le soyez plus, et par ce moyen votre correction sera utile.

60. Travaillez, autant que vous le pourrez, pour acquérir la perfection et la dévotion, et tout ce que vous ferez, faites-le parfaitement et dévotement.

61. Exercez-vous beaucoup en la crainte du Seigneur, parce que de là naissent dans l'âme la componction et l'humilité.

62. Considérez avec intention combien les personnes sont changeantes, et le peu de sujet qu'il y a de s'y fier ; et ainsi établissez toute votre confiance en Dieu, qui ne change point.

63. Tâchez de traiter de toutes les choses qui se passent dans votre âme avec un confesseur spirituel et savant, à qui vous les communiquiez, et dont vous suiviez le conseil en tout.

64. Toutes les fois que vous communierez, demandez à Dieu quelque grâce particulière, ensuite de cette grande miséricorde par laquelle il a daigné visiter votre âme.

65. Quoique vous ayez divers saints pour intercesseurs, adressez-vous particulièrement à saint Joseph ; car ses prières peuvent beaucoup auprès de Dieu.

66. Lorsque vous serez dans la tristesse et dans le trouble, n'abandonnez pas pour cela les bonnes œuvres, soit d'oraison ou de pénitence, que vous aviez accoutumé de faire ; car c'est le dessein du démon de vous les faire quitter en remplissant votre esprit d'inquiétude ; mais au contraire, faites-en plus qu'auparavant, et vous verrez que Notre-Seigneur sera très-prompt à vous secourir.

67. Ne parlez point de vos tentations et de vos défauts à celles

de la maison qui sont les plus imparfaites, parce que cela leur nuirait et à vous aussi, mais parlez-en seulement aux plus parfaites.

68. Souvenez-vous que vous n'avez qu'une âme, que vous ne mourrez qu'une fois, que vous n'avez qu'une vie qui est courte, et qu'il n'y a qu'une gloire qui est éternelle : cette pensée vous détachera de beaucoup de choses.

69. Que votre désir soit de voir Dieu ; votre crainte, de pouvoir le perdre ; votre douleur, de ne le pas posséder encore ; et votre joie, de ce qu'il peut vous tirer à lui ; et vous vivrez dans un grand repos.



## LETTRES DE SAINTE THÉRÈSE.

### LETTRE PREMIÈRE.

*À DOM LAURENT DE CEPÈDE, FRÈRE DE LA SAINTE.*

*Elle lui rend grâces d'une somme considérable qu'il lui avait fait tenir dans le temps qu'elle était le plus embarrassée pour la fondation du couvent de Saint-Joseph d'Avila, le félicite sur le dessein qu'il avait de se retirer du monde, et lui rend compte de l'état actuel de sa famille en Espagne.*

Jésus<sup>2</sup>

30 décembre 1561. — Que l'Esprit saint soit toujours avec vous, mon cher frère, et vous récompense de la grande diligence que vous avez apportée à nous secourir tous ; j'espère que par là vous gagnerez beaucoup devant le Seigneur ; en vérité la nécessité où se trouvaient tous ceux à qui vous avez envoyé de l'argent était telle, que ce secours ne pouvait leur venir plus à propos. J'en ai eu en mon particulier une grande consolation : c'est Dieu sans doute qui vous a inspiré de me faire tenir une si grosse somme ; car pour une pauvre petite religieuse telle que moi, qui, grâce à Dieu, tiens à honneur de porter un habit rapiécé, c'était assez de ce que j'avais déjà reçu par les mains de messieurs Jean-Pierre d'Espinose et Varone (je crois que c'est le nom de l'autre marchand) pour me fournir le nécessaire pendant quelques années.

Mais, comme je vous l'ai déjà écrit plus au long, j'avais grand besoin de ce secours pour l'affaire que j'ai entreprise par des motifs auxquels je n'ai pu me refuser, Dieu me les ayant inspirés. Je n'ose m'expliquer ici plus clairement ; je vous dirai seulement que des personnes saintes et savantes me croient dans l'obligation de bannir toute timidité, et de faire tout ce que je pourrai pour la réussite de cette affaire. Il est question, comme je vous l'ai marqué, de la

---

<sup>2</sup> C'était l'usage de la Sainte de mettre le nom de Jésus à la tête de toutes ses lettres. Il suffit que nous en prévenions pour être dispensés de le répéter à chaque lettre.

fondation d'un monastère où il n'y aura que treize religieuses, sans que le nombre en puisse être augmenté, qui garderont une perpétuelle clôture, ne parleront à personne que le voile baissé, et s'adonneront principalement à l'oraison et à la mortification. J'entrerai dans un plus grand détail dans la lettre que je vous écrirai par M. Antoine Moran, quand il partira d'ici.

Madame Guiomar, qui vous écrit la lettre ci-jointe, me prête la main dans cette entreprise. Elle est veuve de dom François d'Avila, qui était de la maison de Sobralèque, et que vous avez connu. Il y a neuf ans que son mari est mort ; c'était un homme fort riche<sup>3</sup> ; et indépendamment du bien qu'il lui a fait, elle a encore par elle-même un revenu fort honnête. Quoiqu'elle n'eût que vingt-cinq ans lorsqu'elle est demeurée veuve, elle n'a pas eu envie de se remarier ; elle a mieux aimé s'attacher à Dieu, et l'on peut dire que c'est une dame fort spirituelle. Nous sommes si étroitement unies depuis plus de quatre ans, que je l'aime plus que si elle était ma propre sœur. Elle m'est assurément d'un grand secours, puisqu'elle me laisse disposer d'une grande partie de son revenu ; mais comme elle est à présent sans argent, je n'aurais jamais pu acheter et bâtir une maison, si la Providence n'y avait pourvu ; d'ailleurs j'ai reçu par avance les dots de deux filles, qui m'ont servi à acheter secrètement la maison ; mais il y avait bien des réparations et des changements à y faire, et je n'avais pas pour cela le premier sou ; dans la confiance cependant que Dieu y pourvoirait, puisque c'est sa volonté que cette œuvre s'accomplisse, j'avais toujours commencé par faire marché avec les ouvriers, ce qui semblait une grande folie, et il est arrivé que Dieu vous a inspiré de venir à mon secours dans mon plus grand embarras. Ce qui m'a même surprise davantage, ce sont les quarante écus que vous avez ajoutés à la somme, et qui m'auraient fait faute. Je crois fermement que je dois cette assistance à l'intercession de saint Joseph, qui sera le patron de cette maison ; et je suis persuadée qu'il vous rendra votre charité. On travaille encore actuellement à mettre

---

<sup>3</sup> Le texte dit : *Qui avait un million de rente*, ce qui s'entend de maravédís, et revient à 6.260 l de notre monnaie. On était fort riche dans ce temps-là avec ce revenu.

la maison en état ; elle est pauvre et petite, mais la vue en est belle, et le terrain qu'elle renferme est spacieux.

On est allé à Rome pour les bulles ; car ce couvent, quoique de l'ordre du Carmel, sera sous l'obéissance de l'évêque. Les filles qui doivent y entrer sont toutes des sujets choisis, des modèles d'humilité, de pénitence et d'oraison. Ainsi j'espère que tout ceci tournera à la plus grande gloire de Dieu, si nous en venons à bout, comme je n'en doute pas. Recommandez-lui, s'il vous plaît, cette affaire ; je compte, moyennant sa grâce, qu'elle sera terminée avant le départ d'Antoine Moran.

Il m'est venu voir, et sa visite m'a fait grand plaisir ; il m'a paru homme de mérite, franc et intelligent, et m'a appris de vous des particularités bien consolantes. Je regarde comme une des plus grandes grâces que Dieu m'ait faites, de vous avoir fait comprendre le néant du monde, et de vous avoir inspiré le dessein de vous retirer. Que je suis contente, mon cher frère, de savoir que vous prenez le chemin du ciel ; c'est ce que je désirais le plus d'apprendre, et jusqu'à présent cela m'avait donné de grandes inquiétudes. Gloire soit rendue à celui qui est l'auteur de tout bien, et qu'il vous fasse la grâce d'avancer toujours de plus en plus dans son service. Puisque la récompense qui nous attend doit être sans mesure, nous ne devons pas nous arrêter en chemin ; il faut, au contraire, aller toujours en avant, et faire au moins quelques pas chaque jour avec ferveur, en sorte qu'il paraisse que nous sommes à la guerre (comme c'est la vérité), et que nous ne voulons ni nous reposer ni rien négliger que nous n'ayons remporté la victoire.

Tous ceux dont vous vous êtes servi pour faire passer ici vos fonds se sont acquittés fidèlement de la commission ; mais Antoine Moran s'est signalé par dessus tous ; non seulement il a trouvé moyen de vendre l'or à plus haut prix, et sans frais, comme vous verrez ; mais il a pris la peine de venir ici lui-même de Madrid pour en apporter l'argent, quoiqu'il ne fut pas en trop bonne santé. Ce n'était pourtant qu'une indisposition passagère, et il se porte mieux

présentement ; j'ai reconnu qu'il vous est fort attaché. Il a aussi apporté avec un très-grand soin l'argent de Varone. Je suis également contente de Rodriguez, qui est venu ici avec lui ; je lui donnerai une lettre pour vous, en cas qu'il parte le premier ; Moran m'a montré celle que vous lui avez écrite ; croyez, comme je le crois moi-même, que l'empressement que vous avez eu à me secourir ne vient pas seulement de votre charité, mais qu'il vient encore d'une inspiration particulière de Dieu.

Ma sœur dona Marie<sup>4</sup> m'envoya hier la lettre ci-jointe pour vous la faire tenir. Elle doit m'en envoyer une autre quand elle aura reçu l'argent ; ce secours lui est venu bien à propos. C'est une bonne chrétienne, que son mari en mourant a laissée dans de grands embarras ; ses enfants seraient ruinés, si monsieur d'Ovaillé s'avisait de vouloir les plaider. L'objet n'est pourtant pas aussi considérable que celui-ci se le figure, quoiqu'au fond on ait mal fait de vendre l'héritage et d'en dissiper l'argent ; mais feu monsieur de Gusman, à qui Dieu fasse miséricorde, ne laissait pas d'avoir ses raisons ; et la justice lui avait donné gain de cause, je crois pourtant assez mal à propos. Quoi qu'il en soit, je ne puis souffrir qu'on veuille aujourd'hui revendiquer un bien que feu mon père a vendu, et d'autant plus que ma sœur dona Marie serait bien en peine, si on revoyait le procès que son mari a gagné. Dieu me préserve de ces vues intéressées, qu'on ne peut remplir qu'en faisant tort à ses parents ; mais c'est ainsi qu'on se gouverne dans ce monde en matière d'intérêt, et ce serait merveille de voir le père et le fils s'accorder ensemble, ou le frère avec le frère. Aussi les poursuites de monsieur d'Ovaillé ne m'ont-elles point surprise, je suis même étonnée qu'il les ait suspendues pour l'amour de moi. Il me paraît être d'un fort bon naturel ; mais en cette matière je ne voudrais pas m'y fier, et je serais d'avis, quand vous lui enverrez les mille écus, que cette somme ne lui fût remise qu'à condition qu'il s'engagera par écrit à en remettre la moitié à sa belle-sœur, le jour même qu'il recommencera ses poursuites.

---

<sup>4</sup> Dona Marie de Cepède, sœur de la Sainte, avait été mariée à dom Martin de Gusman.

Les maisons de Jean de Centure ne sont pas encore vendues ; mais feu monsieur de Gusman en avait déjà touché trois cent mille maravédís qu'il est juste de rendre à monsieur d'Ovaillé, moyennant quoi, et avec les mille écus que vous devez lui envoyer, il sera fort à son aise, et en état de vivre ici. Il est quant à présent assez mal dans ses affaires, et sans quelque secours il lui serait impossible de s'y établir ; tout ce qu'il pourrait faire, ce serait d'y venir de temps en temps : encore y ferait-il une assez mince figure.

Ma sœur dona Juana<sup>5</sup> est assez bien mariée. Elle a acquis tant de mérite, et a si bien su s'attirer l'estime générale de tout le monde, qu'il y a de quoi en louer Dieu. C'est une âme vraiment angélique. Je suis moi la plus méchante de toutes, et je ne mériterais pas, vu le peu que je vau, que vous m'avouassiez pour votre sœur. Je dis ceci dans la sincérité de mon cœur, et je ne conçois pas sur quel fondement on m'aime tant. Pour revenir à dona Juana, elle a essuyé mille traverses, et les a supportées avec une constance admirable. Si vous pouviez, mon cher frère, sans vous incommoder, lui envoyer quelque chose, ne différez pas de le faire, quand ce serait peu à la fois.

Vous verrez par les lettres qu'on vous écrit l'emploi qu'on a fait de votre argent. Toribie et son mari étant morts tous deux, on a donné ce que vous leur aviez destiné à leurs enfants, et cela leur a fait grand bien, car ils sont fort pauvres. J'ai fait dire toutes les messes que vous avez demandées, je crois même qu'elles étaient dites avant que l'argent arrivât ; elles ont été dites à l'intention que vous avez marquée, qui m'a fort édifiée, et j'en ai chargé les plus saints prêtres que j'ai pu trouver. J'ai expédié toutes ces affaires dans la maison de madame Guiomar, où je me trouve fort à mon aise, et d'autant plus que je vis avec des personnes qui me parlent souvent de vous. Si vous voulez savoir comment cela est arrivé, c'est qu'une fille de cette dame, qui est religieuse dans notre maison de l'Incarnation, a eu la permission de sortir, pour venir voir sa mère, et le père provincial m'a ordonné de lui servir de compagne. Je suis ici beaucoup plus

---

<sup>5</sup> Dona Juana d'Ahumade était une autre sœur de la Sainte.

libre pour tout ce que j'ai envie de faire, que je n'étais chez ma sœur. Nous ne nous entretenons que de Dieu, et nous vivons dans un grand recueillement ; j'y resterai jusqu'à ce que le père provincial en ordonne autrement ; mais je voudrais bien qu'il m'y laissât encore quelque temps, parce que j'y ai plus de commodité pour négocier l'affaire dont je vous ai parlé un peu plus haut.

Venons présentement à madame Juana,<sup>6</sup> ma très-chère sœur ; quoique je la nomme ici la dernière, elle ne tient assurément pas la dernière place dans mon cœur, et je suis bien aise de vous dire que je prie Dieu d'aussi bon cœur pour elle que pour vous ; trouvez bon que je lui fasse mille très-humbles remerciements de toutes les bontés qu'elle a pour moi ; je ne sais comment les reconnaître, si ce n'est en recommandant notre petit bon homme, comme je fais tous les jours, aux prières des bonnes âmes que je connais, telles que le père Pierre d'Alcantara, les pères Jésuites,<sup>7</sup> et plusieurs autres personnes que Dieu sans doute exaucera. Plaise à sa divine Majesté le rendre encore meilleur que ses père et mère ; ce sont des personnes vertueuses, mais je demande encore quelque chose de plus pour lui. Entretenez-moi toujours, je vous prie, dans vos lettres, de la bonne union qui règne entre vous et votre chère femme ; rien ne peut me faire tant de plaisir.

Je crois vous avoir marqué que je vous ferai tenir par la voie d'Antoine Moran, une copie collationnée des lettres exécutoires, soyez bien sûr que je n'y manquerai pas. Elles sont dressées tout au mieux, à ce que l'on dit. Si cette copie n'arrivait pas à bon port, je vous en enverrai une autre, et je continuerai jusqu'à ce que je sache qu'elle vous soit parvenue. Si on ne vous l'a pas envoyée plus tôt, c'est par le caprice de quelqu'un, que je ne veux pas nommer, qui s'y est opposé. Je vous enverrai aussi, par la même commodité, quelques reliques dans un reliquaire qui n'est pas d'un grand prix. Je ne puis assez remercier ma chère sœur de son magnifique présent ; c'est

---

<sup>6</sup> Dom Laurent de Cepède avait épousé dona Juana de Fuentes et Gusman.

<sup>7</sup> Le texte dit Théatins.

dommage que je ne porte plus d'or sur moi ; car la figure est si bien faite que j'aurais eu toutes les envies du monde de la garder. Je prie Dieu de vous conserver longtemps l'un et l'autre, et de vous combler de ses bénédictions dans l'année nouvelle où nous allons entrer, étant plus véritablement que personne,

Mon cher frère,

Votre très-humble servante

DONA THÉRÈSE D'AHUMADE.

C'est aujourd'hui la surveillance du premier jour de l'année 1562.

Je me suis amusée si longtemps avec Antoine Moran, qu'il était déjà tard quand j'ai commencé cette lettre. Je vous en dirais davantage, mais il veut s'en retourner demain, et je garde le reste pour quand je vous écrirai par la voie de mon cher dom Jérôme.<sup>8</sup> Ainsi il n'y a pas grand inconvénient que celle-ci soit si pressée. Ne manquez pas, je vous prie, de lire toutes mes lettres ; ce que j'ai fait de mieux cette fois-ci, c'est de m'être servie de bonne encre ; mais je vous écris si précipitamment, et, comme je vous dis, il est si tard, que je ne puis relire ma lettre ; ma santé est meilleure qu'à l'ordinaire, je souhaite que la vôtre soit parfaite, tant pour l'âme que pour le corps. Si je n'écris point à messieurs Ferdinand et Pierre d'Ahumade, c'est que le temps me manque ; mais j'aurai cet honneur-là incessamment. Il est bon de vous dire que des personnes d'une grande piété, et qui savent le secret de l'affaire en question, ont regardé comme un miracle que vous m'avez envoyé une si grosse somme, et si à propos. J'espère que si par la suite il m'en faut davantage, Dieu vous touchera le cœur, et vous inspirera de m'assister, quand vous n'y seriez pas naturellement disposé.

REMARQUES.

Dom Laurent de Cepède, frère de la Sainte, demeurait, lors de cette lettre, aux Indes-Occidentales, dans la ville des Rois, autrement appelée Lima, qui est la capitale du Pérou dans l'Amérique-Méridionale. Il jurait, par le détail qu'elle lui fait

<sup>8</sup> C'était un autre frère de ta Sainte.

au sujet de ses sœurs, qu'elle avait été très-longtemps sans lui écrire. Elle dit, dans ses Fondations, qu'il demeura dans ce pays plus de trente-quatre ans. La Sainte était pour lors tout occupée de la fondation du couvent de Saint-Joseph d'Avila, qui fut la première maison de la réforme, et elle venait de recevoir de son frère une somme d'argent qui l'avait mise en état d'achever son entreprise, sans quoi elle eût été contrainte de l'abandonner. Le P. Pierre d'Alcantara, dont elle parle ici, est celui-là même que l'Église a mis depuis au nombre des saints ; il était de l'ordre des Récollets. Il fut un des directeurs de la Sainte.

La Sainte, en parlant ici des Jésuites, les nomme Théatins, se conformant en cela à l'usage d'Espagne, où on leur donne ce nom, parce que, lorsque les Jésuites vinrent d'Italie s'établir en Espagne, l'évêque de Théati, qui a depuis été pape sous le nom de Paul IV, fit la fondation des Théatins ; et, comme ces deux religions ont à peu près la même profession, c'est ce qui a causé en Espagne cette équivoque.

Madame Guiomar, à qui la Sainte était si attachée, se nommait Guiomar d'Ulloa ; elle était native de Tore, et d'une des plus nobles familles de cette ville. Cette pieuse dame contribua plus que personne à la fondation du monastère de Saint-Joseph d'Avila, par ses conseils, son crédit et ses libéralités.

## LETTRE II.

*AU RÉVÉREND PÈRE PIERRE IBAGNEZ, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE, L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*Elle lui envoie les mémoires de sa vie qu'il lui avait ordonné d'écrire.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

*An. 1568, au commencement.*— Il n'y aurait, je crois, pas grand mal à vous exagérer un peu ce que je fais par complaisance pour vous, ne fût-ce que pour vous engager à prier Dieu pour moi avec plus de ferveur. Je l'ai bien mérité, et vous seriez le premier à en convenir, si vous saviez ce que j'ai souffert à me rappeler mes misères. et à les voir sur le papier. Il est pourtant vrai que j'ai eu plus de répugnance à écrire les grâces que j'ai reçues de Notre-Seigneur, que les offenses que j'ai commises contre sa divine Majesté.

Je me suis beaucoup étendue, comme vous me l'avez ordonné ; mais je compte sur la promesse que vous m'avez faite de déchirer ce

qui ne vous paraîtra pas bien. Je n'avais pas encore achevé de relire mon ouvrage, quand on est venu le prendre de votre part ; ainsi vous y pourrez trouver bien des endroits où je me suis mal expliquée, et d'autres où je me serai répétée. J'ai eu si peu de temps à moi pour y travailler, que je n'ai pu revoir à mesure ce que j'écrivais.

Je vous prie, mon révérend père, de le corriger, et de le faire transcrire, en cas qu'on l'envoie au père-maître d'Avila, de crainte qu'on ne reconnaisse mon écriture. J'ai grande envie qu'on le lui fasse voir, et ç'a été mon intention dès le moment que je m'y suis mise. Je serai contente s'il trouve que je suis dans le bon chemin ; je croirai pour lors avoir fait tout ce qui dépendait de moi.

Disposez de tout ainsi qu'il vous plaira, et considérez que vous êtes obligé d'assister celle qui vous ouvre ainsi son âme. Tant que je vivrai, je prierai Dieu pour vous. Hâtez-vous donc de le servir, pour vous mettre à portée de m'aider aussi de votre côté. Vous verrez dans ces Mémoires ce que l'on gagne à se donner tout entier (comme vous avez commencé de faire) à celui qui se donne à nous sans mesure. Qu'il soit béni à jamais. J'espère de sa miséricorde que nous nous verrons un jour dans le ciel, où nous connaissons mieux qu'ici le prix des grâces qu'il nous a faites, et où nous le bénirons éternellement.

Je suis avec autant de respect que de reconnaissance,

Mon révérend père,

Votre indigne et très-soumise servante

THÉRÈSE DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Cette lettre se trouve imprimée avec les œuvres de la Sainte à la fin du livre de sa Vie. Le Père Pierre Ibagnez, dominicain, à qui elle est adressée, fut le premier qui, comme son confesseur, lui commanda d'écrire sa vie, après qu'elle lui en eut fait le récit.

On a de plus l'obligation à ce savant et vénérable religieux, d'avoir fait prendre à la Sainte la dernière résolution de travailler à la réforme. Voici comme la chose se passa, suivant que nous l'apprenons des chroniques de l'ordre. La Sainte

était un jour dans une chambre du couvent de l'Incarnation, à s'entretenir avec madame Guiomar d'Ulloa et mademoiselle Marie d'Ocampo sa nièce, depuis religieuse au couvent de Saint-Joseph. Après avoir longtemps raisonné sur les difficultés qui se rencontraient dans l'exécution de cette entreprise, elles convinrent de se conduire suivant l'avis du père Pierre Ibagnez. Il faut observer que le confesseur de la Sainte, qui était alors le père Baltazar Alvarez, regardait la chose comme impraticable, et lui avait même conseillé de n'y plus penser. L'affaire ayant donc été communiquée au père Ibagnez, à qui l'on ne fit point mystère du sentiment du confesseur, il demanda huit jours pour se consulter avec Dieu. Il revint au bout de ce terme, et encouragea fortement la Sainte à suivre son projet ; mais la Sainte, pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir agi contre le sentiment de son confesseur, ne voulut faire aucune démarche qu'après qu'elle eût obtenu sa permission.

Je ne suis point étonné que le père Alvarez regardât comme impossible une entreprise aussi difficile ; il ne manquait pas de bonnes raisons pour appuyer son sentiment. Je ne m'étonne pas non plus que le père Ibagnez, dont Dieu avait éclairé l'esprit, en ait jugé tout différemment : mais ce qui m'étonne, c'est de voir trois femmes, une religieuse, une veuve, et une jeune personne du siècle, s'assembler pour délibérer sur les moyens de réformer un aussi grand ordre que celui du Mont Carmel, qui était alors rempli de vieillards respectables, de savants personnages et de saints religieux. Les chroniques disent que la nièce de la Sainte lui offrait mille écus pour l'encourager, et que madame Guiomar lui promettait de l'aider de tout son pouvoir. Qu'était-ce que mille écus, et que le pouvoir d'une veuve pour une entreprise de cette importance ?

Si toutes les universités du monde s'étaient alors réunies, et qu'elles eussent fixé leur attention sur ces trois femmes raisonnant ensemble, quel est le savant qui n'eût pas dit qu'elles étaient folles ? Cependant Dieu fit éclater sa sagesse et sa puissance par le moyen de cette petite assemblée, et il s'en servit pour élever le grand édifice de la réforme. C'est ainsi qu'il se plaît à employer les sujets les plus faibles pour renverser les plus forts, suivant les paroles de l'Apôtre : *Infirma elegit Deus ut confundat fortia.*

Le père Pierre Ibagnez n'encouragea pas seulement la Sainte à entreprendre la réforme de l'ordre du Mont-Carmel, mais il rassura très-positivement qu'elle en viendrait à bout. Voici comme elle s'en explique elle-même (chap. 53 de sa Vie) : *Ce saint religieux dominicain n'était cependant pas moins assuré que moi que l'affaire réussirait ; et parce que je n'en voulais point entendre parler, de peur de désobéir à mon confesseur, il traitait seulement avec mon amie. Ils écrivirent à Rome de concert, et disposèrent toutes choses sans m'en parler.*

Dans un autre endroit (chap. 38 de sa Vie), la Sainte parle ainsi de ce père : *Je vis une fois la sainte Vierge qui le couvrait d'un manteau blanc ; elle me dit que c'était pour le récompenser du service qu'il lui avait rendu en procurant l'établissement de cette maison (la Sainte entend parler du couvent de Saint-Joseph-d'Avila), et pour marque qu'il conserverait la pureté de son âme jusqu'à la fin. Il n'y a pas à douter de la vérité de cette prédiction ; car il mourut peu d'années après en odeur de sainteté, après avoir mené une vie toute pénitente. J'ai appris d'un religieux qui se trouva présent à sa mort, qu'un peu avant de rendre l'esprit, il lui dit que saint Thomas était auprès de lui. Il avait tant de goût pour l'oraison, qu'étant à l'extrémité il ne pouvait se dispenser de la faire, quoiqu'il fit ce qu'il put pour s'en distraire, à cause de son extrême faiblesse ; et il m'écrivit même sur la fin de sa vie, pour me demander quelque remède aux longs ravissements dans lesquels il avait coutume de tomber malgré lui, en sortant de dire sa messe. Mais enfin Notre-Seigneur le récompensa de tout ce qu'il avait fait pour lui.*

Ce fut donc par l'ordre du père Pierre Ibagnez que la Sainte écrivit sa vie pour la première fois ; mais, dix ans après, le père Garcia de Tolède, aussi son confesseur, et religieux dominicain, homme fort pieux et fort savant, lui fit recommencer son ouvrage qu'elle distingua pour lors par chapitres avec des augmentations.

Ce fut dans le temps de la fondation de Malagon, que les Mémoires de la vie de la Sainte furent envoyés au père maître Jean d'Avila, comme la Sainte l'avait désiré ; or cette fondation est du dimanche des Rameaux de l'année 1568 ; et la présente lettre est évidemment antérieure à cet envoi ; mais comme elle ne doit pas être antérieure de beaucoup, c'est ce qui fait penser que la Sainte l'écrivit au commencement de l'année 1568.

### LETTRE III.

*À LA TRÈS ILLUSTRÉ MADAME LOUISE DE LA CERDA, FONDATRICE DES  
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.*

*Elle lui rend compte de l'état de sa santé, et lui demande son entremise pour une nouvelle fondation.*

Dieu soit avec vous, madame.

1568. *Décemb.* — Je n'ai ni le temps ni la force de beaucoup écrire, aussi ne le fais-je de ma main que pour très-peu de personnes. J'ai eu cependant l'honneur de vous écrire il n'y a pas longtemps. Ma

santé est tout à fait dérangée dans ce pays-ci ; je me trouve beaucoup mieux auprès de vous. Ce n'est pas qu'on ne me voie ici de fort bon œil, Dieu merci ; mais comme mon cœur est où vous êtes, je voudrais bien aussi y être de corps.

Que vous semble, madame, de la manière, dont Dieu conduit toutes choses pour ma satisfaction ? Que son saint nom soit béni d'avoir bien voulu remettre nos intérêts entre les mains de personnes qui sont si fort affectionnées à son service ! Je crois qu'elles feront en ceci une œuvre qui lui sera bien agréable. Pour l'amour de Dieu, madame, tâchez d'obtenir la permission. Je serais d'avis qu'on ne me nommât point au gouverneur, et qu'on se contentât de la lui demander simplement pour une maison de carmélites déchaussées. en lui représentant le bien que font nos religieuses dans les lieux de leur établissement ; c'est du moins ce qu'on peut dire à juste titre de notre maison de Malagon, dont Dieu soit loué. La permission une fois obtenue, vous verrez bientôt arriver votre servante ; car il semble que Dieu ne veut pas que nous nous séparions. Plaise à sa bonté qu'il nous en arrive de même dans son paradis, et que nous nous y trouvions avec tous vos messieurs, aux prières de qui je me recommande instamment. Donnez-moi de vos nouvelles ; vous êtes bien paresseuse à me faire cet honneur-là. Nos sœurs vous présentent leurs respects. Vous ne sauriez croire les pardons et les indulgences que nous avons trouvées pour les fondations de notre ordre. Elles sont sans nombre. Que Notre-Seigneur vous accompagne.

Je suis avec autant de respect que de reconnaissance, madame,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

C'est aujourd'hui la fête de sainte Luce.

REMARQUES.

Madame Louise de la Cerda, à qui cette lettre est adressée, était femme d'Arias Pardo, Seigneur de Malagon, de qui descendent les marquis de Malagon d'aujourd'hui. Ce gentilhomme était neveu du cardinal dom Juan Tabère,

archevêque de Tolède, inquisiteur général et gouverneur des royaumes d'Espagne, homme d'un si grand mérite, que l'empereur Charles-Quint dit en apprenant sa mort : *Je perds un vieillard qui maintenait mes états en paix.*

Madame de la Cerda était grande amie de la Sainte et sœur du duc de Medina-Cœli qui avait retiré la Sainte chez lui pendant plusieurs jours, lorsqu'elle attendait ses dépêches de Rome pour la fondation du couvent de Saint-Joseph d'Avila, étant encore simple religieuse dans celui de l'Incarnation. On ne gardait point alors la clôture comme on fait aujourd'hui, depuis le bref de Pie V.

*Cette lettre* est surtout remarquable par le merveilleux laconisme qui y règne<sup>9</sup> ; trois paroles y font une phrase entière. La Sainte se serrait le plus qu'elle pouvait, pour dérober moins de temps à ses occupations ; et cela lui coûtait moins qu'à un autre, par la grande connaissance, qu'elle avait de sa langue. Je n'ai point vu de style épistolaire comparable au sien, si ce n'est celui de la reine Isabelle de Castille, dont le père Joseph de Signença nous a conservé deux lettres dans son Histoire de l'ordre de S. Jérôme, toutes deux adressées à dont Ferdinand de Talavère, archevêque de Grenade, confesseur de cette grande princesse.

Il paraît par cette lettre que la Sainte était alors à Valladolid, et qu'elle projetait la fondation de Tolède, où demeurait madame de la Cerda. Elle la prie de ne pas demander la permission pour elle, nommément à cause des ennemis personnels qu'elle avait alors, et dans la crainte que son nom ne nuisit à l'affaire. Le gouverneur dont elle parle était apparemment celui de l'archevêché, c'est à-dire celui qui gouvernait en l'absence de dom Barthélemy de Carance et Mirande de l'ordre de S. Dominique, alors archevêque de Tolède. Ce prélat était pour lors à Rome, où il mourut en 1570, dans le couvent de la Minerve, après que Dieu eût éprouvé sa patience par une prison de cinq années.

On voit par le livre des fondations que la Sainte n'arriva à Tolède qu'au mois de mars 1569, la veille de l'Annonciation. Ainsi le jour de sainte Luce, où elle écrivit cette lettre, devait être de l'année 1568.

## LETTRE IV.

*À MONSIEUR JACQUES ORTIS, BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

*Sainte Thérèse lui marque sa reconnaissance du dessein où il était de lui procurer un établissement à Tolède, et lui promet de se rendre incessamment dans cette ville, pour l'exécution de cette fondation.*

<sup>9</sup> Ce n'est que dans le texte que ce laconisme est sensible.

L'Esprit saint soit toujours dans votre âme, monsieur, et vous donne son saint amour et sa crainte. Ainsi soit-il.

1569. 9 *janv.* — Le père Paul Hernandez m'a mandé la faveur et la charité que vous me voulez faire en me fournissant les moyens d'établir à Tolède un couvent de notre ordre. Je ne doute pas que Notre-Seigneur et sa glorieuse Mère, ma protectrice et ma maîtresse, ne vous aient mis dans le cœur cette bonne œuvre qui sera, comme je l'espère, très-agréable à Dieu, et vous procurera un trésor de biens spirituels. Je supplie sa divine miséricorde de vous en combler ; et toutes nos sœurs, ainsi que tous nos pères joignent leurs prières aux miennes. Cette nouvelle m'a donné une grande consolation et un grand désir d'avoir l'honneur de vous connaître, pour vous assurer de vive voix de mon empressement à vous servir ; regardez-moi, je vous prie, dès ce moment, comme une personne qui vous est dévouée.

Dieu m'a fait la grâce de faire cesser ma fièvre ; je me presse le plus que je puis de mettre cette maison-ci dans l'état où je voudrais qu'elle fût ; et je compte que cela sera fait dans peu avec la grâce de Dieu. Je vous promets, monsieur, que je ne perdrai pas un moment, et que la considération de ma santé ne m'empêchera pas de me rendre près de vous tout au plus tôt, quand même la fièvre me reprendrait. Il est juste, puisque vous faites tout pour Dieu, que je fasse aussi quelque petite chose de mon côté, en prenant du moins un peu de peine. Qu'avons-nous à désirer que de souffrir, nous autres qui prétendons marcher sur les pas de celui qui a passé sa vie dans les souffrances, sans qu'il les eût méritées ?

Je compte gagner de plus d'une façon dans cette affaire ; et d'abord, suivant ce que me marque le père Hernandez, ce sera un grand avantage pour moi de faire connaissance avec vous. Je ne me suis soutenue jusqu'à présent que par les prières des bonnes âmes ; ainsi j'ose vous demander, pour l'amour de Dieu, de ne me point oublier dans les vôtres.

Suivant ce que je vois, et si la Providence n'en ordonne pas autrement, je serai à Tolède au plus tard vers la troisième semaine du

carême. J'y arriverais plus tôt si je n'étais obligée de passer par les couvents dont il a plu à Dieu de permettre l'établissement ces années dernières ; je m'y arrêterai pendant quelques jours, mais ce sera toujours le moins que je pourrai, pour me conformer à vos intentions, et nous partirons d'ici incessamment. Au surplus, tout est déjà si bien arrangé de votre part, que je regarde cette affaire comme terminée, et je n'ai autre chose à y faire qu'à admirer et louer le Seigneur. Puisse-t-il vous conduire toujours par la main, vous conserver longtemps dans une santé parfaite, et vous combler de ses grâces. Ce sont les vœux que fait pour vous,

Monsieur,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

#### REMARQUES.

Cette lettre est adressée à un bourgeois de Tolède, qui avait proposé à la Sainte la fondation d'un couvent de carmélites déchaussées dans cette ville. La Sainte rencontra dans cet établissement plus de difficultés qu'elle n'avait cru, de la part de ce bourgeois même, mais elle les surmonta par sa constance, comme on peut voir par le livre de ses Fondations.

L'année où cette lettre a été écrite n'est point marquée dans le texte ; mais on ne peut la placer qu'en l'année 1569, puisque la Sainte, lorsqu'elle l'écrivit, se disposait à se rendre incessamment à Tolède, et qu'elle arriva dans cette ville le 24 mars 1569. Au reste, Jacques Ortis ne se mêlait de cette fondation que parce qu'il était gendre d'Alphonse Ramirez, qui n'agissait que par ses conseils ; et celui-ci ne faisait qu'exécuter les dernières volontés de feu Martin Ramirez, son frère. Voyez le livre des Fondations.

On trouvera plus loin trois lettres écrites au même Jacques Ortis.

#### LETTRE V.

*À MONSIEUR ALPONSE RAMIREZ, BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

*La Sainte s'excuse de ce qu'elle ne peut se rendre à Tolède dans le temps qu'elle avait dit, pour travailler à la fondation d'un couvent de carmélites dans cette ville.*

1569. 19 *fév.* — Que l'Esprit saint soit avec vous, monsieur, et vous rende la consolation que m'a donnée votre lettre. Elle est venue bien à propos, car j'étais fort en peine de trouver une commodité pour vous donner de mes nouvelles, et je ne voudrais pas vous manquer pour chose du monde. Je tarderai un peu plus que je n'ai marqué par ma précédente lettre, quoique je puisse bien dire que je ne perds pas une heure de temps, du moins autant qu'il me paraît. Il n'y a pas encore quinze jours que nous avons pris possession de notre nouveau monastère, où nous nous sommes rendues de notre première maison avec une procession solennelle et fort édifiante. Que le Seigneur soit béni en toutes choses !

Je suis depuis mercredi chez madame Marie de Mendoza, à qui j'avais quelque chose à communiquer, et qui n'a pu me recevoir plus tôt, parce qu'elle a été malade ; je comptais ne passer qu'un jour avec elle, mais le grand froid qu'il a fait, la neige et la glace ne m'ont pas permis de de me mettre en chemin, et je suis restée chez cette dame jusqu'aujourd'hui samedi. Je partirai, s'il plaît à Dieu, lundi sans faute pour Médine, et de là je me rendrai à Saint-Joseph-d'Avila. Je prévois que ce voyage me prendra quinze jours, quelque diligence que je puisse faire, parce que j'ai quelques affaires à régler dans ces deux endroits. C'est ce qui m'empêchera de me rendre à Tolède dans le temps que j'avais dit. Ayez la bonté, monsieur, de me pardonner. Vous voyez, par le compte que je vous rends, que je ne puis faire autrement. Le délai n'est pas considérable. Je vous supplie de suspendre l'acquisition de la maison jusqu'à mon arrivée. Puisque vous nous en faites la charité, vous et le cher défunt, à qui Dieu fasse miséricorde, je voudrais qu'elle pût nous convenir.

À l'égard des permissions, je compte avoir aisément celle du roi, moyennant la grâce de Dieu, quoique je ne voulusse pourtant pas assurer que nous n'y rencontrassions quelque obstacle ; car j'ai l'expérience, par-devers moi, que le démon souffre impatiemment nos établissements, et qu'il nous persécute tant qu'il peut ; mais Dieu est plus puissant que lui, et il est toujours contraint de se retirer avec honte. Nous avons par exemple essuyé ici la plus grande

contradiction, et de la part des personnes les plus considérables de la ville, mais tout est présentement aplani.

Vous comptez peut-être en être quitte pour ce que vous avez dessein de nous donner. Vraiment vous êtes bien loin de compte. Dieu a coutume, pour récompenser les bonnes œuvres, d'en exiger encore de plus grandes. Ce n'est rien que de donner de l'argent : cela ne fait pas grand mal ; mais quand nous nous verrons au moment d'être lapidés, vous, monsieur votre gendre et tous tant que nous sommes qui nous mêlons de cette affaire, comme il pensa nous arriver lors de la fondation de Saint-Joseph-d'Avila, oh ! c'est alors qu'il y fera bon, et si cela arrive, je suis persuadée que loin d'y perdre, nous y gagnerons beaucoup, tant pour le nouveau monastère que pour nous-mêmes. Dieu veuille conduire toutes choses de la manière qu'il trouvera la plus avantageuse. N'en soyez point en peine. Je suis fâchée que notre cher père Hernandez ne soit plus à Tolède. Si nous avons besoin de lui, nous tâcherons de le faire venir. Je vois que le démon commence déjà à se mêler de nos affaires. Dieu soit béni ! pourvu que nous ne l'abandonnions pas, nous le trouverons toujours.

En vérité, monsieur, je désire extrêmement d'avoir l'honneur de vous voir ; ce sera pour moi une grande consolation ; et je remets à ce temps-là à vous remercier de toutes les politesses que vous me faites dans votre lettre. Je prie le Seigneur qu'il me fasse la grâce de vous trouver en bonne santé, vous et monsieur votre gendre, et je me recommande aux prières de l'un et de l'autre. Considérez le besoin que j'en ai dans ces voyages que je suis obligée de faire avec une aussi mauvaise santé ; heureusement que la fièvre ne m'a pas reprise. Je suis exacte, et je le serai toujours à exécuter fidèlement vos intentions ; nos sœurs en feront de même. Elles se recommandent toutes à vos prières. Je prie Dieu qu'il vous conduise ; et j'ose vous assurer que personne n'est avec plus de reconnaissance que moi,

Monsieur,

Votre indigne servante,

Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

À Valladolid, ce samedi 19 février.

Voudriez-vous bien vous charger, monsieur, de faire passer cette lettre à madame Louise de la Cerda, avec bien des respects de ma part. Je voudrais pouvoir écrire à monsieur Jacques d'Avila, mais il n'y a pas moyen (j'ai même été obligée de me servir d'une main étrangère pour ma lettre à madame de la Cerda) ; mais je vous supplie de lui dire que je me porte bien, et que j'espère le voir bientôt. Ne soyez point inquiet des permissions, je compte que Dieu fera tout réussir selon nos désirs.

#### REMARQUES.

Cette lettre est extrêmement affectueuse, et fait voir combien la Sainte était engageante et persuasive, quand il s'agissait du service de Dieu. Cependant Alphonse Ramirez ne laissa pas de lui donner par la suite bien des sujets de chagrin, à l'instigation de son gendre Jacques Ortis, par qui il se laissait conduire. Mais à la fin elle les gagna l'un et l'autre.

Madame Marie de Mendocça, dont il est parlé dans cette lettre, était une dame de grande naissance, d'une piété éminente, et fort amie de la Sainte.

## LETTRE VI.

À DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.

*Elle le confirme dans le dessein qu'il avait de repasser en Espagne, lui apprend l'état actuel de la réforme, lui donne des nouvelles de sa famille, lui rend compte de l'emploi de l'argent qu'il lui avait envoyé, le console de la mort de sa femme, et l'entretient de plusieurs autres sujets.*

1570. 17 janv. — Le Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon cher frère. Je vous ai écrit par quatre voies différentes, et dans trois il y avait aussi une lettre pour dom Jérôme de Cepède ; et comme il n'est pas possible que quelqu'une de ces lettres ne vous soit parvenue, je ne vous répondrai point à bien des articles auxquels j'ai déjà répondu. Je n'ajouterai rien non plus à ce que je vous ai dit sur la bonne résolution que Dieu vous a inspirée, dont je lui ai rendu grâces

du meilleur de mon cœur. Vous ne pourriez mieux faire assurément ; et par les raisons que vous m'avez marqué qui vous y engageraient, je conjecture que vous en pouvez avoir d'autres. J'espère que ce sera pour la plus grande gloire de Dieu, et pour votre plus grand bien. On ne cesse de le prier pour vous dans toutes nos maisons, afin qu'il vous ramène heureusement dans votre pairie, puisque c'est votre intention de vous attacher à lui, et qu'il vous fasse prendre le parti le plus avantageux, tant pour votre âme que pour vos enfants.

Je vous ai déjà mandé que nous avons six couvents de religieuses de fondés, et deux de religieux ; ceux de religieux sont des séminaires de perfection ; et quant à ceux de religieuses, ils sont en tout si semblables à celui de Saint-Joseph-d'Avila, qu'on dirait qu'ils ne font tous six qu'une même maison. Vous ne sauriez croire combien je suis encouragée de voir le zèle et la pureté avec lesquels Dieu est servi dans ces maisons.

Je suis présentement à Tolède ; il y aura un an, la veille de la Notre-Dame de mars, que j'y arrivai ; mais j'ai fait depuis un voyage. dans une ville<sup>10</sup> appartenant au prince d'Eboli, où il s'est fait une fondation de carmes réformés, et une autre de carmélites, qui réussissent assez bien. Je suis revenue ici pour achever de mettre en bon ordre la maison que nous y avons, qui, suivant les apparences, sera une des plus considérables de notre ordre. Je me suis beaucoup mieux portée cet hiver, ce que j'attribue à l'air de ce pays-ci, qui est admirable. En vérité, si ce n'était que le lieu n'est pas convenable pour l'éducation de vos enfants, je serais tentée de vous inviter à venir vous y établir, à cause de la douceur du climat. Mais vous trouverez des bourgs dans le territoire d'Avila, où vous pourrez vous retirer pendant l'hiver, comme font beaucoup d'autres. Pour mon frère dom Jérôme, je pense que si Dieu nous le ramène, il ne peut mieux faire pour sa santé que de venir demeurer ici. Tout est entre les mains de Dieu. Je crois qu'il y a quarante ans que ma santé n'a été aussi bonne qu'elle est à présent ; cependant je garde la règle comme

---

<sup>10</sup> C'est Pastrane.

les autres, et je ne mange jamais de viande hors les cas de grande nécessité.

J'eus quelques accès de fièvre quarte il y a un an ou environ, mais je ne m'en suis que mieux portée depuis. J'étais alors à Valladolid, occupée de la fondation d'un de nos monastères. Et j'y étais si bien traitée par les soins de madame Marie de Mendoza, veuve de dom de Los Cobos, secrétaire d'état, que j'en étais excédée. C'est une dame qui a bien de l'amitié pour moi. Je conclus de là que Dieu nous envoie la santé ou la maladie, selon qu'il juge que l'une ou l'autre est avantageuse à notre salut ; qu'il soit béni à jamais ! J'étais fort en peine de votre mal d'yeux, c'est quelque chose d'extrêmement incommodé ; Dieu soit loué de ce que cela va beaucoup mieux.

Dom Juan d'Ovaillé<sup>11</sup> vous a écrit qu'il était parti d'ici pour Séville ; un de nos amis l'avait si bien adressé, que, le même jour qu'il y arriva, il reçut l'argent. Cet argent a été apporté ici, et on le délivrera suivant vos ordres à la fin de ce mois de janvier. On a fait devant moi le compte des droits qu'il a fallu payer au roi : vous le trouverez dans ce paquet. Ce n'est pas peu que j'aie été capable de cela, mais il est bon que vous sachiez que, depuis qu'il a plu à Dieu de me charger de l'établissement de nos maisons, qui sont les siennes, je suis tellement devenue femme d'affaires, que je sais présentement un peu de tout. Je suis charmée par rapport à vous de m'être mise au fait des affaires, parce que je regarde les vôtres comme étant celles de Dieu.

De peur que je ne l'oublie, le fils de Quête est mort tout jeune depuis ma dernière lettre. On ne peut compter sur rien dans la vie. Mon Dieu que je suis contente toutes les fois que je me rappelle combien vous êtes persuadé de cette grande vérité !

Je voudrais bien, quand j'aurai fini ce qui m'occupe ici, m'en retourner à notre maison d'Avila, par la raison que j'en suis toujours prieure, et que je crains de fâcher l'évêque, à qui j'ai de grandes

---

<sup>11</sup> C'était le beau-frère de la Sainte, qui avait épousé Jeanne d'Ahumade, sa sœur.

obligations, ainsi que tout mon ordre ; mais je ne sais ce que Dieu fera de moi, et si je ne serai pas obligée d'aller à Salamanque, où l'on m'offre une maison pour fonder un monastère. Tous ces voyages me fatiguent beaucoup, mais nos monastères apportent tant de profits dans les lieux où ils sont établis, que mes confesseurs me font un devoir d'en fonder autant que je pourrai, et Dieu répand sa bénédiction sur mes travaux, de façon à m'animer et m'encourager de plus en plus.

Il m'est échappé dans mes précédentes lettres de vous marquer les commodités que nous avons à Avila pour l'éducation de la jeunesse ; les pères jésuites y ont un collège où on enseigne la grammaire : ils font aller leurs écoliers à confesse tous les huit jours, et ils en font des sujets merveilleusement vertueux. Quant à la philosophie et à la théologie, on les enseigne à Saint-Thomas, et l'on y trouve, sans sortir de la maison, tous les secours qu'on peut désirer, tant pour la vertu que pour l'étude. Le peuple même est si dévot dans cette ville, que les étrangers en sont édifiés. On ne voit partout que des gens en oraison, ou aux pieds des confesseurs, et des séculiers qui mènent la vie la plus retirée et la plus recueillie ; le bon François de Salcède est de ce nombre.

Vous m'avez fait grand plaisir d'envoyer à Cepède un aussi beau présent ; il ne finit point de m'en marquer sa reconnaissance ; c'est un vrai saint, et je ne crois pas lui rien prêter en lui donnant ce nom. Le vieux Pierre del Peso mourut il y a un an. Il avait fourni une belle carrière. Anne de Cepède a été bien sensible à la libéralité que vous avez exercée envers elle ; la voilà riche présentement avec les secours qu'elle reçoit d'ailleurs ; car, comme c'est une bonne personne, beaucoup de gens lui font du bien. Il y a assez d'endroits où on pourrait la mettre sans son étrange humeur, qui la rend incapable de toute société. Dieu la mène par un chemin si singulier, que je n'ai jamais osé la prendre parmi nous. Ce n'est pas assurément qu'elle n'ait beaucoup de vertu mais je vois que sa façon de vivre actuelle est celle qui lui convient ; et je puis bien vous assurer qu'elle ne resterait pas avec madame Marie, ni avec personne. Je la trouve

bien comme elle est. C'est une espèce d'ermite : elle en a la candeur et l'austérité.

Le fils de madame Marie, ma sœur, et de monsieur Martin de Gusman, a fait profession, et avance à grands pas dans le chemin de la sainteté. Je vous ai déjà mandé la mort de madame Béatrix et de sa fille aînée. Mademoiselle Madeleine, sa cadette, est pensionnaire dans un couvent ; je voudrais bien que Dieu l'appelât à là religion. C'est une bonne enfant, à ce que l'on dit, car il y a déjà plusieurs années que je ne l'ai vue. On parlait ces jours passés de la marier avec un homme veuf, qui est l'aîné de sa famille ; je ne sais ce qui en sera.

Je vous ai aussi mandé, mon cher frère, combien le secours que vous avez fait passer à ma sœur était venu à propos. J'ai toujours admiré son courage et sa vertu dans les afflictions et l'indigence, par lesquelles Dieu a voulu l'éprouver ; sans doute il veut aujourd'hui la consoler. Pour moi je n'ai besoin de rien, j'ai plus qu'il ne me faut : Ainsi, de tout ce que vous avez eu la générosité de m'envoyer, je lui en donnerai une partie, et j'emploierai le reste en d'autres bonnes œuvres, à votre intention. Il faut pourtant vous dire qu'une partie de cet argent m'a fait grand plaisir par rapport à certains scrupules que j'avais ; car dans toutes ces fondations il se présente souvent des difficultés à aplanir, que je ne manque jamais de communiquer aux plus habiles jurisconsultes que je puis trouver sur les lieux ; ç'a toujours été mon usage dans tout ce qui peut intéresser ma conscience ; et quoique ce soit pour une plus grande exactitude et pour le bien de la chose, je me reproche quelquefois la dépense que je fais pour les honoraires de ces consultations, qui peut-être serait plus modique en d'autres mains que les miennes, d'autant plus que je consulte souvent sur des riens. J'ai donc pris pour cette fois la dépense de mes consultations sur l'argent que vous m'aviez envoyé, et je me suis épargné en même temps le désagrément d'en emprunter, quoique je n'eusse pas manqué de gens qui m'eussent ouvert leur bourse. Il m'en coûte un peu davantage qu'à un autre, mais aussi j'en suis plus libre avec ces messieurs, et je leur explique mon affaire tout

à mon aise. En vérité le monde est si intéressé, que cela me donne de l'horreur pour l'argent ; aussi ne veux-je rien garder pour moi de celui-ci ; j'en donnerai quelque chose à l'ordre, et je disposerai du reste avec liberté pour les usages que je viens de dire. Heureusement j'ai toutes sortes de permissions du père général et du père provincial, soit pour recevoir des religieuses, soit pour les changer, soit même pour assister une maison du bien des autres.

Il faut que le monde soit bien aveugle et bien prévenu en ma faveur ; croiriez-vous (et je ne sais pas trop pourquoi) que mon crédit est si bien établi, qu'on me confie jusqu'à mille et deux mille ducats ? de manière qu'avec toute mon aversion pour l'argent et pour les affaires, je ne suis occupée d'autre chose ; ce n'est pas là une petite croix, mais qu'y faire ? cela n'aura qu'un temps. Plaise à Dieu que je puisse le servir dans tous ces embarras.

Tout de bon, j'imagine que ce sera une grande satisfaction pour moi de vous posséder ici. J'en reçois si peu de toutes les choses de la terre, que peut-être Notre-Seigneur veut-il que j'aie celle-ci, et que nous nous réunissions pour travailler ensemble à sa gloire et au salut des âmes. Je suis touchée plus que je ne puis vous le dire d'en voir tant qui se perdent, et vos pauvres Indiens me font une peine extrême. Dieu veuille les éclairer. Il faut convenir qu'il y a bien de la misère par tout le monde, aussi bien ici que là-bas. J'ai occasion de voir différents pays, et de parler à quantité de gens ; et la plupart du temps tout ce que je puis en dire, c'est que les hommes sont pires que des bêtes : oui, il faut que nous n'ayons pas la moindre idée de la dignité de notre âme, pour la dégrader au point que nous le faisons, par rattachement aux choses méprisables de la terre. Prions Dieu qu'il nous éclaire.

Vous pourrez communiquer avec le père Garcia de Tolède, qui est neveu du vice-roi, et que je regrette beaucoup ici pour mes affaires ; et même si vous aviez besoin du vice-roi, il est bon que vous sachiez que c'est un grand homme de bien, et que les peuples de là-bas sont heureux qu'il ait accepté cette charge. Vous avez dû

trouver une lettre que je lui écrivais dans un de ces paquets où je vous ai envoyé des reliques pour porter sur vous dans le chemin. Je voudrais bien qu'elles vous fussent parvenues.

Je n'aurais pas cru être si longue ; je souhaite de tout mon cœur que vous compreniez la grâce que le Seigneur vous a faite, en donnant une si belle mort à madame Jeanne votre chère femme. Nous avons bien prié Dieu ici pour elle, et on lui a fait un service dans chacune de nos maisons. J'espère qu'elle n'a plus besoin de prières, et que Dieu l'a déjà mise en lieu de repos. Efforcez-vous, mon cher frère, de surmonter votre chagrin. Considérez qu'il n'appartient qu'à ceux qui ne croient pas à la vie éternelle, de s'affliger si excessivement sur le sort de ceux qui vont en jouir en sortant de la misérable vie de ce monde. Mille compliments, je vous prie, à mon frère dom Jérôme de Cepède. Cette lettre servira pour vous deux. J'ai bien de la joie d'apprendre qu'il prend des arrangements pour venir ici dans quelques années ; si cela était possible, je voudrais bien qu'il ne laissât pas ses enfants là-bas ; j'aimerais bien mieux que nous nous réunissions tous ici, et que nous nous prêtassions des secours mutuels pour nous rejoindre un jour dans l'éternité.

Il y a déjà beaucoup de vos messes de dites, et j'aurai soin de faire dire les autres. Je vous dirai que j'ai reçu une religieuse pour rien, et que je voulais lui donner jusqu'au lit, dans l'intention que Dieu vous fasse les grâces de revenir ici en bonne santé, vous et vos enfants. Embrassez-les pour moi. J'en reçois une autre de même à l'intention de dom Jérôme. Et ce ne sont pas les seules ; il me suffit qu'elles soient spirituelles. Notre-Seigneur prend soin de nous en amener d'autres qui nous apportent du bien, et tout s'arrange de cette façon. Il en est entré une à Médine qui a apporté huit mille ducats à la maison, et nous sommes sur le point d'en recevoir une ici qui en a neuf mille. Ce n'est pas que je leur aie rien demandé, ni à l'une, ni à l'autre. Enfin il s'en présente un si grand nombre, que c'est quelque chose d'étonnant ; et il semble que dès qu'une fille est parvenue à faire l'oraison, elle n'a plus d'autres désirs que de venir parmi nous. Nous ne sommes que treize religieuses dans chaque maison, et nous

ne pouvons en recevoir davantage, parce que notre règle nous défend de rien demander à personne, et nous oblige à nous contenter pour notre nourriture de ce qu'on nous apporte au tour, qui est toujours plus que suffisant. Je compte que vous aurez bien du plaisir à voir tout cela.

Je suis avec respect,

Mon très-cher frère,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

REMARQUES.

Dom François de Salcède, dont il est parlé dans cette lettre, était un gentilhomme d'Avila, d'une grande piété, et fort estimé de la Sainte.

## LETTRE VII.

*À MADEMOISELLE ISABELLE CHIMÈNE, À SÉGOVIE*

*La Sainte la fortifie dans le dessein qu'elle avait de se faire carmélite, et lui donne son agrément.*

*Entre 1570 et 1573.* — Que l'Esprit saint soit toujours avec vous, mademoiselle, et vous fasse la grâce de comprendre combien vous êtes redevable au Seigneur. C'est en éclairant votre âme de sa divine lumière qu'il vous a fait souhaiter d'échapper aux affreux périls qui vous environnent, je veux dire la jeunesse, les grands biens et la liberté. C'est par sa miséricorde que la pénitence, la clôture et la pauvreté, tous objets qui inspirent ordinairement l'horreur et l'épouvante, n'ont fait d'autre impression sur vous que de vous donner une haute idée des biens célestes, et un souverain mépris pour les biens trompeurs et dangereux de ce monde ; Dieu en soit béni à jamais. Il ne m'en faut pas davantage pour me persuader que vous êtes un excellent sujet, que vous avez les qualités requises pour entrer dans notre saint ordre, et que vous serez une digne fille de la sainte Vierge. Dieu vous fasse la grâce d'avancer toujours dans vos

saints désirs, et dans la pratique des bonnes œuvres, en sorte que je n'aie que des grâces à rendre au père Jean de Léon. Son témoignage me suffit, je n'ai pas besoin d'une plus ample information, et j'ai si fort dans l'esprit que vous serez un jour une grande sainte, que je ne voudrais d'autre caution que vous-même.

Je prie Dieu de vous rendre l'aumône que vous avez résolu de faire au couvent où vous entrerez. Elle est considérable, et c'est pour vous un grand motif de consolation de suivre si exactement le conseil du Seigneur, en vous donnant à lui sans réserve, et tout ce que vous possédez aux pauvres, pour l'amour de lui. Il est vrai qu'à la vue de tant de grâces que vous avez reçues de sa miséricorde, vous ne pouviez moins faire pour lui marquer votre reconnaissance ; mais aussi c'est beaucoup faire que de faire tout ce qu'on peut ; et sans doute ce Dieu puissant, qui n'est jamais en reste, récompensera votre zèle par de nouveaux bienfaits.

Puisque vous avez vu nos constitutions et notre règle, il ne me reste rien à vous dire, sinon que vous pouvez vous rendre dans celle de nos maisons qui vous conviendra le mieux, si vous persistez dans votre résolution. C'est le moins que je puisse faire pour le père Jean de Léon, que de vous en laisser le choix. La vérité est que je serais charmée que vous prissiez l'habit dans le couvent où je serais, parce que j'ai grande envie de vous connaître. Mais je remets le tout entre les mains de Dieu, et le prie d'en ordonner pour sa plus grande gloire. Je suis avec respect,

Mademoiselle,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

#### REMARQUES.

Cette demoiselle prit depuis l'habit dans le couvent de Salamanque, et son nom de religion fut Isabelle de Jésus. C'était une excellente religieuse ; elle accompagna la Sainte à la fondation de Ségovie, lieu de sa naissance, d'où elle passa à Palence en qualité de prieure.

Rien n'annonce la date de cette lettre ; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle a dû être écrite postérieurement à la fondation de Salamanque, puisque cette demoiselle y prit l'habit ; et plus d'un an avant la fondation de Ségovie, puisqu'elle suivit la Sainte en cette dernière ville avant que les carmélites y fussent établies, et qu'il faut prendre le temps de la postulation et du noviciat. Or la fondation de Salamanque est du 1<sup>er</sup> novembre 1570, et celle de Ségovie est du 19 mars 1574. C'est donc entre la fin de l'année 1570 et le commencement de l'année 1573 qu'il faut placer cette lettre ; ce qui fait un espace d'environ deux ans.

## LETTRE VIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE DOMINIQUE BAGNEZ, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE, L'UN DE SES CONFESSEURS.*

*La Sainte lui rend compte de l'excellente vocation d'une fille qu'il l'avait priée de recevoir sans dot, et lui donne quelques avis.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous et avec moi, mon révérend père.

1574. — Je ne suis plus étonnée des grandes choses qu'on entreprend pour l'amour de Dieu, puisque l'amitié que j'ai pour le père Dominique est capable de me faire trouver bon tout ce qu'il trouve bon, et de me faire vouloir tout ce qu'il veut. Je ne sais pas trop où aboutira cet enchantement.

Nous sommes extrêmement contentes de votre *Grise* ; elle est tellement ravie de joie depuis qu'elle est entrée ici, qu'elle nous fait bénir Dieu à chaque instant de l'avoir reçue. Je crois que je n'aurai jamais le courage d'en faire une sœur du voile blanc, surtout voyant ce que vous avez fait pour elle. J'ai résolu de lui faire apprendre à lire, et, suivant le progrès qu'elle fera, nous nous déterminerons.

Elle a pénétré ma façon de penser sans que je lui aie parlé, et depuis qu'elle est ici, elle s'est si fort avancée dans l'oraison, que plus d'une religieuse lui porte envie. Vous ne sauriez croire, mon père, le

doux plaisir que je ressens quand je reçois quelque fille qui n'apporte rien, et que je la prends seulement pour l'amour de Dieu. Quand je rencontre de ces pauvres filles qui souhaitent sincèrement de se consacrer à Dieu, et qui ne peuvent suivre leur vocation, faute d'argent, je regarde comme une faveur singulière que Dieu me fait de me les adresser, et de se servir de moi pour les aider. Quelle satisfaction pour moi, s'il était possible de les recevoir toutes dle cette façon-là ! Je ne me souviens pourtant pas d'en avoir refusé aucune, pour n'avoir rien à donner, lorsque j'en étais d'ailleurs contente.

J'ai eu une joie toute particulière de la grâce que Dieu vous a faite de vous employer à des œuvres si saintes, et de voir avec quelle ardeur vous vous portez à celle-ci. Vous êtes devenu le père de ceux qui peuvent peu, et votre charité me charme à tel point, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous seconder en pareille occasion, du moins autant que je le pourrai.

La compagne de cette fille ne pouvait se résoudre à la quitter. Je crus qu'elle ne finirait point de pleurer. Je ne sais à quelle intention vous m'avez envoyé cette compagne ; cependant le père visiteur a déjà donné la permission pour la faire entrer, et c'est un commencement pour en obtenir davantage avec l'aide de Dieu ; et peut-être pourrai-je prendre encore cette pleureuse si vous le souhaitez ; mais ce ne sera pas pour Ségovie, car mon nombre est plus que complet.

*La Grise* a trouvé en vous un bon père ; elle dit qu'elle a peine encore à se persuader qu'elle ait le bonheur d'être parmi nous. Il y a de quoi louer Dieu de voir son parfait contentement. Et à propos de contentement, c'en a été un bien grand pour moi de voir ici monsieur votre petit neveu que madame Béatrix m'a amené. Pourquoi donc ne m'avoir pas marqué qu'il dût venir ?

J'ai une raison de plus pour m'attacher à votre *Grise*, c'est qu'elle a demeuré avec ma sainte amie. Sa sœur m'a écrit et me fait mille offres de service. Je lui réponds qu'elle m'a trop attendrie. Il me

semble que mon attachement pour la pauvre défunte est encore augmenté depuis que je l'ai perdue.

Vous savez sans doute que vous avez eu une voix dans l'élection qu'on vient de faire du prieur de S.-Étienne. Toutes les autres ont été pour celui qui a été élu. J'ai été bien édifiée d'un si bon accord

J'eus hier la visite d'un de vos pères qui se nomme le père Melchior Cano ; et, après m'être entretenue quelque temps avec lui, je ne pus m'empêcher de lui dire que, s'il y avait dans votre ordre beaucoup d'esprits comme le sien, il serait facile d'y former des monastères uniquement composés de contemplatifs.

J'ai écrit à Avila, de peur que nos gens ne viennent à se refroidir, en apprenant que nous n'avons pas encore ici tout ce qu'il nous faut ; je voudrais déjà que l'affaire fût commencée. Pourquoi ne me dites-vous pas où vous en êtes ? Je prie Dieu qu'il fasse de vous un grand saint ; mais j'ai grande envie d'avoir avec vous une conversation au sujet de ces vaines appréhensions qui vous embarrassent l'esprit. Vous perdez le temps à vous y arrêter, et vous manquez d'humilité à ne vouloir pas me croire là-dessus. Je suis bien plus contente du père Melchior ; car pour une fois que je lui ai parlé à Avila, il a la bonté de dire qu'il a beaucoup profité avec moi, et qu'il m'a perpétuellement devant les yeux. C'est en vérité un saint religieux et une âme qui doit être bien agréable au Seigneur : je ne puis vous dire combien il m'a édifiée ; mais ne dirait-on pas que je n'ai à vous parler que de la piété des autres ? Demeurez toujours uni avec Dieu, et priez-le de ne pas permettre que je fasse jamais rien contre sa volonté. Vous connaissez le sincère et respectueux attachement

Avec lequel je suis pour la vie,

Mon révérend père,  
Votre indigne fille et servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce dimanche au soir.

REMARQUES.

Le dessus de cette lettre était conçu en ces termes : *Au très-révérend seigneur le père maître Dominique Bagnez, mon père et mon seigneur.* Ce qui marque bien l'attachement et la vénération particulière que la Sainte avait pour ce père. Il était professeur de théologie en l'université de Salamanque, et homme d'une profonde érudition. Il fut le premier à Avila qui prit la défense de la maison de S. Joseph, premier couvent de la réforme, contre les attaques des religieux et du peuple. Ce fut lui qui, par un savant discours que l'Histoire de l'ordre nous a conservé, arrêta seul la résolution qu'on avait prise de détruire cette maison, pour avoir été fondée sans le consentement de la ville. On voit par là combien la réforme est redevable à l'ordre de S. Dominique ; aussi la Sainte était elle extrêmement attachée à cet ordre, et elle avait coutume de dire qu'elle était dominicaine jusqu'au fond de l'âme. Ce fut aussi ce même père qui, étant confesseur de la Sainte, lui ordonna d'écrire son traité du Chemin de la perfection, qui est un ouvrage excellent.

Cette lettre est pleine de laconisme, et le style en est d'une précision admirable.<sup>12</sup> Il paraît que la Sainte l'écrivit de Ségovie à l'occasion d'une religieuse qu'elle recevait sans dot à la prière de ce père. Elle l'appelle *la Grise*, soit que ce fût effectivement son nom, soit que ce fût par allusion à la couleur de l'habit avec lequel elle était entrée au couvent.

On apprend de cette lettre que le défaut de dot ne saurait être un motif légitime pour refuser des filles en qui l'on reconnaît d'ailleurs toutes les qualités nécessaires à de bonnes religieuses, à moins que l'état des facultés des monastères en ôtât le moyen. Il est triste qu'on ne puisse pas toujours faire à cet égard ce qu'on voudrait bien.

Le père Melchior Cano, dont la Sainte parle à la fin de sa lettre, n'était pas l'évêque de Canarie ; car il y en a eu un de ce nom qui était aussi dominicain, et un savant prélat. C'était le neveu de l'évêque, qui était un des plus grands sujets de son ordre.

## LETTRE IX.

*À DOM TUTONIO DE BRAGANCE, DEPUIS ARCHEVÊQUE D'EBORA, À SALAMANQUE.*

---

<sup>12</sup> C'est surtout dans le texte qu'il faut chercher ce mérite.

PREMIÈRE.

*La Sainte lui donne des avis utiles, et le console. ; elle le remercie de quelques aumônes, et lui recommande l'établissement d'une nouvelle maison de carmes déchaussés.*

La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, monsieur.

1574, vers le mois de juin. — J'apprends avec bien du plaisir que vous êtes arrivé heureusement et en bonne santé ; mais pour un si long trajet que celui que vous venez de faire, je trouve votre lettre bien courte ; encore ne me dites-vous pas si vous avez réussi dans l'affaire qui était l'objet de votre voyage.

Ce n'est pas chose si étrange que vous soyez mécontent de vous-même, et vous ne devez point être alarmé de ce que vous éprouvez un peu de tiédeur. C'est une suite de l'embarras et de la fatigue du voyage, qui ne vous ont pas permis de régler votre temps sur la route comme vous avez coutume de faire. Mais vous ne serez pas plus tôt rendu à vous-même, que la paix se rétablira dans votre âme.

Ma santé est assez passable, du moins en comparaison de ce qu'elle a été. Si j'avais comme vous le talent de me plaindre, je vous ferais convenir que mes maux sont fort au-dessus des vôtres. J'ai été surtout extrêmement malade pendant deux mois, et mes douleurs étaient si violentes, que l'intérieur s'en ressentait, au point que je ne savais si j'existais encore. L'intérieur va bien présentement, mais l'extérieur est toujours à peu près le même, malgré les secours que vous voulez bien me procurer, à moi et à mes sœurs, dont je prie Dieu de vous donner la récompense. J'en ai ici quelques-unes qui sont arrivées de Pastrane fort malades, parce que la maison était trop humide ; mais grâce à vos charités, elles se portent beaucoup mieux. Ce sont de fort bonnes âmes avec qui vous auriez bien de la consolation de communiquer, surtout la mère prieure.

Je savais déjà la mort du roi de France. J'envisage avec douleur les maux que cet événement va traîner après soi, et combien d'âmes

sont menacées d'être la proie du démon ; Dieu veuille y remédier. Si nos prières y pouvaient quelque chose, nous ne les épargnons pas. Je ne cesse aussi de le supplier de vous rendre avec usure tout le bien que vous faites à notre ordre.

Le père provincial (je veux dire le père visiteur) est allé si loin, que je n'ai pu encore traiter avec lui, même par lettres, de l'affaire dont vous me parlez. Ce serait sans doute une fort bonne œuvre que l'établissement d'une maison pour nos pères à Salamanque ; Dieu veuille que l'ennemi de tout bien n'y apporte pas d'obstacles. La faveur que vous voulez bien nous faire n'y contribuera pas peu, jointe à la circonstance favorable de la confirmation des visiteurs, sans limitation de temps. Je crois même qu'ils ont été confirmés avec une plus grande autorité qu'ils n'en avaient auparavant, et qu'ils ont présentement le pouvoir d'admettre les fondations de nouveaux monastères. Ainsi je me flatte que Dieu fera réussir ce projet. De grâce, monsieur, ne vous rebutez point. Je crois que le père visiteur ne tardera pas à s'approcher de vous, et l'on dit qu'il ira à Salamanque ; je lui écrirai. Vous aurez la bonté de lui parler, et de lui dire ce que vous pensez de tout ceci : vous pouvez vous ouvrir à lui ; c'est un grand homme de bien qui mérite qu'on n'ait pour lui aucune réserve ; et peut-être même qu'à votre seule considération, il se portera à terminer cette affaire. Ne désespérez de rien jusqu'à ce que vous ayez conféré avec lui.

La mère prieure se recommande à vos prières ; toutes nos sœurs ont déjà bien prié, et continuent de prier le Seigneur pour vous. On en doit faire autant à Médine, et partout ailleurs où l'on voudra me faire plaisir. La mauvaise santé du père recteur me fait peine ; je prie Dieu qu'il lui en donne une meilleure ; et à vous, monsieur, toutes les grâces spirituelles dont vous pouvez avoir besoin pour votre sanctification.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,  
Votre indigne servante,

## THÉRÈSE DE JÉSUS.

Obligez-moi de faire dire au père recteur que nous ne cessons de demander au Seigneur le retour de sa santé, et que je suis fort bien avec le père Santander, mais assez mal avec les religieux nos voisins. Ils nous ont fait un procès à l'occasion d'une maison dans le voisinage de la leur, que nous avons achetée, parce qu'elle nous convenait ; je ne sais ce que ce procès-là deviendra.

### REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre de Ségovie en l'année 1574. Dom Tutonio de Bragance à qui elle est adressée, et qui fut depuis archevêque d'Ebora, était un prélat extrêmement respectable, tant par la grandeur de sa naissance, que par sa piété exemplaire ; il était fort ami de notre Sainte. La prieure des religieuses de Pastrane transférées à Ségovie, de laquelle elle parle avec éloge, était la mère Isabelle de S. Dominique, fondatrice du couvent des carmélites de S.-Joseph de Saragosse. Sa Vie a été écrite par dom Manuel-Jean-Baptiste de la Nuze, protonotaire d'Aragon. En parlant de la mort du roi de France, la Sainte entend parler de Charles IX, qui mourut au mois de mai de l'année 1574, âgé de trente ans. La mort de ce roi donna lieu aux hérétiques de faire de nouveaux progrès et de grands ravages dans ce royaume. Ce sont là les malheurs que la Sainte envisage, et dont elle s'afflige par avance.

Charles IX mourut en 1574, au mois de mai ; et la nouvelle de sa mort était encore récente en Espagne lors de cette lettre. Elle doit donc avoir été écrite aux environs du mois de juin 1574.

## LETTRE X.

*A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE BAPTISTE, CARMÉLITE DÉCHAUSSÉE, PRIEURE AU COUVANT DE VALLADOLID, ET NIÈCE DE LA SAINTE.*

### PREMIÈRE

*Sainte Thérèse lui marque le chagrin qu'elle a de ne pouvoir l'aller voir à Valladolid, comme elle s'en était flattée, et la prie de lui rendre un service.*

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

1574. 10 *sept.* — Vous verrez par la lettre que j'écris au père maître Dominique<sup>13</sup> ce qui se passe ici, et comme Dieu a disposé les choses de façon que je ne puis vous aller voir. J'en suis, je vous assure, tout à fait chagrine, car c'est une des choses qui m'aurait, fait le plus de plaisir. Mais au bout du compte, cette satisfaction aurait passé comme tout passe dans cette vie. Quand je pense à cela, il n'y a point de douleur que je ne supporte patiemment.

J'ai bien du regret aussi de ne pas voir ma bien-aimée Casilde ; faites-lui, je vous prie, mille compliments de ma part, aussi bien qu'à la mère Marie-de-la-Croix. Dieu me rendra quelque jour la satisfaction dont il me prive aujourd'hui, et peut-être dans un temps où j'aurai plus de loisir pour en profiter, que je n'aurais eu cette fois-ci.

Prenez soin de votre santé, ma chère fille, vous voyez le besoin que vous en avez ; et vous n'ignorez pas la peine que j'ai quand j'apprends que vous êtes malade. Tâchez aussi d'être une grande sainte, c'est un point qui vous est bien nécessaire pour supporter le travail de votre place. La fièvre quarte m'a quittée. Je remarque que quand Notre-Seigneur veut exiger de moi quelque service, il me renvoie aussitôt la santé.

Je partirai à la fin de ce mois ; mais j'apprends bien que nos sœurs ne soient pas encore dans leur maison, quand je les quitterai ; car nous nous sommes engagées de donner incessamment six cents ducats au chapitre, et nous ne savons où les prendre. Nous avons bien un contrat de rente au principal de six cent trente ducats qu'une religieuse nous a apporté en dot, mais nous ne trouvons personne qui veuille s'en accommoder, ou nous prêter sur cet effet la somme qui

---

<sup>13</sup> C'est du père Dominique Bagnez qu'elle parle.

nous est nécessaire. Recommandez cette affaire à Dieu. J'aurais bien de la satisfaction de voir ces pauvres filles en possession de leur maison, avant que de les quitter. Si madame Marie vous avait payé ce qu'elle vous doit, vous ne pourriez mieux faire que de prendre ce contrat, c'est un fort bon effet et bien sûr. Marquez-moi si la chose est faisable, ou si vous connaissez quelqu'un qui veuille la faire, ou qui veuille nous prêter les six cents ducats sur de bons gages qui en valent plus de mille. Priez Dieu pour moi, j'en ai grand besoin, étant sur le point d'entreprendre un long voyage, et encore pendant l'hiver.

Je partirai donc, comme je vous dis, à la fin du mois au plus tard, pour me rendre au couvent de l'Incarnation ; si d'ici à ce temps-là vous avez quelque chose de nouveau à me mander, vous pouvez m'écrire. Ne soyez point fâchée de ne me pas voir ; peut-être le seriez-vous encore davantage de me voir aussi vieille et aussi cassée que je le suis. Mes amitiés à toutes nos sœurs. J'aurais été bien satisfaite de voir la sœur Isabelle-de-S.-Paul. J'oublie de vous dire que ces messieurs les chanoines nous ont toutes mortifiées. Dieu le leur pardonne.

Si vous trouviez quelqu'un dans vos quartiers qui voulût me prêter quelque argent, je ne demanderais pas qu'on m'en fit présent, mais qu'on attendit seulement que j'eusse reçu ce que mon frère m'a donné à recevoir, dont on dit que le recouvrement est déjà fait ; il est bon de vous dire que je n'ai pas le premier sou, et il m'en faut nécessairement pour me rendre à mon couvent. D'en tirer d'ici, il n'y a pas moyen, parce que nos sœurs ont à peine ce qu'il leur faut pour arranger leur maison. Ainsi, peu ou beaucoup, vous m'obligerez de m'en faire trouver.

Dieu soit loué de ce que le père Dominique est arrivé en bonne santé ; si par hasard le père maître Médine allait dans vos quartiers, faites-moi l'amitié de lui remettre cette lettre ; il s'est imaginé, à ce que m'a dit le père provincial, que j'étais fâchée contre lui, à l'occasion d'une lettre qu'il m'a écrite ; mais il n'y pense pas ; cette lettre méritait plutôt des remerciements que des reproches. Je ne sais

si vous en avez reçu une que je vous écrivis dernièrement ; vous êtes une méchante personne de demeurer si longtemps sans me donner de vos nouvelles, surtout sachant le plaisir que j'ai à en recevoir. Dieu soit avec vous. Ah ! que je suis mortifiée de ne pouvoir vous aller voir ! Je m'en étais flattée jusqu'à présent, mais il y faut renoncer. Je suis bien tendrement, ma chère fille, toute à vous.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La mère Marie-Baptiste était cette généreuse fille qui, dans le temps que sainte Thérèse méditait le projet de la réforme au couvent de l'Incarnation d'Avila, lui offrit mille ducats pour l'exécution de ce grand projet. Dieu récompensa son zèle en la rendant elle-même une des principales colonnes de ce saint édifice. Ce fut à Ségovie, le 10 septembre 1574, que la Sainte lui écrivit cette lettre avant de partir pour retourner à Avila, dont elle avait été nommée prieure, trois ans auparavant, par le père Fernandez, visiteur apostolique. On voit bien d'ailleurs que cette lettre est adressée à Valladolid, puisqu'il y est fait mention de la sœur Casilde, que sainte Thérèse aimait tant, et qui demeurait dans le couvent de cette ville.<sup>14</sup>

Il paraît que la Sainte avait eu quelque démêlé avec les chanoines de l'église de Ségovie, à l'occasion d'une maison qu'elle voulait acheter, qui leur appartenait ; mais ce démêlé n'eut point de suite, et ces chanoines se montrèrent toujours depuis les plus zélés partisans de la réforme.

Au reste l'empressement que marque ici la Sainte a trouver de l'argent ne doit pas surprendre, vu le bon motif qui la faisait agir. Si ce métal est le mobile des plus grands désordres, il est aussi l'instrument des meilleures actions.

Le père Médine était un des directeurs de la Sainte.

#### LETTRE XI.

*À LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME ANNE HENRIQUEZ, À TORE.*

*Elle lui témoigne l'envie qu'elle a de la voir, fait l'éloge de deux de ses religieuses, et lui parle de diverses choses.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame.

---

<sup>14</sup> Elle était encore novice.

1574. 22 *décemb.* — C'eût été pour moi une grande consolation de vous trouver ici, et de pouvoir vous posséder plus à loisir que je n'ai fait à Salamanque : je n'aurais eu nul regret à la fatigue du voyage, mais je n'ai pas mérité apparemment que Dieu me fit cette faveur. Qu'il soit béni à jamais. Notre prieure en a joui tout à son aise. Enfin elle est meilleure que moi, et je sais qu'elle vous est tout à fait dévouée.

J'apprends avec bien du plaisir que vous avez retenu chez vous pendant quelques jours le père Baltazar Alvarez, pour le délasser un peu de ses travaux ; et je loue Dieu de ce que vous vous portez mieux que de coutume. Ma santé est aussi beaucoup meilleure à présent qu'elle n'a été les dernières années, ce qui n'est pas peu, pour la saison où nous sommes.

Je vous dirai, madame, que j'ai trouvé ici de si bonnes âmes, que j'en ai remercié Notre-Seigneur de tout mon cœur. Je tiens la sœur Stéphanie pour sainte ; et j'ai eu un contentement parfait de voir le mérite personnel de la sœur Casilde, ainsi que les grâces que Dieu a répandues sur elle depuis sa prise d'habit. Plaise à sa bonté de mettre la dernière main à son ouvrage ! On ne peut qu'avoir une grande idée des âmes qu'il attire à lui de si bonne heure. Je ne puis surtout. m'empêcher d'admirer la simplicité de la sœur Stéphanie pour toute autre chose que pour Dieu, quand je considère l'étendue de ses lumières en matière de religion.

Le père provincial est venu faire la visite de cette maison, et a fait faire l'élection. On a continué la mère prieure tout d'une voix, et on a choisi pour sous-prieure une de nos sœurs de Saint-Joseph-d'Avila, qui se nomme la mère Antoinette-du-Saint-Esprit ; madame Guiomar la connaît bien ; c'est un fort bon esprit.

Il n'est plus question de la fondation de Zamore, du moins quant à présent ; et je suis sur le point de reprendre mon grand voyage. C'est bien mon dessein de passer par votre ville, pour avoir la satisfaction de vous rendre mes devoirs. Je n'ai point reçu depuis longtemps de lettre du père Baltazar Alvarez, aussi je ne lui écris

point. Ce n'est pourtant pas que je veuille me mortifier en me privant de sa correspondance, car je n'ai jamais su en profiter, ni de quoi que ce soit ; mais vous ne sauriez croire la peine que j'ai à écrire ; et quand c'est uniquement pour ma propre satisfaction, je n'en trouve pas le temps. Béni soit Dieu de qui nous devons jouir un jour avec assurance et pour l'éternité ; mais en ce monde, sur quoi peut-on faire fonds, avec toutes ces absences et ces vicissitudes qu'on y éprouve perpétuellement en toutes choses ? Enfin cela finira un jour, et je passe ma vie dans cette attente ; on s'imagine que c'est parmi les souffrances, pour moi je ne le trouve pas.

La mère prieure me conte mille gentilleses de mon petit garde. Elle trouve comme moi que c'est un enfant charmant. Je prie le Seigneur d'en faire un grand saint. Faites-lui, s'il vous plaît, bien des amitiés pour moi, de même qu'à dom Juan Antonio. Je les offre souvent à Dieu tous les deux dans mes prières. De grâce, madame, ne m'oubliez pas dans les vôtres, j'en ai toujours un très-grand besoin. Pour madame Guiomar, nous n'avons plus que faire de nous en mettre en peine, suivant ce que vous me marquez, et ce qu'elle m'écrit elle-même, qui est encore plus fort ; j'aurais bien voulu savoir quelque particularité de cette bonne affaire, pour pouvoir en juger et goûter la même joie que vous en ressentez. Dieu vous en envoie une parfaite pendant ces fêtes ; je l'en prierai bien instamment.

Le père Dominique nous a fait aujourd'hui, fête de saint Thomas, un sermon où il nous a si bien parlé du mérite des souffrances, qu'il m'a laissé un grand regret d'avoir si peu souffert jusqu'à présent, et un grand désir de souffrir davantage à l'avenir. J'ai été extrêmement satisfaite de tous ses sermons. On vient de l'élire prieur, mais on ne sait s'il sera confirmé. Il est si fort occupé qu'il ne m'a guère été possible d'en jouir. Je serais pourtant bien contente si je pouvais vous posséder autant de temps. Dieu veuille disposer les choses pour cela, et vous donner autant de santé et de tranquillité qu'il vous en faut pour parvenir à la félicité qui n'a point de fin. Ce sont les vœux sincères de celle qui est pleine de vénération et de reconnaissance,

Madame,

Votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est demain la veille de Noël.

remarques.

La Sainte était à Valladolid lorsqu'elle écrivit cette lettre. Elle est adressée à une dame de l'illustre maison des Henriquez, de la ville de Tore, qui sont les marquis d'Alcagnices. Cette dame était fort pieuse et intime amie de la Sainte. Elles avaient toutes deux pour confesseur le père Baltazar Alvarez, de la compagnie de Jésus, personnage d'une vertu éminente, et qui avait un talent particulier pour gouverner l'esprit de la Sainte.

J'ai ouï dire qu'un jour la Sainte, étant dans la plus grande ferveur de ses fondations, lui écrivit un billet pour lui demander son avis sur une affaire importante. Elle le pria en même temps de ne pas différer d'un moment de lui faire réponse, parce que le moindre délai pouvait préjudicier à l'établissement qu'elle projetait. Le bon père ne manqua pas de lui répondre sur-le-champ ; mais ayant cacheté sa lettre, il mit ces mots sur la suscription : *Ne l'ouvrez pas de deux mois d'ici*. À quoi la Sainte obéit jusqu'à ce qu'il lui manda qu'elle pouvait l'ouvrir. C'était là sans doute une grande mortification et une rude épreuve pour un caractère tel que celui de la Sainte, qui était naturellement vive, active, et même impétueuse, surtout quand il s'agissait du service de Dieu.

Elle fait ici l'éloge de deux de ses religieuses du couvent de Valladolid. L'une s'appelait sœur Casilde-de-S.-Ange, fille d'une si grande vertu, que les chroniques de l'ordre nous apprennent qu'elle eut le courage de sucer le pus de la plaie d'une de ses compagnes.

Cette sainte fille étant un jour ravie en extase, vit une lumière qui descendait du ciel sur le couvent, et qui en faisait comme un autre ciel ; et, en même temps, elle entendit une voix qui disait : *Vere locus iste sanctus est*.

Un autre jour, qui était celui de l'Épiphanie, comme les sœurs renouvelaient leurs vœux selon la coutume, elle vit l'enfant Jésus entre les mains de la prieure qui recevait ses vœux. J'y étais présent, et Dieu me fit la grâce de me faire voir la même chose.

L'autre religieuse se nommait sœur Stéphanie-des-Apôtres, fille extrêmement pénitente et mortifiée. On raconte de celle-ci qu'un jour que l'on allait faire l'élection d'une prieure (et je crois que cette prieure fut la mère Marie-Baptiste, nièce de la Sainte), étant au chœur, en oraison avec la communauté, elle

vit sertir du tabernacle une main très-belle et d'une grande blancheur, qui alla donner la bénédiction sur la tête de celle qui devait être élue, et qui le fut en effet.

L'enfant dont parle la Sainte, et qu'elle appelle son petit garde, était vraisemblablement un fils de madame Henriquez.

Enfin le prédicateur, dont il est fait mention à la fin de cette lettre, était le père Dominique Bagnez, qui était aussi confesseur de la Sainte.

## LETTRE XII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE DES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.*

*Sa tendresse pour cette mère ; son estime pour le père Gratien ; son départ pour la fondation de Séville.*

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

1575. 2 mai. — Dieu soit loué de ce que vos lettres sont enfin arrivées ; je vous assure qu'il me tardait beaucoup de les recevoir ; il faut que je vous aime plus que d'autres qui me touchent de plus près que vous, car j'attends toujours vos lettres avec impatience, et, quand je les ai, je les trouve toujours trop courtes. J'ai été bien consolée d'apprendre que votre santé fût meilleure ; Dieu veuille vous la donner aussi parfaite que je le désire ; je suis pourtant fâchée que vous ayez toujours cette douleur dont vous me parlez ; cela ne doit pas vous accommoder avec la fatigue inséparable de votre charge ; et dès lors que cela tourne en infirmité habituelle, vous devriez penser sérieusement à y apporter remède. Je prie le Seigneur de vous faire trouver celui qui est le plus convenable et le plus efficace.

Oh ! ma chère mère, que j'aurais souhaité vous tenir ici tous ces jours-ci ! Sans exagération, je ne crois pas avoir passé un meilleur temps dans toute ma vie. Nous avons eu ici, pendant une vingtaine de jours, le père-maître Gratien, et je puis vous assurer que, quoique je l'aie pratiqué pendant tout ce temps, je ne connais encore qu'une partie de son mérite. C'est un homme accompli, selon moi, et nous serions trop heureuses si nous pouvions vivre sous sa conduite. Vous

ne pouvez mieux faire, ma chère fille, vous et toutes nos sœurs, que prier Dieu qu'il nous le donne pour supérieur. Ce serait pour moi un grand soulagement de pouvoir me décharger sur lui du gouvernement de toutes ces maisons. Je n'ai jamais vu tant de perfection accompagnée de tant de douceur ; Dieu veuille le conduire toujours par la main et le conserver. Pour chose du monde, je ne voudrais pas avoir été privée de la satisfaction que j'ai eue de le voir et de l'entretenir tout à loisir ; il était ici à attendre le père Marian, que nous aurions voulu qui ne fût point arrivé. Le père Julien-d'Avila et tout le monde en est enchanté. Il prêche admirablement bien, et je ne doute pas qu'il ne se soit beaucoup perfectionné depuis que vous ne l'avez vu, car il a éprouvé de grandes persécutions, et rien ne profite davantage.

Le Seigneur a disposé les choses de façon que lundi prochain, s'il plaît à Dieu, je partirai pour Séville. Dans la lettre que j'écris au père Jacques, je lui explique, plus particulièrement les raisons qui m'engagent à faire ce voyage. Ainsi je vous dirai seulement, ma chère fille, que, comme cette maison est de la province d'Andalousie, dont le père Gratien est provincial, je me suis trouvée, sans y penser, soumise à sa juridiction, et que je n'ai pu me dispenser de lui obéir comme ; à mon supérieur : ajoutez à cela que nous étions sur le point de partir pour Caravaque, mais que nous sommes obligées de différer, parce que la permission du conseil des ordres ne se trouve pas en bonne forme ; de sorte qu'en attendant nous avons pris la résolution d'aller faire la fondation de Séville. C'eût été pour moi un grand sujet de consolation de pouvoir vous y mener avec moi ; mais je vois que ce serait perdre votre maison que de vous en tirer dans les conjonctures présentes, outre qu'il y a encore d'autres inconvénients.

Je compte que le père Gratien vous verra avant que de revenir de ces côtés-ci. Le nonce l'a mandé, et il sera rendu à Madrid quand vous recevrez cette lettre. Je me porte beaucoup mieux qu'à mon ordinaire, et je me suis fort bien trouvée de ce pays-ci. Ah ! que je serai contente de passer l'été auprès de vous, plutôt que d'aller respirer l'air brûlant de Séville ! Recommandez-nous au Seigneur, et

priez toutes nos sœurs de se joindre à vous. Vous leur ferez, je vous prie, bien des compliments de ma part.

Il y aura à Séville plus de commodité, et nous nous écrirons plus souvent. Ainsi je ne vous en dis pas davantage pour cette fois-ci ; je vous prie seulement de saluer de ma part le père recteur et votre confesseur ; vous leur direz ce qui se passe, et que je me recommande à leurs prières. Encore une fois bien des amitiés à toutes nos sœurs ; Dieu vous rende une très-grande sainte.

Je suis

Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le jour de l'Ascension.

La sœur S. Jérôme vous salue. Je la mène avec moi à Séville avec cinq autres sœurs de beaucoup de mérite, surtout celle que nous destinons à être prieure, qui a toutes les qualités qu'on peut désirer dans une supérieure de maison.

Ne vous pressez-vous point trop de faire faire profession à la sœur Jeanne-Baptiste ? Elle est bien jeune ; ne serait-il pas à propos de la retarder un peu ? Cependant si vous en jugez autrement, et que vous soyez contente d'elle, je vous en laisse la maîtresse ; mais, pour moi, il me semble qu'on ne ferait pas mal de l'éprouver un peu davantage. Elle m'a paru d'une assez mauvaise santé.

remarques.

Il est clair que la Sainte écrivit cette lettre à Véas, puisqu'elle nous apprend elle-même, dans le livre de ses Fondations, que ce fut là qu'elle vit le père Gratien pour la première fois. Ce fut en l'année 1575 qu'arriva cette première entrevue de la Sainte avec le père Gratien. Voyez l'Histoire générale de l'Ordre, 2<sup>e</sup> part., liv. 2, chap. 14. Une autre preuve que cette lettre fut écrite en 1575, c'est qu'il paraît que la Sainte était sur son départ pour la fondation de Séville, où l'on sait qu'elle arriva en 1575, trois jours avant la Trinité. En 1575 l'Ascension fut le 12 mai.

## LETTRE XIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE RODRIGUE ALVAREZ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, L'UN DE SES DIRECTEURS.*

première,

*Elle lui explique par obéissance les différents degrés de l'oraison surnaturelle, tels qu'elle les a éprouvés.*

1576. — Mon révérend père, en matière de spiritualité il est bien mal aisé de s'exprimer d'une manière claire et intelligible, et encore plus difficile de le faire avec brièveté. Si par hasard je réussis dans une entreprise aussi difficile, j'en devrai tout le succès à mon obéissance. Mais quand je dirais quelques extravagances, il n'y aurait pas grand inconvénient, puisque ceci doit tomber entre les mains de quelqu'un qui m'en a bien entendu dire de plus grandes. Je vous prie seulement d'être persuadé que je ne me flatte point du tout de m'en bien tirer, d'autant plus que je pourrai vous dire telle chose que je n'entendrai pas moi-même. Tout ce dont je puis vous répondre, c'est que je n'avancerai rien que je n'aie expérimenté plus d'une fois : si la chose est bonne, ou si elle ne l'est pas, vous en jugerez, et vous aurez la bonté de m'en dire votre avis.

Je compte vous faire plaisir, mon révérend père, de commencer d'abord par traiter des choses surnaturelles ; car il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que dévotion, attendrissement, don des larmes, méditation, et tout ce que l'homme peut acquérir ici-bas avec la grâce de Dieu. J'appelle surnaturel ce que nous ne pouvons acquérir par nous-mêmes, quelque soin et quelque diligence que nous y apportions. À cet égard tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous y disposer, et c'est un grand point que cette disposition.

Or la première sorte d'oraison que j'ai éprouvée, et qui m'a paru surnaturelle, est un recueillement intérieur qui se fait sentir à l'âme ; en telle sorte qu'il lui semble qu'elle a au-dedans d'elle de nouveaux sens, à peu près semblables aux extérieurs, et qu'elle cherche à se débarrasser du trouble que ceux-ci lui causent. Quelquefois même

elle les entraîne après elle, et l'envie lui prend de fermer les yeux et les oreilles du corps, pour ne voir et n'entendre que ce dont elle est alors occupée ; c'est-à-dire pour traiter avec Dieu seule à seul. Dans cet état on ne perd aucun de ses sens, ni aucune des puissances de l'âme ; tout est conservé, mais tout est rempli de l'idée de Dieu. Ceci ne peut manquer d'être clair pour quiconque aura eu le bonheur de passer par cet état, mais non pas pour d'autres ; il faudrait bien d'autres discours et quantité de comparaisons pour leur en donner l'intelligence.

De ce recueillement vient pour l'ordinaire une quiétude ou paix intérieure, dans laquelle il semble à l'âme que rien ne lui manque. Alors elle se lasse de parler, je veux dire, de prier et de méditer : elle n'est capable de rien autre chose que d'aimer. Cet état dure quelquefois longtemps.

Cette oraison de quiétude produit ordinairement un sommeil que l'on appelle le sommeil des puissances de l'âme, dans lequel elles ne sont pourtant pas tout à l'ait si absorbées, ni si suspendues que l'on puisse qualifier cet état de ravissement ou d'union totale. Il arrive même quelquefois et le plus souvent que dans l'oraison de quiétude l'âme comprend clairement (du moins cela paraît ainsi) que sa volonté est unie à Dieu, et que cette puissance est uniquement occupée de lui, sans pouvoir se détourner aucun autre objet : et cependant les deux autres puissances restent libres et capables de vaquer aux œuvres du service de Dieu. En un mot, Marthe et Marie vont ensemble. La première fois que je passai par cet état, j'en demeurai si surprise que je demandai au père François si ce n'était point une illusion ; il me répondit que non, et que cela lui arrivait souvent à lui-même.

Mais on éprouve tout autre chose dans l'union de toutes les puissances ; car alors elles ne sont capables de quoi que ce soit au monde ; l'entendement est comme frappé d'étonnement ; la volonté aime plus que l'entendement ne conçoit, mais sans que l'âme comprenne ou puisse dire, ni si elle aime, ni ce qu'elle fait ; la

mémoire est, ce me semble, anéantie ; il ne reste plus aucune idée ; les sens ne servent pas plus que si on en avait totalement perdu l'usage. Tout cela, comme je me l'imagine, pour que l'âme puisse se livrer au cher objet dont elle jouit, et qu'elle ne perde rien de ces moments de déliées qui malheureusement durent si peu.

L'âme s'aperçoit bien des grands avantages qu'elle retire de cet état précieux ; elle est fort enrichie d'humilité, de bons désirs et d'autres vertus ; mais on ne peut pas dire précisément ce que c'est. Car quoique l'âme exprime ordinairement ce qu'elle sent, il y a là quelque chose qu'elle a peine à comprendre et à faire entendre aux autres. Ce que j'en puis dire, c'est que cette union, lorsqu'elle est véritable, est la plus grande faveur que le Seigneur puisse faire à l'homme ici-bas, ou du moins une des plus grandes.

Le ravissement et la suspension des puissances sont termes, selon moi, à peu près synonymes ; mais pour exprimer l'état d'union, dont je viens de parler, je me sers plus volontiers du terme de suspension, parce, que celui de ravissement me semble plus fort et plus frappant. Voici cependant en quoi diffère le ravissement de la suspension :

Le ravissement dure davantage, et se sent plus à l'extérieur. Il coupe la respiration. On ne peut parler ni ouvrir les yeux. La même chose arrive dans l'union ou suspension, mais non pas avec tant de force. Dans ces deux manières d'oraison, il n'y a que le plus ou le moins.

Quand le ravissement est considérable, la chaleur naturelle se retire et je ne sais ce qu'elle devient ; les mains demeurent froides comme de la glace, et quelquefois raides comme des bâtons ; et le corps reste debout ou à genoux, selon la posture où il était en entrant dans l'oraison ; l'âme est tellement occupée à jouir des objets que le Seigneur lui présente, qu'il semble qu'elle oublie d'animer le corps, et qu'elle l'abandonne totalement. Aussi, pour peu que cet état dure, les membres sont longtemps à s'en ressentir.

Il me semble que dans le ravissement la volonté de Dieu est que l'âme ait une connaissance plus parfaite de ce dont elle jouit que dans l'union ou suspension. Dieu dans cet état lui découvre ordinairement les plus grands mystères, ce qui produit en elle de merveilleux effets, comme de s'oublier soi-même, pour ne s'occuper que de la gloire d'un si puissant Maître. Pour moi je pense que Dieu agissant ainsi sur l'âme, ne peut que lui laisser une forte persuasion de son impuissance et de sa misère, et de son ingratitude, de n'avoir pas servi comme elle le devait celui qui, par le seul effet de sa bonté, la comble de tant de bienfaits. La satisfaction et la douceur qu'elle éprouve alors au-dedans d'elle, sont si fort au-dessus de toute comparaison que, si le souvenir en restait et ne s'effaçait pas, les plaisirs d'ici-bas n'inspireraient plus que du dégoût, et l'on foulerait aux pieds toutes les choses de la terre.

Voici maintenant la différence que je fais entre le ravissement et le rapt. Dans le ravissement, l'âme meurt peu à peu aux choses extérieures, et perd insensiblement l'usage de ses sens pour ne vivre que pour Dieu. Mais le rapt vient tout d'un coup, par le seul moyen d'une connaissance que Dieu met dans le plus intime de l'âme, et cela avec une telle promptitude, qu'il semble à l'âme que Dieu lui arrache sa partie supérieure, et que cette partie se sépare du corps. C'est pourquoi elle doit s'armer de courage à l'approche de cet état, et se jeter avec confiance entre les bras du Seigneur, pour qu'il l'emporte où il lui plaira ; elle doit même être prête à mourir pour lui s'il le faut, et se tenir dans cette disposition jusqu'à ce qu'il l'ait mise en lieu de repos, c'est à-dire qu'elle soit parvenue, au degré de lumière où il veut l'élever ; car ce n'est point à elle à pénétrer les desseins que Dieu a sur elle.

Le rapt rend les vertus encore plus fortes que le ravissement, parce que la puissance de Dieu y éclate davantage, et détermine l'âme plus efficacement à la crainte et à l'amour. Dieu dans le rapt emporte l'âme, comme en étant le maître, sans qu'elle y puisse mettre obstacle. Elle demeure pénétrée de douleur, et frappée d'étonnement d'avoir osé offenser une si haute Majesté ; elle voudrait bannir le

péché de dessus la terre, et que tous les hommes ne s'occupassent à autre chose qu'à glorifier Dieu. Je crois que c'est de là que viennent à certaines personnes les désirs violents qu'elles ont que toutes les âmes soient sauvées, d'y pouvoir contribuer en quelque chose, et de faire rendre partout à Dieu l'hommage qui lui est dû.

Le vol de l'esprit est encore autre chose. C'est un je ne sais quoi qui s'exhale du plus profond de l'âme. Voici, autant que je puis m'en souvenir (car j'ai la mémoire fort mauvaise), voici la comparaison que j'en ai donnée dans l'écrit que vous connaissez,<sup>15</sup> où j'ai amplement expliqué toutes ces manières d'oraison et d'autres encore. Il me semble que l'âme et l'esprit doivent être une même chose ; je n'y trouve d'autre différence que celle qui se rencontre entre un feu bien allumé et sa flamme. On distingue dans le feu ce qui demeure en bas et ce qui monte en haut, quoique l'un et l'autre soient toujours du feu, et qu'ils ne diffèrent que par leur situation : il en est de même de l'âme. Quand Dieu l'a disposée à brûler de son amour, et que ce feu vient à s'allumer, elle produit et lance hors d'elle-même quelque chose d'extrêmement vif et subtil qui monte en haut, et va où Dieu veut. C'est ce que j'appelle le vol de l'esprit. Je ne puis m'exprimer autrement, et véritablement cela ressemble à un vol ; je ne sais point de comparaison qui y vienne mieux ; je sais seulement qu'on sent cela très-clairement dans cet état, et qu'on ne peut y résister.

Vous diriez que ce petit oiseau de l'esprit s'est échappé de cette misérable cage du corps ; et qu'ayant recouvré sa liberté, il est plus propre à obéir au Seigneur. Cet état est quelque chose de si délicat et de si subtil, qu'il s'empare de l'âme sans lui laisser le moindre doute ni la plus petite appréhension d'avoir été trompée. Ce n'est pas qu'au sortir de cet état, quand elle vient à considérer sa misère et son indignité, elle ne trouve assez de sujets de craindre ; mais il lui reste au fond d'elle-même une certaine certitude, une sécurité qui la soutient, et à laquelle elle peut se livrer sans inconvénient, pourvu qu'elle continue d'apporter ses soins pour ne point tomber dans

---

<sup>15</sup> Cet écrit-dont parle la Sainte est apparemment l'histoire de sa vie ou le *Chemin de la Perfection* ; car ses autres ouvrages sont postérieurs à cette le lettre.

l'illusion.

Ce que j'entends par transport, est un désir impétueux que Dieu donne quelquefois à l'âme, sans même que l'oraison ait précédé. C'est presque toujours un souvenir qui lui vient tout d'un coup que Dieu est absent d'elle ; soit que ce souvenir vienne sans cause naturelle, soit qu'il soit occasionné par quelque parole qu'on ait entendue. Ce souvenir est quelquefois si violent qu'il met l'âme hors d'elle-même dans le moment, comme il arriverait à quelqu'un à qui l'on viendrait apprendre brusquement une nouvelle infiniment triste, ou à qui l'on ferait une extrême frayeur. Dans ces occasions l'esprit ne trouve plus de ressource dans la raison, et demeure comme absorbé. La même chose arrive ici, excepté que la douleur que l'âme ressent est pour un si juste sujet, qu'elle connaît clairement qu'il lui serait avantageux d'en mourir. De là vient que tout ce qui se présente à elle en cet état ne sert qu'à la tourmenter davantage ; il semble que le Seigneur veuille la priver de toute consolation, et qu'elle n'existe que pour souffrir. Elle a peine à se persuader que la volonté de Dieu soit qu'elle vive ; elle se trouve comme dans une solitude affreuse, et dans un abandon qui ne se peut décrire ; toutes les choses d'ici-bas lui sont pénibles, et elle ne peut trouver de compagnie dans rien de ce qui est créé.

L'âme alors n'aspire qu'à son Créateur, mais elle conçoit en même temps qu'il lui est impossible d'en jouir, si elle ne meurt ; et comme il ne lui est pas permis de se procurer la mort, elle meurt du désir de mourir, à tel point qu'elle est réellement en danger de mort. Elle se voit comme suspendue entre le ciel et la terre, sans savoir que devenir. Dieu lui donne de moment à autre la connaissance de ses perfections, mais uniquement pour lui faire concevoir ce qu'elle perd à être séparée de lui, et cette connaissance fait sur elle une impression si étrange que les termes me manquent pour exprimer la douleur qu'elle en ressent. En effet il n'y a point de souffrances sur la terre, au moins de celles que j'ai éprouvées, qui soient égales à celle-ci ; et pour en donner une idée, j'observerai seulement que, quand cet état ne durerait qu'une demi-heure, on en sort le corps tout brisé, et

les os comme déboîtés avec de grandes douleurs, et qu'il ne serait pas possible de se servir alors de sa main pour écrire.

Mais ces douleurs corporelles, l'âme ne les sent pas que le transport ne soit passé ; elle est trop occupée de ce qu'elle souffre intérieurement ; je crois même qu'elle serait absolument insensible à de plus grands tourments extérieurs. Elle a pourtant l'usage de tous ses sens ; elle peut parler, elle peut regarder, mais non pas marcher ; car elle est comme assommée par ce grand coup de l'amour divin. Il faut que cet état vienne de Dieu ; car, quand on mourrait d'envie de se le procurer, on n'y réussirait pas. Il laisse dans l'âme des effets merveilleux, et elle en retire de très-grands avantages. Les docteurs en parlent diversement, mais aucun ne le condamne. Le père d'Avila m'écrivit il y a quelque temps que c'était une excellente chose, et tout le monde est d'accord sur ce point. Enfin l'âme conçoit clairement que c'est une des plus grandes faveurs qu'elle puisse recevoir de Dieu ; mais si cette faveur était souvent répétée, la vie ne durerait pas longtemps.

Il y a un mouvement de l'âme moins violent et plus ordinaire, qui arrive lorsque l'âme sent seulement un grand désir, un grand attendrissement et un regret d'être ici exilée, qui lui fait verser des larmes ; mais comme elle reste assez libre pour considérer que c'est la volonté du Seigneur qu'elle vive sur la terre, elle se console, et lui offre sa vie, en le suppliant de ne pas permettre qu'elle vive pour elle, mais uniquement pour lui. Tel est l'effet de ce mouvement.

Une autre manière d'oraison assez ordinaire, est une espèce de blessure que l'âme reçoit comme si on lui faisait passer une flèche au travers du cœur. Cette blessure excite en elle une douleur si vive qu'elle en gémit, mais en même temps si délicieuse, qu'elle voudrait en être perpétuellement atteinte. Cette douleur n'est pas dans les sens, et l'on ne doit pas croire que la plaie dont je parle soit matérielle ; on ne la sent qu'au fond de l'âme, sans qu'il en reste sur le corps aucune marque ; mais il faut bien que je me serve de ces sortes de comparaisons, puisque je ne pourrais me faire entendre autrement,

quoique j'avoue qu'elles sont bien grossières pour le sujet que je traite ; mais comment faire ? Ce n'est point chose qu'on puisse dire ni écrire ; il faut l'avoir éprouvée pour la bien comprendre ; car la différence est extrême des peines de l'âme à celles du corps ; et c'est ce qui me fait aisément concevoir qu'on ne peut juger des peines de l'enfer et du purgatoire par celles que le corps peut souffrir en ce monde.

Il y a des temps où cette blessure semble tirer du fond de l'âme de grands sentiments d'amour, des désirs de s'unir à Dieu, si vifs et si délicats, qu'ils sont au-dessus de l'expression. L'âme dans cet état considère combien elle est malheureuse, d'être attachée à ce misérable corps qui l'empêche de jouir de son Créateur comme elle le souhaiterait ; et cette considération lui donne pour son corps une aversion mortelle. Son corps lui semble une haute muraille qui la sépare de l'objet qu'elle aime, et qui met obstacle à cette félicité suprême dont elle sent les avant-goûts. C'est alors qu'elle connaît le coup terrible que nous a porté le péché d'Adam, qui est la cause d'une séparation si cruelle. Au reste, il en est de cet état comme de ceux dont j'ai parlé précédemment. C'est Dieu seul qui les donne, et il ne dépend pas plus de nous de nous les procurer que de nous y soustraire.

Cette manière d'oraison, je veux dire celle de la blessure d'amour, précède ordinairement celle de ravissement et de transport ; et j'oubliais de dire que le transport se termine presque toujours par un ravissement, Dieu voulant par cette faveur consoler l'âme, et l'engager à vivre pour lui.

Tout ceci ne peut être une imagination, et j'en pourrais apporter plusieurs raisons, si je ne craignais d'être trop longue. Dieu sait si ces états sont bons, ou s'ils ne le sont pas ; mais au moins on ne peut pas nier qu'ils ne produisent d'excellents effets, et que l'âme n'en retire de grands avantages.

Dans ces états, je vois les trois personnes de la très-sainte Trinité, aussi distinctement comme je vous vis hier, mon révérend

père, vous et le père provincial, excepte que je ne vois ni n'entends rien, comme j'ai déjà en l'honneur de vous dire ; mais quoique je ne les voie point. non pas même des yeux de l'âme, j'ai une certitude extraordinaire de leur présence ; et quand cette présence vient à manquer, mon âme s'en aperçoit aussitôt. De vous dire comment cela se fait, c'est ce qui m'est impossible ; mais je sais, à n'en point douter, que ce n'est point une imagination ; et c'en est si peu une, que quelque effort que je fasse pour me rappeler la même représentation, je ne puis y réussir. C'est ce que j'ai éprouvé plus d'une fois. Il en est de même de tout ce que j'ai pu vous dire dans cette lettre ; il y a tant d'années que les mêmes choses m'arrivent, que je crois pouvoir vous en attester la réalité. Il est bien vrai, et remarquez ceci, je vous supplie, mon révérend père, il est bien vrai que, quant à la personne qui me parle toujours, je puis dire affirmativement qu'elle me paraît être ; mais je ne pourrais pas parler des deux autres avec la même certitude ; il y en a une que je sais qui ne m'a jamais parlé ; la raison, je l'ignore ; je ne m'occupe jamais à demander à Dieu plus qu'il ne me donne, je craindrais trop que le démon ne me fit illusion ; et j'espère moyennant cette crainte que je ne serai jamais plus curieuse. Il me semble que la première personne m'a quelquefois parlé ; mais comme je ne m'en souviens pas bien, ni de ce qu'elle m'a dit, je n'ose l'assurer. Tout cela est écrit où vous savez, et plus au long ; au reste, quoique ces trois personnes se présentent à mon âme distinctement et d'une manière si extraordinaire, mon âme conçoit clairement que ce n'est qu'un seul Dieu. Je ne me souviens pas que le Verbe éternel m'ait parlé, mais bien son humanité, et je crois pouvoir affirmer que ce n'est point une imagination.

Je ne puis répondre à la question que vous me faites sur l'eau, et je n'ai point appris non plus où est situé le paradis terrestre. J'ai déjà dit que j'entends seulement ce qu'il plaît au Seigneur de me faire entendre, parce que je ne puis faire autrement, et qu'il ne dépend pas de moi de ne l'entendre pas ; mais de lui demander l'intelligence de telle ou telle chose, je ne l'ai jamais fait, ni n'oserais le faire ; j'aurais trop peur, je le répète, d'être la dupe de mon imagination et que le

démon ne me trompât ; jamais, grâce à Dieu, je n'ai eu de curiosité ; je ne me soucie point d'être plus savante que je ne suis ; ce que j'ai appris sans le vouloir ne m'a que trop coûté, quoique j'aie lieu de croire que c'est un moyen dont Dieu s'est servi pour me sauver, me voyant si méchante ; car les bonnes âmes n'ont pas besoin de tous ces secours surnaturels pour pratiquer la vertu.

Il ne faut pas que j'oublie une sorte d'oraison qui précède la première dont je vous ai parlé, et qui consiste en la présence de Dieu ; ce n'est point une vision, mais c'est l'état où se trouve quiconque se recommande sincèrement à Dieu au commencement de sa prière, quand ce serait même une prière vocale, à moins que l'âme ne soit dans une sécheresse absolue. Dieu veuille me faire miséricorde et ne pas permettre que je perde par ma faute le fruit de tant de grâces qu'il m'a faites.

Je suis avec beaucoup de respect,

Mon révérend père,

Votre indigne et très-soumise servante,

Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

C'est moins ici une lettre qu'une partie d'un traité sur l'oraison. Le père Rodrigue Alvarez, à qui cet écrit est adressé, fut un des premiers sujets de sa compagnie, tant pour sa piété que pour son érudition. On trouve sa vie parmi celles des hommes illustres de la compagnie de Jésus, écrites par le père Jean Eusèbe de Niremberg.

Il est important d'observer que les visions, les extases et tous ces états surnaturels dont il est ici parlé, ne sont point essentiels à la perfection de la vie spirituelle, et qu'il suffit, pour arriver à cette perfection, d'aimer Dieu et le servir dans la sincérité de son cœur. Ce sont des faveurs singulières dont Dieu juge à propos de gratifier quelques âmes sans qu'elles y contribuent en rien, et pour des raisons qui nous font inconnues. Il y aurait de la présomption à désirer qu'il opérât en nous les mêmes merveilles. .

L'histoire générale de l'ordre nous apprend qu'en l'année 1576, lorsque la Sainte était encore à Séville, elle et ses filles eurent une persécution à essayer à

l'occasion d'une novice mélancolique, qui, de dépit d'avoir été congédiée, alla les accuser à l'inquisition de plusieurs faussetés ; que cette première persécution fut bientôt apaisée, l'innocence des accusées avant été reconnue par les inquisiteurs ; mais que cela leur donna lieu d'examiner l'esprit de la Sainte et sa manière d'oraison ; sur quoi ils voulurent avoir l'avis du père Rodrigue Alvarez, de la compagnie de Jésus ; ce qui obligea la Sainte de donner une relation de sa vie. L'histoire ajoute que ce père, ayant pris lecture de cette relation, l'approuva et en rendit compte aux inquisiteurs. C'est cette même relation qui est renfermée dans la présente lettre, que j'ai cru devoir placer pour cette raison en 1576.

## LETTRE XIV.

*AU RÉVÉREND PÈRE RODRIGUE ALVAREZ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.*

SECONDE.

*Elle lui rend compte de la conduite qu'elle a tenue depuis le commencement jusqu'alors, par rapport aux choses surnaturelles qu'elle a éprouvées en faisant l'oraison, et lui nomme les personnes dont elle a pris conseil en différents temps sur cette matière.*

1576. — Il y a quarante ans que la religieuse que vous savez a pris l'habit. Dès la première année elle commença à méditer pendant quelques heures du jour sur les mystères de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sur ses péchés, sans jamais élever son esprit à rien de surnaturel. Elle considérait seulement les créatures ou d'autres objets qui la portaient tantôt à se convaincre du peu de durée des choses d'ici-bas, tantôt à admirer la grandeur de Dieu dans ses ouvrages, et l'amour qu'il nous porte. Celle considération l'excitait de plus en plus à servir un si bon Maître, et beaucoup plus que la crainte, qui n'a jamais été son motif. Elle nourrissait en elle un désir très-vif de voir Dieu glorifié et son Église augmentée ; c'était là le sujet de toutes ses prières ; elle ne pensait nullement à elle, et il lui semblait qu'elle se serait peu embarrassée d'endurer les plus grands tourments pour obtenir de Dieu quelque chose de ce qu'elle désirait avec tant d'ardeur, ne fût-ce que la moindre chose.

Elle vécut ainsi pendant vingt-deux ans dans de grandes

sécheresses, sans qu'il lui vînt en pensée de désirer rien de plus. Elle était si convaincue de sa bassesse, qu'il ne lui semblait pas qu'elle fût digne d'élever son esprit jusqu'à Dieu ; et elle regardait comme une grande grâce qu'il lui faisait de la souffrir devant lui pour le prier ou pour lire de bons livres.

Il fut question, il y a environ dix-huit ans, de la fondation qu'elle fit à Avila du premier monastère des carmélites réformées ; mais deux ou trois ans avant cette fondation (je crois que c'est trois ans), elle commença à s'apercevoir qu'on lui parlait quelquefois intérieurement, et elle eut même quelques visions ou révélations, toujours dans l'intérieur de son âme, car elle n'a jamais rien vu ni entendu par les yeux et les oreilles du corps, hors deux fois qu'elle crut entendre parler, mais elle ne comprit rien à ce qu'on lui disait. Quand elle avait de ces visions intérieures, la représentation des objets ne durait pas pour l'ordinaire plus qu'un éclair, mais les objets ne laissaient pas de demeurer aussi fermement imprimés dans son esprit, et même plus, que si elle les eût vus des yeux du corps.

Elle était pour lors si peureuse de son naturel, qu'elle n'osait quelquefois demeurer seule, même pendant le jour ; et comme, quelque effort qu'elle fit, elle ne pouvait se soustraire à ces visions, elle en était extrêmement affligée, craignant que ce ne fût une tromperie du démon. Elle commença donc d'en parler à des personnes spirituelles de la compagnie de Jésus.

Ces personnes furent entre autres le père Araos, qui était commissaire de la compagnie, et qui vint à passer où elle était ; le père François,<sup>16</sup> auparavant duc de Candie, avec qui elle eut deux entretiens à ce sujet ; le père provincial Gilles Gonzalez, qui est à présent à Rome ; celui qui est actuellement provincial en Castille, qu'elle n'a pourtant pas tant pratiqué que le père Gonzalez ; le père Baltazar Alvarez, actuellement recteur à Salamanque, qui l'a confessée pendant six ans ; le père Salazar, recteur actuel de Cuença ; le père Ripalda, recteur de Burgos ; et celui-ci était assez mal disposé

---

<sup>16</sup> C'est S. François de Borgia.

en sa faveur sur des récits qu'on lui avait faits, jusqu'à ce qu'il eût conféré avec elle ; le docteur Paul Hernandez, à Tolède, consultant de l'inquisition ; un autre père qui était recteur à Salamanque lorsqu'elle lui parla<sup>17</sup> ; le docteur Guttiérez et quelques autres pères de la compagnie, qu'elle a trouvés dans les différents endroits où ses fondations l'ont appelée, et dont elle a recherché l'entretien sur la réputation qu'ils avaient de spiritualité.

Elle communiqua aussi beaucoup des affaires de son âme avec le vénérable père d'Alcantara, saint homme de la réforme de saint François.<sup>18</sup> Ce fut lui qui contribua le plus à faire entendre que cette religieuse était conduite par l'esprit de Dieu.

On passa plus de six années à faire différentes épreuves, comme elle l'a écrit plus au long, et comme on verra encore par la suite ; mais on avait beau faire des épreuves, elle avait beau s'affliger et répandre des larmes, elle n'en était que plus sujette aux suspensions et aux ravissements, et même avec un sentiment de douleur.

On faisait pour elle quantité de prières, et l'on disait beaucoup de messes pour obtenir de Dieu qu'il la conduisît par une autre voie, parce que sa frayeur était extrême quand elle n'était point en oraison. Cependant on remarquait en elle un grand progrès dans la perfection, sans que ce progrès fût accompagné de vaine gloire, ni de la moindre tentation qui y eût rapport ; au contraire, elle était toute honteuse que cela fût su. Elle ne parlait même jamais de ce qu'elle éprouvait au-dedans d'elle, à moins que ce ne fût à ses confesseurs, ou à gens de qui elle pût recevoir quelque lumière ; et même cela lui coûtait davantage à révéler que si c'eût été de grands péchés, parce qu'il lui semblait qu'ils allaient se moquer d'elle et traiter ce qu'elle leur disait de contes de femmelettes, chose qu'elle a toujours eue en aversion.

Il y a environ treize ans, plus ou moins, toujours était-ce après

---

<sup>17</sup> Le texte dit : *Lorsque je lui parlai*. C'est sans doute une distraction.

<sup>18</sup> Les récollets.

la fondation du couvent de Saint-Joseph-d'Avila,<sup>19</sup> où elle avait passé en sortant de son premier couvent ; il y a, dis-je, à peu près ce temps-là qu'il vint à Avila un inquisiteur ; je ne sais s'il l'était de Tolède, mais je suis bien sûre qu'il l'avait été de Séville ; c'était dom Solo, aujourd'hui évêque de Salamanque. Elle fit en sorte d'avoir un entretien avec lui pour s'assurer davantage. Elle lui rendit compte de tout. La réponse de cet inquisiteur fut qu'il ne trouvait rien dans ce qu'elle lui disait qui pût regarder son office, puisque tout ce qu'elle voyait et entendait dans l'oraison ne servait qu'à l'affermir de plus en plus dans la foi catholique ; et en effet elle a toujours été et est encore très-ferme sur ce point. Elle a toujours désiré sincèrement la gloire de Dieu et le salut du prochain, à tel point que, pour sauver une seule âme, elle endurerait volontiers mille morts.

Cependant, comme cet inquisiteur la vit si fort dans la peine, il lui conseilla de mettre par écrit tout ce qui lui arrivait dans l'oraison, et même toute l'histoire de sa vie, sans en rien omettre, et de communiquer cet écrit au père-maître d'Avila, qui était un homme fort éclairé sur ces matières ; après quoi elle pourrait se tenir tranquille. Elle suivit ce conseil ; elle écrivit sa Vie et ses péchés. Le père d'Avila lui lit réponse, la consola et la rassura. Cette relation était telle, que tous les théologiens qui la virent, et qui étaient les confesseurs<sup>20</sup> de cette religieuse, disaient qu'elle contenait des avis salutaires pour la vie spirituelle. Ils lui ordonnèrent de la transcrire et de composer un autre petit livre, pour servir d'instruction à ses filles ; car elle était alors prieure.

Avec tout cela, comme il n'était pas absolument impossible que des personnes spirituelles se trompassent aussi bien qu'elle, elle ne laissait pas de temps à autre de retomber dans ses premières frayeurs. Elle pria donc son confesseur de trouver bon qu'elle communiquât sa situation à quelques théologiens du premier ordre, quand ce ne serait pas des personnes fort adonnées à l'oraison, parce qu'elle ne désirait

---

<sup>19</sup> La fondation de ce couvent est du 21 août 1562.

<sup>20</sup> Le texte dit : *Mes confesseurs*, ce qui ne peut être qu'une distraction.

autre chose que de savoir si ce qui lui arrivait n'avait rien de contraire à l'Écriture-Sainte. Ce n'est pas qu'elle ne se consolât quelquefois en considérant que, quand même elle eût mérité par ses péchés de tomber dans l'illusion, il n'y avait pas d'apparence que Dieu permit que tant de bonnes âmes qui désiraient l'éclairer y tombassent de même.

Ce fut dans l'intention que je viens de dire qu'elle commença à consulter les pères de l'ordre de Saint-Dominique, qui avaient été autrefois ses confesseurs, avant qu'il fût question chez elle d'aucun effet surnaturel. Ce ne fut pourtant pas aux mêmes pères qui l'avaient déjà confessée qu'elle s'adressa, mais à d'autres du même ordre. Voici les noms de ceux qu'elle consulta.

Le père Vincent Baron, qui la confessa durant un an et demi à Tolède. Il était alors consulteur du Saint-Office, et il l'avait pratiquée longtemps avant toutes ces choses. C'était un homme d'une érudition profonde. Il la rassura beaucoup, comme avaient fait les pères jésuites dont j'ai parlé ; ils s'accordaient tous à lui demander ce qu'elle pouvait craindre, puisqu'elle n'offensait pas Dieu, et qu'elle était persuadée de sa propre misère. Le père Pierre Ibagnez, qui était professeur à Avila. Le père-maître Dominique Bagnez, qui est à présent régent du collège de Saint-Grégoire de Valladolid. Il fut son confesseur<sup>21</sup> pendant six ans ; et depuis ce temps-là elle a toujours continué de lui demander par lettres ses avis, dans les occasions où elle a cru en avoir besoin. Le père-maître Chaves. Le père maître Barthélemy de Médine, professeur en l'université de Salamanque. Comme elle savait qu'il était fort prévenu contre elle sur le récit qu'on lui avait fait des choses dont il s'agit, elle se persuada que, n'étant retenu par aucun égard, il lui dirait plus franchement qu'un autre si elle était dans l'illusion. Il y a de cela un peu plus de deux ans. Elle voulut se confesser à lui, et eut une grande communication avec lui durant le séjour qu'elle fit à Salamanque. Elle lui fit lire aussi les mémoires de sa Vie, afin qu'il fût mieux informé ; mais il la

---

<sup>21</sup> Le texte dit ici : *Mon confesseur*. Autre distraction.

rassura autant et plus que les autres n'avaient fait, et fut depuis un de ses meilleurs amis. Le père Philippe de Ménésès, qui la confessa quelque temps, lorsqu'elle alla fonder le couvent de Valladolid. Il était alors recteur du collège de Saint-Grégoire ; et quelque temps auparavant, ayant ouï parler de ce dont il s'agit, il avait eu la charité d'aller exprès à Avila pour s'entretenir avec elle, dans le dessein de la détromper s'il la trouvait dans l'illusion, ou de la défendre contre la calomnie si elle était dans la bonne voie. Il fut fort satisfait d'elle. Le père provincial Salinos, homme d'une grande sainteté, et le père Présenté-Lunar, prieur de Saint-Thomas-d'Avila, avec lesquels elle eut une communication particulière. Et enfin le père Jacques de Yangues, professeur à Ségovie.

Parmi ces pères il y en avait plusieurs qui étaient gens de grande oraison, et peut-être l'étaient-ils tous.

Elle a encore consulté d'autres personnes, en ayant eu assez d'occasions, durant tant d'années que ses craintes ont duré, et qu'elle a été obligée de se transporter en divers lieux pour ses fondations. On a fait quantité d'épreuves, car tout le monde souhaitait de pouvoir l'instruire ; et ces épreuves n'ont servi qu'à la rassurer et à convaincre ceux qui les faisaient. Elle était toujours prête à faire ce qu'on lui ordonnait, et rien ne l'affligeait davantage que quand elle ne pouvait pas obéir en ce qui concernait ces choses surnaturelles. Son oraison et celle des religieuses qu'elle a fondées est toujours animée d'un désir ardent de la propagation de la foi ; et c'est à cette intention autant que pour le bien de son ordre qu'elle a fondé son premier monastère.

Elle a toujours dit que si quelques-unes de ces choses surnaturelles qu'elle éprouvait lui eussent inspiré le moindre sentiment contraire à la foi catholique et à la loi de Dieu, elle ne se serait pas amusée à aller chercher des docteurs, ni à faire des épreuves, mais qu'elle aurait aussitôt reconnu que c'était l'ouvrage du démon.

Jamais elle n'a réglé sa conduite sur ce qui lui avait été inspiré

dans l'oraison ; et quand ses confesseurs lui disaient de faire le contraire, elle leur obéissait sans la moindre répugnance, et les instruisait de tout ce qui lui arrivait. Quelque assurance qu'on put lui donner que c'était Dieu qui agissait en elle, jamais elle n'a cru cela assez déterminément pour en jurer, quoiqu'à en juger par les effets et par les grandes grâces qu'elle recevait. elle eût tout lieu de croire que du moins quelques-unes de ces choses lui venaient de Dieu. Ce qu'elle a toujours désiré le plus, ç'a été d'acquérir des vertus ; et c'est aussi ce qu'elle a le plus recommandé à ses religieuses, ayant accoutumé de leur dire que l'âme la plus humble et la plus mortifiée est aussi la plus parfaite.

Le père-maître Dominique Bagnez, qui demeure à Valladolid, est celui avec qui elle a toujours eu et a encore le plus de communication. Elle lui a remis la relation de sa Vie dont je viens de parler, et il l'a présentée au Saint-Office à Madrid, suivant ce qu'elle a appris. Sur tout ce qui y est contenu, elle se soumet à la foi catholique et à l'Église romaine ; mais personne n'y a encore trouvé à redire, parce que les choses dont il s'agit ne dépendent pas de nous, et que Notre-Seigneur ne demande pas l'impossible.

La raison pourquoi la situation de cette religieuse s'est si fort divulguée, c'est que, comme elle était toujours dans la crainte, et qu'elle a été obligée de se consulter à plusieurs personnes, les uns l'ont dit aux autres ; et de plus on a abusé de la relation qu'elle avait écrite. On ne saurait croire combien ce coup lui a été sensible, ç'a été une des plus grandes croix qu'elle ait éprouvées, et il lui en a bien coûté des larmes. Ce n'était point par un sentiment d'humilité qu'elle se chagrinait ; c'était au contraire son amour-propre qui souffrait de ce qu'elle était devenue le sujet des conversations. Il a paru que Dieu n'a permis cela que pour la mortifier vivement pendant quelque temps ; car ceux qui disaient du mal d'elle plus que tous les autres, ont ensuite été ceux qui en ont dit le plus de bien.

Elle a toujours évité avec le plus grand soin de s'en rapporter, sur les états de son âme, aux personnes qu'elle jugeait disposées à

tout attribuer à Dieu, dans la crainte que ces personnes-là ne fussent aussi bien qu'elle les dupes du démon. Mais quand elle trouvait des gens plus soupçonneux, c'était avec eux qu'elle traitait plus volontiers, quoique ceux-ci ne laissassent pas de lui faire de la peine, quand, pour l'éprouver, ils ne lui marquaient qu'un mépris général pour toutes ces choses, parce qu'il y en avait quelques-unes qui lui paraissaient évidemment venir de Dieu. Elle n'eût pas voulu qu'on eût condamné le tout si décisivement, n'ayant point de raison de le faire, ni qu'on eût aussi ajouté foi à tout indistinctement, comme venant de Dieu, parce qu'elle comprenait fort bien qu'il pouvait y avoir de l'illusion en quelque chose ; aussi n'a-t-elle jamais cru pouvoir marcher avec une assurance entière dans un chemin si dangereux.

Elle a toujours fait son possible pour n'offenser Dieu en aucune manière, et elle a toujours été obéissante. Moyennant ces deux dispositions et la grâce de Dieu, elle a compté que ces choses surnaturelles ne l'empêcheraient pas de faire son salut, quand même elles viendraient du démon.

Depuis qu'elle les a éprouvées, elle s'est sentie portée de plus en plus à rechercher ce qui est le plus parfait, et elle a presque toujours eu un grand désir de souffrir. Et de là cette consolation qu'elle a éprouvée dans les différentes persécutions qu'on lui a suscitées, qui n'ont pas été, en petit nombre, et cet amour tout particulier pour les personnes qui la persécutaient ; de là aussi ce grand attrait pour la pauvreté et pour la solitude, et ce désir ardent de sortir de ce lieu d'exil pour voir Dieu. Ce sont ces effets et d'autres de même nature qui l'ont enfin déterminée à se tranquilliser, ne pouvant pas se figurer non plus que ceux qu'elle avait consultés, qu'un esprit qui la laissait avec de si bonnes dispositions, pût être mauvais. Ce n'est pas qu'elle soit exempte de toute crainte, mais cette crainte ne la fatigue plus tant.

Son esprit ne lui a jamais suggéré d'user de dissimulation, mais au contraire l'a toujours portée à l'obéissance. Elle n'a jamais rien vu

des yeux du corps, comme on l'a déjà dit, mais les choses se présentent à elle d'une manière si subtile et si intellectuelle, que quelquefois, et surtout dans les commencements, elle se figurait que c'était une imagination. D'autres fois aussi elle ne le pouvait croire. Ces sortes de choses n'étaient pas continuelles, mais lui arrivaient le plus souvent dans les cas de quelque tribulation<sup>22</sup> ; comme cette fois, par exemple, qu'elle venait de passer plusieurs jours dans des tourments intérieurs inexprimables, et dans un trouble affreux, qu'excitait en son âme la crainte d'être trompée par le démon. C'est ce qui est expliqué fort au long dans cette relation, où elle a aussi bien publié ses péchés que tout le reste, la crainte lui ayant fait oublier sa réputation.

Étant donc dans cette affliction qui était si extrême qu'on ne peut la dépeindre, elle ne fit qu'entendre ces paroles : *C'est moi, ne crains rien*. Et tout aussitôt son âme demeura tellement tranquille, courageuse et assurée, qu'elle ne pouvait comprendre elle-même d'où lui pouvait venir un si grand bien. Et en effet, tout ce que ses confesseurs et les docteurs qu'elle avait consultés avaient pu lui dire jusqu'alors, n'avait pas été capable de lui procurer la paix que ce peu de paroles lui rendit en un instant.

D'autres fois il lui est arrivé de se trouver merveilleusement fortifiée par des visions ; et sans ce secours elle n'eût jamais été capable de supporter, comme elle a fait, de si grands travaux et tant de contradictions, outre ses maladies qui ont été sans nombre, principalement depuis son entrée en religion. Elle n'en a plus à présent de si fréquentes, mais elle n'est jamais sans souffrir, tantôt plus, tantôt moins ; c'est son ordinaire. S'il lui arrive de rendre quelque petit service à Notre-Seigneur, ou d'en recevoir quelques grâces, ces choses s'effacent bien vite de sa mémoire ; ou si quelquefois elle s'en souvient, il ne dépend pas d'elle d'y arrêter son attention, comme elle fait sur ses péchés. Elle est toujours plongée dans cette affligeante idée, comme dans un borbier infect.

---

<sup>22</sup> Le texte dit, *nécessité*.

La considération de l'énormité de ses péchés, et du peu qu'elle a fait pour Dieu, est sans doute ce qui l'empêche d'être tentée de vaine gloire ; jamais son esprit ne lui a rien représenté qui ne fût pur et chaste ; et il ne lui semble pas qu'elle puisse avoir des pensées d'une autre nature, s'il est vrai que ce soit l'esprit de Dieu qui agisse sur elle, d'autant plus qu'elle n'a nul soin de son corps, et n'y pense seulement pas, tant elle est remplie de Dieu.

Elle conserve aussi toujours une grande crainte de rien faire qui puisse offenser Dieu, et un grand désir d'accomplir en tout sa volonté. C'est la grâce qu'elle ne cessa de lui demander ; et il lui semble qu'elle est si bien affermie dans cette résolution, qu'il n'y a chose au monde que ses confesseurs ne lui fissent faire, et qu'elle n'exécutât sur le champ, avec la grâce de Dieu, pour peu qu'elle crût par là lui être plus agréable. Persuadée qu'elle est qu'il aide toujours ceux qui dans leurs entreprises ont pour objet son service et sa gloire, rien ne la touche en comparaison de ce motif, et elle ne songe pas plus à travailler pour elle, que si elle n'existait pas, du moins autant qu'elle peut juger d'elle-même, et que ses confesseurs en jugent.

Tout ce qui est écrit dans ce papier est exactement vrai. On peut le vérifier par le moyen de ses confesseurs et des personnes avec qui elle communique depuis vingt ans.

Très-souvent son esprit la porte à glorifier Dieu, et elle voudrait que tout le monde s'y portât comme elle, quelque chose qu'il lui en pût coûter. De là vient le désir qu'elle a du salut des âmes, qui ne la quitte point Et quant au mépris souverain qu'elle a pour toutes les choses du monde, il vient sans doute de l'habitude qu'elle a prise d'en comparer la misère et la honte, avec le prix inestimable des biens spirituels et éternels.

Voici maintenant, mon révérend père, comme se fait la vision, puisque vous voulez le savoir : On ne voit rien ni intérieurement ni extérieurement, parce qu'elle n'est point imaginaire<sup>23</sup> ; mais l'âme,

---

<sup>23</sup> C'est à (lire, *parce qu'elle ne réside point dans l'imagination.*

sans rien voir, conçoit l'objet, et sent de quel côté il est, plus clairement que si elle le voyait ; excepté que rien de particulier ne se présente à elle ; mais c'est comme si, étant dans l'obscurité, on sentait quelqu'un auprès de soi ; car quoiqu'on ne le pût pas voir, on ne laisserait pas pour cela d'être sûr de sa présence. Cette comparaison n'est pourtant pas tout à l'ait juste, car celui qui est dans l'obscurité peut juger qu'une personne est auprès de lui, par quelque moyen, soit par le bruit qu'elle fait, soit par ce qu'il l'entrevoit et la connaît d'auparavant ; au lieu qu'ici il n'y a rien de tout cela, et sans le secours d'aucunes paroles, ni intérieures ni extérieures, l'âme conçoit très-clairement quel est l'objet qui se présente à elle, de quel côté il est, et quelquefois ce qu'il veut lui dire. Par où et comment elle conçoit cela, c'est ce qu'elle ignore : mais la chose se passe ainsi, et sans qu'elle puisse juger du temps que cela dure ; et quand une fois l'objet s'est éloigné d'elle, elle a beau vouloir se le représenter encore de la même façon, elle n'en peut venir à bout. Ce n'est plus que l'effet de son imagination, et non pas comme auparavant une représentation indépendante du concours de l'homme. Il en est de même de toutes les choses surnaturelles ; et de là vient que l'âme, à qui Dieu fait ces sortes de grâces, loin de s'en glorifier, en devient plus humble qu'auparavant, parce qu'elle reconnaît que c'est un don de Dieu dont elle ne peut se dégager, comme elle ne peut se le procurer en aucune manière. Cette considération redouble son amour et son zèle pour un si puissant Seigneur, qui peut faire ce que nous ne pouvons seulement pas concevoir, du moins en ce monde. C'est ainsi que quelque savant qu'on soit, on reconnaît toujours qu'il y a des sciences où l'on ne peut atteindre. Que celui qui donne ces biens précieux soit à jamais béni.

Je suis avec la vénération la plus parfaite,

Mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE Jésus.

REMARQUES.

Cette lettre est vraisemblablement la suite de celle qui précède immédiatement : et il y a lieu de croire que le père Alvarez, après avoir lu cette première lettre, ordonna à la Sainte de lui en faire une seconde, où elle lui marquerait la manière dont elle s'était conduite dans l'Oraison, depuis son entrée en religion jusqu'alors, et lui indiquerait les personnes dont elle avait pris conseil ; et de plus, comment se faisait la vision dont elle lui avait parlé, afin de remettre le tout à l'inquisition. La relation qui est renfermée dans cette seconde, lettre est admirable par sa brièveté sa clarté, le bon ordre qui y règne, et les instructions qu'on y trouve. Dans cette relation la Sainte, pour n'être pas connue apparemment, et par modestie, parle toujours d'elle à la troisième personne, comme si elle parlait d'une autre ; mais on remarque pourtant dans le texte quelques endroits où il lui est échappé par distraction d'user de la première personne.

Comme elle commence sa lettre par dire qu'il y a quarante ans qu'elle a pris l'habit, on juge qu'elle était à Séville lorsqu'elle l'écrivit, et que c'était dans le temps de la première persécution qu'elle eut à essuyer à l'occasion de cette novice mélancolique, qui la défera à l'inquisition, et qui mit le trouble dans le couvent. C'est à cet événement qu'on doit sans doute le soin que la Sainte a toujours pris de bannir de son ordre l'humeur mélancolique ; et en effet, on ne saurait trop admirer l'esprit de gaieté et l'égalité d'humeur qui règnent parmi les carmélites réformées au milieu de leurs austérités, et malgré la rigoureuse clôture qu'elles observent.

Dom Soto-Salazar, dont elle parle ici, et qui lui conseilla de consulter le père Jean d'Avila, était un homme d'un rare mérite. Il fut successivement proviseur et chanoine d'Astorga, inquisiteur de Cordoue, de Séville et de Tolède, conseiller d'état, commissaire général de la croisade, évêque d'Alharacin, de Ségorbe et de Salamanque. Il mourut à Mérida en 1576, et l'on croit qu'il fut empoisonné par les Illuminés,<sup>24</sup> tant de cette ville que de Glerena, auxquels il s'était opposé.

Ce que la Sainte dit que rien ne l'affligeait davantage que quand elle ne pouvait pas obéir, doit s'entendre des choses qui ne dépendaient pas d'elle : comme, par exemple, si un confesseur lui commandait de s'abstenir de toutes choses surnaturelles, tandis que Dieu jugeait à propos de lui en envoyer ; il est clair qu'en cette occasion il n'était, pas en son pouvoir d'obéir ; mais son obéissance était toujours dans l'intention ; aussi dit-elle, quelques lignes plus bas, que, quand ses confesseurs lui ordonnaient de faire le contraire de ce qui lui était inspiré dans l'oraison, elle leur obéissait sans le moindre chagrin.

La Sainte parle ensuite de l'affliction qu'elle eut voyant que la relation de sa vie était devenue publique. Voici comme la chose arriva. Une dame du premier rang qu'elle voulait attirer à Dieu la pria un jour de lui montrer cette relation ; la Sainte s'en défendit autant qu'il lui fut possible ; mais la dame ayant paru choquée

---

<sup>24</sup> Secte d'hérétiques.

de ce refus, la Sainte eut enfin pour elle cette complaisance, à condition que la relation ne serait vue de personne, ce que la dame promit. Cependant cette dame ne l'eut pas plutôt en sa possession qu'elle en fit lecture à qui voulut l'entendre ; de manière qu'on ne s'entretenait d'autre chose dans les cercles, qu'on en faisait de piquantes railleries, et que cela suscita à la Sainte une grande persécution, comme si elle eût voulu se faire passer pour sainte.

Elle dit encore que son esprit ne lui a jamais rien représenté qui ne fût pur et chaste, et qu'il ne lui semble pas qu'elle puisse avoir des pensées d'une autre nature, s'il est vrai que ce soit l'esprit de Dieu qui agisse en elle.

Cet endroit a besoin d'explication. La Sainte ne veut pas dire par là que ce soit la marque du mauvais état de l'âme, que d'avoir des tentations contre la chasteté ; car il est certain qu'il n'y a de mal aux tentations qu'autant qu'on y donne son consentement, et qu'au contraire on mérite beaucoup en y résistant avec courage. Saint Paul était sans doute animé de l'esprit de Dieu ; cependant il ne laissait pas d'être sujet à de pareilles tentations ; ce qui lui faisait dire : *Datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ ; qui me colaphizet.*

Il est donc, évident que la Sainte ne veut dire autre chose en cet endroit, sinon que ses visions produisaient seulement en elle l'oubli de son corps et le souvenir de Dieu.

Et en effet, si ces visions eussent été des illusions que Dieu eût permis que la Sainte eût souffertes, sans néanmoins y consentir, il n'en aurait pas été de même ; car en ce cas le démon n'aurait pas manqué de la laisser avec des tentations contre la chasteté. Je crois aussi que, depuis le temps que Dieu commença à favoriser la Sainte de ses grâces, il la délivra de toutes sortes de tentations de ce genre ; et cela est assez conforme à ce que la Sainte dit d'elle-même en divers endroits de ses ouvrages.

Ce qui vient d'être dit au commencement des remarques que cette lettre est vraisemblablement la suite de la précédente, et que l'une et l'autre ont été écrites lors de la première persécution de Séville, ne permet pas de donner à celle-ci d'autre date que 1576. Mais ce qui confirme cette date encore davantage, c'est ce que dit la Sainte au commencement de celle-ci, qu'il y a quarante ans qu'elle a pris l'habit ; car on sait qu'elle avait pris l'habit en 1536, à quoi ajoutant quarante ans, cela fait bien 1576.

## LETTRE XV.

*AU RÉVÉRENDISSIME PÈRE JEAN-BAPTISTE RUBEO DE RAVENNE, GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES CARMES.*

*La Sainte intercède auprès de lui, en faveur des pères Gratien et Marian, qui l'avaient assistée dans la réforme, et l'assure de son obéissance relativement à un décret rendu contre elle, par le chapitre général.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon très-révérend père.

1576, *au commencement.* — J'ai eu l'honneur d'écrire trois ou quatre fois à votre révérence, depuis que je suis à Séville, et j'en suis demeurée là, sur ce que j'ai appris de nos pères à leur retour du chapitre, que vous étiez parti de Rome pour aller visiter les monastères du Mantouan. Dieu soit béni de l'heureux succès de cette affaire.

Je vous rendais compte dans ces lettres, mon très-révérend père, des trois nouveaux monastères qui ont été fondés cette année, l'un à Véas, l'autre à Caravaque et le troisième ici. Je puis dire que vous y avez pour filles de grandes servantes de Dieu. Les deux premiers sont rentés, et celui-ci ne l'est pas. Nous n'y avons point encore de maison en propre, mais j'espère que le Seigneur nous en procurera bientôt une. Je n'entre point à cet égard dans un plus grand détail, persuadée que je suis que quelques-unes de mes lettres vous seront parvenues.

Je vous marquais aussi, mon très-révérend père, qu'il y a bien de la différence d'entendre parler nos pères déchaussés (je veux dire les pères Gratien et Marian), ou d'en entendre parler à leurs ennemis. Il est certain que vous avez en eux de véritables enfants, et j'ose dire qu'en ce qui est essentiel, ils ne le cèdent à aucuns de ceux qui se vantent le plus de l'être. Comme ils m'ont priée de leur servir de médiatrice, pour obtenir de vous que vous les remettiez dans vos bonnes grâces, n'osant pas vous écrire eux-mêmes, je vous en suppliais très-instamment et vous en supplie encore aujourd'hui.

Accordez-moi cette grâce pour l'amour de Notre-Seigneur, et prenez quelque confiance en ce que j'ai l'honneur de vous dire. Je n'ai point de raison pour vous déguiser la vérité, outre que je croirais ne pouvoir le faire sans offenser Dieu ; et quand ce ne serait pas un péché, je regarderais comme une grande trahison et comme une insigne méchanceté de la déguiser à un père que j'aime si tendrement. Quand nous serons tous deux devant Dieu, vous verrez, mon très-révérénd père, les obligations que vous avez à votre véritable fille Thérèse de Jésus. C'est cette espérance qui me console, car je me doute bien que vous ne manquerez pas de gens qui vous feront entendre le contraire de ce que je vous écris ; mais les personnes sans passion me rendront témoignage que je dis la vérité, et je la dirai toujours tant que je vivrai.

Je vous parlais encore dans mes lettres de la commission que le père Gratien avait reçue du nonce, et vous marquais que ce prélat lui avait fait dire de le venir trouver. Il faut vous dire présentement, mon très-révérénd père, qu'on lui a donné de nouveau la commission de visiter non seulement les maisons de la réforme, tant d'hommes que de filles, mais même celles des carmes mitigés de la province d'Andalousie. Je sais à n'en pouvoir douter qu'il s'est excusé autant qu'il a pu de ce dernier article, quoiqu'on veuille dire le contraire ; c'est la pure vérité, et son frère le secrétaire y était également opposé, parce qu'il ne revient de ces sortes de commissions que beaucoup de peine ; mais puisque c'était une affaire réglée, si nos pères mitigés eussent voulu m'en croire, ils auraient reçu le commissaire, et les choses se seraient passées amicalement, comme entre frères, sans blesser personne. J'ai fait ce que j'ai pu pour les concilier, tant parce que c'était, ce me semble, le parti le plus raisonnable, que par amitié pour ces pères qui nous ont fait plaisir en tout ce qu'ils ont pu, depuis que nous sommes ici.

J'ai trouvé parmi eux, comme je crois vous l'avoir mandé, des gens de mérite et d'érudition ; il serait à souhaiter que nous en eussions autant dans notre province de Castille.

J'ai toujours aimé à faire, comme on dit, de nécessité vertu ; et pour cette raison j'aurais voulu que ces pères, avant de s'opposer à la commission, eussent bien examiné s'il y avait apparence qu'ils réussissent dans leur opposition ; il faut avouer d'un autre côté que nous avons eu dans l'ordre tant de visites et tant de nouveautés depuis nombre d'années, qu'il n'est pas bien étonnant qu'ils en soient las et rebutés. Dieu nous fasse la grâce de tirer quelque avantage de tout ceci pour notre sanctification. On peut bien dire qu'il nous éprouve. Cependant je trouve cette commission bien moins mortifiante pour l'ordre, que si c'était un étranger qui en fût chargé ; et j'espère que tout ira bien, pourvu que vous favorisiez le père Gratien de manière que tout le monde sache qu'il est dans vos bonnes grâces. Il prend la liberté d'écrire de son côté à votre révérence, et ne désire rien tant que d'être bien avec elle. Il vous révère comme son père, et serait au désespoir de vous donner le moindre mécontentement.

Je vous supplie donc encore une fois, mon très-révérend père, pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa glorieuse Mère que vous aimez tant, et pour qui ce bon père a aussi tant de dévotion (car c'est cette dévotion qui l'a fait entrer dans notre ordre), je vous supplie, dis-je, de lui répondre avec douceur, d'oublier tout le passé et les fautes qu'il a pu faire, et de le recevoir pour votre fils et pour votre sujet, comme il l'est en effet, aussi bien que le pauvre père Marian, à qui l'on ne peut rien reprocher, sinon qu'il ne sent pas toujours la portée de ce qu'il dit. Je ne m'étonne pas qu'il vous ait écrit des choses fort éloignées de sa pensée, car la plupart du temps il ne sait pas s'expliquer ; mais il proteste à qui veut entendre que jamais il n'a eu dessein de rien dire ni de rien faire qui fut capable de vous offenser. En vérité je crois que c'est le démon qui, par l'intérêt qu'il a de tout gêner, aura fait manquer ces bons pères contre leur intention.

Pour l'amour de Dieu, mon très-révérend père, accordez-moi la grâce que je vous demande. Considérez que c'est le propre des enfants de manquer, et le propre des pères de leur pardonner, sans avoir égard à leurs fautes. Bien des raisons vous y engagent, que vous ne sentez peut-être pas si bien où vous êtes que je les sens ici.

Quoique nous autres femmes ne soyons guère bonnes pour le conseil, il est pourtant des occasions où nous rencontrons juste. Pour moi je ne vois pas où serait l'inconvénient de recevoir à pardon ces bons pères qui iraient volontiers se prosterner à vos pieds, s'ils étaient à portée de le faire. J'imagine au contraire que cela ne peut produire qu'un très-bon effet. Dieu nous pardonne bien ; et pourquoi ne leur pardonneriez-vous pas ? ne fût-ce que pour faire entendre que vous êtes bien aise que la réforme se fasse par le moyen d'un de vos enfants.

S'il y avait dans l'ordre beaucoup de sujets à qui l'on pût confier cette commission, à la bonne heure ; mais puisqu'on n'en voit point qui ait les talents du père Gratien comme votre révérence serait la première à en convenir, si elle le connaissait plus particulièrement, n'est-ce pas là un motif suffisant pour vous engager à le protéger ; ne fût-ce, comme je l'ai dit, que pour faire connaître à tout le monde, si la réforme réussit, que c'est par vos conseils et par votre autorité ? car il n'est pas douteux que, dès qu'on saura que la chose se fait de votre agrément, toutes difficultés seront bientôt aplanies. J'aurais mille autres choses à vous dire là-dessus, mais j'aime mieux prier Dieu de vous inspirer ce qui convient le plus à sa gloire, d'autant plus que je m'aperçois depuis un certain temps que vous ne faites pas grand cas de ce que je vous dis. Cependant, si je manque en quelque chose, c'est assurément contre mon intention.

Le père Antoine de Jésus est ici ; il n'a pu se dispenser d'y venir, quoiqu'il ait déjà commencé à se défendre, comme ces deux pères. Il écrit à votre révérence. Peut-être sera-t-il plus heureux que moi. Je souhaite de tout mon cœur que vous preniez de tout ceci l'idée la plus convenable à la gloire de Dieu. Du reste je m'en rapporte à sa Providence d'en ordonner comme il lui plaira.

J'ai appris l'ordonnance du chapitre général, par laquelle il m'est fait défense de sortir de la maison que j'aurai une fois choisie. Le père Ange, notre provincial, l'avait envoyée ici au père Ulloa, avec ordre de me la faire signifier. Celui-ci s'est imaginé

apparemment que cela me chagrinerait beaucoup, et je crois bien que telle était l'intention de ceux qui me l'ont attirée ; c'est ce qui l'a engagé à la garder longtemps sans en faire usage ; mais il y a un peu plus d'un mois que, l'ayant su par un autre endroit, j'ai fait en sorte qu'on me la signifiât.

À cet égard, je puis vous assurer, mon très-révérend père, autant que je puis répondre de moi-même, que j'aurais regardé connue une grande faveur, et même comme une récompense de votre part, si j'avais reçu le même ordre par une de vos lettres ; si, par exemple, vous m'eussiez mandé que, touché des longs travaux que j'ai endurés dans toutes ces fondations, et connaissant la faiblesse de mon tempérament, vous m'ordonniez de me reposer. La preuve que ce que je vous dis est vrai, c'est que je ne laisse pas d'être fort contente de demeurer tranquille, quoique l'ordre m'en vienne par une voie bien différente.

Mais si cet ordre m'est agréable, à prendre la chose de ce côté là, l'amour que je porte à votre révérence me le fait trouver, d'un autre côté, extrêmement dur et rigoureux, par la raison qu'il m'est envoyé, comme à une personne désobéissante ; c'est ainsi du moins que le père Ange l'a annoncé à toute la cour, avant que j'en susse rien, croyant sans doute que j'allais être bien mortifiée de me voir si fort resserrée. Il m'a même écrit que je pourrais y remédier, en m'adressant au pape, comme si ce n'était pas un avantage pour moi. En vérité, quand ce n'en serait pas un, quand j'en serais au contraire la plus affligée du monde, jamais il ne me viendrait dans l'esprit de manquer à l'obéissance que je vous dois ; et à Dieu ne plaise que je me procure jamais le moindre contentement contre la volonté de votre révérence.

Je puis bien dire, mon très-révérend père, et c'est une vérité dont Dieu m'est témoin, que si quelque chose a été capable de me consoler dans les travaux, les inquiétudes, les afflictions et les contradictions que j'ai essayées par le passé, ça été de savoir que je vous obéissais, et que je faisais chose qui vous était agréable ; et

ainsi vous ne devez pas douter de la satisfaction que je vais avoir présentement à exécuter ce que vous m'ordonnez. Il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez été obéi sur le champ, mais comme nous touchions aux fêtes de Noël, et que le chemin est fort long, on n'a pas voulu me laisser partir, dans la persuasion que votre intention n'était pas que je hasardasse ma santé ; c'est ce qui fait que je suis encore ici, mais dans l'intention d'y demeurer seulement jusqu'à la fin de l'hiver ; car, à vous dire vrai, je ne m'accommode point du tout des gens de l'Andalousie. La grâce que je vous demande c'est de m'honorer de vos lettres en quelque endroit que j'aïlle Comme je ne me mêlerai plus de rien, Dieu merci, je crains fort que vous ne veniez à m'oublier, mais j'y mettrai bon ordre ; car, quand mes lettres devraient vous ennuyer, je ne laisserai pas de vous écrire pour ma propre satisfaction.

On n'a jamais pensé dans ce pays-ci, et l'on n'y pense point encore, que le concile ni le bref du pape, donné *motu proprio*, ôtent aux supérieurs le droit qu'ils ont de transférer les religieuses de leurs couvents dans d'autres, lorsque l'avantage de l'ordre exige ce déplacement, ce qui peut arriver souvent. Je ne dis pas cela par rapport à moi, car je ne suis plus bonne à rien ; et, en vérité, si je savais vous faire le moindre plaisir je me tiendrais volontiers toute ma vie, non pas seulement dans la même maison, puisque je suis très-contente de me reposer, mais dans une prison. Ce que j'en dis seulement est pour vous ôter tout scrupule sur le passé ; je puis donc assurer votre révérence que jamais il ne m'est arrivé de sortir de mon couvent pour aller fonder (et il est clair que je ne pouvais sortir pour autre chose) sans un ordre ou une permission par écrit de mon supérieur. Quand j'ai été à Véas et à Caravaque, j'en avais l'ordre du père Ange ; quand je suis venue ici, j'en avais l'ordre du père Gratien, qui, pour lors, avait la même commission qu'il a aujourd'hui du nonce, si ce n'est qu'il ne s'en servait pas. Comment donc le père Ange peut-il dire que je suis venue ici comme une apostate, et me faire passer pour une excommuniée ? Dieu le lui pardonne ! Vous savez, mon très-révérend père, et même vous êtes témoin que j'ai

toujours fait mes efforts pour lui procurer votre bienveillance, et pour le contenter en toutes choses, tant que le service de Dieu a pu le permettre, et avec tout cela je ne puis parvenir à m'en faire un ami.

Il ferait beaucoup mieux de se tourner contre le père Valdemore ; car il est bon que votre révérence sache que celui-ci, comme prieur d'Avila, s'est avisé de chasser du couvent de l'Incarnation les pères déchaussés, au grand scandale de toute la ville ; et de plus, malgré la régularité qui règne dans cette maison, dont on ne peut trop remercier Dieu, il a si fort maltraité les religieuses, que c'est quelque chose de pitoyable de voir le trouble où elles sont encore aujourd'hui. On m'écrit que pour excuser le prieur elles se donnent le tort à elles-mêmes, que cependant les pères déchaussés sont retournés au couvent, et que monseigneur le nonce a défendu à tous autres carmes d'y confesser. Je ne puis vous exprimer combien je suis touchée de l'affliction de ces pauvres filles, à qui l'on ne donne que du pain pour toute nourriture, et que l'on ne cesse de tourmenter. Dieu veuille y apporter du remède, et nous conserver votre révérence pendant une longue suite d'années.

On vient de m'apprendre que le père général des dominicains doit venir ici incessamment ; mon Dieu, que je serais contente si vous pouviez y venir aussi ! mais d'un autre côté je craindrais pour vous les incommodités d'un si grand voyage. Ainsi je consens volontiers que ma satisfaction soit retardée jusqu'à cette bienheureuse éternité qui n'aura point de fin. C'est alors, je vous le répète, que vous connaîtrez combien vous m'êtes redevable ; plaise à Dieu, par sa miséricorde, que je mérite moi-même d'y arriver. Je me recommande, avec votre permission, aux prières des révérends pères vos assistants. Toutes vos filles et vos servantes de ce monastère vous supplient de leur donner votre bénédiction, et je vous la demande aussi pour moi, qui suis, avec la vénération la plus profonde.

Mon très-révérend père,

De votre révérence,

L'indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

De Séville.

REMARQUES.

Le père général Rubeo de Ravenne était un grand serviteur de Dieu et fort attaché à la Sainte. Il l'avait connue en Espagne, et l'avait même beaucoup excitée à travailler à la réforme. Mais ceux qui y étaient opposés, lui en firent de si mauvais rapports, qu'il donna depuis bien de la peine à la Sainte, et à ceux qui l'avaient assistée dans cette entreprise, entre autres aux pères Gratien et Marian, qu'il regardait comme des novateurs dangereux.

La Sainte est tout occupée dans cette lettre, du désir de remettre ces pères dans les bonnes grâces de leur général ; et pour y parvenir plus aisément, au lieu d'entreprendre de les justifier, ce qui aurait pu irriter le général, elle prend le parti de demander pardon pour eux, feignant de les croire coupables, quoiqu'elle connût mieux que personne leur innocence. Cette tournure adroite et délicate ne pouvait manquer de produire l'effet qu'elle en attendait.

Le portrait que fait ici la Sainte du père Marian, est fort singulier, et ne ressemble guère à ce que dit l'Histoire de l'ordre.

Lorsque la Sainte dit au père général qu'il connaîtra dans le ciel les obligations qu'il lui a, elle entend parler sans doute de quelque grâce qu'elle avait demandée pour lui à Dieu, et qu'il avait obtenue par son intercession.

On sait que la Sainte passa l'hiver de 1575 à Séville ; ainsi, comme Noël était passé lors de cette lettre, et que l'hiver durait encore, il y a toute apparence qu'elle fut écrite au commencement de l'année 1576. L'auteur de l'Histoire générale de l'ordre, lui donne la même date, sec. part. livre 3, ch. 3.

Le père Antoine de Jésus, dont il est parlé dans cette lettre, était un des deux premiers profès de la réforme.

Il ne faut point confondre cette persécution dont parle ici la Sainte, qui s'était élevée contre les religieuses de l'Incarnation, à l'occasion des deux carmes déchaussés qui les dirigeaient, avec une autre persécution qu'elles éprouvèrent depuis, pour avoir élu la Sainte pour prieure. Dans l'une et dans l'autre de ces deux persécutions on leur ôta les carmes déchaussés qu'elles avaient pour directeurs ; mais dans la première on les leur rendit bientôt après ; et dans la seconde on alla plus loin, on emprisonna ces deux religieux, dont l'un était le bienheureux Jean de la Croix.

## LETTRE XVI.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-BAPTISTE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.

SECONDE.

*La Sainte lui annonce l'espérance qu'elle a conçue, de voir bientôt la fin de la longue persécution qu'elle avait éprouvée à Séville, lui apprend les secours qu'elle a tirés de son frère, dont elle fait l'éloge, ainsi que celui des carmélites de cette ville, et traite divers autres sujets détachés.*

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

1576, 29 avril. — Le courrier part demain, et je ne pensais pas à vous écrire, parce que je n'avais rien de bon à vous mander ; mais on m'a envoyé dire ce soir, un peu avant que nous fermassions notre porte, que celui qui occupait la maison où nous devons passer consent que nous y allions après-demain. qui sera le jour de S. Jacques et S. Philippe ; ce qui me fait croire que Notre-Seigneur veut enfin apaiser la tempête qui nous agite depuis si longtemps.

Envoyez, je vous prie, la présente lettre, le plus tôt que vous pourrez, à la mère prieure de Médine ; je crains que celle que je lui ai écrite en dernier lieu, ne l'ait trop inquiétée ; quoique cette lettre ne renfermât qu'un léger crayon de nos souffrances. Je puis bien dire que toutes les persécutions que nous avons essuyées depuis la fondation de S. Joseph-d'Avila, n'ont rien été en comparaison de celle-ci. Quand vous saurez le détail de ce qui s'est passé ici, vous conviendrez que j'ai raison, et que c'est un grand effet de la miséricorde de Dieu, si nous en sortons à notre satisfaction. C'est cependant ce que nous avons tout lieu d'espérer présentement. Que béni soit le Seigneur qui sait tirer de tout un bien ; vous ne sauriez croire le contentement que j'ai en d'un changement si subit ; mais si mon frère n'eût pas été ici, nous serions encore dans le même embarras. Le pauvre homme a beaucoup souffert ; il a dépensé son argent, et supporté tous les revers avec une générosité et un courage

dont nous ne saurions trop louer et remercier le Seigneur ; c'est bien avec raison que nos sœurs l'aiment ; car nous n'avons en de secours que de lui seul, et tout le monde était contre nous. Il est présentement réfugié dans un couvent par rapport à nous ; et il n'a tenu à rien qu'on ne l'*ait* traîné dans la prison de la ville, qui est une espèce d'enfer. Il n'y a point de justice à attendre de ces gens-ci ; on nous demande ce que nous ne devons pas, et on s'en prend à lui comme à notre caution. Nous espérons faire cesser cette vexation, en portant l'affaire en cour, car ici nous n'en verrions jamais la fin. Pour mon frère il est enchanté de souffrir quelque chose pour Dieu, il est actuellement chez les carmes avec notre père ; et quoique les peines et les chagrins tombent sur lui comme de la grêle, il est encore plus louché de ce que nous souffrons que de ce qu'il souffre lui-même, en quoi il n'a pas tout-à-fait tort ; c'est ce qui m'engage à lui déguiser nos maux autant que je puis.

Pour vous en donner quelque idée, ma chère fille, vous avez déjà vu par une de mes lettres les faussetés que publiait de nous cette novice qui est sortie ; eh bien ! ce n'est rien en comparaison de ce qu'elle nous a imputé depuis. Vous en entendrez bientôt parler. Tout ce que je puis vous dire, c'est que Dieu m'a fait la grâce d'écouter toutes ces calomnies, comme si c'eussent été les choses du monde les plus agréables ; et j'avais beau me représenter les grands maux qui en pouvaient résulter sur toutes nos maisons, cette idée affligeante n'empêchait pas que la joie ne prît le dessus dans mon cœur. C'est quelque chose de bien satisfaisant que le témoignage d'une bonne conscience, et l'on est bien aguerri quand on n'a rien à se reprocher.

L'autre novice est entrée dans un autre monastère ; et l'on me dit hier que la tête lui avait tourné, rien que de nous avoir quittées. Considérez, je vous prie, les profondeur des jugements de Dieu ; tôt ou tard il fait triompher la vérité, et sans doute il fera bientôt connaître l'extravagance des mauvais bruits qui ont couru de nous, comme de dire que nous attachions les religieuses par les pieds et par les mains, et qu'après nous les fouettions. Et plutôt à Dieu qu'on n'eût rien dit de plus ; mais on a publié mille horreurs contre notre sainte

réforme, et les choses ont été portées à un tel excès que je n'ai pas douté un seul moment que le dessein de Dieu ne fût de nous mortifier pendant quelque temps, pour ensuite terminer tout à notre plus grand avantage. Mon attente n'a point été trompée. Ne soyez donc point en peine de nous. J'espère même, moyennant la grâce de Dieu, que quand nous serons passées à la nouvelle maison, nous ne tarderons pas à partir d'ici ; car les religieux de S. François ne se présentent plus pour s'opposer à notre entrée ; et quand nous aurons une fois pris possession, s'ils reviennent à la charge, ils n'y seront plus à temps.

Nos sœurs d'ici sont des filles d'une vertu sublime, la prieure surtout ; je n'ai jamais vu un courage pareil au sien, j'en suis tout étonnée. Vraiment c'est bien un autre sujet que moi. Ce n'est pas qu'elles ne se soient bien trouvées de m'avoir chez elles, car les plus grands coups sont tombés sur moi. La prieure a de plus le jugement très-sain. Et selon moi elle possède éminemment toutes les qualités requises pour être prieure en Andalousie. Bien nous en prend d'avoir si bien choisi toutes ces sœurs.

Je me porte à merveille présentement ; mais cela est encore bien nouveau. Ce sirop me fait tous les biens du monde. Notre cher père est indisposé, mais il n'a pourtant point de fièvre. Il ne sait pas que je vous écris. Priez Dieu qu'il lui rende la santé, et qu'il nous fasse à nous autres la grâce de sortir heureusement de tous ces embarras, comme je l'espère. Ah ! la mauvaise année que j'ai passée dans ce pays-ci !

Je viens présentement aux avis que vous me donnez ; quant au premier, qui regarde le titre de *dom* que prend mon neveu, tel est l'usage des Indes pour ceux qui ont des vassaux ; mais quand son père arriva ici, je le priai de ne plus souffrir qu'on appelât ainsi son fils, et lui expliquai mes raisons auxquelles il se rendit, au moyen de quoi tout le monde fut content. À quelque temps de là, monsieur d'Ovaillé et ma sœur vinrent voir mon frère ; il n'était point ici, et fut même absent assez longtemps ; et quand il revint, je n'étais point avec eux ; je ne sais si ce fut pour s'autoriser dans ce qu'ils pratiquent

eux-mêmes à l'égard de leur fils, mais ils lui dirent tant de raisons, qu'ils ruinèrent tout ce que j'avais fait ; et la vérité est qu'on ne parle présentement d'autre chose à Avila, ce qui est bien honteux. Je vous dirai même que bien des gens m'en ont dit leur sentiment, par l'intérêt qu'ils prennent à ce qui regarde mon frère. À mon égard je ne me souviens pas d'avoir jamais donné le *dom* à mon neveu, et je suis au contraire très-mortifiée quand j'entends qu'on le lui donne. Quoi qu'il en soit, les discours qu'on tient sur cela ne doivent pas vous inquiéter. On dit de moi des choses bien plus graves, dont je ne fais aucun cas. Je ne laisserai pourtant pas d'en parler encore à son père pour l'amour de vous ; mais je crois que je ne gagnerai rien à cause de l'oncle et de la tante, qui sont accoutumés à ce *dom*.

Quant aux lettres que vous me marquez que Thérèse a écrites à monsieur de Padille, je ne crois pas qu'elle ait encore écrit à personne, si ce n'est à vous et à la prieure de Médine, et seulement pour vous contenter l'une et l'autre. et une autre fois à lui, deux ou trois mots seulement. Il s'imagine que je ne suis occupée d'autre chose que d'elle et de mon frère, et on ne lui ôterait pas cette idée de la tête ; cela serait assez naturel si je n'étais pas ce que je suis ; mais croiriez-vous qu'avec toutes les obligations que j'ai à mon frère, je me suis réjouie qu'il ait été obligé de se retirer aux carmes, pour ne le plus voir si souvent, parce qu'effectivement il m'embarrassait quelquefois. Cependant, quand il est avec moi, et que notre père ou quelque autre personne survient, je n'ai qu'à lui dire de me laisser, il obéit comme un ange. Ce n'est pas non plus que je manque d'amitié pour lui, car je lui suis fort attachée ; mais c'est que je voudrais être absolument seule. Au surplus qu'on en pense ce qu'on voudra, peu m'importe.

Je suis bien charmée que madame Marie<sup>25</sup> soit contente de la permission que je lui ai envoyée, dites-lui bien des choses de ma part : j'aurais l'honneur de lui écrire, s'il n'était pas si tard. Je suis

---

<sup>25</sup> C'était madame Marie de Mendoça, fondatrice du monastère de Valladolid.

fâchée qu'elle soit privée de la présence de madame la duchesse,<sup>26</sup> mais apparemment c'est la volonté de Dieu qu'elle n'ait d'autre compagnie et d'autre consolation que lui seul.

Je ne sais rien de plus d'Avila que ce que vous m'en avez marqué, Dieu soit avec vous, ma chère fille ; mes compliments à la sœur Casilde et à toutes nos sœurs, et bien des respects au père Dominique.<sup>27</sup> J'aurais fort souhaité qu'il eût remis son voyage d'Avila pour le temps où je serai de retour, mais puisqu'il veut que toute ma vie ne soit que croix et mortifications, à la bonne heure, il est le maître. Ayez soin de m'écrire. Ne renvoyez point cette postulante dont vous me dites tant de bien ; si elle voulait venir ici, cela me ferait un grand plaisir, et je voudrais bien en pouvoir attirer quelques autres de chez vous. Je vous répète qu'autant que j'en puis juger, il n'y a plus d'inquiétude à avoir présentement, et que j'espère que tout ira bien.

N'oubliez point d'envoyer ma lettre à la mère prieure de Médine, qui ensuite l'enverra à la prieure de Salamanque, de manière que la même lettre servira pour vous trois. Dieu vous rende sainte, ma chère fille. Je vous avoue que les gens de ce pays-ci ne m'accrochent point, et que je souhaite ardemment de me voir dans la terre de promesse, si Dieu m'en veut faire la grâce. Si je savais cependant lui être plus agréable, en demeurant ici, il n'est pas douteux que j'y resterais de bon cœur. C'est à lui d'en ordonner.

Je suis tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

Ce dimanche de quasimodo.

Bien des compliments à la sœur Marie-de-la-Croix et à la mère sous prieure ; vous lirez ma lettre à la première. Nous nous recommandons aux prières de toute la communauté.

#### REMARQUES

---

<sup>26</sup> La duchesse d'Ossone.

<sup>27</sup> Le père Dominique Bagnez.

On voit par cette lettre combien la fondation de Séville fut pénible pour la Sainte, puisqu'elle fut obligée d'y demeurer pendant un an, exposée, elle et ses filles, à toutes sortes de persécutions, dans lesquelles elle n'eut d'autre assistance que celle de son frère dom Laurent de Cépède, nouvellement arrivé des Indes.

La prieure de Séville, dont la Sainte parle ici avec tant d'éloge, était la mère Marie-de-Saint-Joseph. C'est elle à qui la lettre suivante est adressée.

Si la mère Marie-Baptiste et la Sainte elle-même trouvèrent étrange que le frère de la Sainte souffrit qu'on appelât son fils *dom François*, ce n'est pas qu'ils ne fussent d'une famille noble, mais c'est que ce titre de *dom* n'était pas alors si commun qu'il l'est aujourd'hui, et que beaucoup de gentilshommes faisaient scrupule de le prendre, comme devant être réservé pour les familles illustrées.

Le licencié Jean de Padille était un prêtre séculier, d'une vertu reconnue, et si zélé pour la réforme des religions, qu'il obtint de Philippe II une commission à cet effet, avant que la Sainte eût commencé sa réforme. C'était peut-être pour cette raison qu'il s'était annoncé pour visiteur à la mère Baptiste, ou, comme dit la Sainte, il était alors en humeur de plaisanter.

On sait que la Sainte demeura plus d'un an à Séville, et qu'elle y arriva trois jours avant la Trinité de l'année 1575 ; ainsi il est clair que cette lettre, étant écrite de Séville du dimanche de Quasimodo, ne peut être que de l'année 1576. En cette année Pâques fut le 22 avril, et par conséquent le dimanche de Quasimodo était le 29.

## LETTRE XVII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH, PRIEURE DE SÉVILLE.*

PREMIÈRE.

*Elle lui fait part de son arrivée à Malagon, et lui recommande de ne point donner à manger au parloir.*

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère mère.

1576, 15 juin. — Ah ! que je voudrais bien pouvoir vous écrire plus au long, mais j'ai tant de lettres à faire, qu'il n'y a pas moyen. À mon défaut, j'ai prié le père Grégoire de vous faire le détail de notre voyage, et il n'aura pas grand'peine ; car le fait est que nous sommes fort bien portées sur la route, que nous n'avons pas eu

beaucoup à souffrir de la chaleur, et que nous sommes arrivées à la seconde des fêtes en bonne santé, grâce à Dieu. J'ai aussi trouvé la prieure en meilleur état, quoiqu'elle ne jouisse pourtant pas encore d'une santé parfaite ; ayez grand soin que l'on prie le Seigneur. pour elle. J'ai passé un temps bien agréable avec elle. De grâce, écrivez-moi par toutes les commodités que vous pourrez rencontrer, afin que je sache toujours en quel état vous êtes. Bien des compliments, je vous prie, à monsieur Garcie Alvarez ; donnez-moi des nouvelles du procès et de tout ce qui vous regarde, et surtout de notre cher père, en cas qu'il soit arrivé.

Je vous recommande fort de ne pas permettre que personne mange au parloir. N'ouvrez point cette porte au relâchement. Je n'excepte de cette défense que notre père seul, à cause de ses incommodités ; encore. faudra-t-il faire en sorte qu'on n'en sache rien ; au surplus, quand on le saurait, il y a grande différence à faire d'un supérieur à un simple religieux ; et sa santé nous est si nécessaire, que nous ne saurions y apporter trop d'attention. La mère prieure vous enverra quelque argent par le père Grégoire, tant pour cela que pour tout ce dont notre père pourrait avoir besoin, et elle le fait de bon cœur, parce qu'elle lui est véritablement attachée. Il est bon même qu'il en soit instruit. Vous ne devez pas vous attendre dans votre ville à des aumônes bien abondantes ; en sorte que si vous vouliez en faire part au premier venu, vous courriez grand risque de mourir de faim chez vous. Je souhaite pourtant beaucoup que vous n'ayez nulle inquiétude, et que vous vous occupiez uniquement du service de Dieu. Je conjure sa divine Majesté de vous faire cette grâce.

Je recommande à la sœur Saint-François de garder des mémoires exacts de tout ce qui se passera.

Au sortir de votre maison, celle-ci m'a paru encore plus pauvre. Les sœurs y ont bien de la peine à vivre. Thérèse a été toute triste durant le voyage, surtout le premier jour : c'était, disait-elle, le regret de vous avoir quittée. Mais aussitôt qu'elle a eu mis le pied dans ce

couvent, elle s'y est trouvée tout aussi à son aise que si elle y eût été toute sa vie, et le soir même de notre arrivée elle ne put presque pas souper, tant elle était contente. J'en ai été enchantée, parce que cela me fait connaître qu'il lui est comme naturel d'aimer nos sœurs. Je vous écrirai encore par la voie du père Grégoire. Ainsi je finis en priant Dieu qu'il vous conserve et qu'il vous rende sainte, pour que vous puissiez rendre vos filles de même ; et en vous assurant que je suis bien tendrement,

Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Ce vendredi d'après la Pentecôte 1576.

Remettez, je vous prie, cette lettre, en main propre à notre père, et, s'il n'était point à Séville, ne la lui envoyez pas, à moins que ce ne soit par une personne bien sûre ; cela est de conséquence.

Thérèse ne vous écrit pas, parce qu'elle a de grandes affaires ; elle dit qu'elle est prieure, et vous présente ses respects.

#### REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre de Malagon, étant en chemin pour se rendre de Séville à Tolède, en conséquence du décret du chapitre général de l'observance, qui lui faisait défense de faire à l'avenir des fondations, et lui enjoignait de se retirer dans tel couvent qu'elle voudrait choisir. Elle choisit celui de Tolède pour être plus à portée de tous les autres.

Le père Grégoire dont il est ici parlé avait pour surnom *de Naziance* ; c'était un carme déchaussé qui accompagna la Sainte dans ce voyage. M. Carcie Alvarez était un ecclésiastique de Séville, qui avait rendu de grands services lors de cette fondation, et qui était fort attaché à la Sainte et à son ordre.

Thérèse était la nièce de sainte Thérèse, fille de son frère dom Laurent de Cépède et de dona Juana de Fuentes et Gusman. La Sainte l'avait prise avec elle lorsque son père arriva des Indes, parce que sa mère était morte. Elle fit depuis profession dans le couvent des carmélites déchaussées d'Avila.

La Sainte, en parlant ici du jour qu'elle arriva à Malagon, dit que ce fut la seconde fête de Pâques ; et de plus elle signe sa lettre du vendredi d'après Pâques ;

mais sur ce pied-là il faudrait dater sa lettre du 27 avril, Pâques étant tombée, en 1576, le 22 avril ; et dans ce cas il y aurait de la contradiction entre cette lettre et la précédente, qui prouve que la Sainte était encore à Séville le 29 avril. Pour sauver cette contradiction, il suffit d'observer que c'est l'usage d'Espagne de donner le nom de Pâques aux trois grandes fêtes de l'année, Pâques, Pentecôte et Noël ; et, comme l'Histoire générale de l'ordre nous apprend que la Sainte ne partit de Séville que le 28 mai, et qu'elle arriva à Malagon la seconde fête de la Pentecôte, il est évident que la date de cette lettre est du vendredi d'après la Pentecôte, qui fut cette année le 15 juin.

L'auteur de l'Histoire s'est trompé en faisant tomber la seconde fête de la Pentecôte, jour de l'arrivée de la Sainte, au 4 juin ; c'était le 11 juin, et la Pentecôte était le 10.

La Sainte avait une tendresse particulière pour la mère Marie-de-Saint-Joseph.

## LETTRE XVIII.

*A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

SECONDE.

*La Sainte reçoit ses excuses avec bonté, l'assure de son amitié, et lui recommande le soin de sa santé.*

Jésus soit avec votre révérence, ma chère mère.

1576. 2 juillet. — Si vous regrettez ma compagnie, je vous rends bien le change, je vous assure. Comme j'achevais d'écrire la lettre qui accompagne celle-ci, j'ai reçu les vôtres. Elles m'ont fait plaisir jusqu'à m'attendrir. Vous êtes bien bonne de me demander tant de pardons. Pourvu que vous m'aimiez autant que je vous aime, je vous pardonne du meilleur de mon cœur tout ce que vous pouvez m'avoir jamais fait, et tout ce que vous pourriez me faire à l'avenir. Le plus grand sujet de plainte que vous m'avez donné, c'est d'avoir paru peu satisfaite de vous trouver avec moi ; mais je suis persuadée que ce n'est point votre faute, et je l'ai même dit à la prieure de Malagon. Sans doute cela n'est arrivé que par la permission de Dieu, qui, au milieu des peines et des afflictions qu'il m'a envoyées durant

mon séjour à Séville, a voulu me sevrer de la consolation que j'aurais reçue des témoignages de votre amitié. Je tiendrais ces peines pour bien récompensées, et je voudrais en avoir souffert encore davantage, si je pouvais me flatter à ce prix, de vous avoir procuré quelque soulagement à vous et à nos sœurs. Croyez que je vous suis extrêmement attachée, et que, pourvu seulement que vous m'aimiez, je regarde le reste comme une bagatelle qui ne mérite aucune attention. Je vous avoue que, lorsque j'étais à Séville, et qu'à l'occasion de vos affaires, je traitais avec vous comme avec ma fille bien-aimée, il m'était bien dur de m'apercevoir que vous n'en usiez pas avec moi avec la même franchise et la même amitié ; mais soyez sûre que votre lettre a effacé tout cela de ma mémoire, et qu'il ne m'est resté que ma tendresse pour vous, qui est même si vive que j'aurais besoin du souvenir des choses passées pour en modérer l'excès.

Je ne puis vous exprimer, ma chère fille, combien je suis contente du bon succès de vos affaires. Croyez-moi, ne perdez point de temps à passer la transaction, quoiqu'il n'y ait pas une sûreté entière pour l'avenir ; car c'est une triste chose pour des religieuses que de plaider, surtout dans les commencements d'un établissement. Mettez-vous bien cela dans l'esprit, et que nous nous trouverons toujours mieux d'un accommodement que d'un procès, quelque bon droit que nous puissions avoir.

Nous tâcherons de satisfaire au plus tôt mon frère ; j'entends parler de ce qu'il a avancé pour les droits de votre maison. Il a déjà reçu quelque chose de vous ; je ne négligerai rien pour parvenir à achever son paiement. Il ne finit point quand il se met sur le chapitre de vos louanges. Vos lettres lui ont fait un plaisir infini. Je les ai aussi trouvées fort bien, sinon qu'il me semble que plus vous tâchez de bien peindre, et plus de peine on a à lire votre écriture. Je ne vous parle pas de lui davantage, ni ne vous dis rien de Thérèse, parce qu'ils vous écrivent l'un et l'autre.

J'ai déjà écrit à mon cher prieur des Grottes, et il faut que

j'écrive encore aujourd'hui à Malagon pour affaires, aussi bien qu'à notre père. Ainsi je ne sais si je pourrai écrire à nos sœurs pour cette fois-ci, d'autant plus qu'il me vient des visites à tout moment.

Je crois sans peine tous les bons offices que vous me dites que vous recevez du bon monsieur Garcie Alvarez, car je connais l'étendue de sa charité. Dites-lui, je vous prie, bien des choses de ma part. La lettre du père prieur m'a fait grand plaisir. J'ai bien de l'obligation à tous mes amis d'en user comme ils font avec vous. Tâchez de les conserver, et faites aussi dans l'occasion ce que vous pourrez pour les pères Marian et Antoine, mais cependant avec modération. Je ne voudrais pas que vous vous brouillassiez avec eux. Dieu leur pardonne ; mais ils auraient pu, ce me semble, éviter tout ce fracas, et s'y prendre d'une autre façon avec nos pères mitigés. Notre père en est fort fâché. Il se porte à merveille, et le nonce l'a fort approuvé de ce qu'il n'est pas retourné en Andalousie.

Vous ne direz pas, je l'espère, que je suis paresseuse à vous écrire. Écrivez-moi aussi souvent ; vous savez le plaisir que me font vos lettres. Je ne savais rien de ce qui se passait dans vos quartiers ; votre père ne m'en avait rien marqué. Il est toujours extrêmement laconique ; apparemment il ne peut pas faire autrement. Dieu soit avec vous, et vous rende sainte. J'ai interrompu ma lettre pour lire celle de la sœur Gabrielle ; elle me mande qu'elle ne se porte pas bien, et qu'elle a mal à l'estomac. Je prie Dieu que cela n'ait point de suite. Je ne me souviens plus à laquelle de nos sœurs j'ai recommandé de prendre soin de vous ; j'en charge la mère sous-prieure. Prenez garde de lui obéir ponctuellement, et ménagez votre santé pour l'amour de moi ; rien ne saurait me faire plus de peine que si elle venait à vous manquer. Dieu veuille vous en donner une aussi parfaite que je le désire. Bien des compliments à la mère Béatrix et à Delgade. La prieure vous fait les siens. Toutes nos sœurs sont charmées d'apprendre le bon état de vos affaires. Je souhaite que cela continue, et je suis bien tendrement,

Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS,

C'est aujourd'hui la fête de la Visitation 1576.

L'ecclésiastique qui m'a apporté vos lettres est arrivé comme j'étais à la messe, et est reparti aussitôt après avoir dit la sienne. Je n'ai pas laissé de lui parler un moment ; s'il eût resté ici, j'aurais fait de mon mieux pour le bien recevoir, mais il m'a dit qu'il était en compagnie, et qu'il ne pouvait s'arrêter.

La sœur Gabrielle me marque aussi que vous avez bien approprié la maison depuis mon départ. Je voudrais bien la voir telle qu'elle est présentement. Je n'ai pas encore pu regarder de qui sont toutes les lettres que j'ai reçues de chez vous ; mais j'ai eu beaucoup de joie d'en trouver une de notre bon père Garcie Alvarez. Je vais lui répondre de bon cœur. Mes filles me pardonneront si je donne la préférence à un homme qui leur fait tant de bien.

#### REMARQUES.

Il paraît que la Sainte n'avait pas eu tout lieu de se louer de l'accueil que la prieure lui avait fait durant son séjour à Séville ; ce n'est pas que cette prieure ne fut une fille d'une grande vertu, et même extrêmement attachée à la Sainte ; mais c'est que telle est la misère de l'homme que, lorsqu'il a quelque petite autorité, la présence de celui qui en a une supérieure à la sienne, le met toujours dans un état de contrainte et de gêne, quelque amitié qu'il y ait entre l'un et l'autre ; aussi voyons-nous que la prieure de Séville regrettait, dans l'absence, celle dont la présence avait paru la gêner. C'est pour la même raison que presque toujours les meilleurs supérieurs sont ceux qui ont fini leur charge, ou ceux qui sont sur le point d'y entrer. Ceux qui y sont actuellement ennuiet et déplaisent pour l'ordinaire.

## LETTRE XIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE, ET AUX RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE  
VEAS.*

*Vision de la Sainte. Son départ pour Tolède.*

Que Jésus, Marie et Joseph embrasent les âmes de mes filles

chéries du couvent de Véas.

1576. 6 août. — Je n'ai pas eu un moment de repos depuis que je vous ai quittées. Dieu en soit loué. Je vous dirai, ma chère prieure, pour obéir à vos ordres, et pour la satisfaction de nos chères sœurs, que peu de temps après que je fus arrivée chez madame Marie Fachard, je sentis une si grande douleur par tout le corps, qu'il me semblait qu'on m'arrachait l'âme ; mais une chose me soulagea grandement, ce fut de voir à côté de moi le glorieux S. Joseph, qui me consolait et m'encourageait à poursuivre mon voyage, pour accomplir mon obéissance.

Mes chères filles, je pars demain sans faute, en dépit du démon qui enrage de me voir aller où je vais, parce que je dois lui arracher des mains deux âmes dont il s'est emparé, et qui seront utiles à l'Église. Ayez donc recours à la prière, et aidez-moi dans cette occasion.

Faites en sorte, ma chère prieure, de donner l'habit, jeudi prochain, à la fille du docteur ; sa vertu doit suppléer à ce qui lui manque du côté de la dot. Je vous recommande vos malades ; assistez-les du mieux que vous pourrez, et croyez que vous perdriez beaucoup à n'en avoir plus, parce qu'elles servent à exercer votre charité. Dites à nos sœurs de communier pour moi tout ce mois-ci, car je suis bien mauvaise ; et si elles pensent le contraire, c'est qu'elles se laissent séduire par les apparences. Je suis bien fâchée que ma compagne ait mal aux yeux. Je vous envoie ce petit présent de fruit pour vous régaler jeudi avec la nouvelle sœur. Qu'on l'appelle, je vous prie, la sœur Marie-de-S.-Joseph. Dieu vous rende de grandes saintes.

Je suis de tout mon cœur,

Ma révérende mère et mes chères filles,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

De la maison de madame Marie Fachard, ce lundi 6 août.

#### REMARQUES.

*Cette lettre* est surtout remarquable par le récit qu'y fait la Sainte de la vision qu'elle avait eue de saint Joseph. C'était pour Tolède qu'elle devait partir le lendemain.

La lettre est donc de l'année 1576 ; car on sait que la Sainte arriva à Tolède au mois d'août 1576.

#### LETTRE XX.

*AU RÉVÉREND PÈRE AMBROISE MARIAN-DE-SAINT-BENOÎT. CARME DÉCHAUSSÉ.*

*Elle lui fait réponse au sujet de deux postulantes qu'il lui avait recommandées, et en qui elle ne trouvait pas les qualités suffisantes ; elle lui parle aussi de l'établissement des carmes déchaussés, à Madrid, à Salamanque et à Malagon, et de plusieurs autres sujets.*

La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence.

1576. 21 *octobre*. — Il paraît bien, mon révérend père, que vous ignorez les obligations que j'ai au père Olea, et l'amitié que je lui porte, puisque vous prenez la peine de m'écrire sur les mêmes choses dont il est question, ou dont il a été question entre lui et moi. Vous savez que ce n'est pas mon défaut que l'ingratitude. Je puis vous assurer que l'affaire dont vous me parlez serait déjà terminée, s'il n'y allait que de mon repos ou de ma santé ; mais quand la conscience est intéressée, il n'y a amitié qui tienne ; je dois plus à Dieu qu'à qui que ce soit.

Et plût à Dieu qu'il n'y eut d'autre inconvénient que celui de la dot ! vous savez (ou si vous ne le savez pas, tout le monde vous le dira) que nous avons dans nos maisons beaucoup de religieuses qui n'ont rien apporté ; et d'ailleurs c'est une assez bonne dot que cinq cents ducats : il n'y a point de monastère où cette fille ne puisse être reçue pour ce prix-là. Le père Olea ne connaît point nos sœurs ; ainsi je ne suis point étonnée de son incrédulité ; mais moi qui sais que ce sont de vraies servantes de Dieu, et qui connais toute leur candeur, je

ne croirai jamais qu'elles soient capables d'ôter l'habit à une novice, sans de bonnes raisons. Je sais jusqu'où elles portent le scrupule sur cet article ; et assurément ce n'est pas sans sujet qu'elles ont pris une telle résolution. Comme nous sommes en petit nombre dans chaque maison, le trouble que causent celles qui ne sont pas propres pour la religion est quelque chose de si insupportable, que la conscience la moins timorée se fera toujours un scrupule d'en recevoir de pareilles ; à plus forte raison quiconque craindra de déplaire en rien à Notre-Seigneur. Dites-moi, je vous prie, si nos sœurs lui refusent leur suffrage, est-ce que je puis leur faire prendre une religieuse par force ? aucun supérieur n'aurait ce pouvoir.

N'allez pas vous imaginer que le père Olea soit personnellement intéressé dans cette affaire, il m'a lui-même écrit qu'il ne prend pas plus d'intérêt à cette fille qu'à une personne qui passerait par la rue ; mais ce sont mes péchés qui sont cause qu'il s'est mis dans la tête d'exercer sa charité dans une chose qui n'est pas faisable, et où je ne puis l'obliger, dont je suis en vérité bien fâchée. Au bout du compte, quand la chose serait faisable, on ne rendrait pas un bon office à cette fille de lui faire passer sa vie avec des personnes qui ne veulent point d'elle. J'ai peut-être même plus fait dans cette occasion que la raison n'aurait voulu, puisque j'ai engagé nos sœurs à la garder encore un an contre leur gré, pour l'éprouver davantage, et pour m'instruire par moi-même de toutes choses, s'il arrive que je passe par ce couvent en allant à Salamanque. Je ne l'ai fait que par considération pour le père Olea, et pour lui donner satisfaction ; car je suis bien persuadée que les religieuses m'ont accusé vrai ; et vous savez vous-même combien elles ont d'éloignement pour le mensonge, dans les choses même les plus légères.

Vous savez aussi qu'il n'est pas nouveau de voir des novices sortir de nos maisons, c'est chose assez ordinaire ; et celle-ci n'en sera pas moins estimée, quand elle dira que sa santé ne lui a pas permis de soutenir l'austérité de la règle ; du moins je n'en ai encore vu aucune qui ait rien perdu par là de sa réputation. Je vous réponds que ceci me servira de leçon, et que dorénavant j'y regarderai de plus

près que je n'ai encore fait ; et, par exemple, j'empêcherai qu'on ne reçoive la demoiselle que propose le seigneur Nicolas, quoiqu'il paraisse que cela vous ferait plaisir, parce que je suis informée d'ailleurs que ce n'est point un sujet qui nous convienne, et que je ne veux pas me faire des ennemis en cherchant à obliger mes patrons et mes amis. C'est une chose étrange que de me demander, comme vous faites, pourquoi donc j'ai consenti qu'on me parlât de la réception de cette demoiselle ; il faut bien se parler pour connaître les sujets. Comment voudriez-vous qu'on fît autrement ? J'avais grande envie d'obliger le seigneur Nicolas, mais on m'avait dit d'abord les choses d'une façon, et j'ai appris depuis qu'elles étaient toutes différentes. D'ailleurs je suis persuadée que le seigneur Nicolas a plus à cœur le bien général de nos maisons que l'avantage particulier d'un sujet, et qu'il n'a jamais prétendu que cette demoiselle fût reçue qu'autant qu'elle nous conviendrait.

Ne m'en parlez donc plus, pour l'amour de Dieu, mon révérend père ; avec une dot aussi bonne que celle qu'on lui donne, elle peut bien entrer dans un autre couvent ; mais elle ne convient nullement dans le nôtre, où nous ne devons prendre que des sujets choisis, attendu notre petit nombre. Et si jusqu'à présent il nous est arrivé d'être moins exactes à l'égard de quelques-unes, dont le compte est facile à faire, nous nous en sommes si mal trouvées, qu'à l'avenir nous y prendrons garde de plus près. Surtout n'allez pas nous brouiller avec le seigneur Nicolas, en lui persuadant d'insister, car il éprouverait un second refus.

Vous me faites rire, mon révérend père, de dire que vous connaissiez le caractère de cette demoiselle rien qu'à la voir ; croyez-moi, nous ne sommes pas si faciles à connaître, nous autres femmes ; et tel a confessé une femme pendant plusieurs années, qui est étonné après ce temps-là de l'avoir méconnue. Cela vient sans doute de ce que les femmes la plupart du temps ne savent pas même se confesser, et que les confesseurs ne peuvent porter leur jugement que sur ce qu'on leur dit. Enfin, mon père, quand vous voudrez que nous fassions quelque chose pour vous dans nos maisons, présentez nous

des sujets qui aient les qualités convenables, et vous verrez que nous serons bientôt d'accord sur la dot ; autrement ne comptez point sur nous.

Je suis bien aise de vous dire que j'avais aussi pensé qu'il serait facile d'avoir ici une maison pour loger les religieux, et même d'obtenir la permission d'y dire la messe, quoique ce ne fût pas un monastère, comme on le permet aux gentilshommes qui ont des chapelles dans leurs maisons ; mais ayant communiqué les idées que j'avais là-dessus à notre père,<sup>28</sup> il me répondit que cela ne convenait nullement, et que ce serait tout gâter ; et je crois qu'il eut raison ; ainsi, connaissant sur cela ses intentions, vous n'auriez pas dû, ce me semble, assembler tant de religieux, et encore moins permettre qu'on préparât l'église comme si vous aviez déjà la permission. Je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Je n'achèterais pas même une maison sans l'agrément de l'ordinaire, et si j'en ai fait la faute à Séville, vous savez ce qu'il m'en a coûté ; en un mot, je vous ai toujours dit que vous n'avanceriez rien, à moins que vous n'eussiez la permission du nonce par écrit.

Je demeurai toute surprise, lorsque dom Jérôme me dit que vous vous adressiez à nos pères chaussés. Je suis fort éloignée d'avoir en eux, surtout à présent, la même confiance que vous y avez tous ; car je ne parle seulement pas au père Valdemore, il m'est suspect ; je ne le crois point du tout disposé à nous faire du bien ; et s'il nous témoigne de l'amitié, ce n'est que pour pénétrer nos desseins et en avertir ses amis. Je voudrais que vous ne vous fiassez pas plus à lui que je m'y fie. Ce n'est point de la part de pareils amis que vous devez attendre du secours. Reposez-vous sur celui que cette affaire regarde, c'est-à-dire, sur Dieu ; il la fera réussir dans son temps ; surtout ne vous pressez pas tant ; vous reculerez plutôt que d'avancer.

Il faut encore que je vous dise, mon révérend père, que don Diègue Mexie est un gentilhomme plein d'honneur, qui fera ce qu'il a

---

<sup>28</sup> Le père Gratien.

promis ; et puisqu'il est déterminé à en parler à son cousin, apparemment il est sûr de réussir. Soyez persuadé que ce que son cousin ne fera pas pour lui, il le fera encore moins pour sa tante. Ainsi il est inutile d'écrire à cette dame ni à d'autres personnes, d'autant plus qu'ils sont cousins de fort près, et que la parenté ainsi que l'amitié d'un homme tel que dom Diègue, sont choses dont on doit faire beaucoup de cas.

J'augure bien aussi de ce que l'archidiacre s'est offert de présenter pour nous notre requête, car il n'est pas homme à s'en charger s'il n'eût cru réussir. Voilà l'affaire en bon train présentement ; encore un coup, ne la pressez pas davantage ; trop de vivacité nous ferait tort. Laissons agir dom Diègue et l'archidiacre.

Je ne laisserai pas de chercher ici des recommandations auprès d'eux ; et si le doyen y peut quelque chose, madame de la Cerda se chargera volontiers de lui en parler. Je suis charmée du tour que cette affaire a pris, et je me persuade de plus en plus que la fondation dont il s'agit est agréable à Dieu, puisqu'elle s'avance sans que nous nous soyons mêlés de rien, ni pour l'établissement, ni pour la permission de dire la messe. C'est déjà un grand point que nous ayons la maison, car pour la permission nous l'obtiendrons tôt ou tard ; et si monseigneur le nonce l'avait donnée, ce serait une affaire consommée. Je prie Dieu qu'il lui renvoie la santé, nous en avons besoin. Le père Tostat ne perd point courage ; je crains toujours que le prélat ne se serve de lui comme il a fait autrefois.

Par rapport à l'affaire de Salamanque, le père Jean-de-Jésus est si mal de sa fièvre quarte, que je ne vois pas qu'il puisse rien faire ; d'ailleurs vous ne m'expliquez point de quelle utilité sera cet établissement. Quant au collège de cette même ville, il faut commencer par ce qui est le plus nécessaire, je veux dire par obtenir la permission de monseigneur le nonce ; s'il l'eût donnée, l'affaire serait déjà faite. Considérez, s'il vous plait, qu'en toutes choses, lorsqu'on s'y prend mal au commencement, la suite ne peut manquer d'aller de travers. L'objet de l'évêque, à ce que je vois, est de trouver

quelqu'un qui puisse remplacer monsieur Jean Dias, dont il a appris la détention ; mais je ne sais si notre profession permet à nos religieux de faire les fonctions de desservants ; cela ne me paraît pas trop convenable ; et quand il y aurait de la convenance, à quoi bon se charger de cet emploi pour le quitter au bout de deux mois ? Cela ne servirait qu'à indisposer l'évêque. D'ailleurs, il est fort douteux que nos pères s'entendent à gouverner ces filles. Petit-être voudraient-ils exiger d'elles une haute perfection, ce qui ne convient nullement à des personnes de cette sorte. Enfin il est encore incertain que l'évêque s'accommode d'une administration de religieux.

Je vous assure, mon père, qu'il y a à cela plus de difficulté que vous ne pensez, et qu'au lieu d'y gagner, nous pourrions bien y perdre. Je ne crois pas qu'il soit de la décence de notre ordre que nos religieux fassent l'office de confesseurs de repenties, car on ne les demande que pour ce sujet. Le monde s'attend de trouver en eux des ermites uniquement adonnés à la contemplation, et non pas des gens occupés de côté et d'autre à traiter avec des femmes de cette espèce. Et quoique l'objet soit bon en soi, puisqu'il s'agit de les retirer du libertinage, il pourrait fort bien arriver qu'on s'en scandalisât. Je vous propose les inconvénients, afin que vos révérences y fassent leurs réflexions, et qu'elles prennent le parti qu'elles jugeront le plus à propos ; sur quoi je m'en rapporte à leurs lumières, qui sont supérieures aux miennes. Ayez seulement la bonté de communiquer ceci à monsieur le licencié Padille et à monsieur Jean Dias. Pour moi je n'en sais pas davantage ; nous pouvons toujours compter sur la permission de monseigneur l'évêque, sans quoi je ne ferais pas grand fond sur la négociation du seigneur dom Tutonio. Qu'il ait la meilleure volonté du monde, j'en suis persuadée, mais je n'ai pas grande idée de son crédit.

J'attendais que je fusse à Madrid pour mettre en train l'affaire de votre établissement dans cette ville ; car je suis une bonne sollicitieuse, et si vous ne m'en croyez pas, demandez plutôt à mon

ami Valdemore.<sup>29</sup> Je serais fâchée qu'on vint à manquer cette affaire pour avoir mal pris ses mesures. J'ai toujours souhaité, et ce serait pour moi une grande satisfaction de vous voir établis à Madrid, à cause du voisinage de la cour ; mais si j'en étais crue, on abandonnerait l'autre établissement,<sup>30</sup> jusqu'à ce qu'on y vît plus de jour ; car pour le présent je ne vois pas qu'on puisse en venir à bout en aucune manière. Mal pour mal, j'aimerais encore mieux vous voir à Malagon ; madame de la Cerda témoigne une grande envie de vous y attirer ; elle pourra avec le temps vous y fournir beaucoup de commodités ; il y a de plus de très-bons bourgs dans le voisinage, où vous trouverez de quoi subvenir aux besoins de la vie. Ce serait même un prétexte honnête pour abandonner le premier dessein, sans qu'on s'en aperçût ; on dirait seulement dans le monde que vous avez passé à Malagon, en attendant que votre maison de l'autre côté fût bâtie, parce que vous n'avez pas trouvé qu'il fût convenable à des religieux de déménager d'un jour à l'autre.

J'ai donné à dom Jérôme la lettre que j'ai écrite à dom Diègue Mexie ; il doit la lui faire tenir avec une autre pour le comte d'Olivarez. Je lui écrirai encore quand il en sera besoin. Ayez soin de le voir de temps en temps pour lui rafraîchir la mémoire. Mais je vous répète que, s'il a tant fait que de vous dire qu'il s'en chargerait, qu'il en avait déjà parlé à l'archidiacre et que c'était une affaire faite, vous devez compter sur sa parole.

Je reçois tout présentement une lettre de lui, au sujet d'une fille à qui il me prie de donner l'habit, et dont la mère du père visiteur a déjà eu la bonté de s'informer. Plût à Dieu que celles que nous refusons eussent les qualités de celle-ci, nous les recevriions de bien bon cœur. Tout en écrivant ceci, il me vient en pensée que je ne ferais pas mal, sous prétexte de lui répondre sur cette fille, de lui parler un peu de votre affaire, et de la lui recommander de nouveau ; c'est ce que je vais faire. En attendant, ayez, s'il vous plaît, attention

---

<sup>29</sup> Ceci est dit sans doute par ironie ; voyez ce qu'elle a dit précédemment de ce père.

<sup>30</sup> Celui de Salamanque.

qu'on lui remette ma première lettre. Demeurez avec Dieu, mon révérend père, et qu'il demeure avec vous. Je vous écris si fort au long qu'on dirait que je n'aurais autre chose à faire. Le père prieur m'excusera si je ne lui écris point ; il me reste trop de lettres à expédier, et d'ailleurs celle-ci servira pour lui comme si elle lui était adressée. Bien des compliments à mon bon père Padille. Je remercie Dieu de ce qu'il est en bonne santé. Je ferai en sorte d'avoir la Cédule, quand je devrais m'adresser au père Valdemore. C'est caver au plus fort, car je le crois incapable de ne rien faire pour nous. C'est aujourd'hui la fête des onze mille Vierges.

Je suis avec respect,

Mon révérend père,

Votre indigne servante,

Thérèse DE JÉSUS.

J'avais reçu ce même jour d'autres lettres de vous avant que Jacques arrivât. Envoyez, je vous prie, par la première commodité, celle qui est adressée au père Gratien ; c'est pour des permissions qui sont fort pressées. Je ne lui écris rien de nos affaires, ainsi ne manquez pas de l'en informer.

Pour vous faire voir combien mes religieuses sont plus habiles et plus actives que vos révérences, je vous envoie ce petit mot de lettre de la mère Anne-de-Jésus, prieure de Véas. Qu'en dites-vous ? n'a-t-elle pas trouvé une bonne maison pour nos pères de la Pignoucla<sup>31</sup> ? Elle m'a fait en vérité grand plaisir, et je gagerais bien que vos révérences n'en seraient pas venues à bout aussitôt qu'elle. Nos sœurs de Véas viennent de recevoir une religieuse dont la dot est de sept mille ducats, et elles sont à la veille d'en recevoir deux autres qui en apportent chacune autant. De plus elles ont aussi reçu une femme de la première qualité, nièce du comte de Tendille, qui leur a donné bien davantage, ayant fait venir à la maison une argenterie considérable en chandeliers, burettes, et autres ornements, outre un

---

<sup>31</sup> Autrement *du petit Rocher*.

reliquaire, une croix de cristal et quantité d'autres choses, dont le détail me mènerait trop loin ; mais on leur fait un procès, comme vous verrez par ces lettres. Examinez un peu ce qu'on pourrait y faire ; j'imagine que le mieux serait de parler à ce dom Antoine, en lui représentant la hauteur des grilles, et qu'elles nous sont utiles sans lui nuire en aucune façon. Je m'en rapporte à vous. Dieu soit toujours avec vous, mon révérend père.

#### REMARQUES.

Le père Marian, à qui cette lettre est adressée, fut un des premiers fondateurs de la réforme, homme d'une rare vertu, et d'un esprit supérieur. Le roi Philippe II s'en servit en plusieurs négociations importantes.

Le père Olea était un jésuite. Le père Valdemore était le prieur des grands carmes d'Avila, fort opposé à la réforme. Le père Tostat était un carme mitigé. Portugais de naissance, grand ennemi de la réforme. Le seigneur dom Tutonio était encore lors de la présente lettre à Salamanque, sans fortune et sans crédit, quoique d'une illustre naissance. Il fut depuis archevêque d'Ebor.

Cette lettre parait avoir été écrite en même temps qu'une autre adressée au père Gratien, datée du 21 octobre 1576, d'où il résulte qu'on ne peut lui donner que la même date.

## LETTRE XXI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

#### TROISIÈME.

*La Sainte veut qu'on préfère dans ses maisons la simplicité à la science. Elle fait l'éloge de l'économie, et traite divers autres sujets détachés.*

Ma fille, le Saint-Esprit soit avec votre révérence.

1576. 19 *novembre*. — J'ai reçu votre lettre du 3 novembre. Je puis vous assurer que toutes celles que je reçois de vous, loin de me fatiguer, me procurent au contraire le plus agréable délassement. Mais j'ai trouvé fort plaisant que vous ayez mis la date en toutes

lettres ; Dieu veuille que ce ne soit pas pour vous épargner la petite humiliation de faire voir vos mauvais chiffres.

Avant que cela m'échappe, il faut vous dire que j'aurais trouvé fort bien la lettre pour le père Marian, sans tout ce latin dont elle était chargée. Dieu préserve toutes mes filles de cette vanité ridicule de parler latin ; que cela ne vous arrive plus, je vous prie, et ne le permettez à personne. J'aime beaucoup mieux que mes filles se piquent de simplicité, comme il convient à des saintes, que de vouloir passer pour des rhétoriciennes. Voilà ce qu'on gagne à m'envoyer ses lettres tout ouvertes ; mais vraiment je n'y pense pas, vous allez être bien autrement mortifiée. Puisque vous allez à confesse à notre père, faites-moi le plaisir de lui dire que j'ai fait l'autre jour une confession presque générale à la personne dont je lui ai parlé, et que j'ai eu vingt fois moins de peine que si je m'étais confessée à lui. Voyez un peu quelle horrible tentation !

Engagez la communauté à recommander à Dieu mon nouveau confesseur. J'en suis extrêmement satisfaite, et ce n'est pas peu pour moi, qui ne me contente pas aisément. Ah ! que vous avez bien fait de ne pas appeler, pour vous confesser, celui qui m'a tant tourmentée quand j'étais à Séville. Dieu ne voulait pas sans doute que j'eusse la moindre satisfaction dans ce pays-là ; car celle que j'aurais pu recevoir de la présence de notre père était empoisonnée d'une infinité de chagrins et de crève cœurs ; et celle que vous auriez dû me donner, comme étant la personne dont le commerce me plaît davantage, vous me la refusiez ; au reste, je suis bien charmée que vous soyez enfin persuadée de la tendresse que j'ai pour vous. Mais que direz-vous de cette sœur de Caravaque ? Dieu veuille lui pardonner. Elle a grand regret maintenant de ce qu'elle a fait, tant la vérité a de force.

Elle m'a envoyé aujourd'hui un habit qui est de mon goût plus qu'aucun que j'aie encore porté ; il est d'une serge assez grossière, mais cependant fort légère. Je lui en ai su bien bon gré. Ce sont nos sœurs qui l'ont fait entièrement elles-mêmes. Le mien était tout usé,

et ne valait rien pour le froid, ni pour quelqu'un qui est obligé de porter du linge. Mais on ne s'en sert point ici dans aucun temps de l'été, on n'y pense seulement pas ; et de plus il n'y a point d'endroit où on jeûne plus exactement. Ainsi je vais commencer à mener la vie d'une véritable religieuse. Priez Dieu que cela dure.

La mère prieure de Malagon est encore plus mal qu'auparavant. Cependant je suis un peu consolée de ce qu'elle me marque que sa plaie n'est pas dans les poumons, et qu'elle n'est point étique ; elle ajoute que la mère Anne-de-la-Mère-de-Dieu, qui est une de nos sœurs d'ici, a eu la même maladie, dont elle est parfaitement guérie. Dieu peut tout.

Je ne sais que dire des rudes épreuves par où il a plu à Dieu de faire passer cette maison ; car outre leurs malades, qui sont en grand nombre, elles sont dans la plus grande nécessité. Elles n'ont ni blé ni argent ; et par dessus tout cela elles sont noyées de dettes. Notre père a donné ordre qu'on leur envoyât les quatre cents ducats qui leur sont dus par la maison de Salamanque ; et Dieu veuille que cet argent soit suffisant pour les tirer de peine. J'ai déjà envoyé quelqu'un pour en recevoir une partie. Elles ne seraient pas dans l'état où elles sont sans les dépenses de toute espèce qu'elles ont faites. C'est pour cette raison que je ne voudrais pas que les prieures des maisons rentées, ni même celles des autres maisons fussent d'un naturel trop libéral ; car c'est vouloir tout perdre que de ne pas ménager.

La pauvre mère Béatrix a porté la charge de tout, parce qu'elle seule n'a point été malade ; c'est elle qui conduit la maison ; la prieure a été obligée d'avoir recours à elle, faute de mieux, comme on dit. J'ai tant de lettres à écrire, que je ne puis vous en dire davantage. Dieu vous conserve toutes et fasse de vous des saintes.

Je suis bien tendrement.

Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je me réjouis, ma chère fille, de ce que vous éprouvez aussi la pauvreté dans votre maison, et de ce que Dieu y pourvoit. Qu'il soit béni à jamais. Je n'approuve point votre toile, moitié lin et moitié laine, pour les chemises. L'usage de cette toile ne servirait qu'à ouvrir la porte au relâchement et à l'infraction de la règle. J'aime mieux qu'on se serve tout naturellement de toile de lin dans le cas de nécessité, parce que ce cas ne tire jamais à conséquence. D'ailleurs cette toile mêlée serait presque aussi incommode pour la chaleur que la serge ; en sorte que ce serait s'écarter de la règle sans aucune utilité. Ainsi n'en parlons plus.

#### REMARQUES.

Tout annonce que cette lettre fut écrite à Tolède, où la Sainte demeura depuis le mois d'août 1576, jusque vers le milieu de l'année suivante ; ainsi l'on ne peut la dater que de l'année 1576.

### LETTRE XXII.

*AU RÉVÉREND PÈRE LOUIS DE GRENADE, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE.*

*La Sainte lui témoigne l'envie qu'elle aurait de le voir, et se recommande à ses prières.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

1577. — J'ai l'avantage de tenir ma place parmi ce grand nombre d'amis en Notre-Seigneur, que la sainteté et l'utilité de votre doctrine vous attire de toutes parts, et qui remercient Dieu de vous avoir fait naître pour le salut de leurs âmes. Il me semble qu'il n'y a point d'obstacle que je n'eusse surmonté avec courage, pour aller jouir de la conversation d'un homme dont les écrits versent dans mon cœur une si douce consolation, si mon état et mon sexe me l'eussent permis. Sans cet inconvénient, quel besoin n'avais-je pas de chercher des personnes telles que vous, capables de calmer les alarmes dont mon âme a été agitée pendant si longtemps ! Dieu ne m'ayant point jugée digne de cette faveur, je trouve du moins du soulagement dans

l'ordre que dom Tutonio m'a donné de vous écrire, chose que je n'eusse osé faire de moi-même. La confiance que j'ai dans l'obéissance me fait espérer de la bonté de Notre-Seigneur que cette lettre servira à me procurer le secours de vos prières. J'en ai un extrême besoin dans la circonstance où je me trouve, qui est de n'avoir aucun mérite, et d'être journellement exposée aux yeux du monde, sans pouvoir justifier en aucune manière par ma conduite la bonne opinion qu'on a de moi. Si vous saviez, mon révérend père, jusqu'où cela est porté, c'en serait assez pour vous exciter à m'accorder par charité la grâce que je vous demande. Vous qui connaissez si bien la grandeur de Dieu, et qui concevez aisément ce qu'on doit souffrir à ma place, après avoir aussi mal vécu que j'ai fait. J'ai pourtant osé, malgré mon indignité, adresser souvent mes prières à Dieu pour votre conservation. Plaise à sa divine bonté vous accorder de longs jours, vous faire avancer de plus en plus dans la perfection, et augmenter en vous son saint amour. Ce sont les vœux les plus ardents de celle qui est avec la plus parfaite vénération,

Mon révérend père,

Votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

Le seigneur dom Tutonio est du nombre de ceux qui se font illusion sur mon compte. Il me marque qu'il vous aime beaucoup. Vous devriez bien, par reconnaissance, l'avertir de n'être pas si crédule.

#### REMARQUES.

Le père Louis de Grenade, à qui cette lettre est adressée, a fait infiniment d'honneur à l'ordre de Saint Dominique, à l'Espagne sa patrie et à l'Église. Sa vie a été écrite par dom Louis Magnez, ministre des finances, homme de beaucoup d'esprit ; mais les œuvres de morale que ce père nous a laissées, font mieux son éloge que tout ce qu'on en peut dire. Il n'est pas étonnant que la réputation de ce grand homme eût donné à notre Sainte un ardent désir, de le voir. Le roi d'Espagne Philippe II, poussé du même désir, lui fit l'honneur de l'aller visiter dans sa cellule, lorsqu'il alla à Lisbonne. On raconte qu'après sa mort il apparut à une personne de piété, avec un manteau de gloire, semé d'une prodigieuse quantité d'étoiles, ce qui

signifiait sans doute le grand nombre d'âmes qu'il avait attirées à Dieu par ses écrits.

## LETTRE XXIII.

À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALVARO DE MENDOÇA, ÉVÊQUE  
D'AVILA.

PREMIÈRE.

(On appelle cette lettre la *lettre de la satire*.)

*La Sainte y fait la critique de quatre petits ouvrages, composés par différentes personnes sur un sujet spirituel donné par l'évêque, à l'occasion d'une révélation qu'elle avait eue.*

Monseigneur,

1577. — Si l'obéissance ne m'y forçait, certainement je n'accepterais pas la qualité de juge, dont vous voulez m'honorer, et je ne manquerais pas de raisons pour la refuser. Ce ne serait pourtant pas, comme le disent nos sœurs, parce que mon frère est du nombre des contendants ; ce qui pourrait faire soupçonner que, par amitié pour lui, je ne donnasse en sa faveur une entorse à la justice. Non ; ces messieurs me sont tous quatre également chers, m'ayant tous aidée à supporter mes travaux. Je conviendrai même que mon frère est venu le dernier, comme nous achevions de boire le calice des souffrances ; mais il en a eu sa part, et il en aura encore par la suite une meilleure, moyennant la grâce de Dieu.

Que Dieu me fasse aussi celle de ne rien dire qui mérite qu'on me dénonce à l'inquisition ; car franchement je me sens la tête bien affaiblie par la quantité de lettres et d'autres choses qu'il m'a fallu écrire depuis hier au soir. Mais l'obéissance peut tout sur moi. Ainsi, bien ou mal, je vais faire ce que vous m'ordonnez. J'aurais voulu seulement me réjouir un peu par la lecture de ces ouvrages ; mais vous ne permettez pas que je m'en tienne là. Il faut vous obéir.

D'abord, à ce qu'il paraît, les paroles dont il est question sont de

l'époux de nos âmes, qui leur dit : *Cherche-toi en moi*. Je n'en veux pas davantage pour conclure que monsieur de Salcède a pris à gauche, en disant que cela signifie que Dieu est en toutes choses. Voyez un peu la belle découverte !

Il parle aussi beaucoup d'entendement et d'union. Mais qui ne sait que dans l'union l'entendement n'agit pas ? Or, s'il n'agit plus, comment pourrait-il chercher ? J'ai été fort contente de ce verset de David : *J'écouterai ce que dit en moi le Seigneur* ; et certainement on doit faire grand cas de cette paix dans les puissances de notre âme, qui sont appelées *peuple* par le prophète ; mais comme je me suis fait un plan de ne rien approuver de tout ce qui a été dit, je soutiens que ce verset ne vient point à propos, par la raison que les paroles en question ne disent point *écoute*, mais *cherche-toi*.

Mais voici bien le pis, c'est que si monsieur de Salcède ne se dédit pas. je le dénoncerai à l'inquisition, qui est ma voisine. Y pense-t-il ? Tout le long de son écrit il ne cesse de dire et de répéter : *Ceci est de saint Paul. C'est le Saint-Esprit lui-même qui s'exprime de cette façon*. Et après cela il finit par dire que son écrit n'est plein que de sottises. Oh ! qu'il se rétracte tout présentement, sinon il verra beau jeu.

Pour le père Julien d'Avila, il commence bien et finit mal ; ainsi il ne mérite aucune préférence sur ses concurrents. On ne lui demande pas ici qu'il nous explique comment la lumière incréée et la lumière créée s'unissent ensemble, mais comment nous devons nous chercher en Dieu ; On ne lui demande pas non plus qu'il nous dise ce que sent une âme lorsqu'elle est parfaitement unie à son Créateur, et si dans cet état elle diffère ou non de ce divin objet. Je ne pense point du tout que les paroles dont il s'agit doivent donner lieu à de pareilles questions, puisque, pour les résoudre, il faudrait que l'homme pût connaître la différence qu'il y a du Créateur à la créature.

Que veut-il dire encore par cette expression : *Quand l'âme est épurée* ? Pour moi je crois que les vertus et l'épurements ne suffisent point ici, parce qu'il s'agit d'un état surnaturel et d'un don que Dieu

fait à qui il lui plaît ; et si quelque chose y pouvait disposer, ce serait l'amour. Mais je lui pardonne ses écarts, en considération de ce qu'il a été moins long que le père Jean-de-la-Croix.

La doctrine de celui-ci pourrait être bonne à qui voudrait faire les exercices de la compagnie de Jésus, mais elle est ici absolument déplacée. Nous serions bien à plaindre si nous ne pouvions chercher Dieu qu'après que nous serions morts au monde. Eh quoi ! la Madeleine, la Samaritaine et la Cananée étaient-elles déjà mortes au monde quand elles trouvèrent Dieu ? Il débite encore quantité de belles réflexions sur la nécessité de s'unir à Dieu, pour ne faire qu'une seule et même chose avec lui. Mais quand cela arrive, quand l'âme a reçu de Dieu cette faveur signalée, il ne peut plus lui dire de le chercher, puisqu'elle l'a déjà trouvé.

Dieu me délivre de ces gens si spiritualisés, qui veulent, sans examen et sans choix, ramener tout à la contemplation parfaite ! Avec tout cela il faut pourtant lui savoir gré de nous avoir si bien expliqué ce que nous ne lui demandions pas. Voilà ce qu'on gagne à parler de Dieu ; on en tire souvent tel profit auquel on ne s'attendait point du tout.

Quant au pauvre monsieur de Cepède (à qui nous sommes cependant bien obligées de ses vers et de sa réponse), il en a dit plus qu'il n'en savait ; mais, en faveur de la petite récréation qu'il nous a donnée, nous lui pardonnons volontiers son peu d'humilité d'avoir voulu traiter des matières si fort au-dessus de sa portée, comme il en convient lui-même ; ce n'est pas pourtant qu'il ne méritât la correction pour le bon conseil qu'il donne aux âmes dévotes de pratiquer l'oraison de quiétude, comme, si la chose dépendait d'elles. Dieu veuille qu'il tire quelque profit de sa témérité. Son ouvrage n'a pas laissé de me faire plaisir, quoiqu'au fond je trouve qu'il a eu grande raison d'en être un peu honteux.

Enfin, monseigneur, on ne peut décider lequel de tous ces écrits est le meilleur, puisque, sans leur faire tort, aucun n'est exempt de faute. Dites donc à ces messieurs qu'ils se corrigent ; et peut être ne

ferai-je pas mal de me corriger moi-même, pour ne pas ressembler à mon frère dans son peu d'humilité. Il faut pourtant convenir que ces messieurs sont tous de très-habiles gens, et qu'ils n'ont perdu que pour avoir trop beau jeu ; car (comme je l'ai observé) à une personne qui aurait obtenu la grâce de tenir son âme unie à Dieu, il ne lui dirait pas de le chercher puisqu'elle le posséderait déjà. Pour ne vous pas ennuyer davantage, monseigneur, de mes extravagances, je ne répondrai pas, pour le présent, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je me contenterai de vous en remercier très-humblement, et de vous renouveler les assurances du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De votre Grandeur,

L'indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Voici dans quelles circonstances cette lettre (si l'on peut l'appeler ainsi) fut écrite.

Nous apprenons d'une autre lettre de la Sainte qu'elle entendit un jour, dans son intérieur, la voix de Dieu qui disait à l'âme : *Cherche-toi en moi*. Elle fit part de ce secret à dom Laurent de Cepède, son frère, qui était alors à Avila, et le pria de lui dire ce qu'il en pensait. La chose étant venue à la connaissance de l'évêque, dom Alvaro, il voulut que ces paroles fissent le sujet d'une récréation spirituelle et profitable, et ordonna que chacun ferait ses réflexions, et mettrait par écrit ce qu'il entendait que Dieu eût voulu dire par là.

Il y eut donc quatre personnes chargées par l'évêque de cette explication, savoir : le vénérable Jean-de-la-Croix, personnage d'une contemplation sublime, qu'on regardait alors et qu'on regarde encore aujourd'hui comme un oracle mystique ; le sieur Julien d'Avila, prêtre séculier de la même ville, homme d'une éminente vertu, qui accompagnait souvent la Sainte dans ses voyages, et dont elle fait mention dans ses Fondations ; dom François de Salcède, gentilhomme d'une haute piété, et que la Sainte appelait le saint cavalier ; et le frère de la Sainte, dom Laurent de Cepède, qui était dès-lors fort avancé dans la vie spirituelle. Chacun d'eux ayant apporté son ouvrage à l'évêque, il les remit tous à la Sainte, et lui

ordonna d'en faire la critique, ce qu'elle fit par obéissance, mais avec cette légèreté et cet agrément qui lui étaient naturels.

On pourrait faire un traité tout entier sur ces paroles mystérieuses : *Cherche-toi en moi*, qui sont fort intérieures ; et l'on pourrait aussi beaucoup raisonner sur les ouvrages qui ont été l'objet de la critique de la Sainte ; mais comme on n'a pas ces ouvrages, le mieux qu'on puisse faire, c'est de s'en tenir au jugement que la Sainte en a porté ; et, en effet, les lumières que Dieu lui communiquait étaient si grandes, qu'elle montrait souvent plus de pénétration en se jouant, que les plus grands génies après la plus sérieuse réflexion.

Si je ne craignais d'encourir à mon tour la censure de la Sainte, je me hasarderais de dire que le bienheureux Jean-de-la-Croix fut celui qui approcha le plus du vrai sens des paroles en question ; mais peut-être aussi s'était-il trop étendu sur les trois différentes voies du salut, la purgative, l'illuminative et l'unitive, que la Sainte appelle les exercices de la compagnie de Jésus, par les belles instructions que les pères de cette compagnie nous ont données sur ces trois voies.

La Sainte ne nous dit point comme elle entend elle-même ces paroles ; mais, à en juger par sa critique, il paraît qu'elle les entendait comme si Dieu eût dit à l'âme : *Commence par me chercher, et tu te trouveras en moi ; car si c'est toi que tu cherches sans moi, tu ne te trouveras jamais bien toi-même* ; ce qui ne signifie autre chose, sinon que l'homme ne peut trouver son bonheur qu'en Dieu seul.

Dans la lettre XXVIII ci-après, adressée à la prieure de Séville, et datée de Tolède du 2 mars 1577, la Sainte parle de la commission qu'elle avait reçue de l'évêque d'Avila d'examiner les ouvrages dont il est parlé dans la présente lettre, et envoie à cette prieure la critique qu'elle avait faite de ces ouvrages, avec prière de la lui renvoyer incessamment pour la montrer au père Gratien. Il fallait donc que cette critique fût antérieure au 2 mars 1577, et cependant peu éloignée de cette époque, n'étant pas vraisemblable que la Sainte eût été longtemps sans en faire part au père Gratien ; c'est pour cette raison que j'ai cru devoir placer la présente lettre, qui contient cette critique, parmi les premières lettres de l'année 1577, qui toutes ont été écrites de Tolède.

Voyez ci-après les remarques sur la lettre XXXII, adressée au même prélat, où il est parlé de lui plus particulièrement. Cette lettre XXXII ayant été écrite visiblement à Avila, et la présente à Tolède, c'est ce qui m'a déterminé à mettre celle-ci la première, quoiqu'elles soient différemment arrangées dans l'édition espagnole, parce que l'histoire nous apprend que la Sainte passa le commencement et une bonne partie de l'année 1577 à Tolède, d'où elle revint ensuite à Avila.

## LETTRE XXIV.

DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.

TROISIÈME.

*Elle lui donne plusieurs commissions, le reprend d'un vœu qu'il avait fait trop légèrement, l'exhorte à prendre plus de soin qu'il ne le faisait de ses affaires domestiques, lui donne quelques avis de perfection, et lui envoie des couplets de sa façon.*

Jésus soit avec vous, mon cher frère.

2 janv. 1577. — La Serne<sup>32</sup> me presse si fort, que je voudrais n'être pas longue, et quand je commence à vous écrire je ne saurais finir ; mais au bout du compte il vient si rarement, qu'encore faut-il qu'il me donne un peu de temps.

Quand j'écrirai à François,<sup>33</sup> ne lisez pas ma lettre, je vous prie. Je crains qu'il n'y ait de la mélancolie dans son fait, et c'est assez qu'il s'ouvre à moi. Peut-être Dieu lui donne-t-il ces scrupules pour le préserver d'un plus grand mal ; mais la confiance qu'il a en moi pourra lui être fort utile.

Pour ce qui est du papier, il est bien certain que je vous l'avais envoyé, mais je fis mal de ne vous en point donner avis. Je l'ai donné à une de nos sœurs pour m'en faire une copie, elle ne sait ce qu'elle en a fait ; ainsi il faut que vous ayez la bonté d'attendre que j'en aie fait venir un autre de Séville.

Je compte qu'on vous aura remis une lettre que je vous ai adressée par la voie de Madrid ; mais en cas qu'elle ait été perdue je vais vous en répéter le contenu, quoiqu'il s'agisse d'affaires dont je n'aime point à me mêler.

Premièrement, dans la maison de Ferdinand Alvarez de Peralta que vous avez louée, il me semble avoir ouï dire qu'il y avait un

---

<sup>32</sup> C'est le nom de celui qui avait apporté à la Sainte la lettre de son frère, et qui devait remporter la réponse.

<sup>33</sup> C'était apparemment un des fils de dom Laurent.

appartement qui menaçait ruine, prenez-y bien garde.

En second lieu, envoyez-moi, je vous prie, la petite cassette, et ce que je puis avoir laissé de papiers, outre ce qui était dans les liasses. J'ai idée qu'il y en a dans un sac ; en ce cas il faudrait m'envoyer ce sac bien cousu. Si madame Quiterie donne à La Serne le paquet qu'elle doit envoyer, on pourrait mettre le sac dans ce paquet. N'oubliez pas aussi mon cachet, car j'ai de la répugnance à me servir de celui-ci, qui représente une mort ; j'aime beaucoup mieux l'autre, dont je voudrais que l'empreinte fût gravée dans mon cœur, comme elle l'était dans le cœur de saint Ignace. Que personne, hors vous, n'ouvre la cassette ; je crois y avoir laissé le papier d'oraison que vous savez ; et s'il arrive que vous y trouviez quelque chose, ne le dites à personne ; souvenez-vous que je ne vous en donne pas la permission, et que d'ailleurs cela ne serait pas à propos. Peut-être vous imaginerez-vous par là faire une chose agréable à Dieu ; mais il y a à cela de grands inconvénients. En un mot, si j'apprends que vous l'ayez dit à quelqu'un, soyez sûr que je me garderai dorénavant de vous rien communiquer.

Le nonce m'a fait dire que j'eusse à lui envoyer la copie des lettres patentes en vertu desquelles j'ai fait mes fondations, avec un état contenant le nombre des maisons fondées, les lieux où elles sont établies, le nombre et l'âge des religieuses, et l'indication de celles que je juge capables d'être prieures. Ces papiers-là sont dans la cassette ou dans le sac. Enfin j'ai besoin de tout ce qui est là-bas. On dit que l'objet du nonce est de faire une province séparée pour notre réforme. Pour moi j'ai grand peur que ce ne soit plutôt pour envoyer nos religieuses réformer d'autres couvents. On en a déjà parlé autrefois ; mais cela ne nous convient nullement. À la bonne-heure, si c'était pour des couvents de l'ordre. Faites, s'il vous plait, part de ceci à la sous-prieure, et qu'elle m'envoie les noms des professes de la maison, l'âge de celles qui y sont actuellement, et le temps qu'il y a qu'elles ont fait profession ; le tout écrit proprement dans un cahier de papier à lettre, et signé de son nom.

Mais je fais réflexion que c'est moi qui suis prieure de la maison, et que je puis faire cela moi-même ; ainsi il n'est pas nécessaire que l'état soit signé de la sous-prieure, il suffira qu'elle me l'envoie écrit de sa main, et je le ferai mettre au net. Qu'elle n'en dise rien aux religieuses, cela est inutile. Vous aurez la bonté de m'envoyer ce que je vous demande, bien conditionné ; et de prendre garde que les papiers ne se mouillent ; n'oubliez pas la clé.

Ce que je vous ai dit que vous trouveriez dans mon livre est dans les méditations sur le *Pater*. Vous y trouverez beaucoup de choses qui ont rapport à l'oraison que vous faites, quoique la matière n'y soit pas traitée si au long qu'ailleurs. C'est, si je ne me trompe, à la seconde. demande : *Adveniat regnum tuum*. Je vous conseille de lire encore cet endroit une seconde fois, ou du moins la première demande ; peut-être y trouverez-vous quelque chose qui vous satisfera.

À propos, que je ne l'oublie, vous faites donc des vœux sans m'en rien dire ? voilà vraiment une plaisante obéissance ; si d'un côté votre résolution m'a fait plaisir, elle m'a fait peine d'un autre côté, parce qu'il me paraît qu'il y a du danger dans ces sortes de promesses. Informez-vous-en. Je crains que ce qui ne serait qu'un péché véniel par soi-même, ne devienne un péché mortel, à cause du vœu. Je le demanderai aussi à mon confesseur, qui est un grand théologien.

Pour moi je regarde un pareil vœu comme une simplicité. Ceux que j'ai faits à Dieu, sont bien différents par les circonstances. Je n'oserais jamais promettre ce que vous avez promis, sachant que les apôtres mêmes ont péché véniellement, et que la sainte Vierge seule en fut exempte. Je veux bien croire que Dieu aura pris votre intention en bonne part ; mais je serais d'avis que vous fissiez changer ce vœu en quelque autre chose. Cela se peut faire aisément, en vous servant de la bulle, et je vous conseille d'y penser tout au plus tôt, si vous ne l'avez déjà fait. Le temps du jubilé vient fort à propos. Ah ! mon cher frère, qu'il est facile de commettre le péché véniel ! on y tombe sans s'en apercevoir. Dieu nous fasse miséricorde. S'il ne nous impute pas

ce péché à plus grande faute, c'est qu'il connaît toute notre faiblesse. Enfin, selon moi, vous ne sauriez trop tôt y remédier ; et je vous exhorte à ne plus faire de vœux aussi légèrement, attendu que rien n'est plus dangereux. Il me paraît tout simple et sans inconvénient, que vous communiquiez quelquefois à votre confesseur ce qui vous arrive dans l'oraison ; c'est un guide que vous avez sous la main, et qui vous conduira toujours mieux qu'un autre ; de cette façon vous ne courrez pas risque de vous égarer.

Savez-vous bien, mon cher frère, que c'est le démon qui vous porte à vous repentir d'avoir acheté la terre de La Serne ? et cela pour vous détourner de remercier Dieu de la grande grâce qu'il vous a faite, en vous procurant cette acquisition. Mettez-vous donc une bonne fois dans l'esprit que par bien des endroits cette affaire était la meilleure que vous puissiez faire, puisque vous assurez du bien à vos enfants, et quelque chose de plus que du bien, de l'honneur. Aussi n'y a-t-il personne qui en entende parler, qui ne vous en estime fort heureux. Pensiez-vous donc que le recouvrement des rentes pût se faire sans le moindre travail ? Quoi ! toujours des exécutions ! dites-vous. Eh ! mais tous ceux qui ont du bien sont dans ce cas-là. Encore un coup prenez garde que c'est une véritable tentation ; et au lieu de vous repentir, ne pensez qu'à louer Dieu. N'allez pas vous imaginer que, si vous aviez plus de temps à vous, vous feriez plus d'oraison. Désabusez-vous de cette idée : un temps aussi bien employé que celui qu'on passe à prendre soin du bien de ses enfants, ne nuit jamais à l'oraison. Quelquefois Dieu donne dans un moment d'oraison plus de grâces qu'il n'en accorde dans une oraison longue. La mesure du temps n'est pas celle de ses faveurs.

Tâchez donc aussitôt après ces fêtes d'examiner vos titres, et mettez-les en ordre. Le temps que vous emploierez à bonifier votre terre sera un temps bien employé ; et vous serez charmé en été d'y aller passer quelques jours. Abraham, Jacob et Joachim ne laissaient pas d'être saints pour prendre soin de leurs troupeaux ; mais comme nous sommes naturellement ennemis du travail, le moindre nous fatigue. Il m'en arrive autant à moi-même, et c'est pour cette raison

que Dieu permet que j'aie toujours mille affaires qui m'embarrassent. Prenez conseil dans tout ceci de notre ami monsieur de Salcède, car pour ce qui est du temporel, je lui cède volontiers ma place.

C'est une grâce toute particulière que Dieu vous fait de permettre que vous ayez du dégoût pour une chose, dont un autre que vous se ferait un plaisir. Mais il ne faut pas pour cela perdre courage ; car nous devons servir Dieu de la façon qu'il veut, et non pas à notre fantaisie. Mais il y a pourtant certains profits dont je serais d'avis que vous vous abstinssiez ; et à cet égard je me suis réjouie de voir que vous vous reposez sur la Providence du gain ou de la perte que vous pourrez faire. Il y a des occasions où le monde même trouve bon qu'on se relâche un peu de ses droits, et je crois qu'il vaut beaucoup mieux que vous retranchiez quelque chose sur vos aumônes, d'autant plus que, grâce à Dieu, il vous restera toujours de quoi vivre, et de quoi donner, quoiqu'un peu moins. Je n'entends point parler ici des profits qui vous reviendront de votre terre, par votre attention à la faire valoir ; car rien n'est plus légitime ; mais je parle de ceux qui sont d'une autre nature. Enfin je vous le répète, consultez monsieur de Salcède dans toutes vos affaires, il dissipera vos incertitudes et vos scrupules ; faites-lui toujours bien mes compliments, et à tous ceux que vous jugerez à propos, surtout à dom Pierre d'Ahumade. Je souhaiterais bien avoir le temps de lui écrire, afin qu'il me fit réponse ; car ses lettres me font grand plaisir.

Dites, s'il vous plaît, à Thérèse qu'elle ne craigne point que j'aime personne autant qu'elle ; qu'elle distribue les images, à la réserve de celles que j'ai mises à part pour moi ; et qu'elle en donne quelques-unes à ses frères. J'ai grande envie de la voir. Ce que vous avez écrit d'elle à Séville m'a extrêmement édifiée ; on m'a envoyé ici vos lettres qui ont beaucoup diverti nos sœurs, aussi bien que moi ; elles les ont lues à la récréation. Qui voudrait vous interdire la plaisanterie, mon cher frère, ce serait vous ôter la vie ; mais comme c'est à des saintes à qui vous avez à faire, vous n'y prenez pas garde de si près. Vous avez bien raison. Ce sont de véritables saintes que nos sœurs. Elles me jettent à chaque instant dans la confusion.

C'était hier la fête du Nom de Jésus, et nous eûmes grande réjouissance au couvent. Dieu vous rende votre présent ; je ne sais comment reconnaître tous vos bienfaits, à moins que vous ne vouliez accepter en échange ces couplets que j'ai faits par ordre de mon confesseur, pour réjouir nos sœurs, avec qui j'ai passé tous ces jours-ci la récréation du soir. L'air en est fort beau, et je voudrais que le petit François pût apprendre à les chanter. Ne voilà-t-il pas du temps bien employé ? Avec tout cela Dieu n'a pas laissé de me faire bien des grâces pendant ces saints jours.

Je suis dans l'admiration de celles qu'il vous fait continuellement ; que son saint nom en soit à jamais béni ! C'est fort bien fait sans doute que de désirer la ferveur ; mais autre chose est la désirer, et autre chose la demander. Au surplus, croyez-moi, vous prenez le meilleur parti, qui est de vous résigner entièrement à la volonté de Dieu, et de remettre votre cause entre ses mains. Il sait ce qui nous convient. Mais marchez toujours dans le chemin que je vous ai marqué ; cela est plus important que vous ne pensez.

Quand il vous arrivera de vous éveiller la nuit avec ces mouvements impétueux de l'amour de Dieu, il n'y aura point de mal de vous tenir quelque temps sur votre séant ; mais bien entendu que vous ne retrancherez rien sur le temps que vous avez coutume de donner au sommeil, vous en avez besoin pour votre tête ; et en voulant trop veiller, vous pourriez fort bien, sans vous en apercevoir, devenir absolument incapable de faire l'oraison. Tâchez aussi de ne point souffrir de froid ; car cela ne vous accommoderait pas avec vos coliques.

Je ne sais pourquoi vous désirez tant toutes ces craintes et ces frayeurs, puisqu'il plaît à Dieu de vous mener par la voie de l'amour. Ce n'est qu'au commencement qu'elles pouvaient vous être nécessaires. Ne pensez pas que ce soit toujours le démon qui vous empêche de faire l'oraison : c'est quelquefois un effet de la miséricorde de Dieu ; et j'ose vous assurer que Dieu vous fait alors presque une aussi grande grâce que lorsqu'il vous donne le plus de

goût et le plus de facilité, par bien des raisons que je n'ai pas le loisir de vous expliquer. Le genre d'oraison que Dieu vous donne, vaut beaucoup mieux, sans comparaison, que si vous vous occupiez de la pensée de l'enfer. Il ne dépend pas de vous de donner la préférence à celle-ci ; et quand vous en seriez le maître, je ne vois pas ce qui pourrait vous y engager.

Quelques-unes des réponses de nos sœurs m'ont fait rire. Mais il y en a d'autres qui sont fort spirituelles, et qui m'ont mise au fait de la matière ; car vous pouvez compter que je n'en avais pas la moindre notion ; et ce n'est que par hasard que je vous en ai parlé. Je vous dirai, s'il plaît à Dieu, ce que j'en pense à la première vue.

J'ai trouvé fort plaisante la réponse du bon monsieur de Salcède. Son humilité est admirable. Dieu le conduit par le chemin de la crainte, à tel point qu'il pourrait bien se figurer qu'il n'est seulement pas permis de s'entretenir de ces sortes de matières. Il faut nous accommoder à la façon de penser de nos frères. Je le regarde comme un saint sur la terre ; mais, comme je vous dis, Dieu le mène par un chemin tout différent du votre. Il le traite comme une âme forte, et nous autres comme des âmes faibles et timides ; enfin sa réponse est conforme à son caractère.

Je viens de relire votre lettre. Ce que vous me dites de l'envie que vous avez de vous lever la nuit, je ne l'ai pas entendu autrement que pour vous tenir sur votre séant, sans sortir du lit, et je trouve que c'est encore beaucoup, parce qu'il est pour vous d'une conséquence infinie que vous ne preniez point sur votre sommeil. Encore un coup ne vous levez absolument pas, quelque ferveur que vous sentiez ; et s'il vous arrivait même de dormir plus qu'à votre ordinaire, ne vous en faites point de scrupule. Je voudrais que vous eussiez entendu raisonner là-dessus le père Pierre d'Alcantara : vous ne seriez pas si étonné que vous l'êtes de ces mouvements impétueux, quand même vous les éprouveriez étant éveillé.

Je ne m'ennuie point de lire vos lettres ; au contraire elles me donnent une grande consolation ; et c'en serait une autre bien sensible

pour moi de pouvoir vous écrire plus souvent ; mais mes occupations sont si grandes, que cela m'est impossible. Je vous dirai même que, pour vous faire cette lettre, j'ai manqué ce soir à faire oraison. Je ne m'en fais point de scrupule ; mais franchement, j'ai grand regret de n'avoir pas plus de temps que j'en ai. Que Dieu nous en donne davantage à vous et à moi, pour l'employer toujours à son service. Ainsi soit-il.

C'est un étrange pays que celui-ci, pour les personnes qui font maigre. Malgré cela je faisais réflexion l'autre jour qu'il y a quarante ans que je ne me suis si bien portée qu'à présent ; et je ne laisse pourtant pas de faire comme les autres ; ce qui me console beaucoup.

Je suis de tout mon cœur,  
Mon très-cher frère,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je comptais que vous nous enverriez vos couplets. Ceux-ci n'ont ni pied ni tête, mais on ne laisse pas de les chanter. En voici d'autres qui me viennent dans l'esprit, et que je fis un jour que j'étais bien absorbée en oraison. Il me semblait à mesure que je les composais, qu'une douce paix s'introduisait dans mon âme. Je ne sais si je m'en souviendrai. C'est seulement pour vous montrer que d'ici même je cherche à vous procurer quelque délassement.

*Vous triomphez, ô beauté sans seconde,  
Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur,  
Et vos attraits me détachent du monde  
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.*

*Qu'il est puissant ce nœud qui joint ensemble  
Les deux sujets les moins faits pour s'unir !  
Tant que ce nœud par vos soins les assemble,  
Les plus grands maux se changent en plaisir*

*Le RIEN s'unit à l'ÊTRE par essence,  
Et l'immortel me paraît expirant ;  
L'indigne objet de votre complaisance  
À peine existe, et vous le rendez grand.*

Le reste ne me revient pas. Quelle cervelle de fondatrice ! Cependant je vous dirai que je croyais être fort sensée quand je fis ces vers. Dieu vous pardonne le temps que vous me faites perdre. J'imagine que ces couplets pourront vous attendrir et augmenter votre dévotion. N'en dites rien à personne. Dans le temps que je les fis, j'étais chez madame Guiomar ; faites-lui mes compliments.

#### REMARQUES.

La Sainte était à Tolède lorsqu'elle écrivit cette lettre, et son frère était à Avila. Elle avait laissé chez lui tous ses papiers, et entre autres ses œuvres, dont les Méditations sur le *Pater* font partie.

C'est le nonce Hormanet, dont il est ici parlé, qui fut un des plus grands protecteurs de la réforme.

Il paraît que la Sainte ne craignait rien tant que la communication de ses papiers, parce qu'ils renfermaient la preuve des grâces singulières que Dieu répandait sur elle. Il paraît aussi par cette lettre et par celle qui suit, que dom Laurent de Cepède ayant pris le parti de la dévotion, s'était mis sous la direction de sa sœur.

La Sainte étant à Tolède lors de cette lettre, elle doit avoir été écrite le 2 janvier 1577.

## LETTRE XXV.

*À DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.*

#### QUATRIÈME.

*La Sainte continue la correspondance spirituelle quelle avait avec son frère, et lui marque le chagrin qu'elle a que ses ravissements l'aient reprise. Elle lui apprend ce que c'est que cet état, où il commençait à entrer lui-même ; et à cette occasion elle lui explique les couplets qu'elle lui avait envoyés par sa précédente lettre ; lui donne des conseils de direction, et lui fait présent d'un cilice, en lui prescrivant la manière dont il doit s'en servir.*

Jésus soit avec vous, mon cher frère.

17 *janv.* 1577. — Par rapport au secret que je vous ai recommandé sur ce qui me regarde, je n'ai pas prétendu vous faire entendre que vous n'y pouviez manquer sans pécher. À Dieu ne plaise que cela fût ainsi, puisque ce secret pourrait fort bien vous échapper par inadvertance : mais c'est assez pour vous, je crois, que vous sachiez que j'en aurais du chagrin. Quant à votre vœu, mon confesseur m'avait déjà dit qu'il était nul, ce qui m'a fait grand plaisir, car j'en étais aussi intriguée que vous.

Je lui ai aussi parlé de l'obéissance que vous voulez me garder, et lui ai même dit que je ne la trouvais pas fort à propos. Cependant il l'approuve, pourvu que vous ne vous y engagiez point par vœu, ni à moi, ni à personne. Je ne l'accepte donc qu'à cette condition, encore n'est-ce pas sans répugnance ; mais je la surmonte pour vous obliger. Je suis charmée que vous vous aperceviez que le père Jean-de-la-Croix se prête à ce que vous lui communiquez. C'est un homme fort expérimenté dans les matières spirituelles. Dom François<sup>34</sup> y entend aussi quelque chose, mais il n'entend rien aux faveurs que Dieu vous fait. Que son saint nom soit à jamais béni ! Nous avons donc enfin tous deux le bonheur d'être bien avec lui.

Que ce grand Dieu a de bontés pour nous, mon cher frère ! Je croirais volontiers qu'il veut faire éclater sa puissance, en élevant à un si haut degré de faveur, des sujets aussi peu méritants que vous et moi, car je n'en connais guère de plus indignes. Je vous dirai que depuis plus de huit jours je suis dans tel état, que je ne vois pas comment je pourrais fournir aux affaires, si cela durait plus longtemps. Dès auparavant ma dernière lettre, mes ravissements m'ont reprise ; ce qui n'a pas laissé de me mortifier, parce que cela m'est arrivé quelquefois en public, et même à matines. Ils me prennent de façon qu'il n'est pas en mon pouvoir, ni de résister, ni de dissimuler. Aussi je demeure après si honteuse que je ne sais où je n'irais pas pour me cacher. Je prie Dieu de tout mon cœur, pour

---

<sup>34</sup> De Salcède.

obtenir de sa miséricorde que cela ne me prenne plus en public. Demandez-lui la même grâce pour moi. Il en peut arriver quantité d'inconvénients ; et dans le fonds ce n'est plus là l'oraison, à ce qu'il me semble. Je me suis sentie tous ces jours-ci à peu près comme une personne qui serait ivre. Je sais que l'âme est alors en bon état ; mais aussi, comme ses puissances ne sont pas libres, elle éprouve une sorte de peine à s'occuper de plus qu'elle ne voudrait.

J'étais demeurée près de huit jours auparavant dans une très-grande sécheresse, à tel point que j'étais incapable d'avoir seulement une bonne pensée ; et je vous dirai que, d'une certaine façon, j'en étais charmée. En voici la raison ; c'est que je m'étais trouvée précédemment dans le même état où je suis à présent ; et que ce changement me faisait connaître clairement le peu que nous pouvons par nous-mêmes, Que béni soit à jamais celui à qui tout est possible ! Ainsi soit-il. J'en ai assez dit ; le reste ne se peut écrire, ni même se dire de bouche. Nous devons, mon cher frère, remercier Dieu l'un pour l'autre. Je vous prie au moins de le faire pour moi : car je suis dans l'impuissance absolue de lui marquer ma reconnaissance, comme je le devrais, et comme je voudrais. Ainsi j'ai grand besoin que l'on m'aide.

Je ne sais trop que vous dire sur ce que vous me marquez, qui vous est arrivé. Ce n'est pas chose qui soit à votre portée pour le présent ; mais ce sera pour vous une source de biens, à moins que vous ne les perdiez par votre faute : j'ai éprouvé moi-même cette sorte d'oraison. Elle laisse une grande paix dans l'âme, et la porte quelquefois à des exercices de pénitence ; surtout si le mouvement a été impétueux. L'âme alors ne peut se souffrir elle-même, si elle ne fait quelque chose pour Dieu. C'est un coup d'amour que Dieu lui donne ; et cet état si désirable vous donnera avec le temps, si vous y faites du progrès, l'intelligence de l'endroit de mes couplets, que vous dites n'avoir point compris. C'est précisément dans cet état que l'âme ressent une grande peine, une douleur bien vive, sans savoir d'où cela vient ; peine et douleur qui sont cependant pleines de délices. C'est dans cet état qu'elle se sent véritablement blessée de l'amour de Dieu,

sans pouvoir dire ni où, ni comment, ni même si c'est une blessure qu'elle a reçue. C'est alors que partagée entre la douleur et la joie, elle se plaint amoureusement, en disant :

*Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur ;  
Et vos attraits me détachent du monde,  
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.*

En effet quand l'âme vient à être véritablement frappée de l'amour de Dieu, elle ne sent pas la moindre peine à renoncer aux créatures, quelque attachée qu'elle leur fût auparavant ; mais ôté l'amour divin, plus l'âme est attachée aux créatures, plus elle a de peine ; et cette peine devient bien plus grande lorsqu'il faut les quitter. Enfin, lorsque Dieu s'empare de l'âme, il la rend supérieure à tout ce qui est créé.

Vous vous plaignez de ce que cette présence de Dieu, et cette joie de l'âme passent rapidement, sans qu'il en reste rien ; cela peut être vrai quant aux sens extérieurs, à qui Dieu avait bien voulu faire part du bonheur de l'âme ; mais cela n'est point vrai quant à l'âme. Dieu ne l'abandonne pas, et elle demeure enrichie de ses grâces, comme les effets le font voir avec le temps.

Par rapport aux agitations que vous éprouvez à la suite de l'oraison, n'en faites point de cas. Je n'ai jamais passé par là, grâce à la bonté divine ; mais je me persuade que cela vient du plaisir excessif dont l'âme est affectée, lequel se répand au dehors ; cela passera avec la grâce de Dieu, pourvu que vous ne vous y arrêtiez point. Certaines personnes à qui j'en ai parlé, m'en ont assurée. Vous serez aussi délivré de vos tremblements, qui n'ont d'autre cause que l'étonnement de l'âme, à la vue d'un spectacle si nouveau pour elle ; et certainement il y a bien de quoi s'étonner ; mais quand votre âme aura passé plusieurs fois par ces états, elle deviendra plus courageuse et plus disposée à recevoir les faveurs de son Dieu. Résistez autant que vous le pourrez à ces tremblements et à tous autres mouvements extérieurs, de peur que vous n'en contractiez l'habitude, car cela est

plus capable de nuire que de profiter.

Cette chaleur que vous dites que vous sentez, est, je crois, fort indifférente pour l'âme ; mais je craindrais, si elle était excessive, qu'elle ne nuisît à la santé. Il faut espérer que cela s'en ira avec les tremblements. Je m'imagine que ces sortes de choses viennent du tempérament ; et que, comme vous êtes sanguin, la grande agitation de votre esprit rassemble toute la chaleur naturelle autour du cœur ; mais encore un coup, cela ne fait rien à l'oraison.

Je crois avoir répondu à ce que vous dites que, quand tout cela est passé, vous vous trouvez comme s'il ne vous était rien arrivé. Cela revient assez à ce que dit saint Augustin, si je ne me trompe, que l'Esprit de Dieu passe sans laisser de marques, comme la flèche, qui ne laisse aucune trace dans l'air ; mais oui, je me souviens que j'ai répondu à cet article. Franchement j'ai l'esprit bouleversé par la quantité de lettres que j'ai reçues depuis la vôtre, et à la plupart desquelles je n'ai point encore fait réponse, faute de temps.

Il faut cependant vous prévenir que, dans d'autres occasions, l'âme, au sortir de l'oraison, demeure tellement frappée, qu'elle ne peut revenir à elle de plusieurs jours. Elle ressemble alors au soleil, dont les rayons ne laissent pas d'échauffer, quoiqu'on ne le voie pas. Ou dirait qu'elle réside ailleurs, et qu'elle anime le corps sans y être ; ce qui vient de ce que quelqu'une de ses puissances est suspendue. Au reste la méthode que vous tenez dans l'oraison est fort bonne, grâce à Dieu : j'entends quand vous n'êtes pas dans l'état de quiétude.

Je ne sais si j'ai répondu à tout ; les autres fois je relis vos lettres après avoir écrit, ce n'est pas peu d'en avoir le temps ; mais pour cette fois-ci je n'ai relu la vôtre qu'à mesure que j'y faisais réponse. Ne prenez pas la peine de relire celles que vous m'écrivez ; je ne relis jamais les miennes. Quand vous trouverez quelques failles dans les miennes, corrigez-les. J'en ferai autant dans les vôtres. Moyennant cela on s'entend. Le reste est temps perdu, et n'aboutit à rien.

Je vous envoie ce cilice, dont vous vous servirez quand vous aurez de la peine à vous recueillir pour le temps de l'oraison, ou quand vous aurez envie de faire quelque chose pour Dieu. Rien ne réveille plus l'amour ; mais c'est à condition que vous ne le mettez point, ni quand vous serez entièrement habillé, ni quand vous irez vous coucher. Vous observerez seulement de le poser de façon que vous en sentiez l'incommodité. Je vous donne ce conseil avec quelque sorte de crainte ; car comme vous êtes d'un tempérament sanguin, la moindre douleur est peut-être capable de vous échauffer le sang ; mais il y a tant de satisfaction, quand on aime Dieu, à faire quelque chose pour lui, ne fût-ce qu'une bagatelle. que je suis d'avis que nous fassions cette épreuve ; laissez passer l'hiver, et nous verrons à vous faire faire quelque autre petite chose. Je ne vous oublierai point. Écrivez-moi comment vous vous trouverez de cette babiole, car nous ne pouvons guère nommer cela autrement, pour peu que nous voulions nous rendre justice, et considérer ce que Dieu a souffert pour nous. Je ne puis pourtant m'empêcher de rire quand je fais réflexion que, pour les confitures et l'argent que vous m'envoyez, je vous fais présent d'un cilice.

Notre père visiteur se porte bien et est actuellement à faire ses visites. C'est quelque chose d'étonnant que la tranquillité qu'il a mise dans la province, et l'affection que tout le monde lui porte. Il fait bien éclater l'esprit d'oraison, la vertu et les talents que Dieu lui a donnés. Dieu vous conserve, mon cher frère ; je ne puis finir quand je m'entretiens avec vous. Tout le monde vous fait mille compliments. Ne manquez pas de dire bien des choses pour moi à M. de Salcède. Vous avez raison de l'aimer, car c'est un saint.

Je me porte à merveille, et je suis avec toute la tendresse possible,

Mon très-cher frère.

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'ai envoyé demander mon livre à l'évêque, parce que peut-être il me prendra fantaisie d'y ajouter ce que Dieu a fait pour moi. Il y a bien de quoi faire un second volume, et assez grand, si j'avais l'esprit de m'expliquer. En tous cas, si je n'ai point le temps d'y travailler, la perte ne sera pas grande

#### REMARQUES.

Ce n'est pas sans raison que la Sainte s'afflige ici de ce que ses ravissements, qui l'avaient quittée, la reprennent ; car dans ces sortes d'états on est exposé à deux inconvénients également fâcheux, ou d'être l'objet des louanges des hommes, ce qui embarrasse beaucoup une âme véritablement humble, ou de donner matière à la médisance et au scandale, ce qui offense Dieu.

Rien de plus sublime, et en même temps rien de plus juste que l'explication que donne ici la Sainte des vers de sa façon qu'elle avait envoyés précédemment à son frère.

On voit bien que cette lettre est écrite de Tolède, et conséquemment en 1577.

## LETTRE XXVI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

#### QUATRIÈME.

*Divers sujets. Instructions pour les supérieures.*

Jésus soit avec votre révérence.

17 janv. 1577. — Que je suis contente, ma chère fille, de la lettre que vous m'avez écrite, pour les bonnes nouvelles que vous me donnez, tant de votre santé, que de cette postulante qui a formé le généreux dessein de vous mettre en état par sa dot, de payer votre maison ! Dieu veuille n'y point apporter d'obstacles, je l'en supplie de tout mon cœur. Ce serait pour moi une grande consolation de vous voir enfin tranquille. Si cette bonne demoiselle entre chez vous, ayez pour elle, au nom de Dieu, toute sorte d'égards ; elle le mérite bien. Je voudrais avoir le temps de vous écrire un peu au long, mais il m'a fallu écrire à Avila, à Madrid, et en plusieurs autres endroits, et j'ai la

tête dans un état pitoyable. J'ai reçu toutes vos lettres, mais vous ne me dites rien d'une que j'écrivais à mon cher prieur des Grottes, et que je vous avais envoyée ouverte, pour que vous en prissiez lecture ; apparemment elle aura été perdue.

Vous devez vous trouver bien seules depuis le départ de notre père. Dites, je vous prie, à monsieur Garcie Alvarez, qu'il est maintenant plus obligé que jamais de vous tenir lieu de père. J'ai été charmée d'apprendre que sa parente soit entrée chez vous ; assurez-la bien de mon amitié, s'il vous plaît, ainsi que les religieuses de Paterne. J'ai grand regret de ne pouvoir leur écrire ; envoyez-leur ma lettre, afin qu'elles sachent que je me porte bien, que leur lettre m'a fait grand plaisir, et que j'ai été bien aise d'apprendre que la mère Marguerite et monsieur leur confesseur sont en bonne santé.

Qu'elles ne s'étonnent pas de ne pouvoir attraper tout d'un coup notre régularité. Ce serait folie que d'y prétendre. Il ne faut pas non plus leur faire un monstre de se parler les unes aux autres, ni de bien d'autres choses qui par elles-mêmes ne sont point des péchés. Ce serait leur donner l'occasion de pécher, au lieu de la leur ôter, parce qu'elles sont accoutumées à un train de vie tout différent. Il faut laisser agir Dieu et le temps, autrement ce serait les désespérer. Nous ne cessons ici de prier pour elles. Je n'approuve pourtant pas que la prieure souffre que les religieuses lui tiennent des propos peu respectueux, si ce n'est qu'elle puisse feindre de ne les avoir pas entendus. Au reste toutes les supérieures doivent se bien mettre dans l'esprit qu'à l'égard de tout ce qui est au-delà de la clôture, c'est à Dieu qu'il appartient de nous en faire naître le désir, et de nous le faire exécuter avec goût. Qu'il soit avec vous, ma fille, et qu'il vous conserve, ainsi que toutes nos sœurs, à qui je vous prie de faire mes compliments.

Dites, je vous prie, à la prieure de Paterne que je suis étonnée qu'elle ne me parle non plus dans ses lettres de la sœur S.-Jérôme, que si elle n'était pas dans sa maison, quoique cette sœur y soit peut-être plus utile qu'elle-même, et que je la charge de m'en donner des

nouvelles, sans que je dispense pour cela la sœur S.-Jérôme de m'écrire directement. Je leur recommande à toutes deux de mettre leur confiance en Dieu, si elles veulent réussir dans leurs desseins, et de se bien persuader qu'elles ne peuvent rien par elles-mêmes.

Je me porte assez bien. La prieure de Malagon est comme à son ordinaire. Marquez-moi si notre père avait de l'argent pour son voyage. J'ai ouï dire que non. De grâce, faites-lui remettre cette lettre en main propre, le plus promptement que vous pourrez, et par une personne dont vous soyez sûre. J'ai bien du regret que le procureur fiscal de Séville s'en aille. Dieu veut apparemment qu'on reconnaisse que c'est lui qui fait tout. Mes compliments au prier du Carmel et au bon père Grégoire, à qui vous recommanderez de m'écrire. Je suis toujours bien tendrement,

Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'ai trouvé fort plaisant ce que vous me dites à l'occasion de vos matines. J'espère que tout ira bien ; car c'est dans la plus grande nécessité que Dieu se plaît à nous secourir. Que l'absence de notre père ne vous empêche pas de nous écrire ; pour moi je ne vous écrirai plus si souvent, seulement pour vous épargner les ports de lettres.

REMARQUES.

La manière dont la Sainte parle ici des religieuses de Paterno fait suffisamment connaître que ce n'était point une maison de la réforme ; mais que les carmélites déchaussées y avaient été envoyées seulement pour y mettre la réforme. On ne sait ce qu'est devenu ce couvent.

## LETTRE XXVII.

*À DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.*

CINQUIÈME.

*Elle lui rend compte de l'état de sa santé ; continue de lui donner des instructions pour la vie spirituelle ; lui parle d'une affaire concernant le couvent de Caravaque, et lui apprend le retour du père Tostat à la cour.*

Jésus soit avec vous, mon cher frère.

10 févr. 1577. — Ma faiblesse de l'autre jour m'a quittée ; et depuis, comme je me suis sentie beaucoup de bile, et que j'ai craint que cela ne m'empêchât de jeûner ce carême, je me suis purgée ; mais malheureusement ce jour-là il me survint tant d'affaires, et j'eus tant de lettres à écrire, que je fus obligée de veiller jusqu'à deux heures après minuit ; ce qui me causa un grand mal de tête, Je crois pourtant que ce fut un avantage pour moi ; car il est arrivé de là que le médecin m'a défendu d'écrire passé minuit ; et m'a même ordonné de me servir la plupart du temps de la main d'une autre. La vérité est que cet hiver je me suis excédée à écrire, et qu'à cet égard je suis dans mon tort ; car je prenais beaucoup sur mon sommeil, pour être libre le lendemain matin ; et comme je me mettais souvent à mes lettres à la suite de mon vomissement, tout cela n'accommodait pas ma santé. Je fus donc fort malade le jour de ma médecine ; mais depuis ce jour-là il me semble que je vais de mieux en mieux. Ne soyez point inquiet, car j'ai grand soin de moi. J'ai cru devoir vous faire ce détail, afin que vous ne soyez point en peine, si par hasard on vous montrait à Avila des lettres de moi, écrites d'une main étrangère, et que vous ne vous étonniez pas non plus si celles que je vous écrirai dorénavant sont plus courtes qu'à l'ordinaire.

Mettez-vous bien dans l'esprit que je me traite tout du mieux que je puis. J'ai été fâchée du présent que vous m'avez envoyé. J'aurais beaucoup mieux aimé que vous en eussiez fait usage pour vous-même. Les douceurs ne sont pas faites pour moi ; j'ai pourtant mangé de celles-ci ; mais ne m'en envoyez plus, ou je me fâcherai tout de bon. N'est-ce pas assez que je ne vous donne rien ?

Je ne sais comme vous l'entendez, avec ces disciplines que vous prenez pendant des *Pater*. Jamais je ne vous ai dit pareille chose. Relisez ma lettre, et vous verrez si je me trompe. De grâce,

n'en prenez pas plus que je vous ai marqué ; je vous le permets deux fois la semaine ; et ce carême un jour dans la semaine vous mettrez le cilice, à condition que vous le quitterez, si vous vous apercevez que votre santé en soit dérangée ; car comme vous êtes fort sanguin, c'est tout ce que je crains. Je ne vous permets rien de plus ; et il est bon que vous sachiez que dans ces commencements vous mériterez davantage à modérer votre pénitence, parce que vous romprez votre volonté. Ne manquez pas, quand vous aurez pris le cilice, de m'avertir si vous vous en trouvez mal.

Cette oraison de repos, dont vous me parlez, est l'oraison de quiétude, dont il est parlé dans le petit livre. Quand à ces mouvements sensibles, je vous ai dit ce qu'il y avait à faire. Je trouve que cela est indifférent à l'oraison, et que le mieux est de n'y faire aucune attention. Je me souviens d'avoir entendu dire à un grand théologien qu'un homme l'était venu trouver un jour extrêmement affligé de ce que chaque jour qu'il communiait, il tombait dans un état plus humiliant encore que celui dont vous vous plaigniez. On lui avait ordonné pour cette raison de ne communier qu'une fois l'année, seulement pour satisfaire au commandement. Le théologien, quoiqu'il ne fût pas homme d'oraison, reconnut la cause de la faiblesse de cet homme, lui conseilla de n'en faire aucun cas, et de communier tous les huit jours ; et depuis ce temps cet homme débarrassé de ses craintes, fut aussi délivré de la tentation. Que cela ne vous inquiète donc en aucune manière.

Vous pouvez au reste vous ouvrir Julien d'Avila, c'est un grand homme de bien. Il me marque qu'il vous rend visite quelquefois ; je m'en réjouis. Voyez-le de temps en temps ; et si vous voulez, faites-lui quelque largesse ; car je sais qu'il est fort pauvre, et fort détaché des biens de ce monde. C'est selon moi un des plus vertueux ecclésiastiques que nous ayons à Avila. Il y a toujours à profiter dans l'entretien de ces sortes de personnes ; car enfin on ne peut pas toujours faire oraison.

Je vous dis, et vous ordonne, mon cher frère, de ne pas donner

moins de six heures au sommeil. Considérez que nous autres personnes âgées, il faut nécessairement que nous prenions soin de notre corps, de peur que l'esprit ne vienne à s'affaiblir ; ce qui est la chose du monde la plus triste. Vous ne sauriez croire le chagrin que j'ai eu tous ces jours-ci, de n'oser ni lire, ni faire oraison ; quoique cependant cela aille beaucoup mieux, comme je vous ai dit. Je vous réponds que cela me rendra réservée pour l'avenir. Enfin je vous recommande de dormir. Faites ce que l'on vous ordonne, et soyez sûr qu'en obéissant vous serez agréable à Dieu. Que vous êtes simple d'imaginer qu'il en est de votre oraison connue de celle qui m'empêchait autrefois de dormir ! Il y a bien de la différence de mon état d'alors au vôtre d'à présent ; car je faisais plus d'efforts pour dormir que pour veiller.

Certainement je ne puis assez remercier Notre-Seigneur des grâces qu'il répand sur vous, et des bons effets qu'elles produisent dans votre âme. Jugez par là de la grandeur de Dieu, qui en un moment vous communique plus de vertu que vous n'en pourriez acquérir par un long et pénible travail. Souvenez-vous que le moyen de conserver sa tête, est de boire et de manger à son ordinaire. Encore un coup, faites ce que je vous dis. Je loue Dieu de la bonne santé qu'il vous donne, et je le prie de vous la conserver encore pendant beaucoup d'années, afin que vous puissiez les employer tout entières à son service.

Pour cette frayeur dont vous me parlez, je ne doute nullement qu'elle ne vienne de la présence du démon, dont votre esprit est frappé. Quoique vous ne le voyiez pas des yeux du corps, sans doute votre âme le voit ou le sent. Ayez toujours de l'eau bénite auprès de vous ; il n'y a rien qu'il craigne tant. Je m'en suis servie bien des fois avec succès, et dans des occasions où, non content de me faire peur, il me tourmentait étrangement. Ceci entre vous et moi. Mais je vous avertis qu'à moins de l'asperger d'eau bénite, il ne fuit point. Ainsi il faut en jeter tout autour de vous.

Ne pensez pas que ce soit une petite grâce que Dieu vous fait

de vous conserver le sommeil. Elle est très-grande, je vous assure ; et je ne puis trop vous répéter que vous ne devez pas vous défendre de dormir votre suffisance. Le temps n'est pas encore venu.

C'est de votre part une grande charité de vouloir prendre pour vous les peines, et laisser aux autres les consolations ; et vous devez remercier Dieu de vous en donner la pensée : mais, d'un autre côté, c'est une grande simplicité, et même un défaut d'humilité de penser qu'il vous suffirait d'avoir les vertus de monsieur de Salcède, ou celles que Dieu vous donne, sans le secours de l'oraison. Croyez-moi, laissez faire au Maître de la vigne, il connaît les besoins de chacun de nous. Jamais je ne lui ai demandé de peines intérieures, et il n'a pas laissé de m'en envoyer de bien sensibles depuis que je suis au monde. Ces sortes d'afflictions dépendent beaucoup du tempérament et de l'humeur. J'ai bien de la joie de voir que vous goûtez ce saint homme, et je souhaite de tout mon cœur que vous l'imitiez.

Je me suis bien doutée de ce qui arriverait de ma sentence, et que vous n'en seriez pas content. Mais il ne m'aurait pas convenu de traiter la matière sérieusement ; et à ne vous pas mentir, je ne pouvais guère porter un autre jugement de votre ouvrage que celui que j'en ai porté, et dans lequel je persiste. Je n'ai pas laissé cependant de vous donner quelque louange, si vous y prenez garde. J'avais la tête, ce jour-là, si embarrassée d'affaires et de lettres, qu'il est étonnant que j'aie pu m'acquitter bien ou mal de cette commission. On dirait en de certains temps que le démon prend à tâche de me susciter quantité d'affaires à la fois pour m'embarrasser ; et c'est ce qui m'arriva le jour de ma médecine, dont je me suis si mal trouvée. Ce fut un miracle que je n'envoyai point à l'évêque de Carthagène une lettre que j'écrivais à la mère du père Gratien. Je m'étais méprise d'adresse ; et la lettre de la dame était déjà dans le paquet de l'évêque. Quand j'y pense, je ne puis assez remercier le Seigneur d'y avoir mis la main. Dans celle pour l'évêque (que je n'ai, par parenthèse, jamais vu ), je lui parlais de ce qui s'était passé entre son promoteur et nos sœurs de Caravaque, et de la défense qu'il avait faite à leur confesseur de leur dire la messe. Cette affaire est arrangée présentement, et je crois que

le reste ira bien, je veux dire que l'évêque admettra le monastère ; il ne saurait faire autrement, d'autant plus que je lui suis recommandée par plusieurs personnes dont je lui envoie les lettres avec la mienne. Mais voyez un peu quelle bévue et quel quiproquo, si ces deux lettres eussent été échangées ! Et considérez si je n'ai pas bien fait de m'arrêter ici pour arranger l'affaire de nos sœurs.

Nous ne sommes pourtant pas encore délivrées de toute crainte de la part du père Tostat, qui retourne présentement à la cour. Recommandez-nous à Notre-Seigneur, et lisez cette lettre que je vous envoie de la prieure de Séville. J'ai eu grand plaisir à lire celle qu'elle m'a envoyée de vous, de même que celle que vous avez écrite à nos sœurs, qui est fort joliment tournée. Elles se sont beaucoup amusées à la lire, et surtout ma compagne. Elles vous font toutes mille compliments. Ma compagne est cette religieuse de cinquante ans qui vint avec nous de Malagon. C'est une excellente fille, et fort entendue. J'en puis parler sagement, car c'est elle qui prend soin de moi ; et vous ne sauriez croire jusqu'où va son attention.

La prieure de Valladolid m'a mandé que l'on faisait tout ce qu'on pouvait faire dans l'affaire que vous savez, et que dom Pierre d'Ahumade était sur les lieux ; je suis persuadée que le marchand qui s'en mêle s'en acquittera bien.

Faites mes amitiés à vos enfants, et particulièrement à François. J'ai grande envie de les voir tous. Vous avez bien fait de congédier cette personne, quoique vous n'eussiez pas lieu d'en être mécontent. Quand elles sont en si grand nombre, elles ne font que s'embarrasser l'une l'autre. Je compte que vous ne manquez pas à faire toujours bien mes compliments à madame Jeanne, à dom Père Alvarez et à tous nos amis. Croiriez-vous qu'en ce moment je me trouve mieux de la tête que quand j'ai commencé ma lettre ? Cela pourrait bien venir du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous.

J'ai eu aujourd'hui la visite du docteur Velasquez, mon confesseur. Je lui ai communiqué vos idées sur l'argenterie et la tapisserie ; car je ne voudrais pas que, faute d'assistance de ma part,

vous manquassiez d'avancer dans le service de Dieu ; et sur cette matière je ne m'en rapporte pas à moi-même. J'avais d'abord pensé comme vous ; mais il dit que ces sortes de choses ne font ni bien ni mal, pourvu que vous tâchiez de vous convaincre du peu de cas qu'elles méritent qu'on fasse d'elles, et que vous n'y soyez point attaché. Il ajoute qu'il est raisonnable, ayant, comme vous avez, des enfants à marier, que vous ayez une maison meublée selon votre qualité et vos moyens ; qu'il faut que vous preniez patience ; que Dieu ne manque jamais d'amener le temps pour exécuter les bons désirs, et que par la suite il vous mettra à portée d'accomplir les vôtres. Je prie le Seigneur de vous conserver et de faire de vous un grand saint. Et je suis bien tendrement,

Mon cher frère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS

#### REMARQUES.

Pour entendre l'endroit de cette lettre où la Sainte parle d'une sentence qu'elle a rendue, il faut avoir recours à la lettre XXIII.

On voit clairement que cette lettre a suivi de près celle du 2 et du 17 janvier 1577, écrites au même dom Laurent de Cepède ; c'est ce qui m'engage à la placer dans la même année.

### LETTRE XXVIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

#### CINQUIÈME.

*La Sainte la remercie d'un présent qu'elle lui avait envoyé ; approuve sa manière d'oraison, et celle d'une autre sœur du même couvent ; blâme l'indiscrétion et l'imprudence de deux autres religieuses, et traite quelques autres sujets.*

La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, ma chère fille.

2 mars 1577. — En reconnaissance des bonnes nouvelles que

vous m'apprenez et des beaux présents que vous me faites, je devrais vous écrire une bonne grande lettre, et cela me ferait beaucoup de plaisir. Mais j'espère que vous voudrez bien vous contenter de celle-ci, d'autant plus que je vous écrivis hier. D'ailleurs je vous dirai que les lettres que j'ai été obligée d'écrire cet hiver, m'ont si fort affaibli la tête, que j'en ai été malade. Je me porte beaucoup mieux présentement ; et malgré cela je n'écris presque plus de ma main, parce qu'on me fait entendre qu'autrement je ne guérirais pas.

Je suis fort contente de votre manière d'oraison. N'allez pas vous figurer que ce soit manquer d'humilité de reconnaître que Dieu vous en rend capable, et qu'il vous fait des grâces particulières, pourvu que vous compreniez que tout cela ne vous appartient pas. C'est ce qu'on ne peut manquer de comprendre, quand l'oraison vient de Dieu. Je le loue du meilleur de mon cœur du progrès qu'il vous fait faire, et je tâcherai de vous payer de vos bonnes nouvelles, en lui demandant pour vous ce que vous désirez. Priez-le de votre côté qu'il me rende telle que mes prières puissent lui être agréables.

J'approuve également l'oraison de la sœur Béatrix ; mais empêchez autant que vous le pourrez qu'on s'entretienne de ces choses-là ; et ne doutez pas que vous n'y soyez obligée en qualité de prieure. La sœur saint Jérôme a été ici fort discrète sur ce chapitre, parce que dès la première fois qu'elle voulut en parler, la prieure l'arrêta tout court, la gronda et lui ferma la bouche ; et vous savez que, dans tout le temps que j'ai été avec elle à Séville, elle s'est également contenue. Je ne sais si nous avons bien ou mal fait de la laisser sortir d'avec nous. Plaise à Dieu que cela tourne à bien ! Voyez un peu la belle chose que c'eût été si d'autres religieuses eussent trouvé le billet qu'elle écrivait à la prieure ! Dieu le pardonne à celui qui lui a donné un pareil ordre. J'aurais voulu que notre père lui eût écrit un peu ferme là-dessus. À son défaut je mets ici une lettre pour elle, que vous lirez, et que vous lui enverrez si vous la trouvez bien.

Vous faites merveille, ma chère fille, de ne pas souffrir que vos

religieuses parlent à personne de ces choses-là. La prieure de Véas m'a écrit qu'elle a mis les siennes sur le pied de ne parler à leur confesseur que de leurs péchés seulement ; au moyen de quoi il les confesse toutes en une demi-heure. Elle voudrait qu'on se gouvernât de même dans toutes nos maisons, parce que, dit-elle, les sœurs, en s'accoutumant à ouvrir leurs cœurs à la supérieure, reçoivent d'elle leur consolation, et lui sont par là plus attachées. Vous pourriez leur dire que, comme j'ai quelque expérience sur ces sortes de matières, au lieu de s'adresser à gens qui en ont peut-être moins que moi, elles feraient bien de m'écrire ; et je crois que cette précaution conviendrait mieux dans le pays où vous êtes qu'en aucun autre.

Que la sœur Saint-François fasse manger gras à la sœur que vous savez, aussitôt après le carême, et ne la laissez pas jeûner. Je voudrais bien savoir ce qu'elle entend par cette force si grande que Dieu lui communique ; car elle ne s'explique point. Quel triste état pour elle que de paraître toujours tout en pleurs devant les autres sœurs, et qu'on la voie écrire à chaque instant ! Tachez de lui enlever ce qu'elle écrit, et envoyez-le moi. Surtout ôtez-lui toute espérance de communiquer avec qui que ce soit, si ce n'est avec notre père, puisque ceux qu'elle a consultés jusqu'à présent l'ont perdue. Qu'on tâche de lui persuader que l'on n'entend point du tout ce langage à Séville ; et, en effet, on l'y entend encore moins que vous ne pensez. Il n'y aurait pourtant pas d'inconvénient d'en parler en confession, pourvu que ce fût au père Acosta ; mais je trouve que ce parti-là convient moins à cette sœur qu'à toute autre.

J'approuve fort l'ordre donné pour Paterna, de laisser un peu plus de liberté aux religieuses, quoiqu'il eût beaucoup mieux valu les mettre d'abord sur le pied qu'il convenait ; car, en fait de réforme, quand les gens viennent à gagner quelque petite chose à force de crier et de clabauder, ils s'imaginent aussitôt qu'ils n'ont qu'à continuer pour tout obtenir. Vous avez bien fait de les avertir de s'assujettir aux exercices de communauté.

Comme j'ai écrit cette lettre à plusieurs reprises, je crains

d'avoir oublié de répondre à quelque article de la vôtre. Je vous envoie les verrous que vous me demandez. Je les ai fait faire comme ceux de nos grilles du chœur, et n'ai pas cru qu'ils dussent être plus propres. Ils m'ont tout l'air de n'être pas de votre goût ; mais vous vous en contenterez, s'il vous plaît, puisque nous autres, qui ne croyons pas être moins délicates que vous, nous n'en avons pas de plus beaux. Je ne trouve rien de mieux que ces petits verrous, et je ne sais ce que vous voulez me dire avec vos serrures. On est après à faire, les crucifix ; je crois qu'ils vous reviendront à un ducat la pièce.

Vous trouverez sous cette enveloppe les différentes explications qui ont été données sur les paroles que vous savez, que j'avais d'abord proposées à mon frère pour les proposer à d'autres. Les auteurs de ces explications étaient demeurés d'accord de les envoyer à nos sœurs de Saint-Joseph d'Avila, pour qu'elles jugeassent qui avait le mieux rencontré ; mais l'évêque, qui se trouva présent, leur ordonna de me les envoyer, et voulut que je fusse leur juge ; à quoi il me fallut obéir, quoiqu'on vérité j'eusse pour lors si mal à la tête, qu'à peine pouvais-je lire. Vous me ferez plaisir de montrer tout cela au père prieur et au père Nicolas ; mais il faut commencer par leur exposer le fait, et ne leur laisser lire ma décision qu'après qu'ils auront lu les explications. Je vous prie aussi de me renvoyer, si vous pouvez, tous ces papiers, parce que notre père se fera un plaisir d'en prendre lecture ; et d'ailleurs on me les demande à Avila, quoi que ce ne soit pas ici la route du messenger.

Je vous envoie aussi une lettre de mon frère, où il me parle des grandes faveurs que Dieu lui fait. J'en ai plusieurs de lui qui traitent de la même matière ; mais j'ai trouvé celle-ci sous ma main ; et comme vous lui voulez du bien, je suis persuadée qu'elle vous fera plaisir à lire. Ayez soin de la déchirer aussitôt après l'avoir lue, et demeurez avec le Seigneur. Quand je suis à m'entretenir avec vous, je ne finirais pas si je m'en croyais, et je sens pourtant que cela me fait mal de tant écrire.

Je prie la divine majesté de vous rendre sainte,

Et je suis toujours bien tendrement,  
Ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Sachez-moi gré de vous avoir écrit de ma main. Je n'en ai point encore tant fait pour nos sœurs de S.-Joseph d'Avila.

#### REMARQUES.

La Sainte parle ici d'une religieuse à qui son confesseur avait donné ordre un peu trop légèrement, de mettre par écrit les faveurs particulières qu'elle prétendait avoir reçues de Dieu. Elle recommande à la prieure de ne pas permettre que la chose éclate au dehors, dans la crainte que cela ne leur attirât quelques nouvelles persécutions. Et en effet on ne saurait apporter une trop grande circonspection sur cette matière.

Le père Acosta était un jésuite fort avancé dans la vie contemplative.

Ces différentes explications, et ce jugement de la Sainte qu'elle envoyait à la prieure de Séville, avaient pour objet les paroles mystérieuses : *Cherche-toi en moi*. Elles font la matière de la XXIII<sup>e</sup> lettre, adressée à Dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila.

## LETTRE XXIX.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ, DOM GASPARD DE VILLENEUVE, À MALAGON.*

*Elle lui marque ses intentions au sujet de la profession de deux novices, dont l'une était sœur de cet ecclésiastique, et désapprouve le mécontentement des carmélites de Malagon.*

Jésus soit avec vous, monsieur et mon père.

17 avril 1577. — Je commence par vous dire que si j'avais la tête aussi forte que j'ai d'envie de m'entretenir avec vous, ma lettre ne serait pas si courte ; car mon dessein était de répondre fort au long à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Par rapport à l'affaire de mademoiselle votre sœur, ma chère fille, je suis fort aise qu'il ne tienne ni à vous ni à elle qu'elle ne s'achève. Je ne sais ce que

cet énigme signifie, ni sur quoi se fonde la mère supérieure. La mère prieure Briande m'en a écrit, et je lui fais réponse. Je serais assez pour qu'on suivît son avis, si vous le trouvez bon ; sinon vous n'avez qu'à donner vos ordres, on les exécutera. Pour moi je ne m'en mêle plus.

À l'égard de la sœur Marianne, mon intention est qu'elle fasse profession à son rang. Pourvu qu'elle sache dire son office, et que du reste elle soit attentive ; c'est tout ce qu'il nous faut. Nous en avons bien reçu d'autres qui n'en savaient pas davantage, et cela par l'avis des docteurs. Je mande à la mère supérieure que c'est mon intention, à moins que vous n'en jugiez autrement ; car je m'en rapporte à ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

Ayez la bonté, s'il vous plaît, de faire mes compliments à la sœur Jeanne-Baptiste, et à la sœur Béatrix, et de leur dire que, puisqu'elles vous ont, elles n'ont qu'à s'adresser à vous pour leurs besoins intérieurs, si elles ne trouvent pas la supérieure suffisante : mais recommandez-leur, je vous prie, de ne se pas tant plaindre, puisqu'au bout du compte cette supérieure ne les tue point, ni ne détruit leur maison, ni ne les laisse manquer du nécessaire. Je sais bien ce qu'elles veulent dire ; mais jusqu'à ce que le père visiteur aille sur les lieux, il n'y a rien à faire.

Ah ! mon père, qu'il est triste de voir tant d'inconstance dans les religieuses de cette maison ! Combien de choses leur paraissaient autrefois insupportables dans la même personne qu'elles adorent aujourd'hui ! Il faut avouer qu'elles mettent bien de l'amour-propre dans la pratique de l'obéissance. Aussi Dieu les punit-il par où elles manquent. Prions-le de nous conduire tous à la perfection. Ainsi soit-il. Ces bonnes sœurs sont encore bien novices dans la vertu ; et je m'en étonnerais moins, si elles ne vous avaient pas pour directeur. Je prie le Seigneur de vous conserver. Faites-moi la grâce de m'écrire de temps en temps ; c'est une consolation pour moi, et je n'en ai pas beaucoup d'autres.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur et mon père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'avais dessein de faire réponse à la sœur Marianne ; mais la faiblesse de ma tête ne me le permet pas. Je vous supplie seulement de lui dire que, si elle agit comme elle écrit, nous lui passerons bien volontiers le défaut qu'elle a de ne savoir pas si bien lire qu'une autre. Sa lettre m'a fait grand plaisir, et pour réponse je lui envoie la permission de faire ses vœux. Si par hasard le père visiteur tardait trop, elle pourra les faire entre vos mains, à moins que vous n'en jugiez autrement que moi. Il me semble que vous avez pour cela un caractère suffisant, et elle doit compter, en les faisant entre vos mains, qu'elle les fait entre les mains de Dieu, comme cela est effectivement.

REMARQUES.

Il faut observer, pour l'intelligence de cette lettre, que la mère Briande, prieure du couvent des carmélites réformées de Malagon, fille d'une grande vertu, et fort estimée de la Sainte, ayant été atteinte d'une maladie qui tirait en longueur, la Sainte la fit passer de Malagon à Tolède, où elle resta longtemps ; et qu'en attendant sa guérison, cette maison fut gouvernée par une supérieure, dont les religieuses ne furent pas contentes.

## LETTRE XXX.

*AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE II.*

*La Sainte implore la protection du roi, à l'occasion d'un mémoire présenté à sa majesté, injurieux au père Gratien et à la réforme.*

(13 septembre 1577.)

La grâce du Saint-Esprit soit incessamment avec votre majesté.  
Sire,

J'ai appris qu'on a depuis peu présenté à votre majesté un mémoire contre le père Gratien. Cette nouvelle ruse du démon et de

ses ministres me cause les plus cruelles alarmes. On ne se contente pas de diffamer ce serviteur de Dieu qui ne cesse de nous édifier, et qui, suivant ce qu'on me mande des monastères qu'il visite, les laisse tous remplis d'un nouvel esprit de ferveur ; on tâche encore de déshonorer ces monastères où Dieu est si fidèlement servi.

L'un des principaux acteurs de cet odieux complot est un carme déchaussé qui, avant de prendre l'habit, était domestique dans nos maisons, et qui plus d'une fois a donné des preuves de son peu de jugement. Les envieux du père Gratien se sont servis de ce religieux et de quelques autres qui sont animés contre lui, parce que c'est à lui, comme visiteur, de les punir lorsqu'ils sont en faute. On leur a fait signer des choses si extravagantes, et je puis dire si monstrueuses pour des personnes de notre état, que si je n'étais alarmée du mal que le démon se propose d'en faire résulter, je serais la première à m'amuser des contes qu'ils débitent de nos carmélites. Au nom de Dieu, sire, ne permettez pas que des dépositions aussi scandaleuses soient portées dans les tribunaux de la justice. Le monde est fait de façon que bien des gens pourraient nous soupçonner d'avoir donné matière à la médisance, lors même que notre innocence serait le mieux prouvée ; et il est à craindre que la plus petite tache ne nuise au progrès de notre sainte réforme, sur laquelle, jusqu'à présent, Dieu a versé ses bénédictions.

Votre majesté peut facilement instruire sa religion, en se faisant rendre compte d'une attestation que le père Gratien a jugé à propos de faire faire. Cet acte renferme le témoignage de plusieurs personnes également considérables par leurs lumières et leur vertu, qui communiquent avec nos religieuses. D'ailleurs on peut découvrir, par le moyen d'une information juridique, le motif qui fait agir les auteurs du mémoire. Je supplie donc instamment votre majesté d'apporter son attention à cette affaire. La gloire de Dieu y est intéressée ; car si nos adversaires s'aperçoivent que l'on fait quelques cas de leurs allégations, ils ne manqueront pas, pour secouer le joug de la visite, d'accuser d'hérésie quiconque osera s'en charger ; et, où la crainte de Dieu est presque bannie, l'on n'est point embarrassé pour

trouver des témoins. Je suis sensiblement touchée de la persécution que souffre ce serviteur de Dieu, dont je connais la droiture et la vertu. C'est ce qui m'engagea conjurer votre majesté de le protéger, ou de donner ses ordres pour qu'il ne soit plus exposé à de pareils dangers. Il a pris naissance dans une famille qui vous est particulièrement attachée, et il est assurément très-méritant par lui-même. Je le regarde comme un homme envoyé du ciel ; et je ne doute pas que la sainte Vierge, en qui il a toujours eu une dévotion singulière, ne lui ait inspiré le dessein d'entrer dans notre ordre pour venir à mon secours dans un temps où les forces commençaient à me manquer, après avoir travaillé seule pendant plus de dix-sept ans.

Peut-être, sire, abusé-je dans cette lettre des moments précieux de votre majesté ; mais le tendre et respectueux attachement que j'ai pour elle me donne quelque droit à ses bontés ; et je considère que, puisque Dieu souffre mes plaintes indiscrètes, votre majesté voudra bien aussi les souffrir. Plaise à sa miséricorde d'exaucer les prières que nos religieux et nos religieuses ne cessent de lui adresser pour la conservation de votre personne sacrée, qui est notre unique appui sur la terre.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De votre majesté

L'indigne servante et sujette,  
Thérèse DE JÉSUS.

À Avila, ce 13 septembre 1577.

REMARQUES.

C'est à Séville que s'était élevée la persécution qui donna lieu à cette lettre, dans laquelle trois choses sont à remarquer : le zèle de la Sainte, la confiance qu'elle avait dans les bontés de Philippe II, et la pieuse liberté avec laquelle elle écrivait à ce monarque.

## LETTRE XXXI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, PREMIER VISITEUR ET PREMIER PROVINCIAL DES CARMES DÉCHAUSSÉS, DIRECTEUR DE LA SAINTE.*

PREMIÈRE.

*Elle répond à plusieurs de ses lettres, et l'entretient de différentes affaires ; fait des réflexions très-judicieuses sur le caractère de la bonne oraison, et donne quelques ordres pour le couvent de Séville.*

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

23 octobre 1577. — J'ai reçu aujourd'hui trois de vos lettres par la voie du directeur de la poste ; et hier je reçus celles dont frère Alphonse était porteur. Dieu m'a bien récompensée de la peine que le retardement de celles-ci m'avait causée : qu'il soit à jamais béni de vous avoir conservé en santé. Je fus d'abord fort alarmée, lorsqu'on apporta les paquets de la mère prieure, et que dans l'un ni dans l'autre il ne se trouva aucunes lettres de vous pour moi. Imaginez-vous le chagrin que cela me fit ; mais heureusement j'eus bientôt de quoi me consoler. De grâce, souvenez-vous de m'accuser la réception de mes lettres ; la plupart du temps vous ne répondez point à ce que je vous écris, et encore oubliez-vous de dater les vôtres.

Vous me demandez dans vos deux dernières comment les choses se sont passées entre madame votre mère et moi. Je vous l'ai mandé par la voie du messenger de cette ville, et je compte que vous répondez à cet article par la lettre que vous me marquez que je dois recevoir par la voie de Madrid. Ainsi je n'ai point d'inquiétude à cet égard. Je me porte bien. Mon Isabelle est toute notre récréation. C'est quelque chose d'étonnant que sa satisfaction et sa gaîté. Je reçus hier une lettre de madame votre mère ; tout le monde est en bonne santé.

J'ai bien remercié Dieu de la tournure que prennent nos affaires ; mais j'ai été étrangement surprise des choses que frère Alphonse m'a rapporté qu'on disait de vous. Bon Dieu, qu'il était nécessaire que vous fissiez ce voyage ! Quand vous n'auriez fait autre

chose que de vous montrer, vous y étiez obligé en conscience pour l'honneur de l'ordre. Je ne conçois pas comment ces gens-là ont eu le front de publier de pareilles calomnies. Dieu veuille les éclairer ! Si vous aviez quelqu'un en main, en qui vous pussiez prendre confiance, ils mériteraient bien qu'on leur fit le plaisir de leur donner un autre prieur. Mais c'est une matière qui n'est pas à ma portée, ni de mon ressort. Celui qui a donné le conseil dont vous me parlez, m'a bien étonnée ; c'eût été ne rien faire. C'est une chose étrange et bien pénible pour vous, que vous ayez là-bas quelqu'un qui vous soit contraire en tout. Sans doute il eût bien fait de refuser cette place ; mais que voulez-vous, on ne leur a pas appris à désirer d'être peu estimés dans ce monde.

N'est-ce pas une merveille que Paul avec autant d'occupations qu'il en a, puisse conserver toute sa tranquillité, en traitant avec Joseph ? J'en bénis Dieu de tout mon cœur. Dites-lui, je vous prie, mon révérend père, qu'il prenne son parti de se contenter de sa manière d'oraison ; et qu'il ne s'embarrasse pas si son entendement reste sans action, quand c'est la volonté de Dieu de le favoriser d'une autre manière. Vous lui direz aussi, s'il vous plaît, que je suis fort contente de ce qu'il m'écrit. Le grand principe dans ces matières intérieures et spirituelles, c'est que l'oraison la mieux faite et la plus agréable à Dieu, est toujours celle qui laisse après elle de meilleurs effets. Je n'entends point parler des grands désirs ; car, quoique ce soit une bonne chose que les désirs, ils ne sont pas toujours tels que notre amour-propre nous les présente. J'appelle de bons effets ceux qui s'annoncent par les œuvres ; de sorte que l'âme fasse connaître le désir qu'elle a de la gloire de Dieu, par son attention à ne travailler que pour lui, à n'occuper sa mémoire et son entendement que de choses qui lui soient agréables, et à lui marquer de plus en plus l'amour qu'elle lui porte.

Oh ! que c'est bien là la véritable oraison, et non pas ces goûts qui n'aboutissent qu'à notre propre satisfaction. Quand l'oraison n'a pas le caractère que je viens de dire, il reste souvent dans l'âme beaucoup de lâcheté, de vaines frayeurs, et même de l'aigreur contre

ceux qui font peu de cas de nous. Pour moi je ne désirerais point d'autre oraison que celle qui me ferait croître en vertu. Quand elle serait accompagnée de grandes tentations, de sécheresse et de tribulations, je la regarderais comme la meilleure, parce qu'elle me rendrait plus humble, et par conséquent plus agréable à Dieu. Car il ne faut pas croire que celui qui souffre ne prie pas, lorsqu'il offre à Dieu ses souffrances. Souvent il prie beaucoup plus que celui qui se rompt la tête dans un coin de sa cellule pour s'exciter à l'oraison, et qui croit avoir beaucoup fait, s'il a tiré par force quelques larmes de ses yeux.

Pardonnez si je vous donne une commission aussi étendue pour Joseph. Je compte que l'amitié qu'il porte à Paul vous engagera de vous en charger, supposé que vous approuviez mes idées ; autrement ne lui en dites mot. Je dis seulement ce que je souhaiterais qui m'arrivât ; et j'ajoute que ce sont deux grands articles que les bonnes œuvres et la bonne conscience.

Ce que vous me marquez du père Jean m'a fait grand plaisir. Il pourrait fort bien arriver que, d'un mal que le démon aurait voulu faire, Dieu en fit sortir un bien ; mais il faut être extrêmement sur ses gardes ; car je suis persuadée que le démon emploiera toutes sortes de ruses pour nuire à Élisée. Ainsi il a grande raison de s'en défier. Je crois même qu'il ne faudrait pas ajouter beaucoup de foi à ces sortes de choses ; car si c'est afin que Jean fasse pénitence, Dieu lui en a fourni plus de matières qu'il ne lui en fallait pour lui seul ; aussi les trois autres qui devaient lui donner conseil, en ont-ils eu bientôt leur bonne part, comme Joseph l'avait prévu.

Pour la sœur S.-Jérôme, il faudra lui faire manger de la viande pendant quelques jours, et lui défendre l'oraison. Il sera aussi fort à propos que vous lui ordonniez de ne traiter qu'avec vous, ou de m'écrire. C'est une imagination faible. Elle croit voir et entendre les choses qu'elle médite. Cependant, comme c'est en même temps une très-bonne âme, je ne voudrais pas assurer qu'il n'y ait eu, et qu'il ne puisse encore y avoir du vrai.

Je pense de même sur le compte de la sœur Béatrix, quoique ce qu'on m'écrit touchant le temps de sa profession ne me paraisse pas une fantaisie ; et qu'au contraire je le trouve assez bien. Elle est aussi dans le cas qu'on la fasse peu jeûner. Donnez sur cela vos ordres à la prieure, et que de temps en temps on défende l'oraison à ces deux religieuses, en les occupant à d'autres exercices, pour éviter un plus grand mal. Croyez-moi, mon père, ces précautions-là sont nécessaires.

L'article des lettres m'a fort chagrinée ; mais vous ne me dites point si celles qui sont tombées entre les mains de Péralte étaient importantes. Je vous envoie un messenger exprès. Ah ! que j'ai porté d'envie à nos sœurs, qui ont eu le bonheur d'entendre vos sermons ! Il paraît bien qu'elles méritent les douceurs, et moi les amertumes. Cependant Dieu ne peut m'en envoyer tant, que je ne les accepte volontiers pour l'amour de lui. J'ai été fâchée d'apprendre que vous deviez aller à Grenade. Je voudrais savoir combien vous comptez y rester, et en même temps comment je ferai pour vous écrire, et où j'adresserai mes lettres. Au nom de Dieu, n'oubliez pas à me répondre sur tout cela. Je n'ai reçu aucun blanc-seing. Je crois que j'en aurai besoin de deux ; envoyez-les moi, je vous prie. Je vois la peine que vous avez ; et jusqu'à ce que vous soyez un peu plus tranquille, je voudrais pouvoir vous soulager en quelque chose. Je prie Dieu qu'il vous donne la paix et toute la sainteté que je vous désire. Et je suis toujours avec une parfaite vénération,

Mon révérend père,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Cette lettre n'est pas une des moindres de la Sainte, quoique le style familier qui y règne fasse assez connaître le peu de soin qu'elle a pris à l'écrire. L'on admire surtout l'endroit de la commission qu'elle donne à Paul pour Joseph.

Il faut observer pour l'intelligence de la lettre que, sous le nom de Joseph, la Sainte entend parler de la mère Marie-de-Saint-Joseph, prieure du couvent de

Séville ; et que sous ceux de Paul et d'Élisée, elle désigne le père Gratien lui-même, qu'elle appelle tantôt d'une façon et tantôt d'une autre. Elle déguisait ainsi les noms, pour donner le change à ceux qui auraient pu intercepter ses lettres, parce qu'elle écrivait dans un temps de trouble et de persécutions.

Cette Isabelle, dont elle fait ici mention, était une des sœurs du père Gratien, qui prit l'habit de la réforme à Tolède, étant encore fort jeune, sous le nom d'Isabelle de Jésus. La mère s'appelait dona Juana d'Antisco. Elle avait passé depuis peu à Avila, et avait rendu visite à la Sainte. Cette dame fut heureuse en enfants ; presque tous entrèrent dans l'ordre du Carmel.

La date de cette lettre est fort difficile à fixer. Il semble effectivement qu'elle soit postérieure à celle du 15 avril 1578, qui est la XXXVI<sup>e</sup>, dans laquelle la Sainte dit qu'elle attend la mère du père Gratien ; parce que dans celle-ci la Sainte parle d'une entrevue qui s'est faite entre cette dame et elle. C'est sans doute cette considération qui a déterminé l'éditeur espagnol à placer la présente lettre parmi celles de l'année 1578, après celle du 15 avril ; et M. de Palafax paraît avoir été de ce sentiment. Mais quand on y regarde de plus près, on reconnaît que la présente lettre n'a pu être écrite en 1578 ; car d'un côté il est évident que, lors de cette lettre, le père Gratien était à Séville : et d'un autre côté ce père ne pouvait être à Séville le 23 octobre 1578, puisqu'il était alors détenu prisonnier au couvent des carmes mitigés de Madrid, par ordre du nonce Sega, en haine de ce qui s'était passé au chapitre tenu par les mitigés à Almadouar, le 9 du même mois, suivant ce que nous apprenons de l'Histoire générale de l'ordre, part. 2. liv. 4, chap. 7. C'est ce qui m'a déterminé à placer la présente lettre dans l'année 1577, avec d'autant plus de raison que l'histoire nous apprend encore que le père Gratien vint à Séville dans cette année-là, à son retour de Madrid. Rien n'empêche qu'il n'y ait eu plusieurs entrevues entre la Sainte et la mère du père Gratien.

## LETTRE XXXII.

*À MONSIEUR L'ILLUSTRISSE DOM ALVARO DE MENDOÇA, ÉVÊQUE  
D'AVILA, À OLMÈDE.*

SECONDE.

*Elle lui rend compte de sa santé ; le remercie de ce qu'il avait bien voulu consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila passât de sa juridiction sous celle de l'ordre ; lui parle d'une affaire concernant une demoiselle, pensionnaire dans un couvent d'Avila ; et lui recommande un ecclésiastique, pour un bénéfice.*

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monseigneur.

1577, *vers la fin*. — Me voilà guérie, Dieu merci, hors ma tête qui me fait toujours mal. J'y entends toujours le même bruissement ; mais pourvu que je sache que vous vous portez bien, j'endurerais volontiers bien d'autres maux. Je vous rends, ainsi que nos mères, mille et mille grâces de la bonté que vous avez de nous écrire ; c'est pour nous une grande consolation. Elles sont venues me montrer vos lettres, et m'en ont paru extrêmement flattées, comme de raison.

Que n'avez-vous pu voir, monseigneur, le besoin que nous avons que la visite de notre maison fût confiée à quelqu'un qui fût en état d'expliquer nos constitutions, et qui les sût pour les avoir pratiquées, Vous auriez à présent bien de la satisfaction ; vous connaîtriez mieux le prix de la bonne œuvre que vous avez faite, et le grand service que vous avez rendu à cette maison, en ne la laissant pas davantage sous l'autorité d'un homme qui n'était pas en état de s'apercevoir par où le démon pouvait et avait même commencé d'y entrer. Je ne veux pas dire qu'il y eût de la faute de personne, et que les intentions ne fussent les meilleures du monde ; mais en vérité je ne me lasse point de rendre grâce à Dieu de cet heureux changement. Quant à ce que vous me marquez, monseigneur, des besoins et des nécessités où nous pourrions être exposées par la suite, lorsque notre évêque ne se mêlera plus de nos affaires, que cela ne vous fasse point de peine : nos monastères tireront plus d'assistance les uns des autres qu'ils n'en pourraient espérer de l'évêque ; car il ne faut pas que nous nous flattions d'en trouver beaucoup qui aient pour nous l'amitié que vous nous portez. Toute notre peine est d'être privées de votre présence ; du reste il ne paraît pas qu'il se soit fait chez nous aucun changement. Nous vous sommes toujours également soumises, et vous devez toujours compter sur la même soumission de la part de nos supérieurs, surtout du père Gratien, à qui il semble que nous ayons communiqué le tendre attachement que nous avons pour vous. Je lui ai envoyé aujourd'hui votre lettre, parce qu'il n'est point ici. Il est allé à Alcalá pour faire les dépêches des religieux qui vont à Rome. C'est un grand serviteur de Dieu, et nos sœurs en sont toutes très-satisfaites, dans la persuasion où elles sont qu'il se conformera

en toutes choses aux ordres de votre grandeur.

À l'égard de votre demoiselle, je ferai, monseigneur, ce que vous m'ordonnez, pourvu néanmoins que l'occasion s'en présente ; car la personne qui vint m'en parler n'a point accoutumé de venir dans cette maison, et même de la manière qu'elle s'expliqua, il ne semblait pas qu'il fût question de mariage ; mais depuis que j'ai lu votre lettre, j'ai pensé que ce pourrait bien être cela, et que la personne voulait mettre obstacle ; je ne crois pas cependant qu'elle s'intéresse pour qui que ce soit ; je croirais plutôt qu'elle agit uniquement par zèle pour le bien public et pour le service de Dieu. Plaise à sa divine majesté conduire cette affaire de la manière la plus convenable à sa gloire ; mais les choses sont au point que vous en entendrez parler quand vous ne le voudriez pas. J'ai bien de la consolation de vous voir assez dégagé des soins d'ici-bas, pour que ceci ne vous trouble point. Voyez, monseigneur, s'il serait à propos d'en avertir l'abbesse et que vous témoignassiez être fort fâché ; cela produirait peut-être un bon effet. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la personne m'a parlé dans les termes les plus forts.

Je ne sais, monseigneur, comment m'y prendre pour recommander à votre grandeur l'affaire du maître Daça. Je souhaiterais bien que vous pussiez faire quelque chose pour lui, et si peu que ce fût, j'en aurais toujours bien de la joie. Je connais son attachement pour vous, et je lui ai ouï dire qu'il vous aimait tant que, s'il croyait vous causer le moindre déplaisir en vous priant de lui faire quelque bien, il se résoudrait volontiers à vous servir, sans jamais vous rien demander ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit un peu mortifié, et qu'il ne se plaigne de son peu de bonheur, lorsqu'il voit les grâces que vous avez faites, et que vous faites tous les jours à d'autres qu'à lui. Il écrit à votre grandeur au sujet du canonicat, et il se flatte de l'espérance que si quelque chose vient à vaquer, vous voudrez bien l'en gratifier. Pour moi j'en aurais d'autant plus de satisfaction, que je suis persuadée que vous feriez en cela une œuvre agréable à Dieu et aux hommes, et en vérité vous le lui devez. Dieu veuille qu'il se présente quelque chose, pour que vous ayez lieu de

contenter tout le monde : quand ce serait moins qu'un canonicat, je lui conseillerais de le prendre. Au bout du compte, monseigneur, tout le monde n'est point obligé de vous aimer de la même manière que vos carmélites, qui ne demandent rien, sinon que vous les aimiez et que vous vous portiez bien. Mon frère, qui est actuellement au parloir, partage avec nous ces sentiments ; il a l'honneur de vous présenter ses respects, et Thérèse se prosterne à vos pieds. Mais nous sommes toutes très-mortifiées de l'invitation que vous nous faites de prier le Seigneur pour vous. Pouvez-vous douter un moment de notre exactitude à remplir ce devoir ? En vérité c'est nous faire injure. On me presse de donner cette lettre, et je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je finis donc en vous répétant que le maître<sup>35</sup> sera très-content, pourvu que vous ayez la bonté de lui dire que le premier bénéfice qui viendra à vaquer sera pour lui : et en vous protestant que je suis pour la vie, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De votre grandeur

L'indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS

#### REMARQUES

Dom Alvaro de Mendoça, à qui cette lettre est adressée, était alors évêque d'Avila, d'où il passa à l'évêché de Palence. Il était de l'illustre maison des comtes de Ribadavia, et sa vertu le rendait aussi recommandable que sa naissance. Ce fut sous ses auspices que sainte Thérèse jeta les premiers fondements de la réforme ; il fut son plus zélé défenseur, et reçut sous sa juridiction le premier couvent des carmélites réformées, qui fut celui de S.-Joseph d'Avila.

Il rendit à la Sainte et à son ordre deux services signalés : le premier, de lui donner un asyle dans ses temps de persécution, et de la protéger contre ses ennemis qui étaient très-puissants, comme l'histoire nous l'apprend ; le second, de mettre les carmélites de Saint-Joseph d'Avila sous la direction des carmes déchaussés. Il était juste et naturel que la Sainte conservât la plus vive reconnaissance de tant de bienfaits.

---

<sup>35</sup> Daça.

Le maître Gaspard Daça, qu'elle recommande au prélat, était son chapelain ; et, comme il fut depuis chanoine d'Avila, il y a lieu de croire que la recommandation de la Sainte y eut bonne part.

Il y a aussi toute apparence que la demoiselle dont elle parle touchait de près au prélat, et qu'elle ne se conduisait pas avec tout le recueillement qu'on aurait pu désirer dans le couvent où ses parents l'avaient fait mettre. Ces sortes de personnes sont toujours mieux chez leurs père et mère que dans les maison religieuses, et pour ces maisons et pour elles-mêmes.

L'Histoire générale de l'ordre, part. 2, liv. 3, chap. 20, nous apprend que ce fut vers le mois d'août 1577 que dom Alvaro de Mendoza fut nommé à l'évêché de Palence, et que la Sainte profita de cette circonstance pour engager ce prélat à consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila, qu'il avait reçu sous sa juridiction lors de la fondation, passât sous l'obéissance de l'ordre. Il est clair que cette lettre fut écrite dans ce temps-là, c'est-à-dire, dans les derniers mois de l'année 1577.

## LETTRE XXXIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE GONZALE D'AVILA, L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*La Sainte, par obéissance, lui explique de quelle manière elle entend que les supérieurs doivent se livrer aux affaires temporelles.*

Jésus soit avec vous, mon révérend père.

1578. — La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui m'a plus mortifiée qu'aucune autre que j'aie reçue de vous depuis longtemps. Je ne suis pas assez humble pour souhaiter d'être regardée comme une fille orgueilleuse ; et vous ne devriez pas, ce me semble, faire briller votre humilité si fort à mes dépens. Si j'eusse suivi mon premier mouvement, j'aurais déchiré votre lettre de bon cœur. Oui, je vous le répète, mon révérend père, personne n'entend comme vous à me mortifier, et à me faire comprendre ce que je suis, puisqu'il vous semble que je me crois capable d'enseigner les autres. Dieu m'en préserve, ni que la pensée m'en vienne seulement ; mais au bout du compte je ne puis m'en prendre qu'à moi-même, ou plutôt au désir que j'ai de vous voir en bonne santé. C'est mon faible, je l'avoue, et c'est la source de toutes les impertinences que je vous

débite journellement. Si je vous aimais moins, je ne vous parlerais pas si librement et avec aussi peu de circonspection. Je vous dirai même que l'autre jour, après vous avoir quitté, il me vint un scrupule sur certains propos que je vous avais tenus ; et je puis bien vous assurer que, sans celui que je me fais de vous désobéir, je ne répondrais point à votre lettre, tant j'ai de répugnance pour ce que vous exigez de moi. Dieu veuille recevoir ceci comme un effet de ma soumission.

Un de mes plus grands défauts, mon révérend père, c'est de juger des autres par moi-même dans les matières d'oraison ; ainsi vous ne devez pas faire grand cas de ce que je vais vous dire. Dieu sans doute vous réserve des lumières supérieures à celles qu'il communique à une femmelette telle que moi.

Quand je considère la grâce qu'il me fait de permettre que je me tienne continuellement en sa présence, et qu'en même temps je jette les yeux sur cette multitude d'affaires qui me passent nécessairement par les mains, je trouve qu'il n'y a point de persécutions ni de travaux qui me détournent tant que ces affaires. Lorsqu'elles sont de nature que l'expédition dépende de moi, il m'est arrivé (et c'est assez mon ordinaire) de me coucher à une et deux heures après minuit, et quelquefois plus tard, pour m'en débarrasser, et mettre mon âme en état de donner toute son attention à l'objet divin, en la présence de qui elle a le bonheur d'être. Je sais que ces veilles ont considérablement altéré ma santé, et c'est ce qui me fait craindre que ce ne soit une tentation ; cependant il me semble que mon âme en devient plus libre ; et je me compare à quelqu'un qui, ayant dans la tête une grande affaire extrêmement essentielle pour lui, se dépêche d'expédier toutes les autres de moindre importance, pour n'en être plus détourné, et se livrer tout entier à celle qui lui importe le plus.

De là vient, que tout ce que mes religieuses peuvent faire, je suis charmée de m'en décharger sur elles, quoiqu'il y ait bien des choses qui en quelque sorte iraient mieux si je m'en mêlais. Dieu qui

connaît mon motif a la bonté de suppléer à mon défaut ; et plus j'ai d'attention à me dégager des soins du siècle, plus je trouve que je fais de progrès dans l'oraison.

Cependant, quoique je voie cela très-clairement, mon attention ne se soutient pas toujours, et souvent il m'arrive de me laisser emporter par le torrent des affaires ; mais je ne suis pas longtemps sans m'apercevoir du tort que cela me cause ; je sens que je pourrais être plus attentive à m'en débarrasser, et que je m'en trouverais mieux.

Ceci ne doit point s'entendre des affaires importantes que l'on ne peut éviter ; et c'est en quoi je me trompe souvent moi-même. Je suis persuadée, mon révérend père, que vos occupations sont de cette nature ; et je pense que ce serait mal fait de vous en décharger sur un autre ; mais, comme je vois que ces occupations altèrent votre santé, je souhaiterais que vous en eussiez moins. En vérité, je ne puis m'empêcher de louer Dieu, quand je considère l'ardeur avec laquelle vous vous portez aux affaires de votre maison. Je ne suis pas si simple que je ne comprenne bien tout le prix de la grâce que le Seigneur vous a faite, en vous donnant un pareil talent, et le mérite qu'il y a à le bien employer, comme vous faites. Que vos pères sont heureux ! franchement je leur porte envie, et je voudrais bien avoir un supérieur tel que vous ; mais, puisque vous l'êtes de mon âme, au moins vous devriez bien prendre pour elle autant de peine que vous en prenez pour cette fontaine, dont vous me parlez si agréablement. C'est une chose si nécessaire dans votre maison qu'une fontaine, que quelque temps que cela vous prenne, l'importance de l'objet doit, ce me semble, vous ôter tout scrupule.

Je n'ai rien de plus à vous dire, mon révérend père. Je vous parle dans la sincérité de mon cœur, comme je parlerais à Dieu même. Je pense que tout ce que fait un supérieur dans la vue de satisfaire aux devoirs de sa place, est si agréable à Dieu, qu'il lui donne en peu de temps et tout à la fois la même mesure de grâces qu'il lui aurait donnée par succession de temps. Ce que je vous dis là,

je le sais par expérience, de même que tout ce que je viens de vous dire. Si je vous ai quelquefois parlé différemment, c'est sans y faire attention, et parce que j'ai regret de vous voir presque toujours accablé d'affaires ; mais quand j'y réfléchis davantage, je vois, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a une grande différence à faire de vous à moi ; je tâcherai de me corriger, en ne mettant plus au jour mes premières pensées, puisque mon ingénuité me coûte si cher. Il y aurait un moyen d'écartier de moi cette tentation : se serait de vous bien porter. Je le souhaite de tout mon cœur, et je prie le Seigneur de me l'accorder.

Je suis avec beaucoup de respect,

Mon révérend père,

Votre très-humble servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le père Gonzale d'Avila, à qui cette lettre est adressée, était alors confesseur actuel de la Sainte, et recteur du collège où il demeurait, qu'on croit être celui d'Avila. Ce bon religieux, ne se sentant pas porté à l'oraison autant qu'il l'aurait souhaité, à cause des grandes occupations que sa place lui donnait, avait communiqué sa peine à la Sainte par une de ses lettres, et lui avait commandé de lui donner conseil sur ce qu'il avait à faire. La pénitente satisfit par obéissance à ce que le confesseur avait exigé par humilité.

Cette lettre est sans date dans l'original espagnol, et il n'y a rien qui indique le temps auquel elle a été écrite ; mais, comme le père Gonzale était recteur des Jésuites d'Avila en 1578, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la dater de la même année.

## LETTRE XXXIV.

*À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME DOM TUTONIO DE BRAGANCE, ARCHEVÊQUE D'EBORA.*

SECONDE.

*Elle félicite ce prélat sur sa promotion ; lui donne des conseils et l'encourage ; lui rend compte de diverses persécutions quelle et ses religieuses ont essayées ; et lui fait connaître les différents obstacles qui arrêtent le progrès de la réforme.*

Jésus soit avec vous, monseigneur.

16 janv. 1578.— Il y a plus de deux mois que je reçus une lettre de votre grandeur, et j'aurais bien voulu y répondre sur-le-champ. Si j'ai différé de le faire jusqu'à présent, c'est que, pour me conformer à votre lettre, j'attendais de jour en jour le moment où je pourrais vous mander que le calme aurait succédé aux furieux orages qui depuis le mois d'août nous agitent tous tant que nous sommes de religieux et de religieuses ; mais ce calme est encore bien éloigné, puisque nos affaires vont toujours de mal en pis, comme j'aurai l'honneur de vous l'expliquer dans un moment.

Je ne souhaiterais rien tant, monseigneur, que de pouvoir m'entretenir avec vous de vive voix ; car, comment vous exprimer par écrit la satisfaction que m'a donnée la lettre que j'ai reçue de vous cette semaine, par la voie du père recteur ? Ce n'est pas que je n'eusse déjà appris de vos nouvelles (et même beaucoup plus clairement) il y a plus de trois semaines, et que la chose ne m'eût encore été dite depuis d'une autre part. En vérité je ne conçois pas comment vous avez pu vous imaginer que cet événement demeurerait secret. Plaise à la divine Majesté que ce soit pour sa plus grande gloire, et pour votre plus grand avancement dans la perfection. Je l'espère, monseigneur ; et croyez que les prières que font pour vous en cette occasion tant de saintes âmes, uniquement animées du désir de la gloire de Dieu, ne peuvent manquer d'être exaucées. Pour moi, quoique je ne sois qu'une pécheresse, je ne laisse pas de prier pour vous très-assiduellement ; et nos sœurs, vos humbles servantes, en font de même dans tous nos monastères, où je trouve chaque jour des âmes dont la haute piété me couvre de confusion. On dirait que Notre-Seigneur se plaît à les choisir, l'une ici, l'autre là, pour les faire venir dans nos maisons, de pays éloignés, où je ne sais qui a pu leur parler de nous.

Ainsi, monseigneur, ayez bon courage, et ne doutez nullement que ce ne soit la volonté de Dieu. Croyez au contraire, comme je le crois moi-même très-fermement, que Dieu veut que vous mettiez présentement à exécution le désir que vous avez toujours eu de le servir. Vous n'avez été que trop longtemps sans emploi, et Notre-Seigneur a grand besoin de pasteurs vertueux pour le soutien de son Église. En effet, de quoi serions-nous capables, nous autres pauvres filles qui n'avons d'autres mérites que de désirer sincèrement sa gloire, s'il ne suscitait quelqu'un pour nous soutenir ? Nous vivons dans un siècle où la malice est montée à tel point, et où l'ambition est tellement autorisée par ceux-là même qui devraient la fouler aux pieds, qu'il semble que Notre-Seigneur veuille s'aider de ses créatures, quoiqu'il soit bien assez puissant pour faire triompher la vertu sans ce secours ; et comme ceux qu'il avait d'abord chargés de la défendre, l'abandonnent ; il a soin de les remplacer par d'autres, dont le zèle et la vigilance lui sont connus. Tâchez donc, monseigneur, de répondre aux desseins de Dieu sur vous. J'espère qu'il vous donnera la force, la santé, et toutes les grâces qui vous sont nécessaires pour réussir. Nos prières ne vous manqueront pas. C'est tout le service que nous pouvons vous rendre. Nous prions incessamment le Seigneur qu'il vous donne des coopérateurs embrasés du désir de procurer le salut des âmes, et sur qui vous puissiez vous reposer. J'ai bien de la joie d'apprendre que les pères Jésuites vous sont dévoués. Ce sont gens dont vous pourrez tirer de grands secours en toutes choses.

La réussite de l'affaire de madame la marquise d'Elche m'a causé bien de la joie. J'en ai été dans de grandes inquiétudes, jusqu'au moment où j'ai appris qu'elle était heureusement terminée. Dieu en soit loué. J'ai observé que, lorsqu'il nous envoie beaucoup de peines à la fois, il a coutume de faire suivre de près la consolation. Comme il connaît toute notre faiblesse, et qu'il fait tout pour le mieux, il proportionne les souffrances à nos forces. Je compte qu'il nous en arrivera de même, par rapport aux tempêtes dont nous sommes agitées depuis si longtemps ; car je vous avoue que, si je n'étais aussi

certaine que je le suis de la conduite de nos religieuses, j'aurais appréhendé plus d'une fois que nos ennemis ne vinsent à réussir dans le projet qu'ils ont formé de ruiner cette sainte réforme, si heureusement commencée sous les auspices de la Sainte Vierge. Et en effet le démon use de tels artifices dans cette affaire, qu'il semble que Dieu lui ait donné tout pouvoir.

Si vous étiez instruit, monseigneur, des efforts qu'on a faits, et des mesures qu'on a prises pour nous diffamer, principalement le père Gratien et moi, car c'est là le blanc où portent tous les coups, de la multitude des faux témoignages qui ont été rendus contre ce saint homme, et des horribles mémoires qui ont été présentés au roi, tant contre ce père, que contre nos religieuses, vous auriez peine à comprendre comment on a pu inventer tant de malice. Je compte cependant que cette persécution nous a beaucoup profité ; car nos sœurs n'en n'ont pas été plus affligées que si la chose ne les eût pas regardées ; et le père Gratien a toujours montré tant de patience et de douceur, que j'en suis dans l'étonnement et dans l'admiration. Dieu a renfermé de grands trésors de grâces dans cette belle âme ! Il s'est fait un devoir de prier particulièrement pour ses ennemis, et il souffre leurs calomnies avec joie, comme un autre S. Jérôme. Il n'y a que celles qui tombent sur nos religieuses qu'il ne peut pas supporter, ce qui vient de la connaissance qu'il a de leur vertu, ayant été à portée de les cultiver pendant les deux années qu'il a visité nos monastères. Aussi les regarde-t-il comme des anges ; et c'est ainsi qu'il les appelle.

Mais enfin Dieu a permis que les témoins, qui avaient déposé contre nous, se soient dédits de ce qui nous regardait ; et quant aux faits concernant le père Gratien, la vérité a aussi paru dans tout son jour par l'événement de l'information que le conseil a ordonnée. On s'est aussi dédit de bien d'autres choses ; ce qui a fait connaître le grand nombre d'ennemis que nous avions à la cour, et la passion qui les faisait agir. C'était par leur entremise que le démon comptait arrêter le progrès de ce saint établissement.

Au reste je ne sais, monseigneur, si vous avez appris ce qui s'est passé au sujet de nos pauvres sœurs de l'Incarnation, dont le crime est d'avoir malheureusement jeté les yeux sur moi, pour être leur prieure. Toute la ville est épouvantée de ce qu'elles ont souffert, et de ce qu'elles souffrent encore actuellement, sans qu'on puisse dire quand elles verront la fin de leurs maux. Le père Tostat les a traitées avec une rigueur extrême, jusqu'elles laisser plus de cinquante jours sans leur permettre d'entendre la messe, ni de voir personne ; et cette dernière défense subsiste encore aujourd'hui. Le peuple les a même cru excommuniées ; mais tout ce que nous avons ici de théologiens ont assuré le contraire, par une raison bien sensible : c'est que je ne suis point nommée dans l'excommunication, et qu'elle n'a été lancée contre elles qu'au cas qu'elles vinsent à choisir une personne du dehors. Or elles n'ont pas cru devoir me regarder comme telle, moi qui suis professe de leur maison, et qui y ai demeuré pendant longtemps. Et en effet je ne vois pas qui pourrait m'empêcher d'y retourner, si je le voulais, puisque j'y ai ma dot, et que d'ailleurs c'est la même province. Il y a eu cependant une autre prieure de nommée par le plus petit nombre ; l'affaire est devant le conseil, et je ne sais quelle en sera l'issue.

J'ai eu certainement bien du chagrin de voir, à mon occasion, un si grand désordre, et un tel scandale dans la ville, et tant de bonnes âmes troublées et alarmées ; car le nombre des prétendues excommuniées ne va pas à moins de cinquante-quatre. Une seule chose m'a donné quelque consolation, c'est que j'ai fait humainement tout ce que j'ai pu pour les empêcher de m'élire. Je puis même assurer votre grandeur, qu'une des plus grandes peines qui pourraient m'arriver, serait de me voir dans cette maison, n'ayant pas eu une heure de santé dans tout le temps que j'y ai demeuré.

Mais quelque pitié que me fassent ces pauvres filles, dont la vertu s'est signalée dans la manière dont elles ont enduré cette persécution, je suis encore plus touchée de l'emprisonnement fait il y a plus d'un mois, par ordre du père Tostat, de deux de nos pères qui étaient leurs confesseurs. Ce sont des religieux de la plus haute piété,

qui ont édifié toute la ville, depuis cinq ans qu'ils y sont, et à qui on a l'obligation d'avoir maintenu cette maison dans l'état où je l'avais laissée. Au moins l'un des deux, qui est le père Jean-de-la-Croix, est regardé de tout le monde comme un saint, et je ne crois pas qu'on se trompe, car c'est selon moi un grand serviteur de Dieu ; l'un et l'autre avaient été chargés du soin de cette maison par le visiteur apostolique, qui était un religieux de S. Dominique, et encore par le nonce précédent, sous les ordres du père Gratien, notre visiteur. J'ignore ce que tout ceci deviendra. Ma plus grande peine c'est qu'ils ont été enlevés, sans que nous sachions où ou les a menés ; ce qui donne lieu de croire qu'ils sont étroitement resserrés. Je crains bien ici quelque abus de l'autorité. Dieu veuille y remédier.

Pardonnez, monseigneur, si je suis un peu longue ; mais je crois devoir vous apprendre la vérité de tout ce qui se passe, en cas que le père Tostat aille dans vos quartiers. Le nonce à son arrivée l'a beaucoup favorisé, ayant dit au père Gratien de ne plus s'entremettre dans la visite. Il est vrai que cette défense verbale n'a pas pu faire perdre au père Gratien son caractère de commissaire apostolique ; car le nonce n'avait pas exhibé ses pouvoirs ; et d'ailleurs notre père dit lui-même qu'on ne lui a pas fait rendre le brevet de sa commission ; mais ce saint homme n'a pas laissé de se retirer incontinent à Alcalá, et depuis à Pastrane, où il est demeuré dans une grotte en proie à la persécution, comme je viens de le dire, sans vouloir faire aucun usage de sa commission, comme s'il eût été juridiquement suspendu.

Il désire de tout son cœur de ne plus exercer cette charge ; et nous le souhaitons autant que lui, pour nous soustraire aux chagrins qui nous accablent, à moins que Dieu ne permette qu'on fasse une province particulière pour nous ; et je ne sais ce que nous deviendrons, si nous n'obtenons pas cette grâce. Je me souviens qu'il m'écrivit sur sa route que, si le père Tostat entreprenait la visite, il était déterminé à lui obéir, et qu'il nous conseillait d'en faire de même. Mais je crois que Dieu a retenu le père Tostat ; car il n'a paru ni là ni ici. Cependant nos pères assurent que c'est lui qui fait jouer tous les ressorts, et qu'il veut absolument faire la visite. C'est ce qui

nous afflige plus que je ne puis vous le dire ; car nous le regardons comme l'auteur de tous les maux dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. Je me sens toute soulagée, monseigneur, de vous avoir fait ce récit. Peut-être vous aura-t-il un peu ennuyé ; mais comme vous avez bien voulu contracter l'obligation de nous protéger, et que même vous souhaitez que nous allions faire une fondation sous vos yeux, il était nécessaire de vous donner connaissance de tous ces obstacles qui ne sont pas les seuls, ainsi que vous l'allez voir. Voici bien un autre embarras.

Je crois ne pouvoir en conscience me dispenser de faire tous mes efforts pour empêcher que notre saint établissement ne soit ruiné dans son commencement ; et je n'ai point eu de confesseur qui m'ait donné d'autres conseils. Cela déplaît à nos pères de l'Observance. Ils en ont informé le père général : et, dans un chapitre général qu'il a convoqué pour cet effet, et où il a assisté, il a été ordonné que désormais aucune religieuse de la réforme ne pourrait sortir de son couvent, et moi principalement, sous peine d'excommunication, et que j'eusse à choisir le couvent que je voudrais pour y demeurer. Il est aisé de voir que tout l'objet de cette ordonnance a été d'arrêter le cours des fondations de religieuses. Cependant c'est une chose déplorable de voir la multitude de sujets qui se présentent pour être reçues parmi nous, et qu'il faut refuser, vu le petit nombre de nos monastères, et l'impuissance où l'on nous met d'en fonder de nouveaux. Je sais bien que, depuis cette ordonnance, le précédent nonce m'a donné ordre de continuer mes fondations, et j'en ai même de belles et grandes patentes du visiteur apostolique ; mais je suis résolue de ne m'en pas prévaloir, jusqu'à ce qu'il plaise à notre père général, ou au pape de me donner de nouveaux ordres. Et comme je n'ai point à me reprocher que ce soit par ma faute que la bonne œuvre demeure imparfaite, je regarde les contradictions que j'éprouve comme une faveur du ciel, qui veut apparemment me procurer le repos dont j'ai besoin. J'envisagerais la chose d'un œil tout différent, s'il était question de vous obliger, monseigneur ; le travail ne serait plus alors pour moi qu'un délassement. Il m'est si dur de penser que

je ne vous verrai plus, que l'ordre d'aller exécuter votre fondation, serait la plus douce consolation que je pourrais recevoir en ma vie.

Il faut encore vous observer, monseigneur, indépendamment de l'ordonnance du chapitre général, que les patentes que j'avais de notre révérendissime père, n'étaient que pour les royaumes de Castille, en sorte qu'il en faudrait obtenir de nouvelles. Je suis bien sûre qu'il les refuserait dans l'état où sont les choses ; mais on réussirait aisément du côté du pape, surtout en remettant à sa Sainteté l'attestation que le père Gratien a fait faire pour constater la manière dont on se gouverne dans nos monastères, la vie qu'on y mène, et le grand bien que font nos religieuses partout où elles sont établies. La crainte que j'ai de trouver mon éloge dans cette attestation, m'a jusqu'à présent empêché de la lire ; mais j'ai oui dire à des personnes respectables, qu'il n'en faudrait pas davantage pour la canonisation de nos religieuses.

Cela n'empêche pas que je ne souhaite sincèrement, si la chose doit se faire, que ce soit avec le consentement de notre père général. Il suffirait de lui demander son agrément pour faire des fondations en Espagne. Nous avons assez de religieuses qu'on pourrait charger de ce soin, sans que je fusse obligée de sortir de mon couvent ; et dès que la maison serait en état de les recevoir, on les y enverrait. En vérité, c'est grand dommage de priver la religion d'un tel secours. Si vous aviez, monseigneur, quelque accès auprès du protecteur de notre ordre, qu'on dit être neveu du pape, je suis persuadée, qu'il ferait entendre raison à notre père général. Ce serait une œuvre bien agréable à Dieu, et vous rendriez un grand service à notre ordre.

Enfin un dernier inconvénient, car il faut vous prévenir sur tous c'est que le père Tostat a déjà été reçu vicaire général en Portugal ; et il serait fâcheux, particulièrement pour moi, de tomber entre ses mains, y ayant tout lieu de croire qu'il nous traverserait en tout ce qu'il pourrait. Pour la Castille, il n'y a guère, d'apparence qu'il s'y présente à l'avenir comme vicaire général ; car on a trouvé fort mauvais qu'il ait débuté par faire ses fonctions, et particulièrement

dans notre maison de l'Incarnation, sans auparavant avoir exhibé ses pouvoirs. Cela a donné lieu à une provision royale qui lui fut signifiée cet été dernier, et qui a été suivie d'une autre, en vertu de, laquelle on lui a fait remettre ses pouvoirs au conseil, sans qu'il ait pu depuis les retirer. Je ne crois pas même qu'on les lui rende jamais. De plus, nous avons des patentes des visiteurs apostoliques, qui portent expressément que nul n'aura droit de nous visiter, hors celui qui sera préposé par notre père général, et même que ce sera toujours un carme déchaussé ; mais comme il n'y a rien de tout cela en Portugal, l'édifice de la réforme y serait bientôt renversé. C'est à vous de voir, monseigneur, quels remèdes on pourrait apporter à tant d'inconvénients. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous ne manquerez pas de saintes religieuses pour seconder vos pieuses intentions.

Le père Julien d'Avila, que je crois déjà en chemin, vous baise très-humblement les mains. La nouvelle de votre promotion lui a causé bien de la joie ; mais il la savait avant que je lui eusse parlé. Il est très-persuadé que le bon dessein que vous avez, vous attirera les bénédictions du ciel. La mère Marie-de-S.-Jérôme, qui était sous-prieure de cette maison, vous présente aussi ses respects. Elle dit qu'elle ira de bon cœur à votre fondation, si c'est la volonté de Dieu. Je le conjure de disposer toutes choses pour sa plus grande gloire, et d'augmenter en vous son saint amour.

Au reste, monseigneur, il n'est pas bien étonnant que dans ces commencements vous ne puissiez pas avoir tout le recueillement que vous désireriez ; mais Dieu vous en récompensera au double par la suite. C'est ainsi qu'il a coutume d'en user avec ceux qui sont obligés de quitter la retraite pour s'occuper de son service. Je voudrais cependant que vous vous réservassiez quelques moments dans la journée, pour vous recueillir ; car c'est par le recueillement que nous avançons dans la vie spirituelle. Je suis avec un profond respect, monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne et très-soumise servante,

Thérèse DE JÉSUS.

De notre maison de S.-Joseph d'Avila, ce 16 janvier 1578.

Pour l'amour de Dieu, monseigneur, faites-moi grâce de tous ces titres honorifiques dont vous chargez les suscriptions de vos lettres. Rien au monde ne me tourmente davantage.

#### REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre à dom Tutonio de Bragance, à l'occasion de sa promotion à l'archevêché d'Eborá, en Portugal. Voyez les remarques sur la lettre IX, écrite au même.

Le père Jérôme Tostat, carme mitigé, l'un des plus grands ennemis qu'ait eu la réforme, ne laissait pas d'être un grand homme de bien, plein de zèle, et dont les intentions étaient droites. Aussi la Sainte avait elle coutume de dire, en parlant des chagrins que ce père lui donnait, que c'était la *persécution des justes*.

Le couvent de l'Incarnation, dont parle la Sainte, de même que celui de S.-Joseph où elle était lors de cette lettre, étaient tous deux à Avila ; et c'était pour la seconde fois que les religieuses de l'Incarnation l'avaient nommée prieure.

Le vénérable Jean-de-la-Croix, dont la Sainte rapporte ici l'emprisonnement, a été canonisé.

On ne peut trop admirer dans cette lettre la fermeté inébranlable de la Sainte à ne point abandonner l'entreprise de la réforme, et en même temps sa parfaite soumission aux ordres de ses supérieurs.

Le nouvel archevêque avait dessein, comme on le voit, de fonder dans son diocèse un couvent de carmélites déchaussées, pour faire passer la réforme dans le Portugal. Quant à la prière que lui fait la Sainte dans l'apostille, de retrancher à l'avenir les titres honorifiques dont il chargeait ses suscriptions, il est bon d'observer que tel était alors l'usage d'Espagne, et qu'il avait été porté à tel excès, que le roi Philippe II se crut obligé d'y pourvoir par un édit.

#### LETTRE XXXV.

*AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, PROVINCE DE CASTILLE.*

La Sainte se lave du reproche que ce père lui avait fait par une de ses lettres, d'avoir voulu engager un jésuite à quitter la compagnie, pour prendre l'habit de la réforme.

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

10 *Févr.* 1578. — J'ai été, je vous l'avoue, étrangement surprise de la lettre que le père recteur m'a remise de la part de votre révérence, où vous me reprochez d'avoir voulu persuader au père Gaspard de Salazar de quitter votre compagnie, pour passer dans notre ordre, et même de lui avoir fait entendre que telle était la volonté de Dieu, déclarée par une révélation.

Quant au premier point, Dieu sait, et l'on reconnaîtra par la suite que, loin d'avoir conseillé ce changement, je ne l'ai jamais désiré ; et même à la première nouvelle que j'eus du dessein de ce père, non pas qu'il m'en ait jamais rien écrit, j'en fus si émue et si fâchée, que ma santé, qui n'était déjà pas trop bonne, en fut fort altérée. Je crois aussi, vu le peu de temps qu'il y a que j'en suis instruite, que vous devez l'avoir su longtemps avant moi. Pour ce qui est de la révélation, je ne vous dirai point si ce père en a eu quelqu'une, puisque encore une fois je n'ai point reçu de lettres de lui, et que je ne savais rien de son dessein ; mais en supposant que ce fût moi qui aurait eu cette révélation que vous appelez rêverie, je ne suis en vérité pas assez imprudente pour conseiller un changement de cette importance, sur un pareil fondement. Je vous réponds même que le père de Salazar n'en aurait jamais rien su. Je n'ai pas vécu jusqu'à présent, sans avoir appris l'estime et le crédit que l'on doit donner à ces sortes de choses ; et je crois d'ailleurs ce père trop sensé pour s'y arrêter, s'il n'y avait eu quelque chose de plus dans cette affaire.

Il faut, dites-vous, que les supérieurs vérifient ce qui en est. Ce sera fort bien fait, et je pense que vous pouvez donner sur cela vos ordres à ce père ; car il y a toute apparence qu'il ne fera rien sans votre permission, pour peu que vous lui fassiez connaître vos

intentions.

Je ne disconviendrai jamais de la grande amitié que nous avons l'un pour l'autre, non plus que des obligations que je lui ai. Cependant il nous est arrivé d'être deux ans sans nous écrire ; et je suis bien sûre que l'amitié a eu moins de part à tout ce qu'il a fait pour moi, que le zèle dont il est animé pour le service de Dieu, et celui de sa sainte mère. Il est également vrai que notre amitié est fort ancienne, et l'on sait qu'il y a eu des temps où je me suis trouvée dans un plus grand besoin de secours que je ne suis aujourd'hui, surtout lorsque notre réforme n'avait encore que deux religieux. C'était alors qu'on aurait pu me supposer quelque intérêt à solliciter le changement du père de Salazar, et non pas aujourd'hui, que nous avons, grâces à Dieu, plus de deux cents religieux, si je ne me trompe, parmi lesquels il y a suffisamment de sujets capables de conduire de pauvres et simples filles telles que nous. Mais je n'ai pensé dans aucun temps que la main de Dieu dût être plus raccourcie pour l'ordre de sa sainte Mère, que pour les autres ordres

Quand à ce que vous dites, mon révérend père, que j'ai écrit des lettres pour faire répandre dans le public que je m'opposais à ce changement, je prie Dieu, si j'ai jamais eu cette pensée, de ne me point écrire dans le livre de vie. Qu'on permette cette expression à mon ressentiment. Je n'en puis trouver de trop fortes pour vous faire entendre que je suis incapable d'en user autrement avec votre compagnie, que comme quelqu'un qui lui est absolument dévoué, et qui donnerait volontiers sa vie pour l'obliger en tout ce qui pourrait s'accorder avec le service de Dieu. Ses secrets sont impénétrables ; mais il m'est témoin que je n'ai pas eu plus de part que je ne vous dis à l'affaire dont il s'agit ; et je voudrais bien n'y être pas plus mêlée par la suite. Au reste qu'on me la mette sur mon compte tant qu'on voudra ; ce n'est pas la première fois que je souffre pour des fautes que je n'ai point commises ; mais je sais par expérience que, lorsque Dieu est content, tout est bientôt arrangé. Je ne croirai jamais que Notre-Seigneur Jésus, après s'être servi de sa compagnie pour réparer et renouveler l'ordre de sa sainte Mère, permette que cette même

compagnie s'élève contre cet ordre, je ne dis pas pour un sujet aussi léger, mais même pour les sujets les plus importants ; et s'il le permettait, je craindrais que ce que l'une des parties croirait gagner d'un côté, elle ne le perdît de plusieurs autres. Nous sommes tous sujets d'un même Roi, quoique attachés les uns au Fils, et les autres à la Mère. Dieu veuille que nous ne pensions les uns et les autres qu'à suivre l'étendard de notre Roi, et à combattre sous ses ordres, comme des soldats courageux. Tant que les carmes s'acquitteront bien de leur devoir, il n'y a pas d'apparence que les jésuites les abandonnent, du moins je ne le puis croire, quoique j'en aie été souvent menacée.

Je sais, mon révérend père, les bontés que vous avez toujours eues pour nous, et, en revanche, je prie continuellement le Seigneur pour vous, tout indigne que je suis. Je vous supplie de vouloir bien en faire autant pour moi. Il y a six mois que les peines et les persécutions ne cessent de pleuvoir sur cette pauvre vieille, et cet événement-ci n'est en vérité pas un des moindres. Au reste, je vous donne ma parole que je ne dirai ni ne ferai jamais rien dire au père de Salazar qui tende à le confirmer dans son dessein, et qu'à cet égard je me conduirai toujours comme j'ai fait jusqu'à présent ; c'est de quoi je vous prie d'être persuadé, ainsi que des vœux que je fais pour votre conservation, comme étant avec la plus parfaite vénération, mon révérend père, de votre révérence,

L'indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le provincial des jésuites de la province de Castille auquel cette lettre est adressée, était le père Jean Suarez ; et quant au père Gaspard de Salazar, dont il est fait ici mention, c'était un excellent religieux, qui avait été autrefois confesseur de la Sainte, qui lui avait rendu de très grands services, et pour qui elle avait toujours conservé beaucoup d'amitié.

On vint rapporter au provincial que ce père avait formé le dessein, à l'instigation de sainte Thérèse, de quitter les jésuites, pour prendre l'habit de carme déchaussé, et qu'il y avait eu une révélation à ce sujet, soit que cette révélation eût été faite à ce père, soit à la Sainte. Le provincial crut ce rapport un peu trop

légèrement, et en fut très-indisposé contre la Sainte, d'autant plus que le changement de ce père étant, disait-on, provoqué par une révélation divine, cela tendait à rehausser l'ordre des carmes, au préjudice de celui des jésuites. Il en écrivit au père recteur d'Avila, et lui envoya en même temps une lettre qu'il écrivait à la Sainte, conçue dans les termes les plus vifs.

La Sainte fut extrêmement sensible aux reproches du père provincial. Elle n'avait pas eu la moindre part au dessein du père de Salazar ; et d'ailleurs elle était fort éloignée de vouloir faire la moindre peine aux jésuites, à qui elle avait toutes sortes d'obligations. Aussi ne crut-elle pas pouvoir se dispenser de répondre avec fermeté au père provincial, et dans des termes qui lui fissent sentir combien elle méritait peu qu'on eût d'elle de pareilles idées. Il est des occasions où les saints peuvent se mettre en colère, sans blesser la charité, et où il leur est permis de repousser l'injure et la calomnie.

Le père recteur dont il est ici parlé était le père Gonzale, recteur des jésuites d'Avila, auquel est adressée la lettres XXXIII.

## LETTRE XXXVI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

SECONDE.

*La Sainte le détourne du dessein où il était de prendre sur son compte l'élection d'un provincial particulier pour la réforme ; lui propose de s'adresser plutôt à Rome pour en obtenir la permission, et lui indique les moyens d'y réussir ; elle lui parle aussi de deux de ses sœurs, qui étaient dans la volonté et sur le point de prendre l'habit de la réforme.*

Jésus soit avec votre révérence, mon cher père.

15 Avril 1578. — Depuis le départ du père prieur de Mancère, j'ai parlé au maître Daça et au docteur Rueda, sur l'affaire de la province ; car je ne voudrais pas que vous fissiez rien à quoi l'on pût trouvera redire et cela me ferait plus de peine, quand même par l'événement, la chose tournerait à bien, que tous les revers qui pourraient nous arriver, sans qu'il y eût de notre faute. Tous deux s'accordent à dire que c'est une entreprise bien difficile, à moins que votre commission ne renferme quelque clause particulière, qui vous donne le pouvoir de faire cette séparation. Le docteur Rueda surtout

est de ce sentiment, et je défère beaucoup à son avis, parce que je vois qu'il pense juste en toutes choses, et qu'il est extrêmement savant. Il dit que l'élection d'un provincial souffre de grandes difficultés, parce que c'est un point de juridiction ; qu'il n'y a que le pape ou le général qui puissent faire un provincial, et que l'unanimité des suffrages ne peut y suppléer ; qu'il n'en faudrait pas davantage pour donner lieu aux pères mitigés d'avoir recours au Pape, et de crier hautement qu'on cherche à se soustraire de l'obéissance, en se choisissant ainsi des supérieurs sans y être autorisés. Il ajoute que cette entreprise serait mal interprétée, et qu'à son avis on aurait plus de peine à obtenir du Pape la confirmation du provincial, que la permission de faire une province à part ; que, pour peu que le roi veuille mander à son ambassadeur d'en parler au pape, sa Sainteté se fera un plaisir d'accorder cette permission ; que, pour y parvenir, il suffira de représenter au pape la façon dont les pères mitigés traitent les pères de la réforme ; qu'il se pourrait faire, si on en touchait quelque chose au roi, qu'il s'y portât de lui-même ; et que de plus ce serait un grand coup pour la réforme, parce que les pères mitigés en auraient plus de considération pour nous, et perdraient l'espérance de nous détruire.

Je ne sais, mon révérend père, s'il ne serait pas à propos que vous conférassiez de cette affaire avec le père maître Chaves, en lui portant la lettre que je lui écris, que le père prieur vous remettra. C'est un homme fort prudent, et s'il employait le crédit qu'il a auprès du roi, peut-être qu'il obtiendrait ce que nous souhaitons ; et dans ce cas nos pères députés se rendraient à Rome, munis des lettres du roi ; mais quand on n'aurait pas ces lettres, je voudrais toujours qu'on y allât, parce que, comme dit le docteur Rueda, la voie la plus droite et la plus sûre, c'est de s'adresser au pape ou au père général. Je suis persuadée que, si le père Padille se fût joint à nous pour solliciter auprès du roi de la bonne façon, ce serait déjà une affaire faite. Vous pourriez même encore lui en parler, ou vous adresser-à l'archevêque ; car s'il faut que le provincial, après être élu, soit encore confirmé et soutenu par le roi, il est bien plus simple de commencer par obtenir

de sa majesté la permission de l'élire. Si on ne réussit pas, au moins nous nous épargnerons l'affront qu'il y aurait à ne pouvoir le faire confirmer après l'avoir élu. Considérez, je vous prie, quelle honte ce serait pour nous et combien vous perdriez de votre crédit, si l'on avait à vous reprocher d'avoir fait plus que vous ne pouviez, et d'avoir manqué de discernement.

Le docteur Rueda dit encore que, si c'était le visiteur apostolique de S. Dominique, ou quelque autre qui fit cette élection, on y trouverait moins à redire que si les prieurs entreprenaient de la faire ; et que, dans ces matières de juridiction, le point le plus important, comme j'ai déjà dit, est que le chef soit établi par une puissance légitime. En vérité je perds courage, quand je viens à penser qu'on pourrait bien dans cette affaire jeter toute la faute sur vous, avec quelque sorte de raison ; au lieu que, quand il arrive qu'on vous blâme sans raison, loin de me décourager, je ne m'en sens que plus animée. Aussi n'ai-je eu rien de plus pressé que de vous écrire, pour vous recommander de bien examiner toutes choses.

Savez-vous, mon révérend père, ce que je me suis imaginée ? J'ai pensé qu'il se pourrait bien faire que notre père général se servit contre nous des lettres que je lui ai écrites (quoiqu'il n'y ait pourtant rien que de bon), et qu'il les eût remises aux cardinaux ; et il m'est venu dans l'esprit de ne lui plus écrire, jusqu'à ce que nous ayons vu la fin de cette affaire ; mais on ferait, je crois, fort bien, d'en toucher quelque chose au nonce, si l'occasion s'en présentait. Je m'aperçois que, quand vous êtes à Madrid, vous avancez beaucoup en un jour. Je me persuade qu'en parlant aux uns et aux autres, en faisant agir les dames que vous connaissez à la cour, et le père Antoine employant le crédit de la duchesse, on n'aurait pas grande peine à obtenir cette grâce du roi, dont je connais les bonnes intentions pour le maintien de la réforme. Le père Marian, qui a souvent l'occasion de lui parler, pourrait l'en entretenir, l'en supplier, et même lui représenter le temps qu'il y a que le père Jean, ce petit saint, languit dans la prison. Enfin il est certain que le roi écoute tout le monde ; et je ne vois pas à quoi il tient qu'on ne lui parle, et qu'on ne lui demande cette grâce, surtout

le père Marian.

Mais à quoi bon vous parler ainsi, et que d'impertinences je vous débile ! Cependant vous me souffrez tout. Je me consume de regret de n'avoir pas la liberté d'aller faire par moi-même ce que je souhaite que les autres fassent. Voilà le roi qui va partir pour s'en aller bien loin ; je voudrais qu'il y eût quelque chose de fait avant son départ. Dieu est le maître ; je le conjure d'y mettre la main.

Nous attendons vos dames avec grande impatience ; et nos sœurs veulent absolument que mademoiselle votre sœur n'aille pas plus loin pour prendre l'habit. C'est quelque chose d'étonnant que l'envie qu'elles ont de vous obliger. Je leur en sais un gré infini, car leur nombre est déjà fort grand, et elles ne sont pas à leur aise ; mais le désir qu'elles ont de posséder quelque chose qui vous appartienne, les fait passer par dessus toutes les difficultés. Il n'y a rien que la petite Thérèse ne dise et ne fasse. Je serais la première à m'en réjouir, si cela pouvait se faire, parce que je ne pourrai pas posséder cette chère postulante où elle doit aller, comme je ferais ici ; et peut-être même ne la reverrai-je plus, vu l'éloignement des lieux. Avec tout cela il ne tient qu'à moi, et c'est moi seule qui m'y oppose, par la raison qu'elle est déjà reçue à Valladolid, qu'elle y sera fort bien ; et que, si elle n'y allait pas, nos sœurs de là-bas en seraient extrêmement fâchées, surtout la sœur Casilde. Je compte garder la petite Julienne, quoique je n'en témoigne rien ici ; car de l'envoyer à Séville, ce serait un trop grand chagrin pour madame votre mère, et peut-être la petite personne en serait-elle fâchée elle-même, lorsqu'elle sera plus grande. Mon Dieu, que je voudrais bien avoir ici votre autre sœur, qui est chez ces demoiselles ! La pauvre enfant ne connaît pas ses besoins ; elle serait ici bien mieux instruite, et plus tranquille qu'où elle est.

Mon frère Laurent, qui vous remettra cette lettre, va à la cour ; il doit passer quelques jours à Madrid, d'où il se rendra, je crois, à Séville. Je pense que la mère prieure vous écrit. Ainsi je n'ai rien de plus à vous mander.

La prieure d'Albe est très-mal, priez Dieu pour elle. Quelque chose qu'on en dise, on perdra beaucoup en la perdant ; elle est fort obéissante, et s'il lui arrive de s'écarter en quelque chose, au moindre avis qu'on lui donne, elle se corrige. Oh ! quel tintamarre parmi nos sœurs de Malagon, au sujet de la mère Briande ! J'ai bien ri de l'idée qui leur est venue de me prier d'y retourner.

Madame Louise de la Cerda a perdu la plus jeune de ses filles. Je suis extrêmement touchée des afflictions que Dieu envoie à cette dame ! Il ne lui reste plus que la veuve. Je pense que vous feriez bien de lui écrire une lettre de consolation ; vous savez que nous lui avons de grandes obligations.

Voyez, mon révérend père, si nous garderons mademoiselle votre sœur. En cas que vous le jugiez à propos, et que madame votre mère soit bien aise de l'avoir plus près d'elle, je ne m'y opposerai pas ; mais ce que je crains, c'est que, comme elle a fait son plan d'aller à Valladolid, elle n'ait par la suite quelque regret d'être restée ici, parce qu'elle entendra raconter quantité de choses de ce couvent-là, qui ne se trouvent point ici, ne fût-ce que le jardin, qui y est fort beau ; au lieu qu'ici nous n'avons qu'un terrain fort ingrat. Je prie le Seigneur qu'il vous donne de longs jours, et qu'il fasse de vous un aussi grand saint que je le désire. Ce sont les vœux de celle qui est avec autant d'attachement que de vénération, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

Mon bras va de mieux en mieux. Madame Guimar est ici, elle se porte mieux, et a grande envie de vous voir. Elle ne cesse de pleurer son pauvre frère Jean-de-la-Croix ; et toutes nos sœurs en font de même. C'est un événement bien triste que celui-là. Le couvent de l'Incarnation commence à se remettre.

#### REMARQUES.

Le père Jérôme Gratien, à qui la Sainte écrivit cette lettre, fut le premier visiteur et le premier provincial de la réforme, et celui qui contribua le plus à ce

grand ouvrage, qui lui attira les plus cruelles persécutions. Sa vie a été écrite par dom François Gratien Berruguete, secrétaire-interprète du roi.

Les moyens que la Sainte proposait à ce père, pour parvenir à faire de la réforme une province séparée, furent employés avec succès. Le roi en fit la demande au pape, et le pape y consentit. Ce fut un coup décisif pour le soutien de la réforme.

Mais malgré les remontrances de la Sainte, les pères de la réforme ne laissèrent pas de tenir un chapitre à Almadouar, le 9 octobre suivant, où ils élurent un provincial, élection dont ils eurent tout lieu de se repentir par la suite. Voyez l'Histoire générale de l'ordre, seconde part., liv. 4, chap. 5.

Le père maître Chaves, dont il est fait ici mention, était sans doute le père Jacques de Chaves, dominicain, confesseur du roi, et qui l'avait été de la Sainte ; c'était un homme de beaucoup d'esprit, et d'une grande vertu. On raconte de lui que quelques négociants lui ayant porté leurs plaintes des vexations d'un ministre d'état, il en avertit le roi (Philippe II), et chargea sa conscience d'y mettre ordre. Le roi en parla à son ministre ; mais celui-ci n'ayant pas pour cela changé de conduite, à la première occasion où le roi eut besoin dû père de Chaves pour le confesser, ce père s'en excusa, et lui écrivit qu'il ne croyait pas pouvoir lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il eût obligé le ministre à rendre justice. *Je crains, sire, lui marquait-il, pour votre salut tant que vous ne mettez pas ordre à cette affaire. Venez, répondit ce prince religieux, venez me confesser, je remédierai à tout, et j'espère me sauver, puisque je souffre ce que vous me dites, et approuve votre hardiesse.* Le vertueux confesseur n'en demeura pas là, il exigea du roi qu'il fit faire au ministre une promesse écrite et signée de sa main, par laquelle celui-ci s'obligeait de réparer le tort qu'il avait fait ; et le roi remit lui-même cette promesse au père de Chaves, qui la garda pour confondre le ministre, en cas qu'il vint à manquer à son engagement.

La Sainte parle à la fin de sa lettre du voyage de dona Juana, mère du père Gratien, laquelle menait sa fille dona Maria à Valladolid, pour y prendre l'habit de la réforme ; elle dit qu'on désirait fort de la garder à Avila ; mais qu'elle compte garder dona Juliana qui était une autre sœur du père ; celle-ci prit aussi depuis l'habit, mais ce fut au couvent de Séville.

Dans toute cette lettre on remarque l'esprit de la Sainte, sa prudence, sa bonne conduite, et la grande affection qu'elle portait au père Gratien et à toute sa famille parce que c'étaient des personnes selon son cœur.

Il est important d'observer que lors de cette lettre le projet d'envoyer des députés à Rome était déjà formé, et que le père Jean-de-la-Croix était encore en prison.

## LETTRE XXXVII.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

SIXIÈME.

*Elle lui apprend les mesures qu'elle a prises pour faciliter et assurer leur correspondance, témoigne son indifférence pour les satisfactions de ce monde, approuve le travail manuel pour fournir aux besoins de la vie, donne des instructions pour la réception des sujets qui se présentent, rejette les caractères mélancoliques, remercie d'un secours qu'on lui avait envoyé, parle de la maladie de la prieure de Malagon et traite divers autres sujets.*

Jésus soit avec votre révérence, ma chère fille.

7 septembre 1578. — J'ai tant de plaisir à lire vos lettres, que je désire continuellement d'en recevoir. Je ne sais d'où cela vient, mais j'ai une tendresse particulière pour votre maison, et pour toutes celles qui y demeurent ; c'est peut-être parce que j'y ai beaucoup souffert. Je me porte assez bien présentement, Dieu merci, si ce n'est que je suis fort enrhumée ; mais la fièvre m'a quittée.

J'avais bien prévu que les pères mitigés ne manqueraient pas de dire et de faire tout ce qu'ils pourraient pour vous chagriner. Ils ne nous ont pas épargnées non plus dans ce pays-ci ; mais Dieu nous ayant déjà délivrées du père Tostat, j'espère qu'il nous fera grâce entière. Ne cessez pas de le prier avec ferveur, afin qu'il vienne à notre secours et qu'il rende le calme à nos maisons ; car tant que le révérendissime père général sera indisposé contre nous, je vous assure que nous aurons assez d'occasions de mériter. Je ne vous dis rien pour cette fois de nos affaires, parce que vous saurez tout de notre père ; je vous prie seulement, par charité, d'avoir grand soin de m'écrire ce qui se passe de vos côtés, quand notre père ne pourra pas le faire par lui-même ; comme aussi de lui remettre nos lettres, et de vous charger des siennes. Vous savez assez les alarmes où nous sommes tous les jours par rapport à nos lettres, quoiqu'il soit actuellement à Séville : que sera-ce quand il en sera si éloigné ? Le maître de la poste d'ici est cousin d'une de nos sœurs de Ségovie ; il

m'est venu voir, et m'a promis de faire des merveilles pour l'amour de sa cousine. Il se nomme Figueredo. Nous nous sommes arrangés ensemble : il dit que, pourvu qu'on ait soin chez vous de porter les lettres directement au maître de la poste, je pourrai recevoir de vos nouvelles presque tous les huit jours. Voyez quelle satisfaction ce serait pour moi ! Il dit encore que, mettant vos lettres sous une enveloppe avec cette adresse : *Au maître de la poste de Tolède*, on ne doit pas craindre qu'il s'en perde aucune. Tout cela n'est que de la peine pour vous, ma chère fille ; mais je sais que vous en prendriez bien d'autres pour l'amour de moi, comme il n'y en a point que je ne prise volontiers pour vous. Figurez-vous qu'il me prend de temps en temps de si grandes envies de vous voir, que je ne puis m'occuper d'autre chose ; c'est la pure vérité. Informez-vous quelle qualité il faudra donner à ce maître de poste, et si on doit le traiter de *magnifique* ; je vous observe qu'il est fort à son aise. Si quelque chose est capable de me faire trouver le séjour de Tolède agréable, c'est cette commodité de recevoir souvent de vos lettres, et quelques autres agréments que je ne trouve point à Avila. Il n'y a que mon frère que je regrette, parce que je sais que mon absence lui est extrêmement sensible. Vous êtes une méchante personne de ne lui pas écrire quelquefois. Voici une lettre de lui que je vous envoie, par laquelle vous verrez le peu de santé dont il jouit ; je loue Dieu cependant de ce qu'il est sans fièvre.

J'oublie toujours de garder les lettres où l'on me parle de Thérèse. Il n'y en a pas une où nos sœurs ne me mandent qu'elles sont confuses de voir le progrès qu'elle fait dans la vertu, et son inclination pour les plus bas emplois de la maison. Elle leur dit qu'on ne doit pas l'estimer davantage pour être nièce de la fondatrice, mais qu'au contraire on doit l'en estimer moins. Toutes nos sœurs l'aiment beaucoup, et disent d'elle mille jolies choses. Je vous rapporte tout cela à vous, ma fille, et à mes sœurs de Séville, parce que c'est chez vous qu'elle a puisé ces bons sentiments, et pour que vous en remerciez Dieu. J'apprends avec une grande satisfaction que vous ne l'oubliez pas dans vos prières. J'aime beaucoup son père,

assurément ; et, malgré cela, croiriez-vous que je suis bien aise d'en être éloignée ? J'ai peine à me rendre raison à moi-même de cette situation d'esprit ; à moins que cela ne vienne de ce que les douceurs de la vie me sont à charge, par la crainte que j'ai de m'y trop attacher, ce qui m'en fait éviter l'occasion. Cependant quant à présent, et pour n'être pas ingrate des services qu'il nous a rendus, je voudrais être auprès de lui seulement jusqu'à ce qu'il eût arrangé certaines affaires pour lesquelles il attend mon retour.

J'ai renoué l'affaire de la prétendante du père Nicolas, que j'avais d'abord remerciée, parce qu'il est revenu à la charge. Notre père ne trouve pas que cette fille nous convienne. Cependant je n'ai pas cru devoir refuser le père Nicolas une seconde fois, sur ce que j'ai fait réflexion que vous pourriez bien vous trouver en telle nécessité que vous vous repentiriez de ne l'avoir pas du moins admise à l'épreuve. Que sait-on ? peut-être sera-ce un meilleur sujet que l'on ne pense. Parlez-en à notre père, pour peu que vous en soyez embarrassée ; et informez-vous des défauts qu'elle peut avoir. Je n'ai pas eu grand entretien avec lui sur cet article ; mais ce qui m'inquiète, c'est la situation de vos affaires, qui, à ce que je vois, n'est rien moins qu'avantageuse.

J'ai été charmée d'apprendre que vous vous occupez à faire des bas, et que vous y gagnez quelque chose. Pourvu que vous vous aidiez, Dieu vous aidera. Quant à la question que vous me proposez, savoir si vous ferez bien de vendre les rentes qui vous sont dues pour rembourser celles que vous devez, il n'est pas douteux que c'est toujours bien fait de se libérer.

Sur l'autre question, je réponds que, dans les circonstances où vous vous trouvez, c'est un coup bien hardi de recevoir une sœur sans dot ; mais que cependant cela se peut faire pour l'amour de Dieu. Considérez, je vous prie, que vous n'en avez encore reçu aucune de cette façon ; et que si vous recevez celle qui se présente, Dieu vous assistera en vous en attirant d'autres, qui vous récompenseront de ce que vous aurez fait pour lui. Je suis d'avis cependant que vous

attendiez que notre père en soit si importuné qu'il se détermine à vous en parler, et que jusque là vous n'en ouvriez pas la bouche. Mais ce que je vous recommande le plus, ma chère amie, c'est de ne jamais rien précipiter sur le choix de vos religieuses, parce qu'il y va de la vie de bien discerner celles qui sont propres pour notre état. À l'égard de celle que propose le père Nicolas, je ne lui crois d'autre défaut que d'être un peu simple.

Il me paraît que ce que je vous ai mandé de la nièce ou cousine de monsieur Garcie Alvarez, n'est que trop certain. Cavaillard me l'a confirmé, et je ne crois point que ce soit mademoiselle Clémence, mais bien l'autre. Vous pouvez donc dire tout franchement à monsieur Alvarez que vous avez appris que cette fille a eu de grands accès de mélancolie. Cavaillard ne fut pas si réservé, car il me dit clairement qu'elle avait été folle, et c'est ce qui m'empêcha depuis de parler à cette fille. Quand cela ne serait pas, vous n'êtes pas en situation présentement d'augmenter les charges de votre maison ; vous devez songer au contraire à acquitter vos dettes le plus tôt que vous pourrez. Attendons un peu. Il n'est pas fort étonnant que, dans l'embarras où nous jettent les pères mitigés, il ne se présente point de sujets tels qu'il nous les faudrait.

Ayez soin de tenir un état de ce que vous dépenserez en ports de lettres, afin de vous acquitter par là petit à petit des quarante ducats qu'on vous a envoyés de Saint-Joseph d'Avila ; n'y manquez pas au moins. Ce serait une simplicité plutôt qu'une politesse d'en user autrement ; j'ai mes raisons pour vous donner ce conseil. Mais y pensez-vous de m'envoyer de l'argent ? quoi ! dans le temps que je suis ici dans la plus grande inquiétude sur les moyens que vous pourrez trouver pour subsister ! En vérité, vous êtes admirable ! Quoi qu'il en soit, cet argent est venu fort à propos, et me servira aussi pour payer mes ports de lettres. Dieu vous le rende ! Je vous remercie aussi de votre eau de fleur d'orange, qui est arrivée bien conditionnée, et je suis obligée à la sœur Jeanne-de-la-Croix du voile qu'elle m'a envoyé. Passe pour cette fois ; mais je vous défends expressément, à vous, ma fille, et à nos sœurs, de m'envoyer de vous-

mêmes quoi que ce soit. Soyez assurées que quand j'aurai besoin de quelque chose, je vous en avertirai, et que je m'adresserai à vous avec autant et plus de franchise qu'à celles sur qui je compte le plus, parce que je vous connais à toutes un bon cœur.

Cette fille qui a la voix si belle, n'est pas revenue depuis. Je suis toujours occupée à vous chercher quelque sujet qui vous convienne. Ah ! que je voudrais bien qu'on vous donnât de l'eau ! Je le souhaite si fort que je n'ose l'espérer. J'ai pourtant bonne idée de ce que c'est le père Bonaventure qui est actuellement gardien des cordeliers, parce que j'imagine que le père Marian et notre père auront quelque crédit sur son esprit. Dieu veuille que vous réussissiez ! ce serait pour vous une grande douceur. Vous jugez bien qu'aujourd'hui que notre père est sur le point d'aller à Avila, j'aimerais beaucoup mieux y être qu'ici, au risque d'avoir quelques mauvais quarts d'heure à passer avec l'évêque. Je suis toute surprise de vous voir toutes si joyeuses et si contentes. Dieu a tout fait pour le mieux. Qu'il soit béni en toutes choses, et qu'il lui plaise de vous conserver longtemps, ma chère fille !

Pour ne vous point faire de peine, je voudrais pouvoir me dispenser de vous apprendre celle que je ressens du triste état où est actuellement la mère prieure de Malagon, quoique Dieu, qui l'a tirée du néant, puisse bien encore la guérir. Mettant à part l'amitié que je lui porte, je la trouve extrêmement à redire dans un temps aussi critique que celui-ci. Je l'aurais fait venir ici, si notre médecin ne m'eût assurée qu'au lieu l'un an qu'elle a peut-être à vivre en restant où elle est, elle ne vivrait pas ici un mois. Priez bien Dieu pour elle, car elle est abandonnée des médecins, et l'on dit qu'elle est étique. Qu'on se garde bien chez vous de boire de l'eau de salsepareille, quelque bonne qu'elle soit pour les maux d'estomac. La prieure et nos sœurs vous font mille compliments. J'ai été bien fâchée de la maladie de mon saint prieur.<sup>36</sup> Nous n'avons pas manqué de prier Dieu pour lui. Faites-moi savoir comment il se porte, et ce qu'est devenu

---

<sup>36</sup> Le prieur de la chartreuse des Grottes.

Delgade. Mes compliments à toutes celles et à tous ceux que vous jugerez à propos, et demeurez avec Dieu. Je ne comptais pas être si longue. Je suis charmée que vous vous portiez bien toutes, et vous principalement, ma chère fille ; car je crains surtout pour les prieures, à cause du besoin que nous en avons.

Dieu vous conserve, et croyez-moi bien tendrement, ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je reçois ici de temps en temps des lettres de Caravaque et de Véas. On ne manque pas de chagrins à Caravaque ; mais j'espère que Dieu y remédiera. Nous nous écrivons plus souvent présentement. Pourquoi donc ne me dites-vous rien du père Grégoire ? Assurez-le de mes respects, et rendez-lui compte de tout ce qui se passe chez vous. Si vous n'avez pas soin de m'écrire, personne n'y pensera. Marquez-moi comment vous êtes avec le père Antoine-de-Jésus. Je ne ferai réponse au père Nicolas que quand j'aurai reçu de vos nouvelles. Vous mettrez un demi-réal de port quand il n'y aura que trois ou quatre lettres, et plus quand il y en aura davantage. Comme je sais ce que c'est que de se voir dans la nécessité, et la peine qu'il y a de trouver de l'argent à Séville, je n'ai pas osé pour le présent refuser absolument le père Nicolas. Lorsque vous demanderez à notre père son avis sur quelque chose, prenez si bien votre temps qu'il ait le loisir de vous écouter et de saisir toutes les circonstances ; autrement, comme il est fort occupé, je craindrais que ses réponses ne fussent pas toujours justes.

#### REMARQUES.

On voit bien que lors de cette lettre la persécution contre les religieuses de Séville n'était pas encore dissipée ; et comme c'était une fille mélancolique qui avait été le mobile de cette persécution, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'éloignement que marque ici la Sainte pour ces sortes de caractères, qu'elle a d'ailleurs toujours regardés, comme extrêmement incommodes et dangereux à la société.

La prieure de Malagon était la mère Briande de-Saint-Joseph. Elle était alors dans un état bien triste, puisqu'elle s'était rompue une veine dans le corps, et jetait le sang par la bouche. On attribuait cela aux peines et à la fatigue qu'elle avait eues en entrant dans l'ordre.

## LETTRE XXXVIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

TROISIÈME.

*La Sainte répond à une lettre qu'elle avait reçue de ce père, ou elle lui faisait part des mauvais bruits qui couraient sur le couvent de Valladolid, à l'occasion d'une novice qui en était sortie.*

28 sept. 1578. — Jésus soit avec votre révérence, mon père.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par la voie de Tolède. Je reçois aujourd'hui celle que vous, m'écrivez de Valladolid. La nouvelle dont vous me faites part m'a d'abord alarmée ; mais j'ai fait réflexion presque aussitôt que les jugements de Dieu sont impénétrables, qu'il aime notre ordre, et que sans doute il tirera de cet événement quelque bien auquel nous ne nous attendons pas, ou qu'il s'en servira pour nous garantir de quelque mal. Au nom de Dieu, ne vous mettez point en peine. J'ai grande pitié de cette pauvre enfant ; c'est elle qui est la plus à plaindre. Quelle dérision de lui supposer des sujets de mécontentement, avec la gaîté et la satisfaction qu'elle a toujours montrées tant qu'elle a été parmi nous ! Dieu ne veut pas apparemment que nous recherchions la faveur des grands ; il veut que nous nous contentions de l'amitié des petits, comme faisaient les apôtres. Ainsi cet événement doit nous être indifférent. D'ailleurs, puisque ce seigneur a aussi retiré son autre fille de Sainte-Catherine-de-Sienne, pour la reprendre chez lui, cela ne peut nous faire aucun tort dans le monde. Peut-être même ferions-nous mieux de ne considérer que Dieu seul. Qu'il en arrive ce qu'il lui plaira ; mais qu'il me préserve de ces grands seigneurs qui peuvent tout, et n'ont d'autre règle que leur caprice. La pauvre petite n'a pas su ce qu'elle faisait, et s'est du moins bien trompée en se figurant qu'elle pourrait retourner

dans l'ordre ; car je ne pense pas qu'il nous convînt de la reprendre. S'il y a quelque mal dans tout ceci, c'est qu'il est à craindre (surtout dans ces commencements) que la paix intérieure de la maison n'en soit troublée. Encore si cette novice eût marqué son mécontentement, comme celle que nous avons ici ! Mais je tiens pour impossible qu'elle eût dissimulé aussi longtemps, si sa peine eût été telle qu'on la suppose. Je plains bien la pauvre prieure et notre amie, la mère Marie-de-Saint-Joseph ; écrivez-lui, je vous prie. Mon Dieu, que je suis fâchée que vous vous éloigniez si fort ! Je ne sais pourquoi je vous suis si fort attachée. Dieu vous conduise heureusement. Mes compliments, je vous prie, au père Nicolas. Toutes nos sœurs vous présentent leurs respects, et je suis avec une vénération parfaite, mon révérend père, votre très-humble servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

*Cette lettre* est remarquable par son style serré et laconique. Un grand seigneur avait deux filles qui voulaient se faire religieuses. L'une avait pris l'habit dans le couvent de Valladolid, l'autre avait choisi celui de Sainte-Catherine-de-Sienne. Le père ayant jugé à propos de les retirer toutes deux, il se répandit un bruit à la cour de Madrid que celle qui avait quitté les carmélites n'en était sortie qu'à cause des mauvais procédés qu'on avait eus pour elle. C'est dans ces circonstances que la Sainte écrivit cette lettre.

#### LETTRE XXXIX.

*À DES DEMOISELLES QUI DÉSIRAIENT ÊTRE CARMÉLITES.*

*Elle les encourage à persévérer dans leur vocation.*

1578 ou 1579. — Jésus soit avec vous, mesdemoiselles.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. C'est toujours une grande satisfaction pour moi d'apprendre de vos nouvelles, et de voir que le Seigneur vous affermit dans vos bonnes résolutions. Ce n'est pas une petite grâce qu'il vous fait, au milieu de cette Babylone où vos oreilles ne sont frappées que de choses plus capables de vous détourner de la piété, que de vous y entretenir. La

vérité est que, pour de bons esprits tels que les vôtres, le spectacle de tant de différentes scènes qui se succèdent ici-bas les unes aux autres, ne peut que vous convaincre de plus en plus de la vanité des choses de la terre, et du peu qu'elles durent.

Les affaires de notre ordre vont si mal depuis plus d'un an, qu'à ne pas connaître les voies du Seigneur, il y aurait bien de quoi s'affliger ; mais tout nous apprend que Dieu se sert des tribulations pour purifier nos âmes, et qu'à la fin il vient au secours de ses serviteurs. Ainsi, loin de nous alarmer, nous devons souhaiter ardemment que nos peines augmentent, et louer Dieu de ce qu'il nous fait la grâce de souffrir pour la justice. Vous ne pouvez mieux faire que de vivre dans ces sentiments ; et soyez sûres que vous verrez vos désirs accomplis dans le temps que vous y penserez le moins. Dieu veuille vous entretenir toujours dans la sainteté. C'est la grâce que lui demande pour vous,

Mesdemoiselles, votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La circonstance qu'il y avait plus d'un an que les affaires de l'ordre allaient mal, fait présumer que cette lettre peut avoir été écrite sur la fin de l'année 1578, ou au commencement de l'année 1579 ; car ce fut vers le mois d'août 1577, lors de l'arrivée du nonce Séga, que la réforme commença à éprouver les plus grandes persécutions, ce qui dura jusqu'à l'assemblée générale des commissaires du roi, tenue le premier avril 1579.

#### LETTRE XL.

*AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE PRIEUR DE LA CHARTREUSE DES GROTTES DE SÉVILLE.*

*La Sainte implore son assistance pour ses religieuses du couvent de Séville, et lui recommande le porteur de la lettre.*

31 *janv.* 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence.

Que dites-vous, mon révérend père, de ce qui se passe dans notre maison de Saint-Joseph, de la manière dont on a traité et dont on traite encore nos religieuses, qui sont vos filles, et des persécutions qu'elles essuient depuis si longtemps de la part de ceux de qui elles devraient attendre leur consolation ? Pour moi, ce que j'en dis, c'est que si elles ont demandé des croix et des souffrances au Seigneur, il les a bien exaucées. Que son saint nom soit béni.

Je ne suis point du tout en peine de celles qui vinrent avec moi pour la fondation ; au contraire, il y a des moments où je me réjouis des grands avantages qu'elles retireront de cette guerre que le démon leur fait ; mais je m'afflige pour celles qui depuis ont pris l'habit : il est bien triste pour elles de se voir ainsi troublées dans un temps où elles devraient n'être occupées que du soin d'acquérir la paix intérieure, et d'apprendre les règles de leur état ; ce sont des âmes nouvelles à qui de pareils commencements ne peuvent que faire beaucoup de tort. Il y a assez de temps que le démon les persécute. J'avais écrit à la prieure de vous communiquer toutes ses peines ; apparemment elle n'aura pas osé le faire. Ce serait une grande consolation pour moi de pouvoir vous parler à cœur ouvert ; mais par écrit ce serait trop hasarder ; et même je ne vous en aurais pas tant dit, si je n'étais pas aussi sûre que je le suis du porteur de cette lettre.

Ce jeune garçon est venu me demander si je connaissais quelqu'un à Séville qui pût lui servir de répondant pour le faire entrer en condition ; l'air de ce pays-ci est trop froid pour lui, et lui est si contraire qu'il ne peut y demeurer, quoiqu'il y soit né ; il a servi un chanoine d'ici, qui est de mes amis, et qui m'assure qu'il est sage et fidèle ; de plus, il sait bien écrire et chiffrer. Je vous supplie, mon révérend père, pour l'amour de Dieu, de me faire le plaisir de le placer, si l'occasion s'en présente. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu, et vous pourrez répondre de lui en toute sûreté pour les qualités que je vous marque ; car celui qui me l'a adressé n'est pas capable

d'en imposer.

Je me suis réjouie en le voyant de ce qu'il me fournissait une occasion de me consoler un peu avec vous. Oserais-je vous prier de faire en sorte que l'ancienne prieure lise cette lettre, ainsi que les autres lettres que je prends la liberté de vous adresser pour elle ? Vous savez sans doute de quelle manière on l'a déposée, pour mettre en sa place une des nouvelles professes ; et vous n'ignorez pas tout ce qu'on a fait souffrir à ces pauvres filles, jusqu'à les forcer à remettre les lettres qu'elles avaient reçues de moi, qui sont présentement entre les mains de monseigneur le nonce. Le plus fâcheux pour elles, c'est qu'elles n'ont eu personne pour leur donner conseil. Les docteurs de ce pays-ci sont tout étonnés des choses qu'on leur a fait faire par la crainte des excommunications. J'appréhende fort qu'elles n'aient chargé leur conscience dans leurs dépositions ; j'ai remarqué qu'elles ont accusé faux sur plusieurs faits qui sont de ma connaissance, pour s'être passés sous mes yeux. Peut-être aussi n'ont-elles pas senti la valeur de leurs expressions ; et il ne serait pas d'ailleurs fort étonnant que la tête eût tourné à quelques-unes, car je sais qu'il y en a eu telle qu'on a interrogée six heures durant, et quelques-unes auront été assez simples pour signer tout ce qu'on aura voulu. Cela nous a servi de leçon à nous autres, pour nous faire prendre garde à ce que nous signions : aussi n'a-t-on pu trouver à y mordre.

On peut dire que Dieu nous a visitées de toute façon depuis un an et demi ; mais j'ai une confiance parfaite qu'il prendra enfin la défense de ses serviteurs et de ses servantes, et qu'il dévoilera les mystères d'iniquité que le démon a opérés dans cette maison. J'espère que le glorieux S. Joseph nous aidera à dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissent, et qu'on reconnaîtra la vertu des religieuses qui sont sorties d'ici. Pour les autres, je ne les connais point ; je sais seulement que les supérieurs ont pris en elles trop de confiance, et que cela a donné lieu à de grands maux.

Je vous supplie donc encore une fois, mon révérend père, et pour l'amour de Dieu, de ne pas abandonner mes pauvres filles, et

surtout de les assister de vos prières dans ce temps de tribulation. Après Dieu, elles n'ont que vous sur la terre avec qui elles puissent se consoler ; car leur innocence lui est connue : sans doute il les protégera, et vous inspirera le désir de les secourir.

Je leur envoie ma lettre toute ouverte, afin que vous chargiez quelqu'un de la leur lire, en cas qu'on leur ait commandé de remettre au père provincial toutes celles que je pourrais leur écrire ; j'imagine que ce sera pour elles une grande consolation de voir seulement mon écriture.

On conjecture ici que le père provincial<sup>37</sup> pourrait bien les chasser du monastère, et l'on dit qu'en ce cas les novices demanderont à sortir avec elles. Pour moi, je crois tout de bon que le démon ne peut souffrir qu'il y ait sur la terre ni carmélites, ni carmes déchaussés, et que c'est pour cette raison qu'il leur fait une si cruelle guerre ; mais j'espère que Dieu fera avorter tous ses pernicieux desseins.

Souvenez-vous, mon révérend père, que vous avez été le protecteur déclaré, de mes filles lors de leur établissement à Séville : aujourd'hui qu'elles ont plus besoin que jamais de votre assistance, je me flatte que vous voudrez bien encore leur tendre la main. C'est un service de plus que vous rendrez au glorieux S. Joseph. Vous avez eu tant de charité pour nos pères déchaussés ! j'espère que vous n'en aurez pas moins pour ces pauvres filles. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps pour elles, et qu'il vous fasse faire tous les jours de nouveaux progrès dans la sainteté. Ce sont les vœux de celle qui est pleine de vénération et de reconnaissance, mon révérend père,  
votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Vous pouvez lire ce que j'écris à nos sœurs, si cela ne vous ennuie pas.

REMARQUES.

---

<sup>37</sup> Le provincial des mitigés.

La Sainte écrivit cette lettre au plus fort de la seconde persécution qui s'éleva contre le couvent de Séville. Car il y en avait eu une première suscitée par une novice, qui, de dépit d'avoir été renvoyée, alla accuser les religieuses au tribunal de l'Inquisition, de se confesser les unes les autres. La Sainte, qui était alors à Séville, n'eut pas de peine à faire tomber l'accusation, on reconnut que cette prétendue confession n'était autre chose que l'usage où sont les religieuses de dire leur *coulpe* en plein chapitre, et de s'agenouiller devant la supérieure pour recevoir ses avis.

La seconde persécution, qui est celle dont il s'agit ici, fut beaucoup plus longue, et fut excitée par les pères mitigés depuis le départ de la Sainte, et en l'absence du père Gratien qui était allé à Madrid. Soit que ces pères agissent par un zèle mal entendu ou par animosité, ils déposèrent la prieure, mirent à sa place une des nouvelles professes, et firent faire une information qu'ils remirent au nonce du Pape, tant contre le père Gratien que contre quelques-unes des anciennes religieuses, et même contre la Sainte. Mais Dieu permit par la suite que le conseil du roi d'accord avec le nonce, ordonna une nouvelle information, par l'événement de laquelle la calomnie fut confondue, et l'innocence triompha.

Le père prieur de la chartreuse des Grottes, à qui cette lettre est adressée, s'appelait Pantoja de son nom de famille, et était natif d'Avila, comme la Sainte nous l'apprend dans le livre de ses fondations. Elle s'y loue beaucoup de lui, pour les secours qu'elle en avait reçus, lors de la fondation du couvent de Séville.

Cette lettre et la suivante, qui y était renfermée, furent écrites le même jour 31 janvier ; mais dans quelle année, c'est ce qu'il n'est pas facile de pénétrer. C'était dans le temps de la seconde persécution de Séville ; mais cette persécution dura depuis environ le mois d'août 1577 jusqu'à l'assemblée des commissaires du roi, tenue le premier avril 1579, où le père Ange de Salazar fut nommé vicaire général de la réforme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, lors de ces deux lettres, la mère Marie-de-Saint-Joseph ne faisait plus à Séville les fonctions de prieure, et que sa place était remplie par une vicaire nommée par le provincial des pères de l'observance. Or, si l'on en croit l'Histoire générale de l'ordre, part. 2, liv. 5, chap. 14, cette prieure fut déposée dès l'année 1576, mais il paraît que l'auteur s'est trompé, et nous voyons clairement qu'elle ne le fut qu'au commencement de l'année 1579, puisque toutes les lettres que la Sainte lui écrivit pendant le cours de l'année 1578 annoncent qu'elle gouvernait alors sa maison. Ainsi, on ne peut placer ces deux lettres où il est parlé de la mère vicaire qu'en l'année 1579.

## LETTRE XLI.

*AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.*

PREMIÈRE.

*La Sainte les félicite, les console et les encourage à l'occasion d'une violente persécution qui s'était élevée contre elles et contre la réforme, et désapprouve le mauvais procédé de quelques-unes d'entre elles.*

31 janv. 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, mes chères sœurs et mes chères filles.

Je suis bien aise de vous dire que je ne vous ai jamais tant aimées que je vous aime présentement, et que vous n'eûtes jamais une si belle occasion de servir Notre-Seigneur comme vous avez à présent, qu'il vous fait la grâce de vous associer pour quelque chose aux souffrances de sa croix, et de vous faire éprouver une partie de cet abandon général où il s'est trouvé lui-même sur le Calvaire. Heureux le jour où vous entrâtes à Séville, puisqu'un temps si favorable vous y était préparé ! Que je vous porte envie ! Rien n'est plus vrai que le jour que j'appris tous ces changements (car on eut grand soin de me rapporter tout cela très-fidèlement), surtout lorsqu'on me dit qu'on voulait vous chasser de votre maison, et quelques autres particularités dans ce goût-là, au lieu d'en être chagrine, j'en sentis au-dedans de moi une joie inexprimable, de voir que, sans vous faire traverser les mers, Notre-Seigneur vous faisait découvrir des mines d'or qui allaient vous enrichir pour l'éternité, et dont vous pourriez aussi nous faire part à nous autres ; car je suis bien persuadée que Dieu, par sa miséricorde, vous fera surmonter toutes ces traverses, sans l'offenser en aucune manière. Ne vous affligez donc pas si vous éprouvez en vous-mêmes un peu trop de sensibilité. Sans doute Dieu veut vous faire entendre par-là que vous présumiez trop de votre force dans le temps que vous désiriez tant de souffrir pour lui.

Courage, courage, mes chères filles. Souvenez-vous que Dieu ne nous envoie jamais des peines au-delà de ce que nous en pouvons supporter, et qu'il habite avec ceux qui sont dans l'affliction. Si cela est certain, comme il n'est pas permis d'en douter, loin d'avoir rien à craindre, vous avez tout lieu d'espérer que Dieu, par sa miséricorde,

fera connaître la vérité de toutes choses, et qu'avec le temps il dévoilera certaines manœuvres que le démon a tenues cachées jusqu'à présent, et qui me font plus de peine que ce que vous souffrez actuellement.

À l'oraison, mes chères sœurs, à l'oraison ; c'est maintenant que doit éclater votre humilité et votre obéissance, en montrant l'exemple aux autres de la parfaite soumission à l'autorité de la nouvelle supérieure qu'on vous a donnée, à commencer par l'ancienne prieure. Oh ! le bon temps pour cueillir le fruit de la résolution que vous avez prise, en vous consacrant à Notre-Seigneur, de le servir en toute occasion ! Considérez qu'il se plaît souvent à éprouver les âmes, pour voir si les effets répondent aux promesses.

Tendez la main aux enfants de la Vierge, qui sont vos frères, pour les aider à se tirer avec honneur de l'affreuse persécution qu'ils endurent. Si vous les secourez, le bon Jésus vous secourra. Il semble dormir sur la mer au plus fort de la tempête ; mais le moment viendra où il commandera aux vents de s'arrêter. Il veut que nous ayons recours à lui ; et il nous aime tant, qu'il va toujours cherchant ce qui peut nous procurer quelque avantage. Que son saint nom soit à jamais béni ! Ainsi soit-il, ainsi soit-il, ainsi soit-il.

On ne cesse de prier Dieu pour vous dans toutes nos maisons ; ainsi j'espère que vous verrez bientôt la fin de vos peines. Tâchez donc de vous tenir joyeuses, et considérez que, tout bien examiné, ce qu'on peut souffrir pour un Dieu si bon et qui a tant souffert pour nous, est toujours bien peu de chose. Car enfin vous n'en êtes pas venues au point de verser votre sang pour lui ; vous n'êtes pas non plus en Alger ; vous êtes avec vos sœurs. Laissez faire à votre Époux : vous verrez bientôt la mer engloutir ceux qui nous font la guerre, comme il arriva au roi Pharaon ; bientôt le peuple de Dieu recouvrera sa liberté, et l'amour des souffrances s'allumera de plus en plus dans vos cœurs, à la vue des grands avantages que vous aurez retirés de vos afflictions passées.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai regret que vous ayez brûlé ce que

vous aviez écrit, persuadée que je suis que cela ne nous aurait pas été inutile. Vous auriez bien pu vous dispenser de remettre mes lettres, suivant ce que disent les docteurs de ce pays-ci ; mais il n'y a pas grand mal à cela ; et plutôt à Dieu qu'on me fit porter la peine de toutes les fautes, quoique en vérité j'aie senti les peines de ceux qui ont tant souffert sans le mériter, comme si c'eussent été les miennes propres.

Une chose m'a été extrêmement sensible : ç'a été d'apprendre que, dans quelques dépositions de l'information qu'a fait faire le père provincial, on a avancé certains faits dont je connais la fausseté, pour y avoir été présente. Qu'on examine, pour l'amour de Dieu, quel est le motif qui a déterminé les sœurs qui ont déposé de ces faits, si ç'a été par crainte, ou si elles étaient troublées par l'appareil de l'interrogatoire. Quand Dieu n'est point offensé, tout le reste n'est rien ; mais des mensonges qui portent sur la réputation du prochain, je vous avoue que cela me perce le cœur. Enfin, j'ai peine à croire que la chose soit comme on me l'a dite ; car il n'y a personne qui ignore la candeur et la vertu avec laquelle le père Gratien s'est toujours conduit vis-à-vis de nous, et combien ses conseils nous ont toujours été utiles pour notre avancement dans le service du Seigneur ; et puisque cela est ainsi, c'est une grande méchanceté de l'accuser, quand ce ne serait que de fautes légères. Avertissez charitablement ces sœurs, et demeurez en paix, avec la très-sainte Trinité. Je suis bien tendrement, mes chères filles, votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est demain la veille de la Chandeleur.

Toutes nos sœurs vous saluent et vous embrassent. Elles comptent que, quand tous ces nuages seront passés, la sœur S.-François voudra bien leur en donner une relation exacte. Je salue la bonne sœur Gabrielle, et je la prie d'être désormais tranquille et contente ; car j'imagine aisément la douleur qu'elle aura eue du traitement qu'on a fait à la mère Marie de-S.-Joseph. Pour la sœur S.-

Jérôme, si le désir qu'elle a toujours marqué de souffrir pour Dieu, est sincère, comme je n'en doute pas, je ne saurais la plaindre ; autrement je la trouverais plus à plaindre qu'aucune autre.

À l'égard de monsieur Garcie Alvarez, j'aimerais beaucoup mieux lui parler que de lui écrire, ayant des choses à lui dire que je ne puis confier au papier : c'est ce qui fait que je ne lui écris point. Vous ferez aussi mes compliments à toutes les sœurs à qui vous jugerez que cette lettre pourra être communiquée sans inconvénient.

REMARQUE.

La surveillance de la Chandeleur est bien le 31 janvier. Voyez la note sur la lettre précédente, adressée au prieur des Grottes.

## LETTRE XLII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JEAN DE JÉSUS ROCCA, CARME DÉCHAUSSÉ, À PASTRANE.*

*La Sainte lui marque la tranquillité dont elle jouit dans son couvent, ou elle est retenue comme prisonnière, et le regret qu'elle a de voir souffrir les autres a cause d'elle, et lui fait part d'une révélation qu'elle avait eue, qui lui annonçait la fin prochaine de la persécution.*

25 mars 1579. — Que Jésus, Marie et Joseph soient dans l'âme de mon père Jean de Jésus.

J'ai reçu la lettre de votre révérence dans cette prison, où je me trouve extrêmement contente, en considérant que tout ce que je souffre est pour l'amour de Dieu et pour mon ordre. Si quelque chose, mon père, me fait de la peine, c'est de savoir que vos révérences sont dans l'affliction par rapport à moi. Ne vous affligez donc point, mon fils, ni vous, ni les autres religieux ; car je puis bien dire comme un autre S. Paul (quoiqu'il n'y ait nulle comparaison à faire de lui à moi pour la sainteté), que les prisons, les souffrances, les persécutions, les tourments, les ignominies et les affronts sont pour moi des régals et des faveurs, quand c'est pour Jésus-Christ et pour mon ordre que je les endure.

Jamais je ne me suis vue si dégagée de soins et d'embarras que je le suis présentement. C'est le propre de Dieu d'accorder son secours et sa protection à ceux qui vivent dans la peine et dans les fers. Je lui rends mille grâces, et il est juste que vous lui en rendiez tous autant, pour les faveurs qu'il me fait dans cette prison. Ah ! mon cher fils et mon cher père, y a-t-il une plus grande satisfaction, un plus grand régal, un plus grand plaisir, que de souffrir pour un si bon Maître ! Dans quel temps les saints ont-ils été au comble de leur joie, si ce n'est quand ils ont souffert pour leur Sauveur et leur Dieu ? C'est là le chemin le plus sûr pour arriver au ciel, puisque la croix doit faire un jour toute notre félicité. Ainsi, mon père, cherchons la croix, soupirons après la croix, embrassons les souffrances ; et malheur à nous et à notre réforme, si jamais elles viennent à nous manquer !

Vous me marquez par votre lettre que monseigneur le nonce a défendu que l'on fondât dorénavant aucun couvent de réformés, et qu'il a même donné ordre, à la réquisition du père général, qu'on détruisît ceux qui ont été fondés jusqu'à présent ; que ce prélat est furieusement irrité contre moi ; qu'il me traite de femme inquiète et qui ne demande qu'à courir. Vous ajoutez que tout le monde s'arme contre moi et contre mes enfants, et que ceux-ci sont obligés de se cacher dans les cavernes les plus inaccessibles des montagnes, ou dans les maisons les plus écartées, pour n'être point découverts et arrêtés. Voilà ce qui fait couler mes larmes ; voilà ce qui me fait saigner le cœur, de voir mes chers enfants en butte aux persécutions et aux travaux, et cela pour une pécheresse, pour une mauvaise religieuse telle que je suis. Mais si tout le monde les abandonne, Dieu ne les abandonnera pas ; c'est de quoi je suis bien certaine : il n'abandonnera pas ceux qui l'aiment tant.

Et afin que vous vous réjouissiez, mon fils, avec les autres religieux, vos frères, je vais vous dire une chose bien consolante ; mais que cela demeure, je vous prie, renfermé entre vous et moi et le père Marian ; je serais fâchée que d'autres en fussent instruits. Vous saurez, mon père, qu'une religieuse de cette maison, étant en oraison

la veille de saint Joseph, mon protecteur : ce grand saint, la sainte Vierge et son Fils lui apparurent, les deux premiers intercédant pour la réforme ; et Dieu dit à la religieuse que l'enfer et beaucoup de gens sur la terre faisaient de grandes réjouissances de ce que la réforme était sur le point de périr ; mais qu'au moment même que le nonce avait prononcé la sentence de destruction de ce saint établissement, Dieu l'avait au contraire confirmé ; que nous n'avions qu'à nous adresser au roi, et qu'il nous servirait de père en toutes choses. La sainte Vierge et saint Joseph tinrent le même discours à la religieuse, et lui dirent même bien d'autres choses que je n'ose confier au papier ; entre autres, que s'il plaisait à Dieu je sortirais de prison dans vingt jours. Ainsi, réjouissons-nous tous tant que nous sommes, puisqu'à compter de ce jour la réforme du carmel fera tous les jours de nouveaux progrès.

Ce que je vous recommande, mon révérend père, c'est de vous tenir chez madame Marie de Mendoza, jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles. Le père Marian ira porter cette lettre au roi, et l'autre à la duchesse de Pastrane. Surtout ne sortez point de la maison, de peur qu'on ne vous arrête, et soyez sûr que dans peu nous nous verrons en liberté.

Je me porte à merveille, Dieu merci, mais ma compagne n'a point d'appétit. Recommandez-nous, je vous prie, à Notre-Seigneur, et dites une messe d'action de grâces à mon père saint Joseph. Ne m'écrivez point sans nouvel avis. Je prie Dieu qu'il vous donne la perfection de votre état, et qu'il fasse de vous un grand saint ; et je demeure avec beaucoup de respect, mon révérend père, votre très-humble servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je mande au père Marian qu'il faut que vous négociiez secrètement notre affaire, vous et le père Gratien, avec le duc de l'Infantade.

REMARQUES.

On remarque dans cette lettre le goût merveilleux que la Sainte avait pour les souffrances, qui lui faisait dire continuellement : *Ou mourir, ou souffrir.*

Il n'est pas douteux que cette religieuse, qui eut la révélation dont il est ici parle, fut la Sainte elle-même ; et tout ce qui lui avait été révélé s'accomplit exactement ; la persécution cessa, et elle sortit de prison.

L'emprisonnement de la Sainte avait été ordonné par un décret dit chapitre général tenu à Plaisance en Italie, la Sainte étant pour lors à Séville ; mais il ne fut exécuté qu'à Tolède, d'où cette lettre fut écrite.

Le duc de l'Infantade fut le plus zélé protecteur de la réforme dans ce temps de calamité. Il était de la maison de Mendoça.

Le saint religieux à qui cette lettre est adressée fut un des premiers fondateurs de la réforme.

## LETTRE XLIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

SEPTIÈME.

*La Sainte la console de la persécution qu'elle avait essuyée, et lui marque le cas particulier qu'elle fait d'elle.*

1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

J'étais déjà fort attachée à nos sœurs de votre couvent, mais je le suis infiniment davantage à présent ; et je vous aime encore plus que les autres, parce que c'est vous qui avez le plus souffert. Mais je puis vous assurer que, quand j'appris qu'on vous avait déposée, et qu'on vous avait même privée de toute voix et séance au chapitre, j'en eus une consolation toute particulière ; car quoique je ne doute pas que ma fille ne soit une assez méchante personne, je suis pourtant fort persuadée qu'elle craint Dieu, et qu'elle est incapable de l'offenser jusqu'à mériter un pareil châtement.

J'espère que Dieu découvrira avec le temps la vérité. On l'a bien peu respectée dans votre maison ; et c'est ce qui me chagrina le plus, lorsqu'on m'apporta à lire l'information faite contre vous, où je

remarquai bien des choses dont je connaissais la fausseté, pour m'être trouvée sur les lieux dans le temps même. Depuis que j'ai reconnu la manœuvre de cette affaire, j'ai rendu à Dieu de très-humbles grâces de ce qu'il n'a pas permis qu'on ait poussé encore plus loin la calomnie ; mais ces deux âmes me pèsent beaucoup. Nous devons toutes prier, particulièrement pour elles, afin qu'il plaise à Dieu de les éclairer. Je vous dirai que dès le moment que je vis la manière dont le père Garcie Alvarez s'y prenait, j'eus un pressentiment de tout ce qui arrive aujourd'hui.

L'endroit de votre lettre où vous me parlez des compliments qu'on vous fait sur votre clocher, m'a fort réjouie. Vous avez tout lieu de vous féliciter, s'il fait un aussi bel effet que vous le dites. J'espère qu'après tant de persécutions Dieu fera fleurir et prospérer votre maison plus que jamais. Vous dites si bien tout ce que vous dites, que si on voulait suivre mon avis, on vous choisirait après ma mort pour fondatrice ; et je voudrais de tout mon cœur que vous fussiez reconnue pour telle, même de mon vivant ; car vous savez beaucoup plus que moi, et vous êtes beaucoup meilleure ; rien n'est plus vrai. Je n'ai d'autre avantage sur vous qu'un peu d'expérience ; mais il n'y a plus à compter sur moi, et vous seriez vous-même étonnée de voir combien je suis vieille et peu propre à tout. Dieu vous conserve, ma fille, et vous rende une grande sainte. Faites bien mes compliments à toutes nos sœurs. Je suis toujours bien tendrement, ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Il y a toute apparence que cette lettre fut écrite sur la fin de la dernière persécution de Séville. Je croirais même volontiers que la persécution était entièrement apaisée ; mais, quoi qu'il en soit, on ne peut placer cette lettre qu'en 1579. La Sainte, par ces deux âmes qui lui pèsent beaucoup, entend parler de deux religieuses qui, soit par crainte, soit par malice, avaient trahi la vérité dans l'information que le provincial des mitigés avait fait faire contre le père Gratien, et contre la maison de Séville. La Sainte y était même impliquée.

L'endroit, où il est parlé de M Garcie Alvarez, est assez difficile à entendre ; car cet ecclésiastique qui était confesseur du couvent de Séville, et à qui pour cette raison, la Sainte donne le nom de père, était un homme d'une grande vertu, et dont elle a toujours parlé avec éloge. Mais peut-être la Sainte veut-elle dire ici qu'il avait agi imprudemment. La prudence peut manquer aux plus grands saints.

## LETTRE XLIV.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.*

TROISIÈME.

*Sainte Thérèse leur demande un secours d'argent pour les affaires de l'ordre, et les engage à user de générosité à l'égard de la mère du père Jérôme Gratien.*

JÉSUS, MARIA, JOSEPH.

1579. *Avril ou mai.* — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère mère, et avec vous toutes, mes chères sœurs.

Je suis bien aise de vous rappeler que, depuis la fondation de votre maison, je ne vous ai jamais demandé, ni que vous reçussiez une religieuse sans dot, ni aucune autre chose qui fût de quelque importance, du moins autant que je puis m'en souvenir. Il n'en a pas été de même des autres maisons ; vous savez que dans quelques-unes on a reçu des filles qui n'ont rien apporté ; et certainement ces maisons-là, loin de s'en être mal trouvées, sont aujourd'hui les mieux établies. Je veux maintenant vous demander une chose que vous êtes obligées de faire pour le bien de l'ordre et pour plusieurs autres raisons. C'est un service que vous vous rendrez à vous-mêmes, et dont je ne laisserai pas de prendre sur moi la reconnaissance, comme si vous n'eussiez obligé que moi seule.

Je vous dirai que je suis dans l'inquiétude et dans la crainte que nous ne venions à être privées, faute d'argent, d'un avantage également important pour le service de Dieu et pour notre repos. Par les lettres ci-jointes, qu'un de nos pères, prieur du Calvaire, nous écrit

de Rome, où il est nouvellement arrivé, vous verrez comme il nous presse de lui envoyer deux cents ducats. À leur égard ils sont absolument hors d'état de rien donner, parce qu'ils n'ont point de chef. Vous savez même qu'il leur fut impossible de rien contribuer pour le voyage du père Jean-de-Jésus et du prieur de Pastrane, qui sont actuellement en chemin pour se rendre à Rome, s'ils n'y sont arrivés ; et qu'outre ce que je donnai à ces deux pères, la maison de Véas leur donna cent cinquante ducats. C'est encore une grâce toute particulière que Dieu nous fait que quelques-unes de nos maisons soient en état de suppléer à l'indigence de ces bons pères. Au bout du compte ce n'est qu'une fois dans la vie. Le père Nicolas m'écrit de Madrid qu'il a trouvé une personne qui avancera ces deux cents ducats, en lui donnant à prendre pareille somme sur la dot de la sœur Marie-de-S.-Joseph, à la charge qu'on lui remettra la quittance de votre maison. Il ne demande rien davantage, et attendra sans impatience le temps de son remboursement. C'est le plus grand bonheur qui pouvait nous arriver. Je vous prie donc, pour l'amour de Dieu, d'envoyer chercher un notaire à la réception de ma lettre, et de lui faire expédier l'acte de profession de cette sœur dans la meilleure forme, de manière qu'on ne puisse pas y trouver la moindre chose à redire, parce que sans cet acte on ne pourrait rien faire, et vous me l'enverrez tout aussitôt avec la quittance. Il ne faut pas que l'un et l'autre soient sur un même papier ; mais la quittance doit être séparée de l'acte de profession. Vous concevez combien le cas requiert célérité.

Peut-être vous semblera-t-il qu'on exige beaucoup de vous, et peut-être aussi demanderez-vous pourquoi on ne fait pas contribuer les autres maisons. Je réponds à cela qu'il n'y en a pas une qui ne fasse tout ce qui est en son pouvoir ; mais que celles qui ne peuvent rien donner, comme celle-ci, par exemple, ne donnent rien. Nous ne portons toutes un même habit que pour nous marquer que nous devons nous aider les unes les autres, et que tous biens doivent être communs entre nous. Celui-là donne toujours beaucoup qui donne tout ce qu'il peut donner. D'ailleurs les dépenses qu'il faut faire

journallement sont si excessives que vous en seriez étonnées, si vous en aviez connaissance. La sœur Catherine-de-Jésus est en état de vous dire ce qui en est ; et si les maisons n'y pourvoient pas, comment ferais-je pour en gagner, surtout avec mon bras estropié ? Si je pouvais travailler, cela me ferait bien moins de peine, que d'aller de côté et d'autre, comme je suis obligée de faire, pour quêter et mendier. Je puis bien vous assurer que, pour tout autre motif que pour l'amour de Dieu, je ne voudrais pas supporter un pareil tourment.

Outre ces deux cents ducats, il faut encore que j'en trouve autant pour donner au chanoine Montoye à qui je les ai promis, et qui nous a, pour ainsi dire, rendu la vie par ses services ; et Dieu veuille que cela suffise pour nous mener au but où nous aspirons. Je regarde comme un effet de la miséricorde de Dieu qu'il ne faille que de l'argent pour acquérir un repos aussi précieux. Ce que je viens de vous dire est chose absolument nécessaire et indispensable ; mais ce que je vais vous proposer, je le laisse à votre volonté, en vous observant seulement que c'est une chose raisonnable, et qui sera agréable à Dieu et au monde.

Vous savez bien, mes chères filles, que vous avez consenti de recevoir la sœur Marie de-S.-Joseph sans dot, par considération pour notre cher père Gratien, son frère.

J'ai appris depuis que madame leur mère, qui est dans une grande nécessité, avait différé l'entrée de sa fille dans votre maison, jusqu'à ce qu'elle eût pris des arrangements pour vous fournir les quatre cents ducats qu'elle avait promis pour les accommodements. Elle avait même pensé que votre affection pour le père Gratien pourrait vous mener plus loin, et que vous ne prendriez rien du tout, au moyen de quoi elle se serait servie de cet argent pour subvenir à ses besoins qui, comme je dis, sont très-grands. Elle s'aperçoit aujourd'hui que cet argent lui fera faute, et je n'en suis point étonnée. Cependant c'est une si bonne dame qu'elle se loue perpétuellement de la charité que vous avez exercée envers elle. Or, de ces quatre cents

ducats, vous avez vu par la lettre que je vous envoyai dernièrement du père Gratien, qu'il est d'avis qu'on en rabatte cent, pour la dépense que sa mère a faite. Ainsi je conclus de là que votre quittance doit être de trois cents ducats. Vous ne devez guère compter sur la légitime de cette sœur. Cette famille n'a point de revenus, elle ne subsiste que des bienfaits du roi ; de sorte que le secrétaire venant à mourir, les enfants n'auront rien ; et quand il leur resterait quelque chose, ils sont en si grand nombre que ce serait presque rien pour chacun. C'est ce que la mère m'a écrit elle-même depuis la profession de sa fille. Je ne sais si j'ai gardé sa lettre. Si je la trouve, je vous l'enverrai ; mais j'en reviens toujours là, que la quittance doit être au moins de trois cents ducats.

Voudriez-vous mieux faire encore ? Ce serait d'envoyer quittance des quatre cents. Je suis bien sûre que la mère ne laisserait pas de vous en envoyer cent, lorsqu'elle les aura reçus ; et quand elle y manquerait, elle les a bien gagnés par les chagrins et les déboires affreux qu'elle a essuyés à l'occasion de son fils, depuis qu'il visite nos maisons. Eh ! quelles obligations n'avons-nous pas à ce cher père ? Nous avons reçu tant de filles qui ne nous ont rien apporté du tout ! Pouvons-nous moins faire que d'en recevoir une pour l'amour de lui ? Vous savez que nos sœurs de Tolède n'ont rien demandé pour l'autre sœur, et qu'on ne leur a absolument rien donné, ni lit, ni meubles, ni habit, ni quoi que ce soit, et même elles ne demandaient pas mieux que de prendre encore celle-ci de la même façon, si elle eût voulu y entrer. Ce n'est pas sans une sorte de justice ; car ces filles sont si remplies de mérite et de bonnes qualités, qu'il n'y a point d'endroit où on ne les eût reçues plus volontiers pour rien, que d'autres avec une bonne dot. Au reste, vous en userez comme vous jugerez à propos, à l'égard des cent derniers ducats ; mais pour les trois cents autres, il n'y a pas moyen de faire autrement, vu la situation de cette pauvre dame.

Ce qu'il y aura à faire après que nos affaires seront finies, ce sera d'arrêter le compte de la dépense générale, de voir combien chaque maison en doit supporter pour son contingent, et de rendre à

celles qui auront trop donné. C'est à quoi l'on ne manquera pas à votre égard ; mais pour le présent secourons-nous les unes les autres, comme nous pourrons. Je prie Dieu qu'il vous rende toutes de grandes saintes ; et je suis bien sincèrement, ma révérende mère, et mes chères filles, votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je demande en grâce à la mère prieure de laisser un champ libre aux bonnes intentions des sœurs, et je présume assez de leur bon cœur pour être persuadée qu'en cette occasion elles se comporteront comme de vraies filles de l'ordre, à l'exemple de nos sœurs des autres maisons, qui font humainement tout ce qu'elles peuvent.

En tous cas, je prie la sœur Catherine-de-Jésus de lire ma lettre à toute la communauté, de même que celles-ci qui viennent de Rome. Je serais fâchée qu'on y changeât le moindre mot.

#### REMARQUES.

La suscription de cette lettre est en ces termes dans l'original : *À la mère prieure et à mes sœurs et mes filles du Mont-Carmel, dans le monastère de Valladolid.* La prieure était la mère Marie-Baptiste, nièce de la Sainte ; et les deux cents ducats dont il s'agit étaient principalement destinés à la dépense du bref de séparation, que le père Pierre-des-Anges, prieur du Calvaire, sollicitait à Rome.

On voit par-là que la Sainte fit la réforme des religieux de son ordre, non seulement par ses conseils, mais encore par l'argent qu'elle tira de toutes ses maisons ; en sorte qu'on peut dire que les carmes déchaussés sont en même temps les pères et les enfants des carmélites.

La mère du père Gratien et des deux religieuses dont il est ici parlé se nommait Jeanne d'Antisque ; c'était une dame de grande naissance et de beaucoup de mérite, mais peu accommodée des biens de la fortune, avec une nombreuse famille. Le père était secrétaire du roi Philippe II, grand homme de bien, et point du tout intéressé ; aussi avait-il acquis l'estime de son maître, à tel point qu'il l'appelait son ange. Malheureusement pour sa famille il ne vécut pas assez longtemps.

On ne peut s'empêcher de remarquer dans cette lettre le vif intérêt que la Sainte prenait en tout ce qui touchait au père Gratien, à qui elle avait effectivement

de grandes obligations. La reconnaissance des bienfaits a toujours été la vertu favorite de la Sainte ; et c'est le témoignage qu'a rendu d'elle la congrégation des cardinaux qui ont présidé à sa canonisation.

Il est dit par cette-lettre que le père Jean-de-Jésus et le prieur de Pastrane, que l'on avait députés pour aller à Rome solliciter le bref de séparation, étaient en chemin, s'ils n'étaient déjà arrivés ; et à se régler sur l'Histoire générale de l'ordre, deuxième part. liv. 5, chap. premier, qui fixe le départ de ces députés au commencement de l'année 1580, il faudrait placer cette lettre en 1580 ; mais en ce cas il y aurait une contradiction manifeste entre cette lettre et celle qui suit, datée du 10 juin 1579, où la Sainte accusa la réception de ce qu'elle avait demandé par celle-ci aux religieuses de Valladolid ; il suit de là nécessairement que les députés partirent bien plus tôt que ne dit l'histoire, c'est-à-dire vers le commencement du mois d'avril 1579 ; et que par conséquent la présente lettre a dû être écrite sur la fin du même mois, ou au plus tard dans le mois suivant, d'autant plus que les députés firent le voyage par mer.

## LETTRE XLV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

### QUATRIÈME.

*La Sainte lui fait part des mesures qu'elle a prises pour fournir à la dépense du bref de séparation de province, et du choix qu'on a fait d'elle pour être prieure à Malagon. Elle se loue aussi du zèle des religieuses de Valladolid pour la cause commune.*

10 juin 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

Je souhaite qu'il vous ait comblé de ses dons précieux pendant ces fêtes, et que vous puissiez par leur moyen vous acquitter des obligations que vous avez à Dieu, d'avoir mis dans vos souffrances le remède à nos maux. Que son saint nom en soit à jamais béni ; il y a bien de quoi penser dans tout ceci, et de quoi faire de pieux mémoires. Quoique je ne sache pas absolument le détail de la conclusion de cette affaire, je conçois aisément que nous avons tout lieu d'en être satisfaits. Du moins, si le Seigneur permet qu'on fasse de nous une province séparée, on pourra dire qu'il ne s'est point

encore fait d'établissement en Espagne avec autant d'autorité et de précaution. Ce qui marque que Dieu destine les carmes déchaussés à de plus grandes choses que nous ne pensons. Plaise à sa divine Majesté d'accorder de longs jours à Paul, pour qu'il puisse être témoin de ces merveilles, et y contribuer par son zèle, tandis que je les regarderai du haut du ciel, si je suis assez heureuse pour y arriver.

On m'a apporté la quittance de Valladolid, et l'argent est envoyé, dont je suis bien charmée. Dieu veuille que l'affaire soit bientôt terminée. Nous avons pour le présent un très-digne supérieur assurément ; mais ce n'est pourtant pas tout à fait celui qu'il nous faudrait pour mettre les choses dans leur perfection. C'est toujours un étranger.

Vous verrez, mon révérend père, par la lettre ci-jointe, ce que l'on veut faire de la pauvre petite vieille. Ce n'est peut-être qu'un soupçon mal fondé de ma part ; mais il y a toute apparence, que le besoin de la maison de Malagon a moins de part au choix que l'on fait de moi, que l'envie qu'ont nos pères mitigés de me tenir éloignée d'eux. C'est ce qui m'a un peu fâchée ; non que je me fasse la moindre peine d'aller à Malagon, si ce n'est d'y aller pour être prieure ; car je vous avoue que je ne suis plus propre à cela, et que je crains fort de manquer au service de Notre-Seigneur. Priez-le de ne pas permettre que je m'en écarte, et du reste, arrive ce qui pourra ; plus je souffrirai, et plus je mériterai ; en tout cas faites-moi le plaisir de déchirer cette lettre. J'ai bien de la joie d'apprendre que vous êtes en bonne santé ; mais je ne voudrais pas que vous demeurassiez là-bas durant les chaleurs. Oh ! mon père, quelle solitude mon âme éprouve chaque jour de se voir éloignée de vous ! Heureusement il me semble toujours que je suis près du père Joseph, et c'est ce qui me fait couler la vie dans la paix, quoique privée des consolations de la terre. Pour vous, je ne vous regarde plus comme un habitant de ce monde, depuis que Dieu vous a fait perdre les occasions de vous y attacher, et qu'il vous a fourni si abondamment celles qui conduisent au ciel. En vérité, plus je réfléchis à cette horrible tempête que vous avez essuyée, et aux moyens dont le Seigneur s'est servi pour vous en

délivrer, et plus ma surprise augmente ; mais si c'était sa volonté que ces gens d'Andalousie rentrassent dans le devoir, je tiendrais à faveur singulière que ce ne fût pas vous qui les y fissiez rentrer. Il me semble que, les choses ayant tourné à votre avantage, il vous conviendrait moins qu'à personne d'user de rigueur envers eux ; et c'est ce qui m'a toujours fait désirer que Dieu se servît d'un autre.

Ce que le père Nicolas m'écrit là-dessus m'a fait grand plaisir, et c'est pourquoi je vous envoie sa lettre. Toutes nos sœurs se recommandent à vous. Elles ne peuvent penser sans chagrin que je dois les quitter. Je vous donnerai avis de ce qui en sera. Ayez la charité de recommander cette affaire à Notre-Seigneur. Vous vous souvenez-bien de tout ce qu'on a déjà dit de mes voyages, et qui sont ceux qui en ont murmuré. Considérez quelle est ma vie ; mais heureusement c'est ce qui m'importe peu.

J'ai mandé au père vicaire l'inconvénient qu'il y a de me choisir pour prieure, qui est que je ne puis suivre les exercices de la communauté. Pour tout le reste, je n'y ai point de répugnance, et je suis prête à aller au bout du monde par obéissance ; plus même il y aurait de travail et de peine à endurer, plus je me réjouirais de pouvoir faire du moins quelque petite chose en ma vie pour l'amour de ce grand Dieu à qui je suis si redevable ; d'autant plus que je suis bien persuadée que ce qu'on fait pour lui par obéissance, est toujours ce qui lui est le plus agréable. Eh ! que n'ai-je pas fait pour obéir à mon cher Paul ! N'était-ce pas assez que je susse qu'une chose dût lui faire plaisir, pour que je l'entreprisse avec joie ? Je pourrais vous rappeler sur cela bien des circonstances dont le souvenir vous serait agréable ; mais je crains les explications par écrit, surtout dans les choses qui regardent l'âme.

Pour vous réjouir, voici des couplets que je vous envoie, de la façon de nos sœurs de l'Incarnation ; quoiqu'en vérité il y ait plus à pleurer qu'à rire, de voir le mauvais état de cette maison. Ces pauvres filles tâchent ainsi de dissiper leur chagrin. Je ne doute pas qu'elles ne regardent mon départ pour Malagon, comme un événement fort

triste et de grande conséquence pour elles ; car elles espèrent encore, et je l'espère comme elles, que la maison de Malagon se remettra bien sans que j'y aille.

Nos sœurs de Valladolid ont donné les deux cents ducats de la meilleure grâce du monde ; et la mère prieure m'a marqué que, si elle n'eût pas eu de quoi les faire, elle les aurait empruntés. Elle m'a même envoyé la quittance totale des quatre cents ducats. Je lui en sais d'autant plus degré, que je la connais pour une bonne ménagère, extrêmement attentive aux intérêts de sa maison ; mais aussi je lui avais écrit de la bonne façon. Madame votre mère m'a fait rire, et n'a pas laissé de me surprendre, en me marquant qu'elle n'était pas sans quelque inquiétude de ce que je disposais de cet argent, sans vous en avoir prévenu. Véritablement je l'ai toujours trouvée fort sensible sur tout ce qui peut intéresser la sœur Marie-de-S.-Joseph, sa chère fille, et l'on voit aussi par là l'amitié qu'elle vous porte. Je prie le Seigneur de vous conserver, mon révérend père, et je demeure avec la vénération la plus parfaite,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Mes compliments, je vous prie, au père recteur, et au père qui m'écrivit l'autre jour. C'était hier la dernière des fêtes de la Pentecôte. La mienne n'est point encore venue.

#### REMARQUES.

Cette lettre fut écrite au père Gratien quand la persécution fut passée, et qu'il fut question d'envoyer à Rome l'argent nécessaire pour la dépense du bref qui devait séparer les carmes réformés d'avec les mitigés. Sous le nom de Paul que la Sainte emploie deux fois dans cette lettre, il faut entendre le père Gratien lui-même, que la Sainte avait coutume d'appeler ainsi en certaines occasions. Lorsque la Sainte écrivit cette lettre, elle avait reçu ordre du père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme, d'aller à Malagon pour gouverner cette maison, et examiner l'esprit de la vénérable mère Anne de S. Augustin. Quant aux couplets spirituels, dont il est ici parlé, la Sainte était charmée que ses filles s'amusassent à en faire, pour se consoler dans leurs afflictions, et pour s'entretenir dans les louanges du Seigneur. Personne n'a jamais su mieux qu'elle mêler l'agréable à l'utile.

La prieure de Valladolid était la nièce de la Sainte, et s'appelait la mère Marie-Baptiste.

Il est parlé dans cette lettre du dessein qu'avait formé le père vicaire général d'envoyer la Sainte à Malagon, et l'on sait qu'elle n'y arriva qu'à la fin de l'année 1579 ; ainsi cette lettre doit être nécessairement antérieure, et cependant de la même année. Elle a dû être écrite le 10 juin, la Pentecôte étant tombée le 7 de ce mois dans l'année 1579.

Voyez dans la lettre précédente ce que c'est que cette quittance de quatre cents ducats, envoyée par la prieure de Valladolid.

## LETTRE XLVI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

HUITIÈME.

*Elle lui reproche sa négligence à écrire, fait l'éloge du père Nicolas de Jésus-Maria, blâme cette mère du refus qu'elle fait de reprendre sa place de prieure, et lui apprend son départ pour Valladolid et Salamanque.*

24 juin 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

Je ne comprends pas ce qui peut vous engager à garder si longtemps le silence, comme vous faites, dans un temps où je voudrais savoir l'état de vos affaires d'un moment à l'autre. En vérité, je ne vous ressemble point, car je ne cesse de parler de ce qui vous touche. Vous savez que le père Nicolas qui est à présent prieur à Pastrane, est ici, et m'est venu voir. J'ai reçu une grande consolation de sa visite, et j'ai bien remercié le Seigneur d'avoir donné à notre ordre un homme d'un si grand mérite et d'une vertu aussi parfaite. À considérer ce que votre maison lui coûte de travaux et de peines, il semble que le Seigneur l'ait choisi entre tous pour en être le défenseur et l'appui. Je le recommande à vos prières ; elles lui sont bien dues.

C'est, ma chère fille, une perfection mal entendue, et dont il faut, s'il vous plaît, vous désister tout au plus vite, que de ne vouloir

pas reprendre votre place de prieure. Il y a longtemps que nous désirons cet événement, et que nous faisons nos efforts pour y parvenir ; et vous ne nous opposez que des raisons d'enfant. Ce n'est point votre affaire personnelle, c'est celle de tout l'ordre en général, et je voudrais déjà que cela fût fait, sachant combien la gloire de Dieu y est intéressée, de même que l'honneur de votre maison et celui du père Gratien ; et il n'y aurait point d'autre parti à prendre, quand même vous ne seriez nullement propre pour cette place ; à plus forte raison, puisque nous n'avons,<sup>38</sup> comme on dit, rien de mieux. Ainsi, s'il plaît à Dieu de nous faire cette grâce, ayez pour agréable de vous taire et d'obéir sans la moindre réplique, et songez qu'à faire autrement vous me fâchez beaucoup. Votre conduite nous a assez fait connaître que vous ne désiriez point votre rétablissement ; et en vérité il n'est pas besoin de faire de grands efforts pour me persuader que c'est une croix bien pesante que d'être prieure, puisque j'en ai l'expérience par devers moi ; mais Dieu vous aidera, et vous voyez que la tempête est enfin apaisée.

Je suis bien en peine de savoir si ces religieuses reconnaissent leur faute, ou si vous éprouvez encore de leur part quelque contradiction, en un mot, ce qu'elles font. Je vous avoue que l'état de leurs âmes m'inquiète infiniment. Par charité instruisez-moi bien au long de toutes vos affaires. Vous n'aurez qu'à adresser vos lettres à Roch de Houerte par la voie de l'archevêque ; il me les fera tenir quelque part où je sois. La sœur Isabelle de S. Paul va vous écrire au bas de ma lettre tout ce qui se passe ici, car pour moi je n'en ai pas le temps. Bien des amitiés, je vous prie, à ma fille Blanche. Vous lui direz que je suis extrêmement contente d'elle, et bien obligée à monsieur son père et à madame sa mère des bons offices qu'ils vous ont rendus. Remerciez-les-en de ma part.

Je ne reviens point de la surprise que me causent les différents événements qui sont arrivés chez vous, et j'attends avec un grand empressement que vous m'en envoyiez la relation bien claire et bien

---

<sup>38</sup> La Sainte fait ici allusion à un proverbe espagnol.

exacte ; mais ce qui me presse le plus, c'est d'être particulièrement instruite de la conduite de ces deux sœurs, dont je vous ai déjà dit que j'étais si fort inquiète. Mes compliments, je vous prie, à toutes nos sœurs, à ma chère Gabrielle, et à la sœur Saint-François. La mère-vicaire voudra bien recevoir cette lettre, comme si elle lui était adressée.

On vient m'avertir que le père Nicolas m'attend au parloir, et je pars demain pour Valladolid. Notre père vicaire général m'a envoyé ordre de m'y rendre incessamment, et de là à Salamanque. Pour Valladolid, il n'était pas fort nécessaire que j'y allasse, mais madame Marie<sup>39</sup> et l'évêque l'ont demandé. À l'égard de Salamanque, nos sœurs y ont grand besoin de secours. Outre qu'elles sont dans une maison fort mal saine, elles ont encore beaucoup à souffrir de la part de celui qui la leur a vendue, qui ne cesse de les tourmenter, et leur fait chaque jour de nouvelles tracasseries : vous ne sauriez croire les chagrins que cet homme-là leur a donnés, et qu'il leur donne journellement. Priez le Seigneur qu'on puisse leur trouver une autre maison plus commode et à bon compte. Pour moi je le prie, ma chère fille, de vous conserver, et de me donner la satisfaction de vous voir avant de mourir. Je suis bien tendrement, ma révérende mère, votre  
indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS

Je vous ai déjà dit que je partais demain. J'ai tant d'occupations qu'il m'est impossible d'écrire à mes filles, ni de vous rien dire de plus. Marquez-moi si elles ont reçu une lettre de moi.

#### REMARQUES.

C'est du père Nicolas de Jésus-Maria que la Sainte parle dans cette lettre, qui fut depuis premier général des carmes déchaussés ; il était de l'illustre maison des Doria de Gènes. Étant encore prêtre séculier, il eut occasion de rendre un service à la Sainte ; et elle, pour s'acquitter envers lui, pria Dieu pour lui pendant un an, au bout duquel temps il prit l'habit de l'ordre. C'était un homme d'une éminente vertu, et si grand observateur de la règle, qu'il avait coutume de dire à ses religieux pour les exciter à la régularité, *qu'après sa mort on entendrait ses os se*

<sup>39</sup> La Sainte entend parler de madame Marie de Mendoza.

*heurter les uns contre les autres dans son cercueil, et crier : Observance régulière, observance régulière !*

Il paraît que les deux religieuses dont il est ici fait mention, et qui causaient tant d'inquiétudes à la Sainte, s'étaient mal conduites dans le temps de la persécution, et qu'elles avaient trahi le parti de la vérité.

On voit bien que cette lettre fut écrite en 1579, puisqu'il était alors question du rétablissement de la mère Marie-de-Saint-Joseph dans sa place de prieure, et que ce rétablissement est annoncé comme fait par la lettre suivante datée du 22 juillet de la même année.

## LETTRE XLVII.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

NEUVIÈME.

*La Sainte lui témoigne sa joie de l'heureux changement des affaires de cette maison l'encourage à prendre patience dans sa place de prieure, qui lui avait été rendue malgré elle, lui recommande d'avoir le moins de communication qu'elle pourra avec d'autres religieux que les carmes déchaussés, et traite quelques autres sujets.*

22 juillet 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai bien lieu de vous appeler ainsi ; car, quoique je vous aie toujours beaucoup aimée, ma tendresse est aujourd'hui si fort augmentée, que j'en suis toute étonnée ; aussi ne vous puis-je exprimer le désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser tout à mon aise. Que Dieu, qui est la source de tout bien, soit à jamais béni de vous avoir fait sortir victorieuse d'une bataille aussi cruelle. J'attribue moins cet heureux événement à votre vertu qu'aux prières sans nombre qu'on a faites pour vous dans toutes nos maisons. Plaise à Dieu que nous soyons telles, que les actions de grâces que nous lui rendons d'un si grand bienfait lui soient agréables.

Je vois par les lettres de nos sœurs que le père provincial m'a envoyées, et par la vôtre que le père Nicolas m'a fait remettre, que

vous êtes maintenant rétablie dans votre charge. J'en ai ressenti une grande consolation : c'était le seul moyen de rendre la paix à quantité d'âmes troublées. Ayez un peu de patience, et puisque le Seigneur vous a donné un si grand désir de souffrir pour lui, réjouissez-vous de pouvoir satisfaire ce désir dans l'exercice de vos fonctions de prieure. Je sais combien elles sont fatigantes et pénibles ; mais si nous voulions mettre un choix dans les souffrances, et ne prendre que celles qui nous conviendraient, ce ne serait pas imiter notre époux, qui, dans les angoisses mortelles du jardin des olives, termina sa prière à son Père par ces paroles, *fiat voluntas tua*. C'est à cette volonté qu'il faut toujours nous conformer ; et du reste, que Dieu dispose de nous comme il lui plaira.

Comme le père Nicolas est extrêmement prudent, et que d'ailleurs il vous connaît, je l'ai prié de vous donner les avis dont il jugera que vous pourriez avoir besoin ; ainsi je m'en rapporte à cet égard à ce qu'il vous écrira. Tout ce que je vous demande, c'est de communiquer le moins que vous pourrez avec d'autres religieux qu'avec nos pères déchaussés ; j'entends parler des affaires de conscience, tant pour vous que pour nos sœurs. Et si, dans quelque rencontre, vous aviez de la peine à trouver de nos pères, cela ne doit pas vous embarrasser ; car il y a moins d'inconvénient à attendre, et même à communier moins fréquemment, que de risquer à tomber dans des mains étrangères, comme il nous est arrivé. Bien entendu qu'il faut laisser la liberté de changer, tant aux confesseurs qu'aux pénitentes.

J'ai si peu de loisir que j'ai pensé ne vous pas écrire. Faites bien mes compliments, ma chère fille, à toutes nos sœurs, et remerciez-les de ma part d'être si bien entrées dans mes vues, *en vous élisant*,<sup>40</sup> et de m'avoir par là donné la satisfaction que je désirais. Je prie la sainte Vierge de les en récompenser, de leur donner sa bénédiction et de les rendre saintes.

Je crois que vous ne pouvez vous dispenser de recevoir la fille

---

<sup>40</sup> Ces mots ne sont pas du texte, mais on a cru devoir les suppléer, pour plus de clarté.

aînée de Henri Freyle, attendu les grandes obligations que nous lui avons. Vous en ferez, au reste, ce que vous conseillera le père Nicolas ; je m'en rapporte à lui. Pour ce qui est de la plus jeune, elle ne vous convient en aucune façon, tant pour sa trop grande jeunesse que parce que trois sœurs ensemble dans le même couvent ne font jamais un bon effet ; à plus forte raison dans nos maisons, où les religieuses sont en si petit nombre. Au surplus, il faut donner de bonnes paroles aux parents, ne leur toucher que l'article de la jeunesse, et faire en sorte qu'ils ne se retirent pas mécontents de vous.

Vous ne sauriez croire, ma chère fille, la part que mon frère a prise à vos chagrins. Je souhaite, pour sa satisfaction particulière, que Dieu vous envoie toute sorte de bonheur et de consolation. Écrivez-moi bien au long tout ce qui se passe, surtout à l'occasion de ces deux pauvres filles qui m'inquiètent beaucoup ; témoignez-leur de l'amitié, et employez les voies que vous jugerez les plus convenables pour les amener, s'il est possible, au point de reconnaître leur faute. Je partirai d'ici, s'il plaît à Dieu, le jour de sainte Anne, et je compte faire quelque séjour à Salamanque ; ainsi vous pourrez m'écrire à l'adresse de Roch de Houerte. Toutes nos sœurs d'ici vous font mille compliments, à vous et à toute Votre communauté. Vous leur devez beaucoup pour l'attachement qu'elles vous portent à toutes.

Nos maisons d'ici autour sont en si bon état, que nous avons bien des grâces à rendre au Seigneur ; mais recommandez-lui celle de Malagon et l'affaire qui m'appelle à Salamanque, et n'oubliez pas de prier pour ceux qui nous ont rendu service, surtout dans ces temps de tribulation et de calamité. J'ai ici tant d'occupations, que je ne sais comment j'ai pu vous faire cette lettre ; je m'y suis reprise à plus d'une fois. J'avais dessein d'écrire au père Grégoire, mais il n'y a pas moyen. Écrivez-lui, je vous prie, pour moi ; faites-lui mille compliments de ma part, et marquez-lui que je suis ravie qu'il ait supporté sa bonne part de la guerre qu'on vous a faite, parce que j'espère qu'il aura aussi sa part du butin. Dites-moi des nouvelles de la santé de notre cher prieur des Grottes, afin que je sache de quelle façon je dois lui écrire sur quelques affaires. Je suis toujours bien

tendrement, ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Ce jour de la Madeleine, 1579.

REMARQUES.

Cette lettre fut écrite après que la persécution de Séville fut apaisée, et que le père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme, eut ordonné le rétablissement de la mère Marie-de-Saint-Joseph dans la charge de prieure ; ce qu'il fit par une patente en date du 28 juin 1579. Sainte Thérèse exhorte cette mère à se conformer en cette occasion à la volonté de Dieu, et à vaincre pour l'amour de lui la répugnance qu'elle avait pour la place de prieure. Elle était elle-même si persuadée des avantages d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu, qu'elle disait souvent à ses religieuses, selon ce que j'ai appris : *Prenez garde, mes filles ; faisons en toutes choses la volonté du Seigneur, car de manière ou d'autre il faut toujours qu'elle se fasse.*

Saint Bernard disait à ce propos que quand on porte sa croix avec résignation, au lieu de peser à l'âme, la croix la porte ; et qu'il en est de cela comme de la plume des oiseaux, dont le poids, loin de les empêcher de voler, leur y est nécessaire. *Num verè leve est quod portantem non gravat, sed levat ? Occurrit mihi de pennis avium quæ et corpulentiores reddunt substantiam et agiliores. Hoc planè in pennis Christi oneris exprimit similitudinem, quod et ipsæ ferunt, à quibus feruntur.*

La Sainte observe ici très-judicieusement qu'il n'est pas à propos de recevoir trois sœurs dans le même couvent, surtout lorsque la communauté n'est pas nombreuse. La raison en est sensible : c'est que les religieuses, quelque saintes qu'elles puissent être, ne sont pas pour cela exemptes de faiblesse et de passion, et que trois sœurs dans une petite communauté pourraient aisément se rendre les maîtresses de tout par le concours de leurs suffrages. Dans le collège des apôtres, il n'y avait que deux frères, Jacques et Jean, et qui assurément étaient tous deux de grands saints ; cependant nous voyons qu'ils s'unirent ensemble pour briguer les deux premières places du royaume de Dieu, et que leur mère ne voulait pas même que saint Pierre, qui était le premier des apôtres, fut assis à côté de Notre-Seigneur.

Cet Henri Freyle, dont parle ici la Sainte, était un riche portugais qui demeurait à Séville, et dont la femme se nommait Eléonore Valère. C'étaient de fort honnêtes gens, qui avaient assisté le couvent de Séville de tout leur pouvoir, au temps de la persécution. Dieu récompensa leur charité, en appelant leurs enfants à la religion. Elles étaient trois filles, dont l'une était alors déjà reçue, et se nommait

Blanche-de-Jésus. La Sainte en parle dans la précédente lettre. Elle fut du nombre des religieuses qui furent envoyées depuis pour commencer l'établissement de la réforme dans le royaume de Portugal.

Il est important d'observer que le frère de la Sainte vivait encore lors de cette lettre. Ceci trouvera dans la suite son application. Voyez la lettre suivante.

La Sainte était à Valladolid, lorsqu'elle écrivit cette lettre.

## LETTRE XLVIII.

*À DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON FRÈRE.*

SIXIÈME.

*Elle lui rend compte d'une emplette qu'elle avait faite pour lui, et lui donne quelques avis spirituels.*

29 *juil.* 1579. — La grâce de Jésus-Christ soit avec vous, mon cher frère.

Je vous avoue que ce parent qui m'est venu voir m'a bien ennuyée ; mais qu'y faire ? Il faut passer ainsi la vie. Nous ne sommes pas tout à fait à l'abri de ces bienséances, nous autres qui faisons profession de vivre séparées du monde. Croiriez-vous que, dans tout le temps qu'il y a que je suis ici, je n'ai pas encore pu trouver celui de parler à nos sœurs, je veux dire à chacune en particulier, quoiqu'il y en ait plusieurs qui désirent beaucoup de s'entretenir avec moi ? il n'y a pas eu moyen. Cependant je partirai, s'il plaît à Dieu, jeudi prochain sans faute, et je laisserai un petit mot d'écrit pour vous, afin que celui qui a coutume d'apporter l'argent porte aussi ma lettre ; il n'en coûtera pas davantage.

J'ai été bien aise d'apprendre qu'il y a déjà trois mille réaux de prêts et un calice assez bon. Il n'est pas besoin qu'il soit plus riche. Le poids est, je crois, de douze ducats et un réal, et la façon de quarante réaux ; ce qui fait en tout seize ducats moins trois réaux.<sup>41</sup> Il est entièrement d'argent. Je compte que vous en serez content. On m'en a

---

<sup>41</sup> C'est à raison de onze réaux par ducat.

montré un ici de ce métal dont vous me parlez ; mais, quoiqu'il soit assez nouvellement fait et même doré, on ne laisse pas de voir ce que c'est. Il est si noir sous le pied, que cela dégoûte. Il ne m'en fallut pas davantage pour me déterminer à ne pas l'acheter. Je jugeai que, tandis que vous vous faites servir chez vous en vaisselle d'argent, il y aurait de l'indécence que vous cherchassiez un métal commun pour le service de Dieu. Je ne comptais pas d'en trouver un à si bon marché et d'une grandeur aussi raisonnable. Nous en avons l'obligation à la prieure, qui est une maîtresse fille ; elle a négocié cette emplette à l'aide d'un de ses amis, qui croit que c'est pour cette maison. Elle vous fait bien ses compliments, et vous aurait écrit, si je ne m'étais chargée de le faire pour nous deux. C'est quelque chose d'admirable que la façon dont elle gouverne cette maison, et le talent qu'elle a pour sa place.

Ma santé est à peu près la même qu'elle était à Avila, et même un peu meilleure. Je crois que le mieux que vous puissiez faire, est d'éviter la rencontre des personnes dont vous me parlez. Il vaut mieux que votre mélancolie (car ce n'est que cela) s'exhale de cette façon que d'une autre, qui serait sujette à de plus grands inconvénients. J'ai été bien charmée d'apprendre que le père d'Avila s'est tiré d'affaire. Comme c'est un homme de bien, Dieu lui a fait la grâce qu'il soit tombé malade dans un endroit où il ne pouvait être que bien traité.

Je ne m'étonne point de l'ennui qui vous accable ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'ayant un si grand désir de servir Dieu, une croix si légère vous semble néanmoins si pesante. Vous m'allez dire que si vous souhaitez d'en être délivré, ce n'est que pour servir Dieu davantage. Ah ! mon cher frère, que nous nous connaissons peu nous-mêmes, et que nous mêlons d'amour-propre en toutes choses ! Ne vous étonnez pas de ce que vous aimez à changer de croix. C'est l'âge qui vous porte à cela ; et ne pensez pas, malgré cette imperfection, que tout le monde soit aussi exact que vous à remplir ses devoirs. Il faut remercier Dieu de ce que vous n'avez pas de plus grands défauts.

Je resterai à Médine trois ou quatre jours tout au plus, et à Albe moins de huit jours. Il m'en faudra deux pour me rendre de Médine à Albe, et d'Albe j'irai droit à Salamanque. Vous verrez par cette lettre que j'ai reçue de Séville que la prière a été rétablie ; ce qui m'a fait grand plaisir. Si vous voulez lui écrire, envoyez-moi votre lettre à Salamanque. Je lui ai déjà marqué de s'arranger pour vous payer, parce que vous aviez besoin de votre argent. Je tiendrai la main à votre paiement.

Le père Jean de Jésus est arrivé à Rome. Nos affaires vont bien, et ne tarderont pas à finir. Le chanoine Montoye, qui négociait là-bas pour nous, est de retour. C'est lui qui a apporté le chapeau à l'archevêque de Tolède. C'est un homme que nous trouverons toujours dans le besoin. Par charité, voyez de ma part monsieur François de Salcède, et donnez-lui de mes nouvelles. J'ai appris avec bien de la satisfaction qu'il se portait mieux et qu'il était en état de dire la messe. Je souhaite que sa santé se rétablisse entièrement, et nos sœurs d'ici ne l'oublient point dans leurs prières. Je prie Dieu de vous bénir. Vous pouvez parler de tout librement avec la sœur Marie de S. Jérôme, si vous le jugez à propos. Il y a des temps où je voudrais tenir Thérèse ici, principalement quand nous nous promenons dans le jardin. Dieu veuille vous rendre saints l'un et l'autre. Mes compliments à mon frère Pierre d'Ahumade. Je suis de  
tout mon cœur, mon cher frère, votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'était hier la fête de sainte Anne, je me suis souvenue que vous aviez toujours eu de la dévotion pour cette sainte, et que vous deviez lui faire bâtir une église, si vous ne l'avez déjà fait. Cette réflexion m'a causé de la joie.

#### REMARQUES.

On reconnaît par plusieurs endroits de cette lettre qu'elle fut écrite à Valladolid.

Le père Jean-de-Jésus, dont il est parlé vers la fin, se nommait Rocca de son nom de famille, et avait été envoyé à Rome pour négocier la séparation des

maisons de la réforme, d'avec celles de l'observance mitigée. Dom Diègue Lopez de Montoye était un chanoine de l'église d'Avila. Il venait d'arriver de Rome, où il était agent général de l'Inquisition, et en même-temps celui de la Sainte. Il avait apporté le chapeau de cardinal à dom Gaspard de Quiroga, archevêque de Tolède. Dom François de Salcède était un gentilhomme d'Avila, fort ami de la Sainte, et qu'elle appelait le saint cavalier. Il paraît même qu'il avait été marié. Apparemment ce gentilhomme, devenu veuf, s'était fait prêtre, puisque la Sainte dit ici qu'elle est bien aise d'apprendre qu'il soit en état de dire la messe.

La seule circonstance, que cette lettre suivit de près le rétablissement de la priure de Séville, prouve suffisamment qu'elle fut écrite en l'année 1579, puisque l'ordonnance de ce rétablissement était du 28 juin de la même année.

Cette lettre confirme encore ce qui a été dit sur la lettre XLIV, que les députés étaient partis pour Rome vers le mois d'avril 1579. Et de plus elle prouve que ce n'est point en 1579 que mourut dom Laurent de Cépède, puisque sa mort arriva le dimanche d'après la Saint-Jean, et que cette lettre est du 29 juillet.

#### LETTRE XLIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

#### DIXIÈME.

*La Sainte lui fait excuse de la manière un peu dure dont elle l'avait reprise de quelque faute où elle était tombée, l'exhorte à être plus attentive sur la conduite de ses religieuses et plus docile à ses conseils, et lui parle d'un événement désagréable arrivé dans les monastère de Malagon. Elle recommande qu'on ne reçoive point de religieuses au-delà du nombre prescrit, et qu'on ait plus d'égard au mérite qu'à l'âge dans les élections.*

1580, *au commencement.* — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

Dans la lettre que j'écris au père Nicolas, je me suis étendue sur certaines choses que je ne répéterai point ici parce que vous les trouverez là. Votre dernière était écrite avec tant de bonté et d'humilité, qu'elle mériterait bien une plus ample réponse ; mais vous avez voulu que j'écrivisse au bon père Rodrigue Alvarez : je le fais aussi, et ma pauvre tête n'est guère capable de davantage. Etienne me promet de donner mes lettres à quelqu'un qui les remettra en main

propre ; Dieu veuille que cela soit. Quoique j'aie été bien aise de le voir, je suis fâchée qu'il ne soit pas demeuré à Séville. Je lui ai su si bon gré de ce qu'il a fait pour nous dans le temps de la persécution, qu'il n'était pas nécessaire de m'en faire ressouvenir. Je tâcherai de trouver moyen de le faire retourner là-bas ; car c'est un grand point pour nous que d'y avoir quelqu'un en qui nous puissions prendre confiance.

Ma santé est meilleure ici qu'ailleurs. Ce que la sœur Gabrielle me mande du mauvais état de la vôtre m'a fait beaucoup de peine ; mais les chagrins que vous avez essayés ont été si vifs que, quand vous auriez eu un cœur de pierre, ils ne pouvaient manquer de prendre sur votre tempérament. Je voudrais bien n'avoir pas à me reprocher d'y avoir contribué ; mais pardonnez à mon amitié : je voudrais que ceux que j'aime ne manquassent en rien, et j'avoue que sur ce point je suis insupportable. La même chose m'est arrivée avec la mère Briande ; je lui écrivais des lettres terribles : toute la différence que j'y trouve, c'est que je n'avançais presque rien avec elle. En vérité, quand je considère la manœuvre que le démon a employée pour troubler cette maison où je suis, je la trouve pire en quelque manière que la persécution qu'il vous avait suscitée. Si cette persécution a duré plus longtemps, le dommage a été ici beaucoup plus considérable par le scandale qui a été donné à ceux du dehors. Je ne sais si nous pourrions remédier à tout aussi parfaitement qu'on a fait chez vous ; j'en doute fort. Cependant nous sommes venues à bout de rétablir le bon ordre et la paix au-dedans de la maison, et tout y est tranquille présentement, grâce au Seigneur ; que son saint nom soit béni. Les religieuses étaient peu coupables. Celle qui m'a le plus fâchée a été la sœur Béatrix de Jésus ; jamais je n'en ai pu tirer une parole, ni n'en puis encore rien tirer, quoiqu'elle voie que toutes les autres m'ouvrent leur cœur, et que je suis au fait de tout. C'est, selon moi, manquer en même temps de vertu et de discernement. Apparemment elle s' imagine remplir les devoirs de l'amitié ; mais il faut qu'elle soit furieusement prévenue, car assurément ce n'est pas une marque d'amitié que de dissimuler la maladie de son ami, au

risque de la rendre incurable, tandis qu'il eût été facile d'y apporter remède, si elle eût d'abord été connue.

Pour l'amour de Dieu, ma chère fille, gardez-vous bien de jamais rien faire qui, venant à être connu, puisse causer du scandale ; défaisons-nous une bonne fois pour toutes de ces bonnes intentions qui nous coûtent si cher ; vous ne sauriez croire la peine que j'ai eue à adoucir le recteur et tous les autres. Heureusement j'en suis venue à bout ; mais je n'y ai rien oublié, jusqu'à écrire à Rome, d'où je crois que nous est venu le remède. Dans la lettre que j'écris au saint homme, le père Rodrigue Alvarez, je lui marque, et au père Soto, toute ma reconnaissance des services qu'ils nous rendent. Faites bien mes compliments à ce dernier, et dites-lui qu'à mon avis il entend mieux témoigner son amitié par les effets que par les paroles : car il ne m'a pas encore écrit une seule fois, ni même fait faire des compliments.

Je ne sais où vous avez pris que le père Nicolas vous a mise mal dans mon esprit ; vous n'avez pas au monde un plus zélé défenseur : mais il me disait la vérité, afin que connaissant vos maux, je ne me trompasse point aux remèdes qu'il convenait d'y apporter. O ma chère fille, à quoi bon toutes ces excuses vis-à-vis de moi ! Je puis bien vous assurer que ce m'est chose indifférente qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas cas de moi, pourvu qu'on ne manque pas à son devoir. Or je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est y manquer de ne pas m'écouter, et de me laisser me fatiguer en vain, tandis que je ne cherche que l'avantage de mes filles, et avec tant de sollicitude et tant d'amour. C'est ce qui m'avait si fort dégoûtée, que j'ai été sur le point de tout abandonner, voyant que je n'avançais rien, comme c'est la vérité ; mais l'amour que je porte à mes filles est si grand que je reprendrai bientôt courage, pour peu que je m'aperçoive que je gagne quelque chose ; ainsi ne parlons plus de cette affaire.

Serran m'a dit que vous veniez de recevoir une novice, et il juge que vous devez être vingt religieuses dans votre maison. Sur ce pied-là votre nombre est complet présentement ; et s'il l'est, qui que

ce soit ne peut vous donner la permission de l'excéder, non pas même le père vicaire-général, parce qu'il ne peut rien faire contre les constitutions et les brefs apostoliques. Qu'on y prenne garde, pour l'amour de Dieu. Vous seriez étonnée si vous saviez le danger qu'il y a dans nos couvents, d'être beaucoup de religieuses, quoiqu'ils soient rentés et qu'ils aient de quoi vivre. Je ne sais pourquoi vous payez tant de rentes tous les ans, puisque vous êtes en état de les rembourser. J'ai bien de la joie de ce secours qui vous vient des Indes. Dieu en soit loué.

Quant à l'article de la sous-prieure, il est certain qu'avec le peu de santé que vous avez, vous n'êtes pas en état de suivre le chœur, et qu'il vous faut quelqu'un qui puisse vous remplacer. Que la sœur Gabrielle paraisse jeune, cela est peu important ; il y a longtemps qu'elle est religieuse, et d'ailleurs elle a beaucoup de vertu, c'est le principal. Si l'on trouve qu'elle n'ait pas toute l'expérience nécessaire pour parler à ceux du dehors, la sœur S. François peut l'accompagner. Du moins elle est obéissante, et ne fera que ce que vous voudrez. De plus elle jouit d'une santé parfaite, ce qui est important pour le service du chœur ; au lieu que la sœur S. Jérôme est valétudinaire. Ainsi on ne peut mieux faire en conscience que de donner cette place à la sœur Gabrielle ; et puisqu'elle a déjà mené le chœur du vivant de la pauvre vicaire, nos sœurs ayant été à portée de voir si elle s'en acquittait bien, lui donneront plus volontiers leurs suffrages ; en un mot pour faire une sous-prieure, c'est moins l'âge qu'on regarde que l'habileté.

Pour ce qui est de la maîtresse des novices, j'en écris au père prieur de Pastrane. Oh, que je vous salue bon gré de ce que vous me marquez que vous souhaiteriez qu'il y en eût peu ! car c'est, comme je l'ai déjà dit, un grand inconvénient que le trop grand nombre de religieuses, et le plus souvent c'est par cet endroit que les maisons périclitent.

C'est une belle charité que vous fait le prieur des Grottes de vous fournir le pain. Si nos sœurs d'ici en avaient autant, elles

pourraient se tirer d'affaire ; mais je ne sais ce qu'elles deviendront, n'ayant pris jusqu'à présent que des religieuses qui ne leur ont rien apporté. Quant à la fondation de Portugal, dont vous me parlez, l'archevêque me presse fort, mais mon dessein n'est pas de me hâter beaucoup pour y aller. Je vais lui écrire si j'ai assez de temps, et vous me ferez le plaisir de lui envoyer ma lettre le plus tôt que vous pourrez, et par une voie sûre.

Il serait à souhaiter que le repentir de la sœur Béatrix fût tel, qu'elle eût le courage de se dédire de ce qu'elle a dit à monsieur Garcie Alvarez touchant l'état de son âme ; mais je crains bien qu'elle ne sache ce qu'elle fait, et qu'il n'y ait que Dieu qui puisse l'éclairer. Je le conjure de vous rendre une grande sainte, ma chère fille, et de vous conserver ; car toute, méchante que vous êtes, je voudrais bien encore avoir quelques sujets qui vous ressemblassent. En vérité, je ne sais où donner de la tête, et s'il se présente quelques fondations à faire, je ne vois pas où je pourrai prendre des prieures. Ce n'est pas que nous n'ayons des sujets fort méritants, mais l'expérience leur manque ; et la considération de ce qui s'est passé ici, me rend extrêmement craintive pour l'avenir, parce qu'il arrive souvent que le démon fait servir à ses vues les meilleures intentions. C'est pourquoi nous devons toujours marcher avec crainte, mettre toute notre confiance dans le Seigneur, et nous défier de nos propres lumières. Autrement et quelque bonnes que soient nos intentions, Dieu permettra que nous nous égarions, lors même que nous serons le plus persuadées que nous marchons dans le bon chemin.

Vous avez l'expérience de cette vérité dans ce qui vient de se passer dans votre maison, puisqu'à présent vous en êtes instruite. Il est évident que le démon se proposait de faire une bonne capture. Pour moi j'étais toute étonnée des belles choses que vous m'écriviez, et dont vous faisiez tant de cas. Où était votre esprit, ma chère fille ? et que dirons-nous de la sœur S. François ? Mon Dieu, que de fadaïses il y avait dans la lettre de cette sœur ! Et tout cela pour arriver à ses fins. Je prie le Seigneur qu'il nous donne sa lumière ; quand elle nous manque, nous n'avons de force et d'habileté que pour

le mal.

Au reste je suis ravie que vous soyez si bien désabusée ; cela vous servira à beaucoup de choses. Il vous sera avantageux, d'avoir manqué, pour mieux réussir à l'avenir. C'est ainsi qu'on acquiert l'expérience. Dieu vous conserve. Je n'aurais jamais cru être si longue. La prieure et nos sœurs vous font mille compliments. Et je suis toujours bien tendrement, ma révérende mère, votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Il paraît que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1580, et que la Sainte était pour lors à Malagon, où elle avait été élue prieure par ordre du père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme. C'est ce qui est annoncé par la lettre XXV,<sup>42</sup> tant au texte qu'aux remarques.

Il y a lieu de croire qu'une des religieuses du monastère de Séville était tombée dans quelque faute considérable en matière de spiritualité, qu'il s'agissait même de révélations, et que la mère prieure ne s'était pas conduite avec prudence dans une rencontre aussi délicate.

Les supérieurs ne sauraient examiner trop scrupuleusement ces sortes de voies surnaturelles dans lesquelles croient quelquefois marcher les âmes qui leur sont confiées ; car, en supposant ces voies véritables, elles ne sont pas pour cela toujours utiles quand on s'y attache, et souvent même elles font plus de mal que de bien ; et quand elles sont reconnues fausses, elles déshonorent la personne et le couvent.

On voit encore par cette lettre que, quoique la Sainte eût pensé d'abord que ses religieuses ne devaient pas être plus de treize dans chaque maison, l'expérience lui ayant fait connaître que le nombre n'était pas suffisant, il fut fixé par la suite à vingt-une.

L'archevêque, dont elle parle vers la fin de sa lettre, qui la pressait si tort de venir en Portugal pour y faire une fondation, était dom Tutonio de Bragance, archevêque d'Ebora.

C'est à ce prélat que sont adressées la IX<sup>e</sup> et la XXXIV<sup>e</sup> lettre.

---

<sup>42</sup> C'est ici la XLV<sup>e</sup>.

## LETTRE L.

*AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.*

SECONDE.

*La Sainte les félicite sur l'élection qu'elles venaient de faire d'une prieure ; les exhorte à oublier tout ce qui s'était passé durant la persécution, et invite celles qui avaient manqué, à réparer leur faute.*

1580, *au commencement.* — La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, mes chères sœurs et mes chères filles.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'écrire toutes, et je voudrais bien vous pouvoir répondre à chacune en particulier ; mais je n'en ai pas le temps, attendu la multitude de mes occupations. Ainsi je vous prie de m'excuser, et de recevoir ma bonne volonté.

J'aurais bien de la satisfaction de connaître celles qui viennent de faire profession, et celles qui ont pris l'habit. Je les félicite sur le bonheur qu'elles ont d'être à présent les épouses ou les fiancées d'un aussi grand roi. Plaise à sa divine Majesté les rendre telles que je le désire, afin qu'elles jouissent de la félicité suprême dans cette éternité qui n'aura point de fin I

Dites, je vous prie, à la sœur S. Jérôme, qui a pris dans sa signature le surnom de *Fumier*, que je souhaite de tout mon cœur, pour l'amour d'elle, que cette humilité ne se termine pas à la simple expression : et à la sœur Gabrielle, que j'ai reçu le saint Paul qu'elle m'a envoyé, que j'ai trouvé fort joli, et qui m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il est petit comme elle. J'espère qu'un jour elle sera grande devant Dieu. La vérité est qu'il nous semble à toutes que Dieu veut vous rendre plus parfaites que nous, puisqu'il vous a suscité de si grandes persécutions ; mais prenez garde de n'en point perdre le mérite par votre faute. Que son saint nom soit loué et béni en tout lieu, de vous avoir fait si bien rencontrer dans l'élection que vous venez de faire ; c'a été pour moi un grand sujet de consolation. Nous avons l'expérience dans nos couvents de ce pays-ci que la première

supérieure qu'on met à la tête d'une maison lors de sa fondation, est toujours plus assistée des grâces du Seigneur, plus attachée aux intérêts de sa maison, et plus attentive aux besoins des sœurs que les autres supérieures qui viennent après elle. C'est ce qui me fait penser qu'on ne devrait point changer ces premières supérieures, à moins de quelques grands défauts qu'on eût reconnus en elles ; et en effet il y a dans ce changement plus d'inconvénients que vous ne sauriez vous l'imaginer. Dieu veuille vous éclairer toujours, mes chères filles, et vous faire prendre en toutes choses le parti qui lui est le plus agréable. Ainsi soit-il.

Je prie la sœur Béatrix de la mère de Dieu, et la sœur Marguerite, comme je vous en ai déjà toutes priées, de ne plus s'occuper de ce qui s'est passé, si ce n'est devant le Seigneur, ou avec leur confesseur. Si elles sont tombées dans quelque égarement, en n'observant pas dans leurs dépositions toute la droiture et la charité que Dieu exige de nous, qu'elles fassent sur elles-mêmes une attention sérieuse, pour qu'il ne leur échappe plus rien désormais qui ne soit dans la plus exacte vérité. Je leur conseille aussi de faire satisfaction aux personnes qu'elles peuvent avoir offensées, sans quoi elles seront perpétuellement troublées et agitées, et le démon ne cessera pas de les tenter. Pourvu que Notre-Seigneur soit content, tout le reste n'est rien. On devait bien s'attendre que le démon enragé de notre saint établissement, ferait tous ses efforts pour le ruiner dans ses commencements ; et il n'y a lieu que de s'étonner qu'il ne nous ait pas fait plus de mal. Dieu permet souvent que nous tombions, afin que l'âme en devienne plus humble ; et quand nous nous relevons avec des intentions droites et la conviction de notre propre faiblesse, nous tirons de notre chute, de nouvelles forces pour avancer dans les voies du Seigneur, comme il est arrivé à plusieurs saints. Ainsi, mes filles, puisque vous avez la Sainte Vierge pour votre première mère, et que vous êtes toutes sœurs, faites en sorte de vous aimer les unes les autres, et que tout le passé soit enseveli dans l'oubli. Je parle à toutes en général.

Celles qui croient que je suis le plus fâchée contre elles, ce sont

celles-là même que j'ai recommandées à Dieu plus particulièrement ; mais j'ai été sensiblement affligée par rapport à elles, et je le serai encore davantage, si elles négligent de faire ce que je leur demande pour l'amour de Dieu. J'ai aussi toujours eu devant les yeux ma chère amie la sœur Jeanne-de-la-Croix, et je me persuade qu'elle aura beaucoup mérité durant cette tempête. C'est à juste titre qu'elle a pris le nom de la Croix, puisqu'elle a eu sa bonne part des souffrances communes. Je me recommande à ses bonnes prières, et je la prie de croire que, si Dieu nous a fait faire une pénitence si générale, ce n'est, ni pour ses péchés à elle, ni pour les miens qui sont bien plus grands, ni pour ceux d'aucune autre en particulier. Je vous prie toutes de penser de même, et de ne me point oublier devant Dieu. Vous y êtes encore plus particulièrement obligées que nos sœurs d'ici. Je prie le Seigneur de vous rendre toutes aussi saintes que je le désire. Ce sont les vœux les plus ardents de celle qui est avec une véritable tendresse, mes chères tilles,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

#### REMARQUES.

On voit clairement que cette lettre fut écrite après la dernière persécution de Séville. Dans cette élection, sur laquelle la Sainte félicite les religieuses de ce couvent, elles avaient continué la Mère Marie-de-S.-Joseph.

Cette lettre est seulement datée de l'année, sans qu'on voie dans quel mois elle a été écrite ; mais comme la Sainte y parle de la fin de la dernière persécution comme d'un événement encore récent, et qu'on sait que cette persécution était finie dès l'année 1579, il y a lieu de croire que la lettre a été écrite au commencement de l'année 1580.

#### LETTRE LI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.*

## ONZIÈME.

*La Sainte exige d'elle qu'elle quitte la serge pour porter du linge, attendu le besoin qu'elle en a, l'encourage à remplir sans dégoût ses fonctions de prieure, lui apprend son départ pour la fondation de Villeneuve-de-la-Xare, lui donne des conseils sur le choix d'une tous prieure, se plaint de deux religieuses dont l'une lui écrivait d'un style affecté, et l'autre manquait de confiance en elle, et excite cette mère, par la considération de la disgrâce de la maison de Malagon, à redoubler son attention sur sa communauté.*

1530. 2 février. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

Aujourd'hui, veille de la Présentation de Notre-Seigneur, j'ai reçu vos lettres et celles de nos sœurs, qui m'ont fait grand plaisir. Je ne sais comment cela se fait ; mais vous avez beau me donner du chagrin, je ne puis m'empêcher de vous aimer toujours bien tendrement, et j'oublie dans le moment tout ce que vous m'avez fait ; je sens même que ma tendresse pour votre maison est augmentée à proportion de l'accroissement de mérite qu'elle a reçu dans la persécution dont elle a été affligée. Dieu soit béni de ce qu'il conduit tout à une si heureuse fin.

Je me doute que votre santé est un peu meilleure, puisque vos filles n'ont pas le ton si plaintif qu'à l'ordinaire. Mais quant à la tunique que vous désirez de garder tout l'été, si vous voulez me faire plaisir, vous la quitterez aussitôt la présente reçue, quelque peine que cela puisse vous faire. Toutes vos filles savent que c'est pour vous une nécessité ; ainsi vous ne devez pas craindre qu'elles en soient mal édifiées, et de plus vous ferez chose agréable à Dieu en m'obéissant ; n'y manquez donc pas. Je sais par expérience le chaud qu'il fait dans le pays où vous êtes, et je trouve qu'il vaut beaucoup mieux que les religieuses soient en état de suivre les exercices de la communauté, que si elles étaient obligées de s'en abstenir pour cause de maladie. Ce que j'en dis, est pour toutes celles qui se trouveront dans le même cas que vous.

Je remercie Dieu du bon succès de l'élection. On dit que,

lorsqu'elle se fait de cette façon, le Saint-Esprit y préside toujours. Réjouissez-vous des occasions de souffrir que vous allez avoir, et ne donnez pas lieu au démon de troubler la paix de votre âme, en vous inspirant du dégoût pour votre charge. Je vous trouve charmante, en vérité, de me mander comme vous faites, que vous seriez bien aise d'apprendre que je prie Dieu pour vous, tandis que je ne fais autre chose depuis un an, et qu'on en fait autant à ma sollicitation dans toutes nos maisons ! C'est peut-être à nos prières que vous êtes redevable de tout le bien qui vous est arrivé. Dieu veuille vous en faire encore davantage par la suite.

J'étais bien assurée que le père Nicolas allant à Séville, tout serait bientôt arrangé ; mais peu auparavant que vous l'eussiez demandé, et qu'il en eût reçu l'ordre, vous avez été sur le point de nous perdre, parce que vous ne pensiez qu'à votre maison, tandis qu'il était occupé des affaires générales de l'ordre pour la partie qui dépendait de lui. Heureusement Dieu nous a traitées en bon père. Je voudrais bien que le père Nicolas pût rester à Séville ou ici, jusqu'à ce qu'il eût terminé cette importante affaire. J'aurais même souhaité qu'il pût être de retour ici assez à temps, pour que nous eussions une entrevue ensemble ; mais il n'y a pas d'apparence ; car vous saurez, ma chère mère, que le père vicaire général m'envoya, il y a quatre ou cinq jours, une patente pour aller fonder un monastère à Villeneuve-de-la-Xare, tout près de la Rode. Il y a près de quatre ans que nous sommes importunées d'aller faire cette fondation par les magistrats de ce lieu-là, et par d'autres personnes, et particulièrement par l'inquisiteur de la Couenque, qui est le même qui était procureur fiscal à Séville. J'y trouvais de grands inconvénients qui m'en éloignaient ; mais le père Antoine de Jésus, et le père prieur de la Rode, sont allés sur les lieux, et ont tant fait qu'ils m'ont déterminée. Il y a vingt-huit lieues d'ici. Je regarderais comme un grand bonheur, si ce pouvait être le chemin de passer par chez vous, pour avoir le plaisir de vous voir et de bien vous quereller, ou, pour mieux dire, de m'entretenir avec vous. À présent que vous avez passé par le creuset des souffrances, vous devez être une personne accomplie. Il faut que

je sois de retour ici, s'il plaît à Dieu, avant Pâques ; car je n'ai de permission que jusqu'au jour de S. Joseph. Dites-le au père prieur, afin qu'il me vienne voir là-bas, si c'est son chemin. Je lui ai écrit par la voie de la cour, et je lui aurais écrit d'ici beaucoup plus souvent, aussi bien qu'à vous, si j'avais osé ; mais j'ai été retenue par la crainte que mes lettres ne fussent perdues. J'ai appris avec bien du plaisir qu'il ne s'en est perdu aucune, d'autant plus que dans une je vous marquais mon sentiment au sujet de la sous-prieure. Vous connaissez mieux que moi le véritable intérêt de votre maison ; mais je vous répète que c'est une chose étrange que la prieure et la sous-prieure d'une maison soient toutes deux infirmes, et que c'est un autre inconvénient que la sous-prieure ne sache pas bien lire, ni conduire le chœur. Cela est même contre nos constitutions. Qui vous empêche d'envoyer au parloir celle que vous voudrez, s'il est question de parler d'affaire ? Et que feriez-vous si vous étiez trop malade pour y aller vous-même ? Je suis sûre que la sœur Gabrielle ne s'écartera jamais de ce que vous lui aurez prescrit ; et pourvu que vous lui donniez de l'autorité et du crédit parmi les sœurs, elle a assez de vertu pour ne leur jamais donner que de bons exemples. Ainsi je me réjouis, ma chère mère, que vous penchiez pour elle, et je prie Dieu d'en ordonner comme il jugera le plus convenable.

J'ai trouvé fort plaisant que vous m'ayez marqué qu'il ne faut pas croire tout ce que dit la sœur S. Jérôme, comme si je ne vous avais pas mandé la même chose, je ne sais combien de fois. Vous devez même vous souvenir d'une lettre que j'écrivais à monsieur Garcie Alvarez, et que vous déchirâtes, dans laquelle je lui disais assez clairement, qu'il ne fallait pas faire fond sur l'esprit de cette sœur. Mais avec tout cela je vous assure que c'est une bonne âme, et que si on ne la pervertit pas, elle vaut incomparablement mieux que la sœur Béatrix, parce que s'il lui arrive de faire des fautes, ce sera manque d'esprit, et non pas par malice. Je ne crois pas me tromper, et je suis persuadée que vous en viendrez à bout, pourvu que vous ne lui permettiez pas d'aller à confesse à d'autres qu'à nos pères ; ou si par hasard elle va à monsieur Garcie Alvarez (à qui je vous prie de

faire toujours bien mes compliments), vous aurez soin de le prévenir sur l'opinion que j'ai d'elle.

Ç'a été pour moi une grande satisfaction de voir par les lettres de nos sœurs, l'attachement qu'elles ont pour vous ; vous le méritez bien assurément ; mais tout de bon la vôtre m'a donné une récréation parfaite, et j'en avais grand besoin pour dissiper le dégoût que m'a donné celle de la sœur S. François. Ah ! que cette lettre annonce peu d'humilité et d'obéissance ; De grâce, ma chère mère, prenez soin de son avancement dans la vertu ! car je trouve qu'elle s'est un peu gâtée à Paterne, Recommandez-lui de ne point tant donner dans l'exagération. On croit ne point mentir avec tous ces détours ; mais en vérité ce style est bien opposé à la perfection religieuse, qui ne permet pas qu'on s'exprime autrement qu'avec franchise et clarté. C'est exposer les supérieurs à faire mille bévues. Je vous serais obligée de vouloir bien lui dire cela de ma part, pour toute réponse à sa lettre ; et que je ne serai contente d'elle, que quand elle se sera corrigée de ce défaut. Mais je souhaite bien plus encore qu'elle contente le Seigneur ; car pour moi c'est peu de chose.

Que n'ai-je le loisir, ma fille, et la tête assez forte, pour m'étendre dans cette lettre sur les choses qui se sont passées ici, afin de vous instruire par cet exemple, et vous porter à demander pardon à Dieu de ne m'avoir pas donné avis de ce qui est arrivé chez vous ; car j'ai su que tout s'est passé en votre présence ! Il y en a quelques-unes que la bonne intention peut excuser ; mais toutes ne sont pas dans ce cas-là. Que cela vous serve de leçon, ma chère mère, et puisque vous êtes si amie des règles, tenez-vous-y toujours attachée, si vous ne voulez, en gagnant bien peu de chose avec le monde, perdre tout avec Dieu.

Toutes nos religieuses d'ici comprennent enfin qu'elles couraient à leur perte dans la conduite qu'elles ont tenue, et même elles en conviennent. Il n'y a que la sœur Béatrix de Jésus qui, par un faux principe d'amitié pour ses sœurs, non seulement ne m'a point avertie dans le temps, mais même persiste encore aujourd'hui à ne

vouloir rien déclarer, quoiqu'elle voie clairement que tout est découvert ; aussi ai-je beaucoup rabattu de l'estime que j'avais pour elle. Le confesseur ordinaire, n'a point confessé les sœurs depuis que je suis arrivée, et je ne crois pas même qu'il les confesse davantage. C'est une complaisance qu'il a fallu avoir pour le peuple, que j'ai trouvé terriblement animé. Cependant, c'est un homme fort propre pour cet emploi, et c'est dommage qu'il ait affaire à des gens si peu raisonnables. Dieu veuille pardonner à quiconque est la cause que cette maison en est privée. Il y aurait fait beaucoup de bien, et s'y serait lui-même avancé dans la vertu. Il vient me voir quelquefois, et il est le premier à approuver le parti que j'ai pris à son égard. Je lui ai toujours fait politesse, et je crois qu'il ne conviendrait pas d'en user autrement avec lui. Je suis surtout charmée de sa franchise. Il faut avouer que la trop grande jeunesse et le défaut d'expérience sont quelquefois bien nuisibles. O ma chère mère, que le monde est plein de malice, et qu'il se plait à empoisonner toutes choses ! Si nous ne profitons pas, vous et moi, de l'expérience que nous avons du passé, et si nous ne prenons garde à nous, tout ira de mal en pis. Pour l'amour de Dieu, puisque vous avez si bonne part dans cette expérience, rendez-vous vieille avant le temps en redoublant votre attention sur tout ce qui est confié à vos soins, et je ferai la même chose de mon côté.

J'ai été étonnée que vous ne m'avez point envoyé de chansons spirituelles ; car à coup sûr, il y en a eu beaucoup de faites à l'occasion de votre élection. Je ne demande pas mieux qu'on se réjouisse dans votre maison, pourvu que ce soit avec modération ; et s'il m'est arrivé d'y trouver à redire, vous savez que ç'a été pour des considérations particulières. C'est à ma chère Gabrielle qu'il faut s'en prendre. Faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part. J'aurais bien voulu pouvoir lui écrire.

Je mène avec moi pour sous-prieure de la nouvelle fondation la sœur S.-Ange, et je prendrai la prieure à Tolède ; mais je ne suis pas encore déterminée sur le choix. Priez bien toutes le Seigneur qu'il bénisse cette fondation ; et n'oubliez pas aussi dans vos prières la

pauvre Béatrix, qui me fait grande pitié. Je suis contente de ce que la sœur Marguerite me marque, si les choses sont comme elle le dit. Soyez sûre que tout s'arrangera avec le temps, pourvu que vos filles voient que vous les aimez.

Je suis en vérité confuse des obligations que nous avons au bon prieur des Grottes ; faites-lui passer les assurances de mon respect et de ma reconnaissance. Recommandez-moi aux prières de toutes vos filles, et ne m'oubliez pas dans les vôtres ; car je suis bien vieille et bien cassée. Le père prieur ne fait pas un grand effort de m'aimer, il me rend seulement ce qu'il me doit. Dieu le conserve ; nous possédons en sa personne un si grand trésor, que nous sommes intéressées à prier Dieu pour sa conservation. Dieu veuille aussi vous conserver et demeurer toujours avec vous. Je suis bien tendrement, ma révérende mère,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Vous jugerez par la longueur de ma lettre de l'envie que j'avais de vous écrire. Celle-ci en vaut bien quatre de celles que j'écris aux prieures de nos cantons, et même je leur écris rarement de ma main. J'ai été bien aise d'apprendre le bon ordre que le père prieur a mis dans vos affaires, pour empêcher la perte de ce qui est dû à mon frère, dans le cas même où la maison deviendrait plus pauvre. Toutes nos sœurs sont ici très-tranquilles, et la prieure est extrêmement raisonnable. Je vous assure que c'est une des bonnes que nous ayons ; et, de plus, elle jouit d'une santé parfaite, ce qui est un grand point. Enfin, toute la maison est connue un paradis. Bien des compliments au père Grégoire. Je voudrais bien savoir pourquoi il m'oublie. Mes respects aussi au père Soto. Son amitié vous a été bien utile.

#### REMARQUES.

Il est évident que cette lettre fut écrite en 1580, puisque la Sainte était alors sur son départ pour Villeneuve-de-la-Xare, où elle arriva le 21 février 1580.

## LETTRE LII.

*À SON EXCELLENCE MADAME MARIE HENRIQUEZ, DUCHESSE D'ALBE.*

*La Sainte lui rend compte de l'état de sa santé ; la console et l'encourage à supporter les peines de cette vie ; et lui recommande les jésuites de Pampelune.*

8 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre excellence, madame.

J'ai eu toutes les envies du monde d'écrire à votre excellence, depuis que j'ai su qu'elle était de retour chez elle ; mais ma mauvaise santé ne me l'a pas permis. J'ai toujours eu la fièvre depuis le jeudi saint, excepté depuis environ huit jours, encore était-ce là le moindre de mes maux. Les médecins voulaient que ce fût un abcès, qui se formât dans mon foie ; mais au moyen des purgations et des saignées qu'on m'a faites, Dieu a voulu que je demeurasse dans cette mer de peines et de tribulations. Je prie sa divine majesté de les garder toutes pour moi, et de les épargner à quelqu'un qu'il me fâcherait plus de voir souffrir, que de souffrir moi-même.

Il paraît, madame, suivant ce que j'ai ouï dire ici, que vos affaires sont heureusement terminées. Pour moi, ce que je puis en dire, c'est que Notre-Seigneur ne veut pas apparemment que nous goûtions en ce monde aucune satisfaction qui ne soit mêlée de peine ; car je me figure aisément celle que votre excellence doit ressentir à se voir éloignée de celui qu'elle aime avec tant de tendresse. Mais Dieu permettra, madame, que cette peine passagère vous fera beaucoup mériter devant lui, et que la consolation viendra ensuite tout à la fois. Puisse-t-il exaucer mes vœux et les prières ferventes que lui font à cette occasion nos religieuses dans toutes nos maisons ! Je leur ai recommandé sur toutes choses le succès de cette affaire. Je ne cesse de la présenter à Dieu, tout indigne que je suis, et nous continuerons d'en user de même, jusqu'à ce que nous recevions les nouvelles que je désire.

Quand je pense, madame, aux pèlerinages et aux oraisons dont vous allez vous occuper présentement, j'imagine que plus d'une fois

il vous semblera que vous meniez une vie plus douce dans la prison ; mais, hélas ! que nos idées sont vaines et fausses dans ce monde ! Que nous ferions bien mieux de ne désirer ni repos ni aucune consolation humaine, et de remettre entre les mains de Dieu toutes les affaires qui nous touchent ! Ne sait-il pas mieux que nous ce qui nous est avantageux !

Il me tarde beaucoup, madame, d'être instruite de l'état de votre santé et de tout ce qui vous intéresse. Je vous supplie de m'en donner des nouvelles ; et ne vous mettez pas en peine que ce soit de votre main ou d'une autre. Considérez, je vous prie, qu'il y a un temps infini que je n'ai reçu de vos lettres, et que je suis réduite aux compliments que le père Gratien me fait de temps en temps de votre part. Je ne vous parle point de l'endroit où j'irai au sortir d'ici, ni de bien d'autres choses, parce que je crois que le père Antoine de Jésus ira incessamment dans vos quartiers, et qu'il vous rendra compte de tout.

J'ai maintenant une grâce à vous demander, madame, car il m'importe qu'on sache que votre excellence me favorise en toutes rencontres. Voici le fait. On a fondé nouvellement à Pampelune de Navarre une maison pour les pères jésuites, dans laquelle ils sont entrés fort paisiblement. Depuis il s'est élevé contre eux une si grande persécution, qu'on ne les menace pas de moins que de les chasser de la ville. Ils ont eu recours au connétable, qui leur a fait un accueil favorable et leur a déjà rendu quelques services. La grâce que je demande à votre excellence, c'est de vouloir bien lui écrire pour le remercier de ce qu'il a déjà fait pour ces pères, et lui recommander de les favoriser par la suite en tout ce qu'il pourra. Je vous avoue, madame, que j'ai grande pitié de ces pères, sachant par moi-même quelle affliction c'est pour des religieux de se voir en butte à la persécution. Et comme je suis très-persuadée qu'on gagne beaucoup devant Dieu à les protéger et à les aider, je souhaiterais que cet avantage pût tomber à votre excellence. C'est une œuvre si bonne et si méritoire, que j'aurais demandé à monsieur le duc la même grâce que je vous demande, s'il eût été dans ce pays-ci. La populace dit

qu'elle aura de moins ce que ces pères dépenseront. Cependant la maison leur est donnée par un gentilhomme qui y attache un revenu fort honnête ; ainsi ce n'est pas là une fondation de pauvreté ; et quand c'en serait une, il faut avoir bien peu de foi pour craindre qu'un Dieu aussi grand que le nôtre manque de moyens pour nourrir ceux qui le servent. Je le conjure de vous conserver, madame, et de vous donner tant d'amour pour lui, pendant l'absence de monsieur votre mari, que vous la puissiez supporter avec patience ; car que vous la supportiez sans peine, je sens bien que cela est impossible.

Votre excellence aura la bonté de donner la lettre que je lui demande à la personne qui viendra prendre la réponse à celle-ci ; et que ce ne soit point, je vous en conjure, une lettre ordinaire de recommandation, mais qu'il paraisse que vous avez véritablement cette affaire à cœur. Je suis bien importune, madame ; mais aussi n'est-il pas juste que vous souffriez quelque chose de ma part, en considération de ce que j'ai souffert et de ce que je souffre journellement pour vous ?

Je suis avec le plus profond respect, madame,

De votre excellence l'indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Du couvent de St.-Joseph de Tolède, ce 8 avril, j'ai voulu dire mai.

#### REMARQUES.

Ce fut en l'année 1580 que la Sainte écrivit cette lettre à la duchesse d'Albe, femme du duc Ferdinand de Tolède, premier ministre et grand-maître de la maison du roi Philippe II, homme d'un profond savoir, et le plus grand général de son temps.

Pour entendre cette lettre, il faut savoir que ce seigneur avait été arrêté et mis en prison, pour avoir marié son fils sans l'agrément du roi, et qu'il en sortit pour aller commander l'armée du roi, à l'occasion de la guerre que l'Espagne eut à soutenir pour l'union du Portugal. J'ai ouï dire que lorsqu'il reçut l'ordre pour le commandement de l'armée, il répondit qu'il obéissait, afin qu'il fût dit que le roi d'Espagne avait des vassaux qui, tout en traînant leurs chaînes, lui conquéraient des

royaumes. En effet, il termina bientôt cette guerre, à la satisfaction de son maître, par la réduction du Portugal. Ce fut sa dernière expédition militaire. Il mourut à Lisbonne âgé de plus de 80 ans.

J'ai encore appris d'un ancien courtisan que sur la fin de sa vie les médecins lui ayant ordonné de têter une jeune femme, dans l'espérance que cela prolongerait ses jours, et sentant que malgré ce remède il s'affaiblissait de plus en plus, il disait agréablement à cette femme : *Nourrice, je crains bien que cette nourriture-ci ne vous fasse pas d'honneur.*

Le connétable de Navarre, à qui la Sainte priait la duchesse, de recommander les jésuites, était beau-frère de cette dame ; et c'est par lui, à ce que je crois, que l'illustre maison des Beaumont est entrée dans celle d'Albe. La Sainte était fort attachée à ces pères, dont elle connaissait le zèle pour le salut des âmes ; et d'ailleurs, elle voulait leur rendre dans leurs nouveaux établissements les services qu'elle avait reçus d'eux dans ses fondations. Ce que la Sainte dit à la duchesse à la fin de sa lettre, qu'elle a beaucoup souffert, et qu'elle souffre encore beaucoup pour elle, doit s'entendre des austérités et des mortifications que la Sainte pratiquait, pour obtenir de la miséricorde de Dieu le succès des affaires de cette dame.

## LETTRE LIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-S.-JOSEPH, PRIEURE DE SÉVILLE.*

DOUZIÈME.

*La Sainte lui fait part de la mort de son frère, qui lui fournit matière à des réflexions chrétiennes.*

4 *juil.* 1580. — Le Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère mère.

Je vois bien que le Seigneur ne veut pas que je sois longtemps sans affliction. Vous saurez qu'il lui a plu d'appeler à lui son bon ami et son serviteur Laurent de Cépède. Il lui a pris un vomissement de sang si violent, qu'en moins de six heures il a été suffoqué. Il avait communiqué deux jours auparavant, et il est mort en se recommandant à Dieu, ayant conservé la connaissance jusqu'au dernier moment. J'ai lieu d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde, et qu'il est actuellement dans la gloire, car il vivait de façon que tout lui était à

charge, hors ce qui concernait le service de Dieu. Aussi restait-il volontiers à sa maison de campagne à une lieue d'Avila, pour se délivrer, disait-il, du honteux commerce des compliments.

On pouvait dire de lui qu'il priait continuellement, puisqu'il se tenait toujours en la présence de Dieu, et il en recevait des faveurs si grandes, que quelquefois j'en étais surprise. Il était fort porté à la pénitence, et sur cet article il allait souvent plus loin que je n'aurais voulu ; car c'était à moi qu'il confiait ses plus secrètes pensées, et il y avait lieu de s'étonner du cas qu'il faisait de tout ce que je lui disais, ce qui venait de la grande amitié qu'il m'avait vouée. Je ne puis mieux lui en marquer ma reconnaissance, qu'en me réjouissant, comme je fais, de ce qu'il est sorti de cette vie misérable, et de ce qu'il est à présent dans un asile assuré. Et ne pensez pas que ce soit façon de parler ; car il est exactement vrai que la pensée de son bonheur me cause de la joie. Il n'y a que ses enfants qui me font de la peine : mais j'espère que Dieu les assistera en faveur de leur père.

Je suis entrée dans ce détail avec vous, ma chère mère, dans la vue de vous consoler, parce que je ne doute pas du chagrin que cette mort vous causera. Et certainement mon frère mérite bien que vous le regrettiez vous et toutes nos sœurs ; car la part qu'il prenait à vos peines et l'attachement qu'il avait pour vous étaient inconcevables. Le temps est venu de vous acquitter envers lui en priant Dieu pour le salut de son âme, à condition que si elle n'en a pas besoin, comme je le crois, et comme j'ai lieu de le croire, suivant les lumières de la foi, vos prières seront appliquées aux âmes qui se trouveront dans la plus grande nécessité, et tourneront à leur profit.

Quelque peu avant sa mort, il m'avait écrit ici (je veux dire au couvent de S.-Joseph de Ségovie, où je suis présentement, qui est à onze lieues d'Avila), et il me disait des choses par sa lettre, qui faisaient bien connaître qu'il était instruit du peu de temps qu'il avait à vivre. J'en ai été extrêmement étonnée. Je vois, ma fille, que tout passe si promptement, qu'au lieu de nous occuper continuellement, comme nous faisons, des moyens de vivre, nous ne devrions penser

qu'aux moyens de bien mourir. Dieu veuille, puisque je reste en ce monde, que j'y puisse faire quelque chose pour son service. Je suis l'aînée de mon frère de quatre ans, et je ne puis parvenir à mourir. Au contraire, me voilà parfaitement rétablie de ma maladie ; je n'ai plus que mes incommodités ordinaires, et entre autres mes maux de tête.

Envoyez dire, je vous prie, au père Rodrigue Alvarez que j'ai reçu sa lettre bien à propos, puisqu'elle roulait entièrement sur les avantages des afflictions, et que je trouve que Dieu fait déjà des miracles par son moyen durant sa vie. Que sera-ce après sa mort ?

Je viens d'apprendre que les Morisques de Séville avaient comploté de se rendre maîtres de la ville. Vous aviez-là une belle occasion d'être martyres. Sachez, je vous prie, ce qui en est, et chargez la mère sous-prieure de me le mander. Je suis charmée qu'elle se porte bien, et fâchée de votre peu de santé. Pour l'amour de Dieu, ménagez-vous le plus que vous pourrez. On m'a enseigné un remède, qu'on dit être bon pour la rétention d'urine ; ce sont des gratteculs cueillis dans leur maturité ; on les laisse sécher, après quoi on les réduit en poudre, et on en prend le poids d'un demi-réal tous les matins. Informez-vous-en à un médecin, et ne soyez pas si longtemps sans m'écrire, je vous en conjure. Mes compliments à toutes vos filles, sans oublier la sœur S.-François. Nos sœurs d'ici et la prieure leur font aussi les leurs. Il doit vous paraître à toutes fort plaisant de vous trouver parmi les étendards et les cris de guerre. Dieu veuille que cela vous profite, et que les nouveautés qui frappent vos oreilles vous fassent faire d'utiles réflexions. Vous avez grand besoin de toute votre attention pour ne vous pas distraire de vos exercices. Pour moi ce que je désire le plus, c'est de vous voir saintes.

Que diriez-vous si la fondation de Portugal s'exécutait ? Dom Tutonio, qui est aujourd'hui l'archevêque d'Ebora, me mande que cette ville n'est éloignée de chez vous que de quarante lieues. Assurément ce serait une grande satisfaction pour moi ; car, puisque je demeure sur la terre, je voudrais bien employer au service de Dieu

le peu qui me reste à vivre, plutôt que de le passer dans l'oisiveté, comme j'ai fait ces dernières années, où j'ai seulement souffert quelques peines intérieures, sans produire au-dehors aucune bonne œuvre. Demandez toutes au Seigneur qu'il me donne des forces, afin que je puisse faire quelque chose pour lui. Je crois vous avoir déjà priée, ma chère fille, de remettre la présente lettre au père Grégoire, en le suppliant de la recevoir comme si elle lui était adressée. Vous lui direz aussi que je l'aime beaucoup en Notre-Seigneur, et que j'ai grande envie de le voir. Mon frère est mort le dimanche d'après la S.-Jean. Je prie le Seigneur qu'il vous conserve, et qu'il vous rende aussi parfaite que je le désire. Croyez que personne n'est plus tendrement que moi, ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Ce 4 juillet 1579.

REMARQUES.

On admire dans cette lettre la fermeté héroïque avec laquelle la Sainte annonce la mort d'un frère qu'elle aimait tendrement, et entre dans le détail de cette mort. Mais ce qui soutenait la Sainte dans cette triste conjoncture, c'était l'assurance où elle était du bonheur éternel de ce cher frère, dont on dit qu'elle avait eu une révélation.

Une des plus grandes difficultés que j'aie rencontrées dans l'arrangement des lettres de la Sainte, c'est la date de celle-ci, qui dans l'édition espagnole est du 4 juillet 1579. Il semble d'abord qu'on ne puisse équivoquer sur cette date, parce qu'elle paraît avoir été mise en toutes lettres de la main de la Sainte ; mais quand on y fait plus d'attention, on reconnaît qu'il y a ici de l'erreur, soit que la Sainte se soit méprise elle-même, soit (comme il y a plus d'apparence) que quelqu'un se soit ingéré après coup de marquer l'année sur la lettre, qui vraisemblablement n'était datée que du mois. En effet deux ou trois circonstances se réunissent pour prouver que dom Laurent de Cépède mourut en 1580, et non pas en 1579, comme l'annonce cette lettre. D'abord ce ne fut que dans les derniers jours de

l'année 1580 que la Sainte écrivit à son neveu aux Indes, pour lui faire part de la mort de son père. Quelle apparence, si la mort de dom Laurent lui arrivée à la S.-Jean 1579, qu'on eut différé pendant un an et demi d'en faire part à son fils ? En second lieu je trouve deux lettres qui justifient que dom Laurent vivait encore à la fin du juillet 1579 ; ce sont la XLVII et la XLVIII, dont la première a été entièrement datée par la Sainte, tant pour l'année, que pour le mois. J'oppose donc ici la Sainte à elle-même, puisqu'il y aurait une contradiction visible entre la lettre XLVII et la présente, à supposer celle-ci écrite en 1579. Voilà les raisons qui m'ont déterminé à dater cette lettre du 4 juillet 1580.

## LETTRE LIV.

*À DOM SANCHO D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE JAËN , L'UN DE SES DIRECTEURS.*

PREMIÈRE.

*Elle le console sur la mort de sa mère dont elle fait l'éloge, et le rassure sur quelques scrupules.*

1580. 10 *octobre*. — La grâce de l'Esprit saint soit toujours avec vous, monsieur.

Vous vous reprochez, comme un défaut de sentiment, d'avoir enfin modéré l'excès de la douleur que vous a causée la mort de madame la marquise votre mère. Pour moi j'en loue Dieu, et l'en remercie comme d'une faveur singulière qu'il a bien voulu vous accorder. En perdant cette chère dame, nous avons tous fait une perte irréparable, mais elle jouit de Dieu présentement ; et plût au ciel ! eussions-nous fait tous une pareille fin.

Que je vous sais bon gré, monsieur, d'avoir écrit sa vie ! On peut bien dire qu'elle fut toute sainte, et c'est une vérité dont je suis témoin. Vous me faites grand plaisir de me dire que vous voulez me l'envoyer. J'y trouverai une ample matière à méditer, et de nouveaux motifs pour louer Dieu.

Quant à la peine que vous vous faites de ne pas sentir au-dedans de vous cette ferme résolution de ne jamais offenser Dieu, je ne la trouve pas fondée, pourvu qu'en effet vous ne l'offensiez pas, lorsque l'occasion s'en présente. C'est là la preuve la plus convaincante que vous puissiez avoir que tel est votre désir. D'ailleurs votre empressement à vous approcher chaque jour de Notre-Seigneur dans le très-saint Sacrement de l'autel, et le regret que vous avez, lorsque vous n'en approchez pas, sont des marques bien certaines de votre amour pour lui. Occupez-vous donc sans cesse des grâces infinies que vous recevez de ses mains libérales, et ne vous arrêtez point trop sur le détail de vos misères ; car nous en avons bonne provision, surtout moi, et c'est assez, je crois que nous nous les représentions en gros.

Pour ce qui est des distractions que vous éprouvez en récitant l'office divin, j'y suis sujette comme vous, et je vous conseille d'attribuer cela, comme je le fais, à faiblesse de tête ; car le Seigneur sait bien que, puisque nous le prions, notre intention est de le bien prier,

Ma santé est meilleure, Dieu merci, et je puis dire que je me porte bien, en comparaison de l'année passée, quoique je ne sois guère sans souffrir ; mais ce n'est rien que cela, et puisqu'il faut se résoudre à vivre, le mieux sans doute c'est de vivre en souffrant.

Je salue très-humblement monsieur le marquis votre frère, et madame la marquise votre sœur. Assurez-les bien, je vous prie, que, quoique je me sois éloignée d'eux, je ne les oublie point dans mes faibles prières. C'est aussi le moins que je puisse faire pour vous, monsieur, puisqu'en qualité de mon confesseur, vous êtes mon maître et mon père. Voulez-vous bien vous charger de mes compliments pour Dom Fabrique et madame Marie. Ma tête se refuse absolument, sans quoi je leur écrirais. Pardon de la liberté que je prends. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il vous donne les grâces nécessaires pour votre sanctification ; et j'ai l'honneur d'être très-respectueusement, monsieur,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

D'Avila ce 10 octobre 1580.

REMARQUES.

Dom Sancho d'Avila à qui la Sainte écrivait cette lettre, était de la maison des marquis de Velada ; il fut depuis successivement évêque de Carthagène, de Jaën, de Plaisance, et en dernier lieu, si je ne me trompe, de Siguença. C'était un prélat fort exemplaire, dont nous avons un savant traité sur la Vénération des reliques des saints, Ce fut lui qui prêcha à la canonisation de la Sainte, et il avait été son confesseur étant encore fort jeune, ce qui doit nous donner une grande idée de sa vertu. Il ne laissait pas cependant d'avoir recours aux lumières de sa pénitente ; et par obéissance la sainte disciple donnait quelquefois des leçons à son maître.

Au reste, il n'y a pas lieu de s'étonner, que la Sainte fût sujette, comme elle le dit, aux distractions involontaires. C'est le défaut ordinaire des personnes qui ont l'imagination vive, et ses œuvres nous apprennent combien la sienne devait l'être. Je ne doute pas qu'il ne lui soit arrivé souvent de régler les affaires de trois ou quatre de ses couvents en disant son bréviaire. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de ranimer son attention aussitôt qu'elle s'en apercevait.

## LETTRE LV.

*À MONSIEUR L'ILLUSTRISSE DOM ALONSO VELASQUÈS, ÉVÊQUE D'OSME,  
L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*Elle lui apprend la manière de faire l'oraison.*

1581. — Monseigneur et mon père,

Je regarde comme une des plus grandes grâces que le Seigneur m'ait faites celle de m'avoir donné le goût de l'obéissance. Je trouve un contentement et une consolation inexprimables dans la pratique de cette vertu, qui est celle qu'il nous a le plus recommandée. Ainsi,

monseigneur, quoique je sois fort exacte à prier le Seigneur pour vous, il est certain que le commandement que vous m'en fîtes l'autre jour m'y a rendue encore plus ardente. Je me suis depuis acquittée de ce devoir, sans m'arrêter à mon peu de mérite, et uniquement parce que vous l'aviez ordonné. C'est ce qui me donne lieu d'espérer que vous obtiendrez de sa bonté divine ce que j'ai cru lui devoir demander pour vous, et que mon zèle vous sera d'autant plus agréable qu'il est le fruit de ma soumission.

J'ai donc exposé aux yeux de Dieu les grâces que je sais qu'il vous a faites en vous donnant l'humilité, la charité, et ce zèle infatigable, tant pour le salut des âmes que pour sa gloire ; et, connaissant vos bonnes intentions, je lui ai demandé pour vous l'accroissement de toutes ces vertus, afin que vous fussiez aussi parfait que l'exige la dignité où il lui a plu de vous élever ; mais on m'a fait connaître que le principal vous manquait, c'est-à-dire, le fondement de toutes ces vertus ; et vous savez qu'où manque le fondement l'édifice est bientôt renversé. Or ce principal qui vous manque, c'est l'oraison avec la lampe allumée, qui est la lumière de la foi ; c'est la persévérance dans l'oraison avec la force nécessaire pour rompre et briser tout ce qui s'oppose à l'union de l'âme, qui n'est autre chose que l'onction du Saint-Esprit, par le défaut de laquelle l'âme n'éprouve que sécheresse et dissipation.

Il faut souffrir patiemment cette foule de pensées, d'imaginations importunes, et de mouvements naturels et impétueux, dont les uns viennent de l'âme à cause de sa sécheresse et de sa dissipation, les autres du corps par le défaut d'assujettissement de l'esprit. Nous ne nous apercevons pas de toutes ces imperfections ; mais quand Dieu nous ouvre les yeux de l'âme, comme il a coutume de faire dans l'oraison, c'est alors qu'elles se présentent à nous telles qu'elles sont.

Voici l'ordre qu'on m'a montré que vous deviez tenir dans le commencement de votre oraison. Après que vous aurez fait le signe de la croix, vous vous accuserez de tous les péchés que vous aurez

commis depuis votre dernière confession. Vous vous dégagerez de toutes les choses d'ici-bas, comme si vous deviez mourir à l'heure même. Vous excitez en vous un regret sincère de toutes vos fautes, et pour pénitence vous récitez le *Miserere*. Ensuite vous direz à Dieu : *Je viens à votre école, Seigneur, pour apprendre, et non pas pour enseigner. J'oserai m'entretenir avec votre souveraine majesté, quoique je ne sois que cendre et poussière et un misérable ver de terre. Daignez, Seigneur, manifester en moi votre puissance, quoique je ne sois qu'une misérable fourmi.* Cela dit, vous vous offrirez à Dieu en perpétuel sacrifice d'holocauste, et vous mettrez devant vos yeux, soit de l'âme, soit du corps, l'image de Jésus crucifié, que vous considérerez attentivement et en détail, avec tout le recueillement et l'amour dont vous serez capable.

Vous considérerez d'abord la nature divine du Verbe éternel du Père unie avec la nature humaine, qui par elle-même n'était rien, si Dieu ne lui eût donné l'être. Vous réfléchirez sur cet amour ineffable et cette humilité profonde d'un Dieu qui s'est anéanti en se faisant homme pour faire de l'homme un Dieu. Enfin vous ferez attention à cette magnificence et cette libéralité avec laquelle Dieu a usé de son pouvoir pour se communiquer aux hommes, et les rendre participants de sa gloire, de sa puissance et de sa grandeur.

Si cette considération produit en vous l'admiration qu'elle produit ordinairement, arrêtez-vous-y ; vous ne sauriez trop méditer sur l'élévation de celui qui s'abaisse et sur la bassesse de celui qui est élevé.

En voyant la tête de ce divin Sauveur couronnée d'épines, vous penserez à la faiblesse et à l'aveuglement de notre esprit. Vous lui demanderez qu'il lui plaise de nous ouvrir les yeux et d'éclairer notre esprit de la lumière de la foi, afin que nous puissions comprendre avec humilité ce que c'est qu'un Dieu, et ce que nous sommes ; et que cette humble connaissance nous porte à garder ses commandements, à suivre ses conseils, à faire en tout sa volonté.

À la vue de ses mains clouées, vous penserez à sa libéralité et à

notre insuffisance, et vous comparerez ce qu'il nous donne avec ce que nous lui donnons. À la vue de ses pieds pareillement cloués, vous considérerez la promptitude avec laquelle il vous cherche, et la lenteur avec laquelle nous le cherchons. La plaie de son côté, par laquelle il nous laisse voir son cœur à découvert, vous fournira d'utiles réflexions sur l'amour extrême qu'il nous a marqué, lorsqu'il a voulu que cette sacrée plaie fût notre nid et notre asile, et qu'elle nous servît de porte pour entrer dans l'arche au temps du déluge des tentations et des tribulations. Vous le supplierez que, comme il a voulu que son côté fût ouvert pour preuve de l'amour qu'il nous portait, il donne ordre que le nôtre s'ouvre à son tour, que nous lui découvriions notre cœur, que nous lui déclarions nos misères, et que nous lui en demandions avec succès le remède.

Vous devez, monseigneur, vous présenter à l'oraison avec résignation et soumission, et vous laisser conduire sans résistance par le chemin où Dieu voudra vous faire marcher, vous confiant absolument en sa divine majesté ; vous écouterez avec attention les leçons qu'il vous donnera, soit qu'il se retire en vous fermant la porte et vous laissant dehors, soit qu'il vous montre son visage en vous prenant par la main et vous conduisant dans l'intérieur de son palais. Il faut tout prendre de sa part avec une parfaite égalité d'esprit ; et quand il vous fera quelques réprimandes, approuver avec humilité son jugement équitable.

Lorsqu'il daignera vous consoler, vous vous en reconnaîtrez indigne, et en même temps vous louerez sa bonté qui l'engage à se manifester aux hommes et à les rendre participants de sa puissance et de ses perfections. C'est lui faire une grande injure que de douter de son inclination libérale à nous favoriser. Il se plaît davantage à faire éclater sa magnificence que sa justice. Et comme ce serait un horrible blasphème de nier le pouvoir qu'il a de venger les injures qui lui sont faites, c'en est encore un beaucoup plus grand de douter de ce même pouvoir dans l'objet où il cherche le plus à le faire connaître, je veux dire dans la distribution de ses bienfaits. Ne vouloir point soumettre son entendement dans l'oraison, ce serait vouloir instruire et ne

vouloir pas être instruit, tandis que c'est l'instruction que l'on doit principalement chercher ; ce serait aller directement contre la fin qu'on doit se proposer.

Il ne suffit pas de reconnaître que l'on est cendre et poussière, il faut encore en avoir les qualités, dont la première est de s'attacher à la terre ; mais comme c'est le propre de la poussière de s'élever quand le vent souffle, de se soutenir en l'air tant qu'il dure, et de retomber à terre quand il cesse, de même l'âme dont elle est l'emblème doit demeurer dans l'oraison basement assise sur la connaissance de son néant ; et quand le doux souffle du Saint-Esprit l'élève, la met dans le cœur de Dieu, et l'y soutient en lui découvrant sa bonté et lui manifestant son pouvoir, il faut qu'elle sache jouir d'une aussi précieuse faveur avec reconnaissance, puisqu'alors Dieu l'introduit, pour ainsi dire, dans ses entrailles, en la serrant contre sa poitrine, comme fait un tendre époux à son épouse bien-aimée.

Ce serait sans doute une incivilité et une grossièreté impardonnable à la femme d'un roi (femme qu'il aurait choisie dans une basse condition) de ne pas paraître à la cour un jour où le roi aurait désiré qu'elle y parût, comme l'Écriture nous apprend que fit la reine Vasthi, et ce qui lui attira l'indignation de son mari. Notre-Seigneur regarde du même œil les âmes qui se retirent de lui, et il nous le déclare lui-même en disant, que *ses plus grands plaisirs sont d'être avec les enfants des hommes*. Il suit de ce passage que si toutes les âmes s'éloignaient de lui, elles le priveraient de ses plaisirs. Et cette conduite ne pourrait même être excusée par un sentiment d'humilité ; car ce serait plutôt une indiscretion, une incivilité, et une espèce de mépris de ne pas recevoir de la main de Dieu ce qu'il veut bien nous donner. Quelle idée aurait-on du jugement d'un homme qui, ayant besoin d'une chose pour le soutien de sa vie, la refuserait quand on la lui présenterait.

J'ai dit encore que vous devez être comme un ver de terre. Or, la propriété du ver est d'avoir toujours le ventre contre terre ; d'être toujours humble et soumis, non seulement au Créateur, mais à toutes

les créatures, et de ne jamais s'élever, quoiqu'on le foule aux pieds et que les oiseaux le piquent. De même on peut dire que celui qui prie est foulé aux pieds lorsque la chair se révolte contre l'esprit, et que par mille tromperies et mille inquiétudes elle lui représente qu'il pourrait s'occuper à toute autre chose avec plus de profit, comme par exemple à secourir le prochain dans ses nécessités, à étudier pour se mettre en état de prêcher, ou à régler les affaires dont il est chargé.

On peut répondre à cela que nous devons être plus touchés de nos propres besoins que de ceux des autres ; que la charité bien ordonnée commence par soi-même ; et qu'enfin le pasteur qui fait son devoir doit se tenir sur le lieu le plus élevé, pour de là découvrir son troupeau, et voir si les loups ne l'attaquent point. Or ce lieu élevé c'est celui de l'oraison.

Reprenons la comparaison du ver de terre ; il a beau être piqué des oiseaux du ciel, il ne s'élève pas pour cela, il ne se dérange point de la soumission qu'il doit au Créateur, laquelle consiste à ne point quitter le lieu qui lui a été assigné. De même l'homme doit demeurer ferme dans son poste, qui est celui de l'oraison, quoique les oiseaux, qui sont les démons, le piquent, le fatiguent par des imaginations et des pensées importunes, et détournent son attention par mille inquiétudes, en le faisant errer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Le malheur est que le cœur suit la pensée : mais c'est toujours tirer beaucoup de fruit de l'oraison, que de souffrir avec patience toutes ces importunités ; et c'est' ce que j'appelle s'offrir en holocauste, c'est-à-dire, consumer totalement la victime dans le feu de la tentation, de manière qu'il n'en reste rien.

En effet, il ne faut pas croire que ce soit un temps perdu que de demeurer en oraison, sans en tirer aucune consolation sensible. C'est au contraire gagner beaucoup, parce que c'est travailler sans intérêt, et pour la seule gloire de Dieu. Car, quoiqu'il semble qu'on travaille alors inutilement, il en arrive à l'âme comme aux enfants qui travaillent dans le champ de leur père ; ils ne sont pas payés à la journée comme les autres, mais ils reçoivent leur récompense tout à

la fois à la fin de l'année.

Ceci a beaucoup de rapport à l'oraison de Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers. Il pria son Père de lui épargner l'amertume et la peine extrême qu'on éprouve quand il est question de vaincre la faiblesse de la nature humaine. Il ne demandait pas à être délivré des souffrances, mais de la répugnance que la nature lui donnait pour les souffrances. Il désirait pour la partie inférieure de l'homme, que la force de l'esprit communiquât à la chair, de manière que celle-ci se trouvât disposée, comme l'esprit, à tout souffrir ; mais il ne reçut d'autre réponse, sinon qu'il fallait boire le calice, c'est-à-dire, surmonter le découragement et la faiblesse de la chair ; pour nous faire entendre que, quoiqu'il fût vraiment Dieu, il ne laissait pas d'être aussi vraiment homme, puisqu'il était assujetti comme nous aux peines du péché.

Celui qui se dispose à l'oraison, doit encore être laborieux comme la fourmi. Il doit, comme elle, ne jamais se lasser de travailler tant que durent l'été et les beaux jours, et d'amasser des provisions pour l'hiver, et pour le temps des grandes eaux ; afin de ne pas mourir de faim dans ces mauvais temps, comme les animaux sans prévoyance. La mort et le jugement sont pour l'homme le temps des grandes eaux.

Enfin, pour aller à l'oraison, il faut prendre la robe nuptiale, l'habit des grandes fêtes, des jours de repos et de délasserment. En ces jours-là chacun se pare du mieux qu'il lui est possible ; on n'épargne rien pour honorer la fête, et si l'on y réussit, l'on ne regrette point son argent. Il n'est pas possible dans le monde de devenir un grand homme de lettres, ou un courtisan distingué sans beaucoup de dépense et de travail. De même, pour devenir courtisan du ciel et pour acquérir la science des anges, il faut qu'il en coûte beaucoup de temps et de travaux.

Je n'en dirai pas davantage, monseigneur, et je demande pardon à votre grandeur de la hardiesse que j'ai eue de lui faire ces remontrances. Elles sont sans doute bien défectueuses et bien

indiscrètes ; mais elles sont l'effet du zèle et de l'attachement que je dois avoir pour vous, comme étant une de vos brebis. Je me recommande à vos saintes prières ; je prie Dieu qu'il augmente en vous sa grâce, et je demeure avec la vénération la plus parfaite, et le plus profond respect, monseigneur,

De votre grandeur l'indigne et soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Cette lettre est imprimée avec les œuvres de la Sainte, et c'est assurément une des plus belles que nous ayons d'elle. Il semble que la Providence nous l'ait conservée pour le grand profit que tout le monde en peut retirer, et principalement les évêques. Elle renferme pour eux une grande leçon, qui est que le zèle ne leur suffit pas, sans la pratique de l'oraison. Je crois devoir rapporter ici deux circonstances de la vie du prélat à qui cette lettre est adressée, qui lui font beaucoup d'honneur. La première, c'est qu'ayant passé du siège d'Osme à celui de Compostelle, après qu'il eut gouverné cette église pendant quelque temps, il représenta au roi Philippe II que le roi ni lui n'étaient en sûreté de faire leur salut tant qu'il demeurerait en place, attendu que ses infirmités ne lui permettaient plus de la remplir, disait-il, comme il devait ; à quoi le roi répondit, après avoir beaucoup insisté, qu'il n'accepterait sa démission qu'à condition qu'il lui nommerait deux sujets capables de lui succéder, ne voulant se réserver que la faculté de choisir entre ces deux sujets. La seconde, c'est que le roi lui ayant demandé quelle pension il voulait se réserver, il répondit que c'était assez de mille écus pour lui, deux domestiques et deux chapelains ; mais le roi lui assigna douze mille écus, et il alla finir ses jours à Talavère.

Il était né à Tudèle de Ducro, et avait toujours mené une vie apostolique, à tel point qu'il visitait son diocèse à pied, comme nous l'apprenons de la Sainte dans son livre des Fondations. On peut juger quelle devait être la maîtresse qui avait un si grand prélat pour disciple.

Pour moi, je crois fermement que cette lettre est l'ouvrage de Dieu même, et que la Sainte ne fit que lui prêter sa plume. Aussi voyons-nous que la Sainte ne parle pas comme d'elle-même, mais se sert de ces expressions : *On m'a fait connaître ; on m'a montré.* Au reste il est bon de faire une observation sur l'endroit où la Sainte dit que dans les distractions le cœur suit la pensée. Elle ne veut pas dire par là que la volonté y consente, mais seulement que les premiers

mouvements du cœur le portent naturellement à suivre la pensée, si celui qui prie n'y résiste avec la grâce de Dieu, en ranimant son attention dès qu'il s'aperçoit de la distraction.

## LETTRE LVI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN-DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, SON DIRECTEUR.*

CINQUIÈME.

*La Sainte l'engage à concilier les carmélites d'Albe avec leur fondatrice ; et lui recommande de veiller à l'observation de la règle pour la fermeture des grilles des parloirs dans toutes les maisons.*

1581. *Janvier ou février.* — Jésus soit avec vous, mon révérend père.

Votre révérence verra par la lettre ci-jointe ce qui se passe entre les carmélites d'Albe et leur fondatrice. Il paraît que nos sœurs commencent à la craindre, parce qu'elle leur a fait recevoir quelques novices qui les réduisent à une grande nécessité, et je ne vois pas trop quel remède on peut apporter à cela. Ayez la bonté de vous informer de tout.

N'oubliez pas aussi, je vous prie, de recommander dans toutes les maisons l'observation de nos constitutions quant à l'ouverture des grilles, et qu'il soit bien expliqué pour quelles personnes elles doivent être ouvertes ou fermées ; afin que les religieuses ne viennent point à se plaindre par la suite qu'on les tient plus resserrées qu'elles ne doivent l'être. Je ne crains rien tant que de leur voir perdre cette heureuse paix dans laquelle Notre-Seigneur les a maintenues jusqu'à présent. Je sais ce que c'est qu'une religieuse mécontente ; et tant qu'elles ne donneront pas d'occasion à les resserrer davantage, je crois qu'on ne doit pas exiger d'elles plus qu'elles n'ont promis.

À l'égard des confesseurs je ne vois point de raison pour leur parler la grille ouverte, non plus qu'aux religieux de quelque ordre que ce soit, et encore moins à nos pères réformés ; mais on pourrait

se relâcher, par exemple, en faveur d'un oncle, à l'égard de celles qui n'ont point de père, lorsque cet oncle leur en tient lieu ; cela me paraît raisonnable. On pourrait en user de même pour une princesse, ou quelqu'autre personne du premier rang ; et enfin dans toutes les occasions où il y aurait quelque avantage sans aucun risque. Hors ces cas, la grille doit toujours être fermée ; et s'il s'en présentait quelqu'un où il y eût du doute, je voudrais qu'on consultât le provincial, et qu'on n'ouvrît point sans lui avoir demandé la permission ; encore est-il à craindre que le provincial ne la donne avec trop de facilité. Il me semble que, pour traiter des choses spirituelles, il n'est pas nécessaire de se voir. Je m'en rapporte sur tout cela à votre révérence.

Je désire fort que l'on puisse bientôt recevoir à Albe quelques novices, dont la dot puisse servir à payer la dépense du bâtiment. Dieu connaît les besoins de cette maison, je le prie d'y pourvoir ; nos sœurs d'ici sont fort à leur aise ; elles ont abondamment tout ce qu'il leur faut, du moins pour le temporel ; mais ce n'est pas l'abondance qui donne la paix à l'âme. Cette paix se trouve plus aisément dans la pauvreté. Dieu veuille nous faire bien comprendre cette vérité, et vous donner les grâces nécessaires pour votre sanctification. Ce sont les vœux de celle qui est avec la plus parfaite vénération, mon révérend père,

Votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Il y a lieu de croire que la Sainte écrivit cette lettre dans le temps qu'elle était à la fondation de Palence. La fondatrice d'Albe était une femme attachée, au duc de ce nom, de laquelle la Sainte parle avec beaucoup d'éloge dans le livre de ses Fondations. Cependant elle ne laissa pas d'avoir quelques démêlés avec les religieuses.

Comme on était aussi, lors de cette lettre, à la veille du chapitre qui devait se tenir à Alcala de Henarès, pour la séparation des grands carmes d'avec les réformés, la Sainte profita de cette circonstance pour écrire à plusieurs supérieurs

de la réforme, auxquels elle donna ses avis touchant le gouvernement des religieuses, et le père Gratien fut du nombre de ceux à qui elle écrivit.

Cette lettre ayant été écrite à Palence avant la tenue du chapitre général, où la séparation fut prononcée et exécutée, on ne peut lui donner d'autre date que le mois de janvier ou de février 1581, puisque la Sainte n'arriva à Palence qu'au commencement de janvier 1581, et que le chapitre fut tenu le 5 mars suivant.

## LETTRE LVII.

*À DOM DIÈGUE DE MENDOÇA, CONSEILLER D'ÉTAT.*

*Elle le remercie d'une lettre qu'il lui avait écrite ainsi qu'à ses religieuses, et l'exhorte à se retirer pour travailler à son salut.*

1581. 20 août. — L'Esprit saint soit toujours avec vous, monsieur.

Si vous saviez la douce consolation et la joie que nous a causée votre lettre à nos sœurs et à moi ! cela est inconcevable. On nous écrit tous les jours de tous les côtés, et il nous est assez ordinaire de recevoir des grâces des personnes de la première considération ; mais nous n'y sommes point sensibles comme nous l'avons été à votre lettre. Il y a quelque chose là-dessous que je ne comprends pas, et j'en ai fait la remarque tant sur nos sœurs que sur moi-même. Le messenger est, dit-on, prêt à partir, et on ne nous laisse qu'une heure pour vous faire réponse. Mais vraiment il en faudrait bien davantage à nos sœurs pour s'acquitter comme elles le voudraient de la commission que vous leur donnez. Votre commère entre autres croit de la meilleure foi du monde que ses avis ne vous seront pas inutiles, et je le croirais comme elle, si l'effet répondait à sa bonne intention ; mais c'est l'ouvrage de Dieu ; il n'appartient qu'à lui de toucher les cœurs. C'est déjà beaucoup, et nous lui en rendons grâces de vous ouvrir les yeux, et d'exciter en vous de bons désirs. Il est impossible que ces deux dispositions n'aboutissent pas insensiblement à une heureuse fin dans un si grand esprit que le vôtre.

Tout ce que je puis vous dire, monsieur, c'est que mettant à part ce qui intéresse monseigneur l'évêque, je n'envisage rien qui pût me

faire tant de plaisir que de vous voir maître de vous-même. Je suis intimement persuadée qu'il n'y a que Dieu qui soit capable de remplir les désirs d'une aussi grande âme que la vôtre, et je regarde comme une grâce singulière qu'il vous fait, de permettre que vous soyez oublié et négligé de ceux qui pourraient vous donner en ce monde quelque légère satisfaction.

Mais je m'aperçois, monsieur, que j'extravague. Pardonnez-le-moi. Vous savez que les sujets les plus bornés sont toujours les plus téméraires, et que pour peu de liberté qu'on leur donne, ils en abusent.

Le père Jérôme Gratien m'a paru bien sensible à l'honneur de votre souvenir. Je connais son attachement pour vous, et l'envie qu'il a de vous être utile autant qu'il le doit, et même au-delà. Je sais qu'il a soin de vous recommander aux prières des bonnes âmes avec qui il communique, et il le fait avec un si grand désir que ces prières vous soient profitables, que je ne doute pas que Dieu ne les exauce. Il n'est pas content, à ce qu'il me dit un jour, que vous soyez un grand homme de bien, il veut encore que vous soyez un saint.

Pour moi je ne porte pas mes vues si haut, et je serais bien contente de vous voir penser votre salut, sans que votre charité s'étendit jusqu'à procurer celui des autres. Travaillez seulement à mettre la paix dans votre âme. Vous en viendrez bientôt à bout ; vous acquerez insensiblement le goût des biens éternels ; et vous trouverez du plaisir à servir ce maître si bon, qui vous tiendra toujours avec lui, sans se lasser de vous faire du bien.

Nous étions déjà instruites du jour que tombe la fête de votre saint. Nous sommes convenues de communier toutes ce jour-là à votre intention. C'est une dette dont nous voulons nous acquitter. Nous nous ferons un plaisir de célébrer pour vous cette fête, et nous la passerons le plus dévotement qu'il nous sera possible.

Quant aux offres de service que vous me faites, monsieur, je prévois que je ne manquerai pas d'occasions de m'en prévaloir. Mais

Dieu sait que le plus grand service que vous me pourriez rendre, ce serait de vous mettre en situation de ne pouvoir m'en rendre aucuns quand vous le voudriez. Je ne laisserai pourtant pas d'avoir recours à vous dans le besoin, comme au maître de cette maison.

La sœur Marie, la sœur Isabelle, et votre commère sont bien embarrassées pour vous écrire. J'entends ici le bruit qu'elles font. Pour Isabotte, autrement la sœur S.-Jude, elle ne souffle pas, et je ne sais pas trop comment elle s'en tirera ; car c'est son coup d'essai. J'ai résolu de ne leur pas corriger un seul mot. Je suis bien aise que vous essayiez toutes leurs impertinences, puisque c'est vous qui les leur faites dire. Et sans doute ce ne sera pas pour vous une petite mortification de lire ces belles lettres, comme ce n'est pas une petite preuve de votre humilité de vous être si mal adressé. Je prie le Seigneur qu'il nous éclaire toutes, afin que vous ne perdiez pas le fruit de votre bonne œuvre par notre incapacité ; et j'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que de reconnaissance, monsieur,

Votre indigne servante et véritable fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui dimanche et le 20 août, si je ne me trompe.

REMARQUES.

Le seigneur dom Diègue de Mendoça était un des plus grands hommes de son temps, bon politique et sage courtisan. Il fut conseiller d'état sous Philippe II. Il nous a laissé l'Histoire de la révolte des Maures de Grenade, que je compare pour l'élégance à la Vie de Pie V de Fuen Mayor. Ces deux ouvrages sont sans contredit ce que nous avons de mieux écrit en langue castillane.

Il paraît que ce grand homme avait formé le dessein de se retirer, et que par humilité il avait demandé sur cela non seulement l'avis de la Sainte, mais aussi ceux de ses religieuses. La Sainte lui dit agréablement qu'après l'évêque c'est à lui qu'elle est le plus attachée. Il y a tout lieu de croire qu'elle entendait parler de dom Alvaro de Mendoça,<sup>43</sup> évêque d'Avila, et apparemment frère du conseiller d'état. Ainsi c'était un compliment qu'elle faisait à tous les deux.

---

<sup>43</sup> Il n'était plus lors de cette lettre évêque d'Avila, il avait passé à l'évêché de Palence.

Si la Sainte ne s'est point trompée, et s'il est vrai que cette lettre fut écrite un dimanche 20 août, on ne peut la placer dans une autre année que 1581 ; car cette année est la seule de sa vie, depuis qu'elle eût connu le père Gratien, où le 20 août se soit rencontré un dimanche.

## LETTRE LVIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE, ET AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES  
DÉCHAUSSÉES DU COUVENT DE LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.*

PREMIÈRE.

*La Sainte les remercie d'un secours qu'elles lui avaient envoyé, ayant appris que son couvent était dans le besoin ; et leur donne des avis spirituels.*

29 décembre 1581. —La grâce du Saint-Esprit soit avec vous, ma révérende mère et mes chères filles.

Je crois que vous ne doutez pas que je ne souhaitasse de tout mon cœur pouvoir écrire à chacune de vous en particulier ; mais, comme nous sommes à la veille de notre départ, je me trouve dans un si grand embarras d'affaires, que c'est encore beaucoup que j'aie le temps de vous faire ce petit mot pour toutes en général. Demandez à Notre-Seigneur qu'il bénisse nos entreprises, et surtout cette fondation que nous allons faire à Burgos.

Je reçois une grande consolation de vos lettres ; mais ce qui m'en donne davantage, c'est de voir, autant par vos actions que par vos expressions, la tendre amitié que vous avez pour moi. Avec tout cela, et malgré la libéralité que vous venez d'exercer si généreusement à mon égard, je crois encore que vous êtes en reste avec moi, tant je vous aime. Je n'ai pas laissé de vous savoir un gré infini de ce secours dont nous avons grand besoin. Notre-Seigneur vous en rendra la récompense. Il paraît bien que vous le servez comme il faut, puisqu'il vous a mises en état de rendre un si bon office à nos religieuses. Elles vous sont toutes sensiblement obligées, et prieront Dieu pour vous. Quant à moi qui ne cesse de le faire, que pourrai-je vous offrir ?

J'ai bien de la joie d'apprendre que tout va bien, et particulièrement de ce que vous vous trouvez en butte aux murmures du monde, sans y avoir donné lieu. Ce vous doit être chose fort agréable, ayant eu si peu d'occasions de mériter lors de votre fondation. Quant à notre cher père Vallejo, je n'en puis dire autre chose, sinon que Notre-Seigneur récompense toujours par de grandes souffrances les services qu'on lui rend ; et comme le bien que ce bon père fait à votre maison est assurément d'un grand prix, je ne m'étonne pas que Dieu lui fournisse les occasions de mériter de plus en plus.

Ayez attention, mes chères filles, quand cette sainte dame entrera chez vous, que la mère prieure et toutes les sœurs aient pour elle toutes sortes d'égards, et qu'on lui marque beaucoup d'amitié, comme il est juste. Il y a en elle un si grand fonds de vertu, qu'il est inutile de la presser sur aucun point. Rien qu'à vous voir faire, et en écoutant les avis d'un aussi bon père spirituel que celui qui vous dirige, je crois qu'elle apprendra facilement tout ce qu'il faut qu'elle sache. Je prie Dieu qu'il vous conserve en bonne santé pendant une longue suite d'heureuses années.

Je suis charmée que la mère sous-prieure se porte mieux. Faites la toujours manger gras si elle en a besoin ; et même il n'y a pas d'inconvénients qu'elle continue durant le carême. On ne pêche point contre la règle quand il y a nécessité. N'ayez sur cela aucune inquiétude. Ce que je demande à Dieu pour vous, ce sont des vertus chrétiennes, surtout que vous soyez humbles, et que vous vous aimiez les unes les autres. C'est là le point le plus important. Plaise à sa divine majesté que j'aie la satisfaction de vous voir avancer dans la pratique de ces vertus, et demandez-lui la même grâce pour moi. Je suis de tout mon cœur, mes chères filles,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de la fête du roi David. Il y a un an que nous arrivâmes à pareil jour à la fondation de Palence.

Recommandez, je vous prie, à Dieu la sœur Thérèse de Jésus et la mère sous-prieure. Elles sont au lit toutes les deux, et la sous-prieure est fort mal.

#### REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre du couvent d'Avila, comme elle était sur le point d'en partir pour aller faire la fondation de Burgos. Cette sainte dame, dont il est parlé dans cette lettre, était, suivant les apparences, madame Béatrix de Véamonté, qui, après avoir donné à Dieu sa maison pour la fondation du couvent de Sorie, voulait encore se donner à lui elle-même. Elle exécuta depuis ce pieux dessein, en prenant l'habit dans le couvent de Pampelune.

Il est aisé de déterminer l'année où cette lettre a été écrite, puisque ce fut précisément un an après, jour pour jour, que la Sainte était arrivée à Palence, et qu'on sait qu'elle y arriva le lendemain des Innocents de l'année 1580. D'ailleurs, depuis la fondation de Sorie, la Sainte n'a passé d'autre mois de décembre que celui de 1581, étant morte le 4 octobre 1582. La prieure de Sorie était la mère Marie de Christ, à qui est adressée la lettre LXII ci-après.

#### LETTRE LIX.

*À LA SŒUR ÉLÉONORE DE-LA-MISÉRICORDE, NOVICE DU MONASTÈRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.*

*La Sainte la rassure et la fortifie sur certains scrupules qu'elle se faisait dans les commencements de sa vocation.*

1582. — Le Saint-Esprit soit avec vous, ma chère fille.

Ah, que je voudrais bien n'avoir point d'autres lettres à écrire que celle-ci, pour répondre tout à mon aise aux deux vôtres, dont la première m'a été remise par les pères Jésuites ! Persuadez-vous, ma chère fille, que je ne reçois point de lettre de vous sans ressentir une satisfaction toute particulière. Ainsi, s'il vous venait dans l'esprit de ne me plus écrire, regardez cela comme une tentation du démon. Celle que vous éprouvez actuellement, en ce qu'il vous semble que vous ne faites aucun progrès, vous en fera faire un très-considérable. C'est ce que le temps vous apprendra. Dieu vous traite comme une personne qu'il tient déjà dans son palais, et qu'il sait ne pouvoir lui

échapper. Il veut vous donner moyen de mériter de plus en plus. Peut-être auparavant vous traitait-il avec plus de douceur, mais c'est que ce traitement vous était alors nécessaire pour vous détacher des choses du monde.

Je me souviens, à propos de cela, d'une sainte que j'ai connue à Avila ; je l'appelle sainte, parce qu'assurément elle en menait la vie. Elle avait donné pour l'amour de Dieu tout ce qu'elle possédait au monde. Il ne lui restait plus qu'une couverture ; elle la donna encore. Aussitôt après, Dieu lui fit éprouver pendant quelque temps des peines intérieures inexprimables et de très-grandes sécheresses. Elle en faisait ses plaintes à Notre-Seigneur, et lui disait agréablement : *Vraiment, Seigneur, vous êtes admirable ! après m'avoir tout ôté, vous me laissez là.* Ainsi, ma fille, mettez-vous dans l'esprit que Dieu est de ceux qui paient les grands services qu'on leur a rendus par des mortifications ; et c'est bien là le meilleur paiement qu'on puisse recevoir, puisqu'on acquiert par-là l'amour de Dieu.

Je lui rends grâce du profit intérieur qu'il vous fait faire dans la vertu. Laissez-le agir en maître dans votre âme ; elle est son épouse ; il vous en rendra bon compte, et la conduira par le meilleur chemin. Il vous semble que la nouvelle vie que vous menez, et les exercices qu'on vous fait pratiquer, éloignent de vous cette paix après laquelle vous soupirez ; mais ne vous mettez point en peine, tout viendra à la fois ; mettez votre gloire à porter la croix du Sauveur ; ne faites aucun cas des douceurs et des consolations ; il n'appartient qu'aux simples soldats de vouloir être payés par jour ; servez gratuitement comme les grands seigneurs servent le roi, et que celui du ciel soit toujours avec vous.

Je réponds ce qu'il faut à madame Béatrix au sujet de mon départ. Madame Joseph, votre amie, est sans doute une bonne âme, et nous conviendrait fort ; mais elle est si utile dans sa maison, que je ne sais si elle fait bien d'en vouloir sortir ; je m'y oppose autant que je puis, dans la crainte de me faire des ennemis ; cependant si le Seigneur le veut, cela ne laissera pas d'arriver. Mes obéissances très-

humbles, je vous prie, à ceux de messieurs vos frères que je connais. Dieu vous conserve et vous rende telle que je souhaite. Je suis bien tendrement, ma chère fille,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La sœur Éléonore de la Miséricorde était sœur de dom Jérôme d'Ayance, d'une maison illustre du royaume de Navarre. Elle avait épousé un gentilhomme du même pays, nommé dom François de Véamonté ; mais ayant été depuis séparée de lui par une sentence de divorce, elle s'était retirée à Sorie, où Sainte-Thérèse la trouva lorsqu'elle alla dans cette ville pour y fonder un couvent. Cette dame conçut une grande amitié pour la Sainte ; et ayant appris d'elle la vocation du père Nicolas Doria, que la Sainte avait attiré à son ordre en priant Dieu pour lui pendant un an entier, elle se sentit inspirée de Dieu de prendre le même parti. Ayant donc fait profession au couvent de Sorie, elle y vécut dans la pratique des plus éminentes vertus, et alla finir ses jours dans celui de Pampelune, sa patrie.

J'ai appris que cette vertueuse femme d'Avila, dont la Sainte rapporte ici un trait, était la vénérable Marie Dias, que l'on regardait en effet dans cette ville comme une Sainte.

#### LETTRE LX.

*À LA SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS, NIÈCE DE LA SAINTE, NOVICE AU MONASTÈRE DE S. JOSEPH D'AVILA.*

*La Sainte donne à sa nièce de salutaires instructions.*

7 mai 1582. — La grâce de l'Esprit-saint soit avec vous, ma chère fille.

Votre lettre m'a fait grand plaisir ; et comme nous avons quelque temps à passer éloignées l'une de l'autre, je suis charmée que les miennes fassent le même effet sur vous. Par rapport aux sécheresses que vous éprouvez, il me paraît que Dieu vous traite déjà comme une âme forte, puisqu'il veut vous mettre à l'épreuve pour connaître l'amour que vous lui portez, et pour juger si cet amour est de même dans la sécheresse comme dans la consolation. Vous devez

tenir ce traitement à très-grande faveur de sa part, bien loin de vous en chagriner. C'est dans la pratique des vertus, bien plus que dans la ferveur sensible, que consiste la perfection ; et d'ailleurs la ferveur reviendra dans le temps que vous y penserez le moins.

Quant à ce que vous me marquez de cette religieuse, c'est une pensée que vous devez chasser de votre esprit ; et n'allez pas non plus vous figurer qu'une simple pensée soit un péché, quelque mauvaise qu'elle soit. Ce que vous me dites de cette fille n'est rien au fond ; mais je voudrais qu'elle éprouvât cet état de sécheresse et de tiédeur où vous êtes présentement, car je doute qu'elle sache ce qu'elle fait, et nous pouvons lui souhaiter cet état pour son plus grand avantage. Dorénavant, ma chère fille, quand il vous viendra quelque mauvaise pensée, faites le signe de la croix, ou dites un *Pater*, ou frappez-vous la poitrine, et faites en sorte de détourner votre esprit à d'autres objets. En résistant de cette façon vous tirerez un mérite de la tentation même.

J'aurais bien voulu répondre à la sœur Isabelle de S. Paul, mais je n'en ai pas eu le temps ; faites-lui mes compliments. Elle sent bien que vous devez être la plus chérie. Dom François se porte à merveille ; il vit comme un saint ; il communia hier avec tous ses domestiques. Nous allons demain à Valladolid, d'où il vous écrira, car je ne l'ai point averti de ce messenger-ci. Dieu vous conserve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte. Je me recommande à toutes nos sœurs, et suis toujours votre bonne tante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui St. Albert.

#### REMARQUES.

La sœur Thérèse de Jésus était fille de dom Laurent de Cépède, frère de la Sainte. Lors de cette lettre elle était novice au couvent de St. Joseph d'Avila, où elle fit profession le 9 novembre de la même année 1582, et mourut le 10 septembre 1610.

Dom François, dont il est ici parlé, était aussi fils de dom Laurent, et par conséquent frère, de cette religieuse. Ce gentilhomme, qui venait de perdre son

père, accompagnait alors sa tante dans son voyage. Il se maria quelque temps après à Madrid avec mademoiselle Orophrise de Mendoza et Castille, qui était de la maison de l'Infantade et Mondejar.

Cette lettre ayant été écrite le jour de S. Albert, dans l'année du noviciat de la sœur Thérèse de Jésus, sa date est par conséquent le 7 mai 1582.

L'auteur des remarques s'est trompé sur l'époque du mariage de dom François qui fut célébré le 8 décembre 1588. Voyez la note sur la 137<sup>e</sup> lettre de ce vol.

## LETTRE LXI.

*À DOM SANCHO D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE JAEN, L'UN DE SES DIRECTEURS.*

SECONDE.

*Elle le remercie d'une de ses lettres ; lui apprend le succès de la fondation de Burgos, et lui recommande son beau frère.*

12 août 1582. — La grâce de l'Esprit-saint soit toujours avec vous monsieur.

Si j'eusse su où vous étiez, j'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; car il me tardait de vous témoigner l'extrême consolation qu'elle m'a donnée. Je prie le Seigneur de vous en récompenser par une abondance de biens spirituels, que je lui demande tous les jours pour vous.

J'ai eu tant de peines, si peu de santé, et tant d'occupations à la fondation de Burgos, qu'il ne me restait guère de temps pour me donner la satisfaction de vous écrire ; mais tout est présentement terminé, grâce à Dieu, et même avantageusement. Je voudrais bien, monsieur, pouvoir aller où vous êtes. J'aurais certaines choses à vous communiquer qui s'expliquent mal par écrit ; mais Dieu permet rarement que je fasse ma volonté. Que la sienne s'accomplisse toujours, c'est-là le point le plus important.

J'ai grande envie devoir la Vie de madame la marquise votre mère. Je me doute que madame l'abbesse votre sœur est après la lire, puisqu'elle ne me l'a pas encore envoyée, ou peut-être aura-t-elle reçu

ma lettre trop tard. Vous avez bien eu raison de ne pas permettre qu'une si belle vie demeurât dans l'oubli. Dieu veuille qu'il ne vous soit rien échappé ! Toute mon appréhension est que vous ne vous soyez point assez étendu.

Mon Dieu, que j'ai souffert pour gagner sur les parents de ma nièce qu'ils la laissassent à Avila jusqu'à mon retour de Burgos ! Mais j'ai tenu bon, et je l'ai emporté. Je ne saurais assez vous remercier des bontés que vous voulez bien avoir pour eux. J'espère que vous serez leur appui. En revanche, je prie le Seigneur qu'il vous conserve et qu'il vous comble de ses grâces. Et je demeure pleine de vénération, monsieur.

Votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

De Palence, ce 12 août 1582.

#### REMARQUES.

La Sainte parle dans cette lettre de la peine qu'elle eut à la fondation de Burgos, où elle essuya des contradictions infinies de la part de l'archevêque. C'était alors Chrisloval Vela, qui était pourtant un prélat fort régulier. Elle dit de lui assez plaisamment dans ses fondations qu'il ne lui refusait pas son agrément ; mais que cet agrément était toujours accompagné de conditions impossibles, qui le rendaient inutile. Ce prélat se laissa cependant fléchir à la fin, et lui accorda de bonne grâce tout ce qu'elle demandait.

Nous apprenons d'une autre lettre de la Sainte que cette nièce, dont elle fait ici mention, était mademoiselle Béatrix d'Ahumade, fille de madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. Elle prit l'habit de carmélite déchaussée dans le monastère d'Albe après la mort de sa tante, comme celle-ci l'avait prédit. Son nom de religion était sœur Béatrix de Jésus. Elle fut prieure du couvent de Madrid. Je l'ai fort connue, et lui ai souvent parlé. C'était une sainte fille, et une religieuse accomplie. Je conserve d'elle très-précieusement un petit crucifix, dont elle me fit présent, et qu'elle avait porté sur soi pendant quarante ans. Elle mourut à Madrid en 1639, en odeur de sainteté.

## LETTRE LXII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE CHRIST, PRIEURE DU MONASTÈRE DE LA  
SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.*

SECONDE.

*Cette lettre roule sur divers sujets, entre autres, sur le peu de cas qu'on doit faire des préséances dans les maisons religieuses.*

13 sept. 1582. — Jésus soit avec votre révérence, ma chère fille et vous conserve.

J'ai reçu vos lettres qui m'ont fait grand plaisir. J'aurais bien souhaité que ce que je vous ai marqué au sujet de la cuisine et du réfectoire, eût pu se faire ; mais, comme vous êtes plus à portée de voir ce qui convient, vous en ferez ce que vous jugerez à propos. Je suis bien aise d'apprendre que la fille de Roch de Houerte soit un bon sujet. Quant à la profession de la sœur dont vous me parlez, je trouve fort à propos qu'on la diffère jusqu'au temps que vous dites. Comme elle est encore extrêmement jeune, il n'y a pas d'inconvénient. Et ne vous étonnez point de lui voir quelques petites fantaisies ; cela est de son âge, et ce sont ordinairement celles-là qui avec le temps deviennent les plus mortifiées. Dites, je vous prie, à la sœur Éléonore de la Miséricorde que ce qu'elle me demande est le moins que je voulusse faire pour son service. Plût à Dieu qu'il me fût possible d'aller à sa profession, j'irais de grand cœur, et cela me ferait plus de plaisir que bien des choses qui m'occupent ici.

Pour ce qui est de la fondation, je ne puis me résoudre à y donner les mains, à moins qu'elle ne se fasse avec quelque revenu. C'est, je crois, le parti que nous devons prendre, vu le peu de charité qui règne présentement. Il y aurait de l'indiscrétion à établir une maison si éloignée des autres, sans pourvoir aux besoins de la vie. Cela est différent de ces côtés-ci : si une maison tombe dans la nécessité, les autres l'assistent. Je suis cependant bien aise de ces bons commencements, de ce qu'on parle de cette affaire, et de ce que cela nous donne lieu de connaître des personnes charitables. Si Dieu

s'y intéresse, il saura bien toucher les cœurs, et nous fera trouver des secours qui nous manquent pour le présent.

Je resterai peu à Avila, parce que je ne puis me dispenser d'aller à Salamanque, où vous pourrez m'adresser vos lettres. J'aimerais mieux cependant que l'affaire de Madrid pût réussir, comme j'en ai quelque espérance, parce que je me trouverais plus près de vous. Recommandez-la à Notre-Seigneur.

À l'égard de votre religieuse, si elle voulait venir à Palence, cela me ferait plaisir, parce qu'on en a besoin dans cette maison. J'en écris à la mère Agnès de Jésus, afin que vous arrangiez cela ensemble.

Par rapport à ces pères, j'approuve fort, ma chère fille, que vous leur rendiez tous les services qui dépendront de vous. Ce n'est pas chose indifférente ; la vie est sujette à mille vicissitudes, et peut-être un jour seront-ils à portée de se revancher des bonnes façons que nous aurons eues pour eux. Dites, je vous prie, de ma part tout ce que vous jugerez à propos à madame Béatrix. J'aurais bien voulu lui écrire ; mais nous sommes sur notre départ, et je suis si accablée d'affaires, que la tête m'en tourne. Dieu veuille tirer sa gloire de tout cet embarras. Ainsi soit-il.

Au reste, si je suis d'avis qu'on diffère la profession de la petite novice, ne pensez pas que ce soit dans la vue de donner à sa compagne l'ancienneté sur elle, à cause de la différence de leurs âges. Ce sont-là de ces petites vanités mondaines que je ne puis souffrir, et auxquelles je serais fâchée, ma chère fille, que vous vous arrêtassiez. Mais je considère seulement qu'elle est fort jeune, et qu'il est bon de la rendre plus mortifiée qu'elle n'est. Si je savais qu'on dût prendre la chose autrement, je ne voudrais pas qu'on différât d'un moment à lui faire faire ses vœux, dans l'opinion où je suis que c'est dans nos actions que doit paraître l'humilité, dont nous faisons profession. Vous êtes la première à qui je parle de ceci ; car à l'égard de la sœur Éléonore de la Miséricorde, je la crois trop humble pour faire la moindre attention à de pareilles minuties. J'approuve donc le

retardement par les raisons que je viens de vous dire. Je ne puis m'étendre davantage, parce que nous allons partir pour Médine. Ma santé est comme à l'ordinaire. Mes compagnes se recommandent à vos prières. Nous avons reçu depuis peu une lettre de la mère Anne, qui nous mande ce qui se passe là-bas. Mes compliments à toutes nos sœurs. Dieu les rende saintes, et vous aussi. Je suis de tout mon cœur, ma révérende mère,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

De Valladolid, ce 15 septembre.

Nous voici arrivées à Médine, et je suis si occupée, que je n'ai que le temps de vous dire que nous avons fait bon voyage. Surtout en remettant la profession de la sœur Isabelle, conduisez- vous avec tant de précaution qu'on ne soupçonne pas que la préséance y ait la moindre part, puisqu'on effect ce n'est pas le motif qui nous détermine.

#### REMARQUES.

La mère Catherine de Christ fut, après sainte Thérèse, la première prieure du couvent de la Trinité de Sorie, d'où elle passa dans la même qualité aux couvents de Pampelune et de Barcelone, après la mort de la Sainte. Ce fut une excellente religieuse.

### LETTRE LXIII.

*À DOM DIÈGUE DE GUSMAN ET CÉPÈDE SON NEVEU.*

*Elle le console sur la mort de sa femme.*

*Année incertaine.* — La grâce de l'Esprit-saint soit avec vous, monsieur et cher neveu, et vous donne la consolation dont vous avez besoin, pour vous faire supporter avec constance ce que nous regardons aujourd'hui comme une très-grande perte. Dieu, qui l'a ainsi permis, et qui nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes, amènera le temps où nous connaissons que c'était au

contraire la plus grande grâce qu'il pouvait faire à ma cousine et à tous ceux qui lui étaient attachés, puisqu'il ne l'a retirée de cette vie que pour la faire passer à une meilleure.

Ne vous affligez point, mon cher neveu, sur ce qu'il vous semble que vous ayez encore longtemps à demeurer sur la terre. Ce qui finit sitôt est toujours court. Considérez plutôt que ce temps qui vous reste à passer sans cette chère compagne n'est qu'un moment, et mettez tout entre les mains de Dieu, qui disposera toutes choses pour votre plus grand avantage. Ce qui doit le plus nous consoler, c'est que ma cousine a fait une fin qui ne nous permet pas de douter qu'elle ne vive actuellement pour ne plus mourir. Croyez que si vous la perdez pour cette vie, elle vous sera d'un bien plus grand secours dans l'autre, où elle priera Dieu pour vous et pour vos enfants. Puisse-t-il exaucer les ferventes prières que nous lui adressons à cette occasion, et vous donner la grâce de vous conformer en tout à sa sainte volonté, avec les lumières nécessaires pour bien comprendre combien peu durent les plaisirs et les peines de ce monde ! Je suis avec toute la tendresse possible, monsieur et cher neveu,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Ce neveu de la Sainte était fils de Marie de Cépède, sa sœur, et de dom Martin de Gusman et Barrientos. Il avait épousé madame Jérôme de Tapia, sa tante à la mode de Bretagne, et cousine-germaine de la Sainte, laquelle était fille de dom François Alvarez de Cépède, frère de dom Alonse Sanchez de Cépède, père de la Sainte.

On ne voit rien qui annonce la date de cette lettre.

#### LETTRE LXIV.

*Elle console un mari de la mort de sa femme.*

*Année incertaine.* — La grâce du Saint-Esprit soit avec vous, monsieur, et vous donne la force de l'esprit et du corps dont vous

avez besoin, pour soutenir un aussi grand coup que celui que vous venez d'essuyer. Je suis si touchée de votre état, que si je ne savais pas que ce coup part d'une main miséricordieuse et infiniment juste, je n'entreprendrais assurément pas de vous consoler. Mais je connais l'amour sincère que Dieu nous porte ; je sais d'ailleurs que vous êtes persuadé de la misère, et du peu de stabilité de cette malheureuse vie. C'est ce qui me fait espérer que Dieu vous éclairera de plus en plus, et que vous concevrez la grâce singulière qu'il fait à ceux, qui ont le bonheur de le connaître lorsqu'il les retire de ce monde. Il ne vous est même pas permis de douter, suivant les lumières de la foi, que cette sainte âme ne soit actuellement dans un lieu de repos, où elle reçoit la récompense des longs travaux qu'elle a éprouvés dans cette vie, et qu'elle a supportés avec tant de patience.

Je n'ai pas laissé cependant de bien prier pour elle, et nos sœurs en ont fait autant à ma recommandation. Nous avons aussi supplié la divine Miséricorde, de vous donner la consolation et la santé, qui vous sont nécessaires pour vous mettre en état de lutter de nouveau contre les tribulations de cette vie. Bienheureux ceux qui en sont délivrés pour jamais. La circonstance ne me permet pas de vous en dire davantage ; je ferai beaucoup mieux de redoubler mes vœux au Seigneur pour qu'il se charge de vous consoler lui-même. Dans une affliction aussi excessive, vous ne devez rien attendre des créatures, et surtout d'une misérable pécheresse telle que je suis. Que le Tout-Puissant soit donc votre refuge, et qu'il vous tienne désormais compagnie, de manière que vous ne trouviez point à redire celle que vous avez perdue. C'est ce que je souhaite ardemment, monsieur,

Votre indigne et très-soumise servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

REMARQUES.

On ne sait ni à qui cette lettre était adressée, ni dans quel temps elle a été écrite.

## LETTRE LXV.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES D'UN MONASTÈRE  
NOUVELLEMENT ÉTABLI.<sup>44</sup>

*La Sainte les reprend avec un zèle et une sagesse admirables ; leur donne d'excellentes instructions touchant l'esprit d'obéissance et d'humilité ; leur représente que la gloire de Dieu ne consiste pas dans le grand nombre des monastères, mais dans la perfection des religieuses, et que le dégagement de l'attache aux créatures est proprement l'esprit des carmélites.*

30 mai 1582. — L'Esprit-saint soit toujours avec vos révérences, mes chères filles.

Je trouve fort étranges les plaintes que vous faites du père provincial, après avoir négligé de lui écrire depuis le temps que vous lui avez mandé votre établissement. Vous n'en avez pas mieux usé à mon égard, puisque je n'ai eu connaissance de ce qui s'est passé chez vous, que par la mère prieure de Séville, qui me manda avoir ouï dire que vous achetiez une maison de douze mille ducats<sup>45</sup> : je fis part de cette nouvelle au père provincial qui était ici le jour de la Sainte-Croix, et qui ne savait rien de vos affaires.

Il n'est pas étonnant qu'on ait fait des règlements un peu sévères pour un couvent où règne une grande prospérité : mais j'avoue que l'artifice dont vous avez usé pour ne pas obéir m'a sensiblement touchée par le scandale qu'il causera à tout l'ordre, et parce que les prieures pourront se donner à l'avenir de ces sortes de libertés, qu'elles croiront toujours pouvoir excuser. D'ailleurs, vos révérences étant aussi à charge qu'elles le sont aux messieurs chez qui vous logez, il faut convenir que ce n'a pas été une petite indiscretion d'avoir amené avec vous tant de religieuses,<sup>46</sup> outre la

---

<sup>44</sup> C'était le monastère de Grenade.

<sup>45</sup> Voyez l'avertissement.

<sup>46</sup> La prieure en avait amené huit : deux que sainte Thérèse lui avait envoyées d'Avila, savoir la mère Marie de Christ, qui achevait son temps de prieure de Saint-Joseph à Avila, et la mère Antoinette du-Saint-Esprit, l'une des quatre premières religieuses de la réforme ; une que la Sainte aussi lui avait envoyée de Tolède, savoir la mère Béatrix de Jésus, l'une de ses plus chères filles ; trois qu'elle prit dans son couvent de Véas sans y avoir été suffisamment autorisée, et deux que la mère Marie de Saint-Joseph

difficulté qu'il y aura à les renvoyer si loin, après qu'elles ont essuyé la fatigue d'un long voyage. Je ne sais si l'on pourrait trouver des cœurs assez durs pour ne pas gémir de cette conduite.

On aurait pu, ce me semble, avoir déjà renvoyé à.....<sup>47</sup> les religieuses qui en sont arrivées, et quelques autres encore avec elles ; car ce fut une étrange confusion de partir en si grand nombre, et l'on peut dire que jamais rien ne fut plus mal concerté. On devait prévoir que cela donnerait bien de la peine, et vous causerait à vous-mêmes beaucoup d'embarras, faute d'avoir une maison arrêtée. Il est visible qu'on eût mieux fait de les laisser où elles étaient, et j'admire la patience de vos hôtes ; mais on s'est aveuglé dès les commencements, et puisque votre révérence, ma mère, n'y trouve d'autre remède que celui qu'elle propose, je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de s'en servir, que vous vous rendez extraordinairement difficile à recevoir des religieuses. Il est vrai qu'il faut y prendre garde, de peur de devenir trop à charge ; mais cela n'est pas fort à craindre pour une si grande ville.

Je n'ai pu m'empêcher de rire de la crainte que vous voulez me donner, en disant que monseigneur l'archevêque supprimera votre établissement : il n'y a plus de droit, et s'il voulait le détruire, il y a quelque apparence qu'il mourrait avant que d'en venir à bout. Je ne sais pourquoi vous embarquez ce prélat dans votre affaire. Si néanmoins ce monastère doit établir dans l'ordre des principes d'indépendance, il vaut mieux l'anéantir d'abord ; notre avantage ne consiste pas à avoir beaucoup de couvents, mais à avoir de saintes religieuses. Il n'est pas possible de dire précisément quand le père provincial pourra recevoir les lettres que vous lui adressez : je crains que ce ne soit de plus de six semaines ; je suis même en peine par quelle voie l'on pourra alors les lui faire tenir sûrement. En partant d'ici il alla à Sorie, et de-là faire ses visites en tant de monastères, qu'on ne sait où il est présentement, ni quand on recevra de ses

---

lui avait envoyées de Séville par ordre de la Sainte. *Voyez l'Hist. gén., 2 part., livre 5, chap. 23, et les lettres 23 et 25 de la Sainte à la mère Marie de-saint-Joseph.*

<sup>47</sup> Véas.

nouvelles. Il arrivera à Villeneuve, si je ne me trompe, en même temps que nos pauvres sœurs ; ce qui m'afflige sensiblement, à cause de la douleur et de la honte que je prévois qu'il en recevra. Comme la ville est fort petite, il sera impossible d'y cacher leur arrivée ; ainsi tout le monde connaîtra combien cette conduite est indiscrète, et c'est ce qui peut faire un très-grand tort.

On pouvait éviter de les faire voir au père provincial ; il n'y avait qu'à les envoyer à...,<sup>48</sup> jusqu'à ce qu'il fût informé de tout. Aussi bien n'eurent-elles pas d'obédiences pour aller dans le monastère d'où on les a tirées, et elles étaient par son ordre conventuelles de la maison de...<sup>49</sup> Je ne doute donc point qu'on n'eût trouvé quelque remède à ce mal : mais votre révérence, ma mère, en est la seule cause, pour n'avoir pas dit combien vous aviez amené de religieuses, ni si vous aviez reçu quelques sœurs converses ; d'où l'on peut conclure que vous n'avez pas fait plus de cas du père provincial, que s'il n'était point votre supérieur.

Suivant ce qu'on m'a dit, il n'y a pas d'apparence qu'il puisse aller à Véas avant l'hiver : Dieu veuille que le père vicaire provincial soit en état de s'y rendre. On vient de m'apporter de Séville des lettres de la mère prieure, qui me marque que la peste y est, quoiqu'on n'en demeure pas tout-à-fait d'accord, et que ce père en est frappé, aussi bien que le frère Barthélemi de Jésus. Je suis fort en peine de l'un et de l'autre ; recommandez-les à Notre-Seigneur, si vous ne l'avez pas fait encore ; l'ordre perdrait beaucoup s'il les perdait. La mère prieure ajoute sur le dessus de la lettre que le père vicaire est mieux, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait hors de péril. Nos sœurs de ce monastère sont fort abattues, et ce n'est pas sans sujet, car elles souffrent étrangement ; ce sont de vraies martyres qui endurent bien d'autres travaux que vous, dont néanmoins elles ne se plaignent pas tant que vous faites. Lorsque l'on a de la santé et de quoi vivre, ce n'est pas un si grand malheur que d'être logées un peu étroitement :

---

<sup>48</sup> Véas.

<sup>49</sup> Véas.

vous êtes d'ailleurs estimées et protégées des grands seigneurs ; quels sujets avez-vous donc de vous plaindre ? tout ne réussit pas selon nos désirs.

La mère Béatrix écrit au père provincial qu'on attend le père vicaire pour renvoyer chez elles les religieuses de Véas et de Séville. On n'est pas en état à Séville de les recevoir, et il y a fort loin ; ainsi cela ne convient nullement. Lorsqu'il sera sur les lieux, il verra si la nécessité est aussi pressante qu'on le dit. Pour celles de...,<sup>50</sup> je trouve si à propos de les y renvoyer, que si je ne craignais de vous donner occasion d'offenser Dieu par votre désobéissance, je vous en enverrais sans balancer l'ordre exprès, car j'ai tout pouvoir sur les carmélites déchaussées. Mais j'ai tort de douter de votre soumission. C'est donc en vertu de ce pouvoir que je vous commande de faire retourner à...<sup>51</sup> le plus tôt que vous le pourrez, commodément néanmoins, toutes les religieuses qui en sont sorties, quand même vous seriez déjà dans une maison à vous, si ce n'est que vous eussiez aussi un revenu suffisant pour vous tirer de la nécessité on vous êtes ; car dans une fondation naissante, il n'est pas avantageux de s'amuser à tant consulter, quoiqu'en d'autres occasions cette attention soit nécessaire.

J'ai recommandé durant quelques jours cette affaire à Notre-Seigneur : c'est pour cela que je n'ai pas voulu vous faire si tôt réponse, et j'ai reconnu qu'il était du service de sa divine Majesté d'en user ainsi, et que l'ordre que je vous donne de renvoyer ces religieuses lui serait d'autant plus agréable, que vous le ressentiriez davantage. Rien n'est plus éloigné du véritable esprit des carmélites déchaussées que l'attachement aux créatures. Quand même ce serait à sa prieure qu'on s'attacherait, cela ne laisserait pas d'être un obstacle à la perfection, et d'empêcher qu'on n'avançât dans la vertu. Dieu veut des épouses libres et dégagées de toutes les choses de la terre, et attachées à lui seul par un ardent amour. Je ne prétends pas aussi que

---

<sup>50</sup> Véas.

<sup>51</sup> Véas.

cette maison ait les mêmes commencements que celle d'où vous êtes sortie, car je n'oublierai de mes jours une lettre qu'on m'écrivit de ce monastère, lorsque vous quittâtes la charge de prieure. Les attachements sont des sources de partis et d'autres désordres, dont on ne s'aperçoit pas à l'instant. N'ayez donc point maintenant, je vous prie, d'autres sentiments que les miens ; dans la suite, lorsque vous serez mieux établies, et vos sœurs plus détachées, on pourra les faire revenir si on le juge à propos.

La vérité est que j'ignore qui sont celles<sup>52</sup> qui vous ont suivie ; vous vous êtes cachée avec soin du père provincial et de moi. Je n'ai point cru aussi que vous dussiez en amener un si grand nombre. Mais je m'imagine bien que vous avez choisi et préféré celles qui sont le plus attachées à votre révérence. O esprit de la véritable et de la parfaite obéissance ! Comment se peut-il que parce qu'une personne nous tient la place de Dieu, nous ne fassions plus scrupule de nous y attacher si naturellement ? Considérez sérieusement, ma mère, dans cet esprit d'obéissance, que vous élevez des âmes pour être les épouses d'un Dieu crucifié, et qu'elles doivent être crucifiées elles-mêmes, n'avoir plus de volonté, ne se plus attacher ni amuser à des bagatelles. Faites réflexion aussi que vous jetez les fondements de notre ordre dans un royaume nouvellement conquis ; et que vous êtes toutes obligées d'avancer dans la vertu, non comme des femmelettes lâches et timides, mais comme des hommes pleins de courage et de valeur.

À quoi vous arrêtez-vous, ma mère, de remarquer si le père provincial vous nomme supérieure, présidente, prieure, ou bien<sup>53</sup> par votre nom ? Il est visible que si vous n'étiez pas à la tête de la communauté, on ne s'adresserait pas à vous plutôt qu'à une autre, puisqu'il y en a qui, comme votre révérence, ont été prieures. On a eu si peu de soin d'avertir ce révérend père de ce qui s'est passé chez vous, qu'il n'est pas étonnant qu'il ne sache rien de vos élections.

---

<sup>52</sup> C'étaient les sœurs Béatrix de Saint-Michel, Léonore-Baptiste et Lucie de Saint-Joseph.

<sup>53</sup> Il y a dans l'Espagnol, o ANA DE JESUS, c'est-à-dire, ou bien Anne de Jésus.

Quel affront me faites-vous que les carmélites déchaussées soient tombées en si peu de temps dans cette pitoyable bassesse, et qu'elles n'aient pas seulement été choquées intérieurement, mais qu'elles aient aussi murmuré entre elles, et que la mère Marie de Jésus-Christ, comme les autres, en ait fait un point d'honneur ! Il faut de deux choses l'une, ou que le chagrin vous ait tout-à-fait tourné l'esprit, ou que le démon fasse les derniers efforts pour semer dans notre ordre des principes diaboliques.

Après cela on loue le mérite de votre révérence ; on publie que vous êtes fort vaillante : comme si la soumission eût dû vous ôter le caractère d'héroïne ! Dieu fasse la grâce à mes filles<sup>54</sup> d'être humbles et obéissantes ; car si l'humilité et l'obéissance n'accompagnent pas ce prétendu courage, il ne peut être lui-même que la source d'une infinité d'imperfections.

Je me souviens à l'heure qu'il est que vous m'avez mandé, il n'y a pas longtemps, qu'une des religieuses que vous avez amenées avec vous a dans la ville des parents qui vous ont rendu de bons offices à sa considération. Si cela est, je vous permets, ma mère, d'examiner en conscience s'il vous est plus avantageux de la garder que de la renvoyer ; mais je ne vous donne pas la même liberté à l'égard des autres.

Vous aurez, j'en suis persuadée, de grands travaux à essayer dans ces commencements, qui ne peuvent être que très-rudes et très-difficiles. Ne vous en effrayez pas cependant ; une entreprise si importante ne se termine point sans beaucoup de peine et sans oppositions ; mais aussi la récompense sera proportionnée aux fatigues que vous aurez endurées. Dieu veuille que les imperfections qui s'y commettent ne vous attirent point des châtiments plutôt que des récompenses ; je suis toujours dans cette crainte.

J'écris à la mère prieure de...<sup>55</sup> de contribuer aux frais du voyage, pour lequel on trouve bien peu de commodités ; je lui

---

<sup>54</sup> *À mes carmes déchaussés*, dans l'édition espagnole.

<sup>55</sup> Véas.

marque que si Avila était aussi proche, je me ferais un vrai plaisir de rappeler mes religieuses ; cela se pourra faire dans la suite, si c'est la volonté de Dieu. C'est pourquoi, ma mère, vous pouvez les assurer que, lorsqu'on fondera d'autres monastères, on les renverra dans le leur propre, si elles ne sont point nécessaires dans celui où elles sont présentement, et si vous avez reçu chez vous d'autres religieuses.

Il y a peu de temps que j'écrivis une fort grande lettre à votre révérence, aux autres mères, au père Jean de-la-Croix, et que je leur rendis compte de ce qui s'est passé dans ces quartiers ; ainsi j'ai jugé à propos de n'écrire que cette seule lettre pour toutes. Dieu veuille, sur le pied où les choses sont aujourd'hui, qu'on ne s'en offense pas, comme on a été blessé de ce que le père provincial vous a appelée supérieure, au lieu de prieure. Lorsque ce père arriva ici avant nos élections faites, nous nommions supérieure ou présidente, et non pas prieure, la religieuse qui gouvernait. Des misères, un rien que tout cela.

Toutes les fois que je vous écris j'oublie de vous dire qu'on m'a averti que, depuis même la tenue du chapitre général, les religieuses de...<sup>56</sup> continuent à sortir pour parer l'église : je ne comprends pas sous quel prétexte cela s'est pu faire, le père provincial même n'ayant pas le pouvoir de le permettre, puisque le pape l'a défendu expressément sous peine d'excommunication, par un décret donné *motu proprio* ; outre que c'est un point capital de constitution. Cela nous fit ici quelque peine d'abord, mais nous en sommes très-aises à présent. On ne doit pas non plus sortir pour fermer la porte de la rue : les religieuses d'Avila le savent si bien ; je m'étonne qu'elles ne vous l'aient pas appris. Que votre révérence, ma mère, s'y soumette, s'il lui plaît ; et Dieu aura soin de vous donner quelqu'un pour parer l'église : on trouve des expédients pour tout.

Je ne puis penser sans douleur à l'embarras que vous causez à vos bienfaiteurs : je vous écrivis, il y a huit jours, que vous fissiez votre possible pour avoir bientôt une maison, quand même elle serait

---

<sup>56</sup> Véas.

étroite, peu logeable et peu solidement bâtie. Quelque incommodité que vous puissiez y ressentir, vous ne serez pas au moins si resserrées. Mais quand même vous le seriez également, ne vaut-il pas bien mieux que vous souffriez, que de voir souffrir des personnes qui vous comblent de bienfaits ? J'ai écrit à madame Anne<sup>57</sup> pour lui marquer la reconnaissance que j'ai de ses libéralités ; Dieu ne manquera pas de l'en récompenser ; c'est le principal.

Si vous souhaitez quelque chose du père provincial, comptez que vous ne lui avez pas écrit ; car, je vous l'ai déjà dit, il se passera bien du temps avant que je puisse lui faire tenir vos lettres. Je m'en charge néanmoins ; il doit aller de Villeneuve à Damiel prendre possession de ce monastère ; de là à Malagon, à Tolède, à Salamanque et à Alve pour assister à plusieurs élections de prieures. On ne croit pas qu'il arrive à Tolède avant le mois d'août. J'ai bien du chagrin de ce qu'il fait un si long voyage dans un pays si chaud. Ne l'oubliez pas dans vos prières, et tâchez par le moyen de vos amis de lui procurer un logement.

Vos religieuses auraient pu rester chez vous jusqu'à ce qu'on l'eût informé de tout, et il eût vu ce qui était le plus avantageux : on ne lui a donné nul avis de ce qui s'est passé, et personne ne lui a mandé pourquoi on ne les renvoie pas. Plaise à Dieu de nous faire part de ses lumières ; sans quoi on ne manque pas de s'égarer. Je le supplie, ma révérende mère, de vous éclairer et de vous conduire.

C'est aujourd'hui le 30 mai.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'écris à la mère prieure de...<sup>58</sup> touchant le voyage de nos sœurs ; je souhaite qu'on le tienne secret ; ce n'est pas qu'il y eût grand danger si on venait à le savoir. Pour ce qui est de la lettre particulière que je vous écris, qu'il n'y ait, s'il vous plaît, que la mère sous-prieure, ses deux compagnes et le père Jean de-la-Croix qui la

---

<sup>57</sup> De Pegnalosa, sœur de dom Louis de Mercato.

<sup>58</sup> Véas.

voient. J'ai trop mal à la tête pour écrire davantage.

#### REMARQUES.

Cette admirable lettre, que sainte Thérèse écrit quatre mois et quatre jours avant son heureuse mort, est pleine de vérités très-vives et très-fortes, parce que son style, soit qu'elle soit indignée ou embrasée d'amour, est le plus éloquent et le plus spirituel que nous ayons dans l'Église.

Ce qui donna occasion au déplaisir que la Sainte fait paraître ici, fut qu'étant sur le point de partir pour une fondation pressée, il s'en présenta une seconde qu'elle crut ne devoir ni refuser ni différer. Ainsi elle ordonna à une mère prieure qu'elle estimait extrêmement, et en qui elle avait une parfaite confiance, de faire au plus tôt ce second établissement, lui envoyant pour compagnes deux religieuses fort vertueuses.

Outre cela le père provincial avait écrit à cette mère prieure de prendre les religieuses dont elle croirait avoir besoin, sans lui en marquer le nombre ; cela fut cause qu'elle en prit plus qu'elle ne devait, ce qui donna lieu à la Sainte d'attribuer cette fausse conduite, non pas à l'erreur, mais à l'attachement et à l'amour naturel que des filles, presque toutes élevées de sa main, avaient pour sa personne. De plus, elles ne rendirent compte ni à la Sainte, ni au père provincial de ce qui s'était passé dans cette fondation ; et il y eut quelques religieuses qui trouvèrent à redire que dans la lettre que le père provincial leur écrivit, il n'eût pas donné la qualité de prieure à celle qu'elles avaient élue.

Telles furent les fautes pour lesquelles sainte Thérèse, cette savante maîtresse dans la vie spirituelle, les instruisit, les reprit, les mortifia vivement ; et par là elle a laissé cette nouvelle maison si éclairée et si solidement établie dans ses saintes maximes, que lorsque, passant dans leur pays, je les allai voir en 1649, je leur trouvai tant d'esprit et de perfection, qu'elles auraient pu donner à d'autres les instructions qu'elles avaient reçues de leur sainte mère dans leur établissement.

Lorsque la Sainte écrit à la mère prieure que si elle ne craignait de l'exposer à offenser Dieu par sa désobéissance, elle lui enverrait un ordre exprès, c'était une sévère réprimande, et non point une marque qu'elle la crût capable de désobéir : elle connaissait trop bien la vertu de sa chère fille, son humilité profonde, sa soumission déjà mise à l'épreuve des plus pénibles commandements ; et l'on n'en peut pas douter, puisqu'un moment après elle lui ordonne, sans nul adoucissement et sans façon, de renvoyer au plus tôt plusieurs des religieuses qu'elle avait amenées, et qui étaient précisément celles qu'elle aimait le plus, celles qui lui étaient les plus attachées. Elle connaissait certainement la force d'esprit et la grandeur d'âme de cette mère : mais la voyant attachée trop humainement à ses filles, quoique ce fut aussi avec une sainte intention, elle voulut retrancher ces

branches inutiles de ce bel arbre, qui devait dans la suite s'élever au-dessus de tous ceux du Carmel.

*Aux remarques qui précèdent et que nous avons extraites de l'illustre évêque d'Osme, dom Juan de Palafox, nous avons cru devoir joindre les notes suivantes, que nous trouvons dans la traduction des Lettres de Sainte-Thérèse par mademoiselle de Maupeou.*

L'air mystérieux qui a régné dans toute la traduction de cette lettre a du se faire sentir aux lecteurs : la mère à qui la Sainte écrivait n'y a point de nom ; le couvent, où elle était prieure y est de même anonyme ; et le nom de celui d'où elle était venue, y est partout remplacé par des points ; quoique l'original espagnol que j'ai consulté, et d'après lequel j'ai mis ces noms à la marge, les ait tous distinctement ou en tête, ou dans le corps du discours. Pourquoi ce mystère ? C'est sans doute par le même motif qui porta l'auteur de l'Histoire générale de la réforme du Carmel, grand admirateur de cette mère, et le père Ange Maurique de l'ordre de S. Bernard, son historien, à ensevelir cette circonstance de sa vie ; et pour la même raison qu'eurent autrefois quelques mères carmélites du faubourg S.-Jacques à Paris, de retrancher de la traduction faite par M. l'abbé Pelicot du premier tome des Lettres de sainte Thérèse, celle-ci qui en faisait partie.<sup>59</sup> On croirait tout perdu si on laissait des ombres dans les tableaux des personnes vertueuses à qui l'on prend un intérêt particulier ; et tel est le zèle de bien des filles pour la gloire de leurs saintes mères, que si le public y découvrirait quelques taches, elles croiraient leur propre honneur blessé.

Pour nous, qui savons que les plus grands saints avaient très-certainement des défauts, et que très-certainement ils ont fait des fautes ; qui sommes persuadés que de les représenter comme parfaits, c'est, en altérant la vérité, rebuter les personnes à qui on les propose pour modèles ; qui enfin avons souvent éprouvé que rien n'est plus propre à soutenir et à ranimer les âmes pusillanimes, lorsque le sentiment de leurs misères les décourage et les abat, que l'exemple des saints, qui malgré des misères semblables sont parvenus à une perfection éminente et au bonheur éternel : loin d'hésiter à dire que la mère qui avait mérité d'être reprise si vertement par sainte Thérèse, était elle-même une sainte ; loin de craindre de la nommer, nous ressentons d'avance une sorte de satisfaction à le faire ; d'autant plus qu'en applaudissant à la correction qu'elle essaya, nous aurons tellement de quoi montrer, dans le précis que nous allons donner de sa vie, combien elle était

---

<sup>59</sup> *Cette traduction parut à Paris en 1660. Quand on l'eut parcourue, on y remarqua quantité d'omissions, dit, dans l'Avis au lecteur, l'imprimeur de l'édition qui s'en fit à Bruxelles en 1661, et on en écrivit « à Paris, pour savoir la source d'un procédé si extraordinaire, et d'une imposture si signalée faite au public : on sut qu'en cela ni le traducteur, ni l'imprimeur n'étaient en faute ; et que cela venait de certaines moniales auxquelles le traducteur (alors absent) avait confié ses écrits ; et qui avaient ôté toute cette lettre avec les remarques. » L'accusation d'imposture est outrée : c'était pure faiblesse.*

respectable dès-lors, et combien elle se rendit dans la suite encore plus respectable, qu'on aura lieu de nous savoir bon gré d'avoir eu pour cette mère un zèle moins timide.

C'est la vénérable mère Anne de Jésus, première fondatrice des carmélites réformées en France et dans la Flandre. Tous les historiens de l'ordre, et quantité d'autres écrivains espagnols, français, flamands, italiens, en ont fait de grands éloges : mais je m'arrêterai presque uniquement à ce qu'en apprend l'histoire de sa vie, composée en espagnol par dont Ange Maurique, vicaire général de l'ordre de S. Bernard en Espagne, traduite en français par M. Gaultier, conseiller d'état, et imprimée à Paris eu 1636.

Elle naquit la même année que le célèbre père Jérôme Gratien, c'est-à-dire en 1545, le 25 de novembre, dans la ville de Médine-du-Champ, de parents fort nobles, mais pauvres ; et elle fit vœu de chasteté à l'âge de dix ans. Ses grâces croissant avec l'âge, et pressée vivement à 15 ans de se marier, elle imagina, pour dégoûter ceux qui la recherchaient, de se noircir le visage en l'exposant souvent à l'air et au soleil, après s'être lavée avec de l'eau claire : mais peu après, étant chez un de ses parents à Plaisance, elle fut si ébranlée par les attraits d'un jeune homme qu'ils lui proposaient, qu'elle fut sur le point d'enfreindre sa promesse. Dieu vint à son secours, et se servit d'un accident. Frappée de la mort d'une jeune demoiselle, son amie, elle arbore la piété, se coupe les cheveux, fait vœu d'être religieuse dans l'ordre qu'elle estimera le plus parfait, et se met sous la direction du saint père Rodriguez, jésuite, qui la conduisit plusieurs années dans la pratique exacte de la mortification, de l'obéissance et de l'humilité.

Avertie par ce père de la ferveur des carmélites de S.-Joseph d'Avila, elle y prit l'habit le 1<sup>er</sup> d'août 1570, avec le nom d'Anne de Jésus ; et trois mois après sainte Thérèse la mena à la fondation d'un couvent a Salamanque, où elle la chargea, quoique novice, d'instruire les novices ses compagnes. Une griève maladie qui lui survint ne lui permit de faire profession que le 22 octobre 1571, âgée de 20 ans : mais elle la fit avec une circonstance remarquable. Son historien raconte que l'évêque et le peuple étant assemblés à l'église, auprès de la grille du chœur, pour assister à la profession de la sœur Anne de Jésus, après qu'elle eût prononcé deux fois ses vœux, et avant que de les prononcer pour la troisième fois, selon l'usage de l'ordre, elle se tut. L'assemblée, étonnée de ce silence, la contemple ; on la voit absorbée et ravie ; un moment après il lui sort du visage un feu éblouissant : et c'est de cet événement, dit l'auteur, qu'est venue la loi, depuis inviolable parmi les carmélites réformées, de prononcer leurs vœux dans le chapitre devant la prieure et les religieuses seules, pour ne plus exposer aux yeux du public les faveurs extraordinaires qu'elles recevaient de Dieu.

Après sa profession elle continua avec le plus grand succès l'emploi si important de maîtresse des novices : mais comme on la surprit souvent dans des extases, sainte Thérèse ordonna que pour la distraire on la fit portière, sans que pour cela les ravissements cessassent. La Sainte les examine et les approuve, l'exerçant pour cette raison même plus qu'auparavant dans l'obéissance et dans l'humilité ; et elle en conçut tant d'estime, qu'au commencement de l'année 1574 elle la choisit pour faire la fondation du couvent de Véas, et pour y être prieure, quoiqu'elle n'eût que vingt-neuf ans d'âge, et deux ans et deux mois de profession. Selon l'auteur de l'Histoire générale de l'ordre (2 part., liv. 2, chap. 11), la mère Anne était dès lors prieure de Salamanque, en quoi nous croyons qu'il s'est trompé.

Aussi sage à gouverner qu'elle avait été religieuse à obéir, elle reçoit quatre novices, et les forme admirablement dans la vertu ; Dieu lui révèle souvent l'état de leurs consciences ; sa communauté vit dans la simplicité de la plus parfaite soumission ; elle pratiqua elle-même les plus admirables actions de mortification et d'humilité ; ajoutant à tous ces dons et à toutes ces vertus le talent même de bien conduire les affaires. C'est ce dont sainte Thérèse donne d'une manière fort agréable un témoignage dans une de ses lettres précédentes au père Ambroise Marian. « Afin que vous voyiez, lui dit elle, comme mes religieuses sont plus agissantes et plus propres pour faire des affaires que vos révérences, je vous envoie ce petit mot de lettre de la mère Anne de Jésus, prieure de Véas. Hé bien ! n'a-t-elle pas trouvé une bonne maison pour nos pères de la Pegnouella ? Que vous en semble-t-il ? J'oserais gager que vous n'en seriez pas si tôt venu à bout. Elle m'a fort contentée. »

Peu après la sœur Catherine de Jésus, encore novice, et l'une des deux fondatrices du couvent de Véas, étant tombée de dessus l'entablement, se brisa tellement tout le corps, les jambes surtout, que les os brisés avaient percé la peau, et que les médecins et chirurgiens en désespérèrent. Arrive une fête ; et la vénérable mère Anne, pressée d'un mouvement intérieur, étant allée voir sa malade, lui dit : *Hé ! comment, ma fille ! ne voulez pas nous venir aider aujourd'hui à chanter au chœur ? Hélas ! si je le pouvais*, répondit-elle, *et que ces méchants os me le permettent, je serais bien contente d'être avec les autres*. La mère ajouta : *N'avez-vous pas la foi que Jésus-Christ peut remettre tous ces os chacun en sa place ? Oui*, répondit-elle, *oui*. Or sus, lui dit alors la mère, la prenant par la main avec une vive foi, *au nom de Jésus-Christ je vous commande par obéissance de vous habiller*. La malade se lève sur son lit, s'habille, marche, mais en tremblant, comme saint Pierre sur les eaux, et en s'appuyant contre le mur. *Ne vous appuyez pas*, lui dit la mère ; *c'est aller en enfant*. Elle se met donc à marcher sans soutien, sans douleur, très-aisément. Contestation alors entre la mère et la fille devant toutes les sœurs étonnées et ravies : la fille attribue le miracle aux mérites

de la mère, et la mère à l'obéissance de la fille. Toutes deux avaient raison. Ce miracle a été vérifié dans les formes.

Anne de Jésus et toutes ses filles s'étant mises en 1576, par le conseil de sainte Thérèse, sous la direction du saint père Jean de-la-Croix, en recueillirent des fruits merveilleux : elles couraient auparavant dans les voies de Dieu ; alors elles y volèrent. Cependant les trois années du priorat de la mère Anne à Véas expirent ; on l'y élit de nouveau ; et pendant ce second triennal il s'opère comme par son ordre, et par la vertu de l'obéissance et de la foi, un autre insigne miracle en faveur d'une des sœurs. Peu après, la persécution contre la réforme étant devenue très-vive, elle vient à son secours avec tant de zèle et de sagesse, que le provincial des carmes mitigés lui écrivit comme à *celle qui, après Thérèse d'Ahumade, était la capitaine des prieures déchaussées* (ce furent ses termes), et l'exhorta à *les réunir à leur souche*. Mais comme la souche était dans la règle primitive, et non dans la mitigation, elle lui répondit avec une modestie pleine de fermeté, relevant autant dans sa réponse sa sainte mère, que le provincial avait paru la rabaisser dans sa lettre.

Sainte Thérèse, ayant appris tout ce qui s'était passé, se crut obligée de lui écrire en ces termes : Ma fille et ma couronne, je ne saurais me lasser de remercier Dieu de la faveur qu'il m'a faite d'amener V. R. à ma religion... Vous en êtes la colonne... Dieu est dans votre âme, puisque vous agissez avec tant de grâce, etc. Et depuis ce temps-là il lui était ordinaire de dire avec une aimable et naïve humilité : Anne a les œuvres, et moi le bruit. Elle fit plus : les députés de la réforme étant revenus de Rome triomphants, elle détermina le chapitre provincial à les envoyer remercier la mère Anne au nom de toute la réforme. Voilà cette mère cumulée de mérites devant Dieu, et de gloire devant les hommes.

Un autre événement arrive où sainte Thérèse montra bien l'estime qu'elle faisait de sa prudence et de sa vertu, mais où malheureusement elle montra bien à son tour que ni vertu ni prudence n'est parfaite dans cette vie. Sainte Thérèse, sollicitée de faire une fondation à Grenade, et ne pouvant l'exécuter par elle-même, parce qu'elle allait en faire une à Burgos, la choisit pour cette œuvre. Ne parlons ni de la douleur d'Anne quand elle se vit destinée à une si difficile entreprise sans la présence de sa sainte mère, ni du courage qu'elle opposa à une multitude d'obstacles, ni du glorieux succès qui enfin couronna ses travaux : pensons seulement aux fautes qu'elle fit dans cette occasion ; et, sans les exagérer, ne les exténuons pas ; l'intérêt de la vérité l'exige, ainsi que notre respect pour le jugement que sainte Thérèse en porta.

Non contente d'amener les cinq religieuses de mérite que la Sainte lui avait envoyées pour la fondation à Grenade, deux d'Avila, une de Tolède, deux de Séville, nombre qui devait bien lui suffire pour commencer cet établissement, elle

en veut aussi quelques-unes de son choix : et, soit qu'elle fût attendrie par les regrets de trois de ses plus chères filles de Véas, soit que son propre cœur l'excitât à ne s'en point séparer, soit qu'elle espérât encore plus d'attachement de leur part que de celle des autres, ou pour toutes ces raisons ensemble, sur une permission vague qu'elle interprète selon ses désirs, elle les prend toutes trois contre les règles de la prudence et du devoir. Ainsi accompagnée, elle arrive à Grenade le 20 janvier 1582, et, faute de maison où elles pussent se retirer, car les mesures avaient été mal prises, elle n'aurait su que devenir, si dom Louis de Mercade et madame de Pegnalosa, sa sœur, n'avaient eu la charité de les retirer dans la leur, et de les y garder sept mois. Neuf religieuses dans une maison particulière ne devaient pas être au large : aussi elles le sentirent et en murmurèrent, quoique assez bien d'ailleurs. Elles auraient été moins serrées si elles n'avaient été que six.

La mère Anne n'était encore que leur supérieure par ordre de sainte Thérèse, et par commission du père Jérôme Gratien, provincial : elles s'assemblent, l'élisent prieure, et font bien : mais manquant à un devoir essentiel, la mère Anne n'en donne avis ni à ce père ni à la Sainte, et ne leur marque rien non plus de ce qu'elles ont fait et de ce qu'elles veulent faire. L'oubli n'était pas pardonnable ; et s'il n'était pas l'effet d'un esprit approchant de celui d'indépendance, il en avait du moins la couleur. Sur ces entrefaites le père provincial a besoin d'écrire à la mère Anne, et n'étant pas prophète, il la traita simplement de supérieure : voilà une affaire de conséquence parmi les sœurs ; elles s'en scandalisent : n'avaient-elles pas le droit d'élire une prieure ? et pourquoi donc le père provincial ne donne-t-il à leur chère mère que le nom de supérieure ? On se plaint ; on murmure ; le respect envers le supérieur est blessé ; et la mère Anne, ou un peu piquée de n'avoir pas été qualifiée de son titre, ou du moins flattée du grand zèle de ses filles pour ses intérêts, les laisse se plaindre et murmurer, si même elle ne se plaignit et ne murmura pas un peu elle-même. Pouvait-elle ignorer la fermentation qui était parmi elles ? n'était-elle pas obligée en conscience de la réprimer ? et ne l'eût-elle pas en effet réprimée aisément, si elle y eût employé ses instructions et son autorité ? Fautes réelles assurément, fautes inexcusables ; mais que nous n'avons garde de regarder comme grièves, persuadés qu'il y eut beaucoup plus de faiblesse que de malice, et que le Saint-Esprit n'en fut que contristé.

La nouvelle en vient à sainte Thérèse : quelle surprise ! quelle douleur ! Une fille en qui elle avait reconnu tant de sagesse, donner dans l'imprudence d'amener une colonie si nombreuse sans savoir où la loger ! Une fille qu'elle avait vue d'une patience et d'une droiture à l'épreuve, se plaindre, et se plaindre d'être à l'étroit et d'avoir trop de monde, lorsqu'elle aurait dû s'en humilier ! Une fille si dégagée de la nature et des sens, en avoir maintenant suivi les impressions, non sans préjudice de l'obéissance et du bon ordre ! Une fille si humble et si soumise, faire aujourd'hui tout de sa tête, ne donner avis à son supérieur et à sa supérieure ni de

son élection, ni de ses arrangements, ni de ses projets ! Une fille dont l'âme avait jusqu'alors paru si grande, s'offenser de ce qu'on ne lui donne que le titre de supérieure, petitesse digne à peine des plus faibles cerveaux ! Une fille enfin, sainte jusqu'à avoir des extases et à faire des miracles, et ce qui en est une bien meilleure preuve, jusqu'à pratiquer les plus héroïques vertus, se livrer, ou du moins conniver par sa tolérance à des plaintes injustes, et à des murmures contre son supérieur ! Thérèse, dont l'esprit, éclairé de Dieu, était si pénétrant, vit tout d'un coup où pouvait aboutir une pareille conduite ; et touchée d'autant plus qu'elle avait plus d'estime et de tendresse pour la coupable, et que déjà elle avait sur le cœur une faute que cette mère avait faite en sortant de charge à Véas, elle va répandre son âme aux pieds du Sauveur, son refuge perpétuel, et le consulte plusieurs jours pour en apprendre ce qu'elle doit faire, et comment elle doit corriger.

Sa lettre nous a fait voir qu'on ne pouvait mieux s'y prendre. Rien ne lui échappe : la faute que la mère Anne avait commise à Véas, elle la lui rappelle en peu de mots obscurs, mais énergiques ; celles qu'elle et ses filles ont commises à Grenade, elle les leur met vivement sous les yeux, et leur en fait confusion ; ordre à elle de renvoyer à Véas les sœurs qu'une amitié trop naturelle en avait mal à propos retirées ; instructions à toutes sur leur conduite, marquées au coin de l'Esprit de Dieu.

Que nous souhaiterions pouvoir raconter ce que la mère Anne éprouva, ce qu'elle dit, ce qu'elle fit après qu'elle eut lu cette lettre ! mais pour nous l'apprendre, il eût fallu que ses historiens nous eussent fait connaître sa faille ; et ils ont préféré de nous cacher sa contrition : comme si c'était à l'impeccabilité qu'on connaît la vraie sainteté, et non à la manière dont on soutient les corrections, et dont on se relève de ses fautes. Disons néanmoins, sans crainte de nous tromper, qu'elle reçut cette réprimande comme une sainte devait la prendre ; et que, semblable à ces coursiers noblement fiers, qui s'endorment quelquefois jusqu'il faire de faux pas, jusqu'à tomber, mais qu'un coup de fouet ranime, et à qui le châtement, comme leur chute, n'inspire du courroux que contre eux-mêmes, la mère Anne, loin de se décourager pour avoir failli, ou de s'irriter d'avoir été sévèrement reprise, ne fit qu'en marcher d'un pas plus ferme, et se punir d'avoir été imparfaite, en courant avec plus d'ardeur dans les voies de la perfection. La voilà qui renvoie à Véas les filles de son cœur : elle renvoie aussi les deux sœurs de Séville, car une des lettres suivantes fera voir qu'elle en avait reçu la permission ; et se montre de plus en plus obéissante, fervente, très-sainte.

Aussi Thérèse parut-elle redoubler de confiance dans les lumières et dans les vertus d'Anne, comme on pourra le voir dans la suite : mais peu après elle lui donna une marque bien plus précieuse encore d'estime et de tendresse. Le 4 d'octobre suivant cette sainte meurt à Alve ; et dans l'instant même de sa mort, ce qui a été prouvé dans une information juridique, elle lui apparaît avec un visage

souriant, toute éclatante de gloire, et la charge de donner des avis à une de ses communautés, pour qu'on y discontinuât des pratiques de dévotion bonnes en elles-mêmes, mais singulières, et par là répréhensibles. Anne était alors malade à l'extrémité d'une fièvre, chaude, et les médecins l'avaient abandonnée : après cette vision, elle se trouve en parfaite santé.

Combien d'autres faveurs n'en obtint-elle pas et pour les autres et pour elle-même ! Le marquis d'Ardales, de la maison de Gusman, malade à la mort, pour qui elle invoque sa sainte mère ; le saint père Jean de-la-Croix, qui était frappé de la peste, dont la ville de Grenade était alors désolée ; elle-même ensuite, frappée du même mal, une relique de la Sainte, qu'on lui avait envoyée d'Alve, les guérit soudainement tous trois.

Cependant la réputation de sa sagesse et de sa sainteté s'étend de plus en plus. On l'élit de nouveau prieure de Véas ; mais on la retient à Grenade. On lui donne ordre, en 1585, d'aller fonder un monastère à Malaga ; mais la ville et le parlement de Grenade s'opposant à son départ, elle fit la fondation par ses filles ; jamais on ne lui aurait permis d'en sortir, sans l'événement que nous allons raconter.

Le roi, voulant s'assurer s'il fallait ajouter foi au bruit répandu dans toute l'Espagne, que le corps de sainte Thérèse était sain et entier, qu'il en sortait une odeur extrêmement suave, et qu'il en distillait une huile qui servait d'instrument à quantité de miracles, envoya des hommes graves et qualifiés, qui, en présence de l'évêque et de seize autres personnes notables, firent ouvrir le cercueil le 1<sup>er</sup> janvier 1586, s'assurèrent par leurs yeux de l'incorruption de ce saint corps, en éprouvèrent la suave odeur, et en virent couler l'huile miraculeuse. Une vérification si authentique de ces merveilles toucha tellement la cour, qu'il fut résolu d'établir un couvent de carmélites à Madrid ; en sorte qu'il ne fut plus question que de chercher une fondatrice propre pour cette capitale. C'est la mère Anne qu'on choisit.

L'ordre reçu, elle part avec six de ses sœurs, sans qu'on osât alors s'y opposer à Grenade ; et après avoir séjourné neuf jours auprès de Madrid chez des religieuses déchaussées de Saint-François, où l'impératrice l'avait retenue et comblée de marques de considération et de bonté ; après avoir été favorisée en chemin de plusieurs faveurs miraculeuses, elle prend possession, le 17 septembre, du couvent qui lui était destiné dans cette capitale ; y signalant son entrée par la guérison soudaine d'un jeune homme qui en tombant d'une échelle venait de se casser la jambe ; et peu après par celle du comte de Trivulce, désespéré des médecins.

Oublions les autres miracles qu'elle y fit en grand nombre ; les révélations qu'elle y eut ; les apparitions dont sainte Thérèse l'y favorisa ; les avis qu'elle en reçut tant pour l'ordre que pour elle-même ; les fondations qu'elle dirigea ; le don

qu'elle avait de pénétrer dans les consciences ; les grands exemples de vertu qu'elle y donna ; la hante idée qu'on y avait de ses talents et de sa sainteté ; les magnifiques éloges qu'en firent les plus saints hommes et les plus célèbres docteurs : et après avoir remarqué que c'est à ses soins qu'on est redevable de la première impression qui fut faite à Madrid, en 1588, des ouvrages de sa sainte mère, arrêtons-nous sur la conjoncture la plus critique de sa vie ; et pesons au poids du sanctuaire, tant la conduite qu'elle y tint envers les supérieurs de la réforme, que la dureté dont ils usèrent à son égard.

Le père Jérôme Gratien, dont il a été question si souvent dans les lettres précédentes, et dont nous continuerons ailleurs l'histoire, homme zélé, mais d'un zèle toujours tempéré de sagesse, de douceur et de charité, ayant fini le temps de son provincialat, le père Nicolas de Jésus-Maria,<sup>60</sup> religieux très-vertueux, mais d'une vertu excessivement austère, lui succéda, d'abord en qualité de provincial, ensuite de vicaire-général indépendant du général de l'ordre ; et c'est en cette dernière qualité qu'en 1588 il tint un chapitre général à Madrid. Là, non seulement il établit, contre l'usage observé jusqu'alors, un conseil de six définiteurs pour connaître avec lui de toutes les affaires, mais encore il y forma le projet de changer quelques points de constitution des carmélites, et surtout celui qui concernait la liberté des confessions, quoique sainte Thérèse eut elle-même dressé ces constitutions, et que le chapitre général de la réforme, célébré en 1581 dans la ville d'Alcala, les eût confirmées.

Il était naturel que ces nouveautés les effrayassent : aussi en furent-elles vivement alarmées. Que les religieux trouvassent bon que sept supérieurs sussent et jugeassent leurs affaires, ils étaient les maîtres : mais qu'il fallût qu'elles portassent leurs petites plaintes, leurs difficultés, leurs scrupules, leurs peines à un tribunal si nombreux, elles ne pouvaient s'y résoudre. Encore plus d'inquiétude au sujet des constitutions : puisque c'était leur loi, loi qui leur venait de la réformatrice même, loi que la réforme entière avait solennellement autorisée avec le concours d'un commissaire du pape, de nouveaux supérieurs devaient-ils, pouvaient-ils de leur propre autorité y donner atteinte ? Telles étaient leurs réflexions, et assurément elles paraissent solides. Mais qu'était-ce de s'affliger sans agir ? Elles comprirent donc qu'il leur fallait un chef pour les conduire, pour les soutenir ; et par un concert commun elles s'adressèrent à la mère Anne. Commission délicate : car enfin s'opposer à ses supérieurs, c'était mettre sa conscience en péril, et s'exposer à bien des traverses : mais aussi quels dangers à subir un joug nouveau, joug si rude et si peu juste en apparence ! quels dangers à laisser attaquer leurs usages et leurs statuts !

---

<sup>60</sup> Voyez la note sur la LXXXVIII<sup>e</sup> lettre.

Afin de ne rien faire imprudemment, la mère Anne s'informe secrètement des personnes les plus sages, et des plus habiles théologiens, premièrement si dans une telle conjoncture elle peut s'adresser au pape pour en obtenir la confirmation des constitutions, telles que sainte Thérèse les avait dressées : en second lieu, si pour affranchir les religieuses de la nécessité à laquelle on voulait les réduire d'avoir sept supérieurs, il lui est permis de solliciter sa Sainteté pour qu'elle leur donne un seul visiteur subordonné au vicaire-général de la réforme : et tous répondent qu'elle en a le droit sans difficulté. À cette précaution elle en ajoute une autre. Prudemment, finement elle propose par deux fois au père vicaire-général lui-même, s'il ne serait pas expédient d'agir auprès du pape pour qu'il confirme leurs constitutions ; et deux fois il répand qu'il le trouve expédient, et qu'elle fera bien d'y travailler ; car le révérend père ne comptait pas d'en être pris au mot ; ou tout au moins il pensait quelle n'enverrait pas à Rome sans qu'il le lui eût prescrit ou permis de nouveau. Mais plus obéissante qu'il ne désirait, Anne, qui connaissait l'importance de la promptitude et du secret, dépêche à Rome, en 1589, sans bruit et sans délai ; écrit au pape, qui était alors Sixte V, et en obtient, le 5 de juin 1590, un bref tel qu'elle le souhaitait.

Si la surprise du père Nicolas fut grande à cette nouvelle, son indignation ne le fut pas moins. Il déclare à ses six assistants qu'il abandonne à sa Sainteté tous les couvents des carmélites, afin qu'elle en confie le soin à qui elle trouvera bon : cinq approuvent cette brusque démarche ; mais le père Jean-de-la-Croix, le premier d'entre eux témoigne l'improver ; et dès lors le voilà coupable : le père Nicolas va le soupçonner d'avoir eu part au bref ; et s'étant confirmé dans cette idée en apprenant que les carmélites avaient supplié le pape de leur donner ce saint homme pour être leur visiteur, il forme la résolution de les en punir elles et lui ; résolution qu'il exécuta dans le chapitre qu'il tint au mois de juin de l'année suivante 1591, où on le destitua de toutes charges, en le désignant pour aller gouverner deux couvents des carmes déchaussés dans le Mexique. Mais si le père Nicolas voulait le punir, Dieu voulait le récompenser. Jean-de-la-Croix, retiré dans son cher désert du Petit-Rocher, pour se préparer, par la contemplation et par la pénitence, à son voyage en Amérique, tombe malade ; on le transporte à Ubeda ; et après avoir été inhumainement traité par le prieur, il y meurt le 14 décembre de la même année, chargé d'éminentes vertus qui lui ont mérité d'être révééré par l'Église comme un très-grand saint. Clément X le déclara bienheureux l'an 1675.

Le père Nicolas n'avait garde d'oublier la mère Anne, et n'attendait que le temps de lui faire éprouver sa sévérité. Ce temps ne tarda pas à arriver ; Sixte V était mort ; et son bref du 5 juin 1590 ayant été modifié à la sollicitation de ce père et de son définitoire, par le bref du 25 avril 1591 de Grégoire XIV, son successeur, Anne de Jésus et les autres carmélites, incertaines du parti qu'elles devaient prendre, se déterminèrent à se désister du bref de Sixte V. Alors le père Nicolas,

redevenu leur supérieur, et animé contre elles d'un terrible zèle, prononce avec son définitoire une sentence par laquelle il destitue de leurs charges les prieures, prive de voix la mère Anne, leur chef, la fait enfermer dans sa cellule ; et, ce qui fut la seule pénitence qui la mortifia, mais qui la mortifia jusqu'à lui arracher un torrent de larmes, il la priva d'un très-grand nombre de communions. Il l'aurait même chassée de Madrid, si, sans qu'elle le sût, l'impératrice n'y avait mis obstacle. Aimée et respectée comme elle était des grands et des petits, à la cour et à la ville, elle eut pu jeter le père Nicolas dans de grands embarras : mais elle ne se donna de mouvement que pour qu'on la laissât humiliée ; charmée de souffrir avec son époux crucifié ; inconsolable seulement de ne pouvoir s'unir à lui dans la communion aussi souvent que son cœur y aspirait. Telle fut sa situation pendant trois ans, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de ce père, laquelle arriva en 1594.

Qu'il nous soit permis de réfléchir un moment sur des procédés si rigoureux. On nous dit, pour les justifier, que le père Nicolas était un fort grand homme de bien ; et nous l'avouons très-volontiers ; c'était en effet un homme des plus vénérables. Mais les carmélites, qu'il traitait si durement, étaient aussi des filles très-saintes ; et sans prétendre peser son mérite et le leur, la sainteté d'Anne en particulier avait des témoignages, pour lesquels il aurait pu montrer du respect sans craindre de se dégrader. D'ailleurs, toutes les actions des saints ne sont pas saintes : quelquefois le tempérament y domine, lorsqu'ils se flattent de suivre l'Esprit de Dieu ; et il n'est pas sans exemple que l'humeur ait fait illusion au zèle : illusion d'autant plus à soupçonner dans le père Nicolas, qu'excessivement sévère de caractère, il faisait trembler même la vertu ; et que sainte Thérèse, qui se connaissait bien en gens, l'avait traité de farouche en lui écrivant à lui-même.<sup>61</sup> Au fond, qu'avaient fait les carmélites pour mériter d'être sentenciées comme criminelles ? Montrer de la répugnance à confier leurs petits secrets à sept supérieurs, n'ayant eu jusqu'alors à les communiquer qu'à un seul ; tenir à ces constitutions qu'elles avaient reçues de sainte Thérèse, et qui étaient revêtues de la plus respectable autorité ; enfin s'adresser dans leurs peines au pape, le père commun, étaient-ce donc des crimes ? Nous ne craignons pas de le dire : l'innocence des carmélites était entière, et la rigueur du père Nicolas vint d'un zèle peu réglé.

Ce père étant mort en 1594, le père Élie de Saint-Martin, homme aussi zélé, mais doux de caractère, lui succéda, et en usa avec autant de considération envers la mère Anne, que son prédécesseur l'avait traitée avec sévérité. Elle prie néanmoins l'impératrice de lui permettre de quitter Madrid, ce qu'elle obtient avec bien de la difficulté ; et, en étant partie pour aller à Salamanque, elle passa par Alve, munie d'un ordre de tirer le corps de sainte Thérèse du coffre de fer où il reposait, pour le mettre dans une précieuse châsse que la duchesse d'Alve lui avait

---

<sup>61</sup> Voyez la lettre CLX<sup>e</sup>.

destinée. Nombre de personnes de mérite étant assemblées, on ouvre le coffre ; on en tire le saint corps, d'où non seulement il exhalait une très-agréable odeur, mais qui se trouva encore si entier et si maniable, qu'on osa le dresser tout droit : et, ce qui est encore plus admirable, la mère Anne, y ayant aperçu une rougeur sur l'épaule, y appliqua successivement deux mouchoirs, qui en furent aussitôt remplis de sang. L'un de ces mouchoirs fut porté à la cour et présenté au roi.

Coulons sur les vertus qu'Anne pratiqua pendant huit ans à Salamanque, sur les grâces singulières qu'elle y reçut, sur les preuves extraordinaires de sagesse et de capacité qu'elle y donna, sur les dons de prophétie et de miracles dont Dieu y continua de la favoriser, sur la haute idée que les plus grands hommes y avaient de ses lumières et de sa sainteté : il est temps de l'accompagner dans notre France, et d'admirer les succès qu'elle y eut, et les vertus qu'elle y pratiqua.

Les livres de sainte Thérèse ayant été traduits en français par un prier des chartreux de Paris, on conçut dans le royaume une si grande vénération pour cette Sainte et pour son institut, que la maréchale de Joyeuse, mère du cardinal de ce nom et du père Ange, capucin, envoya en Espagne, dès l'an 1588, M. de Bretigny, espagnol d'origine, pour tenter d'en amener quelques carmélites ; et que M. Jacques Galeman, docteur et curé d'Aumale, s'y rendit aussi pour le même dessein. De son côté, une dame extrêmement vertueuse, fille de Nicolas Aurillot, seigneur de Champlateux, près de Luzarche, maître des comptes à Paris, et femme de M. Acarie, aussi maître des comptes, pressée intérieurement de travailler à fonder dans cette capitale une maison de carmélites, en confère avec dom Jean Beauconsin, vicaire des chartreux, avec le docteur André du Val, et avec M. de Berule, depuis cardinal ; et par leur conseil elle s'adresse à la princesse de Longueville, qui s'y employa si efficacement, que le roi chargea M. Gaultier, avocat-général en son grand conseil, et M. de Berule, d'aller en Espagne demander de sa part quelques-unes de ces religieuses. Arrivés à Burgos au mois de février 1604, ils en partirent pour Valladolid, où le roi leur accorda une audience favorable. Il y avait plus de quinze ans qu'on négociait cette affaire, et toujours sans succès, parce que les supérieurs de la réforme ne voulaient point qu'elle s'étendit au-delà de l'Espagne : mais alors le roi interposant sa volonté, et le nonce du pape employant son crédit et son autorité, ils accordèrent six religieuses, dont la mère Anne de Jésus fut le chef. Depuis longtemps elle avait elle-même cette mission en vue, et s'y sentait un tel attrait, que quelque peu d'apparence qu'il y eût que les supérieurs consentissent à la céder, et quelque refus qu'ils en eussent fait bien des fois, elle regardait son départ pour la France comme certain.

Elle partit effectivement de Salamanque le 20 août de la même année avec deux autres religieuses, savoir Isabelle des Anges et Béatrix de la Conception ; prit en passant par Avila les sœurs Anne de Saint-Barthélemi, et Léonore de Saint-Bernard ; et après y avoir reçu la bénédiction du père général, qui la nomma

prieure, lui donnant pour sous-prieure la mère Isabelle des Anges, après avoir pris aussi à Burgos la sœur Isabelle de Saint-Paul, elle en partit avec elles pour se rendre en France, accompagnée de MM. Gaultier, de Berule et Bretigny. de quelques pères de la réforme, et de quelques demoiselles qui étaient venues de France pour les voir, et pour leur être utiles dans le voyage.

Cependant le sieur de Santeuil, envoyé à Rome, avait obtenu, le 15 novembre 1603, une bulle du pape Clément VIII en faveur de l'établissement des carmélites en France ; et madame Acarie, aidée des grandes libéralités de la princesse de Longueville, avait fait travailler avec tant de diligence à la construction d'un couvent à Paris, au faubourg Saint-Jacques, que le père de Berule, qui avait pris la poste à Bayonne pour porter au roi la nouvelle de l'entrée de six carmélites espagnoles en France, le trouva très-avancé.

De Bayonne elles vont à Bordeaux, y séjournent huit jours, et de là à Saintes, où madame de Foix, abbesse d'une célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, et madame la coadjutrice, sa nièce, leur firent le plus honorable accueil. La coadjutrice en particulier conçut tant d'affection pour elles, et fut si touchée de leur sainteté, que, devenue abbesse, elle fonda à Saintes, en 1617, un couvent de carmélites, et mit dans sa propre abbaye une étroite réforme. À Poitiers elles séjournèrent trois jours dans l'abbaye de la Trinité, et arrivèrent enfin à Paris le 13 octobre 1604. Le lendemain, jour de l'octave de saint Denis, la princesse de Longueville les mena à l'abbaye royale de ce nom, demander à ce saint apôtre de la France sa protection pour leur ordre ; de là à celle de Montmartre, où ce saint a souffert le martyre ; et le 17 elles entrèrent dans la clôture, qui leur avait été préparée auprès du monastère qu'on leur destinait dans le faubourg Saint-Jacques, et qui n'était pas encore achevé. C'était au prieuré de Notre-Dame-des-Champs, dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Alors les religieux de l'ordre qui les avaient accompagnées partirent pour retourner en Espagne, les laissant sous la conduite de MM. Jacques de Galeman, André du Val et Pierre de Berule, que le pape leur avait donnés pour supérieurs. Le jour de la Toussaint suivant M. Galeman donna l'habit à trois postulantes, et peu après à quatre autres ; dont l'une, qui était madame de Breauté, fille de M. de Sancy, veuve riche, et qui avait pris l'habit le 18 décembre, entreprit de fonder un couvent à Pontoise ; ce qu'elle exécuta avec tant de diligence, que cinq semaines après sa prise d'habit, tout y était prêt pour recevoir des religieuses. La mère Anne de Jésus partit donc de Paris, menant avec elle la sœur Anne de Saint-Barthélemi, qui avait été la compagne presque inséparable de sainte Thérèse, et qui par humilité avait toujours persisté à vouloir être sœur du voile blanc, mais à qui la Sainte avait prédit que le jour viendrait où on l'obligerait à être sœur du chœur. Effectivement, les trois supérieurs remarquèrent en elle tant de sagesse et de sainteté, qu'ils la contraignirent à s'y soumettre. La mère Anne prit encore pour la nouvelle fondation

la sœur Isabelle de saint Paul et trois des novices qui avaient reçu l'habit à Paris. Arrivées le 15 janvier de l'année suivante 1605 à Saint-Denis, où la princesse de Longueville les avait conduites, et y ayant communié le lendemain, de grand matin, elles partirent pour Pontoise, où elles furent reçues et conduites au nouveau monastère très-honorablement par le grand-vicaire de M. l'archevêque de Rouen, par le gouverneur, par les magistrats et par les principaux de la ville, avec le concours et l'applaudissement du peuple. Le grand-vicaire y célébra solennellement la messe le même jour ; et dès le lendemain la mère Anne de Jésus donna l'habit à quatre filles, après quoi elle retourna à Paris, laissant à Pontoise pour prieure la mère Anne de Saint-Barthélemi, et pour sous-prieure et maîtresse des novices, la mère Isabelle de Saint-Paul.

Le monastère que l'on construisait dans le faubourg Saint-Jacques à Paris étant achevé, la mère Anne et ses filles s'y transportèrent le 24 d'août de la même année, de la maison qu'elles occupaient auprès, et dans la même clôture ; et le 9 septembre suivant elle en partit pour aller fonder un autre monastère à Dijon, accompagnée de quelques dames et de MM. de Berule et de Bretigny ; et menant avec elle la mère Isabelle des Anges pour y être prieure, deux novices et deux postulantes. Une maladie contagieuse régnait alors à Dijon ; la mère Anne en fut atteinte : mais lorsqu'elle était dans le plus grand danger, elle se fit appliquer un bonnet de sa sainte mère, qui, lui apparaissant toute resplendissante de gloire, lui rendit si soudainement et si parfaitement la santé, que les médecins publièrent eux-mêmes le miracle ; ce qui concilia aux filles de Thérèse une augmentation de respect de la part des habitants.

Bientôt après, sollicitée vivement par l'évêque d'Amiens, par plusieurs seigneurs de cette ville, et surtout par la comtesse de Saint-Paul, d'y établir un couvent, elle y envoya la nouvelle prieure de Dijon, qui ayant pris quelques religieuses à Paris, se rendit à Amiens en 1606. C'est dans ce nouveau monastère que la célèbre madame Acarie, qui avait tant contribué, par la ferveur de ses prières, par ses soins et par ses biens à l'introduction des carmélites en France, et à la construction des monastères du faubourg Saint-Jacques, de Pontoise, d'Amiens et de Rouen, devenue libre par la mort de son mari, se fit carmélite du voile blanc, après avoir consacré à l'ordre ses trois filles, qui dans la suite furent toutes trois prieures, l'une à Tours, l'autre à Chartres, l'autre à Orléans. Elle fut nommée Marie de l'Incarnation ; et après avoir édifié le couvent d'Amiens par des exemples admirables de religion, ses supérieurs la transférèrent à celui de Pontoise, qu'elle embauma, pour ainsi dire, de ses vertus, et où elle mourut en telle odeur de sainteté, l'an 1618, que quelques années après son corps fut élevé de terre avec la permission authentique du pape et de l'archevêque de Rouen, et enfermé dans un magnifique mausolée de marbre blanc, que la reine mère Marie de Médicis fit

construire ; et où Dieu a béni son invocation par quantité de miracles de guérison, et même par la résurrection d'un mort.

Comme le moment approche où la mère Anne de Jésus va quitter la France, il est temps d'observer que quoiqu'elle ne sut que l'espagnol, non seulement elle comprenait parfaitement tout ce que ses filles françaises avaient à lui dire, mais encore qu'elle s'en faisait entendre sans difficulté ; et qu'à ce don Dieu avait ajouté celui de pénétrer exactement dans l'intérieur des consciences ; ce qui leur rendait ses avis si utiles, que rien n'était plus admirable que leurs progrès dans la perfection.

L'infante Isabelle, gouvernante alors des Pays-Bas, en ouït parler ; et comme elle avait pour sainte Thérèse et pour son institut la même affection et le même respect qu'avait eu le roi Philippe II, son père, et qu'avait le roi Philippe III, son frère, elle se donna tous les soins nécessaires pour obtenir des supérieurs que la mère Anne vint fonder à Bruxelles un monastère de carmélites, et lui écrivit pour cela de sa propre main une lettre que l'historien de cette vénérable mère rapporte tout au long. Ils y donnèrent leur consentement : de sorte qu'Anne revint du monastère de Dijon à celui de Paris, où la mère Anne de Saint-Barthélemi avait été rappelée de Pontoise pour le gouverner. De là, après y avoir conféré avec cette toute sainte et respectable prieure, sur les affaires générales de la réforme en France, et lui en avoir abandonné la principale direction sous l'autorité des trois supérieurs, en lui associant la prieure du couvent d'Amiens, elle partit au mois de janvier 1607, dans les coches que l'archiduc lui avait envoyés, et arriva le 22 du même mois à Bruxelles, accompagnée des sœurs Béatrix de la Conception et Léonore de saint Bernard, deux des cinq religieuses qui étaient venues d'Espagne avec elle, de deux religieuses du monastère d'Amiens, et d'une de celui de Pontoise ; d'où la mère Isabelle de saint Paul, qui y était alors prieure, alla, six mois après, la joindre dans les Pays-Bas, pour y être à la tête de la fondation à Louvain.

Les honneurs que l'infante, l'archiduc, leur cour et toute la ville de Bruxelles rendirent à la mère Anne ; la piété et la magnificence de cette illustre et pieuse princesse dans la fondation qu'elle y fit ; les autres établissements de carmélites dans les Pays-Bas, entre autres celui d'Anvers, uniquement pour des filles anglaises ; nombre de demoiselles de grand nom qui prirent l'habit dans ces maisons ; la colonie que la vénérable mère envoya pour fonder à Cracovie en Pologne ; la traduction faite en flamand, par ses soins, de la Vie et des ouvrages de sa sainte mère Thérèse ; l'introduction des carmes déchaussés dans la Flandre à sa prière et par ses libéralités ; son amour tendre, généreux et véhément pour Dieu ; son zèle à l'égard du prochain ; son ardeur pour la retraite et l'oraison, pour la mortification et les austérités, pour sa perfection et pour celle de ses filles ; sa patience inébranlable au milieu des plus grandes infirmités et des plus cruelles douleurs ; enfin son humilité profonde, quoique tout le monde parlât de ses succès,

des grâces tout extraordinaires qu'elle recevait de Dieu, et des miracles fréquents qu'elle en obtenait : ce sont-là autant de traits dont le détail anoblit son histoire, mais que nous ne saurions exposer même en abrégé, sans étendre ce précis de sa vie au-delà des bornes convenables. Nous ne parlerons donc plus que de sa précieuse mort.

En 1621. au mois de février, les maladies aiguës dont elle, était tourmentée depuis sept ans, et qu'elle avait soutenues avec la plus constante et la plus parfaite soumission, étant devenues beaucoup plus vives, sa consolation était d'entendre le récit des souffrances du Sauveur ; récit dont elle était si attendrie, qu'elle en devenait comme insensible à ses propres douleurs. Enfin, comblée de vertus et de mérites, elle mourut le 4 de mars suivant, âgée de 75 ans 3 mois et 9 jours, 51 ans depuis sa prise d'habit, et 39 ans après la mort de sainte Thérèse ; ayant fondé en propre personne neuf monastères de carmélites : trois en Espagne, savoir à Véas, à Grenade, à Madrid ; trois en France, à Paris, à Pontoise, à Dijon ; et trois dans les Pays-Bas, à Bruxelles, à Louvain, à Mons ; et plus de cinquante autres par les filles qu'elle avait élevées.

Dès le même jour une lumière céleste fit connaître la gloire de cette sainte fille à un de ses anciens confesseurs en Espagne, homme d'une éminente piété ; on le vérifia dans la suite, en comparant ce qu'il en avait déclaré le jour même, avec le temps auquel on apprit plus d'un mois après qu'elle était morte. Pareille lumière manifesta le bonheur dont elle jouissait à plusieurs autres saintes personnes dans les Pays-Bas, à Paris, à Bordeaux, en Espagne ; et nombre de miracles achevèrent d'illustrer sa mémoire. De tous ceux qui ont été vérifiés nous n'en toucherons qu'un, dont toute la cour et la ville de Bruxelles furent comme témoins, et dont le nonce de sa Sainteté en Flandre fit achever la vérification juridique au mois de décembre suivant.

La mère Jeanne du Saint-Esprit, carmélite du couvent de Bruxelles, affligée depuis huit ans de goutte et de paralysie, avec de si fâcheux accidents, qu'elle en perdait souvent la parole et le jugement, était depuis seize mois réduite dans un si triste état, qu'elle ne pouvait plus sortir du lit que pour être placée dans un petit chariot d'osier, où on la couchait quand il fallait ou la changer ou la conduire au chœur pour entendre la messe et pour communier. Le corps de la Sainte défunte y étant encore exposé, la malade prie deux de ses sœurs de l'y transporter dans son chariot ; elles lui rendent cet office de charité ; et par leur secours elle vient à bout de baisser le respectable corps au visage, aux mains, aux pieds. Dans l'instant elle se sent comme arracher un pesant fardeau, et ses membres devenir si agiles, que jetant la couverture qui était sur elle, elle commence à marcher librement ; guérison si parfaite et si persévérante, que l'auteur de l'Histoire de la vénérable défunte assurait dix ans après, temps auquel il écrivait, que la mère Jeanne du Saint-Esprit

n'avait depuis ce moment ressenti aucun mal, suivant toujours la communauté, et s'exerçant dans les plus pénibles emplois.

Ce miracle, joint au grand respect que tout Bruxelles avait déjà pour la sainteté de la mère Anne, attira à l'église des carmélites, pendant les deux jours que son corps fut exposé au chœur, un prodigieux concours de monde : c'était à qui enverrait des chapelets et des médailles pour les y faire toucher, à qui obtiendrait quelque lambeau de ses vêtements. Le jour destiné pour l'enterrement, l'infante s'y rendit avec ses dames, ainsi que l'archiduc avec sa cour ; on trouva que les membres du saint corps étaient mous, la couleur vermeille, l'odeur agréable, et tout le monde en était dans l'admiration. Après que cette religieuse princesse y eut fait loucher aussi son chapelet, et lui eut respectueusement baisé les pieds, après que ses dames eurent donné les mêmes marques de vénération et de piété, leurs altesses l'accompagnèrent jusqu'au tombeau. Les fleurs qu'on avait répandues sur son corps, le crucifix qu'elle tenait en mourant, et le scapulaire entier qu'elle portait, furent le partage de l'infante Gouvernante, qui, en ayant retenu pour elle une portion, envoya le reste, partie au roi d'Espagne, son frère, ne sachant pas encore qu'il était mort, partie à la reine de France, sa nièce, partie à l'infante Marguerite, sa cousine. Ainsi s'humilient devant l'humble sainteté ces grandeurs devant qui le monde se courbe.

## LETTRE LXVI.<sup>62</sup>

*À UN DE SES DIRECTEURS DONT ON NE SAIT PAS LE NOM.*

*Elle lui rend compte d'une vision quelle a eue de la sainte Trinité, et l'explique suivant l'analogie de la foi avec beaucoup de justesse ; mais comme le fond lui en est incompréhensible, elle se retranche à le croire avec d'autant plus de fermeté quelle le comprend moins.*

1562. — Le lendemain de la fête de S. Matthieu, me trouvant dans les dispositions où je suis d'ordinaire, depuis que Dieu m'a favorisée de la vision de la sainte Trinité, et qu'il m'a fait voir qu'elle habite dans l'âme qui est en grâce, sa souveraine majesté m'a fait connaître encore plus parfaitement que je n'avais fait jusqu'alors, par certaines comparaisons et par une vision imaginaire, de quelle manière les trois personnes divines y font leur demeure ; et cette

---

<sup>62</sup> Ici se trouvent, dans l'original espagnol, deux lettres écrites. la première à saint Pierre d'Alcantara, la seconde à un des directeurs de la Sainte, dont le nom n'est pas connu. Nous avons donné l'une et l'autre sous le nom de *Relations*, d'après Arnaud d'Andilly, à la suite de la Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même. Les deux lettres commencent le tome 2<sup>e</sup> dans toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour.

vision s'est tellement imprimée dans mon esprit, que quoique dans d'autres temps j'en aie eu d'intellectuelles, elles ne me laissaient pas néanmoins quelques jours après une impression aussi vive et aussi forte que celle-ci l'a fait, au moins pour pouvoir me la représenter. Cela me persuade qu'elle est telle que me l'ont expliquée diverses fois des personnes savantes et éclairées ; et quoique je ne compris pas alors ce divin mystère, comme je le comprends aujourd'hui, je le croyais cependant aussi fermement, car je n'ai jamais eu de tentations contre la foi.

Les personnes grossières et ignorantes ont coutume de se figurer la sainte Trinité, comme la représentent certains peintres, sous la forme d'un corps qui a trois visages : ce qui nous épouvante et nous effraie tellement, qu'on n'oserait seulement y penser, ou s'en former aucune idée ; à cause que l'entendement se confond et s'égare dans cette considération, et qu'on craint de s'exposer à l'erreur et à douter de cet incompréhensible mystère, ce qui nous fait perdre un grand mérite.

Mais il n'y a rien de semblable dans la vision imaginaire dont je parle, puisque j'ai vu clairement trois personnes distinctes qu'on peut voir, et à qui l'on peut parler séparément ; j'ai fait ensuite réflexion que le Fils seul s'étant fait homme, il nous donnait par là une preuve incontestable de cette importante vérité.

Ces trois divines personnes se connaissent, s'aiment et se communiquent mutuellement l'une à l'autre. Mais si ces trois adorables personnes sont distinctes, comme Dieu me l'a fait voir, comment ne sont-elles qu'une même essence, et comment le pouvons-nous croire ? C'est une vérité si constante et si infaillible, que je voudrais pour la soutenir pouvoir endurer mille morts.

Il n'y a dans ces trois augustes personnes qu'une même volonté, qu'une même puissance, qu'une même autorité ; et l'une ne peut rien sans l'autre, n'y ayant qu'un seul principe de tout ce qui a jamais été créé. Le Fils pourrait-il donc créer une fourmi sans le Père ? Non, car c'est la même puissance que celle du Saint-Esprit, qui ne le pourrait,

pas non plus sans le Père et le Fils : en un mot elles ne sont toutes trois qu'un seul Dieu tout-puissant, et n'ont toutes trois qu'un même empire et qu'une même majesté. Se pourrait-il faire encore qu'on aimât le Père sans aimer le Fils et le Saint-Esprit ? Non, parce que quiconque a le bonheur de plaire à l'une des trois personnes divines ne peut pas qu'il ne plaise aux deux autres ; et quiconque a la témérité d'en offenser une, les offense toutes trois. Le père pourrait-il être sans le Fils et sans le Saint-Esprit ? Non, parce qu'en quelque lieu que soit le Père, les deux autres personnes s'y trouvent nécessairement et sans division. Comment donc pouvons-nous croire que ces trois personnes sont distinctes, que le Fils seul a pris notre nature, et que le Père et le Saint-Esprit ne l'ont point prise ? J'avoue que Dieu ne me l'a pas fait connaître ; les théologiens le savent ; pour moi, ce que je sais, c'est que les trois personnes divines ont eu part au mystère ineffable du Fils de Dieu.

Je ne fus pas cependant fort occupée de cette réflexion, parce qu'aussitôt l'admiration où je me trouvai de la puissance infinie de Dieu, qui peut tout ce qu'il veut, et pourra toujours tout ce qu'il voudra, fit cesser toutes mes pensées : car moins je comprends les mystères de notre religion, plus je les crois fermement et sans hésiter, et plus mon amour pour Dieu s'augmente : qu'il soit béni éternellement !

La Sainte avait ensuite ajouté ces mots de sa propre main :

De quoi t'affliges-tu, vile pécheresse ? Ne suis-je pas ton Dieu ? Ne vois-tu pas combien je suis offensé dans le monde ? Si tu m'aimes, que n'as-tu pitié de moi ?

#### REMARQUES

Cette lettre nous apprend que Dieu a quelquefois favorisé sainte Thérèse de visions intellectuelles de la sainte Trinité, qui la remplissaient d'une connaissance de cet adorable mystère bien moins claire que celle de la gloire, mais moins obscure que celle de la foi. L'évêque de Terrassonne, son historien, confirme ces visions ; et elle en parle elle-même dans les additions au livre qu'elle a écrit de sa Vie.

Comme les visions qu'on a sur la terre ne montrent pas Dieu tel qu'il est en lui-même, mais seulement tel qu'il veut être vu de l'âme à qui il se communique, on ne doit pas être surpris d'entendre dire à la Sainte, dans cette lettre, qu'elle vit trois personnes distinctes qu'on peut voir et à qui l'on peut parler séparément : ce n'est que lorsqu'il s'agit de la vision intuitive des bienheureux dans le ciel, qu'il est impossible, selon S. Thomas, de voir Dieu sans voir en même temps les trois personnes de la sainte Trinité ; conformément à ces paroles de Notre-Seigneur : *Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père.*

## LETTRE LXVII.

*À LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME LOUISE DE LA CERDA, FONDATRICE DES  
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.*

*La Sainte la console, la prie de lui renvoyer au plus tôt les mémoires de sa Vie qu'elle lui avait confiés, et fait l'éloge des carmélites de Malagon et de leur confesseur.*

*Juin 1568. — Jésus soit toujours avec vous, madame.*

Le courrier est si pressé de partir, que je n'ai presque pas le loisir de vous l'apprendre. Le désir que j'ai d'avoir l'honneur de vous écrire, me fait profiter d'un moment dérobé. Que ne puis-je vous exprimer avec quelle vivacité je ressens vos peines et vos afflictions ! Elles se présentent si souvent à mon esprit, que je ne puis négliger de vous recommander souvent au divin Consolateur. Plût à Dieu de rendre bientôt la santé à vos messieurs, afin que je ne fusse pas toujours aussi éloignée de votre illustre personne ! Je me consolerais si je pouvais seulement vous voir à Tolède. Pour moi, je me porte assez bien, Dieu merci : ainsi je compte partir pour Valladolid le lendemain de la fête de S. Pierre.

Je vous conjure, madame, au nom de Dieu, de me renvoyer le plus tôt que vous pourrez, et par une voie bien sure, le dépôt que je vous ai confié : il m'importe de l'avoir ; c'est le récit de tout ce qui s'est passé de plus secret dans mon âme. Faites en sorte, je vous prie, qu'il soit accompagné d'une lettre du saint homme, qui m'apprenne ce qu'il en pense, comme nous l'avons autrefois concerté ensemble. Il faut vous dire que je suis saisie de crainte, depuis que j'ai appris que

le père Dominique viendra inmanquablement cet été, tant j'appréhende qu'il ne me surprenne le vol dans les mains. Encore une fois, madame, renvoyez-moi le dépôt bien sûrement, dès que le saint homme l'aura lu : vous pourrez, si vous le souhaitez, le voir encore lorsque je retournerai à Tolède. À l'égard du père Salasar, ne le lui montrez point, s'il vous plaît, sans une nécessité bien pressante : il est d'une plus grande conséquence de me le renvoyer incessamment.

On m'a mandé, madame, de votre couvent de Malagon, que tout est en bon état, et que nos sœurs s'avancent de plus en plus dans la perfection. Je n'ai pas de peine à le croire : celles de cette maison-ci les trouvent très-heureuses d'avoir le confesseur<sup>63</sup> qu'elles ont ; elles le connaissent beaucoup ; et elles sont fort étonnées aussi bien que moi, qu'il ait bien voulu accepter cet emploi. Le Seigneur l'a conduit en ce lieu pour le bien et l'avantage spirituel du pays, où il fait beaucoup de fruit, comme partout où il a été auparavant. On a ici une grande estime des carmélites de Malagon, et nos religieux en sont très-contents : je prie Dieu de m'y ramener avec vous, madame. Nos sœurs d'Avila font aussi de grands progrès dans la vertu ; elles vous assurent toutes de leurs très-humbles respects et obéissances.

Oserais-je vous prier, madame, de faire mes respectueux compliments au seigneur dom Jean et aux dames ? Je n'ai pas le loisir de m'entretenir plus longtemps avec vous. C'est demain la fête de S. Jean : nous ne manquerons pas de le prier pour nos illustres fondateurs et fondatrices. Je suis avec une estime pleine de respect et de reconnaissance, madame,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Obligez-moi d'adresser ici vos lettres avec ce que vous savez, si vous ne voulez être prévenue par la mère sous-prieure.

REMARQUES.

---

<sup>63</sup> Le père François de la Conception. Voyez ci-dessous la note sur la CXXIII<sup>e</sup> lettre.

Cette lettre, comme la X<sup>e</sup> est adressée à madame Louise de la Cerda, épouse de dom Arias de Prado, seigneur de Malagon, et sœur du duc de Médinacéli. Cette excellente dame avait tant de vénération pour sainte Thérèse, et une si haute estime de la vertu de ses filles, qu'elle fonda un monastère de carmélites déchaussées dans la ville de Malagon. Ce fut donc dans le temps de cette fondation que la Sainte lui mit entre les mains les mémoires de sa Vie, afin qu'elle les fit voir au père Jean d'Avila, l'oracle de son siècle et l'apôtre de l'Andalousie ; persuadée que son approbation toute seule calmerait l'agitation de son cœur et l'inquiétude que lui causait l'appréhension de n'être pas dans le bon chemin. Elle n'eut pas plus tôt terminé la fondation de Malagon, qu'elle partit pour celle de Valladolid. En chemin elle passa par Avila, où elle arriva la veille de Saint-Jean, l'an 1568, et d'où elle écrivit cette lettre à madame Louise de la Cerda, pour la consoler dans ses afflictions, et la prier de lui renvoyer incessamment le livre de sa Vie, qu'elle ne lui avait confié qu'afin de le communiquer au père d'Avila, et de savoir ses sentiments. Il est remarquable qu'elle le nomme, sans hésiter, le saint homme ; ce qui n'est pas pour lui une petite gloire d'avoir été canonisé de son vivant par sainte Thérèse ; comme c'en fut une très-considérable à saint Bonaventure, d'avoir été appelé saint par l'Angélique docteur saint Thomas-d'Aquin.

Le père Jean d'Avila ne put refuser aux prières de la Sainte et aux pressantes sollicitations de madame Louise de la Cerda, d'examiner attentivement le livre qu'elle lui présentait. Il le lut avec une extrême application ; et après avoir admiré le degré sublime de sainteté où la grâce avait élevé cette incomparable fille, et les richesses immenses dont le Tout-Puissant l'avait comblée, il approuva non seulement sa manière d'oraison, mais aussi ses visions, ses ravissements, ses extases, sa doctrine, sa conduite, ses sentiments, les paroles intérieures et extérieures qu'elle entendait, et toutes les grâces surnaturelles qu'elle recevait de la libéralité de son Dieu. Cela paraît par la lettre qu'il lui écrivit à Montilla sur cette matière, et que nous allons mettre à la suite de celle-ci.

Cet examen et quelques autres encore, dont la Sainte ne put se dispenser, rendirent si publiques les faveurs précieuses que le Seigneur lui faisait dans l'oraison, qu'elle en était inconsolable, souhaitant, ainsi que le père Dominique Bagnez, son directeur, qu'elles ne fussent connues que des personnes que leur vertu et leur capacité rendaient capables d'en juger. Mais toutes leurs précautions furent inutiles ; ils ne purent empêcher, ni l'un ni l'autre, qu'on n'en tirât diverses copies qui couraient partout, comme le père Dominique Bagnez l'a déclaré dans les informations qui furent faites pour la béatification de la Sainte ; et de sa part elle fut tellement alarmée de ces manuscrits, qu'elle dit dans cette lettre appréhender vivement que le père Dominique Bagnez ne la surprît à son arrivée à Avila le vol dans les mains, c'est-à-dire, tenant une de ces copies faites furtivement.

## LETTRE DU VÉNÉRABLE JEAN D'AVILA.

*À LA MÈRE THÉRÈSE DE JÉSUS, CARMÉLITE, SUR LE SUJET D'UNE PERSÉCUTION QU'ELLE SOUFFRAIT TOUCHANT UN LIVRE QU'ELLE AVAIT FAIT.*<sup>64</sup>

« La grâce et la paix de Jésus-Christ soient toujours avec vous, ma révérende mère. Lorsque je commençai à lire le livre que vous m'avez envoyé, ce ne fut pas tant dans la croyance d'être capable d'en juger que dans la pensée que je pourrais, avec l'assistance de Dieu, en profiter : et quoique je ne l'aie pas lu avec autant de loisir qu'il serait à désirer, Notre-Seigneur m'a fait la grâce d'en recevoir de la consolation ; et il ne tiendra qu'à moi d'en tirer de l'avantage : c'est pourquoi, bien que cette première partie fût seule capable de me satisfaire, l'importance de l'affaire et la considération de la personne qu'elle regarde, me fait prendre la liberté de vous dire quelque chose de ce que je pense sur ce sujet.

Ce livre n'est pas propre à tout le monde, parce qu'il y a quelques endroits dont il faut peser les paroles ; d'autres qu'il faut éclaircir ; et d'autres qui pouvant vous être utiles, ne le seraient pas à tout le monde, à cause que les voies par lesquelles Dieu conduit les âmes sont différentes. Je les ai marquées, ou au moins la plus grande partie, pour en faire un mémoire quand je le pourrai ; car si vous voyiez quelles sont mes infirmités et mes occupations indispensables, vous auriez plus de sujet d'avoir compassion de moi que de m'accuser de négligence.

J'approuve presque en tout votre manière d'oraison. Je crois que vous pouvez vous y assurer et la suivre ; je trouve dans vos ravissements les marques qu'ont les véritables.

La manière de faire que l'âme connaisse Dieu sans l'aide de l'imagination et sans parole ni intérieure ni extérieure, me paraît assurée : je pense que l'on ne saurait se tromper en la suivant, et saint Augustin l'approuve.

---

<sup>64</sup> Traduction d'Arnaud d'Andilly.

Ces paroles intérieures et extérieures, que l'on croit entendre, ont trompé en ce temps-ci beaucoup de personnes : les extérieures sont les plus équivoques. Il est facile de juger qu'elles ne procèdent pas de nous, mais difficile de discerner si elles viennent du bon ou du mauvais esprit. Plusieurs marques font connaître si elles viennent de Dieu. L'une est si elles sont dites dans un grand besoin qu'on en a ; ou si l'on peut en faire quelque grand profit, soit pour nous fortifier contre les tentations, ou pour nous assurer dans nos craintes, ou pour nous avertir de quelques périls qui nous menacent, ou pour quelque autre chose semblable ; parce que de même qu'un homme sage ne dit rien qui ne soit de grand poids, Dieu ne dit rien que de très-important. Ainsi, ayant considéré que ce qui est dans ce livre est conforme à l'Écriture sainte et à la doctrine de l'Église, j'estime qu'il vient de Dieu.

Les visions imaginaires ou corporelles sont les moins certaines ; et l'on ne doit en nulle manière les désirer. Que si elles viennent sans qu'on les désire, il faut faire tout ce qu'on peut pour les rejeter, et prier Notre-Seigneur de ne pas permettre que nous marchions par un chemin qui satisfasse notre vue, mais de nous réserver pour le ciel la joie de le voir et ses Saints ; et cependant de nous faire marcher dans la voie ordinaire par laquelle il conduit ceux qu'il honore du nom de ses amis ; à quoi il faut ajouter les autres moyens qui seront les plus propres pour éviter ces sortes de visions. Mais si après tout cela elles ne laissent pas de continuer, et qu'au lieu de porter à la vanité elles rendent les personnes qui les ont encore plus humbles ; qu'elles ne leur inspirent rien que de conforme à la doctrine de l'Église, qu'elles leur donnent une satisfaction intérieure qui se peut mieux sentir qu'exprimer, et qu'elles durent longtemps, on ne doit pas les rejeter, pourvu que l'on ne se lie pas en cela à son propre jugement, mais qu'on en confère avec des personnes capables d'en juger. Cette conduite est une règle générale qu'on doit observer dans les choses de cette nature ; et il faut espérer de l'assistance de Dieu qu'en se soumettant ainsi avec humilité au jugement d'autrui, il ne permettra pas que l'on soit trompé dans le dessein qu'on a de bien

faire.

On ne doit pas s'effrayer ni se hâter de condamner ces sortes de choses sous prétexte que les personnes à qui elles arrivent ne sont pas parfaites ; puisqu'il n'y a pas sujet de s'étonner que Dieu tire du bien du mal et même des grands péchés, ainsi que je l'ai vu arriver : car qui osera mettre des bornes à son infinie bonté, principalement dans ces sortes de faveurs qu'il ne donne pas au mérite, et à ceux qui sont le plus fortement établis dans la vertu, mais quelquefois aux plus faibles ; et lorsqu'il les fait à une personne sainte, qu'il ne fait pas toujours à la plus sainte.

Ce n'est pas aussi une raison de ne point ajouter foi à ces sortes de grâces, qu'elles sont si relevées qu'il ne parait pas croyable qu'un Dieu tout-puissant daigne s'abaisser jusqu'à se communiquer avec tant d'amour à l'une de ses créatures. Puisque l'Écriture nous apprend qu'il est amour, et qu'ainsi n'y ayant rien en lui qui ne soit infini, son amour est infini, et sa bonté est infinie ; il n'y a pas sujet de s'étonner qu'un tel amour et une telle bonté produisent des effets d'amour et de bonté si extraordinaires, qu'ils étonnent ceux qui n'en ont point d'expérience. Car encore que plusieurs les connaissent par la foi, ils ne sauraient s'imaginer avec quel excès d'amour Dieu traite ceux qu'il aime ; il faut l'avoir éprouvé pour pouvoir le comprendre ; et j'ai vu des personnes se scandaliser de ce qu'on leur en disait, parce qu'étant très-éloignées de recevoir de semblables faveurs, elles ne pouvaient penser que Dieu en traitât d'autres mieux qu'elles. Au lieu qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de croire que ces faveurs, étant l'ouvrage de l'amour, et d'un amour incomparable, ce qu'il y a de si merveilleux est une marque qu'il vient de Dieu, puisque Dieu est admirable en toutes ses œuvres, et principalement en celles dont sa miséricorde est la source : tellement que ce qui ôte la croyance à ces personnes devrait au contraire la leur donner ; lorsque toutes les circonstances que j'ai remarquées sont comme autant de preuves qu'il n'y a rien en cela qui doive causer de la défiance.

J'ai vu, ce me semble, dans le livre dont il s'agit, que vous avez

résisté à ces visions, et même plus que vous ne deviez : car il paraît que vous en avez tiré du profit en ce qu'elles vous ont mieux fait connaître votre misère et vos fautes, et qu'elles vous ont portée à vous corriger, qu'elles ont continué longtemps et toujours avec avantage pour votre âme, en augmentant votre amour pour Dieu, votre mépris pour vous-même, et votre désir de faire pénitence. Ainsi je ne trouve pas qu'il y ait sujet de les condamner, mais plutôt de les approuver ; à condition néanmoins de vous tenir toujours sur vos gardes, principalement s'il se rencontre dans ces visions des choses fort extraordinaires, ou que l'on vous y dise quelque chose qui ne paraisse pas assez simple : car dans ces occasions et autres semblables, il faut toujours être fort retenue à y ajouter foi, et demander aussitôt conseil.

Je dois aussi vous avertir 1° , qu'encore que ces choses viennent de Dieu, il s'y en mêle qui viennent du démon ; ce qui fait qu'il faut toujours s'en défier. 2° Que bien que l'on sache que ces visions viennent de Dieu, on ne doit pas beaucoup s'y arrêter, parce que ce n'est pas en cela que consiste la sainteté, mais dans un humble amour de Dieu et du prochain ; et que dans les autres choses, quoique bonnes, on doit marcher avec crainte pour s'appliquer à l'étude de l'amour de Dieu, de l'humilité et des autres vertus. 3° Qu'il ne faut point adorer les personnes qui paraissent dans ces visions, mais seulement Jésus-Christ dans le ciel et dans le Saint-Sacrement ; et si ce sont des saints, se contenter d'élever notre cœur vers eux dans le ciel, et non pas vers ce qui les représente à notre imagination dans ces visions, parce qu'il nous doit suffire que ces images nous portent vers ce qu'elles représentent.

Je trouve aussi que les choses rapportées dans ce livre étant arrivées à d'autres personnes avec certitude qu'elles viennent de Dieu, il n'y a pas sujet de s'étonner que sa main, qui n'est pas raccourcie, fasse encore aujourd'hui pour sa gloire, à des créatures fragiles les mêmes grâces qu'elle a faites en d'autres siècles.

Continuez donc, ma mère, de marcher dans la voie où vous

êtes, mais avec appréhension d'y rencontrer des voleurs. Informez-vous toujours du chemin, afin de ne vous point égarer. Rendez grâces à Notre-Seigneur de vous avoir donné son amour, la connaissance de vous même, le désir de faire pénitence, de porter votre croix, et ne vous mettez pas beaucoup en peine de tout le reste. Que ce ne soit pas néanmoins avec mépris, puisqu'il peut y avoir des choses qui viennent de Dieu, et que celles qui n'en viendraient pas ne vous sauraient nuire, pourvu que vous ne fassiez rien sans conseil.

Je suis dans une si grande faiblesse que je ne saurais attribuer qu'à vos prières la force que j'ai eue de vous écrire ceci. Je vous demande au nom de Notre-Seigneur de le prier pour moi : il sait l'extrême besoin que j'en ai, et je ne doute point que cette raison ne suffise pour vous porter à me l'accorder, Permettez-moi, s'il vous plaît, de finir, parce que j'ai d'autres lettres à écrire. Jésus-Christ soit glorifié de tout et en tout. Ainsi soit-il. »

## LETTRE LXVIII.

*À LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME GUIOMAR PARDO ET TAVERA.*

*La Sainte la console sur la maladie de madame sa mère, et lui marque l'utilité des afflictions.*

*Année incertaine.* — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, madame.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'apprend de si tristes nouvelles, qu'elles m'ont ôté la joie que m'aurait donné cette marque obligeante de votre souvenir. Cela me fait sentir que Dieu ne veut pas que j'aie aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume : qu'il en soit béni à jamais !

Il paraît, madame, que toute votre illustre famille aime véritablement le Seigneur, puisqu'il a soin de lui envoyer tant de diverses afflictions, qui sont en cette vie la récompense de cet amour ; afin que soutenues comme vous les soutenez avec une patience invincible, elles lui soient un nouveau motif de la combler

de plus en plus de ses dons ineffables. Pour moi je suis persuadée que ce ne serait pas une des moindres grâces de Dieu, si de fâcheux événements vous faisaient comprendre mieux que vous ne faisiez, le peu de cas qu'on doit faire de cette vie périssable, qui nous menace perpétuellement de la mort, et qui ne cesse point de nous faire sentir fort vivement son peu de consistance et son effroyable misère ; car cette persuasion vous porterait à désirer tous les jours plus ardemment cette vie qui n'aura point de fin.

Nous ne manquerons point, madame, de demander à Dieu par d'instantes prières le rétablissement de la santé de madame Louise de la Cerda et de dom Jean, que je souhaite avec ardeur : je me flatte que vous aurez la bonté de me tirer de l'inquiétude que votre lettre m'a donnée, en m'apprenant de leurs nouvelles dès qu'ils commenceront d'être un peu mieux.

Je vous conjure au nom de Dieu, madame, de ne vous laisser point abattre, mais plutôt d'animer votre courage, afin d'en inspirer à madame votre mère, et de la soutenir par votre constance et votre fermeté dans cette rude épreuve que le Seigneur lui a envoyée. Ma pensée est que ce serait tenter Dieu que de demeurer plus longtemps dans un lieu où vous ne cessez point d'être malade. Je le supplie de vous soutenir de sa main, et de vous combler de ses bénédictions, et madame Catherine aussi que je salue très-respectueusement. Je suis pleine d'une véritable estime, madame.

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'ai reçu aujourd'hui la lettre dont vous m'avez honorée.

C'est aujourd'hui le 22 octobre.

REMARQUES.

Madame Guiomar Pardo et Tavera, à qui cette lettre est adressée, était fille de madame Louise de la Cerda, et petite-nièce du cardinal de Tavera, archevêque de Tolède, inquisiteur-général et gouverneur des royaumes d'Espagne pendant le règne de Charles-Quint.

N'ayant pu découvrir à aucune marque dans quelle année cette lettre à madame Guiomar a été écrite, nous n'avons vu rien de mieux à faire que de la mettre à la suite de celle qui est adressée à madame de la Cerda sa mère.

## LETTRE LXIX.

*À DOM FRANÇOIS DE SALCÈDE, GENTILHOMME D'AVILA.*

*La Sainte lui fait d'aimables compliments, et l'éloge du bienheureux Jean de-la-Croix.*

*Septembre 1568. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur.*

Dieu soit loué de ce qu'après avoir écrit sept ou huit lettres d'affaires accablantes et indispensables, il me reste un moment pour me délasser de cette fatigue en m'entretenant avec vous, et pour vous assurer que je reçois toutes vos lettres avec une vraie joie.

Ne pensez donc pas, s'il vous plaît, que ce soit temps perdu de m'écrire ; sûrement j'ai quelquefois besoin que vous me donniez cette consolation ; à condition cependant que vous ne me répétiez point sans cesse que vous êtes vieux. Ce discours me chagrine d'autant plus, que je ne crois pas les jeunes gens plus assurés de vivre longtemps. Je souhaite que Dieu vous conserve jusqu'à ce que je meure : mais comptez que dès que je serai morte je le prierai ardemment de vous appeler à lui au plus tôt, afin de ne me trouver pas sans vous en l'autre monde.

Obligez-moi, monsieur, de parler au père Jean de la Croix, et de le favoriser de tout votre pouvoir dans l'affaire dont il s'agit. Il est très-petit de corps ; mais il est très-grand aux yeux de Dieu, fort sage et fort judicieux. Il pratique depuis quelque temps de si étranges austérités, que je le crois très-propre à notre saint ordre, auquel il paraît que Dieu l'appelle. Sa conduite est si édifiante, qu'on ne peut douter que Dieu ne le soutienne perpétuellement de sa main : car, bien que je me sois quelquefois fâchée contre lui, et que dans l'accablement d'affaires où nous sommes à présent nous ayons eu bien des occasions d'offenser Dieu, je n'ai pas remarqué en lui la

moindre imperfection : il n'y a pas un des religieux qui ne l'estime et qui ne s'en loue ; il ne manque pas de courage, et il a bien besoin d'en avoir pour soutenir seul, comme il est, de si rudes commencements. Je m'attends qu'il vous dira des nouvelles de nos affaires ; ainsi je ne vous en dirai pas davantage.

Soyez cependant persuadé que je ne compte pas pour peu que vous ayez voulu donner six ducats pour me venir voir ; quoique je puisse vous assurer que je donnerais avec plaisir une bien plus grosse somme si je l'avais, pour avoir la consolation de vous entretenir : et ce serait avec justice, car vous valez infiniment mieux que moi. De bonne foi, quel cas peut-on faire d'une pauvre religieuse, telle que je suis, qui n'est bonne à rien, et qui ne possède rien ?

Plaise à Dieu de confirmer la santé du nouveau marié : ne soyez pas, monsieur, si incrédule ; l'oraison peut tout, et j'espère que le sang et la parenté pourront beaucoup. Nous prions le Seigneur de signaler sa toute-puissance en sa faveur. Le croiriez-vous ? La maladie de son épouse me paraît encore plus incurable que la sienne. Rien cependant n'est impossible à Dieu.

Je baise très-respectueusement les mains à madame votre femme, et je salue la bonne Ospedal. Faites-moi le plaisir d'assurer Maridias, la dame Flamande, et madame Marie d'Avila, que je ne les oublie point, et que je les supplie de ne me point oublier devant Dieu, et de lui recommander aussi les affaires de notre ordre. Dieu veuille vous conserver bien des années ; peut-être que celle-ci ne se passera pas sans que j'aie l'honneur de vous aller voir, tant est grand l'empressement qu'a la princesse d'Ebulie que j'aie établi des carmélites à Pastrane. Je suis avec mille respects,

Votre véritable servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

Encore une fois, monsieur, ayez la bonté de parler au père Jean-de-la-Croix, et de lui conseiller ce que vous jugerez convenable à sa manière de vie. Dieu lui a donné une grandeur d'âme admirable ;

sa ferveur est ravissante, elle m'anime et m'encourage au dernier point ; et la vertu qu'il fait éclater en des occasions très-difficiles, me persuade que Dieu comblera de ses bénédictions de si heureux commencements. Il est homme de grand esprit et de grande oraison. Plaise au Seigneur de l'y perfectionner de jour en jour.

#### REMARQUES.

Cette lettre familière est tournée si agréablement, qu'elle me fait souvenir d'un illustre témoignage que rendit à notre Sainte une grande princesse, religieuse dans le monastère des capucines de Madrid, lorsqu'à la prière de son altesse royale sainte Thérèse y alla : car cette princesse et sa communauté en furent si charmées, qu'elles ne cessèrent point, les quinze jours qu'elles la possédèrent, de rendre grâces à Dieu de leur avoir fait voir une Sainte que toutes pouvaient imiter, qui ne faisait paraître rien d'extraordinaire ni dans sa conduite, ni dans sa personne, ni dans ses manières, ni dans ses entretiens ; qui parlait, riait, mangeait comme toutes les autres, sans affectation, sans façon, et sans nulle cérémonie. Elles trouvèrent son humeur et sa conversation si humble, si douce et si édifiante, qu'elles répétaient sans cesse qu'elle était remplie de l'esprit de Jésus-Christ, qu'elle vivait et conversait parmi elles, comme Jésus-Christ avait vécu et conversé dans le monde. En effet cette Sainte si dure pour elle-même qu'elle se consumait du désir de mourir et de souffrir, était si tendre et si compatissante pour les autres, qu'elle gagnait les cœurs de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître.

Monsieur de Salcède, à qui cette lettre est adressée, était si vertueux, que la Sainte le nommait sans hésiter le saint Cavalier. C'est lui dont elle parle si souvent dans le livre de sa Vie, et à qui elle attribue tant de mérite et de spiritualité. Elle lui écrivit cette lettre l'an 1568, à Valladolid, lorsqu'elle y établissait une maison de carmélites déchaussées, et qu'elle envoya le bienheureux père Jean de-la-Croix à Durnelo pour y faire un établissement de carmes déchaussés, et donner commencement à la réforme des religieux établie depuis plusieurs années parmi les religieuses. Ce fut au mois de septembre. Voyez l'Histoire générale des carmes déchaussés et des carmélites déchaussées, 1 part. liv. 5, chap. 19.

La Sainte prie ici monsieur de Salcède de faire ses compliments à trois personnes célèbres dans Avila : la première était la vénérable Maridias, éminente en sainteté ; la seconde, une dame flamande depuis carmélite déchaussée, appelée en religion la mère Anne de S. Pierre ; et la troisième, la fille aînée de cette sainte veuve, nommée mademoiselle Gusmant.

Il est rapporté dans les informations qui furent faites pour la béatification de la Sainte, qu'une jeune sœur de mademoiselle de Gusmant, qui fut depuis carmélite

avec madame sa mère au monastère de saint Joseph-d'Avila, où elle se nommait Anne des anges, désirant avec une extrême ardeur que cette demoiselle l'imitât dans le dessein qu'elle avait formé de se consacrer à Dieu, s'adressa à sainte Thérèse afin qu'elle lui obtint de Dieu une si grande grâce ; et que la Sainte, après l'avoir écoutée tranquillement, lui dit ces mots : Rendez grâces à Dieu, ma fille, de ce que votre chère sœur, après avoir été mariée, sera religieuse ; et de ce qu'elle aura un fils et une fille qui serviront Dieu dans la religion. L'événement justifia la prophétie ; car mademoiselle de Gusmant fut mariée, et eut un fils bénédictin et une fille religieuse ; après quoi elle fit elle-même profession dans un monastère de l'Ordre de saint François.

## LETTRE LXX.

*À MADAME JEANNE D'AHUMADE SA SŒUR.*

*Elle la conjure d'avoir soin de son propre, salut, lui explique ses scrupules sur la pauvreté, et la prie de ne point l'engager dans les affaires du monde.*

1569, à la fin de l'année. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère sœur.

Je ne serais pas raisonnable si la crainte de vous importuner m'empêchait de vous écrire par une voie aussi sûre qu'est celle de ce courrier ; je loue Dieu de me l'avoir adressé, et je le prie de pourvoir de la même sorte à tout ce qui nous manque.

Des affaires importantes ont appelé ici monsieur votre mari, malgré l'extrême appréhension que nous avons qu'il fit ce voyage. Peut-être sera-t-il obligé de le faire une seconde fois pour recevoir l'argent que vous savez, qu'on pourrait cependant lui faire tenir très-aisément s'il le souhaitait. Il vous apportera, ma chère sœur, des nouvelles de monsieur votre fils. Quelque joie que j'aie que vos affaires temporelles soient en bon état, je souhaite infiniment davantage que celles de votre salut leur soient préférées. Ne manquez donc pas, je vous prie, de vous confesser à Noël, et de vous souvenir de moi dans vos prières.

Je ne sais si vous avez remarqué que quoi que je puisse faire, Dieu ne veut pas que je sois vraiment pauvre : j'en aurais bien de la

peine, n'était que l'argent que la Providence m'envoie m'ôte le scrupule des dépenses que je suis contrainte de faire pour des choses qui ne regardent point le service de l'ordre. Je vais donc payer de celui que j'ai reçu quelques bagatelles que je vous ai données, et laisser de quoi satisfaire à des emplettes que nos monastères ont faites, pour prévenir, si je puis, l'inquiétude dont je suis agitée dans les occasions que je viens de vous déclarer. S'il me restait de l'argent entre les mains, il me serait impossible de le garder, voyant l'extrême pauvreté du monastère de l'Incarnation. J'aurai beau faire en sa faveur, il ne me restera pas sûrement cinquante écus à lui donner. Néanmoins, dans la distribution que je fais de cet argent, je ne souhaite pas que ma volonté soit faite, mais celle de Dieu. Je le prie du fond du cœur de vous soutenir sans cesse de sa main, de vous rendre une grande sainte, et de vous faire passer heureusement ces grandes fêtes.

Oserai-je vous dire que je ne suis point contente que monsieur votre mari soit toujours hors de chez lui ? N'est-il pas vrai qu'il dépense dans ses voyages plus qu'il ne gagne, et qu'il vous laisse seule dans la maison toute triste et désolée, et ses affaires extrêmement dérangées ? Que n'attendons-nous en patience ce que le Seigneur veut faire, nous efforçant d'accomplir sa divine volonté ? Si nous ne songions qu'à lui plaire, il aurait un soin particulier de tout ce qui nous regarde. Surtout, ma chère sœur, bannissez de votre cœur la crainte que vous pouvez avoir que vos enfants ne viennent à manquer. Croyez-moi, ils ne tomberont jamais dans ce malheur, s'il font ce que je leur recommande ici. N'oubliez pas aussi de considérer souvent que tout passe et s'enfuit de nous avec une rapidité inconcevable.

Permettez-moi, ma chère sœur, de vous demander une grâce ; c'est de ne me point compter pour vous rendre service dans les affaires du monde, mais seulement pour vous offrir au Seigneur ; car, malgré le sentiment de monsieur Godinez, je ne m'en mêlerai de mes jours. J'ai un directeur qui a soin de ma conscience, et je ne me gouverne pas par les conseils de toutes sortes de personnes. Cette

déclaration n'est point pour vous donner de la peine, mais afin que vous puissiez répondre à ceux qui blâmeront ma conduite en ce point, que j'ai de bonnes raisons d'en user comme j'en use ; que tout ce qu'on me donne appartient tellement à l'ordre, qu'il ne doit être employé qu'en des choses qui lui soient utiles, et dont il puisse disposer.

Mon dessein aussi est de vous faire comprendre que de la manière dont le monde est fait, et dans l'état où il a plu à Dieu de me mettre, il y va de sa gloire et de mon repos particulier, qu'on ne croie pas que je fais quelque chose pour vous et pour votre famille ; car, bien que ce que je fais soit moins que rien, si l'on venait à s'apercevoir de la moindre chose, je suis sûre qu'on dirait aussitôt de moi ce que j'entends dire de tant d'autres personnes. C'est pourquoi je dois plus que jamais m'observer à cet égard.

Faites-moi la justice, ma chère sœur, d'être persuadée que cela ne vient point de froideur pour vous, puisque personne ne vous aime et ne vous chérit si tendrement que moi. J'essaie quelquefois de vous donner des marques de mon amitié en vous rendant certains petits services, qui ne vous déplairaient pas si je vous les racontais. Encore une fois, soyez persuadée, je vous prie, que quiconque est aussi exposé que je le suis aux yeux du monde, doit extrêmement prendre garde de quelle manière il pratique même la vertu. Vous ne croiriez jamais la peine que j'ai à vous refuser ces sortes d'assistance : comme je la souffre pour plaire à Dieu, j'espère fermement qu'il aura soin de vous, ma chère sœur, et de tout ce qui vous appartient. Je finis en le suppliant de vous conserver, car je me suis beaucoup arrêtée, et l'on sonne matines. Toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

J'embrasse tendrement Béatrix ma chère nièce

REMARQUES.

Madame Jeanne d'Ahumade, à qui cette lettre est adressée, était sœur de sainte Thérèse de père et de mère, mais beaucoup plus jeune qu'elle. La Sainte l'avait élevée auprès d'elle et dans sa cellule, lorsqu'elle était au monastère de

l'Incarnation d'Avila. Ensuite elle épousa un gentilhomme de mérite nommé dom Jean d'Ovallé, à qui la Sainte adresse la lettre 118 de ce volume. Sainte Thérèse avait pour cette chère sœur un amour fort tendre, connaissant les rares qualités dont Dieu l'avait partagée, et dont elle fait en quelque sorte le panégyrique dans la lettre XXIX. La lettre XXX nous apprend que celle-ci a été écrite à Tolède à la fin de l'année 1569, lorsque la Sainte reçut de dom Laurent de Cépède, son frère, une somme considérable pour l'employer à ses fondations, et une autre somme pour madame Jeanne d'Ahumade, pour lors en nécessité.

*Avertissement de la mère de Meaupeou.*

*Ceux qui ne savent pas les usages d'Espagne pourront être surpris de voir par cette lettre que la sœur de sainte Thérèse ne portait ni le nom de son père, appelé de Cépède, ni celui de son mari, appelé d'Ovallé, mais le nom de sa mère, appelée d'Ahumade. La coutume des espagnols, lorsqu'il y a bien des enfants dans une famille, est de donner aux uns le nom du père, et aux autres le nom de la mère s'il leur est également avantageux ; car si la mère est d'une naissance plus illustre, tous les enfants, sans hésiter, prennent son nom préférablement au nom de leur père. Les familles de Cépède et d'Ahumade étaient l'une et l'autre très nobles et très-distinguées. On prétend néanmoins que cette dernière s'était davantage signalée par des actions de courage, et que c'est pour cette raison que presque tous les enfants du second lit de M. de Cépède portaient le nom de leur mère. La Sainte même l'avait pris, se faisant appeler, avant que d'être carmélite déchaussée, Thérèse d'Ahumade. Nous avons vu dans la lettre précédente que deux de ses frères, Augustin d'Ahumade et Pierre d'Ahumade, l'avaient aussi choisi comme plusieurs autres de ses frères et sœurs.*

*Pour le nom du mari, les femmes en Espagne ne le portent jamais, à moins que ce ne soit celui d'un duché, d'un marquisat ou d'un comté ; car alors on dit le duc et la duchesse, le marquis et la marquise, le comte et la comtesse d'un tel lieu. Mais si les femmes partagent les titres des terres de leurs époux, elles ne partagent pas de même les titres de leurs charges et de leurs emplois ; car on ne dit point en Espagne comme en France : la gouvernante, la présidente, l'intendante d'une telle province ou d'un tel endroit.*

## LETTRE LXXI.

*À MADAME AGNÈS NIETO.*

PREMIÈRE.

*La Sainte lui parle de l'usage de la prospérité, et de la réception d'une fille dans une de ses maisons.*

28 décembre 1569. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame.

Quoique je ne me sois pas donné plus tôt l'honneur de vous écrire, soyez sûre que la négligence n'a nulle part à mon retardement ; j'ai un soin tout particulier de vous recommander à Dieu dans mes faibles prières ; et comme une véritable amie, j'ai pris toute la part qu'on peut prendre à votre bonheur. Plaise à Dieu de vous en faire jouir un grand nombre d'années consommées à son service, car les biens de la terre ne sont pas absolument incompatibles avec le culte souverain que nous devons à Dieu, quoiqu'ils y forment souvent d'extrêmes obstacles.

Tout ce qu'on appelle biens dans cette misérable vie, ne mérite pas d'en porter le nom, puisque la plupart ne sont pas des biens, mais de véritables maux. Ainsi, madame, ce n'est pas pour vous un petit avantage de vous être appliquée les années précédentes avec tant de ferveur aux exercices de piété, parce qu'à la faveur des lumières que vous avez puisées dans celui qui en est la source intarissable, vous pouvez faire un juste discernement de ce qui est digne d'estime ou de mépris, et ne vous pas attacher à ce qui passe comme une ombre.

Mademoiselle Isabelle de Cordonne a eu depuis peu de grandes communications avec la mère prieure de ce monastère, qui, estimant beaucoup sa vertu, m'a fait souhaiter de l'entretenir, et même de la recevoir en considération de monsieur votre mari, dont elle est parente. Cependant, madame, comme notre maison n'est pas encore bien établie, il sera nécessaire, si nous la recevons, qu'elle contribue à sa subsistance par quelque aumône. Quelque envie que j'eusse de l'admettre pour rien, il ne serait pas en mon pouvoir ; non seulement parce que madame de Mendosa notre fondatrice ne l'agrèerait pas, mais aussi à cause de l'extrême pauvreté de cette maison, à qui je ferais un grand tort dans le grand nombre de filles qui se présentent pour recevoir notre saint habit, de ne préférer pas celles qui peuvent nous aider à sortir d'une si pressante nécessité.

On m'a dit que monsieur votre mari lui promet une dot si elle

veut être religieuse ; j'ai répondu que je croyais qu'il la lui donnerait encore plus volontiers pour entrer céans, que pour être religieuse autre part. On assure aussi qu'elle a du bien, mais qu'il est de nature à ne pouvoir être vendu. Si l'on pouvait trouver quelque expédient pour lui donner de l'argent comptant, quand même ce serait beaucoup moins que ce que d'autres filles apporteraient, nous ne laisserions pas de lui donner la préférence, en considération de monsieur votre mari que j'honore véritablement. Permettez-moi de me recommander à vos saintes prières, et de vous assurer que je ne vous oublie point dans les miennes, tout indignes qu'elles soient. Comment pourrais-je ne pas accomplir un commandement qui est si fort de mon goût ?

On ne peut, madame, être plus reconnaissante que je la suis de l'image que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; je prie Dieu de vous récompenser d'un si magnifique présent ; faites-moi le plaisir de le garder jusqu'à ce que je vous le demande ; ce sera lorsque je pourrai m'en servir et demeurer constamment dans quelqu'un de nos monastères. En attendant, je ne cesserai point de demander au Seigneur de vous combler de tous les biens spirituels que vous désirez celle qui est pleine de respect,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

C'est aujourd'hui la fête des saints Innocents

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Valladolid, le 28 décembre 1569.

## LETTRE LXXII.

*À MONSIEUR ALONSO RAMIREZ, BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

*La Sainte parle de deux fondations qu'elle a faites, loue la magnificence de l'église qu'il a fait bâtir, et traite divers sujets détachés.*

5 févr. 1571. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur, pour

vous combler de ses saintes grâces.

Si j'avais autant de loisir que vous en avez, je ne serais pas aussi négligente à vous écrire que vous êtes paresseux à me donner de vos nouvelles ; car j'ai un soin continuel de vous recommander au Seigneur dans mes faibles prières. La part que je prends à tout ce qui vous regarde me rendrait très-sensible à cette indifférence, si je n'apprenais souvent par d'autres voies l'état de votre santé. Je prie Dieu de vous la conserver à tous, afin que vous ayez le plaisir de voir un jour toute votre famille avantageusement établie, et de jouir un grand nombre d'années de cette belle église si louée pour sa magnificence. Dieu soit béni de tout.

Je me réjouis de ce que notre révérendissime, père général a si heureusement terminé notre affaire : c'est un très-saint homme dont la conservation nous est infiniment précieuse. Quelque envie que j'aie de me rendre à Tolède, il m'a été impossible de me donner cette consolation : je n'ai pas eu un jour de repos, et qui n'ait été traversé par bien des afflictions ; on a fondé depuis peu deux monastères, dont celui-ci est le moins bien établi. Plaise au Seigneur que ce soit pour sa gloire.

Je ne comprends pas pourquoi on ne porte pas le corps de feu monsieur Martin Ramirez dans la nouvelle église ; car je désire qu'il y soit inhumé : faites m'en savoir, je vous prie, la raison, et si ce que nous avons concerté ensemble a été exécuté. Vous ne croiriez jamais combien je pense à vous dans nos fondations, et avec quelle ardeur je prie Dieu de vous récompenser de ce que vous avez accompli ce que vous n'aviez promis qu'en vous divertissant. Que j'aurais de joie d'être à portée de vous entretenir souvent, vous que j'aime très-sincèrement en Notre-Seigneur 1

Monsieur Ortis me ferait bien du plaisir de m'écrire quelquefois et de me donner de vos nouvelles : s'il n'avait pas envie de le faire, ayez, s'il vous plaît, la bonté de l'y engager. Permettez-moi aussi de l'assurer de mes respects, et de marquer à madame votre femme combien je l'honore. Je chéris vos petits anges ; je souhaite qu'ils

soient tous de grands saints, surtout mon patron.

J'oubliais de vous dire que monsieur d'Ovallé vous baise très-humblement les mains ; il ne cesse de parler à tout le monde de l'obligation qu'il vous a. Que ne devrais-je point faire moi-même, qui vous en ai de si sensibles ! Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir toujours de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaitez.

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 5 février.

Je ne vous dis rien, monsieur, du plaisir que vous me faites de prendre tant de soin de la mère Isabelle de saint Paul : les obligations que je vous ai sont telles que, ne pouvant jamais les reconnaître, j'espère que le Seigneur les reconnaîtra et m'acquittera de tout ce que je vous dois ; vous faites à cette mère une véritable aumône : Dieu soit béni de tout.

Obligez-moi de dire à monsieur Jacques Ortis qu'il n'oublie pas de faire placer la statue de saint Joseph à la porte de l'église.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Alve l'an 1572, actuellement occupée à y établir une maison de carmélites. Les difficultés qu'elle y rencontra sont rapportées dans le livre de ses fondations. On peut dire que quoique la fondation de Tolède lui ait donné une peine extrême, à cause des différents qui étaient entre les fondateurs, celle-ci ne lui a pas moins coûté par les perpétuels obstacles qu'on formait à ses desseins.

La Sainte rend compte à M. Ramirez, beau-père de M. Ortis, de deux fondations qu'elle avait faites depuis cette de Tolède dont il était le fondateur ; une à Salamanque, et l'autre à Alve, qu'elle dit être la moindre des deux. Oserai-je après cela la nommer la principale ? Il est cependant vrai que cette maison est la plus estimée de toutes, parce que ne cédant pas à un monastère de son ordre en vertu et en sainteté, elle a le bonheur de posséder son sacré corps.

L'historien de l'ordre donnant de bonnes preuves (tom. 1, liv. 5, chap. 21) que cette lettre a été écrite le 5 février 1571, nous l'avons placée à cette année, quoique les remarques la mettent en 1572.

## LETTRE LXXIII.

*À MONSIEUR JACQUES ORTIS BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

PREMIÈRE.

*La Sainte traite d'un établissement, s'informe d'un procès, et montre sa reconnaissance.*

29 mars 1572. — La grâce du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans votre âme, et vous récompense, monsieur, de la bonté que vous avez eue de m'écrire, et de la joie que votre lettre m'a donnée.

J'ose me flatter que vous ne perdriez ni votre temps ni votre peine de m'écrire plus souvent, parce que nous pourrions par ce petit commerce de lettres nous exciter tour à tour à la fidélité que nous devons à Dieu. Sa souveraine majesté sait combien je désire me rendre à Tolède, et l'empressement que j'ai de conclure au plus lot l'achat d'une maison ; achat qui me donne une peine extrême, quoiqu'il y ait à Salamanque un grand nombre de maisons qui ne sont point fort chères. Cela me donne l'espérance que le Seigneur me fera la grâce de terminer heureusement cette affaire. Si elle ne dépendait que de moi, elle serait déjà finie, et je me ferais un vrai plaisir de m'en aller incessamment voir monsieur Ramirez. Oserais-je vous prier de le faire souvenir de mes respects, et de dire à madame sa femme combien je l'honore ?

Je me persuade qu'ils ont bien de la joie de la nouvelle église : les nouvelles qu'on a soin de me mander m'apprennent qu'elle sera très-belle, ce qui me donne un plaisir sensible. Je prie Dieu qu'ils en jouissent l'un et l'autre bien des années, passées dans l'exercice de toutes les vertus. Pour vous, monsieur, ne vous inquiétez point, s'il vous plaît, de ce que cet édifice n'avance pas assez, et ne désirez plus

en vain qu'il soit fait tout d'un coup, car cela est impossible ; je trouve même que c'est une faveur de Dieu qu'il soit aussi avancé qu'il l'est depuis deux ans qu'on l'a commencé.

Je ne sais ce qu'on m'a écrit d'un certain procès contre le curé, à raison de quelques chapelles ; il faut que ce soit à l'occasion de celle de sainte Juste. Obligez-moi, monsieur, de vous en faire instruire à fond, et de m'expliquer ensuite quelles peuvent être ses prétentions. Je n'écris point à monsieur Ramirez de peur de l'importuner. Cette lettre peut lui marquer, comme à vous, monsieur, quelle est ma reconnaissance des obligations que nous avons à toute votre famille. Plaise à Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, et de vous récompenser de vos bienfaits, puisque je ne puis autrement que par des prières m'acquitter de ce que je vous dois. Je souhaite ardemment que tous vos petits anges<sup>65</sup> soient un jour de grands saints, principalement mon patron, car nous avons un vrai besoin qu'il le devienne. Le Seigneur vous soutienne sans cesse, monsieur, comme l'en supplie,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 29 mars

REMARQUES.

On ne saurait douter que sainte Thérèse n'ait écrit cette lettre le 29 mars 1572 à Salamanque, où, après l'établissement des carmélites à Alve, elle s'était transportée pour y acheter une maison à ses filles extrêmement mal logées dans celle qu'elles avaient louée.

Il paraît par cette lettre que la Sainte avait projeté de se rendre incessamment à Tolède, pour y ajuster les différents qu'avaient entre eux les fondateurs de ce monastère, touchant les privilèges de certaines chapelles : mais des affaires plus importantes l'ayant appelée à Médine-du-Champ, elle y régla celle-ci par ses lettres pleines de tant de douceur, d'onction et de sagesse qu'elles charmaient tous ceux qui avaient le bonheur d'en recevoir.

---

<sup>65</sup> Leurs enfants.

## LETTRE LXXIV.

*À MONSIEUR JACQUES ORTIS, BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

SECONDE.

*La Sainte répond avec des sentiments admirables de sagesse et de religion à une lettre désobligeante, et traite de plusieurs difficultés.*

18 mai 1572. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, monsieur.

Vous me faites une si grande grâce de vouloir bien m'écrire, et je vous en suis si obligée, que quand votre dernière lettre aurait eu mille fois plus de rigueur, je ne laisserais pas d'en être très-reconnaissante, et de me croire dans un nouvel engagement de vous servir, si j'en étais capable.

Vous me marquez, monsieur, m'avoir écrit la lettre que le père. Marian m'a donnée, pour me faire comprendre combien ce que vous souhaitez est raisonnable. Je vous déclare, monsieur, que je n'ai nul dessein de me justifier : vos raisons sont si bonnes, et vous savez si bien les faire valoir, que mes raisons contraires n'auraient en comparaison ni force ni solidité. Je ne prétends donc pas me défendre par des discours : je suis résolue, ma cause étant si peu soutenable, de prendre le parti de demander un arbitre ; et je n'en désire point, monsieur, d'autre que vous-même. Je vous supplie seulement de vouloir bien vous souvenir que vous êtes plus obligé de protéger de pauvres orphelins que messieurs vos chapelains, puisque le monastère et les chapelles vous appartiennent également. J'ose même avancer que les religieuses qui remplissent le monastère vous sont bien plus dévouées que des ecclésiastiques, qui, comme vous l'avez remarqué, ont souvent plus d'envie d'être à la fin de la messe qu'ils commencent que de la dire avec la piété qu'exige d'eux un si redoutable mystère.

Quelle obligation ne vous ai-je point, monsieur, de ce que vous consentez à ce qui est réglé touchant l'heure de vêpres ? Cette

obligation m'est d'autant plus sensible, qu'il ne serait pas en mon pouvoir, quelque respect que j'aie pour vous, de changer cet ordre. J'envoie votre lettre à la mère prieure, et je lui écris de faire à l'égard du reste tout ce que vous lui ordonnerez, persuadée qu'il nous sera infiniment plus avantageux de remettre entièrement nos intérêts entre vos mains et entre les mains de monsieur Ramirez, afin qu'ensemble vous décidiez des choses, que non pas d'en décider nous-mêmes. Permettez-moi de l'assurer ici de mes respects, et de lui marquer la douleur que j'ai sentie de son indisposition. Nous n'avons pas manqué de demander au Seigneur sa guérison, et de le prier de vous conserver, monsieur, et tous vos petits anges, un grand nombre d'années ; Dieu veuille que ces aimables enfants soient un jour de grands saints.

Il me paraît que ce qui peut faire bien du tort aux carmélites, et leur être même un sujet de distraction, c'est d'entendre chanter la messe à l'une des chapelles, lorsqu'on y solennisera quelques fêtes avant la messe conventuelle ; et s'il y a sermon, je ne comprends pas comment cela pourra s'accorder. On pourrait donc, si vous l'agréez, pour prévenir cet embarras, faire chanter ces jours-là la messe à l'autel principal, après avoir dit une messe à la chapelle ; cela ne me paraît pas pour vous d'une grande conséquence, quand même ce serait un jour de fête, pourvu que ce ne fût pas de ces fêtes que vous y faites célébrer par un devoir indispensable ; ce qui arrivera rarement. Ainsi ayez, s'il vous plaît, la bonté, monsieur, de vous faire violence en cette occasion, et de considérer qu'outre que vous ferez une bonne œuvre, vous nous obligerez toutes très-sensiblement.

Depuis le départ de la lettre au père général, j'ai fait réflexion qu'elle était inutile, d'autant que ce que le père visiteur aura réglé sera solidement établi : son pouvoir est si étendu, que ni le père général, ni aucuns chapitres généraux ne peuvent inutiliser ce qu'il lui aura plu d'ordonner. Je ne doute pas que vous ne soyez ravi d'avoir affaire à ce père : c'est un excellent homme, d'une science et d'une prudence consommées ; je me flatte qu'il vous ira voir immanquablement cet été, et qu'il accommodera les choses d'une manière si judicieuse, que

vous serez tous également contents.

De ma part je puis vous assurer que je ne perdrai jamais nulle occasion de vous marquer le désir que j'ai de vous rendre service en tout ce qui dépendra de moi. Sur ce pied-là, comptez, monsieur, que vous pouvez m'écrire tant qu'il vous plaira, et que je ne m'en fâcherai jamais. Je connais trop la bonté de votre cœur pour avoir de la peine de ce que vous me dites avec une si bonne intention. Le seul chagrin que j'ai, c'est de n'être pas à portée de vous dire de vive voix que personne du monde ne vous est plus dévouée que moi. Quel regret n'aurais-je donc point que les carmélites vous donnassent le moindre sujet de déplaisir ! Soyez persuadé, monsieur, que tout ce que vous m'avez écrit, et tout ce que vous pourriez m'écrire, ne me fera jamais changer de sentiment, ni varier le moins du monde dans l'estime et le respect que j'ai pour vous.

Je me recommande aux ferventes prières de madame Françoise Ramirez. Je suis à présent sans fièvre, grâce à Dieu. Je le prie de vous soutenir perpétuellement de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que lui en demande pour vous

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

REMARQUES.

Cette excellente lettre écrite aussi à Salamanque, l'an 1572, devrait servir de modèle aux personnes qui ont reçu quelque injure ; elle apprend avec quelle douceur et quelle humilité il faut répondre à des lettres pleines d'aigreur et de dureté, telle qu'était celle de monsieur Ortis.

En 1572, le dimanche dans l'octave de l'Ascension fut le 18 mai.

## LETTRE LXXV.

*AU RÉVÉREND PÈRE ORDONÈS, JÉSUIITE.*

*Cette lettre regarde l'établissement d'un collège de filles, sur lequel la Sainte donne quantité d'excellents avis.*

1573, août, à la fin. — La grâce, du Saint-Esprit vous accompagne perpétuellement, mon révérend père. Que j'aurais de joie d'avoir assez de santé et de loisir pour vous entretenir de diverses choses qui me paraissent fort importantes ! mais j'ai été bien plus mal depuis le départ du courrier que je ne l'étais auparavant ; je me sens même à l'heure qu'il est si faible et si abattue que, quelque envie que j'aie d'abréger pour ne me fatiguer pas à l'excès, je crains de ne pouvoir éviter d'être fort longue.

Il est visible que le monastère de l'Incarnation où je suis a pour moi présentement des bontés que je voudrais pouvoir mériter.

L'affaire dont il s'agit, étant sur le point d'être terminée, augmente mes soins et mon application, surtout depuis que j'ai appris par la lettre du père visiteur apostolique qu'on m'a apportée aujourd'hui, qu'il s'en décharge entièrement sur le père Dominique Bagnez et sur moi, et qu'il lui a écrit qu'il nous donnait à l'un et à l'autre tout pouvoir. Timide comme je suis, je crains toujours de me tromper et de manquer de lumière dans les occasions où je me vois obligée de dire mes sentiments et de prendre une dernière résolution. Ainsi j'ai fait redoubler les vœux que nous offrons au Seigneur pour le bon succès d'une si sainte entreprise.

Il me paraît, mon révérend père, qu'on ne peut s'appliquer avec trop de soin à considérer les suites fâcheuses qu'elle peut avoir si l'on prend mal ses mesures et si l'on manque de prévoir les obstacles qui peuvent la traverser. S'il arrive qu'elle ne réussisse pas, et que ce soit par notre faute, comptez que nous en serons vous et moi coupables devant Dieu et devant les hommes, qui nous accuseront très-certainement de nous y être mal conduits. Ne nous soucions donc point qu'elle soit conclue quinze jours plus tôt ou plus tard ; ce retardement n'est de nulle conséquence.

J'apprends avec une vraie joie que la mère prieure aura le gouvernement des deux maisons ; car celle-ci doit s'établir de telle

sorte qu'elle ne porte point de préjudice à la première, comme vous le remarquez très-judicieusement.

Pour ce qui est d'assembler ce grand nombre de filles dont vous parlez, j'avoue ne pouvoir être de votre sentiment ; je trouve une infinité de raisons qui s'y opposent et qui me persuadent le contraire, surtout leur emploi les destinant à instruire la jeunesse. Cette multitude de maîtresses dans une maison, comme vous dites qu'il y a quantité de maîtres dans un collège, me paraît aussi différente que le noir l'est du blanc, et devoir causer tant de bruit et de confusion, qu'il est presque impossible qu'elles puissent réussir à bien élever des enfants. Ma pensée est que le nombre des maîtresses doit être fixé, et qu'il serait avantageux qu'il ne passât pas quarante ; c'est même beaucoup, parce que si elles sont davantage, elles s'embarrasseront ; et, faute de s'entendre, leurs bonnes intentions ne seront pas d'une fort grande utilité. On m'a appris que le collège de Tolède n'en a que trente-cinq, et qu'il n'est pas permis de passer ce nombre. Encore une fois, mon père, il y a mille inconvénients à mettre tant de filles ensemble. Si donc on ne fait pas d'aumônes qui obligent à ne pas différer, tâchez, je vous prie, de gagner du temps et de prendre les moyens les plus convenables pour rendre cette communauté sainte et édifiante ; et Dieu ne manquera pas de nous assister. On ne doit pas cependant, en considération des aumônes, faire quelque chose qui soit tant soit peu contraire à la justice et à l'équité. Enfin il est constant que rien ne presse, et qu'il nous sera même avantageux de ne point précipiter la conclusion de ce nouvel établissement.

Il serait à propos que pour faire le choix des filles qu'on voudra recevoir, la mère prieure fût obligée de prendre conseil de deux autres personnes qui, comme elle, eussent voix dans ces sortes de réceptions : ceci est très-important, et doit être exactement observé. Si le père prieur de Saint-André voulait bien s'en donner la peine, avec encore un échevin, ou même les deux échevins de la ville, et qu'ils prissent ensemble soin de la recette et de la dépense de la maison, ce serait un très-grand bien, puisque, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, mon père, il ne faut pas que la mère prieure en ait le

maniement, ni même qu'elle entre en connaissance de ce qui regarde le temporel de la maison.

Il serait encore nécessaire d'examiner avec beaucoup d'attention les qualités de corps et d'esprit des jeunes filles qu'on présentera pour être reçues, et de convenir avec les parents du temps qu'on les gardera, afin qu'il n'y ait point de mécompte : examinez, s'il vous plaît, tout cela avec le père Dominique Bagnez, lorsque vous serez sur les lieux, il serait bon aussi que ce que vous aurez conclu ensemble fût encore proposé au révérend père provincial, et au père Balthazar Alvarez. Je ne doute nullement qu'il n'y ait bien d'autres choses à observer, comme de garder la clôture ; mais celles qui me paraissent plus importantes, sont les deux premières que je viens de spécifier.

Quant à ce que vous me marquez, mon révérend père, qu'il ne faut pas que mademoiselle Jérôme abandonne la rente, la mère prieure me l'a aussi écrit, ne comprenant pas assurément qu'elle ne peut être reçue, qu'après y avoir absolument renoncé, ou que madame sa mère s'en soit tellement chargée que le monastère ne puisse être obligé de la payer, et n'ait jamais d'inquiétude là-dessus : je suis persuadée que ce n'est qu'à cette condition que le révérend père provincial a permis qu'on la fit entrer, et que c'est agir contre son intention que d'en user autrement. Dieu me garde de le permettre ; je n'en ai pas le pouvoir, et je sais bien aussi que je ne le permettrai de mes jours.

Comme je comprends que cela causera un furieux embarras à madame Hélène de Quiroga, je voudrais qu'on pût trouver quelque expédient pour la tirer d'affaire. Le meilleur à mon gré serait de ne pas bâtir sitôt l'église, ou de différer la réception de mademoiselle sa fille, qui, ayant plus d'âge, sera aussi plus ferme dans sa vocation. Il est de sa prudence de ne se point trop appuyer sur un fondement peu solide. Que sait-on si cette demoiselle aujourd'hui si bien intentionnée persévérera dans le dessein qu'elle a formé d'être carmélite ? Nous ne pouvons donc, mon révérend père, prendre trop

de précaution. Le temps, croyez-moi, ne gâtera rien. Ainsi, il vaut beaucoup mieux employer quelques années à cet établissement, et qu'il subsiste, que de le conclure à la hâte, et qu'il tombe aussitôt, et donne sujet à tout le monde d'en plaisanter ; ce qui néanmoins serait peu considérable, si l'on ne prenait pas de là occasion de tourner la vertu en ridicule, et de mépriser les œuvres de piété.

Il ne faut pas oublier de bien prendre garde avec qui l'on passera le contrat, si l'on prend l'expédient proposé ; car il n'y a plus de sûreté à présent. Le père visiteur ne laissera pas de nous reprocher d'entreprendre de passer des actes : je serais exempte de cette peine s'il avait bien voulu se la donner, au lieu que je me vois contrainte d'agir dans cette affaire, comme si j'étais capable de quelque chose, quoique je ne sois bonne à rien.

Faites-moi le plaisir, mon révérend père, de montrer cette lettre à monsieur Galien : je lui suis très-obligée des bons offices qu'il me rend en toutes occasions, surtout de ce que mes lettres sont rendues si fidèlement.

La tendresse qu'a la mère Anne de Saint-Pierre pour ses filles, ne lui permettra pas de consentir qu'on les mène si loin ; elle n'en a jamais eu la moindre pensée.

Je pars après demain s'il ne me survient rien de nouveau : il faudrait que la maladie fût bien grande pour retarder mon voyage. On a déjà envoyé toutes les lettres à Saint Gilles ; mais on n'en a point encore de réponse : demain, qui est mardi, l'on tâchera d'en tirer une. Mon peu de santé me fait commettre bien des fautes. Je suis très-sincèrement, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

Je me recommande aux prières du révérend père recteur.

REMARQUES.

On ne peut pas douter que Sainte Thérèse n'ait écrit cette lettre au monastère de l'Incarnation d'Avila, où par un ordre exprès du visiteur apostolique, le R.P. Pierre Fernandez, elle alla en 1572 exercer la charge de prieure ; et d'où le même visiteur l'envoya, en 1573, à Salamanque, étant encore prieure de l'Incarnation, pour procurer aux carmélites de cette ville très-mal logées une maison plus commode : et c'est-là le voyage qu'elle devait entreprendre dans deux jours lorsqu'elle écrivit au père Ordonès. Elle l'écrivit donc à la fin du mois d'août, puisqu'il est certain selon l'Histoire générale de l'ordre (2<sup>e</sup> partie, liv. 1, c. 19), qu'elle partit d'Avila pour Salamanque à la fin du mois d'août, ou au commencement de septembre de l'année 1573.

Le sujet de cette lettre n'a pas besoin d'être développé. Il est pourtant à propos, pour en entendre certains endroits, d'observer que quand la Sainte fonda le monastère des carmélites de Médine-du-Champ, le second de sa réforme, plusieurs dames de qualité prirent la résolution de quitter le monde, et d'entrer dans le nouveau monastère, excitées par les exemples de vertu que la Sainte et ses filles donnaient dans toute la ville. L'une des principales fut madame Hélène de Quiroga, veuve de dom Diego de Villaroel, nièce du cardinal de Quiroga, archevêque de Tolède, et mère de mademoiselle Jérôme de Quiroga, qui ne désirait pas avec moins d'ardeur que madame sa mère, d'être carmélite.

Dieu exauça les vœux de la mère et de la fille ; car mademoiselle de Quiroga fit profession dans ce monastère de Médine l'an 1577, le jour de l'Incarnation, dont elle prit le nom, ayant été nommée Jérôme de l'Incarnation, et y mourut le 25 avril 1612, en étant actuellement prieure, après l'avoir été de celui de Tolède. Madame sa mère eut aussi le bonheur d'être carmélite, et de faire profession dans la même maison le jour de la Toussaint, l'an 1582. On la nomma Hélène de Jésus ; elle fut prieure du couvent de Tolède, et mourut en 1606, dans celui de sa profession. Ces deux excellentes religieuses se sont rendues encore plus célèbres dans la religion par l'éminence de leur sainteté, qu'elles ne l'étaient dans le monde par la grandeur de leur illustre naissance.

Comme mademoiselle Jérôme de Quiroga avait de très-grands biens, elle proposa à madame sa mère, avant son entrée aux carmélites, de fonder dans Médine-du-Champ un collège où l'on élevât de jeunes filles dans la piété, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de prendre parti, et que la nomination des places du collège fut donnée à perpétuité à la prieure des carmélites de Médine. La décision de cette affaire fut remise à la disposition du visiteur apostolique dont j'ai parlé, et à celle du père jésuite, à qui cette lettre est écrite, et qui pouvait être confesseur de ces illustres fondatrices.

Le père visiteur ne voulant point absolument s'en mêler, s'en déchargea entièrement sur la Sainte et sur le père Dominique Bagnez son directeur, qui était pour lors à Médine-du-Champ. Il faut que ce projet ait échoué comme beaucoup d'autres, car on n'en trouve nul vestige dans Médine. Dieu a permis cependant que cette lettre si pleine d'instructions se soit conservée pour servir de règle en de pareils établissements.

## LETTRE LXXVI.

*À DES DEMOISELLES QUI DÉSIRAIENT ÊTRE CARMÉLITES.*

*La Sainte leur donne de sages avis pour surmonter les obstacles qu'on formait à l'exécution de leur dessein.*

*Année incertaine.* — La grâce du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans vos âmes, et vous affermis de plus en plus dans le dessein qu'elle vous a fait concevoir de vous consacrer pour jamais au service de Dieu.

Il me paraît cependant, mesdemoiselles, que votre vocation n'est pas encore assez éprouvée ; et que vous êtes très-éloignées d'avoir soutenu d'aussi rudes combats que la fille de monsieur Quarés, laquelle souffre depuis six ans avec une fermeté étonnante et une constance inébranlable les rebuts de son père et de sa mère, qui ne veulent pas qu'elle soit religieuse ; et qui pour l'en dégoûter l'ont exilée depuis ce temps dans un village, où elle n'a pas la liberté que vous avez, de s'aller confesser à Saint-Gilles, ce qu'elle désire passionnément.

Croyez-moi, mesdemoiselles, il n'est pas aussi aisé qu'il vous paraît de prendre l'habit de la religion malgré sa famille. Pouvez-vous me répondre, après avoir pris cet habit fort courageusement, d'être assez parfaites pour n'avoir pas ensuite bien du chagrin de vous être attiré la disgrâce de tous vos proches ? Il vaut donc bien mieux ne rien précipiter, recommander cette affaire à Dieu, et tâcher par des prières ardentes d'obtenir de sa bonté qu'il fasse agréer cette

entreprise à messieurs vos parents. Il a tout pouvoir sur les cœurs, il les manie et les remue comme il lui plaît. Ainsi j'ose espérer qu'il les fera consentir à seconder votre pieux dessein ; et que lorsque vous y penserez le moins, il fera tourner les choses d'une manière qui vous surprendra, et dont tout le monde sera également content.

Vivez donc, mesdemoiselles, dans l'attente de cet heureux jour, tous soumettant aux ordres de Dieu dont les desseins sont souvent très-différents des nôtres. Contentez-vous aussi pour le présent de la promesse que je vous fais de vous garder des places ; et jetez avec confiance toutes vos inquiétudes dans le sein de Dieu, afin qu'il dispose de vous et de tout ce qui vous regarde, selon son bon plaisir : c'est en cela que consiste la perfection ; et tout ce que vous entreprendriez sans cet abandon serait une pure illusion

Faites-moi cependant la justice d'être persuadées que si votre réception dépendait de moi uniquement, je ne différerais pas à vous accorder cette grâce que vous me demandez avec tant d'instance ; mais je suis obligée, comme je vous l'ai fait voir, d'avoir bien des égards. Plaise au Seigneur de faire réussir ce projet à sa plus grande gloire, de vous conserver, et de vous faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Je suis tout à vous en qualité de

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

On ne sait ni le temps, ni le lieu où sainte Thérèse écrivit cette lettre, ni les noms des demoiselles à qui elle est adressée, ni si elles eurent le bonheur d'être carmélites : il paraît seulement qu'elles demeuraient à Avila, puisqu'elle leur parle de la maison de Saint-Gilles, qui était le collège des jésuites de cette ville.

Pour cette lettre il faut la placer au hasard : rien à quoi l'on puisse s'attacher pour parvenir à en trouver la date.

## LETTRE LXXVII.

*À DOM ANTOINE GAITANT, GENTILHOMME D'ALVE À SALAMANQUE.*

*La Sainte l'excite à l'exercice tranquille de l'oraison, et à celui des souffrances.*

1574. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon fils.

Je ne suis pas assez heureuse pour avoir le loisir de m'entretenir longtemps avec vous, quoique je le désire avec ardeur, et que je sois ravie de recevoir souvent de vos lettres, et d'apprendre par vous-même que le Seigneur vous fait tous les jours de nouvelles grâces, pour vous récompenser dès cette vie des services que vous avez la bonté de nous rendre.

Ne vous fatiguez pas, mon fils, à guinder si fort votre esprit, et ne vous inquiétez pas de ne pouvoir méditer. Je vous ai dit bien des fois, si vous ne l'avez pas oublié, de quelle manière vous devez vous y prendre pour faire l'oraison, et que ce n'est pas une petite grâce que Dieu vous accorde de pouvoir vous y occuper à louer le nom glorieux de sa souveraine Majesté, et à concevoir de brûlants désirs que toutes les créatures le louent et le bénissent ; car c'est une marque sensible que votre âme est très-attentive à sa divine présence.

Plaise à Dieu de nous faire la grâce d'avoir de perpétuelles occasions de souffrir, pour nous acquitter des obligations infinies dont nous lui sommes redevables, dût-il ajouter à la fatigue de nos voyages la persécution des démons.

Antoine Sanchez voulait nous acheter la maison que vous savez, sans m'en parler davantage : je ne comprends pas, mon fils, à quoi vous avez pensé, vous et le père Julien d'Avila ; il faut que vous ayez fermé les jeux de peur d'en voir les défauts, car elle ne nous convient nullement, et c'est un vrai bonheur pour nous que le propriétaire n'ait pas voulu la vendre.

Nous sommes ici fort occupées à acheter une belle maison, bien située, dans la rue Royale, qui est le plus bel endroit du faubourg ; elle est proche de Saint-François. Recommandez mon fils, cette affaire à Notre-Seigneur.

Je suis beaucoup mieux, j'ai pensé dire tout-à-fait bien ; car lorsque je n'ai que mes infirmités ordinaires, c'est une grande santé pour moi. Je prie Dieu de vous en donner une très-parfaite, et de vous conserver aussi longtemps que le désire.

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse parle souvent dans le livre de ses fondations de Dom Antoine Gaitant ; c'était un gentilhomme d'Alve, qui avait été fort engagé dans les vanités du monde, mais qui touché de Dieu se consacra à son service, et en quelque sorte à celui de la Sainte, à qui il a rendu mille bons offices. Il eut le bonheur de l'accompagner à Ségovie, l'an 1574, lorsqu'elle y fit un établissement de carmélites. La maison où elles étaient logées n'étant que d'emprunt, il se chargea fort obligeamment d'en acheter une ; ce qui fit que la Sainte partit aussitôt pour Salamanque, d'où elle lui écrivit cette lettre.

### LETTRE LXXVIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE DOMINIQUE BAGNEZ, DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE,  
ET L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*Le capital de cette lettre roule sur l'entrée en religion d'une demoiselle de grande qualité, qui faisait beaucoup d'éclat dans le monde.*

1574. *Février.* — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne sans cesse, mon révérend père.

Je suis dans le dernier étonnement que votre révérence n'ait pas reçu une grande lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire, et que j'envoyai par le courrier de Médine, étant actuellement assez mal ; par laquelle je vous rendais un compte, exact des fautes que j'ai commises, et du peu de bien que j'ai fait. Que j'aurais de joie d'être en état de vous écrire à présent une pareille lettre ! Mais je ne le saurais, car je commence à sentir un petit frisson de fièvre quarte, qui n'était

pas venu dans les deux derniers accès que j'ai eus, ce qui les rendit bien moins violents qu'à l'ordinaire. Si mes grandes douleurs ne reviennent point, je compterai le reste pour moins que rien. J'ai aussi aujourd'hui quantité de lettres à écrire, qui m'ôteront la liberté de m'entretenir avec vous aussi longtemps que je le souhaiterais.

Je rends cependant mille grâces à l'auteur de tous les biens des fruits merveilleux de vos prédications, dont on m'apprend souvent des nouvelles. Que j'envie votre bonheur, mon père, d'avoir été destiné de Dieu pour annoncer sa parole avec tant de succès ! Comme vous êtes à présent supérieur des carmélites de Valladolid, je me consume du désir d'y aller séjourner. Mais je m'égare dans mes pensées, et ne sais ce que je dis : car avez-vous cessé d'être mon supérieur ? Ce me serait néanmoins une vraie consolation d'être à portée de vous entretenir souvent. Mais quand je considère que je ne suis pas digne d'un tel bonheur, et que je ne mérite que des peines et des châtements, je loue Dieu de la bonté qu'il a de ne me les point épargner.

L'entrée en religion de la princesse d'Ebulie est digne de compassion ; mais celle de notre petit ange est admirable, et peut être d'autant plus utile à beaucoup de personnes, qu'on y formera plus d'oppositions. De ma part je n'y trouve nul inconvénient : le pis qui puisse arriver, c'est qu'on la fasse sortir des carmélites à main forte. Si Dieu le permet, il en tirera sa gloire par quelque autre avantage, tel qu'est celui d'exciter, par un si bel exemple, des filles de qualité, qui se seraient perdues dans le monde, à venir prendre sa place dans la religion.

Les jugements de Dieu sont si profonds et si impénétrables, que lorsque ces personnes illustres, qui par le rang qu'elles tiennent dans le monde, courent toujours un péril extrême de leur salut, désirent de se donner entièrement à Dieu, il ne faut pas craindre de les recevoir, et de s'exposer par là aux persécutions qui en reviennent, et qui ne sont rien en comparaison d'un si grand bien. Je m'imagine que ce qui chagrine le plus cette jeune demoiselle, ce sont les moyens

violents qu'on a pris pour l'enlever des carmélites, quoiqu'ils ne soient au fond que de bienséance, et pour donner quelque consolation à sa famille.

Pour les trente jours de délai, il est visible qu'ils ne serviront de rien, ayant fait la démarche qu'elle a faite : quand même elle s'en repentirait, elle ne se déclarerait pas sûrement un mois après. Cependant, s'il ne faut que cela pour les apaiser tous, et pour justifier notre conduite, j'y consens volontiers, quelque persuadée que je sois que ce retardement sera infiniment sensible à cette charmante enfant. Je prie Dieu d'affermir sa vocation, d'être toujours avec elle, et de la combler de plus en plus de ses bénédictions. Ne doutons point que quittant avec tant de courage et de générosité de si grandes richesses pour l'amour de son céleste époux, il ne l'en récompense avec profusion ; puisque nous autres qui ne quittons presque rien, ne laissons pas de recevoir mille bienfaits de son immense libéralité.

J'ai une vraie joie, mon révérend père, que vous soyez sur les lieux pour donner conseil à la mère prieure, et pour la consoler dans la persécution qu'elle a à soutenir. Béni soit celui qui a si bien disposé les choses : j'espère de sa bonté qu'il les fera tourner à sa plus grande gloire.

Les carmélites de Pastrane sont dans une captivité insoutenable, depuis même que la princesse d'Ebulie est retournée dans son palais. Croiriez-vous que le prier d'Atocha, qui était allé exprès pour leur parler, n'osa jamais approcher de leur grille, de peur de lui déplaire ? car elle est également brouillée avec les religieux. Je ne vois nulle raison de souffrir plus longtemps un tel esclavage.

Madame Béatrix se porte bien : il me vint dans l'esprit vendredi dernier, qu'elle fera un jour de grandes choses pour Dieu. Je n'ai plus besoin qu'elle fasse rien pour moi. L'amour de Dieu souffre tout : sans lui il y a longtemps que cette affaire serait réglée. Je le supplie de vous conserver, et de vous rendre un aussi grand saint que le désire celle qui est pleine de respect et de vénération, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Salamanque l'an 1574, sur le point, si je ne me trompe, de partir pour Ségovie. Ce lui par conséquent dans le mois de février, puisqu'elle arriva à Ségovie le 18 mars, et qu'elle avait pris sa route par Alve et Avila, ce qui faisait un voyage de 40 lieues communes de France ; outre le séjour qu'elle ne put se dispenser de faire dans ces deux maisons, où elle prît quelques religieuses pour sa nouvelle fondation. Voyez l'Hist. gén. de l'ordre, 2<sup>e</sup> part., liv. 2, chap. 5.

Le révérend père Dominique Bagnez, de l'ordre de Saint-Dominique, son directeur, à qui cette lettre est adressée, comme la troisième, était pour lors régent du célèbre collège de Saint-Grégoire, de Valladolid.

Pour entendre ce qu'elle dit de la jeune demoiselle qui aspirait à être carmélite, il est à propos de raconter ici en abrégé l'histoire de cet événement.

Mademoiselle Casile de Padille, fille et unique héritière des plus puissants seigneurs de la distille, n'avait que douze ans, lorsque éclairée d'une lumière céleste, elle prit le parti d'abandonner ses grands biens, pour se consacrer à Jésus-Christ dans le couvent des carmélites réformées de Valladolid. Le fait est rapporté par sainte Thérèse aux chapitres dix et onze de ses Fondations, de l'édition de Madrid, en 1661. Elle y raconte que cette demoiselle étant devenue maîtresse de tous les biens de sa famille, par la mort de monsieur son père et l'entrée en religion de tous ses frères, elle fut accordée en mariage à un de ses oncles, frère de monsieur son père, qui mit tous ses soins pour plaire à cette aimable nièce. Mais Dieu, jaloux de ce jeune cœur, fit servir tant de grandeurs et de délices à la détacher d'elle-même et de la vanité : il lui fit connaître l'inconstance de tout ce que le monde a de plus éblouissant ; des amertumes se répandirent sur ses plaisirs les plus doux, et peu à peu l'en dégoûtèrent entièrement ; elle s'aperçut que les complaisances de son futur époux refroidissaient insensiblement sa piété ; enfin elle craignit que l'amour de l'homme n'étouffât dans son cœur l'amour divin. Plongée dans une mer de tristesse, elle eut recours par de ferventes prières à

la protection de Dieu, et ses prières ne furent pas vaines : après tant d'agitations et de combats, elle se sentit déterminée à suivre les beaux exemples que messieurs ses frères lui avaient donnés.

Ainsi résolue, une occasion comme amenée par le hasard se présente d'entrer avec madame sa mère dans le monastère des carmélites réformées de Valladolid : elle y entre, et dès qu'elle en voit la porte fermée, elle déclare avec une fermeté étonnante qu'elle n'en sortira de ses jours. Cette vertueuse dame, qui possédait éminemment l'esprit du christianisme, et qui ne désirait rien tant que de consacrer tous ses enfants au service de Dieu, fut ravie dans son cœur du choix que faisait sa fille, aimant beaucoup mieux que ses biens si considérables passassent dans une autre famille, que de voir quelqu'un de ses enfants rester dans le monde exposé à mille périls de son salut : et c'est sur cela que sainte Thérèse s'écrie : « O Seigneur ! quelle plus grande grâce pouvez-vous nous faire, que de nous donner de tels parents, qui aiment leurs enfants d'un amour si solide et si parfait ! » Cependant de peur d'être soupçonnée par ses proches d'avoir inspiré à sa fille ce dessein, elle dissimula sa joie. Ils ne tardèrent pas à éclater : bientôt ils persécutèrent les carmélites pour les obliger, ou à leur rendre cette illustre postulante, ou du moins à en différer de trente jours la prise d'habit. Dans cet embarras elles consultèrent le père Dominique Bagnez pour lors leur confesseur, aussi bien que celui de la Sainte, qui trouva à propos qu'elles accordassent les trente jours de délai, et qui écrivit aussitôt à la Sainte pour lui faire agréer ce retardement. Ainsi cette lettre n'est qu'une réponse qu'elle lui fait, et par laquelle elle approuve le conseil qu'il a donné. Le délai fut donc accordé ; mais il ne servit qu'à augmenter l'ardeur de la jeune postulante, et à la faire triompher plus glorieusement : elle prit l'habit et fit profession.

Il n'en fut pas ainsi de la démarche de la princesse d'Ebulie. Cette dame, fondatrice des carmélites de Pastrane, touchée vivement de la mort du prince Ruy Gomez son mari, se couvrit à l'instant de l'habit des carmélites, abandonna son palais, et se retira dans son monastère de Pastrane, résolue de s'y faire religieuse, et d'y passer le

reste de ses jours dans la pénitence et dans l'observance de la règle. Mais comme elle s'imagina, par une illusion que sainte Thérèse jugeait avec raison digne de pitié, pouvoir conserver dans cet état si rabaissé les grands airs de distinction que lui donnait sa naissance, et qu'elle entreprit d'allier deux choses aussi inaliables que l'humilité du cloître et le faste orgueilleux de la grandeur mondaine, sainte Thérèse fut contrainte d'abandonner ce monastère, et de faire passer les religieuses qui y étaient dans celui de Ségovie, afin qu'elles pussent dans la paix des enfants de Dieu s'acquitter des devoirs de leur sainte vocation, dont elles étaient perpétuellement détournées. Cette translation se fit l'an 1574, et c'est à cette affaire que la Sainte fait allusion vers la fin de cette lettre.

## LETTRE LXXIX.

*À MONSIEUR JACQUES ORTIS, BOURGEOIS DE TOLÈDE.*

TROISIÈME.

*La Sainte le comble d'honnêtetés, et lui parle d'une affaire qu'elle remet avec confiance entre les mains de la justice.*

1575, 26 nov. ou 26 déc. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je loue Dieu de la santé qu'il vous donne et à toute votre famille ; et je désire avec ardeur le rétablissement de monsieur Alonso Ramirès que j'aime tendrement en Notre-Seigneur. Je ne cesse donc point de faire des vœux au ciel et pour lui et pour vous, et de faire souvenir nos sœurs de ne vous point oublier l'un et l'autre dans leurs prières. Permettez-moi, s'il vous plaît, de présenter ici mes respects à monsieur et à madame Ramirès, de les prier de recevoir cette lettre comme adressée à eux-mêmes, et d'être persuadés que, quelque part où la Providence me conduise, ils trouveront toujours en moi une personne extrêmement dévouée à leur service.

Les nouvelles que la prieure de Tolède m'apprend de votre famille, et la multitude d'affaires dont je suis souvent accablée, sont

cause que je ne vous écris pas, monsieur, aussi souvent que je le souhaiterais. Ma santé cependant a toujours été assez bonne, grâces à Dieu, quoique je me plaise bien moins dans l'Andalousie que dans la Castille : l'humeur des Andaloux ne m'accommode pas comme celle des Castellans.

J'ai parlé, monsieur, de notre affaire au père provincial : il m'a dit qu'il fallait être sur les lieux pour la pouvoir terminer, et qu'il ne pouvait s'y rendre à présent parce que monsieur son frère est tombé dangereusement malade. J'ai communiqué depuis peu cette même affaire à plusieurs autres personnes, qui conviennent toutes qu'il serait bien dur de la conclure de la manière et avec les conditions que vous proposez. C'est pourquoi, monsieur, s'il y a à Tolède quelque tribunal où elle puisse être jugée, et qu'il y ait du danger à différer davantage, vous ferez fort bien de la faire juger ; car, pour ce qui est du crédit, j'en ai fort peu à la cour, surtout en fait d'intérêts. Ainsi je suis sûre que je ne vous rendrais nul service, quand même je la solliciterais de toutes mes forces, et de tout mon pouvoir, qui est très-mince. Je prie Dieu d'avoir égard à notre nécessité, et au besoin que nous avons de ne perdre pas notre cause, qui n'est pas pour nous d'une petite importance.

Je vous plains, monsieur, d'avoir cette affaire à solliciter : ce vous sera un surcroît de chagrin, accablé que vous êtes de tant d'autres occupations. Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaitez

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 20.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Séville, l'an 1575. Rien n'y est remarquable que la douceur charmante avec laquelle elle traite en toute occasion un homme qui ne cessait point d'en user mal envers elle. Quant à ce qu'elle dit

qu'elle se plaisait davantage dans la Castille que dans l'Andalousie, il ne faut pas croire qu'elle manqua d'estime pour cette illustre province, la plus célèbre de l'Espagne, après l'éloge qu'elle en fait dans sa treizième lettre : mais c'est qu'elle avait plus d'amour pour la Castille, sa patrie.

Cette lettre doit être du 26 novembre ou du 26 décembre, puisqu'il y est fait mention d'un entretien que la Sainte, eut à Séville avec le père provincial, qui n'y arriva qu'après le 11 novembre. Voy. l'Hist. gén. de l'ordre, 2<sup>e</sup> part., l. 3, ch. 1.

L'historien de l'ordre nous apprend (part. 1, liv. 3, ch. 21) que, quoique au commencement de la fondation à Tolède, faite en 1569, les religieuses parussent fort satisfaites d'y avoir une église très-fréquentée, desservie par nombre de chapelains, et où il se disait chaque jours beaucoup de messes, l'expérience leur y fit trouver beaucoup d'inconvénients, tant à cause de la communication inévitable avec ces chapelains, que parce que les services solennels et les fêtes particulières qui s'y célébraient souvent les éloignaient de leurs exercices ordinaires. Ce qui les détermina, quatorze ans après, à céder cette église et leur maison aux héritiers d'Alphonse Ramirès et de Diego Ortis, et à s'établir d'abord dans un autre endroit de la ville, et, en 1608, dans un lieu encore plus convenable.

## LETTRE LXXX.

*À MADAME JEANNE D'AHUMADE, SA SŒUR.*

*La Sainte lui rend compte de sa maladie ; lui parle de quelques affaires, et lui fait des amitiés.*

1576, 4 *février*. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère sœur.

J'ai si peu de santé depuis que je suis ici, que, de peur de vous affliger en vous l'apprenant, j'ai mieux aimé me priver de la consolation de vous écrire. La fièvre me prit un peu devant Noël, avec un fort grand mal de gorge, qui m'obligea de me faire saigner deux fois et de me purger ensuite. Cette fièvre s'est changée en quarte quelques jours avant la fête des Rois. Elle n'est cependant pas accompagnée de cet étrange dégoût que j'avais auparavant. Ainsi je puis, les jours que je n'ai pas la fièvre, manger et aller au chœur et au réfectoire avec les autres. Ce changement en mieux m'est arrivé depuis que nous avons changé de maison. Ainsi je ne puis ne pas

concevoir beaucoup d'espérance que Dieu achèvera ce qu'il a commencé, et ne permettra pas que ma maladie soit fort longue. Je ne garde jamais le lit de jour, parce que la fièvre vient la nuit ; le frisson me prend à deux heures, mais il n'est pas violent.

Outre la maladie dont je vous parle, ma chère sœur, je suis accablée de tant d'autres maux et de tant de diverses occupations, que je ne sais comment j'y puis résister. L'occupation qui me fatigue le plus, c'est d'écrire des lettres, qui sont en très-grand nombre : j'ai écrit depuis peu quatre fois aux Indes, parce que l'armée qui y va doit bientôt s'embarquer. Est-il donc possible, ma chère sœur, que vous songiez si peu à moi dans l'état où je suis ?

J'attendais tous les jours monsieur votre mari, qu'on disait être sur le point d'armer : je désirais qu'il fit un voyage à Madrid, pour pouvoir envoyer à mon frère ce qu'il a prié qu'on lui fit tenir. Peut-être n'est-il plus temps, car les vaisseaux étaient près de mettre à la voile. Que peut-on penser d'une telle conduite ? Il semble qu'on voudrait que toutes choses se fissent sans se remuer. Comme cela est impossible, on ne peut éviter d'en être extrêmement blâmé.

On m'a écrit, ma chère sœur, que monsieur votre mari et Dom Grégoire d'Ovallé font tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne donne une petite rue à notre monastère d'Alve : j'ai d'autant plus de peine à le croire, que je serais très-fâchée qu'on commençât cet établissement par des contestations. Il siérait bien mal à ces messieurs d'en avoir avec des religieuses, et ils n'y auraient guère d'honneur, quelques sujets qu'ils prétendissent que nos sœurs leur en eussent donnés, surtout parce que cela me regarde, et que je puis répondre que les carmélites n'ont jamais eu dessein de leur donner le moindre déplaisir. S'il y a sujet de craindre, c'est pour elles ; car leur trop grande simplicité est capable de leur faire bien du tort. Vous m'obligerez de me faire savoir en quel état est cette affaire ; je me flatte que les nouvelles qu'on m'en a apprises sont fausses, et que tout ira bien.

J'ose aussi me flatter que ma maladie n'aura pas de mauvaises

suites. Ainsi ne vous en affligez point, ma chère sœur. Quoiqu'elle me tourmente un peu, elle ne m'ôte pas la liberté de m'acquitter de la plupart de mes obligations ; et je la compte pour moins que rien en comparaison de votre absence, qui m'est tellement sensible, qu'il me semble, lorsque vous n'êtes point où je suis, qu'il n'y a personne, et que j'y suis comme dans un désert. J'aurais un vrai besoin que vous me fissiez tenir quelque argent : le monastère où je suis est si pauvre, qu'il ne peut me donner que du pain. Faites-moi le plaisir de me l'envoyer le plus tôt que vous pourrez, et d'assurer vos messieurs de mes très-humbles respects.

J'ai appris que dom Grégoire se porte mieux : je prie Dieu de le conserver, et ma chère Béatrix aussi que j'aime tendrement, et que je serais ravie d'avoir avec moi. Mon frère dom Augustin d'Ahumade est avec le vice-roi, à ce que m'a mandé monsieur Garoia. Mon frère dom Laurent de Cépède a marié très-avantageusement deux de ses nièces : il a voulu les établir avant son départ. Je ne vous en dirai pas davantage, car je suis fort fatiguée, et il est minuit. Toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

Il était hier Saint-Blaise, et avant-hier la fête de la sainte Vierge.

#### REMARQUES.

Il paraît par cette lettre que la Sainte l'écrivit à Séville, le 4 février 1576, au retour des Indes de dom Laurent de Cépède, son frère ; lequel, avant que de se rendre à Séville, passa par Madrid, où il maria deux de ses nièces, apparemment orphelines.

La Sainte y marque à madame sa sœur que le monastère où elle demeure est si pauvre, qu'il ne peut lui donner que du pain ; et c'est aussi ce que nos chroniques nous apprennent ; car nous y trouvons que dans les commencements de cette fondation la nécessité des religieuses y était telle, qu'elles n'avaient pour lit que le plancher, pour couvertures que leurs habits, et pour nourriture que le pain que le père Ambroise Marian de Saint Benoît avait soin de leur procurer.

## LETTRE LXXXI.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE S.-JOSEPH, PRIEURE DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.

PREMIÈRE.

*La Sainte lui fait de tendres amitiés, et lui parle de la réception de quelques filles.*

18 juin 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous me rendez justice d'être touchée de mon absence, car je sens la vôtre avec tant de vivacité, que je ne connais point de termes qui puissent l'exprimer. Plaise au Seigneur d'agréer la violence que je me fais, lorsque je suis contrainte de me séparer de mes filles qui me sont toutes très-chères.

Je vous souhaite, ma chère mère, et à votre communauté une santé parfaite : la mienne est assez bonne, grâces à Dieu. Je n'ai pas le loisir de m'entretenir longtemps avec vous, devant partir plus tôt que je ne pensais, à cause qu'il est dimanche la fête de S.-Jean. Je ne doute pas que vous n'ayez reçu à l'heure qu'il est toutes les lettres que nous vous avons adressées par les rouliers : celle-ci vous sera rendue encore plus exactement, car c'est le P. Grégoire qui en est porteur.

Je songe, ma chère fille, perpétuellement à vous et aux moyens de vous exempter de payer cette année la rente que vous devez ; je me flatte que l'année prochaine la Providence y pourvoira, en vous envoyant quelque postulante qui vous aidera à vous en acquitter.

La sœur de Saint-Ange a une sœur d'un mérite rare, qui veut être religieuse ; la mère prieure de cette maison en est charmée, elle l'estime beaucoup plus que la sœur de Saint-Ange, qui fera ici profession dans le mois d'août. On dit que la dot de cette postulante ne sera, comme celle de sa sœur, que de trois cents ducats. Quelque peu considérable qu'elle soit, elle ne laisserait pas de vous aider à vous tirer d'affaire. De plus, c'est que si cette demoiselle est aussi

accomplie, et a autant de mérite que la renommée le publie, quand même elle n'aurait pas un sou, il ne faudrait pas laisser de la recevoir : le seul défaut que je lui trouve, c'est qu'elle est bien jeune, car elle n'a que quatorze ans. Ainsi je ne pense pas qu'on doive se presser si fort de la faire entrer ; à moins, encore une fois, que vous n'ayez point d'autre ressource pour vous tirer de l'étrange embarras où vous met ce paiement. Ne faites rien cependant sans consulter le père provincial.

Il me paraît qu'il serait à propos pour mille raisons de prier ce père d'ordonner qu'on fasse faire profession à la sœur Béatrix ; c'est l'unique moyen de faire cesser toutes ses tentations, qui autrement ne finiront jamais. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, à madame sa mère, et à toutes nos bonnes amies lorsque vous les verrez. Je salue la mère supérieure et toutes nos chères sœurs, surtout mon infirmière. Dieu veuille vous conserver, et vous rendre une très-grande sainte.

Mon frère vous écrit il y a quelques jours ; il est plus équitable que sa fille Thérèse, qui ne peut aimer que vous et votre communauté dont elle est enchantée. Comme la mère prieure de cette maison vous écrit, et que le P. Grégoire porteur de cette lettre pourra suppléer à tout ce que j'aurai oublié, je ne vous en dirai pas davantage : je vous supplie seulement de m'écrire à Tolède, et de me procurer des lettres du père provincial, au cas que vous le puissiez ; sinon, mandez-moi d'une manière bien étendue tout ce que vous apprendrez de lui ; il me paraît qu'il y a bien du temps que je n'ai appris de ses nouvelles. Je suis, ma révérende mère, avec le plus tendre attachement, toute à vous.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'était hier la fête de la très-sainte Trinité, 1576.

Je me suis informée de la postulante, il n'y faut pas penser à présent.

REMARQUES.

Le mérite de la révérende mère Marie de Saint-Joseph, à qui sainte Thérèse écrivit cette lettre à son arrivée à Malagon, l'an 1576, est si connu dans l'ordre, qu'il serait inutile de faire ici son éloge. Il suffit de dire qu'elle, a soutenu avec une fermeté et une constance invincible, lorsqu'elle était prieure de Séville, des persécutions et des humiliations qui ne peuvent s'exprimer, et que sainte Thérèse la chérissait avec une tendresse dont elle ne cessait jamais de lui donner des marques. Elle était native de Molina, dans le royaume d'Aragon, et professe du couvent de Malagon.

La fête de la Sainte-Trinité tomba, en 1576, le 17 juin. Le conseil de la Sainte, par rapport à la sœur Béatrix, fut suivi, et le succès en fut heureux. Trois jours avant que cette sœur fit profession, toutes ses tentations se dissipèrent, une céleste joie s'empara de son cœur, et peu après, sa mère, devenue veuve, suivit son généreux exemple. Sainte Thérèse parle fort au long et avec grand éloge de cette sœur Béatrix, au chapitre 25 du livre de ses Fondations ; et l'historien de l'ordre, qui dit l'avoir connue très-particulièrement (Hist. gén., part. 2, liv. 2, chap. 16), en fait le plus beau portrait pour la sainteté.

## LETTRE LXXXII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE S.-JOSEPH.*

SECONDE.

*La Sainte exhorte quelques-unes de ses filles à la simplicité dans les lettres ; et marque que l'affaire de Madrid est rompue, et que les affaires de l'ordre seront désormais portées au président du conseil royal.*

11 juillet 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Vous ne vous plaindrez pas que je vous oublie et que je vous écris, rarement, car cette lettre, si je ne me mécompte pas, doit vous être rendue plus tôt que celle que je vous écrivis il y a quelques jours. Comme je ne sais si je resterai longtemps à Tolède, j'ai prié mon frère, qui partit d'ici avant-hier, d'emmener Thérèse avec lui : je ne puis me résoudre à me charger d'un enfant dans des voyages tels que celui que je prévois qu'on m'ordonnera de faire. Je me porte assez bien, Dieu merci ; je n'entends plus ce grand bruit que j'entendais dans ma tête, et je me trouve entièrement délassée de la fatigue d'un

si pénible voyage.

Quoique j'aime extrêmement mon frère, et que je sois bien aise de l'avoir pour m'accompagner dans toutes mes courses, j'ai néanmoins de la peine qu'il soit si longtemps hors de chez lui : ainsi j'aime encore mieux qu'il s'y en retourne. Je doute fort que mon séjour ici soit bien long, ayant ordre de remédier aux besoins de notre monastère de Malagon, à quoi je songe perpétuellement.

J'ai un vrai chagrin, ma chère fille, de votre indisposition, et de ce que vous vous êtes purgée si à contre-temps. Le Seigneur vous fasse bientôt jouir d'une parfaite santé ; je l'en supplie de tout mon cœur. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de m'en dire des nouvelles, et de faire mes amitiés à mes chères filles : dites-leur, je vous prie, que j'ai reçu leurs lettres avec bien du plaisir ; j'ai déjà fait réponse à quelques-unes ; à l'heure qu'il est je m'en vais écrire à ma chère Gabrielle et à la sœur de Saint-François qu'elles exagèrent toutes deux un peu trop, et que je souhaite qu'elles gardent en toutes choses une exacte vérité.

Je les prierai aussi que ce que l'une d'elles m'aura mandé, une autre ne me le mande pas ; trois de nos sœurs m'ont rapporté l'une après l'autre ce qui s'est passé à la Fête-Dieu. Leurs lettres cependant ne m'ennuient jamais ; au contraire, je les lis toujours avec une joie nouvelle ; mais cette répétition est inutile.

Assurez, je vous prie, de mes respects monsieur Garcie Alvarez votre confesseur, et remerciez-le de ma part du soin qu'il a de vous obliger, et de ce qu'il est cause que la Fête-Dieu a été célébrée avec tant de pompe et de magnificence. Plaise à Dieu de l'en récompenser. Il y a fort peu que je lui ai écrit : c'était au sujet de l'accommodement des droits de votre maison. Mon frère a de cet accommodement une joie qui n'est pas croyable : il est étonnant à quel point il vous aime, et avec quelle adresse il a su m'inspirer le même amour et le même zèle pour tout ce qui vous regarde. Je suis bien aise qu'il vous ait envoyé des livres, et que mon saint prier ait tant soin de vous ; le Seigneur ne manquera pas de lui en tenir compte ; je l'en supplie

ardemment.

Je voudrais, ma chère mère, que vous me mandassiez ce que font ces pauvres religieux : plaise à Dieu qu'on ait réussi en ce qui les regarde. N'oubliez pas dans vos prières le père provincial qui est accablé d'affaires. Saluez aussi de ma part les PP. Antoine de Jésus et Ambroise Marian, et dites-leur, s'il vous plaît, que je vais travailler à acquérir le degré de perfection où ils sont parvenus, de ne plus écrire.

Témoignez aussi au P. Marian que le P. Balthazar est présentement tout à fait de nos amis. Le P. Dias arriva hier de Madrid. On ne songe plus à faire un établissement dans cette ville-là. Le roi a ordonné au père provincial de s'adresser pour toutes les affaires de l'ordre au président du conseil royal, et à monsieur de Quiroga : Dieu veuille que ce conseil nous soit favorable ! Ne manquez pas aussi, ma chère fille, de prier Dieu pour notre révérendissime père général, qui s'est cassé la jambe en tombant de sa mule : son grand âge me fait craindre beaucoup pour lui. Mes amitiés, je vous prie, à toutes nos amies lorsque vous les verrez. Ne négligez pas, je vous en conjure, de faire tout ce que vous trouverez écrit dans le papier que je vous envoie, et croyez qu'on ne peut vous souhaiter plus de grâces et de sainteté que vous en souhaitez, ma révérende mère, celle qui est pleine de tendresse et d'affection pour vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 11 juillet.

AVERTISSEMENT DE LA MÈRE DE MAUPEOU..

*Cette lettre a été écrite à Tolède, l'an 1576. Le P. Pierre de l'Annonciation, si fécond en remarques, n'en a fait aucune sur cette lettre, et sur dix ou douze autres.*

Le saint prieur dont il est ici parlé, et dont la Sainte fera encore mention dans beaucoup de lettres, était dom prieur de la Chartreuse de Séville, dite des Grottes, qui rendit à la Sainte et à ses filles, pour leur établissement et leur soutien à Séville, de grands services, avec une charité et un zèle qui ne se démentirent jamais. Il était de la famille des Pantojas d'Avila. Voyez le livre des Fondations, chap. 24, et l'Hist. gén. de l'Ordre, 2 part., liv. 2, chap. 15.

Le P. Antoine de Jésus, dont elle vient de parler, est le premier profès de sa réforme avec le B. H. Jean de-la-Croix. Il s'appelait Antoine d'Hérédie, et était prieur des carmes d'Avila, lorsqu'en 1563 il donna, conjointement avec le père Garcia de Tolède de l'ordre de Saint-Dominique, une décision sur le vœu que sainte Thérèse avait fait cinq ans auparavant de faire toujours ce qu'elle croirait le plus agréable à Dieu. En 1567 il procura, avec le P. Alvarez, jésuite, et le P. Bagnez, dominicain, la fondation des carmélites réformées à Médine, et sur la fin de l'année il déclara à la Sainte la résolution où il était d'embrasser sa réforme, résolution qu'elle combattit, ne croyant pas que pour le commencement d'un tel ouvrage il eût assez d'esprit et de force ; quoique le roi Philippe II, instruit de son mérite par la voix publique, lui eut écrit de se tenir prêt à le servir dans le dessein où il était de travailler à la réformation. L'année suivante il établit le premier couvent des carmes déchaussés à Durvelle, avec le B. H. Jean de-la-Croix, et prit le nom d'Antoine de Jésus. En 1569 il fut chargé par la Sainte de prendre possession du couvent de Pastrane, et y établit une ferveur admirable. Le reste de sa vie est décrit dans l'Histoire générale de l'ordre : ce que nous en avons rapporté suffit pour le faire connaître.

Quant au père Ambroise Marian de Saint-Benoît, dont la Sainte parle aussi en passant dans cette lettre et dans quelques autres, nous donnerons le précis de son histoire dans les remarques sur la lettre 110, qui lui est adressée.

## LETTRE LXXXIII.

*AU ROI D'ESPAGNE PHILLIPE II.*

*La Sainte écrit au roi sur les affaires de son ordre, pour lequel elle lui demande sa protection.*

19 juillet 1576. — Je souhaite avec ardeur que la grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre majesté.

Sire,

Lorsque je recommandais à Dieu dans l'amertume de mon âme les affaires de notre saint ordre, et que je considérais en particulier le péril visible dont notre réforme est menacée, si elle n'est puissamment soutenue de votre royale protection, il m'est venu dans l'esprit que votre majesté ne désapprouverait pas que je prisse la hardiesse de lui représenter très-humblement que, pour donner un fondement solide et inébranlable à ce nouvel institut, il serait

nécessaire qu'elle eût la bonté d'ordonner qu'on fit une province séparée de carmes déchaussés, et qu'on leur donnât au plus tôt pour les gouverner un provincial à part, pris de leur corps.

Comme il y a quarante ans, sire, que j'ai le bonheur d'être carmélite, je connais clairement que le moyen que j'ai l'honneur de proposer à votre majesté, est le plus sûr et le plus prompt pour l'affermissement de notre réforme, et pour augmenter les heureux progrès dont le ciel a daigné la favoriser depuis ses commencements. Ainsi j'ose espérer de la piété éminente de votre majesté, qu'elle ne me refusera pas une grâce que je lui demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et au nom de la sainte Vierge sa mère, qui vous a choisi, sire, pour être l'appui et le protecteur d'une religion qui a la gloire de lui être consacrée d'une manière spéciale.

Je puis donc me flatter que votre majesté donnera ordre incessamment à cette séparation, qui nous est de la dernière importance, et que le démon s'efforce d'empêcher en faisant naître cent obstacles, et en faisant appréhender mille inconvénients d'une séparation qui promet la paix et le repos à tout l'ordre en général, et à notre réforme en particulier ; repos qui consiste présentement à donner à cette réforme pour provincial le P. Jérôme Gratien de la Mère-de-Dieu, carme déchaussé. Il est d'un mérite distingué, quoiqu'il soit encore jeune ; je crois que Dieu l'a destiné pour rendre de grands services à cet ordre naissant : je le connais fort, et j'ai souvent loué le Seigneur de l'avoir comblé avec tant de profusion de ses dons précieux, et de s'être servi de lui pour faire des actions aussi utiles à sa gloire, que sont celles de travailler avec succès au salut d'une infinité de personnes.

Souffrez, sire, que je vous rende de très-humbles grâces de la faveur que votre majesté m'a faite, de me permettre de fonder un monastère de carmélites à Caravaque, et que je vous conjure très-respectueusement de me pardonner la liberté que je prends : je sens bien qu'elle est excessive ; mais ayant fait réflexion que Dieu écoute volontiers les pauvres, j'ai pensé que votre majesté, qui le représente,

et qui tient sa place sur la terre, ne se rebuterait pas de mes importunités.

Je supplie le Monarque éternel de disposer le cœur de votre majesté à lui rendre un service qui lui doit être si agréable, et de l'en récompenser par une longue suite d'années d'où dépend le bonheur universel de la chrétienté, et l'accomplissement des vœux de celle qui est avec le plus profond respect, sire, de votre majesté,

L'indigne servante et sujette,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

C'est aujourd'hui le 19 juillet.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576. Cela paraît par le sujet qu'elle traite, et par ce qu'elle dit qu'elle avait quarante ans de religion ; car c'est précisément le nombre d'années qui s'est écoulé depuis 1536, qu'elle prit l'habit, jusqu'en 1576, qu'elle adressa cette lettre au roi Philippe II, lorsque après avoir achevé les fondations de Caravaque et de Séville, elle fut obligée de retourner dans la Castille par un ordre exprès du chapitre général des carmes mitigés, qui lui commandèrent de se retirer dans celui de ses monastères qu'elle voudrait, et de ne penser de ses jours à de nouveaux établissements.

La Sainte choisit le monastère de Tolède, d'où elle eut recours à la puissante protection du roi pour obtenir une province séparée, persuadée que de cette séparation dépendait absolument la tranquillité de ses enfants les carmes déchaussés. Ainsi elle propose à sa majesté trois choses dans cette lettre : la première, de faire une province séparée des carmes déchaussés ; la seconde, de leur donner un provincial pris de leur corps ; et la troisième, que le père Jérôme Gratien fût nommé à cette charge.

La Sainte eut toujours pour cet excellent homme une grande estime et une profonde vénération, depuis qu'elle eut connu son mérite et ses éminentes vertus par les fréquentes et intimes communications qu'ils eurent ensemble à Véas. Il était alors visiteur apostolique des carmes et mitigés et réformés de la province d'Andalousie, et des carmélites déchaussés d'Andalousie et de Castille.

Le roi accorda à notre Sainte tout ce qu'elle lui demandait dans une si juste requête ; et elle eut la joie de voir avant sa mort la séparation si désirée, et le père Jérôme Gratien élu provincial.

Tout cela se développera dans la suite des lettres.

## LETTRE LXXXIV.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.

TROISIÈME.

*Sa tendresse pour cette mère, sa joie de la prise d'habit d'une dame et de la profession de sa fille ; son éloignement des procès, son amour pour ses filles ; conseils par rapport au confesseur, et autres sujets.*

9 août 1576. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Faites-moi la justice d'être persuadée que vos lettres ne m'ennuient jamais, et que je les reçois toutes avec une joie sans égale. Pour preuve de cette vérité, je vous dirai qu'après avoir lu votre dernière avec bien du plaisir, je crus qu'il n'y en avait point d'autres ; un moment après, je trouvai votre seconde lettre, qui ne me donna pas moins de joie que si je n'avais point lu la première. J'en fus surprise, ne croyant pas vous aimer avec tant de tendresse. Ne doutez donc point que vos lettres ne me soient très-agréables, et qu'elles ne me donnent bien de la consolation. Mettez cependant, s'il vous plaît, dans un papier séparé les choses importantes qui demandent réponse, afin que je ne perde pas de temps à les chercher dans une grande lettre.

À l'égard de vos postulantes, il me paraît, ma chère mère, que le père provincial<sup>66</sup> a déclaré que son intention était qu'on reçût la mère de la sœur Béatrix : j'en ai une vraie joie, persuadée qu'on ne saurait mieux faire que de lui donner l'habit. Donnez-le lui donc, à la bonne heure ; et dites-lui de ma part que je serais ravie de pouvoir assister à cette cérémonie et de demeurer avec elle dans votre monastère. Vous devez à présent avoir reçu la lettre par laquelle je

---

<sup>66</sup> Le père Jérôme Gratiien.

vous marquais de faire faire profession à sa fille. Je me charge d'en donner avis au père provincial. En attendant, chargez-vous, s'il vous plaît, d'embrasser cette sœur pour l'amour de moi, et de lui recommander de ne m'oublier pas dans ses prières le jour de la consommation de son sacrifice, c'est-à-dire, de sa profession.

Pour ce qui est des cousines de monsieur N., je ne sais si vous vous souvenez que l'une d'elles était si prodigieusement mélancolique, qu'elle en avait perdu l'esprit ; je ne crois pas que ce soit mademoiselle Constance. Je n'ai point de nouvelles de sa nièce. Informez-vous, ma chère mère, de tout cela ; et lorsque vous en serez parfaitement instruite, si vous les jugez appelées de Dieu à notre saint ordre, et que vous les vouliez recevoir, demandez-en permission au père provincial, qui est à Almadouard pour le chapitre qu'on doit y tenir. J'ai écrit à une autre de vos postulantes une lettre qui l'a sans doute effrayée, car elle ne m'a point fait de réponse.

J'ai un vrai chagrin que vous n'ayez pas terminé votre affaire avant la mort de la personne que vous savez : j'ignore cependant si d'un autre côté ce n'est point un bien pour vous. Quoi qu'il en soit, soyez persuadée de ce que je vais vous dire, et ne l'oubliez pas, s'il vous plaît : c'est qu'il vous sera toujours mille fois plus avantageux de vous accommoder que de plaider ; non seulement parce que votre cause n'est pas bonne, au sentiment d'un des plus habiles hommes de la cour, mais aussi parce que rien ne sied plus mal à des religieuses que de plaider. Je vous conjure donc, ma chère mère, de n'y plus songer, et de n'oublier jamais cet avis que je vous donne.

Je ne puis exprimer avec quelle consolation et quel plaisir j'ai lu les lettres que nos sœurs m'ont écrites : elles sont toutes charmantes. Faites-leur, je vous prie, mes amitiés, et assurez-les que je ne manquerais pas d'y répondre exactement, si je pouvais me dispenser d'écrire à monsieur votre confesseur. Que j'ai de joie que vous en soyez si contente et qu'il soit de si belle humeur ! Je vous conseille cependant de bien prendre garde à ce que vous lui direz ; car il est si parfait, que je crains qu'il ne se scandalise de ce que vous

croiriez le devoir édifier : d'ailleurs les gens de son pays ne sont pas naturellement fort francs et fort sincères.

Témoignez, je vous prie, à monseigneur l'évêque la joie que j'ai du rétablissement de sa santé, et les actions de grâces que j'en ai rendues à l'auteur de tous les biens. Faites-lui aussi mes respectueux compliments toutes les fois que vous aurez l'honneur de le voir, et ne vous mettez pas en peine si ce n'est pas aussi souvent que vous le souhaiteriez. Je ne me lasse pas de vous dire que les lettres de nos sœurs m'ont charmée ; chacune me rapportait quelque chose de particulier que je ne trouvais point dans les autres ; elles m'ont fort divertie.

Ma nièce Thérèse se porte bien ; nous sommes dans l'admiration de la sagesse qu'elle a fait paraître dans le voyage ; elle s'y est conduite comme une personne d'une vertu et d'une prudence consommée, n'ayant pas voulu coucher une seule nuit hors du monastère. Sans mentir, si vous avez eu bien de la peine à l'élever, elle vous fait à présent bien de l'honneur d'avoir si bien profité de vos saintes instructions. La reconnaissance qu'elle en a est très-grande ; elle ne cesse point de s'en louer à tout le monde et de parler de la bonne éducation que vous lui avez donnée. Son père n'en est pas moins charmé qu'elle. Il m'a écrit depuis peu une lettre assez plaisante que j'ai déchirée : il se porte assez bien, malgré ses regrets de n'être plus à Séville, et de ne pouvoir plus vous entretenir ; car il vous honore infiniment. Ne l'oubliez donc pas dans vos prières.

J'espère vous envoyer sous cette enveloppe quelques lettres de faveur auprès de monsieur l'assistant : si je ne puis les avoir assez tôt, je vous les enverrai par une autre voie aussi sûre. J'ai écrit aujourd'hui à Madrid pour tâcher d'obtenir du comte d'Olivarez qu'il écrive à la personne dont il s'agit. S'il nous accorde cette grâce, ce sera un grand bien pour nous, car son crédit ne nous peut être que très-avantageux. Plaise à Dieu qu'il ne nous le refuse pas.

Je suis si aise que votre maison soit fraîche, que la joie que j'en ai me fait souffrir de bon cœur le chaud excessif de celle où je suis.

Comme on vous écrit de Malagon, je ne vous dirai rien des travaux que nos sœurs ont à soutenir et du peu de santé qu'elles ont. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous conserver, et de vous rendre toutes de grandes saintes. On ne peut être plus à vous que je suis.

THÉRÈSE DE JÉSUS

C'est aujourd'hui le 9 août 1576.

Je suis surprise, pour ne pas dire fâchée, que vous ne me disiez rien du P. Grégoire.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède. Remarquons au sujet de la demoiselle mélancolique dont elle parle, que dans tous ses ouvrages elle se déclare contre les filles de ce caractère, comme contre les fléaux du bon ordre et de la société. On peut voir entre autres endroits les chap. 7 et 8 du livre des Fondations.

## LETTRE LXXXV.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.*

QUATRIÈME.

*La Sainte traite divers sujets détachés.*

5 octob. 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Je suis surprise que vous ayez laissé partir le muletier sans le charger de quelques lettres. Ne savez-vous pas que nous souhaiterions d'apprendre tous les jours des nouvelles du père provincial, qui est auprès de vous ? J'envie, ma chère fille, le bonheur que vous avez de le posséder. Si donc vous voulez me consoler de son absence, vous ne devez perdre aucune occasion de me mander en quel état est sa santé, et tout ce qui se passe chez vous. Ce père m'écrit rarement, et ses lettres sont très-succinctes : mais, de quelque manière qu'il en use, ayez, s'il vous plait, la bonté de m'écrire très-souvent ; je vous ai donné une voie sûre pour me faire tenir vos

lettres.

J'ai lu avec bien du plaisir celle que le père Marian de S.-Benoît m'a apportée ; elle m'apprend, ma chère fille, que votre santé est rétablie, ce que je souhaitais passionnément, et que l'affaire touchant les droits de votre maison est enfin terminée. Mon frère, qui se porte bien, grâces à Dieu, est ravi lorsqu'on lui dit de vos nouvelles : je lui ai permis de vous écrire quelquefois. Comme vous prenez bien de l'intérêt à ce qui le regarde, je vous dirai qu'il a acheté depuis peu une terre dont on avait beaucoup parlé lorsqu'il était en ce pays : elle était située à une lieue et demie d'Avila ; elle a une grande prairie, une petite montagne et du blé ; elle ne lui coûte que quatorze mille ducats. Le contrat n'est pas encore passé. Il appréhende tellement les procès, qu'il prendra auparavant toutes les sûretés possibles. N'oubliez pas, ma chère fille, de prier Dieu pour lui et pour sa famille, car on parle déjà de marier ses enfants. Que j'aurais de joie qu'ils fussent de bons chrétiens, bien pleins de la crainte de Dieu !

J'ai eu bien du chagrin que vous ayez été privée du plaisir que vous vous faisiez de me retenir quelque temps auprès de vous, et d'avoir été privée moi-même de la joie que j'aurais eue d'y demeurer. J'ose me flatter que ma présence ne vous aurait pas été tout à fait inutile. Je comptais, ma chère fille, le père Bonaventure étant sur les lieux, que vous pourriez venir à bout d'avoir de bonnes eaux ; mais je vois bien qu'on ne lui permet pas de faire tout ce qu'il voudrait. Je prie Dieu de vous donner le moyen de payer votre maison : si elle était une fois payée, pour peu d'argent que vous eussiez, vous viendriez bientôt à bout de faire le reste. En attendant, passez-vous de l'eau de vos puits : telle qu'elle est, nous donnerions ici bien de l'argent pour en avoir de pareille, car nous souffrons beaucoup, faute de bonne eau. Mandez-moi, je vous prie, comment le père Bonaventure se trouve de sa visite, et quel parti on prendra touchant le monastère qu'on a ruiné proche de Cordoue.

Ma santé est assez bonne, grâces à Dieu. La mère prieure de

Malagon m'écrit qu'elle se porte mieux : son mal est si grand, que je fais peu de cas de ce mieux ; recommandez-la souvent à Notre-Seigneur. Que sa divine Majesté vous conserve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte, et toutes nos sœurs aussi.

Vous verrez par cette lettre de la mère prieure de Caravaque l'état de leurs affaires. La lettre de la mère prieure de Véas m'a donné une vraie joie ; j'en étais en peine, car il y a longtemps qu'elle ne m'avait écrit. Leur postulante est entrée, et toutes choses vont assez bien. Priez Dieu pour le père provincial, et pour moi qui en ai un extrême besoin. J'ai mis, ma chère fille, le port de ces lettres dans le paquet : ne soyez pas assez simple pour vous faire un point d'honneur de ne l'accepter pas ; ce port est fort gros, et je puis le payer. Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de moi, et pour ne me pas faire mourir de chagrin, car je suis déjà assez touchée de la maladie de ma chère prieure de Malagon. Plaise à Dieu de la guérir promptement, et de vous conserver, ma révérende mère, pour ma consolation. Je suis  
toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'était hier la fête de S.-François. Vous comprenez bien que je n'ai mis l'argent dans cette lettre que parce que c'est un roulier qui en est porteur : si c'était la poste, on risquerait de la faire perdre ; je vous en avertis, afin que vous ne le fassiez jamais. Le père Antoine de Jésus est ici.

REMARQUE.

La sainte écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576.

## LETTRE LXXXVI.

*À DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON FRÈRE.*

*Elle lui écrit familièrement avec grâce et avec amitié, et lui donne d'excellents avis pour le gouvernement de sa famille.*

1576, vers le mois d'octobre. — La grâce du Saint-Esprit soit

toujours avec vous, mon cher frère.

Je ne puis exprimer combien les quinze derniers jours qui se sont passés sans recevoir de vos nouvelles m'ont paru longs. Dieu soit loué de vous avoir conservé en santé, et de ce que vos affaires sont si bien réglées ; car je ne vois rien à réformer dans ce que vous me marquez de votre maison, de vos meubles, et du service que vous avez acheté. Mais rien n'est plus plaisant que le maître des cérémonies, qui m'a fort divertie : vous pouvez sûrement vous fier à elle ; c'est une bonne personne, fort sage et fort judicieuse. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés lorsque vous la verrez ; je lui suis redevable, de même qu'à dom François de Salcède.

Que j'ai de chagrin ; mon cher frère, de votre indispotion ! Il me paraît que c'est de bonne heure que le froid vous incommode. Pour moi je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été depuis plusieurs années : et pour vous rendre compte de tout, je vous dirai que j'ai une petite cellule fort jolie et fort retirée, dont la fenêtre regarde dans le jardin. Les visites ne m'importunent pas beaucoup. Si les lettres que je ne puis me dispenser d'écrire, n'étaient pas en si grand nombre, et que vous fussiez ici, il ne me manquerait rien ; et je serais si à mon aise, qu'il serait impossible que je restasse longtemps dans cette situation ; car dès que je commence à goûter un peu le repos, il m'échappe à l'instant. Ma consolation dans votre absence est la santé que Dieu vous donne : je le prie de vous la conserver, et de vous récompenser de l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à la mienne.

Je me fais un vrai plaisir de ce que notre éloignement vous donne du chagrin : j'ose espérer qu'il ne sera pas long, et que bientôt je sentirai comme vous le froid d'Avila. Je crains si peu le mal qu'il me doit faire, que je n'en retarderai pas mon départ d'un seul jour, persuadée que Dieu donne partout de la santé quand c'est son bon plaisir : outre que désirant cette santé beaucoup plus pour vous que pour moi, je ne puis appréhender une incommodité qui nous sera commune.

Je serais au reste très-fâchée, mon cher frère, que vous oubliassiez une chose que je veux vous marquer ici de peur qu'elle ne m'échappe : c'est que si vous n'avez dès à présent un très-grand soin de mes neveux, ils pourront bien avant qu'il soit peu fréquenter les gens les plus éventés et les moins rangés d'Avila. Si donc vous voulez prévenir un si grand mal, il est à propos de les envoyer au plutôt au collège des Jésuites. J'écris pour cela au père recteur, vous le verrez par la lettre que je vous adresse. Si dom François de Salcède et le maître d'Assa le jugent à propos, il faudra leur mettre des bonnets.

La fille de dom Rodriguez, de six enfants qu'elle a eus, n'a plus qu'un fils : elle le tient toujours au collège ; il est à présent à celui de Salamanque. Le fils de dom Diego de l'Aigle y a aussi été élevé. L'éducation des jeunes gens est très-importante et très-difficile : à Dieu ne plaise que mes frères négligent de telle sorte celle de leurs enfants, qu'ils deviennent vicieux et libertins !

Vous ne pouvez, mon cher frère, entretenir longtemps et souvent le maître d'Assa et dom François de Salcède, si vous ne vous donnez la peine d'aller chez eux : vous savez que ces communications doivent être secrètes. Souvenez-vous surtout au nom de Dieu que je vous ai conseillé de n'arrêter pas sitôt un confesseur, et de n'avoir dans votre maison que le moins de domestiques que vous pourrez. Croyez-moi, il vaut beaucoup mieux en augmenter le nombre, que d'être forcé de le diminuer. N'oubliez pas non plus de mortifier cette inclination naturelle qui vous porte sans cesse au faste et à l'éclat. Encore une fois n'écoutez pas, s'il vous plaît, ce qu'on vous dira pour vous exciter à faire une grosse dépense ; mais consultez sur cela même les deux personnes dont je viens de vous parler ; et, dans les occasions plus importantes, joignez-y le père Munos, jésuite. Considérez souvent qu'on s'abîme presque sans y penser, et qu'il vaut bien mieux selon Dieu et selon le monde ne pas faire toute la dépense qu'on souhaiterait de faire, et avoir de quoi donner l'aumône : cela sera sans comparaison plus avantageux à vous et à vos enfants. Je suis avec bien du respect,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Dom Laurent de Cépède, à qui cette lettre est adressée, était un des neuf frères que Dieu avait donnés à sainte Thérèse, et celui de tous qu'elle chérissait davantage. Ses vertus éminentes méritèrent d'être canonisées lorsqu'il vivait encore sur la terre, de la propre bouche de sa sainte sœur, qui nous en a laissé mille beaux éloges dans ses lettres.

Elle lui écrivit celle-ci à Tolède l'an 1576, lorsqu'à son retour des Indes il arriva à Avila. Il avait deux fils et une fille. L'aîné, dom François de Cépède, mourut aux Indes sans enfants ; le second, nommé dom Laurent de Cépède, alla du vivant même de monsieur son père au Pérou où il est mort, et où il a laissé une grande famille. En 1666, un de ses petits-fils vint en Espagne solliciter une prébende de l'église de Quito. Le conseil des Indes, informé de sa naissance, et qu'il était petit-neveu de sainte Thérèse, le préféra, pour cette considération, à de plus anciens prétendants. La reine quelque temps après lui fit donner aussi un canonicat. Mais la dévotion de sa majesté envers notre Sainte alla bien plus loin : elle fit bâtir au monastère des carmélites d'Alve, où repose son saint corps, une église en son honneur, vraiment digne de la magnificence et de la piété d'une si grande reine.

Pour ce qui est de la fille de dom Laurent de Cépède, elle se nommait Thérèse de Jésus : elle est morte en odeur de sainteté au couvent des carmélites d'Avila, où sa sainte tante lui avait donné l'habit l'année même de sa mort.

Puisque le froid commençait à se faire sentir lorsque cette lettre fut écrite, et que la Sainte s'en étonne, il est vraisemblable qu'elle l'écrivit vers le mois d'octobre. Voilà pourquoi nous avons donné à la lettre cette date.

#### LETTRE LXXXVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, PREMIER VISITEUR ET PREMIER PROVINCIAL DES CARMES DÉCHAUSSÉS, DIRECTEUR DE LA SAINTE.

PREMIÈRE.

*Elle lui parle au sujet de l'autorité qu'il a reçue sur les carmes mitigés ; justifie ses fondations et les sorties de ses filles ; et n'approuve point que les carmes déchaussés fassent certaines fonctions.*

21 octobre 1576. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

J'eus l'honneur de vous écrire hier avec bien de la joie que les carmes mitigés se sont enfin calmés, et qu'ils sont à l'heure qu'il est parfaitement soumis à votre obéissance : j'en ai rendu mille actions de grâces à Dieu, touchée alors d'une vive appréhension de ce qui a précédé leur acceptation. L'événement a justifié que ma crainte n'était pas vaine et sans fondement, un de leurs pères m'ayant appris qu'avant même qu'on leur eût signifié le décret de monseigneur le nonce, donné *motu proprio*, ils étaient déjà dans une consternation qui n'est pas imaginable, troublés et alarmés au dernier point, prétendant, non sans quelque sorte de raison, qu'on leur faisait une criante injustice. Ils disaient donc, comme je l'avais prévu, et comme je crois vous l'avoir mandé, et même au père Marian de-Saint-Benoît, que commander comme supérieur, sans justifier par quelle autorité on commande, c'était une chose et bien dure et bien nouvelle.

Pour moi il me paraît, mon révérend père, que les raisons qui vous ont porté à ne leur point montrer le décret, et dont vous vous expliquez dans la lettre écrite au père Marian, n'étaient pas assez fortes pour devoir vous en empêcher. De bonne foi, s'il y avait lieu de douter de votre commission, c'était avant que le décret arrivât, et non pas depuis qu'il est arrivé. Plût à Dieu qu'il fût conçu de telle sorte que vous fussiez déchargé d'un si pesant fardeau, et qu'il vous laissât tout entier aux carmes déchaussés, et aux carmélites déchaussées !

Le père Padille vous dira que frère Ange assure qu'il ne m'est pas permis de fonder des monastères, que le concile me le défend, et

que notre révérendissime père général l'a déclaré nettement. Que je souhaiterais que votre révérence pût voir cette déclaration ! Ce bon frère ajoute que je promène perpétuellement mes religieuses : comme si ce n'était pas par l'ordre de mes supérieurs, et que lui-même ne m'eût pas apporté la permission que j'ai encore, d'en conduire autant qu'il serait nécessaire à Véas et à Caravaque, pour les monastères de carmélites qu'on avait dessein d'établir dans ces deux villes.<sup>67</sup> Comment donc ce bon frère ne songea-t-il point à cette déclaration déjà faite et déjà publiée ? Plût à Dieu qu'on me laissât jouir tranquillement de la douceur de ma chère solitude, et que je ne fusse point obligée de faire de nouveaux établissements ! Je le conjure aussi de vous donner, mon père, le repos que je vous désire.

J'écris aujourd'hui à votre révérence précisément pour l'affaire de Salamanque dont vous êtes déjà informé : je crois même vous en avoir dit mon sentiment, et qu'elle n'est point avantageuse à des carmes déchaussés, à moins qu'on ne leur donnât un établissement dans la ville. Mais pour être simplement vicaires l'espace de deux mois, et n'avoir nul autre emploi qui les engage à rendre quelques services, car on ne parle pas d'autre chose, cela ne leur convient nullement : et il n'y a pas même d'apparence qu'on puisse l'exiger d'eux, surtout ne le leur ayant pas demandé. Loin donc qu'on me fasse consentir à cela, je voudrais que les carmes déchaussés ne parussent dans les villes que comme des gens de l'autre monde, et qu'ils ne fussent point obligés d'aller et de venir perpétuellement pour confesser des filles repenties. Monseigneur l'évêque est pour nous. sans lui nous serions en danger de perdre notre cause toute bonne qu'elle est.

Je ne sais si monsieur Tutonio fera quelque chose ; son pouvoir est bien mince, et je ne le crois pas un fort habile solliciteur. Si j'étais sur les lieux je remuerais certains ressorts qui pourraient n'être pas inutiles. Cela se fera, mon révérend père, si vous le jugez à propos. Comme je vous ai déjà écrit, je ne vous entretiendrai pas davantage.

---

<sup>67</sup> La fondation de Véas fut faite en 1574, et celle de Caravaque le 1<sup>er</sup> janvier 1579. Voyez l'Histoire générale de l'ordre, part. 2.

La mère prieure et toutes nos sœurs se recommandent à vos saintes prières, et à celles de votre communauté. Je finis, car il est fort tard, en vous assurant que je suis invariablement pleine d'estime et de respect.

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de mon père S. Hilarion.

#### REMARQUES.

Le révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, à qui cette lettre est écrite, fut un si excellent et si saint homme, qu'il n'y a point d'éloges que sainte Thérèse ne lui ait donnés, comme on le peut voir dans ce recueil de lettres, et dans presque tous ses autres ouvrages. La confiance qu'elle eut en lui alla jusqu'à le choisir pour son principal directeur, et à lui communiquer les dispositions les plus intimes de son âme. Il a été le premier visiteur et le premier provincial de notre réforme ; et, dans son établissement, il lui a rendu les services les plus considérables.

Cette lettre roule sur le même sujet que la XXVIII<sup>e</sup>, adressée au père Ambroise Marian de-Saint-Benoît ; et la Sainte les écrivit à Tolède toutes deux à même jour, l'an 1576. Elle parle d'abord du bref par lequel le nonce du pape dom Nicolas Hormaneto, l'avait établi l'année d'aparavant visiteur apostolique des carmes mitigés des provinces d'Andalousie et de Castille. Quelques pères mitigés étaient venus à la cour pour obtenir d'être exempts de la visite du père Jérôme Gratien, qui, bien qu'il ne fût pas encore visiteur, en exerçait néanmoins la charge en vertu de la commission que lui en avait donné le père François de Vargas qui l'était alors ; monsieur le nonce, pour leur ôter tout prétexte de se soustraire à cette visite, revêtit de son autorité le père Gratien.

À l'égard de l'affaire dont il est parlé à la fin de cette lettre, c'était la fondation d'un collège de carmes déchaussés, que le seigneur dont Tutonio, depuis évêque d'Ebora, souhaitait qu'on établît à Salamanque : cela parait par la lettre II qui lui est adressée.

Le père Ambroise Marian de-Saint-Benoît se trouva embarqué dans cette affaire par l'évêque de Salamanque dom François de Solo et Salasar, un des directeurs de la Sainte. Ce prélat proposa à ce père de se charger de la conduite d'une maison de filles repenties : celui-ci écouta cette proposition, l'emploi lui paraissait un moyen propre à faire réussir la fondation qu'on poursuivait : mais la Sainte, plus éclairée et plus attentive à la perfection de ses enfants qu'ils ne

l'étaient eux mêmes, n'approuva pas ce projet. Ainsi elle écrit au père Marian de-Saint-Benoît la lettre XXVIII, et celle-ci au père Jérôme Gratien, pour les détourner l'un et l'autre d'accepter un emploi si peu convenable à la retraite et à la solitude dont nous faisons profession.

Il sera si souvent parlé dans la suite de ces lettres du père Jérôme Gratien, que nous croyons nécessaire de le faire mieux connaître que n'a fait l'auteur des remarques.

Ce père naquit à Valladolid le 6 juin 1545. Son père était Didac Gratien d'Alderète, secrétaire de Charles-Quint et de Philippe II, et sa mère était fille de dom Jean d'Antisco, gentilhomme polonais, que le roi de Pologne avait envoyé en ambassade auprès de Charles-Quint. Jérôme Gratien fit avec distinction ses premières études à Madrid chez les PP. jésuites, et à l'âge de 19 ans il fut maître-ès-arts dans l'Université d'Aleala.<sup>68</sup> Dans sa licence il eut le premier rang, excellent dès lors autant par sa modestie et par sa piété, que par son esprit et par sa science. Promu au diaconat, il prêcha avec beaucoup d'applaudissement et de succès ; extérieur agréable, maintien édifiant, voix charmante, éloquence pathétique, zèle ardent, pensées sublimes, tout concourait à le faire admirer.

En 1569, honoré de la dignité du sacerdoce, il forma le dessein de se consacrer entièrement à l'amour de Dieu, et au salut des âmes. De là le désir d'entrer dans la compagnie de Jésus. Mais touché vivement du recueillement des carmes déchaussés qui allaient étudier dans les écoles publiques de l'Université d'Aleala, parce que leur collègue n'était pas encore achevé, son premier désir se refroidit, d'autant plus qu'une voix intérieure le pressait d'embrasser leur état. Dans cette conjoncture les carmélites d'Aleala<sup>69</sup> le prient de prêcher dans leur église le jour de N.-D.-du-Mont-Carmel ; et il fait un sermon, qui non seulement excite l'admiration de toute l'Université et attire un grand respect pour la nouvelle réforme, mais qui y gagne encore l'illustre Jean Rocca, de qui nous aurons lieu de parler quelque autre part. Moins docile néanmoins que son prosélyte, Jérôme Gratien, effrayé de l'austérité des carmes, reculait et résistait toujours. Enfin il va à Pastrane, d'abord pour traiter de la réception d'une fille chez les carmélites, ensuite pour y assister à la prise d'habit de Jean Rocca ; et c'est là où la grâce l'attendait : il

---

<sup>68</sup> Il y a en Espagne trois villes qui portent le nom d'Aleala, deux dans l'Andalousie, et la troisième dans la Nouvelle-Castille, à 5 lieues de Madrid. C'est dans celle-ci qu'est la célèbre Université, *Complutensis Academia*, fondée par le cardinal Ximénés, et où le P. Gratien prit des grades.

<sup>69</sup> Sainte Thérèse n'avait point fondé ce couvent : mais étant partie de Médine-du-Champ pour aller faire la fondation de Malagon, et étant arrivée à Madrid, madame Eléonore de Mascarenas la pria d'aller à Aléala voir les religieuses de cette maison, parmi lesquelles Marie-de-Jésus, leur fondatrice, avait introduit une excessive austérité. La Sainte, à qui cette supérieure et ses filles se soumirent, corrigea cet excès, et les fonda dans le véritable esprit du Carmel.

en est touché fortement, il prend l'habit le 25 de mars en 1572, âgé de près de 27 ans, et y reçoit le nom de Jérôme de-la-Mère-de-Dieu.

Comme dans les commencements des établissements on ne saurait garder le même ordre qui s'observe dans la suite, on ne doit pas s'étonner qu'un homme de mérite aussi grand ait été employé pendant son noviciat même à prêcher et à confesser. Ce qu'on fit de plus extraordinaire à son égard, c'est qu'on lui confia la conduite du noviciat composé de trente novices, quoiqu'il fût novice lui-même. Ce poids accablant d'occupations, joint aux grandes austérités de la maison et à l'entière nudité des pieds (car alors les carmes marchaient pieds nus sans sandales), fut pour lui une source de tentations auxquelles il fut près de succomber. Dieu le soutint néanmoins ; et il eut le bonheur de faire profession avec une grande paix le 28 de mars 1573.

Quatre mois et quelques jours après sa profession, c'est-à-dire le 4 août de la même année, le P. Balthazar-de-Jésus, de qui nous parlerons dans l'occasion,<sup>70</sup> prieur alors des carmes déchaussés de Pastrane, usant de l'autorité que lui avait donné le P. de Vargas, prieur des dominicains de Grenade, et commissaire du pape pour la réforme du Carmel dans l'Andalousie, ordonna au père Jérôme Gratién d'aller visiter et gouverner les deux couvents de la réforme dans cette province. Il passe par Grenade pour aller à Séville ; et le P. de Vargas, après l'avoir retenu quelques jours pour l'approfondir, reconnut en lui tant de mérite, qu'il se déchargea sur lui de la commission qu'il avait reçue du pape, et qu'il le subdéléguua pour visiter les couvents même mitigés, malgré toutes les prières et les représentations qu'il fit pour éloigner ce fardeau. Il part donc pour Séville où il arrive le 22 d'octobre ; et après y avoir fait divers arrangements très-sages, il prend possession pour les carmes déchaussés, la veille de l'Épiphanie 1574, d'un bel ermitage que M. l'archevêque leur avait donné. Ce fut là le signal de la guerre que lui déclarèrent et à la réforme plusieurs des PP. mitigés, guerre qui eut de si fâcheuses suites, et une si heureuse fin.

Nous ne pensons point à en faire le détail : il suffira de dire qu'après que le P. Jérôme Gratién eut employé avec beaucoup de sagesse le pouvoir que lui avait confié le commissaire du pape, qu'il eut gouverné sa nouvelle communauté de Séville avec beaucoup d'édification, qu'il eut prêché le carême dans cette ville en 1575, avec le plus grand succès, M. le nonce Hormanet lui donna un plein pouvoir de visiter tous les couvents des carmes même mitigés ; et que ce père étant parti de Séville pour se rendre auprès de ce seigneur, passa par Véas où était dans ce temps-là sainte Thérèse ; qu'il la vit alors pour la première fois, qu'il l'admira, qu'il lui ouvrit, le plus secret de son âme, et qu'à son tour elle conçut pour lui cette haute estime et cette pleine confiance qu'on a pu remarquer dans cette lettre, et qu'on

---

<sup>70</sup> Ci-dessous, sur la LXXII<sup>e</sup> lettre au P. J. Gratién.

verra encore mieux dans le chap. 22 du livre de ses Fondations, et en d'autres endroits de ses lettres. Ces sentiments de vénération n'empêchent pas néanmoins qu'elle n'ait blâmé quelques actions de ce père ; elle le fait dans cette lettre, et elle le fera bientôt dans une autre.

## LETTRE LXXXVIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

SECONDE.

*La Sainte, après l'avoir applaudi de ce qu'il se défie de lui-même, et de ce qu'il ne cherche que la gloire de Dieu, le prie de maintenir le règlement qui défend de manger aux parloirs des carmélites, et s'explique sur l'usage qu'on doit faire de la dot d'une novice.*

1576. *Vers le 10 ou le 11 novembre.* — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, mon révérend père.

Je vous écrivis, la semaine passée, qui était celle de l'octave de la Toussaint ; avec quel plaisir et quelle satisfaction j'ai reçu votre dernière lettre quoiqu'elle fût fort succincte. Plaise à Dieu que l'affaire qui a obligé l'ordre de dépêcher à Rome, réussisse à sa gloire, et qu'on ne change plus de sentiment.

Je vous marquais aussi que les lettres que le père Marian de Saint-Benoit vous a écrites, et que je lui envoyai demander, seulement pour les lire, m'avaient extrêmement divertie : il rapporte une histoire la plus plaisante du monde ; je ne sais où il a pris tant de génie et tant d'agrément ; j'en ai loué Dieu, sachant qu'il lui en est redevable.

Pour vous, mon révérend père, vous ne sauriez trop lui rendre grâces de toutes les faveurs qu'il vous fait, en continuant de vous défier de vous-même ; car je suis frappée d'étonnement d'entendre parler ce père avec tant d'assurance et de certitude ; toutes choses soutenues de cette excessive confiance lui paraissent aisées et faciles, confiance cependant qui ne lui est nullement avantageuse.

Le grand Dieu d'Israël veut être loué et adoré de ses créatures :

nous devons donc à votre imitation, mon père, avoir toujours devant les yeux son honneur et sa gloire, et ne penser jamais à la nôtre, dont il prendra soin lui-même, si c'est son bon plaisir : notre partage est de nous humilier, et par un profond abaissement de rehausser autant que nous le pouvons sa grandeur infinie et sa souveraine majesté. Mais ne suis-je pas ridicule de vous parler de la sorte ? et n'aurez-vous pas sujet de rire et de vous moquer de ma simplicité ; surtout si je vous dis que je considère d'un œil jaloux le bonheur de nos sœurs de Séville qui vous possèdent si tranquillement, et qui jouissent avec tant de plaisir d'un bonheur qui me coûta ici tant de peines ? J'ai néanmoins de la joie qu'elles aient trouvé le moyen de procurer à Paul quelque soulagement d'une manière qui ne peut être improuvée

Mais que ne dira-t-on point de la défense que j'ai faite de manger jamais aux parloirs des carmélites ? Sûrement on l'accusera de rigueur, faute de comprendre que j'ai voulu par là fermer la porte à un relâchement tellement inévitable, qu'il vaut mieux, mon révérend père, si vous ne pouvez point vous y accoutumer, que vous ne leur disiez plus la messe. Quelque grandes que soient les peines que j'ai souffertes dans cet établissement, je m'en tiendrais infiniment dédommée, si je pouvais affermir un point de régularité si nécessaire et si avantageux. Je loue Dieu de ce que par sa grâce nous commençons un peu à respirer, sans avoir besoin du secours des séculiers.

Quelle obligation ne vous ai-je point, mon révérend père, du plaisir que nos sœurs me font de me détailler si exactement tout ce qui se passe en vos quartiers ! Elles me marquent que c'est par votre, ordre, ce qui me donne une vraie joie, parce que c'est une preuve que vous ne m'oubliez pas.

Madame Hélène de Quiroga a supputé à combien doit monter la légitime de mademoiselle sa fille, et ce qu'elle pourra donner elle-même si elle entre dans votre monastère de Médine-du-Champ : elle compte qu'on la recevra avec encore deux autres religieuses de chœur et deux, converses ; et qu'après que la maison sera entièrement bâtie,

on emploiera le reste de sa dot en fondations de messes, comme on a fait à Alve.

Elle remet cependant tout cela à votre disposition, à celle du père Alvarez et à la mienne. Ce fut ce père qui m'envoya le mémoire, ne voulant pas y répondre qu'il ne me l'eût communiqué, et qu'il n'eût su mes sentiments là-dessus. J'ai eu dans cette occasion tout l'égard qu'on peut avoir à l'inclination que vous avez fait paraître : mais après un sérieux examen et beaucoup de consultations j'ai répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous envoie. Si vous n'agréez pas cela, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Surtout n'oubliez pas que je n'approuverai de mes jours que les monastères établis sans revenu, en possèdent aucun. Je prie Dieu de vous conserver, mon révérend père, aussi longtemps que le désire

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS

#### REMARQUES.

Voici l'affaire dont la Sainte parle, et qui obligea de dépêcher à Rome. Les pères mitigés d'Andalousie y ayant envoyé deux prieurs afin de faire révoquer ce que le nonce faisait en Espagne pour les pères déchaussés, ceux-ci nommèrent, dans leur premier chapitre général, tenu au mois d'août 1576 à Almadouar, les pères Jean Jésus de Rocca, prieur de Manzère, et Pierre des Anges, prieur du Petit-Rocher, pour aller défendre leur cause auprès du pape. Ce sage projet, dont la Sainte paraît ici fort contente, ne put néanmoins s'exécuter alors.

Pour comprendre ce qu'elle dit ensuite, il faut savoir que lorsqu'elle travaillait à la fondation des carmélites de Séville, elle s'aperçut qu'on donnait quelquefois à manger dans le parloir au père Jérôme Gratien. Quoique ce léger manquement de régularité lui donnât dès lors de la peine, non par rapport à ce père, mais à cause des mauvaises suites qu'un tel exemple pouvait avoir, elle n'en parla néanmoins à personne tandis qu'elle fut à Séville ; mais arrivée à Malagon, elle écrivit à la mère prieure de Séville la lettre LIII ci-dessus, pour la prier instamment de ne jamais permettre qu'on mangeât dans le monastère, c'est-à-dire, dans le parloir, si ce n'est le père Jérôme Gratien, qui peut souvent en avoir besoin à cause de ses grandes infirmités. Elle ajoute aussitôt : « La conservation de cet excellent homme nous est si précieuse, que tout ce que nous ferons pour lui sera toujours au-dessous de ce que nous devrions faire et de l'obligation que nous lui avons. On peut cependant lui donner à manger si secrètement que personne ne le sache. Mais

quand on le saurait, on n'en devrait tirer nulle conséquence ; tant est grande la différence qu'il y a entre un supérieur du mérite de celui-ci et un supérieur ordinaire. » Les remarques de monseigneur l'évêque d'Osme sur cette lettre sont si judicieuses et si édifiantes, que je me contenterai d'y renvoyer le lecteur.

Le père Jérôme Gratien, informé apparemment de ce qui se passait, écrivit à sainte Thérèse pour lui marquer son déplaisir de ce manquement de régularité. La Sainte fait réponse à cette lettre dans celle-ci, et se sert avec beaucoup de prudence de la bonne disposition où il était pour lui faire agréer de ne plus dire la messe aux carmélites, puisqu'il ne pouvait se passer d'y prendre quelque nourriture au parloir. Nos supérieurs ont suivi avec tant d'exactitude ce règlement de la Sainte, qu'on voit avec admiration les précautions qu'ils prennent pour n'y manquer jamais.

Cette lettre fut écrite à Tolède l'an 1576. Dans l'original espagnol et dans la traduction de la mère de Maupeou, elle est placée après celle adressée au père Jérôme Gratien, qui la suit dans notre édition. Mais c'est une méprise évidente, puisqu'elle est du mois de novembre, ainsi que le prouvent les premiers mots, tandis que l'autre est du mois de décembre de la même année.

## LETTRE LXXXIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

CINQUIÈME.

*La Sainte défend à ses filles de permettre qu'on mange jamais à leurs grilles, et fait quelques autres petits règlements.*

11 novembre 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Je vous ai déjà priée de mettre dans un papier séparé les choses d'importance qui demandent réponse : vos lettres sont longues, quoique le plaisir que j'ai à les lire me les fasse paraître courtes ; ainsi il me faut bien du temps pour chercher ce que vous souhaitez que je vous éclaire.

Il n'y a que trois ou quatre jours que je vous écrivis, ma chère fille, par le courrier ordinaire, et que je vous adressai une lettre pour le père provincial, sur laquelle j'avais mis deux croix : le paquet vous aura été rendu ; mais mandez-moi si vous vous êtes aperçue de ces

croix, autrement je n'en mettrai plus. Quelque affligée que je sois de votre maladie, je le suis bien davantage de ce que vous me marquez que vous vous portez bien lorsque vous avez la fièvre. Au nom de Dieu, appliquez-vous de bonne foi à connaître la cause de votre mal, et tâchez d'y apporter les remèdes convenables : si vous le négligez, il augmentera de telle sorte, que vous ne pourrez plus le guérir. Je veux me flatter que cette fièvre n'est pas continue ; cela me console un peu : ne la négligez pas cependant, si vous ne voulez qu'elle augmente beaucoup. Dieu veuille nous préserver de ce malheur.

Je suis dans une vraie peine de la mère prieure de Malagon, dont il y a plusieurs jours que je n'ai reçu de nouvelles. Les médecins disent qu'elle a toutes les marques qu'on peut avoir d'être étiqne, et qu'il est impossible de la guérir. Dieu est la source de la vie ; ainsi il peut prolonger celle de cette chère malade : demandons-lui donc par de continuelles prières le rétablissement de sa santé, et priez-le aussi, s'il vous plaît, pour une autre personne à qui j'ai de très-sensibles obligations.

Faites-moi l'amitié de dire à nos chères sœurs que je lis toutes leurs lettres avec bien du plaisir, et que je voudrais avoir le loisir de leur répondre aujourd'hui. Je ne puis vous dire combien j'envie le bonheur que vous avez de jouir si tranquillement des entretiens tout spirituels du père provincial : je ne mérite pas un tel bonheur ; ainsi j'ai tort d'en regretter si fort la privation. Je ne laisse pas néanmoins d'avoir de la joie que vous ayez cette consolation ; accablée que vous êtes de peines et de travaux qu'auriez-vous fait sans ce secours ?

Obligez-moi de dire à la mère sous-prieure que toute la dépense qu'on fera pour le père provincial, doit être prise sur les quarante ducats que vous devez au monastère de Saint-Joseph. Ne faites point, ma chère fille, de façon là-dessus ; ce serait autant de perdu pour vous ; nous pouvons par la grâce de Dieu satisfaire ici à cette mince dépense ; ne vous en inquiétez donc pas. Je n'ai pu m'empêcher de rire de ce que la mère sous-prieure sait si bien faire le compte de l'eau ; elle a cependant raison, car je souhaite qu'on tienne

compte de tout, excepté des aumônes.

À quoi songez-vous, ma chère mère, de ne me dire jamais qui est le compagnon du père provincial ? J'en ai du chagrin. N'y manquez donc plus, je vous prie. Je serais bien aise qu'on ne sût point que le père provincial mange chez vous, parce que cela ne se doit jamais permettre à pas un autre supérieur ; et si l'on venait à savoir qu'il y mange, ou qu'il y a mangé, on pourrait s'imaginer avoir droit de suivre cet exemple, ce qui serait un commencement de relâchement. Ne doutez point, ma chère mère, que nous ne soyons très-étroitement obligées de songer à l'avenir, et de prévenir, autant que nous le pourrons, les mauvaises suites que peuvent avoir de faibles commencements, si nous ne voulons que Dieu nous en demande un compte très-exact et très-rigoureux.

Mon frère et ma nièce Thérèse se portent bien. La lettre dans laquelle vous lui parlez des quatre réaux, ne lui a pas été rendue ; il a reçu toutes les autres avec bien du plaisir, car il vous honore, et a pour vous plus d'estime que pour les carmélites de ces quartiers-ci. Plaise à Dieu, ma révérende mère, de vous rendre une santé parfaite, et de vous faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Toute à  
vous,  
Thérèse **DE JÉSUS.**

C'est aujourd'hui le 11 novembre.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède en 1576.

## LETTRE XC.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

SIXIÈME.

*Sa joie, de la prise d'habit d'une, jeune demoiselle ; son contentement de ce que ses filles vont établir la réforme à Paterne ; défense que le confesseur des carmélites substitue un confesseur à sa place.*

26 novembre 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Le jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge on m'apporta deux de vos lettres avec celle du père provincial. Ne manquez pas, s'il vous plaît, sous prétexte qu'il m'écrit, de m'informer exactement de toutes choses ; car ce père ne me dit presque rien ; il a si peu de loisir, que je suis étonnée comment il peut trouver un moment pour me donner de ses nouvelles.

Les lettres que vous m'avez envoyées par la voie de Madrid, avec le mémoire du tintamarre que vous avez eu, ne m'ont point été rendues : je crois cependant que nulle des miennes n'a été perdue, si ce n'est le premier paquet par lequel je vous donnais avis de la prise d'habit de ma chère petite Isabelle, de la joie que j'avais eue de voir madame sa mère, et de ce que cette aimable enfant m'avait répondu fort agréablement et avec une présence d'esprit admirable, lorsque je lui demandai si elle n'était accordée à personne, qu'elle était fiancée à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y avait dans ce paquet des lettres de la mère prieure, et de quelques-unes des sœurs qui faisaient diverses questions au père provincial. Comme il n'y a pas fait réponse, je crains qu'elles n'aient été perdues. Obligez-moi de me mander ce qui en est, à la première occasion.

Je ne puis vous exprimer combien j'envie le bonheur de vos filles qui sont allées mettre la réforme à Paterne ; non pas parce qu'elles ont le père provincial pour les accompagner dans le voyage, mais parce qu'elles souffriront de grandes persécutions : la joie de pouvoir endurer quelque chose pour Dieu me rendrait insensible au plaisir d'être avec une personne que j'honore avec tant de distinction. Plaise à Dieu que cette réforme soit un heureux présage qu'il veut se servir de nous pour faire avancer les âmes dans les voies de la perfection.

Quoique nos réformatrices soient en si petit nombre, je ne

laisse pas d'appréhender vivement qu'elles ne meurent de faim ; on m'écrit qu'elles manquent de tout, et que leur pauvreté est extrême. Dieu veuille les soutenir par sa puissance infinie : nous l'en supplions toutes ici très-ardemment. Faites-moi le plaisir, ma chère mère, de leur envoyer ces lettres que je vous adresse, et de me communiquer celles qu'elles vous ont écrites, afin que je sache en quel état elles sont à présent. Pour vous, ma chère mère, ne cessez point, s'il vous plaît, de leur donner de bons conseils, de les animer et de les encourager dans leur entreprise : je les plains d'être aussi délaissées qu'elles le sont. Au reste, elles ne doivent pas penser à chanter l'office qu'elles ne soient un plus grand nombre ; ce serait se faire moquer d'elles et de nous. Je suis bien aise que les cousines de monsieur votre confesseur aient si bonne voix, et vous avez bien fait de les recevoir. Votre communauté est à l'heure qu'il est bien peu nombreuse.

Y eût-il jamais, ma chère fille, un plus grand égarement d'esprit que celui de vouloir que le confesseur ordinaire des carmélites ait le pouvoir de substituer à sa place, lorsqu'il se trouvera malade ou absent, qui il lui plaira pour confesser la communauté ? Ce serait une jolie mode, et qui ne lui déplairait pas. Je ne puis cependant vous rien dire là-dessus, que je n'aie lu le papier du père provincial. J'ai été ces jours-ci sur le point d'écrire à monsieur votre confesseur, pour le prier que quand il aura quelque chose à consulter il choisisse plutôt des gens doctes et savants que des gens spirituels et sans science : ces premiers m'ont retirée de mille peines et de mille embarras où ces derniers m'avaient plongée. Je ne suis donc pas surprise de ces sortes d'inquiétudes où les spirituels peu éclairés m'ont quelquefois jetée, en m'assurant que ce qui se passait en moi venait certainement du démon. J'écrirai au père provincial lorsque j'aurai lu le papier en question ; et je vous enverrai la lettre ouverte, afin que vous en jugiez, et que vous la fassiez voir au père prieur des Grottes.

J'ai trouvé fort plaisant qu'on ait projeté de m'envoyer aux Indes à l'occasion de ce que vous savez. Je prie Dieu de tout mon cœur de pardonner à ces personnes la mauvaise volonté qu'elles ont

pour moi. Elles ne pouvaient cependant dans cette rencontre rien faire qui me fût plus avantageux, que de dire tant de faussetés à la fois ; car leur multitude fera qu'on n'ajoutera foi à pas une. Je vous ai déjà écrit de n'envoyer pas l'argent à mon frère qu'il ne vous le demande.

La mère prieure de Malagon est mieux ; je commence à espérer qu'elle ne mourra pas ; j'ai parlé à un médecin qui m'a dit que quoiqu'elle ait une plaie, pourvu que ce ne soit pas aux poumons, elle ne laissera pas de vivre. Dieu sait combien sa conservation nous est nécessaire : ne cessons donc point de la lui demander. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos sœurs. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'ai bien des lettres à écrire aujourd'hui. J'écrirai au premier jour à mon prier des Grottes, pour lui marquer la joie que j'ai du rétablissement de sa santé. Je prie Dieu de conserver la vôtre, ma chère fille ; j'en suis d'autant plus en peine que vous ne me dites point si la fièvre vous a entièrement quittée. Donnez-moi toujours des nouvelles du père Antoine ; je le salue, de même que les pères Grégoire et Barthélemi.

Je rends grâces à Dieu de ce que le père provincial réussit si bien dans tout ce qu'il entreprend. Dieu veuille lui donner de la santé : je me flatte que toutes mes filles se joindront à moi pour obtenir du ciel sa conservation. Je suis avec le plus solide  
attachement toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 26 novembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576.

L'histoire du tintamarre dont elle parle, excité contre les carmélites de Séville, mériterait d'avoir ici place ; mais certaines considérations nous détournent de l'y insérer. Ceux qui désireront en être instruits peuvent consulter l'Hist. gén. de l'ordre, 2<sup>e</sup> partie, liv. 3, chap. 14.

Nous n'avons trouvé ni dans cette Histoire générale, ni dans le livre que la Sainte a fait de ses Fondations, aucun vestige de celle de Paterne dont elle parle si

clairement ici et dans les lettres suivantes. Il semble par cette lettre et par la XIII<sup>e</sup> des lettres adressées à la même mère Marie de-Saint-Joseph, que ce ne fut pas proprement une fondation ; et que cette mère n'avait envoyé de ses religieuses à Paterne, que pour y rétablir la règle dans un monastère déjà établi, sauf à les rappeler après qu'elles auraient achevé leur mission. Que si ce fut une Fondation, elle ne subsista pas longtemps, et on l'abandonna,

## LETTRE XCI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

TROISIÈME.

*Diverses affaires ; détachement où était la Sainte de toutes les choses de la terre, son amour pour l'obéissance, et sa tranquillité d'esprit dans les divers événements de la vie.*

4 décembre 1576. — La grâce du Saint-Esprit accompagne sans cesse votre révérence.

Je suis désolée lorsque je pense que vous recevez très-peu de mes nouvelles, quoique je vous écrive très-souvent. J'eus l'honneur, il y a quelques jours, de vous adresser plusieurs lettres : Dieu veuille qu'elles ne se perdent pas, et qu'elles vous soient rendues plus exactement que les précédentes.

On m'a apporté aujourd'hui des lettres de Valladolid, qui m'apprennent que la permission de Rome est venue de faire faire profession à la sœur Casilde, qui en est transportée de joie. Je ne pense pas, mon révérend père, que vous deviez attendre à lui accorder la vôtre, que vous puissiez lui aller donner le voile : les événements de ce monde sont si incertains, que le parti le plus prompt est d'ordinaire le plus sûr. Ayez donc la bonté de m'envoyer au plus tôt par diverses voies deux ou trois permissions, afin que si malheureusement l'une se perdait, l'autre arrive à bon port ; et que ce petit ange qui nous est si cher, et qui nous a coûté tant de peines, ne se désespère pas d'un si long retardement.

On dira à votre révérence, si on ne le lui a déjà dit, qui sont

ceux à qui on a donné la relation : le père Dominique Baguez en est un ; je ne laisserai pas cependant de lire toutes les lettres, et si je n'y trouve point ce qui est marqué dans la mienne, je vous l'enverrai incessamment.

Celui qui donne la place pour le monastère, désirerait fort qu'on s'obligeât à dire toutes les semaines une messe à son intention, et il promet de faire bâtir six belles cellules. J'ai répondu que vous n'y consentiriez pas, que vous réduiriez à moins, et peut-être à rien du tout.

Je crains extrêmement que monseigneur le nonce ne vienne à nous manquer. Vous ne me dites pas, mon père, ce que fera Angélique, s'il meurt ; elle sera inmanquablement agitée de mille scrupules par l'appréhension de faire quelque chose qui soit contraire à l'obéissance, supposé qu'elle aille où vous savez qu'elle doit aller. Il est vrai que ce pays est fort éloigné de celui où elle désirerait faire son séjour, et qu'elle y sera beaucoup plus mal que là où elle est, au moins pour sa santé. Mais puisque c'est le lieu où sa présence est plus nécessaire, doit-on balancer si l'on sacrifiera son repos et son contentement pour un si juste sujet ? et ne serait-ce pas au contraire une extrême folie de vouloir trouver du repos sur la terre, où tout est guerre et affliction d'esprit ?

La vérité est qu'Angélique ne pourrait avoir plus de plaisir que d'être à portée d'entretenir souvent Paul, son directeur ; et il y aurait sûrement plus de commodité dans cet endroit, pourvu qu'on y bâtît le monastère, qu'ici où la difficulté de traiter de telles affaires est encore plus grande qu'à Avila. De quelque manière que Dieu en dispose, faites-lui la grâce, mon révérend père, de lui mander au plus tôt votre sentiment, et la résolution que vous avez prise : vous la connaissez assez pour juger qu'elle pourrait bien n'attendre pas votre réponse, si elle tardait trop à venir ; dans la crainte qu'on ne s'avisât de l'empêcher de partir, ce qui lui serait infiniment sensible.

Informez-vous, s'il vous plaît, si c'est à l'ancien visiteur à choisir la place où l'on doit élever le bâtiment : car à moins qu'il ne

fût absolument nécessaire qu'Angélique se trouvât sur les lieux, il me paraît, dans la conjoncture où nous sommes, qu'il serait bien plus à propos que ce fût lui qui fit ce choix, que si elle en était chargée.

Il est, mon père, d'une extrême importance de ne se point mécompter, et de considérer avec une sérieuse application ce qui sera le plus avantageux ; parce que la bonne ou la mauvaise conduite qu'on aura tenue, examinée de tout le monde, nous pourra être ou très-préjudiciable, ou d'une fort grande utilité. Peut-être que cet établissement durera peu, à cause du changement de nonce que je crains : peut-être aussi qu'il subsistera. O Dieu tout-puissant, de quelle admirable liberté d'esprit n'avez-vous point favorisé cette faible fille ! Nul événement, quelque fâcheux qu'il soit, n'est capable de la troubler, et ne lui paraît être un mal pour Paul ou pour elle. Ce sont les paroles de cet homme incomparable qui ont produit dans son âme ce merveilleux détachement : il est si spirituel et si éclairé, qu'on ne se lasse point d'en remercier Dieu comme d'un bien qu'il tient de sa bonté.

Recommandez-lui cette affaire, mon révérend père, et répondez-moi, je vous en conjure, sur tons ces articles, afin qu'on ne fasse rien de mal concerté : il y a dit danger à suivre tant de divers sentiments.

Nous offrons tous nos vœux à Dieu pour monseigneur le nonce, et pour le premier ange, dont je suis encore plus en peine ; je le supplie de lui rendre la santé, de conserver la vôtre, mon révérend père, un grand nombre d'années, et de vous faire croître en grâce et en sainteté, autant que le désire celle qui est du fond du cœur,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 décembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Tolède, l'an 1576. Le pape avait envoyé permission de faire faire profession à la sœur Casilde de-la-Conception, dont nous

avons parlé dans les remarques sur la 78<sup>e</sup> lettre. Cette illustre novice eut le bonheur de consommer son sacrifice où elle l'avait commencé, c'est-à-dire, au monastère des carmélites déchaussées de Valladolid, le 13 janvier 1577, trente-neuf jours seulement après cette lettre écrite. La raison qui obligea sainte Thérèse d'avoir recours à sa Sainteté pour la permission de recevoir ses vieux, fut que le père général des carmes mitigés, de qui les carmes déchaussés dépendaient alors, avait refusé de la donner ; refus qui contraignait souvent de s'adresser au nonce ou au pape même, pour ces sortes de permissions et pour les fondations de nouveaux monastères, soit d'hommes ou de filles.

Le nonce dont elle témoigne appréhender si fort la perte était le seigneur dom Nicolas Hormaneto, alors dangereusement malade : il mourut à Madrid, au mois de mai 1577, plus riche en vertus qu'en biens de fortune ; puisque sa pauvreté fut telle que ne s'étant rien trouvé chez lui après sa mort, il fallut que le roi payât les frais de ses funérailles.

Elle était encore plus en peine de la santé du roi Philippe II, qu'elle nomme le premier ange, non seulement parce que, selon saint Grégoire, les rois sont les anges de leurs royaumes, mais encore parce que ce puissant monarque fut, pour ainsi dire, l'ange tutélaire de notre réforme.

Le nom de Paul, qu'elle donne dans celle-ci et dans plusieurs autres au père Jérôme Gratien, est une marque de son estime pour les travaux apostoliques, et pour la patience invincible de cet excellent homme. Pour celui d'Angélique, c'est un nom emprunté que la Sainte se donne souvent pour n'être pas connue, si ses lettres étaient perdues ou interceptées.

## LETTRE XCII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

### QUATRIÈME

*Cette lettre roule principalement sur quelques établissements de son ordre, qui se présentaient à faire.*

7 déc. 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Lorsqu'on m'apporte de vos lettres peu de temps après que j'en ai reçu, je voudrais, pleine de reconnaissance, pouvoir vous en remercier dans le moment même ; car je ne sais ce que j'aurais fait

sans ce secours dans l'exil où vous m'avez laissée. Dieu soit béni de tout.

J'eus l'honneur, vendredi dernier, de répondre à plusieurs de vos lettres, et l'on vient aujourd'hui de m'en apporter quelques-unes : celles de Paterne et de Tiguros ne sont pleines que de soins, et ne parlent que d'affaires, ce qui est très-juste.

Je désirerais extrêmement, mon révérend père, malgré les raisons que vous avez de rester où vous êtes, et la fatigue d'un long voyage, que vous ne laissassiez pas de donner à ce marquis la satisfaction que monseigneur le nonce a témoigné par sa lettre souhaiter si ardemment. Vous n'ignorez pas les extrêmes obligations que nous lui avons, et que Dieu nous l'a donné pour protecteur. D'ailleurs, c'est que ces sortes d'affaires sont difficiles à traiter par lettres. Par dessus cela, quand même celle-ci ne devrait pas réussir, la faute qu'on commettra en se rendant sur les lieux par l'ordre de ce prélat nous sera plutôt avantageuse que préjudiciable. Encore une fois, mon révérend père, ne lui donnez pas sujet de se plaindre de nous. Je ne puis exprimer le chagrin que j'ai de vous voir seul et éloigné des personnes de qui vous pourriez prendre conseil.

J'ai aussi une vraie peine de ce que la mère prieure me marque que le Saint s'acquitte mal de son devoir : cela est encore plus affligeant que son peu de fermeté. Obligez-moi, mon père, de l'en reprendre d'une manière qu'il demeure persuadé qu'on ne lui passera pas ses manquements.

J'écris cette lettre avec tant de précipitation, que je ne puis vous dire tout ce que j'avais projeté de vous mander : je ne cesse cependant d'admirer la conduite de la Providence, qui permet toujours que les joies et les consolations de la terre soient mêlées d'amertumes et de tristesse. Mais quel tort n'ai-je point d'en être surprise ? C'est le chemin que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a tracé lui-même. Je suis si convaincue de la nécessité et du bonheur des souffrances, que je prends un vrai plaisir à vous entendre raconter vos travaux et vos persécutions ; quoique je n'aie pas laissé

d'être touchée vivement du faux témoignage qu'on a porté contre vous, moins pour votre intérêt que pour le salut de vos calomnieurs. Comme ils n'ont point trouvé de témoins, ils cherchent en vain des gens du secret desquels ils puissent s'assurer : tout consiste à vous pouvoir justifier, vous et votre fils Élisée.

Un père jésuite et une dame veuve d'Aguilar m'écrivirent hier de concert ; celle-ci est âgée de soixante ans, et n'a point d'enfants : elle prit résolution, dans une grande maladie qu'elle eut il y a quelque temps, d'employer en œuvres de piété tout son bien : il consiste en six mille ducats de rente, une très-belle maison et un fort grand jardin. Ce père lui ayant parlé de nos établissements, elle en fut si charmée, qu'elle ordonna par son testament que tout ce qu'elle possédait nous serait donné pour faire une fondation. Revenue de cette extrémité, elle persiste dans son dessein de faire, de son vivant, dans sa propre maison un établissement de carmélites déchaussées ; mais elle le désire avec tant d'ardeur, qu'il n'y a point d'instances qu'elle ne me fasse pour avoir réponse au plus tôt.

Cette ville est très-bonne, elle est située à treize lieues de Burgos. Quoique le pays soit éloigné, je ne crois pas devoir rejeter la proposition, ne sachant pas quelle est la volonté de Dieu là-dessus ; car peut-être veut-il qu'on l'accepte. J'écrirai donc que je suis bien aise de m'informer auparavant de toutes choses, comme en effet je m'en informerai, jusqu'à ce que vous m'ayez appris ce qu'il vous plaira d'en ordonner, et si le décret permet d'établir un monastère de religieuses : car, bien que je ne puisse pas aller en personne faire cette fondation, vous pourrez, mon père, en donner la commission à quelques-unes de nos mères ; surtout n'oubliez pas, je vous prie, de me marquer vos sentiments là-dessus.

Il y a aussi à Burgos quantité de filles qui désirent être Carmélites, et qui ne peuvent jouir de ce bonheur, parce que nous n'y avons point de maison, ce qui me touche sensiblement. Je connais dans Burgos bien des gens de qui je pourrai apprendre ce que je souhaite savoir à ce sujet.

Si la dame veuve d'Aguilar donne tout ce qu'elle a promis, comme je me flatte qu'elle le donnera, parce qu'elle le peut aisément, le revenu et les maisons pourront monter à neuf mille ducats et à davantage : cette ville n'est pas éloignée de Valladolid ; le pays est fort froid ; mais on a, dit-on, bien des moyens de s'en garantir.

Que je serais heureuse, mon révérend père, d'être à portée de partager vos soins et vos inquiétudes ! N'est-il pas bien doux, de se plaindre lorsqu'on est sûr que la personne à qui on ouvre son cœur ressent vivement toutes nos peines ? J'ai une vraie joie de vous savoir si souvent avec nos sœurs de Séville : j'espère de la bonté de Dieu que vous les aiderez à s'avancer de plus en plus dans la vertu, et qu'il ne les abandonnera pas dans leur extrême pauvreté. La sœur de S.-François m'a écrit une lettre charmante ; je prie Dieu de les sanctifier de plus en plus. Ma santé est assez bonne ; plaise au Seigneur de conserver la vôtre, et de vous rendre, mon révérend père, un aussi grand saint que le désire celle qui est avec vérité

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de la Conception de la sainte Vierge.

REMARQUES.

La Sainte continue dans cette lettre à parler des persécutions que soutenaient les carmélites de Séville, et d'une information faite contre elles et contre le père Jérôme Gratien, dans laquelle elle-même se trouvait enveloppée, quoiqu'elle ne nous le dise pas. Cette calomnie, qu'on publia à la cour, et qu'on fit même tomber entre les mains du roi, se dissipa avec autant de facilité que le vent, dissipe la paille : les témoins se dédirent de ce qu'ils avaient faussement avancé, et par leur confusion rehaussèrent la gloire de la Sainte, la réputation de ses filles, et l'honneur du père Jérôme Gratien qu'on s'efforçait d'obscurcir.

## LETTRE XCIII.

*A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

SEPTIÈME.

*On ne doit point manger aux parloirs. Estime de la Sainte pour le père provincial. Elle se plaint du peu de zèle d'un prieur de son ordre, loue beaucoup la mère prieure de Caravaque, et continue de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph des marques d'une tendre amitié.*

7 déc. 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui, veille de la Conception de la sainte Vierge, le roulier m'a envoyé toutes vos lettres, et me prie d'y répondre au plus tôt. Pardonnez-moi donc, ma chère fille, si je ne vous entretiens pas aussi longtemps que vous le souhaiteriez et que je le désirerais : vous jugez bien que, vous aimant autant que je vous aime, ce n'est pas manque d'affection ni de bonne volonté. D'ailleurs, je vous ai de si sensibles obligations du soin que le père provincial m'écrit que vous avez de lui, que je sens ma tendresse pour vous s'augmenter de jour en jour, avec le désir de vous en donner des marques sensibles.

J'approuve ce que vous faites pour ce père, à condition que cela n'éclate point : le Seigneur, qui l'a choisi pour donner naissance à notre réforme, lui a aussi donné un mérite si supérieur et si distingué, que je ne pense pas qu'il se trouve à l'avenir aucun supérieur qui lui soit comparable, et avec qui l'on doive en user comme on en use avec lui. Soyez cependant persuadée que je n'accorde cette permission que parce que notre institut est naissant, ce qu'il ne sera pas toujours ; sans cela nous donnerions un exemple très-préjudiciable aux provinciaux qui viendront dans la suite, et qui n'auraient pas la vertu et la sainteté du provincial d'aujourd'hui. De plus, il faut considérer que le besoin qu'il a de manger chez vous est très-grand, et qu'on doit faire en cette rencontre, comme en temps de guerre, le moins mal qu'on peut.

Je prie Dieu, ma chère fille, de vous récompenser du soin que vous prenez de mes lettres ; j'en ai une vraie satisfaction. On m'a apporté cette semaine les trois que vous dites m'avoir écrites : quoiqu'on me les ait rendues toutes ensemble, elles n'en ont pas été moins bien accueillies. Celle de la sœur Saint-François m'a fort

édifiée ; elle est si belle et si spirituelle, qu'elle mériterait d'être imprimée. Ce qu'elle rapporte du père provincial est presque incroyable. Rendons grâces à Dieu, ma chère fille, des merveilleux talents qu'il lui a donnés, et de ce que nous l'avons pour supérieur. Que j'ai de joie de ce que vous rendez justice à son mérite ! Pour moi, je le connus et l'estimai dès la première fois que je lui parlai, ce qui fut à Véas.

Quelle part ne prends-je point, ma chère mère, à vos croix et à vos souffrances qui sont des plus amères ! et quel désir n'ai-je point de les voir bientôt cesser ! Je souhaite, pour votre consolation, que la maladie de la mère sous-prieure ne soit pas longue. Vous avez bien fait de vous faire saigner. Suivez le conseil que je vous donne de ne point changer de médecin, puisque celui qui vous traite connaît parfaitement votre tempérament et sait ce qui y convient le mieux.

On m'a apporté aujourd'hui la lettre que je vous envoie de la prieure de Malagon. Son mal, Dieu merci, n'est point augmenté. Il n'y a rien que je ne fasse pour procurer sa guérison et pour lui donner toutes les marques possibles d'une tendre amitié : outre que je lui ai de sensibles obligations, sa santé nous est très-nécessaire, Mais quelque besoin que nous avons de cette santé, la vôtre, ma chère mère, nous est encore plus nécessaire et plus précieuse, et je la souhaite avec bien plus d'ardeur : soyez-en, je vous prie, très-persuadée ; et jugez, par ce que je fais pour la conservation de cette prieure, de ce que je ferais pour la vôtre si vous étiez dans l'état où elle est. C'est, encore une fois, sur ce pied-là que je désire que vous jugiez de ma tendresse et de mon attachement pour votre personne.

Vous verrez par le papier que je vous adresse, que le père Marian de-Saint-Benoît a reçu toutes vos lettres. Pour celle de mon frère que vous me demandez, je vous ai déjà dit qu'il faut que je l'aie déchirée sans y penser, car je ne la trouve plus quoique je l'aie cherchée avec soin : j'en suis fâchée, car elle était composée de diverses choses, toutes très-édifiantes. Comme il vous écrit, je ne vous dirai rien de lui, sinon qu'il s'avance beaucoup dans la piété et

dans l'oraison, et qu'il fait de très-grandes aumônes. Ne l'oubliez pas non plus que moi dans vos ferventes prières.

Que j'ai de chagrin et de douleur de ce que le père prieur dont vous me parlez, s'acquitte si mal de sa charge ! J'en suis encore plus touchée que de son excessive timidité. Il sera bon que le père provincial l'en reprenne fortement, et qu'il lui fasse sentir qu'on est mal satisfait de sa conduite, et qu'on ne lui passera plus ses manquements.

Mes compliments, s'il vous plaît, à tous nos amis, au père Grégoire, et au père Nicolas s'il est arrivé. Mes amitiés aussi à toutes mes chères filles. On m'a donné aujourd'hui des lettres de Véas et de Caravaque ; je vous envoie celle de Caravaque, afin que vous la lisiez et la fassiez lire au père provincial ; vous me la renverrez ensuite ; j'en ai besoin parce qu'elle traite de quelques affaires qui ne sont pas encore terminées. La mère prieure de Caravaque se plaint de vous, ma chère fille, dans la lettre qu'elle écrit à notre mère prieure.

Je fais présent à la prieure de Caravaque de deux belles statues, l'une de la sainte Vierge, et l'autre de saint Joseph. Nous en avons ici d'admirables. Celle de saint Joseph n'est pas encore achevée. Je suis parfaitement contente de cette prieure, qui s'acquitte très-bien de sa charge. Comptez, ma révérende mère, qu'on ne peut être avec plus de tendresse que je suis toute à vous

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui, je l'ai déjà dit, la veille de la Conception l'an 1576.

Faites souvenir de mes respects le révérend père provincial ; et remerciez-le, s'il vous plaît de ma part d'avoir répondu exactement à toutes mes lettres, et de m'avoir donné toutes les permissions que je lui demandais.

REMARQUE.

Cette lettre a été écrite à Tolède.

## LETTRE XCIV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

CINQUIÈME.

*La Sainte le félicite de la spiritualité de ses lettres, l'encourage dans ses entreprises pour la gloire de Dieu, et l'anime à souffrir la persécution.*

1576. *À la mi-décembre.* — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Ce jour est fort heureux pour moi, puisque le père Marian de-Saint-Benoît m'a fait tenir vos lettres : il est inutile de le solliciter de me les faire rendre incessamment ; il y fait son possible parce que je l'en ai prié, et qu'il est fort de mes amis. Vous me faites cependant bien du plaisir de me marquer dans les lettres qui viennent par son moyen, la substance de toutes choses, à cause du retardement de celles qui viennent par d'autres voies : toutes néanmoins ne laissent pas d'être bien reçues, quelque tard qu'elles puissent arriver.

J'ai loué Dieu, mon révérend père, de la manière agréable et spirituelle avec laquelle vous écrivez, mais surtout de l'édification et de la piété dont vos discours sont remplis. Que les paroles dont vous vous servez pour exciter à la pratique de la vertu sont puissantes ! qu'elles ont de force et de douceur ! et que mon âme en reçoit de joie et de consolation ! Il me paraît que quand nous ne serions pas fidèles à Dieu par le désir des récompenses qu'il promet à ceux qui gardent ses divins commandements, mais seulement par la crainte des châtimens dont il menace les prévaricateurs de sa loi, ce ne laisserait pas d'être un bien.

Il est visible, mon révérend père, que Dieu est avec vous, qu'il vous remplit de force et de lumière, et qu'il vous comble de ses grâces : je l'en remercie avec autant de reconnaissance que s'il me les faisait à moi-même. Ne craignez donc point, je vous prie, de ne pas réussir dans les grandes entreprises où ses intérêts vous engagent. Que votre bonheur est grand, et que je vous porte envie et au père

Antoine-de-Jésus, d'empêcher par vos prédications que Dieu ne soit si offensé, tandis que je demeure ici avec de simples désirs ! Je ne sais quand je commencerai à le servir.

Faites-moi savoir, s'il vous plait, sur quel prétexte on a fondé le faux témoignage porté contre vous : y eut-il jamais une plus folle imagination ? Je ne trouve cependant rien qui égale l'accusation dont vous me donnâtes avis, y a quelques jours. Ne croyez pas, mon père, que ce soit une petite grâce que Dieu vous a faite, de vous donner la force et le courage de soutenir avec tant de constance et de fermeté de si affreuses calomnies : pour moi je regarde ces travaux et ces persécutions comme la récompense des grands services que vous rendez à Dieu dans le pays où vous êtes ; et je ne doute pas que cette faveur qu'il vous fait de souffrir pour lui, ne soit suivie de beaucoup d'autres.

Je suis terriblement alarmée d'entendre raconter tant de malheurs : celui qui regarde la messe m'a comblée d'affliction : dès que je l'eus appris, je m'en allai pénétrée de douleur me jeter aux pieds de Notre-Seigneur, pour implorer son infinie miséricorde, et lui demander la conversion de ceux qui sont coupables d'un si horrible attentat : je ne puis croire que Dieu permette qu'un si grand mal passe plus avant, puisqu'il a plu à sa bonté de commencer à le découvrir.

Je n'ai jamais été plus convaincue qu'à présent des merveilleux effets d'une oraison pure, fervente et persévérante, et du pouvoir qu'elle a d'obtenir tout, lorsque l'âme qui prie ne cherche uniquement que la gloire de Dieu et le salut du prochain. Soyez donc persuadé, mon révérend père, comme je le suis moi-même, que Dieu commence à accomplir le dessein qu'on a eu en établissant ces monastères, d'assembler des personnes qui ne cessassent point de demander à Dieu par de ferventes prières son secours et son assistance pour les prédicateurs de sa parole, puisque des filles telles que je suis, ne sont pas capables d'autre chose. Je me confirme de plus en plus dans cette persuasion, quand je considère la vertu et la perfection des carmélites : et je ne doute point qu'elles n'aient assez

de crédit auprès de Dieu, pour en obtenir de très-grandes grâces.

J'ai lu avec bien du plaisir la lettre que la mère prieure de Paterne vous a écrite, et j'ai été charmée de la prudence et de la sagesse que Dieu vous a donnée pour réussir dans tout ce que vous entreprenez : j'espère de sa bonté que nos réformatrices feront beaucoup de fruit dans Paterne : cela augmente le désir que j'ai de ne pas discontinuer nos fondations. J'ai eu l'honneur de vous écrire touchant celle dont la prieure de Médine vous parle dans la lettre que je vous envoie : ce ne sont pas mille ducats, mais seulement sept cents qu'on veut donner ; il y a apparence qu'il en sera de ce projet comme de tant d'autres qui ont échoué.

J'ai consulté là-dessus le docteur Vélasqué, parce que j'avais du scrupule de me mêler de cette affaire contre la volonté du père général : il me conseille de faire mon possible auprès de madame Louise de la Cerda pour l'engager à écrire à l'ambassadeur de Rome, et à le prier de solliciter cette permission : il s'offre de son côté de donner les informations nécessaires ; et s'il arrive que le père général ne l'agrée pas, il croit qu'on fera bien de s'adresser au pape, et de lui représenter que ces monastères sont des miroirs de perfection et de sainteté dans toute l'Espagne.

C'est, mon révérend père, le parti que j'ai pris au cas que vous l'approuviez : j'ai écrit par avance au père Ripalda, recteur des jésuites de Burgos, qui est de mes amis, de vouloir bien s'informer de ce qui est à faire, et de m'en donner avis ; afin que s'il le juge à propos je puisse envoyer sur les lieux quelqu'un qui lui parle, et qui exécute ce qu'il lui plaira d'ordonner. On pourrait, si vous le trouvez bon, faire partir dès à présent monsieur Gaitan et le père Julien d'Avila ; et le beau temps venu leur envoyer la permission de conclure l'affaire, et d'agir en votre nom, comme il ont déjà fait à Caravaque. Ainsi cette fondation se pourra faire sans moi : quand même on prendrait tout à-la-fois quantité de religieuses pour des réformes, il en resterait encore assez pour de nouveaux établissements, pourvu qu'on n'en laissât pas beaucoup dans chaque

maison, comme on a fait dans celle-ci où il en reste très-peu. Il me paraît que dans celles où le nombre des religieuses est plus grand, il est de la bienséance de partir mieux accompagnées : ce n'est pas assez de n'être que deux ; il faudrait, outre les religieuses de chœur, prendre encore une sœur converse, puisqu'il y en a de si propres à cela.

Je suis persuadée qu'il est impossible de remédier aux désordres qui se glissent peu à peu dans les monastères de filles, si elles n'ont entre elles une prieure d'une prudence et d'une vigilance éclairée, qui ait soin de bien gouverner la communauté. Si donc les supérieurs comprenaient, comme ils le doivent comprendre, la pesanteur du fardeau qu'on leur impose, et l'obligation qu'ils ont d'être toujours attentifs au bien de leur troupeau, comme vous le faites, mon révérend père, leur conduite serait bien plus avantageuse et bien plus édifiante ; et ce ne serait pas un des moindres effets de la miséricorde de Dieu et de l'amour qu'il a pour son Église, de lui procurer les prières de tant de ferventes filles qui composent ces saintes communautés. Pour celle de l'Incarnation, elle est aujourd'hui si régulière et d'une si grande édification, qu'on ne saurait trop en rendre grâces à Dieu.

J'approuve fort, mon révérend père, la réforme que vous avez faite de l'habit des carmélites : dans un an on pourra le donner à toutes de cette manière, et cette réforme une fois établie subsistera ensuite sans nulle peine. Peut-être excitera-t-elle d'abord un peu de bruit. Si cela arrive, il n'y aura qu'à punir un peu sévèrement une seule des plus mutines pour faire taire toutes les autres ; tant la plupart des femmes sont naturellement timides.

Je vous conjure au nom de Dieu de ne pas garder davantage ces novices qui commencent si mal ; rien n'est plus important que de bien réussir dans tout ce qui concerne ce monastère, le premier de l'Andalousie.

Que j'ai été étonnée de la rigueur dont le père Antoine-de-Jésus a usé dans sa visite ! Elle pouvait être utile à quelqu'une des sœurs,

mais non pas à toutes : j'en puis parler sûrement parce que je les connais, et que je sais de quelle manière il les faut conduire. Dieu veuille qu'une telle sévérité leur soit avantageuse, et qu'elle les porte à éviter les moindres imperfections. La rigueur est quelquefois nécessaire aussi bien que la douceur, surtout à l'égard des opiniâtres. C'est ainsi que Notre-Seigneur se sert de divers moyens pour nous engager à son service.

Toutes vos filles, mon père, se portent assez bien : il n'y a que celles de Véas que je plains d'être si accablées de procès. Ce n'est pas néanmoins un malheur pour elles de souffrir un peu à présent, n'ayant eu rien à souffrir dans leur établissement. Je n'aurai jamais de jours plus heureux que ceux que je passai dans Véas avec Paul. Je suis très-affligée de la maladie de la mère prieure : difficilement en trouvera-t-on une de son mérite pour remplir sa place. Ordonnez donc, je vous prie, qu'on en ait bien du soin, et qu'on n'épargne rien pour la guérir promptement de sa fièvre continue

Ma chère fille Isabelle, votre sœur, est ici auprès de moi : elle se plaint de vous, et dit que vous vous moquez d'elle de ne répondre à aucune de ses lettres. Dieu vous conserve, mon révérend père, aussi longtemps que l'en supplie

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre si instructive peu de jours après la précédente, ce qui fait qu'elle y traite presque des mêmes choses. Si l'on y trouve que le père Antoine-de-Jésus fit chez des carmélites la visite, quoique le père Jérôme Gratien fût visiteur, c'est qu'au chapitre tenu à Almadouar, ce père avait été élu premier définitiveur, avec autorité de visiter, en l'absence du père Jérôme Gratien, les monastères des carmes et des carmélites.

Nous avons fait connaître ce père dans les remarques sur la quatrième lettre à la mère Marie de-Saint-Joseph, 85° de ce volume.

Quant à la sœur du père Jérôme, laquelle sainte Thérèse lui marque être alors auprès d'elle, c'est-à-dire dans sa cellule, elle se nommait Isabelle-de-Jésus.

La Sainte lui avait donné l'habit à Tolède, et l'éleva ensuite auprès d'elle ; éducation qui lui fut si utile, que dès sa jeunesse elle fut semblable en grâce et en sainteté à sa digne mère, et qu'elle mourut chargée de vertus et de mérites au monastère de Cuerba. Ce fut une famille de bénédiction que celle de ce père ; un de ses frères, nommé le père Laurent Gratien, se consacra à Dieu comme lui dans le monastère du Carmel réformé à Pastrane ; et trois de ses sœurs firent profession chez les carmélites réformées, la sœur Isabelle-de-Jésus à Tolède, comme on vient de le dire, la mère Julienne de-la-Mère-de-Dieu à Séville, et la mère Marie de Saint-Joseph, de laquelle il sera parlé dans la lettre suivante, à Valladolid.

## LETTRE XCV.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

HUITIÈME.

*La Sainte loue le mérite d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et épanche familièrement et agréablement son cœur avec cette mère.*

1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

De peur de l'oublier je commence cette lettre par vous faire de vifs reproches de ne m'avoir encore rien dit du père Barthélemi d'Aguilar, religieux de Saint-Dominique. Ignorez-vous, ma chère mère, l'obligation que nous lui avons ? Il est cause, par l'avertissement qu'il me donna avec bien de la bonté, que nous sommes sorties de la maison où nous avons eu tant de souffrances, et dont je ne puis me souvenir sans rendre grâces à Dieu de nous en avoir délivrées. Qu'il soit béni de tout.

Ce saint homme est d'un mérite rare, plein de lumière et de capacité pour la conduite spirituelle des religieuses, qu'il fait avancer heureusement dans les voies de la perfection. Il a aussi plus d'expérience des choses de religion que bien des gens qui se mêlent de diriger les religieuses. Vous pouvez donc, ma chère mère, le consulter quelquefois : c'est un avantage pour les maisons religieuses de suivre les conseils des personnes de son caractère et de sa capacité : par-dessus cela c'est le meilleur ami du monde, le plus sage

et le plus prudent. Obligez-moi de lui faire rendre la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire.

J'ai trouvé fort plaisant que vous vous soyez avisée de m'envoyer un mémoire aussi exact des aumônes qu'on vous a faites, et de la grande quantité d'argent que vos filles ont gagné à travailler. Dieu veuille que cela soit exactement vrai, et que vous n'ayez usé d'aucun tour d'adresse pour me surprendre : vous êtes si adroite et si fine, que je me défie toujours de vous, jusque-là que je ne sais souvent si je dois ajouter foi à ce que vous me dites de votre santé, tant j'ai peur que vous ne me trompiez pour m'épargner le chagrin et l'inquiétude où vous savez que je suis lorsque vous êtes malade.

La mère prieure de Malagon est toujours au même état : j'ai prié le père provincial de me mander si l'eau de Losa sera bonne, envoyée de si loin ; j'ai dessein d'en faire prendre à cette chère malade. N'oubliez donc pas, s'il vous plaît, d'en faire souvenir le père provincial. Je ne lui écris pas aujourd'hui, parce qu'un ecclésiastique qui a quelques affaires à lui communiquer est chargé d'une de mes lettres. Quelque sensible que je sois au plaisir que vous me faites de m'envoyer toutes les siennes, les vôtres cependant ne me plairaient pas moins quand elles seraient seules, et que vous ne prendriez pas cette peine ; car tout ce qui me vient de votre part m'est très-cher et très-précieux : soyez-en, je vous prie, fortement persuadée.

J'ai adressé à madame d'Antisco ce que vous m'avez prié de lui faire tenir : je n'en attends nulle réponse, et vous ne devez pas, ma chère fille, négliger les moyens d'en savoir des nouvelles, ni faire difficulté de cultiver à si peu de frais les bonnes grâces des personnes à qui nous sommes si redevables. Il s'en faut bien que votre maison soit aussi incommodée qu'elle l'était dans les commencements : vous pouvez donc, sans faire tort à vos filles, faire plaisir à de tels amis.

L'air que vous vous donnez, lorsque vous dites que vous m'envoyez les cantiques que nos sœurs ont composés, m'a fort divertie, persuadée qu'ils sont de votre façon. Je m'imagine aussi que vous n'êtes pas peu glorieuse de vous voir en quelque sorte la

provinciale de l'ordre. Comme vous vous plaignez que personne ne vous reprend et ne vous mortifie, je veux aujourd'hui, ma chère fille, vous dire vos vérités, de crainte que, si je ne vous les disais pas, vous n'en fussiez moins humble. Je sais bien que vous avez tout le soin qu'on peut avoir de ne rien dire et de ne rien faire qui ne soit fort à propos, et que vous craignez beaucoup qu'on ne blâme votre conduite ; cette crainte n'est pas mauvaise, pourvu que notre intention soit droite, et que dans tout ce que nous faisons nous ne cherchions que la gloire de Dieu.

Mais ne suis-je pas ridicule de perdre mon temps, accablée que je suis de mille affaires, à vous dire des minuties ? Il faut pourtant que je continue, et que je vous dise encore que je vous pardonne de bon cœur la complaisance que vous aurez, si vous réussissez à l'égard de ce que vous souhaitez si fort ; tant j'ai de passion de vous voir exempte de soins et d'inquiétude. Je me flatte cependant qu'en quelque état que vous puissiez être, la charité de mon frère l'engagera toujours à vous secourir ; car il croît chaque jour en vertu et en sainteté.

Vos cantiques sont charmants et parfaitement bien faits : vous me ferez plaisir d'envoyer à mon frère les premiers et quelques-uns des derniers ; car ils ne sont pas également beaux. Vous pouvez aussi faire voir ces cantiques au saint vieillard, et lui dire que c'est à cela que vous vous occupez dans vos récréations : rien n'est plus juste que de donner ce petit divertissement à une personne à qui nous sommes si redevables. Comme ces cantiques sont très-spirituels, il n'y a rien à craindre.

Je n'écrirai point à mon saint prier que je n'aie reçu ce qu'il doit m'envoyer, parce que, ne pouvant lui marquer l'avoir reçu, il en serait vraiment en peine. Je me sens pénétrée de reconnaissance des bontés qu'il a pour vous.

La lettre de ma chère Gabrielle, tout agréable qu'elle est, nous a extrêmement édifiées, de même que la ferveur et la mortification de monsieur votre confesseur. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos

chères sœurs ; dites-leur de ma part, que je sens tant de tendresse pour elles, que je voudrais leur pouvoir écrire à chacune en particulier, que je ne cesse point de prier pour tous leurs besoins, et que je les aime plus que toutes mes autres filles. Je n'en sais cependant pas la raison. Mes compliments à la mère de la sœur portugaise, et à la délicate. Je suis surprise que vous ne me parliez point de mademoiselle Lopez.

Je vous envoie, ma chère mère, cette lettre à cachet-volant pour Paterne, afin que vous la lisiez et la châtiez, persuadée que, comme première prieure de ce monastère, vous réussirez mieux que moi dans ce qui le regarde. Je loue Dieu de tout ce que vous faites pour cette maison si délaissée : quelle consolation, encore un coup, n'est-ce point pour moi que vous en preniez tant de soin !

Mais n'aurez-vous pas envie de rire de ce que je ne puis finir cette lettre ? Je crains que vous ne m'ayez enchantée, et que vous n'ayez enchanté le père provincial aussi. Plaise à Dieu, ma chère fille, de nous ravir et de nous transformer toutes en lui. Je suis avec  
l'inclination la plus vive toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

REMARQUE.

Cette lettre si agréable fut écrite à Tolède l'an 1577 ; on ne sait en quel mois.

## LETTRE XCVI

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

NEUVIÈME.

*La Sainte traite divers sujets très-édifiants.*

28 févr. 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous verrez par le papier qui accompagne cette lettre que sans

ma maladie je vous aurais écrit aussi régulièrement qu'à l'ordinaire ; mais, outre que mon indisposition ne me l'a pas permis, j'ai appréhendé de vous affliger en vous disant de si mauvaises nouvelles d'une santé à laquelle votre amitié pour moi vous fait prendre tant d'intérêt. Son dérangement est un peu moins grand, quoique je ne sois pas encore en état d'écrire sans me fatiguer beaucoup. Mon mal est cependant un peu moins que rien en comparaison de ce qu'il a été et de ce qu'il m'a fait souffrir.

Quelles grâces ne dois-je point à Dieu, ma chère mère, des bonnes nouvelles que vous m'avez apprises ! J'en ai d'autant plus de joie que je désirais ardemment de vous voir sortir de l'embarras que vous causaient les droits de votre maison. Nous avons demandé ici cette grâce à Dieu avec tant de zèle et d'assiduité, qu'il est juste que nous partagions avec vous la joie d'un si heureux succès, et que toutes ensemble nous en rendions grâces au Seigneur, qui a daigné exaucer nos vœux. Je le conjure aussi de recevoir favorablement ceux que je lui offre pour vous, ma chère fille : car, lorsque je fais réflexion que vous êtes prieure, que vous avez présentement du bien, et que tout obéit à vos désirs, je pense que vous avez besoin d'être soutenue puissamment de sa main pour vous conserver dans l'humilité. Pour moi, il me paraît, par les grâces extraordinaires que Dieu vous fait, qu'il vous l'a donnée cette humilité si nécessaire à notre sanctification.

Je serais consolée si j'avais autant de certitude des bonnes dispositions de la sœur N. ; son état m'afflige : je crois qu'elle devrait être toujours auprès de moi, ou sous la conduite d'une prieure qu'elle craignît beaucoup ; car je meurs de peur que le démon ne se serve d'elle pour nous troubler et pour nous jeter dans un terrible embarras. Pour prévenir ce malheur, faites-moi le plaisir d'écrire de ma part à sa prieure que je souhaite qu'elle lui défende absolument d'écrire un seul mot, et de dire aussi de ma part à cette sœur que je suis convaincue que tout ce qui lui arrive est l'effet d'une indisposition naturelle, ou d'un principe infiniment plus mauvais.

Je ne vous en dirai pas davantage, ma chère fille, parce que je compte que lundi prochain le roulier partira et que je le chargerai d'une grande lettre. J'ai bien du chagrin que le père provincial se soit mis en peine de nous justifier, et de prouver que ce qu'on a avancé contre nous est faux. Une pure folie, telle que celle-là, se détruit assez d'elle-même. Le meilleur parti qu'on puisse prendre dans ces occasions est de dissimuler et de laisser dire tout ce qu'on veut sans s'en mettre autrement en peine. Pour moi, loin d'en avoir eu de la tristesse, j'en ai ressenti une vraie joie.

Je me réjouis, ma chère mère, que votre santé soit si bien rétablie : je prie Dieu de vous la conserver bien des années et de vous rendre une très-grande sainte. J'embrasse toutes mes chères filles, et je me recommande à leurs ferventes prières. J'ai voulu vous écrire par cette voie, dans la persuasion qu'elle sera plus prompte que toute autre : j'écrirai au premier jour à la mère sous-prieure : les plaintes qu'elle me fait sont fort divertissantes. Je suis, ma révérende mère,  
pleine de tendresse et d'amitié toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28<sup>e</sup> jour de février 1577.

Il y a plusieurs jours que j'ai une lettre de la mère du père N., que je lui enverrai lundi prochain. Cette dame me fait aussi l'honneur de m'écrire pour me marquer sa joie de ce que vous savez. La prieure de Malagon est toujours fort mal.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède.

## LETTRE XCVII.

À DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON FRÈRE.

*Elle lui parle de ses dispositions de corps et d'esprit ; lui donne une espèce de direction pour la vie spirituelle, et l'entretient de diverses affaires.*

28 févr. 1577. — Jésus soit toujours avec vous, mon cher frère.

De peur de l'oublier comme j'ai déjà fait, je commence cette lettre par vous prier de dire à votre fils aîné qu'il me fera plaisir de m'envoyer de bonnes plumes bien taillées : celles d'ici sont si méchantes, que j'ai de la peine à m'en servir. Obligez-moi aussi de ne lui pas défendre de m'écrire : il peut en avoir besoin, et une lettre qui ne me fatigue presque point le contente infiniment.

Je me flatte que la maladie que j'ai eue me sera avantageuse, parce qu'elle m'a accoutumée à me servir d'une main étrangère pour écrire mes lettres : je m'en trouve si bien, que j'ai envie de continuer ; je l'aurais pu faire il y a longtemps à l'égard des choses d'une mince importance, si je m'en étais avisée.

Je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été il y a longtemps ; on commence à me purger avec des pilules que j'ai prises aujourd'hui. La cause de mon mal est d'avoir trop-tôt commencé à jeûner le carême ; car je n'ai pas seulement de grands maux de cœur, mais aussi une extrême faiblesse de tête ; mes maux de cœur sont diminués, et ma tête, depuis deux ou trois jours, est un peu moins faible.

Cette faiblesse extraordinaire m'a donné de l'inquiétude, et m'a fait appréhender vivement de demeurer le reste de mes jours incapable d'application ; car, depuis que je suis tombée malade, je n'ai point fait l'oraison : ç'aurait même été une espèce de témérité de la vouloir faire dans l'état où je me suis trouvée. Dieu connaît bien l'impuissance où il m'a mise de m'y appliquer, et il sait que je ne pourrais faire oraison sans préjudicier beaucoup à ma santé.

Je n'ai présentement aucun recueillement surnaturel, et je m'en trouve aussi éloignée que si je n'en avais eu de mes jours ; j'en suis d'autant plus étonnée qu'il ne serait pas en mon pouvoir d'y résister, en quelque état que je fusse, s'il plaisait au Tout-Puissant de m'en gratifier.

Ne vous affligez point, mon cher frère, de ma maladie ; j'espère qu'elle ne sera pas longue et que peu à peu ma tête se fortifiera. J'ai

un soin de moi que vous ne pourriez jamais imaginer, et je fais tout ce que je crois pouvoir contribuer à mon rétablissement, sans considérer qu'on n'en fait pas tant pour nos autres malades. Comme c'est à vos dépens que je suis si bien traitée, j'ai un double intérêt d'être bientôt guérie, non seulement pour faire l'oraison, mais aussi pour ne vous être plus à charge. De l'humeur dont je suis, je crains toujours d'incommoder, et de faire la moindre peine. Mon mal cependant ne vient que d'épuisement, et d'avoir jeûné depuis la Sainte-Croix du mois de septembre. Le chagrin que j'ai de sentir que je ne suis plus propre à rien est cause en partie que j'ai voulu jeûner : car je me fâche quelquefois contre moi-même de ce que la faiblesse de ma complexion m'empêche de pratiquer les austérités et les bonnes œuvres que je voudrais et devrais faire.

Cette faiblesse cependant ne m'ôtera pas aujourd'hui la consolation de vous écrire de ma propre main, car je n'ai pas envie pour vous mortifier de me mortifier la première. Après donc vous avoir prié de me pardonner la liberté que je prends, je commencerai par vous défendre de porter le cilice que vous avez coutume de porter : les pénitences, vous le savez, ne doivent point être de notre choix ; néanmoins pour accorder quelque chose à votre ferveur, je vous envoie un cilice d'une autre façon, que vous pourrez porter deux jours de la semaine depuis votre lever jusqu'à ce que vous vous couchiez ; mais gardez-vous bien de le porter dans le lit ; ce n'est qu'à condition que vous ne l'y porterez pas que je vous permets de vous en servir.

Quand je vous permets de porter le cilice, j'entends encore une fois que ce ne soit pas le vôtre, que vous devez garder pour un autre temps, mais celui que je vous envoie. S'il descend jusqu'à la ceinture, mettez, s'il vous plaît, un mouchoir de toile sur votre estomac ; autrement il nuirait beaucoup à votre santé. Dans vos douleurs de reins ne le mettez point du tout, et ne prenez pas même la discipline ; et lorsqu'en santé vous vous en servirez, ne le serrez pas sur vos reins : quand on le met tous les jours, on s'y accoutume, et il n'est pas si piquant que lorsqu'on ne le met que de fois à autres. Enfin faites en

sorte, je vous prie, qu'il ne vous fasse pas tomber malade.

Pour la discipline, le temps que vous la prendrez doit être si court qu'elle se fasse sentir plus vivement. C'est l'ordinaire, lorsqu'elles ne sont pas longues, de faire plus de douleur et d'incommoder moins. Ne vous la donnez pas non plus d'une si grande force, et ne pensez pas qu'il y ait de l'imperfection à y aller un peu plus doucement. Ce n'est pas en cela, je vous en répons, que la perfection consiste. Je n'ai pu, au reste, m'empêcher de rire de ce que vous savez si bien compter les jours ; il s'en faut bien que nos sœurs soient aussi habiles à calculer.

Ne manquez jamais, s'il vous plaît, de dormir un temps suffisant, et de faire une collation raisonnable. L'ardeur qu'on sent pour la pénitence empêche quelquefois qu'on ne s'aperçoive du tort qu'une trop grande abstinence apporte à la santé, et souvent on s'efforce d'y remédier lorsqu'il n'y a plus de remède. Je dois sur ce chapitre-là avoir de l'expérience et pour moi et pour les autres. La volonté de Dieu, mon cher frère, est que vous vous conserviez par obéissance, et non pas que vous vous tuiez par des pénitences corporelles. Souvenez-vous de ce qui arriva à Saül ; et faites, je vous prie, ce que je vous prescris. Croyez-moi, vous ne ferez pas peu en pensant ne rien faire, si vous supportez avec fermeté la mauvaise humeur de la personne que vous savez. J'attribue à pure mélancolie la peine qu'elle vous donne, et je ne pense pas qu'il y ait de sa faute ; vous devez donc en avoir pitié, et rendre grâces à Dieu de vous avoir jugé digne d'une telle croix.

J'envoie avec votre agrément un cilice à Thérèse, avec une discipline qu'elle m'a fait demander : elle me prie qu'elle soit de celles qui font sentir plus de douleur. Faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part. Le père Julien d'Avila m'a écrit des merveilles de cette chère enfant : j'en ai remercié Dieu, et l'ai prié de la soutenir sans cesse de sa main ; en la comblant de faveurs, il en fait une très-sensible à toutes les personnes qui la chérissent.

Il faut vous dire que j'ai désiré ces jours-ci que Dieu vous fit

sentir des sécheresses dans l'oraison ; et j'ai été ravie d'apprendre par votre lettre que mes vœux étaient exaucés, quoique ce que vous me marquez ne puisse pas vraiment porter ce nom. Ne vous imaginez pas que je vous aie fait un mauvais souhait ; rien n'est plus avantageux à la perfection, surtout Dieu vous faisant la grâce de les soutenir avec autant de courage et de fermeté que vous les soutenez, et de ne vous point chagriner de l'impuissance où il vous met de faire l'oraison aussi longtemps que vous le souhaiteriez : tout cela est une marque de votre soumission aux ordres de Dieu, soumission qui est le fruit le plus excellent qu'on puisse tirer de l'oraison la plus éminente et la plus sublime.

J'ai reçu, mon cher frère, de bonnes nouvelles de mes papiers. Le grand inquisiteur contre son ordinaire les a tous lus ; il s'est lui-même donné la peine de les examiner avec bien de l'attention ; il les a fort loués, et il a dit à madame Louise de la Cerda que ne contenant rien que de bon, l'Inquisition ne pouvait pas les condamner. Ce prélat a bien du penchant à favoriser notre réforme : il s'étonne que nous n'ayons point encore d'établissement à Madrid. Je ne sais si vous êtes instruit qu'il est à présent archevêque de Tolède. C'est madame Louise de la Cerda, qui est fort de ses amies, qui lui a parlé de cette affaire qu'elle a fort à cœur, lorsqu'elle l'a été voir à la campagne. Je me flatte que par cette dame j'en apprendrai davantage, car on l'attend bientôt ici. Faites, s'il vous plaît, la confidence de tout cela à monseigneur l'évêque, à la mère sous-prieure, et à la mère Élisabeth de-Saint Paul ; mais recommandez-leur à tous le secret, et de n'en parler qu'à Dieu, qui peut exaucer les vœux qu'elles lui feront pour la réussite de cette affaire.

C'a été un bien pour plusieurs choses que je sois restée ici, mais non pas pour ma santé, car j'y ai plus de lettres à écrire qu'en aucun autre lieu. Vous verrez par la lettre de la prieure de Séville qu'elle a payé la moitié de la maison ; et que comme le prix ne monte pas à ce que Béatrix et sa mère ont promis, elle pourra dans peu achever le paiement.

J'ai reçu avec une vraie joie la lettre de mon frère dom Augustin, ravie qu'il ne soit pas où vous savez. J'ai néanmoins du chagrin de le sentir toujours au milieu d'une foule d'affaires, et je suis fâchée que vous ayez envoyé votre lettre sans attendre ma réponse. Je me flatte cependant d'obtenir une lettre de la marquise de Villegna pour le vice-roi dont elle est nièce, qui fera sans doute que la lettre que j'écris à mon frère lui sera rendue fidèlement. N'oubliez pas de prier Dieu pour lui ; je le fais moi avec bien de l'ardeur.

À l'égard de l'eau bénite, je ne vous en puis dire que ce que j'ai éprouvé : j'en ai parlé à des personnes savantes qui n'y ont rien trouvé à redire ; il suffit, comme vous dites, qu'elle soit en usage dans l'Église. Dom François de Salcède a raison d'assurer que je ressemble en cela à la bonne Ospedale : faites-lui mes civilités, et bien des compliments de ma part à mon frère dom Pierre d'Ahumade, car je ne puis plus écrire. Je vous prie seulement d'examiner si vous ne pourriez point, sans faire tort à vos affaires, donner quelque argent à dom Jean d'Ovale pour acheter des brebis ; vous l'obligerez sensiblement, et vous lui ferez une vraie aumône.

Quant à nos réformatrices, quoique toutes choses ne réussissent pas à souhait, elles font néanmoins le principal, qui est d'empêcher que Dieu ne soit si fort offensé.

J'ai changé de tant de plumes en écrivant cette lettre, que le caractère vous paraîtra encore pire qu'à l'ordinaire : il ne le serait pas néanmoins sans cela. J'écrivis hier cette lettre, et aujourd'hui je suis mieux : la crainte d'être toute ma vie incapable d'application a été plus grande que le mal même. Plaise à Dieu, mon cher frère, de vous conserver en parfaite santé pour l'employer entièrement à son service.

Le père visiteur se porte mieux, Dieu merci. Le père Tostad, dit-on, arrive aujourd'hui. Comme nos affaires vont être publiques ! C'est une vraie comédie dont je voudrais fort que le père visiteur pût se dégager. Le Seigneur nous en fasse la grâce.

Notre mère prieure et toutes nos sœurs vous offrent leurs respects. La prieure de Séville me fait mille biens : j'en reçois aussi beaucoup des prieures de Salamanque, de Véas et de Caravaque ; enfin elles me témoignent toutes autant qu'elles le peuvent leur bonne volonté. Je voudrais être auprès de vous pour vous faire voir jusqu'où va leur tendresse et leur affection, que j'estime infiniment plus que leurs présents. Je serais bien aise néanmoins de vous faire part des régals qu'elles me font. Je suis très-respectueusement,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28 février.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, le 28 de février 1577. Elle y continue de donner à son frère diverses instructions pour sa conduite spirituelle. Si l'on est étonné des égards qu'elle a pour la santé de ce frère, qu'on fasse attention qu'il était vieux, cassé, extraordinairement infirme et consumé par de longues et fâcheuses maladies.

Sainte Thérèse parle dans cette lettre d'un autre de ses frères, nommé dom Augustin d'Ahumade, qui fut un si vaillant et si heureux capitaine, qu'il gagna dix-sept batailles dans les Indes. Elle marque avoir une extrême peine de le sentir si engagé dans les affaires du monde : son zèle pour le salut de ce frère la porta à lui écrire, lorsqu'il était au Pérou, qu'il n'acceptât point le gouvernement qu'on était sur le point de lui donner pour récompense de ses services : il se soumit au sentiment de la Sainte, qui cependant ne lui avait point communiqué sa révélation. Quelque temps après, il accepta un autre gouvernement qui lui valait dix mille écus de rente. La Sainte lui écrivit d'y renoncer au plus tôt, s'il ne voulait mourir de la double mort du corps et de l'âme : il obéit à l'instant ; et, quelques jours après, les ennemis prirent la ville, et firent passer au fil de l'épée tous les habitants ; le nouveau gouverneur y périt aussi, n'ayant pu se sauver par la fuite. Enfin, après la mort de sainte Thérèse, on donna un troisième gouvernement à M. d'Ahumade, qui mourut dans la ville des Rois, sur le point d'en prendre possession. Le père Louis Valdémia, jésuite, qui le confessa au lit de la mort, a déclaré dans les informations faites pour la canonisation de la Sainte, qu'elle l'avait puissamment assisté dans le terrible moment qui décide de l'éternité.

Si l'on désire savoir les avantages qu'elle dit dans cette lettre avoir retirés de l'eau bénite, elle les raconte elle-même au chapitre 31 de sa Vie.

On se tromperait au reste si, à la faveur de la comparaison de l'eau qu'on boit, on s'imaginait que la Sainte buvait et conseillait de boire de l'eau bénite : il est clair par le même chapitre qu'elle en aspergeait les lieux, qu'elle en prenait sur soi ; mais on ne trouvera point qu'elle en ait bu. Qu'on nous pardonne une si mince remarque ; nous avons lieu de croire qu'elle n'est point hors de propos.

## LETTRE XCVIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

DIXIÈME.

*La Sainte lui envoie des crucifix ; lui demande les circonstances de la mort d'une sœur ; lui apprend la mort d'une de ses filles ; lui donne des conseils ; lui témoigne sa reconnaissance, et parle de quelques affaires.*

9 avril 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Je vous ai écrit par le courrier ordinaire une grande lettre que vous recevrez avant celle-ci. Voilà des crucifix qui sont tout semblables aux derniers que vous avez eus ; ils ne coûtent chacun que neuf réaux, moins un quartille : c'est très-bon, marché, car on m'avait assuré qu'ils valaient chacun un ducat. Vous y ferez faire, s'il vous plait, par un tourneur les trous qu'ils doivent avoir ; je n'ai pas voulu attendre qu'ils fussent faits ; j'ai mieux aimé vous les envoyer promptement, ce qui n'eût pas été possible à cause de la fête de Pâques. Je voudrais, parce qu'ils ne sont pas chers, pouvoir vous en envoyer davantage, mais il n'y a pas moyen.

Je vous prie, ma chère mère, de me mander avec bien de l'étendue les dispositions intérieures de la sœur Saint-Bernard dans le temps de sa maladie et de sa mort : je vous ai déjà marqué que Dieu nous a enlevé une de nos sœurs que je regrette beaucoup.

Pour votre oraison, je ne pense pas, ma chère fille, que vous deviez vous faire une affaire d'en parler à monsieur votre confesseur : sûrement elle n'est pas telle que vous puissiez craindre qu'il ne l'approuve pas, ni qu'il trouve à redire à celle des autres sœurs qui

marchent par le même chemin ; je craindrais plutôt qu'il ne trouvât étrange que vous ne lui en parlassiez point, surtout après la déclaration que le père visiteur a faite à ce sujet : songez-y donc, je vous prie.

Je serais bien aise de faire voir le petit livre que vous connaissez au saint prieur des Grottes qui me l'a fait demander ; je lui ai tant d'obligations que je serais ravie de lui donner cette faible marque de ma reconnaissance. Je me flatte aussi qu'il ne ferait point de tort à monsieur votre confesseur ; il y verrait notre manière de vie, et de quelle sorte nous faisons l'oraison. Si ce livre était à Séville, je le prierais de le lire, et je l'enverrais au saint prieur, à qui il est juste de ne rien refuser ; peut-être cela se fera-t-il un jour. J'ai tant d'occupations aujourd'hui, que je ne puis vous entretenir plus longtemps. Je vous ai déjà dit qu'une de nos sœurs est morte, que nous avons souffert de grands travaux, et que j'ai une vraie joie de l'entrée en religion du père Nicolas.

Quelles obligations ne vous ai-je point, ma chère fille, du soin que vous avez d'assister perpétuellement nos sœurs de Paterne ! Elles en sont pleines de reconnaissance, aussi bien que moi, qui regarde comme un effet de la bonté de Dieu pour nous de vous avoir mise à la place que vous occupez, afin que, généreuse et charitable comme vous êtes, vous fissiez du bien à tous nos monastères. J'espère que celui qui a répandu cette charité et cette inclination bienfaisante dans votre cœur, l'y fera croître de jour en jour.

Je ne crois pas pouvoir écrire aujourd'hui au saint prieur des Grottes ; je lui écrirai avec l'aide de Dieu incessamment. En attendant, qu'il ne sache point, je vous prie, que je vous ai écrit. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes filles, surtout à ma chère Gabrielle à qui je souhaiterais pouvoir répondre. J'aurais aussi fort envie que vous reçussiez au plus tôt la dame veuve, et qu'elle fût déjà professe : Dieu lui en fasse la grâce, et vous conserve, ma révérende mère, en parfaite santé. Je vous envoie une lettre de madame Louise de la Cerda, et vous prie de me croire, avec l'inclination la plus

tendre, toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la dernière fête de Pâques de l'an 1577.

#### REMARQUES.

En 1577, on célébra la fête de Pâques le 7 avril : ainsi cette, lettre datée de la dernière fête de Pâques, doit être du 9 de ce mois, et précéder par conséquent la suivante, écrite le 6 de mai. Voilà pourquoi nous comptons celle-ci pour la dixième de celles qui sont adressées à la mère Marie de Saint-Joseph, et l'autre seulement pour la onzième, quoiqu'elles aient un rang différent dans l'édition espagnole et dans la traduction de la mère de Maupeou.

Le père Nicolas, dont l'entrée en religion donnait tant de joie à sainte Thérèse, était Génois de nation, de l'illustre maison des Doria. Il était né à Gènes, en 1539. Après avoir brillé dans ses études, il fit par curiosité un voyage en Espagne, où, touché de Dieu, il prit la résolution de se consacrer à son service dans l'état ecclésiastique ; et avant achevé son cours de théologie et de droit canon dans l'Université de Séville, il reçut l'ordre de prêtrise. Ce fut néanmoins dans cet état qu'il rendit de si grands services à l'archevêque de cette ville, pour l'arrangement de ses affaires temporelles, que le roi l'appela à Madrid, où il l'employa dans ses finances.

Il avait eu le bonheur d'entretenir plusieurs fois sainte Thérèse à Séville, et était toujours sorti d'auprès d'elle enflammé du désir d'être à Dieu. Les exemples de vertu qu'il avait remarqués parmi les carmes de la réforme, lui avaient fait aussi de vives impressions. Enfin cette divine semence germa ; il se retira chez ces pères à Séville ; il y prit l'habit, non en 1575, comme l'a écrit l'évêque de Terrassonne, mais en 1577, le 24 mars, ainsi que le prouve cette lettre même, et il fit profession le 25 mars 1578. Ce père rendit de grands services à sa réforme, et en fut le premier général. Il aurait été plus estimable s'il n'eût pas été sévère à l'excès. Nous serons obligés de parler ailleurs<sup>71</sup> et de son grand mérite et de ses défauts.

---

<sup>71</sup> Voyez les notes sur les 164<sup>e</sup> et dernières lettres de ce volume.

## LETTRE XCIX.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

ONZIÈME.

*La Sainte la remercie de ses présents ; la félicite du bonheur d'une de ses filles décédée ; lui marque sa peine de la savoir malade, où l'on doit enterrer les sœurs, qui les doit assister à la mort, et le bon état des affaires de l'ordre.*

6 mai 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère, et vous récompense avec profusion des beaux présents que vous m'avez faits : ils sont arrivés à bon port sans que rien ait été gâté. Comme je dois vous rendre compte de tout cela par le muletier, je ne vous dirai à l'heure qu'il est que ce que je ne puis différer de vous dire.

J'envie le bonheur de votre petit ange qui a mérité en si peu de temps d'aller jouir de son souverain bien ; elle a vécu et elle est morte si saintement, que je ne doute pas que Dieu ne lui ait fait miséricorde : qu'il en soit loué à jamais. Mes amitiés, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix, à sa mère et à toutes nos chères sœurs. Dites, je vous prie, à la sœur Béatrix que je suis pleine de reconnaissance de sa charité et de tous ses bons offices.

J'ai bien du chagrin, ma chère fille, de votre maladie ; celle de la mère sous-prieure m'inquiète aussi : plaise à Dieu qu'elles ne soient pas longues, et de vous rendre à l'une et à l'autre une santé parfaite. Que feriez-vous, bon Dieu, si elles duraient longtemps, votre communauté étant si petite ? Je me confie en la bonté du Seigneur qu'il ne le permettra pas.

Quant à ce que vous me marquez touchant la sépulture de nos sœurs, vous faites fort bien de les enterrer dans le cloître : cela se pratique ici ; il n'y a que les religieuses sans clôture qui puissent en user autrement. Monsieur votre confesseur a donc eu raison de le souhaiter. Faites-lui, je vous prie, mes compliments. Je prierai le père provincial d'en faire un article et un point de constitution, et de régler

aussi de quelle manière on doit assister les sœurs à la mort. Il me paraît à propos que ce soit le confesseur ordinaire qui leur rende ce devoir de charité. Le monastère des carmes déchaussés est si éloigné de votre monastère, qu'il serait impossible que vous pussiez avoir recours à eux dans une pressante nécessité : mais quand leur monastère serait fort près du vôtre il vaut mieux encore une fois que ce soit monsieur Garcie Alvarez, votre confesseur, qui leur administre les derniers sacrements, puisque c'est lui qui les confesse ordinairement, et que par cet endroit-là il connaît beaucoup mieux que nul autre confesseur l'état de leurs consciences. Je communiquerai tout cela au père provincial que je dois voir avant les fêtes, et je vous enverrai les permissions que vous lui demandez.

Nos affaires vont présentement assez bien, grâce à Dieu : monseigneur le nonce a envoyé quérir le père provincial pour chercher ensemble le moyen de les terminer ; vous ne doutez pas, ma chère fille, de la joie que j'ai de les voir sur un si bon pied. Ce père a été à Véas et à Caravaque. Voilà une lettre de la mère de Saint-Albert que je vous envoie, afin que vous voyiez en quel état sont les affaires de son monastère qui ne finissent point. Celles de Véas ne me donnent guère moins d'inquiétude ; ce sont des procès sans fin ; nos sœurs sont presque accablées de tant de chicanes ; ne les oubliez pas dans vos prières.

J'ai reçu hier, ma chère mère, votre dernier paquet : dans le moment même qu'on me l'apporta, je trouvai une occasion favorable d'envoyer votre lettre au père provincial. Comptez que je me chargerai toujours avec plaisir du soin de les lui faire tenir, en revanche de celui que vous avez eu de lui adresser toutes les miennes. Je souhaite que vous receviez la sœur converse dont vous me parlez, et je prie Dieu qu'elle vous suffise : j'ai mandé au père provincial que je vous écrivais de ne la pas refuser.

Pour la renonciation de la sœur Saint-Bernard, vous devez savoir qu'ayant père et mère, ce sont eux, et non pas le monastère, qui sont ses héritiers. S'ils étaient morts avant elle, le monastère

hériterait ; cela est très-certain ; je le sais de gens fort savants dans ces sortes d'affaires : ils m'ont assurée que les pères, les mères, les grand-pères et les grand-mères héritent de leurs enfants nécessairement et de plein droit. Ceux de la sœur Saint-Bernard sont seulement obligés à lui donner une dot. S'ils ignorent cette loi, peut-être s'estimeront-ils heureux que vous vouliez bien vous contenter de si peu. Je pense que ce serait un bien pour vous qu'ils donnassent ce qu'ils ont promis : faites sur cela, ma chère fille, ce que vous jugerez plus convenable ; mais il ne faut pas qu'ils manquent à donner une dot. Pour plus grande sûreté, consultez là-dessus le père Nicolas, et faites-lui, s'il vous plaît, mes civilités, de même qu'au père Grégoire et à tous ceux à qui nous sommes redevables. Plaise à Dieu, ma chère mère, de vous accompagner toujours. Je n'ai pas la tête assez forte pour vous entretenir plus longtemps ; je suis cependant mieux que je n'étais, quoique j'entende perpétuellement dans ma tête un grand bruit qui m'étourdit et m'empêche d'écrire.

La mère prieure de Malagon me tient bonne compagnie : on ne peut être plus touchée que je le suis de ce que son mal est sans remède ; elle paraît néanmoins un peu mieux ; elle commence à manger et à se lever quelquefois, quoiqu'elle ait une fièvre qui ne la quitte jamais. Malgré ces apparences de guérison, le médecin prétend qu'on ne doit point s'en flatter ni compter sur ce mieux. Rien n'est impossible au maître absolu de la vie et de la mort ; demandons-lui donc la santé de cette mère avec beaucoup d'ardeur et de persévérance. Cette chère malade vous écrit elle-même ; ainsi je finis en vous priant de faire mes amitiés à ma chère Gabrielle, et de lui dire que j'ai lu sa lettre avec bien du plaisir, et que je me réjouis du rétablissement de sa santé. Que ne puis-je, ma révérende mère, vous en donner une très-parfaite, et vous marquer avec combien d'attachement je suis toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 6 mai 1577.

REMARQUES.

Cette lettre, comme les précédentes, à été écrite à Tolède.

Les affaires que la Sainte se réjouissait alors de voir sur un si bon pied, ne se soutinrent pas longtemps dans cet état ; le nonce Hormanet, protecteur de la Sainte et de ses enfants, mourut sur ces entrefaites ; la persécution devint peu après plus animée que jamais ; M. Séga, nouveau nonce, abusé par quelques pères mitigés, la rendit ensuite générale contre toute la réforme, et la poussa jusqu'à la violence et à l'excès : c'en était fait d'elle si le roi Philippe II n'eût pris hautement sa défense, et si Dieu ne l'avait protégée. La suite des lettres nous rendra plus instruits.

## LETTRE C.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

DOUZIÈME.

*La Sainte la remercie encore de ses présents, et lui parle de quelques affaires particulières, de celles de l'ordre, et des suffrages pour une sœur.*

15 mai 1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'aurais mille fois plus de joie d'apprendre que vous vous portez bien, que de recevoir vos présents, quoiqu'ils soient aussi magnifiques que si vous étiez une grande reine ; je prie Dieu de vous en récompenser avec profusion, et de vous combler de plus en plus de ses saintes grâces.

L'eau de fleur d'orange est admirable, et en fort grande quantité ; j'en avais un vrai besoin ; ainsi elle est arrivée le plus à propos du monde : je vous en remercie un million de fois, de même que de vos corporaux qui sont parfaitement, bien faits. Je crois que c'est Dieu qui vous a inspirée de me les envoyer ; car je souhaitais d'en avoir qui eussent du rapport à la pale dont la mère prieure de Ségovie m'a fait présent. Vous pouvez vous souvenir que je la lui demandai lorsque j'étais chez vous. Cette pale est d'un ouvrage si merveilleux, qu'on l'estime trente ducats. La petite croix de la sœur Béatrix est ravissante ; et les corporaux qu'elle a faits sont si magnifiques et en si grand nombre, qu'il ne faudrait qu'une seconde

prieure aussi généreuse et aussi libérale que vous l'êtes, ma chère fille, pour remplir notre monastère de toutes sortes de biens. Ne m'envoyez pas davantage d'eau de fleur d'orange ; j'en ai assez ; elle est venue en si bon état, placée au milieu de tous vos autres présents, que je ne doute point que vous-même ne les ayez arrangés. Mon déplaisir, ma chère mère, est de ne pouvoir reconnaître cette marque sensible de votre amitié, et les autres obligations que je vous ai : ce pays est dans une telle disette de tout ce qui peut plaire, que je n'en ai point vu de pareil. Peut-être que la magnificence de vos présents me fait sentir davantage sa stérilité.

J'ai donné ordre qu'on payât les cent ducats de la lettre de change de monsieur Gallion : je ne sais si vous vous souvenez que cinquante doivent être employés à payer la dépense que le père Marian a faite, lorsque nous allâmes à Séville, et que le reste est destiné à payer le loyer de la maison. Je me suis chargée avec plaisir de cette affaire pour vous en décharger, ma chère mère : sans cela que de travaux n'avez-vous point à soutenir ! Votre maladie m'inquiète d'autant plus, que nous sommes au commencement de l'été. Celle de la mère sous-prieure me donne aussi bien du chagrin. Je prie Dieu de vous guérir promptement l'une et l'autre ; car que fera-t-on chez vous si vous êtes toutes deux longtemps malades ?

Je vous ai déjà écrit que vous pouviez recevoir la sœur converse, et que le corps de la petite sainte doit demeurer enterré dans le chœur à la place où on l'a mis. Pour nous autres religieuses, c'est dans le cloître, et jamais dans l'église que nous devons être enterrées. Je vous marquais aussi dans cette même lettre, que je vous ai envoyée par le courrier de Tolède, que comme cette sainte a père et mère, ce sont eux qui sont ses héritiers malgré la renonciation qu'elle a faite de tout son bien en faveur de votre monastère. S'ils étaient morts avant elle, le monastère hériterait ; mais maintenant ils sont seulement obligés à lui donner une dot raisonnable. Vous ajusterez, s'il vous plaît, tout cela avec le père provincial.

La mère prieure de Malagon, qui est arrivée ici, paraît un peu

mieux depuis qu'elle y est : j'ai une vraie joie de la posséder, joie cependant bien pleine d'amertume lorsque je pense que son mal est sans remède. Comme cette chère malade vous écrit, je ne vous en dirai pas davantage.

Je crois que vous savez présentement que monseigneur le nonce a envoyé quérir le père provincial pour régler nos affaires qui sont à présent sur un assez bon pied. Priez Dieu, ma chère fille, que le succès en soit heureux. Que sa souveraine Majesté vous conserve et vous rende une grande sainte. Je ne puis me taire, ni m'empêcher de vous féliciter sur le bonheur de la sœur Saint-Bernard, qui est allée jouir de Dieu. La persuasion de son bonheur ne nous a cependant pas empêchées de lui accorder les suffrages de l'ordre, dont nous nous sommes très-bien acquittées, quoiqu'elle n'en ait nul besoin. Mes amitiés, je vous prie, à la mère sous-prieure et à ma chère Gabrielle. On ne peut être avec plus de vérité toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Ascension de l'an 1577.

REMARQUES.

Cette lettre aussi a été écrite à Tolède.

En 1577 la fête de l'Ascension fut le 16 mai.

## LETTRE CI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.*

TREIZIÈME.

*Bons effets des maladies, et leurs usages. Avis pour l'éducation des sœurs converses. On doit cesser de faire des pénitences quand on est malade. Sa tendresse pour cette mère, et conseils qu'elle lui donne.*

28 juin 1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

On ne peut être plus vivement touchée que je le suis de tant de

maux que vous souffrez, et de la continuation de votre maladie qui m'afflige sensiblement, quoique je sois convaincue que quiconque aspire à la sainteté, doit passer par bien d'autres épreuves, et endurer bien d'autres travaux. Le père provincial m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite en date du 10 du courant ; il m'a fait un vrai plaisir, car j'étais alors dans une peine extrême de ne point apprendre de vos nouvelles, ni de celles de la mère sous-prieure.

La mère prieure de Malagon dans de certains moments paraît beaucoup mieux ; en d'autres elle est tellement accablée de ses infirmités ordinaires, qu'elle nous touche de compassion. Pour moi, je suis toujours très-mal de mes grands maux de tête ; je ne l'ai cependant pas si faible que je l'avais : elle fournit à travailler et à écrire un peu plus que je ne faisais ; mais j'y entends toujours le même bruit qui m'est si pénible, que je n'écris plus à personne de ma propre main, à moins que ce ne soient des secrets ou des lettres de la dernière importance. Quelque sensible que me soit cette privation à l'égard de mes amis, je m'y sou mets de tout mon cœur pour l'amour de Dieu.

J'avais écrit cette lettre lorsque mon frère dom Laurent est arrivé ; il se porte assez bien, prêt à partir pour Madrid où il a des affaires à solliciter. Je ne puis vous dire combien il est sensible à toutes vos peines ; je ne sais s'il aura le loisir de vous en témoigner sa douleur. Vous êtes obligée, ma chère fille, à bien prier Dieu pour lui ; car il prend beaucoup de part à tout ce qui vous regarde. Pour moi, je ne puis douter que Dieu ne vous aime, et qu'il n'ait dessein de vous sanctifier de plus en plus, puisqu'il vous envoie tant de souffrances, vraies marques de son amour. Je vous exhorte donc, ma chère fille, à ne vous point laisser abattre, mais plutôt à exciter votre foi, votre courage et votre confiance en Dieu ; convaincue fortement que ce temps d'orage et de tempête passé, il viendra un autre temps où vous vous réjouirez d'avoir beaucoup souffert pour l'amour de celui qui a souffert pour vous infiniment davantage.

À l'égard de la petite esclave dont vous me parlez, ne faites pas

difficulté, ma chère mère, de la recevoir et de lui donner l'habit : dans les établissements nouveaux, il est permis de faire certaines choses qui ne seraient pas permises en d'autres temps ; il faut seulement que vous travailliez à la rendre capable de vous bien servir, et que vous ne lui proposiez pas une trop haute perfection, elle n'y comprendrait rien. D'ailleurs les sœurs converses par leur état et profession ne sont pas obligées et destinées de Dieu à une perfection si éminente ; elle pourra même rester parmi vous sans faire profession, si vous ne l'en jugez pas capable.

Je trouve plus de difficulté à recevoir sa sœur : ne laissez pas néanmoins de lui accorder cette grâce, et tâchez encore une fois de les porter toutes deux à servir Dieu avec beaucoup de fidélité ; mais sans les presser ni l'une ni l'autre sur ce qui n'est que de plus grande perfection ; il suffit qu'elles tendent à la perfection de leur état. Ne les mettez pas aussi, s'il vous plaît, dans le plus gros travail : les bons offices qu'elles vous ont rendus méritent bien qu'on les ménage un peu, et qu'on ne les charge point de travaux excessifs : il faut avoir bien des égards, et souffrir de bien des façons dans ces commencements toujours infiniment pénibles.

Pour ce qui est de l'autre postulante dont il s'agit, vous pouvez aussi, ma chère mère, la recevoir, puisque vous l'agréez : il est à propos de remplir les places de tant de sœurs qui sont mortes, et qui ont quitté la terre pour le ciel. Je vous conjure cependant, ma chère fille, de ne les regretter pas davantage, et de n'y penser plus. Je sais que vous perdrez beaucoup en la personne de la mère sous-prieure ; cela me fait songer à rappeler nos sœurs de Paterne dès que leur réforme sera solidement établie. J'ai écrit en termes fort vifs à la mère prieure, et au père Grégoire. Dieu veuille que ma lettre arrive à bon port. Elles ont vraiment fait une grande faute de changer de maison : je ne comprends pas comment une telle rêverie a pu leur venir dans l'esprit.

Mes amitiés, je vous prie, à toutes mes chères filles, et à tous nos bons amis : je puis vous assurer que j'ai plus de chagrin de votre

maladie que de tous les malheurs qui nous arrivent. Conservez-vous donc, ma chère mère, et ménagez vos forces le plus que vous pourrez. Ayez aussi bien soin de ma chère Gabrielle : je souhaite qu'elle porte du linge, car il n'est pas saison de faire des pénitences, ni de porter de la serge quand on est actuellement malade.

Nous avons toutes ici très-peu de santé. Priez le Seigneur pour nous. Je lui demande très-ardemment votre conservation ; car je vous aime avec des sentiments de tendresse dont je suis moi-même étonnée. La mère prieure de Malagon vous fait mille amitiés : toute malade qu'elle est, elle me tient bonne compagnie.

Je vous conseille, ma chère mère, d'emprunter de l'argent pour vivre, afin que vous ne souffriez point de nécessité. Quelle douleur n'aurais-je point que vous manquassiez du nécessaire ! Vous pourrez rendre cet argent aussitôt que vous en aurez reçu. C'est ce que nous faisons ici dans les nécessités pressantes ; et Dieu ne manque jamais de nous secourir, et de nous donner le moyen de nous acquitter de nos dettes. Comptez, s'il vous plaît, ma révérende mère, que personne n'est plus sincèrement que moi toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28 juin 1577.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre et celle qui la suit, à Tolède, dans le temps de la plus grande persécution que les carmélites de Séville aient soufferte.

Si elle permet ici à la mère Marie de-Saint-Joseph de recevoir au nombre de ses filles une esclave affranchie, qui dans le temps de leur établissement avait pris un grand soin du dehors de leur maison, qu'on n'en soit pas étonné, quoiqu'il ne nous soit pas permis de recevoir des esclaves après même leur affranchissement : c'est que cette défense n'avait pas encore été faite.

## LETTRE CII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

QUATORZIÈME.

*La Sainte traite divers sujets, ne veut point qu'on reçoive des filles mélancoliques, et exhorte toutes ses filles à se rendre des modèles de vertu.*

11 juillet 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Le plaisir d'apprendre que vous vous portez bien, me console au point de me faire soutenir tous mes maux plus aisément. Plaise au Seigneur de vous fortifier de jour en jour, et de récompenser le médecin qui a pris tant de soin de vous ; car je lui en suis très-sensiblement obligée.

C'est, ma chère fille, un grand bonheur pour vous dans l'extrémité où a été la mère sous-prieure, qu'elle ne soit pas encore morte ; celui qui lui a donné l'être, et qui l'a tirée du néant, peut aussi lui rendre la santé si nous l'en prions avec une foi persévérante. Les personnes de son caractère sont capables des plus grandes choses, et ne trouvent rien d'impossible lorsqu'il s'agit de plaire à Dieu ; de sorte que Dieu, qui connaît l'ardeur de leur zèle et l'étendue de leur charité, ne manque jamais de leur faire part de sa croix et de ses souffrances. Pour moi, je suis si faible que je voudrais voir déjà la fin de tous vos travaux, tant j'ai de compassion de vous. Comme j'ai prié la mère prieure de Malagon de vous écrire tout ce qui s'est passé depuis peu ici, je ne vous dirai dans cette lettre que des choses indispensables.

La lettre et les modèles que vous avez adressés à madame Louise de la Cerda ne sont point encore arrivés. Vous ne me dites point si vous avez reçu les crucifix et la toile que je vous ai envoyés, et si l'on vous a remis la lettre par laquelle je vous marquais de recevoir la petite esclave et sa sœur, qui, comme je l'espère, ne vous seront point à charge. Faites-moi le plaisir de me rendre raison de tout cela à la première occasion, et de ne point discontinuer de prier Dieu pour la conservation de la mère prieure de Malagon, qui est un peu mieux, ce dont j'ai une vraie joie.

Je vous ai écrit que vous pouvez recevoir la demoiselle dont vous m'avez parlé ; sa dot me paraît assez raisonnable. Ne refusez pas non plus la dame veuve. Faites, je vous prie, mes compliments à monsieur votre confesseur, et mandez-moi l'état de sa maladie dont je suis fort en peine. J'ai fort envie de savoir si vous continuez d'être mieux.

Le père provincial qui partira demain assure qu'il n'y a rien à faire pour Paterne qu'il ne soit sur les lieux ; nous lui avons représenté à ce sujet mille choses qui ne l'ont point fait changer de sentiment, en quoi je trouve qu'il a raison.

La somptuosité de vos présents est telle qu'on vous prendrait pour une reine ; et, outre cela, vous avez voulu, ma chère fille, en payer le port, ce qui est un surcroît d'obligation. Dieu veuille vous en récompenser, et de tous les biens que vous me faites, dont je vous rends mille et mille grâces. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que de vous appliquer à la conservation de votre santé, dont je souhaite avec ardeur le prompt rétablissement. Nos sœurs se sont bien réjouies, aussi bien que moi, à considérer la profusion et la beauté de vos présents. Pour moi j'admire que vous puissiez, accablée d'infirmités, vous occuper à ces sortes d'ouvrages. Béni soit celui qui vous a donné, ma chère mère, tant de grâce et tant d'adresse pour réussir dans tout ce que vous entreprenez.

Je viens de parler au père provincial de la postulante que monseigneur l'archevêque souhaite que vous receviez : il la connaît et la qualifie de béate mélancolique. Vous savez, ma chère fille, par expérience le préjudice que causent dans nos monastères les personnes de cette humeur : il vaut donc bien mieux ne la pas faire entrer que d'être obligée de la congédier aussitôt. J'ai un profond chagrin de ce que monseigneur l'archevêque, qui n'y a nul intérêt sensible, prend cependant si à cœur de la faire carmélite. Tâchez, ma chère mère, de voir cette postulante, de lui parler et de reconnaître de quelle humeur elle est. Ensuite, si vous jugez, par la découverte que vous aurez faite du caractère de son esprit, qu'elle ne vous soit pas

propre, il sera bon que vous priiez le père Nicolas d'aller trouver monseigneur l'archevêque pour lui représenter le tort que nous avons déjà reçu de ces sortes de personnes, ou du moins que vous cherchiez quelque expédient pour traîner l'affaire en longueur.

Il y a fort longtemps que j'écrivis au père Grégoire la lettre que je vous adresse maintenant ; je l'envoyai au père provincial pour la lui faire tenir ; apparemment qu'il n'a trouvé nulle commodité pour cela, puisqu'il me la renvoie aujourd'hui. Quoiqu'elle soit si à contre-temps, ne laissez pas de la lire ; elle pourra ne vous être pas inutile, s'il arrive qu'il retombe dans une tentation aussi bizarre qu'est celle de vouloir vous quitter.

Que j'aurais de joie, ma chère mère, d'être à portée de vous voir ! Je ne trouve personne de qui je sois si contente que de vous, ni qui soit si fort de mon goût. Comme rien n'est impossible au Tout-Puissant, je ne désespère pas de vous embrasser un jour.

Mes amitiés, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix, à sa mère et à toutes mes chères filles. Je les exhorte toutes en général, et chacune en particulier, à travailler avec ardeur à se rendre bien parfaites : Dieu, qui les a choisies pour être les pierres vives et fondamentales de cet établissement, a de grands desseins sur elles ; il veut qu'elles servent d'exemple et de modèle à toutes les religieuses qui leur succéderont.

Quelle compassion n'ai-je point de votre pauvre communauté, à présent que Dieu vous a ôté les ressources que vous aviez ! je ne comprends pas que vous puissiez vous en passer, surtout parce que vous n'avez point de santé, et que vous êtes par dessus cela accablée de fatigue et de travaux. Je me suis vue dans cette fâcheuse situation : ainsi j'ai l'expérience de ce qu'on souffre quand on fait plus qu'on ne peut. Qu'on ait de la santé, tout est facile ; qu'on n'en ait point, tout est infiniment pénible. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous en donner une aussi complète que vous la désirez

Votre servante,

Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 11 juillet 1577.

Mes compliments à tous mes bons amis.

REMARQUE.

Observons de nouveau combien sainte Thérèse était opposée aux caractères mélancoliques : cette lettre un fait foi ; et l'on peut voir de plus la note que nous avons faite sur la lettre 84<sup>e</sup> de ce volume.

### LETTRE CIII.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ GASPARD DE VILLENEUVE CONFESSEUR DES  
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.*

*La Sainte traite d'un schisme qui s'était formé dans une de ses communautés, fait éclater son zèle contre les coupables, donne quelques avis, et congédie honnêtement leur confesseur.*

1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Vos lettres m'ont donné une peine extrême. Il faut avouer que j'ai eu bien peu de bonheur dans l'établissement du monastère de Malagon. Je ne comprends pas quel sujet nos sœurs de cette maison peuvent avoir de se plaindre de la mère supérieure, ni quel mal elle leur a fait, pour se soulever contre elle, et pour en user de la manière dont vous dites qu'elles en usent. Il me paraît que ce que le père provincial leur a dit devrait les calmer, si elles avaient un peu de vertu ; mais elles font bien voir qu'elles n'en ont guère.

Je ne puis cependant, monsieur, ne vous point accuser de ce désordre ; car vous avez tant de pouvoir sur leurs esprits, que si vous aviez fait ce que vous faites lorsqu'il s'agissait de leur ôter leur prieure, la mère Briande de-Saint-Joseph, tous ces troubles seraient déjà apaisés. Le châtement dont on punira leur révolte, c'est qu'elles ne reverront jamais cette mère, quand même Dieu lui donnerait de la santé, et qu'elles ne vous aient plus, monsieur, pour confesseur.

Dieu use de cette sévérité envers ceux qui le servent si mal. Vous apprendrez aussi par cette conduite que je ne suis pas d'humeur à souffrir des religieuses opiniâtres, et qui ne cessent point de m'êtourdir par des plaintes indiscrètes.

Faites-moi le plaisir de dire à la sœur N. que je suis fort fâchée contre elle, que je n'ai pas envie d'entendre ses discours, et que, s'il lui arrive jamais de s'opposer à la mère supérieure et à quoi que ce soit qui se fasse dans la maison, et que je vienne à le savoir, elle en sera sévèrement punie.

Enseignez-leur, monsieur, comme vous avez fait jusqu'ici, à s'unir à Dieu par un ardent amour, et à ne pas exciter entre elles des troubles et des divisions, si elles ont envie qu'on les laisse en repos. Craignez, monsieur, qu'il n'y ait dans la maison quelque religieuse semblable à la sœur N. La vérité est que j'aimerais mille fois mieux qu'il y en eût plusieurs dans l'état pitoyable où nous l'avons vue, que de voir une seule de mes filles être désobéissante, ou offenser Dieu le moins du monde. Je puis dire qu'il m'a donné par sa bonté une grande patience dans tout le reste ; mais je n'en ai nulle lorsqu'on fait quelque chose qui lui déplaît tant soit peu.

Il est sans difficulté qu'on peut faire communier la sœur N. après l'examen qu'on a fait de ses dispositions. Cependant qu'on la prive un mois entier de la sainte table, pour éprouver de quelle manière elle se conduira pendant ce délai. Je me sou mets néanmoins, à cet égard, au sentiment de la mère prieure, et à ce qu'elle vous en a écrit. On a mal fait de ne vous avoir pas averti plus tôt de l'état où elle était ; car ne le sachant pas, vous n'avez pu en user autrement que vous en avez usé.

Quant au curé, je crains, monsieur, le départ du père François, parce que le père provincial n'approuve pas plus que moi que nos sœurs se confessent toujours à un même confesseur. Je vous ai déjà marqué le déplaisir que j'ai qu'elles aient avec lui de si grandes communications ; je vais leur en écrire, car c'est une chose infiniment importante.

La mère prieure me parlant, il y a quelque temps, de certaines affaires, me témoigna, monsieur, que vous n'étiez pas content d'elle, et que vous la soupçonniez de n'agir pas envers vous avec assez de sincérité. Ce serait un grand mal qu'elle en manquât ; je lui en écris donc, mais de manière qu'elle ne s'apercevra pas que d'autres m'en aient parlé, parce que ce sera à propos de quelques autres choses que je suis obligée de lui communiquer. Il faut aussi, s'il vous plaît, que vous y contribuiez de votre part, et que vous en usiez envers elle avec liberté et franchise. Vous pouvez même lui faire de petits reproches de ce qui s'est passé au sujet de la sœur obsédée. Si donc nous ne nous efforçons, avec l'aide de Dieu, de découvrir les pièges que tend le démon, les choses iront de jour en jour de mal en pis, et il vous sera impossible à vous-même de soutenir cet état, et de conserver, au milieu de tant d'agitations et de troubles, la paix, et la tranquillité du cœur.

Quelque déplaisir que j'aie que vous ne soyez plus leur confesseur, je ne laisse pas d'être persuadée que vous êtes plus obligé de procurer votre repos particulier que ma satisfaction. Mes compliments, je vous prie, à vos messieurs. On dit que quoique monseigneur le nonce soit mort, la commission de visiteur ne doit pas cesser : j'aurais eu bien du chagrin qu'il en fût autrement. Je prie Dieu, monsieur, de vous combler de ses saintes grâces.

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède l'an 1577. On s'aperçoit aisément qu'elle était fort mécontente et du confesseur des carmélites de Malagon, et de quelques religieuses de cette maison soulevées contre la supérieure qui les gouvernait en l'absence de leur prieure, la mère Briande de-Saint-Joseph, envoyée à Tolède. Ce confesseur était très-vertueux ; mais sa trop grande facilité à écouter les plaintes des mécontentes produisit le désordre que ce défaut produit toujours, je veux dire des divisions et des troubles.

La religieuse obsédée du démon, de laquelle notre Sainte parle ensuite, était dans ce triste état avant qu'elle entrât aux carmélites ; mais on ne s'en aperçut

qu'après sa profession. Le trouble que cet événement causa dans la communauté fut grand, et Dieu l'avait révélé à sainte Thérèse avant qu'il arrivât, afin qu'elle se préservât des artifices de cet esprit de mensonge, qui cherche toujours à inquiéter les personnes qui s'attachent le plus étroitement à Dieu.

## LETTRE CIV.

*À UN DE SES DIRECTEURS DONT LE NOM EST INCONNU.*

*Persécutions suscitées à son ordre ; manière dont elle et ses filles les soutenaient ; ce qu'elle pensait de deux de ses outrages ; ses dispositions de corps et d'esprit ; sa tranquillité dans les affaires.*

Le Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

7 décembre 1577. — Aujourd'hui, veille de la Conception de la sainte Vierge, ou m'a apporté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : plaise au Seigneur de vous récompenser de la joie et de la consolation qu'elle m'a donnée ; consolation dont j'avais d'autant plus de besoin, que depuis trois mois il semble que diverses légions de démons se soient assemblées pour persécuter les carmes déchaussés et les carmélites déchaussées.

Les calomnies qu'on a inventées contre nous et contre le père Jérôme Gratien sont si noires et si difficiles à soutenir, que tout ce que nous avons pu faire dans l'extrémité où elles nous ont réduites, a été d'élever nos cœurs vers Dieu, qui a enfin exaucé les vœux que nos sœurs, qui sont de très-saintes filles, lui ont adressés ; de sorte que ceux qui nous accusaient avec le plus de chaleur, et qui avaient même donné au roi des informations ridicules de ces belles actions qu'ils nous imputaient, ceux, dis-je, qui nous persécutaient le plus, se sont heureusement dédits de tout ce qu'ils avaient avancé contre notre innocence. Quel pouvoir n'a point la vérité pour calmer les esprits ! nos religieuses, loin d'être accablées de tristesse et de chagrin, se réjouissaient de leurs peines et de leurs souffrances : pour moi il ne faut pas s'étonner que je les aie si peu ressenties, accoutumée que je suis à prendre sur moi et à soutenir les plus rudes et les plus cruels efforts.

Vous ne me marquez point, mon révérend père, si vous avez reçu une grande lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à Tolède : mon peu de bonheur me fait craindre que vous n'y alliez à présent que je n'y suis plus. Ce m'eût été en vérité une vraie consolation de vous y voir ; mais Dieu n'a pas voulu me la donner.

Monsieur de Peralta a témoigné à monsieur de Carillo beaucoup de reconnaissance de ce qu'il fait pour sa parente ; non pas par amitié pour elle, car il ne paraît pas avoir bien de la considération pour sa personne. mais parce que ce lui est une preuve que M. Carillo lui rend amour pour amour. Si vous le voyez, mon père, ayez, s'il vous plaît, la bonté de le confirmer dans ce sentiment, et de lui faire remarquer qu'on trouve en peu d'amis autant de fidélité qu'en celui-ci : le nœud de cette étroite union est fort visible.

L'affaire pour laquelle on a écrit de Tolède n'a point réussi : on sait seulement de science certaine que le bijou est entre les mains de la personne que vous savez, et qu'elle en fait tant de cas qu'elle ne le rendra point qu'elle ne soit lasse de le voir et de le considérer. Si monsieur Carillo vient ici, il en verra un autre d'un bien plus grand prix, parce qu'il ne fait voir que ce qui le concerne : il est enrichi d'un émail incomparablement plus rare et plus excellent : l'ouvrage est aussi plus fin et plus délicat ; car il s'en faut bien que l'ouvrier fût aussi habile, lorsque le premier est sorti de ses mains, qu'il l'est à présent. L'or enfin est d'un carat plus pur et plus raffiné ; et quoique les pierres précieuses ne soient pas si à découvert, il a, dit-on, un grand brillant et un admirable éclat.

Vous savez, mon révérend père, par l'ordre de qui il a été fait. Mais de quoi m'avisé-je de m'engager dans un si long discours ? J'ai toujours eu inclination à m'étendre beaucoup, quoique ce soit à mes dépens. Comme ce monsieur est de vos amis, je me flatte que vous voudrez bien vous charger d'un si ennuyeux compliment : il dit qu'il ne vous a point écrit par la personne que vous savez, parce que ce ne pouvait être qu'une lettre de pure civilité. Faites-moi savoir, je vous prie, l'état de votre santé ; la mienne est assez dérangée ; j'entends

incessamment dans ma tête un grand bruit qui m'incomode beaucoup.

J'apprends, mon révérend père, avec bien du plaisir que vous êtes a présent déchargé de toutes sortes d'occupations. Que n'en puis-je dire autant ! Cependant, grâces à Dieu, quelque grandes et quelque dissipantes que soient les miennes, je conserve une tranquillité d'esprit inaltérable. Ne m'oubliez pas au nom de Dieu dans vos prières, et notre ordre aussi qui en a un vrai besoin. Je le prierai de mon côté de vous conserver, et de vous faire croître tous les jours en grâce et en sainteté.

Toutes nos sœurs, qui sont de très-bonnes religieuses, vous honorent parfaitement ; elles se disent toutes vos filles, mais moi à plus juste titre que pas une, puisque je suis véritablement avec la soumission la plus entière, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, à un de ses directeurs dont on ne sait pas le nom, le 7 décembre 1577, dans le temps de la plus violente persécution que sa réforme ait soufferte ; lorsque après la mort du nonce dom Nicolas Hormaneto, qui s'en était déclaré le protecteur, dom Philippe Séga, qui vint en Espagne prendre sa place, commençait à renverser ce que son prédécesseur avait si saintement établi ; car ce nouveau nonce était aussi opposé aux carmes déchaussés que l'ancien leur avait été favorable ; ce qui causa à notre Sainte des peines et des travaux qui ne se peuvent exprimer.

Elle parle à la fin de cette lettre du livre de sa Vie sous la métaphore d'un bijou : il était alors entre les mains du grand inquisiteur, le cardinal dom Gaspard de Quiroga, archevêque de Tolède, qui en fit tant de cas qu'il dit à la Sainte, lorsque arrivée à Tolède elle lui demanda la permission d'établir un monastère de carmélites à Madrid : « J'ai vu, ma révérende mère, le livre que vous avez fait ; il a été présenté à l'inquisition par un zèle amer ; je l'ai lu tout entier avec la plus grande application, et plusieurs docteurs très-savants et très-éclairés l'ont examiné avec le même soin ; ils n'y ont rien trouvé, non plus que moi, qui ne soit très-bon ; de sorte que loin de vous nuire, il vous est avantageux. Comptez sûrement que je me ferai toujours un vrai plaisir de vous rendre tous les services qui dépendront de

moi, et que je suis ravi d'avoir l'honneur de vous connaître. » Tel fut l'éloge que ce grand homme fit du livre, et telle la protection qu'il lui accorda ; par où la Sainte triompha de la malice de ses ennemis, qui demeurèrent couverts de confusion.

Remarquons cependant l'avantage qu'elle donne en toute occasion au livre intitulé *le Chemin de la perfection*, sur celui de sa Vie, principalement dans la métaphore dont elle use dans cette lettre.

Mais ne sera-t-on pas tenté de croire, au ton dont elle parle de ces deux ouvrages, qu'elle les contemplant avec complaisance, et qu'elle s'intéressait à leur sort avec cette tendresse que sentent pour leurs productions la plupart des auteurs, et qui a sa source dans l'amour-propre ? L'apparence y est effectivement : et pourquoi ne pas céder à cette apparence, puisque assurément la sainteté ne garantit pas de toutes les faiblesses de l'humanité ? On peut cependant assurer que l'épanouissement de Thérèse sur le succès de ses ouvrages avait un bien meilleur principe. Elle se réjouissait de se voir par là rassurée dans sa voie, sur laquelle on lui avait donné tant d'alarmes ; elle se réjouissait de ce que loin de nuire aux carmes et aux carmélites de la réforme, ainsi que l'avaient prétendu ses dénonciateurs, ils contribuaient à leur concilier de la protection ; elle se réjouissait enfin de ce qu'ils servaient et serviraient à faire aimer et glorifier le Dieu de son cœur.

## LETTRE CV

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

QUINZIÈME.

*Maladie de la Sainte ; sa tendresse pour ses filles ; défense de recevoir des filles peu sensées ; répugnance à en admettre de fort jeunes ; avis au sujet de l'oraison ; et divers autres sujets.*

28 mars 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère, pour vous combler, vous et vos filles, de ses plus précieux dons, pendant ces saintes fêtes de Pâques.

J'ai appris avec une vraie joie le bon état de votre santé. La

mienne est comme à l'ordinaire, toujours assez mauvaise : mon bras cassé me fait sentir d'assez violentes douleurs, et j'ai de très-grands maux de tête ; par-dessus tout cela une extrême faiblesse, qui ne me permettra pas, ma chère fille, d'avoir l'innocent plaisir de vous entretenir aussi longtemps que je le souhaiterais, ni de donner à nos sœurs des marques de mon amitié, dont je vous prie de vouloir bien les assurer de ma part, surtout la mère de Saint-François, à qui vous direz, s'il vous plaît, que nous prenons bien du plaisir à lire ses lettres, qui sont charmantes : elle s'est bien formée, et elle a bien profité dans la charge de prieure. Je ne sais pas encore quel remède on apportera à mon bras cassé ; Dieu veuille que ce soit le plus convenable.

Que ne puis-je vous exprimer, ma chère fille, quelle est ma tristesse de me voir si éloignée de vous ! Plaise à Dieu que notre éloignement ne soit pas de durée, et que bientôt nous nous rejoignons dans l'éternité. Le souvenir de cette bienheureuse éternité me console de toutes mes peines, de même que la pensée que tout passera bientôt.

Au reste, je vous dirai que je ne trouve rien de plus plaisant que le défaut que vous avez remarqué dans les sœurs du père N. C'est une maladie si incurable et tellement insupportable que d'avoir du travers ou du faible dans l'esprit, qu'il ne faut pas songer à les recevoir, pour peu qu'elles en aient, quand même leurs dots suffiraient pour payer votre maison. Vous savez, ma chère mère, que nos constitutions nous défendent de recevoir des filles sans jugement : si donc celles-ci n'ont du bon sens, qu'on ne les reçoive point.

L'autre demoiselle qui n'a que treize ans, est trop jeune : quelle peine n'a-t-on point à élever des enfants de qui il faut beaucoup souffrir ! Je vous laisse cependant la liberté de faire sur cela ce qui vous paraîtra plus convenable, car je ne désire que votre bien et votre satisfaction.

Je vous dirai ici, ma chère mère, de peur de l'oublier, que je n'approuve nullement que nos sœurs écrivent ce qui se passe dans

leurs oraisons : j'y trouve des dangers que je voudrais avoir le temps de vous expliquer, mais dangers très-considérables. Quand même il n'y en aurait point d'autres que la perte du temps, ce serait toujours un obstacle à la parfaite liberté d'esprit, à laquelle elles doivent aspirer ; mais il peut s'y glisser de l'illusion, et leur arriver de se figurer diverses choses. Je prierai donc le père provincial, si je puis m'en souvenir, de défendre à toutes nos sœurs d'écrire leurs oraisons ; au cas que je l'oublie, ayez la bonté, ma chère mère, de ne le permettre pas à celles qui sont sous votre conduite. Si les grâces qu'elles reçoivent dans l'oraison sont de véritables grâces de Dieu, elles ne s'effaceront jamais de leur mémoire ; si elles s'en effacent, elles ne s'en doivent point soucier, persuadées qu'elles ne devaient pas être écrites. Ainsi il suffit qu'elles rendent compte au père provincial, lorsqu'elles le verront, de celles qu'elles n'auront pas oubliées. Pour moi, il me paraît qu'elles marchent par un bon chemin et qu'elles sont conduites par l'esprit de Dieu. Si quelque chose est capable de leur nuire, c'est de faire trop de cas de ce qu'elles voient ou entendent dans la prière.

À l'égard de leurs scrupules, elles peuvent, ma chère mère, s'adresser à vous lorsqu'elles en seront agitées. Je vous crois assez spirituelle et assez éclairée pour résoudre ces scrupules, et pour consoler celles qui vous demanderont conseil, pourvu qu'elles vous ouvrent leurs cœurs avec une grande confiance ; Dieu est trop bon pour ne vous pas donner les lumières dont vous avez besoin pour les conduire à lui.

Je reviens à ce que je vous disais touchant l'oraison, parce que c'est un point de très-grande importance, et que je suis convaincue qu'il y a bien du péril à rouler perpétuellement dans sa tête ce qu'on doit écrire ou n'écrire pas : le démon peut fort bien se servir de l'inclination qu'on a à s'occuper de cette pensée, pour nous séduire et nous tromper adroitement. Encore une fois, ma chère mère, ne permettez pas à vos filles d'écrire leurs oraisons. Si les grâces que Dieu leur fait sont si sublimes et si élevées qu'elles méritent d'être écrites, écrivez-les vous-même sans qu'elles le sachent ; il n'y a point

de nécessité qu'elles en soient informées.

Si j'avais fait cas de tout ce que la sœur N. m'a dit, je n'en aurais jamais vu la fin. Ce n'est pas que je ne fusse souvent persuadée que ce qu'elle me rapportait était vraiment de l'esprit de Dieu ; mais j'étais bien aise de faire semblant d'en douter. Soyez donc persuadée que le plus sûr dans ces sortes de grâces qu'on reçoit, est de louer et de remercier celui qui nous en gratifie, sans beaucoup s'y arrêter ; c'est à l'âme seule à en profiter sans trouble et sans inquiétude.

Ce que vous me rapportez de la sœur de Saint-Élie est très-bon ; cependant, comme je ne suis pas si savante qu'elle dans la sainte Écriture, je ne comprends pas bien ce qu'elle veut dire des Assyriens. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, car je l'aime et l'estime beaucoup. Témoignez aussi, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix et à sa mère que je suis ravie d'apprendre de leurs nouvelles. Celles que vous me donnez de toutes mes autres filles me consolent infiniment.

N'ajoutez point foi, ma chère mère, à tout ce qu'on vous dit touchant nos affaires : nous avons ici de bien meilleures espérances, ce qui nous donne une vraie joie ; espérances cependant bien minces et bien incertaines, selon la mère de S.-François, qui est l'incrédulité même.

Outre la douleur de mon bras cassé, j'ai depuis quelques jours de fort grands maux de cœur ; c'est pourquoi vous m'obligerez, ma chère fille, de m'envoyer de l'eau de fleur d'orange, et de prendre bien garde qu'elle ne soit pas répandue en chemin : la crainte que j'ai eue que vous ne pussiez pas m'en envoyer sûrement, m'a empêchée de vous en demander plus tôt. L'eau d'ange que vous m'avez envoyée était si admirable, que j'ai fait scrupule de la boire ; ainsi j'ai voulu qu'on la brûlât à l'église, où elle nous a fait bien de l'honneur le jour de Saint-Joseph.

Mes compliments, s'il vous plaît, et au père prieur des Grottes, car j'honore infiniment ce saint homme, et à monsieur votre

confesseur. Faites aussi, je vous prie, mes amitiés à ma chère Gabrielle. Oserai-je vous dire que je craindrais, si vous étiez moins raisonnable, que vous n'eussiez de la jalousie de ce que j'ai tant de tendresse pour elle ? Mais vous comprenez trop bien que l'amour que j'ai en Notre-Seigneur pour toutes mes filles, est très-juste et très-bien placé, pour craindre que vous en soyez jalouse. La mère de S.-François ne doit donc pas s'empresser si fort de nous l'apprendre. Je puis cependant vous assurer que quand elle n'aurait été à Séville que pour vous louer et vous élever jusqu'aux nues, vous et vos filles, son voyage ne serait pas perdu, car elle s'en acquitte parfaitement. Pour moi, je ne doute point que, quelque part que vous soyez, on ne rende toujours justice à votre mérite. Béni soit celui qui vous a si avantageusement partagée de ses dons.

Recommandez-moi, s'il vous plaît, aux ferventes prières de la sœur Isabelle de S.-François, de la sœur S.-Jérôme et de toutes mes autres filles. Je ne puis écrire davantage. Mon frère dom Laurent de Cépède se porte bien ; ma nièce vous assure de ses respects.

Envoyez-moi fort peu d'eau de fleur d'orange, jusqu'à ce que nous voyions si elle arrivera heureusement. Dieu veuille que vous puissiez lire cette lettre ; on me presse si fort de la finir, et j'ai de si mauvais papier, que je crains que vous ne puissiez venir à bout de la déchiffrer. Comptez, ma révérende mère, que je suis plus que je ne puis dire, avec l'affection la plus ardente, toute à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le vendredi-saint.

REMARQUE.

La Sainte écrivit cette lettre à Avila, le vendredi-saint de l'an 1578, dans le temps qu'on travaillait à la cruelle opération de son bras gauche, cassé alors pour la première fois. La fête de Pâques tomba le 30 mars en 1578. Ainsi cette lettre, datée du vendredi-saint 1578, est du 28 mars.

## LETTRE CVI.

*AU RÉVÉREND PÈRE RECTEUR DES JÉSUITES D'AVILA, L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*Elle se plaint d'un soupçon mal fondé du père provincial des jésuites ; se disculpe d'avoir eu part au dessein attribué au père Gaspard de Salazar, jésuite, de se faire carme déchaussé ; et s'excuse de se mêler de cette affaire, sans craindre ce qu'un injuste ressentiment pourrait lui faire souffrir.*

*Mars 1578. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.*

J'ai lu et relu diverses fois la lettre du révérend père provincial : j'y trouve toujours qu'il agit envers moi avec si peu d'équité, et qu'il est si fortement persuadé que j'ai fait une chose qui ne m'est pas même venue dans l'esprit, que vous ne devez point trouver étrange que j'en sois touchée vivement. Ma douleur ne mérite cependant pas d'être considérée : elle n'est que l'effet de mon peu de vertu. Si j'étais moins sensible et moins imparfaite, je serais ravie de joie que le révérend père provincial m'eût donné ce petit sujet de peine ; il a le pouvoir de me mortifier, puisqu'il a été mon directeur, et que je le regarde encore aujourd'hui comme mon supérieur.

Il me paraît cependant qu'étant aussi supérieur du père Gaspard Salazar, il serait bien plus à propos de les laisser l'un et l'autre terminer ensemble cette affaire, qui les regarde directement, que de me mêler de leur en écrire : quelles raisons n'auraient-ils point, n'ayant nul droit à cela, de mépriser mes conseils et de n'en suivre aucun ? Il est si vrai que j'ignorais le prétendu projet du père Gaspard Salazar, et les mouvements qu'on dit qu'il s'est donnés pour le faire réussir, que je ne comprends rien, même à l'heure qu'il est, à cette certitude avec laquelle vous me marquez qu'il a écrit. Je puis cependant vous assurer, mon révérend père, qu'il n'y a rien que je n'aie fait pour le dissuader de cette entreprise, et qu'on n'y peut rien ajouter, à moins que de dire qu'il m'est venu des nouvelles du ciel qui m'apprennent que Dieu lui défend ce changement d'ordre.

Outre qu'il ne serait pas juste, comme je l'ai fait voir à votre révérence, de rendre compte de tout ce qu'on sait, ce serait aussi blesser une personne d'un si grand mérite, et avec qui je suis liée d'amitié ; surtout persuadée comme je suis, et comme vous pouvez

l'être en suite, de la déclaration qu'il m'a faite lui-même, qu'il n'entreprendra rien sans la participation et l'agrément du révérend père provincial. Si donc, encore une fois, il ne lui en parle point et ne lui en écrit point, comptez sûrement qu'il ne songe à rien moins qu'à se faire carme déchaussé.

Mais s'il est vrai, comme on le prétend, que son provincial ait le pouvoir de l'en empêcher en lui refusant sa permission, pourquoi s'en tourmenter si fort ? et pourquoi vouloir m'obliger de faire un tel affront à un si grand serviteur de Dieu, supposé qu'on ajoutât foi à mes paroles, que de le décrier dans tous les monastères de notre ordre ? car peut-on faire une plus grande injure à quelqu'un que de dire qu'il entreprend une chose qu'il ne peut accomplir sans offenser Dieu ? Je vous parle, mon père, avec toute la sincérité possible, lorsque je dis que j'ai fait en cette occasion tout ce que la générosité et le christianisme pouvaient exiger de moi : j'agirais donc visiblement contre ce que je dois et à l'une et à l'autre, si je m'en mêlais davantage ; le Seigneur m'est témoin que je dis la vérité.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, mon révérend père, que lorsque j'ai fait dans une affaire tout ce que j'ai pensé que Dieu demandait de moi, il me donne ensuite tant de force et de courage, que je puis, soutenue de sa main, supporter constamment les plus rudes attaques, et les événements les plus tristes et les plus fâcheux. Pour celui-ci, j'aurais tort de me plaindre, qu'il n'ait pas été prédit, et de me reprocher d'avoir négligé quelque chose qui fût en mon pouvoir. Il se peut faire cependant que votre révérence, mon père, soit plus coupable de m'avoir commise dans cette affaire, que je ne l'eusse été en vous manquant d'obéissance. Je suis au moins assurée que si la chose n'était pas telle que vous l'aviez pensé, je serais tout-à-fait innocente. Mais il suffit que j'aie parlé pour donner lieu à l'accomplissement des prophéties. Sont-ce des persécutions ? Qu'elles viennent, à la bonne heure : j'ai commis des péchés qui méritent de plus grands châtimens que tous ceux qui me peuvent venir. Il me paraît néanmoins que je n'ai pas donné sujet à la compagnie de Jésus de me les procurer, quand même j'aurais quelque

part à cette affaire, qui ne lui porte aucun préjudice : son origine vient de plus haut, et sa solidité ne dépend pas d'un si mince événement.

À Dieu ne plaise que je m'écarte jamais de l'accomplissement de sa sainte volonté : je le supplie de vous donner de nouvelles lumières pour vous y conformer tous les jours plus parfaitement. C'est le souhait de celle qui est pleine de respect, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'aurais bien de la joie que le révérend père provincial put venir dans ces quartiers : Dieu a voulu que j'aie été privée depuis longtemps de la consolation que je reçois de sa présence.

#### REMARQUES

Cette lettre roule sur le même sujet que la vingtième : le père recteur des jésuites d'Avila, à qui elle est adressée, était, si je ne me trompe, le père Gonsalo, un de ses directeurs ; et elle l'écrivit à Avila, l'an 1578, dans le temps que le père Gaspar de Salazar, son directeur, et le premier qu'elle ait eu de la compagnie de Jésus, forma le dessein de se rendre carme déchaussé, selon que le rapporte l'illustre dom Jean de Palafox, évêque d'Osme, dans ses remarques sur la lettre 20<sup>e</sup>.

Le provincial des jésuites, nommé le père Jean Suarez, qui avait été aussi un des directeurs de la Sainte, fut fort affligé de ce dessein ; fondé sur les raisons solides que l'évêque que j'ai cité rapporte dans ses notes, mais principalement sur ce qu'on avait publié que c'était la Sainte, qui lui avait inspiré cette nouvelle vocation. Ajoutant foi un peu trop légèrement à cette calomnie, il en fit des reproches à la Sainte, qui lui furent sensibles, et qui l'obligèrent à s'en justifier dans la lettre 20<sup>e</sup> de ce volume, qui lui est adressée ; justification accompagnée d'une force, d'une humilité, d'une modestie et d'une douceur qui enchantent.

Cette admirable lettre eut tout le succès qu'on en pouvait attendre : car ce père, convaincu de la sincérité et de l'innocence de notre Sainte, et fort touché de lui avoir donné, par des soupçons sans fondement, un si juste sujet de peine, écrivit au père recteur d'Avila de lui en marquer son déplaisir et de lui en faire satisfaction. Le père recteur écrivit donc aussitôt à la Sainte un billet que j'ai<sup>72</sup> entre les mains ; il commence par ces mots :

---

<sup>72</sup> C'est le père Pierre de l'Annonciation qui parle.

« J'ai reçu hier, ma révérende mère, une lettre du révérend père provincial : il a une vraie douleur d'en avoir si mal usé envers votre révérence ; il vous en fait mille excuses, et vous supplie d'avoir la bonté de relire sa lettre, lorsque la peine qu'elle vous a causée sera passée, persuadé que vous reconnaîtrez alors qu'on peut y donner un sens plus favorable que celui qui d'abord vous a frappée. »

Le père recteur la conjure ensuite que puisqu'elle n'a point contribué au dessein du père Gaspar de Salasar, elle ait la bonté de lui écrire pour le détourner de son entreprise, et de défendre aux carmes déchaussés de le recevoir en pas un de leurs monastères ; et ajoute aussitôt : « Le révérend père provincial vous supplie très-humblement, ma révérende mère, de vous souvenir de lui dans vos saintes prières ; il espère être incessamment dans ces quartiers, et de traiter cette affaire de vive voix. En attendant, si vous jugez qu'il y ait quelque autre expédient à prendre, faites-nous le plaisir de nous le mander ; et comptez, s'il vous plaît, qu'il ne vous sera pas peu avantageux de nous accorder cette grâce, que nous vous demandons si instamment. »

Telle fut la lettre du père recteur, à laquelle la Sainte fait réponse dans celle-ci. Monseigneur l'évêque d'Osme, dans ses notes sur la 20<sup>e</sup> lettre, a expliqué avec tant de justesse les sentiments de sainte Thérèse et ceux du père provincial au sujet de la résolution du père Gaspar de Salasar, qu'il ne me reste qu'à admirer le zèle avec lequel il parle de ces deux grandes religions, qui, liées ensemble par le temps et par le lieu de leur naissance, ne le sont pas moins par l'estime et par l'attachement.

Au reste, la 20<sup>e</sup> lettre, qui est la réponse de sainte Thérèse au reproche du père provincial des jésuites, étant datée du 10 février, il y a tout lieu de croire que cette réponse au père recteur d'Avila fut écrite bientôt après ; puisqu'il est visible, par le billet du père recteur, que le père provincial se hâta de tranquilliser la Sainte, et qu'il n'est pas probable qu'elle ait été nonchalante à répondre sur une affaire qui lui tenait tant au cœur. Voilà pourquoi nous avons placé la réponse au mois de mars.

## LETTRE CVII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

SIXIÈME.

*Prise d'habit de la sœur de ce Père ; espérance de raccommodement si désiré avec le Père général ; ce qu'elle a souffert lorsqu'on lui a remis son bras cassé ; son courage au milieu de l'abattement que lui causaient ses diverses souffrances.*

2 mai 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon cher père.

J'appris hier avec une extrême joie l'arrivée de madame votre mère à Valladolid, et que la veille ou le jour même de Saint-Ange on avait donné l'habit à mademoiselle votre sœur ; plaise à Dieu que ce soit pour sa gloire, et qu'il la rende une grande sainte. La mère prieure de Médine-du-Champ m'écrit qu'elle eût été ravie de le lui donner, si elle eût souhaité de le prendre chez elle : ma pensée est qu'elle a mieux fait de n'y point aller, comme je vous l'ai marqué dans une de mes lettres.

Nos sœurs de Valladolid sont désolées de ce que vous n'avez pas fait la cérémonie. Je les ai flattées de l'espérance de vous voir bientôt ; ce voyage me paraît nécessaire, et sans nulle difficulté, puisque, le père Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre. J'écris au père Marian de Saint-Benoît que, s'il vient avec le frère Sicilien, il fasse tous ses efforts pour vous mettre de la partie : s'il faut consulter sur ce que vous savez, il n'y a point, ce me semble, de meilleur ni de plus court moyen.

Ne doutons point de notre accommodement avec le père général, si les choses sont sur le pied que ce bon frère les dit. Les expédients qu'on a pris jusqu'ici feront traîner l'affaire en longueur : pour celui que je propose, outre qu'il ne gâte rien, c'est qu'on pourra toujours, la consultation faite, remettre l'exécution de ce qui aura été résolu, à un autre temps, si l'on juge que celui-ci n'y est pas propre. Dieu veuille que cela réussisse à sa gloire.

Si le père Marian ne peut pas venir, je désirerais que cela ne vous empêchât pas de le voir ; mille raisons me font croire le rendez-vous nécessaire ; le parti que vous prendrez sera néanmoins le meilleur. Comme il y a peu de jours que je vous écrivis une grande lettre, celle-ci sera plus courte. On vient de m'en apporter de Caravaque, auxquelles je ne puis me dispenser de répondre aujourd'hui. Je dois aussi écrire à Madrid.

J'oubliais de vous dire, mon révérend père, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé. La mère prieure de Médine m'a fait un vrai plaisir de me l'envoyer ; il lui en a coûté bien de l'argent, et à moi bien du mal. Comme j'avais le poignet perdu à cause de la longueur du temps qu'il y a que je tombai, la douleur qu'elle m'a faite a été excessive ; je me réjouissais néanmoins, au milieu de mes maux, de pouvoir participer un peu aux extrêmes souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On prétend que je suis guérie, quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer entièrement, à cause du tourment qu'une douleur si vive m'a fait souffrir : je remue la main, et je puis la lever jusqu'à ma tête. Il se passera néanmoins encore bien du temps avant que j'en aie un parfait usage. Si l'on avait différé davantage à y remédier, je serais, dit-on, demeurée estropiée le reste de mes jours. Cela ne m'aurait donné nulle peine, si c'eût été la volonté de Dieu. Tout le monde courait avec tant d'empressement au logis de mon frère pour voir cette femme et savoir de mes nouvelles, qu'il en était accablé.

J'ai tant souffert de toutes les façons depuis votre départ, que je ne puis l'exprimer. Le corps en est quelquefois abattu et l'âme un peu affaiblie, lorsque les maux viennent sans interruption se succéder les uns aux autres ; mais la volonté, si je ne me trompe, est toujours ferme, et ne se lasse point de souffrir pour l'amour de Dieu. Je le supplie d'être incessamment avec vous, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaitez, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Invention de la Sainte-Croix. Toutes vos filles vous assurent de leurs très-humbles respects et obéissance.

Madame Guiomar, qui est bien mieux, est présentement ici.

REMARQUES.

La sœur du Père Gratien que sainte Thérèse lui apprend avoir pris l'habit à Valladolid, la veille ou le jour de Saint-Ange, martyr de l'ordre du Carmel, fut nommée Marie de Saint-Joseph ; et après avoir eu ensuite le honneur de faire profession dans la même maison, le 10 de mai de l'année suivante 1579, elle se rendit respectable par la pratique de toutes les vertus dans un degré éminent, et qui brillèrent avec tant d'éclat dans la charge de prieure qu'elle exerça bien des années, qu'on ne se lassait point d'admirer les dons de nature et de grâce dont Dieu l'avait favorisée. Elle mourut au monastère de Consuegra, l'an 1612, regrettée universellement de tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître.

« J'oubliais de vous dire, ajoute la Sainte, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé, » Quel oubli ! Ne dirait-on pas que c'était là un événement auquel elle n'avait point d'intérêt ? La gloire de Dieu l'occupait, et c'était comme en courant qu'elle pensait à elle-même. Les deux historiens de sa vie, l'évêque de Terrassonne et le père Ribera, rapportent que cette opération fut très-cruelle.

Elle eut le bras gauche deux fois cassé ; la première à Avila, l'an 1578, et quoiqu'on ait fait alors pour le rétablir tout ce qu'on pouvait faire, comme elle le rapporte dans cette lettre, elle ne laissa pas d'en être estropiée le reste de ses jours. La seconde fois fut à Villeneuve de Laxare, l'an 1580.

Pour entendre ce qui est dit dans cette lettre, que, le P. Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre, il est à propos d'observer que, quoique le P. J. B. Rubeo, général des carmes, faisant en 1567 la visite des couvents de son ordre dans les deux Castilles, touché jusqu'aux larmes de la sainteté de Thérèse, et de la perfection qu'elle avait établie dans son couvent de Saint Joseph d'Avila, l'eût autorisée par deux patentes, l'une du 27 avril, l'autre du 10 mai de la même année, à fonder dans ces deux royaumes, des couvents de carmélites de sa réforme, et à procurer même la réforme des religieux, non seulement la calomnie lui fit changer d'avis dans la suite des temps, mais qu'il statua même contre les carmes déchaussés dans le chapitre général qu'il tint à Plaisance en Italie, le 22 mai 1575, et donna au P. Jérôme Tostat, Portugais, l'ordre et le pouvoir de les réunir et de les soumettre aux carmes mitigés. Ce père, homme d'esprit et de mérite, mais animé du zèle de Saul, s'y porta d'abord avec souplesse, ensuite avec force ; et quoique dans le dessein de le contenir M. Hormanet, nonce, eût donné au P. Jérôme Gratien une pleine autorité pour gouverner la réforme, il ne laissa pas d'exciter contre elle un grand orage.

Mais ce n'était que le prélude de celui dont il l'agita lorsque M. Segar eût succédé à M. Hormanet, mort au mois de mai 1577. Se montrant alors à découvert, il retient sainte Thérèse comme prisonnière dans le couvent de Tolède, défend aux carmes déchaussés de recevoir des novices, et ordonne à leurs supérieurs de lui

rendre obéissance. Les choses allèrent si loin que la Sainte fut obligée d'écrire au roi, le 15 de septembre de la même année, et que sa majesté suspendit l'exécution des pouvoirs de ce père, jusqu'à ce qu'il les eût communiqués à son conseil. Fier néanmoins de la protection du nouveau nonce, il fait peu après arrêter et emprisonner le V. P. Antoine de Jésus, le B. H. P. Jean de-la-Croix et son compagnon ; excès qui, joint à beaucoup d'autres, força la Sainte d'écrire de nouveau au roi dont le conseil, par un arrêt définitif du 5 novembre 1577, dépouilla ce père de l'autorité dont il abusait. Ce coup lui fut si sensible qu'il quitta l'Espagne pour aller négocier à Rome en faveur de son projet ; et voilà dans quelle circonstance la Sainte écrit au P. Gratien, que, le P. Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre ; espérance néanmoins qui ne fut pas de durée, ainsi qu'on le verra dans la suite.

## LETTRE CVIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

SEPTIÈME.

*Brouillerie arrivée dans le couvent de Malagon ; torts du P. Antoine de Jésus dans cette affaire ; pourquoi une sœur très-vertueuse n'est pas propre à y être sous-prieure ; apologie de la supérieure, quoique peu capable, contre les plaintes des sœurs ; importance et moyens d'y remettre la paix.*

8 mai 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'avais écrit la lettre qui accompagne celle-ci, lorsque, aujourd'hui, fête de l'Ascension, l'on m'a apporté toutes les vôtres ; elles sont arrivées par le courrier de Tolède, ce qui m'a fort déplu, à cause qu'elles me sont rendues bien plus tard par cette voie.

Je me reproche, mon révérend père, ma témérité de vous importuner aussi souvent que je le fais par le récit de mille petites plaintes, dont cependant je ne puis me dispenser de vous donner avis : j'en ai une vraie peine, et je vous prie de vouloir bien déchirer cette lettre aussitôt que vous l'aurez lue.

Quoique j'estime le père Antoine de Jésus, et que je le croie un saint, je ne laisse pas d'être persuadée que Dieu ne lui a donné ni

assez de talents ni assez de lumières pour bien gouverner une communauté : il est si peu propre à cela, qu'il ne comprend pas, même à l'heure qu'il est, la faute qu'il a faite d'avoir ajouté foi si légèrement aux rapports indiscrets de quelques personnes poussées visiblement d'un zèle amer et possédées d'une passion aveugle ; de sorte que, sans nulle autre information, il veut sur-le-champ tout renverser.

Je n'ai pas de peine à croire que la mère supérieure n'a peut-être pas toute l'expérience et la capacité requises pour cette charge ; mais je suis sûre au moins que les fautes qu'elle commet sont légères, qu'elles ne scandalisent personne, qu'elles se passent dans la maison et qu'elles n'éclatent point au-dehors. Je leur ai écrit que vous les verriez bientôt, que vous remédieriez à tout ; et qu'à l'égard de leurs peines et de leurs tentations, elles ne lui en parlent pas, mais à leur confesseur, si elles n'ont pas assez de confiance en elle.

Rien ne me paraît plus mal pensé que de vouloir que la sœur N. soit sous-prieure, et qu'elle soit chargée de la conduite de la communauté : elle l'a gouvernée quelques jours en l'absence de la mère Briande de-Saint-Joseph ; c'était une récréation et un divertissement perpétuel ; on ne cessait point de plaisanter et de ridiculiser toutes choses. Elle est très bonne et très-vertueuse, mais il ne faut pas songer à elle pour être jamais en charge ; elle n'en est pas capable.

Il n'est pas plus à propos d'interdire la mère N. de l'exercice de sa charge, puisqu'il y a tant d'empressement à faire revenir incessamment leur prieure, et qu'elle doit arriver au premier jour. J'ai un vrai chagrin de ce retour : ma pensée est de la renvoyer au plus tôt sous prétexte d'une fondation nouvelle ; car je ne puis consentir qu'elle reste à Malagon, nos sœurs ayant le confesseur qu'elles ont.

Je reviens à la mère supérieure, qui n'est point si coupable qu'on se l'imagine. Ces plaintes que l'on fait de sa réserve envers les carmes déchaussés ne sont point des preuves de son peu de libéralité, mais plutôt des marques visibles de la déférence qu'elle rend à vos

ordres : je la connais parfaitement, et je suis sûre qu'elle n'est point si ménagère ; elle est fort tendre et fort généreuse. Ainsi je ne crois pas qu'elle eût de la peine qu'on en usât d'une autre manière, ni qu'elle en ait de ce qu'on fait à ma considération. On compte toutes ses paroles, et on leur donne un sens tout différent de celui dans lequel elle les a dites. L'entêtement de nos sœurs sur cela est si prodigieux, qu'elles ne seraient pas contentes de sainte Claire si elle était leur supérieure, et qu'elles lui trouveraient bien des défauts, surtout à cause de leur confesseur.

Pour ce qui est du reproche qu'on fait à mère supérieure de n'avoir pas assez soin des malades, c'est une pure calomnie : je connais la bonté de son cœur et l'étendue de sa charité. Je me suis trouvée bien plus embarrassée sur ce chapitre avec celle qui l'a précédée. Tout cela n'est rien, puisqu'il ne porte nul préjudice à l'édification qu'elles sont obligées de donner dans un lieu qui est si fréquenté.

Quant à ce qui concerne la sortie de la mère Briande de-Saint-Joseph, elle a été conclue par l'avis des médecins pour de très-bonnes raisons, dont on ne peut être scandalisé, puisque c'était pour la guérir de ses continuelles infirmités. Rien n'est donc plus malicieux que de vouloir que son éloignement soit mal interprété.

Je ne sais en vérité, mon révérend père, quel remède apporter à un si grand mal. J'ai trouvé fort plaisant que le père Antoine de Jésus ne veuille pas même permettre qu'on parle de la mère Briande ; il me paraît qu'elles ne sauraient mieux faire que d'en parler et de s'en souvenir. Je vous conjure, au nom de Dieu, de considérer avec application par quel moyen on pourra rendre la paix à cette communauté désolée. Si l'on veut leur donner une prieure telle qu'elle doit être pour remettre toutes choses dans le premier état, il faut qu'elle soit semblable à la mère Isabelle de-Saint-Dominique, leur donner une bonne sous-prieure, et faire passer quelques-unes des religieuses de cette maison dans une autre.

Il est de la dernière importance que vous preniez la peine

d'écrire incessamment au père Antoine de Jésus, de ne se donner point tant de mouvements, et de ne rien changer qu'il n'ait reçu de vos nouvelles ; de mon côté je lui écrirai que je ne puis rien faire sans votre participation ; je le désabuserai aussi de bien des choses.

J'ai un sensible déplaisir du mauvais état du bâtiment, et de ce que personne n'a eu pitié de nos pauvres sœurs. Il faut que quelque endroit soit tombé en ruine. Je voudrais qu'on pût au moins l'enfermer de murailles et qu'on achevât les deux appartements commencés, afin que si l'on ne peut pas à présent en faire davantage, tout ne soit pas perdu. Je crois qu'elles seront mieux logées dans cette maison, à cause de leur petit nombre, que dans celle qu'elles occupent maintenant. N'oubliez pas, mon père, de leur mander tout cela ; j'ai été très-surprise que vous n'y ayez pas songé lorsque vous fûtes obligé d'envoyer à Malagon.

Cette affaire me tourmente étrangement quand je l'envisage par un autre endroit : il me paraît que c'est faire un grand affront à ce monastère que de lui ôter sans nul sujet une prieure qui le gouverne si sagement, pour en mettre une autre à sa place. Informez-vous donc, s'il vous plaît, de toutes choses, et faites ensuite ce que Notre-Seigneur vous inspirera ; ce sera très-sûrement le meilleur et le plus avantageux pour nous ; je le prierai de mon côté de vous combler de ses divines lumières. Il est, encore un coup, de la dernière importance de leur donner avis au plus tôt de la résolution que vous aurez prise, afin que le père Antoine de Jésus ne fasse pas souffrir plus longtemps le martyre à cette pauvre supérieure, qui est une vraie sainte.

Je ne crois pas que la mère Isabelle de-Saint-Dominique ait de la répugnance à aller dans ce monastère ; c'est l'unique moyen de remédier à tout. On pourra envoyer à Ségovie à sa place la mère Briande de-Saint-Joseph, ou la mère Marie de-Saint-Jérôme ; Dieu en ordonnera comme il lui plaira. Le pays est bien chaud pour la santé de la mère Isabelle de-Saint-Dominique ; d'autre part, l'estime et le respect qu'on a partout pour son mérite empêcheront sans doute qu'on ne se plaigne d'elle. Le Seigneur, mon révérend père, soit

toujours avec vous. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

J'ai décacheté cette lettre pour effacer ce que j'avais dit du père Marian de-Saint-Benoît, de peur qu'elle ne soit perdue ou interceptée.

#### REMARQUES.

Quand je lis cette admirable lettre, je me représente S. Augustin écrivant celle où il reprend sévèrement quelques religieuses de ce qu'elles voulaient pour des raisons très-légères changer de supérieure ; car il satisfait aux plaintes qu'elles faisaient de sa conduite, à peu près de la même manière que sainte Thérèse le fait ici. Le P. Jérôme Gratien ne pouvait donc mieux faire que de conserver cette lettre et de n'obéir pas au désir de la Sainte qui le pria de la déchirer, puisque nous aurions été privés des excellentes maximes qu'elle renferme.

La maladie de la prieure de Malagon, la mère Briande de-Saint-Joseph, fut cause de la brouillerie qui arriva parmi ses filles. On l'avait envoyée à Tolède pour éprouver si le changement d'air et de climat ne la guérirait point de ses infirmités ; mais, pendant son absence, ses filles, qui l'aimaient tendrement, ne cessèrent point de se plaindre de la supérieure qu'elles-mêmes avaient choisie pour les gouverner jusqu'au retour de leur prieure. Il est remarquable que la Sainte ne laisse pas de soutenir cette supérieure, quoique le choix qu'on en avait fait ne fût pas de son goût, et qu'avec beaucoup de vertu elle n'eût pas assez de talents pour s'acquitter parfaitement de sa charge. Cela apprend aux supérieurs majeurs à protéger les supérieurs subalternes, à maintenir leur autorité, et à les faire respecter de leurs inférieurs, quand même l'élection aurait été faite contre leur volonté : sans cela il faut que tout bon ordre périsse.

Les plaintes des religieuses de Malagon étaient que la supérieure n'était pas assez libérale, qu'elle avait peu de soin des malades, qu'elle recevait mal les carmes déchaussés lorsqu'ils allaient à Malagon, et que le départ de leur prieure était désavantageux à leur réputation. Sainte Thérèse satisfait admirablement à toutes ces plaintes ; mais pour l'intelligence de ce qu'elle répond à la troisième, il est nécessaire de savoir que le P. Gratien lui-même à qui elle écrit avait fait un règlement par lequel il défendait aux carmélites de loger ou de nourrir les carmes déchaussés lorsque actuellement en voyage, ils passeraient dans des villes où ils n'auraient point de couvent, à moins qu'ils n'y allassent précisément pour les confesser. Ce règlement a depuis été confirmé par les successeurs du P. Gratien, et on l'a observé jusqu'ici avec beaucoup d'exactitude,

En 1578, la fête de l'Ascension, jour de la date de cette lettre, tomba le 8 de mai.

## LETTRE CIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.*

SEIZIÈME.

*État de sa santé ; sa compassion des maladies et des autres afflictions de cette mère ; avantage des souffrances ; il faut, non les demander, mais s'y soumettre ; examen des postulantes, et autres sujets.*

4 juin 1578. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai reçu cette semaine deux de vos lettres, la première par le courrier de Madrid, et la seconde par le muletier d'ici ; cette dernière a tant tardé à venir, que j'en étais en peine. Tout est arrivé le plus heureusement du monde ; l'eau de fleurs d'orange est excellente et en très-grande quantité. Ne songez donc plus, s'il vous plaît, à m'en envoyer davantage, ni à me faire d'autres présents. Comme je me porte mieux, je n'ai plus besoin de tant de régals : n'est-il pas temps que je commence à pratiquer la mortification ? Je vous rends grâces cependant de tous vos présents ; je les ai reçus avec plaisir comme une marque sensible de votre amitié, que j'estime plus que tout le reste. Mon bras cassé est mieux ; je ne suis cependant pas encore en état de m'habiller ; ou espère que le grand chaud où nous allons entrer achèvera de me guérir.

J'ai bien du chagrin, ma chère mère, de vos maux de cœur ; c'est une incommodité très-pénible, mais non pas dangereuse. Je ne suis pas étonnée que vous en soyez tourmentée, après de si horribles persécutions soutenues sans nulle consolation humaine : quelque vertu et quelque grandeur de courage que le Seigneur vous ait données, la nature est faible et succombe quelquefois. Ce qui doit vous consoler, c'est que votre âme a fait bien du progrès dans la perfection, dans laquelle on n'avance jamais sans qu'il en coûte

beaucoup. Je ne vous dis pas cela pour adoucir vos peines, mais parce que je suis persuadée de votre avancement dans la vertu, dont je suis bien aise de me réjouir avec vous.

Si Dieu ne vous affligeait pas par de continuelles maladies qu'il envoie à toutes nos sœurs, nos monastères seraient de vrais paradis sur la terre, où nous aurions bien peu d'occasions de mériter, et de donner à Dieu des marques de notre amour... Nous ne pouvons cependant espérer de posséder dans le ciel celui qui est mort sur la croix, si nous ne la portons après lui. Il n'est pas néanmoins nécessaire, comme le prétend le père Grégoire, de demander à Dieu des souffrances : il ne manque jamais d'en envoyer avec une sainte profusion à ceux qu'il aime, et de les traiter comme il a traité son Fils unique, à qui il veut les rendre semblables.

J'ai écrit depuis quelques jours au père prieur des Grottes : faites-lui présentement bien des compliments de ma part. Lisez aussi, s'il vous plaît, cette lettre que j'écris à monsieur votre confesseur ; vous la lui donnerez si vous la trouvez bien. Le grand bruit que j'entends perpétuellement dans ma tête, quoique un peu diminué, m'empêche d'écrire à l'un et à l'autre aussi souvent que je voudrais ; assurez-les cependant que je les honore beaucoup.

À l'égard de vos postulantes, donnez-vous de garde, ma chère fille, de les admettre avant que de les bien connaître : j'ai de la joie que le père Nicolas en soit si content et en rende de si bons témoignages ; mais ne les recevez pas sans l'agrément du père provincial, qui vous ira voir au mois de septembre, peut-être plus tôt ; vous le savez, puisqu'il vous l'a mandé. En attendant, priez bien Dieu pour toutes nos affaires.

Ma nièce Thérèse a reçu vos beaux présents avec des transports de joie inexplicables : elle vous aime, ma chère mère, avec tant de passion, que je crois qu'elle quitterait volontiers son père, tous ses parents, ses amies, pour vous aller trouver. Plus elle avance en âge, plus on découvre en elle de bonnes inclinations : elle est à présent fort sage et fort posée, et elle a fait sa première communion avec une

piété très-édifiante.

Mon mal de tête m'empêche de vous en dire davantage. Je finis donc par prier le Seigneur de vous conserver, et par vous exhorter à bannir de votre cœur le chagrin et la tristesse, qui ne guérissent de rien. Faites-moi savoir comment vous êtes de vos maux de cœur. Les miens sont diminués depuis quelques jours ; Dieu ne veut pas sans doute que j'aie tant de sortes de maladies à la fois.

Faites-moi le plaisir, ma chère mère, d'examiner le papier qui accompagne cette lettre, et de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à faire réussir l'affaire dont il s'agit. Elle m'est recommandée de la part d'une personne à qui j'ai d'extrêmes obligations ; ainsi je lui ai promis que vous y feriez votre possible. J'ai même ajouté que vous êtes si adroite et que vous savez donner un si bon tour aux choses dont vous vous mêlez, que si vous ne venez pas à bout d'avoir ces sermons, il ne faut pas se flatter que qui que ce soit les puisse obtenir. Employez-y donc, ma chère fille, tout votre crédit ; vous m'obligerez sensiblement. Le père prieur des Grottes pourrait peut-être vous y rendre quelque service ; je crois néanmoins que monsieur votre confesseur y sera plus propre par ses sollicitations. Quelque difficile que l'affaire vous paraisse, elle ne laissera pas de réussir si Dieu le veut ; car rien n'est impossible à celui qui peut tout et à qui tout obéit. J'aurais d'autant plus de joie que vous pussiez obtenir ces sermons, que je me persuade qu'ils ne serviraient pas peu à la gloire de Dieu : rien n'est plus propre à exciter les âmes à s'avancer dans la vertu, et ils ne peuvent certainement causer de préjudice à personne.

Voici ce qu'on souhaite : une année complète des sermons composés par le révérend père Salucio, de l'ordre de S.-Dominique, et qu'ils soient des plus excellents qu'il ait faits. Si l'on ne peut avoir l'année entière, qu'on tâche d'en avoir le plus qu'on pourra, pourvu qu'ils soient tous des meilleurs. L'année complète contient les sermons d'un avent, d'un carême, de toutes les fêtes de Notre-Seigneur, des fêtes de la sainte Vierge, des fêtes des saints qu'on

célèbre le long de l'année, de tous les dimanches depuis les Rois jusqu'au Carême, et de tous les dimanches depuis Pâques jusqu'à l'Avent.

On m'a extrêmement demandé le secret sur cela ; n'en parlez donc, s'il vous plaît, ma chère mère, qu'aux personnes qui peuvent vous y rendre service. Plaise à Dieu d'exaucer nos vœux, et que vous les puissiez obtenir. Si vous êtes assez heureuse pour cela, envoyez-moi par le porteur de cette lettre, et mettez le dessus à mon adresse à Saint-Joseph d'Avila, plutôt qu'à celle de mon frère, quand même il y aurait des lettres pour lui ; parce que, s'il était absent, le paquet pourrait être perdu. Enfin, ne négligez rien, je vous prie, pour me les faire tenir sûrement et promptement.

J'ai une vraie joie de tout le bien que monsieur votre confesseur et le père Grégoire me disent de vous et de vos filles ; Dieu veuille que vous ne les fassiez pas mentir. Mes compliments à tout votre monde, surtout à la sœur portugaise et à sa mère. Je suis, ma  
révérende mère, du fond du cœur tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 juin.

## LETTRE CX.

*AU RÉVÉREND PÈRE AMBROISE MARIAN DE SAINT-BENOÎT, CARME DÉCHAUSSÉ.*

PREMIÈRE.

*La Sainte lui rend compte de sa santé, et l'exhorte à la prudence dans le commerce qu'il aura avec les pères mitigés.*

*Août 1578.* — Jésus et Marie soient toujours avec votre révérence, mon père.

Que j'aurais de joie de pouvoir m'entretenir longtemps avec vous ! mais je sens bien que je ne le pourrai pas, parce que je me porte très-mal aujourd'hui. On me saigna hier, et on compte me saigner encore demain. Ce n'est cependant pas cette saignée qui m'a

empêché de vous écrire plus tôt, mais la pensée que j'avais que le courrier ne partirait pas si promptement : néanmoins on me presse de lui donner ma lettre. Pour revenir à ma santé, la saignée qu'on m'a faite à la tête m'a rendu la vie. Ainsi j'espère, avec l'aide de Dieu, être en peu de temps entièrement guérie.

Je suis bien aise, puisque c'est une nécessité que vous alliez à Madrid, que vous logiez chez les pères mitigés ; mais je vous avertis, mon révérend père, de bien prendre garde à tout ce que vous direz, et de vous persuader qu'on comptera toutes vos paroles. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, de vous conduire parmi eux avec beaucoup de prudence et de circonspection, et de ne parler pas en termes clairs et précis du père Tostat : surtout qu'on ne dise point, s'il vous plaît, qu'on est assuré d'avoir ouï dire que s'il est aussi judicieux qu'il doit l'être, il ne reviendra pas qu'il n'ait obtenu le consentement du père provincial, quoique ce soit-là ce qui lui a fait dire qu'il souhaitait l'avoir par l'entremise de votre révérence. Tout cela est fort plaisant.

Les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, et celles que vous m'avez adressées m'ont toutes été rendues : celle du père provincial arriva hier. Pour le père Balthazar, il est sûr que je lui ai écrit plusieurs fois.

Je trouve, encore un coup, fort à propos que vous alliez à Madrid, pourvu que vous logiez avec les pères mitigés, et que vous vous conduisiez, comme vous avez toujours fait, avec une sage retenue, tâchant de contenter monseigneur le nonce qui est notre supérieur. Ainsi rien ne nous convient mieux que de lui obéir. Mon mal me contraint de finir.

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, au mois d'août 1578, lorsque le nouveau nonce prit les carmes déchaussés sous son obéissance, et ordonna au père

Jérôme Gratien, au père Antoine de Jésus, et au père Ambroise Marian de Saint-Benoît, de se rendre à Madrid dans le couvent des carmes mitigés.

Cette remarque ne paraît pas suffisante pour éclaircir le texte. Ajoutons-y quelques traits d'histoire qui serviront de suite à la note que nous avons faite sur la sixième lettre au père Jérôme Gratien.

Le père Tostat, dépouillé de son autorité par un arrêt du conseil, et parti pour l'Italie, le nonce Séga, qui en avait épousé toutes les préventions contre la réforme, commença, en 1578, par révoquer les pouvoirs que le père Gratien avait reçus du feu nonce son prédécesseur, de visiter les couvents des carmes mitigés ; et commit les provinciaux de ceux-ci pour faire la visite chez les autres, ainsi que chez les carmélites réformées, avec pouvoir d'en changer les prieurs et les prieures, etc. Deux des principaux de ces pères arrivent à Pastrane avec ce bref du nonce, et l'y signifient aux pères Antoine, Gratien et Marian, qui auraient pu l'éluder facilement, étant soutenus de l'autorité du roi. mais qui préférèrent de s'y soumettre, sans que cette déférence put désabuser le nonce. Il leur avait de plus ordonné de se rendre à Madrid pour conférer avec eux, et ils se disposaient à ce voyage avec espérance que la soumission qu'ils avaient montrée leur procurerait un bon accueil ; et c'est dans ces circonstances que la Sainte écrivit cette lettre au père Marian ; mais dès qu'ils furent arrivés à Madrid, il les fit enfermer dans le couvent des pères mitigés, avec défenses de dire la messe, d'écrire et de recevoir des lettres. Les suites de cette affaire se développeront bientôt.

Quant au père Marian, dont nous n'avons point encore fait le portrait, c'était un homme d'une bonne maison du royaume de Naples, et d'un grand mérite, poète, orateur, jurisconsulte, théologien, grand mathématicien. Il avait assisté au concile de Trente, où il montra tant de sagesse et de capacité, qu'il en reçut l'importante commission d'aller en Flandre, en Allemagne, et en d'autres royaumes du nord pour des affaires de religion. La réputation qu'il y acquit porta la reine de Pologne à lui confier l'intendance de sa maison, et à l'admettre dans son conseil. S'étant fait quelque temps après chevalier de l'ordre de Malte, il servit avec distinction dans l'expédition du roi d'Espagne en Picardie ; et contribua beaucoup, par ses conseils comme par sa valeur, au succès de la bataille de Saint-Quentin, et à la prise de cette ville par les Espagnols. Dès lors néanmoins le dégoût du monde et l'attrait vers les biens célestes étaient grands dans son cœur ; mais choisi pour être le gouverneur du jeune prince de Salmone, et pour le conduire en Espagne, il l'y conduisit, et le roi l'y honora de diverses commissions. L'amour de la solitude devenant de jour en jour plus fort au milieu de cette prospérité mondaine, il fait une retraite à Cordoue chez les pères jésuites, après laquelle il s'associa à une communauté d'ermites gouvernée par un saint homme, nommé frère Matthieu. Il y persévéra depuis 1562 jusqu'en 1569, menant une vie extrêmement pauvre, humble, laborieuse, pénitente.

Il avait souvent tenté de faire approuver par le pape Pie V la règle de cet ermitage ; mais n'ayant pu y réussir, parce que le pape ne voulait point d'établissement de nouveaux ordres de religieux, il fut obligé, avec ses confrères, d'embrasser celle de Saint-Basile, et établit à Pastrane un nouvel ermitage, dans un lieu que lui avait donné le prince Ruy-Gomez, qui désirait l'avoir auprès de lui. Sur ces entrefaites, il va de Pastrane à Madrid, où sainte Thérèse arrive peu après, allant de Tolède à Pastrane pour y fonder un monastère de ses religieuses ; et par un événement que Dieu lui-même avait préparé, elle va loger chez madame Eléonore de Mascarenas, chez qui le bon ermite était déjà logé. Instruite par cette dame de la vie édifiante et austère qu'il menait, et de son rare mérite, elle l'entretient ; et lui faisant voir, dans la règle primitive de Saint-Albert, la perfection à laquelle il tendait, elle les détermina, lui et frère Jean, son compagnon, homme fort simple, mais très-saint, à embrasser la réforme du Carmel, qui n'avait encore que deux religieux profès, savoir, le père Antoine de Jésus,<sup>73</sup> et le père Jean de-la-Croix. Ce fut en 1569 que le père Marian prit l'habit ; et il le reçut des propres mains de la Sainte. Il a depuis rendu de très-grands services à l'ordre ; nous serons obligés d'en parler encore dans la suite. Mais quoique homme fort saint, on a vu ci-dessus, dans la seconde des lettres de la Sainte au père Jérôme Gratien, qu'elle trouvait en lui trop de confiance dans ses entreprises. Son habileté, en fait de mathématiques, le fit rechercher de bien du monde, et en particulier des pères jésuites, comme on le verra dans la lettre suivante.

## LETTRE CXI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

HUITIÈME.

*La Sainte déplore la funeste mort du roi de Portugal dom Sébastien 1<sup>er</sup> ; fait à ce sujet de saintes réflexions, et traite ensuite divers sujets détachés.*

24 août 1578. — La grâce du Saint-Esprit accompagne perpétuellement votre révérence, mon père.

Nous avons reçu la lettre que Pierre nous a apportée avec une joie et une satisfaction sans égale ; je me flatte que l'espérance qu'elle nous fait concevoir ne sera pas vaine, et que le Tout-Puissant, exauçant nos vœux, fera tourner les choses à sa plus grande gloire. Je ne serai pas néanmoins entièrement satisfaite, que je ne sache si Paul

---

<sup>73</sup> Voyez ci-après la note sur la 2<sup>e</sup> lettre à la mère Marie de Saint Joseph.

a parlé à monseigneur le nonce ; et, au cas qu'il lui ait parlé, de quelle manière il est sorti d'avec lui. Ainsi vous m'obligerez sensiblement de me le faire savoir au plus tôt.

Je suis, mon révérend père, vivement touchée de la funeste mort du roi de Portugal, jeune prince si chrétien et si accompli, que je n'y puis penser sans concevoir de l'indignation contre ceux qui ont souffert qu'il se soit exposé à un péril si visible. Que cet événement est tragique ! qu'il est déplorable ! et qu'il doit bien nous faire sentir le peu de consistance des grandeurs et des plaisirs de la terre, et nous persuader qu'en vain nous cherchons le vrai bonheur autre part que dans la croix et dans la souffrance !

Quand vous jugerez à propos, mon révérend père, que nous témoignions notre reconnaissance à monseigneur le nonce, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'en avertir, et par-dessus cela de me marquer précisément de quelle manière les choses se sont passées avec lui. J'aurai toujours de l'inquiétude jusqu'à ce que vous me l'ayez détaillé. J'ose cependant me flatter que Dieu aura écouté tant de prières qu'on lui a faites pour la réussite de cette affaire, et que tout ira parfaitement bien.

Les pères jésuites ont un empressement extrême d'avoir chez eux le père Marian de Saint-Benoît : ils ont déjà écrit à monseigneur le nonce pour lui demander la permission de le faire venir. Il faut que le besoin qu'ils ont de son secours soit bien pressant, pour avoir fait toutes les démarches qu'ils ont faites afin de pouvoir le posséder quelques jours. Si donc il ne vous est pas absolument nécessaire, ayez la bonté de nous l'envoyer au plus tôt : comptez qu'il ne sera que cinq ou six jours absent ; il n'a besoin d'être ici qu'un demi-jour, ou au plus un jour entier. Que vos grandes occupations ne vous fassent pas oublier, mon père, de le faire partir incessamment : si l'affaire vous paraît peu importante, songez qu'elle ne l'est pas pour les jésuites qui la sollicitent avec d'autant plus de vivacité, qu'ils n'ont pas de bonne eau.

Comment pourrons-nous reconnaître l'obligation que nous

avons à monsieur de Peralta, de vous avoir retiré chez lui ? Le ciel l'en récompense, puisque nous sommes dans l'impuissance de lui en marquer notre reconnaissance autrement que par des prières ! Faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects, et de lui dire que je le prie de ne vous point abandonner qu'il ne vous ait mis dans un lieu de sûreté ; car on ne peut être plus alarmée que je le suis, d'entendre raconter tant de malheurs qui arrivent par les chemins : plaise au Seigneur de vous en préserver !

Vous ne savez peut-être pas que le père général a écrit à madame Quitterie : vous l'apprendrez sans doute par la lettre que je vous envoie. Dieu veuille pardonner à ceux qui lui ont donné une si mauvaise impression de notre conduite. Si le roi nous accorde la grâce de faire une province séparée, il ne faudra pas hésiter à envoyer à Rome, mais il faudra faire partir incessamment quelqu'un des nôtres. Je ne désespère pas que nous ne soyons un jour les enfants les plus chéris du père général : efforçons-nous de gagner le cœur de Dieu, et arrive ce qu'il lui plaira : je le supplie de vous conserver.

On sonne matines, cela m'empêche de vous en dire davantage. La mère prieure et toutes nos sœurs se portent bien ; elles sont fort consolées des bonnes nouvelles que vous leur avez données ; elles se recommandent à vos ferventes prières, et mon frère aussi qui leur a conté l'état où sont maintenant nos affaires. La plus importante pour moi, et celle qui me tient le plus au cœur, est de voir bientôt la fin de cette pitoyable et triste visite, et que vous n'y soyez point embarrassé : le désir que j'en ai est si grand, que je n'oserais presque m'en flatter : ainsi ma joie est mêlée de mille craintes. Je suis plus que je ne puis l'exprimer très-sincèrement

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 24 août.

Je vous prie de faire souvenir de mes respects madame votre mère, monsieur votre frère, et mesdemoiselles vos sœurs : que

j'aurais de joie de pouvoir ne leur être plus si à charge !

#### REMARQUES.

Dom Sébastien I<sup>e</sup>, roi de Portugal, dont sainte Thérèse déplore ici la mort d'une manière si touchante, fut tué en Afrique, et ses troupes furent taillées en pièces le 4 août 1578, de sorte que le royaume de Portugal perdit tout à la fois son roi, son armée et les grandes espérances que la valeur et les rares qualités, de ce jeune prince lui avaient fait concevoir. .

Selon l'évêque de Terrassonne et le père Rbera, dans la Vie de la Sainte, elle avait eu connaissance de ce désastre vingt ans auparavant. Dieu lui ayant fait voir un ange au-dessus du royaume de Portugal, qui tenait à la main une épée pleine de sang. Ils ajoutent qu'après ce terrible malheur elle s'en alla, pénétrée d'affliction, se jeter aux pieds de Notre-Seigneur, qui la consola en lui donnant de grandes espérances du salut de ce roi.

#### LETTRE CXII.

*À MONSIEUR L'ILLUSTRISSE DOM ALVARO DE MENDOSA, ÉVÊQUE DE PALENCE.*

#### PREMIÈRE.

*La Sainte le félicite du mariage de sa nièce, le remercie de quelques aumônes, et lui donne des avis utiles à sa perfection.*

7 sept. 1578. — Jésus soit toujours avec vous, monseigneur.

La nouvelle du mariage de mademoiselle votre nièce m'a fait tant de plaisir, que je ne l'aurais pas crue véritable, si vous-même ne m'aviez fait l'honneur de me la mander par votre dernière lettre, que j'ai reçue avec bien de la joie. Dieu soit loué de la consolation qu'il m'a donnée, en vous déchargeant de ce soin embarrassant d'une manière si avantageuse : car on m'apprend que cette alliance, toute considérable qu'elle est, vous a coûté très-peu. L'empressement où j'étais de voir votre, grandeur dégagée d'une occupation si peu convenable, allait, surtout depuis quelques jours, jusqu'à l'inquiétude

et au chagrin. Ainsi je ne crois pas que rien au monde fût capable de me donner une joie plus sensible.

Pour l'âge du cavalier, ce n'est point, ce me semble, une chose désavantageuse à mademoiselle votre nièce que d'épouser un homme qui ne soit plus jeune. Les femmes sont ordinairement plus heureuses avec de tels maris, et je ne doute pas qu'étant si aimable et si accomplie, elle ne soit infiniment aimée et chérie de son époux, quoique d'un âge si peu assorti. Plaise au Seigneur de les combler l'un et l'autre de ses grâces et de ses bénédictions.

La maladie de madame votre sœur me touche vivement. Dieu veuille exaucer nos vœux, et ne permettre pas qu'elle soit aussi longue et aussi fâcheuse que les précédentes. Nous aurons toutes, monseigneur, un soin particulier de redoubler nos prières pour sa conservation, et de solliciter le Tout-Puissant de vous récompenser, selon sa magnificence infinie, de l'aumône que vous avez eu la charité de nous faire dans le temps d'une si pressante nécessité, que nous ne savions plus à qui avoir recours. Quoique notre pauvreté fût extrême, je n'en avais nulle inquiétude, ni nos sœurs non plus, accoutumées que nous sommes à nous reposer sur les soins de la Providence ; mais pour dom François de Salcède, il s'en affligeait de telle sorte, qu'il vint me trouver, il y a quelques jours, tout alarmé, pour me communiquer le dessein qu'il avait fait d'écrire à votre grandeur, et de ne mettre dans sa lettre que ce peu de mots :

« Monseigneur, nous n'avons point de pain. »

J'empêchai l'exécution de ce projet, aimant mieux vous voir payer vos dettes, que si, pour soulager notre pauvreté, elles augmentaient tant soit peu. Je me flatte cependant que celui qui vous a inspiré tant de bontés pour nous vous en récompensera par quelques autres voies ; je le conjure de vous conserver, et de me faire naître par sa providence quelques occasions de vous voir.

Le père Jérôme Gratien est plus résolu que jamais de ne me laisser point aller au monastère de l'Incarnation. La vérité est que rien

présentement ne serait capable de nous faire plus de tort : cependant, comme je ne crains que Dieu seul, je compte tout le reste pour moins que rien.

Je me réjouis, monseigneur, d'apprendre que votre grandeur s'applique tout de bon à modérer son inclination un peu trop généreuse et trop libérale, et qu'elle évite avec soin les occasions qui contribuent si fort à l'entretenir ; je souhaite que cette modération soit persévérante, et que Dieu vous conserve plus que moi-même, qui suis avec mille respects, monseigneur, de votre grandeur

L'indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 7 septembre. Ma nièce vous baise très-humblement les mains ; elle exécute fidèlement vos ordres ; elle voudrait bien cependant partir avec nous et tenir compagnie à votre grandeur.

#### REMARQUES.

Cette lettre fut écrite à Avila, le 7 septembre 1578. Elle est adressée, comme la quatrième et la cinquième, à dom Alvaro de Mendosa, peu auparavant évêque d'Avila, et pour lors évêque de Palence. La nièce de ce prélat venait d'épouser le duc de Seza.

L'année précédente, 1577, au mois d'octobre, les trois ans de la prieure qui avait succédé à sainte Thérèse dans le gouvernement du monastère de l'Incarnation étant expirés, les religieuses de ce couvent choisirent une seconde fois la Sainte pour leur prieure ; ce qui occasionna le schisme dont elle parle dans une des lettres précédentes ; les carmes mitigés, qui avaient encore alors l'autorité, s'opposant à cette élection, et les religieuses ayant pris le parti, pour la soutenir, d'appeler de cette opposition au conseil royal. Le père Jérôme Gratien, leur père, s'opposa de son côté au voyage de la Sainte vers ce monastère, voulant faire cesser la division : et c'est-là ce qu'elle apprend au prélat.

Sa nièce, dont elle lui parle, n'était alors qu'un enfant : elle était fille de dom Laurent de Cépède, frère de la Sainte.

## LETTRE CXIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

NEUVIÈME.

*La Sainte blâme la multiplicité des règlements dans les visites des maisons religieuses, parle d'un projet d'établissement à Grenade, et se justifie sur le renvoi d'une novice.*

9 nov. 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne doute pas que vous ne soyez persuadé qu'il est impossible, de garder cette multitude de règlements que le père Jean de Jésus a faits dans sa visite, règlements si durs et en si grand nombre, qu'il semble qu'il ait entrepris de composer des constitutions nouvelles, toutes différentes des constitutions que vous nous avez données. Je ne comprends pas les raisons de cette conduite, ni de quel esprit il a été poussé ; mais je suis sûre que c'est précisément ce que nos sœurs ont tant appréhendé, et qu'elles ne craignent encore aujourd'hui rien davantage que de voir venir un supérieur raide et sévère, qui leur impose un joug capable de les accabler et de les faire succomber sous son poids.

Pitoyable aveuglement, que les visiteurs ne soient point contents de leurs visites s'ils n'ont laissé quantité de règlements nouveaux ! Agir de cette manière, c'est inutiliser une visite : car, pour ne parler que de ce qui concerne les récréations, s'il est vrai que l'on ne doive point se récréer les jours qu'on communie, et que cependant les prêtres disent tous les jours la sainte messe, n'est-il pas visible qu'ils n'auront jamais de récréations ? Que si on dispense ceux-ci de cette loi, est-il juste de la faire garder aux autres, qui, étant plus jeunes, ont aussi plus besoin de se réjouir ?

Ce père m'a écrit que, comme, on n'a pas encore visité cette maison, il a été contraint d'user de cette sévérité. Je veux croire que ce n'a pas été sans quelque sujet ; cependant je suis si lasse d'avoir

seulement lu cette multitude de règlements qu'il a faits, que je ne sais ce que je deviendrais si j'étais obligée de les garder. Croyez-moi, mon père, notre règle ne s'accommode pas de personnes austères ; elle l'est assez d'elle-même.

Le père Balthazar part pour Grenade à la prière de l'archevêque de cette ville dont il est ami ; il désirerait passionnément que nous y établissions un monastère. Ma pensée est que cela se pourrait faire, et j'en aurais même une vraie joie, parce qu'encore que je ne puisse pas y aller en personne, il serait aisé d'y envoyer une de nos mères à ma place faire cette fondation. Je voudrais néanmoins qu'on pût auparavant contenter le père Cyrille ; car je ne sais si les visiteurs ont le pouvoir de permettre les établissements des monastères de filles, comme ils l'ont à l'égard des monastères d'hommes. Ajoutons encore, pourvu que les religieux de Saint-François ne s'y opposent pas, comme ils ont fait à Burgos.

Il faut vous dire, mon révérend père, à quel point le père Olea est fâché contre moi au sujet de la novice que nous avons renvoyée. Ce qui l'irrite le plus, c'est de me voir persuadée que mes filles disent la vérité ; car il croit, lui, que c'est par passion et par aversion pour sa personne que la prieure n'a pas voulu la recevoir à la profession, et que tout ce qu'on dit est faux. Il a été fort longtemps sans vouloir écouter nulle raison. Je puis cependant vous assurer que nous avons fait en conscience tout ce qui dépendait de nous pour la pouvoir garder, et que, quand elle aurait été la propre sœur de Paul,<sup>74</sup> ce qui serait pour moi le plus fort engagement, je ne m'y serais pas employée avec plus d'ardeur. De plus, je suis très-assurée que quand vous auriez été sur les lieux, vous n'auriez pas fait autre chose que ce que nous avons fait.

Comme cette affaire regarde l'honneur et la gloire de Dieu, tout le monde dût-il s'abîmer, je ne m'en mettrais nullement en peine, et vous ne devez pas non plus, mon père, vous en soucier : il ne nous sera jamais avantageux de nous opposer à la volonté du Seigneur.

---

<sup>74</sup> Le père Gratien.

Le père Olea a concerté de faire entrer cette fille dans un monastère de Talavera, avec quelques autres demoiselles de la cour qui y vont. Ainsi il l'a envoyé quérir. Dieu nous fasse la grâce de n'avoir plus rien à démêler avec les créatures, et de ne nous occuper que de lui seul.

Ce père ajoute que parce que je n'ai plus besoin de lui, je n'ai pas daigné lui rendre ce petit service : on lui a dit aussi que ce sont là de mes finesses ordinaires. Je vous fais juge, mon père, si j'ai eu jamais avec lui d'affaire plus importante que celle-ci, où il s'agissait de recevoir ou de renvoyer cette novice, à laquelle il prend tant d'intérêt ; sûrement il ne me connaît guère ; Dieu me garde de manquer jamais à l'accomplissement de sa sainte volonté. C'est en lui que je suis sans variation

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 9 novembre.

REMARQUES.

On ne sait pas certainement en quel lieu ni en quelle année sainte Thérèse écrivit cette lettre. Je me persuade avec assez de fondement que ce fut à Tolède, lorsqu'à son retour d'Avila elle y resta prisonnière par un ordre exprès du nonce, sur la fin de l'année 1578, comme elle-même le rapporte dans la lettre XXVII<sup>e</sup>, adressée au père Jean de Jésus Rocca, lui marquant sa joie de souffrir pour Dieu et pour la réforme de l'ordre du Carmel.

Il est clair par le discours de la Sainte que ce père visita un couvent de carmes déchaussés, chargé de la commission que lui en avait donnée le père Jérôme Gratien ; et qu'en vertu de ce pouvoir il fit un fort grand nombre de règlements peu nécessaires. La Sainte, infiniment éclairée, les condamna avec chaleur, parce que c'est un fardeau ajouté à celui de la règle, et que ce sont des sources de scrupules, de murmures et de troubles pour toute une communauté.

Notre ordre a reçu avec tant de respect les maximes de sa sainte législatrice, qu'il observe avec la dernière exactitude celle qu'elle donne à tous les visiteurs de ne multiplier pas les règlements ; d'éviter, autant qu'il leur sera possible, de ne rien établir de nouveau, à moins d'une nécessité indispensable ; et de prendre garde qu'en ajoutant à la règle, on ne rende pas l'état de la vie religieuse trop difficile à soutenir.

Nous avons déjà raconté ailleurs, dans une note sur une des lettres précédentes, adressée au père Jérôme Gratien, comment, avant que d'avoir embrassé la réforme du Carmel, il y gagna le père Jean de Jésus Rocca, dont la Sainte parle dans cette lettre. Disons ici qui était ce père Jean de Jésus, et quel était son caractère. Il était Catalan, docteur en théologie de l'Université de Barcelone, puis curé dans cette ville, d'où il alla à Aleala, théâtre plus renommé pour la science, et où il acquit beaucoup de réputation. Touché du ciel, il prit l'habit chez les carmes déchaussés, dans le couvent de Pastrane, le premier janvier de l'an 1572, et y fit profession au commencement de l'année 1573. Par ses prédications et par ses vertus, il fit de grands fruits dans tous les bourgs et villages du voisinage ; et par son zèle pour la perfection il mérita d'être nommé, en 1575, prieur du couvent de Manzère. C'est en cette qualité qu'il s'opposa avec beaucoup de courage à ceux des pères mitigés qui voulaient détruire la réforme ; ce qui lui attira une vive persécution. Le choix que sainte Thérèse fera de lui dans peu de temps pour l'envoyer à Rome, montrera l'estime qu'elle faisait de sa vertu et de sa capacité : mais cette lettre prouve, ainsi que la lettre suivante, qu'elle en désapprouvait la sévérité ; comme quelques-unes des actions qu'il fit dans la suite, font voir que la Sainte le connaissait bien en le taxant d'être trop sévère.

Le père Balthasar de Jésus Nicto, dont cette lettre fait aussi mention, était profès de la maison des carmes mitigés de Séville, l'un des plus fameux prédicateurs de son siècle, et extrêmement considéré dans les cours d'Espagne et de Portugal. Envoyé, en 1569, par le prieur des carmes mitigés de Médine, son supérieur, pour

accompagner à Pastrane les carmélites déchaussées que sainte Thérèse y faisait venir pour la nouvelle fondation, car alors le père général favorisait la réforme, il y prit lui-même l'habit de la manière que nous l'avons dit ailleurs. Quoique novice, il fut fait vicaire du couvent, parce qu'il était déjà profès de l'ordre ; et on l'y fit prier, dès qu'il eut fait profession de la réforme. Plusieurs de ses anciens confrères, attirés par l'odeur de sa sainteté et de celle de son couvent, s'y consacrèrent à Dieu, ainsi que plusieurs séculiers ; et c'est là que la réforme prit sa consistance et ce bel ordre qui la fit admirer. Le père Balthazar donna néanmoins dans l'écueil des pénitences indiscrètes, qu'il permettait trop aisément ; écueil qui aurait pu devenir funeste si le B. H. père Jean de-la-Croix n'y avait remédié. L'année suivante, 1570, le père Balthazar fonda à Aleala un collège de carmes déchaussés, qui fut gouverné par le père Jean de-la-Croix ; en 1571 Il prit possession pour la réforme de l'ermitage d'Altomire ; en 1573, muni des pouvoirs du père François de Vargas, dominicain, visiteur apostolique des carmes dans l'Andalousie, il établit un nouveau couvent à Grenade ; et de retour à Pastrane dans la même année, il substitua à sa commission de visiteur dans l'Andalousie le père Jérôme Gratien, nouvellement profès. Il désirait beaucoup que sainte Thérèse fondât à Grenade un couvent de carmélites, comme elle le marque dans cette lettre, et cette fondation se fit effectivement ; mais ce ne fut qu'en 1582, ainsi qu'on le verra dans la suite.

## LETTRE CXIV.

*AU RÉVÉREND PÈRE AMBROISE MARLAN DE SAINT-BENOÎT, CARME DÉCHAUSSÉ.*

SECONDE.

*La Sainte y marque son zèle et celui de ses filles pour la conversion des âmes et pour la gloire de Dieu ; elle y traite aussi de quelques pratiques régulières des religieux de son ordre.*

12 décembre 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai reçu le paquet de lettres dans lequel était renfermée celle de la mère prieure de Paterne. Les autres lettres dont vous me parlez pourront arriver demain, qui est jeudi. Elles me sont toutes rendues ponctuellement par cette voie, et je ne crois pas qu'elles se puissent perdre. J'ai lu avec un vrai plaisir la vôtre et toutes celles qui l'accompagnaient : Dieu soit béni de tout.

Ma joie est sans égale lorsque j'apprends que Dieu a la bonté de se servir de quelques-unes de nous pour travailler au salut des âmes, et pour empêcher qu'elles ne tombent dans le désordre. Quelque sensible cependant que soit cette joie, elle ne m'exempte pas d'une très-grande peine, qui naît de ce que je ne puis en rien contribuer à la gloire de mon Dieu. Car que ne ferais-je point pour la procurer, cette gloire ! Je voudrais marcher au milieu de mille périls et de mille morts, afin de partager les dépouilles que remporteront ceux qui s'y seront courageusement exposés, et qui auront combattu vaillamment. Ce n'est pas que, comme très-imparfaite, je ne sois quelquefois bien aise de me voir ici en repos ; mais cette lâcheté ne dure guère, parce que aussitôt que j'entends raconter les grands fruits que font à Paterne nos sœurs de Séville, je me consume du désir de les imiter ; et la joie que je sens de ce que Dieu les a choisies pour un si haut ministère, s'augmente de telle sorte, qu'elle est inexplicable.

D'ailleurs, lorsque je considère l'éminente perfection de nos sœurs, et l'ardeur de leur amour pour Dieu, je ne puis croire qu'il leur eût fait des grâces si signalées, s'il n'avait eu un dessein particulier de se servir d'elles pour le salut des âmes. Mais quand il n'aurait point eu d'autre dessein que de les employer à la réforme de Paterne, ce serait un bien que j'estime infiniment, car elles ont empêché qu'on n'ait commis bien des péchés. Avec cela, l'espérance que je conçois que Dieu s'en servira encore pour l'avancement de sa gloire, me comble de tant de joie, que je ne la puis exprimer.

N'oubliez pas, je vous prie, mon révérend père, de faire insérer dans la déclaration pour les religieux, qu'on pourra aussi permettre de fonder des monastères de religieuses. À propos de religieuses, il faut

que je vous dise que le docteur Velasquez, que j'ai ici pour confesseur, ne saurait souffrir qu'on discontinue de fonder des maisons de carmélites. Ce docteur est un chanoine de cette ville, très-savant, grand serviteur de Dieu, et plein de zèle pour sa gloire. Ainsi il m'a conseillé de faire mon possible auprès de l'ambassadeur de Rome, par le moyen de madame Louise de la Cerda, pour obtenir du père général la permission de faire de nouveaux établissements ; et au cas qu'il s'y oppose, il m'ordonne de m'adresser au pape, et de lui représenter que les carmélites déchaussées sont des miroirs de perfection et de sainteté dans toute l'Espagne ; il s'offre même de donner un mémoire de tout ce qu'il faudra exposer à sa sainteté, tant est grande la passion qu'il a de voir fonder des maisons de carmélites.

Je vous ai, mon révérend père, envoyé un exprès pour vous informer d'une fondation qu'on m'a proposée : répondez-moi, s'il vous plaît, très-ponctuellement sur les deux choses dont il s'agit. Le billet que vous avez pris la peine de m'écrire m'a donné une vraie joie ; ce que vous me marquez était néanmoins fortement gravé dans mon esprit. Mais comment ne me parlez-vous point du père Barthélemi ? Faites-lui, je vous prie, et à toute votre communauté, bien des compliments de ma part.

Je trouve au reste le plus plaisant du monde, que le père Jean de Jésus prétende que vous n'allez tous nu-pieds que parce que je le souhaite, moi qui m'y suis toujours tellement opposée, que je l'ai même défendu très-expressément au père Antoine de Jésus. Peut-être aurait-on fait une faute de suivre en cela mon conseil. Je désirais de voir entrer dans notre ordre des gens de mérite et de distinction ; et de peur que l'austérité de la règle ne les dégoûtât, je ne voulais pas qu'elle fût excessive. Il était cependant nécessaire qu'elle fût telle qu'elle est, pour vous distinguer des pères mitigés. J'ai pu dire que vous sentiriez autant le froid à moitié déchaussés que déchaussés entièrement, quoique je ne me souviens pas de l'avoir dit ; mais je me souviens bien d'avoir fait peser, lorsqu'on agitait cette matière, que rien ne siérait plus mal, et n'était de plus mauvaise grâce, qu'un carme déchaussé bien monté. J'ajoutai aussi qu'on ne devait pas le

souffrir sans une vraie nécessité, lorsqu'on est obligé de faire un long voyage. J'ai vu venir ici sur des mules de jeunes religieux qui, ayant peu de chemin à faire, pouvaient aisément venir à pied. Encore une fois, rien ne convient moins à des carmes déchaussés que de paraître à cheval et sur de belles selles. Pour la nudité des pieds, elle ne m'est pas même venue dans l'esprit : vous n'êtes que trop déchaussés. C'est pourquoi ayez la bonté, mon révérend père, d'en avertir le père provincial, et de lui dire de ma part qu'il ne permette pas qu'on soit déchaussé autrement qu'on l'a toujours été.

Ce que j'ai fort à cœur, et ce dont je l'ai même prié, c'est que les religieux soient mieux nourris. Je me souviens de ce que vous m'avez dit sur ce chapitre, et j'en ressens une très-grande peine. Hier elle était telle, que je fus contrainte de m'en aller devant Notre-Seigneur pour me consoler à ses pieds, et le prier instamment d'affermir par sa grâce ce qu'il a fait en vous, tant j'appréhende que cet excès de rigueur ne fasse périr de si heureux commencements. J'espère cependant de la bonté de Dieu qu'il vous soutiendra, et qu'il remédiera à tout. Je ne puis vous dire la joie que j'ai que vous soyez sur cela dans les mêmes sentiments que moi.

J'ai aussi prié le père provincial de faire travailler les religieux, quand même ce ne serait qu'à faire des paniers de joncs, ou quelque chose de semblable ; et que ce soit à l'heure de la récréation, lorsqu'ils n'auraient point eu d'autre temps à employer au travail. Dans les monastères où l'on n'étudie pas, il faut nécessairement travailler, car le travail est une occupation des plus importantes. Je suis d'humeur à presser extraordinairement les gens de s'appliquer sans relâche à acquérir la perfection, comme vous pouvez l'avoir remarqué par ce qui se pratique chez les carmélites : mais j'ai de l'indulgence en ce qui concerne l'austérité corporelle ; cela vient assurément de ce que je suis moi-même si peu pénitente.

Je rends grâce à Dieu, mon révérend père, de ce qu'il vous donne tant de lumières sur des choses de cette importance. Qu'on est heureux de ne désirer dans tout ce qu'on fait, que son honneur et sa

gloire ! Plaise à sa souveraine Majesté de nous faire la grâce de pouvoir pour cette gloire endurer mille et mille morts. Je suis avec bien du respect.

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui mercredi, 12 décembre.

Vous me faites beaucoup de plaisir de vouloir bien prendre soin de m'adresser toutes les lettres qu'on m'écrit. Celles du père provincial sont succinctes : je n'en suis pas étonnée quand je pense à cette multitude d'occupations dont il est accablé : je crois même l'avoir prié de ne se donner pas la peine de m'écrire, quoique l'estime que je fais de ses lettres soit telle, que je remercie Dieu de toutes celles que je reçois. Vous devez aussi, mon révérend père, l'en remercier avec moi, puisque c'est de lui que Dieu s'est servi pour ce que vous savez.

Ne manquez pas, je vous prie, de parler à monsieur l'archidiacre : le doyen est pour nous et plusieurs autres chanoines : j'ai aussi quantité d'autres amis.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse était à Tolède de retour de Séville, lorsqu'elle écrivit cette lettre au père Ambroise Marian de Saint-Benoît, l'an 1578.

Elle y traite de divers règlements touchant les carmes déchaussés, qui marchaient alors pieds nus, sans socques, ni sandales, la ferveur de leur zèle leur faisant regarder cette austérité, tout affreuse qu'elle est, comme légère. Le bienheureux Jean de-la-Croix surtout, le père Antoine de Jésus et le père Jean de Jésus ne pouvaient se consoler de la modération qu'on voulait y apporter. Le dernier avait même avancé pour affermir davantage cet usage, que c'était l'intention de la Sainte, qui y était au contraire fort opposée. C'était en effet si peu son intention, qu'elle leur ordonna dès lors de porter au moins les sandales qu'ils ont toujours portées depuis.

## LETTRE CXV.

*AU RÉVÉREND PÈRE ANTOINE DE SECURA, GARDIEN DES RELIGIEUX  
DÉCHAUSSÉS DE SAINT-FRANÇOIS, DU COUVENT DE CADAHALSO, L'UN DE SES  
DIRECTEURS.*

*Elle lui reproche obligeamment son oubli ; lui demande part à son souvenir devant Dieu, s'informe du neveu qu'elle a dans son ordre, et souhaite à ce neveu plus de solitude quelle n'en a.*

1578 ou 1579. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne sais que dire du peu de fond qu'on doit faire sur l'amitié des créatures, et de ce que je le comprends si mal : je parle de cette sorte, parce que je n'aurais jamais cru que vous fussiez capable de m'oublier jusqu'au point de ne me pas venir voir, étant si proche de moi que vous l'êtes à présent. Comment donc pouvez-vous m'assurer que vous ne m'oubliez pas ? et comment le puis-je croire, lorsque vous ne m'en donnez nulle marque dans les occasions où vous pouviez si aisément m'en donner ? car j'ai su, mon révérend père, que vous êtes venu ici, et que vous ne vous êtes pas soucié de nous faire l'honneur de nous donner votre bénédiction.

Le père Julien d'Avila m'a écrit que vous êtes à présent gardien du couvent de Cadahalso ; ce qui prouve encore que pour peu que vous eussiez songé à moi, vous pouviez aisément avoir de mes nouvelles. Plaise au Seigneur que vous ne m'oubliiez pas de même dans vos saintes prières ; ce sera le vrai moyen de me consoler de tout autre oubli. De mon côté, soyez persuadé que je ne manque point, toute misérable pécheresse que je suis, de vous recommander très-particulièrement à Dieu.

Ce père me marque encore que mon neveu viendra ici en passant. Obligez-moi, mon père, s'il n'est pas parti, de lui dire qu'il m'écrive une grande lettre sur ses dispositions intérieures, et sur l'état de sa santé : de la manière dont ses supérieurs l'envoient continuellement par les chemins, il faut qu'il soit nécessairement ou

fort avancé dans la vertu, ou extraordinairement distrait et dissipé. Je prie Dieu de le fortifier par sa sainte grâce, et d'inspirer à ses supérieurs d'en user envers lui comme j'ai cru qu'on en userait envers une personne qui m'appartient de si près. Si vous jugez, mon révérend père, qu'il soit besoin de quelques recommandations auprès d'eux, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Nous avons ici madame de Mendosa et plusieurs personnes de distinction ; ainsi il sera aisé par leur crédit d'obtenir qu'on le laisse goûter la douceur de la solitude.

Au cas que vous veniez dans ces quartiers, comptez, je vous prie, que vous devez une visite à ce monastère. Dieu nous fasse la miséricorde à tous de prendre le vrai chemin du ciel. Ma santé est assez bonne, Dieu merci, et nos affaires vont assez bien. Je n'écris point au père Jean de Jésus, ne sachant pas s'il est à Cadahalso : le Seigneur le soutienne intérieurement ; il en a grand besoin. Je le prie de vous conserver aussi longtemps que le désire celle qui est très-respectueusement, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

Le père Barthélemi de Sainte-Anne sera tout le carême à Paracelles avec madame Louise de la Cerda.

#### REMARQUES.

L'original de cette lettre se conserve avec beaucoup de vénération dans le monastère des carmes déchaussés d'Avila, non seulement pour être écrite de la propre main de sainte Thérèse, mais aussi parce que la Providence les en a enrichis d'une manière en quelque sorte miraculeuse. Je la rapporterai succinctement.

Ces RR. PP. ayant résolu, en 1614, de se transporter du lieu où ils s'étaient établis à Avila quatorze ans auparavant, en certaines maisons hors de la ville du côté du midi, habitées autrefois par les Maures que le roi d'Espagne Philippe III avait chassés de ses états quatre ans auparavant, ils y aperçurent un grand vestibule qu'ils destinèrent à servir d'église. Mais ayant voulu, pour lui donner plus de largeur, abattre un petit mur qui était proche, ils furent agréablement surpris d'y trouver cette lettre enveloppée et serrée très-précieusement dans un trou, tant était

grande la vénération de ces barbares mêmes pour la Sainte, et l'appréhension qu'on ne leur enlevât cette relique.

Quoique cette lettre ne soit pas datée, il est certain que sainte Thérèse l'écrivit à Tolède : on en ignore l'année. Le père Antoine de Secura, à qui elle est adressée, était une des plus fermes colonnes de la réforme de Saint-Pierre d'Alcantara : il était alors gardien du couvent de Cadahalso, et il fut depuis fondateur du couvent de Saint-Gilles de Madrid. C'est le style de cette lettre, et surtout la signature, qui nous font juger qu'il était un des directeurs de la Sainte, qualité qui ne lui est pas peu glorieuse.

Le neveu en faveur de qui elle lui écrit était fils de madame Marie de Cépède, sa sœur, et de dom Martin de Gusman Barrientos, qui était alors religieux dans l'ordre réforme de Saint-François. Sainte Thérèse parle de lui dans la lettre XXX<sup>e</sup> de ce volume : il fut reçu au couvent d'Arrénas ; et à l'exemple de notre Sainte, il prit avec l'habit de la religion le surnom de Jésus. Ce neveu vécut et mourut en saint religieux, et dans ses derniers moments il eut la consolation d'être assisté de sa sainte tante, déjà en possession de la gloire du ciel.

Le père Barthélemy de Sainte-Anne, dont la Sainte parle à la fin de cette lettre, fut un très-saint religieux de notre réforme. On l'avait reçu d'abord en qualité de frère convers ; mais ses supérieurs lui trouvèrent tant de mérite, que bientôt après il passa au rang des choristes. C'est en cette qualité qu'il a rendu de très-grands services à l'ordre dans les charges qu'il a exercées : il fut deux fois provincial de la province de Saint-Joseph ; et, lorsque la Sainte écrivit cette lettre, il était actuellement à Paracelles, pour aider à la fondation que faisait madame Louise de la Cerda, l'intime amie de sainte Thérèse.

J'avais eu quelque espérance de trouver dans l'Histoire générale des PP. récollets, le temps auquel le père Antoine de Secura fut fait gardien du couvent de Cadahalso, et reconnaître par là dans quelle année cette lettre a été écrite : mais tout ce que j'y ai vu au sujet de ce père, c'est qu'il est mort en odeur de sainteté. Il résulte un peu plus de lumière de ce que la Sainte dit du père Jean de Jésus, profès en 1573, qu'il a grand besoin que Dieu le soutienne ; car il y a toute apparence qu'elle fait allusion à la persécution vive qu'il souffrit pour l'intérêt de la réforme sur la fin de l'an 1578 et en 1579, ce qui la porta à lui écrire de Tolède le 23 mars de la même année. Nous ne risquons donc guère de nous tromper en disant que cette lettre est de la fin de 1578, ou du commencement de 1579.

## LETTRE CXVI.

*À MADAME AGNÈS NIETO.*

SECONDE.

*Lettre de condoléance sur l'emprisonnement de son mari : la Sainte l'exhorte à la patience, à reconnaître les desseins de Dieu sur elle, et à penser à l'éternité.*

4 février 1578. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame, et vous donne la patience dont vous avez besoin pour soutenir courageusement l'affliction qu'il a plu au Seigneur de vous envoyer. Je la ressens cette affliction bien vivement, quelque persuadée que je sois que les malheurs et les disgrâces de cette vie sont des biens inestimables, dont Dieu favorise les personnes qu'il aime d'un amour de préférence ; car c'est le moyen que la divine sagesse a choisi pour les réveiller de leur assoupissement, pour leur faire mépriser les faux biens de ce monde, et pour qu'elles aspirent avec ardeur à ces vrais biens qui nous attendent dans la céleste patrie.

Il s'est élevé cette année tant de tempêtes et tant de persécutions contre des personnes innocentes, que j'ai été d'abord sensiblement touchée de l'emprisonnement de monsieur votre mari. Mais, ayant appris depuis que son affaire est la même que celle de monsieur le duc, je m'en suis en quelque sorte consolée dans la confiance qu'elle n'aura pas de mauvaises suites, et que bientôt il sera en liberté. Permettez-moi, madame, de lui dire combien je l'honore, et de le prier de considérer souvent qu'il viendra un jour où il ne voudrait pas changer ses fers pour toutes les chaînes d'or qu'il y a dans le monde. Je prie Dieu de lui donner une santé parfaite ; elle lui fera soutenir plus tranquillement l'ennui de sa captivité.

Comptez, s'il vous plaît, madame, qu'on ne petit prendre plus de part que moi à tout ce qui vous regarde, et que je recevrai toujours le contre-coup de ce qui vous arrivera. J'ai un très-grand soin de vous recommander l'un et l'autre à Notre-Seigneur : quoique j'aie bien moins de compassion de vous, madame, que de monsieur votre mari, persuadée que Dieu vous a donné une vertu à l'épreuve des plus durs événements. Plaise à sa divine Majesté de vous conserver, et de vous combler d'autant de grâces et de bénédictions que vous en souhaite

celle qui est avec bien de l'attachement

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 février.

REMARQUE.

Cette lettre a été écrite à Tolède l'an 1579.

## LETTRE CXVII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

DIXIÈME.

*La Sainte lui marque l'extrême joie qu'elle a de souffrir, lui apprend l'ordre qu'elle a donné pour la profession de sa sœur, et se loue de la conduite des carmélites de Séville.*

14- avril 1579. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'avais écrit la lettre qui est sous cette enveloppe, lorsqu'on m'a apporté toutes les vôtres. Comptez sûrement que nous n'avons pas manqué, vos filles et moi, de prier Dieu de répandre sur vous dans ces saintes fêtes de Pâques un fleuve de grâces et de bénédictions.

Dieu soit loué de ce que nous pouvons espérer de voir finir bientôt cette longue et dure absence, durant laquelle la pauvre Angélique n'a reçu nulle consolation de la découverte de son intérieur. Comment donc ne désirerait-elle pas de s'entretenir avec Paul, surtout ayant eu à soutenir depuis son départ des travaux et des persécutions qui lui ont donné sans cesse une occupation bien triste et bien affligeante ? Comme vous avez eu, mon révérend père, plus de part que personne à ces persécutions, Dieu vous en a aussi récompensé plus promptement par le grand nombre de conversions qu'il a bien voulu que vous ayez faites.

J'ai néanmoins trouvé fort plaisant que vous vous soyez avisé,

au sortir de tant de persécutions, d'en souhaiter de nouvelles. Au nom de Dieu défaites vous de ce désir ; et laissez-nous goûter, au moins pendant quelques jours, la douceur du repos qu'une si violente tempête nous a ravi tant de temps, puisque enfin ce n'est pas vous seul qui devez souffrir, mais que bien d'autres doivent partager vos croix et vos souffrances. J'en connais cependant parfaitement le prix ; je suis même très-persuadée que c'est un pain si délicieux, que quiconque en aura mangé une fois de bon cœur, sera convaincu qu'il n'y a point de nourriture plus solide, ni qui donne tant de force à l'âme. Mais comme j'ignore si ces persécutions ne doivent point s'étendre sur d'autres personnes que sur celles qui les souhaitent, je n'oserais tout-à-fait les désirer : je veux dire que je trouve une différence infinie entre souffrir moi seule, et voir souffrir mon prochain. C'est une question, mon père, qu'il faudra, s'il vous plaît, que vous décidiez la première fois que j'aurai l'honneur de vous-entretenir. En attendant je prie Dieu de nous faire la grâce de le servir fidèlement dans toutes les voies par lesquelles il lui plaira de nous conduire, et de vous conserver un grand nombre d'années, vous faisant croître tous les jours en grâce et en sainteté.

Madame votre mère m'a écrit touchant la profession de ma chère fille Marie de Saint-Joseph, votre sœur, sans dire un seul mot de vous : elle me marque, comme pour prévenir les reproches qu'elle sent bien que je lui en ferai, qu'elle est fort pressée ; elle ne les évitera cependant pas, car je suis résolue de me plaindre d'elle à elle-même, et de lui reprocher de vous avoir oublié.

J'ai mandé à la mère prieure de Valladolid de faire faire profession à notre chère novice, dès que l'année de son noviciat serait accomplie : elle m'a fait réponse qu'elle n'avait jamais hésité là-dessus, et qu'elle ne la retarderait pas un moment si je ne lui en donnais un ordre exprès. J'avais pensé de différer un peu cette profession, afin que vous pussiez vous y trouver : je crois néanmoins qu'il est plus à propos de ne la pas retarder ; car l'espérance que nous avons de la séparation de province, me persuade que tout ira le mieux, du monde.

J'ai marqué aussi à la mère prieure qu'il n'était pas nécessaire d'écrire à madame votre mère pour la dot ; qu'elle ne la donnerait qu'après la profession ; que j'étais même en doute si elle pourrait la donner ; mais que puisqu'on avait bien voulu la recevoir sans nulle dot, on ne devait pas être étonné s'il arrivait qu'on n'en donnât aucune. J'ai ajouté, sans m'en expliquer davantage en lui adressant la lettre que vous écrivez à madame votre mère, que ce désintéressement leur serait un puissant motif de confiance en Dieu dans leurs besoins. Ainsi il n'y faut plus penser.

Je serais fâchée que madame votre mère communiquât cette affaire au père Ange, qui, à l'heure qu'il est, est si fort de ses amis ; je n'y vois nulle nécessité. De plus, c'est que cette amitié ne sera pas apparemment de longue durée, non plus que celles du monde qui sont si variables et si sujettes au changement. Il m'a paru qu'elle voulait m'en insinuer quelque chose dans une de ses lettres : peut-être que je me trompe, et qu'elle n'y pense pas : en tout cas ayez, s'il vous plaît, la bonté de lui en donner avis.

J'ai une vraie joie de voir les affaires de Séville en si bon état. Les lettres que le père Nicolas m'a écrites, m'apprennent que nos sœurs de cette maison ont beaucoup de sagesse et de prudence ; leur bonne conduite sera très-avantageuse à tout l'ordre. Ce père viendra me voir avant son départ pour être mieux informé de leurs affaires, et recevoir certains avis que je le prierai de donner de ma part à la mère Marie de Saint-Joseph, au cas qu'elle soit continuée prieure. Ainsi il est de la dernière importance que je lui parle.

Monsieur Alvarez ne retournera pas à Séville : M. l'archevêque lui a mandé, dit-il, de n'y point retourner. Dieu veuille remédier à tout, et me faire la grâce de pouvoir vous parler à loisir de diverses choses qui me paraissent très-importantes. Je suis, au reste, fort aise que vous soyez si bien avec le père Joseph : c'est un bonheur pour nous. Mon frère vous baise très-humblement les mains, et ma nièce vous assure de ses respects : elle est fort contente, et toujours aussi enfant que vous l'avez vue.

Je prie Dieu, mon révérend père, de vous accompagner incessamment, et que le soin que vous avez de prier pour le salut de tant d'âmes dont vous êtes chargé, ne vous fasse pas oublier de lui recommander les besoins de la mienne dont vous devez aussi lui rendre compte. Je suis très-respectueusement

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

Obligé-moi de faire savoir à madame votre mère le jour de la profession de sa chère fille : je n'ai pas le loisir de le lui mander. Lorsque j'écris, c'est avec une si grande crainte de ce que vous savez, que, quoique j'écrive rarement, je suis résolue de le faire encore moins. J'ai fait réponse à notre chère novice : ce serait une vraie consolation de l'avoir auprès de moi ; mais Dieu ne veut pas que j'en reçoive des créatures : qu'il en soit béni !

C'est aujourd'hui la dernière fête de Pâques.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila l'an 1579, la dernière fête de Pâques, qui était le 14 avril. Les persécutions qu'elle avait souffertes pour l'établissement de sa réforme, finirent enfin par la protection du roi Philippe II, qui nomma quatre célèbres docteurs pour assister avec le nonce a toutes les assemblées qu'on tiendrait pour les affaires de l'ordre. Le premier jour d'avril de l'année 1579, cette illustre compagnie fit choix, par bonheur, du révérend père Ange de Salasar, pour vicaire-général de la nouvelle réforme. Comme il était intime ami de notre Sainte, la première chose qu'il fit après son élection fut de lui rendre la liberté, et de lui permettre d'aller où elle jugerait sa présence plus nécessaire. Elle se rendit donc au plus tôt à Avila, d'où elle écrivit cette lettre au père Jérôme Gratien.

Le nouveau gouvernement changea entièrement l'état des affaires ; les persécutions des carmélites de Séville cessèrent tout d'un coup ; et la mère Marie de Saint-Joseph, leur prieure, ôtée de

charge sur de fausses accusations, et privée de voix et de séance au chapitre, fut rétablie honorablement dans sa première dignité par le vicaire-général, après qu'il eut examiné cette affaire avec le nonce et ses quatre assistants. Cette assemblée trouva tant d'iniquité dans les ennemis de cette mère, que la sentence rendue contre elle fut cassée, et qu'il fut ordonné qu'elle rentrerait dans l'exercice de sa charge de prieure dont elle s'était toujours très-bien acquittée. Le père Pierre de l'Annonciation, auteur des remarques espagnoles, assurait qu'il avait entre les mains cet acte du père Ange de Salasar envoyé à Madrid le 28 juin 1579. Puisque nous avons dit ci-dessus combien le nonce Sega persécuta sainte Thérèse et sa réforme, il est juste de faire connaître maintenant combien il les favorisa. Frappé d'un discours que lui tint le père Jean de Jésus Rocca, des représentations que lui fit le roi lui-même, du peu d'impression que ses lettres contre la réforme laissaient à Rome, et du blâme général qu'il s'attirait en Espagne, il pria sa majesté de lui donner quelques adjoints de mérite, avec qui il pût conférer à ce sujet ; ce qu'elle accorda sur-le-champ en nommant un de ses aumôniers, un père Augustin, et deux pères de l'ordre de Saint-Dominique. L'innocence et la vertu de Thérèse et de ses enfants pleinement reconnues devant ces commissaires, le nonce nomme pour gouverner la réforme le père Ange de Salasar de l'Observance mitigée, mais grand homme de bien ; lui donne une instruction très-sage, et arrête avec ce père et avec ses quatre assistants, que la réforme sera conservée, que les carmes déchaussés seront séparés d'avec les mitigés, et qu'il conviendrait de leur donner un provincial particulier pris de leur corps. Ce fut là le salut de la réforme.

## LETTRE CXVIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE ANNE DE L'INCARNATION, SA COUSINE GERMAINE, ET  
PRIÈRE DE SALAMANQUE.*

*Cette lettre roule sur des voyages et des affaires.*

18 juin 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec

votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui, jour de la Fête-Dieu, le père vicaire m'a adressé une lettre qu'il vous écrit, avec un commandement exprès qu'il me fait de vous aller voir sous peine de désobéissance. Plaise à Dieu, ma chère fille, que ce ne soit pas là un de vos tours d'adresse : j'ai d'autant plus de sujet de m'en défier, que c'est à la prière de dom Louis que cet ordre m'est signifié.

De quelque part qu'il puisse venir, je l'exécuterai de bon cœur si je puis vous être bonne à quelque chose et si mon séjour auprès de vous peut contribuer à votre repos et à votre avancement spirituel. Je désire avec tant d'ardeur de vous voir marcher à grands pas dans les sentiers de la vertu, que, si, encore une fois, je croyais pouvoir vous y servir, je partirais dans le moment même ; mais l'obéissance du père vicaire ne me le permet pas ; elle porte en termes formels que j'irai auparavant à Valladolid.

Rien ne me paraît plus surprenant que cet ordre donné sans nulle nécessité apparente ; je vous assure que tant s'en faut que j'y aie contribué, que j'ai fait en conscience tout ce que j'ai pu pour me dispenser d'y obéir. Cela ne se dit qu'à vous, ma chère mère, ne doutant point que le père vicaire n'ait été contraint à cela par des raisons supérieures qui nous sont inconnues : ceux qui tiennent sur la terre la place de Dieu sont toujours mieux instruits que les autres de ses volontés et de ce qui convient le plus à sa gloire. Le commandement porte que je serai fort peu à Valladolid. Pour peu que j'y sois, tout le mois prochain s'y passera ; je souhaite même qu'il suffise. Ma consolation est que ce retardement n'est d'aucune importance pour votre affaire. Je vous prie néanmoins de tenir mon voyage secret, de peur que Pierre de la Bande ne nous accable de nouvelles propositions ; et le meilleur pour nous est de n'en plus écouter.

Si vous avez, ma chère mère, quelque chose à me communiquer, adressez, s'il vous plait, vos lettres à Valladolid ; nous n'avons pas reçu celle dont il s'agit, parce que le père de l'écolier

cherche son fils partout. Ne vous chagrinez point, je vous prie, de mon voyage à Valladolid ; j'y aurai la consolation d'être proche du père Balthazar Alvarez. que j'estime infiniment. J'ai une vraie joie du bon état de la santé de monseigneur l'évêque. J'ai écrit à la mère prieure de Ségovie de dire à M. de Ximéné que s'il veut me voir, il vienne ici présentement ; je ne sais à quoi il se résoudra. Le père vicaire m'a écrit qu'il a donné permission de traiter de cette affaire : Dieu veuille que cela ne l'empêche pas de venir. J'espère, avec l'aide de Dieu, ne me pas brouiller avec lui, désirant fort lui rendre service et le contenter.

Assurez, je vous prie, la sœur Isabelle de Jésus du chagrin que j'ai de sa maladie, et témoignez-lui que je serais fort affligée de la trouver dans l'extrême faiblesse où elle est, souhaitant sa santé avec d'autant plus d'ardeur, que je suis très-contente de l'état de son âme et de ses dispositions intérieures. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de lui dire tout cela de ma part.

Le courrier qui attend cette lettre ne me permet pas de vous entretenir plus longtemps. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos sœurs. Je prie le Seigneur, ma révérende mère, de vous conserver et de vous rendre une grande sainte. Tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la Fête-Dieu.

REMARQUES.

La révérende mère Anne de l'Incarnation était cousine germaine de sainte Thérèse, fille d'un frère de monsieur son père, et outre cela nièce de madame sa mère. Cette excellente religieuse a été la première prieure des carmélites déchaussées de Salamanque, qu'elle gouverna treize ans avec une grande sagesse : et c'est de ce célèbre monastère qu'est sortie la mère Anne de Jésus, l'illustre fondatrice des carmélites déchaussées de France et de Flandre.

La Fête-Dieu, en 1579, tomba le 18 juin.

## LETTRE CXIX.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE BAPTISTE, SA NIÈCE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.

PREMIÈRE.

*Elle lui marque qu'elle craint de recevoir des filles riches ; quelle a reçu ordre d'aller à Valladolid ; que l'honneur qu'on lui fait partout lui est insupportable ; et lui donne ensuite quelques avis de perfection.*

21 juin 1579. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Quelque envie que j'aie de dépêcher promptement le courrier, parce qu'il est temps d'entendre la messe, il ne laissera pas d'être assez tard quand il partira, car je me suis un peu arrêtée avec le père Nicolas qui vient d'arriver, et dont la venue me cause bien de la joie. J'ai envoyé votre lettre au révérend père vicaire, à qui j'ai aussi écrit pour lui faire savoir les raisons qu'on a eues de ne recevoir pas la sœur N. Je lui représente en même temps celles qui peuvent l'obliger à donner permission de faire prendre l'habit à votre illustre postulante. Je vous dirai cependant, ma chère fille, que quelque avantageux que soit le portrait qu'on m'en fait, et quelque sujet qu'on ait de croire que Dieu l'appelle à notre saint ordre, je ne puis m'empêcher de craindre beaucoup à cause de ses grands biens. Le croiriez-vous ? J'ai toujours appréhendé de donner l'habit à des filles riches et opulentes. Plaise à Dieu que celle-ci le serve fidèlement ! Faites-lui, je vous prie, mes amitiés ; et dites-lui, s'il vous plaît, que je me réjouis de ce que je la verrai bientôt.

La maladie de madame de Mendosa me touche sensiblement ; je prie Dieu de lui rendre la santé ; son absence me fait sentir le tendre attachement que j'ai pour sa personne, et combien je l'honore.

Je ne sais si vous avez appris que, le jour de la Fête-Dieu, le père vicaire m'envoya un ordre exprès de me rendre incessamment chez vous sous peine de désobéissance. Je partirai donc, avec l'aide de Dieu, un jour ou deux, après la fête de S.-Jean. Cet ordre aura

donné bien de la joie à monseigneur l'évêque, qui le sollicitait avec une ardeur incroyable.

Faites-moi le plaisir, ma chère fille, d'envoyer à Médine la lettre que le père vicaire vous doit adresser ; il est nécessaire que je la trouve en arrivant. Avertissez aussi, s'il vous plaît, la mère prieure de ne me recevoir pas avec tant d'appareil et de magnificence : c'est, au lieu de me faire plaisir, m'affliger sensiblement, et me donner une peine extrême, dont j'ai le cœur si saisi, que tout ce que je puis faire, c'est de me confondre et de m'anéantir intérieurement de ce qu'on me rend un honneur que je mérite si peu. Plus cet honneur est grand, plus j'en suis touchée vivement. Si donc on veut me mortifier au dernier point, on n'a qu'à me recevoir avec toutes ces cérémonies, qui me sont mille fois plus insupportables que je ne puis l'exprimer. Ainsi je vous demande en grâce, ma chère fille, de me recevoir chez vous bonnement et sans façon.

Je ne répons pas à tous les articles de votre lettre, parce que je compte vous voir bientôt. Je ne demeurerai que trois ou quatre jours à Médine, étant dans l'obligation d'y repasser en allant à Salamanque : le père vicaire m'ordonne d'y aller, et de ne rester que peu de temps à Valladolid. Faites-moi le plaisir de donner de mes nouvelles à monseigneur l'évêque et à madame sa sœur : je ne doute pas qu'ils n'aient de la joie d'apprendre la nouvelle de la charge qu'on a donnée au père Jérôme Gratien, qui est si dévoué à leur service ; la peine qu'on a eue à la lui faire accepter a été très-grande ; mais le désir de leur faire plaisir a triomphé de tous les obstacles, qui n'étaient pas peu considérables.

L'ardeur que vous avez, ma chère fille, pour tout ce que vous voulez ne vous permet pas d'en apercevoir aucun dans vos entreprises, et vous donne assez d'adresse pour vaincre tout ce qui s'oppose à vos desseins et pour venir à bout de tout. C'est un défaut dont vous devez vous corriger, et que je prie Dieu de vouloir bien vous pardonner. Demandez-lui, ma chère fille, que mon séjour auprès de vous vous soit utile, et qu'il serve à vous rendre moins

attachée à ce que vous voulez : je n'oserais presque m'en flatter, quoique je ne doute nullement du pouvoir infini de celui à qui rien ne résiste, Plaise à sa bonté de vous rendre une aussi grande sainte que je désire que vous le soyez.

Ne faites rien, je vous prie, à l'égard de l'affaire de la sœur Calside, que je ne sois auprès de vous ; quand nous saurons le parti que madame sa mère aura pris, nous pourrons le faire savoir au père vicaire ; si la maladie n'est simplement qu'une fièvre tierce, n'en soyez point en peine, ce ne sera rien. Faites-lui, s'il vous plaît, mes amitiés et à toutes mes chères filles qui sont sous votre conduite. Je n'ai pas encore fait vos compliments à notre communauté ; ce courrier est arrivé à cinq heures du matin, et je le dépêche un peu avant midi. Je suis, ma révérende mère, tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette admirable lettre à Avila l'an 1579, lorsqu'à la prière de l'évêque de Palance, dom Alvaro de Mendosa, le père Ange de Salasar, vicaire-général de sa réforme, lui eut envoyé ordre du se rendre à Valladolid, et de là à Salamanque, pour satisfaire au désir qu'en avait dom Louis Manriqué, aumônier du roi, et aussi pour procurer une maison à ses filles qui souffraient d'étranges incommodités dans celle on elles étaient.

La Fête-Dieu étant arrivée en 1579 le 18 juin, cette lettre, datée du dimanche dans l'octave de cette fête, fut écrite le 21.

## LETTRE CXX

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

ONZIÈME.

*La Sainte lui marque le besoin qu'elle a de lui dans ses inquiétudes, le prie de se ménager pour Dieu, et lui témoigne sa joie du bon état des affaires de l'ordre.*

4 *octob.* 1579. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

Angélique ne revient point du soupçon qu'elle a conçu : ainsi ses inquiétudes n'ont point cessé. Comme elle est naturellement faible, qu'elle souffre beaucoup, qu'elle n'a nul soulagement dans ses maux, et qu'elle ne désire pas même d'en avoir, je ne suis pas étonnée qu'elle succombe quelquefois sous le poids de tant d'afflictions, surtout lorsqu'elle s'aperçoit qu'on reconnaît mal son amitié. C'est pourquoi ayez, s'il vous plaît, la bonté de dire à Paul de n'être plus si négligent, et de se souvenir que le vrai zèle n'est ni paresseux ni endormi.

J'ai bien de la douleur, mon révérend père, de votre indisposition et de la faiblesse de tête que vous sentez. Sûrement elle ne vient que d'une trop grande application d'esprit. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de modérer un peu votre travail : si vous ne le faites à présent, vous verrez dans la suite votre mal tellement augmenté, qu'il sera sans remède. Possédez-vous donc, je vous supplie, un peu davantage, et tâchez de vous rendre maître de vous-même, pour ne pas faire toujours tout ce que vous souhaiteriez. Que l'exemple de tant de gens, devenus par leur faute incapables d'application, vous fasse prendre garde à ne vous réduire pas à un pareil état : vous savez que votre santé est utile à la gloire de Dieu, et le besoin que nous avons que vous ne tombiez pas malade.

Je rends mille grâces à Dieu de ce que les affaires de notre ordre sont en si bon état qu'on les peut compter terminées, mais terminées si avantageusement, que personne ne pourra douter que ce ne soit un effet de la bonté infinie de Dieu. Laissant le capital, je me réjouis en particulier de ce que vous goûterez avec plaisir le fruit délicieux de tant de travaux que vous avez essayés si généreusement ; et lorsque cette horrible tempête aura cessé de nous

agiter, vous verrez avec une extrême joie les avantages qui en reviendront à tout l'ordre, non seulement à présent, mais aussi dans la suite des temps.

Vous ne croiriez jamais, mon révérend père, les soins et les inquiétudes que nous cause à présent la maison que nous avons achetée : le démon a si bien fait pour nous troubler, que, quoique le marché ait été conclu très-heureusement, nous n'en jouissons point encore. Dans cette disgrâce, ce qui me chagrine le plus, c'est que c'était sûrement la maison de Salamanque qui nous convenait le mieux et qui nous était la plus propre ; celui qui nous la vendait y trouvait aussi de son côté son avantage. Avouons donc qu'on a grand tort de se fier aux enfants des hommes ; car celui dont je parle nous avait prié lui-même d'acheter sa maison, et il est en si grande réputation d'homme d'honneur et de probité, que tout le monde, de concert, disait que sa parole toute seule valait un contrat. Cependant, après nous l'avoir donnée solennellement, après avoir amené un notaire qu'il avait choisi, devant qui il signa le contrat en présence de témoins et avec toutes les formalités requises, après, dis-je, tout cela, il s'en dédit aujourd'hui. Toute la ville en est dans le dernier étonnement ; on publie que ce sont ses amis qui l'ont fait changer de résolution pour certaines raisons qui les regardent, eux et leurs proches, raisons plus puissantes sur son esprit que la fidélité inviolable qu'il devait à sa parole.

Son frère, qui avait sollicité charitablement la conclusion de cette affaire par amitié pour nous, en est inconsolable ; pour moi, ce qui m'afflige le plus, c'est, encore une fois, que nous ne trouverons pas dans tout Salamanque une maison pareille à celle-là. Notre consolation, après tant de peines essuyées, est d'avoir recours à celui qui peut nous tirer de ce grand embarras.

Le père Nicolas m'a fait vos compliments, dont je vous suis sensiblement obligée. Ne m'oubliez point, je vous prie, devant le Seigneur ; je vous en fais souvenir, de peur que vos grandes occupations ne vous fassent négliger de prier Dieu pour moi. Ma

santé est assez bonne. La mère prieure et toutes nos sœurs vous saluent très-respectueusement. Dieu vous conserve, mon révérend père, et me fasse la grâce de vous voir bientôt. Je ne vous en dirai pas davantage, car il est trois heures du matin. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de Saint-François.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre de Salamanque le 4 octobre 1579. Elle y prend, comme elle a déjà fait dans quelques autres, le nom d'Angélique, et donne au père Jérôme Gratien celui de Paul, afin de pouvoir plus librement lui marquer l'ennui et la tristesse que lui causaient son absence et son silence : mais elle le fait d'une manière pleine de charmes.

Sa tendresse pour les carmélites de Salamanque fut admirable. puisque, malgré son grand âge et la fatigue de tant de fondations, elle ne laissa pas d'y faire trois voyages dans une saison très rude, pour leur procurer une maison : le premier l'an 1571, à son retour de la fondation d'Alve ; le second l'an 1575, lorsqu'elle était actuellement prieure des religieuses de l'Incarnation d'Avila ; le troisième enfin l'an 1579, dans le temps qu'elle écrivit cette lettre.

## LETTRE CXXI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

DOUZIÈME.

*Son estime pour ce père ; danger des longs et fréquents entretiens des religieuses avec les hommes, même les plus saints ; divers petits sujets.*

6 décembre 1579. — La grâce du Saint-Esprit accompagne sans cesse, votre révérence, mon père.

Il y a fort peu que j'eus l'honneur de vous écrire une fort grande lettre par le courrier de Tolède : celle-ci sera succincte, parce qu'il est tard, et que le beau-frère de monsieur Ruis, qui veut bien s'en charger, part demain dès la pointe du jour. Je mourais d'envie qu'il

m'apportât de vos lettres ; et je ne me suis consolée d'en être privée que par les bonnes nouvelles qu'il m'a données de votre santé et de vos prédications, dont on dit des merveilles. Il m'a récité presque entièrement votre sermon de saint Eugène, qui m'a charmée. Que celui qui est la source de tout ce qu'il y a de bon dans les hommes, en soit loué à jamais ! C'est une grande grâce que Dieu nous fait, de vouloir bien se servir de nous pour le salut des âmes.

J'oubliais de vous dire, mon révérend père, que la sœur N. se porte bien, et que les autres sont fort en paix et fort contentes, depuis que j'ai défendu que nulle ne parlât ni ne se confessât à la personne que vous savez. Je lui fais en tout le reste mille honnêtetés, et je l'entretiens souvent : il nous a même prêché aujourd'hui d'une manière très-édifiante. et son sermon était très-bon ; car il n'a point de malice, et je suis sûre qu'il est incapable de vouloir faire tort à personne.

Je ne laisse pas d'être persuadée qu'il est avantageux aux carmélites d'avoir peu de commerce avec les hommes, quand même ce serait avec Paul, ou avec de vrais saints, parce que Dieu les instruira lui-même. Les longues et les fréquentes conversations, pour spirituelles qu'elles soient, ne sont pas d'ordinaire d'une fort grande utilité, à moins que ce ne soit en chaire : souvent, loin de profiter, elles font perdre l'estime qu'on doit avoir des personnes les plus vertueuses et les plus dignes d'être estimées.

Ma santé n'est pas pire qu'elle était ; au contraire elle est un peu moins dérangée : nous nous trouvons fort bien dans la nouvelle maison, qui sera un jour fort commode, si l'on achève de la bâtir : de la manière qu'elle est à présent, elle n'est point mal, et il y a beaucoup de logement.

La mère prieure et toutes nos sœurs se recommandent à vos saintes prières, et moi aux prières aussi du père recteur. La nuit s'avance fort. Je finis donc par vous assurer que j'aurais bien du plaisir d'entendre les sermons que vous ferez à Noël. Plaise à Dieu de vous combler d'autant de grâces et de bénédictions que vous en

souhaite

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de l'Expectation de la sainte Vierge.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Malagon, et la précédente à Salamanque ; car cette fille, courageuse dès qu'il était question du service de Jésus-Christ, traversa en moins de deux mois une grande partie des deux Castilles.

## LETTRE CXXII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

TREIZIÈME.

*Sur divers sujets détachés.*

12 *déc.* 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Rien ne me paraît plus mal pensé, depuis que j'ai été exactement informée de toutes choses, que de vouloir établir un monastère à Villeneuve. Cependant le père Antoine de Jésus croit cet établissement des plus avantageux. Je leur en ai fait à tous un fort grand scrupule. Ainsi je ne sais à quoi ils se détermineront. Le même père s'est chargé de l'affaire de madame Osorie, sœur de la fille qu'il nous amena à Tolède, et dont l'entrée en religion était concertée auparavant entre elle et moi.

Pour le père Nicolas, il me paraît beaucoup mieux : sa simplicité est si grande en certaines occasions, qu'elle me jette dans l'étonnement.

Le père vicaire m'a écrit qu'il prétendait faire honneur aux carmes déchaussés de faire élire le père Antoine de Jésus définitif général dans le chapitre tenu à Rome : je ne crois pas que ce fût un malheur pour eux, ni qu'on pût blâmer ce père d'avoir été choisi pour

cette charge. Ce projet apparemment si secret lui fut découvert par dom Louis Manrique aussitôt qu'on eut dépêché à Rome : de mon côté, je lui demandai si ceux qui étaient partis pouvaient arriver avant l'assemblée du chapitre : il me répondit que le roi souhaitait qu'on le tint incessamment ; qu'ainsi on ne les attendrait pas. Il n'a pas été ici plus d'un jour, parce que m'ayant cherchée à Tolède où il croyait que j'étais, et ne m'y ayant pas trouvée, il vint aussitôt à Malagon.

Le séjour que je fais dans ce pays me plaît d'autant plus, que je n'y suis pas accablée comme partout ailleurs de lettres, et de mille autres occupations. Je ne crois pas cependant y rester longtemps ; car le père vicaire général, qui souhaite la fondation d'Arène, a fort à cœur que nous nous assemblions tous dans cette ville. Cela me persuade qu'il pourra bien m'ordonner de m'y rendre incessamment, et de conclure au plus tôt les affaires que nous avons ici. Comme les plus importantes sont terminées, rien n'y peut mettre obstacle. J'ai de si sensibles obligations à ce père des bontés qu'il a pour moi, que je n'en perdrai jamais le souvenir ; et ma reconnaissance ne finira pas avec l'emploi dont sa sainteté l'a chargé.

Lisez, s'il vous plaît, mon révérend père, cette lettre de monsieur Velasco ; et examinez, je vous prie, avec une extrême application la vocation de mademoiselle sa sœur, et si elle a les qualités nécessaires pour être une bonne carmélite, avant qu'on parle de la recevoir : il vaudrait mieux ne la pas proposer, si elle ne les a pas, que de l'exposer à un refus d'autant plus affligeant pour moi, que j'estime beaucoup monsieur son frère, persuadée que c'est à lui, de même qu'au père maître, frère Pierre Fernandès, et à dom Louis, que nous sommes redevables du bonheur que possède aujourd'hui notre ordre.

Je prie Dieu, mon très-révérend père, de vous combler dans ces saintes fêtes de ses plus précieux dons, de vous faire croître de plus en plus en grâce et en sainteté, et de vous conserver aussi longtemps que le désire celle qui est pleine de respect,

Votre véritable fille et indigne servante,

C'est aujourd'hui le 12 décembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Malagon, six jours seulement après la précédente Je me persuade que la dévotion qu'on a eue à former le nom de la Sainte, en découpant et en assemblant des caractères qu'on lirait de ses lettres, est cause que celle-ci n'est pas entière, et qu'il lui manque une demi-feuille du commencement. J'ai suppléé à ce défaut en mettant les premiers mois par lesquels la Sainte entre d'ordinaire en discours.

On ne peut pas douter, de la manière qu'elle s'explique, qu'elle n'ait pris la roule de Tolède où le père Antoine de Jésus et le père Gabriel de l'Assomption la furent chercher ; mais ne l'y ayant pas trouvée, ils allèrent à Malagon lui communiquer diverses affaires, dont la fondation de Villeneuve-de-Laxare n'était pas la moindre.

Quelque avantageuse que parût à tout le monde cette fondation, sainte Thérèse ne voulut point d'abord en entendre parler, parce qu'il s'agissait de donner l'habit à certaines dévotes, appelées en Espagne béates, qui vivaient dans un ermitage d'une manière très-particulière, sans obéissance, sans règle, et sans nul assujettissement ; et qu'elle était persuadée qu'il serait difficile de les contraindre à garder les règles et les constations d'une communauté régulière. Mais Dieu, dont la puissance est infinie, l'en reprit sévèrement, lui ordonna de faire cette fondation, et l'assura qu'elle serait utile à sa gloire et à la sanctification des âmes, comme elle-même le rapporte au chapitre 27 du livre de ses Fondations. Avec cette assurance elle alla comblée de joie fonder cette maison, le 22 février 1580, deux mois et dix jours après cette lettre écrite. La Sainte parle ensuite d'un signalé bienfaiteur qu'elle avait à Madrid, nommé dom Jean Lopés de Velasco, secrétaire d'un des conseils du roi Philippe II, et qui assista par ordre exprès de sa majesté au chapitre général tenu à Alcalá, pour la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés. Les obligations que notre ordre lui a sont si grandes, que la Sainte les met au rang de celles dont nous sommes redevables aux deux assistants que le roi donna au nonce, je veux dire au père Pierre Fernandés, et à dom Louis Manriqués, que notre réforme a toujours comptés pour ses principaux bienfaiteurs. Ce gentilhomme avait une sœur qui désirait ardemment d'être carmélite, elle eut le bonheur d'entrer et de faire profession dans le monastère de Ségovie, où elle a été une excellente religieuse.

## LETTRE CXXIII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

QUATORZIÈME.

*La Sainte témoigne sa joie des talents de ses religieux pour la prédication, et parle des arrangements à prendre pour quelques fondations.*

15 janv. 1580. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Il n'y a pas moyen de laisser partir un courrier aussi sûr qu'est ce bon frère, sans vous écrire quelques mots, quoique je vous aie écrit hier une grande lettre par Vasco d'Almadovar.

Le père Antoine de la Mère de Dieu est venu ici : il nous a fait trois sermons ravissants. Il me paraît avoir bien du talent pour la prédication. Rien ne me donne plus de joie que de trouver un tel talent, et bien du mérite dans les religieux de notre réforme. Ainsi j'ai été fort touchée de la mort du père François : Dieu veuille le faire jouir bientôt de la gloire immortelle.

Je suis, mon révérend père, dans le dernier embarras de n'avoir pas présentement des religieuses telles que je les souhaite pour la fondation de Villeneuve. La sainte que nous avons ici a de très-belles qualités ; mais ayant pris un certain air ouvert et fort aisé dont on est en possession dans ce monastère, je crains qu'elle ne nous soit pas propre pour celui-là, outre qu'elle est bien infirme. Ayez, s'il vous plait, la bonté de me faire savoir vos sentiments sur son sujet.

La mère Béatrix ne me contente pas parfaitement, toute vertueuse qu'elle est, et quoiqu'elle ait même gouverné cette maison avec bien de la sagesse, et qu'elle y ait maintenu la communauté dans une grande paix et beaucoup d'union. Je ne suis pas plus tôt sortie de l'embarras que me causent les affaires de cette maison, que je retombe dans les soins de la nouvelle fondation.

La mère Anne de Saint-Pierre me paraît très-propre à être

prieure du monastère d'Arenne : outre qu'elle a un vrai mérite et qu'elle est fort douce, elle est aussi fort tranquille depuis que ses filles sont pourvues.

La mère Agnès de Jésus pourra être prieure à Madrid, si nous nous y établissons. N'oubliez pas, je vous prie, de bien recommander à Dieu la conduite de nos monastères ; elle est infiniment importante, surtout dans ces commencements. Faites-moi aussi la grâce de me dire votre pensée sur le choix que je fais de nos prieures, et si le vôtre y est semblable. Plaise à Dieu de vous faire croître en grâce et en sainteté, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 13 janvier.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Malagon le 15 janvier 1580. On y voit avec admiration cette vaste étendue d'esprit, et cette vigilance merveilleuse avec laquelle elle gouvernait du fond de sa cellule tous les monastères de sa réforme, et disposait en même temps trois fondations : celle de Villeneuve-de-Laxare qu'elle fit en personne, celle d'Arenne et celle de Madrid que ses filles exécutèrent après sa mort.

Le père François de la Conception, dont la Sainte regrette la perte, fut un des plus saints religieux de notre réforme : il décéda à Baësa, l'an 1579, plein de vertus.

Il était né à Perpignan, en 1504, fit profession parmi les carmes mitigés, prit ensuite la réforme en 1569, et après y avoir été prieur en différents couvents où il édifia Beaucoup par ses exemples ; après avoir dirigé les carmélites déchaussés de Malagon, et rendu de grands services à la religion par ses prédications, sa charité, sa pénitence, son humilité, il mourut entre les mains du bienheureux Henri père Jean de la Croix, exhalant une odeur céleste, et laissant une si grande opinion de sainteté, que tous les corps de la ville de Baëce ou Baëse s'empressèrent à solenniser sa pompe funèbre.

## LETTRE CXXIV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE DIEU.*

QUINZIÈME.

*Sur diverses affaires.*

1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence mon père.

Il y a fort peu que madame votre mère me fit l'honneur de m'écrire, pour me marquer le désir qu'elle a de voir bientôt finir votre ennuyeux silence. Dieu veuille que les affaires de Tolède et de Médine soient terminées lorsque cette lettre vous sera rendue.

Le père Philippe est maintenant d'une humeur et d'une conduite parfaite ; il a tellement passé, mais tout d'un coup, d'une extrémité à l'autre, qu'il ne parle plus de se confesser ; il me paraît fort honnête homme.

Je voudrais pouvoir vous exprimer les réjouissances de nos sœurs de Malagon, lorsqu'elles ont appris l'heureux succès de notre affaire. Vous leur avez, mon père, non seulement à elles, mais à toutes vos autres filles, des obligations que vous ne pourriez peut-être pas imaginer : il y a dans cette maison de Malagon, sans parler de ce que les autres maisons ont fait, une sœur converse qui a pris jusqu'à cent disciplines, pour obtenir de Dieu les grâces dont vous avez besoin. Pour moi, je ne doute nullement que l'austérité de cette fervente fille n'ait attiré sur vous de puissants secours du ciel, pour la conquête de tant d'âmes, que vous faites marchera grands pas dans les voies du salut.

J'ai de la joie d'apprendre par les lettres du père Nicolas qu'on m'apporta hier, qu'on puisse faire réussir ce qu'il propose touchant l'affaire de Salamanque, qui m'avait d'autant plus inquiétée que je la croyais désespérée : je m'imagine qu'il est à présent accablé de toute part ; car il est encore plus juste de solliciter ses propres affaires que

les affaires des autres. Je lui fis connaître à Tolède divers obstacles qui s'opposent à la réussite de celle-ci, et je lui donnai divers avis qu'il reçut le mieux du monde : je ne lui dis cependant pas tout ce que je pouvais lui dire à ce sujet, mais seulement ce qui le regardait.

J'ose me flatter que notre révérendissime père général, qui favorise notre réforme, n'oubliera rien pour faire tourner les choses à son avantage. Il me reste cependant une difficulté dans l'esprit qui m'embarrasse un peu : c'est qu'on a trouvé, dit-on, après la mort de monseigneur le nonce, que les patentes qu'il avait données n'étaient pas valables, n'ayant pas été expédiées avec toutes les formalités requises. Comme donc il est d'une extrême importance de ne s'engager pas mal à propos dans ces sortes de contestations, vous me feriez bien du plaisir d'examiner à fond cette affaire, et de m'en dire votre sentiment ; car je suis si peu éclairée, que je ne comprends pas quel sujet nous pouvons avoir de craindre de ce côté-là, toutes choses ayant été concertées entre nous avec tant de soin et de précaution ; à moins que Dieu, pour exercer notre patience, ne permît qu'on nous donnât de nouveaux sujets de troubles et d'inquiétudes. Si c'est sa volonté, je m'y soumets de tout mon cœur.

Si notre affaire ne peut point réussir, je doute qu'il soit à propos d'envoyer le père Nicolas tout seul sur les lieux pour en attendre le succès. Il est vrai que monsieur Velasco la sollicitera avec lui, et qu'obligeant comme il l'est, il n'épargnera rien pour nous rendre service : je crois cependant qu'un peu de secours ne lui nuirait point. Sur toutes choses, mon révérend père, tenez, s'il vous plaît, tout ceci fort secret, afin que vos discours ne donnent nul prétexte de vous accuser de vous en être mêlé : c'est ce qui m'a fait agir avec la circonspection qu'on vous a marquée.

Il se présente à l'heure qu'il est à mon esprit une nouvelle difficulté, qui ne m'embarrasse pas moins que la première, et qu'il faut aussi que vous ayez la bonté de m'éclaircir : c'est que je doute que vous puissiez, étant actuellement visiteur, être élu provincial. Je comprends assez que cette élection n'est pas présentement pour nous

d'une grande importance, parce que le père Antoine de Jésus, qui a déjà été nommé pour exercer cette charge, la peut remplir dignement. Ce serait même une espèce de justice qu'on lui rendrait, et qui ne porterait nul préjudice, puisque votre révérence demeurant son supérieur on ne pourrait rien craindre de son gouvernement. Encore une fois, dites-moi, je vous prie, votre pensée là-dessus. Nous parlons, vous le voyez bien, d'une chose future ; mais quand elle serait présente vous ne devriez pas sûrement en être en peine, ni en avoir le plus mince scrupule.

Vous verrez par la lettre du père Gabriel que je vous envoie, dans quelle étrange tentation il est tombé, et la peine qu'il a conçue contre moi. Le parti que j'ai pris est de ne pas faire semblant de m'en apercevoir, et de lui écrire en toute occasion comme je faisais auparavant. J'aurais encore un coup une vraie joie que notre affaire fût terminée avant l'arrivée de cette lettre, afin que vous pussiez y répondre amplement.

J'oubliais de vous dire que le dernier jour de l'an madame la duchesse d'Alve m'envoya un exprès qui m'apporta deux de ses lettres, celle que je vous adresse, et une autre par laquelle elle me fait agréablement de petits reproches de ce que vous lui avez dit, que je l'aime moins que monsieur le duc. Je n'ai eu garde d'en convenir ; j'ai seulement fait réponse qu'après m'avoir dit tant de bien de son époux et loué si fort sa vertu et sa spiritualité, vous aviez pensé qu'aimant autant que j'aime les personnes vertueuses et spirituelles, je ne pouvais n'avoir pas une très-haute estime de son mérite. Je l'assurai ensuite que je n'aime que Dieu seul pour lui-même ; et que ne m'ayant donné nul sujet de l'aimer moins que son époux, il était de mon devoir de l'aimer davantage. Ce discours était un peu mieux rangé qu'il ne l'est ici. Depuis j'ai écrit deux fois à ce duc. C'est plus souvent, mon révérend père que vous ne me l'aviez prescrit.

Je me persuade que le livre que le père Medine a fait transcrire, est celui de ma vie. Obligez-moi de me faire savoir ce que vous en avez appris. J'aurais de la joie qu'il fût transcrit ; car je crains qu'il ne

se perde, parce qu'il n'y en a que deux exemplaires, celui-là, et celui que les anges<sup>75</sup> ont en leur pouvoir. J'estime cependant bien davantage le second livre que j'ai écrit, parce que j'avais alors plus d'expérience et de lumières.

Dieu vous conserve, mon révérend père, un grand nombre d'années : rien ne pourrait me donner plus de joie que de voir Paul ; mais si Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation, et qu'il ait dessein au contraire de m'envoyer croix sur croix et affliction sur affliction ; que sa volonté soit faite. Je suis plus que jamais avec mille respects,

Votre indigne servante et vraie fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

Béatrix se recommande fort, mon révérend père, à vos saintes prières.

#### REMARQUES.

Il est aisé de juger par la simple lecture de cette lettre, que sainte Thérèse l'écrivit à Malagon au commencement de l'année 1580, peu après qu'une furieuse tempête eut agité sa réforme. Le P. Medine dont elle y parle, était un de ses directeurs. Ici, comme partout ailleurs, elle préfère au livre de sa vie, celui qui a pour titre : *Le Chemin de la Perfection* ; livre si excellent en effet, que le très-saint et très-savant Curiel assurait n'avoir jamais trouvé en pas un livre une théologie plus pure et plus sublime que celle qui est renfermée dans celui-ci. C'est ce que le maître Balthazar de Zespédes a certifié, dans les informations pour la béatification de la Sainte, avoir ouï de la propre bouche de ce grand homme.

Quand la Sainte dit du P. Antoine de Jésus, qu'il avait déjà été nommé provincial, elle parle de la nomination qui avait été faite au chapitre que les carmes déchaussés avaient tenu le 8 d'août 1576, au couvent d'Almadovar, mais qui n'eut point lieu.

Le P. Jean-Baptiste Rubeo, général, était mort le 4 septembre 1578, et après lui le P. Jean-Baptiste Cafardo gouverna l'ordre en qualité de vicaire général, jusqu'au chapitre qui se tint au mois de mai 1580, où il fut élu général. Cela posé, nous ne saurions concilier la date que le P. Pierre de l'Annonciation vient de donner à cette lettre avec ce que la Sainte y marque des dispositions du P. général

---

<sup>75</sup> Les inquisiteurs.

en faveur de la réforme, l'histoire de l'ordre ne nous fournissant aucune trace de ces dispositions dans le P. Cafardo, au moins avant le bref que le pape Grégoire XIII accorda aux carmes déchaussés, le 22 juin 1580, pour faire une province séparée, et pour avoir un provincial particulier. Nous ne comprenons pas non plus comment elle aurait parlé, au commencement de 1580, du révérendissime P. général, puisque, comme nous venons de le dire, le P. Rubeo était mort dès 1578, et que le P. Cafardo ne lui succéda qu'au mois de mai 1580, à moins qu'elle n'ait donné à celui-ci la qualité de général parce qu'il en exerçait les fonctions. De plus, le P. Gratien était visiteur lorsqu'elle écrivit cette lettre ; elle le marque expressément. Or il ne pouvait l'être alors en vertu des pouvoirs que le P. de Vargas lui avait donnés en 1573, et que le nonce Hormanet lui avait confirmés en 1575, puisque le nonce Sega les avait révoqués en 1578, en assujétissant les carmes déchaussés aux provinciaux des carmes mitigés. Ce n'était donc qu'en vertu des nouveaux pouvoirs qu'il aurait reçus du P. Ange de Salazar que ce nonce avait été nommé, le 1<sup>er</sup> avril 1579, vicaire général de la réforme. Mais ce n'est qu'en 1580, au mois d'avril, que le P. de Salazar lui donna cette commission. Enfin, puisque la permission d'élire un provincial ne fut donnée à Rome que le 22 juin 1580, et qu'avant ce temps-là, les affaires des carmes déchaussés y paraissaient désespérées, comment la Sainte aurait-elle délibéré dès le commencement de cette même année, sur le choix du provincial ? Toutes ces réflexions jettent sur la vraie date de cette lettre une obscurité que nous ne pouvons éclaircir. Ainsi ne sachant en quel temps la placer au juste, nous lui laissons la date que lui a donnée l'éditeur espagnol, quoique nous ne la croyions pas exacte ; et en observant encore que loin de trouver dans l'Histoire générale des carmes déchaussés quelque mention de tempête qui ait agité la réforme, et qui ne vint que de finir au commencement de 1580, nous y voyons au contraire que le P. Ange de Salazar, quoique de l'observance mitigée, gouvernait la réforme très-sagement depuis le 1<sup>er</sup> d'avril 1579, et qu'il la favorisait de toute son autorité.

## LETTRE CXXV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

SEIZIÈME.

*La Sainte lui écrit touchant la maladie de la mère prieure de Tolède, parle de cette prieure avec éloge, et souhaite qu'on la fasse changer d'air pour la rétablir en santé.*

1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

La mère prieure de Tolède m'a fait écrire qu'elle est

extrêmement malade : j'ai du scrupule en vérité de la laisser dans un pays où l'air est si contraire à son tempérament, qu'il est capable de la faire mourir. Il m'est venu dans l'esprit qu'il serait fort à propos, si vous le trouvez bon, mon révérend père, que vous prissiez la peine de la conduire à Avila ; quoique je sois sûre qu'elle sera continuée prieure, parce que ce serait un crime, ayant gouverné sa communauté avec tant de sagesse et de prudence, d'en élire une autre. Mais je voudrais qu'on fit deux choses après l'élection : qu'on rétablît sa santé le mieux qu'on pourra, et qu'en partant pour Avila vous missiez supérieure celle de ses filles qu'elle jugerait plus capable de cette charge. J'apprehende néanmoins que ce ne soit un surcroît de peine pour la communauté d'Avila qui est si pauvre, de se voir chargée d'une personne aussi infirme qu'est la mère prieure de Tolède. D'un autre côté, outre qu'on pourra juger plus sûrement de son mérite et de sa sainteté, n'étant point en charge, elle sera, si elle est aussi vertueuse qu'on le publie, d'un très-grand exemple à toutes les sœurs, ce que je compte pour beaucoup. Par-dessus cela, il faut se souvenir que nos sœurs d'Avila lui ont de l'obligation, car on leur donne tous les ans huit ducats en sa considération depuis l'établissement du monastère. Enfin il ne faut pas oublier les grands services qu'elle a rendus à l'ordre. Ainsi il me paraît qu'il y aurait bien de l'injustice à la laisser mourir faute de la faire changer d'air.

Lorsque vous serez sur les lieux, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'examiner ce qui sera le plus avantageux et pour elle et pour nous : surtout souvenez-vous, je vous prie, qu'il lui est venu une tentation de croire que vous avez de la peine contre elle. Comme vous lui écrivîtes, il y a quelque temps, qu'on ne lui enverrait point un certain argent, elle s'est imaginée que vous ne vous fiez point à elle, et que vous la croyez mauvaise ménagère. Je lui ai expliqué votre intention là-dessus, et le dessein que vous avez qu'elles aient des rentes, et qu'on amasse peu à peu quelques petites sommes pour commencer le bâtiment de l'église.

Toutes vos filles, mon révérend père, vous donnent bien de la peine : j'ose dire cependant que vous leur êtes encore redevable ; car

elles ont toutes pris une extrême part à vos persécutions, surtout celles de Tolède qui y ont été encore plus sensibles que les autres. Je suis comme je dois, avec une estime pleine de respect,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La prieure des carmélites déchaussées de Tolède dont la Sainte parle dans cette lettre, se nommait Anne des Anges. Cette excellente fille lut une des quatre premières religieuses du monastère de l'Incarnation d'Avila qui prirent la réforme et qui suivirent la Sainte dans l'établissement de celui de Saint-Joseph dans la même ville, d'où elle alla ensuite au couvent de Tolède en qualité de prieure.

Il n'est pas aisé de fixer la date de cette lettre. Seulement il est certain que la Sainte n'était pas à Tolède lorsqu'elle l'écrivit, puisqu'elle y marque que la mère prieure de Tolède lui a fait écrire ; et il semble par ses expressions qu'il y avait déjà quelque temps qu'elle n'y était pas. Peut-être qu'elle était alors à Valladolid, occupée à disposer la fondation de Palence : auquel cas sa lettre pourrait être du mois d'août 1580, puisqu'elle était partie de Tolède pour Valladolid le 25 ou le 26 de juin (Voyez l'*Histoire gén. des carm. déch.*, liv. 5, chap. 7). Que si elle l'écrivit de Malagon avant que d'en partir pour la fondation de Villeneuve-de-Laxare, ce qui n'est pas sans apparence, et ce qui nous paraît plus probable, il faudrait nécessairement dire qu'elle l'écrivit avant le 13 de février (*Ibid.* chap. 13). Dans cette incertitude, nous l'avons placée immédiatement à la suite de la quinzième au P. Jérôme Gratien.

## LETTRE CXXVI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.*

#### DIX-SEPTIÈME.

*Sa douleur de la maladie d'un saint prieur des chartreux : de Séville, et des persécutions que la mère de Saint-Joseph y avait souffertes ; elle désapprouve les lettres de pur compliment ; se loue de la vertu de sa communauté ; exhorte cette mère à la défiance d'elle-même, et la remercie d'avoir travaillé aux affaires de l'ordre.*

9 février 1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui 8 février j'ai reçu votre lettre du 21 de janvier. Elle m'apprend le danger de mort où est mon saint prier des Grottes : j'en suis sensiblement affligée, et même beaucoup plus que je ne l'aurais été si son grand âge, ou une maladie ordinaire l'eût conduit au tombeau ; mais de le perdre par une bévue aussi funeste qu'est celle que vous me marquez, c'est ce qui me désole. Je condamne en ceci ma simplicité ; car, selon les lumières de la foi, il sera d'autant plus heureux qu'il souffrira davantage. Malgré cette persuasion, je ne puis m'empêcher de regretter infiniment que nous ayons un saint de moins sur la terre, tandis que les pécheurs qui ne cessent point d'offenser Dieu s'y multiplient et y vivent fort longtemps. Plaise à Dieu de le mettre dans l'état le plus avantageux à son salut : c'est la grâce que nous devons toutes lui demander pour notre saint prier, puisque c'est par cet endroit-là que nous pouvons lui marquer notre reconnaissance de tant de bienfaits dont nous lui sommes redevables. Oublions donc nos intérêts, et tout ce que nous perdons en sa personne, pour ne penser qu'à ses intérêts particuliers. Nous aurons dans ce monastère tout le soin qu'on peut avoir de prier Dieu pour lui ; mon inquiétude c'est qu'il sera mal aisé de me faire savoir de ses nouvelles à la Rode, ou à Villeneuve qui en est proche ; je crois cependant qu'il ne peut sans miracle revenir de cette extrémité.

Pour ce qui est, ma chère fille, du reproche que vous me faites que nos sœurs de ces quartiers-ci vous ont oubliée, et qu'elles ont pris bien peu de part à vos souffrances, soyez persuadée qu'elles les ont ressenties avec toute la vivacité imaginable, et qu'elles n'ont point cessé de prier Dieu pour vous avec bien de l'ardeur. Si donc elles ne vous ont point écrit pour vous en assurer, c'est que ne pouvant vous rendre aucun service, ce n'auraient été que des lettres de compliment et de pure civilité, qui doivent être peu en usage parmi nous ; outre que leur ayant dit que la tempête était apaisée, et que Dieu avait remédié à tout, il ne leur restait qu'à lui en rendre grâces, et à se réjouir comme elles ont fait des bontés de Dieu pour vous et pour votre communauté. Je vous rendrai encore, ma chère mère, ce témoignage en leur faveur, qu'elles ont fait tant de vœux et de prières

pour obtenir du ciel les secours dont vous aviez besoin, que j'étais ravie de voir en elles ce renouvellement de ferveur, qui m'a fait augurer qu'elles serviront le Seigneur avec encore plus de zèle et de courage.

La maladie de la nouvelle sous-prieure me chagrine beaucoup ; je souhaitais qu'elle remplisse cette place, étant aussi saine qu'elle était ; je me flattais même que ce serait un grand soulagement pour votre révérence d'avoir une sous-prieure qui eût de la santé, et qui pût suppléer à ce que vous ne pourriez pas faire. J'espère cependant qu'elle s'acquittera bien de cette charge. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés ; surtout ne manquez pas, s'il vous plaît, de la faire honorer et respecter de la communauté, et de punir sévèrement celles des sœurs qui en votre absence ne lui obéiraient pas comme à vous-même ; par ce moyen vous lui donnerez l'autorité qui lui convient, et sans laquelle elle ne pourrait gouverner.

Sévano va vous voir, chargé d'une lettre que je lui ai donnée. Comme il ne peut rien faire ici, il a dessein, dit-on, de passer aux Indes ; je déplore son malheur, dont je suis touchée par reconnaissance des bons offices qu'il nous a rendus dans le temps d'une nécessité pressante. Je vous ai aussi écrit, ma chère fille, par le père Nicolas que je ne crois pas encore parti ; ainsi je voudrais qu'il me rendit mes lettres : je vous y détaillais la fondation de Villeneuve où je vais. J'ai aussi écrit au père prieur des carmes, pour le prier de ne point penser à vous acheter une maison, que vous-même ne l'ayez vue et considérée auparavant. Monseigneur votre archevêque ne peut pas vous refuser la permission de vous rendre sur les lieux pour en juger par vous-même, et pour reconnaître si elle vous convient ou non ; surtout si vous le faites souvenir de ce que j'ai souffert en pareille occasion, et si vous lui représentez très-respectueusement que les carmes ne comprennent rien à ce qui regarde les carmélites. Il ne faut pas cependant rien précipiter ; car toutes choses demandent du temps, selon l'ancien proverbe qui dit, que quiconque ne prévoit point l'avenir trouve un grand sujet de mécompte.

Considérez souvent, ma chère fille, de combien d'artifices le démon s'est servi pour renverser notre monastère, combien de peines et de fatigues nous avons essayées pour le soutenir. Ne nous engageons donc plus dans ses pièges, eu lui donnant par quelques changements mal concertés sujet de nous troubler de nouveau : ainsi ne faites rien sans un mûr examen, et sans prendre de bons conseils. Je ne me fierais cependant pas au prier des carmes ; il n'entend rien aux affaires. Croyez, ma chère fille, que personne ne passionne tant que moi votre repos, votre satisfaction, et que vous soyez bien logées : n'oubliez donc pas qu'il vous sera plus avantageux que la maison ait une belle vue, que d'être située dans un beau quartier, et qu'il faut tâcher qu'elle ait un grand jardin.

Les religieuses déchaussées de Saint-François, à Valladolid, s'imaginèrent faire merveilles de quitter leur ancienne maison pour en acheter une proche de la Coutellerie : elles en sont à l'heure qu'il est inconsolables, réduites, comme dans une étroite prison, à ne pouvoir ni se remuer, ni faire le moindre bruit sans être entendues des voisins, ce qui les désole ; par-dessus cela elles sont fort endettées.

Comme donc je vous aime très-tendrement, et même beaucoup plus que vous ne pouvez penser, je désire avec ardeur que vous réussissiez dans tout ce que vous entreprenez, surtout dans une chose de cette importance. D'ailleurs c'est que plus j'aime une personne, moins je puis souffrir ses défauts. Je vois bien que c'est une simplicité à moi, puisqu'en faisant des fautes on acquiert de l'expérience ; mais comme lorsque les fautes sont considérables, rien n'est capable d'en dédommager, il faut tâcher de les prévenir ; or la meilleure prévoyance est de se défier beaucoup de soi-même.

Je suis désolée, ma chère fille, que vous ayez tant de rentes à payer ; rien ne ruine si absolument ni si promptement une maison. Puisque le père prier l'approuve, ce doit être un bien pour vous, dont cependant je prie Dieu de vous décharger, car c'est une source d'inquiétudes pour de pauvres religieuses. Si mon frère était dans la

situation où je désirerais qu'il fût, et qu'il vous vît dans la nécessité, je suis bien sûre qu'il ne manquerait pas de vous secourir. Mais comme il a été obligé de se charger de plusieurs rentes, d'en vendre d'autres qu'il avait dans les Indes, et que de mille ducats qu'on devait lui compter à Valladolid, on lui en retranche cent, il a fallu qu'il se retirât dans sa terre ; ce qui le chagrine, d'autant qu'il est accoutumé à faire de la dépense, à en avoir de reste, et qu'il n'est ni de condition, ni d'humeur à faire connaître ses besoins. Il m'a écrit deux, fois pour m'ouvrir son cœur à ce sujet. Ce que vous faites pour lui en lui rendant ce qu'il vous avait prêté, m'a fait un vrai plaisir ; mais vous allez au-delà de son désir ; il ne demandait que la moitié. Ayez soin, je vous prie, de le bien recommander au père prieur.

Que Dieu vous récompense, ma chère mère, d'avoir contribué si généreusement pour les affaires de l'ordre ; pas un de nos monastères n'a donné autant que le vôtre, excepté celui de Valladolid, qui a donné cinquante ducats plus que vous. Ils sont venus fort à propos pour secourir nos pères, qui sollicitent à Rome nos affaires, et qui souffrent, dit-on, étrangement. C'est néanmoins le temps où leur présence y est le plus nécessaire. Dieu soit béni de tout !

Adressez, s'il vous plaît, vos lettres au père Jérôme Gratien ; il me mande avoir écrit au père Nicolas touchant vos affaires. J'ai bien de la joie de ce que nous pouvons avoir la consolation de recevoir de ses nouvelles. Au reste, je ne sais pourquoi vous me dites que j'ai deviné que vous me faisiez des corporaux : c'est vous-même qui me l'avez appris dans la lettre que Serano m'a apportée. Ne me les envoyez pas cependant que nous n'ayons vu si nous en avons besoin. Il faut avouer que rien ne vous échappe, et que vous pensez à tout. Dieu vous conserve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte ; je l'en supplie de tout mon cœur.

Obligez-moi de ne point empêcher le père prieur de venir, et ne vous chagrinez point de son départ ; vous savez qu'il n'est pas juste de préférer notre intérêt particulier au bien commun, surtout dans une

occasion de cette importance. Recommandez-nous à Notre-Seigneur, mais moi particulièrement ; j'en ai plus besoin que jamais pour réussir dans cette fondation. Comptez que je vous ai fait les compliments de notre mère et de toutes nos sœurs, car je ne saurais plus écrire. Je suis, ma révérende mère, avec une affection sans égale  
tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 9 février 1580.

#### REMARQUES.

Il est visible, en comparant les premiers mois de cette lettre avec la date de la fin, que la Sainte avait commencé de l'écrire le 8, et qu'elle ne la finit que le lendemain.

En conséquence du jugement que rendirent le 15 juillet 1579, M. Segar, nonce, et les quatre commissaires qu'il avait pour adjoints, jugement par lequel la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés avait été déclarée juste et nécessaire (car ce nonce était alors désabusé de ses préventions contre les pères et contre les sœurs de la réforme), il fut résolu de députer secrètement à Rome pour solliciter cette séparation ; et sainte Thérèse choisit, pour cet effet, le P. Jean de Jésus Rocca, auquel on associa le P. Diegue de la Trinité, prieur de Pastrane. Nous ne pouvons concilier avec ce qu'elle marque ici le 9 février 1580, que ces pères souffraient étrangement à Rome, ce que l'historien de l'ordre rapporte, qu'ils se disposèrent pour leur voyage. au commencement de l'année 1580, et qu'ils ne partirent d'Espagne pour Rome que vers le 2 de mars. Il fallut au reste qu'ils se déguisassent pour éviter toutes surprises et dans leur voyage, et dans leur séjour à Rome ; mais après avoir eu bien des alarmes, et avoir essayé bien des travaux, ils obtinrent du pape, au mois de juin, le bref tant désiré.

## LETTRE CXXVII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE DE-DIEU.*

DIX-SEPTIÈME.

*Mérite de la mère prieure de Tolède, et danger de laisser entrevoir aux religieuses un changement de demeure.*

*Mars 1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon*

père.

Nous n'avons présentement aucun monastère qui ait autant besoin de personnes de mérite et de capacité que celui de Tolède ; la mère prieure est sur le point de sortir de charge, et nulle des religieuses de la maison ne me paraît capable de lui succéder. Quelque infirme qu'elle soit, je suis sûre que nous ne trouverons pas ailleurs une prieure de son mérite, et qui ait autant de talents qu'elle en a pour bien gouverner une maison religieuse ; elle est d'une prudence consommée, fort vigilante et très-vertueuse.

Si vous le jugez à propos, mon révérend père, elle pourrait, en cas de nécessité, renoncera sa charge, afin qu'on procédât à une nouvelle élection, puisqu'elle est toujours malade à Tolède, et que la chaleur du pays la tue. D'un autre côté, si elle fait cette renonciation, j'appréhende de ne pas trouver autre part une religieuse de son mérite pour remplir une place qu'elle occupe si dignement. Par-dessus cela, ses filles l'aiment et la respectent tant, qu'il y a peu d'apparence que tant qu'elle vivra elles puissent s'accommoder d'une autre prieure. Je sais cependant qu'il y en a quelques-unes parmi elles, comme il y en a partout, qui sont tentées sur son sujet, et qui ne l'aiment pas ; mais il ne faut avoir nul égard à cela.

Je vous supplie donc, mon révérend père, de faire une sérieuse attention sur le besoin de cette communauté, et de vouloir bien vous laisser persuader que je connais mieux que votre révérence l'humeur des filles : rien ne leur est plus préjudiciable que de leur faire espérer de passer aisément d'une maison à une autre, si ce n'est pour une nouvelle fondation ; changement qui ne laisse pas de leur faire aussi quelquefois bien du tort : il a même été tel, que j'ai souhaité qu'on cessât d'établir des monastères, afin que chacune demeurât tranquillement dans celui de sa profession.

Faites-moi aussi le plaisir, mon révérend père, d'être bien assuré de ce que je vais vous dire, et ne l'oubliez pas, je vous supplie, après ma mort. C'est que le démon ne demande pas mieux que de tenter par cet endroit-là les personnes qui, comme nous, font

profession d'une étroite clôture, pour peu qu'on leur laisse apercevoir un changement de situation. J'aurais quantité d'exemples à rapporter sur ce chapitre ; je les supprime pour vous dire qu'après avoir obtenu de notre père général la permission de faire changer de monastère les carmélites, lorsque l'air du pays serait contraire à leur santé, j'ai reconnu tant de dangers dans ces sortes de déplacements, que je ne crois pas qu'on en doive user, à moins que le bien de l'ordre ne le demande. C'est, ce me semble, un moindre mal de laisser mourir une seule religieuse dans son monastère, que de préjudicier par son exemple au repos et à la tranquillité de toutes les autres.

Nous n'avons présentement, mon révérend père, aucun monastère où il n'y ait quelque place vacante ; dans plusieurs il y en a beaucoup, surtout à Ségovie, où il y en a trois ou quatre ; j'en ai tenu un compte exact. Lorsque je pris des religieuses de Malagon pour la fondation de Villeneuve, je donnai à la mère prieure plusieurs permissions de recevoir des filles ; je ne me souviens pas précisément du nombre ; je lui recommandai de les bien choisir. Depuis, j'ai pensé qu'il serait plus à propos que vous les lui ôtassiez toutes, et qu'elle fût obligée à chaque fois qu'elle voudrait recevoir des postulantes, d'avoir recours à votre révérence pour la permission.

Pour moi, comme je suis plus convaincue que jamais de vos soins et de votre application pour le bien de l'ordre, présentement que vous ne pouvez pas me soupçonner d'agir par tentation, je vous conjure au nom de Dieu de souffrir que je ne me mêle plus du gouvernement, mais que je vous l'abandonne en entier. J'aurai une joie inexplicable si vous m'accordez cette grâce, que je vous demande si instamment. Je me flatte que dans l'état où sont maintenant nos monastères, tout y étant sur un meilleur pied, votre révérence aura moins de peine à les gouverner ; mais avant que les choses fussent au point où elles sont aujourd'hui, on était contraint d'une part de recourir à bien du monde pour faire avec rien des établissements, et de l'autre de s'efforcer de contenter les personnes qui nous assistaient avec tant de générosité.

Sénèque,<sup>76</sup> toujours infiniment content, dit qu'il n'a jamais manqué de trouver dans son supérieur plus qu'il n'aurait osé espérer, et il ne cesse point d'en rendre grâces à Dieu. Que je serais heureuse si je pouvais comme lui n'avoir que cela à faire ! mais il s'en faut bien que cela soit. Plaise à Dieu de le conserver un grand nombre d'années !

Les accidents qui vous sont arrivés m'ont causé bien de l'inquiétude et du chagrin. Je ne sais au juste quelle est la monture dont vous vous êtes servi ; mais pourquoi vouloir faire dix lieues en un jour, n'ayant qu'un bât sur une bête de somme ? Il n'en fallait pas davantage pour vous tuer. Dieu veuille que vous ne vous soyez point fait de mal. Ayez soin, je vous prie, de vous mieux vêtir que vous ne faites, car il fait encore froid. Pour l'amour de Dieu, prenez-y garde ; quelle perte pour ce grand nombre de personnes dont vous procurez avec tant de zèle l'avancement dans la piété, si vous veniez à n'avoir plus de santé !

Élie est à présent sans crainte et sans nulle appréhension. Le père Rodrigue et le père Balthazar Alvarez ont l'un et l'autre une ferme espérance que tout réussira parfaitement ; pour moi, mes inquiétudes ont cessé, et je ne pourrais, quand même je le voudrais, être agitée de ces craintes qui m'ont autrefois tant tourmentée.

Ma santé, depuis quelque temps, a été très-dérangée ; j'ai pris médecine aujourd'hui, et je me porte mieux que je ne me suis portée depuis quatre mois. Le mal a été si violent, que j'en ai pensé mourir. On ne peut être avec plus de vérité que je suis

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Il manque au commencement de cette lettre une demi-feuille, comme partie de la fin de la 125<sup>e</sup>, apparemment pour la raison que l'on a expliquée dans les remarques sur la lettre 122<sup>e</sup>.

---

<sup>76</sup> C'était le bienheureux père Jean de la Croix à qui sainte Thérèse donnait ce nom.

Le sujet que la Sainte traite dans cette lettre nous découvre qu'elle l'a écrite à Villeneuve-de-Laxare, actuellement occupée à y établir une maison de carmélites, l'an 1580.

Ce fut donc dans l'intervalle du 21 février, jour auquel elle arriva à Villeneuve-de-Laxare (*Hist. gén. des Carm. déch.*, liv. 5, chap. 3), au 20 mars, auquel jour elle en partit pour aller à Tolède (*Ibid.*, chap. 7).

Malgré les instances de sainte Thérèse pour que la mère prieure de Tolède qui y était toujours malade, retournât à Avila, jamais ses filles ne purent consentir à une si dure séparation. On fut donc contraint de la leur laisser jusqu'à l'établissement du monastère de Cuerba, dont elle fut fondatrice.

## LETTRE CXXVIII.

*A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

DIX-HUITIÈME.

*État de sa santé ; mérite de la mère de S.-Joseph et de ses filles ; diverses affaires dont elle l'entretient.*

*Avril ou mai 1580.* — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous devez être persuadée que je serais ravie de m'entretenir longtemps avec vous, si mes forces pouvaient me le permettre ; mais il s'en faut bien que cela soit, car j'ai été si mal depuis quelques jours, que je pense que Dieu me veut faire payer la santé que j'ai eue à Malagon, à Villeneuve et sur les chemins. Il y a longtemps, peut-être même bien des années que je ne m'étais si bien portée. Dieu m'a fait une grande grâce de me donner de la santé lorsqu'elle m'était si nécessaire. Pour à présent, il importe peu en quel état je sois.

Je fus saisie le jeudi saint d'une attaque de paralysie des plus violentes que j'aie jamais senties, accompagnée de grands maux de cœur. J'en suis quitte à l'heure qu'il est ; il n'y a que la fièvre qui continue toujours, avec une faiblesse si extrême, qu'elle m'a presque ôté la liberté d'aller au parloir trouver le père Nicolas arrivé ici depuis deux jours. J'ai été charmée de son entretien, dans lequel vous

n'avez pas été oubliée. Il est si plein d'estime pour vous, que j'ai cent fois admiré l'adresse que vous avez eue de le tromper, et de le jeter dans l'erreur où il est sur votre sujet, erreur à laquelle je n'ai pas peu contribué par le portrait avantageux que je lui ai fait de vous : j'ai pensé que ce serait un bien pour votre monastère que ce père eût de l'estime pour votre personne. Le seul mal que j'y trouve, c'est que nous sommes également trompés dans la bonne opinion que nous avons de votre vertu. Plaise à Dieu, ma chère fille, de vous soutenir sans cesse de sa main, et que vous ne fassiez jamais rien qui vous fasse perdre cette bonne opinion que nous avons de votre mérite.

Le portrait que vous me faites de vos dernières religieuses me plaît extrêmement, et me donne une grande envie de les connaître. Faites-leur, je vous prie, bien des amitiés de ma part. Recommandez à toutes nos sœurs de bien prier Dieu pour les affaires de Portugal, et aussi pour madame Guiomar, plongée dans la dernière affliction de ce que Dieu ne lui a pas encore donné d'enfant. Comme nous lui avons de sensibles obligations et à madame sa mère, il est juste que nous joignons nos vœux aux leurs, d'autant que ce sont des dames très-vertueuses affligées à l'excès.

J'ai reçu, ma chère mère, plusieurs de vos lettres avec celles que le P. prieur de Pastrane m'a apportées : j'ai une vraie joie qu'il ait laissé les affaires de votre maison en si bon état. À présent que le P. Jérôme Gratien va vous trouver, il ne manquera plus rien à votre bonheur.

Pour la maison qu'on a envie de vous vendre, c'est m'en faire un merveilleux portrait que de dire qu'elle a une belle vue et un fort grand jardin, car rien ne vous convient mieux. L'unique défaut que je lui trouve, c'est d'être si éloignée du couvent de Notre-Dame-des-Remèdes, dont les religieux viennent souvent vous confesser. Je ne la croyais pas hors de la ville, mais seulement tout au bout. En quelque endroit qu'elle soit située, ne l'achetez pas, ma chère mère, sans l'avoir vue, et sans avoir pris avec vous deux de vos religieuses qui se connaissent le mieux en bâtiments, pour l'examiner : nul supérieur ne

peut vous refuser de l'aller voir avant la conclusion du marché. Surtout ne vous fiez ni aux carmes ni à qui que ce soit. Encore une fois, il est absolument nécessaire que vous et plusieurs de vos filles la voyiez avant que de l'acheter. Je vous l'ai déjà mandé ; mais comme j'apprehende que ma lettre ne vous ait pas été rendue, je le répète dans celle-ci : la chose le mérite bien.

Je vous envoie la réponse de la lettre que vous avez écrite à mon frère : je l'ai décachetée par mégarde ; mais ayant connu dès les premiers mots qu'elle ne s'adressait pas à moi, je l'ai aussitôt recachetée. Si Dieu me rend la santé, je ne serai guère plus d'un mois à Tolède, parce qu'on m'ordonne d'aller à Ségovie, de là à Valladolid, et ensuite à Palance, qui n'en est qu'à quatre lieues, pour y fonder un monastère. J'ai prié qu'on vous envoyât, ma chère mère, une relation de la fondation que je viens de faire à Villeneuve-de-Laxare. Comme je ne doute point qu'on ne se soit acquitté avec plaisir de cette commission, je vous dirai seulement que nos sœurs y sont fort bien, et que j'espère que Notre-Seigneur sera glorifié de cet établissement. J'ai laissé pour prieure la mère Marie-des-Martyrs ; c'est une excellente fille de ce monastère de Tolède ; elle me paraît aussi propre pour ce pays-là, que vous, ma chère mère, pour l'Andalousie. Je lui ai donné pour sous-prieure la mère Elvire de-Saint-Ange, du couvent de Malagon, et deux autres religieuses de la même maison, toutes trois fort vertueuses et d'un grand exemple.

Obtenez-nous de Dieu, ma chère mère, par de continuelles sollicitations, qu'il fasse servir ce grand nombre d'établissements à sa gloire ; je le prierai de mon côté de vous conserver, et de vous rendre une grande sainte.

Quoique ma fièvre soit peu considérable, mes maux de cœur sont si violents que je ne puis écrire davantage ; je me flatte cependant que ce ne sera rien. Ne m'oubliez pas, je vous prie, devant le Seigneur. La sœur Béatrix-de-Jésus achèvera cette lettre, et vous dira que la mère prieure de Malagon a pensé mourir.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Tolède l'an 1580, au retour de la fondation de Villeneuve-de-Laxare.

Le jeudi-saint arriva cette année le 31 mars. Puis donc qu'il est visible par la lettre même qu'elle fut écrite peu après l'accident que la Sainte eut le jeudi-saint, et qu'elle espérait alors n'être guère plus d'un mois à Tolède, ce n'est pas hasarder que de placer la lettre au mois d'avril ou de mai. Elle fut pourtant obligée, à raison de quelque contre-temps, de rester à Tolède jusqu'au 25 ou 26 juin. Voyez l'Hist. gén., liv. 5, chap. 7.

## LETTRE CXXIX.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

DIX-HUITIÈME.

*La Sainte soutient les intérêts de la charité contre les raisons du faux point d'honneur, elle marque son indifférence pour la vie ou pour la mort, et traite de différentes affaires de l'ordre.*

5 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

Je reçus hier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, peu de temps après l'arrivée de celle du P. recteur d'Alcala ; j'avais déjà communiqué l'affaire dont il s'agit à madame Louise de la Cerda, et au licencié Sérano, qui a répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous adresse.

À l'égard de la dispute dont vous me parlez, je suis ravie que votre révérence ait pris le bon parti ; parce que encore que les pères qui ont soutenu l'opinion contraire, puissent avoir de bonnes raisons, il me paraît que c'est une chose bien terrible à l'heure de la mort de ne prendre pas toutes les sûretés possibles, et de se souvenir de cet infortuné point d'honneur, lorsqu'on est plus étroitement obligé de le mépriser, que tout finit pour nous, et qu'on sent mieux que jamais le vide de la créature, et de quelle importance il est à une âme de ne penser qu'à la gloire du souverain Créateur.

Ceux qui ont disputé là-dessus se sont peut-être fondés sur ce

qu'il pourrait arriver que la présence d'une personne qui nous a offensés nous causât une telle émotion, qu'elle nous mit en danger de commettre un plus grand mal que ne serait celui de ne pas prévenir cette personne : mais il est certain qu'on ne risque rien dans cette occasion, la bonté de Dieu étant si grande qu'il ne manque jamais de nous secourir de ses grâces, lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour son amour.

Vous ne devez donc point, mon révérend père, avoir de peine de tout ce qui s'est passé à ce sujet ; il serait cependant fort à propos que vous fissiez tous vos efforts pour justifier la conduite de ceux qui ont soutenu avec tant de chaleur l'opinion contraire. Que j'ai de chagrin de vous voir engagé dans ces contestations !

Je me réjouis du bon état de votre santé ; la mienne est meilleure, et mon mal n'est plus rien en comparaison de ce qu'il a été. J'ai néanmoins une faiblesse de tête extrême, que les douleurs aiguës m'ont laissée. Durant tout ce temps j'ai fort peu gardé le lit, accoutumée que je suis à souffrir de grands maux ; je m'imagine toujours, quoiqu'ils soient excessifs, les pouvoir soutenir debout ; il est constant qu'ils ont été tels que je pensais devoir rendre l'esprit. Je ne le croyais pas néanmoins bien fermement, et je n'en étais pas plus alarmée, également contente de mourir ou de vivre. C'est visiblement une grâce que Dieu m'a faite, que j'estime d'autant plus que j'ai eu autrefois d'horribles craintes de la mort.

J'ai lu avec plaisir la lettre venue de Rome ; je ne doute pas que les dépêches ne viennent aussi bientôt. Ce qui m'embarrasse, c'est que je ne comprends rien à cette révolution qu'elles doivent causer en arrivant. Il serait bon cependant que votre référence, mon père, attendit le père vicaire, quand même vous n'auriez d'autres motifs de ce délai que de ne lui donner pas sujet de penser que vous n'avez pas plus tôt reçu cette commission, que vous mourez d'envie de l'exercer ; faites, s'il vous plaît, un peu d'attention sur cela.

J'ai écrit à Véas au P. Jean de-la-Croix, que bientôt vous l'iriez voir en qualité de visiteur. J'ai hésité si je devais le lui dire : mais

ayant fait réflexion que le père vicaire qui me l'a mandé ne se soucie pas qu'on le sache, j'ai pensé que je ne devais pas plus que lui en faire un mystère. Je souhaitais qu'on ne perdît pas un moment : mais puisque les expéditions doivent bientôt arriver, il nous sera infiniment plus avantageux de les attendre, parce qu'alors, comme vous l'avez judicieusement remarqué, l'on agira avec bien plus de liberté.

Dans la privation où je suis de vos entretiens, la bonté avec laquelle vous m'offrez de venir ici exprès pour me voir, si je le désire, est une consolation pour moi. J'accepterais l'offre bien volontiers, si je ne craignais que ce voyage dans les circonstances présentes ne fût remarqué, et qu'obligé à faire tant d'autres courses, vous ne fussiez fatigué de celle-ci. Je me contente donc de ce que vous ne sauriez éviter de passer par ici, et je me borne à désirer que vous y ayez un jour de loisir, pour que je puisse soulager mon âme, en vous parlant à l'aise de tout ce qui s'y passe.

Lorsque je serai un peu remise de ma maladie, je tâcherai de parler à monseigneur l'archevêque, et s'il me permet de faire un établissement à Madrid, il faudra partir le plus tôt qu'on pourra ; car cette fondation me paraît plus importante que nulle autre. Je n'ai pas encore écrit à la mère prieure de Ségovie : j'attendrai que je sache quel sera le succès de mes sollicitations.

Je n'ai pas non plus parlé ici de la réception de la sœur de monsieur Vélasco, persuadée que quand même la mère prieure ne l'agrèerait pas, les autres religieuses y consentiraient de bon cœur. Ainsi ce délai me déplaît d'autant plus que je ne puis rester ici que jusqu'au départ du père vicaire. J'ai donc, encore un coup, bien du scrupule de ce retardement qui dérange toutes nos affaires.

Il y a dans les carmélites de Ségovie un grand nombre de religieuses, et elles sont sur le point d'en recevoir une ; mais plusieurs n'y étant qu'en passant, il ne les faut pas compter. Si vous le jugez à propos, mon révérend père, j'écrirai à la mère prieure que quoiqu'elles soient un grand nombre, elles ne fassent pas difficulté de

recevoir cette demoiselle. De votre côté, ayez, s'il vous plaît, la bonté de seconder mes sollicitations, et de lui dire que vous la priez de ne la pas refuser. Vous avez tant de crédit sur son esprit qu'elle ne pourra tenir contre vos instances, pour peu que vous lui marquiez y prendre intérêt. Il faut se souvenir que c'est une espèce de justice, ce monastère ayant contribué fort peu, pour ne pas dire moins que rien, aux affaires de l'ordre. Il n'y a donc qu'à lui représenter l'obligation que nous avons à monsieur Vélasco, pour lever tout obstacle, et l'engager à la recevoir. Lorsque je serai sur les lieux, je terminerai cette affaire, et je vous en donnerai avis. En attendant je prie Dieu, mon révérend père, de me conserver votre secours, et de vous donner toutes les grâces que lui demande incessamment pour vous celle qui est très-respectueusement,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 5 mai.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette excellente lettre. à Tolède le 5 mai 1580, à son retour de la fondation de Villeneuve-de-Laxare. Elle y félicite le père Jérôme Gratién d'avoir pris le bon parti dans une célèbre dispute qu'il eut à Alcalá contre quelques religieux qui défendaient une opinion extrêmement périlleuse pour le salut. La question était : Une personne offensée est-elle obligée à l'heure de la mort de chercher à se réconcilier avec celui de qui elle a reçu une injure ? Sainte Thérèse résout cette question en peu de mots d'une manière également solide et édifiante, en disant que c'est une chose terrible à l'heure de la mort de ne prendre pas toutes les sûretés possibles, et de se souvenir du point d'honneur lorsqu'on est le plus obligé de le mépriser.

Sur ce raisonnement de la Sainte, quelques théologiens ont assuré qu'à la vérité c'est un devoir indispensable dans ces derniers moments, de prendre le parti le plus sûr pour le salut, mais qu'on n'y est pas obligé en d'autres temps. Pour moi j'avoue ne pouvoir comprendre pourquoi cette obligation n'est pas pour toute la vie, et comment ce qui n'est pas une bonne disposition pour mourir peut l'être pour vivre. Si l'on allègue le péril où l'on est exposé à l'heure de la mort, ce péril ne menace-t-il pas pendant le cours de la vie ? Que si l'on dit que la présence d'une personne qui a offensé serait capable d'exciter dans l'âme une émotion dangereuse

pour son salut, sainte Thérèse répond divinement qu'on ne risque rien, parce que Dieu ne manque jamais de nous secourir de ses grâces, lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour l'amour de lui.

Telle a été la décision de cette importante question, donnée par une sainte qui a reçu des souverains pontifes Grégoire XV et Urbain VIII l'auguste qualité de docteur de l'Église.

La commission que la Sainte dit ici avoir été donnée au père Gratien par le père vicaire, était celle de visiter les couvents des carmes et des carmélites de la réforme, et ce vicaire était le père Ange-de-Salasar, que nous avons déjà remarqué avoir reçu le 15 juillet 1579 du nonce Séga et des quatre commissaires ses adjoints, toute juridiction sur ces carmélites et sur ces carmes. Il est clair par cette lettre que la commission donnée au Père Gratien était alors récente.

## LETTRE CXXX.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

DIX-NEUVIÈME.

*La Sainte lui parle d'une postulante très-pauvre et cependant très-désirée à Ségovie ; le prie de venir, et le dissuade d'un autre voyage.*

30 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Hier, jour de la Sainte-Trinité, je vous envoyai la lettre qu'on m'avait priée de vous faire rendre. Elle ne fut pas plus tôt partie, que je reçus par le P. Nicolas celle dont vous m'avez honorée, conjointement avec la sienne ; et aujourd'hui l'on m'a apporté toutes les autres que vous avez eu la bonté de m'écrire. J'ai voulu vous en donner avis par celle-ci, de peur que vous n'en soyez en peine. J'ai bien du chagrin que madame votre mère ait tant de ports de lettres à payer. Permettez-moi de la saluer très-respectueusement, et de me recommander à ses ferventes prières.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la mère prieure de Ségovie, qui me prie de lui amener mademoiselle Lopez ; elle m'assure qu'elle et toutes ses religieuses la recevront avec joie. La vérité est que je lui avais écrit d'une manière qu'il était comme impossible qu'elle la

refusât. Je n'avais cependant pas besoin de tant de précautions pour obtenir son agrément, car elle est très-bien intentionnée, et a un fort grand désir de rendre service à votre révérence et à moi. Dieu soit béni de ce que nous verrons bientôt la fin de ces sortes d'affaires : je le souhaite d'autant plus que je me sens extraordinairement fatiguée de les solliciter, de même que tant d'autres qui se sont présentées ; toutes nos prieures ne songent qu'à ce qui concerne les maisons dont elles sont chargées.

Il faudra indispensablement envoyer à la prieure de Ségovie de quoi acheter le lit et les habits de la nouvelle postulante ; je voudrais pouvoir les lui donner, mais il n'y a pas moyen dans l'extrême pauvreté où je suis à présent. Si vous avez de la peine qu'on parle si tôt de ces minces accommodements, il faudra les chercher ailleurs ; au cas que la fondation de Madrid se fasse, on sera en état d'en user tout autrement à l'égard de sa dot, je veux dire d'une manière bien plus généreuse.

Je suis persuadée, mon révérend père, qu'il serait nécessaire que vous prissiez la peine de vous rendre ici pour la Fête-Dieu ; ce rendez-vous nous serait infiniment avantageux. Vous pourriez sans beaucoup d'incommodité venir sur un charriot ; car bien que le P. Antoine de-Jésus fasse son compte de m'accompagner, il est à l'heure qu'il est si malade, que je meurs de peur que nous ne soyons très-embarrassées de sa personne. Il n'y a rien à espérer après la Fête-Dieu, si ce n'est de la part de monseigneur l'archevêque. Qu'on a de peine à faire réussir ce qu'on entreprend !

Le P. Nicolas a un fort grand empressement de vous voir aller où vous savez : il s'en faut bien que je sois de son sentiment, je ne le crois nullement nécessaire par les raisons mêmes qui le lui font souhaiter. Il commence à en demeurer d'accord, ce qui n'est pas peu. Outre que ce serait vous tuer que de faire un tel voyage, il s'y rencontre des obstacles invincibles. Comme j'espère avoir l'honneur de vous entretenir à loisir, je vous dirai ici seulement que je suis du fond du cœur,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le zèle de sainte Thérèse pour admettre gratuitement de pauvres filles bien appelées doit servir de modèle à toutes les maisons de l'ordre, pour peu que l'état de leur temporel le permette ; en user autrement, c'est s'écarter de l'esprit de leur sainte mère.

L'amour qu'elle avait pour la pauvreté était tel qu'elle témoignait d'ordinaire plus de tendresse aux novices qui n'avaient rien qu'à celles qui étaient opulentes. Ou rapporte sur cela qu'ayant donné l'habit dans le monastère de Ségovie à celle dont elle parle dans cette lettre, et craignant qu'elle ne sût pas assez bien lire pour être choriste, elle s'appliqua elle-même avec une bonté charmante, tout le temps qu'elle y resta, à la perfectionner dans la lecture ; mais que n'ayant pu lui rien apprendre, elle lui mit en partant un voile noir sur la tête, lui disant ces mots : *Malheur à celui qui vous l'ôtera, ma fille* ; paroles qui firent tant d'impression sur les supérieurs, que quoique cette religieuse, pour ne savoir pas lire, ait été toute sa vie occupée aux ministères de la cuisine, ils lui laissèrent cependant le voile noir jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1620.

On dit que cette vertueuse fille, nommée Jeanne de-la-Mère-de-Dieu, était nu modèle achevé de toutes les vertus ; mais qu'elle excellait principalement dans l'esprit, d'oraison, de pénitence et d'humilité ; et l'on assure qu'au moment, qu'elle expira on vit une colombe blanche sortir de sa bouche pour marque de l'innocence de son âme.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, le 30 mai 1580, le lendemain de la Trinité.

#### LETTRE CXXXI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

#### VINGTIÈME.

*La Sainte marque qu'elle a prié l'archevêque de Tolède de lui permettre un établissement à Madrid ; elle dit que Dieu s'oppose à ses desseins des qu'ils sont humains, et lui parle des affaires de l'ordre.*

3 juin 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne puis pénétrer dans les desseins de Dieu, qui fait naître tant de divers obstacles au projet que j'ai fait de sortir de cette ville, et de parler à monseigneur l'archevêque à qui j'ai eu l'honneur d'écrire aujourd'hui une lettre en forme de requête, par laquelle je le supplie très-respectueusement de me permettre de faire une fondation de carmélites à Madrid ; j'ai suivi en cela le conseil de mes amis ; nous verrons quel en sera le succès.

J'appréhende vivement que quelque nouvelle difficulté ne retarde notre voyage, et ne nous empêche de joindre le P. Ange,<sup>77</sup> qui m'a écrit qu'il prendra la route de Madrid dès que les fêtes seront passées. Si monseigneur l'archevêque nous accordait la grâce que nous lui demandons, nous serions à portée de ne pas l'attendre, et de partir mardi ou mercredi.

Comme le P. Antoine-de-Jésus est beaucoup mieux, et qu'il dit même la sainte messe, votre révérence peut s'épargner d'autant plus aisément la peine de venir, que je me flatte d'avoir bientôt l'honneur de vous entretenir au lieu où vous êtes. Si Dieu me refuse un bien si désiré, je m'en consolerais par l'espérance de vous voir dans le ciel.

La maladie du P. Antoine-de-Jésus a été telle que je n'osais entreprendre le voyage avec lui, de peur qu'il ne restât en chemin. La joie que j'aurais eue, mon révérend père, de vous avoir pour m'accompagner augmentait encore la peine que j'avais à me résoudre de partir avec ce père. Dieu renverse toujours mes desseins dès qu'il y a de l'humain, et que j'y recherche tant soit peu mon repos ou ma consolation. La maladie de ce père vous donnait cependant une belle occasion de nous rendre visite, si vous l'eussiez voulu ; tout le monde aurait approuvé votre voyage. Puis donc que vous ne l'avez pas agréé, écrivez-lui au moins la part que vous prenez à son rétablissement ; vous le consolerez, car il est dans un grand délaissement.

Ma santé est assez bonne, Dieu merci. Je compte que vous me

---

<sup>77</sup> De Salazar, vicaire-général de la réforme.

ferez le plaisir de m'avertir de l'arrivée du P. Ange ; vos lettres viendront plus sûrement et plus promptement par les rouliers que par toute autre voie. Je vous ai écrit depuis peu deux lettres qui vous marquaient que j'ai reçu celle du P. Nicolas et les autres qui étaient dans son paquet. Pour la lettre que vous m'avez écrite le mardi avant la Fête-Dieu, elle vient de m'être rendue aujourd'hui vendredi dans l'octave ; j'y fais réponse par un frère de la mère Briande, laquelle se porte assez bien ; elle se recommande à vos saintes prières, et ses filles aussi. Mes compliments, s'il vous plait, à monsieur Vélasco ; je ne lui écris pas aujourd'hui parce qu'il y a fort peu que j'ai eu cet honneur ; je serais fâchée que ma lettre fût perdue ; elle est de conséquence pour mademoiselle sa sœur, que je serais bien aise qui arrivât avant mon départ.

Le P. Nicolas m'a dit avoir laissé en dépôt à Séville huit cents ducats,<sup>78</sup> que la mère prieure des carmélites souhaitait qu'on gardât pour être employés aux affaires de l'ordre. Je vous en donne avis, afin que celui qui doit vous en prêter cent soit assuré qu'on ne tardera pas à les lui rendre ; je n'aurai qu'à écrire un mot à monsieur de Cafamonté, et il lui fera tenir son argent où il lui plaira, en cas qu'on ne l'ait pas satisfait sur les lieux. Plaise à Dieu de vous conserver aussi longtemps que l'en supplie celle qui est, pleine de respect,

Votre indigne servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

Donnez ordre, je vous prie, qu'on envoie cette lettre au P. Nicolas, et qu'on s'informe au monastère du Carmel s'ils n'ont point de nouvelles du révérend père vicaire ; s'ils en ont, je serais bien aise, mon père, que vous me les fissiez savoir ; je crains que vous ne le puissiez pas, parce que je compte partir lundi ou mardi, s'il ne survient rien de nouveau. Il me paraît qu'une cause supérieure me retient ici.

REMARQUES.

---

<sup>78</sup> Voyez l'avertissement.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, le 3 juin 1580, le lendemain de la Fête-Dieu, lorsqu'elle se disposait à partir pour Valladolid.

Le reproche obligeant que fait ici la Sainte au P. Jérôme Gratien de ce qu'il ne l'était point venu voir à l'occasion de la maladie du P. Antoine-de-Jésus, l'engagea, sans doute, d'y aller ; car il est constant qu'avant de sortir de Tolède, elle parla à l'archevêque de cette ville, de la fondation de Madrid, en présence de ce père, qui l'accompagna ensuite dans son voyage, comme elle le souhaitait.

## LETTRE CXXXII.

*A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE, ET AUX RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH D'AVILA.*

*La Sainte traite de l'exécution du testament de feu monsieur son frère en faveur du monastère d'Avila.*

*I octobre 1580.* — Jésus soit toujours avec vos révérences, mes chères filles.

Ma mauvaise santé, jointe au peu de fond qu'on doit faire, quand même on se porterait bien, sur une vie aussi fragile et aussi incertaine qu'est celle des hommes, m'a fait désirer de vous laisser un mémoire de ce que vous serez obligées de faire si mon neveu dom François fait profession.

Les actes concernant ce qui doit revenir à votre monastère de la succession de feu mon frère sont passés et mis aujourd'hui dans la meilleure forme qu'ils pouvaient avoir. Dieu soit loué d'avoir mis fin si heureusement à cette affaire, qui m'a donné une peine extrême. Nous gardons ici très-soigneusement tous ces actes dans le coffre à trois clés, avec le testament et les autres papiers de mon frère, qu'on a été obligé d'examiner ; je ne vous les envoie pas à présent, parce que j'en ai souvent affaire ; je prendrai néanmoins toutes les sûretés possibles pour vous les faire tenir dès qu'ils ne me seront pas absolument nécessaires. Je vous prie cependant de ne pas manquer, aussitôt que vous les aurez reçus, de les enfermer dans votre coffre à trois clés. Si mon neveu dom François fait profession, il faudra vous informer très-exactement du testament qu'il aura fait, et que vous lui

donniez le revenu de cette année-là, à la réserve de ce qu'il aura dépensé pendant son noviciat, qui doit être mis en ligne de compte et être pris sur le revenu de ladite année. On prétend qu'il ne peut disposer que de cette rente, et, si je ne me trompe, des meubles aussi. Aussitôt donc qu'il aura fait ses vœux, tout le reste de son bien appartiendra légitimement à son frère dom Laurent et à sa sœur Thérèse de Jésus, qui de son côté peut de même, jusqu'à ce qu'elle ait consommé son sacrifice, disposer comme il lui plaira de ce qui lui appartient.

Comme je ne doute pas, ma chère mère, que vous n'ayez bien du pouvoir sur son esprit, et qu'elle ne fasse à cet égard ce que votre révérence lui inspirera, je vous supplie de lui représenter qu'il est juste qu'elle se souvienne de sa tante madame Jeanne d'Ahumade, qui est dans une grande nécessité. Sa profession faite, tout ce qui lui restera de bien appartiendra de droit à votre monastère. La part de dom Laurent doit être mise entre les mains du maître d'hôtel de feu son père. Ce maître d'hôtel rendra un compte exact de tout ce qu'il recevra, et lorsqu'il faudra nécessairement déboursier de l'argent pour faire valoir ce qu'il a entre les mains, il sera obligé de s'adresser à vous, ma chère mère, et aux autres religieuses qui sont en charge dans votre maison, comme il est porté par le testament.

Mais avant toutes choses vous ferez bâtir, s'il vous plaît, la chapelle qu'il a ordonné de construire ; ce qui vous manquera des quatre cents ducats que nos sœurs de Séville vous doivent être pris sur la part de dom Laurent. La mère prieure de Séville m'écrit cependant qu'elle veut commencer à vous payer, et qu'elle vous enverra au plus tôt deux cents ducats. Je me persuade que vous n'ignorez pas qu'il faut faire peindre un beau tableau, faire un contre-table, des grilles et tout le reste marqué dans le testament. Je ne suis si je m'en souviens bien, mais il me semble que le testament porte aussi que je pourrai, à l'égard de la distribution des fruits qui appartiennent à dom Laurent, faire en certaines choses ce que je jugerai plus à propos. Je dis cela, parce que je crois que la volonté de mon frère était qu'on fit une voûte à la chapelle principale ; vous

pouvez savoir qu'il en avait lui-même tracé le dessin. Comme donc cette lettre, sera signée de mon nom, je vous déclare, ma chère mère, que c'est ma volonté que quand on bâtira la chapelle de mon frère, on fasse aussi une voûte à la chapelle principale et une grille de fer qui ne soit pas des plus chères, mais néanmoins qui soit belle et bien faite, et d'une grandeur raisonnable. Que s'il arrivait que Dieu retirât du monde mon neveu dom Laurent sans enfants, on ferait alors la chapelle principale telle que porte le testament.

Je vous supplie aussi, ma chère mère, de ne vous point trop fier aux fermiers de la Cerne, mais d'envoyer souvent un de vos chapelains sur les lieux pour prendre garde à ce qu'ils font, pour voir s'ils ne gâtent ou ne dissipent rien, et si l'on recueille les fruits dans la saison de les recueillir. Cette terre doit être d'un grand revenu si on en a le soin qu'on doit en avoir ; mais si on la néglige, on n'en retirera nul profit. Vous êtes cependant obligée en conscience de ne la pas négliger, mais de la faire valoir le plus qu'il vous sera possible.

Que ne puis-je vous exprimer, mes chères filles, la lassitude accablante, le chagrin et le dégoût qui accompagne le soin des biens de la terre ! Je l'avais toujours cru, mais je le sens présentement par ma propre expérience. Toutes les peines que j'ai essuyées dans nos établissements ne sont rien en comparaison de ce que j'ai souffert à régler ces intérêts temporels. Peut-être que mes continuelles infirmités ont augmenté ma sensibilité sur ce sujet, et qu'elles ont contribué à me rendre ce travail si insupportable.

Je vous conjure, mes chères filles, de demander à Dieu d'en tirer sa gloire ; vous y êtes d'autant plus obligées, que c'est en votre considération que j'ai pris cette affaire si à cœur. Il est constant que je vous aime très-tendrement, et même beaucoup plus que je ne pensais.

Encore une fois, mes chères filles, recommandez-moi à Notre-Seigneur ; et demandez-lui, s'il vous plaît, que les richesses temporelles ne nous fassent pas perdre la véritable pauvreté d'esprit.

Je suis du fond du cœur tout à vous,

Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 7 octobre 1580.

Gardez, je vous prie, cette lettre dans le coffre à trois clés.

REMARQUES.

Monsieur Laurent de Cépède, frère de sainte Thérèse, comme nous l'avons dit, l'avait chargée à sa mort de l'exécution de son testament : c'est ce qui la jeta dans cet embarras d'affaires dont elle se plaint à ses chères filles les carmélites d'Avila.

De la manière dont elle parle dans cette lettre de la profession de son neveu dom François, fils aîné de feu son frère dom Laurent de Cépède, on pourrait croire qu'il aurait pris l'habit de notre ordre ; mais Dieu se contenta du désir qu'il en eut ; il fut marié, et la Sainte le rapporte dans sa lettre à son neveu dom Laurent de Cépède pour lors aux Indes.

## LETTRE CXXXIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-BAPTISTE SA NIÈCE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.*

SECONDE.

*La Sainte lui donne plusieurs bons avis, l'exhorte à l'oubli des injures, à la reconnaissance envers ses amis, et à se défaire de la dangereuse délicatesse du faux point d'honneur.*

2 novembre 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Si vous vouliez bien quelquefois faire ce que je vous conseille, les choses ne seraient pas dans l'extrémité où elles sont aujourd'hui. Je suis très-affligée de votre indisposition et de ce que votre plus grand mal est dans la tête.

Je viens de recevoir toutes vos lettres ; elles me sont rendues ponctuellement par cette voie, qui est fort sûre. Le père visiteur m'a écrit il y a peu de jours : il se porte bien ; le soin qu'il a de me donner de ses nouvelles ne se peut exprimer, non plus que la joie que j'ai de vivre sous sa conduite, qui est accompagnée de tant de sagesse, de douceur et de prudence, qu'on en est charmé. Il m'a fait un vrai

plaisir de me dire des nouvelles du P. Pierre Fernandez, dont j'étais fort en peine ; j'avais appris sa maladie, et je ne savais rien de sa convalescence. Il ne ressemble point à son ingrat ami ; car, malgré une foule d'affaires accablantes, il trouve toujours le loisir de me donner des marques de son souvenir. J'avoue qu'il me rend justice, et que c'est une dette dont il s'acquitte envers moi. Je vous dirai cependant qu'en fait de dettes et d'obligations, son ami m'est infiniment plus redevable.

Si je n'avais pas appréhendé de déplaire à Dieu, il y a longtemps, ma chère fille, que j'aurais fait ce que vous m'avez conseillé à son sujet ; mais je n'ai pu me résoudre à me souvenir du déplaisir que nous en avons reçu ; trop de raisons m'engagent à en éloigner l'idée ; ce serait offenser Dieu : celui qui en use si mal à notre égard lui appartient, il est consacré à son service ; et enfin, quand il n'aurait pas cet honneur, nous ne laisserions pas d'être obligées de l'aimer, aussi bien que tous les autres hommes sortis des mains souveraines du Dieu tout-puissant.

Vous savez assez, ma chère mère, que si nous attendions notre récompense des hommes, nous serions dans une illusion bien déplorable. Ne comptons donc point sur eux, je vous prie ; mais évitons de ressembler à celui-ci, en nous rendant de jour en jour plus reconnaissantes des bienfaits reçus et de Dieu et de nos amis. Défaites-vous donc, ma chère fille, de cette délicatesse et de ce faux point d'honneur qui sont l'effet d'une trop grande sensibilité, et ne laissez pas d'écrire à la personne dont il s'agit, comme si de rien n'était. Efforcez-vous d'acquérir peu à peu, avec le secours de la grâce, une parfaite liberté d'esprit et un entier détachement de tout ce qui n'est point Dieu. Il me paraît que je lui suis redevable de cette heureuse liberté : qu'il en soit béni à jamais, lui qui est l'ami véritable, lorsqu'on préfère le bonheur d'en être aimé à tout ce qui est créé.

Quant à ce que vous me dites de l'état de votre âme, n'en faites point de cas. C'est faiblesse d'imagination, c'est mauvaise humeur

dont le démon profile, et à laquelle il contribue. Mais souvenez-vous de ce que dit S. Paul, que *Dieu ne permettra point que nous soyons tentés au-dessus de nos forces*, et rassurez-vous. Quoique vous craigniez qu'il n'y ait du consentement, il n'y en a point, soyez tranquille ; Dieu fera servir tout ceci à votre avantage. Mais, je vous en prie, songez à rétablir votre santé ; mangez ; peu de solitude ; point de réflexions. Je souhaiterais être auprès de vous, car j'aurais bien des choses à vous dire.

Je suis surpris, ma chère mère, que votre révérence ne m'ait pas mandé l'affliction arrivée à dom François ; pénétrée des obligations que je lui ai, je n'eusse pas manqué de lui témoigner la part que je prends à sa douleur. Assurez, je vous prie, la duchesse d'Ossonne de mes respects, lorsque vous la verrez ; et faites, s'il vous plaît, mes compliments au P. Dominique lorsque vous lui écrirez ; apprenez moi aussi de ses nouvelles. Que ferons-nous, ma chère mère, de la novice aveugle ? Sans mentir, elle me donne bien du chagrin.

Je suis tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le jour des Trépassés.

REMARQUES.

Cette lettre du 2 novembre doit être de 1580. La raison en est que le P. J. Gratien était visiteur lorsque la Sainte l'écrivit. Or il ne l'était pas le 2 novembre 1579, le P. Ange-de-Salazar ne lui ayant donné cette commission que dans le mois d'avril 1580, et il ne l'était plus le 2 novembre 1581, étant alors provincial depuis le mois de mars de la même année.

La convalescence du P. Pierre Fernandez, de laquelle sainte Thérèse se réjouit dans cette lettre, ne fut pas de longue durée ; il mourut peu de jours après, plein de mérites. Nous avons déjà dit combien il appuya la réforme de la Sainte en qualité de commissaire du pape Pie V. Nous dirons maintenant qu'il semblait deviné à consommer l'œuvre ; car le pape Grégoire XIII l'avait choisi, à la prière du roi, pour présider au chapitre où la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés devait s'exécuter ; le bref qui lui donnait cette autorité était arrivé à la cour, le 9 octobre 1580 ; deux jours après dom Louis Manriquez, grand aumônier de Sa Majesté, en avait donné avis au P. Jérôme Gratien, avec exhortation d'aller au plus

tôt conférer avec ce père, à Salamanque ; et le P. Gratien s'y était effectivement rendu au plus tôt. Mais Dieu avait d'autres vues ; le P. Fernandez était déjà fort mal ; et s'il parut au P. Gratien être convalescent, ainsi qu'il l'écrivit à la Sainte, la joie qu'ils en eurent elle et lui fut très-courte ; il mourut vers le 20 ou le 22 novembre ; la nouvelle en fut portée au roi, le 26, et c'est ce qui, en obligeant de différer la séparation si désirée, procura au P. Jean-de-la-Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, la commission que le P. Fernandez son confrère n'avait pu remplir.

## LETTRE CXXXIV.

*À DOM PEDRO DE CASTRO, CHANOINE D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE SÉGOVIE,  
L'UN DE SES DIRECTEURS.*

### PREMIÈRE.

*La Sainte l'excite à se sanctifier en faisant usage de ses talents pour la sanctification des autres, fait en sa faveur une prophétie que l'événement a justifiée, le remercie d'un sermon, et s'informe s'il n'en a pas été incommodé.*

*Novembre 1580.* — Jésus soit toujours avec vous, monsieur, et vous récompense avec magnificence de la joie que vous m'avez donnée aujourd'hui en me faisant voir que vous secondez parfaitement mes désirs. Ils sont si vifs et si ardents pour votre sanctification, que, si vous y mettez obstacle, il est sûr qu'il me serait mille fois plus avantageux de n'avoir jamais eu l'honneur de vous connaître, tant j'en serais touchée vivement. Il faut vous dire le sujet de ma crainte et de ma peine : c'est que je ne puis me contenter de vous voir prendre le chemin d'aller seul au ciel, étant aussi capable que vous l'êtes d'y conduire beaucoup d'âmes avec vous, et de rendre de grands services à l'Église, où vous tiendrez un jour un rang illustre. Ainsi j'ai prié Dieu très-instamment de ne pas permettre que vous employiez à des choses qui ne concernent point sa gloire ce grand esprit et ces rares talents dont il vous a si avantageusement partagé.

Toutes nos sœurs, monsieur, ont été charmées de votre sermon, dont elles vous rendent comme moi de très-humbles actions de grâces. Vous m'obligerez de me mander s'il ne vous a point

incommodé, et en quel état est votre santé. Ne m'écrivez pas, s'il vous plaît, de votre main ; car, bien que toutes vos lettres me donnent un vrai plaisir, j'en aurai cependant infiniment davantage à vous épargner cette peine, et à n'abuser de vos bontés que le moins qu'il me sera possible : je crains que ce ne soit plus souvent que je ne voudrais.

Un de nos pères, dont l'entretien cet après-dîner m'a fort fatiguée, m'empêchera d'envoyer un exprès à madame, la marquise, qui doit passer par Escalonne ; la lettre ira fort sûrement à Alve. Je suis pleine de respect, monsieur,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le chanoine à qui sainte Thérèse écrivit cette lettre était d'une grande capacité et d'une profonde érudition qui lui méritèrent les premières dignités du collège d'Alcala, où il fut compagnon du P. Jérôme Gratien. Ensuite il se distingua beaucoup dans l'université de Salamanque, qu'il quitta pour être chanoine d'Avila. Ce fut là que ses éminentes vertus lui acquirent l'estime de notre Sainte, et la gloire d'être un de ses directeurs.

Il prêcha aux carmélites d'Avila un des jours de l'octave de la Toussaint ; la Sainte le rapporte dans la lettre 151<sup>e</sup> ; et c'est de ce sermon qu'elle le remercie dans ce billet, où nous trouvons qu'elle lui prédit qu'il tiendrait un jour un rang illustre dans l'Église ; prophétie qui fut accomplie lorsque après avoir été chanoine d'Avila et de Tolède, il fut fait évêque de Ségovie, l'an 1603.

La sainteté de ses mœurs et l'éminence de sa doctrine le firent toujours considérer comme un des plus grands prélats de l'Espagne, et lui acquirent tant de réputation que le roi Philippe III le nomma à l'archevêché de Valence ; mais il mourut le 28 octobre 1611, avant l'arrivée de ses bulles. Il fut regretté de tout le monde, mais principalement des pauvres, qui le regardaient comme leur père. On rapporte sur cela qu'il dit un jour au lieutenant de police qui le pria de modérer un peu ses aumônes, parce que son excessive libéralité remplissait la ville de fainéants : *Monsieur le lieutenant, c'est à vous à faire justice, et à moi à faire miséricorde.*

Ni l'éditeur des lettres espagnoles, ni la traductrice ne marque la date de cette lettre. Il me paraît certain qu'elle est de 1580, puisque dans la lettre 151<sup>e</sup>,

vingt-quatrième au P. Jérôme Gratien, datée du 26 octobre 1581. il sera parlé du sermon dont il est question dans celle-ci, comme ayant été prêché l'année précédente. Il est également certain que cette lettre est du mois de novembre, puisque la Sainte en remerciant le chanoine du sermon qu'il avait prêché aux carmélites, paraît inquiète de savoir s'il n'en est pas incommodé, ce qui prouve qu'il l'avait prêché tout récemment ; et que dans la lettre 151, elle dira positivement que ce sermon fut prêché dans l'octave de la Toussaint.

Mais j'ai une difficulté. Comment est-il vrai que dom Pedro de Castro ait été directeur de la Sainte, qu'il lui fût si respectueusement attaché, et qu'à son tour elle eut tant de confiance pour lui, si c'est de lui qu'elle parlera dans la lettre 151, ainsi que le P. Pierre-de-l'Annonciation, auteur des Remarques, l'assure si positivement, et comme cela paraît certain en effet ? Ce qu'elle en dira au P. Gratien dans cette dernière lettre ne paraît guère annoncer ces sentiments réciproques. Écoutons-la : *Obligez-moi*, écrit elle à ce père, *de me dire de quel caractère est ce chanoine, et si l'on peut se confier à lui*. Elle le connaissait donc bien peu, un an même après qu'elle l'eut entendu prêcher, et elle n'était pas décidée encore alors à avoir en lui de la confiance. Après avoir ajouté qu'elle fut charmée de son esprit et de ses manières obligeantes, et qu'il leur avait prêché l'année précédente, elle ajoute encore ces paroles, remarquables : *Il ne veut*, dit-il, *confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avait fort envie d'entendre ma confession ; et comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des âmes, j'ai soupçonné qu'il y avait un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions et des révélations... Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la mère Marie de Jésus-Christ*, etc. La traduction de cette lettre par le P. Pierre-de-la-Mère-de-Dieu porte absolument la même chose, quoiqu'en termes différents. Comment encore une fois croire avec cela qu'il fût son directeur, qu'elle fût sa pénitente, qu'il eut pour elle une affection et une vénération particulière, et qu'elle eût pour lui le cœur tout ouvert ? Je n'hésiterais pas à penser que l'auteur des Remarques s'est trompé, si la Sainte, dans la souscription et de cette lettre 151 et de la lettre 150, ne prenait, à l'égard du chanoine, la qualité de sa *fille*, qualité qu'elle ne prend jamais qu'à l'égard de ses supérieurs et de ses confesseurs. Cette souscription m'arrête donc, mais sans lever ma difficulté.

Serait-ce que dès le mois de novembre 1580 elle lui aurait fait, au défaut de son confesseur, une simple confession ordinaire, comme on en fait au premier venu dans ces sortes d'occasions, mais sans lui développer son âme ? Dans ce cas elle aurait pu se dire sa fille, sans avoir en lui grande confiance ; et lui, il aurait pu, quoiqu'il l'eût déjà confessé, être curieux de la confesser encore, n'ayant pu la connaître, par une simple confession des fautes de quelques jours. Si cette solution n'est pas bonne, j'avoue que je n'en trouve point à la difficulté.

## LETTRE CXXXV.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

DIX-NEUVIÈME.

*Sainte Thérèse lui demande des nouvelles de sa santé, lui en donne de la sienne, l'entretient de quelques affaires temporelles, et lui donne des avis.*

21 novembre 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai un désir que je ne puis exprimer de savoir des nouvelles de votre santé, dont je suis vraiment en peine ; je vous conjure donc d'en prendre un très-grand soin, de vous conserver plus que vous ne faites, de me mander en quelle situation vous vous trouvez, et si vous n'avez pas bien de la joie de posséder le P. Jérôme Gratien. Pour moi, je vous dirai que son séjour à Séville me console infiniment, et que je ne compte pas pour peu que vous soyez à portée de recevoir ses sages conseils et ses saintes instructions.

Ma santé est moins dérangée depuis quelque temps ; mes forces reviennent peu à peu ; je ne suis cependant pas un seul moment sans souffrir, ou par la maladie, ou par la multitude d'affaires accablantes dont je suis environnée, qui ne me laissent presque pas le loisir de respirer. Ne m'oubliez donc pas, ma chère fille, dans vos ferventes prières ; et mandez-moi, s'il vous plaît, ce que vous voulez que je fasse de vos papiers, qui ne valent rien pour recevoir l'argent que vous prétendez. Si donc vous ne cherchez quelque autre moyen, vous ne sortirez jamais de l'embarras où vous êtes. Le plus sûr serait de recevoir une fille dont la dot pût payer vos dettes. De notre part, nous ne pouvons nous dispenser de commencer le bâtiment de la chapelle de mon frère. Que j'ai de douleur de ne pouvoir vous secourir dans une nécessité si pressante, et de n'être en état que de prier le Seigneur d'y remédier !

À l'égard des affaires de l'ordre, il n'y a rien de nouveau à vous faire savoir ; dès qu'il y aura quelques variations, vous en serez

informée par le P. Jérôme Gratien. Je vous ai déjà écrit que celui qui vous doit de l'argent à Tolède fait l'impossible pour en différer le paiement : cet homme est en crédit auprès de monseigneur l'archevêque, dont il est auditeur. Si donc vous négligez cette affaire, il sera très-difficile de le contraindre à payer ; ma pensée est qu'il serait assez à propos que le P. Nicolas, qui doit aller à Tolède, y séjourât quelques jours, qu'il tâchât de lui parler et d'apprendre de sa bouche en quel temps il compte vous satisfaire ; sa sollicitation ne sera pas infructueuse. Si mon neveu François eût persévéré dans le dessein d'être religieux, j'aurais pu vous rendre service ; mais il n'en est plus question.

Comme vous avez un courrier qui part régulièrement, ne manquez jamais, ma chère fille, de m'écrire, et de prier le P. provincial de me faire cet honneur. Engagez aussi, s'il vous plaît, la mère sous-prieure à me rendre compte dans de grandes lettres de tout ce qui se passe chez vous, afin que vous ne soyez pas obligée de vous donner vous-même cette peine. Dites-lui aussi que je souhaite savoir des nouvelles de la santé du père provincial, et si elle n'est pas bien contente de son gouvernement. Surtout, ma chère fille, prenez bien garde à tout ce que vous faites ; car plusieurs de vos religieuses s'imaginent que des choses de rien sont très-considérables ; il est bon de ne pas leur donner sujet d'improver votre conduite. Observez-vous donc, je vous prie, plus que jamais, et étudiez si bien toutes vos actions qu'on ne puisse point les blâmer.

Obligez-moi d'engager le père provincial à aller rendre visite au saint prieur des Grottes, et à lui faire bien des compliments de ma part. Dites-lui aussi que je le prie d'assurer le P. Rodrigue Alvarez qu'il m'a fait un vrai plaisir de me donner des marques de son souvenir, et que je lui en suis si obligée, que je voudrais être à portée de l'en remercier moi-même.

Ma tête est si faible qu'elle ne me permet pas de vous en dire davantage. Mes amitiés à toutes mes filles. Dites-moi, s'il vous plaît, comment se porte la sœur Saint-Jérôme, que je salue en particulier,

de même que la sœur Saint-François. Il faut beaucoup prier pour les affaires de l'ordre. Je suis, ma révérende mère, avec bien de l'inclination, tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

Le jour de la Présentation de la sainte Vierge.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Valladolid, l'an 1580, le 21 novembre.

## LETTRE CXXXVI.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH. VINGTIÈME.*

*La Sainte lui mande son voyage pour Palence, lui donne des conseils pour sa santé, et lui recommande quelques affaires.*

28 décembre 1580. — La grâce du S.-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Que j'aurais de joie que Dieu vous eût donné d'aussi saintes pâques que je vous les ai souhaitées ! Mais je ne mérite pas d'être exaucée.

J'aurais le plaisir de vous écrire de ma propre main si ma tête était moins faible et si j'étais moins accablée des occupations indispensables que me donne mon départ pour Palence, où je vais faire un établissement. Priez Dieu, ma chère fille, que ce soit pour sa gloire.

Ma santé est meilleure, grâces à Dieu ; la joie que j'ai eue d'apprendre que vous n'êtes plus si mal a extrêmement contribué à me faire bien porter. Conservez-vous donc le plus que vous pourrez, et buvez peu, puisque de boire beaucoup, c'est pour vous une souffrance ; on a fait prendre ici à deux de nos sœurs, plusieurs jours de suite le matin à jeun, une infusion de rhubarbe qui les a guéries d'une enflure pareille à la vôtre. N'en prenez pas cependant sans

savoir auparavant du médecin si ce remède vous convient.

J'ai reçu deux de vos lettres qui m'ont appris la joie que vous avez de posséder le P. Jérôme Gratien. Celle que j'en ai moi-même est si vive que je ne puis l'exprimer ; car je compte pour beaucoup que vous puissiez prendre conseil d'une personne aussi éclairée, et vous reposer sur ses soins des affaires plus embarrassantes, après avoir été si abandonnée de tout le monde.

Je vous ai écrit depuis peu, ma chère mère, au sujet de notre affaire des Indes, pour vous marquer ma joie de ce que vous y avez des amis à qui pouvoir la recommander. Si vous saviez le danger où sont nos sœurs de Salamanque de demeurer sur le pavé, au cas que cette affaire ne soit pas terminée avant que le terme du loyer de leur maison soit échu, vous en seriez touchée de compassion. Je vous conjure donc au nom de Dieu de faire rendre bien sûrement ce paquet de lettres, dans lequel est renfermé le contrat de la vente de la maison, et de vouloir bien y joindre des lettres de recommandation pour les personnes que vous connaissez, afin que si les gens à qui le paquet s'adresse étaient morts, elles aient la bonté de la solliciter à leur place ; et que s'ils ne le sont pas, elles s'unissent à eux pour la faire réussir. Les sollicitations de ces personnes seront peut-être plus efficaces que celles des gens à qui nous nous adressons en premier lieu.

Surtout, ma chère mère, priez instamment vos amis de faire réponse au plus tôt ; et n'oubliez pas de mettre dans toutes vos lettres une copie du contrat qui est dans le paquet que je vous envoie ; vous ferez transcrire ce contrat tout autant de fois que vous en aurez besoin. Encore un coup il est de la dernière importance que cette réponse ne tarde pas à venir. Je me flatte que vous prierez pour cette affaire avec bien du zèle, afin que Dieu la fasse servir à sa gloire..

À l'égard de l'argent que vous devez à feu mon frère, il est destiné par son testament à faire bâtir dans notre église où il est enterré une chapelle de saint Joseph. Ne vous inquiétez pas cependant, ma chère fille, de ne pouvoir m'envoyer cet argent si

promptement que vous le souhaiteriez ; si c'était pour autre chose que pour le bâtiment de cette chapelle, je ne vous l'aurais pas encore demandé. Lorsque vous pourrez me le faire tenir, ne l'adressez pas, s'il vous plaît, à mon neveu dom François, mais à moi-même, par le moyen d'une lettre de change ; j'appréhenderais que, marié depuis peu, il ne l'employât à autre chose, ce qui ne serait pas gracieux. Le père provincial m'a écrit que vous êtes sur le point de recevoir quelques filles dont la dot pourra vous dédommager de ce remboursement, qui sans cela me désolerait beaucoup, tant j'appréhende que vous ne manquiez du nécessaire.

J'ai reçu une lettre des Indes en même temps que la vôtre. Ayez la bonté, ma chère mère, de faire rendre bien ponctuellement à mon neveu dom Laurent celle que je lui adresse ; ne la mettez pas avec les autres que je vous envoie ; il ne demeure pas au même lieu ; mais cherchez quelqu'un, s'il vous plaît, qui aille à cette ville ou dans cette province (je ne sais comment on l'appelle), et qui puisse la lui donner en main propre. Faites-moi aussi le plaisir de lui marquer où il doit adresser sa réponse ; je crains qu'il ne sache pas en quel quartier notre monastère est situé, et que cela ne l'embarrasse.

Je compte, ma chère fille, que vous ferez l'impossible pour notre affaire de Salamanque ; nos sœurs souffrent beaucoup et sont pitoyablement logées ; il n'y a point de travaux qu'elles n'aient essayés sans avoir pu jusqu'ici avoir une maison à elles. Mes amitiés, je vous prie, à la mère sous-prieure et à toutes nos chères sœurs ; j'ai de la joie du rétablissement de leur santé ; cependant il s'en faut bien qu'elles aient été aussi maltraitées que nous par les maladies ; celles que nous avons eues ici ont été bien plus fâcheuses et bien plus longues ; pour moi, je ne puis me remettre entièrement.

Mes compliments, s'il vous plaît, au père Rodrigue Alvarez et au saint prieur des Grottes : je suis ravié que vous ayez tant de soin de sa conservation. Je salue Sérano. Ne manquez pas de consulter si la rhubarbe est propre à votre mal ; c'est un remède dont nous avons ici l'expérience, mais qui peut-être ne vous est pas bon. Plaise à Dieu

de vous conserver et de répandre sur vous un fleuve de grâces et de bénédictions. Je suis, ma révérende mère, très-invariablement tout à

VOUS,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la dernière fête de Noël 1580.

REMARQUE.

Cette lettre nous fait voir clairement que la confiance des Saints en la providence divine n'empêchait pas qu'ils n'employassent tous les moyens humains pour réussir dans les affaires que Dieu leur avait confiées. Elle fut écrite à Valladolid.

Ce fut le jour même que la Sainte en partit pour Palence Hist. gén. des carmes déch., I. 5, ch. 7).

## LETTRE CXXXVII.

*À DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON NEVEU, AUX INDES.*

*Elle lui apprend la sainte mort de monsieur son père, l'exhorte à en imiter les vertus, lui apprend le mariage de monsieur son frère, et lui donne des nouvelles du reste de sa famille.*

1580, à la fin. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon fils.

Faites-moi la justice d'être persuadé que c'est avec une douleur très-vive que je me vois contrainte de vous annoncer par cette lettre de très-mauvaises nouvelles ; mais considérant qu'il faut de nécessité que vous les sachiez, et que si ce n'est pas par moi, ce sera sans doute par des personnes qui, peu instruites des circonstances du malheur dont j'ai à vous parler, ne pourront vous faire une relation exacte des sujets de consolation qui s'y rencontrent, j'ai pensé, mon fils, qu'il serait plus à propos que ce fût moi qui vous en donnât la triste nouvelle, et qui vous apprît que Dieu appela à lui, deux jours après la fête de S.-Jean, mon cher frère Laurent de Cépède, votre père.

Sa maladie a été un vomissement de sang qui nous l'enleva en

peu d'heures. Je regarde comme un bonheur pour lui, de l'humeur dont il était, d'avoir eu une mort aussi prompte. Pour l'état de sa conscience, nous ne devons point en être en peine ; il s'était confessé, et il avait communié le jour de S.-Jean : mais ce qui doit nous mettre encore plus en repos sur ce sujet, c'est qu'il se préparait depuis longtemps à paraître devant Dieu : j'en avais souvent des nouvelles, et il n'y avait que huit jours qu'il m'avait écrit qu'il mourrait dans peu, quoiqu'il ne sût pas précisément quel jour serait celui de sa mort. Nous avons donc lieu d'espérer, selon les règles de la foi, qu'il a été fort peu en purgatoire ; peut-être même n'y a-t-il pas été, car il est mort comme un saint, faisant sincèrement à Dieu le sacrifice de sa vie.

Quelque vertueux qu'il eût toujours été, il paraissait depuis quelque temps si détaché de la vie, qu'il ne prenait plaisir qu'à parler de l'éternité : tout autre entretien l'ennuyait et l'affligeait tellement, que j'étais souvent obligée de le consoler des conversations ordinaires dont il n'avait pu se dispenser. La solitude était ses délices ; pour en jouir plus tranquillement, il s'était retiré à la Serna, sa maison de campagne, dans laquelle il est mort, ou pour mieux dire, dans laquelle il a commencé de vivre de la véritable vie.

Si je pouvais, mon fils, vous entretenir de ses dispositions intérieures, je vous ferais sentir l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir donné un tel père, et combien vous êtes obligé de vivre d'une manière, qui fasse connaître à tout le monde que vous êtes son fils, et que vous imitez ses vertus. Mais une lettre ne me permet pas de m'étendre davantage. Je me contenterai donc de vous exhorter à ne vous pas affliger à l'excès, et de vous assurer que monsieur votre père peut vous faire plus de bien du lieu où il est à présent que s'il vivait encore sur la terre. Si nous considérons des yeux de la foi les misères de cette vie, nous nous réjouissons du bonheur de ceux qui en sont sortis, et qui possèdent Dieu sans crainte de le perdre jamais.

Cette séparation m'a été infiniment sensible, ainsi qu'à votre sœur Thérèse, qui a néanmoins reçu ce coup du ciel comme un ange,

ce qu'elle est en effet. Elle a fait paraître en cette amère conjoncture une vertu consommée. Elle est fort contente d'avoir pris l'habit des carmélites. Ainsi j'ose espérer qu'elle suivra les exemples de vertu que son cher père lui a laissés, et qu'elle sera un jour une excellente religieuse.

Pour moi, mon cher neveu, j'ai été accablée de mille occupations tout le temps que votre frère dom François n'a pas été établi. Vous n'aurez pas de peine à le croire, si vous faites réflexion au peu de parents qui nous restent à présent. Il y avait à Avila tant de partis qui le recherchaient en mariage, que je mourrais de peur qu'il ne choisit le pire. Mais Dieu, par sa bonté, nous a préservés de ce malheur ; car il a permis qu'il ait très-bien rencontré, et qu'il ait épousé, le jour de la Conception de la sainte Vierge, une demoiselle de Madrid de grande qualité. Elle se nomme Orofrisia de Mendosa-e-Castilla ; elle n'a que quinze ans ; belle, bien faite, fort sage et fort vertueuse, et a de très-grandes alliances. Enfin on prétend que soit du côté de monsieur son père, soit du côté de madame sa mère, nulle demoiselle d'Espagne n'est mieux alliée. Elle n'a qu'un frère, et une sœur qui est religieuse. Monsieur son père est mort. Pour madame sa mère, elle désirait avec tant de passion qu'elle épousât dom François, que nous en étions dans le dernier étonnement. Elle pouvait assurément être mariée plus avantageusement, quoique sa dot fût très-mince, et ne montât qu'à quatre mille ducats. Son mari m'écrit qu'il est parfaitement content ; c'est le principal. Pour moi je suis contente aussi. Le seul défaut de ce mariage est le peu de bien de dom François, bien qui est même fort engagé. Si donc il ne reçoit promptement ce qui lui est dû aux Indes, je ne sais comment ils pourront subsister.

Faites, mon fils, tous vos efforts pour le lui faire toucher le plus tôt que vous pourrez. Entré dans une alliance si illustre, vous devez aider à en soutenir l'éclat : et vous y êtes d'autant plus obligé, que, quand même dom François aurait épousé une autre demoiselle, il n'en aurait pas eu une plus grande dot, puisque nulle de celles qui l'ont recherché en mariage à Avila, n'avait autant de bien, loin qu'elles en

eussent davantage.

La mère de votre belle-sœur se nomme Béatrix. C'est une dame de mérite, capable de gouverner sagement toute la famille. Je me réjouis de ce qu'ils sont tous convenus de ne pas faire une grosse dépense. Dom François est fort raisonnable ; il a toujours fait paraître beaucoup de probité, beaucoup de piété ; ainsi j'espère qu'il sera protégé de Dieu, et qu'il continuera comme il a commencé, car il est très-bon chrétien. Donnez-moi, mon cher neveu, la consolation d'apprendre d'aussi bonnes nouvelles de vous, et que vous imitez les vertus de votre frère. Ne voyez-vous pas avec quelle rapidité tout passe et s'enfuit, et qu'il n'y aura que le bien et le mal qu'on aura fait dans cette vie qui ne passeront point ? Le bien procurera une éternité de bonheur, et le mal une éternité de misères.

Mon frère dom Pierre d'Ahumade se porte bien ; ma sœur et ses enfants sont aussi en bonne santé, mais dans une nécessité très-pressante, parce que monsieur votre père qui les secourait dans tous leurs besoins, leur manque. Il y a très-peu de temps que dom Gonsalo, fils de ma sœur, était ici ; il vous aime, mon cher neveu, passionnément ; quantité d'autres personnes que vous avez trompées par une trop bonne opinion qu'elles ont conçue de votre mérite, vous aiment de même : je souhaiterais vous voir pour pouvoir en juger. Plaise à Dieu que ce mérite soit tel qu'on le publie. Je supplie la divine Majesté de vous conserver, et de vous donner la sainteté que je lui demande pour vous. Vous pourrez, mon fils, adresser vos lettres aux carmélites de Séville : elles ont la même prieure qu'elles avaient lorsque j'y étais, et toutes les contestations sont heureusement terminées par la bonté du Tout-Puissant. J'écris cette lettre à Valladolid. Notre mère prieure vous salue ; et moi je vous prie de faire souvenir de mes très-humbles respects les messieurs et dames de notre famille qui sont dans vos quartiers.

THÉRÈSE DE JÉSUS,

REMARQUES.

On ne sait pas la date de cette lettre. Sainte Thérèse, en y consolant monsieur son neveu, depuis peu retourné aux Indes, sur la mort de monsieur son père, lui dissimule, par humilité sans doute, une circonstance bien capable de le combler de consolation et de joie, je veux dire la connaissance que Dieu lui avait donnée du salut de ce cher frère : elle en fit part seulement sur les lieux à son neveu dom François, comme madame sa femme l'a certifié dans les informations qui furent faites quelques années après pour la béatification de la Sainte. Voici le fait en peu de mots.

Sainte Thérèse était à Ségovie, actuellement occupée à travailler avec les autres religieuses, durant l'heure de la récréation, lorsqu'elle aperçut en esprit monsieur son frère, mort. Frappée de ce spectacle, elle quitte à l'instant son ouvrage, et s'en va au chœur, où toute la communauté l'accompagna. Comme elle y était dans une profonde oraison, Dieu lui fit voir que ce saint homme n'avait fait que passer par le purgatoire, et que dès lors il jouissait dans le ciel de la félicité des bienheureux.

Un autre jour qu'elle allait communier, elle vit que le prêtre qui lui apportait Notre-Seigneur à la petite grille de la communion, était accompagné, d'un côté de saint Joseph, et de l'autre de monsieur son frère décédé, et qu'ils tenaient l'un et l'autre des flambeaux ardents.

Cette lettre sans date est visiblement de la fin de 1580. Elle n'a pu être écrite plus tard, puisque la Sainte l'envoya à la mère Marie de-Saint-Joseph dans la lettre précédente, datée du 28 décembre 1580 ; la lettre même à cette mère en fait foi. Elle n'a pas non plus été écrite plus tôt : car il y est dit que dom François de Cépède s'était marié le jour de la Conception, 8 décembre ; ce qui n'a pu être avant 1580, puisqu'on mois d'octobre 1580 ce jeune homme était encore postulant chez les carmes déchaussés, ainsi que le prouve la lettre 152. Le père Pierre-de-l'Annonciation donne d'autres preuves de la vérité de cette date.

## LETTRE CXXXVIII.

*À LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME MARIE DE MENDOSA, FONDATRICE DES  
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE VALLADOLID.*

PREMIÈRE.

*La Sainte, après des remerciements, lui fait l'éloge du P. Jérôme Gratien, la félicite de ses afflictions et de ses progrès dans la vertu, et lui marque sa joie d'être souvent reprise par ce père.*

1580 ou 1581. Jésus et Marie soient toujours avec vous,

madame. Lorsqu'on m'a apporté la lettre dont vous m'avez honorée, j'avais déjà écrit celle-ci. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous remercier Très-respectueusement du soin que vous avez eu de me favoriser en cette occasion, quoique cette grâce ne me soit pas nouvelle, accoutumée que je suis à ressentir perpétuellement des effets de votre bonté.

J'ai très-peu de santé depuis que je suis ici ; je me sens néanmoins beaucoup mieux depuis l'arrivée de monseigneur l'évêque ; sa présence adoucit mes maux, et me les fait soutenir plus aisément. Pour la vôtre, madame, elle ferait le comble de ma joie. J'ai une infinité de petites choses à vous communiquer, qui me mettraient l'esprit dans un parfait repos ; mais certaines raisons me font craindre de ne pas jouir sitôt de ce bonheur. En attendant vous pouvez, madame, conférer par écrit de ce que vous savez avec le père visiteur,<sup>79</sup> qui est entièrement dévoué à votre service, ce qui me donne une vraie joie, persuadée qu'il exécutera ponctuellement tout ce qu'il vous plaira de lui ordonner. Obligez-moi, madame, de lui marquer de la bonté, et d'en user envers lui comme vous en usez d'ordinaire avec les personnes de son caractère et de son mérite ; il est à présent le premier supérieur de notre réforme ; son âme, si je ne me trompe, est très-riche en mérite et fort agréable à Dieu.

Ce n'est pas ma pensée qu'on doive différer davantage de demander au père provincial<sup>80</sup> la permission de recevoir nos postulantes, en faveur desquelles vous m'avez donné, madame, tant de preuves d'une amitié si généreuse et si tendre. Le père Suarez, jésuite, m'a écrit qu'il devait les informer de notre institut, et examiner leur vocation. Si donc il les juge bien appelées, s'il trouve leur vocation ferme, il ne sera pas à propos de retarder leur entrée, et vous pourrez sans hésiter les faire recevoir incessamment. Vous pourrez aussi, madame, si vous le souhaitez, vous adresser pour la permission au père visiteur, de qui je m'accommode bien mieux que

---

<sup>79</sup> Le P. Jérôme Gratien, commis pour cette fonction par le P. Ange-de-Salazar.

<sup>80</sup> Le P. Ange-de-Salazar, provincial des carmes mitigés, et vicaire général des réformés.

du père provincial ; je suis sûre que celui-là vous la donnera aussitôt ; mais je ne vous réponds pas de ce dernier, qui ne me fait jamais l'honneur de répondre à aucune de mes lettres.

J'ai bien de la douleur de la maladie de madame l'abbesse ; je loue Dieu cependant de ce qu'il vous donne toujours quelque nouveau sujet de peine et de tristesse ; car ces peines et ces afflictions soutenues courageusement vous seront d'un très-grand mérite. Nous ne manquerons pas, madame, de recommander à Dieu cette chère malade d'une manière très-spéciale, et de le prier aussi pour votre conservation ; il n'était nullement nécessaire de nous en faire souvenir, l'amour que nous avons pour votre personne nous y excite à toute heure.

J'ai appris, madame, avec joie, mais sans étonnement, par diverses lettres qu'on m'a écrites, que vous devenez tous les jours plus spirituelle et plus éclairée dans les voies de Dieu. Que j'aurais de plaisir, si j'étais moins stupide, d'être à portée de m'entretenir souvent avec vous des bontés du Seigneur ! Ma consolation est que le père visiteur ne se laissera pas tromper comme tout le monde sur mon sujet ; cela me rend la vie, et me plaît infiniment ; Dieu lui découvre mes défauts, de sorte qu'il me surprend à tout moment dans des imperfections ; la joie que j'ai de les connaître est si grande, que je le conjure avec les dernières instances de continuer de ne me les point cacher, mais de me les faire remarquer dès qu'il les aperçoit. Pour moi, je compte pour un très-grand avantage dans la vie spirituelle d'être connue telle qu'on est de la personne qui nous tient sur la terre la place de Dieu ; j'espère qu'avec sa grâce je jouirai de ce bonheur tant que ce père sera ici.

Je ne doute pas, madame, que vous n'ayez appris qu'on a élu pour prier à Torsillo le père Dominique Bagnez, et qu'on a envoyé de Salamanque prier le père provincial de ne le laisser pas partir. On ne sait ce qu'il fera, le pays est fort contraire à sa santé. Si vous voyez le père provincial des dominicains, obligez-moi de le gronder de ma part de ce qu'il ne m'est pas venu voir à Salamanque où il a été

plusieurs jours. Je crains de vous fatiguer par la longueur de cette lettre qui est jointe à une autre : le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous, m'a ôté la vue de mon indiscretion ; pardonnez-la, je vous prie, à celle qui est avec la plus vive reconnaissance, madame,

Votre indigne servante et sujette,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

#### REMARQUES.

L'illustre Marie de Mendosa, à qui cette lettre est adressée, s'était acquis beaucoup d'estime et de réputation dans toute l'Espagne par la profusion de ses aumônes. Elle était fille et unique héritière du comte de Ribadavia, sœur de l'évêque de Palence, dom Alvaro de Mendosa, et veuve du grand commandeur de Léon, dont Francisco de Los Cobos. Si ces beaux titres nous font connaître la grandeur de sa naissance, son étroite union avec sainte Thérèse nous prouve l'éminence de sa piété.

Cette excellente dame était fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. Ainsi la Sainte, qui était à Palence lorsqu'elle écrivit cette lettre, lui rend un compte exact de la vocation de deux demoiselles de la duchesse d'Ossone, qui désiraient d'y prendre l'habit. Elle dit dans la lettre qui suit que l'une d'elles, alarmée de l'austérité de la règle, avait abandonné son dessein.

C'est en qualité de supérieur et de directeur que le père Jérôme Gratien, rempli de zèle pour la sainteté de Thérèse, sa fille spirituelle, et tout à la fois sa respectable mère en Jésus-Christ, l'avertissait avec soin de tout ce qu'il pouvait découvrir en elle qui eût l'apparence même d'imperfection ; zèle bien digne d'elle et de lui. Mais rien n'est si humble, si aimable, si plein de droiture et de candeur, et tout à la fois si grand et si sublime que les sentiments qu'elle fait paraître à cet égard dans cette lettre ; on ne peut n'en être pas enchanté quand on goûte l'esprit de Dieu.

Si elle a écrit cette lettre à Palence, comme nous venons de le dire, et comme on en verra la preuve dans la lettre suivante, il faut qu'elle l'ait écrite l'un des deux derniers jours de 1580 ou en 1581, puisqu'elle n'arriva dans cette ville que le 29 décembre 1580. Il faut de même que la lettre soit au plus tard du mois de janvier ou de février 1581, puisque le père Jérôme Gratien, qui y est traité de visiteur, fut fait provincial le 4 de mars suivant (Voyez l'*Histoire générale des carmes déchaussés*, 2<sup>e</sup> partie liv. 5 chap. 7 et 9).

## LETTRE CXXXIX.

À LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME MARIE DE MENDOSA, FONDATRICE DES  
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE VALLADOLID.

SECONDE.

*La Sainte parle d'une demoiselle qui se présentait pour une de ses maisons ; souhaite que toutes celles qui ont un pareil dessein s'informent de leur genre de vie ; la rassure sur la santé de l'évêque de Palence son frère ; l'excite à se détacher de toutes choses pour s'élever à Dieu, et lui marque de quelle importance il est d'avoir un ami qui nous dise nos vérités.*

1580 ou 1581. — Jésus soit toujours avec vous, madame.

Comme je me donnai hier l'honneur de vous écrire, je ne vous écris aujourd'hui que pour vous apprendre qu'on m'a apporté des lettres de la duchesse d'Ossonne et du docteur Ayala, par lesquelles on me presse vivement de recevoir au plus tôt une des deux demoiselles qui se sont présentées pour recevoir notre saint habit. Un père jésuite, qui se trouva heureusement sur les lieux, m'a fait un portrait très-avantageux de celle dont il s'agit ; pour l'autre, elle a, dit-on, abandonné son dessein, tout alarmée de l'austérité de notre règle. Cela me fait désirer que les filles qui aspirent au bonheur d'être carmélites puissent parler auparavant à des gens capables de les instruire de notre manière de vie.

On ne conclura rien au lieu où est cette demoiselle ; ainsi j'ai écrit qu'on pouvait l'amener incessamment, et que je vous avais dit, madame, ce qu'il fallait faire pour lui donner l'habit sans délai. J'ai écrit encore à la mère prieure de ne manquer pas de vous informer de toutes choses à votre arrivée à Valladolid. J'ai donné avis en même temps au père visiteur de la bonne volonté que vous avez pour cette postulante, et l'ai prié de ne pas différer de donner la permission, ce que j'espère qu'il fera. En tout cas, ayez, s'il vous plaît, la bonté, madame, de lui en écrire un mot ; et faites en sorte, je vous en conjure, qu'on ne pense pas qu'il y ait eu de la tromperie. Je vous répons que le père sera ravi de vous donner cette satisfaction. Dieu

nous fasse participants de cette joie ineffable qui n'aura point de fin ; je l'en supplie de tout mon cœur, et de vous conserver un grand nombre d'années, vous soutenant sans cesse de sa puissante main.

Monseigneur l'évêque m'a envoyé dire aujourd'hui qu'il est beaucoup mieux, et qu'il allait partir pour venir ici : ainsi, madame, n'en soyez plus en peine.

Quand sera-ce que j'aurai la joie de vous voir entièrement libre et détachée de tout ce qui est créé ? Le Seigneur, à qui je demande cette grâce pour vous, veut que nous nous aidions, et que de notre part nous fassions quelques efforts pour obtenir ce détachement. Plaise à sa bonté que je vous trouve dans cette heureuse disposition quand j'aurai l'honneur de vous voir !

Je me persuade, madame, que ce vous serait un avantage de m'avoir auprès de votre personne, comme je sens bien que ce m'en serait un fort grand d'être toujours auprès du père visiteur,<sup>81</sup> parce qu'étant mon supérieur, il a soin de me dire mes vérités ; et moi, comme imprudente et accoutumée à la bonté que vous avez de me souffrir, je crois que je ne pourrais m'empêcher de prendre la hardiesse de vous dire aussi les vôtres.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de me recommander aux prières de madame la duchesse, que j'honore véritablement, et de vous assurer que toutes nos sœurs ne vous oublient point dans les leurs, et que je suis avec le plus respectueux attachement, madame,

Votre indigne servante et sujette,  
Thérèse DE JÉSUS, carmélite.

Vous ne me dites jamais, madame, comment vous vous trouvez du P. Gutteriez ; je compte vous l'apprendre moi-même un de ces jours. En attendant, faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects. Je ne sais si sa nièce a fait profession ; ce sera désormais le père visiteur qui donnera les permissions pour les novices qui la feront. Oserai-je vous supplier de le faire savoir à la mère prieure, à qui j'ai

<sup>81</sup> Le père Jérôme Gratiën.

oublié de le mander ?

#### REMARQUES.

C'est de l'évêque de Palence, frère de madame de Mendosa, que la Sainte écrit à cette dame qu'il est beaucoup mieux, et cela pour la consoler de l'extrême chagrin que lui causait la maladie de ce frère qu'elle chérissait tendrement. Mais cette grande âme, affligée qu'une personne aussi vertueuse, et pour qui elle ressentait tant d'amour, de reconnaissance et de respect, parût succomber sous le poids de la douleur, s'écrie avec zèle : *Quand sera-ce, madame, que j'aurai la joie de vous voir entièrement libre et détachée de tout ce qui est créé ?* C'est que si l'on n'est pas toujours le maître d'imposer un silence entier à la nature, on peut et on doit toujours la faire plier sous la volonté de Dieu. Ainsi sainte Thérèse sanctifiait-elle ses relations nécessaires avec les personnes séculières, en leur inspirant en mille manières différentes l'amour de Dieu, se taisant toute à tous pour les lui gagner tous.

Le P. Jean de Gutierrez, dont elle parle à la fin de cette lettre, était de l'ordre de Saint Dominique, prédicateur de sa majesté, un des docteurs qui approuvèrent les livres de notre Sainte, et directeur de madame de Mendosa.

Cette lettre et la précédente ne sont datées ni dans l'original espagnol, ni dans cette traduction. Nous n'hésitons pas néanmoins à les placer en 1581, avant le 1<sup>er</sup> juin. La raison en est qu'elles sont écrites de Palence, ainsi que le prouvent les nouvelles que la Sainte y donne à madame de Mendosa de l'évêque de Palence, frère de cette dame ; et qu'il est certain par le livre de ses Fondations, chap. 28 et 29, et par l'Histoire générale de l'ordre, qu'elle n'arriva à Palence que le 29 décembre 1580, qu'elle n'y acheva sa fondation qu'en 1581, et qu'elle partit de cette ville le 1<sup>er</sup> juin de la même année pour aller faire une autre fondation à Sorie. D'ailleurs, puisque nous avons prouvé que la lettre précédente doit être du mois de janvier ou de février 1581, celle-ci doit être fixée au même temps, la Sainte marquant qu'elle l'écrivit le lendemain du jour où elle avait écrit l'autre.

#### LETTRE CXL.

*AU RÉVÉREND PÈRE JEAN-DE-JÉSUS, CARME DÉCHAUSSÉ.*

*Elle s'excuse de lui rendre un service ; lui parle des constitutions, de quelques postulantes qui se présentaient, et d'une autre affaire ; lui raconte son voyage à Palence, et le bon accueil qu'elle y a reçu ; lui apprend la permission qu'on lui a donnée de faire un établissement à Burgos ; et lâcha une petite raillerie contre le P. Nicolas.*

4 janvier 1581. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai toujours de la joie lorsqu'on m'apprend que vous jouissez d'une santé parfaite ; Dieu soit loué de la grâce qu'il me fait de vous la conserver.

Ne doutez point, je vous prie, que si j'avais du crédit auprès de monseigneur l'archevêque, je ne me fisse un vrai plaisir de vous rendre quelques services auprès de sa grandeur, et de vous procurer la lettre que vous souhaitez ; mais il fit si peu de cas de celle que j'eus l'honneur de lui écrire à votre prière, lorsque vous allâtes à Rome, que je crains de l'importuner inutilement, surtout à présent que je suis sur le point de le solliciter de m'accorder la permission de fonder un monastère de carmélites à Madrid ; fondation cependant que je désire bien moins, pénétrée des obligations dont nous vous sommes redevables, que la chose que je suis contrainte de vous refuser par la raison que je viens de vous dire.

Quant à ce que vous me marquez touchant les constitutions, le P. Jérôme Gratien m'a écrit qu'on lui en avait dit autant ; il les fait cependant observer à nos sœurs. Ce qu'on peut y ajouter est si peu considérable, qu'il s'y ajoutera aisément. Il faudrait néanmoins le consulter auparavant avec vos révérences ; pour moi, ce qui me paraît bon d'une part, me paraît de l'autre si plein d'inconvénients, que je ne sais quel parti je dois prendre.

Je reçois dans le moment une lettre de monsieur de Casamonté, qui m'apprend qu'il est ordonné, par celui qui a le pouvoir de faire des ordonnances, qu'on ne consente point que le P. Tostat se mêle en nulle manière de ce qui regarde les carmes déchaussés. Si cette ordonnance nous est infiniment avantageuse, rien n'est plus obligeant

que le soin qu'a cet ami de nous faire plaisir et de nous informer de toutes les bonnes nouvelles ; j'en ai une vraie reconnaissance.

Pour ce qui est, mon révérend père, de la postulante dont vous me parlez, vous devez, s'il vous plaît, observer que, quelque considérable que vous paraisse sa dot, elle ne l'est cependant pas ; car de la nature qu'est ce bien, outre qu'on y perdra beaucoup s'il est vendu, on sera peut-être bien des années sans en toucher l'argent. Ainsi je ne puis consentir que cette demoiselle aille à Villeneuve, à cause de l'extrême pauvreté de cette maison, qui d'ailleurs est chargée d'un plus grand nombre de religieuses que je ne voudrais.

Outre cela, le P. Gabriel m'a écrit en faveur d'une de ses parentes, qu'il est juste de préférer, quoiqu'elle ait encore moins de bien, parce que nous lui avons mille obligations. Quand j'ai écrit en faveur de la postulante pour qui vous me sollicitez, je n'avais pas reçu la lettre de ce père. Obligez-moi donc de vouloir bien ne plus penser à cette affaire. Si nos sœurs de Villeneuve se chargent encore de quelques filles, elles les prendront de la ville ; cela me paraît plus juste.

À l'égard de mon voyage, il a été heureux. Nous partîmes de Valladolid pour Palence le jour des Innocents ; on y dit la sainte messe fort secrètement le jour du Roi-David, parce que nous appréhendions quelques contradictions ; mais monseigneur l'évêque, dom Alvaro de Mendosa, avait si bien disposé toutes choses, que, loin qu'on se soit opposé à notre établissement, il n'y a personne dans la ville qui ne s'en réjouisse, et qui ne croie que c'est une bénédiction pour eux que Dieu nous y ait amenées.

Je n'ai jamais rien vu de plus charmant ; je le prendrais pour un mauvais présage, si les contradictions n'avaient pas précédé, et si bien des gens ne s'y fussent opposés dans la persuasion que nous ferions très-mal de penser seulement à nous y établir. J'ai donc différé à venir jusqu'à ce que le Seigneur m'eût donné sur cela plus de foi et plus de lumières. Je ne doute pas cependant que ce monastère ne soit un jour l'un des meilleurs de notre ordre, et un lieu

de très-grande piété.

La maison que nous avons achetée tient à une chapelle de la Vierge située dans le plus bel endroit de la ville, et à laquelle le peuple a une fort grande dévotion. Messieurs du chapitre nous ont permis d'avoir une grille qui donne dans leur église cathédrale ; cette grâce qu'ils nous ont faite, et que nous estimons infiniment, nous est accordée à la considération de monseigneur l'évêque, qui a pour nous des bontés sans égales. Outre la charité qu'il nous fait de nous donner tout le pain que nous mangeons et de nous protéger en toute occasion, il a soin de tout notre ordre en général.

Nous logeons dans une maison qu'un cavalier, ami du P. Jérôme Gratien, lui avait prêtée lorsqu'il était ici ; bientôt nous pourrons, avec l'aide de Dieu, aller dans la nôtre. Nous nous flattons pareillement qu'on se réjouira de notre fondation, lorsqu'on apprendra combien elle nous est avantageuse. Dieu soit loué de tout !

Monseigneur l'archevêque de Burgos m'a permis de faire à Burgos un établissement de carmélites. Ainsi je compte y aller, si c'est la volonté de Dieu, sitôt que j'aurai terminé les affaires que j'ai ici ; car il y aurait prodigieusement de chemin à faire, si, de Madrid, je voulais y revenir. Je crains seulement que le père vicaire<sup>82</sup> ne veuille pas permettre l'établissement de Burgos, ou qu'il n'ait dessein d'attendre que les dépêches soient arrivées. En ce cas quel bonheur ne sera-ce pas pour nous d'aller en hiver dans un pays où le froid est si excessif, et en été dans un autre où le chaud ne l'est pas moins ? Ce sera, dis-je, le moyen de souffrir quelque chose pour Dieu ; après quoi le P. Nicolas ne laissera pas de murmurer contre nous. Ses raisons sont si guindées, que je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Vous me ferez plaisir, mon révérend père, de lui montrer cette lettre, qui lui apprendra la réussite de cette fondation, dont nous devons tous louer le Seigneur.

Si je vous détaillais tous les avantages que nous possédons, je

---

<sup>82</sup> Le P. Ange-de Salazar.

suis sûre qu'ils exciteraient votre ferveur et votre dévotion ; mais je ne puis plus vous écrire. Cette chapelle a deux messes fondées tous les jours, outre quantité d'autres qui s'y disent perpétuellement. Pardessus cela, le monde qui y vient est si grand, que ce n'a pas été une des moindres difficultés que nous y avons trouvées. Obligez-moi, si vous avez quelque courrier qui aille à Villeneuve, de faire savoir à nos sœurs de quelle manière cette fondation s'est faite. La mère Agnès-de-Jésus y a beaucoup travaillé ; pour moi, je ne suis plus propre qu'à faire bien du bruit.

Trois chanoines nous ont rendu mille bons offices, principalement un d'eux, qui est un vrai saint ; il se nomme Reinoso. Priez, s'il vous plaît, le Seigneur pour lui, mais surtout pour monseigneur l'évêque. Toutes les personnes de distinction nous favorisent extrêmement. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le contentement est universel : je ne sais à quoi il se terminera.

La mère Agnès-de-Jésus se recommande à vos saintes prières et à celles de votre sainte communauté. Plaise à Dieu de faire servir cet établissement à sa gloire, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est demain la veille des Rois.

REMARQUE.

La Sainte écrivit cette lettre à Palence, le 4 janvier 1581, au P. Jean-de-Jésus, appelé communément Roca, qui était son surnom dans le monde. Cet excellent religieux était pour lors à Pastrane, de retour de Rome, où il avait obtenu du pape le bref de séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés. Comme donc en venu de ce bref on devait incessamment assembler le chapitre général, la Sainte, lui parle des constitutions des carmélites qu'on proposait de confirmer dans ce chapitre, et qu'on y confirma effectivement.

## LETTRE CXLI.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-UNIÈME.

*Sa joie du fruit des prédications du P. Jérôme Gratien ; diverses affaires ; amitiés à cette mère et à une de ses filles.*

6 janvier 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Que vos lettres me font de plaisir ! J'ai répondu à toutes avant mon départ de Valladolid, et je vous ai envoyé les dépêches pour les Indes, que vous recevrez très-certainement plus tôt que celle-ci. Ne négligez rien, ma chère mère, pour en avoir réponse incessamment ; vous savez de quelle importance elles sont pour notre monastère de Salamanque. Dieu veuille nous assister dans ce pressant besoin, et vous donner, ma chère mère, la santé que je vous souhaite. Il faut cependant vous faire des reproches de ce que, sachant la peine où j'en suis, vous ne m'en donnez point de nouvelles ; plaise à Dieu qu'elle soit moins dérangée.

J'ai pris bien du plaisir au récit que vous m'avez fait des prédications du P. Jérôme Gratien. Sa sainteté est si éminente, que je ne suis pas étonnée que ses paroles pleines d'onction fassent tant de fruit, et qu'il ait reçu de Dieu le don de toucher et de convertir les cœurs. J'en rends mille actions de grâces à l'auteur de tous les biens. Je serais bien aise de savoir en particulier quelles sont les conversions qu'il a faites, afin d'en louer et remercier le Seigneur, à qui je demande pour lui une augmentation continuelle de sainteté. Je trouve que vous avez très-grande raison de vouloir qu'il se modère davantage : cette multitude de sermons est capable de le tuer, ou au moins de préjudicier beaucoup à sa santé.

Vous me faites bien plaisir, ma chère mère, de songer à m'envoyer les deux cents ducats que vous devez à feu mon frère ; je les attends pour commencer le bâtiment de la chapelle. Ne les

adressez pas, je vous prie, au P. Nicolas ; j'appréhenderais qu'ils ne fussent employés à autre chose : c'est entre vous et moi que cela se dit ; mais envoyez-les plutôt à Médine-du-Champ ou à Valladolid, à quelques marchands de nos amis, qui me les feront tenir sûrement sans qu'il en coûte rien. Si vous n'approuvez pas cet expédient, ayez la bonté de me le faire savoir, et je vous donnerai une voie encore plus sûre pour me faire toucher cet argent. J'ai écrit au père provincial<sup>83</sup> les raisons que j'ai de souhaiter que cette somme ne passe point par d'autres mains que les miennes. Je suis tellement fatiguée, depuis la mort de mon frère, de parler perpétuellement à mes proches, que j'appréhende comme la mort d'avoir quelque chose à démêler avec eux. Malgré tout cela, ma santé est moins mauvaise, quoique je sois si accablée de visites, que quand je voudrais vous écrire de ma main, il me serait impossible de le faire, tant je suis peu maîtresse de mes actions.

Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé à la fondation de Palence ; j'ai tellement admiré la vertu et la piété des habitants de cette ville, que je ne me lasserai jamais d'en parler ; leur bonté, leur charité est étonnante. Ne cessons donc point, ma chère mère, d'en louer et remercier le Seigneur qui nous fait tant de grâces, Recommandez-moi aussi aux ferventes prières de toutes nos sœurs ; celles de cette maison vous conjurent de ne les point oublier dans les vôtres, surtout la secrétaire, qui ambitionne fort d'avoir un peu de part à vos bonnes grâces, afin que vous ne l'oubliez pas devant Dieu.

C'est avec bien de la douleur, ma chère fille, que j'apprends par une lettre du père provincial que la cherté des vivres est très-grande à Séville ; j'appréhende vivement que vous ne souffriez beaucoup, et que vous n'ayez bien de la peine à subsister, surtout parce que vous êtes obligée de m'envoyer l'argent dont il s'agit. J'en ai d'autant plus de chagrin que je voudrais, loin de vous l'ôter, avoir le moyen de vous en donner une fois autant. J'espère que le Tout-Puissant, vous aidera, et qu'il vous donnera de la santé. Si vous en aviez, je vous

---

<sup>83</sup> Le père Ange-de-Salazar.

plaindrais bien moins ; avec de la santé, on souffre ce qui est insupportable lorsqu'on est malade. La maladie et la pauvreté jointes ensemble sont des maux qui me touchent d'une vive compassion. Je crains que l'air du pays ne vous soit contraire, et cependant je ne vois aucun jour à vous en faire prendre un autre. Celui qui peut tout ce qu'il veut en fera naître l'occasion, si c'est son bon plaisir. Pour moi il me paraît que la prière que vous avez faite pour avoir des souffrances a été bien exaucée, car, Dieu merci, elles ne vous manquent pas.

Dites, s'il vous plaît, à la sœur Saint-François que je ne suis nullement fâchée contre elle ; que de mes jours la pensée ne m'en est venue ; qu'au contraire je l'estime et l'aime si tendrement, que j'ai du chagrin de n'être pas à portée de lui en donner de tendres marques. Ma faiblesse de tête ne me permet pas de vous en dire davantage, quelque sujet que j'aie de vous gronder.

Rien n'est plus plaisant que ce que le P. Nicolas m'a mandé ; il est visible qu'il ne comprend pas ce qu'on a à souffrir lorsqu'une communauté est si petite ; ainsi il ne voit pas le besoin que vous avez de rendre la vôtre un peu plus nombreuse, et de recevoir quelques filles. Je vous en souhaite une semblable à celle que vous venez de perdre, qui puisse vous secourir.

J'ai envoyé le paquet pour les Indes par le dernier courrier. On dit que le P. Garcia de Tolède, à qui on l'a adressé, revient ici. Si cela est, ayez, s'il vous plaît, la bonté de le faire rendre à quelque autre, au cas que Louis de Tapia soit mort. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous conserver un grand nombre d'années pour la consolation de  
celle qui est tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête des Rois.

REMARQUE.

Mais en quelle année ? La Sainte ne le dit pas, ni ceux qui ont écrit son histoire ; mais il paraît certain que ce fut en 1581, lorsqu'elle faisait son établissement à Palence.

## LETTRE CXLII.

À MADAME JEANNE D'AHUMADE, SA SŒUR.

TROISIÈME.

*Sa tendresse pour elle ; son amour pour les souffrances ; relation de la fondation des carmélites à Palence ; nouvelles d'un de leurs neveux et d'un de leurs frères.*

13 janvier 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, ma chère sœur.

J'ai désiré avec bien de l'ardeur d'apprendre par vous-même de quelle manière vous avez passé ces saints jours. De ma part, je puis vous assurer qu'il y a bien des années que je n'ai tant pensé à vous. J'ai eu l'esprit si occupé de tout ce qui vous regarde, que j'ai prié avec plus de zèle et d'assiduité que jamais pour vos besoins particuliers, et pour ceux de votre famille. Le croiriez-vous ? J'ai senti vos peines et vos afflictions avec plus de vivacité que je ne les avais senties jusqu'ici, quelque sensible que j'y aie toujours été.

Rendons grâces, ma chère sœur, au saint enfant Jésus de n'être né dans le monde que pour souffrir. Si donc nous avons le bonheur de participer à ses souffrances, et de garder ses saints commandements, nous aurons part aussi à l'immensité de sa gloire. Je suis tellement convaincue de cette vérité, que je compte pour moins que rien tous les maux qu'il permet qui nous arrivent ; je serais cependant bien aise, quelque peu formidables que me paraissent ces maux, de vous les épargner et de les souffrir à votre place, pourvu que vous en eussiez le mérite et la récompense. J'aurais trop de joie que nous fussions à portée d'avoir souvent la consolation de nous entretenir ; mais Dieu ne le veut pas : son saint nom en soit béni !

Je partis de Valladolid avec mes compagnes pour Palence, le jour des Innocents ; le temps était fort rude et fort froid ; je n'en fus cependant pas plus mal, quoique j'aie toujours de grandes infirmités, qui sont néanmoins assez supportables lorsque je n'ai pas la fièvre.

Après être arrivée, je fis pendre la nuit une cloche, et le monastère fut fondé sous le nom du glorieux saint Joseph. Rien n'est égal à la satisfaction et à la joie que toute la ville a fait paraître à notre arrivée ; j'en suis dans le dernier étonnement, quoique persuadée que c'est en considération de monseigneur l'évêque, qui nous favorise beaucoup, et qui est extrêmement aimé dans son diocèse. Les choses sont sur un si bon pied que j'espère, avec l'aide de Dieu, que ce monastère sera un jour l'un des meilleurs de notre ordre.

Toutes les lettres que je reçois de Madrid m'apprennent que le mariage de mon neveu lui est très-avantageux ; on loue fort la sagesse et la vertu de son épouse dont on dit mille biens. Plaise à Dieu de les combler l'un et l'autre de ses bénédictions, et de leur faire la grâce de le servir avec une inviolable fidélité, et de considérer souvent que les joies et les plaisirs de la terre passent bien vite.

Madame sa belle-mère m'a écrit qu'il est indisposé, qu'il a été saigné deux fois, qu'elle est fort contente de lui, et que lui de son côté paraît fort content de la mère et de la fille. Mon frère dom Pierre d'Ahumade est le plus mal dans ses affaires ; il me mande que sa santé est cependant assez bonne, et qu'il compte partir pour Avila après la fête des Rois, afin de voir s'il pourra toucher l'argent de Séville qu'il n'a pas encore reçu.

Si vous adressez vos lettres à la mère prieure d'Avila, et si vous la priez de les envoyer à Salamanque, elles me seront rendues ponctuellement ; car nous avons ici un courrier ordinaire. Au nom de Dieu, ma chère sœur, écrivez-moi souvent ; vous y êtes obligée, puisque j'ai tant pensé à vous et à votre famille ces jours-ci. Oserai-je dire que j'y ai pensé même plus que je n'aurais voulu ? Faites-moi aussi le plaisir de dire à monsieur votre mari que je le prie de recevoir cette lettre que je vous écris comme, adressée, à lui-même. J'ai fort envie de savoir de ses nouvelles et de celles de ma chère nièce, que j'embrasse du plus tendre de mon cœur. Je prie Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, de répandre sur vous un fleuve de bénédictions, et de vous rendre de très-grands saints.

Ne manquez pas d'écrire à dom François ; c'est un devoir dont vous ne pouvez vous dispenser. S'il ne vous a pas fait savoir son mariage, comptez qu'il ne l'a pas pu. La mère Agnès-de-Jésus vous fait ses compliments : elle se porte assez bien. Je suis, ma chère sœur, avec un tendre attachement, tout à vous,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 13 janvier.

### REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette, lettre à Palence, la 13 janvier 1581. Dom François son neveu, du mariage duquel elle parle, était fils de son frère dom Laurent de Cépède, et il avait épousé une demoiselle de grande qualité.

### LETTRE CXLIII.

*À MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALONSO VÉLASQUEZ, ÉVÊQUE D'OSME,  
L'UN DE SES DIRECTEURS.*

*Elle lui rend compte de ses dispositions de corps et d'esprit, de la confiance qu'elle a de posséder Dieu, des grâces qu'il lui fait, de la vision intellectuelle qu'elle avait de la sainte Trinité et de l'humanité de Jésus-Christ, et des merveilleux effets que produisait en elle cette double vision.*

1581. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre grandeur.

Que je serais contente si je pouvais vous exprimer la paix profonde et la tranquillité parfaite qui règnent à présent dans mon âme ! La certitude qu'elle a de posséder Dieu est si grande, que, quoiqu'elle n'ait pas encore ce bonheur, il lui semble qu'elle en jouit en quelque sorte par anticipation. Pour vous en expliquer la manière, je me servirai, s'il vous plaît, monseigneur, d'une comparaison qui éclaircira un peu ce que je désire avoir l'honneur de vous faire entendre.

C'est de même que si, par un contrat très-assuré, on avait donné à quelqu'un une rente fort considérable, afin qu'il la recueillît dans un temps déterminé ; avec cette condition qu'en attendant l'expiration du

terme, il n'aurait simplement qu'un titre incontestable à la possession, sans jouir d'aucun de ses fruits ; et de plus, que, convaincu de son indignité, et pénétré d'une vive reconnaissance, il refuserait d'accepter la donation jusqu'à ce qu'en servant avec zèle son bienfaiteur, il se fût efforcé de la mériter, lui fallût-il pour cela souffrir jusqu'à la fin du monde tous les maux imaginables, qui lui paraîtraient moins que rien, en comparaison d'une grâce si signalée, et d'une si excessive libéralité. Voilà l'image de mon état. Les grâces que Dieu me fait par sa bonté infinie sont si grandes, qu'il me semble que je puis dire avec vérité que mon âme n'est plus sujette, comme elle était autrefois, aux faiblesses et aux misères de la vie ; les peines et les travaux qu'elle endure ne la touchent point véritablement, et ne lui font pas plus de mal que si l'on déchirait mes habits : elle goûte au milieu des plus dures persécutions la douceur d'un repos et d'une paix inaltérable, retirée en elle-même comme dans une forte citadelle dont on lui a donné le commandement, et d'où elle n'appréhende point les attaques et les efforts de ses ennemis. Cette paix ne m'ôte pas cependant la crainte d'offenser Dieu ; au contraire, j'ai plus de soin que jamais d'éviter tout ce qui pourrait lui déplaire ou m'empêcher de le servir fidèlement.

Je vis dans un tel oubli de moi-même et de tous mes intérêts, qu'il me semble que mon être est en quelque sorte détruit, tant je me perds de vue et suis peu attentive à ce qui me regarde, appliquée uniquement à Dieu, à sa gloire, à son honneur, et aux moyens de me conformer tous les jours plus parfaitement à sa souveraine volonté. J'ai peine néanmoins à accorder cet entier oubli de moi-même avec le soin que j'ai de ma santé, qui est plus grand qu'à l'ordinaire ; j'ai moins d'application à me mortifier à l'égard de ma nourriture, moins de désir de faire des pénitences et des austérités corporelles. Il me paraît cependant que si je ménage un peu plus ma faiblesse, c'est dans la vue de plaire à Dieu, et de lui rendre quelque service plus important. Ainsi je lui offre comme un très-grand sacrifice ce soin même que je suis contrainte d'avoir de ma santé ; je fais de temps en temps quelques essais de mes forces pour éprouver de quoi je suis

capable ; mais ces épreuves ne durent guère, ne pouvant les continuer sans altérer cette santé, et sans contrevenir aux ordres de mes supérieurs.

Je ne doute pas que dans cette obéissance et dans ce soin de mon corps il ne se glisse bien de l'amour-propre ; quoiqu'il me paraisse que j'aurais plus de joie à faire des austérités qu'à m'en dispenser, comme effectivement j'en avais bien davantage lorsque je pouvais les pratiquer, parce que, outre la consolation qu'on a de faire quelques petites choses pour Dieu, et de donner bon exemple à ses sœurs, on est de plus soulagé de l'extrême peine qu'on sent de ne pouvoir rendre le moindre service à cette haute Majesté à qui nous sommes si redevables. Ayez, s'il vous plait, la bonté, monseigneur, de m'ordonner ce que je dois faire à cet égard, après avoir examiné tout ceci avec une sérieuse attention. Les visions imaginaires ont entièrement cessé ; mais Dieu, ce me semble, me favorise toujours de la vision intellectuelle des trois personnes divines, et de celle de l'humanité de Jésus-Christ ; vision qui est, si je ne me trompe, la plus haute et la plus sublime de toutes. Je connais aussi très-clairement à l'heure qu'il est que les autres visions que j'ai eues étaient de Dieu, et qu'il ne m'en gratifiait que pour disposer mon âme peu à peu à cet heureux état où il m'a mise par sa grâce toute-puissante, parce qu'étant aussi faible que je suis, j'avais besoin de tous ces secours pour me donner entièrement à lui. Cela n'empêche pas qu'on ne doive estimer infiniment ces visions lorsqu'elles sont véritables, et qu'il lui plaît de nous en favoriser.

Les paroles intérieures continuent toujours ; Dieu me donne dans le besoin des avis importants, et présentement nous eussions fait ici à Palence une faute bien grossière, sans néanmoins qu'il y eût eu de péché, si Dieu ne m'en avait avertie.

Pour les actes que je fais et les désirs que j'ai de ce que je crois pouvoir servir à la gloire de Dieu, ils ne sont plus si vifs qu'ils étaient ; car bien qu'ils soient très-grands, la passion que j'ai que sa volonté soit accomplie est encore infiniment plus grande, et comme

je connais plus parfaitement que jamais qu'il sait mieux que moi ce qui convient le plus à sa gloire, et que je me trouve bien plus éloignée de tout intérêt particulier, ces désirs et ces actes ne peuvent subsister longtemps, ni avoir la même ardeur et la même vivacité qu'ils avaient autrefois. C'est delà cependant que procède la crainte dont je suis quelquefois frappée, quoique sans inquiétude et sans trouble, que je ne sois devenue stupide, et que je ne fasse plus rien pour Dieu. Ma mauvaise santé m'interdit les pénitences corporelles, et à l'égard des actes et des désirs de souffrir et d'endurer le martyre, et même de voir Dieu, je vous l'ai dit, monseigneur, ils ne sont plus impétueux, et très-souvent il n'est pas en mon pouvoir de les former. Ainsi il me paraît que je ne vis que pour manger, pour dormir, pour être insensible à tout ; ce qui ne m'est pas une petite peine, et me fait appréhender d'être dans l'illusion. Je ne puis néanmoins le croire, parce que, selon tout ce qui me paraît, l'amour des créatures ne règne point dans mon cœur, et que je ne sens d'attachement pour aucune, pas même pour toute la gloire du ciel : tout mon désir est de voir Dieu,<sup>84</sup> et que toutes les créatures lui obéissent ; et cette passion, loin de diminuer, s'augmente de jour en jour.

Ma surprise est néanmoins très-grande de ne plus sentir cette amère douleur et la vive inquiétude dont j'étais agitée lorsque je pensais à la perte de tant d'âmes infortunées qui seront éternellement séparées de leur souverain bien. Je suis également étonnée de ne plus éprouver la cuisante affliction que me causait l'incertitude si je n'offensais point Dieu. Et cependant je ne brûle pas moins du désir que le péché soit entièrement détruit et banni de dessus la terre.

Je vous supplie, monseigneur, d'être persuadé que dans tout ce qui se passe maintenant dans mon âme, et dans tout ce qui s'y est passé jusqu'à ce jour, il n'est nullement en mon pouvoir d'y rien ajouter ou changer, et qu'il ne m'est pas possible de servir Dieu d'une autre manière ; je mentirais si je disais autrement. Par exemple, je sais bien que si je voulais à l'heure qu'il est exciter en moi le désir de

---

<sup>84</sup> Voyez ci-dessus la note sur la lettre de la Sainte à saint Pierre d'Alcantara.

mourir, je n'en viendrais jamais à bout. Je ne pourrais pas non plus, quelques efforts que je fisse, former les actes enflammés que je formais autrefois, ni sentir cet horrible tourment que me faisait endurer le souvenir des offenses infinies qui se commettent contre Dieu. Il me serait également impossible de concevoir à présent l'extrême crainte qui m'a agitée tant d'années d'être malheureusement séduite et trompée par le démon.

Ainsi, si je ne me trompe, je n'ai plus besoin de consulter personne sur ce qui s'est passé autrefois dans mon âme, ni de parler davantage des grâces que Dieu me faisait : je souhaite seulement savoir si je marche à présent dans le bon chemin, et si je puis faire quelque chose pour Dieu ; j'ai consulté sur cela même plusieurs directeurs, le P. Dominique, le P. Médine et quelques jésuites à qui j'avais autrefois communiqué les dispositions de mon cœur. Il ne me reste donc plus, monseigneur, pour mettre fin à mes consultations, qu'à savoir les sentiments de votre grandeur, et à recevoir ses ordres, auxquels je ferai gloire toute ma vie d'obéir. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de vous y appliquer sérieusement.

Dieu ne m'a pas ôté la connaissance qu'il m'avait donnée du bonheur que possèdent dans le ciel les âmes des personnes qui me sont unies, lorsqu'elles sortent de ce monde ; mais je ne sais rien de celles qui ne me touchent point.

La paix que je goûte est si pleine et si parfaite, que ni les joies et les plaisirs de la terre, ni les peines elles afflictions, quelles qu'elles puissent être, ne sont capables de la troubler. La certitude que j'ai de la présence des trois personnes divines dans mon âme me fait expérimenter, à la lettre, ce que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ au chapitre 14 de l'Évangile selon S. Jean, que la sainte Trinité y fera sa demeure, non seulement par sa grâce sanctifiante, mais encore par une autre sorte de présence qu'il veut que nous connaissions, présence qui nous remplit de biens ineffables. L'un de ces biens est de n'être point obligée à chercher des considérations qui me fassent comprendre que Dieu habite en moi, puisque je l'y vois d'ordinaire, à

moins que quelque violente maladie ne m'enlève sa divine présence, sa volonté étant alors de me laisser souffrir sans consolations intérieures.

Quelque grands cependant que puissent être mes maux, mon âme ne sent jamais de révolte contre la volonté de Dieu, pas même un premier mouvement ; tout ce qui est en moi est au contraire si soumis à ses ordres, que je ne désire ni vivre ni mourir, si ce n'est dans de certains moments, lorsque la passion de voir Dieu s'est fort augmentée ; mais à l'instant la présence adorable de l'auguste Trinité qui s'offre à mon âme s'y imprime si vivement, que cette faveur immense me console et me fait désirer de vivre, si c'est son bon plaisir, pour le servir mieux que je n'ai fait jusqu'ici, et pour contribuera le faire aimer et louer plus parfaitement, ne fût-ce que par une seule créature et pour un moment. Je préférerais cet état, s'il était à mon choix, à celui d'entrer d'abord dans la gloire. C'est la disposition de celle qui est très-respectueusement, monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

La Sainte nous apprend dans cette lettre qu'elle l'a écrite à Palence. Ce fut donc en 1581, après qu'elle y eût établi un monastère de carmélites déchaussées. Mais dans quel mois ? car elle y demeura jusqu'au commencement du mois de juin. Rien ne nous l'indique.

On v voit avec étonnement le haut degré de perfection où la grâce l'avait élevée ; mais peut-être sera-ton surpris qu'elle fût alors exempte de cette cruelle peine que lui causait autrefois la perte des âmes qui seront éternellement séparées de Dieu. Cette paix sur le sort de ces âmes, jointe au désir ardent de leur salut, est néanmoins l'état le plus parfait où l'on puisse arriver en cette vie mortelle avec le secours de la grâce, puisque c'est, dit saint Thomas, le privilège des bienheureux : dans le ciel, et de quelques personnes très-éminentes sur la terre. Il est constant en effet que les saints dans la gloire n'ont aucune inquiétude de la damnation des réprouvés, quoiqu'ils désirent le salut de tous les hommes avec encore plus d'ardeur qu'ils ne le désiraient lorsqu'ils étaient dans le monde, parce que leur volonté, unie à celle de Dieu, désire tout ce qu'il désire, mais ne le veut que comme il le veut,

ainsi que notre Sainte le dit dans cette excellente lettre. Ainsi rien ne peut troubler leur félicité. O heureux état, où l'âme goûte en quelque sorte dans ce lieu d'exil les délices de la céleste patrie !

Pour ce que sainte Thérèse dit au commencement de cette lettre, qu'elle avait une telle certitude de posséder Dieu, qu'il lui semblait qu'elle le possédait déjà, quoiqu'elle ne le vit pas encore, cela a besoin d'éclaircissement. Nous ne pouvons avoir en ce monde de certitude parfaite de notre prédestination, dit le saint concile de Trente, que par une révélation particulière de Dieu ; et quoiqu'il se puisse faire que sainte Thérèse ait été favorisée de cette révélation, ce n'est pas cependant le vrai sens de ses paroles. Elle-même s'en explique au chapitre 2 de la VII<sup>e</sup> demeure, où, parlant en troisième personne de la paix souveraine qu'elle goûtait intérieurement, elle dit : *Il paraîtra peut-être que je veuille prouver que lorsque Dieu fait à une âme des grâces si signalées, elle soit assurée de son salut, et de ne plus retourner en arrière. Mais ce n'est nullement mon intention ; et partout où je traiterai cette matière, et où je dirai qu'il semble que l'âme soit en sûreté, il faut toujours entendre, pourvu que Dieu la soutienne sans cesse de sa main, et quelle ne l'offense pas.* Et elle ajoute aussitôt, parlant d'elle-même : *Je connais une personne qui est depuis plusieurs années dans ce bienheureux état, et qui ne se tient pas pour cela en sûreté ; mais qui au contraire a plus de crainte qu'auparavant d'offenser Dieu, et plus de soin d'éviter les moindres péchés.* Dans cette lettre même elle assure que la certitude qu'elle avait de son salut ne lui ôtait pas la crainte de déplaire à Dieu, et de manquer à ses miséricordes. Cette crainte n'est donc pas incompatible avec la certitude dont elle parle ici, certitude qui par conséquent n'est pas absolue, mais aboutit seulement à une très-ferme espérance que l'âme conçoit de posséder Dieu éternellement, et que par sa bonté il la garantira de ce qui l'en rendrait indigne. De cette source naissait l'extrême appréhension que sainte Thérèse eut toujours de commettre la moindre imperfection de propos délibéré ; et cette sainte haine qu'elle se portait à elle-même, lorsqu'elle considérait le funeste pouvoir qu'elle avait de s'éloigner de Dieu par le péché, et de le perdre sans ressource.

Elle était si pénétrée de cette crainte, et dans une défiance si prodigieuse de sa propre faiblesse, qu'elle ne pouvait s'empêcher de s'en plaindre à son époux, à qui elle disait ces tendres paroles dans le dernier de ses entretiens : *Mais, hélas ! mon Dieu, le plus grand de tous les malheurs c'est que nous sommes toujours en péril durant cette vie mortelle ; et tant quelle dure on peut toujours perdre l'éternelle. O vie ennemie de mon bonheur, que ne m'est-il permis de te finir ! Je le souffre, parce que mon Dieu le souffre ; j'ai soin de toi, parce que tu es à lui ; mais ne me trahis pas, et ne me sois pas ingrate. O libre arbitre, combien ta liberté t'est-elle dangereuse et funeste, si tu n'es attaché comme avec des clous, par l'amour et par la crainte, à celui qui t'a créé !*

Tels étaient les sentiments de cette incomparable fille, et telle la pureté de sa doctrine, laquelle apprend aux hommes même les plus saints et les plus parfaits à être dans une perpétuelle dépendance de la grâce, toujours attachés à Dieu par sa crainte et par son amour.

La faute qu'elle dit qu'on eût faite dans la fondation des carmélites de Palence, si Notre-Seigneur ne l'en eût avertie, est rapportée bien au long dans le livre de ses Fondations.

## LETTRE CXLIV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

VINGT-UNIÈME.

*Plaintes contre une communauté qui se relâchait ; règlements à faire tant pour les communautés d'hommes que pour celles des filles ; difficultés à éclaircir ; autres affaires de l'ordre.*

27 février 1581. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

La persuasion où je suis que vous n'avez pas le loisir de lire de longues lettres me fait prendre le parti de vous écrire le plus brièvement qu'il m'est possible. Je vous dirai donc, après vous avoir remercié de m'avoir fait voir les papiers que je vous renvoie, que les religieuses de Saint-Joseph d'Avila, qui témoignaient désirer si ardemment qu'on fit ce que vous savez, sont à présent tellement éloignées de la perfection de leur état, que peu s'en faut qu'elles ne soient aussi mitigées que les religieuses de l'Incarnation. Je suis prodigieusement alarmée des artifices du démon, et je ne reviens pas de ce que leur propre confesseur, quoique grand homme de bien, est plus coupable que personne de ce relâchement, s'étant imaginé qu'elles doivent toutes manger de la viande. C'est même une des demandes qu'elles ont faites au père provincial,<sup>85</sup> à laquelle elles ont ajouté celle de pouvoir garder quelque chose à manger dans leurs

---

<sup>85</sup> Le père Ange-de-Salazar, provincial des carmes mitigés, et vicaire ou commissaire général pour la réforme.

cellules lorsqu'elles sont indisposées. Elles lui ont représenté avec tant d'adresse le besoin que quelques sœurs en peuvent avoir, que je ne m'étonne pas qu'elles aient obtenu de lui cette permission. Quel étrange renversement ! Vous ne devineriez jamais celle qui a présenté cette belle requête. C'est ainsi que peu à peu et par de faibles commencements l'observance régulière se détruit, et que d'une petite faute on tombe insensiblement dans une plus grande. Que j'ai de douleur de voir ce monastère si déchu de sa première ferveur, et de prévoir l'extrême peine qu'on aura à le rétablir dans la perfection où il était, quoiqu'il y ait dans cette communauté d'excellentes filles !

Mon désir était qu'au chapitre général on fit un règlement qui ôtât aux supérieurs le pouvoir de permettre de rien posséder en particulier, et maintenant je vous supplie de faire ajouter à ce règlement qu'on ne pourra pas non plus rien garder à manger dans sa cellule, quand même on serait infirme ; mais que l'infirmière aura soin de pourvoir aux besoins des malades, et de leur laisser la nuit ce qui pourrait leur être nécessaire pour leur nourriture, selon la qualité de la maladie et l'état des malades, pour lesquelles on doit avoir une très-grande charité, telle qu'on l'a eue jusqu'ici.

J'ai toujours oublié de vous dire une chose dont on vient de me faire souvenir, c'est qu'il serait très à propos qu'on réglât au chapitre général les prières que les religieux seront obligés de faire pour chaque, religieuse qui viendra à mourir ; car, selon que vous en userez envers nous, nous en userons envers vous. Je m'imagine que vous ne nous dites point de messe, et que vous vous contentez de réciter quelques courtes prières pour le repos de l'âme de la défunte. Nous autres religieuses, nous en usons bien mieux : nous faisons chanter une messe et récitons un office des morts en chœur ; c'est, si je ne me trompe, une des anciennes constitutions qu'on observe encore aujourd'hui au monastère de l'Incarnation. Faites donc, mon révérend père, tout ce que vous pourrez pour que cet article soit réglé, et ne l'oubliez pas, je vous en supplie.

Je désirerais aussi qu'on décidât au même chapitre général s'il

est d'une obligation précise d'observer le décret donné par le pape *motu proprio*, de ne sortir ni pour parer l'église, ni pour fermer la porte du monastère. Je suis persuadée qu'on y est obligé lorsqu'on le peut, quand même le pape ne l'aurait pas ordonné. Il est bon cependant de résoudre cette difficulté. et de déclarer que les monastères qui commencent à s'établir, et qui n'ont encore personne pour les servir, ne sont point compris sous cette loi. J'espère néanmoins qu'il n'y en aura point qui ne s'y soumette avec plaisir, et qui ne trouve le moyen de se passer de cette exemption, lorsqu'on y apprendra qu'elle n'est donnée que pour le cas d'une nécessité indispensable. Encore une fois, mon révérend père, faites en sorte, je vous prie, qu'on ne néglige aucun de ces points.

Nos prieures de Tolède et de Ségovie, qui sont d'excellentes filles, ont fait fermer, sans ma participation, la porte qui va dans l'église ; je suis ravie, comme je ne puis pas être partout, de trouver de telles prieures pleines de sagesse et de zèle, et qui me fassent souvenir de ce que je puis oublier. Pour le décret dont il s'agit, je suis sûre qu'il n'y a point de maisons réformées où il ne soit gardé très-exactement.

À l'égard de la prière que je vous ai faite touchant les religieuses qui sortent de leur maison pour faire des établissements, il me paraît que votre révérence a dressé un article un peu trop rigoureux. Il porte que quand elles sortiront pour quelques fondations, elles doivent rester dans le nouveau monastère, à moins qu'elles ne soient élues prieures dans un autre ; il faudrait, ce me semble, ajouter, ou qu'il n'y ait quelques autres raisons fort considérables pour lesquelles il convienne qu'elles aillent ailleurs.

Je vous ai déjà écrit, mon révérend père, que si l'on pouvait assembler tous les règlements des visiteurs apostoliques, et les joindre aux constitutions, en sorte que ce ne fût qu'une même chose, ce serait un grand bien pour les carmélites, parce que les contrariétés qui se rencontrent en divers endroits des constitutions embarrassent tellement celles qui ont moins de lumière, qu'elles ne savent où elles

en sont. Faites-moi donc le plaisir, mon révérend père, malgré cette multitude d'occupations qui vous accablent, de vouloir bien prendre un peu de temps pour ranger tout cela, comme je vous en ai écrit en diverses occasions ; je crains que vous ne l'oubliez, et que la lecture des saintes Écritures ne vous charme au point de vous faire négliger le reste.

Vous ne m'avez pas marqué si vous avez reçu le paquet que vous savez, avec une de mes lettres ; par là vous êtes cause de la tentation que j'ai eue de croire que, par quelques stratagèmes du démon, les remarques que j'ai faites et les lettres que j'ai écrites au père commissaire n'étaient pas allées jusqu'à vous. S'il est vrai que vous ne les ayez pas reçues, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis par un exprès que je paierai volontiers ; ce serait un vrai malheur pour nous que vous n'eussiez pas reçu ces remarques. Je veux croire que ce n'est qu'une vaine appréhension ; car le courrier de cette ville, à qui j'ai fort recommandé le paquet, est trop de mes amis pour l'avoir négligé.

Peut-être ignorez-vous qu'on m'a avertie que plusieurs de nos pères capitulants désirent fort le P. Antoine-de-Jésus pour provincial : si Dieu permet qu'il soit élu après tant de prières qu'on a faites pour le succès de cette élection, il ne faudra pas douter que ce choix ne soit le plus avantageux pour nous. Les jugements de Dieu sont un abîme profond ; j'ai vu quelques-uns de ceux qui souhaitent aujourd'hui le P. Antoine-de-Jésus souhaiter ardemment le P. Nicolas ; s'ils changent de sentiment à l'égard du premier, ce sera sans doute en faveur du second. Dieu fasse que cette élection soit pour sa gloire. Quelle qu'elle soit, ce sera toujours un bien pour nous qu'on ait établi le pouvoir d'assembler le chapitre et de faire une élection. Ainsi louons-en le Seigneur.

Je serais bien aise, mon révérend père, que vous prissiez la peine d'écrire dans un papier séparé toutes les choses d'importance que je vous ai écrites, et que vous brûlassiez ensuite toutes mes lettres ; dans l'embarras où nous sommes, on pourrait peut-être en

trouver quelques-unes qu'il serait fâcheux que l'on vît. Toutes nos sœurs de ce couvent, et surtout mes compagnes, se recommandent beaucoup à vos saintes prières, et vous baisent les mains très-respectueusement. C'est demain le dernier jour du mois, je veux dire le 27.

Nous nous trouvons fort bien ici, et tous les jours de mieux en mieux. Nous sommes sur le point d'acheter une maison des mieux situées. Plût à Dieu que nos affaires me permissent de me rapprocher de vous ! Ne vous opposez pas, je vous prie, à l'établissement du monastère de Saint-Alexis ; cette maison, tout éloignée qu'elle est de la ville, est très-belle, et on aura bien de la peine à en trouver une mieux placée ; j'en fus très-contente lorsque je la vis en allant à Valladolid. D'ailleurs il faut se souvenir que cette pauvre femme nous l'a achetée au prix de ses larmes. Je souhaiterais que ce monastère et celui de Salamanque, établis dans de grandes villes, fussent les deux premiers. Souffrez donc, mon révérend père, que je vous supplie de ne vous point amuser à tant choisir, puisque vous n'avez pas d'argent ; tout consiste à prendre possession, et cette possession prise, Dieu fera le reste.

Les maisons sont au poids de l'or à Salamanque ; nous ne pouvons, quelque diligence que nous fassions, en trouver une à acheter pour nos sœurs. Fiez-vous donc, s'il vous plaît, à ma parole ; j'ai de l'expérience dans ces sortes d'affaires. Encore une fois Dieu fera plus pour nous que vous n'imaginez. C'est beaucoup de pouvoir poser le pied dans ces grandes villes, ne fût-ce que dans un coin.

Dieu soit le terme et la fin de tous nos désirs ; je le prie de nous donner ce qui nous est nécessaire pour le servir fidèlement.

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le zèle de sainte Thérèse pour le maintien de l'observance la porta, non seulement à faire divers réglemens pour la conserver dans tout l'ordre, et pour la

rétablir dans le couvent de Saint-Joseph à Avila, où elle était affaiblie, mais encore à s'y rendre en personne. Par son exemple, ses conseils, ses instructions, elle y inspira tant de repentir et de ferveur, qu'elle y rétablit aisément les pratiques régulières dont on s'y était écarté, et qu'on y a conservé depuis avec une fidélité qui attire à cette maison l'admiration de tout le public.

Cette lettre a été écrite à Palence.

Il y a méprise dans la date ; avant comme après la réformation du calendrier, il n'était point de mois qui n'eût que 27 jours, et celui de février, le plus court de tous, en avait 28. Pour reconnaître maintenant dans quelle année et dans quel mois cette lettre a été écrite, il faut rappeler ce que nous avons déjà dit,<sup>86</sup> que sainte Thérèse n'arriva à Palence que le 29 décembre 1580. Si donc cette lettre est écrite de Palence, elle doit être postérieure à cette époque. Il est de plus à observer dans cette lettre que les carmes déchaussés avaient déjà obtenu le pouvoir de tenir un chapitre et d'élire un provincial, qu'ils étaient instruits de cette permission, et qu'ils se disposaient à en user incessamment. Or leur Histoire générale<sup>87</sup> nous apprend que le bref qui leur accorda ce pouvoir ne fut expédié que le 22 juin 1580 ; que le roi n'en fut instruit que le 15 août<sup>88</sup> ; qu'on ne prit de mesures sérieuses pour assembler le chapitre général qu'après le second bref du pape, qui n'arriva que le 4 janvier 1581 ; que la citation pour la tenue de ce chapitre ne fut faite que le 1<sup>er</sup> février, par le père Jean de la Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, et prieur de Talavera, commis par le pape et par le roi pour la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés,<sup>89</sup> et que l'ouverture de ce chapitre ne se fit que le 5 mars. Toutes ces considérations nous font croire que la lettre est du mois de février 1581, et peut-être est-il arrivé que sainte Thérèse ait mis par mégarde le 27 pour le 28, ou le dernier jour du mois pour le pénultième.

Le père Pierre de-la-Mère-de-Dieu place au contraire cette lettre au 8 juin 1580, et jetant toute l'erreur sur les copistes, il prétend qu'au lieu du *dernier jour du mois*, il faut lire : *Le dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu*, et au lieu du 27, lire le 7. Ses raisons me paraissent peu solides. Si je ne me trompe, il est bien plus sur et bien plus simple d'expliquer la méprise comme je l'ai expliquée.

De ce que nous venons de dire il est aisé de voir que c'est du père Jean de la Cuevas que la Sainte parle, quand elle dit qu'elle a écrit au père commissaire. Ce ne fut au reste ni sur le père Antoine de Jésus, ni sur le père Nicolas que tomba l'élection au provincialat dans ce chapitre ; on verra bientôt que le père Jérôme Gratien fut élu, ayant eu un suffrage plus que le père Antoine ; et que la Sainte, qui,

<sup>86</sup> Voyez l'Histoire générale des carmes déchaussés, 2<sup>e</sup> part., liv. 5, chap. 7.

<sup>87</sup> Ibid, chap. 2.

<sup>88</sup> Ibid., chap. 8.

<sup>89</sup> Ibid., chap. 9.

comme-on a pu le remarquer bien des fois, avait en lui bien plus de confiance que dans ces deux pères, et qui l'aimait beaucoup plus, fut enchantée de ce choix, ainsi que toutes ses filles.

Ce fut vers la fin du mois de septembre 1581 que sainte Thérèse se transporta au couvent de Saint-Joseph à Avila, le premier de sa réforme, qui peu auparavant servait à tous les autres de modèle, et qui était devenu un sujet de scandale pour tous. Tant la faiblesse dans les supérieurs et le peu de zèle pour la perfection dans les confesseurs sont à redouter pour une communauté. Mais la Sainte y fut à peine revenue, qu'on y vit le premier esprit renaître avec un plus grand éclat.

## LETTRE CXLV.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

VINGT-DEUXIÈME.

*La Sainte se réjouit du bref en faveur de sa réforme ; désire que les constitutions soient imprimées ; propose un arrangement pour une maison à Palence ; fait l'éloge des habitants de cette ville ; recommande le bienheureux père Jean de-la-Croix, et parle de l'excès de joie où sont ses filles d'avoir le père Gratién pour provincial.*

24 mars 1581. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père, pour vous récompenser libéralement de la joie que vous m'avez donnée en m'apprenant de si bonnes nouvelles, et en me faisant voir le bref imprimé. Pour rendre cette joie complète, il faudrait que les constitutions aussi fussent imprimées ; sûrement nous pouvons nous en flatter après tant de grâces que Dieu nous a faites. Je ne crois pas me tromper en me persuadant que ce bref vous a occasionné bien des dépenses, bien des mouvements, et que vous avez en une extrême peine à mettre tout en ordre, et à conduire l'affaire au point où nous la voyons aujourd'hui. Que celui qui vous a donné tant de talents pour réussir dans tout ce que vous entreprenez en soit béni éternellement !

Cet événement si peu attendu me paraît un vrai songe. Eussions-nous pu, quand même nous n'aurions eu qu'à former des désirs pour réussir, rien faire qui nous fût plus avantageux ;, ou qui approchât de ce que Dieu a fait en notre faveur ? Qu'il en soit loué à

jamais !

Comme je ne sais pas le latin, je n'ai pu lire ce bref ; j'attendrai, lorsque ces saints jours seront passés, que quelqu'un ait la bonté de me l'expliquer. Hier, qui était le jeudi-saint, on m'apporta votre paquet : la crainte que si je lisais longtemps je n'eusse pas la tête assez forte pour assister aux Ténèbres, d'où je ne pouvais m'absenter à cause de notre petit nombre, fut cause que je ne fis simplement que lire les lettres. Vous me ferez un vrai plaisir de me marquer où vous comptez aller au sortir de Madrid : c'est une nécessité que, pour mille choses qui peuvent survenir, je sache toujours le lieu de votre résidence.

Sans cesse je suis occupée à chercher une maison ; je n'en ai point encore trouvé qui n'ait des défauts considérables, et qui ne soit extrêmement chère. Nous serons donc contraintes d'acheter celle qui est proche de Notre-Dame-de-la-Rue, toute défectueuse qu'elle est. Si les messieurs du chapitre voulaient bien nous donner certaines grandes cours, que nous payerions par la suite, nous pourrions y faire un beau jardin, et nous ne serions point trop mal logées ; car il y a beaucoup de terrain, et deux chapelles dépendantes de cette maison nous feraient une belle église. Ils se sont relâchés de quatre cents ducats pour le prix ; et, si je ne me trompe, ils en diminueront encore.

J'admire la vertu des habitants de ce pays, et les grandes aumônes qu'ils font en toutes occasions. Ainsi, pour peu que nos sœurs aient de quoi subsister, leur église, qui devrait coûter beaucoup, se trouvant faite à si peu de frais, ce sera certainement un des meilleurs monastères qui soient sous votre obéissance. Il faudra, pour rendre le cloître plus clair et plus beau, détruire certaines galeries fort élevées. Je souhaite que le Seigneur y soit servi fidèlement. Je le supplie aussi de vous conserver en parfaite santé ; c'est aujourd'hui le vendredi-saint ; ce n'est pas un jour à vous entretenir plus longtemps.

J'oubliais de vous faire une prière, que je vous supplie d'exaucer ; ce sera-là mon gâteau de Pâques. Il y a déjà du temps que,

consolant le P. Jean de-la-Croix de la peine que lui cause le séjour de l'Andalousie, je lui promis assez à contre-temps que s'il plaisait au Seigneur qu'on séparât les carmes déchaussés des mitigés, je ferais mon possible pour le faire venir ici. Maintenant donc que cette séparation est faite et que nous avons une province à part, il me somme de lui tenir ma parole, et de vous prier que, supposé qu'on l'élise prieur à Baésa, vous ayez la bonté de ne pas confirmer l'élection. Rien ne me paraît plus juste, mon révérend père, après qu'il a essuyé tant de peines et de travaux, que de lui donner cette consolation, au cas cependant que vous puissiez vous passer de lui.

La prieure de Saint-Alexis est comme folle de joie de l'heureux succès de nos affaires, surtout de vous avoir pour père et pour provincial. Toutes nos sœurs n'en sont pas moins transportées. Dieu veuille nous rendre tous participants de la joie qui n'aura point de fin. Je le supplie, mon révérend père, de vous combler de grâces dans ces saints jours. Obligez-moi de faire de ma part le même souhait à vos messieurs qui ont le bonheur de vous posséder.

Toutes vos filles, surtout mes compagnes, vous présentent leurs respectueuses soumissions. Je remets le reste pour la lettre du P. Nicolas, que je suis bien aise de savoir auprès de votre personne. Je voudrais apprendre à quoi le P. Barlhélemi est destiné ; il me paraît tout propre à être prieur d'une fondation naissante. Je suis du fond du cœur

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, peu de temps après que les carmes déchaussés eurent été séparés des mitigés, et que le père Jérôme Gratien eut été élu premier provincial de sa réforme.

La joie que la Sainte en ressentit était telle, qu'elle dit elle-même, à la fin de la fondation de Palence, n'en avoir jamais goûté une plus délicieuse. En effet, ce fut en ce jour qu'elle vit l'heureuse fin de ses travaux et l'accomplissement des grands desseins que la gloire de son Dieu lui avait fait entreprendre. Aussi ne fait-elle

point de façon d'avouer que cette nouvelle lui avait paru un pur songe, tant elle l'avait transportée. Mais ne pouvons-nous pas dire en un sens que ce fut un songe effectivement, puisqu'à considérer les choses selon la lumière naturelle, rien n'avait plus l'air d'une rêverie, qu'une faible fille, sans crédit, sans autorité, sans argent et sans nulle autre ressource humaine, réformât un grand ordre d'hommes et de filles, et le vit, en moins de 19 ans, répandu dans toute l'Espagne, faisant une congrégation séparée, malgré les contradictions de toute la terre ? C'est cependant ce qu'elle a fait, ou plutôt ce que le Tout-Puissant a fait par elle.

Ce n'est pas du bref du 22 juin 1580 qu'elle parle, mais de celui qui arriva le 4 janvier 1581. Cette lettre est du 24 mars, puisque la Sainte marque qu'elle l'écrivait le vendredi-saint, et qu'en 1581 le vendredi-saint était le 24 mars, Pâques arrivant le 26.

## LETTRE CXLVI.

*À UNE RELIGIEUSE D'UN AUTRE ORDRE, QUI DÉSIRAIT ÊTRE CARMÉLITE.*

*Elle la refuse le plus obligeamment du monde, à raison des inconvénients qui suivent les translations, et lui donne d'admirables règles pour se sanctifier dans son état, malgré la dissipation des personnes avec qui elle vit.*

*Année incertaine.* — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

J'ai un vrai chagrin de ne pouvoir vous rendre service dans la chose principale que vous me demandez ; elle est contraire à nos constitutions, qui nous défendent très-expressément de recevoir dans nos monastères des religieuses d'un autre ordre ; c'est même à ma prière que cette défense a été faite. Jugez par là, ma chère mère, de ce que je puis faire pour vous. J'ai remarqué tant d'inconvénients dans ces sortes de translations, que j'ai pensé qu'il serait plus aisé de leur fermer d'abord la porte, que d'y remédier après la leur avoir ouverte. Par-dessus cela, le nombre des religieuses qui ont demandé d'entrer parmi nous, et qui le demandent encore aujourd'hui, est si grand, qu'il serait impossible, quelque désir qu'on en eût, de les contenter toutes. Il y en a cependant quelques-unes parmi elles que nous aurions été ravies de recevoir, et que nous n'avons pas reçues pour les raisons que je viens de vous exposer.

Il ne me reste donc, ma chère mère, qu'à vous assurer du désir que j'ai de vous obliger, désir qui fait que j'ai une vraie peine de ne pouvoir vous donner la marque d'estime et d'amitié que vous me demandez. Je vous dirai cependant, quoique je sois pressée de finir cette lettre, qu'avant que les monastères de notre réforme fussent établis, j'ai demeuré vingt-cinq ans dans un couvent où il y avait cent quatre-vingts religieuses, avec lesquelles je vivais comme s'il n'y eût eu que Dieu et moi sur la terre : c'est ce qu'on peut faire, ma chère mère, quand on aime le Seigneur comme vous l'aimez. Soyez donc fidèle à cette pratique, et toutes choses, jusqu'aux croix mêmes les plus pesantes, loin de vous nuire, contribueront beaucoup à vous faire avancer de plus en plus dans la perfection.

Ajoutez, s'il vous plaît, à cela de ne vous mêler que de ce qui vous regarde, lorsque vous ne serez point par votre charge obligée d'observer ce que font les autres. Aimez vos sœurs pour les vertus que vous remarquerez en elles, vous efforçant de les imiter, et ne pensez jamais à leurs défauts.

Cette conduite m'a procuré tant de paix intérieure, que, quoique la communauté où j'étais fût si nombreuse, elle ne me laissait pas plus de distraction que si j'eusse été seule ; au contraire, elle me servait beaucoup à m'avancer dans la vertu : car enfin, ma chère mère, nous pouvons partout aimer et servir ce grand Dieu infiniment aimable. Qu'il soit donc béni à jamais de ce que rien ne peut malgré nous séparer nos cœurs de son divin amour. Je suis, pleine de respect,

Votre servante,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

On ne sait ni en quel lieu ni en quelle année sainte Thérèse écrivit cette admirable lettre, si pleine d'instructions pour les religieux et les religieuses qui vivent dans des communautés peu régulières.

Cependant il paraît, par ce qu'elle dit des constitutions pour les carmélites, qu'elles étaient déjà dressées au temps qu'elle écrivit cette lettre. Or c'est en 1575, selon l'auteur de l'Histoire de l'ordre, que le père Jérôme Gratien dressa ces

constitutions. On ne doit donc pas placer cette lettre avant 1575. Mais faut-il la mettre d'abord après cette année, ou la renvoyer jusqu'après le premier chapitre général de la réforme, tenu à Aleala, au mois de mars 1581, dans lequel les constitutions furent confirmées ? C'est ce que nous ne saurions décider. Une lueur de vraisemblance nous fait néanmoins pencher à croire que ce chapitre s'était déjà tenu, sainte Thérèse marquant dans cette lettre qu'à sa prière il a été défendu dans les constitutions de recevoir des religieuses d'un autre ordre, et étant certain par l'Histoire qu'à sa prière ce chapitre ajouta aux constitutions plusieurs règlements : outre que c'est alors seulement qu'elles reçurent le dernier sceau de l'autorité. En attendant donc qu'on trouve à cette lettre une date sûre, on nous permettra de l'insérer parmi celles de 1581, après le mois de mars.

## LETTRE CXLVII.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

VINGT-TROISIÈME.

*Ses dispositions sur un voyage qu'elle faisait actuellement, et sa douleur du départ de ce père ; vocation d'un ecclésiastique à l'état religieux ; affliction dont elle était agitée.*

1581. — L'Esprit saint soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne vous dirai point que ma joie a été de bien peu de durée ; vous en êtes persuadé. Vous savez aussi combien j'ai désiré le voyage que je fais, voyage qui m'aurait été fort agréable, et que j'aurais eu regret de voir finir, si j'avais eu la compagnie que je souhaitais avoir ; mais ne l'ayant pas, je commence à me lasser et à être très-fatiguée. Dieu soit loué !

Il faut, mon révérend père, vous avouer ma faiblesse, et vous dire de bonne foi que votre absence m'a plongée dans une profonde tristesse. Je fais réflexion que vous auriez pu aisément différer votre départ, au moins jusqu'à ce que vous nous eussiez laissées dans une maison qui nous appartient : quinze jours plus ou moins n'étaient pas une chose de grande importance, et ce petit-délai aurait sans doute empêché que nous ne fussions tombées dans l'abandon où nous sommes. Plaise à Dieu que celui qui en est cause, vous faisant partir

si précipitamment, en use mieux envers votre révérence que je ne me le suis imaginé ; Dieu veuille aussi nous préserver d'un tel empressement, après lequel il ne laissera pas de se plaindre de nous.

Aujourd'hui je ne pourrais rien dire de bon, tant je suis désolée. Si quelque chose est capable de me consoler, c'est de me voir délivrée de la juste appréhension que je pouvais avoir, et que j'avais en effet, qu'on ne touchât au *Sancta Sanctorum*.<sup>90</sup> J'ai une si violente tentation à ce sujet, que, pourvu qu'on l'épargne, je consens que tout l'orage vienne fondre sur moi. Il en est déjà tombé une grande partie, qui m'a tout à fait dégoûtée de ces sortes d'entreprises, et m'a rendue infiniment sensible à l'éloignement des personnes qui ont la bonté de se charger de ma conduite. Dieu fasse servir tout cela à sa gloire ; s'il nous accorde cette grâce, nous, n'avons nul sujet de nous plaindre de nos maux, quels qu'ils puissent être.

Je ne vous ai point encore parlé, mon révérend père, de l'affaire de M. Dias, quoiqu'il m'en eût priée ; persuadée, lorsque vous partîtes, que vous seriez bientôt de retour ; depuis, j'ai été fâchée de ne vous l'avoir pas communiquée, parce que vous n'êtes point revenu, et qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour vous consulter sur le changement d'état qu'il se propose. Depuis quelque temps il me paraît presque déterminé à se faire ou jésuite ou carme déchaussé ; il m'assura que depuis quelques jours il sentait encore plus d'attrait pour notre ordre, et qu'il désirait ardemment savoir votre sentiment et le mien sur ce projet avant que de prendre parti. Il me pria aussi, mais avec les plus vives instances, de ne pas lui refuser cette grâce, et de l'offrir souvent à Notre-Seigneur. Je crus ne devoir pas lui déguiser ma pensée ; ainsi je lui dis nettement que ce changement lui serait avantageux s'il persévérât dans sa vocation, et très-préjudiciable s'il n'y persévérât pas, à cause de l'opinion qu'on s'est formée à son sujet. Je me confirme de plus en plus dans ce sentiment, sans néanmoins me défier de lui. Comme il y a bien des années qu'il sert Dieu fidèlement, je veux espérer qu'il continuera de même

---

<sup>90</sup> C'est le père Jérôme Gratien.

jusqu'à sa mort. Il promet de donner au monastère où il entrera tous les écrits qu'il a du P. Jean d'Avila ; s'ils sont semblables aux sermons qu'il m'a fait lire, je ne doute point qu'ils ne soient fort utiles aux prédicateurs qui n'ont pas, mon révérend père, la science que vous avez.

Quelque persuadée que je sois que ce vertueux ecclésiastique sera d'un grand exemple partout où il ira, il y a néanmoins bien des choses à examiner et bien des mesures à prendre avant sa réception. J'en dois parler au P. Nicolas, et je vous le dis ici afin que, s'il vous en écrit, vous puissiez l'assurer que je vous ai communiqué son affaire : quel sujet n'aurait-il point de se plaindre de ma négligence, si je ne vous en avais pas informé ! N'oubliez pas, s'il vous plaît, de le recommander à Dieu ; pour moi, je le fais très-assiduellement. Je ne vous en dirai pas davantage : vous le connaissez mieux que moi, et vous savez de quelle manière il faudra lui répondre. Cependant vous me feriez bien du plaisir de me mander en quels termes vous lui aurez écrit, si vous avez une voie sûre pour me faire savoir de vos nouvelles. La crainte que j'ai que vous n'en trouviez point, augmente étrangement mon inquiétude et mon chagrin.

Voici, mon révérend père, une lettre dont monseigneur l'évêque d'Osme m'a honorée, avec un papier que j'ai écrit ; je n'ai pas eu le loisir d'en faire davantage. Oserai-je vous dire que vous ne devez pas aller à Alve sans mener avec vous le P. Nicolas, si capable de débrouiller tant de chicane, dans laquelle il faut être versé pour s'en pouvoir démêler ? Je vous suis cependant obligée de m'avoir donné ce père pour m'accompagner, n'ayant pu vous-même me faire cet honneur.

Que d'actions de grâces ne devez-vous point à Dieu, mon révérend père, de vous avoir donné les qualités avantageuses que vous possédez, qualités qui vous font aimer et respecter avec tant de distinction et de préférence, qu'on ne croit point de mérite supérieur au vôtre ! Pour la pauvre Angélique,<sup>91</sup> je ne puis vous exprimer sa

---

<sup>91</sup> C'était elle-même.

peine et son affliction : tout la chagrine, tout lui déplaît, rien ne la contente. Elle dit qu'il n'y a que Dieu qui puisse la consoler et rendre le calme à son âme, ou quelqu'un qui, comme votre révérence, entende son langage ; tout le reste lui est une croix si pesante, qu'elle en est presque accablée. Elle se recommande à vos saintes prières, et la sœur Anne de-Saint-Barthélemi aussi, qui est toute triste depuis votre absence. Donnez-nous à toutes votre sainte bénédiction, et ne nous oubliez pas devant Dieu. Je le conjure de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous rendre un aussi grand saint que le désire celle qui est, pleine de respect,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Il est visible, par les faits que sainte Thérèse traite dans cette lettre, qu'elle l'écrivit dans son voyage de Palence à Sorie, où elle alla fonder une maison de carmélites, l'an 1580, à la prière de l'illustre dom Alonso Vélasquez, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs.

#### Note des Éditeurs.

L'auteur des remarques se trompe lorsqu'il dit que cette lettre fut écrite en 1580, car s'il est visible, ainsi qu'il l'assure, et que cela est visible en effet, que sainte Thérèse l'écrivit dans son voyage de Palence à Sorie ; ce n'est donc qu'en 1581, à la fin du mois de mai, ou l'un des deux premiers jours de juin qu'elle l'écrivit, puisqu'elle raconte elle-même, dans le livre de ses Fondations, chap. 29, que passant par Burgos pendant ce voyage, elle y arriva le mercredi dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement, mercredi qui, dans cette année, tomba le 1<sup>er</sup> juin, et qu'elle ajoute que le surlendemain elle arriva à Sorie.

## LETTRE CXLVIII.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE  
TOLÈDE.*

#### PREMIÈRE.

*La Sainte lui parle des raisons pour lesquelles elle refuse de recevoir dans son ordre une illustre dame, nièce d'un grand cardinal, et le pria de faire goûter ces raisons à son éminence.*

8 juillet 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je répondis, il y a fort peu de jours, à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire ; mais comme cette réponse est allée par un chemin détourné, et que j'apprends qu'elle ne vous soit pas rendue ponctuellement, je prends la liberté de vous écrire cette seconde lettre, persuadée qu'elle vous sera rendue avant la première.

Ce serait une grande consolation pour moi de rendre souvent mes respectueux devoirs à monseigneur le cardinal. Mais craignant de l'importuner, permettez-moi, monsieur, de vous supplier de dire à son éminence que depuis que j'ai eu l'honneur de lui écrire, j'ai communiqué l'affaire de madame sa nièce au R. P. Jacques d'Alderète, prieur des dominicains de cette ville ; et qu'après lui avoir fait peser le scrupule dont elle est agitée au sujet du vœu qu'elle a fait d'être carmélite, les raisons que nous avons de ne pas seconder son pieux désir, et certains inconvénients que je lui ai exposés, il a été persuadé comme moi qu'on ne doit pas la recevoir, et qu'il sera mille fois plus avantageux et à elle et à nous qu'elle reste dans sa maison, appliquée à l'éducation de ses enfants.

Pour ce qui est du vœu qu'elle a fait d'être carmélite déchaussée dans notre monastère de Médine-du-Champ, ce révérend père prétend qu'elle n'en doit avoir aucun scrupule, parce qu'elle n'a pu s'engager qu'à en poursuivre l'exécution. Si donc les carmélites s'y opposent, elle est entièrement dégagée de ce vœu. J'ai été bien aise d'apprendre cette circonstance, que je ne savais pas. Comme donc nous sommes tous dans les mêmes sentiments, le père prieur croit qu'il est à propos de le déclarer nettement à madame Hélène, afin qu'elle prenne son parti, et qu'elle ne songe plus qu'à calmer ses inquiétudes, qui autrement ne finiraient jamais, quoique cette entreprise soit visiblement contraire à la volonté de Dieu, et

préjudiciable au bien de ses enfants qu'elle ne doit pas abandonner.

Le P. Jacques d'Alderète est ici depuis huit ans ; il s'y est acquis la réputation d'un très-saint homme, tel qu'il est en effet ; il mène une vie fort austère et fort pénitente. Comme je ne l'avais jamais vu, j'ai été fort aise de le connaître ; il m'a assuré qu'il avait toujours pensé que madame Hélène ne devait pas quitter sa famille pour entrer en religion, et qu'il n'y avait consenti que sur certaines informations qui portaient que c'était le sentiment d'un savant homme qu'il n'avait pas voulu contredire. Obligez-moi de ne dire à monseigneur le cardinal que ce que vous jugerez à propos qu'il sache touchant madame sa nièce, que nous ne pouvons recevoir, quelque ordre qu'il nous en donnât. J'ai écrit à nos sœurs que ce n'était un bien ni pour elle ni pour nous ; j'en donnerai aussi avis au père provincial. Faites donc en sorte, je vous en conjure, que son éminence n'y songe plus.

Je prie Dieu de vous conserver, monsieur, un grand nombre d'années, et de vous donner autant de son divin amour que je vous en désire, et que lui en demande pour vous celle qui est avec une véritable estime,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

À Sorie, le 8 juillet.

#### REMARQUES

Rien n'est plus digne d'admiration que le refus que sainte Thérèse fait ici de recevoir au nombre de ses filles une veuve, nièce du cardinal de Quiroga ; dame qui réunissait en sa personne tous les avantages : naissance des plus illustres, biens très-considérables, esprit brillant, piété solide, et une vocation à l'épreuve de douze années de rebuts.

La Sainte ne pouvait souffrir qu'on abandonnât des enfants dans un âge où ils ont tant de besoin qu'on veille sur leur conduite. Ainsi elle aima mieux priver sa réforme naissante d'un si ferme appui, que d'ôter à de jeunes enfants une mère si vertueuse et si capable de les bien élever. Exemple admirable de charité et de désintéressement !

La persévérance de madame Hélène de Quiroga l'emporta néanmoins ; sainte Thérèse ne put enfin tenir contre de si pressantes instances et une telle ferveur. Ainsi après douze ans de délai, elle fut reçue dans les carmélites de Médine-du-Champ, où elle a vécu et où elle est morte, chargée d'années et de mérites.

## LETTRE CXLIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.*

*Cette lettre ne contient que des règlements que la Sainte leur laissa en les quittant.*

15 ou 16 août 1581. — Jésus, Maria.

Qu'on fasse pour le parloir un châssis qui s'ouvre et se ferme, sur lequel on puisse clouer une toile comme on fait ailleurs ; qu'il ait des barres de bois fort menues, placées si proche les unes d-es autres qu'on ne puisse pas y passer la main. Ce châssis doit être éloigné de la grille de fer un peu moins d'une demi-aune de notre mesure, et avoir une clé que la mère prieure gardera, et dont elle ne se servira qu'en faveur de ceux à qui la constitution permet d'ouvrir la grille, pères, mères, frères et sœurs.

Le chœur d'en-bas aura un châssis avec de la toile clouée dessus, et des barres de bois comme le châssis du parloir ; il aura aussi des grilles de la manière que j'ai dit qu'elles doivent être, chacune comme la moitié de celle qui y est aujourd'hui ; et je crois qu'il faudra y en ajouter une dans le milieu, pour avoir vue sur l'autel.

Le chœur d'en-haut aura simplement un châssis avec de la toile clouée dessus sans barres de bois ; il faudra pourtant y mettre une grille de fer. Les chœurs des religieuses, quoique élevés, ne doivent pas être sans cette sorte de grille. Les deux chœurs doivent être carrelés, et on doit faire l'escalier comme j'en suis convenue avec Bergera. Si, avant mon départ, je ne puis faire mettre la grille du chœur, souvenez-vous qu'il y a six barres de faites.

Il faut mettre des châssis de verres aux fenêtres de la grande salle où l'on disait autrefois la sainte messe, et des barreaux aux fenêtres qui regardent dans le jardin, placés assez proche l'un de l'autre, pour qu'on ne puisse pas y passer la tête. En attendant que vous ayez le moyen d'en mettre de fer, mettez-en de bois : cela est très-nécessaire. Ne mettez pas le tour à côté de la grille de la communion, par respect pour l'autel, mais de l'autre côté. Vous savez que la mère prieure doit garder la petite clé de la grille de la communion ; ainsi je l'oblige en conscience de ne l'ouvrir, lorsque vous aurez un tour, que pour recevoir Notre-Seigneur.

Pour les confessionnaux, vous les ferez où vous pourrez : ils doivent avoir une grille de fer en forme de râpe, et un châssis avec une toile clouée dessus. Il faut mettre une grille longue et étroite à la fenêtre qui est vis-à-vis du chœur, et qui regarde dans la galerie. La mère prieure doit avoir les clés du parloir de madame votre fondatrice, et faire mettre aux grilles des rideaux qu'on puisse tirer, au cas que quelques-unes des filles qui la servent viennent à se présenter.

Je défends, en vertu du pouvoir qu'on m'a donné sur les carmélites déchaussées, sous les peines et censures qu'il m'est permis d'y mettre que personne ait la hardiesse d'aller parler à ces grilles, si ce n'est à madame votre fondatrice, à madame Éléonore, et rarement à madame Elvire, femme de dom Carlos de Véamonté ; la somptuosité des habits d'une nouvelle mariée, son air et ses manières ne conviennent nullement avec la pauvreté et la simplicité dont nous faisons profession. Pour madame Éléonore, Je ne doute point que vous ne soyez toujours très-édifiées de ses entretiens.

Efforcez-vous de conserver les bonnes grâces de votre illustre fondatrice, et tâchez de lui donner toute la satisfaction qu'elle doit attendre de vous. Mille raisons vous y engagent ; elle est si raisonnable et si vertueuse, qu'elle vous aidera plutôt à vous acquitter parfaitement de vos obligations, qu'elle ne vous en détournera. Toutes les fois que vous recevrez quelques filles, que ce soit avec son

agrément, et n'entreprenez nulle chose importante sans sa participation ; ce sera le moyen de ne vous pas tromper, car elle est très-prudente.

Faites toutes les diligences possibles pour bâtir promptement des cellules selon le dessein que nous en avons pris, puisque votre généreuse fondatrice le veut bien ; ne négligez pas, je vous prie, ce bâtiment ; il vous est d'une telle importance, que, jusqu'à ce qu'il soit achevé, vous ne pouvez sans beaucoup d'incommodités vous acquitter de vos obligations. Lorsque ces cellules seront bâties, n'y couchez pas qu'elles ne soient bien sèches ; vous vous rendriez malades. Ne demeurez pas longtemps non plus dans les chœurs, et n'y passez pas la nuit, lorsqu'ils seront nouvellement carrelés. Ce n'est pas que le chœur d'en-haut ne soit assez sain ; mais s'il y a moins de danger pour la santé, on ne doit pas moins craindre d'y mettre le feu.

N'oubliez pas de tirer le canal de la fontaine, puisque le marché en est arrêté, et que celui à qui l'on s'est adressé le fait de bon cœur. Dès que matines seront dites, qu'on allume dans le dortoir une lampe qui brûle jusqu'au lendemain matin. Quel péril n'y aurait-il point à se trouver sans lumière, au cas qu'une des sœurs se trouvât mal dans la nuit ! et comment pourrait-elle être secourue aussi promptement qu'elle en aurait besoin ? L'entretien de cette lampe ne sera pas considérable, si vous y mettez une mèche fort menue. C'est pourquoi j'ordonne à la mère prieure de ne pas manquer de la faire allumer tous les soirs au sortir de matines. Qu'elle garde ce papier pour le montrer au père visiteur dans le cours de la visite, afin qu'il examine si l'on observe ce qui y est prescrit.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Les règlements que sainte Thérèse laissa à ses filles en sortant de Sorie sont gardés avec tant d'exactitude dans tous les monastères des carmélites de France, qu'on ne peut en approcher sans s'en apercevoir. Loin de s'être relâchées le moins du monde à cet égard, on peut dire qu'elles font plus qu'il ne leur est ordonné, les

pointes de fer quelles ont à leurs grilles n'étant pas spécifiées par la Sainte, quoique conformes à son intention, puisqu'elle en faisait mettre dans tous les monastères qu'elle fondait en personne.

Madame Béatrix de Véamonté, dont la Sainte parle si souvent, était fondatrice des carmélites de Sorie et de Pampelune où elle prit l'habit, âgée de 60 ans, avec le nom de Béatrix de Jésus. Elle y est morte en réputation de sainteté, après y avoir vécu 17 ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses.

Pour madame Eléonore, elle prit l'habit à Sorie, et s'appela Eléonore de-la-Miséricorde. Nous avons deux lettres qui lui sont adressées, la 44<sup>e</sup> et la 167<sup>e</sup>. Ces lettres nous font sentir l'amour tendre que la Sainte avait pour elle, et l'estime qu'elle faisait de son mérite et de sa vertu. Ses supérieurs l'envoyèrent à la fondation de Pampelune, où elle donna de grands exemples de sainteté.

Dont Carlos de Véamonté. dont il est aussi parlé dans cette lettre, était neveu de madame Béatrix, fondatrice de Sorie et de Pampelune. La haine qu'il avait conçue contre la Sainte et contre ses filles, parce que sa tante employait à fonder des monastères de carmélites un bien qu'il croyait lui appartenir, était telle, que ni les exemples de vertu qu'il voyait pratiquer à ces religieuses, ni les miracles continuels que la Sainte, déjà dans le ciel, faisait à ses yeux, ne purent adoucir l'aigreur et l'amertume de son ressentiment. Après quinze années passées dans ce déplorable état, la Sainte lui apparut toute brillante de lumière, et le reprit de cet excès de fureur, ainsi que de quantité d'autres dérèglements. Il l'a déposé lui-même dans les informations pour la béatification de la Sainte, de qui il reçut encore d'autres faveurs, qui le changèrent tellement, qu'il mena depuis une vie fort retirée et fort exemplaire.

Sainte Thérèse partit de Sorie le 16 août 1581, et c'est, selon les apparences, au temps de son départ qu'elle donna à ses filles cette instruction par écrit. Voilà pourquoi nous la plaçons au 15 ou 16 août de l'an 1581. (*Hist. gén. des carmes déch.*, 1. 5, chap. 21.)

## LETTRE CL.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE  
TOLÈDE.*

### SECONDE.

*La Sainte poursuit la permission d'établir un monastère à Madrid ;  
témoigne sa douleur de ce que madame de Quiroga persiste à vouloir être*

*carmélite ; et avoue néanmoins que l'état de carmélite convient mieux à cette dame que celui de religieuse d'un autre ordre.*

13 sept. 1581.— La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je prie Dieu de vous récompenser de la consolation que votre lettre m'a donnée ; je l'ai reçue à Sorie. À l'heure qu'il est je suis à Avila, où le père provincial m'a ordonné d'attendre que Dieu ait disposé le cœur de monseigneur le cardinal à nous permettre de faire une fondation à Madrid. Le terme cependant me paraît bien long d'attendre ici l'arrivée de son éminence à la cour, parce que, comme on doit y tenir une assemblée d'évêques, il y a apparence que tout le carême se passera avant qu'ils se soient joints.

J'ose espérer que monseigneur le cardinal, qui ne m'a pas remise si loin dans la lettre dont il m'a honorée, pensera à moi avant ce temps-là, si vous avez la bonté de l'en faire souvenir, et de lui représenter que l'hiver est fort rude dans ce pays, où j'ai coutume d'être malade.

J'écris à son éminence touchant madame sa nièce, et je prends la liberté de lui adresser la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, par laquelle elle me marque que si nous ne la recevons pas parmi nous, elle entrera dans l'ordre de Saint-François. Cela me désole, persuadée qu'elle n'y sera point contente. Autant que je puis connaître le caractère de son esprit, elle n'est point propre à l'ordre de Saint-François ; il s'accommodera infiniment mieux du notre ; et je ne pense pas, si elle est jamais religieuse, qu'elle trouve du repos autre part, outre que nous avons une de ses filles, et qu'elle serait proche de tous ses autres enfants.

Faites-moi le plaisir, monsieur, de prier pour cette affaire avec ardeur, et de me procurer une réponse de son éminence. Madame sa nièce est fort affligée ; et comme je l'aime et l'honore infiniment, je ne puis ne l'être pas avec elle. Mais quelque touchée que je sois de sa douleur, je ne vois cependant aucun remède à y apporter, et c'est ce qui me chagrine extrêmement. Je vous dis, monsieur, tout ceci en

secret. Plaise au Seigneur de vous conserver un grand nombre d'années, et de vous faire croître sans cesse en sainteté. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

De notre monastère de Saint-Joseph d'Avila, le 13 septembre.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, l'an 1581. Quoiqu'elle s'y efforce, par le moyen de M. Péгна, de faire agréer au cardinal dom Gaspard de Quiroga le refus qu'elle fait de recevoir madame sa nièce, il faut cependant que l'entrée de cette dame en religion n'ait pas été plus longtemps différée ; car elle prit l'habit des carmélites un mois ou six semaines après cette lettre écrite.

## LETTRE CLI.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

VINGT-QUATRIÈME.

*On élit la Sainte pour prieure à Saint-Joseph d'Avila ; joie qu'en ont les sœurs de ce couvent ; embarras au sujet d'une novice : les qualités, et non les richesses à considérer dans les sujets ; incertitude de la Sainte sur ce qu'elle devait penser de dom Pédro de Castro ; elle blâme le caractère d'une sous-prieure, désapprouve une proposition du père Nicolas, fait un règlement à observer dans les visites qu'on fait aux sœurs malades, n'est point contente de la conduite d'un confesseur de son couvent.*

26 octobre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous dire qu'outre la douleur que j'ai de ne recevoir point de vos nouvelles, il m'est bien dur de ne savoir pas même le lieu de votre résidence. Dans quel embarras cette incertitude ne nous jetterait-elle pas, s'il arrivait que, pour quelques affaires importantes, on eût besoin de s'adresser indispensablement à vous ?

Dieu veuille vous donner de la santé, quelque part où vous soyez. La mienne est assez bonne, Dieu merci ; mais me voici élue prieure de ce monastère, comme si j'avais le loisir d'en faire les fonctions. Toutes nos sœurs en ont tant de joie, que pour la marquer elles ont déjà composé des cantiques de réjouissance.

Il faut vous dire, mon révérend père, qu'ayant déclaré, il y a quelque temps, à la sœur Anne-des-Anges qu'elle ne s'attendît point de faire profession de la règle réformée, que la grâce qu'on pouvait lui accorder était qu'elle allât au monastère de l'Incarnation faire vœu de la règle mitigée, après quoi elle reviendrait ici vivre parmi nous, comme plusieurs religieuses de l'Incarnation qui n'ont point pris la réforme, pourvu qu'elle donnât une dot au monastère de l'incarnation et une autre dot à cette maison ; après, dis-je, avoir fait cette proposition à notre pauvre novice, elle s'est affligée à l'excès, et m'a demandé avec les dernières instances que nous ne la fissions pas sortir ; que nous l'éprouvassions autant de temps que nous jugerions à propos ; qu'elle se soumettait à ne parler qu'aux confesseurs qu'on lui donnerait, et que si après l'avoir examinée, ils lui conseillaient d'aller au monastère de l'Incarnation, elle leur obéirait. Enfin elle est si changée depuis quinze jours, qu'elle est le sujet de notre admiration ; ses scrupules et ses peines intérieures ont cessé ; elle fait paraître plus d'ouverture de cœur et de simplicité ; elle est gaie, contente et se porte bien. Sur ce pied-là on ne peut pas en conscience lui refuser la profession, pourvu qu'elle persévère dans ces bonnes dispositions. Je me suis informée d'elle à ses anciens confesseurs : ils m'ont tous assuré que ces inquiétudes d'esprit ne lui sont pas naturelles, et qu'il n'y a pas plus de dix-huit mois qu'elle en est agitée. J'ai été bien aise de l'apprendre de leur bouche ; car on m'avait dit qu'elle était d'une humeur inquiète, et je ne savais qu'en penser, parce que je ne la connais pas, et qu'il y a très-peu de temps que je suis avec elle.

Il m'est quelquefois venu dans l'esprit que ce calme intérieur dont elle jouit pourrait bien n'être qu'une illusion du démon pour nous tromper plus finement, et nous engager par de si belles apparences à lui faire faire profession ; après quoi il la tourmentera

plus que jamais, et nous causera à toutes, aussi bien qu'à sa mère, mille peines et mille chagrins. Sa mère néanmoins est fort tranquille à l'heure qu'il est. La proposition de l'envoyer au monastère de l'Incarnation faire ses vœux était fort de son goût, et plaisait aussi beaucoup à quelques autres de nos sœurs ; nous avons pris ce parti, sa mère et moi, sur ce qu'elle m'assurait plus que personne qu'elle ne nous était pas propre ; recommandez-la, je vous prie, à Notre-Seigneur.

Cette novice eut envie, il y a quelque temps, de rendre nul le contrat que vous savez, pour pouvoir donner davantage à cette maison ; elle me pria donc, mais sans me déclarer son dessein, de lui procurer un entretien avec le chanoine dom Pedro de Castro, de qui je l'ai appris ; elle lui fit voir ce contrat qu'il trouva en très-bonne forme, le suppliant avec mille instances de vouloir bien lui donner conseil sur ce qu'elle devait faire ; mais il refusa de s'en mêler, et lui dit pour raison de ce refus qu'il était ami des jésuites et de nous, et que soit qu'elle le donnât ou à eux ou à nous, elle ferait également bien ; qu'elle pouvait cependant demander conseil à quelque autre. Je répondis à monsieur de Castro, lorsqu'il me fit ce récit, qu'elle ne devait pas se donner tant de mouvement, que les choses étaient en bon état, qu'il n'y fallait rien changer, parce que si elle n'est pas propre à notre état, ses richesses, quelque grandes qu'elles fussent, ne nous la feront pas recevoir, comme nous ne la renverrons pas si elle en a les qualités.

Obligez-moi de me dire de quel caractère est ce chanoine, et si l'on peut se confier à lui ; je fus charmée de son esprit et de ses manières obligeantes ; mais n'est-ce point parce qu'il est de vos amis que j'en ai été si contente ? Il est venu ici diverses fois ; il nous a même prêché un des jours de l'octave de la Toussaint ; mais il ne veut, dit-il, confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avait fort envie d'entendre ma confession, et comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des âmes, j'ai soupçonné qu'il y avait un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions et des révélations, et qu'il ne croit pas même à celles de sainte

Brigitte. Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la mère Marie de-Jésus-Christ Si j'avais encore les peines d'esprit que j'ai eues autrefois, je serais ravie de lui parler, et de lui communiquer mes dispositions intérieures ; car j'ai bien de la confiance aux directeurs incrédules en fait de grâces extraordinaires, persuadée qu'ils seraient plus capables que les autres de me détromper si j'étais dans l'erreur ; mais, délivrée par la grâce de Dieu de tant d'alarmes, le désir que j'ai de l'entretenir est médiocre. Je pourrai donc, si vous l'agréez, mon révérend père, lui parler un de ces jours, quoique je ne parle plus guère de mon âme, à présent qu'elle jouit de la paix, si ce n'est à mes anciens directeurs.

Voilà, mon père, une lettre de Villeneuve que je vous envoie ; j'ai une extrême compassion de la prieure de ce monastère, qui souffre beaucoup de sa sous-prieure. C'était presque la même chose à Malagon. Les personnes de l'humeur de cette sous-prieure sont dans une agitation perpétuelle, et se donnent tant de mouvements inutiles, qu'elles troublent le repos et la tranquillité de toute une communauté. Ainsi je crains étrangement de recevoir de telles personnes à la profession.

Je souhaiterais, mon révérend père, que vous les allassiez voir, et si on fait un établissement à Grenade, qu'on y envoyât la mère sous-prieure de Villeneuve, avec une ou deux sœurs converses ; j'espère que, sous la conduite de la mère Anne-de-Jésus et dans une grande ville, tout ira mieux. Il y a aussi des religieux qui confessent, dont elles pourront tirer de grands avantages. Je ne doute pas cependant que le monastère de Villeneuve ne réussisse parfaitement, car il y a dans cette communauté de très-saintes filles, et quoiqu'on reçoive les deux parentes de monsieur le curé, comme il le souhaite, cela ne gênera rien, pourvu qu'on leur donne ce qu'il a promis.

Le père Nicolas, à la sollicitation de son frère, souhaiterait que votre révérence prît la peine d'aller à Séville. Comme les raisons qu'il allègue ne me paraissent pas assez solides pour vous engager à entreprendre ce voyage, je lui ai écrit que je n'y voyais aucune

nécessité, que tout allait bien dans ce pays-là, et que depuis peu j'avais reçu une lettre de la mère prieure qui m'en assurait ; je lui marquai aussi qu'il était impossible que vous quittassiez Salamanque.

J'ai fait ici, mon révérend père, un règlement tout nouveau. Il porte que lorsqu'il y aura une sœur malade, on n'ira pas la visiter plusieurs à la fois ; mais que quand une sœur entrera, celle qui y était auparavant lui cédera la place, à moins que la maladie ne fût telle qu'elle obligeât de se joindre plusieurs ensemble pour rendre service à la malade. Je trouve mille inconvénients à s'assembler de cette sorte à l'infirmerie, non seulement à cause du silence, mais aussi parce que la communauté, qui est si peu nombreuse, se trouve alors toute dérangée. Outre cela, les plaintes et les murmures se peuvent glisser aisément dans de pareils entretiens. Si vous approuvez ce règlement, faites-le garder, je vous prie, dans votre monastère ; sinon, ayez la bonté de m'en donner avis.

Le confesseur d'ici est mécontent et déconcerté de ma conduite à son égard, non que je lui refuse de parler à la sœur Marie-Anne lorsqu'il le désire, mais parce que je le prie de multiplier et de prolonger moins ces entretiens. Tout y est saint ; mais Dieu nous garde de ces confessions qui durent des années. Il n'est pas aisé d'en détruire les inconvénients. Qu'en arriverait-il si ce n'était pas un aussi saint homme, et si cette fille était moins sainte ? Certaines choses que j'ai remarquées ici depuis que j'ai fini ma lettre m'ont fort déplu ; c'est ce qui fait que je vous parle de cette affaire, quoique je n'eusse pas d'abord pensé à vous en entretenir. Si l'établissement à Madrid vient à réussir, le plus court sera d'y envoyer cette sœur, et de nous défaire honnêtement du confesseur, dont la façon d'agir et de penser m'est insupportable.

Je prie Dieu, mon très-révérend père, de vous conserver et de vous donner une sainteté aussi parfaite que vous la souhaitez celle qui est très-respectueusement,

Votre indigne servante et fille,  
Thérèse DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de Saint-Vincent, et demain la veille des Apôtres.

Je me persuade, selon ce que la mère prieure de Tolède m'a écrit, que le porteur de cette lettre me priera demain matin de vous solliciter de lui donner l'habit ; je vous prie donc par avance de ne le lui pas refuser.

Ordonnez, s'il vous plait, les suffrages de l'ordre pour le repos de l'âme de notre chère sœur Marie-Madeleine, qui est décédée ; vous le verrez par cette lettre circulaire ; et faites-en, je vous prie, donner avis à tous les monastères.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, le 26 octobre 1581, veille de la fête de Saint-Vincent et de Sainte-Christine, martyrs de la ville.

Qu'on ne s'étonne pas du moyen qu'elle propose pour ne pas congédier tout à fait la novice dont elle parle ; il y avait pour lors, dans plusieurs monastères de sa réforme, des religieuses du couvent de l'Incarnation, qui, ayant accompagné la Sainte lorsqu'elle en sortit, sans nul dessein d'embrasser sa réforme, ne laissaient pas de vivre parmi les carmélites réformées avec beaucoup de paix et d'union ; quelques-unes même embrassèrent ensuite la réforme, lorsque d'autres retournèrent à leur maison de profession.

On rapporte qu'un matin que la Sainte était dans le chœur, recommandant l'affaire de cette novice à Notre-Seigneur, il lui ordonna de lui faire faire profession à l'instant, et que s'étant levée aussitôt de la place où elle était, elle alla trouver la sœur Anne-de-Saint-Barthélemi, et lui commanda de disposer toutes choses dans le chœur pour la profession de la sœur Anne-des-Anges, parce que c'était la volonté de Dieu. Ainsi elle fit sa profession entre les mains de la Sainte, le jour même, 28 novembre 1581, un mois et deux jours après cette lettre écrite. Cette vertueuse fille fut toute sa vie un modèle de patience et de résignation à la volonté de Dieu, qui l'éprouva par de très grandes maladies et de continuelles peines d'esprit.

Le chanoine dom Pedro de Castro, dont il est parlé dans cette lettre, est le même à qui la lettre 134 est adressée. Voyez la note sur cette lettre.

## LETTRE CLII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

## VINGT-DEUXIÈME.

*Tendresse de la Sainte pour cette mère, et son désir d'en être aimée par retour ; elle lui apprend qu'on l'a élue prieure à Saint-Joseph d'Avila, et l'extrême pauvreté de ce couvent ; lui conseille un remède, et prescrit de la reconnaissance envers un bienfaiteur ; lui communique quelques affaires, et souhaite savoir des nouvelles de son intérieur ; lui envoie une décision touchant le silence de la nuit ; lui parle d'un décret du pape louchant la clôture, du danger qu'il y a de violer une seule des constitutions, d'un refus qu'elle fait au père Alvarez, des consolations qu'elle reçoit du père Gratien, d'un mauvais conseil qu'avait donné le père Nicolas, qu'elle estime néanmoins, et lui demande quelques services.*

8 novembre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Votre dernière lettre m'a donné une joie très-sensible, mais qui ne m'est pas nouvelle, accoutumée que je suis à recevoir de celles que vous m'écrivez une consolation qui me dédommage du chagrin et de l'ennui que me causent quantité d'autres lettres. C'est une justice que vous me rendez, ma chère mère, de m'aimer un peu, et j'ai pour vous une tendresse qui me fait désirer que vous me donniez quelquefois des marques de la vôtre. Notre inclination naturelle nous porte à souhaiter du retour en fait d'amitié : cela ne doit pas être mauvais, puisque Notre-Seigneur même l'exige de nous ; car, bien qu'il y ait une distance infinie entre l'amour qui est dû à cette haute Majesté et celui qui convient à de faibles créatures, c'est cependant un avantage pour nous de ressembler à Dieu en quelque chose, ne fût-ce qu'en celle-là.

Je vous ai écrit de Sorie une grande lettre ; je crains que le P. Nicolas ne vous l'ait pas envoyée. Je vous y marquais que nous avons tant prié pour vous dans tous nos monastères, que, loin d'être surprise que vous jouissiez d'une si grande tranquillité, et que vous soyez si bonnes et si vertueuses, je m'étonne que vous ne soyez pas devenues des saintes à canoniser ; car nous n'avons point cessé, tant que cette horrible tempête a duré, d'implorer le secours du Tout-Puissant et de le solliciter de vous rendre le calme.

Vous devez donc, ma chère mère, à présent que vous goûtez les

douceurs de la paix, prier pour ceux qui sont dans la guerre, principalement pour ce couvent de Saint-Joseph d'Avila, qui en a un vrai besoin, et qui vient de m'élire prieure, seulement pour remédier à la nécessité où il se trouve. Quel fardeau pour une personne de mon âge, accablée d'infirmités et de mille occupations, d'être chargée de la conduite d'une maison dans l'état où est celle-ci !

Je ne sais si vous avez appris qu'un gentilhomme a laissé à ce monastère, qui n'a pas la troisième partie de ce qui est nécessaire pour subsister, un certain revenu dont nous ne devons pas jouir sitôt ; et qu'en conséquence de ce legs la ville a discontinué de nous faire les aumônes qu'elle nous faisait d'ordinaire. Cela nous embarrasse d'autant plus que, ne jouissant pas encore du legs, nous sommes chargées de bien des dettes ; ainsi je ne sais ce que deviendra ce monastère. Priez Dieu pour moi, ma chère fille ; la nature est faible, et se lasse quelquefois de souffrir, surtout d'être prieure dans un temps où il y a tant d'affaires à débrouiller. Si Dieu en est glorifié, je m'estimerai très-heureuse, et je compterai toutes mes peines pour moins que rien.

Il faut que je vous dise que j'ai du chagrin que vous me ressembliez en quoi que ce soit, parce qu'il n'y a rien de bon en moi : je ne suis qu'un composé de misères, selon l'esprit et selon le corps, mais misères qui ne peuvent s'exprimer. Néanmoins je n'ai pas été fâchée que vous ayez mes maux de cœur ; ils guérissent quelquefois plusieurs autres infirmités ; et d'ailleurs, quoique insupportables dans leur grande violence, ils ne sont pas dangereux, principalement pour vous, qui êtes hydropique.

Quoiqu'il ne soit pas bon de faire tant de remèdes à la fois, on ne peut se dispenser d'en faire quelqu'un, afin d'adoucir les maux qui pressent vivement. Je vous envoie un mémoire pour faire certaines pilules fort estimées. J'en ai pris par l'ordre d'un habile médecin, et je m'en suis trouvée mieux ; je ne doute point qu'elles ne vous soulagent, quand même vous n'en prendriez qu'une tous les quinze jours. Pour moi, elles m'ont soulagée, quoique je ne sois pas encore

tout à fait rétablie, et que j'aie, outre mes grands vomissements, plusieurs autres incommodités. Ne manquez donc pas, ma chère mère, d'essayer de ce remède.

J'ai appris la maladie et la convalescence de ma chère Gabrielle par le père provincial,<sup>92</sup> qui était ici lorsqu'on lui apporta votre lettre ; j'en fus touchée sensiblement, ainsi que ma nièce Thérèse, qui vous aime ardemment, et qui vous fait mille et mille compliments. Vous seriez charmée, ma chère mère, de la voir à présent : avec beaucoup de vivacité d'esprit, elle devient fort savante et fort éclairée dans ce qui concerne sa perfection. Demandez à Dieu, je vous prie, qu'il lui continue ses grâces ; l'air du monde est si contagieux, qu'on ne saurait trop appréhender pour les personnes qui le respirent ; ainsi je loue Dieu de l'avoir mise auprès de moi et de m'avoir chargée de son éducation.

Dites, s'il vous plaît, à la sœur Saint-François de ne pas oublier dans ses prières monsieur Accacio, qui est mort. Assurez-la en même temps que sa lettre m'a donné une vraie joie, et que je serais ravie de lui faire réponse si j'en avais le loisir ; mais il n'y a pas moyen.

Que vous m'avez fait de plaisir, ma chère mère, de m'apprendre que le P. Garcia est arrivé à Séville, et que je vous en suis obligée ! On m'avait assuré qu'il y serait bientôt ; mais comme je le désirais passionnément, je n'y ajoutais point de foi, et j'en douterais encore si vous ne me l'aviez pas mandé, N'oubliez pas de lui témoigner une grande reconnaissance ; vous devez le considérer comme un fondateur de notre réforme, à laquelle il a infiniment contribué par les bons offices qu'il nous a rendus. Il ne faut donc point baisser son voile devant lui, quelque exactitude qu'on doive avoir à le baisser devant tout le monde, mais principalement devant les carnes, qui ne nous doivent jamais voir.

La mort de mon frère est cause qu'on ne nous a rien envoyé des Indes. Si donc on veut en tirer quelque secours, il faut un billet de

---

<sup>92</sup> Le père Jérôme Gratien.

mon neveu dom François à son frère dom Laurent marié depuis peu, et qui a dans ce pays un emploi considérable qui lui vaut, dit-on, six mille ducats de rente. Ne vous étonnez pas de ce qu'il ne vous a point encore écrit ; il ne vient que d'apprendre la mort de son père, et il ne sait rien ni de l'embarras où sont les affaires de son frère, ni de la peine que me donnent tous mes parents, avec lesquels je crains plus que jamais d'avoir quelque chose à démêler.

Le P. Nicolas prétend que mon neveu dom François, qui est chargé d'une aumône de 1500 ducats, est obligé d'en donner 1000 à votre monastère. Si cela est vrai, vous aurez le moyen, ma chère mère, de payer une partie de vos dettes. J'ai écrit à mon neveu de ne pas oublier cette maison de Saint-Joseph où je suis ; elle est dans la dernière nécessité. Procurez-nous aussi, si vous le pouvez, quelques assistances, comme fait monsieur votre frère, et accommodez-vous de telle sorte que nous puissions toucher les 200 ducats en question, car je suis lasse d'en parler au P. Nicolas.

Nous comptons faire travailler incessamment au bâtiment de la chapelle de mon frère ; si elle n'est pas achevée dans le temps que je serai ici, elle sera au moins bien avancée. Je ne sais combien de temps je resterai à Avila ; mais je me flatte de n'en sortir que pour aller fonder un monastère à Madrid. Si vous saviez en quel état est le bien de mon neveu, vous en seriez touchée de compassion. C'est un jeune homme dont l'attrait dominant est la retraite et la prière, et qui néglige tout le reste ; ainsi, quelque désir que j'aie de ne point entrer en connaissance de ses affaires, je suis contrainte de m'en mêler, car ou m'assure que j'y suis obligée en conscience. Cela me fait sentir que le malheur que j'ai eu de perdre un frère pour qui j'avais tant de tendresse n'était pas le plus grand qui dût m'arriver ; celui d'être obligée de démêler mille affaires avec tous mes parents, et de ne savoir à quoi se termineront tant d'embarras, m'est encore plus sensible.

Mandez-moi, ma chère mère, vos dispositions intérieures ; je serai ravie de les apprendre : après tant de persécutions souffertes si

constamment, il ne faut pas douter que votre âme n'ait fait de merveilleux progrès dans la perfection. Je serais bien aise de voir les cantiques que vos filles ont composés. Vous faites bien de les entretenir dans une sainte joie et dans l'allégresse spirituelle ; elle leur est très-nécessaire pour se soutenir au milieu de tant d'afflictions. Faites-moi savoir aussi si la santé de la mère sous-prieure est entièrement rétablie ; Dieu vous a fait une très-grande grâce de vous la conserver.

J'ai consulté, ma révérende mère, plusieurs docteurs sur l'heure de complies et sur l'heure de la récréation ; je leur ai représenté que, quoique la règle n'ordonne de garder le silence que depuis complies jusqu'après le *Pretiosa* de prime du jour suivant, nous ne laissons pas de le garder tout le reste du jour, excepté les heures destinées à la récréation ; sur quoi ils ont approuvé que nous disions complies à l'heure ordinaire, et que nous prenions la récréation auparavant, comme on a coutume de la prendre. Ainsi il n'y faut rien changer. Le père provincial, à qui j'ai aussi proposé cette difficulté, trouve bon que nous gardions le silence, non seulement depuis complies jusqu'après le *Pretiosa* du lendemain, mais tout le reste de la journée.

Il faut faire boucher la porte de la sacristie qui donne dans votre église, afin que vos religieuses ne puissent jamais y entrer. Le décret du pape, donné *motu proprio*, excommunie les religieuses qui sans une nécessité indispensable entreront dans l'église, ou qui sortiront de la clôture, même pour aller fermer les portes de la rue. Il faut donc nécessairement que la femme qui en est chargée couche en-dedans. Comme nous n'avons personne ici qui puisse avoir soin de fermer la porte de la rue, nous avons fait faire une serrure qui s'ouvre et qui se ferme en-dedans et en-dehors ; le garçon qui nous sert la ferme le soir en s'en allant chez lui, et l'ouvre le lendemain matin. Nous gardons cependant une clé de notre côté, pour servir en cas d'accident.

Vous devez donc, ma chère mère, avoir un bon sacristain, et un tour dans la sacristie ; l'excommunication du pape ne regarde que la

sacristie et la porte du monastère. Quand même le pape ne l'aurait pas ordonné, nous ne pourrions nous autres en user autrement ; car c'est un point de nos constitutions, et vous savez assez à quel péril on s'expose lorsqu'on ne les garde pas, et que si c'est par coutume qu'on manque d'en observer une seule, on pèche mortellement.

Je crois qu'il y a plus de quinze jours que j'ai commencé cette lettre ; présentement je reçois votre dernière avec celle du P. Rodrigue Alvarez, à qui j'ai d'extrêmes obligations. Je voudrais lui faire réponse, et je ne puis m'y résoudre à cause de certains éclaircissements qu'il me demande, et que je ne juge pas à propos de confier au papier. Je les lui donnerais volontiers si j'avais l'honneur de lui parler, parce que je n'ai nul secret que je ne confiasse avec plaisir à une personne pour qui j'ai tant d'estime et de vénération, et à qui j'ai développé tous les plis et les replis de mon cœur ; j'aurais même d'autant plus de joie de lui communiquer mes dispositions intérieures, que je n'ai personne ici qui entende mon langage, et avec qui je puisse me consoler de mes peines, à moins que Dieu ne m'envoie le P. Jérôme Gratien, qui me console toujours.

Il faut que je vous dise, ma chère fille, que je ne puis vous pardonner que vous ne me disiez point de ses nouvelles. Selon ce qu'on m'a mandé, il doit être arrivé à Madrid ; c'est pourquoi je ne lui écrirai pas si tôt, quelque envie que j'aie de lui parler et de lui écrire ; j'attendrai que j'aie reçu de ses lettres ; il serait sans doute bien surpris s'il savait ce que je lui dois.

Ce père m'a marqué qu'il vous avait laissé, ma chère fille, un livre écrit de ma main, dans lequel je suis sûre que vous lisez peu. Je vous prie, lorsque le P. Rodrigue Alvarez vous ira voir, de lui lire la VII<sup>e</sup> demeure sous le sceau de la confession, et de lui dire que la personne qu'il connaît est arrivée à cet état, qu'elle jouit de la paix et de la tranquillité parfaite dont il est parlé dans cet endroit, et qu'elle a consulté sur cela des docteurs très-éclairés, qui l'ont assurée qu'elle était dans un bon chemin. Si vous ne pouvez la lui lire entièrement dans une seule visite, lisez-la en plusieurs, mais ne lui mettez pas le

livre entre les mains ; quelques instances qu'il m'ait faites pour l'avoir, je le lui ai toujours refusé. Je ne ferai donc point réponse à sa lettre, qu'il ne m'ait dit son sentiment sur cet article. En attendant, n'oubliez pas de lui faire bien des compliments de ma part.

Il faut l'avouer, ma chère mère : gagnée, ainsi que vos filles, par les beaux discours de votre ami, je désirais si bien que vous vous logeassiez dans le quartier de Saint-Bernard, qu'il me tardait de vous y savoir transférées, et la nouvelle m'en aurait enchantée, tant j'ai de tendresse pour vous toutes. Mais non seulement je suis revenue de cette idée, je suis même toute surprise qu'il ait pu se tromper à ce point : sans doute qu'il n'avait pas examiné la maison, et qu'il ignore ce qu'il faut pour des monastères. Si vous aviez moins de dettes, et que vous trouvassiez une habitation qui valût mieux que celle où vous êtes, j'approuverais que vous en fissiez l'acquisition ; mais de la cherté dont les maisons sont à Séville, et dans l'état où sont vos affaires, il ne convient point d'y penser : outre que telle maison, qui paraîtrait meilleure que la vôtre, serait peut-être plus défectueuse et plus incommode. N'en parlons plus, le P. Nicolas n'en parlera pas non plus, car je lui en ai écrit. Il me représentait l'affaire comme admirable, vous la désiriez ardemment ; et pour ces deux raisons je la désirais de même, et j'en bénissais Dieu. Plaise à sa bonté de nous éclairer dans nos désirs et dans nos entreprises.

Ce père a fort peu de santé : priez Dieu pour sa conservation ; nous ferions une vraie perte en sa personne, mais principalement votre monastère. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes chères filles ; je désire ardemment qu'elles deviennent toutes de grandes saintes. Nos sœurs de cette maison vous assurent de leurs respects, et se recommandent très-instamment à vos ferventes prières.

J'ai été, ma chère fille, si libérale de votre térébenthine, qu'il ne m'en reste presque plus ; j'ai cependant besoin d'en avoir, car elle m'est fort utile, ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Vous me ferez donc plaisir de m'en envoyer par la première occasion. En attendant, demandez à Dieu qu'il me donne les moyens de faire subsister la

communauté dont il m'a chargée. Je suis, ma révérende mère, avec une véritable estime, tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 8 novembre.

REMARQUES.

Ce fut à Avila, l'an 1581, que sainte Thérèse écrivit cette lettre. Si elle y exige de la mère Marie de-Saint-Joseph un retour d'amitié, c'est moins par la satisfaction naturelle d'être aimée, satisfaction bien voisine de l'amour-propre, que parce que cette union de leurs cœurs était utile à l'une et à l'autre, ainsi qu'à l'ordre entier. On doit ajouter que la Sainte regardait cette mère comme une sainte d'un mérite supérieur ; et que, comme elle aimait tous les saints, elle ambitionnait d'en être aimée, afin qu'ils s'intéressassent pour elle. Aussi en conjure-t-elle souvent et avec instance cette excellente fille.

Le décret dont elle parle, donné *motu proprio* pour défendre à toutes religieuses d'entrer même dans l'église pour parer l'autel, est de Grégoire XIII.

Lorsqu'elle dit que, violer par coutume une seule des constitutions, c'est un péché mortel, elle entend le violement de toute une communauté, qui, en abolissant ainsi une loi saintement établie, ternit l'éclat de la profession religieuse, et introduit le relâchement ; ou si c'est aussi des fautes habituelles des particuliers qu'elle a entendu parler, c'est en supposant ces transgressions accompagnées de mépris de la loi.

*Question.* Si l'infraction habituelle peut être séparée du mépris. — Les théologiens, raisonnant sur ce sujet en philosophes, sont partagés, et nous ne prendrons parti ni pour les uns ni pour les autres. Tout ce que nous dirons, c'est qu'enfreindre habituellement quelque'une des lois de l'état qu'on a embrassé, c'est au moins courir risque de son salut.

J'ai déjà remarqué, dans la note sur la 21<sup>e</sup> lettre au père Jérôme Gratien, que le couvent de Saint-Joseph d'Avila était tombé dans le relâchement ; et nous trouvons dans l'Histoire générale de l'ordre (liv. 5, ch. 21) que les religieuses en furent punies par les misères d'une pauvreté extrême dont Dieu les affligea. C'est de cette décadence du spirituel et du temporel que la Sainte parle ici en gémissant ; mais c'est à quoi elle ne tarda pas à remédier avec succès.

Quant à la cruelle et humiliante persécution que les carmélites de Séville avaient soufferte, et qu'elle rappelle dans cette lettre, il y

avait déjà du temps que Dieu les en avait dédommagées par un surcroît de gloire et de paix ; on peut voir ce qu'en raconte l'historien de l'ordre, 2<sup>e</sup> part., liv. 3, chap. 4 et 14.

## LETTRE CLIII.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ MARTIN ALONZO DE SALINAS, CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PALENCE.*

*La Sainte, après l'avoir assuré de sa reconnaissance et de son estime, le prie de la servir pour la fondation de Burgos.*

13 novembre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Vous feriez une bonne œuvre, si, pour vous délasser un peu des occupations ennuyeuses auxquelles vous êtes souvent appliqué, vous m'honoriez quelquefois de vos lettres ; car elles me donnent tant de consolation, que j'en soutiens plus aisément toutes mes peines ; mais consolation qui n'est pas sans amertume, parce qu'elle me fait sentir plus vivement le déplaisir d'être éloignée d'une personne pour qui j'ai tant de vénération. Dieu soit loué de tout ! je lui rends grâces de la santé qu'il vous donne, et de ce que messieurs vos frères sont arrivés si heureusement à Burgos.

Ne pourriez-vous point, monsieur, à présent que vous êtes tous ici, employer de concert le grand crédit que vous avez pour la réussite de notre fondation ? Vous y serez secondés avantageusement par madame Catherine de Tolosa, à qui Dieu a inspiré une ardeur incroyable pour la poursuivre vivement, ce qui n'est pas assurément sans quelque mystère.

Cette dame m'a écrit, et je lui fais réponse ; j'écris aussi aux personnes à qui elle me marque de m'adresser Vous m'obligerez sensiblement, monsieur, de vouloir bien vous donner la peine d'écrire la lettre que la mère prieure a pris la liberté de vous demander, et toutes celles que vous jugerez nous être avantageuses. Notre crainte n'est peut-être qu'une terreur panique, car madame de Tolosa m'écrit

que depuis même qu'on a commencé de traiter de notre établissement, la ville a permis de fonder plusieurs autres monastères. Je ne comprends pas quelles raisons elle pourrait avoir de s'opposer à celui-ci, qui ne sera que de treize religieuses ; à moins que le démon, excité par la haine qu'il nous porte, n'y asse naître des obstacles.

Celui que vous me marquez, monsieur, est très-réel, et j'appréhende fort qu'il ne soit suivi de plusieurs autres. Cependant si Dieu veut que nous nous établissions à Burgos, tous les efforts de l'enfer ne pourront l'empêcher. Je prie Dieu d'en tirer sa gloire, et de vous conserver avec l'augmentation de sainteté que je lui demande tous les jours pour vous, toute misérable pécheresse que je suis.

J'ai tant de lettres à écrire aujourd'hui, que je ne puis vous entretenir aussi longtemps que je le souhaiterais. Le dérangement de ma santé est moins grand qu'à l'ordinaire, et je ne suis pas fort incommodée du froid de ce pays ; il est cependant bien couvert de neiges. Je suis, pleine de respect,

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

Oserai-je, monsieur, vous supplier de faire mes respectueux compliments à monsieur Suéro de Vegas, et à madame Elvire, son épouse ? Je pense souvent à eux devant le Seigneur, et je prie beaucoup pour leurs petits anges.<sup>93</sup>

De notre monastère de S.-Joseph d'Avila, le 13 novembre.

REMARQUE.

M. de Salinas de Palence, qui avait rendu de grands services à la Sainte lorsqu'elle y établit des carmélites, et qu'elle sollicite ici d'employer son crédit pour faire réussir la fondation de Burgos, y travailla avec tant de zèle et d'assiduité, qu'on peut dire que c'est à ses soins qu'on fut redevable du succès.

---

<sup>93</sup> C'étaient leurs enfants.

## LETTRE CLIV.

*À DOM JEAN D'OVALLÉ, SON BEAU-FRÈRE.*

*Elle lui apprend qu'on lui offre un établissement des carmélites à Burgos, et lui propose que si mademoiselle sa fille veut être religieuse, il la lui donne, pour que de Burgos elle la mène à la fondation d'un couvent à Madrid.*

15 novembre 1581. — Le Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon cher frère.

Il y a fort peu que je me donnai l'honneur de vous écrire, pour vous marquer le désir que j'ai de savoir en quel état sont à présent vos affaires. Les miennes me contraignent à me donner bien du mouvement, car on m'a apporté aujourd'hui une lettre qui m'apprend que la ville de Burgos me permet d'y établir une maison de carmélites : j'avais déjà cette permission de l'archevêque ; ainsi je m'y rendrai avant que d'aller à Madrid. Comme ce voyage sera long, j'ai bien du regret de partir sans avoir la consolation de voir ma chère sœur.

Il m'est venu dans l'esprit que si ma nièce Béatrix désire être religieuse, elle devrait venir avec moi ; au sortir de Burgos, je la mènerais à Madrid, où elle serait fondatrice du nouveau monastère, avant même que de faire profession. Par ce moyen elle se trouverait heureusement et presque insensiblement engagée dans un état qui la comblerait de bonheur et de joie. Cela n'empêcherait pas qu'elle ne revînt après dans ces quartiers pour votre consolation, si vous le souhaitiez ; Dieu sait combien je désire son repos, le vôtre, monsieur, et celui de ma chère sœur, qui serait ravie de voir sa fille si saintement pourvue. Je vous prie de penser sérieusement à cette affaire, et de la recommander à Notre-Seigneur ; pour moi, je la lui recommande très-souvent, en le conjurant avec ardeur de faire ce qui sera le plus à sa gloire, et de vous conserver tous en santé.

Ma sœur m'obligera de recevoir cette lettre comme adressée à elle-même. Je n'oublie point mes neveux. Thérèse vous présente et à madame votre épouse ses très-humbles respects.

Celui qui vous remettra cette lettre est un exprès qui va à Salamanque pour obtenir du père provincial la permission de faire une certaine renonciation ; je le fais passer par chez vous en allant et en revenant, afin que vous puissiez me faire réponse ; n'y manquez donc pas, je vous prie ; et avez aussi la bonté de faire rendre cette lettre à la mère prieure. Surtout ne parlez présentement à personne de la fondation de Burgos. Je suis très-respectueusement,

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

15 novembre.

Si vous agréez, monsieur, la proposition que je vous fais, il ne sera pas nécessaire que vous preniez la peine de venir ici ; je ferais volontiers un plus grand voyage pour avoir le plaisir de voir ma chère sœur. J'irai donc vous trouver. Comme nous avons pour prétexte que je vais quérir ma nièce, personne ne le trouvera mauvais. Si vous le souhaitez, je vous donnerai avis de mon départ.

Je n'ai jamais de nouvelles de la santé de madame Major : je serais bien aise d'en apprendre ; faites-lui, je vous prie, mes compliments. Je ne sais comment lui faire tenir son paquet de coiffures ; il est si lourd, que personne ne s'en est voulu charger. Ma santé est moins dérangée.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, le 13 novembre 1581, sur le point de partir pour la fondation de Burgos.

Il paraît par la lettre VII ci-dessus que, quoique madame sa sœur lui eût amené à Avila mademoiselle sa fille, cette jeune demoiselle ne l'accompagna pas dans son voyage, à cause de l'extrême aversion qu'elle témoigna avoir pour la vie religieuse. Il est néanmoins très-certain que sainte Thérèse eut révélation qu'elle serait un jour carmélite, et je ne sais si ce n'est point dans cette occasion qu'elle lui dit ces mots : *Béatrix, faites tout ce qu'il vous plaira, vous serez un jour carmélite déchaussée.*

L'événement vérifia cette prophétie ; car, après la mort de sainte Thérèse, mademoiselle d'Ahumade prit l'habit dans le monastère d'Alve. et fut nommée

Béatrix-de-Jésus ; elle y vécut d'une manière très-édifiante, et elle mourut à Madrid en odeur de sainteté, l'an 1630.

On assure qu'étant sur le point d'expirer, elle eut un grand ravissement, dans lequel saint Joseph et sainte Thérèse lui apparurent, et lui promirent leur protection dans ce redoutable passage du temps à l'éternité. On prétend aussi que son corps s'est conservé jusqu'à ce jour sans nulle corruption.

## LETTRE CLV.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

VINGT-TROISIÈME.

*La Sainte lui demande deux religieuses pour la fondation de Grenade, la prie de payer une somme qu'elle doit, et lui fait savoir son voyage pour la fondation de Burgos.*

28 novembre 1581. — J'ai écrit aujourd'hui à votre révérence une fort grande lettre ; celle-ci sera succincte, vu que je suis accablée des occupations que me donnent mon départ et la profession de notre chère sœur Anne-des-Anges qui se fait ce matin ; en sorte que je me trouve extraordinairement lasse et fatiguée.

Je vous priais dans cette lettre de me donner deux de vos religieuses pour la fondation de Grenade, et de ne me pas choisir vos moindres sujets ; je vous fais encore, ma chère mère, la même prière ; vous savez combien il importe que ce soient des filles très-parfaites, et qui aient de l'esprit et de la capacité. Comme je m'en repose sur vous, et que je me fie beaucoup à votre discernement, je me flatte aussi que vous me les choisirez telles que je vous les demande, et telles qu'elles doivent être pour donner commencement à notre réforme dans ce pays-là.

Ces places vacantes vous donneront moyen, ma chère fille, de recevoir des postulantes, et de m'envoyer la somme d'argent que vous devez à mon frère ; j'ai bien du chagrin de partir d'Avila avant que le bâtiment de sa chapelle soit commencé ; car comme on prétend que

je suis obligée en conscience d'y faire travailler, je n'ai pas l'âme tranquille. Je ne vous fais cette déclaration, ma chère mère, qu'afin que vous compreniez que c'est malgré moi que je vous presse si fort pour ce paiement, et que j'y suis contrainte par un devoir de conscience. Songez donc à me faire tenir cet argent le plus tôt qu'il vous sera possible ; en attendant, recommandez-moi, s'il vous plaît, à Notre-Seigneur, et faites bien des amitiés de ma part à toutes mes chères filles.

Je compte partir après les fêtes de Noël pour Burgos. On dit que le froid est grand dans ce pays ; mais s'il fallait pour m'y rendre passer par chez vous, je me réjouirais d'en ressentir la rigueur, dont je serais bien dédommée par le plaisir de vous voir et de vous embrasser ; j'ose me flatter que Dieu me fera un jour cette grâce.

Ma santé est moins dérangée ; ce sont vos prières et celles de mes autres filles qui m'obtiennent la force de résister à tant de travaux, qui, sans le secours du ciel, me feraient succomber. Ma nièce Thérèse vous présente ses respects et à toutes nos sœurs, à qui elle fait bien des amitiés. Je prie Dieu, ma chère mère, de vous conserver et de vous rendre une grande et très-grande sainte. C'est votre servante

THÉRÈSE DE JÉSUS.

De notre monastère d'Avila, le 28 novembre 1581.

## LETTRE CLVI.

*À DOM PÉDRO DE CASTRO, CHANOINE D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE SÉGOVIE,  
L'UN DE SES DIRECTEURS.*

SECONDE.

*La Sainte lui écrit au sujet du refus qu'il fait de prêcher à la profession d'une de ses novices.*

*Novembre 1581. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur.*

Je n'ai pas assez de lumière pour avoir pu deviner ce que même il m'eût été impossible d'imaginer, je veux dire, que vous refuseriez de prêcher à la profession de notre pauvre novice ; mais ce qu'il est aisé de voir, c'est l'adresse de votre esprit, puisque vous avez su lui faire recevoir et digérer doucement ce refus. Il est cependant vrai qu'elle a été, non seulement ce jour-là, mais plusieurs autres encore, dans une extrême affliction.

Je n'en parlerai pas davantage à sa mère, résolue que je suis de vous donner, monsieur, des marques de ma soumission. Quand je ne serais pas dans cette disposition à votre égard, j'ai tant de répugnance à demander ce que je crois devoir chagriner, que je ne laisserais pas d'en user avec la même retenue.

On m'apprend dans ce moment que la mère Anne de-Saint-Pierre a envoyé dire à son gendre qu'il ne manqua pas de vous aller prier de lui faire cet honneur ; ne me refusez pas d'être persuadé que cette commission a été donnée avant l'arrivée de votre billet, et que je n'y aurais jamais consenti depuis que vous m'avez témoigné ne l'avoir pas pour agréable. La cérémonie se fera donc sans sermon, si le père provincial ne vient point. Quand même il viendrait, on ne le priera pas de prêcher, si l'on peut remarquer qu'il y ait de la répugnance. Ce sera un malheur dont la chère novice sera consternée ; et je ne sais comment ses parents prendront la chose, ni ce qu'ils feront en cette occasion.

Je prie Dieu, monsieur, de vous rendre un grand saint : je ne vous entretiendrai pas davantage, afin que ce billet vous puisse être rendu avant l'arrivée du gendre de la mère Anne de-Saint-Pierre, et que vous ne pensiez pas que je manque le moins du monde de soumission à vos ordres. Je finis donc en vous assurant que j'ai un vrai chagrin d'un tel contre-temps, et que je suis avec le respect le plus sincère, monsieur,

Votre indigne servante et fille,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

## REMARQUES.

Une demoiselle flamande, nommée Anne Vastel, avait épousé à Avila un seigneur espagnol, appelé dom Matthieu de Gusman, qui mourut quelques années après leur mariage ; et sa beauté lui ayant attiré de vives sollicitations pour qu'elle consentit à de secondes noces très-avantageuses, elle les refusa constamment, pour se consacrer à Jésus-Christ chez les carmélites déchaussées d'Avila, où elle fit profession le 15 août 1571, et fut nommée Anne de-Saint-Pierre. C'est celle dont sainte Thérèse parle dans cette lettre ; elle vécut dans cette maison en parfaite religieuse, la gouverna ensuite très-sagement en qualité de prieure, et y mourut très-saintement le 8 mai 1588.

Cette excellente carmélite avait laissé deux filles dans le monde : l'aînée, nommée Marie d'Avila, avait épousé dom Alonso Sedegno, dont la Sainte parle dans cette lettre ; la cadette, appelée comme sa mère Anne Vastel, après avoir été près d'un an novice au monastère de Sainte-Anne d'Avila, de l'ordre de Saint-Bernard, désira de passer dans le monastère des carmélites, et voici la manière dont elle exécuta, ce projet. Le jour venu que les religieuses de Saint-Bernard la firent sortir pour examiner sa vocation, elle se rendit à leur insu aux carmélites, où elle demanda l'habit avec une ferveur et des instances inexplicables. Cependant ni sa mère ni les autres religieuses ne le lui voulurent promettre qu'à condition qu'elle retournerait au monastère d'où elle était sortie, pour informer la communauté de la résolution qu'elle avait prise. Elle s'y rendit donc au plus tôt, mais ce ne fut que pour y reprendre ses habits séculiers sous la porte du couvent, et étant ensuite retournée aux carmélites, elles lui donnèrent l'habit de la Sainte-Vierge, et le nom d'Anne-des-Anges.

La profession de cette novice eut les difficultés que la Sainte rapporte dans la lettre 106°, parce qu'étant fort mélancolique, elle était inquiétée d'une infinité de peines et de scrupules qui jetaient ses confesseurs dans le dernier embarras, et faisaient beaucoup craindre à la Sainte de l'engager par des vœux solennels. Comme cette affligée novice avait une parfaite confiance au chanoine à qui cette lettre est adressée, elle lui ouvrait souvent son cœur, et elle trouvait toujours dans ses sages conseils beaucoup de paix et de consolation ; à quoi la Sainte fait allusion au commencement de cette lettre. Après tant de combats, d'incertitude et d'agitation, la Sainte étant sur le point de la renvoyer, Notre-Seigneur lui apparut, et lui commanda de recevoir ses vœux, l'assurant que cette âme si éprouvée lui était très-agréable par son inviolable fidélité à ne le point offenser. Ainsi elle eut le bonheur de faire sa profession entre les mains de sainte Thérèse, le 28 novembre 1581.

Pour le sermon dont il est parlé, c'était celui de la cérémonie du voile noir, sermon que la mère de la novice avait chargé dom Alonso Sedegno, son gendre, de

demander au chanoine dom Pedro de Castro, qui, informé de ce dessein, prévint la Sainte, afin qu'on ne le lui demandât pas. C'est ce refus qu'elle dit ne s'être pu imaginer.

## LETTRE CLVII.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE  
TOLÈDE.*

TROISIÈME.

*La Sainte lui parle d'un établissement qu'elle allait faire à Burgos, ainsi que du contentement de madame de Quiroga dans son noviciat, et le charge d'une commission auprès du cardinal Quiroga.*

8 janvier 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Il n'y a pas moyen de partir de Médine-du-Champ, où j'arrivai deux jours avant la fête des Rois, sans avoir l'honneur de vous écrire, et de vous marquer où je vais au sortir d'ici, afin que si vous aviez quelque ordre à me donner, vous puissiez me le faire tenir.

Oserai-je, monsieur, vous prier de faire souvenir monseigneur le cardinal de mes très-humbles respects, et de lui dire que j'ai trouvé sa nièce la sœur Hélène-de-Jésus en parfaite santé ? La joie qu'elle a d'avoir pris notre saint habit est inexplicable ; elle s'acquitte de tous les exercices de la religion d'un air si aisé, qu'on la prendrait pour une ancienne religieuse plutôt que pour une novice ; elle est même fort engraisée, et se porte beaucoup mieux qu'elle ne se portait lorsqu'elle est entrée. Pour la communauté, elle est ravie de la posséder et de la voir si fervente. Ainsi l'on ne peut plus douter que sa vocation ne soit un don de Dieu. Qu'il en soit béni à jamais.

Je pensais, monsieur, ne sortir d'Avila que pour la fondation de Madrid ; mais Dieu a inspiré à quelques personnes de Burgos un désir si vif d'y établir une maison de carmélites, qu'elles ont déjà obtenu la permission de M. l'archevêque, et le consentement de la ville ; ce qui m'oblige de partir par l'ordre de mes supérieurs, pour

m'y rendre incessamment avec plusieurs de nos sœurs. Dieu a voulu que j'y eusse plus de peine que je n'en aurais eu si j'y étais allée au sortir de Palence, puisqu'il a permis que cette fondation ne se soit offerte qu'à présent que je suis à Avila. Comme le voyage sera et bien plus long et bien plus pénible, nous aurons aussi bien plus de fatigues à essayer.

Demandez, monsieur, au Tout-Puissant qu'il fasse réussir cette entreprise à sa plus grande gloire. S'il daigne nous accorder cette grâce, nous ne saurions trop souffrir, et nous serons d'autant plus heureuses que nos souffrances seront plus grandes. N'oubliez pas aussi, s'il vous plaît, de me donner de temps en temps des nouvelles de la santé de monseigneur le cardinal ; j'ai eu une vraie joie d'apprendre ce qu'on m'en a dit dans ce pays. Plaise au Seigneur de le faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Toutes nos sœurs, aussi bien que moi, ont un soin tout singulier de prier pour la conservation de son illustre personne. Vous pouvez, monsieur, lui dire que plus on établira de nos monastères, plus il aura de filles qui ne cesseront point de faire des vœux pour obtenir du ciel toutes les grâces qui lui sont nécessaires. Je loue Dieu de la vocation de sa nièce, et je le prie de les soutenir sans cesse de sa main, elle et les autres parentes de son éminence que nous avons parmi nous, qui sont des âmes très-parfaites.

Plaise à Dieu de vous donner, monsieur, autant de part dans son divin amour que nos sœurs et moi lui en demandons pour vous. Ne m'oubliez pas au saint autel, je vous prie ; et lorsque vous verrez madame Louise de la Cerda, ayez, s'il vous plaît, la bonté de la faire souvenir de mes profonds respects, et de lui dire que je me porte bien. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage, car nous partons demain pour Burgos. Je suis avec un respect inviolable,

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 8 janvier.

## REMARQUES.

Sainte Thérèse, partie, d'Avila pour la fondation de Burgos le second jour de l'an 1582, passa par Médine-du-Champ, où elle trouva madame de Quiroga, pour lors sœur Hélène-de-Jésus, de qui elle parle dans cette lettre. Des deux autres religieuses dont elle fait mention, l'une était fille de cette illustre novice, et l'autre sa cousine germaine. Celle-ci fut si humble, que, quoique madame de Quiroga lui eût donné, avant sa prise d'habit, une dot très considérable, elle voulut néanmoins être sœur converse, persuadée que cet état rabaissé lui convenait mieux que celui de choriste. Mais ses supérieurs l'en retirèrent quelques années après sa profession, et l'obligèrent à recevoir le voile noir qu'elle a porté jusqu'à la mort.

Les vertus admirables de madame de Quiroga, devenue sœur Hélène-de-Jésus, sont décrites avec beaucoup d'étendue dans l'Histoire générale de notre ordre.

## LETTRE CLVIII.

*À MADAME CATHERINE DE TOLOSA, FONDATRICE DES CARMÉLITES  
DÉCHAUSSÉES DE BURGOS.*

*La Sainte la remercie de ses bienfaits, et lui parle de l'établissement qu'elle va faire à Burgos ; de ce qu'elle a à souffrir de ses maux, du froid et des mauvais chemins dans ce voyage ; de ce qu'elle fera à son arrivée en cette ville, et d'une fille de cette dame qu'elle amène pour la fondation.*

16 janvier 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame.

À peine étais-je entrée dans notre monastère de Valladolid, que je priai la mère prieure de vous donner avis au plus tôt de mon arrivée. J'ai été contrainte d'y rester quatre jours, parce que je me trouvais fort mal ; outre le grand rhume que j'avais, je fus attaquée subitement d'une espèce de paralysie, qui m'obligea d'y faire ce petit séjour. Quoique je ne fusse pas entièrement guérie, je partis pour Palence où je suis, dès que mon mal fut un peu diminué : je craignais, madame, d'abuser de votre bonté et de celle de mesdemoiselles vos filles, si je différais davantage de me rendre auprès de vous. Permettez-moi de les faire souvenir de mes respects, et de vous supplier très-respectueusement et elles aussi de me

pardonner ce petit retardement ; le temps est si mauvais, et les chemins sont si rompus, que, si vous les voyez, vous me blâmeriez plutôt d'être venue par une telle saison, que d'avoir retardé mon départ, surtout ma santé étant si dérangée. Je compte cependant, malgré tant d'obstacles, partir d'ici dès que la saison s'adoucirait tant soit peu, et rendra les chemins moins périlleux. On dit que celui de Palence à Burgos l'est extrêmement. Ce péril et cette rigueur du froid me font appréhender que le père provincial ne veuille pas partir que je ne sois un peu plus remise de mon indisposition, quoiqu'il ne désire pas moins ardemment que moi d'avoir l'honneur de vous connaître et de vous rendre ses respects ; les obligations dont nous vous sommes redevables sont telles, que, toutes pénétrées de reconnaissance, nous ne cesserons jamais de prier Dieu de vous en récompenser avec magnificence.

S'il est nécessaire, madame, de nous donner quelques avis, ayez, s'il vous plaît, la bonté d'envoyer un exprès ; nous le payerons ici volontiers ; dans les affaires de cette importance qui demandent qu'on ne néglige rien, cette petite dépense n'est pas à regretter. Nous pourrions partir vendredi si le temps est aussi beau qu'il l'est aujourd'hui ; cela nous empêchera de recevoir la lettre de monseigneur l'archevêque, à moins que vous n'ayez dépêché un exprès ; si vous ne l'avez pas fait partir, obligez-moi de garder la lettre.

Le père provincial veut qu'avant que d'entrer dans la ville nous allions adorer le crucifix de Burgos. Nous vous en donnerons donc avis en même temps, ou même un peu auparavant. Ensuite, puisque vous nous l'ordonnez, madame, nous nous retirerons chez vous le plus secrètement qu'il nous sera possible. Il faudra attendre la nuit pour n'être vues de personne, et que le père provincial s'en aille aussitôt rendre ses respectueux devoirs à monseigneur l'archevêque, lui demander sa bénédiction et la permission de dire la sainte messe dès le lendemain. Jusqu'à ce que la messe soit dite, il n'est pas à propos qu'on ait connaissance de notre arrivée et du sujet qui nous a amenées. J'ai coutume d'user de cette précaution dans tous nos

établissements, et elle m'a très-bien réussi.

Je ne saurais penser sans étonnement aux moyens dont Dieu s'est servi pour faire ces fondations, qu'on doit attribuer aux prières qu'on a faites, et à la confiance qu'on a eue en sa bonté. Qu'il en soit loué à jamais, et qu'il lui plaise vous conserver, en attendant cette grande récompense qu'il vous réserve dans le ciel pour le service que vous lui rendez sur la terre par cet établissement.

Vous ne sauriez croire, madame, la peine que j'ai eue à vous amener votre chère fille, la sœur Catherine-de-l'Assomption.<sup>94</sup> On s'y est opposé fortement dans son monastère où elle est fort aimée. Elle me paraît néanmoins contente de venir ; elle a laissé en bonne santé sa chère sœur, à qui j'ai promis, pour la consoler de son absence, que je la ramènerais bientôt.

La mère prieure de cette maison vous assure, madame, de ses respects, de même que mes compagnes, qui sont au nombre de sept. Ne vous inquiétez pas, s'il vous plaît, pour des lits, nous nous en passerons toutes très-aisément. Ne soyez pas non plus en peine de mon indisposition ; ce n'est rien : souvent je suis fort mal, mais cela ne dure pas. Nos sœurs d'ici<sup>95</sup> sont des anges ; avec cela fort gaies et en bonne santé. Dieu les conserve, et vous conserve aussi, madame, longues années,

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de S.-Antoine.

REMARQUES.

La mémoire de madame Catherine de Tolosa est en singulière vénération dans notre ordre, non seulement comme fondatrice des carmélites de Burgos, mais beaucoup plus pour avoir été elle-même une excellente carmélite, qui a laissé d'admirables exemples de vertu dans le monastère de Palence, où elle prit l'habit sous la conduite d'une de ses filles qui en était prieure. Avant que d'y entrer elle

---

<sup>94</sup> Religieuse à Valladolid (Hist. gén., liv. 5, ch. 23).

<sup>95</sup> De Palence.

sacrifia à Dieu sept enfants qu'il lui avait donnés ; deux fils furent carmes déchaussés, et cinq filles carmélites. Ainsi toute cette sainte famille embrassa notre réforme, et s'y perfectionna par les exercices de la pénitence.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, le 16 janvier 1582. pendant son voyage à Burgos, où elle trouva une infinité d'obstacles à ses pieux desseins. Ils sont rapportés assez au long dans le livre de ses Fondations.

## LETTRE CLIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

VINGT-QUATRIÈME.

*Son arrivée à Burgos ; oppositions à son établissement dans cette ville ; des demoiselles y demandent l'habit des carmélites ; ce qu'elle a souffert en voyage, et autres affaires.*

2 février 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, et vous conserve en santé.

Je vous écris de Burgos, où je suis arrivée depuis douze jours ; la fondation n'est pas encore commencée ; il faut soutenir auparavant une infinité de contradictions, toutes semblables à celles que nous essayâmes lorsque nous finies un établissement à Séville.

Ces oppositions, loin de refroidir mes désirs, en augmentent l'ardeur, redoublent ma confiance, et me persuadent que Dieu sera servi et glorifié dans cet établissement, puisque le démon fait tant d'efforts pour l'empêcher. Je veux même espérer que les persécutions qu'on nous fait nous seront avantageuses, et qu'elles ne serviront pas peu à faire connaître les carmélites déchaussées. Cette ville est très-grande, et la capitale d'un royaume. Si donc nous y étions entrées sans obstacle, on n'aurait pas seulement pensé à nous ; mais le grand bruit de notre arrivée nous a retirées de l'oubli où nous fussions demeurées, et a inspiré à plusieurs demoiselles le désir de nous connaître et d'être carmélites ; je les recommande à vos ferventes prières et à celles de votre sainte communauté.

Le porteur de cette lettre est un de nos amis, frère d'une dame à

qui nous avons d'extrêmes obligations ; elle est cause que nous sommes venues à Burgos, nous loge dans sa maison où elle nous témoigne mille bontés, et a trois filles religieuses dans nos maisons, sans parler de deux autres de ses filles qui désirent aussi d'être carmélites. Je vous détaille tout cela, ma chère mère, afin que, si ce cavalier va vous voir, vous le receviez avec toutes les honnêtetés possibles : il se nomme, dom Pedro de Tolosa. Vous pourrez par son moyen me faire réponse et m'envoyer l'argent dont il s'agit ; il me le fera tenir bien sûrement. Que la somme, s'il vous plaît, soit entière ; je me suis obligée par écrit à donner cet argent avant la fin de l'année. Surtout ne me l'envoyez pas par la voie que vous avez prise pour me faire tenir la première somme, si vous ne voulez que je me fâche contre vous. Encore une fois, ma chère mère, rendez tous les services qui dépendront de vous à monsieur Tolosa, en considération de madame sa sœur, à qui nous sommes infiniment redevables.

Le père provincial, qui se porte assez bien, est ici ; il nous rend de grands services ; sans lui je ne sais ce que nous ferions : Dieu veuille nous le conserver. J'ai amené ma nièce Thérèse, sur ce qu'on m'a dit que ses parents voulaient la faire sortir pour éprouver sa vocation ; car je n'ai pas voulu l'abandonner à leur conduite : elle s'avance merveilleusement dans la perfection, et vous supplie d'agréer ses respects, et de faire ses amitiés à toutes vos filles. Dites-leur, s'il vous plaît, de mes nouvelles, et que je les conjure toutes en général, et chacune en particulier, de ne me pas oublier devant le Seigneur. Mes compagnes vous demandent la même grâce ; ce sont de très-vertueuses filles, qui soutiennent avec bien de la constance les persécutions qui s'élèvent contre nous.

Nous avons pensé périr en chemin à cause de la rigueur de la saison, et que les rivières étaient tellement débordées, qu'on ne pouvait les passer sans risquer beaucoup. L'excès du froid m'a étrangement incommodée depuis Valladolid jusqu'ici ; j'ai toujours eu un grand mal de gorge dont je ne suis pas encore guérie, quelques remèdes qu'on m'ait faits ; de sorte que je ne prends nulle nourriture solide, parce que je ne puis presque rien avaler. Ne vous inquiétez

pourtant pas, ma chère fille, de mon indisposition ; ce ne sera rien si vous avez soin de bien prier Dieu pour moi ; sans ce dérangement de ma santé, je vous aurais écrit de ma propre main.

La secrétaire vous conjure, ma révérende mère, de ne pas l'oublier dans vos ferventes prières. Plaise à Dieu de vous conserver et de vous rendre une grande sainte. De vos nouvelles au plus tôt ; il me paraît qu'il y a bien du temps que vous ne m'en avez donné. Mes amitiés à la mère sous-prieure et à toutes mes chères filles. On ne peut être avec plus d'attachement toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 6 février 1582.

REMARQUE.

On trouvera dans le livre des Fondations faites par la Sainte, et encore plus dans l'Histoire générale de l'ordre, 2<sup>e</sup> part., liv. 5, chap. 25 et 26, le détail des dangers qu'elle courut dans le voyage d'Avila à Burgos, et les difficultés qu'elle eut à surmonter quand elle y fut arrivée. Les remarques sur la lettre 161<sup>e</sup> toucheront une partie de ces difficultés.

## LETTRE CLX.

*AU RÉVÉREND PÈRE NICOLAS DE-JÉSUS-MARIA, CARME DÉCHAUSSÉ.*

*La Sainte lui donne quelques avis de perfection sur l'emploi auquel on l'avait destiné, et l'exhorte à se rendre sociable et commode.*

Avril 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai un vrai chagrin d'être privée de la consolation de vous avoir pour m'accompagner dans un si pénible voyage ; plaise à Dieu de vous conserver et de vous combler de ses grâces.

Ne doutez point, je vous prie, que la nécessité de votre secours dans le monastère où l'on vous a envoyé n'ait été bien grande et bien pressante, puisqu'elle a eu le pouvoir de faire résoudre le père provincial à vous éloigner d'auprès de sa personne. À l'égard de la

proposition que vous me faites, quelque édifiée que je sois de l'humilité qui l'accompagne, je ne suis cependant pas dans le dessein de vous accorder ce que vous me demandez, afin que vous appreniez à souffrir. Ne savez-vous pas, mon révérend père, que tous les commencements sont pénibles ? Comptez donc, s'il vous plaît, que ceux-ci ne le seront pas moins que les autres.

Ne vous persuadez pas non plus qu'il soit nécessaire pour bien gouverner de gémir perpétuellement de ses misères : il s'en faut bien que cela soit, puisqu'on est souvent obligé de les oublier pour se souvenir qu'on tient la place de Dieu et qu'on est son ministre. Cette confiance l'engage à suppléer à tout ce qui nous manque, et à nous soutenir lorsque nous le servons par son ordre ; personne sans son assistance n'est capable de s'acquitter dignement des fondions de son ministère.

Vous ne devez pas aussi vous rendre si farouche et si retiré, sous prétexte de recueillement et d'humilité ; ni manquer d'écrire au père provincial ce que vous jugerez à propos de lui communiquer. Il y a fort peu de temps que je lui adressai un paquet de lettres par madame sa mère. Je prie Dieu de vous rendre un grand saint, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le père Nicolas de-Jésus-Maria<sup>96</sup> était pour lors prieur du monastère de Pastrane.

Après que le père Jérôme Gratien eût été élu provincial des carmes déchaussés, dans le chapitre tenu à Alcalá pour la séparation de province que la Sainte avait obtenue du roi, le père Nicolas fut fait secrétaire<sup>97</sup> du nouveau provincial, et peu de temps après vicaire provincial de la Castille nouvelle, et prieur de Pastrane, d'où il écrit

---

<sup>96</sup> Voyez la note sur la lettre 98.

<sup>97</sup> L'historien de l'ordre, 2<sup>e</sup> part., l. 5, ch. 11, dit : *Compagnon et assistant*.

à la Sainte ; car il est visible que cette lettre n'est qu'une réponse qu'elle lui fait en 1582, étant actuellement occupée à la fondation de Burgos.

Il est au reste certain qu'elle l'écrivit avant le mois de mai, puisqu'un rapport de l'historien de l'ordre,<sup>98</sup> le père Nicolas quitta Pastrane, et partit pour Rome au mois de mai 158/2.

## LETTRE CLXI.

*À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALVARO DE MENDOSA, ÉVÊQUE DE PALENCE.*

SECONDE.

*La Sainte le remercie d'avoir facilité, par une lettre qu'il a écrite à l'archevêque de Burgos, la fondation d'une maison de carmélites dans cette ville ; fait des vœux pour lui, et lui marque sa joie de la convocation d'un synode.*

13 *avril* 1582. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre grandeur.

Monseigneur l'archevêque a été si charmé de la lettre que vous lui avez écrite en notre faveur, que non seulement il s'est déterminé dans le moment même, sans que personne l'en ait prié, à conclure notre établissement avant Pâques, mais qu'il veut de plus nous faire l'honneur de bénir la nouvelle église et d'y dire la première messe. Ainsi je crois qu'on choisira pour cette cérémonie la dernière fête, les autres jours étant destinés à la solennité de Pâques. Son intendant fait toutes les diligences imaginables ; il n'en reste que fort peu à faire. Elles sont assez nouvelles pour moi, qui ne suis point versée dans toutes ces formalités. On a cité, dit-on, les principaux habitants de la première paroisse, pour savoir leurs prétentions et s'ils avaient des oppositions à former ; ils ont tous répondu de concert que, loin de s'opposer à notre établissement dans la ville, ils nous rendraient volontiers tous les services qui dépendraient d'eux ; de sorte que cette affaire, qui paraissait à tout le monde si désespérée, est aujourd'hui

---

<sup>98</sup> Ibid, chap. 27.

tellement avancée, que j'en ai fait remercier de ma part monseigneur l'archevêque. Dieu soit loué de l'avoir terminée si heureusement. Pour moi, qui n'ai jamais douté du succès, je suis sûrement celle qui ai eu le moins à soutenir.

Toutes nos filles, monseigneur, vous baisent mille fois les mains, pénétrées de reconnaissance de la bonté que vous avez eue de mettre fin si obligeamment à toutes leurs peines. Si votre grandeur avait été témoin de leur joie et des actions de grâces qu'elles en ont rendues à Dieu, je suis sûre qu'elle y eût pris bien du plaisir. Que Dieu donc, encore une fois, soit loué éternellement de vous avoir inspiré cet amour généreux qui vous a fait surmonter les raisons que vous aviez de ne pas écrire une seconde fois à monseigneur de Burgos. Le démon, qui prévoyait sans doute les suites avantageuses à la gloire de Dieu que votre lettre devait avoir, y formait tous les jours de nouveaux obstacles, mais en vain, puisque la volonté du Tout-Puissant a été accomplie malgré tous ses efforts.

Combien j'ai pensé à vous, monseigneur, dans ces jours de pénitence, et combien j'ai souhaité ardemment que Dieu vous donnât assez de force et de santé pour en soutenir la fatigue ! Nous l'en avons toutes supplié avec mille instances. Quoique ce soit une grande affaire que d'assembler un synode, et même un surcroît de peines, je suis ravie que vous l'ayez entreprise, parce que ce synode servira beaucoup à affermir ce que vous avez si saintement établi.

Nous envions bien ici le bonheur de nos sœurs de Palence, qui ont l'avantage de vous posséder ; je me réjouis par avance de l'honneur que vous leur ferez à Pâques, et je prie Dieu de vous conserver un grand nombre d'années pour le bien de notre ordre, et pour la consolation de celle qui est avec une estime infiniment respectueuse, monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne servante et fille,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le vendredi-saint. La première messe se dira,

s'il plaît à Dieu, la dernière fête de Pâques, et peut-être plus tôt, si monseigneur l'archevêque en a le loisir.

#### REMARQUES.

Le vendredi-saint tomba en 1582 le 13 avril.

Dom Christoval Véla, qui d'évêque de Canarie fut fait archevêque de Burgos, passant par Valladolid pour se rendre à son siège, la Sainte le fit prier par l'évêque de Palence qui s'y trouva de lui permettre de faire un établissement de carmélites déchaussées dans Burgos. L'archevêque répondit obligeamment qu'il donnerait d'autant plus volontiers cette permission dans le temps convenable, qu'il connaissait la Sainte, étant né comme elle à Avila ; et que l'estime qu'il faisait d'une réforme si utile à l'Église lui avait fait désirer, étant à Canarie, d'y en établir un monastère. Dès qu'il fut arrivé à Burgos, l'évêque de Palence lui écrivit pour le faire souvenir de sa promesse ; et l'archevêque lui fit par écrit la même réponse Qu'il lui avait faite de vive voix. Ainsi la Sainte, à qui Dieu avait fait connaître bien des fois qu'il serait servi fidèlement dans ce monastère, partit d'Avila, et arriva à Burgos le 26 janvier,<sup>99</sup> après avoir couru de grands dangers, et souffert beaucoup en chemin de la rigueur d'une telle saison. Cependant à son arrivée, loin de recevoir l'accueil auquel elle avait lieu de s'attendre, elle trouva l'archevêque si blessé de ce qu'elle était venue sans son ordre exprès, que, non content de lui refuser la permission qu'il avait promise, il lui fit souffrir et à ses compagnes tant de diverses peines, qu'elles auraient été capables d'ébranler une constance moins affermie que la sienne, et moins soutenue de la grâce, comme elle-même le déclare au livre de ses Fondations.

Réduite donc à cette extrémité, elle eut recours à l'évêque de Palence, son asile ordinaire, le priant instamment de vouloir bien écrire une seconde fois en sa faveur à l'archevêque de Burgos ; ce qu'il fit, quoique extrêmement mécontent du procédé de l'archevêque, et il le fit avec tant de zèle qu'il réussit. C'est de quoi la Sainte lui fait ses remerciements dans cette lettre.

## LETTRE CLXII.

*À MONSEIGNEUR L'EXCELLENTISSIME DOM FADRIQUE ALVAREZ DE TOLÈDE,  
DUC D'HUESCA, ET DEPUIS DUC D'ALVE.*

*La Sainte le félicite sur la grossesse de la duchesse sa femme, lui en fait espérer l'heureuse délivrance, et se justifie sur le silence qu'elle a gardé avec lui depuis quelque temps.*

<sup>99</sup> Ce ne fut que le 4 février. Voyez la lettre 24 à la mère Marie de-Saint-Joseph.

*Burgos, 18 avril 1582.* — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre excellence.

J'ai pris tant de part à votre joie, que je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien j'y suis sensible, et avec quelle vivacité je désire que madame la duchesse arrive heureusement à son terme. Permettez-moi, monseigneur, de la conjurer ici, en lui baisant très-humblement les mains, de bannir de son cœur toute crainte, et de concevoir au contraire une ferme confiance que Dieu consommera la faveur qu'il a commencé de lui faire. Nous ne cesserons point, nos sœurs et moi, de l'en supplier très-instamment, et de lui demander avec la même ardeur la conservation de votre excellence, avec la parfaite guérison de votre dernière maladie, dont j'ai été touchée sensiblement.

Le peu de santé que j'ai eu, monseigneur, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, et les nouvelles que j'ai apprises de votre excellence, dont j'étais informée par d'autres voies, m'ont empêchée de vous importuner par mes lettres. C'est là sans doute pourquoi vous m'accusez de paresse et de négligence. Je puis cependant vous assurer avec vérité que je ne vous ai jamais oublié dans mes pauvres prières, et que j'ai un extrême soin de recommander votre excellence au Seigneur, soin que je continuerai avec plaisir et avec zèle le reste de mes jours, quelque pénétrée que je sois de mon indignité.

Je prie Dieu de conserver votre, illustre personne aussi longtemps que le désire celle qui est avec une vénération très-profonde, monseigneur, de votre excellence,

L'indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

#### REMARQUES.

Le titre de duc d'Huesca est héréditaire dans l'illustre maison d'Alve. Dom Fadrique Alvarez de Tolède n'hérita et ne prit possession de ce titre que huit mois après que la Sainte lui eut écrit cette lettre.

Ce prince avait épousé en troisièmes nocés sa cousine-germaine, madame Marie de Tolède, fille du marquis de Villefranche ; mariage dont le roi Philippe II fut si fâché, parce qu'il avait été conclu sans sa permission, qu'il fit arrêter prisonnier le père du prince.

Les prières que sainte Thérèse fit à Dieu pour en obtenir qu'il donnât un fils à ces illustres époux eurent leur effet ; car la duchesse mit au monde le duc dom Fernando d'Huesca ; mais comme c'était un fruit de l'oraison et de la sainteté, il eut pour partage, non la terre, mais le ciel, étant mort quelques années après sa naissance.

Quoique la lettre n'exprime point l'année où elle a été écrite, il est visible que c'est en 1582, puisqu'elle est datée de Burgos au mois d'avril, et que la Sainte ne passa de mois d'avril dans cette ville qu'en 1582.

## LETTRE CLXIII.

*À MONSIEUR PIERRE DE CASAMONTE.*

*La Sainte lui marque son estime et sa reconnaissance ; lui dit quelle souffre plus de ses maux que des siens propres ; lui parle de la séparation de province, et du désir qu'elle a de faire une fondation à Madrid.*

4 mai 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Il y a trois jours qu'une de vos lettres m'a donné une joie sensible, en m'apprenant le bon état de votre santé, que je prie Dieu de conserver. Je vous ai, monsieur, de si grandes obligations, qu'il est inutile de me solliciter de ne pas vous oublier devant le Seigneur : serait-il possible que je manquasse à m'acquitter d'un devoir qui m'est si agréable ?

Quoique j'honore véritablement madame votre épouse, je ne vous dis rien de son peu de santé, persuadée que c'est par les souffrances acceptées avec amour que Dieu vous veut sanctifier l'un et l'autre. J'ai souffert depuis peu d'extrêmes douleurs ; cependant, quelque aiguës qu'elles aient été, elles m'ont paru moins que rien en comparaison des vôtres, que je ressens bien vivement ; mon mal était des plus fâcheux avec un grand dégoût, et je ne suis pas encore

parfaitement guérie.

Je ne doute point, monsieur, que comme un véritable ami vous ne preniez une très-grande part à la séparation de province qui a été faite. Quelle joie n'auriez-vous point si vous aviez été témoin des peines qu'elle nous a coûtées ! Dieu soit loué de les avoir terminées si heureusement. Je le conjure, monsieur, de vous récompenser magnifiquement des bontés que vous nous témoignez en toute occasion. Mille compliments à madame votre épouse. Comme je souhaite ardemment la fondation de Madrid, je fais de ma part tout ce qui dépend de moi pour y aller bientôt. Dieu la fera réussir quand il lui plaira ; mais s'il n'y met la main, tous projets et tous efforts seront inutiles. Je le prie de vous combler de ses saintes grâces autant que le désire

Votre servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

À Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 4 mai.

Voici, monsieur, des lettres de Grenade qu'on m'a priée de vous faire rendre.

#### REMARQUES.

Sainte Thérèse était naturellement si sensible aux moindres plaisirs qu'on lui faisait, qu'on prétend que la reconnaissance était son caractère spécial, et en quelque sorte sa passion dominante. M. de Casamonte, pour qui elle montre ici une reconnaissance si vive, lui avait rendu de grands services, n'ayant épargné ni sa personne, ni ses peines, ni ses soins, ni ses biens pour l'établissement de ses monastères. Il eut le bonheur de l'accompagner dans plusieurs de ses voyages, et d'assister, par ordre du roi Philippe II, au chapitre général de la séparation de province ; apparemment pour prendre soin de la dépense de cette assemblée, que sa majesté voulut défrayer entièrement, par un effet de sa générosité et de ses bontés pour notre ordre.

Il est rapporté dans la Vie de sainte Thérèse, écrite par M. l'évêque de Terrassonne. que cet honnête, homme étant à Saragosse dangereusement malade, la Sainte lui apparut, et lui dit de ne pas compter sur l'espérance que lui donnaient les médecins du

rétablissement de sa santé. parce qu'il mourrait inmanquablement ce jour-là même. Il reçut cet arrêt du ciel avec bien de la résignation, et il mourut quelques heures après, selon que la Sainte le lui avait prédit, pénétré de reconnaissance de la faveur qu'elle lui avait faite.

## LETTRE CLXIV.

*À MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE TOLÈDE.*

*La Sainte lui souhaite les dons du Saint-Esprit ; lui marque la joie qu'elle aurait de pouvoir s'établir à Madrid, et le prie d'en solliciter la permission.*

4 juin 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur, et vous comble de ses plus précieux dons avec autant de profusion que je l'en ai supplié. Que ne puis-je vous dédommager de la peine que vous avez prise de m'écrire, et vous marquer avec quel plaisir je reçois toutes vos lettres ! J'en aurais cependant infiniment davantage d'être à portée de vous entretenir quelquefois, et d'être auprès de monseigneur le cardinal ; cela serait facile, à présent qu'il fait son séjour à Madrid, s'il voulait bien nous permettre de nous y établir. Je loue Dieu de la santé qu'il lui donne, et de ce qu'il a quitté Tolède avant les grandes chaleurs. Plaise à la divine bonté de nous le conserver longues années. Nous ne manquons pas, monsieur, dans tous nos monastères, aussitôt qu'ils sont fondés, de faire des prières à cette intention.

J'ai fort peu de santé depuis mon arrivée à Burgos ; et je serais néanmoins fâchée d'en sortir pour toute autre affaire que pour la fondation de Madrid ; ainsi je me suis donné l'honneur d'écrire à son éminence pour la supplier très-respectueusement de me permettre de m'y rendre, parce que le monastère où je suis est déjà établi. Dieu veuille que je ne fasse plus d'autre voyage, car je suis fort vieille et fort cassée.

On publie ici que le roi revient incessamment ; d'autres assurent le contraire. Quoi qu'il en soit, il nous serait avantageux que

notre monastère fût établi avant le retour de sa majesté à Madrid. J'ose espérer de la bonté de Dieu qu'il inspirera à monseigneur le cardinal le désir de m'obliger en cette occasion : ainsi je ne veux plus l'importuner ni le distraire de ses grandes occupations. Je vous supplie seulement, monsieur, de vouloir bien l'en faire souvenir de temps en temps, afin que cette entreprise, qui regarde la gloire de Dieu, ne périclite pas par ma faute. Je suis cependant persuadée que Dieu, éclairant son éminence, lui fera connaître que cette fondation importe à sa gloire. Je le supplie de vous conserver, monsieur, et de vous faire croître en grâce et en sainteté. On ne peut être plus sincèrement.

Votre indigne servante,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

À Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 2<sup>e</sup> jour de la Pentecôte.

#### REMARQUES.

On ne saurait douter que sainte Thérèse ne désirât ardemment la fondation de Madrid, après tant de lettres où elle en sollicite la permission. Dieu, qui se plaît à mortifier nos plus saints désirs, ne voulut pas lui accorder cette innocente consolation : car le cardinal l'ayant remise jusqu'au retour du roi Philippe II, qui était allé prendre possession du royaume de Portugal, la mort mit fin tout à la fois et à une si sainte vie, et à de si saints projets.

On peut dire cependant que ses souhaits n'ont pas laissé d'être accomplis ; car la fondation de Madrid fut faite heureusement par la vénérable mère Anne-de-Jésus, l'an 1586, quatre ans seulement après la mort de sainte Thérèse.

J'en ai raconté l'occasion et la manière dans la note sur la lettre précédente. En 1582 la fête de la Pentecôte tomba le 5 juin.

## LETTRE CLXV.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.*

VINGT-CINQUIÈME.

*La Sainte traite dans cette lettre divers sujets détachés.*

6 juillet 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Une de vos lettres que je reçus hier, toute succincte qu'elle était, m'a infiniment soulagée de la peine que me causait la mortalité qui règne à Séville. Depuis cette triste nouvelle je n'ai pas été la longueur d'un *Credo* sans penser à vous, saisie de mille alarmes que la crainte de vous perdre jetait dans mon cœur ; tout ce que j'ai pu faire dans cette désolation a été de prier ardemment Notre-Seigneur pour votre conservation, et d'ordonner des prières dans tous nos monastères pour attirer sur vous sa protection.

Je savais, ma chère mère, la mort du P. Jacques avant que vous me l'eussiez mandée. Dieu soit loué de vous avoir laissé le P. Barthélemy, dont la perte m'eût été d'autant plus sensible, que sa conservation vous est tout à fait nécessaire. Rendons grâces à Notre-Seigneur de tout ce qu'il ordonne et de tout ce qu'il fait.

On m'aurait fait grand plaisir de m'avertir plus tôt du départ du courrier, je vous aurais fait réponse de ma main ; mais il est si pressé de partir, et j'ai la tête si malade d'avoir écrit tout l'après-midi, qu'il n'y a pas moyen d'écrire davantage. J'ai cependant mieux aimé me servir d'une secrétaire que de ne point vous donner de mes nouvelles.

Je ne vous ai pas encore parlé, ma chère mère, sur les plaintes que vous faites de la mère prieure de Grenade : elles me paraissent plaisantes. Vous devriez vraiment, au lieu de la blâmer, la remercier un million de fois de vous avoir renvoyé vos religieuses avec tant d'honneur et de bienséance. Quand même elle leur eût donné une litière, je ne l'aurais pas trouvé mauvais, au défaut d'une autre commodité. Loin donc de la censurer, et de regretter la dépense qu'elle a faite, je prie Dieu de l'en dédommager, car elle l'a très-bien employée. Si cette conduite est improuvée, ne nous en mettons nullement en peine ; ce ne sont que des délicatesses et des raffinements de précieuses, à quoi on ne doit avoir nul égard. À Dieu ne plaise qu'on en use autrement que j'en ai usé moi-même dans nos fondations ; j'en aurais bien du chagrin : mais j'espère que cela

n'arrivera pas, et qu'on continuera comme on a commencé. Pour ce qui est d'y rencontrer des obstacles et des contradictions, ce n'est point un mal ; au contraire, c'est une marque que Dieu en doit être glorifié.

Le monastère où je suis est à l'heure qu'il est en fort bon état ; la maison est payée, et de longtemps elle n'aura besoin d'aucunes réparations : ainsi je compte m'en retourner bientôt à Avila, quoique mon mal de gorge ne soit point diminué, et que je n'aie nul soulagement de mes infirmités ordinaires.

Ma nièce Thérèse, qui est une petite sainte, désire avec bien de l'ardeur de faire profession ; elle vous assure de la continuation de son respect, et vous supplie de ne pas l'oublier devant Dieu. Je vous demande la même grâce pour moi. Nos sœurs vous saluent, et toute votre sainte communauté pareillement ; elles ont bien de la confiance en votre crédit auprès du Seigneur.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de me dire des nouvelles du P. Barthélemi, et de m'apprendre l'état de votre communauté. Je prie Dieu d'être toujours avec vous, de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous rendre une grande sainte. C'est le souhait, ma révérende mère, de celle qui est pleine de tendresse toute à vous.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

À Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 6 juillet 1582.

## LETTRE CLXVI.

*À LA SEUR ÉLÉONORE DE LA MISÉRICORDE, NOVICE AU MONASTÈRE DU LA SAINTE TRINITÉ DE SORIE.*

*La Sainte la soutient et la console dans sa maladie par de saintes instructions et par beaucoup de tendresse.*

7 juillet 1582. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère fille, pour tous conserver et vous donner la santé que je vous désire ; car

j'ai bien du chagrin que vous en ayez si peu. Faites-moi donc le plaisir de vous ménager et de ne rien faire qui puisse augmenter vos infirmités. Vous m'écrivez que la communauté a trop de soin de votre santé : je m'en réjouis, persuadée qu'elle ne saurait mieux faire, et qu'elle aurait tort d'en user autrement.

Ce que je souhaite de vous, ma chère fille, c'est que vous soyez aussi contente de manquer des choses les plus nécessaires que de les avoir avec profusion : c'est aux supérieurs à juger si les soulagements et les adoucissements sont nécessaires ; mais réglés par l'obéissance, il ne peut y avoir d'excès. Plaise à Dieu, ma chère fille, que le mal n'augmente pas ; ayez soin de me donner de vos nouvelles par la première occasion, pour me tirer de l'inquiétude que votre maladie me donne.

Que ne suis-je auprès de vous pour vous répéter sans cesse ce que je vous mandais dans ma dernière lettre ! Ce sera quand il plaira à Dieu. Je ne me flatte pas cependant d'avoir sitôt cette consolation, car monseigneur le cardinal m'a donné permission d'aller fonder un monastère à Madrid dès que le roi sera de retour. Quelque diligence que sa majesté fasse, comptez sûrement qu'il sera le mois de septembre avant qu'elle arrive.

Ne vous affligez pas, ma chère fille, de mon absence ; si vous désirez me voir, je ne souhaite pas moins de vous embrasser, et d'être à portée de vous donner des marques de ma tendresse ; mais j'ai si peu de santé, que je ne suis plus propre à voyager, de quelque côté que ce puisse être. Je suis cependant mieux que je n'étais ces jours passés. Quelques pilules que j'ai prises aujourd'hui m'ont ôté la liberté de vous écrire de ma propre main. Je prie Dieu, ma chère fille, de vous combler de ses saintes grâces. N'oubliez pas dans vos prières celle qui est toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 7 juillet.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Burgos l'an 1582.

La saur Eléonore de-la-Miséricorde, novice aux carmélites de Sorie, est celle dont nous avons déjà parlé dans les remarques sur la lettre 149.

## LETTRE CLXVII.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-SIXIÈME.

*Tendresse de la Sainte pour cette mère et pour sa communauté ; sa reconnaissance pour une dame de Burgos ; son prochain départ de cette ville ; approches de la profession de sa nièce, pour qui elle sollicite des prières ; état de sa santé ; diverses petites affaires.*

14 juillet 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, pour vous préserver de la mort et de tant de calamités dont vous êtes environnée de toute part.

J'ai reçu votre dernière lettre avec une extrême joie, ravie de ce que vous vous portez toutes si bien, que pas une de vous n'a même mal à la tête. On a fait tant de prières pour vous dans tous nos monastères, que vous devez non seulement jouir d'une parfaite santé, mais aussi être, de vraies saintes. Je ne suis donc pas surprise que vous ayez si peu de part aux calamités publiques.

En mon particulier j'ai une si grande tendresse pour vous, qu'il me serait impossible, ma chère mère, de vous oublier, ou de cesser de prier le Seigneur pour votre avancement dans la vertu. Vous devez cependant être persuadée que si Dieu vous conserve la vie plutôt qu'à un grand nombre de personnes qui meurent chaque jour dans Séville, c'est que vous n'êtes pas encore disposée à paraître devant son tribunal redoutable ; voilà pourquoi il a la bonté de vous donner le temps de vous y préparer. Je le supplie de conserver votre communauté, et vous particulièrement, ma chère fille, que je regretterais plus que mille autres. Je suis fort affligée de la mort du père vicaire, mais je le serais encore plus de celle du P. Barthélemi, qui rend de si bons offices à votre monastère. Dieu soit loué de tous

les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

Madame Catherine de Tolosa m'a fait voir une lettre de monsieur son frère, laquelle m'a appris de bien meilleures nouvelles que la vôtre : il lui marque que l'air de Séville n'est plus si contagieux, et qu'il y meurt bien moins de monde que ci-devant. J'ai prié cette dame de le remercier de ma part des services qu'il vous rend. Nous sommes toutes obligées de prier beaucoup pour le frère et pour la sœur, par reconnaissance des obligations que nous avons à l'un et à l'autre. Sans madame de Tolosa, nous ne nous fussions jamais établies à Burgos. C'est donc à cette généreuse dame après Dieu que nous sommes redevables de ce bienfait, dont j'espère que Dieu tirera sa gloire. N'oubliez pas, je vous prie, de faire mes compliments à monsieur Tolosa lorsque vous le verrez.

Ma santé est à l'ordinaire. Je me flatte de partir pour Palence à la fin du mois. Le père provincial a promis à la mère prieure qu'à mon retour de Burgos j'y séjournerais un mois entier. Je compte me rendre ensuite le plus promptement que je pourrai à Avila, pour faire faire, profession à ma nièce Thérèse. L'année de son noviciat avance fort, et elle brûle-du désir d'en voir la fin, pour se consacrer à Dieu par les vœux de la religion. Je vous conjure donc, ma chère mère, vous et toute votre sainte communauté, de lui obtenir de Dieu par de ferventes prières les grâces qui lui sont nécessaires pour être une sainte religieuse : elle en a d'autant plus besoin, que, quoiqu'elle soit pleine de ferveur et de vertu, elle ne laisse pas d'être encore bien jeune.

J'ai envoyé votre lettre au P. Pierre-de-la-Purification, qui est maintenant vice-recteur à Alcalá. Quelque peine que le père provincial ait à se passer de lui, il l'y a cependant laissé ; je ne doute pas que cette séparation ne lui ait été dure. Pour lui, il continue sa route ; il est, dit-on, à Damiel ; peut-être même est-il déjà arrivé à Malagon. Le principal est qu'il se porte bien, Dieu merci. Faites mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes filles ; et assurez celles dont les parents sont morts de la contagion que je me souviendrai d'eux dans

mes faibles prières. Je salue en particulier la mère sous-prieure, et les sœurs Saint-Jérôme et Saint-François, à qui je serais ravie de pouvoir répondre ; mais il n'y a pas moyen ; car, bien que je ne sois pas plus mal qu'à l'ordinaire, j'ai la tête si faible, et je me sens si fatiguée, que je n'ai pu écrire cette lettre de ma main, d'autant plus que j'en ai d'autres à faire, qui, quoique de compliment, sont indispensables.

Une lettre du P. Nicolas que j'ai reçue, m'a donné une vraie joie. Il est arrivé à Gènes en bonne santé,<sup>100</sup> sans presque avoir ressenti les incommodités de la mer. Il a eu nouvelle que notre révérendissime père général y sera dans dix jours pour régler toutes nos affaires ; de sorte qu'il compte s'en retourner ensuite sans passer outre. Ne l'oubliez pas dans vos prières, et priez aussi pour madame sa mère morte depuis peu ; nous lui avons bien de l'obligation. Surtout ne manquez pas, je vous prie, de me donner souvent de vos nouvelles et de celles de votre communauté ; vous savez quelle est mon inquiétude lorsque je suis longtemps sans en recevoir ; il est aisé de me faire rendre vos lettres.

Mes compliments au P. Barthélemi. Toutes nos sœurs se portent bien et se recommandent à vos prières. Plaise à Dieu, ma révérende mère, d'être toujours avec vous pour vous sanctifier de plus en plus, et de vous conserver pour ma consolation.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 14 juillet. À Burgos.

REMARQUES.

Quoiqu'à la vue des marques de parfaite estime et de vive tendresse que sainte Thérèse, cette fille si incapable de s'enthousiasmer d'un mérite apparent, ou d'un mince mérite, ne cessa jusqu'à sa mort de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph, on ait sans doute conçu une haute idée de cette mère ; on trouvera bon, je l'espère, que je produise ici une autre preuve de son mérite, d'autant qu'elle est non seulement très-propre à la faire connaître de plus en plus, mais qu'elle est encore infiniment instructive pour les supérieurs, pour les supérieures, pour les confesseurs des religieuses, et spécialement des carmélites.

---

<sup>100</sup> Voyez la note sur la lettre CLX.

Cette mère étant à Lisbonne, où elle avait établi un couvent de carmélites quelques années après la mort de sainte Thérèse, la mère Jérôme de la-Mère-de-Dieu, qu'elle avait élevée à Séville dans la religion, et qui lui avait succédé en qualité de prieure de ce monastère, lui demanda des instructions pour gouverner, et les obtint après bien des instances. Ces instructions, publiées en espagnol, furent ensuite traduites en français par un auteur inconnu, et imprimées à Paris en 1620, chez *Rolin Thierry*, sous le titre de *Discours pour servir d'instruction aux prieures pour le gouvernement des religieuses, composé par la mère Marie de-Saint-Joseph, religieuse au monastère des carmélites déchaussées de Lisbonne en Portugal, et envoyé par elle à la mère Jérôme de-la-Mère-de-Dieu, prieure du couvent du même ordre à Saint-Joseph de Séville*, etc. C'est de ce discours que j'ai dessein de faire l'extrait, et de prendre la substance sous le titre d'*Avis et Maximes*.

## AVIS ET MAXIMES

*DE LA MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH, AU SUJET DU GOUVERNEMENT DES RELIGIEUSES.*

I. Pour conduire des religieuses en paix, et pour les faire avancer dans la vertu, il faut une autre science que celle des hommes même saints et savants ; car il est de petites particularités de filles où il faut nécessairement entrer, à quoi ils ne savent pas descendre, mais à quoi des filles s'appliquent naturellement. Ainsi des filles sont plus propres à s'enseigner et à se conduire les unes les autres en bien des points.

II. Gouverner une âme, c'est gouverner un monde. Si donc pour gouverner un monde il faudrait toutes les sciences, ce qui oblige à partager le gouvernement des royaumes entre plusieurs, dont les uns conduisent les affaires de la paix, et les autres celles de la guerre, quelles difficultés ne doit pas éprouver un supérieur, qui, gouvernant plusieurs âmes, est comme le gouverneur de plusieurs mondes, où, s'il y a des affaires de paix, il y en a aussi de guerre souvent très-dangereuses, et toujours d'autant plus importantes qu'il s'y agit de la conquête ou de la perte du royaume éternel ?

III. Puisqu'il est si difficile de trouver un supérieur accompli, combien plus doit-il l'être de trouver une supérieure parfaite, les filles

étant d'ordinaire très-peu éclairées ? Que Dieu par sa miséricorde éloigne donc de toutes les carmélites le désir d'être supérieures.

IV. C'est un fait certain que les filles les plus ignorantes sont ordinairement celles qui ont le plus tôt ce désir, parce qu'elles connaissent moins les difficultés et les dangers de la supériorité.

V. Que celles-là seulement soient supérieures que l'obéissance forcera de l'être. Mais aussi quand l'obéissance leur imposera ce joug, qu'elles s'y soumettent, sans quoi elles périraient.

VI. Rien à plaindre les religieuses à qui il échoit une prieure imprudente. Mais je ne plains pas moins les prieures, quelque belles qualités qu'elles aient.

VII. J'ai vu des religieuses imparfaites et peu prudentes se conduire très-utilement et très-bien, parce qu'elles avaient une prieure qui savait gouverner : et j'en ai vu au contraire d'un vrai mérite se conduire fort mal, parce que leur prieure n'entendait rien au gouvernement. Lors donc qu'il s'agira de remettre l'ordre dans les communautés, qu'on n'oublie jamais qu'il dépend des personnes qui y auront l'autorité.

VIII. Une supérieure qui ne pardonne rien, est-elle bonne supérieure ? non. Celle qui pardonne tout, est-elle bonne ? non. Celle qui est prodigue, est-elle bonne ? non. Celle qui est trop ménagère, est-elle bonne ? non. Celle qui veut tout savoir, tout vérifier, est-elle bonne ? non. Celle qui ne veut rien voir, rien approfondir, ou qui ne fait point cas des petits défauts, des petites fautes, est-elle bonne ? non. Celle qui a toujours l'humeur austère, est-elle bonne ? non. Celle qui a l'air faible et timide, est-elle bonne ? non. Quelle science est-ce donc que celle de gouverner les âmes ? Indulgent et sévère, libéral et ménager, doux et colère, patient et impatient, simple et rusé ; il faut tellement qu'un supérieur réunisse en soi toutes ces extrémités, que si l'une seulement vient à lui manquer, il arrivera du désordre.

IX. Eût-on toutes ces qualités, on gouvernera mal encore si la discrétion ne les accorde, et n'apprend à les employer à propos :

autrement on usera de rigueur quand il faudrait de la douceur ; on pardonnera lorsqu'il faudrait corriger ; et les personnes qu'on devrait guérir on les blessera.

X. Pour l'extérieur et les usages d'une communauté, le gouvernement doit être uniforme : mais pour la direction particulière des âmes, il faut de la diversité. À quelques-unes, par exemple, il convient d'accorder de grandes pénitences ; et les leur refuser ce serait leur faire tort : comme ce serait perdre les faibles, et les exposer à la tromperie du démon, que de leur en permettre au-delà de celles que la règle prescrit. Tâchez donc de bien faire ce discernement.

XI. Un supérieur vraiment humble, qui se défie beaucoup de lui-même, et qui met toute sa confiance en Dieu, gouvernera bien, parce que Dieu ne manquera pas de l'éclairer et de le conduire

XII. Le religieux est comme un vaisseau, dont les règles sont les cordages et les voiles, sa volonté le gouvernail, le supérieur le pilote. Comme donc, si le pilote d'un vaisseau ordinaire en dirigeait mal le gouvernail, il risquerait beaucoup de le faire périr, et de périr avec lui, quoique les cordages en fussent bons, et les voiles bien tendues : de même, si un supérieur ne manie sagement la volonté de son inférieur, quelque attention qu'il ait à lui faire observer les règles, il est fort à craindre qu'il ne se perde lui-même.

XIII. Mais comment se rendre le maître de cette volonté ? C'est par la raison ; premier moyen. Y a-t-il en effet plus de difficulté à faire goûter les raisons d'obéir, qu'à faire prendre par raison des remèdes amers ? C'est en gagnant le cœur par les bienfaits et par l'amitié, second moyen ; car lorsque le cœur est rendu, la volonté se rend fort aisément.

XIV. On n'est point le maître d'une place, si l'on n'en occupe pas la citadelle : on n'est point le maître des volontés, si on n'a les cœurs dans sa main : le cœur est la citadelle de l'homme.

XV. Ne point s'efforcer de gagner les cœurs, se contenter de

commander et de châtier, ce n'est point être supérieur, mais comite de galère.

XVI. Faites grand cas de ce que sainte Thérèse a ordonné dans ses constitutions : *que la prieure ait soin de se faire aimer pour se faire obéir*. Par ce moyen encore elle tiendra ses religieuses unies, les conduira en paix, les fera avancer dans la vertu, et leur rendra léger le joug des observances.

XVII. Heureuses les communautés où les religieuses n'ont d'autre amie que leur supérieure qui tient à leur égard la place de Jésus-Christ : par-là se ferme la porte aux amitiés particulières qui sont des sources de désordres.

XVIII. Le vrai modèle d'un supérieur c'est le bon Pasteur. Quel amour pour ses ouailles ! que de peines ne se donna-t-il pas pour une seule d'entre elles, jusqu'à la charger sur ses épaules ! quel soin pour les préserver des loups, pour les garantir des maladies ou pour les en guérir, pour leur fournir de bons pâturages !

XIX. Ce n'est pas qu'on ne doive corriger : mais c'est sur le péché seul que doit tomber le châtiment ; en sorte que vous ne donniez jamais lieu de croire que vous ayez de l'aversion ou du mépris pour la personne coupable.

XX. Que les punitions soient rares. Oh ! si je pouvais dire les maux que font les supérieurs qui à toute heure et à l'égard de toutes personnes ont, pour ainsi dire, la verge à la main, sans considérer que les punitions doivent être des remèdes !

XXI. Pour donner une médecine à une personne malade, on observe ses dispositions et les moments favorables. Ayez les mêmes attentions quand il s'agira de corriger.

XXII. Comme on a recours à des remèdes prompts et violents dans une maladie violente et dangereuse, et qu'à l'égard des personnes seulement faibles et infirmes on se contente de leur donner des remèdes bénins, et de leur prescrire un bon régime ; éclatez, usez

de châtement sévère s'il arrivait quelque désordre qui pût devenir funeste : mais quand ce seront des fautes de faiblesse, corrigez avec douceur, et donnez de bons avis ; vous aurez lieu dans peu de ressentir les bons effets de cette conduite.

XXIII. Certains supérieurs n'estiment que la rigueur dans le gouvernement, sous prétexte que toute faute mérite une peine. Elle la mérite, il est vrai ; mais ils ne font pas attention que la pénitence n'est point méritoire, si la volonté ne l'accepte pas. À la vérité, il faut employer la rigueur du châtement, si vous veniez à rencontrer un cœur dur que la passion transportât, comme vous le feriez à l'égard d'un fou qui voudrait se tuer, ou faire du mal à d'autres. Mais si en dissimulant pour un temps et en temporisant, si en laissant passer le trouble qu'une passion excite dans une de mes sœurs, je puis la disposer à se reconnaître coupable, et à recevoir humblement la correction, ne serait-ce pas un mal que de la punir précipitamment ?

XXIV. Quand Notre-Seigneur eut converti S. Paul, il ne l'exempta pas de la pénitence ; mais ce n'est qu'après l'avoir disposé à en faire un saint usage par les grâces dont il le combla, qu'il lui envoya des peines proportionnées à ses péchés. Telle est même l'utilité de ces délais à l'égard des bonnes âmes, que pénétrées de leur faute, non seulement elles acceptent humblement la pénitence qu'on leur impose, mais qu'elles sollicitent pour en faire une plus grande ; acquérant ainsi bien des mérites, et devenant meilleures qu'elles n'étaient auparavant. Ou le vit dans S. Paul, on le vit en Madeleine, et c'est ce que nous voyons aussi tous les jours.

XXV. Sur toutes choses prenez garde que les lois de Dieu et de l'Église soient observées avec la plus grande fidélité : c'était ce que notre sainte mère Thérèse ne cessait de nous enseigner, ce dont elle voulait que nous fissions le sujet de nos entretiens, et que notre règle nous commande de méditer jour et nuit.

XXVI. Que Dieu ne permette pas que je voie jamais dans mes sœurs de nouvelles inventions de sainteté substituées aux règles véritables. C'est un artifice du démon, qui n'osant suggérer à de

bonnes âmes de faire de mauvaises actions, ou de quitter les bonnes, leur en inspire de surérogation, et les y attache tellement, qu'elles feraient grand scrupule de les omettre, et qu'y consommant leurs forces il ne leur en reste pas assez pour remplir les vraies obligations, ou pour les remplir comme il faut. La loi de Dieu, la règle, les constitutions, voilà l'unique devoir. Si l'on peut aller au-delà, et qu'on en ait la permission, à la bonne heure ; mais toujours sans le regarder comme un devoir, et sans préjudice des obligations de l'état.

XXVII. Les supérieures de leur côté ne doivent rien ordonner au delà ; car elles ne sont pas établies pour faire des lois, mais pour veiller à l'observation de celles qui sont faites.

XXVIII. Il y en a qui, voulant faire les grandes zélatrices de la règle, se montrent rigoureuses à chaque mouche qui vole, et voudraient qu'en un jour toutes les religieuses fussent comme mortes sans respirer. Mauvaise et très-mauvaise maxime. La mortification extérieure est à la vérité nécessaire pour conserver l'esprit de notre état ; c'est l'écorce qui conserve le tronc de l'arbre ; ce sont les feuilles qui défendent le fruit : mais comme l'écorce et les feuilles périront bientôt si la sève de l'arbre ne les anime, soyez persuadée que si la mortification n'est que de contrainte, si elle n'est vivifiée par le cœur, elle ne tardera pas à périr.

XXIX. J'ai vu des supérieures qui ennuyaient étrangement leurs religieuses à force d'ordres et de réprimandes ridicules, et qui avec cela n'avaient pas la force de faire exécuter les lois ; commandant avec empire ce dont il eût tout au plus fallu prier, et priant timidement lorsqu'il aurait fallu commander : semblables à ces rodomonts qui mettent l'épée à la main pour des riens, et qui dans les combats nécessaires sont des poltrons à faire pitié.

XXX. Ordonnez avec autorité ce qui est de précepte, et ayez une grande résolution à le faire observer : mais ce qui n'est que de conseil, contentez-vous de le conseiller, et d'y exhorter avec amitié.

XXXI. Crier toujours, ne vouloir pas écouter les sœurs avec

bonté, lorsqu'elles vont s'excuser, c'est une barbarie. Assurément Adam avait tort, et Dieu le savait bien : cependant Dieu l'écoula. Avons-nous de meilleur modèle ?

XXXII. C'est une vérité d'expérience que pour consoler une sœur, ou pour la disposer à recevoir avec docilité tout ce qu'on jugera devoir lui dire ou lui ordonner, il suffit souvent qu'on l'ait écoutée patiemment : elle aurait cru ses raisons très-bonnes, quoique mauvaises, si elle n'avait pu les expliquer ; et cette persuasion lui aurait fait trouver de la dureté dans la correction : mais les a-t-elle exposées, elle entend raison et se condamne.

XXXIII. On brouille, on rompt, on fait mille nœuds, lorsqu'on veut dévider trop vite un écheveau de fil. C'est ce que font les supérieures, quand elles veulent à la hâte comme dévider la perfection dans leurs religieuses.

XXXIV. Notre-Seigneur ne donna pas tout d'un coup la perfection à ses apôtres, mais peu à peu. Faut-il donc s'étonner que nous religieuses, quoique venues en religion pour mener une vie évangélique, et quoique à l'école des vertus, ne les apprenions pas toutes en un instant ?

XXXV. Les âmes des sœurs sont des arbres dont la supérieure est la jardinière. Comme donc un jardinier, content de voir les arbres nouvellement plantés prendre racine, n'en attend pas d'abord du fruit, et ne perd pas espérance, quoiqu'ils soient du temps à en produire ; la supérieure ne doit ni s'attendre que les âmes fructifient d'abord et toutes en même temps, ni se décourager quoique le fruit tarde à y paraître. L'une commence seulement à prendre racine dans la vertu ; une autre montre déjà des feuilles et une verdure qui réjouit ; et celle-ci fait voir des fruits naissants, lorsque celle-là en a de très-mûrs, et assez abondamment pour nourrir la famille.

XXXVI. C'est par un grand fond de sagesse que Dieu a voulu que les commencements de la perfection fussent humbles et pleins de travail, afin que, faisant l'expérience de notre faiblesse, nous

rendissions à sa bonté la gloire de nos progrès.

XXXVII. N'exigez donc pas des fruits d'une âme qui ne fait que prendre racine dans le bien ; et soyez contente quand vous en verrez une autre pousser des feuilles ; les fruits viendront dans leur temps : mais pour celles qui auront été longtemps cultivées et arrosées, ne vous contentez pas de leur voir des feuilles de quelque petite ferueur, et demandez-leur des fruits d'une vertu avancée ; en observant néanmoins que, selon la diversité des caractères, il faut aux unes beaucoup, et à d'autres peu de temps pour avancer beaucoup.

XXXVIII. Évitez autant qu'il se pourra de charger trop une sœur d'ordres ou d'obédiences : car si elle ne peut allier ce que la règle lui prescrit avec ce que vous lui prescrirez, elle laissera là le devoir de la règle qui ne lui dira mot, et s'attachera à vous obéir pour vous plaire, ou pour n'être pas grondée. Cependant ce n'est que pour faire garder la règle que vous avez l'autorité.

XXXIX. Je sais bien qu'il est des temps et des occasions où l'on ne saurait se dispenser de ces sortes d'arrangements : mais alors autorisez-vous de la règle même qui vous y autorise dans la nécessité ; et faites sentir aux sœurs que si c'est s'écarter en un sens de la règle, c'est au fond la pratiquer. En un mot, n'enseignons, ne commandons, ne répondons que par cette maxime : *Il est écrit*.

XL. Si une supérieure reçoit jamais une injure personnelle, qu'elle l'oublie, qu'elle n'en montre jamais du ressentiment : en user autrement, ce serait agir contre le précepte et contre l'exemple de Jésus-Christ.

XLI. Après qu'une sœur aura été corrigée d'une faute, ne lui en montrez jamais de mécontentement.

XLII. Si l'on venait à s'en entretenir pour la blâmer, imposez silence, et prenez même son parti : par là vous lui prouvez qu'elle est vraiment pardonnée. On ne saurait croire ni combien ce moyen est puissant pour soumettre les cœurs, et spécialement ceux des filles ; ni quel est leur ennui lorsqu'elles croient que leur supérieure a

toujours leur faute dans l'esprit ; ennui à craindre surtout chez les carmélites, à cause de leur grande retraite. Hé ! si elles n'ont pas une mère qui les soulage dans les occasions, quelle consolation auront-elles ?

XLIII. Le bon gouvernement dépend non seulement de la docilité des religieuses à suivre les volontés et les désirs de leur prieure, mais bien plus encore de son attention à se conformer à leur humeur, se faisant toute à tous, comme saint Paul, triste avec les tristes, gaie avec les gaies.

XLIV. Il est bon et nécessaire de travailler : c'est la fonction de Marthe ; il est excellent et nécessaire de prier : c'est celle de Marie ; sans l'union de ces deux exercices, on ne saurait vivre en religion. Mais si une prieure aime tant le travail qu'elle paraisse n'estimer que celles qui travaillent ; ou si elle fait tant de cas de l'oraison qu'elle n'applaudisse qu'à celles qui emploient tout leur temps à prier : quel désordre ! je vous prie.

XLV. Encore pire si vous paraissiez aimer le parloir, si vous y étiez souvent et longtemps, fût-ce avec votre confesseur, et ce confesseur fût-il un saint : comptez que vos filles en seraient mécontentes.

XLVI. Rien n'est plus à désirer que la communication franche, aisée, toute bonne de la prieure avec ses filles : car comme elle se conduira avec elles, elles se conduiront ensemble. Or rien est-il plus désirable pour une communauté que cette aimable union des sœurs ? Rien est-il plus propre à les tenir contentes, malgré les austérités de la religion ? Aussi notre sainte mère Thérèse traitait-elle de la manière la plus franche et la plus familière avec la plus petite des sœurs.

XLVII. Cette Sainte disait que comme une maison, pour bonne et somptueuse qu'elle soit, serait inhabitable, s'il n'y avait un égout pour les immondices, il y a aussi tant de misères dans les âmes, même saintes, qu'il leur faut nécessairement un égout pour s'en

dégager ; et que cet égout pour les religieuses était l'épanchement de confiance avec leur mère prieure, et sa bonté à leur égard.

XLVIII. Un autre égout nécessaire, ce sont les récréations : c'est pourquoi non seulement notre sainte mère en a prescrit aussi bien que des pénitences, mais elle en cherchait même pour éloigner de ses filles toute mauvaise humeur. Ayez donc soin qu'on ne s'éloigne pas de celles que la règle marque. C'est une nécessité à notre nature de se délasser quelquefois ; elle succomberait sans ce secours, et il pourrait survenir des tentations à craindre. Si on n'en a pas dans le couvent, on en recherchera du dehors ; et si une fois il y en vient du monde, usât-on de mille excommunications pour retenir l'esprit de notre état, je le tiens perdu sans ressource. On dira, si l'on veut, qu'en des personnes qui font profession de pénitence les récréations ne sont que de l'ordure et du fumier ; j'en conviendrai : mais le fumier qui engraisse les terres maigres les rend fertiles ; et nos âmes sont des terres bien maigres.

XLIX. Pour que la mère prieure se concilie de plus en plus le cœur de ses filles, il convient que lorsque le bon ordre ne sera pas intéressé dans ce qu'elles désirent, elle les favorise auprès du supérieur, qu'elle excuse leurs défauts, que dans les occasions elle les instruisse de ce qu'elles ont à faire pour bien réussir, qu'elle supplée à leur ignorance, qu'elle les aide, et qu'elle leur fasse honneur de son propre travail.

L. Ce n'est pas qu'il faille craindre de les attrister, quand le bien commun ou leur propre avantage l'exigera ; au contraire, plus on les aime, moins on doit leur tolérer ce qui pourrait déplaire à Dieu et leur être préjudiciable : mais c'est qu'il faut faire en sorte qu'elles ne puissent point s'imaginer que la conduite qu'on tient à leur égard, vienne ou de ce qu'on les aime peu, ou de ce qu'on les méprise.

LI. Comme Notre-Seigneur prit part à l'affliction de Madeleine, jusqu'à en pleurer, et jusqu'à en ressusciter le frère, montrez que vous ressentez beaucoup les peines de vos religieuses, et ressentez-les en effet ; faites connaître que ce qui les afflige vous afflige ; et regardant

leurs parents comme les vôtres, faites-leur honneur, et consolez-les dans leurs peines. L'utilité de cette conduite est des plus grandes ; car s'il est certain que rien n'est plus important pour la perfection des carmélites que d'être détachées de leurs parents, il ne l'est pas moins que le plus sûr moyen de faire qu'elles les oublient, c'est que la supérieure paraisse s'en souvenir comme si c'étaient les siens propres ; et par-là elles s'affectionneront de plus en plus à leur saint état, y trouvant de si aimables ressources.

LII. Ayez grand soin aussi de pourvoir à leurs besoins, devinant même leurs peines et leurs infirmités pour les en soulager. Oui, devinez-les ; vous devez vous y étudier. Si vous le faites, je vous réponds que vous les verrez s'oublier elles-mêmes, et penser d'autant moins à ce qu'elles souffrent qu'elles vous en verront plus occupée ; comme aussi elles y penseront, jour et nuit, si vous n'y pensez pas.

LIII. Mais loin de nos maisons ces prieures qui vont devinant les fautes de leurs religieuses. Ne fuyez rien tant que de penser à leur désavantage sans bonne preuve : si elles apercevaient en vous ce défaut, ce serait leur perte.

LIV. Quand vous aurez à corriger une sœur, parlez-lui vous-même. En vain Élisée envoya-t-il son bâton par Giési son serviteur ; le mort ne ressuscita point : il fallut, pour lui rendre la vie, que le prophète allât en personne se mesurer avec lui. Ce n'est aussi qu'à la voix du pasteur qu'obéissent les brebis ; elles n'entendent que lui. Parlez donc aux sœurs faibles ou coupables ; qu'elles entendent votre voix ; et vous remédieriez à tout.

LV. Si l'union, la ferveur, les autres vertus chrétiennes et religieuses règnent dans votre monastère, c'est à Dieu que vous devez en rapporter la gloire, puisque ces biens ne viennent pas de votre fond : mais comptez cependant sur la récompense, parce que vous aurez fait ce qui dépendait de vous ; comme vous devez trembler si la règle s'y perd, et si la discorde s'y introduit.

LVI. Il n'est pas possible que dans les plus saintes communautés il n'arrive jamais quelque petit trouble, quelque légère contention ; la société même des apôtres n'en fut pas exempte. Que doit faire alors la supérieure ? Quitter sa charge ? Personne ne la garderait, si c'était là une raison suffisante pour l'abdiquer. S'affliger, perdre courage ? C'est souvent à quoi tend le démon. Laissez passer ce tourbillon, car il passera de lui-même ; et bientôt on verra la tranquillité renaître. Mais si ce sont des inimitiés, des jalousies, des colères, des querelles, et que la prieure ne puisse venir à bout de les éteindre, je lui conseillerais de faire auprès des supérieurs de grandes instances pour être déchargée ; la persévérance du mal, malgré la persévérance de ses soins, étant une forte marque qu'elle n'est pas propre à gouverner.

LVII. Reste à parler des confesseurs, de qui dépend extrêmement le salut ou la perte des communautés. Ceux dont le langage est séculier, ou contraire à celui de notre saint état, ayez grand soin de les fuir et de les écarter. Ceux que vous verrez être saints et remplis de prudence, ayez grande attention à vous les conserver. Ceux qui, sans être fort spirituels et fort prudents sont néanmoins paisibles, se défient d'eux-mêmes, prennent avis dans les occasions, désirent le bien, et ne se mêlent que de ce qui les regarde ; ils sont passables, contentez-vous en.

LVIII. Il en est d'une autre sorte que je désire plus que je n'espère bien dépeindre, tant ils se travestissent à tous moments. Ce sont des hommes mélancoliques pour l'ordinaire ; et, s'ils le sont entièrement, et qu'avec cela il s'y mêle de l'hypocrisie, on ne saurait croire combien ils sont pernicieux. Ambition secrète, duplicité, singularités, entêtement dans leurs idées, c'est là leur propre caractère : non que chacun d'eux ait tous ces défauts, ou qu'ils les aient avec connaissance et par malice ; mais c'est qu'ils en ont la plupart, et cela si naturellement, qu'ils en sont entraînés sans même qu'ils s'en aperçoivent.

LIX. Les voies par où ils conduisent sont si obliques, qu'il est

impossible de les démêler. Amis de la singularité, ils n'estiment point les choses communes. C'est à pénétrer les caractères et à séparer les cœurs pour se les attirer qu'ils s'attachent d'abord : et s'ils voient les religieuses désirer avec ardeur d'avancer dans la vertu, ils se disent bien au fait des obstacles qui s'y opposent, et des meilleurs moyens d'y parvenir ; ils promettent de donner tous leurs soins à leur avancement spirituel ; et voilà les bonnes filles enchantées d'avoir des pères si charitables et si éclairés.

LX. Mais comme leur but est de connaître les inclinations afin d'assujettir, dès qu'elles viennent à avoir quelques scrupules, ils les exagèrent, et les leur représentent comme une marque certaine qu'une confession générale leur est nécessaire. Trouble alors dans ces pauvres filles, grande confusion. Comme cette confession n'est au fond nullement nécessaire, qu'aucun mouvement de Dieu n'y excite et n'y soutient, elle leur coûte horriblement ; et cependant elles la font, parce qu'il est juste d'obéir. De là nul avantage, et mille inconvénients.

LXI. Inconvénients plus grands encore, si les religieuses qui se conduisent par un tel confesseur sont, comme lui, mélancoliques : car aimant à leur tour le singulier et le particulier, selon le génie des personnes de cette humeur, tous les jours il faut qu'elles lui parlent, et ce sont des entretiens qui ne finissent pas. Qu'en arrive-t-il ? On les voit bientôt se dégoûter de la direction ordinaire, faire peu de cas de ce qu'elles pratiquaient ci-devant, paraître mécontentes de tout ce que la supérieure ordonne ; et s'il leur arrive quelques petites mortifications, il faut promptement qu'elles aillent exposer leur innocence et leur affliction au père, qui de sa part les écoute longuement, les plaint, entre dans leur ressentiment.

LXII. La supérieure voyant cet excès veut le modérer : voici la guerre : le confesseur et les pénitentes se plaignent qu'elle se mêle des confessions, et qu'elle tient les consciences dans la gêne ; il leur dit qu'en tels cas elles ont droit de parler au confesseur, sans que la supérieure puisse le leur ôter ; que la constitution le leur donne, et

qu'il est des occasions où elles ne sont pas obligées d'obéir ; les rendant par-là maîtresses de leur temps et d'elles-mêmes. Ainsi les constitutions qui introduisent Dieu dans les âmes, servent au démon pour y entrer, en y semant l'esprit de désobéissance.

LXIII. Hélas ! quand même ces pauvres abusées n'emploieraient qu'à se purifier tout le temps qu'elles passent avec le confesseur, ne serait-ce pas encore un abus pitoyable ? Que dirait-on d'une épouse qui mettrait tant de temps à se parer, qu'il ne lui en resterait point pour demeurer et pour s'entretenir avec son époux ? C'est là au vrai ce que font ces filles à longues et perpétuelles directions. Croyez-moi : après que par une confession pure et courte vous avez satisfait à votre conscience, vous recevrez mille fois plus de profit à vous entretenir avec Dieu qu'à converser avec le confesseur.

LXIV. Une autre méthode de ces confesseurs surnois et mélancoliques, est d'avoir quelquefois une facilité extrême, et d'autres fois de permettre à peine de respirer. Mais le temps où leur génie s'étale le mieux, c'est celui où il commence à s'élever des mécontentements contre la supérieure : car comme ils sont naturellement soupçonneux, et que d'ailleurs il est de leur caractère de n'aimer guère les supérieures qui ont l'œil sur tout, avec une parole de l'une et un scrupule de l'autre, ils ourdissent une confusion dont la pauvre supérieure est désolée sans pouvoir y remédier. Pour prévenir le mal, ayez donc grand soin, si jamais vous venez à découvrir dans les confesseurs qu'on proposera quelque chose de ce caractère mélancolique et caché, de les écarter au plus tôt ; le mal une fois fait, je n'y vois plus de remède.

LXV. Heureuse la supérieure, heureux le confesseur qui ont maintenu dans la paix une communauté ! leur satisfaction doit être grande, puisque le Dieu de paix y règne par leur moyen. C'est à la conserver, et à perfectionner l'union que la supérieure doit veiller sur toutes choses. Façonnez en effet, et polissez tant qu'il vous plaira les pierres de l'édifice de la Religion, si la charité ne les unit, ce seront

de belles pierres sans liaison, et ce sera un édifice à crouler au moindre orage.

LXVI. Si pour faire d'une communauté une société de bénédiction, la supérieure a tant et de si difficiles devoirs à remplir, les inférieures ne sont pas moins obligées d'y contribuer par une prompte et entière obéissance. En cela consiste tout leur devoir : et si elles le remplissent. elles ont satisfait à toutes leurs obligations : comme aussi, si elles y manquent, la supérieure aura beau être parfaite, les propres volontés perdront et les particulières et la communauté.

LXVII. Supérieures, employez tous vos soins à faire observer à vos filles ce qui est commandé par la règle et par les constitutions touchant l'oraison, sans laquelle j'ose dire que les autres devoirs seront onéreux, impraticables ; sans laquelle les religieuses ni seront que des corps sans âme. En vain se diraient-elles carmélites et filles de la mère Thérèse de Jésus : il n'y aurait plus pour elles de mère Thérèse ; elles ne seraient point ses filles ; car c'est l'oraison qui les fait discerner, et c'est de l'oraison que naissent les vertus qu'elle nous a laissées par succession.

LXVIII. Ces vertus sont d'être véritables dans nos paroles ; franches dans notre conversation ; éloignées de toute hypocrisie et de toute singularité ; dégagées de nos parents et de toutes les choses du monde ; affables et courageuses ; enfin parfaitement obéissantes. Que cette sainte mère, qui a obtenu de Dieu pour elle-même tant de grâces, nous obtienne à nous celle-ci, pour que nous puissions lui être semblables. Ainsi soit-il.

## LETTRE CLXVIII.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE THOMASSINE BAPTISTE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE BURGOS.*

PREMIÈRE.

*La Sainte lui marque la part qu'elle prend à la maladie d'une sœur ; lui ordonne de se conserver ; lui recommande les malades ; lui défend et lui permet la quête, selon la différence des temps ; la charge de quelques compliments ; l'exhorte à prier pour le père provincial ; et lui parle de quelques voyages qu'elle doit faire.*

9 août 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Je suis sensiblement touchée de la maladie de la sœur dont vous me parlez : outre que c'est une excellente religieuse que je regretterais beaucoup, ce vous est, ma chère mère, un étrange embarras dans la conjoncture présente, d'avoir des malades à assister. Donnez-m'en des nouvelles le plus souvent que vous pourrez, et ne vous approchez point si près de son lit, de peur que vous ne tombiez aussi malade : votre présence n'est nullement nécessaire à sa guérison ; et l'on peut en votre absence l'assister, la soulager et en avoir un fort grand soin. Vous savez que je vous ai prescrit d'avoir une charité compatissante pour les malades, et je sais que vous n'en manquez pas : ainsi ce n'est que pour vous renouveler dans ces bonnes dispositions que je vous en parle ici : le désir que j'ai qu'on ne néglige rien pour leur soulagement est si vif, que je ne cesse point d'y exhorter toutes les prieures.

La proposition que vous me faites, ma chère mère, de faire quêter pour vous dans la ville, me désole, et je ne puis comprendre que vous me demandiez ce que je souhaite que vous fassiez à ce sujet. Je vous ai dit tant de fois qu'il est pour vous de la dernière conséquence, qu'on ne sache pas que votre monastère ne possède aucun revenu, ce qu'on ne manquerait pas de savoir si vous vous avisiez de faire quêter. C'est, si je ne me trompe, un point de constitution, de ne rien demander, à moins que la nécessité ne soit bien grande ; et vous n'êtes pas, Dieu merci, dans cette extrémité ; car madame de Tolosa m'a promis de vous donner peu à peu la légitime de ses filles.

Quêtez, à la bonne heure, lorsqu'on saura que vous n'avez

aucune rente ; mais à Dieu ne plaise que vous le fassiez présentement que tout le monde est persuadé que vous avez du bien, et que vous ne manquez pas du nécessaire. Croyez-moi, ce que vous gagneriez par cet endroit-là, vous le perdriez par mille autres. Il vous sera donc plus avantageux de parler de ma part à vos messieurs, et de leur représenter le besoin où vous êtes de quelque assistance.

Je me souviens de vous avoir déjà priée de leur faire mes respectueux compliments : aujourd'hui je vous donne procuration de leur dire en mon nom tout ce qu'il vous plaira ; ainsi vous ne mentirez point. Il fait ici un chaud excessif ; la matinée d'aujourd'hui a cependant été un peu plus fraîche qu'à l'ordinaire : j'en ai eu de la joie pour votre malade qui

doit souffrir beaucoup ; car je suis persuadée que le chaud n'est pas moins brûlant à Burgos qu'en ces quartiers-ci.

Dites, s'il vous plaît, à monsieur Aguiard, votre médecin, qui doit entrer tous les jours chez vous, que, je me trouve fort mal de ne le plus consulter ; que j'ai reçu sa lettre avec plaisir, et que la pensée que j'ai eue qu'il ne serait pas bien aise de m'écrire souvent, m'a empêchée de répondre plus tôt à sa lettre.

Témoignez la même chose à monsieur Manso ; car c'est par le même motif que je n'ai pas l'honneur de lui écrire aussi souvent que je le voudrais. Donnez-moi de ses nouvelles, et faites-lui, je vous prie, bien des compliments de ma part, de même qu'au P. maître Matha. On envie fort ici le bonheur de votre communauté, d'avoir un si excellent homme pour confesseur.

Le père provincial m'a écrit d'Almadouar : il se porte parfaitement bien. Ne laissez pas cependant de prier Dieu de ne permettre point qu'il aille dans l'Andalousie ; il me parait avoir bien de l'attrait à y aller, et à souhaiter que j'aille à Salamanque et à Alve avant que de retourner à Avila. J'ai déjà écrit à Alve que je m'y rendrais bientôt, et que je pourrais y passer tout l'hiver.

Mes amitiés à la mère sous-prieure et à la sœur Béatrix : dites-

leur, s'il vous plaît, que leurs lettres m'ont beaucoup consolée, et que je les prie de me pardonner si je n'y répons pas lorsqu'elles ne sont pas de conséquence.

Je prie Dieu, ma révérende mère, d'être toujours avec vous, de vous conserver et de vous sanctifier de plus en plus. Toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de S. Laurent.

REMARQUES.

Dom Pedro Manso, dont la Sainte parle dans cette lettre, fut depuis évêque de Calahorra, et avait été son confesseur a Burgos.

Pour Antoine Aguiard, c'était un médecin de Burgos, qui lui avait rendu mille bons offices dans l'établissement de son monastère.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, à son retour de la fondation de Burgos, l'an 1582.

## LETTRE CLXIX.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE THOMASSINE BAPTISTE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE BURGOS.*

DEUXIÈME.

*La Sainte l'encourage aux souffrances ; la console sur l'état d'une sœur : l'assure des bonnes intentions de leur fondatrice ; lui recommande un secret ; la charge de quelques compliments ; lui donne un avis important sur les novices.*

27 août 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, pour la combler de ses grâces ; qu'il vous conserve aussi et vous donne la force de soutenir courageusement les divers travaux qu'il vous envoie. Ces travaux, ma chère mère, sont des gages de son amour et une marque sensible qu'il vous traite comme une âme avancée dans la perfection, et dont la vertu est à l'épreuve. Qu'il soit loué de tout.

Ma santé étant meilleure qu'à l'ordinaire, je ne crois pas être

longtemps ici ; je compte partir dès qu'un messager que j'attends sera arrivé. Que j'ai de chagrin de m'éloigner si fort de vos chères filles, et de vous en particulier ! Recommandez-moi bien à Notre-Seigneur, afin que je fasse un saint usage de ces privations.

Ne vous inquiétez pas de la sœur Catherine de-la-Mère-de-Dieu : ce n'est qu'une tentation qui passera bien vite. Ayez soin seulement de ne la laisser écrire à personne, si ce n'est à moi, ou à la mère Anne-de-Jésus.

L'arrivée du père recteur m'a causé bien de la joie ; faites-lui bien des honnêtetés ; confessez-vous quelquefois à lui, et tâchez de l'engager à vous prêcher souvent. Mettez votre esprit en repos, ma chère fille, au sujet de madame Catherine de Tolosa votre fondatrice, et ne songez qu'à la consoler dans ses afflictions ; car malgré tout ce qu'elle dit, maintenant qu'elle est dans la peine, sûrement elle ne laissera pas d'en bien user envers vous.

Je suis très-obligée à monsieur Aguiard des bons offices qu'il me rend en toutes occasions, et je vous prie de vouloir bien l'en remercier de ma part. Je ne sais si je pourrai lui écrire ; je m'en ferais un vrai plaisir si mes occupations le permettaient, car je l'aime véritablement.

Ne dites, s'il vous plaît, à personne ce que vous savez de notre père. La mère sous-prieure, selon ce qu'elle m'a écrit, désirerait savoir où il est ; ne le dites ni à elle, ni à nulle autre. Mandez-moi comment on traite la pauvre malade : béni soit Dieu de ce que vous avez une sœur capable de la secourir.

Assurez de mes respects le docteur dom Pedro Manso, et dites-lui, je vous prie, qu'il m'obligera beaucoup, accablée que je suis de croix et de travaux, de ne m'oublier pas devant le Seigneur. Je vous assure que quand je serais délivrée de la peine que j'ai de vous voir toutes si infirmes, je ne serais pas pour cela libre de souffrances.

Dès que j'aurai un moment de loisir, je l'emploierai à écrire à quelques-unes de vos filles. Je crois ne rester ici que jusqu'à la

Nativité de la sainte Vierge : faites donc en sorte, s'il vous plaît, que les livres que j'attends soient rendus assez tôt à la mère prieure de Palence, pour qu'elle puisse me les envoyer à Valladolid où je suis. Plaise à Dieu de vous conserver, ma chère mère ; je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage ; je vous recommande seulement une chose très-importante, c'est de ne charger pas d'offices vos novices, que vous ne les connaissiez bien, et que vous n'ayez lieu de croire que les occupations extérieures ne feront aucun tort à leur avancement spirituel. Je suis, avec le plus grand attachement, toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 27 août.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit, cette lettre à son arrivée à Valladolid, dix-huit jours seulement après la précédente, l'an 1582.

Le soin qu'elle avait de la santé de ses fille ; et de leur avancement dans la vertu, est digne d'admiration : accablée d'une foule d'affaires, elle ne laisse pas de songer à tout, de s'informer des moindres choses, et de leur donner des avis importants à leur état et à leurs dispositions intérieures.

## LETTRE CLXX.

*AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.*

VINGT-CINQUIÈME.

*La Sainte lui expose sa peine de ce qu'il est parti ; lui apprend les difficultés qu'on formait au testament de monsieur son frère ; lui donne quelques avis sur des plaintes ; marque son éloignement des monastères magnifiques, et parle de diverses affaires.*

1<sup>er</sup> septembre 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Le plaisir de recevoir souvent de vos nouvelles, quelque grand qu'il soit, n'est pas capable de me consoler de votre absence, quoique

j'aie appris avec bien de la joie que vous vous portez bien, et que l'air du pays où vous demeurez est fort sain. Dieu veuille que vous vous portiez de mieux en mieux. J'ai reçu toutes vos lettres.

Cette absence m'est d'autant plus sensible, que je ne puis goûter les raisons qui vous ont déterminé à partir avec tant de précipitation : il me paraît toujours qu'elles n'étaient pas assez solides pour vous engager à entreprendre un tel voyage, puisque d'ici même vous eussiez pu régler les études des religieux, et leur défendre de confesser les béates : outre que les monastères que vous êtes allé visiter pouvaient attendre aisément que les affaires de ceux qui sont en ces quartiers-ci fussent entièrement réglées ; il ne s'agissait que de deux mois de retardement.

De bonne foi, j'ai peine à comprendre la vraie cause de mon chagrin. Il est cependant vrai que je fus touchée d'une si vive douleur en vous voyant partir si inopinément, qu'elle m'avait fait perdre entièrement le goût de vous écrire. Voilà pourquoi je ne vous ai pas écrit, et pourquoi je ne vous écrirais pas encore aujourd'hui, si une nécessité indispensable ne m'y obligeait. Avec cela j'ai un grand mal de tête ; et quoique mon mal de gorge soit diminué, je n'en suis pas quitte. Peut-être que dans le décours de la lune j'aurai la tête moins souffrante.

Il faut vous dire que j'ai eu depuis peu bien des affaires à démêler avec la belle-mère de mon neveu, laquelle se donne bien du mouvement pour faire casser le testament de feu mon frère. Quoique le droit ne soit pas pour elle, néanmoins, comme bien des gens lui font entendre le contraire, et que d'ailleurs c'est une femme entreprenante et résolue à intenter procès, on m'a conseillé l'accommodement, tant afin que mon neveu ne se ruine pas en procédures, que pour que nous ne fassions pas des frais inutiles. Il est vrai que ce sera faire tort à notre monastère de Saint-Joseph d'Avila ; mais j'espère que pourvu que l'accommodement se fasse avec solidité, toi ou lard tout nous reviendra avec l'aide de Dieu. Que cette chicane m'a fatiguée, et qu'elle me fatigue encore aujourd'hui !

Ma nièce Thérèse, toute désolée qu'elle est de votre absence, se porte néanmoins assez bien ; nous lui avons caché votre départ jusqu'à présent, pour lui épargner la douleur que je prévoyais qu'elle en sentirait. Sa tristesse ne laisse pas de me consoler, étant bien aise qu'elle apprenne en cette occasion combien peu l'on doit compter sur l'amitié des créatures, et combien l'on serait à plaindre de mettre sa confiance autre part qu'en Dieu. Cette réflexion m'a été à moi-même très-avantageuse.

Je vous envoie, mon révérend père, une lettre que le P. Antoine-de-Jésus m'a écrite : nous nous sommes réconciliés ensemble le mieux du monde, et il est plus que jamais de nos amis ; il a toujours été le mien, et, pourvu que nous ayons relation ensemble, tout ira bien. Quand même il garderait du mécontentement contre vous et contre moi, ce ne serait pas une raison de lui préférer un autre pour la députation. Je suis surprise que cette réflexion vous ait échappé, et je ne le suis pas moins que vous pensiez à établir un couvent à Rome : il n'en est pas temps, puisque vous n'avez pas même assez de sujets pour vos couvents de ce pays-ci.

Ne croyez-vous pas, mon révérend père, qu'il serait à propos que vous eussiez auprès de vous le P. Nicolas ? Pour moi, il me paraît comme impossible que vous puissiez satisfaire à tout, n'étant secondé de personne. Le P. Jean de la Cuevas,<sup>101</sup> à qui j'ai parlé depuis peu plusieurs fois, me le disait dernièrement. Il a toute l'estime qu'on peut avoir pour votre mérite, et il désire passionnément que vous réussissiez dans la charge de provincial que vous exercez : son attachement et son amour pour votre personne sont si tendres, que j'en fus charmée. Il s'est cru obligé de m'avertir qu'on se plaignait que vous agissiez contre certains règlements qui prescrivent que lorsque le compagnon du père provincial sera absent, il en choisira un autre ; je ne sais s'il n'a point ajouté, du consentement des prieurs de la province. Moïse, me disait-il, tout grand législateur qu'il était, fut obligé de choisir (je ne me souviens pas combien d'hommes il m'a

---

<sup>101</sup> Dominicain qui l'année précédente avait présidé, en qualité de commissaire du pape, au chapitre où la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés fut prononcée et exécutée.

dit) pour gouverner sous lui le peuple d'Israël. Je lui représentai que vous n'aviez personne, et qu'à peine pouviez-vous trouver autant de prieurs qu'il en fallait pour vos monastères ; il me répondit que l'emploi dont il s'agissait était bien d'une autre importance.

Depuis mon arrivée dans cette ville on m'a dit aussi qu'on accusait votre révérence de n'aimer pas à avoir auprès de soi des personnes de mérite et de capacité. Quelque persuadée que je sois que vous n'avez nul dessein de les éloigner, et que lorsque vous n'en avez pas auprès de vous, c'est qu'il vous est impossible d'en avoir, j'ai cru néanmoins dans la circonstance des approches du chapitre général<sup>102</sup> devoir vous en avertir, afin qu'on n'ait aucune plainte à y former de votre conduite. Pour l'amour de Dieu, faites-y réflexion ; et surtout prenez bien garde, je vous supplie, à la manière dont vous prêchez dans l'Andalousie : je n'ai jamais goûté que vous fissiez un long séjour dans ce pays-là. Le récit que vous m'avez fait des persécutions que certaines personnes y ont souffertes, augmente tellement la peur que j'ai qu'il ne vous en arrive autant, que je ne cesse point de demander à Dieu de ne permettre pas de mes jours un tel malheur. Le démon ne s'endort point, comme vous le remarquez fort bien ; et nous devons toujours nous défier de ses artifices. Enfin je serai dans l'inquiétude tant que vous resterez à Séville. Mais oserai-je vous demander pourquoi vous voulez y attendre l'assemblée du chapitre ? Cette nouvelle me donne plus de chagrin que si vous étiez retourné à Grenade. Que Dieu veuille bien faire servir tout cela à sa plus grande gloire.

Nous avons un vrai besoin d'un vicaire provincial. Si le père Antoine-de-Jésus réussit dans cette charge, vous pourrez, mon révérend père, revenir ici prendre garde à tout, et lui recommander ce que vous savez. Je vous le répète : ne vous naturalisez pas dans l'Andalousie, votre humeur n'y est pas propre ; et quoique vous y prêchiez rarement, n'oubliez pas d'être bien attentif à tout ce que vous direz en chaire.

---

<sup>102</sup> Chapitre intermédiaire qui fut tenu à Almadouar.

Je vous prie aussi de ne vous point trop inquiéter de ce qui se passe ici. La mère prieure vous écrit que presque tous vos religieux sont malades, et que c'est la raison pourquoi elle n'a pas donné les dépêches au père Jean-de-Jésus. Il n'y a nulle apparence de le retirer de cette maison dans le temps où son secours y est plus nécessaire, car lui seul a de la santé. J'ai vu leur monastère en venant dans celui-ci ; il m'a paru fort commode. Par-dessus cela ils se sont acquis une grande réputation dans la ville.

Que de choses j'aurais à vous dire, mon révérend père, touchant l'affaire de Salamanque, qui m'a fait passer de bien mauvais moments ! Plaise à Dieu d'y apporter le vrai remède. Je n'ai pu encore aller à Avila faire profession à ma nièce, parce que je ne pouvais ni la mener avec moi, ni la confier à personne. D'ailleurs, il me fallait plus de temps que je n'en avais pour me rendre à Salamanque, passer de là à Alve, et revenir à Avila. Ainsi ç'a été un vrai bonheur pour moi de trouver ici monsieur Manrique et monsieur de la Vande ; et que j'aie pu par leur moyen louer la maison pour un an, afin de tranquilliser la mère prieure qui était étrangement désolée. Dieu veuille que cela soit capable de la consoler.

Cette prieure a bien l'humeur de femme : elle négocie l'affaire tout comme si vous lui en aviez amplement donné la permission ; en disant d'une part au père Augustin-des-Rois, que tout ce qu'elle fait c'est par mes ordres ; et de l'autre, en me faisant entendre que ce père fait ce que vous lui avez ordonné. Il y a en ceci quelque trame du démon, laquelle est d'autant plus obscure pour moi, que cette mère me paraît incapable de faire un mensonge. Je croirais volontiers que la grande envie qu'elle a d'acquérir la maison, lui trouble un peu le jugement.

De plus, le frère Jacques, qui fut l'un de vos compagnons à la visite que vous fîtes ici, et qui y arriva hier de Salamanque, m'a dit que le recteur de Saint-Lazare était entré dans cette affaire à force d'importunités de la mère prieure, et à ma considération, car c'est comme de ma part qu'elle le sollicite ; mais qu'il jugeait au fond

l'affaire si préjudiciable, qu'il n'y était jamais entré sans scrupule, et qu'il ne s'en soit ensuite confessé. Il m'a rapporté aussi que toute la ville de Salamanque murmure hautement de cet achat ; et que le docteur Solis lui a dit qu'il y avait conscience à acheter une maison qui n'est point assurée. La prieure se hâte néanmoins de conclure ; et pour que je n'en aie pas connaissance, on use de subtilité. Voyez, mon révérend père, le papier ci-joint : avec les droits seigneuriaux, la maison coûtera six mille ducats ; et tout le monde convient qu'elle n'en vaut pas deux mille cinq cents. Des religieuses peuvent-elles employer inutilement tant d'argent ? Mais le plaisant et le pire, c'est qu'elles n'ont point d'argent. Je ne comprends rien dans tout ceci, sinon que le démon cherche à perdre le monastère, en l'accablant de dettes.

J'ai écrit à monsieur de Solis pour le prier instamment de faire suspendre toute négociation sur l'affaire, jusqu'à ce que je sois arrivée à Salamanque, ce qui pourra être vers la fin d'octobre ; et monsieur Manrique a écrit pour le même sujet à un de ses amis. Comme monsieur de Solis se rend caution pour nos sœurs, je lui marque qu'avant qu'on fasse aucun marché, j'ai dessein de voir s'il y aura de quoi payer, ne voulant point que son cautionnement lui fasse courir de risque ; et par là je lui fais entendre que l'argent manque, et qu'il doit aller bride en main. Il ne m'a point répondu. Je viens de lui écrire de nouveau avec le père Antoine-de-Jésus, pour le prier de rompre le marché. C'est un heureux coup de Providence, que cette communauté ait prêté à vos révérences l'argent qu'elle avait amassé : s'il eût été dans la possession de nos sœurs, elles l'auraient sans doute donné, comme elles ont donné celui de dom Antoine de la Fuente. Recommandez bien à Dieu cette affaire, mon révérend père : je la lui recommanderai aussi de mon mieux, et je serai attentive à tout ce qui se passera.

Un autre grand inconvénient qui en résulterait, c'est que si les sœurs passaient dans la maison en question, il faudrait que vos religieux étudiants se transférassent dans la nouvelle maison de Saint-Lazare ; ce qui serait capable de les tuer. J'écris au père

Augustin-des-Rois leur recteur, de n'y pas consentir. Ne soyez pas inquiet pour les huit cents ducats qu'ils doivent à nos sœurs ; je suis bien aise qu'ils ne les aient point pour les rendre, afin qu'elles ne les aient point pour les donner. Ainsi n'ayez pas peur que je presse ce remboursement. Il vaut bien mieux d'ailleurs que vos étudiants soient logés commodément, que de voir les sœurs dans une vaste maison, dont il leur faudrait payer une grosse rente, sans avoir de quoi la payer. Plus je réfléchis sur la conduite qu'on tient dans cette affaire, plus je m'y perds. Car enfin si votre révérence a permis à nos sœurs de la poursuivre, pourquoi les renverriez-vous à moi après la chose faite ? ou, si vous ne leur en avez pas donné la permission, comment osent-elles entrer en paiement de la maison ? car elles ont déjà compté cinq cents ducats : et comment la prieure en regarde-t-elle l'achat comme assez assuré, pour me marquer qu'il ne peut plus se rompre ? Dieu daigne mettre ordre à tout ceci ; j'espère qu'il le fera.

Souffrez, mon père, que je vous donne un avis : c'est de ne vous jamais fier à des filles, quoique religieuses et saintes, lorsque vous leur verrez de la vivacité dans les désirs : car l'envie de réussir leur fera imaginer cent mauvaises raisons qu'elles croiront admirables.

Il vaut bien mieux que nos sœurs de Salamanque achètent comme pauvres une petite maison, et qu'elles s'y établissent humblement, que de s'endetter pour en avoir une spacieuse. Si quelque chose, mon révérend père, est capable de me consoler de votre éloignement, c'est de vous voir délivré de ce terrible embarras ; car j'aime bien mieux soutenir seule la peine qu'il me cause, que de la partager avec vous.

J'ai écrit à nos sœurs d'Alve que bientôt je les irai voir, et que j'étais fort fâchée contre elles : ce petit mot ne leur a pas été inutile. J'espère avec l'aide de Dieu me rendre à Avila à la fin de ce mois : ma nièce est si jeune, que je n'ai pas trouvé à propos de lui faire faire tant de courses. Que ne puis-je vous exprimer l'excès de peines et d'afflictions où j'ai été plongée ces jours passés ! La nouvelle du bon

état de votre santé m'a soulagée. Plaise à Dieu de vous la conserver.

Permettez que je vous prie de faire mes compliments à la révérende mère prieure, et à toutes les sœurs : je ne leur écris pas parce qu'elles apprendront de mes nouvelles par cette lettre. J'ai de la joie qu'elles se portent bien ; et je les prie d'avoir bien soin de votre santé, et de prendre garde de ne vous point trop fatiguer.

Je salue aussi le père Jean de-la-Croix ; la sœur Anne de-Saint-Barthélemi se recommande à vos saintes prières. Dieu vous conserve, mon révérend père, et vous préserve de tous dangers, comme l'en supplie celle qui est pleine de vénération,

Votre indigne servante et fille,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> septembre.

REMARQUE.

Cette belle lettre est une des dernières que nous ayons de la Sainte. Elle l'écrivit à Valladolid, le 1<sup>er</sup> septembre 1582, un mois et quatre jours avant son heureuse mort.

Les carmélites d'Alve ne devinaient pas alors que la visite qu'elle leur promenait dût être aussi prochaine qu'elle le fut, et être pour l'éternité. Partie de Valladolid dans le dessein d'aller à Avila recevoir la profession de sa nièce, la sœur Thérèse-de-Jésus, elle reçut, en arrivant à Médine-du-Champ, un ordre du père Antoine-de-Jésus, vicaire général de la province de Castille, de se rendre incessamment à Alve, où elle arriva le 20 septembre, et où elle s'endormit dans le Seigneur le 4 octobre suivant.

## REMARQUES SUR LA DERNIÈRE LETTRE DE CE VOLUME,

*ou détails et réflexions sur la vie du père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu.*

Comme nous venons de trouver dans cette dernière lettre, écrite par sainte Thérèse un mois avant sa mort, la même cordialité, la même confiance, le même respect pour le père Jérôme Gratien, dont elle avait tant et tant de fois donné des marques dans les lettres

précédentes ; et qu'on sait néanmoins qu'il fut traité dans son propre corps comme un criminel : serait-ce, disais-je en moi-même, que la Sainte se serait trompée jusqu'à sa mort sur le compte de ce père ? Dans cette perplexité, j'ai jugé important d'en voir le procès ; soit pour montrer que la sainteté même d'une Thérèse ne garantit pas toujours de longue surprise, s'il se trouve coupable ; ou pour justifier la constance des sentiments qu'elle eut pour lui, si nous le trouvons innocent.

*C'est une chose publique, dit le père François de-Sainte-Marie, historien de la réforme du Carmel,<sup>103</sup> que le père Jérôme de-la-Mère-de-Dieu a quitté l'habit de notre réforme, cela ayant éclaté en son temps, non seulement dans l'Espagne, mais encore dans l'Italie et dans la Flandre ; et s'étant depuis divulgué de plus en plus chaque jour par plusieurs auteurs étrangers, dont l'un a été si téméraire que de dire que nous l'avions chassé de notre réforme très-injustement. Était-ce témérité, ou était-ce vérité que ce discours ? C'est ce que j'ai dessein d'examiner.*

Déjà l'on a dû remarquer dans plusieurs lettres de ce volume que des semences de mécontentement et de chagrin contre le père Gratien germaient dans quelques-uns des principaux pères de la réforme. Si elles n'éclatèrent pas dès lors, c'est que sa qualité de provincial imposait, et qu'on était retenu par les égards dus à sainte Thérèse, dont la confiance pour ce père était aussi connue qu'elle était parfaite. Ce dernier obstacle levé par la mort de la Sainte, on commença à parler plus haut ; en sorte que le père Gratien, ayant célébré l'année d'après, c'est-à-dire en 1583,<sup>104</sup> le second chapitre provincial au couvent d'Almadouar, les plaintes contre lui furent vives. Il fallut pourtant se contenir, ce père ayant encore quatre ans à être provincial. Enfin, le temps de son gouvernement étant expiré au chapitre qui se tint à Valladolid en 1587, l'ardeur ou l'amertume du zèle se développant à l'aise, on le relégua dans les Indes avec douze

---

<sup>103</sup> Histoire générale des carmes déchaussés, tom. 2, liv. 5, chap. 11.

<sup>104</sup> La succession du saint prophète Élie, etc., chap. 277.

compagnons, afin, disait-on, d'y travailler à la conversion des infidèles. Mais comme on crut dans le monde connaître l'aiguillon qui piquait ses adversaires, et qu'on y était pénétré d'estime pour lui, non seulement le prince cardinal l'archiduc Albert d'Autriche, le marquis de Sainte-Croix, tous les seigneurs, tant portugais que castillans, et le nonce du pape s'opposèrent à son départ lorsqu'il allait s'embarquer sur la flotte, mais encore le roi voulut qu'il s'arrêtât en Portugal pour l'intérêt de son service ; et le nonce le chargea de la commission également difficile et honorable de faire la visite dans les couvents de carmes mitigés de ce royaume ; commission dont il s'acquitta avec tant de sagesse, que les fruits en furent admirables, et que ces pères en montrèrent une satisfaction très-grande, comme une très-grande édification.

Mais loin que ces nouveaux services rendus à l'Église et à son ordre eussent la force d'éteindre ou de ralentir le zèle dont on brûlait contre lui, la violence au contraire en augmenta tellement, que le 17 février 1592 on prononça une sentence par laquelle il fut dépouillé de l'habit de l'ordre, expulsé de la religion, et déclaré avoir encouru des censures réservées au Saint-Siège ; avec cette addition singulière, qu'on réservait au tribunal de l'Inquisition l'examen de la mauvaise doctrine qu'il avait semée dans l'ordre. Telle fut la récompense que reçut de ses confrères le père Jérôme Gratien, cet homme dont les commencements avaient été si saints et si brillants ; qui, avant que d'être de leur réforme, l'avait tant exaltée et lui avait acquis de grands sujets ; qui, depuis qu'il l'eut embrassée, et lorsqu'elle était encore dans le berceau, en avait été comme la lumière, le conducteur, le soutien, le père, le législateur ; qui, pour la défendre, n'avait pas appréhendé les persécutions, les calomnies, la prison ; dont les talents et la piété avaient fait l'admiration de toute l'Espagne ; que Thérèse enfin, leur sainte mère, n'avait cessé de chérir et de respecter. Qui croira qu'un tel homme ait mérité un si terrible et si ignominieux traitement ?

Cependant, et c'est là l'embarras, il est certain que parmi ceux qui conduisirent cette procédure, ou qui s'y prêtèrent, il y avait des

hommes très-vénérables par leurs vertus : serait-il possible qu'ils eussent frappé si cruellement l'innocence, ou même qu'ils eussent sévi avec tant de rigueur et d'éclat contre des fautes qui n'auraient pas été capitales ?

Dans cette incertitude j'aurais bien souhaité entendre les deux parties : mais n'ayant pu découvrir ni la Vie du père Gratien, écrite par le père André de Marmora, ni les écrits composés dans le temps et publiés en sa faveur, il a fallu me contenter de ce qu'ont écrit le père François de-Sainte-Marie dans son Histoire générale des carmes déchaussés, et le père Louis de-Sainte-Thérèse, dans le livre intitulé : *la succession du saint prophète Élie en l'ordre des carmes, et en la réforme de sainte Thérèse*. Si c'est une grande perte pour la cause du père Gratien, puisque par-là nous serons privés des preuves que ses admirateurs et ses amis apportèrent de son innocence, nous aurons du moins cet avantage, que les deux ouvrages ayant été composés, le premier par l'ordre même des adversaires de ce père, l'autre par celui des premiers supérieurs de la réforme, qui ne pouvaient avoir l'intention de le flatter, nous aurons un droit incontestable de le croire presque irrépréhensible, s'il ne s'y trouve que peu chargé.

Les accusations contre lui furent au nombre de sept, selon le père François de-Sainte-Marie.<sup>105</sup> 1° Le père Gratien était trop porté à l'extérieur pour le service des âmes. 2° Il était trop doux, se faisant une extrême violence pour corriger, quoique très-courageux dans les entreprises les plus difficiles. 3° Il se donnait à lui-même bien des dispenses, sous prétexte de ses grands travaux. 4° Quoique le chapitre général lui eut donné pour compagnon ou assistant le père Nicolas, il imagina de l'envoyer en Italie ; et ce projet ayant manqué, il le fit son vicaire provincial dans la Castille. 5° Il donna sujet aux abus des révélations parmi les carmélites, en donnant trop de croyance à ces sortes de faveurs. 6° Il accorda à ses filles trop de liberté pour les confessions. 7° Destitué de ses emplois, ses supérieurs lui imposèrent une pénitence assez médiocre, et il refusa

---

<sup>105</sup> Histoire générale des carmes déchaussés, chap. 11, 12, 27.

de s'y soumettre.

À ces griefs le père Louis de-Sainte-Thérèse en ajoute un autre qui, suivant les apparences, ne fut pas le moins relevé. C'est qu'on soupçonna qu'ayant été consulté par la mère Anne-de-Jésus avant qu'elle sollicitât à Rome le bref dont nous avons parlé dans la note sur la 65<sup>e</sup> lettre de ce volume, page 410, bref dont le père Nicolas fut si outré, il avait approuvé l'idée et l'entreprise de cette mère.

Voilà tous les défauts et tous les torts du père Jérôme Gratien, au témoignage même des historiens dont la fonction et le but n'étaient pas assurément de le blanchir. Si mes lecteurs n'en sont pas effrayés, ses juges en eurent horreur, tant leur perfection était surangélique. Question cependant si le zèle qui les anima ne fut pas trempé dans l'humeur ; et si, contre les règles de la justice, le châtement n'excéda pas les fautes. Je vais tâcher d'éclaircir la question avec le plus sincère désir de connaître la pure vérité, et en même temps sans préjudice de la vénération que méritent plusieurs de ceux que je serai peut-être forcé de blâmer.

D'abord les autres victimes du zèle de ces juges me reviennent à l'esprit. Un bienheureux Jean de-la-Croix, cet homme si saint, la gloire de leur ordre, qu'ils destituent de toute charge, qu'ils relèguent aussi dans les Indes,<sup>106</sup> qu'ils traitent avec inhumanité ! Une mère Anne-de-Jésus, si digne d'être respectée pour ses services, comme pour son éminente sainteté, et nombre d'autres saintes carmélites, à qui ils font éprouver les rigueurs d'une autorité terrible ! Voilà les coupables qu'ils associent au père Gratien dans le châtement. Quels criminels ! quel zèle ! Après de si étranges bévues contre des personnes si respectables, n'est-il pas bien permis de craindre de l'aveuglement dans ce qui fut fait contre ce père ?

Mais comment le père François de-Sainte-Marie prouve-t-il que l'auteur<sup>107</sup> qui accuse les carmes d'avoir injustement chassé de leur réforme le père Gratien, est un *téméraire*, coupable *d'évidente*

<sup>106</sup> Il mourut avant de partir.

<sup>107</sup> Histoire générale des carmes déchaussés, tom. 2, chap. 11, 12, 27.

*calomnie ? Ceci mérite grande attention. Il assure qu'il peut parler de cette affaire très-pertinemment, non seulement pour avoir très-particulièrement connu ce père, et pour avoir su toutes les raisons que ses défenseurs alléguaient en sa fureur ; mais, encore parce qu'il a remarqué, dans les livres des Actes des chapitres et des définitoires provinciaux de la réforme, ce qui s'est traité sur ce sujet ; et qu'il a ouï les juges qui ont porté sentence contre lui. On ne pouvait être plus à portée de connaître tous ses crimes, Hé bien ! que nous apprend-il ? C'est qu'il n'a pu trouver que le père Gratien ait commis d'offense mortelle ; et que sans oser l'excuser de faute griève, il n'oserait non plus l'en accuser. Qui n'en serait surpris ? Est-ce donc ainsi qu'il convainc de témérité cet écrivain ? Mais quelle justice de sentencier, de dépouiller de l'habit de sa profession, d'expulser ignominieusement de son ordre, je ne dis pas un très-grand homme, un père Gratien, mais un simple frère lai, qui serait innocent de faute mortelle, et qu'on n'oserait même accuser de faute griève ?*

L'aveu du père Louis de-Sainte-Thérèse n'est pas moins important. Le soupçon qu'on eut, dit-il, que la mère Anne-de-Jésus ne se serait point déterminée, sans avoir pris le conseil du père Gratien, à solliciter le bref qu'elle obtint, *joint à quelques mécontentements que quelques religieux avaient reçus de lui pour les corrections qu'il leur avait faites en ses visites, avec l'envie qui suit les grandes œuvres, fit qu'on éplucha les plus innocentes de ses actions et de ses paroles, et qu'on le jugea criminel en l'un et en l'autre. Le dépit et l'envie eurent donc bien de la part à ce jugement. Le moyen qu'il nous soit respectable ?*

Il doit l'être d'autant moins, que la plupart des griefs contre le père Gratien lui avaient été objectés dès le temps de sainte Thérèse, comme on a eu lieu de l'observer dans plusieurs lettres de ce volume ; et que néanmoins, loin qu'elle en ait changé de sentiments à son égard, elle ne cessa au contraire jusqu'à sa mort de le chérir comme, son père, et de le respecter comme un saint. Qui préférer, de cette admirable fille, dont l'esprit et le jugement égalaient sa grande sainteté, ou de ces juges, dont on avoue que plusieurs étaient piqués

de vengeance et de jalousie ?

Peut-être néanmoins que l'examen particulier des accusations nous désabusera de nos préventions en faveur de ce père. On dit<sup>108</sup> que *pleinement convaincu* qu'une des obligations des carmes déchaussés était de travailler à la conversion des pécheurs et des hérétiques, il se répandit trop au-dehors, prêchant partout, composant des livres pour la correction des mœurs et pour la défense de la Religion, faisant des leçons publiques de l'Écriture sainte à Séville et à Alcalá ; système qu'il introduisit parmi ses religieux, employant le père Augustin-des-Rois à enseigner la théologie à Grenade, et donnant trop de liberté aux confesseurs et prédicateurs, jusqu'à tolérer qu'ils mangeassent chez des séculiers dans l'intention de les convertir. De-là bien des inconvénients : sorties fréquentes ; dispenses trop faciles des jeûnes de règle, de l'abstinence et du chœur ; enfin affaiblissement sensible dans l'esprit de pénitence, de retraite et d'oraison. Tel fut le premier sujet de plainte contre lui ; et si nous ne savions que l'envie y ajusta ses couleurs, je conviendrais qu'il y avait de quoi alarmer ceux des pères de la réforme dont le zèle était pur.

Mais aussi avaient-ils tant raison de lui soutenir que l'état des carmes est purement contemplatif, et qu'il n'est actif qu'accidentellement ? Il ne me convient point de prononcer ; d'autant plus qu'à juger des moyens de part et d'autre par l'extrait qu'en fait l'historien, la question me paraît assez problématique : des deux côtés raisons fort apparentes. Je dirai seulement que sainte Thérèse, loin de désapprouver que les carmes de sa réforme s'adonnassent à la prédication, était charmée quand ils y réussissaient. Quelle joie au récit des talents et des succès apostoliques du père Gratien ! Quantité de ses lettres en font foi. Quelle consolation après qu'elle eut entendu le père Antoine de-la-Mère-de-Dieu ! *Il nous a fait*, écrivait-elle,<sup>109</sup> *trois sermons ravissants... Rien ne me donne plus de joie, que de*

---

<sup>108</sup> Histoire générale des carmes déchaussés, liv. 5, chap. 11.

<sup>109</sup> Lettre 123 de ce volume.

*trouver un tel talent dans les religieux de notre réforme.*

Donnons néanmoins que l'opinion du père Gratien ne fût pas la meilleure. Mais puisqu'il n'avait point maltraité les pères qui ne pensaient pas comme lui, ne pouvaient-ils pas, quoiqu'il ne pensât point comme eux, le laisser vivre ? À la bonne heure que devenus les maîtres ils tinssent une conduite différente de la sienne ; ils auraient suivi leurs lumières, et je n'aurais qu'à les en louer. Mais qu'ils aient déshonoré, qu'ils aient accablé un aussi grand homme par haine pour un système de gouvernement, le moins bon peut-être, et point bon si l'on veut, mais qui au fond, n'ayant rien de contraire à l'Évangile, et se trouvant appuyé de raisons au moins très-probables, pouvait facilement être justifié par l'intention ; n'était-ce pas suivre un zèle bien plus impétueux que sage et éclairé ?

Encore moins d'égards pour le second motif de ce zèle. Le père Gratien était trop doux, disaient-ils, trop indulgent, trop compatissant ; il lui en coûtait trop pour reprendre ; il ne reprenait pas assez. Ne serait-ce pas qu'ils étaient eux-mêmes trop rigides ; qu'ils reprenaient trop souvent, trop rudement ? Car comme la simple fermeté paraît à la lâche condescendance être une dureté, la simple bonté est de même une criminelle faiblesse aux yeux de la sévérité. N'hésitons pas à le dire : il est certain que plusieurs de ces pères donnaient dans l'excès de rigueur, et tout-à-fait incertain que le père Gratien donnât dans celui d'indulgence. Que sainte Thérèse nous juge.

Comment parle-t-elle du père Antoine-de-Jésus, l'un des censeurs du père Gratien ? Avec grande estime de sa vertu ; c'était un saint homme : mais elle en condamne fortement la sévérité. Comment s'explique-t-elle au sujet du père Jean-de-Jésus, autre adversaire de ce père ? Très-honorablement par rapport à sa grande piété, mais avec une sorte d'indignation de la dureté de ses règlements. Que disait-elle touchant le père Nicolas, juge principal du père Gratien ? Mille biens à certains égards, surtout pour sa sainteté ; mais nul bien de son caractère, le blâmant et le jugeant à

craindre, ainsi qu'on l'a vu dans plusieurs lettres ; et le traitant de *farouche* en lui écrivant à lui-même. Ainsi pensait cette fille, aussi prudente et éclairée qu'elle était sainte et remplie de zèle au sujet des pères à qui la douceur du père Gratien était si odieuse.

Quelle différence quand elle parle de lui ! Ouvrons le livre de ses Fondations, pour oublier ici cent traits épars dans ses lettres, traits qui montrent si clairement l'estime qu'elle faisait de sa douceur et de sa manière de gouverner. *Par une faveur particulière de Dieu, dit-elle,<sup>110</sup> sa conversation est si agréable qu'on ne saurait le voir sans l'aimer, ainsi qu'il l'est de toutes les personnes qu'il gouverne, parce que encore que sa passion pour l'avancement des âmes ne lui permette pas de dissimuler aucune faute, il reprend d'une manière si douce, qu'on ne saurait s'en plaindre.* Voit-on comme elle applaudit à cette douceur ? Mais un supérieur qui, quoique très-doux, est pourtant si attentif et si ardent pour l'avancement des âmes, qu'il ne leur passe aucune faute, est-il donc d'une indulgence à mériter des foudres ?

Les filles pensaient des uns et des autres comme la mère. Tremblantes dans l'appréhension d'avoir pour supérieur quelqu'un de ces pères durs et austères, sainte Thérèse nous apprend qu'elles furent au contraire transportées de joie à la nouvelle que le père Gratien avait été élu provincial. Aurait-il tant plu à des filles d'une ferveur la plus admirable, s'il eût porté la douceur jusqu'à la faiblesse ?

Que pensa en particulier l'illustre mère Marie de-Saint-Joseph, lorsque après la mort de sa sainte mère, elle devint le témoin 'des malheurs du père Gratien ; car elle en fut le témoin lorsqu'elle était à Lisbonne ? On peut voir dans le livre de la *Succession du saint prophète Élie*, etc., chap. 277, les lettres qu'elle écrivit à M. de Bretigny, le 12 avril 1587 et le 11 février 1589, sur les premières disgrâces de ce religieux respectable : à quoi si l'on veut ajouter plusieurs de ses maximes que j'ai recueillies, maximes qui, en faisant l'apologie de la douceur dans les supérieurs, sont une censure des

---

<sup>110</sup> Livre des Fondations, ch. 22.

supérieurs toujours prêts à punir ; on verra qu'au jugement de cette sainte et sage prieure, le père Gratien n'avait que la mesure de bonté qu'il faut avoir, et que plusieurs de ses adversaires étaient rigides jusqu'à un excès fort répréhensible.

Misère de l'homme ! Ce père ne savait pas corriger, nous dit-on ; il lui en coûtait trop pour reprendre ; et c'est pour cette raison que de saints religieux l'entreprennent, le sentencient, le chassent de l'ordre : mais on nous dit aussi qu'il se joignit à eux des religieux *mécontents de lui pour les corrections qu'il leur avait faites en ses visites* : c'est le père Louis de-Sainte-Thérèse qui nous l'apprend. Le père Gratien savait donc reprendre ; et s'il eût été tolérant, il aurait eu moins d'adversaires, il aurait triomphé. Mais qui ne serait affligé de voir ainsi ce pauvre père victime tout à la fois de la vengeance et de la sainteté ; frappé par les uns parce qu'il avait puni, frappé par les autres sous prétexte qu'il n'avait pas corrigé !

Il est vrai qu'on lui reprocha encore de s'accorder trop de dispenses à lui-même ; et il nous serait bien difficile de démêler s'il tomba effectivement dans ce défaut. Mais outre que l'expérience apprend que tels qui se scandalisent et murmurent de voir un de leurs supérieurs prendre quelques soulagements, en prendraient trois fois plus s'ils avaient la moitié de ses infirmités ou de ses fatigues ; il pouvait bien n'être pas difficile à un carme solitaire d'observer la règle sans adoucissement : mais le moyen qu'un homme qui, à la composition des livres et aux fonctions pénibles de l'apostolat, joignait encore l'obligation de gouverner une réforme naissante et traversée de toutes parts, de diriger des fondations, de visiter divers couvents de religieux et de religieuses, de dresser des constitutions pour les uns et pour les autres, enfin de répondre à une multitude de lettres, fournit à tant de travaux, et en même temps à tous les exercices et à toutes les austérités de la règle ? C'était lui demander ce qui passait ses forces, et par conséquent ce que Dieu ne demandait pas.

.Mais quand même le père Gratien se serait dans certains

moments un peu trop écouté, fallait-il que des fautes vénielles aux yeux de Dieu fussent assez capitales à ceux des carmes, pour qu'ils le traitassent comme on aurait traité un homme coupable de grands crimes ?

Du moins, dira t-on, il fut inexcusable, dans sa conduite envers le père Nicolas. Car enfin, puisque son esprit de condescendance et de douceur n'ayant pu percer dans plusieurs des principaux pères de la réforme, insatiables de mortifications pour les autres, comme d'austérités pour eux-mêmes, ils avaient jugé à propos dans leur chapitre de lui donner pour compagnon et pour moniteur le père Nicolas, qui était tout imbibé de cet esprit, n'était-il pas obligé de boire ce calice ? Cependant, pour se débarrasser de ce révérend père, il lui donna commission d'aller traiter à Rome quelques affaires importantes de l'ordre ; et ce dessein ayant échoué, il le fixa dans la Castille en qualité de vicaire général.

Je l'avoue, cette conduite fut plus subtile que religieuse, car l'autorité du chapitre général étant supérieure à celle du provincial, il était de l'ordre que le P. Gratien en suivit les dispositions malgré ses répugnances. Je parle ainsi en supposant qu'il n'ait eu que ces répugnances pour motif ; car nous pourrions bien en douter, puisque sainte Thérèse ne le crut pas.

Mais pour qu'on puisse juger sainement de sa faute, qu'on se mette en sa place. N'était-il pas bien dégoûtant pour un homme qui avait cent affaires dans la tête, doux et bon de caractère, d'avoir sans cesse à ses côtés un homme de grande vertu, de grand mérite, il est vrai, mais toujours grondant, toujours le front ridé ? Sainte Thérèse était assurément bien patiente, et de plus elle faisait un cas très-grand du P. Nicolas. Cependant a-t-elle fait un voyage avec lui ? elle avoue qu'elle s'est bien ennuyée. Combien donc devait s'ennuyer le P. Gratien d'avoir cette compagnie toute l'année ?

Encore, si l'on n'avait usé à son égard que de la peine du talion ; mais pour avoir tenté d'envoyer ce R. père à Rome avec une commission fort honorable, et pour l'avoir ensuite laissé en Castille

afin d'y gouverner l'ordre, le reléguer lui dans le Nouveau-Monde, et puis le chasser avec le plus grand opprobre de son propre corps : je ne saurais ne pas le dire ; ce fut porter la justice jusqu'à l'iniquité.

Puérilité que cet autre motif de condamnation, qu'il avait eu trop d'égards pour les révélations de quelques carmélites. Ce n'est pas que je prétende le justifier, s'il a été coupable de cette faiblesse' : je sais combien il importe d'être circonspect en fait de révélations ; et que s'il y a du péril à en rejeter une véritable, ordinairement il y en a cent fois plus à en révéler une qui serait fausse ; et qu'en général la voie des révélations est pleine d'illusions fort à craindre. Mais sans compter que l'envie et la vengeance, qu'on convient avoir influé dans sa condamnation, purent fort bien lui prêter ce travers ; sans compter que, pour être trop crédule, on n'est pas criminel à mériter d'être exterminé : le croirait-on ? c'est par déférence à des visions qu'on sévit contre lui si cruellement. Le fait est curieux, mais il est certain ; car l'historien de l'ordre, sentant bien que tout ce qu'il avait pu ramasser des fautes du P. Gratien était incapable d'en justifier les juges, allègue enfin pour preuve victorieuse des torts de ce père, et pour la raison déterminante de sa proscription, des visions d'une sœur Catherine-de-Jésus, visions où, au rapport de cette fille, sainte Thérèse la chargeait de lui donner quelques avis, témoignant néanmoins conserver pour lui bien de la considération. Quelle misère ! Car, puisque ces pères recevaient si dévotement les visions de la sœur, que ne se contentaient-ils donc de donner au P. Gratien des avis, en lui montrant du reste des sentiments d'estime et d'affection ? Fallait-il le perdre, quoique la Sainte continuât de l'estimer, précisément parce qu'elle souhaitait qu'on l'avertit ? Mais le curieux est de les voir s'armer ainsi de visions, pour le châtier d'avoir cru à des révélations : qui ne s'étonnerait d'un tel ridicule en des gens de mérite ? Plus surprenant encore qu'ils n'aient pas senti que cette conduite les chargerait d'un tort bien plus grand que celui qu'ils lui reprochaient. Au moins, en supposant qu'il eût trop écouté des filles à révélations, il n'était résulté de sa faute que les inconvénients ordinaires de la crédulité ; on ne l'accusa point d'avoir pris ces

révélations pour motif et pour règle de ses décisions. Mais eux, c'est sur de prétendues visions qu'ils se déterminent à juger, à condamner, à déshonorer un homme illustre, un respectable religieux, un supérieur de la plus grande réputation et d'un rare mérite, en un mot un P. Gratien, leur bienfaiteur, et peu auparavant leur père. Il n'est point, d'excuse pour un si étrange procédé.

Sa conduite, en laissant aux carmélites la liberté pour les confessions, n'est pas de même inexcusable, quoique vivement improuvée de ses juges. Car laissant à part la question qui excita autrefois entre les carmes et les carmélites de la réforme une si vive querelle, qu'il soit du moins permis d'observer que les constitutions dressées pour les carmélites par sainte Thérèse, leur donnaient la même liberté que le P. Gratien leur avait conservée ; que les carmélites en avaient joui pendant qu'elle avait vécu ; enfin que ces constitutions avaient été solennellement autorisées en 1581, dans le premier chapitre général de la réforme, et par les pères qui le composaient, et par le commissaire apostolique qui y présidait : ces trois faits sont certains. Or, sans examiner si quelques-uns de ces pères eurent peu après raison de vouloir restreindre cette liberté, qu'on nous dise si ce fut un crime au P. Gratien de préférer ce que sainte Thérèse avait prescrit, ce qu'elle avait fait observer, ce que l'autorité du pape et du chapitre général avait confirmé, à ce que voulaient quelques vertueux religieux, réformateurs de la réforme même. Je dis plus, c'est que, chargé du dépôt des constitutions en qualité de provincial, il était obligé en conscience de conserver cette liberté jusqu'à ce qu'une autorité pareille à celle qui l'avait établie l'eût détruite ou resserrée ; et ceci me paraît hors de doute. C'est donc pour avoir fait son devoir qu'on le condamna.

Mais, dit le P. François de-Sainte-Marie, il refusa une pénitence médiocre que ses supérieurs lui avaient imposée, après qu'ils l'eurent destitué de ses emplois. Quelle fut-elle cette pénitence ? comment fit-il ce refus ? Tandis qu'on ne nous expliquera ni l'un ni l'autre, l'accusation mérite-t-elle qu'on s'y arrête ?

Nul cas non plus du crime qu'on lui fit d'avoir approuvé que la mère Anne-de-Jésus eût recours au pape, pour en obtenir la confirmation des constitutions dressées par sainte Thérèse. Car, puisque la mère Anne n'eut en ceci aucun tort, ainsi que je l'ai déjà prouvé, comment le P. Gratien aurait-il été coupable ?

Concluons. Grand mérite, grande vertu dans quelques-uns des juges du P. Gratien, j'en conviens, et il y aurait de l'injustice à le méconnaître ; mais qu'on avoue aussi que leur zèle fut amer, outré, impardonnable. Pour ses autres juges, qu'on nous dépeint comme animés par l'envie et par la vengeance, à quoi doivent servir leurs suffrages, sinon à les rendre eux-mêmes odieux ? Nul respect donc, nul égard pour la sentence qui condamna le P. Gratien ; mais vénération, mais amour pour ce père, dont les talents, les travaux, les succès, les vertus avaient été toujours admirables, et qui se montra également admirable jusqu'à sa mort.

Étonné de sa proscription, et de se voir dépouillé d'un habit qu'il avait tant chéri et honoré, loin d'éclater en plaintes et en invectives, il va demander humblement au nonce du pape en Espagne l'absolution des prétendues censures qu'il avait, disait-on, encourues ; mais comme le nonce, son pouvoir étant limité, ne la lui donne que pour six mois, il se rend à Rome, où, aux pieds de Sa Sainteté, il demanda cette grâce illimitée, afin qu'en état par-là de célébrer les saints mystères, il pût, passer dans une solitude le reste de ses jours. Le pape, qui le connaissait de réputation, l'ayant exhorté à poursuivre son entière justification, cet homme pacifique répond que les procès ne sont pas de son goût, et que, pourvu qu'il ne soit pas tenu pour excommunié, il souffrira ses humiliations patiemment. Cependant Sa Sainteté, après lui avoir donné *ad cautelam* l'absolution qu'il demandait, voulant être instruite à fond de cette affaire, on commit l'examen au P. Alexandre, dominicain, son confesseur, et au P. Tolet, jésuite, son prédicateur ; mais comme la distance de Rome en Espagne où étaient ses parties, entraînaît après soi bien des longueurs, il alla prêcher en Sicile, d'où revenant à Rome il fut pris, le 10 octobre 1593, par des corsaires turcs.

Ces barbares l'ayant dépouillé le conduisirent dans l'île de Ventro auprès de Naples ; où avec un fer chaud, ils lui gravèrent le signe de la croix sous la plante des pieds, afin qu'il ne pût marcher sans fouler ce signe précieux de notre salut. Arrivé à Biserte, le bacha de Tunis, le croyant archevêque, le prit pour son esclave : on l'enchaîne ; on le met dans la prison où les esclaves chrétiens étaient renfermés, et où, par ses exhortations et par l'administration des sacrements, il prit grand soin de leur salut, eux ayant soin de sa nourriture.

Il se répand un bruit qu'il était inquisiteur, et qu'il avait fait brûler des renégats. Émeute en conséquence la veille de Noël 1593 ; les janissaires le demandent pour le brûler vif ; le bacha permet d'informer du fait ; et le P. Gratien croyant subir, le jour de la fête, ce supplice, fait sa confession générale à un chanoine de Liparis, captif dans la même prison, et dit la nuit les trois messes de la solennité. Mais l'espérance de retirer trente mille écus pour sa rançon, ayant fait changer de dessein au bacha, il assoupit l'émeute.

Elle ne tarda pas à se réveiller. Un renégat espagnol étant venu confesser son crime au P. Gratien, ce père lui ordonne de faire de nouveau profession publique de la foi chrétienne, et de déclarer que méchamment il avait embrassé les erreurs de Mahomet ; ce que le pénitent exécuta dans la place publique auprès de la prison. Il n'en fallait pas tant pour mettre les infidèles en fureur contre le pénitent et contre le confesseur ; ils condamnent l'un et l'autre à être brûlés tout vifs ; et c'est alors, dit le P. Louis de-Sainte-Thérèse, qu'il *s'apparut à la V. mère Anne de-Saint-Barthélemy, comme elle le dit dans sa Vie, chap. 32, pag. 223, par ces paroles* : « Le P. Gratien étant en des travaux et des afflictions, s'est apparu à moi deux ou trois fois vivant, et me montrait ses peines. Depuis, étant en Turquie, quand ils le voulurent martyriser, on me fit voir le feu qui lui était préparé, et comme ils voulurent le brûler : mais je vis que l'exécution fut empêchée, d'autant que quelques femmes mauresques intercédèrent pour lui : ainsi on le laissa sans la couronne du martyr, ce dont il était fort affligé. » *La peine du feu fut changée en force bastonnades,*

continue l'historien, *et on lui mit aux pieds d'autres fers si pesants, qu'il ne pouvait marcher ; si bien que les chrétiens étaient contraints de le porter entre leurs bras sur son lit.* Ainsi fut jugé digne par N.-S. Jésus-Christ d'être un illustre confesseur de son saint nom, celui qu'on avait jugé indigne d'être carme de la réforme.

Le P. Louis de-Sainte-Thérèse raconte ensuite que le P. Gralien fut gratifié d'une vision pendant le supplice de la bastonnade ; et que dans le même temps la V. mère Isabelle de-Saint-Dominique, qui était à Saragosse, eut miraculeusement connaissance et du supplice et de la vision. Enfin, après deux ans d'esclavage, on l'en délivra moyennant treize cents écus d'or ; et on le conduisit à Gênes, d'où il alla à Rome, où, se jetant aux pieds de Clément VIII, il en obtint l'habit des carmes de l'observance, parmi lesquels il demeura jusqu'à sa mort, qui arriva à Bruxelles l'an 1614, toujours grand, toujours saint, toujours digne d'avoir eu l'estime, l'affection et la parfaite confiance de l'illustre Thérèse.

## **AVIS DE SAINTE THÉRÈSE,<sup>111</sup>**

*AVEC DES REMARQUES ET DES NOTES.*

### **AVANT-PROPOS.**

(Cet avant-propos est de don Juan de Palafox, évêque d'Osme, auteur des remarques.)

L'esprit de sainte Thérèse a été si admirable et si fécond en excellents avis pour la conduite et l'avancement des âmes dans la vie spirituelle, que c'est avec justice qu'on en a fait un recueil tiré de tout ce qu'elle a dit et écrit, de ses relations, de ses discours, et d'autres sources également certaines. On a cru faire plaisir au public, en lui donnant ce recueil à la suite de ce volume des Lettres de la Sainte.

Les pères carmes déchaussés m'ont engagé à faire quelques notes sur ces avis, qui cependant n'en ont pas besoin, étant assez lumineux par eux-mêmes. L'importance de la matière aurait plutôt demandé qu'on fit sur chaque avis une paraphrase fort étendue, à l'imitation de celles du P. Alphonse d'Andrade, qui a composé deux grands volumes pleins de solidité et d'onction sur les premiers avis de la Sainte qui sont joints à ses œuvres, et dont il n'est pas ici question.

Mais mon dessein n'est pas d'en faire autant sur ceux-ci ; il me faudrait plus de loisir, plus de perfection et plus d'érudition que je n'en ai. Je me contenterai de quelques légères observations qui serviront plutôt à réveiller l'attention du lecteur qu'à l'instruire.

Je diviserai ces avis ci en deux classes : la première contiendra ceux que la Sainte a donnés durant sa vie ; la seconde ceux qu'elle a donnés depuis sa mort.

Je sous-diviserai la première classe pour y distinguer les avis que la Sainte a donnés par révélation et par l'exprès commandement

---

<sup>111</sup> Les éditeurs espagnols ont placé ces avis après la 65<sup>e</sup> lettre de la Sainte, qui, dans la plupart des éditions, clôt le premier volume de ses Lettres.

de Dieu, d'avec ceux qu'elle a donnés naturellement sans révélation ; ceux-là seront traités les premiers, ceux-ci ensuite. Et je finirai par ceux de la seconde classe, qui sont ceux que la Sainte nous a envoyés du séjour de la gloire.

Les avis de la seconde classe seront pareillement sous-divisés en ceux, que la Sainte a donnés par le moyen de la mère Catherine-de-Jésus, fondatrice du couvent de Véas, au P. Jérôme Gratien, premier provincial de la réforme, et aux carmélites ; et ceux qu'elle a donnés directement, tant à une de ses filles qu'à un supérieur de la réforme, autre que le P. Gratien.

*AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE, DURANT SA VIE, PAR RÉVÉLATION DIVINE.*

Un jour (dit la Sainte), veille de la Pentecôte, étant au couvent de Saint-Joseph d'Avila, dans l'ermitage de Nazareth, comme je méditais sur la faveur signalée que Dieu m'avait faite à pareil jour, environ vingt ans auparavant, je fus saisie d'un transport et d'une ferveur si grande, que tous mes sens en demeurèrent suspendus.

Dans ce grand recueillement, j'entendis que Notre-Seigneur me commandait de dire de sa part, aux carmes déchaussés, qu'ils eussent à observer quatre choses, moyennant quoi leur ordre irait toujours en augmentant, au lieu qu'il dégénérerait infailliblement, faute de les observer. La première, *que l'union régnât toujours dans les élections* ; la seconde, *que, quel que pût être le nombre des maisons, il y eût toujours peu de religieux dans chacune* ; la troisième, *qu'ils communiquassent peu avec les séculiers, et seulement pour procurer le salut des âmes* ; la quatrième, *qu'ils instruisissent plus par leurs œuvres que par leurs paroles*. Cela m'arriva dans l'année 1579 ; et attendu que rien n'est plus vrai, je l'atteste et le confirme par ma signature,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

## AVIS I.

*Pour les carmes déchaussés.*

Que l'union règne dans les élections.

REMARQUES.

Ces quatre premiers avis sont imprimés à la tête des constitutions des carmes déchaussés, et l'on peut dire qu'ils se trouvent également imprimés dans leurs cœurs.

Il est bon d'observer sur le premier, que la Sainte a eu en vue les élections des supérieurs ; et que l'union qu'elle demande n'est pas celle des suffrages (ce qui serait trop exiger), mais celle des volontés, qui est le fruit de la charité. Cette union est désirable surtout en trois différents temps, avant de donner son suffrage, en le donnant et après l'avoir donné. Avant de le donner, les capitulants doivent être également animés de zèle pour la religion et le bien commun, et se dépouiller de tout intérêt personnel. En le donnant, chacun doit suivre le parti de la raison, de quelque côté qu'elle se présente, et ne point abonder dans son sens, mais montrer une noble docilité. Après l'avoir donné, tous les esprits doivent se réunir comme s'ils avaient tous été du même sentiment, et chacun doit soutenir l'élection comme son propre ouvrage.

## AVIS II.

*Pour les carmes déchaussés.*

Que, quel que puisse être le nombre des maisons, il y ait toujours peu de religieux dans chacune.

REMARQUES.

La trop grande multitude de religieux dans une même maison ne peut être que nuisible tant pour le temporel que pour le spirituel. Pour le temporel, par la difficulté de leur fournir les besoins de la vie ; pour le spirituel, par la difficulté de veiller sur la conduite de chaque particulier. Et cet inconvénient est encore plus grand dans les couvents de filles, dont le gouvernement est toujours plus faible. L'observance régulière est, pour l'ordinaire, fort négligée dans ces maisons nombreuses, où l'on compte jusqu'à cent cinquante religieuses ; à peine s'en trouve-t-il cinquante qui aillent au chœur ; les cent autres s'en dispensent, et se dispersent dans la maison sous différents prétextes.

On a vu autrefois dans la Thébaïde, dans la Nitrie, dans la Palestine et dans d'autres pays de l'Orient, jusqu'à quatre et six mille religieux profès dans le même couvent ; mais nous apprenons de S. Jean Chrysostome et de plusieurs autres graves auteurs qu'il s'y trouvait quantité de sujets fort imparfaits, quoiqu'il y en eût d'autres d'une sainteté admirable.

Cependant le trop petit nombre est une autre extrémité qu'il faut également éviter, parce qu'elle rend l'observance régulière impraticable. Que feront douze religieux dans un couvent où l'on vit d'aumônes ? Il y en aura deux, quelquefois quatre chargés d'aller à la quête, un pour la porte, un pour l'infirmerie, un qui sera malade, un pour le jardin, un autre obligé d'aller à la ville pour quelque affaire indispensable, et celui-ci ne pourra sortir sans son compagnon. Combien en restera-t-il pour le chœur, pour l'oraison et pour les autres exercices de communauté ?

Sainte Thérèse avait d'abord fixé à treize le nombre de ses religieuses ; mais l'expérience lui ayant depuis fait connaître que ce nombre n'était point suffisant pour l'observance régulière, elle l'augmenta jusqu'à vingt et une, ce qui s'observe encore aujourd'hui, suivant la règle.

Pour moi, je penserais que dans les couvents de filles, il ne devrait pas y avoir plus de trente religieuses, ni moins de vingt, et que dans ceux d'hommes, le nombre des religieux devrait être au plus de cinquante, et au moins de trente à vingt. Mais une infinité de circonstances peuvent déranger cette fixation.

### AVIS III.

*Pour les carmes déchaussés.*

Que les religieux communiquent peu avec les séculiers, et seulement pour procurer le salut des âmes.

#### REMARQUES.

Ce n'est point sans sujet que Dieu défendait autrefois à son peuple d'avoir aucun commerce avec les étrangers. *Alienigena non miscebitur tibi.* C'est qu'il était à craindre que les mœurs étrangères ne vissent à corrompre les mœurs des enfants d'Israël ; car le vice attire à lui plus aisément la vertu que la vertu n'attire le vice.

Ceci nous rappelle la dispute des bons anges, rapportée par le prophète Daniel (10, v. 15). L'ange du peuple de Dieu disait : « Que le peuple sorte de Chaldée, de peur que les méchants ne pervertissent les bons. L'ange de Perse disait au contraire : « Que le peuple demeure, parce que les bons convertiront les

méchants. » Ce fut l'ange du peuple qui l'emporta ; d'où nous devons conclure qu'il y avait plus de bons qui se perdaient par le commerce des méchants, qu'il n'y avait de méchants qui se sauvassent par la fréquentation des bons.

« Toutes les fois que j'ai fréquenté les hommes, disait un grand serviteur de Dieu, j'en suis revenu moins homme, » c'est-à-dire, plus éloigné de la dignité de l'homme, et plus rapproché de la misère de la bête.

Cependant la Sainte ne demande pas à ses enfants qu'ils n'aient aucun commerce avec les gens du monde. Elle exige seulement qu'ils en aient le moins qu'ils pourront, et uniquement pour procurer le salut du prochain ; c'est-à-dire, qu'ils joignent la vie active à la contemplative, de manière que celle-ci ait toujours la préférence.

#### AVIS IV.

*Pour les carmes déchaussés.*

Qu'ils instruisent plus par leurs œuvres que par leurs paroles.

REMARQUES.

C'est le conseil évangélique : « Je vous ai donné l'exemple, dit le Seigneur, afin que vous fassiez les uns pour les autres, comme j'ai fait pour vous. *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.* »

La foi entre par les oreilles, mais la charité et les autres vertus ont coutume d'entrer par les yeux.

*AVIS QUE LA SAINTE A DONNÉS DURANT SA VIE, SANS RÉVÉLATION.*

#### AVIS V.

*Discours que la Sainte fit à ses religieuses du couvent de l'Incarnation d'Avila, quand, après avoir quitté l'observance mitigée, elle fut envoyée à ce couvent, en qualité de prieure.*

Mesdames, mes mères et mes sœurs, Notre-Seigneur m'a envoyée, par le moyen de l'obéissance, pour gouverner, cette maison. C'est une place que je ne méritais pas, et que j'aurais fort souhaité pouvoir éviter.

Le choix qu'on a fait de moi m'a même causé beaucoup de peine, tant parce qu'on m'impose des obligations qui sont au-dessus de mes forces, que parce qu'on vous prive de l'usage où vous êtes de choisir vous-mêmes vos supérieures, en m'envoyant ici contre votre volonté et votre satisfaction, moi qui m'estimerais fort heureuse de pouvoir atteindre à la perfection de la moindre d'entre vous.

Je ne viens ici que pour vous servir et vous obliger en tout ce que je pourrai, et j'espère que Notre-Seigneur me secourra dans ce dessein. Dans tout le reste, chacune de vous peut m'instruire et me réformer. Voyez donc, mesdames, ce que je puis faire pour vous. Quand il faudrait vous donner mon sang et ma vie, je le ferais du meilleur de mon cœur.

Je suis fille de cette maison, et par conséquent votre sœur ; je connais le caractère et les besoins de chacune de vous, ou du moins de la plupart. Pourriez-vous avoir quelque répugnance pour une personne qui vous appartient à tous égards ?

Ne craignez point mon gouvernement. Quoique j'aie vécu jusqu'à présent avec des réformées, je sais, grâce à Dieu, comment doivent être gouvernées celles qui ne le sont pas. Tout mon objet est, que nous servions Dieu toutes ensemble avec douceur, et que le peu qu'exigent de nous notre règle et nos constitutions, nous le fassions pour l'amour de ce grand maître, à qui nous sommes si redevables. Je connais toute notre faiblesse, mais tâchons d'atteindre par le désir où nous ne pouvons arriver par les œuvres. Le Seigneur est miséricordieux, et peu à peu, moyennant sa grâce, nous parviendrons au point que nos œuvres et nos désirs se trouveront de niveau.

#### REMARQUES.

Ce fut en l'année 1571 que la Sainte fit ce discours, lorsque après avoir fondé quelques couvents de carmélites déchaussées, elle fut envoyée pour gouverner celui de l'Incarnation d'Avila par le P. maître Pierre Fernandés, dominicain, que le pape Pie V avait nommé visiteur de l'ordre du Mont-Carmel, pour la province de Castille.

Ce choix indisposa beaucoup les religieuses, par trois raisons : Premièrement c'était, de la part du visiteur, leur ôter une élection qui naturellement les regardait. En second lieu, la Sainte n'étant que simple religieuse lorsqu'elle les avait quittées pour aller fonder la réforme, il leur semblait dur de la voir rentrer dans le couvent pour y commander. En troisième lieu, elles s'imaginaient que le gouvernement d'une prieure réformée ne pouvait être que rigoureux pour elles qui n'avaient point embrassé la réforme.

La Sainte trouva donc à son arrivée les esprits fort aliénés ; mais les plus anciennes et les plus sages se soumirent les premières ; et comme il en restait encore plusieurs à persuader, la Sainte ayant fait assembler la communauté dans le chœur, mit dans la stalle de la prieure une figure en relief de la Sainte Vierge, aux pieds de laquelle elle s'assit, et leur tint le discours qu'on vient de rapporter, qui fit d'autant plus d'effet, qu'on n'attendait de sa part que des réprimandes et des corrections.

Son gouvernement fut si utile à cette maison, qu'elle vint à bout d'en payer toutes les dettes, et qu'elle y ramena l'exacte observation de la règle et des constitutions. Elle sut même à tel point s'y faire aimer, que lorsqu'elle en sortit, après l'expiration de son priorat, il y eut jusqu'à vingt-trois sœurs qui voulurent la suivre, et que, s'étant trouvée à Avila en 1577, les religieuses la choisirent d'elles-mêmes pour être une seconde fois leur prieure. Bien plus, cette élection n'ayant pas été agréée par le visiteur, les religieuses se pourvurent au conseil du roi pour la faire confirmer.

## AVIS VI.

*Petit discours que fit la Sainte au sortir de son couvent de Valladolid, trois semaines avant sa mort.*

Mes chères filles, je sors de cette maison bien satisfaite de la perfection que j'y vois, de l'esprit de pauvreté qui y règne, et de la charité qui vous unit. Tant que tout ira de même, Dieu vous comblera de ses grâces.

Que chacune de vous fasse en sorte de ne pas donner la plus légère atteinte à ce qui est de la perfection dans les observances religieuses.

Ne vous acquittez point de vos exercices comme par coutume ; mais que ce soient pour vous des actions héroïques qui vous rendent

chaque jour plus parfaites.

Accoutumez votre cœur à former de grands désirs ; ils vous seront toujours grandement utiles, quand même vous ne parviendriez pas à les remplir par vos œuvres.

#### REMARQUES.

Dieu disait à Daniel (cap. 9, v. 6) : *Vous m'êtes cher, Daniel, parce que vous désirez beaucoup, parce que vous êtes un homme de désirs.* Nous devons comprendre par là que, lorsqu'on sert le Seigneur avec une intention droite, il se contente de nos désirs et les reçoit comme il ferait les œuvres mêmes.

J'ai appris que la Sainte avait coutume de dire, en s'adressant à Dieu : Seigneur, qu'il y en ait d'autres qui vous servent mieux que moi, je ne le contesterai point ; mais qu'ils vous aiment plus que moi et qu'ils désirent plus ardemment de vous servir, c'est ce que je ne souffrirai jamais.

#### AVIS VII.

*Donné par la Sainte à une religieuse d'un autre ordre.*

Pour quiconque aime Dieu comme vous l'aimez, toutes les choses d'ici-bas ne sont que des croix ; et si voulez en tirer profit pour le salut de votre âme, vous n'avez qu'à vous imaginer qu'il n'y a dans votre couvent que Dieu et vous.

Tant que vous n'aurez point d'obédience qui vous oblige à fixer votre attention sur ce qui se passe, ne vous en embarrassez en aucune manière : tâchez seulement d'acquérir les vertus que vous remarquerez dans chaque personne, et réglez votre affection sur ces vertus ; et quant aux défauts, ne vous y arrêtez que pour en faire votre profit en les évitant.

Je me suis bien trouvée de cette pratique, ayant toujours vécu dans les communautés les plus nombreuses comme si j'y eusse été seule, si ce n'est que je faisais mon profit de ce qu'il y avait de bon. Enfin, ma chère dame, nous pouvons aimer Dieu partout. Bénissons-le de ce que c'est une chose dont personne ne peut nous empêcher.

## REMARQUES.

On dit que la Sainte répétait sans cesse ces paroles qui lui servaient comme d'oraison jaculatoire : *L'âme doit penser qu'il n'y a au monde que Dieu et elle.*

## AVIS VIII.

*Pour tirer du fruit des persécutions.*

Si nous voulons que notre âme tire avantage des persécutions et des injustices, il nous faut considérer qu'elles attaquent Dieu avant nous, et que, quand le coup parvient à nous, il a déjà été porté à la divine Majesté par le péché.

Celui qui aime véritablement doit vivre pour l'objet aimé, et non pas pour lui-même. Tout ce que ce cher objet veut bien souffrir, pourquoi ne le souffririons-nous pas ? Nous ne devons avoir d'autre chagrin que celui de voir Dieu offensé. Eh ! que nous importe à nous autres ? on ne peut faire aucun mal à notre âme ; et pour ce qui est de ce corps de terre, il a bien mérité de souffrir.

*Souffrir et mourir, c'est tout ce que nous devons désirer.*

Personne n'est tenté au-delà de ce qu'il peut supporter.

Rien n'arrive sans la volonté de Dieu. *Mon père, vous êtes le char d'Israël et celui qui le mène*, disait Élisée à Élie (4 Rois 2, 12).

## REMARQUES.

Lorsque nous recevons une injure, nous ressentons toujours plus vivement l'offense qui nous est faite, que celle qui est faite à Dieu. Cela vient de ce que nous nous aimons nous-mêmes plus que nous n'aimons Dieu. Si nous étions bien pénétrés de la doctrine de la Sainte, si l'amour divin prévalait en nous sur l'amour propre, nous nous affligerions principalement par rapport à Dieu ; nous implorerions sa miséricorde pour celui qui nous offense, et la haine ni la vengeance ne pourraient trouver place dans notre cœur.

Les dernières paroles de cet avis ont pour objet les effets admirables de la grâce. Dieu a tant d'amour pour l'âme qu'il fait presque tout pour elle, avec sa grâce ou par sa grâce. C'est lui qui nous excite, c'est lui qui nous élève, c'est lui qui nous

réveille, c'est lui qui nous porte, c'est lui qui nous anime, c'est lui qui nous montre le chemin, c'est lui qui nous ouvre les yeux, c'est lui qui panse nos plaies, c'est lui qui nous guérit, c'est lui qui nous touche le cœur, c'est lui qui nous conseille, c'est lui qui nous instruit, c'est lui qui nous persuade, c'est lui qui nous convainc, c'est lui qui triomphe de nous ; enfin, comme disait saint Paul (1 Cor. 15, 10), « ce n'est pas moi qui agis, mais c'est la grâce de Dieu qui agit avec moi : non ego, sed *gratta Dei mecum*. C'est-à-dire, je donne à Dieu ma volonté, mais c'est lui qui me fait la grâce de lui donner ma volonté ; j'opère, mais c'est Dieu qui me fait opérer ; c'est Dieu qui me donne le pouvoir d'opérer par lui, avec lui, pour lui.

*AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE DEPUIS SA MORT, PAR LE MOYEN DE L'ILLUSTRE ET VÉNÉRABLE FILLE CATHERINE-DE-JÉSUS FONDATRICE DU COUVENT DE VÉAS, AU PÈRE JÉRÔME GRATIEN, PREMIER PROVINCIAL DE LA RÉFORME, ET AUX CARMÉLITES.*

## AVIS IX.

*Pour le père provincial.*

Ce jourd'hui dimanche de Quasimodo, notre sainte mère m'a apparu et m'a commandé de vous dire, mon révérend père, bien des choses qu'elle m'avait déjà données à entendre il y a plus d'un mois, mais que j'avais cru ne devoir pas mettre par écrit, parce qu'elles vous concernaient, me réservant de vous les dire de bouche lorsque j'aurais l'honneur de vous voir. Et comme il me serait impossible de vous rendre toutes ces choses en détail, je vais seulement vous en dire ici quelques-unes, de peur que je ne vienne à tout oublier.

D'abord la Sainte recommande que l'on n'écrive rien concernant les révélations et que l'on n'en fasse aucun cas, parce que, quoiqu'on ne doive pas douter qu'il y en a plusieurs de véritables, on sait aussi qu'il y en a beaucoup plus de fausses et de trompeuses ; et parce qu'il est également pénible et dangereux de s'occuper à trier une vérité entre cent mensonges.

Premièrement, dit la Sainte, plus on a de ces sortes de révélations, plus on s'éloigne de la foi, qui est une lumière plus certaine que toutes les révélations imaginables.

En second lieu, les hommes sont naturellement prévenus en

faveur de cette voie surnaturelle, et regardent volontiers comme des saints ceux qui y marchent. C'est cependant s'écarter de l'ordre que Dieu a lui-même établi pour la justification de l'âme, qui consiste dans l'exercice des vertus, et dans l'accomplissement de sa loi et de ses commandements.

La Sainte exige donc de vous, mon révérend père, qu'autant que vous le pourrez vous empêchiez qu'on ne s'occupe de révélations, parce qu'il en résulte de grands inconvénients et beaucoup de danger, surtout pour nous autres femmes, qui nous laissons volontiers emporter par notre imagination, et qui avons moins de prudence, de science et de discernement que les hommes.

Elle dit qu'elle serait fâchée que ses filles s'adonnassent trop à la lecture de ses ouvrages, et particulièrement du plus grand, qui traite de sa vie, de peur qu'elles ne viennent à s'imaginer que la perfection consiste dans les révélations, et qu'elles ne les désirent et ne les recherchent, dans la pensée d'imiter leur mère.

Elle m'a fait là-dessus comprendre plusieurs vérités ; entre autres, que la félicité dont elle jouit n'est point la récompense des révélations qu'elle a eues, mais des vertus qu'elle a pratiquées ; qu'en conduisant ses filles par cette voie singulière, vous les écarterez du bon chemin, comptant les y faire marcher ; et que, quoiqu'il s'en trouve quelques-unes parmi nous qui ont de véritables révélations, vous devez les en dégoûter et les empêcher de s'y trop attacher, comme étant une chose de peu de valeur et qui souvent nuit plus qu'elle ne profite. Tout cela s'est présenté à mon esprit si clairement, que j'en ai perdu le désir que j'avais de lire le livre de la Vie de notre sainte mère.

Elle vous avertit encore expressément que dans les visions d'imagination, à moins qu'elles ne soient jointes aux intellectuelles, il peut se glisser la plus subtile tromperie, parce que les objets qu'on voit des yeux intérieurs font plus d'impression que ceux qu'on voit des yeux du corps ; et que, quoiqu'il arrive quelquefois que Notre-Seigneur gratifie les âmes en cette manière pour leur procurer de

grands avantages, c'est néanmoins une voie très-dangereuse, le démon pouvant fort bien s'en servir pour faire la guerre aux personnes spirituelles et les porter au mal, surtout celles qui se conduisent par leur propre esprit ; au lieu qu'il y a toute sûreté pour celles qui se laissent conduire par un sage directeur, plutôt que de s'en rapporter à elles-mêmes. Enfin, la Sainte ajoute que l'âme la plus élevée est celle qui se dépouille absolument de tout ce qui est sensible.

### REMARQUES.

La mère Catherine-de-Jésus, religieuse<sup>112</sup> du couvent de Véas, était une des plus saintes et des plus parfaites filles que la réforme ait produites, suivant ce que nous apprenons des Chroniques de l'ordre. Voyez le chap. XXXII du liv. III du tome I, et le liv. VII du tome II, depuis le chap. XIII jusqu'à la fin, où la vie de cette sainte fille est rapportée, surtout le chap. XXX d'où ces avis ont été tirés. Sainte Thérèse lui apparut plusieurs fois pour faire passer ces avis au père provincial ; et nous voyons que depuis ils ont passé dans le cœur et dans l'esprit de tous ses enfants, qui, bien loin de rechercher les révélations, ne mettent leur confiance que dans la pénitence, la ferveur et le recueillement.

Il est important d'observer ici que la Sainte ne défend pas les révélations, mais, seulement qu'on s'en occupe, qu'on en mette rien par écrit, et que les supérieurs en fassent cas. En effet, il ne dépend pas de l'homme d'avoir ou de n'avoir pas des révélations : Dieu en envoie à qui il lui plaît, et il est certain que celles qui viennent de sa part (qui sont les seules véritables) enrichissent et perfectionnent l'âme. Il y aurait donc de la témérité à les condamner toutes indistinctement. Mais comme le démon peut se servir de la même voie pour induire l'âme dans l'erreur, et qu'il est extrêmement difficile de discerner en cette matière ce qui vient de Dieu ou de l'ange des ténèbres, on doit regarder cette voie comme une infirmité de l'âme, la craindre plutôt que de la souhaiter, s'en défier plutôt que de s'en féliciter, s'en faire un motif d'humiliation plutôt qu'un motif de confiance, et surtout ne point abonder dans son sens, mais se laisser conduire par un guide éclairé ; et d'autant plus que rien n'est plus rare qu'une vraie révélation, au lieu que les fausses sont fort communes. La pratique des bonnes œuvres est la voie certaine qui conduit au salut : celle des révélations est incertaine et périlleuse. Il faudrait être insensé pour hésiter dans le choix de ces deux voies, et pour préférer le doute à la certitude, le péril à la sûreté.

---

<sup>112</sup> Elle était de plus fondatrice de ce couvent.

On peut là-dessus se rappeler les fausses révélations des nicolaïtes, des agapètes, des manichéens, des illuminés, des origénistes, des montanistes, et de quantité d'autres monstres ; et surtout la chute du grand Tertullien, ce docteur si profond et si éclairé, qui se perdit et se rendit méprisable pour avoir ajouté foi aux révélations d'une femmelette protégée par Montanus.

Les maîtres de la vie spirituelle doivent donc surtout être en garde contre les révélations des personnes du sexe. Car leur imagination est pour l'ordinaire si vive, et leur crédulité si prompte que non seulement elles se trompent elles-mêmes très-facilement, mais qu'elles entraînent avec elles dans l'illusion ceux qui devraient les contenir.

La Sainte apporte une autre raison de la faiblesse des femmes sur cette matière ; c'est qu'elles sont sans science et sans lettres, et conséquemment hors d'état de vérifier si ce qu'elles prennent pour des révélations s'accorde avec la loi de Dieu et les conseils évangéliques.

Il arrive même quelquefois que la science ne suffit pas pour démêler les véritables révélations d'avec les fausses ; nous en avons un exemple tout récent dans une paysanne d'un petit village qui est situé dans le voisinage d'une université d'Espagne, la plus célèbre pour la théologie. Cette femme, qui passait pour sainte et qui a longtemps imposé à ce qu'il y avait de plus habiles théologiens, a enfin été reconnue pour une fourbe, et punie comme telle par le tribunal de l'inquisition.

De toutes les révélations de sainte Thérèse, aucune ne m'a donné plus de satisfaction que celle-ci, parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la raison tant naturelle que surnaturelle, et avec la doctrine de l'Église. Quand on douterait de toutes les autres, je ne douterais pas de celle-ci, à cause de sa grande utilité, et j'avoue qu'elle m'a fait perdre le goût des révélations, comme à la mère Catherine-de-Jésus. Je crois qu'elle fera le même effet sur tout lecteur judicieux.

## AVIS X.

### *Pour le père provincial.*

Quelques jours avant la fête de S. André, comme j'étais en oraison et recommandais à Dieu les affaires de notre ordre, notre sainte mère m'a apparu et m'a parlé en ces termes : Dites au père provincial qu'il prenne garde que dans les maisons de l'ordre on ne cherche point à se procurer quelque avantage que ce soit, temporel ou spirituel, par les mêmes moyens que les gens du siècle emploient,

parce que l'on n'avancera jamais rien, ni dans l'un ni dans l'autre genre, autrement que par la confiance en Dieu et par le recueillement. On s'imagine quelquefois rendre service aux gens du siècle, et même à l'ordre, en communiquant beaucoup avec eux ; et il en arrive au contraire que l'on perd son crédit, qu'on tombe dans la tiédeur, qu'au lieu d'édifier le monde on se conforme à ses manières ; et le démon ne manque pas d'en tirer parti, car la sollicitude du temporel introduit la dissipation dans le couvent et porte les ténèbres dans l'esprit.

Qu'il ne perde jamais la mémoire de ceci, tant pour lui que pour les autres, et que, sur quelque matière qu'il ait à se déterminer, il commence toujours par le recueillement de l'oraison ; que c'est le moyen de se procurer à lui toutes les lumières qu'il peut désirer, et de rendre utiles pour les autres ses instructions et ses préceptes ; enfin, qu'il fasse en sorte d'avancer autant dans la vie spirituelle, qu'il sait y faire avancer les autres.

#### REMARQUES.

Il faut bien que les supérieurs s'occupent des moyens de faire vivre leurs religieux ; mais l'intention de la Sainte est qu'ils mettent toute leur confiance en Dieu, et surtout qu'ils s'abstiennent de tout moyen non seulement illicite, mais capable d'altérer en eux l'esprit de leur état.

#### AVIS XI.

##### *Pour le père provincial.*

Notre sainte mère m'a encore recommandé de vous dire, mon révérend père, que désormais on ne continue point les prieurs par réélection, et cela pour plusieurs raisons bien fortes. Car d'abord, quoique cette continuation puisse être utile à la maison, l'avantage des particuliers exige que ceux qui ont commandé rentrent dans l'obéissance. Cela est d'un très-bon exemple, et cela engage les nouveaux prieurs à plus de circonspection ; et quoique ceux-ci n'aient pas toute l'expérience des anciens, ils sont à portée de profiter de leurs conseils ; mais il ne faut pas que les anciens s'avisent de donner

leurs avis ni se mêlent en aucune manière du gouvernement, s'ils n'en sont requis par ceux qui sont en place. Il importe au contraire, dit la Sainte, que les anciens soient effectivement subordonnés, et paraissent tels, pour donner l'exemple ; et c'est une erreur de croire qu'ils doivent toujours conserver quelque autorité. Il faut qu'ils montrent autant de soumission que s'ils n'avaient jamais commandé et qu'ils ne dussent jamais être remis en place ; il faut qu'ils oublient ce qu'ils ont fait lorsqu'ils y étaient, et qu'ils ne soient occupés que de leur propre avancement dans la perfection. De cette façon, ils ne peuvent manquer d'être grandement utiles, quand ils seront élus de nouveau.

#### REMARQUES.

Avant d'avoir vu cet avis de la Sainte, j'avais coutume de dire que les bons supérieurs ne devraient jamais sortir de place ; et effectivement nous voyons que les trois gouvernements que Dieu a successivement établis sur la terre, celui des juges, celui des rois et celui des souverains pontifes, ont été perpétuels : celui des juges en la personne de Moïse et de ses successeurs jusqu'à Samuel ; celui des rois en la personne de Saül et de ses successeurs jusqu'à Sédécias, et celui des souverains pontifes depuis S. Pierre jusqu'à présent, qui continuera de même jusqu'à la fin du monde.

Mais on peut répondre que cette continuité d'autorité ne convient qu'aux gouvernements établis par Dieu même, et non pas à ceux établis par les hommes, pour deux raisons : la première, c'est qu'il est à craindre, vu la corruption de notre nature, qu'à force de commander on n'oublie à obéir, ce qui détruit l'humilité et entraîne la perte de l'âme : la seconde, c'est qu'en pratiquant l'obéissance, on apprend à commander et qu'on commande, toujours avec plus de douceur quand on a longtemps obéi.

La maxime de la Sainte n'est pas si générale qu'elle ne souffre quelques exceptions. Voyez entre autres la lettre L de ce volume où elle s'exprime en ces termes : *Nous avons l'expérience dans nos couvents de ce pays-ci que la première supérieure qu'on met à la tête d'une maison, lors de sa fondation, est toujours plus assistée des grâces du Seigneur, plus attachée aux intérêts de sa maison, et plus attentive aux besoins des sœurs que les autres supérieures qui viennent après elle. C'est ce qui me fait penser qu'on ne devrait point changer ces premières supérieures, à moins de quelques grands défauts qu'on eût reconnus en elles ; et en effet, il y a dans ce changement plus d'inconvénients que vous ne sauriez vous l'imaginer.*

## AVIS XII.

*Pour le père provincial.*

Aujourd'hui, fête de l'Épiphanie, voici ce que la Sainte m'a commandé de dire au père provincial.

Les religieux se disent les uns aux autres qu'il ne fait point pénitence et qu'il porte du linge, ce qui n'est point sans fondement. Ceux d'entre eux qui remarquent avec jalousie le ménagement qu'on a pour lui ne prennent pas garde qu'il y a nécessité, et ne font nulle attention aux fatigues qu'il essuie pendant ses voyages ; et si, le jour qu'il arrive chez eux pour la visite, ils lui voient manger un peu de viande, ou prendre quelque autre adoucissement à cause de ses infirmités, ils se scandalisent et souhaitent d'être supérieurs. Qu'il fasse donc en sorte de paraître aussi pénitent qu'eux ; ou si c'est chose impraticable, que l'on observe sur cela un grand secret à cause de l'exemple.

Qu'il ne cesse de recommander la pénitence, et qu'il réprime toute sorte d'excès et de superfluité dans le manger ; car la pénitence, l'austérité et l'oubli de soi-même aident beaucoup à l'esprit, pourvu néanmoins que la santé n'en soit point altérée.

Qu'il s'occupe à bannir jusqu'aux moindres relâchements sur la règle et les constitutions, et qu'il y emploie la rigueur, si la douceur ne réussit pas, parce que ces sortes de choses ont pour l'ordinaire de petits commencements et de très-grandes suites.

### REMARQUES.

Rien n'est plus fort que l'exemple. C'est par leurs actions plutôt que par leurs discours que les supérieurs doivent instruire ceux qui leur sont soumis.

Notre-Seigneur fut humble pour nous enseigner l'humilité ; il souffrit le premier pour nous apprendre à souffrir ; il prit le premier la croix pour que ses disciples le suivissent en la portant.

Un supérieur qui ne porte pas sa croix et qui ordonne aux autres de la porter est l'image des pharisiens de qui Notre-Seigneur disait : « Observez et faites tout ce

qu'ils vous disent, mais ne les imitez pas dans leurs œuvres. *Omnia quaecumque dixerint vobis servate et facite ;secundum opera vero eorum nolite facere* » (Matth. 23, v. 3). C'étaient des gens qui mettaient sur les épaules du prochain de grands fardeaux qu'ils n'auraient pas voulu toucher du bout du doigt. Aussi ne convertissaient-ils personne, parce qu'ils détruisaient par leurs œuvres ce qu'ils pouvaient inspirer par leurs discours.

La vertu que la Sainte recommande ici particulièrement aux supérieurs, tant pour eux que pour les autres, est celle de la pénitence. C'est une doctrine toute céleste et malheureusement trop négligée dans la chaire de vérité ; je serais tenté de croire que cette négligence ne contribue pas peu à rendre le monde aussi pervers qu'il l'est. Les trois plus grands prédicateurs qui aient jamais été sont sans contredit le Fils de Dieu, S. Jean-Baptiste et S. Paul ; tous trois ont débuté par prêcher la pénitence.

Au sujet de ce qui est dit du P. Gratien dans cet avis de la Sainte, voyez la note sur la dernière lettre.

### AVIS XIII.

#### *Pour les carmélites déchaussées.*

Aujourd'hui, jour de l'Épiphanie, j'ai vu notre sainte mère, et lui ayant demandé dans quel livre nous devons lire, elle a pris un petit Catéchisme et m'a dit : *Voici le livre que je désire que mes religieuses lisent jour et nuit : c'est la loi de Dieu.* Puis elle s'est mise à lire l'article du jugement dernier, avec une voix effrayante.<sup>113</sup> Elle m'a ensuite expliqué un grand nombre de vérités sublimes, et la perfection où l'âme arrive par ce chemin : ainsi je me garderai bien d'enseigner des choses relevées aux âmes dont je suis chargée, mais j'aurai toujours extrêmement à cœur de leur enseigner le petit Catéchisme ; c'est à quoi je les occuperai. À mon égard, j'éprouve une grande satisfaction dans cette lecture ; il me semble qu'il y a beaucoup à profiter ; elle renferme pour moi je ne sais quel trésor. Je tâcherai donc d'inspirer à mes filles du goût pour l'humilité, pour la mortification et pour le travail manuel ; le Seigneur leur donnera tout

---

<sup>113</sup> La mère Catherine-de-Jésus observe qu'il lui a semblé entendre la même voix pendant plusieurs jours.

le reste quand il le jugera à propos.

#### REMARQUES.

L'avis que donne ici la Sainte à ses filles, de lire sans cesse leur Catéchisme, est conforme à ce que le Saint-Esprit a fait dire au roi-prophète : « *Lex tua tota die meditalio mea est.* Je médite sur votre loi pendant tout le jour » (ps. 118, v. 97).

*AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE DEPUIS SA MORT À UNE DE SES FILLES, ET À UN SUPÉRIEUR DE LA RÉFORME, AUTRE QUE LE PÈRE GRATIEN.*

#### AVIS XIV.

Aimez davantage, et marchez avec beaucoup de précaution, car le chemin est étroit.

#### REMARQUES.

L'histoire nous apprend que sainte Thérèse envoya du ciel les six avis qui suivent, et leur excellence annonce suffisamment leur origine.

Celui-ci est mis à la tête des autres à juste titre, puisqu'il a pour objet le premier commandement du Décalogue : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu* ; mais il va plus loin encore. Il ne dit pas seulement : *Aimez* ; il dit : *Aimez davantage*. Tous les hommes doivent aimer Dieu ; mais il est donné à peu de l'aimer toujours de plus en plus. Dieu fait cette grâce à ceux qu'il aime lui-même davantage.

Quand Dieu donna à l'homme ce premier commandement, il y joignit des circonstances infiniment remarquables. Il ne se contenta pas de dire : *Tu aimeras ton Dieu*, comme il en usa à l'égard des autres commandements : *Tu ne mentiras point* ; *Tu ne commettras point d'adultère* ; *Tu honoreras ton père et ta mère* ; mais il ajouta ces mots : *de tout ton cœur, de tout ton entendement, de toutes les forces*, pour nous faire entendre que nous devons l'aimer par-dessus toutes choses.

Toutes les autres vertus ont leur temps et leur lieu, et il peut y avoir des cas où il n'est pas possible de les pratiquer ; mais il n'y a point de temps ni de lieu déterminés pour aimer Dieu. Comme il remplit tout par son immensité, il est toujours très-aisé, très-doux, très-utile et très-nécessaire de l'aimer, en tous temps et en tous lieux ; et l'occupation d'aimer Dieu a cela de particulier, qu'au lieu de causer de l'ennui, elle procure à l'âme un plaisir toujours nouveau. C'est pourquoi sainte Thérèse nous exhorte à aimer davantage, à aimer toujours de plus en plus, à ne nous jamais lasser d'aimer un Dieu si bon qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous.

Et je m'étonne qu'il y ait des gens dans le monde qui disent que ce commandement d'aimer Dieu ne renferme que la défense de l'offenser, et qu'il est implicitement renferme dans les autres commandements, en sorte qu'en les observant, on observe aussi le premier. Car, suivant cette doctrine, nous n'aurions que neuf commandements de Dieu ; le premier serait inutile.

Il y en a d'autres (et ceux-ci m'affligent encore davantage) qui prétendent que ce premier commandement n'oblige que dans des cas fort rares, et que l'on peut, sans pécher, passer un temps considérable de la vie sans aimer Dieu. C'est affaiblir et réduire à rien, dans l'exécution, le commandement sur lequel nous voyons que Dieu a insisté davantage.

Au reste, la Sainte ne recommande pas seulement d'aimer Dieu ; elle veut encore que l'on marche avec précaution, c'est-à-dire, que l'on joigne les bonnes œuvres à la charité : et en effet, ce sont deux choses inséparables. Les bonnes œuvres sont le fruit de la charité ; c'est par les œuvres que la charité se manifeste ; où l'on ne voit point de bonnes œuvres, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait point de charité ; et réciproquement les bonnes œuvres, quand elles iraient jusqu'aux miracles, sont des œuvres mortes, sans la charité.

La Sainte motive son avis en ajoutant que le chemin est étroit. Ce sont là des paroles de vie, puisqu'elles ont été proférées par celui qui est la vie, la voie et la vérité éternelles. Il a dit lui-même : *Arcta est via quæ ducit ad vitam* (Matth. 7 v. 16). Le chemin qui conduit à la vie est étroit. Quelle illusion de penser que le chemin du ciel est large et aisé, et qu'on peut y arriver en se livrant aux plaisirs, en aimant le monde, en s'abandonnant à ses passions ! Non, ce n'est pas là le chemin du ciel ; il est étroit, on n'y rencontre que pénitence, que larmes, que contrition, que mortifications des sens. Voilà le chemin où nous devons marcher avec courage, non pas seulement durant quelque temps de notre vie, mais jusqu'à la mort ; et ce qui pourrait d'abord paraître impraticable à notre faiblesse, l'amour le rendra facile.

## AVIS XV.

Ne faisons tous qu'une seule et même chose en pureté et en amour, nous habitants du ciel, et vous habitants de la terre ; nous en jouissant, vous en souffrant ; nous en adorant l'essence divine, vous en adorant le très-saint Sacrement de l'autel. Vous direz cela à mes filles.

REMARQUES.

La Sainte recommande ici à ses enfants quatre points, dont l'observation fait trouver le ciel sur la terre : la pureté, l'amour, les souffrances et l'adoration du saint Sacrement de l'autel. Les souffrances sont en effet la seule jouissance que l'âme amoureuse puisse désirer sur la terre ; et l'adoration du saint Sacrement répond parfaitement à celle qui fait l'occupation des saints dans le ciel. S'il y a moins de gloire dans notre adoration, ce défaut est récompensé par le mérite.

### AVIS XVI.

L'orgueil du démon va jusqu'à prétendre entrer dans les âmes par les mêmes portes que Dieu y entre, qui sont les confessions, les communions et l'oraison ; et jusqu'à vouloir jeter du poison dans ce qui doit nous servir de remède.

#### REMARQUES.

Les sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence, et l'oraison sont sans contredit les remèdes les plus salutaires contre les maladies de l'âme. Cependant nous voyons tous les jours que le démon s'efforce d'empoisonner ces remèdes, soit en nous portant à approcher des sacrements dans des dispositions criminelles ou insuffisantes ; soit en inspirant à l'âme de celui qui prie des sentiments d'orgueil, du goût pour les visions ou révélations, ou l'engageant dans des distractions volontaires, ou lui faisant éprouver des sécheresses ; toutes illusions que l'âme ne peut dissiper autrement qu'en opposant l'humilité à l'orgueil, le recueillement aux distractions, et la persévérance aux sécheresses.

### AVIS XVII.

Dans toutes les affaires importantes, il faut commencer par l'oraison avant de rien déterminer.

#### REMARQUES.

L'on trouve dans l'oraison cinq avantages qui doivent nécessairement conduire à prendre un bon conseil en toutes choses. 1° La lumière et l'intelligence que Dieu ne manque pas de communiquer à ceux qui le prient : *Demandez*, a-t-il

dit lui-même, *et vous recevrez ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira.* 2° Le dépouillement de la présomption, qui souvent nous fait prendre le mauvais parti. 3° La pureté d'intention, qui est une disposition très-favorable pour se bien déterminer. 4° L'assurance que l'on ne prendra pas un parti dont Dieu puisse être offensé. 5° Le temps de la réflexion ; et ce dernier point n'est pas à mépriser, car il arrive très-souvent dans les affaires de la vie qu'on s'égaré faute d'avoir suffisamment réfléchi.

## AVIS XVIII.

On doit tâcher d'élever les âmes dans un parfait dégagement, tant intérieur qu'extérieur, de toutes les choses créées, puisqu'elles sont destinées pour être les épouses d'un roi à tel point jaloux, qu'il veut qu'elles s'oublent elles-mêmes.

### REMARQUES.

Toute la vie spirituelle est renfermée dans cet avis. Nous ne devons rien aimer ici-bas que pour Dieu, en Dieu et avec Dieu. Sans ces circonstances, l'amour des créatures ne peut être que funeste ; c'est un amour environné de précipices. Il n'y a que l'amour de Dieu qui soit dégagé de toute crainte. Nous devons aimer uniquement et sans mesure celui qui n'en met point dans l'amour qu'il nous porte.

Il est juste et dans l'ordre d'aimer ses père et mère, sa femme, son mari, ses enfants, ses amis, mais non pas à tel point que l'amour que nous devons à Dieu en reçoive la moindre diminution. C'est pour lui seul que nous devons réserver notre cœur : *Fili mi, probe mihi cor tuum*, dit le Saint-Esprit lui-même : Mon fils, donne -moi ton cœur.

S. Bernard dit agréablement à ce sujet, qu'à la vue du ciel et de la terre, il y a un combat entre Dieu et l'ennemi du salut, à qui se rendra maître du cœur de l'homme, quoique ce soit un si petit morceau, qu'à peine il suffirait pour le déjeuner du moindre oiseau de proie.

On raconte de S. Antoine abbé, qu'ayant aperçu le démon qui faisait le courtisan auprès de ses religieux, et lui ayant demandé ce qu'il voulait, le démon lui répondit qu'il ne voulait qu'une bagatelle. Eh quoi encore ? répartit le saint. Je ne leur demande, dit le démon, qu'une demi-lune, un œil de bœuf et la première pièce d'une roue. Sur quoi le démon ayant disparu, le saint fort embarrassé, assembla ses religieux pour délibérer avec eux, et ils trouvèrent que le démon avait entendu parler de leur cœur (*Cor* en latin), parce que la première lettre du mot *Cor*

est un C, qui ressemble à une demi-lune ; la seconde un O, qui ressemble à un œil de bœuf, et la troisième un R, qui est la première du mot *Roue*, en latin *Rota*.

Sainte Thérèse veut donc que ses filles aient le cœur détaché de toutes choses créées, tant intérieurement qu'extérieurement, et ce détachement doit porter non seulement sur les affections criminelles, mais même sur celles qui semblent les plus justes et les plus naturelles. À ce propos le bienheureux Jean de-la Croix compare le cœur de l'homme à un petit oiseau qui est aussi bien retenu par un petit lien que par une grosse chaîne de fer. Il en est de même, dit-il, de notre cœur qui ne peut voler pour s'unir à son créateur, tant qu'il demeure attaché soit à une grosse chaîne de fer par le péché mortel, soit à une chaîne délicate par le péché véniel, soit même à une petite chaîne d'or par les affections naturelles et permises.

La Sainte termine son avis par dire que Dieu est un époux jaloux qui s'offense du moindre partage, et qui exige de ses épouses qu'elles s'oublient elles-mêmes pour l'amour de lui. Ceci me rappelle un quatrain composé par une âme dévote qui méditait pendant la nuit de Noël sur le petit Jésus pleurant dans sa crèche.

*Il est minuit, dormez, mon aimable Sauveur.  
D'où viennent les transports dont votre âme est saisie ?  
Si c'est d'amour pour moi, j'admire mon bonheur ;  
Mais quel malheur, si c'est de jalousie !*

## AVIS XIX ET DERNIER.

Les religieux doivent être amis de la pauvreté et de la gaieté. C'est le moyen de conserver l'esprit de leur état.

### REMARQUES.

Un philosophe païen disait que la pauvreté était une chose agréable, et même qu'elle ne méritait plus le nom de pauvreté dès qu'elle était gaie. *Res est læta paupertas. Non est paupertas si læta est.* Si un païen a pu penser de cette façon, comment des chrétiens peuvent-ils ne pas rougir de mettre leur félicité dans leurs richesses ! La Sainte entend parler ici principalement de la pauvreté d'esprit qui dégage le cœur de toute affection aux biens de la terre. C'est par cette pauvreté que l'on possède Dieu, et Dieu est la joie même.

## LETTRES INÉDITES

*ET TRADUITES SUR LES AUTOGRAPHES MÊMES DE SAINTE THÉRÈSE.*

### LETTRE PREMIÈRE.

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

Je ne m'étonne pas que vous soyez malade, mais je suis surprise que vous soyez en vie d'après ce que vous devez avoir essuyé intérieurement et extérieurement. On m'a fait beaucoup de peine lorsqu'on m'a dit que vous gardiez le lit, parce que je connais votre révérence ; mais comme le mal n'est pas dangereux, je me suis à moitié rassurée, et j'ai pensé que ce pouvait être un rhume de la nature de ceux qui règnent dans ce moment. Je supplie votre révérence d'une manière toute particulière de me faire dire comment elle se trouve ; qu'elle n'y manque pas pour l'amour de Dieu, quand même ce ne serait que par une lettre de la main du P. Miseria ; je m'en contenterai. Dites-moi aussi si vous avez besoin de quelque chose. Au reste, ne vous inquiétez de rien, et persuadez-vous bien que quand il semble que les choses sont mieux, c'est alors que je suis ordinairement plus mécontente que je n'ai lieu de l'être dans ce moment. Vous savez que le Seigneur veut toujours que nous voyions que c'est la Majesté divine qui fait ce qui nous convient ; et afin que cela soit mieux compris et que nous nous apercevions que c'est son ouvrage, elle permet et nous fait éprouver mille revers ; c'est alors que tout succède mieux. — On ne me dit rien de mon P. Padilla, ce qui me fait la plus grande peine ; il ne m'écrit pas non plus ; je voudrais qu'il jouît d'une santé parfaite, pour qu'il pût vous soigner, puisque le P. Balthasar doit vous quitter. Je prie instamment Notre-Seigneur de daigner vous remettre promptement en santé. — J'écris à ces pères-là pour leur faire part de ce que j'ai fait, et il me semble que le messenger n'a pas d'autre mission que cela. — Sachez, mon père, que j'ai pensé que nous aurions bien besoin du bon nonce, car enfin c'est un serviteur de Dieu ; son départ, s'il a lieu, me fera la plus

grande peine. Je suis persuadée qu'il ne s'abstient d'agir que parce qu'on l'a dégoûté de ce que nous comptons faire ; mais ce qui fait le sujet de ses craintes, on le négocie actuellement à Rome, où nous avons quelqu'un qui s'en acquitte avec talent et sagesse, et qui lui donnera de l'occupation. Je me rappelle que le bon Nicolaso disait, à son passage par cette ville, que les carmes déchaussés devaient avoir un cardinal pour protecteur. Un de ces derniers jours j'ai parlé à un de mes parents d'un rang élevé, qui m'a dit qu'il y avait à Rome un curial qui a fait prévenir qu'il ferait tout ce que nous voudrions pourvu qu'on le payât. Je lui avais déjà dit combien je serais bien aise d'avoir à Rome quelqu'un qui pût traiter certaines affaires avec le père général. Voyez s'il est convenable que l'ambassadeur demande quelque chose pour les carmes déchaussés.

Je vous apprends que le P. Fray Pedro Fernandez a été ici, et qu'il m'a assuré que si le Tostado n'était point porteur d'un titre en règle qui lui donnât pouvoir sur les visiteurs, celui des autres prévaudrait ; mais que s'il avait ce pouvoir, il fallait se taire, obéir et changer de batterie, parce qu'il lui semblait que si les commissaires n'ont d'autre autorité que celle qu'ils avaient, ils ne pouvaient pas constituer une province et des définiteurs. Il faut donc que nous prenions d'autres mesures ; adressons-nous à Dieu, qui est celui qui doit tout faire ; qu'il daigne dans sa miséricorde vous rendre promptement à la santé, ainsi que nous l'en supplions tous. Le messenger porteur de la présente n'est expédié que dans la vue de voir ce que vous désirez qu'on fasse, et d'avoir des nouvelles de votre révérence. Je vous prie d'avoir la bonté d'édire au P. Jean Diaz comment il doit s'y prendre pour remettre quelques lettres au P. Soler. Il est très-important pour moi que votre révérence l'envoie chercher, et qu'elle les lui remette avec le plus grand secret, si elle ne peut pas faire autrement.

Indigne servante de votre révérence,  
THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce 16 février.

## LETTRE II.

*AU DOCTEUR FRAY MARIANO DE SAINT-BENOÎT, À MADRID.*

Jésus soit avec votre révérence, mon père, et qu'il vous accorde la récompense que vous méritez pour les bonnes nouvelles que vous m'avez écrites, et qui, à ce qu'il paraît, nous sont extrêmement favorables par plusieurs raisons. Le jeune homme ne tarda pas à partir ; que Dieu conduise ses pas pour sa plus grande gloire, la seule chose à laquelle nous devons tous aspirer. Je me réjouirais que votre révérence se trouve si bien avec ces pères-là, qui au moins ne cherchent pas à mettre des entraves. On m'assure que le père Fray Anselmo a écrit à l'évêque de Salamanque pour l'engager à n'accorder aucune autorisation pour fonder aucun couvent, ce qui lui a suscité un procès semblable à celui d'ici, ni plus ni moins. Oh ! mon père, qu'on sait mal conduire ces affaires ! Celle en question serait maintenant terminée si l'on avait su s'y prendre, tandis qu'elle n'a servi qu'à déverser l'infamie sur les carmes déchaussés. Croyez que ce n'est qu'avec le temps que les affaires peuvent avoir du succès ? Au demeurant, moi je pense que c'est par la volonté de Dieu que les choses vont ainsi, et que cela renferme un grand mystère. Nous verrons ; et si l'on fait ce que vous dites, ce sera un bonheur. Que Dieu vous tienne compte de la bonne opinion que vous avez de ma manière de voir ; Dieu veuille qu'elle soit durable ; mais il me semble que celui qui en a une aussi bonne ne doit pas faire grand cas de la mienne. Je suis on ne peut pas plus contente de ce que les affaires soient conduites par des mains aussi habiles ; que celui qui le permet ainsi soit loué, Amen ! — Comme vous ne me dites jamais rien du père Fray Balthasar, et que j'ignore où il est, je vous prie de lui dire bien des choses de ma part, ainsi qu'à mon père Padilla et au père Juan Diaz. La prieure d'ici et celle de Malagombrianda se rappellent au souvenir de votre révérence. La première se trouvait beaucoup mieux ; mais depuis qu'elle est arrivée ce soir, elle est devenue plus malade. Nous espérons la conserver ; que Dieu veuille lui prolonger la vie comme vous voyez que nous en avons besoin, et

avoir votre révérence en sa sainte garde. — Faites attention, mon père, et songez bien toujours que ces amitiés pourraient devenir trop violentes pour ne point se tenir sur ses gardes en tout point ; le véritable ami, l'ami dont nous devons faire le plus grand cas, c'est Dieu ; en tachant de faire sa volonté il n'y a rien à craindre. — Je désirerais bien connaître la réponse en question ; je voudrais aussi que votre révérence et le père maître pussent rester là où ils croiraient être bien accueillis ; il est certain que, quoi qu'on fasse, il ne peut pas manquer des croix dans cette vie pour celui qui est du parti du Crucifié.

Quant à Antonio Manuel, il se trompe ; dona Catherine d'Otalora n'est pas religieuse chez nous, et elle ne l'a jamais été. Cette dame devint veuve, aida à la fondation du couvent en question, où je ne crois pas qu'elle soit maintenant. Outre que je ne la connais pas, il ne m'appartient pas de m'occuper d'elle ; ma profession d'ailleurs me le défend. Je prie votre révérence de le lui dire ; on m'a même fait naître un scrupule sur ce que j'ai demandé à votre révérence dans ce cas ; mais on verra combien je connais peu ce monsieur-là, qui quoique haut placé, et mon parent, je ne l'ai vu qu'une seule fois, et j'ignore ce dont son âme peut s'accommoder ; ceci soit dit entre nous. Je supplie donc votre révérence de ne rien faire dans cette circonstance que ce qu'elle croira convenable après avoir observé sa personne. Ne lui dites rien de cela, pour ne point le chagriner et lui faire de la peine ; mais dites-lui bien des choses de ma part, et que je ne lui écris pas parce que j'ai mal à la tête, laquelle continue toujours d'être assez mauvaise. Dites-lui aussi que j'ai écrit aujourd'hui à madame sa femme, dona Béatrix, et surtout ne manquez pas de lui faire savoir que la dame dont il parle n'est pas religieuse. Je prie Dieu qu'il ait votre révérence en sa sainte garde, comme nous en avons tous besoin, Amen.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce 15 mai.

À remettre de la main à la main.

### LETTRE III.

*À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE DE SAINT-JEAN DE SALAMANQUE*

Le Saint-Esprit soit avec votre révérence.

Je suis bien fâchée des craintes qu'ont montrées pour votre maison celles qui vous témoignent leur intention de s'en aller, et que vous ne désireriez pas moins conserver aujourd'hui, attendu que celle qui causait le mécontentement n'y est plus. Il faut qu'elles aient patience, et prier Dieu pour elles, afin qu'elles fassent le bien, la seule chose pour laquelle elles sont venues, pour que cette maison ne déchoie pas de la bonne réputation et de la bonne idée que doivent avoir d'elle celles qui la quittent. J'espère qu'on le fera ainsi, parce qu'il y restera de bonnes religieuses avec elles. — Je pense que vous êtes toujours indisposée ; encore si Dieu nous fait la grâce que vous ne soyez pas alitée, ce sera un moindre mal. Soignez-vous pour l'amour de Dieu, et que la Majesté divine daigne m'accorder de vous voir bientôt hors de votre maison. Je ne vous cache pas que je suis très-inquiète de voir que Dieu veut que vous souffriez de toutes les manières ; qu'il soit pour tout loué, et qu'il daigne vous récompenser des aumônes que vous m'avez faites, avec lesquelles j'ai été ces jours derniers assez mauvaise pour m'oublier, comme également avec le voile, parce que celui que je portais en forme de guimpe, je l'avais fait pour le mettre par-dessus. Au reste, il faut convenir que les voiles que votre révérence me donne sont fort jolis ; mais faites-moi la grâce, je vous en supplie, de ne me rien envoyer qu'autant que je vous le demanderai ; je préfère que vous en profitiez et que cela serve à vos plaisirs. — Dans cette fondation (couvent fondé) tout prospère si bien, que je ne sais pas ce que nous allons devenir. Priez Notre-Seigneur de nous donner de bonnes maisons. Nous ne voulons plus l'ermitage ; des maisons et des personnes disposées à nous en procurer ne nous-manquent pas. — L'évêque ne cesse pas de nous rendre service ; priez Dieu pour lui, je vous en supplie, ainsi que pour tous nos bienfaiteurs.

Je prie votre révérence d'écrire une petite lettre au P. Fray Domingo, si je ne puis pas le faire moi-même, pour lui donner des nouvelles de cette fondation. Je tâcherai cependant de lui écrire un mot ; mais si je ne le fais pas, faites-lui bien des compliments de ma part. Il m'a charmée par la manière accomplie avec laquelle il a approvisionné les sœurs ; tout le monde n'en ferait pas autant ; j'en suis bien contente, surtout par rapport à Isabelle-de-Jésus, à qui nous devons tout ; il paraît qu'elle est aussi très-contente. Et puisqu'elle et toutes les autres me disent tout ce qu'elles ont à me dire, et que j'ai d'autres lettres à écrire, je n'ajouterai rien autre chose à ma présente, si ce n'est que je supplie Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous avoir en sa sainte et digne garde, et de vous accorder toute sainteté. Amen.

Les missels sont très-beaux ; vous m'en marquez le prix, mais je ne sais pas quand nous pourrions vous les payer.

Le P. Mondiago remettra les lettres ci-jointes à mes pères dominicains ; je prie votre révérence de les lui recommander.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

## ***Glose, ou cantique de sainte Thérèse après la communion.***

### **Avertissement.**

Nous avons cru ne devoir pas omettre dans cette édition les vers appelés communément *la Glose de sainte Thérèse*, cantique ou la Sainte a exprimé d'une manière très-vive l'ardeur qu'après la communion elle sentait pour la présence de Jésus Christ dans la vie éternelle. Nous donnerons l'élégante traduction de la Monnoye, et mettrons au-devant la préface qu'il y a faite.

### **PRÉFACE.**

La célèbre *Glose* de sainte Thérèse n'étant pas reconnaissable dans la vieille traduction du père Cyprien, et M. d'Andilly, qui aurait pu en donner une nouvelle, ne l'ayant point fait, j'ai hasardé celle-ci. J'avoue qu'à l'exemple du dernier, je n'aurais osé entreprendre cette version, si j'avais eu autant de délicatesse que lui pour en sentir les difficultés, et si j'avais été capable de me former des idées de perfection aussi malaisées à remplir. Il y a lieu de croire que ce poème n'est pas le seul que sainte Thérèse ait composé, s'il est vrai qu'on doit entendre d'elle ce qu'elle rapporte d'une personne de sa connaissance, qui, n'ayant jamais appris à faire des vers, en faisait cependant avec une grande facilité dans les mouvements extraordinaires de l'amour divin. C'est dans un transport de cette nature que la Sainte a fait la *Glose* suivante. *Glose* est une sorte d'ancienne poésie espagnole, ainsi nommée, parce qu'elle est comme une explication des vers appelés *Texte* qu'on met à la tête de la pièce. Quoique la règle soit de répéter chaque vers du *Texte* dans son ordre, à la fin de chaque strophe de la *Glose*, on ne laisse pas d'en user différemment, comme il se justifie par plusieurs exemples, et entre autres par celui-ci, où l'on voit qu'il n'y a que le dernier vers du *Texte* qui serve de reprise.

## GLOSE,

*OU CANTIQUÉ DE SAINTE THÉRÈSE APRÈS LA COMMUNION.*

### TEXTE.

Je vis, mais c'est en Dieu qui vient de me nourrir,  
Et j'attends dans le ciel une si belle vie,  
Que pour contenter mon envie,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

### GLOSE.

#### I.

Dieu s'unissant à moi par un heureux mélange.  
Fait sentir à mon cœur son amour pur et vif.  
Je suis libre, il est mon captif,  
C'est lui qui sous mes lois de lui-même se range.  
Quoi, mon Dieu, mon captif ! Ah ! le puis-je souffrir !  
Dans ce renversement étrange,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

#### II.

Oh ! qu'il me reste encore une longue carrière !  
Que cet exil est dur qui m'arrête en ces lieux !  
Que le séjour est ennuyeux  
Qui relie dans les fers mon âme prisonnière !  
Attendant que la mort vienne me secourir,  
Mais ignorant l'heure dernière,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

#### III.

La vie est à mon goût d'une amertume extrême :  
Est-ce vivre, Seigneur, que de vivre sans vous ?  
Si l'amour que je sens est doux,  
Le terme de l'attente, hélas ! n'est pas de même.  
Ce faix rude et pesant m'empêche de courir,

Et toujours loin de ce que j'aime,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

IV.

Je fonde sur la mort toute mon espérance.  
L'arrêt qui limita le compte de nos jours,  
Si tôt qu'il en tranche le cours,  
D'un meilleur avenir nous donne l'assurance.  
Mon, dont le coup propice exempte de périr,  
Hâte-toi pour ma délivrance.  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

V.

O fol amour des morts, trop dangereuse vie !  
Un autre amour plus noble et plus puissant que toi,  
Armé de courage et de foi,  
Pour mieux me faire vivre à mourir me convie.  
Ta perte est le salut où je dois recourir ;  
Que ne m'es-tu bientôt ravie ?  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

VI.

La vie habite au ciel ; heureux qui l'y peut suivre !  
Faisons pour la trouver un généreux effort.  
Ici la vie est une mort  
Dont la mort cependant à la fin nous délivre.  
Approche, douce mort qu'on ne peut trop chérir.  
Dans l'ardeur de mourir pour vivre,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

VII.

Vie humaine, trésor qu'à tout autre on préfère,  
Si mon Dieu vit en moi, si je vis en mon Dieu,  
Craindrai-je de te dire adieu ?  
Et la mort à ce prix me sera-t-elle amère ?

C'est un bien qu'elle seule a droit de m'acquérir :  
Pourquoi faut-il qu'elle diffère ?

*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

VIII.

Absente de mon Dieu, je languis triste et sombre.  
Qu'est-ce que je puis voir où je ne le vois pas ?  
Ma vie est nu affreux trépas ;  
Mon jour est une nuit et ma lumière une ombre.  
La source de mes maux sans lui ne peut tarir ;  
Lasse d'en voir croître le nombre,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

IX.

Le poisson qui se meurt sorti du sein de l'onde  
Trouve au moins dans sa mort la lin de son tourment.  
Mourir est un contentement  
À qui traîne une vie en supplices féconde.  
Trop sûre que le temps ne sert qu'à les aigrir,  
Vive ensemble, et morte en ce monde,  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

X.

En vain, pour soulager les transports de mon âme,  
Je vous cherche, Seigneur, sur vos sacrés autels.  
Invisible aux yeux des mortels,  
Nous suspendez ma joie, et redoublez ma flamme.  
Ce n'est qu'après la mort qu'on petit vous découvrir.  
Viens donc, ô mort que je réclame !  
*Je me meurs (le regret de ne pouvoir mourir.*

XI.

Vous le savez, mon Dieu, lorsque je vous possède,  
À peine puis-je, hélas ! un moment vous garder.  
Qu'au plaisir de vous posséder

La crainte de vous perdre aussitôt ne succède.  
Il n'est que le trépas qui m'en puisse guérir.  
Mourons, c'est l'unique remède :  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

## XII.

Mettez fin, mon Sauveur, à ma longue agonie,  
Sans vous je ne puis vivre, et je meurs pour vous voir,  
Ne retardez plus mon espoir,  
Rompez, brisez les fers d'une âme assez punie.  
Il est temps qu'à mes cris le ciel se laisse ouvrir.  
Brûlant de m'y voir réunie.  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

## XIII.

Mais non, je dois, Seigneur, pour apaiser votre ire,  
De ma vivante mort prolonger les douleurs.  
Je dois, les yeux baignés de pleurs,  
Expier mes forfaits par un juste martyre.  
Ah ! quand si vivement pourrai-je m'attendrir,  
Qu'il soit enfin vrai de vous dire :  
*Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir ?*

## Épilogue

*À L'EXEMPLE DE MM. GRÉGOIRE ET COLOMBET, QUI VIENNENT DE DONNER  
UNE NOUVELLE VIE DE SAINTE THÉRÈSE, NOUS REPRODUISONS LE MORCEAU SUIVANT,  
DONT CES HONORABLES ÉCRIVAINS COURONNENT LEUR TRAVAIL SUR LA SAINTE.*

Il existe, dans la poésie du Nord, un chant remarquable qui, sous un voile symbolique, porte tout le mysticisme de l'époque à laquelle il remonte, du XV<sup>e</sup> siècle, et qui a pour titre : *La Fille du Sultan*. Cet amour du Christ, cette douce et pieuse tendresse de la vierge païenne, qui s'attache à tous les pas de l'époux céleste, nous retrace quelque chose de l'amour et de la tendresse de la vierge chrétienne, de Thérèse. Le rapport est, certes, bien loin d'être parfait,

mais il nous semble que cette citation, peut-être un peu profane pour le sujet, sera bien accueillie du lecteur.

« Écoutez, vous tous qui êtes pleins d'amour, mon esprit va chanter un chant d'amour et de concorde, un chant de grandes et belles choses. Une fille de sultan, élevée dans une terre païenne, s'en alla, un jour au lever de l'aurore, le long du parc et du jardin.

« Elle cueillit les fleurs de toutes sortes qui brillaient sous ses yeux, et elle se disait : Qui donc a pu faire ces fleurs, et découper avec tant de grâce leurs jolies petites feuilles ? Oh ! je voudrais bien le voir.

« Je l'aime déjà du fond du cœur. Si je savais où le trouver, je quitterais le royaume de mon père pour le suivre. Et, à minuit, voici Jésus qui arrive, et qui s'écrie : Jeune fille, ouvrez ! Elle se lève de son lit et accourt en toute hâte.

« Elle ouvre la fenêtre, et aperçoit le bon Jésus resplendissant de beauté. Elle le regarde avec tendresse ; puis, s'inclinant devant lui : D'où venez-vous donc, dit-elle, o noble et majestueux jeune homme ?

« Quel est le cœur qui pour vous ne s'enflammerait pas, car vous êtes si beau ! Jamais, dans le royaume de mon père, je n'ai trouvé votre pareil. — Et moi donc, jeune fille, je le connais, je connais ton amour ; apprends qui je suis. C'est moi qui ai créé les fleurs.

« — Est-ce bien vous, mon puissant Seigneur, mon amour, mon bien-aimé ? Combien de temps je vous ai cherché, et maintenant que vous voilà, il n'y a plus ni bien, ni patrie qui m'arrête. Avec vous je m'en irai. Que votre belle main me conduise là où il vous plaira.

« — Jeune fille, si vous voulez me suivre, il faut tout abandonner, votre père, vos richesses et votre beau palais. — Votre beauté m'est plus précieuse que tout cela. C'est vous que j'ai choisie, c'est vous que j'aime. Il n'y a rien sur la terre d'aussi beau que vous.

« Laissez-moi donc vous suivre où vous voudrez. Mon cœur m'ordonne de vous obéir, et je veux être à vous. — Il prit la jeune fille par la main. Elle quitta cette contrée païenne, et ils s'en allèrent ensemble à travers les champs et les prairies-

« Le long du chemin, ils s'entretenaient avec gaité l'un l'autre, et la jeune fille lui demanda son nom. — Mon nom, dit-il, est merveilleux ; par sa puissance, il guérit le cœur malade ; sur le trône élevé de mon père tu pourras le lire.

« Donnez moi tout votre amour, consacrez-moi vos sens et votre esprit. Mon nom est Jésus ; ceux qui m'aiment, le connaissent bien. — Elle le regarde avec tendresse, et, se courbant à ses genoux, lui jura fidélité.

« Comment, dit-elle, comment est votre père, ô mon beau fiancé ? Pardonnez-moi cette question. — Mon père est très-riche. La terre et le ciel lui obéissent ; l'homme, le soleil, les étoiles lui rendent hommage.

« Un million de beaux anges s'inclinent, devant son trône, les yeux baissés. — Si votre père est si puissant et si élevé au-dessus de nous tous, mon bien-aimé, comment donc est votre mère ?

« — Jamais il n'y eut dans le monde une femme aussi pure. Elle devint mère d'une façon miraculeuse, sans cesser d'être vierge. — Ah ! si votre mère est si belle et si pure, de quelle contrée venez-vous donc ?

« — Je viens du royaume de mon père, où tout est joie, beauté, vertu. Là des milliers d'années se passent comme un jour ; d'autres milliers d'années leur succèdent, pleins de repos et de félicité.

« — Seigneur, que de prodiges vous m'apprenez ! Hâtons-nous donc, ô mon roi, d'arriver à la demeure de votre père. — Restez pure et sincère, je vous donnerai mon royaume, et vous vivrez éternellement.

Ils continuèrent leur route à travers les champs et les près, et ils

arrivèrent auprès d'un couvent, où Jésus voulut entrer. — Hélas ! dit-elle, voulez-vous donc me quitter ? Si je n'entends plus votre douce voix, je languirai sans cesse.

« — Attendez-moi ici, dit-il avec grâce et bonté ; il faut que j'entre dans cette maison. — Il entre, et elle reste à la porte pour l'attendre ; mais, quand elle ne le voit plus, des larmes d'amour tombent sur ses joues.

« Le jour se passe, le soir arrive, elle attend encore, mais son fiancé ne vient pas. Alors elle s'avance vers le couvent, et frappe, et crie : Ouvrez-moi la porte ; mon bien-aimé est ici.

« Le portier ouvre, et regarde cette jeune fille si belle et si imposante. — Que voulez-vous ? dit-il. Pourquoi venez-vous ici toute seule ? Pourquoi ces larmes ? Dites-moi, quel chagrin avez vous ?

« — Hélas ! celui que j'aime si tendrement m'a quittée. Il est entré dans cette maison, et je l'ai attendu longtemps. Pressez-le de sortir. Dites-lui de venir me trouver avant que mon cœur se brise, car il est mon fiancé.

« — Jeune fille, celui qui vous a quittée n'est pas venu ici ; j'ignore qui est votre bien-aimé. Je ne l'ai pas vu. — Mon père, pourquoi voulez-vous me le cacher ? mon bien-aimé est ici. En me quittant, il m'a dit : J'entre dans cette maison.

« — Mais dites-moi comment il s'appelle ; je saurai si je le connais. — Hélas ! je ne puis le dire ; j'ai oublié son nom ; mais c'est le fils d'un roi. Son empire est large et profond, son vêtement est bleu de ciel et parsemé d'étoiles d'or.

« Son visage est blanc et rose. Ses cheveux sont blonds comme l'or, et toute sa nature est si merveilleuse et si douce, que rien au monde ne lui ressemble. Il venait du royaume de son père. Il voulait m'emmener avec lui, mais hélas ! il est parti.

« Son père tient le sceptre de la terre et du ciel. Sa mère est une

vierge très-belle et très-chaste. — Ah ! s'écria le portier, c'est Jésus, notre Seigneur. — Oui, mon père, c'est lui que j'aime et que je cherche.

« — Bien, jeune fille ! si c'est là votre fiancé, je veux vous le montrer. Venez, venez, vous êtes au bout de votre voyage. Entrez sous notre toit, ô jeune fiancée, et dites-moi, d'où venez-vous ? Sans doute d'une terre étrangère ?

« — Je suis la fille d'un roi. J'ai été élevée dans les grandeurs, et j'ai tout quitté pour celui que j'aime. — Vous retrouverez plus que vous n'avez quitté, près de celui d'où les biens proviennent, près de Jésus, votre amour.

« Entrez donc, et suivez mon conseil. Je vous mènerai à Jésus, mais renoncez à toutes les grandeurs païennes. Renoncez à la tendresse de votre père, oubliez votre pays de paganisme, car désormais vous devez être chrétienne.

« — Oui, mon père, je me rends à vos avis. Mon amour est ce que j'ai de plus cher, et nul sacrifice ne peut m'effrayer. — Et alors, le religieux lui enseigne la vraie foi et la loi de Dieu. Il lui dit la vie de Jésus, depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

« La jeune fille dévoua son âme à Dieu ; elle avait un grand désir de voir Jésus son bien-aimé, et elle l'attendit longtemps. Mais quand elle fut près de mourir, Jésus lui apparut.

« Il la prit doucement par la main, et l'emmena dans son beau royaume. Là, elle est devenue reine ; elle goûte toutes les jouissances que son cœur peut désirer, et des milliers d'années passent pour elle comme un jour. »

*SONNET À JÉSUS CRUCIFIÉ.*

Ce qui m'excite à t'aimer, ô mon Dieu !  
Ce n'est pas l'heureux ciel que mon espoir devance ;  
Ce qui m'excite à t'épargner l'offense,  
Ce n'est pas l'enfer sombre et l'horreur de son feu !

C'est toi, mon Dieu, toi par ton libre vœu  
Cloué sur cette croix où t'atteint l'insolence ;  
C'est ton saint corps sous l'épine et la lance,  
Où tous les aiguillons de la mort sont en jeu.

Voilà ce qui m'éprend, et d'amour si suprême,  
O mon Dieu ! que, sans ciel même, je l'aimerais ;  
Que, même sans enfer, encor je te craindrais !

Tu n'as rien à donner, mon Dieu. pour que je t'aime ;  
Car, si profond que soit mon espoir, en l'ôtant,  
Mon amour irait seul et t'aimerait autant !

SAINTE-BEUVE.

Autre traduction.

Pour t'aimer, ô mon Dieu ! me faut-il l'espérance  
Du ciel que m'a promis ton immense bonté ?  
Me faut-il de l'enfer l'avenir redouté.  
Pour défendre à mon cœur de te faire une offense ?

Je ne vois rien que toi. C'est ta longue souffrance,  
Ton corps percé de clous, suspendu, tourmenté,  
Ta croix, ce sang divin sortant de ton côté,  
C'est là ce qui me touche, ô Dieu plein de clémence !

Le bonheur de t'aimer a pour moi tant d'appas,  
Que je t'aurais aimé si le ciel n'était pas ;  
S'il n'était pas d'enfer, je t'aurais craint de même.

Ce cœur qui te chérit ne veut rien en retour ;  
Dans ta grâce, sans doute, est mon espoir suprême,  
Mais, sans aucun espoir, j'aurais autant d'amour.

FIRMIN DIDOT, *Poésies*,

## **DISCOURS sur le non-quiétisme de sainte Thérèse.**

### **AVIS AU LECTEUR.**

Cet opuscule a été fait pour servir de préface à la vie de sainte Thérèse, par elle-même, traduite par M. d'Andilly. Celui qui l'a composé souffrait avec peine qu'on abusât du nom de cette fidèle servante de Dieu, si fervente dans la prière et dans les bonnes œuvres, pour donner cours aux illusions grossières qu'on a tâché d'introduire dans l'Église, et qui sont devenues fameuses par la condamnation juridique qu'on en a faite à Rome, aussi bien que de leur auteur. Ceux qui se donneront la peine de lire ce petit écrit connaîtront aisément combien sainte Thérèse était éloignée de la pratique d'une oraison fanatique qui ne reconnaît point l'esprit de Dieu pour son principe, et qui tend à mettre l'âme dans l'inaction, lors même qu'elle fait une œuvre de religion qui ne consiste que dans ses différents mouvements, et dans les efforts qu'elle fait pour s'élever à Dieu par la pénétration de son esprit, et par les désirs de son cœur prévenus et fortifiés de la grâce du Médiateur. Il est important que le public sache que l'esprit de sainte Thérèse était aussi droit dans ses sentiments que son cœur était pur dans ses affections, et qu'elle n'a rien de commun avec, les quiétistes, que le seul terme de *quiétude* qu'elle a donné à une espèce d'oraison très-sainte et tout-à-fait opposé aux folles imaginations de ces illuminés.

### **Discours**

La vie de sainte Thérèse. étant si singulière et si admirable, en même temps si édifiante et si instructive. on doit nous savoir bon gré de l'avoir séparée du reste de ses œuvres, afin qu'on put avoir plus commodément sous les yeux celui de ses ouvrages que l'on peut appeler son chef-d'œuvre.

On peut dire que c'est l'histoire fidèle de son cœur, et un

portrait de son âme peint par elle-même au naturel et sans aucun déguisement. Ses défauts s'y trouvent aussi bien que ses bonnes qualités, et ils y servent d'ombres pour relever l'éclat de sa beauté, et pour rendre plus vifs les traits que la grâce avait formés dans cette âme héroïque. Car comme l'obéissance l'a obligée d'y exposer avec simplicité les dons extraordinaires dont Dieu l'avait enrichie, son humilité et sa reconnaissance ne lui ont pas permis de dissimuler ses chutes, ses mauvaises inclinations, et les divers égarements de sa jeunesse, qui l'ont mise plusieurs fois en danger de se perdre et dans le monde et dans la religion.

C'est ce qui rend cette vie utile à tout le monde : les personnes avancées dans la piété y pouvant étudier les voies les plus sublimes de la perfection chrétienne, et les âmes faibles et imparfaites qui commencent à chercher Dieu, et celles mêmes qui n'ont pas encore fait le premier pas pour aller à lui, y trouvant de grands secours pour connaître la misère du péché, et les précipices dont le monde est rempli, et qu'il cache si adroitement à ceux qui l'aiment ; et pour concevoir le désir d'une vie chrétienne, travailler sérieusement à l'œuvre de leur conversion, et marcher avec sûreté dans la voie du salut, quand la grâce les y aura fait entrer. Les pères et les mères qui négligent l'éducation de leurs enfants, ou qui n'ont pas soin de leur ôter de devant les yeux tout ce qui les peut porter au péché, trembleront peut-être quand ils verront dans cette vie que la mère de Thérèse, qui était d'ailleurs fort sage, exposa, sans y penser, cette jeune personne au danger de se perdre, par le seul mauvais exemple qu'elle lui donna de la lecture des romans. Car ce fut de cette lecture si dangereuse que prirent naissance dans son cœur l'amour des ajustements mondains, le désir de paraître bien faite, le soin excessif de ses mains et de sa coiffure, l'attachement aux parfums et aux vanités du siècle, qui l'éloignèrent si fort de Dieu, quoiqu'elle semblât faire tout cela assez innocemment. « Car mon intention, dit-elle, au commencement de sa Vie, n'était pas mauvaise, et je n'aurais pas voulu être cause que quelqu'un offensât Dieu pour l'amour de moi. Je demeurai cependant plusieurs années dans cette excessive

curiosité sans comprendre qu'il y eut du péché ; mais je vois bien maintenant qu'il est fort grand. »

Son père, qui était fort vertueux, n'eut pas de peine à apercevoir dans la conduite de sa fille le dérèglement de son cœur, et il crut que pour y remédier il n'y avait rien de meilleur que de la mettre en pension dans un monastère. Elle y entra, elle y conçut le désir d'être religieuse, et elle en prit en effet l'habit dans un autre couvent. Mais ce couvent, qui devait être pour elle un asile assuré contre le monde, pensa causer sa perte, parce que la clôture n'y était pas gardée : ce qui lui donne occasion de faire cette réflexion qui devrait réveiller ceux qui sont chargés de faire observer la clôture des maisons religieuses, « qu'un monastère de femmes sans clôture, dit la Sainte, les met dans un si grand péril, que c'est plutôt le chemin de l'enfer pour celles qui sont mauvaises, qu'un remède à leur faiblesse. » Ces paroles et celles qu'elle ajoute ensuite, touchant les monastères où il n'y a ni clôture, ni réforme, paraîtront outrées aux supérieurs et aux inférieurs qui ne veulent pas faire leur devoir. Cependant c'est une grande sainte qui parle, et la plus grande lumière que Dieu ait donnée à l'Église en ces derniers temps, pour le rétablissement de la piété et de la discipline des maisons religieuses ; et c'est par sa propre expérience qu'elle a connu la nécessité du conseil qu'elle donne aux parents de ne pas mettre leurs filles dans ces maisons, « parce-qu'elles y courent plus de chance de se perdre que dans le monde : car ces sortes de religieuses, dit-elle, étant remplies de son esprit, de sa vanité, et de ses plaisirs, ne comprennent pas les obligations de leur état, et prennent souvent pour vertu ce qui est péché ; on ose moins dans ces monastères parler de l'amour qu'on doit avoir pour Dieu que des amitiés et des liaisons que le diable y fait contracter ; la jeunesse, la sensualité et le démon y poussent celles qu'on y met, à faire ce qu'on leur avait voulu faire éviter, en leur faisant quitter le monde. L'exemple du plus grand nombre y rend le mal plus agréable et plus autorisé ; et il est si difficile de ne s'y pas tromper, sans une grâce toute particulière de Dieu, que ces pauvres filles, loin de s'apercevoir de leur dérèglement, sont presque persuadées qu'elles font bien. »

Cette vie fera encore comprendre aux jeunes filles combien est dangereuse la conversation des personnes mêmes de leur sexe, et de leurs parentes, dont l'esprit est léger et le cœur plein du monde. Le préjudice que cause une telle compagnie est si grand que la Sainte nous assure qu'elle n'y pouvait penser sans étonnement, et qu'elle ne l'aurait pu croire si elle ne l'avait éprouvé elle-même

Mais quand un mauvais exemple domestique et toujours présent et la compagnie d'une personne mondaine se trouvent soutenus par un confesseur relâché, soit par complaisance ou par ignorance ; hélas ! en quel danger n'est point une jeune fille, et quel miracle ne faut-il point pour l'en retirer ? C'est pour leur instruction que Dieu a permis que sainte Thérèse se soit trouvée en cet état, où les confesseurs ignorants ou demi-savants lui paraissent si dangereux, et lui ont été à elle-même si préjudiciables, qu'elle ne se peut lasser d'avertir les autres d'éviter un si grand mal. « Ils me conduisaient, dit-elle, par une voie large, faisaient passer des péchés mortels pour des péchés véniels, ne comptaient pour rien les véniels : et j'étais si mauvaise, que s'ils m'eussent traitée avec plus de rigueur, je pense que j'en aurais cherché d'autres. » Elle était trompée par ces directeurs aveugles, et elle en trompait d'autres, en leur rapportant ce qu'elle entendait dire à ses confesseurs : et ce fut comme par miracle que Dieu la retira de leurs mains, et la délivra d'un état auquel elle ne pouvait depuis penser sans trembler, « Mon malheur venait, dit-elle, de ce que je ne coupais pas la racine des occasions qui donnaient lieu à mes fautes, et de ce que je ne tirais presque point de secours de mes confesseurs. Car s'ils m'eussent avertie du péril où je me trouvais, et m'eussent dit que j'étais obligée de renoncer entièrement à ces dangereuses conversations, je ne doute point qu'ils n'eussent remédié à ce mal. »

On peut dire que ces trois choses qui mirent la jeune Thérèse en si grand danger de son salut, sont la cause la plus ordinaire de la damnation d'un grand nombre d'âmes. Heureuses celles qui sont en état de profiter de son exemple, si elles travaillent à éviter les filets que le démon leur tend d'abord par les lectures dangereuses et par les

compagnies mondaines, et le piège plus caché d'une fausse pénitence, où il fait tomber fort souvent celles qu'il a séduites, en se servant de la corruption de leur cœur pour les conduire à des médecins qui flattent leurs plaies au lieu de les guérir.

La vie de notre Sainte, qui leur découvre ces trois écueils, leur fait voir aussi trois moyens de les éviter, dont Dieu se servit pour son salut. La lecture des bons livres que la seule complaisance pour un oncle l'obligea de faire et d'entendre malgré son inclination contraire, fut le premier remède qui commença de fermer les plaies que les livres profanes avaient faites dans son cœur, et elle en reçut un fort grand secours, « Car quoique je n'eusse demeuré, dit-elle, que peu de jours auprès de mon oncle, ce que j'y avais lu et entendu lire de la parole de Dieu, joint à l'avantage de converser avec des personnes vertueuses, fit une telle impression dans mon cœur, qu'elle m'ouvrit les yeux pour considérer ce que j'avais compris dès mon enfance, que tout ce que nous voyons ici-bas n'est rien, que le monde n'est que vanité, et qu'il passe comme un éclair. » Que sera-ce donc quand une âme qui cherche Dieu lira sa parole par un vrai désir de l'y trouver, d'y étudier ses propres devoirs, et d'y apprendre à le servir comme il veut être servi, c'est-à-dire, en esprit et en vérité, et selon les règles de son Évangile !

Que si à la lecture de la parole de Dieu et d'autres bons livres, qui sont des directeurs muets, elle joint le choix d'un confesseur sage et éclairé, pour recevoir de lui, avec un cœur docile, et obéissant, les règles de sa conduite ; il est presque impossible qu'elle n'avance beaucoup dans la piété, et qu'elle ne rende solide l'édifice de sa sanctification ; au lieu que si elle se livre à un guide aveugle, intéressé, sans expérience, c'est un miracle si elle ne s'égare point avec lui, et si elle ne prend pas souvent la voix de la cupidité, qui favorise et autorise l'impénitence et toutes les inclinations corrompues, pour la voix d'une charité sage et condescendante.

Un directeur tel que désire notre Sainte ne manquera pas de retirer cette âme des entretiens dangereux des compagnies dérégées,

et de la porter au contraire à converser beaucoup avec Dieu, par la prière et par la méditation de sa loi. Car celui qui nous a dit que nous ne pouvions rien sans lui dans l'affaire de notre salut, nous a dit aussi *qu'il faut toujours prier, et ne se lasser jamais de le faire* (Luc 18, 1) ; parce que comme c'est sa grâce qui opère en nous tout le bien que nous faisons, c'est à une prière humble et persévérante que la grâce ordinaire est donnée.

C'est pourquoi, quand Dieu voulut, sur la fin du dernier siècle, ressusciter l'esprit de la pénitence chrétienne, en même temps qu'il le donna dans un degré éminent à plusieurs grands saints, pour le répandre par leur moyen dans l'Église, il mit dans sainte Thérèse, l'esprit d'oraison d'une manière excellente, afin qu'elle en fût un modèle parfait, et qu'elle en devînt comme une source pour les fidèles. En effet la grâce de l'oraison est comme le propre don de notre Sainte, et on peut dire que par son exemple, par ses écrits, et par ses enfants elle en a renouvelé l'amour et la pratique dans ce dernier siècle. Ce qu'elle en dit dans sa Vie en fait une partie fort considérable, et les leçons qu'elle en donne font voir qu'elle en avait été elle-même instruite par l'Esprit de Dieu.

Quoique tout y soit admirable sur cette matière, il ne faut pas croire néanmoins que tout soit pour tous. Chacun y doit prendre ce qui est à sa portée et proportionné à la mesure de sa grâce : et ce serait faire un étrange abus de la vie et de la doctrine de notre Sainte, que de prétendre s'élever à toutes les manières d'oraison qu'elle a pratiquées par une grâce et une opération toutes singulières de l'Esprit de Dieu ; et de vouloir passer par tous les degrés d'oraison de ravissement, d'union et de quiétude, dont elle parle si saintement et si doctement dans ce livre.

Mais ce serait encore une grande ignorance, que de confondre ce que cette Sainte y enseigne de l'oraison de quiétude, avec la doctrine extravagante et erronée que le Saint-Siège vient de condamner dans Molinos, ce malheureux chef des quiétistes, et qui est un poison d'autant plus dangereux, qu'il est couvert du voile d'une

fausse spiritualité, qu'on ne peut regarder que comme une source de toutes sortes d'illusions, et d'une corruption honteuse et déplorable.

Il est donc nécessaire d'avertir ici les âmes simples ou peu instruites de prendre garde à ne pas tomber dans l'une de ces deux erreurs opposées, qui sont, ou de se croire par une fausse humilité trop grands pécheurs on trop dépourvus d'intelligence pour pouvoir aspirer à la grâce de faire oraison, ou de se flatter par une présomption encore plus dangereuse qu'il leur est facile, et à toutes sortes de personnes, de s'élever par elles-mêmes à ce degré sublime d'oraison que l'on appelle contemplation : d'où il est aisé de tomber dans toutes les autres illusions sur cette matière.

Il n'y a personne qui ne se doive croire appelé à la prière, et qui ne puisse aspirer en quelque façon à la grâce de l'oraison mentale, qui des quatre manières dont parle notre bienheureuse Maîtresse, est la seule qu'elle recommande indifféremment à tous ceux qui veulent travailler à leur salut. Plus on est misérable, plus on a besoin de penser à sa misère, d'en gémir devant Dieu, d'en désirer, d'en chercher et d'en demander les remèdes au souverain Médecin des âmes : et il n'en faut pas davantage pour faire une bonne oraison mentale, à laquelle Notre-Seigneur nous appelle tous, quand il nous dit à tous : *Considérez, veillez et priez* (Marc. 13, 33). Et elle s'appelle mentale, parce que l'esprit y a plus de part qu'aux autres manières d'oraison, et qu'il y travaille à recueillir au-dedans de lui-même ses pensées, accoutumées à suivre l'égarément des sens, pour se mettre en la présence de Dieu, et comme sous les yeux de Jésus-Christ ; et là s'appliquer à considérer ce qu'on a reçu de Dieu, l'usage qu'on a fait de ses dons, et la vie que l'on a menée ; à méditer la vie et les mystères de Jésus-Christ, à étudier la loi de son Évangile, à mesurer sur cette règle divine et inflexible nos mœurs et nos inclinations, le corps de nos actions ordinaires et le fond de notre cœur, pour avoir lieu de rendre à Dieu nos devoirs, de lui demander sa grâce et son amour, et de régler notre vie selon sa volonté.

Autant la Sainte nous exhorte à ne quitter jamais par nous

mêmes cette manière d'oraison sous quelque prétexte que ce soit, autant s'efforce-t-elle de nous persuader que c'est une des plus dangereuses illusions où l'on puisse tomber, que de se vouloir élever soi-même à un degré plus haut, et passer de son mouvement à une manière plus sublime d'oraison. « Si pour passer outre, dit elle, et chercher ces goûts et ces consolations que Dieu donne à qui il lui plaît, on fait des efforts d'esprit, on perdra ce qu'on avait déjà, sans acquérir ce qu'un prétend ; car ces goûts et ces consolations étant surnaturels, la recherche que l'on en fait par des voies humaines est inutile, et l'entendement cessant d'agir, l'âme demeure dénuée de tout et dans une extrême sécheresse. Nous ne devons donc point, ajoute-t-elle, nous efforcer de suspendre notre entendement, ni cesser de le faire agir, parce, que nous demeurerions comme hébétés, sans pouvoir arriver à ce que nous prétendrions obtenir par ce moyen. Et c'est une rêverie de s'imaginer qu'il dépende de nous de faire agir ou cesser d'agir, comme il nous plaît, les puissances de notre âme. C'est une peine très-mal employée qui laisse l'âme dans le dégoût, parce qu'elle se trouve comme un homme qui, s'étant déjà élancé pour sauter, et étant retenu par quelqu'un, trouve qu'il a fait un effort inutile. » Et cette prétention ambitieuse peut même, comme elle dit plus haut, causer la perte d'une âme qui s'y laisse aller.

Qu'aurait donc dit cette grande Sainte, si elle avait vu, comme nous le voyons aujourd'hui, des gens qui font un art tout humain de la contemplation la plus divine, qui s'en établissent eux-mêmes les maîtres, qui y poussent indifféremment toutes sortes de personnes, qui prétendent les y élever par des méthodes qui sont de pures inventions de leur esprit, et qui, par l'espérance vaine et illusoire d'une prétendue oraison de quiétude, les retirent de la pratique solide et de la voie sûre et évangélique de l'oraison commune, de la méditation de l'Évangile, de la considération de leurs propres misères, et des besoins les plus pressants de leur âme, et, ce qu'on ne peut dire sans horreur, leur ôtent la vue de Jésus-Christ, et les détournent de l'application salutaire aux mystères qu'il a accomplis pour nous dans sa chair ?

Cette folle et pernicieuse spiritualité n'a pas été inconnue à sainte Thérèse, et il y avait de son temps de ces faux contemplatifs qui, sous prétexte de porter des âmes à une plus grande perfection, voulaient qu'elles ne contemplassent que la seule Divinité, sans s'arrêter à rien de corporel, non pas même à l'humanité sainte du Sauveur ; parce, disaient-ils, que l'humanité même de Jésus-Christ embarrasse ceux qui sont déjà si avancés dans l'oraison, et les empêche d'arriver à une contemplation. plus parfaite.

Les erreurs et illusions d'esprit, et les désordres charnels où ces maximes détestables ont conduit les auteurs et quelques-uns des sectateurs de cette fausse contemplation, comme on vient de le découvrir par la vigilance il par les soins du Saint-Siège apostolique, suffisent pour nous persuader qu'elle vient de l'esprit de ténèbres qui se transforme si souvent en ange de lumière, en s'étudiant à contrefaire les œuvres de Dieu et les opérations de son Esprit, pour perdre les âmes par des moyens semblables à ceux que Dieu a institués pour leur sanctification, et rendre, autant qu'il peut, ceux-ci inutiles ; car, par cette collusion, il fait souvent prendre le change aux âmes qui ne sont pas sur leurs gardes, il décrie l'oraison véritable, et la rend suspecte par les abus qu'il y introduit par l'entremise de ses maîtres orgueilleux et corrompus, qui, après s'être laissé séduire les premiers à ses artifices, font tomber dans les mêmes pièges des âmes simples et imparfaites, qui, au lieu de se tenir humblement aux pieds de Jésus-Christ, par une sincère humilité, unique fondement de la bonne oraison, veulent prendre l'essor pour s'élever par elles-mêmes vers le ciel, sans considérer, pour me servir de la comparaison de notre Sainte, que c'est comme si un crapaud, enfoncé dans la fange et tout chargé de boue, entreprenait de voler et de s'élancer au plus haut de l'air.

Celles qui pourraient tomber entre les mains de semblables directeurs doivent donc bien peser les avis si sages qu'elles trouveront dans cette vie contre cette illusion, et prendre garde surtout que l'oraison de quiétude dont elle parle est bien différente de celle de nos nouveaux quiétistes.

Car 1° ceux-ci en font une science acquise et un ouvrage de l'esprit humain ; au lieu que la Sainte soutient que c'est un pur don de Dieu qu'on ne peut recevoir que de sa libéralité, que nulles prières, nuls travaux, nulles pénitences ne nous peuvent faire acquérir, et que Dieu ne donne que par le seul motif de sa bonté.

2° Ces gens-là y portent indifféremment toutes sortes de personnes ; notre Sainte nous fait connaître que celle, dont elle parle n'est que pour un petit nombre d'âmes choisies que Dieu y appelle, après les y avoir disposées par un grand dégagement du monde, et par la mortification de leurs sens et de leurs puissances : encore veut-elle que quand Jésus-Christ même les y veut élever, s'en reconnaissant indignes, elles lui disent avec saint Pierre : *Retirez-vous de moi, Seigneur, je ne suis qu'un misérable pécheur*. Car l'édifice de l'oraison étant fondé sur l'humilité, plus l'âme s'abaisse, plus Dieu l'élève.

3° Ces contemplatifs font de leur oraison de quiétude un état où l'on se doit interdire tout usage de l'entendement, et suspendre l'action de toutes les puissances de l'âme ; notre Sainte est bien éloignée d'une telle vision. Car la différence qu'elle met entre l'oraison mentale et l'oraison de quiétude consiste en ce que la première comprend tout ce qui nous porte à la dévotion par le moyen de l'entendement ; considérations, raisonnements, réflexions étudiées, recherche des vérités, examens des paroles et du sens de l'Écriture, etc. ; au lieu que l'oraison de quiétude supposant ou la seule lumière de la foi, ou des vues fort simples des choses de Dieu, de ses perfections, de ses mystères, de ses vérités, consiste principalement dans l'usage humble et paisible que l'amour en fait faire à la volonté. La première court, pour ainsi dire, après son objet ; la seconde l'a trouvé, le possède, s'y attache et s'y repose doucement, lorsque la volonté attirée par l'esprit de Dieu s'applique à l'adorer dans quelqu'une de ses perfections, de ses opérations, de ses œuvres, de ses vérités, et à s'humilier et s'anéantir en sa présence, à se pénétrer de reconnaissance pour ses bienfaits, d'amour pour lui et pour Jésus-Christ, et du désir d'être à lui plus parfaitement, de se réunir à lui, de

se perdre et se consommer en lui. Notre Sainte n'exclut pas même de son oraison de quiétude l'application de l'âme à ses propres besoins, ou à ceux du prochain. On y peut prier pour l'Église, pour les âmes du purgatoire, pour les personnes qui se sont recommandées à nos prières. On peut s'y servir des paroles de l'Écriture, y employer quelques prières vocales courtes et pénétrantes, et propres à exprimer les désirs et la disposition de notre cœur ; mais elle veut que tout cela se fasse sans y employer ni de longues considérations, ni de grands raisonnements, ni beaucoup de paroles. C'est une oraison toute d'attachement et d'amour ; c'est l'affaire du cœur plus que de l'esprit : c'est un sentiment vif de la présence de Dieu, et une joie inconcevable de se trouver avec lui, et de se voir si admirablement prévenu de sa grâce et de sa miséricorde, et un désir pressant d'y correspondre avec une parfaite fidélité.

Quand on est, dit-elle, ainsi en repos en la présence de la Sagesse éternelle, le moindre acte d'humilité vaut mieux que toute la science du monde. Ce n'est pas alors le temps de raisonner, mais de reconnaître sincèrement ce que nous sommes, et de nous présenter en cet état devant Dieu, qui, s'abaissant jusqu'à vouloir bien nous souffrir en sa présence, veut que nous entrions de bonne foi dans la vue de notre néant : à peu près comme ce pauvre publicain de l'Évangile, qui, abaissé de cœur devant Dieu, n'osait ni s'approcher du lieu saint, ni lever les yeux au ciel.

Cette manière de traiter avec Dieu lui est infiniment plus agréable que toute la rhétorique dont se sert l'entendement. Écouter alors tout ce que notre esprit nous voudrait dire par ses raisonnements, c'est comme jeter sans discrétion sur une étincelle de grosses bûches qui l'éteignent, « De petites pailles, dit notre grande théologienne, et moins encore que des pailles, s'il se pouvait, que l'on jettera avec humilité dans le feu de l'amour de Dieu, l'allumeront beaucoup mieux que si l'on y mettait quantité de bois par de grands raisonnements : » ce qu'elle appelle encore faire un grand bruit dans notre âme, troubler son repos, et la tirer de cette quiétude avec laquelle elle se porte et s'unit à Dieu.

4° Ces séducteurs font accroire à leurs disciples que tous les objets corporels sont un obstacle à l'oraison de quiétude, jusqu'à leur vouloir ôter de devant les yeux l'humanité sacrée de Notre-Seigneur. Il est vrai que notre Sainte se laissa entraîner dans cette erreur par la lecture de quelques auteurs de réputation qui l'enseignaient : ce qui fait voir quel mal c'est de ne pas purger l'Église de ces sortes de livres, qui ne sont bons qu'à séduire les âmes par cette vaine, et orgueilleuse spiritualité, et à les détourner de la piété véritable par le faux brillant d'une piété sublime, et d'une oraison extraordinaire. Sainte Thérèse ne demeura uns longtemps dans cette pratique et elle s'étonne qu'il lui soit entré dans l'esprit, seulement une heure, que Jésus-Christ lui aurait été un obstacle à son avancement dans la piété, et comme elle a pu s'éloigner de lui sous prétexte de le mieux servir, et dans la créance de prendre un meilleur chemin. « O Dieu de mon cœur, dit ce cœur tout ardent de l'amour de son Seigneur, Jésus-Christ crucifié qui êtes mon souverain bien, je ne me souviens jamais sans douleur de cette folle imagination que j'avais alors : parce que je ne puis la considérer que comme une grande trahison que je vous faisais, quoique ce ne fut que par ignorance. »

Elle ne se peut lasser de témoigner son indignation contre cette pernicieuse doctrine, qu'elle traite d'ignorance, de folie, d'aveuglement, d'erreur, de tromperie et d'illusion insupportable et incompréhensible : encore se retient-elle, par humilité et par la considération de son sexe et de quelques-uns de ces auteurs qui passaient pour savants et spirituels. Elle leur oppose l'exemple de la sainte Vierge, de l'apôtre saint Paul, de saint Bernard, de saint François, de saint Antoine de Padoue et de sainte Catherine de Sienne, les plus grands contemplatifs qui aient jamais été, et en même temps les plus attachés aux mystères de Jésus-Christ, et, pour ainsi dire, les plus passionnés amateurs de son humanité sainte, qu'on ne doit jamais considérer que comme unie au Verbe divin, qu'ils n'avaient garde de mettre, comme font ces nouveaux quiétistes, au rang de nos misérables corps et des autres choses créées.

En effet, n'est-ce pas marcher en l'air que de marcher sans

Jésus-Christ ? N'est ce pas bâtir sans fondement que de n'élever pas sur lui l'édifice de la piété. N'est ce pas par ce divin Sauveur que nous devons pratiquer toutes les vertus ? N'est-ce pas lui qui nous en montre l'exemple, qui en est le parfait modèle, qui nous en donne les forces ? Non, sans lui nous ne pouvons avoir accès à Dieu son père, parce que c'est en lui seul qu'il a mis sa complaisance, en lui seul que nous nous devons présenter à Dieu pour faire oraison : et l'Église qui finit toutes ses prières par Jésus-Christ, nous apprend par là que nulle ne peut être reçue de Dieu, ni exaucée que par les mérites et par l'entremise de Jésus-Christ son Fils.

Que sa sacrée humanité ne soit donc jamais mise au nombre des choses sensibles dont nous devons nous séparer pour nous élever à Dieu, ce qui pourrait même conduire les âmes à quitter la dévotion envers la sainte Eucharistie, et à se séparer de l'usage du sacrement adorable du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ : car n'est-ce pas pour nous élever à Dieu que son Fils est descendu du ciel, et s'est mis au rang des choses sensibles en s'unissant personnellement à notre chair, afin d'être par elle notre voie et notre lumière, notre nourriture et notre vie, comme il le dit lui-même ; ou, comme parle l'Apôtre, pour devenir notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption.

Estimons-nous heureux, au contraire, de l'avoir toujours devant les yeux de notre foi, de vivre continuellement en sa présence, d'avoir à nos côtés un tel ami qui ne nous abandonne jamais dans les travaux et dans les souffrances, comme font, les amis du monde, et d'avoir à combattre contre le monde et le péché dans la prière, sous un chef qui est notre unique soutien et toute notre force.

Enfin ces docteurs se mettent en possession de régler l'avancement des âmes, et de les tirer, comme il leur plaît et quand il leur plaît, de la vie purgative, selon leur langage, pour les établir dans l'illuminative et dans l'unitive. Et c'est ce que notre Sainte avoue franchement qu'elle ne comprend pas, et ce qui en effet est une doctrine bien dangereuse en elle-même, quelque bon sens qu'on lui

puisse donner. Car y a-t-il un temps en cette vie où une âme, quelque parfaite qu'elle soit, n'ait pas besoin de travailler à se purifier ? Ne reste-t-il pas toujours dans les plus éclairées des ténèbres à dissiper par la lumière de la charité ? Et n'est-ce pas tromper misérablement des âmes simples, que de leur faire croire qu'elles ne doivent plus penser à la vie purgative, et de leur ôter, comme on fait dans cette nouvelle école, la vue de leurs péchés et de leurs imperfections, lorsqu'elles ont peut-être plus de besoin de travailler à la mortification de leurs sens et de leur volonté, et à se purifier d'un grand nombre de défauts, et peut-être avant qu'elles aient commencé à expier une vie toute mondaine par de dignes œuvres de pénitence.

C'est peut-être trop s'étendre pour une préface ; mais il a été bon de prévenir par ces avis les personnes moins éclairées qui liront cette vie, et leur faire faire attention sur les endroits qui doivent servir d'explication à d'autres dont nos faux spirituels abusent, pour tromper les âmes et les conduire par des routes qui leur sont inconnues à l'illusion et souvent à leur perte.

Je prie la Sainte qui nous a donné de si utiles instructions de nous obtenir la grâce d'en profiter, d'attirer sur nous le véritable esprit de la prière et de l'humilité chrétienne, et de détourner de dessus l'Église de Jésus-Christ, le fléau de cette spiritualité trompeuse que l'ignorance et l'orgueil y veulent introduire, et qui y a déjà produit de si déplorables effets. Et loin de suivre ces conduites nouvelles si contraires à l'esprit de l'Église et à la voie que Jésus Christ nous a apprise dans l'Évangile, si éloignées de la pratique des saints, si opposées au dessein capital de la religion chrétienne, qui est de nous faire aller à Dieu par Jésus-Christ, persuadons-nous de plus en plus que c'est lui seul qui est notre voie, et que nous ne pouvons nous passer de lui pour arriver à la vérité et à la vie. Soyons enfin assurés avec notre Sainte qu'il n'y a qu'à perdre et rien à gagner par toute autre voie, et qu'un chrétien ne doit jamais désirer aucun bien s'il ne lui vient par le moyen de ce divin Sauveur qui est la source de tous les biens.

## PANÉGYRIQUE DE SAINTE THÉRÈSE

(PAR BOSSUET.)

TROIS ACTIONS DE LA CHARITÉ, L'ESPÉRANCE, LES DÉSIRS ARDENS, LES SOUFFRANCES, PAR LESQUELLES SAINTE-THÉRÈSE, ENFLAMMÉE DE L'AMOUR DE DIEU, S'EFFORCE DE S'UNIR À LUI EN ROMPANT TOUS SES LIENS.

« *Nostra autem conversatio in cœlis est.*

Notre société est dans les cieux, *Philipp. III, 20.* »

Dieu a tant d'amour pour les hommes, et sa nature est si libérale, qu'on peut dire qu'il semble qu'il se fasse quelque violence quand il retient pour un temps ses bienfaits, et qu'il les empêche de couler sur nous avec une entière profusion. C'est ce que vous pouvez aisément comprendre par le texte que j'ai rapporté de l'incomparable docteur des gentils. Car encore qu'il ait plu au Père céleste de ne recevoir ses fidèles en son éternel sanctuaire qu'après qu'ils auront fini cette vie, néanmoins il semble qu'il se repente de les avoir remis à un si long terme, puisque le grand Paul nous enseigne qu'il leur ouvre son paradis par avance : et comme s'il ne pouvait arrêter le cours de sa munificence infinie, il laisse quelquefois tomber sur leurs âmes tant de lumières et tant de douceurs, et il les élève de telle sorte par la grâce de son Saint-Esprit, qu'étant encore dans ce corps mortel, ils peuvent dire avec l'Apôtre, que « leur demeure est au ciel, et leur société avec les anges : » *Nostra autem conversatio in cœlis est.*

C'est ce que j'espère vous faire paraître en la vie de sainte Thérèse ; et c'est, madame, à ce grand spectacle que l'Église invite votre majesté. Elle verra une créature qui a vécu sur la terre comme si elle eût été dans le ciel ; et qui, étant composée de matière, ne s'est guère moins appliquée à Dieu que ces pures intelligences qui brillent toujours devant lui par la lumière d'une charité éternelle, et chantent perpétuellement ses louanges. Mais avant que de traiter de si grands secrets, allons tous ensemble puiser des lumières dans la source de la vérité ; prions la sainte Vierge de nous y conduire ; et pour apprendre à louer un ange terrestre, joignons nous avec un ange du ciel. *Ave.*

Vous avez écouté, mes frères, ce que nous a dit le divin Apôtre, que encore que nous vivions, sur la terre, dans la compagnie des hommes mortels, néanmoins il ne laisse pas d'être véritable que. « notre demeure est au ciel, » et notre société avec les anges : *Nostra autem conversatio in caelis est*. C'est une vérité importante, pleine de consolation pour tous les fidèles ; et comme je me propose aujourd'hui de vous en montrer la pratique dans la vie admirable de sainte Thérèse, je tacherai, avant toutes choses, de rechercher jusqu'au principe cette excellente doctrine. Et pour cela, je vous prie d'entendre qu'encore que l'Église qui règne au ciel et celle qui gémit sur la terre semblent être entièrement séparées, il y a néanmoins un lien sacré par lequel elles sont unies. Ce lien, messieurs, c'est la charité, qui se trouve dans ce lieu d'exil aussi bien que dans la céleste patrie, qui réjouit les saints qui triomphent, et anime ceux qui combattent ; qui, se répandant du ciel en la terre, et des anges sur les mortels, fait que la terre devient un ciel, et que les hommes deviennent des anges.

Car, ô sainte Jérusalem, heureuse Église des premiers nés, dont les noms sont écrits au ciel, quoique l'Église votre chère sœur, qui vit et qui combat sur la terre, n'ose pas se comparer à vous, elle ne laisse pas d'assurer qu'un saint amour vous unit ensemble. Il est vrai qu'elle cherche, et que vous possédez ; qu'elle travaille, et que vous vous reposez ; qu'elle espère et que vous jouissez. Mais parmi tant de différences, par lesquelles vous êtes si fort éloignées, il y a du moins ceci de commun, que ce qu'aiment les esprits bienheureux, c'est ce qu'aiment aussi les hommes mortels. Jésus est leur vie, Jésus est la notre ; et, parmi leurs chants d'allégresse et nos tristes gémissements, on entend résonner partout ces paroles du sacré Psalmiste : *Mihi autem adhærere Deo bonum est* : « Mon bien est de m'unir à Dieu. » C'est ce que disent les saints dans le ciel, c'est ce que les fidèles répondent en terre : si bien que, s'unissant saintement avec ces esprits immortels par cet admirable cantique que l'amour de Dieu leur inspire, ils se mêlent, dès cette vie, à la troupe des bienheureux, et ils peuvent dire avec l'Apôtre : « Notre conversation est dans les

cieux : » *Nostra conversatio in cœlis est*. Telle est la force de la charité, qu'elle fait que le saint Apôtre ne craint pas de nous établir dans le paradis, même durant ce pèlerinage, et ose bien placer des mortels dans le séjour d'immortalité. Car il faut ici remarquer une merveilleuse doctrine, qui fera le sujet de tout ce discours : c'est, mes frères, que cet Esprit-Saint, qui est l'auteur de la charité, qui la fait descendre du ciel en la terre, a voulu aussi lui donner des ailes pour retourner au lieu de son origine.

En effet, il est véritable, le mouvement de la charité, c'est de tendre toujours aux choses célestes : ni le poids de ce corps mortel, ni les liens de la chair et du sang ne sont pas capables de la retenir ; elle a trop de moyens de s'en détacher et de s'élever au-dessus. Elle a premièrement l'espérance ; elle a secondement des désirs ardents ; elle a troisièmement l'amour des souffrances. « Mais qui pourra entendre ces choses ? » *Quis sapiens et intelliget hæc ?* (Oseæ ; 14, 10.) Qui pourra comprendre ces trois mouvements par lesquels une âme enflammée et touchée de l'amour de Dieu se détache de ce corps de mort ? Elle se voit au milieu des biens périssables, mais elle passe bientôt au-dessus par la force de son espérance : « espérance si ferme et si vigoureuse, qu'elle s'avance, dit S. Paul, au-dedans du voile : » *Spem incedentem usque ad interiora velaminis* (Hebr. 6, 19). C'est-à-dire, qu'elle perce les cieus pour pénétrer jusqu'au sanctuaire, où « Jésus, notre avant-coureur, est entré pour nous : » *Præcursor pro nobis introivit Jésus* (Ibid. 20).

Voyez, mes frères, le vol de cette âme que l'amour de Dieu a blessée : elle est déjà au ciel par son espérance ; mais hélas ! elle n'y est pas encore en effet ; les liens de ce corps l'arrêtent. C'est alors que la charité lui inspire des désirs pressants, par lesquels elle s'efforce de rompre ses chaînes, en disant avec saint Paul : *Cupio dissolvi, et esse cum Christo* (Phil. 1, 25). « Ah ! que ne suis-je bientôt délivrée, afin d'être avec Jésus-Christ ! » Ce n'est pas assez des désirs, et la charité qui les pousse, étant irritée contre cette chair qui la tient si longtemps captive, semble la vouloir détruire elle-même par un généreux amour des souffrances. C'est par ces trois divins mouvements que

Thérèse s'élève au-dessus du monde. Ils sont grands, ils sont relevés ; et peut-être auriez-vous peine de les retenir, ou d'en bien comprendre la connexion, si je ne le répétais encore une fois en les appliquant à notre Sainte. Enflammée de l'amour de Dieu, elle le cherche par son espérance ; c'est le premier pas qu'elle fait : que si l'espérance est trop lente, elle y court, elle s'y élance par des désirs ardents et impétueux ; tel est son second mouvement : et enfin son dernier effort, c'est que les désirs ne suffisant pas pour briser les liens de sa chair mortelle, elle lui livre une sainte guerre ; elle tâche, ce semble, de s'en décharger par de longues mortifications et par de continuelles souffrances, afin qu'étant libre et dégagée, et ne tenant presque plus au corps, elle puisse dire avec vérité ces paroles du saint Apôtre : *Nostra autem conversatio in cælis est* : « Notre conversation est dans les cieux. »

Ce sont, messieurs, ces trois actions de la charité de Thérèse qui partageront ce discours. Je commence à vous faire voir quelle est la force de son espérance. Vous comprenez bien, je m'assure, que, dans une matière si haute, j'ai besoin d'une attention fort exacte : mais il ne faut rien méditer de bas quand on parle de sainte Thérèse, et quand on a l'honneur, madame, d'entretenir votre majesté.

## PREMIER POINT.

L'espérance que je vous prêche, celle que le Fils de Dieu nous enseigne, et qui élève si fort l'âme de Thérèse, n'est pas semblable à ces espérances par lesquelles le monde trompeur surprend l'imprudence des hommes, on abuse leur crédulité. L'espérance dont le monde parle n'est autre chose, à le bien entendre, qu'une illusion agréable ; et ce philosophe l'avait bien compris, lorsque ses amis le priant de leur définir l'espérance, il leur répondit en un mot : « C'est un songe de personnes qui veillent : » *Somnium vigilantium* (Apud S. Basil., epist. 14, n. 1, tom. 3, p. 93 ;. Considérez, en effet, messieurs, ce que c'est qu'un homme enflé d'espérance. À quels honneurs n'aspire-t-il pas ? quels emplois, quelles dignités ne se donne-t-il pas

à lui-même ? Il nage déjà parmi les délices, il admire sa grandeur future. Rien ne lui paraît impossible : mais lorsque s'avançant ardemment dans la carrière qu'il s'est proposée, il voit naître de toutes parts des difficultés qui l'arrêtent à chaque pas ; lorsque la vie lui manque, comme un faux ami, au milieu de ses entreprises, ou que, forcé par la rencontre des choses, il revient à son sens rassisi, et ne trouve rien en ses mains de toute cette haute fortune dont il embrassait une vaine image ; que peut-il juger de lui-même, sinon que l'espérance trompeuse le faisait jouir pour un temps de la douceur d'un songe agréable ? et ensuite ne doit-il pas dire, selon la pensée de ce philosophe, que l'espérance peut être appelée « la rêverie d'un homme qui veille : » *Somnium vigilantium*. Mais, ô espérance du siècle, source infinie de soins inutiles et de folles prétentions, vieille idole de toutes les cours, dont tout le monde se moque, et que tout le monde poursuit, ce n'est pas de toi que je parle ; l'espérance des enfants de Dieu que je dois aujourd'hui prêcher, et que nous devons tous admirer en sainte Thérèse, n'a rien de commun avec les erreurs.

Apprenez aujourd'hui, mes frères, à remarquer la différence de l'une et de l'autre, afin que vous puissiez dire avec connaissance : « Ah, vraiment, il est meilleur d'espérer en Dieu que de se confier aux grands de la terre ! » *Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine* (ps. 117, 8). Mais pénétrons profondément cette vérité, et disons, s'il se peut, en peu de paroles, que cette différence consiste en ce point, que l'espérance du monde laisse la possession toujours incertaine et encore beaucoup éloignée ; au lieu que l'espérance des enfants de Dieu est si ferme et si immuable, que je ne crains point de vous assurer qu'elle nous met par avance en possession du bonheur que l'on nous propose, et qu'elle fait un commencement de la jouissance. Prouvons-le solidement par les Écritures, et parmi un nombre infini d'exemples par lesquels elle nous confirme cette vérité, je vous prie d'en remarquer seulement un seul qui n'est ignoré de personne.

Dieu avait promis Jésus-Christ au monde, et Isaïe voyant en

esprit cette grande et mémorable journée en laquelle devait naître son libérateur, il s'écrie, transporté de joie : « Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné : » *Parvulus natus est nobis, et filius datus est nobis* (Isai. 9, 6). Chrétiens, il écrivait cette prophétie plusieurs siècles avant sa naissance ; néanmoins il le voit déjà, il soutient qu'il nous est donné, seulement à cause qu'il sait qu'il nous est promis, et que, comme dit le grand Augustin, « toutes les choses que Dieu a promises selon l'ordre de ses conseils, sont déjà en quelque sorte accomplies, parce qu'elles sont assurées » (De Civit. Dei, lib. 17, cap 18 tom. 7, p. 481 ) : *Quæ ventura erant, jam in Dei prædestinatione velut facta erant, quia certa erant*. Vous voyez par là, chrétiens, que, selon les Écritures sacrées, la promesse que Dieu nous donne, à cause de sa certitude, est infaillible.

Notre incomparable Thérèse a imité ce divin prophète. Se sentant appelée par la Providence à procurer la réformation de l'ordre ancien du Carmel, si renommé par toute l'Église elle croit déjà l'ouvrage achevé, parce que c'est Dieu qui lui ordonne de l'entreprendre. C'est un miracle incroyable de voir comment cette fille a bâti ses monastères. Représentez-vous une femme qui, pauvre et destituée de tout secours, a pu bâtir tous les monastères dans lesquels elle a fait revivre une si parfaite régularité : elle n'avait ni fonds pour leur subsistance, ni crédit pour avancer l'établissement. Toutes les puissances s'unissaient contre elle, j'entends et les ecclésiastiques et les séculiers, avec une telle opiniâtreté, qu'elle paraissait invincible. Toutes les personnes zélées que Dieu employait à celle œuvre, et même ses serviteurs les plus fidèles, désespéraient du succès, et le disaient ouvertement à la sainte mère. Elle seule demeure constante dans la ruine apparente de tous ses desseins ; aussi ferme que le fidèle Abraham, « elle fortifie son espérance contre toute espérance, » *In spem contra spem* (Rom. 4), dit le grand Apôtre ; c'est-à-dire, qu'où manquait l'espérance humaine, accablée sous les ruines de son entreprise, là une espérance divine commençait à lever la tête au milieu de tant de débris. Animée de cette espérance, lorsque tout l'édifice semblait abattu, elle le croyait déjà établi. Et

cela pour quelle raison, si ce n'est qu'il est bon d'espérer en Dieu, et non pas d'espérer aux hommes ; parce qu'ainsi que je l'ai déjà dit, l'espérance que l'on a aux hommes ne nous montre que de fort loin la possession, n'est qu'un amusement inutile qui substitue un fantôme au lieu de la chose ; et au contraire, l'espérance que l'un met en Dieu est un commencement de la jouissance.

Mais, mes frères, ce n'est pas assez d'avoir établi cette vérité sur des exemples si clairs : afin que vous soyez convaincus combien il est bon d'espérer en Dieu, il faut vous montrer la raison de cette excellente doctrine. Je vous prie de vous y rendre attentifs, elle est tirée d'un très-haut principe : c'est l'immobilité des conseils de Dieu et sa consistance toujours immuable. Je suis Dieu, dit le Seigneur, et je ne change jamais (Malach. 3, 6), et de là s'ensuit une conséquence que je ne puis vous exprimer mieux que par ces beaux mots de Tertullien, qui sont ions faits pour notre sujet : « Il est digne de Dieu, dit-il, de tenir pour fait tout ce qu'il ordonne, soit pour le présent, soit pour le futur ; parce que son éternité, qui l'élève au-dessus des temps, le rend maître absolu de l'un et de l'autre : » *Divinitati competit, quaecumque decreverit, ut perfecta reputare ; quin non sit apud illa differentia temporis, apud quam uniformem statum temporum dirigit aeternitas ipsa* (Adv. Marcion., lib. 3, n. 5, p. 479).

Voilà, messieurs, de grandes paroles, que nous trouverons pleines d'un sens admirable, si nous le savons bien développer, il veut dire qu'il y a grande différence entre les promesses des hommes et les promesses de Dieu. Quand vous promettez, ô mortels, de quelque crédit que vous vous vantiez, et fussiez-vous, s'il se peut, plus grands que les rois dont la puissance fait trembler le monde, l'événement est toujours douteux, parce que toutes vos promesses ne regardent que l'avenir, et cet avenir n'est pas en vos mains : un nuage épais le couvre à vos yeux, et vous en ôte la connaissance. C'est pourquoi l'espérance humaine, chancelante, timide, douteuse, sans appui et sans fondement, ne peut mettre l'esprit en repos, parce qu'elle le tient toujours en suspens sur un avenir incertain. Mais ce grand Dieu, ce grand roi des siècles, dont nous révérans les

promesses, étant éternel, immuable, seul arbitre de tous les temps, il les a toujours présents à ses yeux, et lui seul en a mesuré le cours. Comme donc le temps à venir n'est pas moins à lui que le présent, il s'ensuit que ce qu'il promet n'est pas moins certain que ce qu'il donne. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas (Matt. 24) ; et puisqu'il se trouve toujours véritable, soit qu'il donne, soit qu'il promette, le chrétien ne se trouve pas moins assuré lorsqu'il jouit.

Et c'est à quoi regarde le divin Apôtre, lorsqu'il dit que notre demeure est aux cieux. Éveillez-vous, mortels misérables, ne vous imaginez pas être en terre ; croyez que votre demeure est au ciel, où vous êtes transportés par votre espérance. Vous en êtes éloignés par votre nature : « Mais il vous a tendu sa main du plus haut des cieux : » *Misit manum suam de cælo* ; c'est-à-dire, il vous a donné sa promesse par laquelle il vous invite à sa gloire. Non seulement il a promis, mais encore il a juré, dit l'Apôtre, et « il a juré par lui-même : » *Juravit per semetipsum* (Hebr. 6, 13). « Et pour faire connaître aux hommes la résolution immuable de son conseil éternel, il a pris sa vérité à témoin que le ciel est notre héritage : » *Volens ostendere pollicitationis hæredibus immobilitatem consilii sui, interposuit iusjurandum* (Ibid. 17). Après cette promesse fidèle, après ce serment inviolable par lequel Dieu s'engage à nous, le chrétien peut-il être en doute ? Non, mes frères, je ne le crois pas ; une promesse si sûre, si bien confirmée, me vaut un commencement de l'exécution, et si la promesse divine est un commencement de l'exécution, n'ai-je pas eu raison de vous dire que l'espérance, qui s'y attache, est un commencement de la jouissance ? C'est pourquoi l'apôtre saint Paul dit « qu'elle est l'ancre de notre âme : » *Quam sicut anchoram habemus animæ tutam et firmam* (Ibid. 19). Qu'est-ce à dire que l'espérance est l'ancre de l'âme ? Représentez-vous un navire qui, loin du rivage et du port, vogue dans une mer inconnue. Si la tempête l'agite, si les nuages couvrent le soleil, alors le pilote incertain, craignant que la violence des vents et des flots irrités ne le pousse contre des écueils, commande aussitôt que l'on jette l'ancre ;

et cette ancre lui fait trouver la consistance parmi les flots, de peur que le vaisseau ne soit emporté : la terre au milieu des ondes est comme un port parmi les orages.

C'est ainsi, ô enfants de Dieu, et pour retourner à notre sujet après cette digression nécessaire, c'est ainsi, divine Thérèse, que votre âme s'établit au ciel. Battue de l'orage et des vents qui agitent la vie humaine comme un océan plein d'écueils, et ne pouvant encore arriver au ciel, vous y jetez cette ancre sacrée, je veux dire, votre espérance, par laquelle étant attachée dans cette bienheureuse terre des vivants, vous trouvez la patrie même dans l'exil, la consistance dans l'agitation, la tranquillité dans la tourmente ; et mêlée avec les esprits célestes auxquels votre esprit est uni, vous pouvez dire avec l'Apôtre : *Nostra autem conversatio in cælis est* : « Notre conversation est aux cieux. » Ne parlez donc plus à Thérèse de toutes les prétentions de la terre. Accoutumée à une autre vie, elle n'entend plus ce langage ; et son âme, élevée au ciel par la force de son espérance, n'a plus de goût ni de sentiment que pour les chastes voluptés des anges. Que le monde s'irrite contre elle, qu'il contredise ses pieux desseins, qu'il la déchire par ses calomnies, qu'on la traîne à l'Inquisition comme une femme qui donne la vogue à des visions dangereuses ; qu'elle entende même les prédicateurs tonner publiquement contre sa conduite, car cela lui est arrivé, sa compagne en tremblait d'effroi ; et figurez-vous, chrétiens, quelle devait être son émotion, se voyant ainsi attaquée dans une célèbre audience : toutefois elle ne sent pas cet orage ; toutes ces ondes qui tombent sur elle ne sont pas capables de l'ébranler. Son esprit demeure tranquille, comme dans une grande bonace, au milieu de cette tempête, et cela pour quelle raison ? parce qu'il est solidement établi sur cette ancre immobile de son espérance.

Chrétiens, profitons de ce grand exemple. Parmi tous les troubles qui nous tourmentent, parmi tant de différentes agitations, dans les morts cruelles et précipitées de nos proches et de nos amis, jetons au ciel cette ancre sacrée, je veux dire notre espérance. Ah, si nous étions appuyés sur cette espérance immuable, les maladies, les

pertes de biens et les afflictions ne seraient pas capables de nous submerger. Toutes ces ondes qui tombent sur nous feraient flotter légèrement ce vaisseau fragile ; mais elles ne pourraient pas l'emporter bien loin, parce qu'il serait appuyé sur cette ancre de l'espérance.

Et vous, princes et grands de la terre, pourquoi offrez-vous à Thérèse des richesses ? Écoutez comme elle parle à ces saintes filles qu'une commune espérance unit avec elle : Soyons pauvres, mes chères sœurs, soyons pauvres dans nos maisons et dans nos habits. Elle ne veut rien dans ses monastères qui ne sente la pauvreté de Jésus ; elle veut toujours être pauvre, parce que ce n'est pas ici le temps de jouir, mais c'est seulement le temps d'espérer. Soyons chrétiennes, mes sœurs, leur dit-elle. Elle craint de rien posséder, sachant que le vrai chrétien ne possède pas, mais qu'il cherche ; qu'il ne s'arrête pas, mais qu'il passe comme un voyageur pressé ; qu'il ne bâtit pas sur la terre, parce que sa cité n'est pas de ce monde, et qu'une loi bienheureuse lui est imposée de ne se réjouir que par espérance : *Spe gaudentes* (Rom. 12, 12). Mais, chrétiens, si vous voulez voir jusqu'où la sainte espérance a élevé l'âme de Thérèse, méditez ce sacré cantique que l'amour divin lui met il la bouche. Je vis, dit-elle, sans vivre en moi, et j'espère une vie si haute, que je meurs de ne mourir pas. Qu'entends-je et que dites-vous, divine Thérèse ? Je vis, dit-elle, sans vivre en moi. Si vous n'êtes plus en vous-même, quelle force vous a enlevée, sinon celle de votre espérance ? O transports inconnus au monde, mais que Dieu fait sentir aux saints avec des douceurs ravissantes ! Thérèse n'est donc plus sur la terre ; elle vit avec les anges ; elle croit être avec son époux. Et ne vous en étonnez pas : l'espérance a pu faire un si grand miracle. Car, comme les personnes agiles, pourvu qu'elles puissent appuyer la main, porteront après aisément le corps, ainsi l'espérance, qui est la main de l'âme, par laquelle elle s'étend aux objets, sitôt qu'elle s'est appuyée sur Dieu, elle est si forte et si vigoureuse, qu'elle y enlève après l'âme tout entière. Vivez donc heureuse, ô Thérèse, vivez avec cet époux céleste, qui seul a pu gagner votre cœur. Si

vous ne pouvez encore le joindre, envoyez votre espérance après lui ; et, enrichie par cette espérance, méprisez hardiment tous les biens du monde. Car quelle possession se peut égaler à une espérance si belle, et quels biens présents ne céderaient pas à ce bienheureux avenir ?

Où courez-vous, mortels abusés, et pourquoi allez-vous errants de vanités en vanités, toujours attirés et toujours trompés par des espérances nouvelles ? Si vous recherchez des biens effectifs, pourquoi poursuivez-vous ceux du monde, qui passent légèrement comme un songe ? Et si vous vous repaissez d'espérances, que n'en choisissez-vous qui soient assurées ? Dieu vous promet : pourquoi doutez-vous ? Dieu vous parle : que ne le suivez-vous ? Il vaut mieux espérer de lui que de recevoir les faveurs des autres ; et les biens qu'il promet sont plus assurés que tous ceux que le monde donne. Espérez donc avec Thérèse, et pour voir manifestement combien est grand le bien qu'elle cherche, regardez de quelle ardeur elle y court, et par quels désirs elle s'y élance ; c'est ma seconde partie.

## SECOND POINT.

C'est une loi de la Providence, que la jouissance succède aux désirs ; et le chrétien ne mérite pas de se réjouir dans le ciel, s'il n'a auparavant appris à gémir dans ce lieu de pèlerinage. Car, pour être vrai chrétien, il faut sentir qu'on est voyageur ; et vous m'avouerez aisément que celui-là ne le connaît pas, qui ne soupire point après la patrie. C'est pourquoi saint Augustin a dit ces beaux mots qui méritent bien d'être médités : *Qui non gémit peregrinus, non gaudebit civis* (Enar. in psal. 148, n. 4, t. 4, p. 1676) : « Celui qui ne gémit pas comme voyageur ne se réjouira pas comme citoyen ; » c'est-à-dire, si nous l'entendons, il ne sera jamais habitant du ciel, parce qu'il a voulu l'être de la terre ; puisqu'il refuse le travail du voyage, il n'aura pas le repos de la patrie ; et s'arrêtant où il faut marcher, il n'arrivera pas où il faut parvenir : *Qui non gémit peregrinus, non gaudebit civis*. Ceux, au contraire, qui déploreront leur exil seront habitants du ciel, parce qu'ils ne veulent pas l'être de

ce monde, et qu'ils tendent par de saints désirs à la Jérusalem bienheureuse. Il faut donc, mes frères, que nous gémissions. C'est à vous, heureux citoyens de la céleste Jérusalem, c'est à vous qu'appartient la joie ; mais pendant que nous languissons en ce lieu d'exil, les pleurs et les désirs font notre partage. Et David a exprimé nos vrais sentiments, quand il a chanté d'une voix plaintive : *Super flumina Babylonis illic sedimus, et flevimus, cum recordaremur Sion* (ps. 136, 1) : « Assis sur les fleuves de Babylone, nous avons gémi et pleuré en nous souvenant de Sion. »

Remarquez ici, chrétiens, les deux causes de la douleur que ressent une âme pieuse, qui attend avec l'Apôtre l'adoption des enfants de Dieu. Pour quelle cause soupirez-vous donc, âme sainte, âme gémissante ; et quel est le sujet de vos plaintes ? Le Prophète en rapporte deux : c'est le souvenir de Sion et les fleuves de Babylone. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'elle pleure, éloignée de ce qu'elle cherche, et exposée nu milieu de ce qu'elle fuit ! Elle aime la paix de Sion, et elle se sent reléguée dans les troubles de Babylone, où elle ne voit que des eaux courantes, c'est-à-dire, des plaisirs qui passent : *Super flumina Babylonis*. Et pendant qu'elle ne voit rien qui ne passe, elle se souvient de Sion, de cette Jérusalem bienheureuse, où toutes choses sont permanentes. Ainsi, dans la diversité de ces deux objets, elle ne sait ce qui l'afflige le plus, de Babylone où elle se voit, ou de Sion d'où elle est bannie : et c'est pour cela que sainte Thérèse ne peut modérer ses douleurs.

Que dirai-je ici, chrétiens ? Qui me donnera des paroles pour vous exprimer dignement la divine ardeur qui la presse ? Mais quand je pourrais la représenter aussi forte et aussi fervente qu'elle est dans le cœur de Thérèse, qui comprendra ce que j'ai à dire ? et nos esprits, attachés à la terre, entendront-ils ces transports célestes ? Disons néanmoins, comme nous pourrons, ce que son histoire raconte ; disons que l'admirable Thérèse, nuit et jour, sans aucun repos ni trêve, soupirait après son divin époux ; disons que, son amour s'augmentant toujours, elle ne pouvait plus supporter la vie ; qu'elle déchirait sa poitrine par des tris et par des sanglots ; et que cette

douleur l'agitait de sorte qu'il semblait à chaque moment qu'elle allait rendre les derniers soupirs.

Je vous vois étonnés, fidèles : l'amour aveugle des biens périssables ne vous permet pas de comprendre de quelle sorte ces beaux mouvements peuvent être formés dans les cœurs. Mais quittez cet étonnement. Il faut, s'il se peut, vous le faire entendre, en vous décrivant, en un mot, quelle est la force de la charité, en vous le montrant par les Écritures.

Sachez donc que c'est la charité qui presse Thérèse, charité toujours vive, toujours agissante, qui pousse sans relâche du côté du ciel les âmes qu'elle a blessées, et qu'elle ne cesse de travailler par de saintes inquiétudes, jusqu'à ce qu'elles y soient établies. C'est pourquoi le grand Paul, en étant rempli, jeûne continuellement : il pleure, il soupire, il se plaint en lui-même, il est pressé et violenté ; il souffre des douleurs pareilles à celles de l'enfantement, et son âme ne cherche qu'à sortir du corps : *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* (Rom. 7, 24) « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » Quelle est la cause de ces transports ? C'est la charité qui le presse : c'est ce feu divin et céleste qui, détenu contre sa nature, dans un corps mortel, tâche de s'ouvrir par force un passage ; et, frappant de toutes parts avec violence par des désirs ardents et impétueux, il ébranle tous les fondements de la prison qui l'enserre. De là ces pleurs, de là ces sanglots, de là ces douleurs excessives, qui mettraient sans doute Thérèse au tombeau, si Dieu, par un secret de sa providence, ne la voulait conserver encore pour la rendre plus digne de son amour.

Et c'est ici qu'il faut vous représenter un nouveau genre de martyr que la charité fait souffrir à l'incomparable Thérèse. Dieu l'attire, Dieu la retient. Il lui ordonne de courir au ciel, et il veut qu'elle demeure en la terre : d'un côté, il lui découvre d'une même vue toutes les misères de cet exil, tous les charmes et tous les attraits de sa vision bienheureuse, non point dans l'obscurité des discours humains, mais dans la lumière claire et pénétrante de sa vérité

infinie. Mais comme elle pense se jeter à lui, charmée de ses beautés immortelles, aussitôt il lui fait connaître qu'il la veut encore retenir au monde. Qu'est-ce à dire ceci, ô grand Dieu ? est-il digne de votre bonté de tourmenter ainsi un cœur qui vous aime ? Si vous inspirez ces désirs, pourquoi refusez-vous de les satisfaire ? Ou ne l'attirez pas avec tant de force, ou permettez-lui de vous suivre. Ne voyez-vous pas, ô époux céleste, qu'elle ne sait à quoi arrêter son choix ? Vous l'appellez, vous la repoussez ; si bien que, pendant qu'elle court à vous, elle se déchire elle-même ; et son âme, ensanglantée par la violence de ces mouvements opposés que vous la forcez de souffrir, ne trouve plus de consolation. En cet état où vous la mettez, n'a-t-elle pas raison de vous dire : *Quare posuisti me contrarium tibi ?* (Job. 7, 20). Dans les désirs que vous m'inspirez, c'est vous qui me rendez contraire à vous-même. Ou qu'une autre main l'attire, ou qu'une autre main la retienne.

O merveille des desseins de Dieu ! ô conduite impénétrable de ses jugements dans l'opération de sa grâce ! *Quis loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes ejus ?* (psal. 55, 2). Qui nous expliquera ce mystère ? Qui nous dira les moyens secrets par lesquels le Saint-Esprit purifie les cœurs ? Il sait bien que dans ces combats, dans ces mystérieuses contrariétés, il s'allume un feu dans les âmes, qui les rend tous les jours plus pures. Il fait naître de saints désirs, et il se plaît à les enflammer en différant de les satisfaire. Il se plaît à regarder, du plus haut des cieux. que Thérèse meurt tous les jours, parce qu'elle ne peut pas mourir une fois : *Quotidie morior* (1 Cor. 15, 31), dit le saint Apôtre ; et il reçoit tous les jours mille sacrifices, en retardant le dernier. Mais je passe encore plus loin : pourrai-je bien dire ce que je pense ? Il voit que par un secret merveilleux elle se détache d'autant plus du corps, qu'elle a plus de peine à s'en détacher ; et que dans l'effort qu'elle fait pour s'en séparer tout entière, elle le fuit d'autant plus qu'elle s'y sent plus longtemps et plus violemment retenue. C'est pourquoi, si la violence de ses désirs ne peut rompre les liens du corps, ils en éteignent tous les sentiments, ils en mortifient tous les appétits : elle ne vit plus pour la chair, et enfin

elle devient tous les jours et plus libre et plus dégagée par cette perpétuelle agitation, comme un oiseau qui, battant des ailes, secoue l'humidité qui les rend pesantes, ou dissipe le froid qui les engourdit ; si bien que, portée par ces saints désirs, elle paraît détachée du corps pour vivre et converser avec les anges : *Nostra conversatio in cælis est.*

Heureuses mille et mille fois les âmes qui désirent ainsi Jésus-Christ ! Mais cependant ses ardeurs s'augmentent, et ce feu si vif et si agissant ne peut plus être retenu sous la cendre d'une chair mortelle. Cette divine maladie d'amour prenant tous les jours de nouvelles forces, elle ne peut plus supporter la vie. Chaste époux qui l'avez blessée, que tardez-vous à la mettre au ciel, où elle s'élève par de saints désirs, et où elle semble déjà transportée par la meilleure partie d'elle-même, ou s'il vous plaît qu'elle vive encore, quel remède trouverez-vous à ses peines ? La mort ? mais il vous plaît de la différer pour élever sa perfection à l'état glorieux, et suréminent que votre providence a marqué pour elle. L'espérance ? mais elle la tue ; parce qu'en lui disant qu'elle vous verra, elle lui dit aussi dans le même temps qu'elle n'est pas encore avec vous. Que ferez-vous donc, ô Sauveur, et de quoi soutiendrez-vous votre amante, dont le cœur languit après vous ? Chrétiens, il sait le secret de lui faire trouver du goût dans la vie. Quel secret ? "secret merveilleux. Il lui enverra des afflictions ; il éprouvera son amour par de continuelles souffrances : secret étrange selon le monde, mais sage, admirable, infaillible, selon les maximes de l'Évangile. C'est par où je m'en vais conclure.

### TROISIÈME POINT.

La langueur de sainte Thérèse ne peut donc plus être soutenue que par des souffrances ; et dans l'ennui qu'elle a de la vie, elle ne trouve point de consolation que de dire continuellement à son Dieu : Seigneur, « ou souffrir, ou mourir : » *Aut pati, aut mori.* Il est digne de votre audience de comprendre solidement toute la force de cette parole ; et quand je vous en aurai découvert le sens, vous confesserez

avec moi qu'elle enferme comme en abrégé, toute la doctrine du Fils de Dieu et tout l'esprit du christianisme. Mais observez, avant toutes choses, la merveilleuse contrariété des inclinations naturelles, et de celles que la grâce inspire.

La première inclination que la nature nous donne, c'est sans doute l'amour de la vie ; la seconde, qui la suit de près, ou qui peut-être est encore plus forte, c'est l'amour des plaisirs du monde, sans lesquels la vie serait ennuyeuse. Car, mes frères, il est véritable que, quelque amour que nous ayons pour la vie, nous ne la pourrions supporter si elle n'avait des contentements, et jugez-en par expérience. Combien longues, combien ennuyeuses vous paraissent ces tristes journées que vous passez sans aucun plaisir de conversation ou de jeu, ou de quelqu'autre divertissement ? Ne vous semble-t-il pas alors, si je puis parler de la sorte, que les jours sont durs et pesants, *pondus dici* ; c'est ce qui s'appelle le poids du jour : c'est pourquoi ils vous sont à charge, et vous ne pouvez supporter ce poids. Au contraire, est-il rien qui aille plus vite, ni qui s'écoule, s'échappe et vole plus légèrement que le temps passé parmi les délices ? De là vient que ce roi mourant, auquel Isaïe rendit la santé, se plaint qu'on tranche le cours de sa vie, lorsqu'il ne faisait que la commencer : *Dum adhuc ordirer, succidit me : de mane usque ad vesperam finies me* (Is. 38, 12) : « Je finis lorsque je commence, et ma vie s'est achevée du matin au soir. » Que veut dire ce prince malade ? Il avait près de quarante ans ; cependant il s'imagine qu'il ne fait que de naître, et il ne compte encore qu'un jour de son âge : c'est que sa vie passée dans le luxe, dans le plaisir du commandement et dans une abondance royale, ne lui faisait presque point sentir sa durée, tant elle coulait doucement. Je vous parle ici, chrétiens, dans le sentiment des hommes du monde, qui ne vivent que pour les plaisirs ; et c'est afin que vous compreniez quel étrange renversement des inclinations naturelles apporte l'esprit du christianisme dans les âmes qui en sont remplies ; et voyez-le par l'exemple de sainte Thérèse.

Les afflictions, les douleurs aiguës, ce cruel amas de maux et

de peines sous lequel elle paraît accablée, et qui pourrait contraindre les plus patients à appeler la mort au secours, c'est ce qui lui fait désirer de vivre : et au lieu que la vie est amère aux autres, si elle n'est adoucie par les voluptés, elle n'est amère à Thérèse que lorsqu'elle y jouit de quelque repos. Qui lui donne ces désirs étrangers ? D'où lui viennent ces inclinations si contraires à la nature ? En voici la raison solide : c'est qu'il n'est rien de plus opposé que de vivre selon la nature, et de vivre selon la grâce : c'est, comme dit l'apôtre saint Paul (1 Cor. 2, 12), qu'elle n'a pas reçu l'esprit de ce monde, mais un esprit victorieux du monde ; c'est que, pleine de Jésus-Christ, elle veut vivre selon Jésus-Christ. Ce Jésus ce divin Sauveur, n'a vécu que pour endurer ; et il m'est aisé de vous faire voir, par les Écritures divines, qu'il n'a voulu étendre sa vie qu'autant de temps qu'il fallait souffrir. Entendez donc encore cette vérité, par laquelle j'achèverai ce discours, et qui en fera tout le fruit.

Je ne m'étonne pas, chrétiens, que Jésus ait voulu mourir : il devait ce sacrifice à son Père, pour apaiser sa juste fureur et le rendre propice aux hommes. Mais qu'était-il nécessaire qu'il passât ses jours, et ensuite qu'il les finît parmi tant de maux ? C'est pour la raison que j'ai dite. Étant l'homme de douleurs, comme l'appelait le prophète (Isaï. 53, 3), il n'a voulu vivre que pour endurer ; ou, pour le dire plus follement par un beau mot de Tertullien, il a voulu se rassasier, avant que de mourir, par la volupté de la patience : *Saginari voluptate patientiæ discessurus volebat* (de Patient., n. 3, p. 160). Voilà une étrange façon de parler. Ne direz-vous pas, chrétiens, que, selon le sentiment de ce Père, toute la vie du Sauveur était un festin, dont tous les mets étaient des tourments ? Festin étrange, selon le siècle ; mais que Jésus a jugé digne de son goût. Sa mort suffisait pour notre saint, mais sa mort ne suffisait pas à ce merveilleux appétit qu'il avait de souffrir pour nous. Il a fallu y joindre les fouets et cette sanglante couronne qui perce sa tête, et tout ce cruel appareil de supplices épouvantables : et cela, pour quelle raison ? C'est que, ne vivant que pour endurer, « il voulait se rassasier, avant que de mourir, de la volupté de souffrir pour nous : » *Saginari voluptate*

*patientiae discessurus volebat.*

Mais, pour vous convaincre plus clairement de la vérité que je prêche, regardez ce que fait Jésus à la croix. Ce Dieu, avide de souffrir pour l'homme, tout épuisé, tout mourant qu'il est, considère que les prophéties lui promettent encore un breuvage amer dans sa soif : il le demande avec un grand cri ; et après cette aigreur et cette amertume dont le Juif impitoyable arrose sa langue, que fait-il ? Il me semble qu'il se tourne du côté du ciel. Eh bien, dit-il, ô mon Père, ai-je bu tout le calice que votre Providence m'avait préparé ? ou bien reste-t-il quelque peine qu'il soit nécessaire que j'endure encore ? Donnez, je suis prêt, ô mon Dieu : *Paratum, cor meum, Deus, paratum cor meum* (psal. 107, 2). Je veux boire tout le calice de ma passion, et je n'en veux pas perdre une seule goutte. Là, voyant dans ses décrets éternels qu'il n'y a plus rien à souffrir pour lui : Ah ! dit-il, c'en est fait, « tout est consommé, » *consummatum est* (Joan. 19, 3) : sortons, il n'y a plus rien à faire en ce monde ; et aussitôt il rendit son âme à son Père. Et par là ne parait-il pas, chrétiens, qu'il ne vit que pour endurer, puisque, lorsqu'il aperçoit la fin des souffrances, il s'écrie : Tout est achevé, et qu'il ne veut plus prolonger sa vie.

Tel est l'esprit du Sauveur Jésus, et c'est lui qui l'a répandu sur Thérèse, sa pudique épouse. Elle veut aussi souffrir ou mourir, et son amour ne peut endurer qu'aucune cause retarde sa mort, sinon celle qui a différé la mort du Sauveur. Chrétiens, échauffons nos cœurs par la vue de ce grand exemple, et apprenons de sainte Thérèse qu'il nous faut nécessairement souffrir ou mourir. Et un chrétien en peut-il douter ? Si nous-sommes de vrais chrétiens, ne devons-nous pas désirer d'être toujours avec Jésus-Christ ? Or, mes frères, où le trouve-t-on cet aimable Sauveur de nos âmes ? En quel lieu peut-on l'embrasser ? On ne le trouve qu'en ces deux lieux : dans sa gloire ou dans ses supplices, sur son trône ou bien sur sa croix. Nous devons donc, pour être avec lui, ou bien l'embrasser dans son trône, et c'est ce que nous donne la mort ; ou bien nous unir à sa croix, et c'est ce que nous avons par les souffrances ; tellement que faut souffrir ou mourir, afin de ne quitter jamais le Sauveur. Et quand Thérèse fait

cette prière, que je souffre ou bien que je meure, c'est de même que si elle eut dit : À quelque prix que ce soit, je veux être avec Jésus-Christ. S'il ne m'est pas encore permis de l'accompagner dans sa gloire, je le suivrai du moins parmi ses souffrances ; afin que, n'ayant pas le bonheur de le contempler assis sur son trône, j'aie du moins la consolation de l'embrasser crucifié sur sa croix.

Souffrons donc, souffrons, chrétiens, ce qu'il plaît à Dieu de nous envoyer, les afflictions et les maladies, les misères et la pauvreté, les injures et les calomnies ; tâchons de porter d'un courage ferme telle partie de sa croix dont il lui plaira de nous honorer. Quoique tous nos sens y répugnent, il est doux de souffrir avec Jésus-Christ, puisque ces souffrances nous font espérer la société de sa gloire ; et cette pensée doit fortifier ceux qui vivent dans la douleur et l'affliction.

Mais pour vous, fortunés du siècle, à qui la faveur, les richesses, le crédit et l'autorité font trouver la vie si commode, et qui, dans cet état paisible, semblez être exempts des misères qui affligent les autres hommes, que vous dirai-je aujourd'hui, et quelle croix vous laisserai-je en partage ? Je pourrais vous représenter que peut-être ces beaux jours passeront bien vite, que la fortune n'est pas si constante qu'on ne voie aisément finir ses faveurs, ni la vie si abondante en plaisirs qu'elle n'en soit bientôt épuisée. Mais avant ces grands changements, au milieu des prospérités, que ferez-vous, que souffrirez-vous pour porter la croix de Jésus ? Abandonner les richesses, macérer le corps ? Non, je ne vous dis pas, chrétiens, que vous abandonniez vos richesses, ni que vous macériez vos corps par de longues mortifications : heureux ceux qui le peuvent faire dans l'esprit de la pénitence ; mais tout le monde n'a pas ce courage. Jetez, jetez seulement les yeux sur les pauvres membres de Jésus-Christ, qui, étant accablés de maux., ne trouvent point de consolation. Souffrez en eux, souffrez avec eux, descendez à leur misère par la compassion, chargez-vous volontairement d'une partie des maux qu'ils endurent ; et leur prêlant vos mains charitables, aidez-leur à porter la croix, sous la pesanteur de laquelle vous les voyez suer et

gémir. Prosternez-vous humblement aux pieds de ce Dieu crucifié ; dites-lui, honteux et confus : Puisque vous ne m'avez point jugé digne de me faire part de votre croix, permettez du moins, ô Sauveur, que j'emprunte celle des autres, et que je la puisse porter avec eux ; donnez-moi un cœur tendre, un cœur fraternel, un cœur véritablement chrétien, par lequel je puisse sentir leurs douleurs, et participer du moins de la sorte aux bénédictions de ceux qui souffrent.

## TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

PENSÉES SUR L'AMOUR DE DIEU. 7

CHAPITRE PREMIER. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche.* — Du respect que l'on doit avoir pour ce qui ne nous paraît pas intelligible dans l'Écriture-Sainte. Ce qui a porté la Sainte à prendre la liberté d'expliquer ces paroles du Cantique des cantiques. De quelle sorte se doivent entendre ces mots de *baiser* et de *bouche.* *Ibid.*

CHAP. II. Sur ces mêmes paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche.* — Des diverses sortes de paix dont quelques personnes se flattent. Excellents avis de la Sainte sur ce sujet. Exemple qu'elle rapporte. D'autres excellents avis qu'elle y ajoute. Des moyens dont Dieu se sert pour faire amitié avec les âmes, et de l'amour qu'on doit avoir pour le prochain. 12

CHAP. III. Sur ces mêmes paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche.* — Que ce baiser signifie la paix que l'âme, qui est cette heureuse épouse, demande à Jésus-Christ son divin époux. Que cette paix, qui est un effet de ce divin baiser, est inséparable de l'amour qu'il a pour elle et de celui qu'elle a pour lui. Effet admirable de cette paix, et quels sont les effets que la réception de la sainte Eucharistie doit opérer dans les âmes. Paroles excellentes que la Sainte adresse à Jésus-Christ sur ce sujet. 20

CHAP. IV. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Le lait qui coule de vos mamelles, ô mon divin époux, est plus délicieux que le vin, et il en sort une odeur qui surpasse celle des parfums les plus excellents.* — La Sainte d'il qu'elle croit que ces paroles se doivent entendre des faveurs particulières que Dieu fait à

l'âme dans l'oraison, et en représente les effets d'une manière qui montre combien tout ce que l'on peut s'imaginer de plaisirs et de contentements dans le monde est méprisable en comparaison d'un bonheur si extraordinaire. 24

CHAP. V. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Je me suis assise à l'ombre de celui que j'avais tant désiré de trouver, et rien n'est plus délicieux que le fruit dont il lui a plu de me faire goûter.* — Explication que la Sainte donne à ces paroles. 27

CHAP. VI. Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : *Ce grand roi m'a fait entrer dans son divin cellier, et boire de ce vin si excellent. Il a ordonné en moi la charité.* — La Sainte, dans l'explication de ces paroles, compare à une sainte ivresse les grands ravissements que l'on a dans l'oraison. Différence qu'il y a entre la volonté et l'amour. Que ces paroles : *Il a ordonné en moi la charité,* signifient que Dieu règle les mouvements de l'amour de l'âme. État de l'âme dans ces saints transports. Exemples que la Sainte en rapporte ; et effets qu'ils produisent. 29

CHAP. VII. Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : *Soutenez-moi avec des fleurs, et donnez-moi quelques fruits à manger pour me fortifier ; car je tombe dans la défaillance, et je meurs d'amour.* — Que dans les grands ravissements l'âme tombe dans une telle défaillance, qu'elle parait prête à se séparer du corps ; ce qui lui fait demander qu'on la soutienne avec des fleurs. Que ces fleurs sont les désirs de faire de grandes actions pour le service de Dieu et pour l'avantage du prochain. Que l'action et la contemplation marchent en cela de compagnie. Que l'amour désintéressé est représenté par l'arbre céleste, c'est-à-dire la croix, dont il est parlé dans ce cantique et que les fruits de ces arbres sont les travaux et les persécutions. 34

FONDACTIONS faites par sainte THÉRÈSE de plusieurs monastères de carmélites et de carmes déchaussés. 39

AVANT-PROPOS de la Sainte. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE MÉDINE-DU-CHAMP. 41

CHAPITRE PREMIER. Perfection dans laquelle vivaient les religieuses carmélites du monastère de Saint Joseph d'Avila. Combien ardent était le désir que Dieu donnait à la Sainte pour le salut des âmes. 41

CHAP. II. Le général de l'ordre des carmes vient en Espagne. Il approuve l'établissement du monastère de Saint-Joseph d'Avila, fondé par la Sainte, et lui donne pouvoir d'en fonder d'autres. Il lui permet ensuite de fonder aussi deux monastères de carmes déchaussés. 44

CHAP. III. La Sainte se rend à Médine-du-Champ pour y fonder un monastère de carmélites. Difficultés qu'elle y rencontre, et assistance qu'elle reçoit de quelques personnes de piété. Elle communique à deux religieux son dessein d'établir des monastères de carmes déchaussés, et ils lui promettent d'y entrer. 46

CHAP. IV. La Sainte parle dans ce chapitre des grâces si particulières que Dieu faisait alors aux monastères de son ordre, et les exhorte à l'exacte observance de leur règle. 52

CHAP. V. À quel point de perfection l'obéissance et la charité peuvent élever les âmes. Que ces deux vertus sont préférables aux plus grandes consolations intérieures, aux ravissements, aux visions et aux dons de prophétie, puisque c'est le moyen de rendre, par une admirable union, notre volonté conforme à la volonté de Dieu ; et qu'ainsi il faut quitter la retraite et la solitude, lorsque les occasions de pratiquer ces vertus y obligent. Exemples que la Sainte en rapporte. 55

CHAP. VI. Avis admirable de la Sainte pour distinguer les faux ravissements d'avec les véritables, et empêcher que l'on ne se laisse aller à ces défaillances, qui ne procèdent que d'une faiblesse de la

nature, ou d'imagination, de mélancolie. Exemples que rapporte la Sainte sur ce sujet, et entre autres celui de deux religieuses qui croyaient ne pouvoir, sans mourir, manquer de communier tous les jours. 61

CHAP. VII. Des effets de la mélancolie, et des moyens dont on peut user pour remédier à un si grand mal et si dangereux dans les monastères. 69

CHAP. VIII. Suite du sujet précédent. La Sainte parle des visions qui peuvent aussi n'être qu'un effet de mélancolie. 73

FONDATION DE MONASTÈRE LES CARMÉLITES DE MALAGON. 70

CHAP. IX. De quelle sorte cette fondation se fit, sans y rencontrer aucune difficulté. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VALLADOLID.  
78

CHAP. X. Fondation de ce monastère de Valladolid, faite par la Sainte. *Ibid.*

CHAT. XI. La Sainte ne parle dans ce chapitre que de la vie et de la mort admirable d'une excellente religieuse de ce monastère de Valladolid, nommée Béatrix Ogez. 80

FONDATION DU PREMIER MONASTÈRE DES CARMES DÉCHAUSSÉS. 83

CHAP. XII. Du commencement de cette fondation. *ibid.*

CHAP. XIII. Suite de la fondation de ce monastère, et de la manière de vivre si austère et si pauvre de ces bons pères. 86

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE TOLÈDE. 90

CHAP. XIV. La Sainte commence à travailler à la fondation de ce monastère, et de quelle sorte elle obtint du gouverneur de Tolède la permission de s'y établir. *Ibid.*

CHAP. XV. La Sainte parle dans ce chapitre des excellentes

vertus des religieuses de ce nouveau monastère fondé dans Tolède.  
95

FONDATION DES MONASTÈRES DES CARMES DÉCHAUSSÉS ET  
DES CARMÉLITES DE PASTRANE. 97

CHAP. XVI. La Sainte fonde ces deux monastères à la prière du prince Ruy-Gomez de Sylva et de la princesse d'Eboly, sa femme, qui, étant veuve, se rend religieuse dans celui des carmélites. Elle se retire ensuite d'avec elle, et elles quittent cette maison pour s'aller établir à Ségovie. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE  
SALAMANQUE 103

CHAP. XVII. Avis important que la Sainte donne aux supérieures, touchant la conduite qu'elles doivent tenir envers les religieuses, et particulièrement en ce qui regarde l'obéissance et la mortification. *Ibid.*

CHAP. XVIII. Difficultés que la Sainte rencontre dans la fondation de ce monastère de Salamanque, qui n'était pas encore bien affermi lorsqu'elle écrivait ceci. 108

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES D'ALBE DE  
TORMEZ. 111

CHAP. XIX. De quelle manière ce monastère fut fondé par le moyen d'une dame de très-grande vertu, nommée Thérèse de Lays, dont la Sainte rapporte presque toute la vie. 111

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SAINT-JOSEPH  
DE SÉGOVIE. 116

CHAP. XX. La Sainte rapporte en ce chapitre, ce qui se passe dans cette fondation, *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VÉAS. 119

CHAP. XXI. La Sainte traite dans ce chapitre de la fondation de ce monastère, et des admirables vertus de Catherine de Sandoval, qui

s'y rendit religieuse avec sa sœur, et y porta tout son bien. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SÉVILLE. 127

CHAP. XXII. La Sainte ne parle dans ce chapitre que des vertus du P. Jérôme Gratien de la Mère-de-Dieu, carme déchaussé. *Ibid.*

CHAP. XXIII. La Sainte part pour la fondation du monastère de Séville. Incroyables peines et grands périls qu'elle court en chemin, et difficultés qu'elle rencontre à cet établissement. Mais après qu'elle eut parlé à l'archevêque, il lui en accorda enfin la permission. 131

CHAP. XXIV. Dans les extrêmes difficultés de trouver une maison pour l'établissement de ce monastère, Dieu assure à la Sainte qu'il y pourvoirait. Assistance qu'elle reçoit d'un de ses frères qui revenait des Indes, Enfin elle achète une maison très-commode, et l'on y porte le très-saint Sacrement avec une très-grande solennité. 136

CHAP. XXV. La Sainte ne parle presque dans tout ce chapitre que d'une excellente fille qui se rendit religieuse dans ce monastère, nommée Béatrix de-la-Mère-de-Dieu. 139

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SAINT-JOSEPH DE CARAVAQUE, 144

CHAP. XXVI. De quelle manière se fit cette fondation. La Sainte exhorte à ne point s'arrêter au bien dans la réception des religieuses. Elle parle ensuite des grands travaux qu'elle a soufferts dans ces fondations et dit comme on lui rendit tant de mauvais offices auprès du père général, qu'elle reçut des défenses d'en faire davantage ; ce qui, au lieu de l'affliger, lui donna beaucoup de joie. 144

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VILLENEUVE-DE-LA-XARE. 152

CHAP. XXVII. Persécutions faites aux PP. carmes déchaussés par ceux de l'observance mitigée, soutenus par le nonce apostolique, et qui ne cessèrent qu'après que le roi Philippe II eut donné à ce

nonce quatre assesseurs, très-gens de bien, pour juger cette affaire. La Sainte entreprend, par l'ordre de Dieu, de fonder un monastère de carmélites à Villeneuve-de-la-Xare, où neuf demoiselles y vivaient en communauté d'une manière admirable, et souhaitaient avec ardeur d'être carmélites. La Sainte ayant passé pour y aller par un monastère fondé par sainte Catherine de Cardone, elle parle fort au long de la vie et des vertus de cette grande sainte. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE LES CARMÉLITES DE PALENCE.  
166

CHAP. XXVIII. Dans la répugnance qu'avait la Sainte de s'engager à cette fondation, Dieu lui commande de l'entreprendre, et lui ordonne ensuite de s'établir auprès d'une église de la Vierge, quoiqu'elle eût déjà fait le marché d'une autre maison. La Sainte rapporte aussi de quelle manière l'affaire entre les carmes déchaussés et les mitigés fut accommodée, et qu'ils eurent chacun un provincial. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE LA TRÈS-SAINTE-TRINITÉ DE SORIE. 176

CHAP. XXIX. La Sainte parle, dans le récit de cette fondation, des éminentes vertus de l'évêque d'Osme, qui la porta principalement à l'entreprendre. *Ibid.*

FONDATION DU PREMIER MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH-DE-SAINTE-ANNE, À BURGOS. 180

CHAP. XXX. Extrêmes peines qu'eut la Sainte dans cette fondation, par les difficultés continuelles que l'archevêque de Burgos y apportait, quoiqu'il eût témoigné d'abord l'avoir très-agréable, et qu'il n'y eût rien que l'évêque de Palence ne fit pour le presser de tenir la parole qu'il avait donnée. Le monastère des carmélites de Saint-Joseph d'Avila se trouvant alors le seul qui ne fut pas soumis à l'ordre, la Sainte obtint de l'évêque de cette ville, à qui il était soumis, qu'il le serait désormais comme les autres. *Ibid.*

FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH DE GRENADE,  
écrite par la mère Anne-de-Jésus, sur l'ordre du P. Jérôme Gratien de-  
la-Mère-de-Dieu. 198

CHAP. XXXI. . 198

DE LA MANIÈRE DE VISITER LES MONASTÈRES. 206

AVIS DE LA SAINTE À SES RELIGIEUSES. 219

LETTRES DE SAINTE-THÉRÈSE. 224

LETTRE PREMIÈRE, à dom Laurent de Cépède, frère de la  
Sainte. (1<sup>re</sup>) — *Elle lui rend grâce d'une somme considérable qu'il  
lui avait fait tenir dans le temps qu'elle était le plus embarrassée  
pour la fondation du couvent de Saint-Joseph d'Avila, le félicite du  
dessein qu'il avait de se retirer du monde, et lui rend compte de l'état  
actuel de sa famille en Espagne. Ibid.*

LETTRE II Au révérend P. Bagnez, de l'ordre de St.-Dominique,  
l'un de ses directeurs. — *Elle lui envoie les mémoires de sa vie, qu'il  
lui avait ordonné d'écrire. 229*

LETTRE III. À la très-illustre madame Louise de la Cerda,  
fondatrice des carmélites déchaussées de Malagon. — *Elle lui rend  
compte de l'état de sa santé, et lui demande son entremise pour une  
nouvelle fondation. 231*

LETTRE IV. À M. Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. —  
*Sainte-Thérèse lui marque sa reconnaissance du dessein où il était  
de lui procurer un établissement à Tolède, et lui promet de se rendre  
incessamment dans cette ville pour l'exécution de cette fondation.  
233*

LETTRE V. À M. Alphonse Ramirez, bourgeois de Tolède. —  
*La Sainte s'excuse de ce qu'elle ne peut se rendre à Tolède dans le  
temps qu'elle avait dit pour travailler à la fondation d'un couvent de  
carmélites dans cette ville. 234*

LETTRE VI. À dom Laurent de Cépède, son frère. (2<sup>e</sup>) — *Elle*

*le confirme dans le dessein qu'il avait de repasser en Espagne, lui apprend l'état actuel de la réforme, lui donne des nouvelles de sa famille, lui rend compte de l'emploi de l'argent qu'il lui avait envoyé, le console de la mort de sa femme, et l'entretient de plusieurs autres sujets. 236*

LETTRE VII. À mademoiselle Isabelle Chimène, à Ségovie. — *La Sainte la fortifie dans le dessein quelle avait de se faire carmélite, et lui donne son agrément. 241*

LETTRE VIII. Au révérend P. Dominique Bagnez, de l'ordre de St.-Dominique, l'un de ses confesseurs. — *La Sainte lui rend compte de l'excellente vocation d'une fille qu'il l'avait priée de la recevoir sans dot, et lui donne quelques avis. 242*

LETTRE IX. À dom Tutonio de Bragance (depuis archevêque d'Ebora ), à Salamanque. (1<sup>re</sup>) — *La Sainte lui donne des avis utiles, et le console ; elle le remercie de quelques aumônes, et lui recommande l'établissement d'une nouvelle maison de carmes déchaussés. 244*

LETTRE X. À la révérende mère Marie-Baptiste, carmélite déchaussée, prieure au couvent de Valladolid, et nièce de la Sainte. (1<sup>re</sup>) — *Sainte Thérèse lui marque le chagrin qu'elle a de ne pouvoir l'aller voir à Valladolid, comme elle s'en était flattée, et la prie de lui rendre un service. 246*

LETTRE XI. À la très-illustre madame Anne Henriquez, à Tore. — *Elle lui témoigne l'envie qu'elle a de la voir, fait l'éloge de deux de ses religieuses, et lui parle de diverses choses. 248*

LETTRE XII. À la révérende mère prieure des carmélites déchaussées de Malagon. — *Sa tendresse pour cette mère, son départ pour la fondation de Séville. 251*

LETTRE XIII. Au révérend P. Rodrigue Alvarez, de la compagnie de Jésus, l'un de ses directeurs. (1<sup>re</sup>) — *Elle lui explique par obéissance les différents degrés de l'oraison surnaturelle, tels*

*qu'elle les a éprouvés. 253*

LETTRE XIV. Au révérend P. Rodrigue Alvarez, de la compagnie de Jésus. (2<sup>e</sup>) — *Elle lui rend compte de la conduite qu'elle a tenue depuis le commencement jusqu'alors, par rapport aux choses surnaturelles qu'elle a éprouvées en faisant l'oraison, et lui nomme les personnes dont elle a pris conseil en différents temps sur cette matière. 260*

LETTRE XV. An révérendiss. P. Jean-Baptiste Rubéo de Ravenne, général de l'ordre des carmes. — *La Sainte intercède auprès de lui en faveur des PP. Gratien et Marian, qui l'avaient assistée dans la réforme, et l'assure de son obéissance relativement à un décret rendu contre elle par le chapitre général. 269*

LETTRE XVI. À la révérende mère Marie-Baptiste, prieure du monastère de Valladolid. (2<sup>e</sup>) — *La Sainte lui annonce l'espérance qu'elle a conçue de voir bientôt la fin de la longue persécution qu'elle avait éprouvée à Séville, lui apprend les secours qu'elles a tirés de son frère, dont elle fait l'éloge, ainsi que celui des carmélites de cette ville, et traite divers autres sujets détachés. 274*

LETTRE XVII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph, prieure de Séville. (1<sup>re</sup>) — *Elle lui fait part de son arrivée à Malagon, et lui recommande de ne point donner à manger au parloir. 278*

LETTRE XVIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (2<sup>e</sup>) — *La Sainte reçoit ses excuses avec bonté, l'assure de son amitié, et lui recommande le soin de sa santé. 280*

LETTRE XIX. À la révérende mère prieure, et aux religieuses du monastère de Véas. — *Vision de la Sainte. Son départ pour Tolède. 282*

LETTRE XX. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — *Elle lui fait réponse au sujet de deux postulantes qu'il lui avait recommandées, et en qui elle ne trouvait*

*pas les qualités suffisantes ; elle lui parle aussi de l'établissement des carmes déchaussés à Madrid, à Salamanque et à Malagon, et de plusieurs autres sujets. 283*

LETTRE XXI. À la révérende- mère Marie de-Saint-Joseph. (3<sup>e</sup>) — *La Sainte veut qu'on préfère dans ses maisons la simplicité à la science. Elle fait l'éloge de l'économie, et traite divers autres sujets détachés. 289*

LETTRE XXII. Au révérend P. Louis de Grenade, de l'ordre de St.-Dominique. — *La Sainte lui témoigne l'envie qu'elle aurait de le voir, et se recommande à ses prières. 291*

LETTRE XXIII. À monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila. (1<sup>re</sup>) — *La Sainte y fait la critique de quatre petits ouvrages, composés par différentes personnes sur un sujet spirituel donné par l'évêque, à l'occasion d'une révélation qu'elle avait eue. (On appelle cette lettre la Lettre de la Satyre.) 292*

LETTRE XXIV. À dom Laurent de Cépède, son frère. (3<sup>e</sup>) — *Elle lui donne plusieurs commissions, le reprend d'un vœu qu'il avait fait trop légèrement, l'exhorte à prendre plus de soin qu'il ne le faisait de ses affaires domestiques, lui donne quelques avis de perfection, et lui envoie des couplets de sa façon. 295*

LETTRE XXV. À dom Laurent de Cépède, son frère, (4<sup>e</sup>) — *La Sainte continue la correspondance spirituelle qu'elle avait avec son frère, et lui marque le chagrin quelle a que ses ravissements l'aient reprise. Elle lui apprend ce que c'est que cet état, où il commençait à entrer lui-même ; et à cette occasion elle lui explique les couplets qu'elle lui avait envoyés par sa précédente lettre ; lui donne des conseils de direction, et lui fait présent d'un cilice, en lui prescrivant la manière dont il doit s'en servir. 302*

LETTRE XXVI. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (4<sup>e</sup>) — *Divers sujets. Instructions pour les supérieures. 306*

LETTRE XXVII. À dom Laurent de Cépède, son frère. (5<sup>e</sup>)—

*Elle lui rend compte de l'état de sa santé ; continue de lui donner des instructions pour la vie spirituelle ; lui parle d'une affaire concernant le couvent de Caravaque, et lui apprend le retour du père Tostat à la cour. 307*

LETTRE XXVIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (5<sup>e</sup>) — *La Sainte la remercie d'un présent quelle lui avait envoyé ; approuve sa manière d'oraison, et celle d'une autre sœur du même couvent ; blâme l'indiscrétion et l'imprudence de deux autres religieuses, et traite quelques autres sujets. 311*

LETTRE XXIX. À M. le licencié dom Gaspard de Villeneuve, à Malagon. — *Elle lui marque ses intentions au sujet de la profession de deux novices, dont l'une était sœur de cet ecclésiastique, et désapprouve le mécontentement des carmélites de Malagon. 314*

LETTRE XXX. Au roi d'Espagne, Philippe II. — *La Sainte implore la protection du roi, à l'occasion d'un mémoire présenté à sa majesté, injurieux au père Gratien et à la réforme. 316*

LETTRE XXXI. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, premier visiteur et premier provincial des carmes déchaussés, directeur de la Sainte (1<sup>re</sup>). — *Elle répond à plusieurs de ses lettres, et l'entretient de différentes affaires ; fait des réflexions très-judicieuses sur le caractère de la bonne oraison, et donne quelques ordres pour le couvent de Séville. 317*

LETTRE XXXII. À monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila, à Olmède. (2<sup>e</sup>) — *Elle lui rend compte de sa santé ; le remercie de ce qu'il avait bien voulu consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila passât de sa juridiction sous celle de l'ordre ; lui parle d'une affaire concernant une demoiselle, pensionnaire dans un couvent d'Avila ; et lui recommande un ecclésiastique pour un bénéfice. 331*

LETTRE XXXIII. Au révérend père Gonzalez d'Avila, l'un de ses directeurs. — *La Sainte, par obéissance, lui explique de quelle manière elle entend que les supérieurs doivent se livrer aux affaires*

*temporelles.* 323

LETTRE XXXIV. À monseigneur l'illustrissime dom Tutionio de Bragance, archevêque d'Eborá. (2<sup>e</sup>) — *Elle félicite ce prélat sur sa promotion ; lui donne des conseils et l'encourage ; lui rend compte de diverses persécutions qu'elle et ses religieuses ont essuyées ; et lui fait connaître les différents obstacles qui arrêtent le progrès de la réforme.* 326

LETTRE XXXV Au très-révérend père provincial de la compagnie de Jésus, province de Castille. — *La Sainte se lave du reproche que ce père lui avait fait par une de ses lettres, d'avoir voulu engager un jésuite à quitter la compagnie, pour prendre l'habit de la réforme.* 332

LETTRE- XXXVI. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (2<sup>e</sup>) — *La Sainte le détourne du dessein où il était de prendre sur son compte l'élection d'un provincial particulier pour la réforme ; lui propose de s'adresser plutôt à Rome pour en obtenir la permission, et lui indique les moyens d'y réussir ; elle lui parle aussi de deux de ses sœurs, qui étaient dans la volonté et sur le point de prendre l'habit de la réforme.* 334

LETTRE XXXVII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (6<sup>e</sup>) — *Elle lui apprend les mesures qu'elle a prises pour faciliter et assurer leur correspondance, témoigne son indifférence pour les satisfactions de ce monde, approuve le travail manuel pour fournir aux besoins de la vie, donne des instructions pour la réception des sujets qui se présentent, rejette les caractères mélancoliques, remercie d'un secours qu'on lui avait envoyé, parle de la maladie de la prieure de Malagon, et traite divers autres sujets.* 338

LETTRE XXXVIII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (3<sup>e</sup>) — *La Sainte répond à une lettre quelle avait reçue de ce père, où il lui faisait part des mauvais bruits qui couraient sur le couvent de Valladolid, à l'occasion d'une novice qui en était sortie.* 342

LETTRE XXXIX. À des demoiselles qui désiraient être carmélites. — *Elle les encourage à persévérer dans leur vocation.* 343

LETTRE XL. Au très-révérénd père prieur de la Chartreuse des Grottes de Séville. — *La Sainte implore son assistance pour ses religieuses du couvent de Séville, et lui recommande le porteur de la lettre.* 344

LETTRE XLI. Aux religieuses carmélites déchaussées du monastère de Séville. — *La Sainte les félicite, les console et les encourage à l'occasion d'une violente persécution qui s'était élevée contre elles et contre la réforme, et désapprouve le mauvais procédé de quelques-unes d'entre elles.* 347

LETTRE XLII. Au révérend P. Jean-de-Jésus Rocca, carme déchaussé à Pastrane. — *La Sainte lui marque la tranquillité dont elle jouit dans son couvent, où elle est retenue comme prisonnière, et le regret qu'elle a de voir souffrir les autres à cause d'elle, et lui fait part d'une révélation qu'elle avait eue, qui lui annonçait la fin prochaine de la persécution.* 349

LETTRE XLIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (7<sup>e</sup>) — *La Sainte la console de la persécution qu'elle avait essuyée, et lui marque le cas particulier qu'elle fait d'elle.* 351

LETTRE XLIV. À la révérende mère prieure et aux religieuses du monastère de Valladolid. (3<sup>e</sup>) — *Sainte Thérèse leur demande un secours d'argent pour les affaires de l'ordre, et les engage à user de générosité à l'égard de la mère du père Jérôme Gratien.* 353

LETTRE XLV. AU révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (4<sup>e</sup>) — *La Sainte lui fait part des mesures qu'elle a prises pour fournir à la dépense du bref de séparation de province, et du choix qu'on a fait d'elle pour être prieure à Malagon. Elle se loue aussi du zèle des religieuses de Valladolid pour la cause commune.* 356

LETTRE XLVI À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (8<sup>e</sup>) — *Elle lui reproche sa négligence à écrire, fait l'éloge du père Nicolas de Jésus-Maria, blâme cette mère du refus qu'elle fait de reprendre sa place de prieure, et lui apprend son départ pour Valladolid et SALAMANQUE. 359*

LETTRE XLVII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (9<sup>e</sup>) — *La Sainte lui témoigne, sa joie de l'heureux changement des affaires de cette maison, l'encourage à prendre patience dans sa place de prieure, qui lui avait été rendue malgré elle, lui recommande d'avoir le moins de communication qu'elle pourra avec d'autres religieux que les carmes déchaussés, et traite quelques autres sujets. 361*

LETTRE XLVIII. À dom Laurent de Cépède, son frère. (6<sup>e</sup>) — *Elle lui rend compte d'une emplette qu'elle avait faite pour lui, et lui donne quelques avis spirituels. 363*

LETTRE XLIX. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (10<sup>e</sup>) — *La Sainte lui fait excuse de la manière un peu dure dont elle l'avait reprise de quelque faute où elle était tombée, l'exhorte à être plus attentive sur la conduite de ses religieuses et plus docile à ses conseils, et lui parle d'un événement désagréable arrivé dans le monastère de Malagon. Elle lui recommande qu'on ne reçoive point de religieuses au-delà du nombre prescrit, et qu'on ait plus d'égard au mérite qu'à l'âge dans les élections. 366*

LETTRE L. AUX religieuses carmélites déchaussées du monastère de Séville. (2<sup>e</sup>) — *La Sainte les félicite sur l'élection qu'elles venaient de faire d'une prieure ; les exhorte à oublier tout ce qui s'était passé durant la persécution, et invite celles qui avaient manqué à réparer leur faute. 369*

LETTRE LI. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (11<sup>e</sup>) — *La Sainte exige d'elle qu'elle quitte la serge pour porter du linge, attendu le besoin qu'elle en a, l'encourage à remplir sans dégoût ses fondions de prieure, lui apprend son départ pour la fondation de*

*Villeneuve-de-la-Xare, lui donne des conseils pour le choix d'une sous prieure, se plaint de deux religieuses dont l'une lui écrivait d'un style affecté, et l'autre manquait de confiance en elle, et excite cette mère, par la considération de la disgrâce de la maison de Malagon, à redoubler son attention sur sa communauté. 371*

LETTRE LII. À son excellence madame Marie Henriquez, duchesse d'Albe. — *La Sainte lui rend compte de l'état de sa santé ; la console et l'encouragea supporter les peines de cette vie, et lui recommande les jésuites de Pampelune. 376*

LETTRE LIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph, prieure de Séville. (12<sup>e</sup>) — *La Sainte lui fait part de la mort de son frère, et lui fournit matière à des réflexions chrétiennes. 378*

LETTRE LIV. À dom Sancho d'Avila, depuis évêque de Jaen, l'un de ses directeurs. (1<sup>re</sup>) — *Elle le console sur la mort de sa mère dont elle fait l'éloge, et le rassure sur quelques scrupules. 381*

LETTRE LV. À monseigneur l'illustrissime dom Alphonso Velasquès, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs. — *Elle lui apprend la manière de faire l'oraison. 382*

LETTRE LVI. AU révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, son directeur. (5<sup>e</sup>) — *La Sainte l'engage à concilier les carmélites d'Albe avec leur fondatrice ; et lui recommande de veiller à l'observation de la règle pour la fermeture des grilles des parloirs dans toutes les maisons. 387*

LETTRE LVII À dom Diègue de Mendocça, conseiller d'état. — *Elle le remercie d'une lettre qu'il lui avait écrite ainsi qu'à ses religieuses, et l'exhorte à se retirer pour travailler à son salut. 388*

LETTRE LVIII. À la révérende mère prieure et aux religieuses carmélites déchaussées du couvent de la Sainte-Trinité de Sorie. — *La Sainte les remercie d'un secours qu'elles lui avaient envoyé, ayant appris que son couvent était dans le besoin, et leur donne des avis spirituels. 391*

LETTRE LIX. À la sœur Eléonore de-la-Miséricorde, novice du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — *La Sainte la rassure et ta fortifie sur certains scrupules quelle se faisait dans les commencements de sa vocation.* 392

LETTRE LX. À la sœur Thérèse-de-Jésus, nièce de la Sainte, novice au monastère de Saint-Joseph d'Avila. *La Sainte donne à sa nièce de salutaires instructions.* 394

LETTRE LXI. À dom Sanche d'Avila, depuis évêque de Jaen, l'un de ses directeurs. (2<sup>e</sup>) — *Elle le remercie d'une de ses lettres, lui apprend le succès de la fondation de Burgos ; et lui recommande son beau-frère.* 395

LETTRE LXII. À la révérende mère Marie de Christ, prieure du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. (2<sup>e</sup>) — *Cette lettre roule sur divers sujets, entre autres, sur le peu de cas qu'on doit faire des préséances dans les maisons religieuses.* 396

LETTRE LXIII. À dom Diègue de Gusman et Cépède, son neveu. — *Elle le console sur la mort de sa femme.* 398

LETTRE LXIV. — *Elle console un mari de la mort de sa femme. Ibid.*

LETTRE LXV. À la révérende mère prieure et aux religieuses d'un monastère nouvellement établi. — *La Sainte les reprend avec un zèle et une sagesse admirables, leur donne d'excellentes instructions touchant l'esprit d'obéissance et d'humilité : leur représente que la gloire de Dieu ne consiste pas dans le grand nombre des monastères, mais dans la perfection des religieuses, et que le dégagement de l'attache aux créatures est proprement l'esprit des carmélites.* 399

LETTRE LXVI. À un de ses directeurs dont on ne sait pas le nom. — *Elle lui rend compte d'une vision qu'elle a eue de la sainte Trinité, et l'explique suivant l'analogie de la foi avec beaucoup de justesse ; mais comme le fond lui en est incompréhensible, elle se*

*retranche à le croire avec d'autant plus de fermeté qu'elle le comprend moins.* 415

LETTRE LXVII. À la très-illustre madame Louise de la Cerda, fondatrice des carmélites déchaussées de Malagon. — *La Sainte la console, la prie de lui renvoyer au plus tôt les mémoires de sa Vie qu'elle lui avait confiés, et fait l'éloge des carmélites de Malagon et de leur confesseur.* 417

LETTRE du vénérable Jean d'Avila à la mère Thérèse de Jésus, carmélite, sur le sujet d'une persécution qu'elle souffrait touchant un livre qu'elle avait fait. 419

LETTRE LXVIII. À la très-illustre madame Guiomar Pardo et Tavera. — *La Sainte la console sur la maladie de madame sa mère, et lui marque l'utilité des afflictions.* 421

LETTRE LXIX. À dom François de Salcède, gentilhomme d'Avila. — *La Sainte lui fait d'aimables compliments, et l'éloge du bienheureux Jean de-la-Croix.* 422

LETTRE LXX. À madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. — *Elle la conjure d'avoir soin de son propre salut, lui explique ses scrupules sur la pauvreté, et la prie de ne point l'engager dans les affaires du monde.* 424

LETTRE LXXI. À madame Agnès Nielo. (1<sup>re</sup>) — *La Sainte lui parle de l'usage de la prospérité, et de la réception d'une fille dans une de ses maisons.* 426

LETTRE LXXII. À monsieur Alphonso Ramirez. bourgeois de Tolède. — *La Sainte parle de deux fondations qu'elle a faites, loue la magnificence de l'église qu'il a fait bâtir, et traite divers sujets détachés.* 428

LETTRE LXXIII. À monsieur Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. (1<sup>re</sup>) — *La Sainte traite d'un établissement, s'informe d'un procès, et montre sa reconnaissance.* 429

LETTRE LXXIV. À monsieur Jacques Ortis, bourgeois de

Tolède. (2<sup>e</sup>) — *La Sainte répond avec des sentiments admirables de sagesse et de religion à une lettre désobligeante, et traite de plusieurs difficultés.* 430

LETTRE LXXV. Au révérend P. Ordonés, jésuite. — *Cette lettre regarde l'établissement d'un collège de filles, sur lequel la Sainte donne quantité d'excellents avis.* 432

LETTRE LXXVI. À des demoiselles qui désiraient être carmélites. — *La Sainte leur donne de sages avis pour surmonter les obstacles qu'on formait à l'exécution de leur dessein.* 436

LETTRE LXXVII. À dom Antoine Gaitant, gentilhomme d'Alve, à Salamanque. — *La Sainte l'excite à l'exercice tranquille de l'oraison, et à celui des souffrances.* 437

LETTRE LXXVIII. Au révérend P. Dominique Bagnez, de l'ordre de St-Dominique, et l'un de ses directeurs. — *Le capital de cette lettre roule sur l'entrée en religion d'une demoiselle de grande qualité, qui faisait beaucoup d'éclat dans le monde.* 438

LETTRE LXXIX. À monsieur Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. (3<sup>e</sup>) — *La Sainte le comble d'honnêtetés, et lui parle d'une affaire qu'elle remet avec confiance entre les mains de la justice.* 441

LETTRE LXXX. À madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. — *La Sainte lui rend compte de sa maladie, lui parle de quelques affaires, et lui fait des amitiés.* 442

LETTRE LXXXI. À la révérende mère Marie de-Sainl-Joseph, prieure du monastère de Séville. — *La Sainte lui fait de tendres amitiés, et lui parle de la réception de quelques filles.* 41 î

LETTRE LXXXII. À la révérende mère Marie de-Saint Joseph. — *La Sainte exhorte quelques-unes de ses filles à la simplicité dans les lettres, et marque, que l'affaire de Madrid est rompue, et que les affaires de l'ordre seront désormais portées au président du conseil royal.* 447

LETTRE LXXXIII. AU roi d'Espagne Philippe II. — *La Sainte*

*écrit au roi sur les affaires de son ordre, pour lequel elle lui demande sa protection. 448*

LETTRE LXXXIV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa tendresse pour cette mère, sa joie de la prise d'habit d'une dame, et de la profession de sa fille. ; son éloignement des procès, son amour pour ses filles ; conseils par rapport au confesseur, et autres sujets. 449*

LETTRE LXXXV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets détachés. 452*

LETTRE LXXXVI. À dom Laurent de Cépède, son frère. — *Elle lui écrit familièrement avec grâce et avec amitié, et lui donne d'excellents avis pour le gouvernement de sa famille. 453*

LETTRE LXXXVII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, premier visiteur et premier provincial des carmes déchaussés, directeur de la Sainte. — *Elle lui parle au sujet de l'autorité qu'il a reçue sur les carmes mitigés ; justifie ses fondations et les sorties de ses filles, et n'approuve point que les carmes déchaussés fassent certaines fonctions. 455*

LETTRE LXXXVIII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte, après l'avoir applaudi de ce qu'il se défie de lui-même, et de ce qu'il ne cherche que la gloire de Dieu, le prie de maintenir le règlement qui défend du manger aux parloirs des carmélites, et s'explique sur l'usage qu'on doit faire de la dot d'une novice. 459*

LETTRE LXXXIX. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte défend à ses filles de permettre qu'on mange jamais à leurs grilles, et fait quelques autres petits règlements. 461*

LETTRE XC. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa joie de la prise d'habit d'une jeune demoiselle ; son contentement de ce que ses filles vont établir la réforme à Paterne ; défense que le confesseur des carmélites substitue un confesseur à sa place. 463*

LETTRE XCI. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Diverses affaires ; détachement où était la Sainte de toutes les choses de la terre, son amour pour l'obéissance, et sa tranquillité d'esprit dans les divers événements de la vie.* 465

LETTRE XCII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Cette lettre roule principalement sur quelques établissements de son ordre, qui se présentaient à faire.* 467

LETTRE XCIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *On ne doit point manger aux parloirs. Estime de la Sainte pour le père provincial. Elle se plaint du peu de zèle d'un prieur de son ordre, loue beaucoup la mère prieure de Caravaque, et continue de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph des marques d'une tendre amitié.* 469

LETTRE XCIV. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère de-Dieu. — *La Sainte le félicite de la spiritualité de ses lettres, l'encourage dans ses entreprises pour la gloire de Dieu, et l'anime à souffrir la persécution.* 473

LETTRE XCV — À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte loue le mérite d'un religieux de l'ordre de Saint Dominique, et épanche familièrement et agréablement son cœur avec cette mère.* 475

LETTRE XCVI. — À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets très-édifiants.* 478

LETTRE XCVII. À dom Laurent de Cépède, son frère. — *Elle lui parle de ses dispositions de corps et d'esprit, lui donne une espèce de direction pour la vie spirituelle, et l'entretient de diverses affaires.* 479

LETTRE XCVIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte lui envoie des crucifix ; lui demande les circonstances de la mort d'une sœur ; lui apprend la mort d'une de ses filles, lui donne des conseils ; lui témoigne sa reconnaissance, et parle de*

*quelques affaires.* 483

LETTRE XCIX. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte la remercie de ses présents ; la félicite du bonheur d'une de ses filles décédée ; lui marque sa peine de la savoir malade, où l'on doit enterrer les sœurs, qui les doit assister à la mort, et le bon état des affaires de l'ordre.* 485

LETTRE C. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte la remercie encore de ses présents, et lui parle de quelques affaires particulières, de celles de l'ordre, et des suffrages pour une sœur.* 487

LETTRE CI. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Bons effets des maladies, et leurs usages. Avis pour l'éducation des sœurs converses. On doit cesser de faire des pénitences quand on est malade. Sa tendresse pour cette mère, et conseils quelle lui donne.* 489

LETTRE CII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets, ne veut point qu'on reçoive des filles mélancoliques, et exhorte toutes ses filles à se rendre des modèles de vertu.* 491

LETTRE CIII. À M. le licencié Gaspard de Villeneuve, confesseur des carmélites déchaussées de Malagon. — *La Sainte traite d'un schisme qui s'était formé dans une de ses communautés, fait éclater son zèle contre les coupables, donne quelques avis, et congédie honnêtement leur confesseur.* 494

LETTRE CIV. À un de ses confesseurs dont le nom est inconnu. — *Persécutions suscitées à son ordre ; manière dont elle et ses filles les soutenaient ; ce qu'elle pensait de deux de ses ouvrages ; ses dispositions de corps et d'esprit ; sa tranquillité dans les affaires.* 496

LETTRE CV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Maladie de la Sainte ; sa tendresse pour ses filles ; défense de*

*recevoir des filles peu sensées ; répugnance à en admettre de fort jeunes ; avis au sujet de l'oraison, et divers autres sujets. 498*

LETTRE CVI. Au révérend père recteur des jésuites d'Avila, l'un de ses directeurs. — *Elle se plaint d'un soupçon mal fondé du P. provincial des jésuites ; se disculpe d'avoir eu part au dessein attribué au P. Gaspard de Salazar, jésuite, de se faire carme déchaussé ; et s'excuse de se mêler de cette affaire sans craindre ce qu'un injuste ressentiment pourrait lui faire souffrir. 501*

LETTRE CVII. Au révérend P. Jérôme Gratiën de-la-Mère-de-Dieu. — *Prise d'habit de la sœur de ce père ; espérance de l'accommodement si désiré avec le P. général ; ce qu'elle a souffert lorsqu'on lui a remis son bras cassé ; son courage au milieu de l'abatement que lui causaient ses diverses souffrances. 504*

LETTRE CVIII. Au révérend P. Jérôme Gratiën de-la-Mère-de-Dieu. — *Brouillerie arrivée dans le couvent de Malagon ; torts du P. Antoine-de-Jésus dans cette affaire ; pourquoi une sœur très-vertueuse n'est pas propre à y être sous-prieure ; apologie de la supérieure, quoique peu capable, contre les plaintes des sœurs ; importance et moyens d'y remettre la paix. 506*

LETTRE CIX. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *État de sa santé ; sa compassion des maladies et des autres afflictions de cette mère ; avantage des souffrances ; il faut, non les demander, mais s'y soumettre ; examen des postulantes, et autres sujets. 509*

LETTRE CX. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — *La Sainte lui rend compte de sa santé, et l'exhorte à la prudence dans le commerce qu'il aura avec les pères mitigés. 512*

LETTRE CXI. Au révérend P. Jérôme Gratiën de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte déplore la funeste mort du roi de Portugal don Sébastien 1<sup>er</sup> ; fait à ce sujet de saintes réflexions, et traite ensuite divers sujets détachés. 514*

LETTRE CXII. À monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendosa, évêque de Palence. — *La Sainte le félicite du mariage de sa nièce, le remercie de quelques aumônes, et lui donne des avis utiles à sa perfection.* 516

LETTRE CXIII. — Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte blâme la multiplicité des règlements dans les visites des maisons religieuses, parle d'un projet d'établissement à Grenade, et se justifie sur le renvoi d'une novice.* 517

LETTRE CXIV. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — *La Sainte y marque son zèle et celui de ses filles pour la conversion des âmes et pour la gloire de Dieu ; elle y traite aussi de quelques pratiques régulières des religieux de son ordre.* 520

LETTRE CXV. Au révérend P. Antoine de Secura, gardien des religieux déchaussés de Saint-François du couvent de Cadahalso, l'un de ses directeurs. — *Elle lui reproche obligeamment son oubli ; lui demande part à son souvenir devant Dieu ; s'informe du neveu qu'elle a dans son ordre, et souhaite à ce neveu plus de solitude qu'elle n'en a.* 523

LETTRE CXVI. À madame Agnès Nieto. — *Lettre de condoléance sur l'emprisonnement de son mari ; la Sainte l'exhorte à la patience, à reconnaître les desseins de Dieu sur elle, et à penser à l'éternité.* 525

LETTRE CXVII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui marque l'extrême joie qu'elle a de souffrir, lui apprend l'ordre qu'elle a donné pour la profession de sa sœur, et se loue de la conduite des carmélites de Séville.* 526

LETTRE CXVIII. À la révérende mère Anne de-l'Incarnation, sa cousine germaine, et prieure de Salamanque. — *Cette lettre roule sur des voyages et des affaires.* 529

LETTRE CXIX. À la révérende mère Marie-Baptiste, sa nièce,

prieure du monastère de Valladolid, — *Elle lui marque qu'elle craint de recevoir des filles riches ; qu'elle a reçu l'ordre d'aller à Valladolid ; que l'honneur qu'on lui fait partout lui est insupportable ; et lui donne ensuite quelques avis de perfection.* 530

LETTRE CXX. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui marque le besoin qu'elle a de lui dans ses inquiétudes, le prie de se ménager pour Dieu, et lui témoigne sa joie du bon état des affaires de l'ordre.* 532

LETTRE CXXI. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Son estime pour ce père ; danger des longs et fréquents entretiens des religieuses avec les hommes, même les plus saints ; divers petits sujets.* 534

LETTRE CXXII. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Sur divers sujets détachés.* 535

LETTRE CXXIII. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte témoigne sa joie des talents de ses religieux pour la prédication, et parle des arrangements à prendre pour quelques fondations.* 537

LETTRE CXXIV. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Sur diverses affaires.* 538

LETTRE CXXV. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui écrit touchant la maladie de la mère prieure de Tolède, parle de cette prieure avec éloge, et souhaite qu'on la fasse changer d'air pour la rétablir en santé.* 541

LETTRE CXXVL À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa douleur de la maladie d'un saint prieur des chartreux de Séville, et des persécutions que la mère de Saint-Joseph y avait souffertes ; elle désapprouve les lettres de pur compliment ; se loue de la vertu de sa communauté ; exhorte cette mère à la défiance d'elle-même, et la remercie d'avoir travaillé aux affaires de l'ordre.* 543

LETTRE CXXVII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Mérite de la mère prieure de Tolède, et danger de laisser entrevoir aux religieuses un changement de demeure.* 546

LETTRE CXXVIII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *État de sa santé ; mérite de la mère de-S.-Joseph et de ses filles ; diverses affaires dont elle l'entretient.* 549

LETTRE CXXIX. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte soutient les intérêts de la charité contre les raisons du faux point d'honneur ; elle marque son indifférence pour la vie ou pour la mort, et traite de différentes affaires de l'ordre.* 551

LETTRE CXXX. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui parle d'une postulante très-pauvre, et cependant très-désirée à Ségovie ; le prie de venir, et le dissuade d'un autre voyage.* 554

LETTRE CXXXI. AU révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte marque qu'elle a prié l'archevêque de Tolède de lui permettre un établissement à Madrid ; elle dit que Dieu s'oppose à ses desseins dès qu'ils sont humains, et lui parle des affaires de l'ordre.* 555

LETTRE CXXXII. À la révérende mère prieure et aux religieuses de Saint-Joseph d'Avila. — *La Sainte traite de l'exécution du testament de feu monsieur son père, en faveur du monastère d'Avila.* 557

LETTRE CXXXIII. À la révérende mère Marie-Baptiste, sa nièce, prieure du monastère de Valladolid. — *La Sainte lui donne plusieurs bons avis, l'exhorte à l'oubli des injures, à la reconnaissance envers ses amis, et à se défaire, de la dangereuse délicatesse du faux point d'honneur.* 559

LETTRE CXXXIV. À dom Pedro de Castro, chanoine d'Avila, depuis évêque de Ségovie, l'un de ses directeurs. — *La Sainte l'excite à se sanctifier en faisant usage de ses talents pour la*

*sanctification des autres, fait en sa faveur une prophétie que l'événement a justifiée, le remercie d'un sermon, et s'informe s'il n'en a pas été incommodé. 561*

LETTRE CXXXV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sainte Thérèse lui demande des nouvelles de sa santé, lui en donne de la sienne, l'entretient de quelques affaires temporelles, et lui donne des avis. 563*

LETTRE CXXXVI. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte lui mande son voyage pour Valence, lui donne des conseils pour sa santé, et lui recommande quelques affaires. 564*

LETTRE CXXXVII. À dom Laurent de Cépède, son neveu, aux Indes. — *Elle lui apprend la sainte mort de monsieur son père, l'exhorte à en imiter les vertus, lui apprend le mariage de monsieur son frère, et lui donne des nouvelles du reste de sa famille. 566*

LETTRE CXXXVIII. À la très-illustre madame Marie de Mendosa, fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. — *La Sainte, après des remerciements, lui fait l'éloge du P. Jérôme Gratien ; la félicite de ses afflictions et de ses progrès dans la vertu, et lui marque sa joie d'être souvent reprise par ce père. 569*

LETTRE CXXXIX. À la très-illustre madame Marie de Mendosa, fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. — *La Sainte parle d'une demoiselle qui se présentait pour une de ses maisons ; souhaite que toutes celles qui ont un pareil dessein s'informent de leur genre de vie ; la rassure sur la santé de l'évêque de Palence, son frère ; l'excite à se détacher de toutes choses pour s'élever à Dieu, et lui marque de quelle importance il est d'avoir un ami qui nous dise nos vérités. 572*

LETTRE CXL. AU révérend P. Jean-de-Jésus. carme déchaussé. — *Elle s'excuse de lui rendre un service ; lui parle des constitutions, de quelques postulantes qui se présentaient, et d'une autre affaire ; lui raconte son voyage à Palence, et le bon accueil qu'elle y a reçu ; lui apprend la permission qu'on lui a donnée de faire un*

*établissement à Burgos, et lâche une petite raillerie contre le P. Nicolas. 573*

LETTRE CXXLI. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa joie du fruit des prédications du P. Jérôme Gratien ; diverses affaires ; amitiés à cette mère et à une de ses filles. 576*

LETTRE CXXLII. À madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. — *Sa tendresse pour elle ; son amour pour les souffrances ; relation de la fondation des carmélites à Palence ; nouvelles d'un de leurs neveux et d'un de leurs frères. 578*

LETTRE CXXLIII. À monseigneur l'illustrissime, don Alonzo Vélasquez, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs. — *Elle lui rend compte de ses dispositions de corps et d'esprit, de la confiance qu'elle a de posséder Dieu. des grâces qu'il lui fait, de la vision intellectuelle qu'elle avait de la sainte Trinité et de l'humanité de Jésus-Christ, et des merveilleux effets que produisait en elle cette double vision. 580*

LETTRE CXXLIV. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Plaintes contre une communauté qui se relâchait ; réglemens à faire tant pour les communautés d'hommes que pour celles des filles ; difficultés à éclaircir ; autres affaires de l'ordre. 585*

LETTRE CXXLV. AU révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte se réjouit du bref en faveur de sa réforme ; désire que les constitutions soient imprimées ; propose un arrangement pour une maison à Palence ; fait l'éloge des habitants de cette ville ; recommande le bienheureux père Jean de-la-Croix, et parle de l'excès de joie où sont ses filles d'avoir le père Gratien pour provincial. 589*

LETTRE CXXLVI. À une religieuse d'un autre ordre, qui désirait être carmélite. — *Elle la refuse le plus obligeamment du monde, à raison des inconvénients qui suivent les translations, et lui donne d'admirables règles pour se sanctifier dans son état, malgré la*

*dissipation des personnes avec qui elle vit. 591*

LETTRE CXLVII. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Ses dispositions sur un voyage qu'elle faisait actuellement, et sa douleur du départ de ce père ; vocation d'un ecclésiastique à l'état religieux ; affliction dont elle était agitée. 593*

LETTRE CXLVIII. À M. le licencié Péгна, chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte lui parle des raisons pour lesquelles elle refuse de recevoir dans son ordre une illustre dame, nièce d'un grand cardinal, et le prie de faire goûter ces raisons à son éminence. 594*

LETTRE CXLIX. À la révérende mère prieure et aux religieuses ; du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — *Cette lettre ne contient que des règlements que la Sainte leur laissa en les quittant. 596*

LETTRE CL. À M. le licencié Péгна, P. chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte poursuit la permission d'établir un monastère à Madrid ; témoigne sa douleur de ce que madame de Quiroga persiste à vouloir être carmélite, et avoue néanmoins que l'état de carmélite convient mieux à cette dame que celui de religieuse d'un autre ordre. 598*

LETTRE CLI. AU révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *On élit la Sainte pour prieure à Saint-Joseph d'Avila ; joie qu'en ont les sœurs de ce couvent ; embarras au sujet d'une novice ; les qualités, et non les richesses, à considérer dans les sujets ; incertitude de la Sainte sur ce qu'elle devait penser de dom Pedro de Castro ; elle blâme le caractère d'une sous-prieure, désapprouve une proposition du père Nicolas, fait un règlement à observer dans les visites qu'on fait aux sœurs malades ; n'est point contente de la conduite d'un confesseur de son couvent. 599*

LETTRE CLII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Tendresse de la Sainte pour cette mère, et son désir d'en être aimée par retour ; elle lui apprend qu'on l'a élue prieure à Saint-Joseph*

*d'Avila, et l'extrême pauvreté de ce couvent ; lui conseille un remède, et prescrit de la reconnaissance envers un bienfaiteur ; lui communique quelques affaires, et souhaite savoir des nouvelles de son intérieur ; lui envoie une décision touchant le silence de la nuit ; lui parle d'un décret du pape touchant la clôture, du danger qu'il y a de violer une seule des constitutions, d'un refus qu'elle fait au père Alvarez, des consolations qu'elle reçoit du père Gratien, d'un mauvais conseil qu'avait donné le père Nicolas, qu'elle estime néanmoins ; et lui demande quelques services. 603*

LETTRE CLIII. À M. le licencié Martin Alonzo de Salinas, chanoine de l'église de Palence. — *La Sainte, après l'avoir assuré de sa reconnaissance et de son estime, le prie de la servir pour la fondation de Burgos. 609*

LETTRE CLIV. À dom Jean d'Ovallé, son beau-frère. — *Elle lui apprend qu'on lui offre un établissement de carmélites à Burgos, et lui propose que si mademoiselle sa fille veut être religieuse, il la lui donne, pour que de Burgos elle la mène à la fondation d'un couvent à Madrid. 610*

LETTRE CLV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte lui demande deux religieuses pour la fondation de Grenade, la prie de payer une somme qu'elle doit, et lui fait savoir son voyage pour la fondation de Burgos. 612*

LETTRE CLVI. À dom Pedro de Castro, chanoine d'Avila, depuis évêque de Ségovie, l'un de ses directeurs. — *La Sainte lui écrit au sujet du refus qu'il fait de prêcher à la profession d'une de ses novices. 613*

LETTRE CLVII. À monseigneur le licencié Pégna, chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte lui parle d'un établissement qu'elle allait faire à Burgos, ainsi que du contentement de madame de Quiroga dans son noviciat, et le charge d'une commission auprès du cardinal Quiroga. 614*

LETTRE CLVIII. À madame Catherine de Tolosa, fondatrice

des carmélites déchaussées de Burregos. — *La Sainte la remercie de ses bienfaits, et lui parle de l'établissement qu'elle va faire à Burgos ; de ce qu'elle a à souffrir de ses maux, du froid et des mauvais chemins dans ce voyage ; de ce qu'elle fera à son arrivée en cette ville, et d'une fille de cette, dame qu'elle amène pour la fondation.* 616

LETTRE CLIX. — À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Son arrivée à Burgos ; opposition à son établissement dans cette ville ; des demoiselles y demandent l'habit de carmélites ; ce qu'elle a souffert en voyage, et autres affaires.* 618

LETTRE CLX. Au révérend père Nicolas de Jésus-Maria, carme déchaussé. — *La Sainte lui donne quelques avis de perfection sur l'emploi auquel on l'avait destiné, et l'exhorte à se rendre sociable et commode.* 619

LETTRE CLXI. À monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendosa, évêque de Palence. — *La Sainte le remercie d'avoir facilité, par une lettre qu'il a écrite à l'archevêque de Burgos, la fondation d'une maison de carmélites dans cette ville ; fait des vœux pour lui, et lui marque sa joie de la convocation d'un synode.* 620

LETTRE CLXII. À monseigneur l'excellentissime don Fadrique Avarez de Tolède, duc d'Huesca, et depuis duc d'Alve. — *La Sainte le félicite sur la grossesse de la duchesse sa femme, lui en fait espérer l'heureuse délivrance, et se justifie sur le silence qu'elle a gardé avec lui depuis quelque temps.* 622

LETTRE CLXIII. À M. Pierre de Casamonte. — *La Sainte lui marque son estime et sa reconnaissance ; lui dit qu'elle souffre plus de ses maux que des siens propres ; lui parle de la séparation de province, et du désir qu'elle a de faire une fondation à Madrid.* 625

LETTRE CLXIV. À M. le licencié Pégnat. chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte lui souhaite les dons du Saint-Esprit ; lui marque la joie qu'elle aurait de pouvoir s'établir à Madrid, et le prie d'en solliciter la permission.* 624

LETTRE CLXV. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite dans cette lettre divers sujets détachés.* 625

LETTRE CLXVI. À la sœur Eléonore de-la-Miséricorde, novice au monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — *La Sainte la soutient et la console dans sa maladie par de saintes instructions et par beaucoup de tendresse.* 626

LETTRE CLXVII. À la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Tendresse de la Sainte pour cette mère et pour sa communauté ; sa reconnaissance pour une dame de Burgos ; son prochain départ de cette ville ; approches de la profession de sa nièce, pour qui elle sollicite des prières ; état de sa santé ; diverses petites affaires.* 627

Avis et maximes de la mère Marie de-Saint-Joseph au sujet du gouvernement des religieuses. 630

LETTRE CLXVIII. À la révérende mère Thomassine-Baptiste, prieure du monastère de Burgos. — *La Sainte lui marque la part qu'elle prend à la maladie d'une sœur ; lui ordonne de se conserver ; lui recommande les malades ; lui défend et lui permet la quête, selon la différence des temps ; la charge de quelques compliments ; l'exhorte à prier pour le père provincial, et lui parle de quelques voyages qu'elle doit faire.* 636

LETTRE CLXIX. À la révérende mère Thomassine-Baptiste, prieure du monastère de Burgos. — *La Sainte l'encourage aux souffrances ; la console sur l'état d'une sœur ; l'assure des bonnes intentions de leur fondatrice ; lui recommande un secret ; la charge de quelques compliments ; lui donne un avis important sur les novices.* 637

LETTRE CLXX. AU révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui expose sa peine de ce qu'il est parti ; lui apprend les difficultés qu'on formait au testament de monsieur son frère ; lui donne quelques avis sur des plaintes ; marque son éloignement des monastères magnifiques, et parle de diverses affaires.* 639

REMARQUES sur la dernière lettre de ce volume, ou Réflexions sur la -vie du P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. 644

AVIS DE SAINTE THÉRÈSE. 650

Avis donnés par la Sainte, depuis sa mort, au P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. 656

Avis à d'autres personnes, etc. 661

LETTRES INÉDITES. 664

GLOSE, ou CANTIQUE de sainte THÉRÈSE après la communion. 669

CHANT de la *Fille du Sultan*. 671

CHANT de sainte THÉRÈSE. 673

SONNET à JÉSUS crucifié. 674

Avis au lecteur. 675

DISCOURS sur le NON-QUIÉTISME de sainte THÉRÈSE. *Ibid.*

PANÉGYRIQUE de sainte THÉRÈSE par BOSSUET. 681

TABLE des matières contenues dans ce second volume. 690

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.